This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08232360 5

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. XXXII. 1er JUILLET 1882.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

13099

QUESTIONS HISTORIQUES

SEIZIÈME ANNÉE

TOME TRENTE-DEUXIÈME

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, EDITEUR
76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76
1882

21

Digitized by Google

-5900-

Digitized by Google

TARSCHISCH

ÉTUDE D'ETHNOGRAPHIE ET DE GÉOGRAPHIE BIBLIQUES.

Le nom de Tarschîsch, dans la géographie et l'ethnographie de la Bible, soulève des problèmes de la plus grande difficulté, qui sont fort loin d'être aujourd'hui résolus. Déjà les anciens interprètes ont singulièrement varié dans leurs explications de ce terme, qui revient fréquemment dans l'Ancien Testament. Aux environs de l'ère chrétienne, les Juifs n'avaient plus à son sujet de tradition exacte et concordante.

La version des Septante, dans *Is.*, XXIII, 1, 10 et 14, ainsi que dans *Ezech.*, XXVII, 12, et XXXVIII, 13, traduit *Tarschîsch* par Καρχηδὼν et Καρχηδόνιοι, tandis que partout ailleurs elle reproduit purement et simplement le nom sous la forme Θαρσὶς ou Θαρσείς. La Vulgate a conservé dans *Ezech.*, XXVII, 12, *Carthaginienses*, que les anciennes versions italiques avaient évidemment emprunté au grec et que saint Jérôme a fait disparaître de tous les autres passages. La version arabe des prophètes, exécutée sur le grec, met *Kharkîdûnyûs* dans *Ezech.*, XXVII, 12, et XXXVIII, 13 [1]; dans les trois passages de *Is.*, XXIII, elle altère Καρχηδὼν en *Karsidûnah*. A ce système d'explication, qu'il n'est même pas besoin de réfuter, se rattache encore la substitution de *Apkrîqâ* à *Tarschîsch* par les Targoumim, dans I *Reg.*, XXII, 49, et *Jerem.*, X, 9.

[1] Et même dans XXVII, 25, où le texte habituel a : πλοῖα, Ἔμποροί σου, tandis que le *Codex Alexandrinus* et l'édition aldine nous offrent la leçon qu'a suivie le traducteur arabe : Καρχηδόνιοι ἔμποροί σοου.

Digitized by Google

D'autres, ne trouvant plus dans la géographie qui leur était connue de pays de Tarschîsch et ne sachant où en placer un, ont tranché la difficulté en voyant dans ce mot un nom de la mer. Déjà les Septante mettent θαλάσση dans le seul passage *Is.*, II, 16, où Aquila suit leur exemple. Du temps de saint Jérôme, cette explication était très répandue chez les Juifs. *Hebræi putant*, dit-il [1], *lingua propria sua mare* tharsis *appellari, quando autem dicitur* iam *non hebraico sermone appellari, sed syriaco*. Et ailleurs [2] : *Tharsis vel regio Indiæ est, ut vult Josephus, vel certe omne pelagus appellatur*. Dans sa Lettre à Marcella [3], il explique le nom de la gemme *Tarschîsch* en disant qu'elle est ainsi appelée parce qu'elle a la couleur de la mer. Aussi met-il *mare* pour le nom de Tarschisch dans I *Reg.*, XXII, 49; *Is.*, XXIII, 1, 10 et 14; LX, 9; LXVI, 19; *Ezech.*, XXVII, 25. Le Targoum emploie la traduction *yammâ* dans *Ezech.*, XXVII, 12; XXXVIII, 13; *Jon.*, I, 3. Celui des prophètes rend également l'hébreu *aniyôth Tarschîsch* par *sepîné yammâ*, toutes les fois qu'il se présente, tandis que celui des Psaumes met *sepîne Ṭarsîs* dans XLVIII, 7, et LXII, 10. Enfin Sââdiah adopte aussi la traduction par « mer » dans les différents passages d'Isaïe.

Une autre interprétation de Tarschîsch, encore plus généralement admise chez les Juifs des premiers siècles de l'ère chrétienne mais vivement critiquée par saint Jérôme [4], reprise chez les modernes par Volney [5], Hartmann [6], Ch. Lenormant [7], et M. Vivien de Saint-Martin [8], est celle dont nous trouvons la plus ancienne expression chez Josèphe [9]. Elle y voit Tarse en Cilicie, dont l'importance commerciale majeure est attestée par divers témoignages de l'antiquité [10]. Les deux Talmuds [11], le Midrasch *Berêschîth rabbâ*, les différents Targoumim du Pentateuque et celui

[1] *Comment. ad Is.*, II, 16
[2] *Comment. Jerem.*, X, 9.
[3] T. II, p. 623, éd. Martianay.
[4] *Epist. ad Marcell.*, t. II, p. 622.
[5] *Nouvelles recherches sur l'histoire ancienne*, t. I, p. 721.
[6] *Aufklærungen ueber Asien*, t. I, p. 69.
[7] *Introduction à l'Histoire de l'Asie occidentale*, p. 318 et suiv.
[8] *Atlas dressé pour l'histoire de la géographie et des découvertes géographiques*, pl. I.
[9] *Antiq. jud.*, I, 6,
[10] Strab., XIV, p. 674; Xenoph., *Anabas.*, I, 2, 23.
[11] Talm. Jerus., *Megillah*, I, fol. 11; Talm. Babyl., *Yoma*, fol. 10 *a*.

Digitized by Google

des Chroniques [1], expliquent aussi *Tarschîsch* par *Ṭarsûs*, c'est-à-dire Tarse [2].

L'explication de Tarschîsch par Tarse est celle qui a été adoptée par la grande majorité des commentateurs juifs et par l'exégèse chrétienne jusqu'à Bochart. Elle est pourtant impossible à maintenir en présence de la façon toute différente dont nous savons aujourd'hui que les peuples sémitiques transcrivaient le nom indigène de la grande cité cilicienne. Les documents assyriens appellent Tarse *Tarzi* [3], ce qui concorde de la façon la plus exacte avec la forme *Tarz* des légendes araméennes des monnaies frappées dans cette ville sous les Achéménides [4]. Ceci nous révèle un nom ayant dans sa forme originale la même désinence que plusieurs appellations de villes et de régions voisines que font connaître les inscriptions cunéiformes : *Alzi* et *Purukuzzi* dans le sud-est de la Cappadoce, entre le pays des *Mus'kai* (Meschech) et celui de *Kummu'h* (la Commagène) [5] ; *'Hazazu* [6] ou *'Hazazi* [7], aujourd'hui 'Azâz, et *Tarmanazi* [8] dans le pays de *Patin*, dont la situation entre l'Euphrate et les embouchures de l'Oronte a été si bien établie par M. E. Schrader [9].

Il est vrai qu'il semble que ce soit Tarse qui est désignée dans les monuments hiéroglyphiques du règne de Râ-mes-sou III [10] sous la forme *Tharsch-ka* (avec la même addition que dans

[1] Le *Ṭarsis* du Targoum des Psaumes (XLVIII, 7, LXXII, 10) est encore une variante de *Ṭarsûs*.

[2] Neubauer. *Géogr. du Talmud*, p. 424.

[3] Obélisque de Schalmanou-aschir à Nimroud, l. 138 : Layard, *Inscriptions in the cuneiform character*, pl. 95. Voy. Finzi, *Ricerche per lo studio dell' antichità assira*, p. 347 et suiv.; E. Schrader, *Keilinschriften und Geschichtsforschung*, p. 240 et suiv.

[4] Lindberg, *De inscriptione melitensi*, p. 46; Gesenius, *Monum. phœnic.*, p. 428; D. de Luynes, *Essai sur la numismatique des satrapies*, pl. I-V, VII-IX; J. Brandis, *Das Munz-Mass-und Gewichtswesen in Vorderasien bis auf Alexander den Grossen*, p. 428-430, 500 et suiv.

[5] Prisme de Toukoulti-abal-escharra Ier, col. 1, l. 64 et 65; col. 2, l. 90 et 91 : *Cuneif. inscr. of West. Asia*, t. I, pl. 9 et 10.

Pour *Alzi*, voy. encore Obélisque de Schalmanou-aschir à Nimroud, l. 42 : Layard, *Inscr. in the cuneif. character*, pl. 89.

[6] *Cuneif. inscr. of West. Asia*, t. III, pl. 10, no 3, l. 20.

[7] Monolithe d'Asschour-naçir-abal, col. 3, l. 71 : *Cuneif. inscr. of West. Asia*, t. I, pl. 25.

[8] Voy. Sayce, *Transact. of the Soc. of Bibl. Archæology*, t. VII, p. 292.

[9] *Keilinscriften und Geschichtsforschung*, p. 214 et suiv.

[10] Duemichen, *Historische Inschriften*, pl. XII; Birch, *Records of the past*, t. VI, p. 20; Brugsch, *History of Egypt under the Pharaohs*, t. II, p. 152.

Digitized by Google

Salomas-ki du même document pour Salamis de Cypre). Mais cette transcription égyptienne, même si on devait la considérer comme sûre, n'emporterait aucune conséquence pour les transcriptions sémitiques, d'autant plus que les Égyptiens ont été toujours fort embarrassés pour rendre le son *s* [1], qui manquait à leur organe, tandis que les Sémites le possédaient tous.

Avant même que l'impossibilité d'assimiler Tarschîsch à Tarse-Tarz n'eût été démontrée linguistiquement comme elle l'est aujourd'hui, Bochart [2] l'avait reconnue au point de vue de l'histoire et de la géographie. Il y substitua donc une autre opinion, qui a fait une brillante fortune, car elle a été adoptée par presque tous les exégètes modernes depuis son époque [3]. Dans l'antiquité elle n'avait été mise en avant que par le seul Eusèbe, à qui le Syncelle [4] a emprunté l'explication : Θάρσεις ἐξ οὗ Ἴβηρες. L'opinion courante depuis Bochart voit dans Tarschîsch la forme phénico-hébraïque du nom de Ταρτησσὸς par lequel les Grecs désignèrent le plus anciennement l'Espagne méridionale [5], but de grandes navigations dont les Phéniciens tiraient dès une époque extrêmement reculée d'immenses profits et dont ils s'efforcaient d'éloigner toute concurrence [6].

Les notions sur Tartesse chez les écrivains antiques sont toujours vagues. Pourtant Movers a très bien établi que *Tartêssos*,

[1] D'ordinaire ils le confondaient avec *ç* et le rendaient également par *ts* : E. de Rougé, *Mémoire sur l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien*, p. 75.

[2] *Phaleg*, l. III, c VII, p. 166 et suiv. de l'édit. de Leyde, 1712; cf. *Canaan*, l. I, c. XXXIV.

[3] Voy. principalement J. D. Michaëlis, *Spicil. geogr. Hebr. exter.*, I. p. 82 et suiv.; Bredow, *Historische Untersuchungen*, t. II, p. 260 et suiv.; Gesenius, *Thesaurus*, p. 1315 et suiv. ; les commentaires de Von Bohlen, Tuch, Dillmann sur *Genes*, X, 4; les articles de ce nom dans le *Realwœrterbuch* de Winer, le *Bibellexikon* de Schenkel, le *Dictionary of the Bible* de Smith et l'*Encyclopædia Britannica*.

[4] P. 49.

[5] L'opinion de Redslob (*Tartessus, ein Beitrag zur Gesch. des phœnic.-span. Handels*, Hambourg, 1849), qui faisait de Tartêssos Dertosa dans le nord de l'Espagne, est tout à fait inadmissible.

[6] Sur cet ancien commerce phénicien avec l'Espagne, voy. Bochart, *Phaleg*, l. III, c. VII ; *Canaan*, l. I, c, XXXIV; Bredow, *Historische Untersuchungen*, t. II, p. 260 et suiv. Heeren, *Politique et commerce des peuples de l'antiquité*, trad. franç. t. II, p. 71-81 ; Movers, *Die Phœnizier in Gades und Turdetanien*, dans la *Zeitschrift für Philosophie und katholische Theologie* de 1843; *Die Phœnizier*, t. II, 2e part., p. 588-659.

Digitized by Google

dans les sources les plus anciennes et les meilleures, est toujours, non une ville, une localité spéciale, mais un pays d'une certaine étendue, appelé aussi *Tartêssis* ou *Tartêssia* [1], et habité par un peuple de *Tartêssioi*, que l'on représente comme étant, avec les Cynètes, le plus considérable et le plus anciennement civilisé de la portion méridionale de la péninsule ibérique [2]. Stésichore [3], Hécatée [4], Phérécyde [5], Hérodote [6], Théopompe [7], Hérodore [8] et Festus Avienus [9], d'après des documents fort anciens (du VIe siècle av. J. C.) qui paraissent d'origine massaliète, ont parlé de ces Tartassiens. Ils habitaient les rives d'un fleuve du même nom qu'eux [10], qui fut appelé plus tard Bætis, le Guadalquivir de nos jours. C'est par eux qu'étaient possédées les côtes nord du détroit de Gibraltar, Calpê, la Colonne européenne d'Hercule, et ils s'étendaient primitivement jusqu'à la rivière appelée par Festus Avienus [11] *Theodorus*, par Pline [12] *Tadir*, par Ptolémée [13], *Terebos*, aujourd'hui la Segura, au nord de Carthagène. Festus Avienus, qui donne aux Tartessiens l'épithète de riches [14], leur attribue une marine propre, qui aurait fréquenté les îles Œstrymnides [15] les mêmes que les Cassitérides [16], dont on disait la population d'origine primitivement ibérique [17]. Suivant Solin, ils avaient aussi

[1] Voy. sur ce pays, Cellarius, *Notitia orbis antiqui*, t. I, p. 87 ; Mannert, *Geogr.*, t. I, p. 295; Ukert, *Geogr. d. Griech. u. Rœm.*, t. II, 1re part. p. 242.

[2] M. d'Arbois de Jubainville (*Les premiers habitants de l'Europe*, p. 33 et suiv.) a parfaitement groupé tout ce que l'on sait des Tartessiens et de leur histoire.

[3] *Ap.* Strab.. III, p. 148.

[4] *Ap.* Steph. Byz., v.t Ἐλιοῦργη et Ἰοῦλλα.

[5] *Ap.* Schol. *ad* Apollon. Rhod., *Argonaut.*, IV, v. 396.

[6] I, 163; IV, 152 et 192.

[7] *Ap.* Steph. Byz., *v.* Μασσία.

[8] *Ap.* Constant. Porphyrogen., *De administr. imper.*, 23.

[9] *Or. marit.*, *v.* 85, 113, 223, 254, 265, 269, 308, 332, 423, 428.

[10] Stesichor. *et* Eratosthen., *ap.* Strab., III, p. 148; Pausan., VI, 19, 3 ; Avien., *Or. marit.*, v. 291; Steph. Byz., *v.* Ταρτησσός.

[11] *Or. marit.*, v. 456-463.

[12] *Hist. nat.*, III, 3.

[13] II, 6, 14.

[14] *Or. marit.*, v. 423.

[15] *Ibid.*, v. 94-119.

[16] Herodot., III, Strab., II, p. 147 et 175, voy. Müllenhof, *Deutsche Alterthumskunde*, t. I, p. 92.

[17] Dionys., *Perieg.*, v. 561-564; voy. D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, p. 31.

Digitized by Google

envoyé des colonies en Sardaigne [1]. Les descendants des Tartessiens, au temps de Strabon [2], possédaient une littérature traditionnelle versifiée, qu'ils prétendaient faire remonter à six mille ans. Quand les Tyriens, vers 1100 avant notre ère [3], vinrent dans une île, sur la côte des Tartessiens, fonder la ville de *Gadir* [4] ou *Aggadir* [5], ils y trouvèrent, suivant la tradition carthaginoise, une forteresse entourée de solides murailles, et ils ne purent la prendre sans recourir au bélier, qui fut alors inventé [6]. En effet, c'est sur le territoire de ce peuple [7], et à ses dépens, que les Phéniciens fondèrent leurs grands établissements commerciaux et coloniaux de la Bétique. Non seulement ils y fondèrent sur le littoral des villes purement phéniciennes comme Gadir (Gades), Seks (Sixos, Sex), 'Abderath (Abdera), Malacha (Malaca) et Melqarthiya (Carteia), mais ils implantèrent un élément kénânéen considérable dans toutes les villes de l'intérieur des terres dans le bassin du Bætis [8]. Surtout, la création du peuple mixte des Bastules [9] ou Blastophéniciens [10], formé par le croisement des indigènes et des colons Libyphéniciens amenés

[1] Solin., 10.

[2] III, p. 139.

[3] Peu d'années avant la fondation d'Utique et vers l'époque où les Doriens bâtirent Mégare : Vell. Paterc., *Hist. Rom.*, I, 2; voy. Movers, *Die Phœnizier*, t. II, 2e part., p. 148.

[4] C'est la forme donnée et très bien expliquée par Festus Avienus, *Or. marit.*, v. 85; Hesych. v. Γάδειρα; cf. Solin., 23; voy. Schrœder, *Die phœnizische Sprache*, p.130.

[5] Forme donnée par les légendes monétaires: Gesenius, *Monum. phœnic.*, pl. 40, n° xv, p. 304-308, Benary, *Berl. Jahrb. f. wissensch. Kritik*, 1836, p. 45; Judas, *Étude démonstratie de la langue phénicienne*, p. 29 et 161; Movers, article *Phœnizien* dans l'Encyclopédie de Ersch et Gruber, p. 439; *Die Phœnizier*, t. II, 2e part., p. 549, et 622; Blau, *Zeitschr. d. deutsch. Morgenl. Gesellsch.*, t. VI, p. 475; L. Muller, *Numism. de l'ancienne Afrique*, t. III, p. 151 et 159, A. Heiss, *Monnaies antiques de l'Espagne*, pl. LI et LII, p. 347-350, A. Delgado, *Nuevo método de classificacion de las medallas autónomas de España*, t. II, pl. XXV-XXIX, no 1-82; p. 55-77.

[6] Vitruv., X, 13 (19), voy. Movers, *Die Phœnizier*, t. II, 2e part., p. 626 et suiv.

[7] Pseudo-Aristot., *Mirab. auscult.*, 135.

[8] Strab., III, p. 149.

[9] Plin., *Hist. nat.*, III, 3. Pomp. Mel., III, 1.

Βαστοῦλοι οἱ καλούμενοι Ποινοί : Ptol., II, 4, 6, cf. 9. Βλαστουροὶ οἱ καλούμενοι Ποινοί : Marcian. Heracl., *Peripl.*, II, 9.

[10] Appian., *Hispan.*, 56.

Digitized by Google

d'Afrique [1], coupa en deux l'ancien peuple des Tartessiens et sépara d'eux les Mastianes ou Mastiènes, leur division orientale, qui désormais formèrent un peuple distinct [2]. Dès le VIe siècle, et même auparavant, le nouvel état de choses était établi. Après diverses vicissitudes, sur lesquelles nous aurons à revenir un peu plus loin, les Tartessiens du bassin du Tartêssos ou Bætis, qui avaient eu au VIe siècle des rois fameux par leur richesse [3], finirent par être écrasés et définitivement soumis à Carthage par A'himelqarth Barqa (Hamilcar Barcas) [4]. Aussi, du temps de Polybe, dans la première moitié du IIe siècle avant l'ère chrétienne, le nom de Tartessiens était déjà tombé en désuétude : il n'apparaît plus dès lors que comme un souvenir littéraire, suivant la très juste remarque de M. d'Arbois de Jubainville. Le peuple qui avait porté ce nom célèbre était divisé en deux groupes, les Turdétans et les Turdules [5], représentés comme dépourvus de toute énergie guerrière [6]. Un siècle et demi plus tard, Strabon [7] dit qu'il n'existe entre eux aucune différence appréciable et qu'ils constituent réellement un même peuple.

Les anciennes relations des voyages des Samiens et des Phocéens, au VIe siècle avant notre ère, parlaient d'un comptoir, ἐμπόριον [8], indigène [9], nommé Tartêssos comme le pays lui-même, qui était situé dans une île entre les deux bras que le fleuve Tartêssos formait à son embouchure [10]. Ce comptoir paraît avoir

[1] Scymn., v. 195; Avien., *Or. marit.*, v. 421; Steph. Byz., *v.* 'Ελβέστιοι; voy. Movers. *Die Phenizier*, t. II, p. 629 et suiv.

[2] Voy. D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, p. 34.

Je ne crois pas que ce savant ait raison de dire que le nom des *Mastiani* disparaît après Polybe par suite des bouleversements que subit l'Espagne; il s'altère seulement en *Bastetani :* Strab., III, p. 139, 155 et suiv., 162; Plin., *Hist. nat.* III, 3.

[3] Strab., III, p. 151.

[4] Diod. Sic., XXV, 14. Strabon (III, p. 151) les appelle déjà à cette occasion Turdétans.

[5] Polyb., XXXIV, 9.

[6] T. Liv., XXXIV, 7.

[7] III, p. 139.

[8] Herodot., IV, 152.

[9] Quand Arrien (*Arabas.*, II, 16, 3) dit Φοινίκων κτίσμα ἡ Ταρτησσός, c'est de Gadès qu'il parle et non de ce vieil *emporion*, dont la situation exacte était oubliée de son temps.

[10] Strab. III, p. 148; Pausan., VI, 19, 3.

Digitized by Google

disparu de bonne heure. Aux temps romains, il n'en restait plus qu'un vague souvenir, et on l'avait confondu avec les villes phéniciennes [1], de telle façon que les uns prétendaient que l'antique Tartesse était Gadès [2], les autres que c'était Carteia [3].

La plupart des renseignements de la Bible sur Tarschîsch, qui se lisent principalement chez les prophètes, cadrent fort bien avec l'opinion de Bochart, adoptée par la plupart des exégètes modernes, qui y voit le Tartesse espagnol.

Tarschîsch est une région située sur la Méditerranée, puisque les navires qui y vont de la Palestine mettent à la voile du port de Yâphô (Joppé) ou du moins y relâchent sur leur route en venant de la Phénicie [4]. C'est un des pays les plus éloignés que l'on connaisse, puisque le prophète Yônâh (Jonas) veut s'y réfugier pour fuir la parole de Yahveh qui lui ordonna d'aller prêcher la pénitence à Ninive [5]. Il est, en effet, situé dans l'ouest le plus reculé; car *Psalm.* LXXII, 10, oppose Tarschîsch à Schebâ et à Sebâ, les deux littoraux, arabe et africain, du golfe Avalitique, pour représenter les extrémités du monde au nord-ouest et au sud-est. La même opposition se trouve dans *Ezech.*, XXXVIII, 13, entre Tarschîsch, d'une part, Schebâ et Dedân, de l'autre. Tarschîsch est, d'ailleurs, un des pays les plus riches de l'univers [6]. C'est un des points avec lesquels Tyr commerce le plus habituellement; les « vaisseaux de Tarschîsch, » *aniyôth Tarschîsch* sont très fréquemment mentionnés, toujours en rapport avec cette cité [7]. La navigation vers Tarschîsch est par excellence

[1] Movers, *Die Phœnizier*, t. II, 2e part. p. 607 et suiv.

[2] Avien., *Descr. orb.*, v. 613; Sallust., *Histor.*, II, fr. 33; Plin., *Hist. nat.* IV, 36, cf Johann. Laur. Lyd, *De ostent.*, 12. Cicéron (*Epist. ad Attic.*, VII, 3, 11) appelle Tartessien Cornelius Balbus, qui était de Gadès. Ainsi que nous venons de le remarquer, c'est aussi l'assimilation que suivait Arrien (*Anabas.*, II, 16, 2)

[3] Strab. III, p. 151. Pausan, VI, 19, 3; Plin., *Hist. nat.* II, 6, III, 3; S. Hieronym, *Praefat. in cap. III Epist. ad Galat.*, t. IV, p. 254, ed. Martianny. La position où Scy-mnos, (e. 163) et Denys (*Perieg.*, v. 337), placent Tartêssos, correspond à celle de Carteia.

La monnaie publiée par Florez (*Medallas de las colonias, municipios y pueblos de España*, t. III, pl LXVI, no 1; voy. Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. I, p. 29, Mionnet, *Descript. de médailles antiques*, t. I, p. 26, no 191), qui aurait porté la légende latine TARTES, est une falsification.

[4] *Jon.*, II, 3.

[5] *Jon.*, II, 3; IV, 2.

[6] *Psalm.*, LXII, 10; *Ezech.*, XXXIII, 13.

[7] *Is.*, II, 6, XXVIII, 1 et 14, LX, 9, *Psalm.*, XLVIII, 8.

Digitized by Google

la navigation hauturière des Kénânéens maritimes. Aussi l'expression de *anî Tarschîsch* était-elle employée pour désigner un type particulier de vaisseaux, le μέγα πλοίον Φοινικικὸν de Xénophon [1], celui qui était construit pour les grands voyages de commerce [2], sur quelque mer et vers quelque pays que ce vaisseau naviguât.

C'est ainsi que nous lisons dans I *Reg.*, x, 22, à propos des expéditions envoyées par Schelômôh (Salomon) vers Ophîv :

« Car le roi avait sur mer un vaisseau de Tarschîsch avec le vaisseau de 'Hîrâm; une fois tous les trois ans le vaisseau de Tarschîsch revenait chargé d'or, d'argent, de dents d'ivoire, de singes et de paons. »

Et dans II *Reg.*, xxii, 49 :

« Yéhôschâphât (Josaphat) fit faire des vaisseaux de Tarschîsch pour aller à Ophîr prendre de l'or; mais on n'y alla pas, parce que les vaisseaux s'étaient brisés à 'Éçyôn-gâber. »

Tout ceci pourtant, bien que convenant à l'Espagne, n'a rien d'absolument décisif, car les mêmes données peuvent s'appliquer également à tout pays situé dans la partie occidentale de la Méditerranée, au-delà de la Sicile, avec laquelle se termine tout naturellement la région des îles, *iyîm*, qui embrasse les mers grecques. Mais voici qui est bien plus significatif. *Ezech.*, xxvii, 12, dit à Tyr :

« Tarschîsch trafiquait avec toi
à cause de ton abondance de tout bien ;
d'argent, de fer, d'étain et de plomb
ils pourvoyaient tes marchés. »

Metallis plumbi, ferri, aeris, argenti, auri tota ferme Hispania scatet, dit Pline [3]. C'est surtout l'argent dont Tarschîsch est le pays par excellence; *Jerem.*, x, 9, nous le dit formelle-

[1] *Œconom.*, 8.
[2] « Les vaisseaux de Tarschîsch composaient les flottes de ton com-« merce (de Tyr) : *Ezech.*, xxvii, 25.
[3] *Hist. nat.*, III, 4.

Digitized by Google

ment. Or, c'est ce que l'Espagne était pour le monde méditerranéen. *Argentum reperitur in Hispania pulcherrimum*, lisons-nous encore dans Pline [1] ; *id quoque in sterili solo, atque etiam montibus*. Diodore de Sicile [2] affirme aussi que l'Espagne était le pays qui fournissait l'argent le plus abondant et de la plus belle qualité, que les Phéniciens et après eux les Carthaginois tirèrent d'immenses profits de l'exploitation de ce métal dans la péninsule et y établirent des colonies pour cet objet, à une époque où les indigènes ignoraient encore la manière de travailler les mines. La région de Tartesse, où ils touchèrent d'abord, était particulièrement fameuse pour son abondance d'argent. « Les premiers Phéniciens qui débarquèrent à Tartesse, dit le Pseudo-Aristote [3], en rapportèrent tant d'argent en échange d'huile et d'autres marchandises de nulle valeur, que les navires ne pouvaient plus contenir tout ce qu'ils en avaient reçu, et qu'ils furent obligés, au moment du départ, de remplacer tous leurs outils et tous leurs ustensiles, jusqu'aux ancres, par d'autres qu'ils firent en argent. » Strabon [4] raconte encore que lorque A'himelqarth Barqa (Hamilcar Barcas) fit la conquête du pays des Turdétans, que nous avons vu être les mêmes que les Tartessiens, il trouva qu'ils fabriquaient en argent jusqu'aux mangeoires de leurs bestiaux et aux grands pithos qui les servaient à conserver les liquides.

La mention de l'étain, *bedil*, comme marchandise de Tarschîsch, est encore plus décisive. On sait, en effet, que ce métal ne se trouve que sur un très petit nombre de points du globe, que dans l'antiquité comme de nos jours le commerce en était restreint à certains marchés déterminés, d'où il se répandait dans tout le monde civilisé, enfin que dans le bassin occidental de la Méditerranée il n'y a que l'Espagne qui en produise. En revanche, précisément à l'époque des prophètes, l'extrémité méridionale de la péninsule en était pour l'Asie antérieure le grand marché, soit dans les comptoirs des Tartessiens indigènes, soit dans les cités proprement phéniciennes [5] ; c'est de là que les

[1] *Hist. nat.*, XXXIII, 31.
[2] V, 35 et 38.
[3] *Mirab. auscult.*, 147.
[4] III, p. 151.
[5] Voy. Heeren, *Politique et commerce des peuples de l'antiquité*, traduc-

Digitized by Google

Tyriens et les autres Phéniciens le rapportaient dans leurs ports et le vendaient à toutes les autres nations. Tartesse, entendu dans son sens d'une vaste province possédant plusieurs débouchés sur la mer, était le grand entrepôt où venaient se concentrer à la fois, pour y attendre les vaisseaux qui l'emmenaient ensuite en Orient, l'étain proprement espagnol, c'est-à-dire des mines de la Galice et du Portugal [1], signalées par les écrivains anciens [2], et l'étain des îles Britanniques, que les Tartessiens eux-mêmes, nous l'avons vu dans Festus Avienus [3], allaient chercher aux Œstrymnides ou Cassitérides sur leurs propres vaisseaux, navigation où ils eurent de très bonne heure pour concurrents les Phéniciens de Gadir [4]. L'étain de Tarschîsch chez Ye'hezqêl (Ezéchiel) ne peut donc être que l'étain de Tartesse ou des marchés du midi de l'Espagne [5].

Voici maintenant des indications d'un autre ordre, mais qui ne semblent pas moins probantes.

Quand Tyr est prise et ravagée par les Assyriens, Yescha'yâhoû (Isaïe) dit à ses habitants : « Passez (la mer) vers Tarschîch, » *'ibrû Tarschîschâh* [6]. C'est de la même façon que, lors du siège de la ville par Alexandre, les habitants envoyèrent à Carthage les bouches inutiles, les vieillards, les femmes et les enfants [7]. Le pays de Tarschîsch, en même temps qu'assez éloigné pour qu'on pût s'y croire à l'abri des atteintes d'un ennemi dépourvu de marine, était donc pour Tyr une colonie comme Qarth-'hadaschth ou

tion franç. t. II, p. 71-81, et surtou H. Dufrené, *Étude sur l'histoire de la production et du commerce de l'étain* (extrait des *Annales du génie civil*, 1881), p. 48-59.

[1] H. Dufrené, mém. cit., p. 8-11.

[2] Posidon. *ap.* Strab., III, p. 148; Diod. Sic., V, 38; Plin., *Hist. nat.*, IV, 34; XXIV, 47; Scymn., v. 165. Avien., *Or. marit.* v. 296; Steph. Byz., *v.* Ταρτησσός; Eustath. *ad* Dionys., *Perieges.*, v. 337.

[3] *Or. marit.*, v. 94-119.

[4] Strab., I, p. 33; III, p. 175.

[5] Dans *Cuneif. inscr. of. West. Asia*, t. II, pl. 51, no 1 (voy. Friedr. Delitzsch, *Wo lag das Paradies*, p. 102), à la l. 12, deux contrées sont indiquées comme étant pour les Assyriens les pays de l'étain, *anaku* ; ce sont *'Har 'ha* et *Mas'dardarnu*, l'un et l'autre absolument inconnus d'ailleurs. Il est probable qu'il faut les chercher vers le Caucase ou l'Hindou-Kousch, les deux sources d'où les Assyriens paraissent avoir tiré principalement leur étain (H. Dufrené, dissert. cit., p. 12-14, 34-37), en même temps que des marchés de la Phénicie.

[6] *Is.*, XXIII, 6.

[7] Diod. Sic., XVII, 41.

Digitized by Google

Carthage, ou bien une possession territoriale. Or les Tyriens, au delà de la région des îles des mers helléniques, *iyîm*, dont il est question dans le même verset, et en dehors de la côte septentrionale d'Afrique, n'avaient de possessions de ce genre que le pays de Tartesse, que leurs établissements du midi de l'Espagne ; partout ailleurs ils ne tenaient que de simples comptoirs. « Avant l'époque d'Homère, dit Strabon [1], les Phéniciens s'étaient rendus maîtres de la plus riche portion de l'Ibérie. » Et ailleurs : « Les Turdétans (les mêmes que les Tartessiens) furent soumis par les Phéniciens à une étroite sujétion, et c'est ainsi qu'un élément phénicien est encore aujourd'hui dans la population des villes de la Turdétanie et des lieux voisins [2]. » Cette domination phénicienne sur une partie considérable de l'Espagne, exercée par les Tyriens, avait flori avant que les Celtes ne fissent leur entrée dans la péninsule, nous dit encore Strabon [3], confirmé par les renseignements que Pline [4] a empruntés à Varron.

Après avoir indiqué Tarschîch comme une possession de Tyr, Yescha'yâhoû lui adresse au nom de Yahveh un véritable appel à l'insurrection ; [5] il l'invite à profiter de l'abaissement de la cité souveraine pour se rendre libre [6].

> « Parcours librement ton pays, comme le fleuve [7],
> fille de Tarschîch ! Plus d'entrave ! »

C'est, en effet, le résultat qu'eut nécessairement la chute de la puissance de Tyr, et la concordance de ce que dit ici le prophète avec ce qui se produisit bientôt après en Espagne doit être encore compté parmi les arguments qui militent pour faire reconnaître Tartesse dans le Tarschîsch des prophètes. Un peu plus d'un siècle après la prise de Tyr par l'Assyrien Scharrou-kinou et la date du chap. XXIII de Yescha'yâhoû, *Ezech*, XXVII, 12, nous a montré le commerce maritine des métaux tirés de cette contrée encore entre les mains des Tyriens et singulièrement actif pen-

[1] III, p. 150.
[2] III, p. 149.
[3] III, p. 158 ; cf. I, p. 8.
[4] *Hist. nat.*, III, 3.
[5] C'est ce qu'ont déjà reconnu Rosenmüller, Genesius et Ewald, en commentant ce passage.
[6] *Is.*, XXIII, 10.
[7] Allusion manifesté au fleuve nommé Tartêssos, comme le pays lui-même.

Digitized by Google

dant les années qui précédèrent la ruine de leur ville par Naboukoudourri-ouçour. Mais, comme l'a déjà remarqué Movers [1], les termes mêmes qu'emploie à cette occasion Ye'hezqêl indiquent très nettement que, dans l'intervalle entre les deux époques, la condition de Tarschîsch par rapport aux Tyriens avait changé. Pour Yescha'yâhoû, Tarschîch, nous venons de le voir, était une possession directe de Tyr. Ye'hezqêl, au contraire, emploie pour en parler les mêmes expressions que pour la plupart des pays entièrement indépendants qui avaient avec la Phénicie des relations simplement commerciales et qui n'étaient pas avec elle dans un rapport de colonies à métropole : *Tarschîch sô'hartêch*, comme *Arâm sô'hartêch* (v. 16), *Dammeseq sô'hartêch* (v. 18), *'Arab vechâl-neschiyê Qêdâr hêmmâh sô'harê yâdêch* (v. 21). C'est qu'en effet à Tartesse ou dans le bassin du Bætis le grand empire colonial de Tyr avait pris fin, par un contre-coup des malheurs dont l'invasion assyrienne avait frappé la Phénicie, et peut-être aussi par suite de l'entrée en scène, dans cette partie de la péninsule, d'un élément ethnique nouveau, celui des Ligures, qui paraissent y avoir fait alors leur apparition et y avoir acquis pour quelque temps la suprématie parmi les indigènes [2]. L'arrivée de ce peuple, venu du septentrion, fournit probablement le cadre des événements qui donnèrent naissance à la légende, conservée par Macrobe [3], sur un roi du nord de l'Espagne, Théron, qui se serait présenté avec une flotte pour prendre Gadir et y détruire le fameux temple de Melqarth, et que

[1] *Die Phœnizier*, t. II, 2e part., p. 657.

[2] M. d'Arbois de Jubainville (*Les premiers habitants de l'Europe*, p. 243 et suiv.) est frappé avec raison de la physionomie toute aryenne du nom d'Arganthônios, le fameux roi des Tartessiens qui se montra l'ami des Grecs. L'apparition d'un tel nom au milieu des populations non-aryennes de l'Espagne méridionale ne peut manquer d'avoir quelque chose de significatif. Pour le savant linguiste, et il déduit ceci d'arguments fort ingénieux, *Arganthônios* ou *Arganto-nios* doit être la forme ligure du nom de la montagne où le fleuve Tartêssos ou Bætis prend sa source, montagne que Festus Avienus appelle *Argentarius* (*Or. marit.*, v. 291-295) et Strabon (III, p. 148) *Argyros*. Il suppose donc que le règne extraordinairement long qu'on lui attribue représente la période où la suprématie sur la Bétique fut aux mains des Ligures, dont le centre en ces contrées était au pied du mont Arganthônios ou Argentarius, là où Festus Avienus (*Or. marit.*, v. 284 et suiv.) place un marais Ligustique et Etienne de Byzance, sans doute d'après Hécatée de Milet, une ville de Ligystinê.

[3] *Saturn.*, I, 29.

Digitized by Google

les habitants phéniciens n'auraient pu repousser que grâce à un miracle de leur dieu.

Ce qui est certain, c'est qu'au VIe siècle avant notre ère, époque à laquelle remontaient les documents mis en œuvre par Festus Avienus dans son *Ora maritima*, un grand nombre des villes que les Phéniciens avaient créées sur la côte des Bastules étaient abandonnées, ruinées, et leurs emplacements déserts :

Porro in isto littore
Stetere crebrae civitates antea,
Phœnixque multus habuit hos pridem locos.
Inhospitales nunc arenas porrigit
Deserta tellus, orba cultorum sola
Squalent jacentque [1].

Il en était de même des établissements qu'ils avaient eus vers l'embouchure du fleuve Theodorus, à l'ancienne limite nord-ouest du territoire des Tartessiens [2]. En effet ceux-ci, désormais réduits à la vallée du Bætis, après avoir été pour les Tyriens des sujets étroitement tenus en bride, σφόδρα ὑποχείριοι [3], avaient recouvré leur liberté. Ils formaient de nouveau une nation indépendante, avec ses rois propres. Entre 640 et 630 av. J.-C., vers l'époque où la Grèce fut fondée, un vaisseau de Samos, conduit par un certain Côlaios, poussé dans l'ouest par la tempête, aborda à Tartesse [4] et révéla aux Grecs la route de cette fructueuse navigation, dont les Phéniciens gardaient jusqu'alors le secret avec un soin jaloux à l'égard des autres nations [5]. Il y fut bien accueilli, nous dit Hérodote, dans un *emporion* encore vierge, qui ne pouvait appartenir qu'aux indigènes, car les Phéniciens eussent impitoyablement repoussé ce rival des ports qui leur appartenaient.

Les récits de Côlaios et de ses compagnons sur la fertilité du bassin du Bætis, sur la prospérité commerciale de Gadir et sur les trésors des mines de l'Espagne méridionale, surexcitèrent prodigieusement les imaginations et les convoitises des Grecs de l'Ionie. Le pays de Tartesse devint pour eux, dans les dernières

[1] *Or. marit.*, v. 438-443.
[2] *Ibid.*, v. 459-463.
[3] Strab., III, p. 149.
[4] Herodot., IV, 152.
[5] Strab., III, p. 175.

Digitized by Google

années du VIIe siècle, un véritable Eldorado, que leurs navigateurs s'efforcèrent d'atteindre [1]. Vers 600 av. J.-C., à peu près à l'époque où Euxène fondait Massalie, comme une étape sur la route maritime de l'Espagne, les Phocéens se mettaient à fréquenter la côte des Tartessiens, dont le roi Arganthônios, fameux par sa longévité [2], les accueillait avec une faveur marquée, heureux de voir des concurrents surgir aux Phéniciens, et leur ouvrait les marchés de son pays [3]. Bientôt après, sur un territoire appartenant aux Tartessiens [4], ils fondaient la ville grecque de Mainacê [5], dans le voisinage de la phénicienne Melqarthiya ou Carteia.

Tout ceci est antérieur à la prise et au sac de Tyr par Nabou-koudourri-ouçour, en 576 ou 573. La décadence des établissements phéniciens du pays de Tartesse dut être bien autre chose lorsqu'ils se virent alors absolument livrés à eux-mêmes, n'ayant plus de secours à attendre de la mère-patrie ruinée [6]. Les colons tyriens ne parvinrent à se maintenir que dans un petit nombre de villes fortes, comme Gadir. Bientôt même ils y furent si pressés par les indigènes, si menacés qu'ils adressèrent un appel désespéré aux Carthaginois, et ceux-ci, en Espagne comme en Sicile, n'hésitèrent pas à reprendre, avec ses difficultés mais aussi avec ses immenses profits, l'héritage de l'empire colonial

[1] Voy. Fr. Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, 3e édit., t. III, p. 190 et suiv.

[2] Outre le témoignage d'Hérodote, voy. Anacr. *ap.* Strab., III, p. 151; Cicer., *De senect.*, 19; Plin., *Hist. nat.*, VII, 49; Censorin., *De die nat.*, 17, 3; Lucian., *Macrob.*, 10; Phleg., *De longæv.*, 4; Serv. *ad* Virgil., *Æneid.*, VII, v. 662.

[3] Herodot., I, 163.

[4] Avien., *Or. marit.*, v. 427-431.

[5] Strab., III, p. 156.

[6] J'ai proposé jadis (*Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, 3e édit., t. II, p. 224) d'expliquer par une soumission des colonies phéniciennes d'Espagne à Nabou-koudourri-ouçour, vainqueur de Tyr, les récits fabuleux qui plus tard firent aller ce monarque en personne à la tête de ses légions jusqu'aux Colonnes d'Hercule et lui attribuèrent la gloire d'avoir soumis les Ibères les armes à la main. Cette conjecture a fait fortune, bien plus qu'elle ne méritait, et je la trouve aujourd'hui reproduite un peu partout, sans qu'on ait tenu compte de la façon dont je l'ai rectifiée ailleurs. (*Lettres assyriologiques*, t. I, p. 157 et suiv.)

En réalité, les récits auxquels je fais allusion reposent uniquement sur une erreur commise dès l'antiquité au sujet de la signification d'un passage de Mégasthène, qui se rapportait à une tout autre contrée, et sur la confusion, tant de fois faite, entre les deux Ibéries, caucasienne et espagnole. Eusèbe

Digitized by Google

de Tyr, leur métropole. *Quum Gaditani*, dit Justin [1], *a Tyro, unde et Carthaginiensibus origo est, sacra Herculis, per quietem jussi, in Hispaniam transtulissent, urbemque ibi condidissent, invidentibus incrementis novae urbis finitimis Hispaniae populis, ac propterea Gaditanos bello lacessentibus, auxilium consanguineis Carthaginienses misere. Ibi felici expeditione et Gaditanos injuria vindicaverunt, et majorem partem provinciae imperio suo adjecerunt*. La date de ceci est marquée par l'explosion des premiers conflits entre la marine des Carthaginois et celle des Phocéens et des Massaliètes, qu'ils s'efforcent d'exclure de l'Espagne, un peu après le milieu du VIe siècle, une trentaine d'années après la chute de Tyr sous les coups du roi de Babylone [2]. Les premiers engagements furent heureux pour les Grecs [3], mais en 536, les Carthaginois, ayant contracté une alliance avec les Étrusques qui possédaient alors une puissante marine, battirent

(*Præpar. Evang.*, IX, p. 456; cf. *Chron. armen.*, p. 27, ed. Mai; Mos. Khoren., II, 7) donne comme extraite d'Abydène la phrase suivante : Μεγασθένης δέ φησι Ναβουκοδρόσορον Ἡρακλέους ἀλκιμώτερον γεγονότα ἐπί τε Λιβύην καὶ Ἰβηρίην στρατεῦσαι · ταύτας δε χειρωσάμενον ἀποδασμὸν αὐτέων εἰς τὰ δεξιὰ τοῦ Πόντου κατοικίσαι. La vraisemblance historique et la région où furent transportés les captifs indiquent que la conquête du roi de Babylone dut porter sur l'Ibérie caucasienne, et que c'est ce que devait vouloir dire le texte de Mégasthène sous sa forme originale. Ceci est d'autant plus certain que les inscriptions cunéiformes alarodiennes du pays de Van parlent de guerres avec les Babyloniens sous le roi Anahiddourisch II, tandis que Nabou-koudourri-ouçour régnait à Babylone (Hincks, *Journal of the R. Asiatic Society*, 1e sér., t. IX, p. 398; Fr. Lenormant, *Lettres assyriologiques*, t. I, p. 157). Cependant, comme on vient de le voir, la phrase, dans l'état où elle nous est parvenue, parle formellement de l'Ibérie espagnole et de la Libye. Et l'extrait de Josèphe (*Contr. Apion.*, I, 10; reproduit par Zonaras, *Annal.*, I, p. 87, édit. de Bâle, et par le Syncelle, p. 221; cf. Joseph., *Antiq. jud.*, X, 11, 1), un peu différent de rédaction, offre aussi le même sens : Τὸν Ναβουχοδονόσωρ ὁ Μεγασθένης ἐν τῇ δευτέρᾳ τῶν Ἰνδικῶν Ἡρακλέους ἀλκιμώτερον ἀποφαίνει, ὃς ἀνδρείᾳ μεγάλῃ Λιβύης τὸ πλεῖστον καὶ Ἰβηρίας κατεστρέψατο. Mais je crois que la véritable pensée du passage a été conservée d'une manière plus exactement conforme à l'esprit primitif de l'original dans la version qu'en donne Moïse de Khorène : « Ce puissant Nabuchodonosor *surpassait par sa vaillance l'Hercule de Libye* (c'est-à-dire Hercule conquérant de la Libye). Ayant rassemblé une armée, il vint dans le pays des Ibères, etc. »

[1] XLIV, 5.

[2] Voy. Fr. Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, 3e édit., t. III, p. 190 et suiv.

[3] Thucyd., I, 13; Pausan., X, 8. 4.

Digitized by Google

complètement les Phocéens devant Alalia dans l'île de Cyrnê, la Corse [1]. Peu après, ils réussissaient à détruire Mainacê [2]. Ayant ainsi exclu par la force les rivaux dont la concurrence les avait inquiétés, ils refirent du commerce avec l'Espagne méridionale un monopole entre leurs mains. Désormais les villes phéniciennes comme Gadir, 'Abderath, Malacha, etc., dépendirent de Quarth-'hadaschth dans les conditions où elles avaient dépendu autrefois de Tyr, et les Tartessiens furent tributaires de son commerce et de son influence, en attendant que A'himelqarth Barqa les remît sous la domination directe dont ils avaient secoué le joug pendant quelques siècles.

Tarschîsch, s'il est le Tartesse espagnol, a donc assez longtemps fait partie de l'empire carthaginois. Ceci expliquerait comment il y eut un temps, précisément lorsque fut faite la version des Septante, quand Rome n'avait pas encore enlevé l'Espagne aux Phéniciens occidentaux, où l'on traduisit ce nom en grec par Καρχηδὼν et Καρχηδόνιοι. La mauvaise interprétation de Tarschîsch chez les Septante peut donc encore servir d'argument en faveur de la thèse inaugurée par Bochart.

Un sérieux indice de ce que les Carthaginois, maîtres de l'Espagne, donnaient l'antique nom de *Tarschich* aux Tartessiens, semble résulter de ce que Polybe [3] extrait de l'inscription gréco-punique dédiée par 'Hanniba'al dans le temple de Hêra Lacinia près de Crotone, inscription où le grand capitaine donnait les détails de tous ses faits de guerre. En parlant des troupes que 'Hanniba'al, à son départ pour l'Italie, avait fait passer d'Espagne en Afrique, nous y lisons : Ἦσαν δὲ οἱ διαβάντες Θερσῖται, Μαστιανοὶ, πρὸς δὲ τούτοις Ὀρεῖται Ἴβηρες καὶ Ὀλκάδες. Les Thersites, dont le nom ne se rencontre nulle part ailleurs, tiennent ici, à côté des Mastianes, la place des Tartessiens ou Turdétans, qu'on s'étonnerait de ne pas y voir figurer. Aussi tous les critiques ont-ils admis que ce nouveau nom désignait le même peuple, et Θερσῖται est manifestement la forme hellénisée d'un punique *Therschisch* ou *Tharschisch*. Je serai moins affirmatif sur la façon dont on a aussi fait intervenir dans cette question la localité de *Tarséion* du traité entre les Carthaginois et les Romains, rapporté par Po-

[1] Herodot., I, 166 ; Cf. Diod. Sic., V, 13.
[2] Strab., III, p. 156.
[3] III, 33, 9.

Digitized by Google

lybe [1]. M. C. Müller [2] a prouvé que Tarsêion était situé un peu au nord du promontoire sur lequel fut bâtie ensuite la Nouvelle Carthage (Qarth-'hadaschth). Si donc son nom a quelque chose à faire avec ceux de Tarschîsch et de Tartesse, ce qui est douteux, il aurait été un vestige de l'antique extension des Tartessiens jusqu'au fleuve Tadir ou Theodorus, attestée par Festus Avienus [3]. Quant à la leçon γαλῆ Ταρσία qu'un lexicographe [4] donne au lieu du nom d'animal bien connu, γαλῆ Ταρτησσία [5], je refuse absolument de m'en servir, comme on l'a fait, car ce n'est sûrement qu'une faute de copiste [6].

La correspondance des formes *Tarschîsch* et *Tartêss-os* peut se justifier philologiquement d'une manière très suffisante. Non pourtant qu'il soit possible de maintenir à ce sujet l'explication proposée par Bochart et Gesenius. *Tarschîsch* n'est certainement pas un nom de formation phénicienne et dérivé de la racine *râschasch*. Le grec *Tartêss-os* n'a pas été emprunté à ce *Tarschîsch*, transformé en *Tarthîsch* par un aramaïsme qui n'appartient pas à la phonétique de la langue phénicienne [7]. Les

[1] III, 24.

[2] Dans les *Geographi græci minores* de la collection Didot, t. I, p. 203 et suiv.

[3] *Or. marit.*, v. 462.

[4] *Lexic. rhetor. ap.* Bekker, *Anecd. græc.*, p. 229.

[5] Herodot., IV, 192; Ælian., *Var. hist.*, XII, 4; Schol. *ad* Aristophan., *Ran.*, v. 475; Suid. *et* Hesych., v. γαλῆ ; Diogenian., III, 71; Apostol., *Centur.*, V, 91; Bekker, *Anecd. græc.*, t. I, p. 229.

[6] On a également cité une inscription métrique latine (Gruter, *Inscript. lat.*, p. 917, n° 4; Burmann, *Anthol. lat. vet. epigr.*, IV, 57, t. III, p. 42) où on aurait lu :

Lesbia, quam tulerat tellus pulcherrima Tarsis
(Indicio sit amor totius Hesperiae)
Quam ereptam terris pia numina subtraxerunt
Hanc sibi sola domum corpori constituit.

Mais elle est sûrement fausse et porte en elle-même le certificat de son origine plus que suspecte.

[7] Voy. Schrœder, *Die phœnizische Sprache*, p. 111 et suiv.

Le seul fait où l'on constate la transformation d'un *schin* de l'hébreu en *thâv* dans le phénicien, et cela encore seulement dans le dialecte populaire carthaginois et à une époque déjà fort basse, est le suivant. Dans la première récension du monologue de 'Hannon au *Pœnulus* de Plaute (act. V, sc. 1, v. 10), le mot « porte » est *thera* (*thera'a*), à l'araméenne, mais la seconde récension y substitue le régulier et littéraire *sor*, (hébr. *scha'ar*) : Schrœder, p. 314.

Digitized by Google

deux formes sont indépendantes et parallèles, puisées chacune de son côté dans le nom indigène que les Tartessiens se donnaient à eux-mêmes, nom dont le radical offrait en réalité la dentale que le grec a conservée exactement, tandis que le phénicien la transformait en sifflante, suivant une tendance que la linguistique constate dans cet idiome [1]. En effet, si l'on compare entre elles les diverses appellations successives des habitants de la vallée du Bætis et de leurs divisions, lesquelles ne diffèrent entre elles que par un changement de suffixes : *Tart-êss-ioi*, *Turt-ytan-oi* [2], *Turd-êtan-oi*, *Turd-ul-oi*, on voit nettement s'en dégager le radical, que les formes *Turt-a* [3] et *Turt-oi* [4] nous offrent ensuite sans suffixe. Le *t* final de ce radical *tart*, *turt*, se change en *sch* dans *Tarsch-isch*. C'est un fait que les tendances phonétiques du phénicien suffisent à la rigueur à expliquer. Cependant on s'en rendrait encore mieux compte, notons-le en passant pour y revenir plus loin, par la supposition que le nom de *Tarschîch* a été formé originairement sur le type d'un autre nom que celui de *Tartêssos*, d'un nom qui admettait la sifflante comme troisième consonne, et que c'est seulement plus tard qu'il a été appliqué aux Tartessiens, en vertu d'une assonnance plus ou moins exacte.

D'après les faits que nous venons de grouper et d'examiner à nouveau, en eux-mêmes et dans leurs conséquences, il semble presque impossible de douter que le Tarschîsch des prophètes ne soit Tartesse, c'est-à-dire l'Espagne méridionale, ou du moins que cette dernière contrée n'en fasse partie, car d'autres passages, sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure, sont de nature à laisser soupçonner que le nom de Tarschîsch avait alors une bien plus vaste extension. Mais quand on en vient à l'inscription de ce nom dans le chapitre x de la Genèse, où il figure dans la descendance de Yapheth, parmi les fils de Yâvân, la question change du tout au tout. Si l'on veut y chercher le Tarschîsch espagnol, on se heurte à des difficultés vraiment inexplicables, à des impossibilités formelles.

La première de ces difficultés a été présentée dans toute la

[1] Schrœder, p. 111 et suiv.
[2] Steph. Byz., *v.* Τουρδητανία.
[3] Cat. *ap.* Charis., II, p. 190.
[4] Steph. Byz., *v.* Τουρδητανία.

Digitized by Google

force par M. A. Maury[1]. C'est la façon dont Tarschîsch y est inscrit au nombre des fils de Yâvân. « On ne peut s'expliquer, dit notre savant compatriote, pour quel motif la Genèse n'aurait pas rattaché à Kenâ'an une terre colonisée par ses enfants, et que les Grecs ne connaissaient point encore, car Hérodote nous apprend que ce furent les Phocéens qui s'y rendirent les premiers d'entre les Hellènes, » et cela seulement vers le temps de la captivité des Hébreux. Il n'est pas plus admissible que l'auteur du tableau généalogique, en faisant de Tarschîsch un fils de Yâvân, ait eu en vue la population indigène du pays des Tartessiens. Il connaît parfaitement le groupement des peuples gréco-pélasgiques et leurs affinités entre eux. Dans son tableau la famille de Yâvân forme un ensemble ethnique et linguistique très exactement constitué par lui et parfaitement déterminé. Je ne puis admettre qu'il y eût rattaché une population aussi éloignée géographiquement, aussi différente de type et de langage que celle du midi de l'Espagne. La difficulté, il est vrai, n'existe pas pour ceux qui pensent que, dans le chapitre x de la Genèse, le classement des peuples est exclusivement géographique, sans rien de réellement ethnographique. Pour ceux-là, Tarschîsch a été rapporté à la descendance de Yâvân parce qu'on savait vaguement que c'était un peuple reculé dans l'ouest. Mais j'ai déjà eu l'occasion de le dire ailleurs, en en produisant les raisons, il m'est impossible de souscrire à cette manière d'entendre le chapitre x, et à mesure qu'on progresse dans l'éclaircissement de ce document biblique, on constate d'une manière positive qu'il est bien ethnographique et construit sur des notions fort exactes à cet égard. Fils de Yâvân, son Tarschîsch doit appartenir nécessairement au groupe des peuples pélasgiques ou helléniques. Pour les Tartessiens ou les Ibères en général, à cause de leur type physique de blancs allophyles et de leur situation européenne, il eût été tout naturel que l'écrivain sacré les rangeât dans la famille de Yapheth; mais s'il avait fallu les désigner, il en aurait certainement constitué une section à part; il en aurait fait un fils de Yapheth, frère et non fils de Yâvân.

A ceci s'ajoute une autre impossibilité, non moins absolue. Dans l'énumération des fils de Yâvân, Tarschîsch n'occupe pas la position d'extrême ouest qui devrait tout au moins lui appar-

[1] *Journal des savants*, 1869, p. 352 et suiv.

Digitized by Google

tenir s'il était le Tartesse espagnol. L'énumération suit un ordre géographique régulier d'occident en orient. Or Tarschîsch s'y interpose entre Élischâh (la Grèce propre, particulièrement le Péloponnèse) et Kittîm (Cypre). Sa situation géographique est donc sans aucun doute possible dans le bassin même de la mer Égée, soit dans ses îles, soit sur sa côte asiatique, soit à la fois dans les îles et sur le littoral de la péninsule d'Asie Mineure.

Knobel [1] a eu très exactement le sentiment des difficultés qui s'opposent ainsi à ce que l'on voie l'Espagne dans le Tarschîsch de *Genes*, x, 4. Il a donc mis en avant une nouvelle opinion à son égard. Il a proposé y voir les Pélasges Tyrrhêniens ou Tyrsênes [2]. J'ai moi-même embrassé cette opinion d'une manière indépendante et pour d'autres raisons [3]. Je la crois toujours la seule exacte et je vais essayer de la justifier de manière à porter la conviction dans l'esprit du lecteur.

Remarquons d'abord que le rapprochement linguistique et phonétique des noms se fait ici de la façon la plus satisfaisante. La tradition antique considérait l'appellation des Tyrrhêniens comme dérivée de τύρσος et les désignant en tant que peuple habitant des villes fermées et fortifiées [4]. Elle y reconnaissait donc un radical *tyrs*, *turs*. La plus ancienne forme grecque de ce nom, *Tursanoi*, *Tyrsanoi*, ne s'est conservée que dans le dorien [5]. Les autres dialectes en ont fait *Tyrsênoi*, que nous trouvons dans la poésie homérique [6], chez Hésiode [7], qu'employait encore Hécatée [8] et qui s'est maintenue à titre d'archaïsme dans l'usage de la poésie, tandis que les habitudes du langage ordinaire en faisaient, par assimilation de la sifflante au *r* qui la précède, *Tyrrhênoi*, la forme la plus habituelle à l'époque clas-

[1] *Die Vœlkertafer der Genesis*, p. 85-90.

[2] M. Maury n'est pas éloigné de l'admettre : *Journal des Savants*, 1869, p. 353.

[3] *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, 3e édit., t I, p. 104 ; t. III, p. 59 ; *Histoire ancienne de l'Orient*, 9e édit., t. I, p. 297.

[4] Dionys. Halicarn., *Antiq. rom.*, I, 26 et 27 ; Polyb., XXVI, 4 ; Strab., V, p. 163 ; Tzetz. *ad* Lycophr., *Alexandr.*, v. 717 ; voy. Schelling, *Jahresber. d. Baier. Akad.*, 1833, p. 48 ; Gœttling, *Gesch. d. rœm. Staatsverf.*, p. 17 ; Lepsius, *Die Tyrrhenische Pelasger*, p. 12.

[5] Pindar., *Pyth.*, I, v. 72.

[6] *Hymn. in Bacch.*, v 8.

[7] *Theogon.*, v. 1016.

[8] *Ap.* Steph. Byz., *v.* Αἰθαλία.

Digitized by Google

sique. En étrusque, c'est-à-dire dans la langue même du pays où s'établit la majeure partie du peuple des Pélasges Tyrrhéniens après sa grande émigration maritime, nous rencontrons, à titre de nom propre individuel, *Tursni* [1], « le Tursène, » devenu dans l'onomastique latine *Tursenius*, *Turselius*, et avec l'assimilation de la sifflante, comme en grec, *Turrisia* [2], ce qui nous permet de rattacher les noms latins *Turranius*, *Turronius* à un type primitif *Tursanius*, *Tursonius* [3]. Dans l'ombrien des Tables Eugubines, le même nom de peuple est, en lettres latines *Tursce* au datif [4], *Tuscer* au génitif [5], *Tuscom* à l'accusatif [6], et en lettres étrusques *Turskum* à l'accusatif [7]. Nous avons donc là une forme *Turs-k*, *Turs-c*, contractée en *Tus-k*, *Tus-c*. Il en est de même en latin, où *Tuscus* provient certainement, par une série de contrations, de *Tursicus*, puis de *Turscus* [8], avec lequel *E-trusc-us* est certainement apparenté d'une manière étroite [9].

Tout ceci montre l'existence d'un type primitif *Tursos*, *Tursas* [10], d'où *Turs-anos* et *Turs-kos* sont dérivés par des suffixes

[1] Fabretti, *Corp. inscr. italic.*, n. 1612.
[2] *Ibid.*, n° 1817.
[3] Voy. Corssen, *Krit. Beitræge*, p. 402 et suiv.; *Latein. Aussprache*, t. I, p. 242.
[4] Table VIIa, l. 11, de l'édition de M. Bréal.
[5] Table VIIa, l. 12.
[6] Table VIb, l. 58.
[7] Table Ib, l. 17.
[8] Ottfr. Müller, *Die Etrusker*, t. I, p. 66 et 194, édit. Deecke.
[9] Ottfr. Müller, *Etrusker*, t. I, p. 66, édit. Deecke, avec la note du nouvel éditeur ; voy. Fabretti, *Glossar. Italic.*, p. 412, au mot *Etruria*.
[10] Ici j'ose à peine suivre M. d'Arbois de Jubainville sur le terrain aventureux où il se lance (*Les premiers habitants de l'Europe*, p. 51 et suiv.). « Ce nom, dit-il, semble identique au nom vieux-scandinave *Thurs*, qui désigne, dans les vieilles légendes de la race germanique, un peuple de géants prédécesseurs des Germains sur le même sol (sur ce sujet, voy. J. Grimm, *Deutsche Mytologie*, 3e édit., p. 487-489). La fable paraît ici avoir un certain fondement historique. Nous ne songeons pas à soutenir que les Pélasges aient occupé avant les Germains, la totalité du territoire sur lequel la race germanique s'étendait au commencement de notre ère. La race germanique a vraisemblablement conservé, dans les légendes relatives aux Thurses, un souvenir de l'impression redoutable qu'éprouvèrent les Indo-Européens quand, arrivant de l'Asie avec leurs chariots sur les rives du bas Danube, ils se trouvèrent pour la première fois en contact avec l'empire et la civilisation pélasgiques. Mais à cette époque ils ne formaient qu'un peuple, et les Slavo-Germains n'étaient encore séparés ni des Gréco-Italo-Celtes ni des Thraco-Illyro-Ligures. Il y a là une tradition qui paraît remonter à plus de deux mille ans avant notre ère. »

Digitized by Google

différents. C'est ce type primitif que les documents hiéroglyphiques nous offrent de la manière la plus exacte sous la forme *Turscha*, *Tuirscha*, *Turischa* [1]. *Tarschîsch* n'en est pas une représentation phénico-hébraïque moins exacte. Nous y voyons, comme dans le biblique *Elîschâh* [2] pour Αἰολιεῖς, et dans les transcriptions égyptiennes *Aqaiuascha*, *Aqauascha* pour Ἀχαιοὺς, *Schakalscha*, *Schakalasch* pour *Sakalas*, *Siculos*, le sifflante de la désinence du nominatif singulier transformée en chuintante. Et la comparaison avec les formes que nous venons de rappeler autorise à reconnaître dans *Tarsch-isch* la transcription parfaitement régulière, conforme à la plus complète rigueur des lois phonétiques en pareil cas, d'un nom pélasgique *Turs-ios*, tel qu'a bien dû être le type originaire de l'appellation nationale des Tyrrhéniens ou Tursênes. Le nom biblique y correspond bien mieux qu'à *Tartêssos*.

« Pour bien comprendre, dit M. d'Arbois de Jubainville [3], auquel je ne puis mieux faire que d'emprunter cette excellente discussion, pour bien comprendre les textes des historiens grecs et romains relatifs à l'histoire des Pélasges, il y a d'abord un point à établir, c'est la synonymie des deux termes Pélasges et Turses, du dernier desquels Tyrsênes et Tursces ne sont que de simples dérivés. Thucydide [4], racontant avec l'autorité d'un contemporain les événements de l'an 424 avant J.-C., dit que le plus grand nombre des habitants de la presqu'île du mont Athos est pélasgique, que ce sont ces Tyrsênes qui ont habité autrefois Lemnos et Athènes. Thucydide, Athénien, parlant de l'histoire de sa ville natale, mérite de la critique un respect tout spécial, et il devait aussi connaître fort bien Lemnos, soumise aux Athéniens de son temps. Ajoutons que Pythagore, suivant une opinion assez répandue, était fils d'un Tyrsêne de Lemnos, établi pour ses affaires dans l'île ionieme de Samos. C'est l'opinion de Théopompe [5] et d'Aristoxène [6], tous deux de la fin du IVe siècle

[1] Voy. la discusion philologique de E. de Rougé, *Rev. archéol.*, nouv. sér., t. XVI, p. 92 et suiv.

[2] *Genes.*, X, 4.

[3] *Les premiers habitants de l'Europe*, p. 52 et suiv.

[4] IV, 109 ; cf. Herodot., IV, 145.

[5] *Ap.* Clem. Alex., *Stromat.*, I, p. 352, ed. Potter. Pour comprendre ce passage il faut le rapprocher de Herodot., VI, 140.

[6] *Ap.* Clem. Alex., *ibid.*; *ap.* Diogen. Laërt., VIII, *Pythagor.*, 1.

Digitized by Google

de notre ère. Néanthe de Cyzique, qui écrivait aux environs de l'an 200 av. J.-C., dit aussi que certains auteurs attribuaient cette origine au grand philosophe grec [1]. Or Lemnos, île Tyrsène d'après cette tradition, est, suivant Hérodote [2], une île pélasgique. Donc les Pélasges et les Tyrsênes sont le même peuple, comme le dit Thucydide. Myrsile, écrivain du IIIe siècle av. J.-C., s'accorde avec Thucydide pour considérer les Tyrsênes comme d'anciens habitants d'Athènes. C'est à eux qu'il attribue la construction de l'enceinte de l'Acropole, attribuée par Hérodote aux Pélasges; et suivant cet auteur, qui appartient à une époque où l'on expliquait par les voyages imaginaires d'un petit peuple les vestiges de l'empire pélasgique détruit, les Tyrsênes auraient pris le nom de Pélasges parce qu'ils ressemblaient à des oiseaux de passage, à des cigognes, en grec *pelargoi* [3]. Cette étymologie est évidemment absurde [4]; mais elle prouve que Myrsile considérait comme synonymes les deux termes de Pélasges et de Tyrsênes, et nous ne devons pas négliger une circonstance qui donne à son témoignage une autorité toute particulière : c'est qu'il était né à Méthymne, dans l'île de Lesbos. Il écrivit une histoire de cette île; or, Lesbos est une des îles que les Pélasges ont occupées. Strabon [5] nous dit même que Lesbos a été appelée Pélasgie.

« Sophocle, qui vécut de l'an 495 à l'an 405 avant Jésus-Christ, parle des Pélasges du Péloponèse en des termes analogues à ceux dont se servent Thucydide et Myrsile à propos des Pélasges d'Athènes. Dans son *Inachos* se trouvait une invocation à ce fleuve, qui était en même temps, d'après la légende, le premier roi d'Argos : « Inachos aux eaux abondantes, ô toi à qui le père des sources, l'Océan, a donné naissance, c'est à ta puissance majestueuse que sont soumis les champs d'Argos, les collines de Hêra et les Pélasges Tyrsênes [6]. » Sophocle n'était pas ori-

[1] *Ap.* Porphyr., *Vit. Pythagor.* 1, init.
[2] VI, 140 ; cf. IV, 145 ; V, 26.
[3] *Ap.* Dionys. Halicarn., *Antiq. rom.*, I, 28.
[4] Elle a été naturellement reproduite par Strabon, V, p. 221.
[5] Strab., *ibid.*
[6] Sophocl., *fragm.* 256, dans Teubner-Dindorf, *Poëtarum scenicorum graecorum... fabulae.* 5e édit., p. 134. Une leçon différente, et, je crois, moins bonne, a été donnée dans le Sophocle de Didot-Ahrens, *fragm.* 677, p. 367. On trouve le texte rectifié dans le Denys d'Halicarnasse de Teubner-Kiessling, I, 25, t. I. p. 30.

Digitized by Google

ginaire d'Argos dont il parle dans ces vers : mais né dans l'Attique, habitant de la pélasgique Athènes, il était aussi bien placé que Thucydide et Myrsile pour connaître à fond et de première main les traditions ethnographiques relatives aux origines pélasgiques.

« L'identité des Tyrsênes et des Pélasges est encore affirmée par Hellanicos de Lesbos, contemporain de Sophocle et de Thucydide, compatriote de Myrsile, et plus ancien que lui d'un siècle environ. Mais Hellanicos est en contradiction avec Myrsile sur un point. Suivant Myrsile, des deux noms de Pélasge et de Tyrsêne, Tyrsêne est le plus ancien, Pélasge le plus nouveau. Hellanicos prétend qu'on a dit d'abord Pélasge et que le nom de Tyrsêne date seulement de l'époque où les Pélasges s'établirent en Italie [1]. Il est de toute évidence qu'il se trompe. Mais cette erreur n'a aucune importance pour la solution de la question qui nous occupe ici. Hellanicos avait, aussi bien que nous, lu le nom des Tyrsênes dans un hymne d'Homère; il savait donc que ce nom remontait fort haut. Il émettait sur l'origine de ce nom et sur le rapport chronologique de ce nom avec le nom de Pélasge une hypothèse hasardée ; mais son témoignage sur la synonymie de ces deux termes ethnographiques, usités pour désigner une race dont d'importans tronçons avaient encore de son temps conservé leur langue et leur autonomie, ne perdait, par cette erreur, aucune autorité.

« Nous allons passer aux textes dans lesquels les Pélasges et les Tyrsênes sont donnés comme deux peuples distincts. Le plus ancien de ces textes appartient à Hérodote....

« L'historien d'Halicarnasse ne se sert ordinairement pas de l'expression de Tyrsênes. Il appelle Pélasges, et non Tyrsênes, les anciens habitants d'Athènes [2]. Lemnos, où Thucydide met les Tyrsênes, était, suivant Hérodote [3], habitée par des Pélasges. Les Tyrsênes, pour Hérodote, c'est la fraction de cette race transplantée en Italie, sauf dans un seul passage [4] où il parle des Tyrsênes établis en Thrace auprès des Pélasges. Il distingue donc les Pélasges de Thrace des Tyrsênes du même pays ; cepen-

[1] *Ap.* Dionys. Halic., *Antiq. rom.*, I, 23.
[2] Herodot., VIII, 44.
[3] IV, 145 ; VI, 138 et 140.
[4] I, 57.

Digitized by Google

dant il ne nous dit pas que les uns et les autres n'appartinssent pas à la même race. Rien n'est fréquent comme l'usage de noms différents pour désigner le même groupe ethnographique. Dans le français littéraire, *germain*, *teutonique* et *allemand* sont souvent synonymes. L'anglais *german* désigne le même peuple que l'allemand *deutsche*. Ces deux noms en anglais ne sont pas synonymes et servent à distinguer deux peuples de la même race que la politique seule a séparés l'un de l'autre, les Allemands et les Hollandais. Les savants de l'antiquité ont trop souvent cédé à la tendance de distinguer autant de races qu'ils trouvaient de noms. C'était plus commode que scientifique. C'est pourtant ce qu'ont fait plusieurs compilateurs du Ier siècle avant Jésus-Christ et du siècle suivant : Scymnos de Chios [1], Strabon [2], Denys d'Halicarnasse [3], Pline l'Ancien [4], qui, écrivant trois ou quatre siècles après les auteurs cités plus haut, ont prétendu faire des Pélasges et des Tyrrhéniens, suivant l'orthographe nouvelle, deux races différentes. De l'existence de deux noms ils concluaient à l'existence de deux races.... Et des savants modernes ont préféré l'affirmation arbitraire et relativement récente de Scymnos, de Srabon, de Denys d'Halicarnasse et de Pline au témoignage si ancien et si autorisé de Thucydide, de Sophocle, d'Hellanicos et de Myrsile de Méthymne. Il nous paraît évident que ces savants ont fait fausse route. »

Il ne faut pourtant pas, je pense, pousser les conséquences de ces observations fort justes aussi loin que le fait l'érudit distingué auquel je viens d'emprunter quelques pages. Il est incontestable que les expressions de Tyrsênes et de Pélasges s'échangent l'une contre l'autre chez les écrivains grecs les plus anciens, que les Turses, Tyrsênes ou Tyrrhéniens sont des Pélasges, en donnant à ce dernier nom sa signification la plus étendue. Mais, d'un autre côté, la distinction de Tyrsênes et de Pélasges, comme désignant deux rameaux différents d'une même race, ainsi que nous la trouvons chez Hérodote, remonte aux sources les plus antiques et les plus autorisées. Nous la saisissons bien plus haut que chez les auteurs grecs, parmi les documents hiéroglyphi-

[1] V. 217-218 ; le pseudo-Scylax, plus ancien, n'a pas commis la même erreur : *Peripl.*, 5.
[2] V, p. 219 et suiv.
[3] *Antiq. rom.*, I, 29 et 30.
[4] *Hist. nat.*, III, 8.

Digitized by Google

ques égyptiens. Dans les récits des guerres du Pharaon Rà-messou III contre les peuples de la mer, tel que nous le lisons sur les murailles du temple de Medinet-Abou, à Thèbes, et dans le grand Papyrus Harris, les Tourscha ou Turses (Tyrsênes) et les Pélesta ou Pélasges, sont deux peuples confédérés, mais différents [1], et le dernier nom est spécialement réservé aux Pélasges de la Crète [2], d'où sortirent les Philistins [3]. Dans les traditions de l'Italie, le nom de Tyrsênes ou Tyrrhéniens appartient en propre à la division des peuples pélasgiques qui vint par mer de l'Asie-Mineure s'établir en Etrurie, celui de Pélasges, absolument parlant, est réservé d'ordinaire aux Œnotriens, débarqués dans le midi de la péninsule, et à laquelle on attribuait une origine arcadienne. Strabon et Denys d'Halicarnasse sont donc justifiés dans une certaine mesure d'avoir établi, seulement en l'accentuant trop, une distinction entre les Pélasges et les Tyrrhéniens dans les origines italiotes ; les documents qu'ils mettaient en œuvre désignaient par ces deux noms des Pélasges de deux migrations différentes. Dans les pays grecs, l'expression de Pélasges est celle qui a le sens le plus général, qui s'applique à la totalité de la race ; celle de Tyrsênes ou de Tyrrhéniens a un caractère plus spécial et semble presque exclusivement réservée au rameau oriental de la nation pélasgique, à celui qui habitait une partie des îles de l'Archipel et du littoral de l'Asie-Mineure. Aussi, nous le verrons tout à l'heure avec plus de détail, les Tyrrhéniens d'Italie sont-ils représentés par la tradition de beaucoup la plus répandue et le mieux assise, comme venus de la Lydie.

Ménécrate d'Élée [4] donnait pour limite méridionale au territoire occupé jadis par les Pélasges, sur la côte ouest de la péninsule asiatique, le mont Mycale, vis à vis de l'île de Samos. Il est d'accord avec Hérodote [5] pour leur attribuer au nord les mêmes limites qu'à l'Ionie, et ces limites ont une grande ressemblance avec celles de la Lydie, qui, du côté du septentrion, s'arrêtait au

[1] Chabas, *études sur l'antiquité historique*, p. 251-328.

[2] *Odyss.*, T, v. 179 ; Diod. Sic., V, 80 ; Dionys. Halicarn., *Antiq. rom.*, I, 18.

[3] Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 1re édit., p. 263-266; Fr. Lenormant, *Les antiquités de la Troade*, I, p. 72-77.

[4] *Ap.* Strab., XIII, p. 621.

[5] I, 142.

Digitized by Google

Caïque. « Mais, remarque très justement M. d'Arbois de Jubainville [1], avant l'établissement des Thraces dans l'Asie Mineure, c'est-à-dire dans les provinces connues sous les noms de Mysie, de Bithynie et de Phrygie, les Pélasges se sont certainement avancés beaucoup plus au nord. Le nom pélasgique de Larissa, porté non seulement par une ville située près d'Éphèse en Ionie [2], mais par deux autres plus au nord, l'une près de Cymé en Éolie [3], l'autre en Troade [4], établit que la domination pélasgique sur les côtes de l'Asie-Mineure a dû s'étendre de la Carie à la mer de Marmara et vraisemblablement jusqu'au Pont Euxin. Cette opinion est confirmée par Hérodote : car cet historien nous montre, sur les bords de la mer de Marmara, deux villes, Placiê et Scylaciê, encore habitées de son temps par des Pélasges qui, à cette époque, c'est-à-dire au ve siècle avant notre ère, avaient conservé leur langue nationale, une langue différente de celle de tous leurs voisins [5]. » Si l'on joint à ce territoire continental des Pélasges d'Asie-Mineure, auxquels dans les temps les plus anciens appartenait tout spécialement l'appellation de Turses ou Tyrsênes, avant qu'elle n'eût suivi ce peuple dans sa migration en Italie, les îles situées le long du même littoral, que Ménécrate d'Élée [6] disait formellement avoir été occupées par eux [7], ainsi que les îles du nord de l'Archipel que l'on désigne comme tyrrhéniennes, Lemnos, Imbros [8], Samothrace [9], on arrive à déterminer pour le peuple Turse ou Tursâne un domaine géographique primitif dont la situation coïncide de la manière la plus frappante avec celle du Tarschîsch de *Genes.*, x, 4, interposé entre la Grèce et Cypre. Il y a donc ici convenance résultant de l'identité de position, aussi bien qu'assimilation des deux noms satisfaisante au point de vue de la linguistique.

[1] *Les premiers habitants de l'Europe*, p. 60 et suiv.

[2] Strab., IX, p. 440 ; XIII, p. 620.

[3] Herodot., I, 149 ; Xenoph., *Hellenic.*, III, 1, 7 ; Strab., XIII, p. 621; Ptol., V, 2, 5; Steph. Byz., *s. v.;* Plin. *Hist. nat.*, V, 32 ; Vell. Paterc., I, 4.

[4] Thucyd., VIII, 101 ; Xenoph., *Hellen.*, III, 1, 13 ; Strab., IX, p. 440 ; XIII, p. 604 et 620 ; Athen., II, p. 43.

[5] Herodot., I, 57. Sur la situation de ces deux villes entre Cyzique et Dascylos, voy. Pomp. Mel., I, 19.

[6] *Ap.* Strab., XIII, p. 621.

[7] Voy. un peu plus haut ce qui a été dit de Lesbos.

[8] Herodot., V, 26 ; VI, 138 et 140 ; Anticlid. *ap.* Strab., V, p. 221.

[9] Hérodote (II, 51) en fait venir les Pélasges d'Athènes, que nous avons vu désigner comme Tursênes.

Digitized by Google

Reste à expliquer le déplacement, au premier abord singulier, que subît le nom de Tarschîsch, quand nous le prenons d'abord dans la Genèse, puis dans les prophètes, la façon dont il a été reporté dans le lointain ouest et dont il s'y est étendu ou reculé de façon à englober ou à désigner exclusivement la partie de l'Espagne où les Phéniciens avaient fondé leurs établissements.

Ici je ne suivrai pas Knobel[1], quand il veut rendre compte de ce phénomène en supposant que les Tartessiens ou Turdétans étaient une colonie des Tyrsênes ou Pélasges Tyrrhéniens. C'est se lancer sans nécessité dans la voie de la fantaisie extra-scientifique, des hypothèses gratuites et insoutenables. Le fait, qui semble au premier aspect extraordinaire, s'explique au contraire de la façon la plus naturelle, la plus simple et la plus satisfaisante par l'histoire des Tyrsênes, telle qu'elle nous est connue, et par la grande émigration maritime vers les contrées occidentales qui en est l'événement le plus saillant.

Ottfried Müller[2] et M. Lepsius[3] ont déjà traité le sujet de l'histoire des Tyrsênes ou Tyrrhéniens d'une façon singulièrement remarquable et complète, du moins pour ce que l'on possédait de documents il y a un demi-siècle. Depuis, les monuments de l'Égypte sont venus projeter la lumière la plus nouvelle et la plus inattendue sur la réalité et l'époque de leur migration maritime. Car, suivant l'heureuse expression de M. Renan, « un curieux phénomène est en train de se passer en critique. L'Égypte sera bientôt comme une espèce de phare au milieu de la nuit profonde de la très-haute antiquité. Les textes égyptiens deviennent les documents les plus anciens de la vieille histoire de l'Asie antérieure et du monde méditerranéen. » M. d'Arbois de Jubainville a heureusement profité de ces données nouvelles dans l'intéressant chapitre qu'il a consacré à l'établissement des Tyrsênes en Italie[4], chapitre où nous aurions pourtant bien des réserves à faire sur des points de détail et surtout sur la théorie fondamentale qui veut faire les Pélasges d'une race absolument différente de celle des Hellènes, étrangers à la famille aryenne ; M. Deecke s'en est aussi servi dans les notes de la nouvelle édition des

[1] *Die Vœlkertafel*, p. 90-94.
[2] *Die Etrusker*, t. I, p. 65-95, édit. Deecke.
[3] *Die Tyrrhenische Pelasger in Etrurien*, Leipzig, 1842.
[4] *Les premiers habitants de l'Europe*, chap. v, p. 84-106.

Digitized by Google

Étrusques d'Ottfried Müller. Mais c'est surtout M. Maspero qui a tiré des faits révélés par les documents hiéroglyphiques les conclusions les plus précises et les plus étendues, avec la sûreté de critique et la justesse de coup d'œil historique qui comptent parmi ses plus éminentes qualités.

Autant qu'on en peut juger par ce que l'on sait aujourd'hui, observe ce savant [1], une grande révolution s'accomplit dans les pays situés autour de la mer Égée vers les dernières années de la XVIIIe dynastie égyptienne. Ce fut tout ce groupe de peuples à moitié légendaires, appartenant à la souche pélasgique, Maiones ou Méoniens, Turses ou Tyrsênes, Teucriens, Lyciens, que les historiens classiques et les monuments égyptiens nous font connaître d'une manière absolument indépendante les uns des autres, qui l'accomplirent. « D'après les traditions du pays, Manês, fils de Zeus et de la Terre, eut Cotys de Callirhoê, fille de l'Océan. Cotys engendra Asies qui donna son nom à l'Asie, et Atys, qui fonda en Lydie la dynastie des Atyades. Callithéa, fille de Tyllos et femme d'Atys, mit au monde deux fils, nommés, selon les uns, Tyrsênos ou Tyrrhênos et Lydos [2], selon les autres Torrhêbos et Lydos [3]. L'examen de cette généalogie, où sont compris tous les héros éponymes du pays, montre qu'il y eut d'abord sur la côte ouest de l'Asie Mineure un grand peuple appelé Maiones [4], formé de plusieurs tribus : les Lydiens, les Tyr-

[1] *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 1re édit., p. 249 et suiv.

[2] Hérodot., I, 94 ; cf. Dionys. Halic., *Antiq. rom.*, I, 27.

[3] Xanth. Lyd. *ap.* Dionys Halic., I, 28. D'autres disaient Tyrrhênos fils d'Hêraclês et d'Omphale, reine de Lydie : Dionys. Halic., *ibid.*

[4] Ici je crois devoir faire quelques réserves. J'ai de grands doutes sur le rapport du nom de Manês avec celui du peuple des Maiones. Le Manês des traditions de l'Asie-Mineure me paraît bien plutôt, comme le Minos de la Crète, un correspondant du Manou de l'Inde, une de ces personnifications de « l'homme » par excellence, du premier père de l'humanité, que j'ai étudiées dans mes *Origines de l'histoire*, t. II, p. 157-167.

Comme nom de peuple, Maiones n'apparaît jamais avec le sens générique qui appartient à Pélasges et même à Turses ou Tyrsênes. Nous ne le voyons que désignant une fraction spéciale des nations pélasgiques de l'Asie Mineure, et une fraction assez restreinte. Les Maiones sont les plus anciens habitants de la Lydie (Herodot., I, 7 ; VII, 74), où Aristote (*ap.* Plutarch., *Vit. Homer.*, 3) faisait régner un roi du nom de Maiôn. Ils furent refoulés dans le canton de la Mysie appelé d'après eux Méonie, quand les Lydiens proprement dits eurent fait la conquête de leur ancien pays (Strab., XII, p. 588). Quelques-uns faisaient des Maiones et des Mysiens un même peuple (Strab., XII, p. 572).

Digitized by Google

sênes, les Torrhêbes [1], etc. Quelques-unes de ces tribus, attirées vers la mer, sans doute par l'attrait de la piraterie, finirent par quitter le pays et par aller chercher fortune au loin. « Aux jours d'Atys, fils de Manês, raconte Hérodote [2], il y eut une grande famine par toute la terre de Lydie... Le roi se résolut à partager la nation par moitié et à faire tirer les deux portions au sort : les uns devaient rester dans le pays, les autres s'exiler. Il continuerait de régner lui-même sur ceux qui obtiendraient de rester : aux émigrants il assigna pour chef son fils Tyrsênos. Le tirage accompli, ceux qui devaient partir descendirent à Smyrne, construisirent des navires, y chargèrent tout ce qui pouvait leur être utile et partirent à la recherche de l'abondance et d'une terre hospitalière. Après avoir passé bien des peuples, ils parvinrent en Ombrie, où ils fondèrent des villes qu'ils habitent jusqu'à ce jour. Ils quittèrent leur nom de Lydiens, et, d'après le fils du roi qui leur avait servi de guide, se firent appeler Tyrsêniens [3]. » Quoi qu'en dise Hérodote, cette migration ne se fit pas en une seule fois et dans une seule direction : elle se prolongea pendant près de deux siècles, du temps de Séti Ier au temps de Râ-messou III, et porta sur les régions les plus diverses. On trouve les Pélasges Tyrrhêniens à Imbros, à Lemnos [4], à Samothrace et dans la péninsule de Chalcidique, sur les côtes et dans les îles

[1] Ottfr. Müller (*Die Etrusker*, t. I, p. 75, édit. Deecke) suppose que la forme primitive du nom des Torrhêbes, demeurés dans le midi de la Lydie (Steph. Byz., *v.* Τόρρηβος), était *Torséboi*, ce qui le ferait étroitement apparenté avec celui des *Tyrsénoi*, émigrés vers l'Italie. Mais M. Deecke relève ici une difficulté linguistique, en ce que dans les manuscrits les meilleurs et les plus anciens la forme paraît être *Toréboi*, avec un seul *r*.

[2] I, 94.

[3] Cf. Dionys. Halic., *Antiq. rom.*, I, 27. Le même récit, avec quelques variantes, chez Timée de Tauroménion (*ap.* Tertullian., *De spectacul.*, p. 239), Scymnos (v. 220), Strabon (V, p. 219), Plutarque (*Romul.*, 2); Lycophron (*Alexandr.*, v. 1351) y fait allusion. Chez les Romains il était généralement admis : Vell. Paterc., I, 1 ; Sil. Ital., V, v. 7-23. Pour Virgile, Lydien est synonyme d'Étrusque : *Æneid.*, II, v. 779-782 ; VIII, v. 479 et suiv.; IX, v. 11 ; X, v. 155. Maiones étant le nom des plus vieux habitants de la Lydie, on disait aussi, ce qui n'est qu'une variante de la même tradition, que les Étrusques étaient les descendants des Méoniens : Dionys. Halic., I, 27 ; Virgil., *Æneid.* VIII, v. 500 ; Ovid., *Metamorph.*, III, v. 576-583.

[4] Anticlide d'Athènes, écrivain du IIIe siècle avant notre ère, disait que les Pélasges venus d'Asie-Mineure avaient colonisé les îles d'Imbros et de Lemnos, et que c'était de là que quelques-uns d'entre eux étaient partis sous la conduite de Tyrsênos et avaient gagné l'Italie : Strab., V, p. 221.

Digitized by Google

de la Propontide, à Cythère et sur la pointe méridionale de la Laconie. Leur migration vagabonde, qui pendant un temps les fait aller un peu dans toutes les directions par les mers, apparaissant au milieu des nations de la Grèce déjà fixées depuis plusieurs siècles, puis tout à coup disparaissant des lieux où ils avaient semblé vouloir s'établir, comme de l'Attique [1], sans autres causes discernables qu'un irrésistible besoin de vie errante, entraînant avec eux à leur départ des essaims de ces nations et recommençant ensuite sur d'autres points jusqu'à ce que leur masse se porte sur l'Italie, laissant seulement derrière elle dans la mer Égée quelques faibles tribus bientôt absorbées par leurs voisins, — cette migration d'un caractère tout particulier, qui fut la dernière dont les contrées helléniques furent le théâtre avant l'invasion dorienne, était jusqu'à présent un phénomène inexplicable dans les annales primitives de la Grèce. C'est seulement aujourd'hui que nous pouvons en comprendre la nature et la remettre dans son vrai cadre. En réalité, dans tous les mouvements confus de population que nous discernons maintenant durant cette période de deux siècles dans le bassin oriental de la Méditerrannée et qui viennent à plusieurs reprises se heurter à l'Égypte, le fait dominant est la migration errante de l'ensemble de tribus désignées dans les souvenirs des Grecs sous le nom général de Pélasges Tyrrhéniens. Les autres nations n'y apparaissent guères qu'à l'état d'essaims attirés dans leurs courses. »

Pourtant j'ai cru devoir discerner entre les deux grandes attaques de l'Égypte par les nations pélasgiques, sous Mi-n-Pta'h et sous Râ-mes-sou III, une différence considérable dans la composition des hordes d'invasion, différence qui peut aider à fixer définitivement la date de la migration des Tyrsênes vers l'Italie [2]. Dans l'invasion du règne de Mi-n-Pta'h, à laquelle prennent principalement part les populations du Péloponnèse, telles que les Aquaiouascha, les Tourscha (Turses ou Tyrsênes) sont en quête de nouvelles demeures. C'est un peuple qui émigre en

[1] Pausanias (II, 21, 3) parle d'un temple élevé à Athènes par le fils de Tyrsênos, ce dernier rapporté à l'union de Hêraclês et d'Omphale. Cette tradition rattache les Pélasges Tyrsênes à la migration partie de la Lydie. Voy. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, p. 68 et suiv.

[2] *Les antiquités de la Troade*, I, p. 72-79.

Digitized by Google

masse, qui est à la recherche d'un lieu où se fixer. Aussi sont-ce eux qui prennent l'initiative du mouvement et qui entraînent les autres à leur suite. C'est ce que E. de Rougé avait noté déjà [1] d'après des phrases bien significatives de l'inscription hiéroglyphique qui relate la défaite des envahisseurs : « Le Tourscha avait pris la tête de toute la guerre. Chacun des guerriers de son pays avait amené sa femme et ses enfants [2]. » Au contraire, du temps de Râ-mes-sou III, les mêmes Tourscha n'ont plus ce caractère de peuple en pleine migration. Ce ne sont plus eux qui tiennent la mer, et ils n'apparaissent, dans la confédération dirigée contre l'Égypte et où les Pélesta ou Pélasges de la Crète et les Tsekkri ou Teucriens tiennent la tête, qu'à un rang secondaire, comme un peuple qui n'a fourni qu'un faible contingent et qui est assez désintéressé dans la question. Ceci semble indiquer que dès lors la masse de leur nation avait trouvé dans l'Italie centrale le lieu d'établissement longtemps cherché par elle. L'établissement de la thalassocratie crétoise, personnifiée dans les traditions grecques sous le nom de Minos et à laquelle correspond si bien la position que les Pélasges de la Crète tiennent alors parmi les autres peuples de même race [3], était d'ailleurs un fait qui n'avait pu se produire que dans un état de choses plus régulier que celui du temps de Mi-n-Pta'h, après que les diverses populations en mouvement sur la mer depuis près de deux siècles avaient commencé à retrouver leur assiette. Seuls à ce moment, les Pélesta (Pélasges proprement dits, distingués des Tourscha ou Tyrsênes) étaient encore en pleine migration; ce sont eux qui cherchaient de nouvelles demeures. Il est évident que le gros de la migration, ceux qui descendaient par terre dans la Syrie, ne pouvait pas venir de la Crète. C'étaient des tribus pélasgiques, sœurs de celles qui, peu de temps auparavant, étaient venues renforcer les Étéocrètes et les aider à expulser les Phéniciens, mais sans doute restés en arrière dans l'Asie-Mineure, dans la région d'où étaient sortis déjà les Tourscha ou

[1] *Rev. Archéol.*, nouv. sér., t. XVI, p. 93.

[2] Duemichen, *Historische Inschriften*, pl. II, l. 14 : *Turis'a em t'at tep en kheru neb. pe'herer neb en tesf anuef 'himtef kharaduf.*

[3] Fr. Lenormant, *Les premières civilisations*, t. II, p. 419 et suiv.; *Les antiquités de la Troade*, I, p. 76 ; *Histoire ancienne de l'Orient*, 9e édit., t. II, p. 305 et suiv.

Digitized by Google

Tyrsênes et les Pélesta ou Pélasges de la Crète. Seulement c'est sous l'impulsion et sur l'appel de ces derniers qu'ils se mettent en marche pour venir occuper la côte syrienne en face d'eux ; ce sont leurs frères de la Crète qui les dirigent, qui viennent les soutenir par mer et qui convoquent les autres peuples à aider leur établissement.

Quoi qu'il en soit de cette dernière question, sur laquelle on ne peut, dans l'état actuel, émettre que des hypothèses, plus ou moins bien appuyées, mais de simples hypothèses, le fait positif c'est que, vers le xve ou le xvie siècle, le peuple des Turses ou Tyrsênes, que les monuments égyptiens appellent Tourscha et le chapitre X de la Genèse, Tarschîsch, jusqu'alors établi sur la côte occidentale de l'Asie Mineure et dans les îles de la mer Égée émigra en masse vers l'Ouest et vint se fixer dans le centre de l'Italie, où il atteignit rapidement un haut degré de développement, de puissance et de civilisation, ne laissant derrière lui dans ses anciennes demeures que quelques faibles débris, qui s'éteignirent graduellement. Son nom se transporta tout naturellement avec lui, et de cette façon, au point de vue géographique, Tarschîsch, qui s'était d'abord trouvé parmi les fils de Yâvân, interposé entre Élischâh, la Grèce, et Kittîm, Cypre, comme nous le voyons dans la Genèse, devint l'extrême ouest des connaissances géographiques des Phéniciens, et par leur intermédiaire des Hébreux, dans les pays européens baignés par la Méditerranée. Il dut s'y appliquer d'abord à l'Italie, au pays où s'était désormais fixé le peuple des Turses ou de Tarschîsch, à proprement parler. Mais précisément à ce moment, dans la période de la suprématie de Tyr sur les autres Phéniciens, les navigations des Kénânéens maritimes prirent un développement inattendu et tout nouveau dans l'Occident. Les Tyriens découvrirent Tartesse, c'est-à-dire l'Espagne méridionale, avec ses merveilleuses richesses minières, y créèrent de vastes établissements, s'y taillèrent un empire et en firent désormais le but habituel de leurs plus fructueuses expéditions. A la contrée ainsi nouvellement découverte par eux, ils appliquèrent tout naturellement le nom de Tarschîsch, auxquel ils étaient habitués, à cause de l'assonnance de l'appellation nationale des Turtes Ibères avec celle des Turses émigrés d'Asie-Mineure en Italie. Dès lors l'expression de Tarschîsch, qui prenait de plus en plus un

Digitized by Google

caractère géographique, et non plus ethnographique, revêtit une signification aussi vague, aussi compréhensive et aussi étendue que l'a été à une certaine époque celle du nom Indes. Tarschîsch fut désormais, non pas seulement l'Espagne, mais tous les pays européens de l'Ouest, depuis l'extrémité de la région des îles, *iyîm*, c'est-à-dire des mers grecques et de leurs îles, y compris la Sicile, jusqu'au grand Océan qui s'ouvrait au-delà des Colonnes d'Hercule. C'est le sens qu'a ce nom chez les prophètes.

Nous avons rassemblé plus haut les passages où, chez ces écrivains inspirés, Tarschîsch désigne bien positivement l'Espagne méridionale et les possessions qu'y avaient les Tyriens. Mais il en est toute une série d'autres qui ne permettent pas de restreindre exclusivement le nom de Tarschîsch à cette contrée, conformément à l'opinion la plus généralement répandue dans la science moderne depuis Bochart, qui imposent, au contraire, d'y prêter l'acception singulièrement étendue que nous y reconnaissons. Dans *Psalm.*, LXXII, 10, Tarschîsch est une vaste région, comparable en étendue à l'Arabie méridionale (Schebâ) et à la côte africaine des Somâlis (Sebâ), réunies, auxquelles elle est opposée, qui occupe tout le lointain ouest et compte un grand nombre de rois différents, *malché Tarschîsch*. Surtout Tarschîsch est dans bien des cas accolé aux *iyîm*, aux îles des mers grecques [1], et cela d'une façon qui ne peut pas laisser de doute sur ce que l'on considérait les deux régions ainsi dénommées comme se trouvant en contact par une de leurs extrémités, comme se succédant immédiatement l'une à l'autre dans la carte du bassin de la Méditerranée. Sous ce rapport, *Is.*, LXVI, 19, est surtout significatif. Car il énumère une série de pays contigus les uns aux autres et situés dans le nord-ouest, qui sont Tarschîrsch, Poûl (à chercher suivant toutes les probabilités dans l'Italie méridionale), Loûd et Toûbâl qui appartiennent à l'Asie-Mineure), Yâvân (la Grèce européenne) et les Iles qui en dépendent.

Dans tous les documents bibliques sur le commerce phénicien, il resterait une lacune inexplicable si l'on voulait restreindre, comme on le fait d'ordinaire, Tarschîsch au midi de l'Espagne ou à l'Espagne entière. Aucun pays ne s'interpose entre celui-ci et les îles de la Grèce. Nous ne trouverions donc pas une seule

[1] *Is.*, XXIII, 6; LX, 9; *Psalm.*, LXXII, 10.

Digitized by Google

indication relative au trafic maritime, incontestable pourtant, actif et antique, que les Tyriens, qui avaient avant l'arrivée des colons hellènes créé des établissements sur toutes les côtes de la Sicile [1], entretenaient avec les bouches de l'Eridan, point d'arrivée sur la mer Méditerranée, de l'ambre des bords de la Baltique, avec l'Étrurie, source d'une production de cuivre et de bronze comparable à celle de Cypre, enfin avec les embouchures du Rhône, où aboutissait la route de batellerie la plus suivie au travers de la Gaule pour amener l'étain des Iles Britanniques [2]. Tout ceci est, au contraire, englobé dans les fructueuses navigations de Tarschîsch, si, comme nous le pensons, ce nom doit s'entendre de l'ensemble des contrées de l'ouest de la Méditerranée jusqu'à l'extrémité méridionale de l'Espagne, de même que celui d'Indes occidentales pendant trois siècles embrassait tout le continent américain.

FRANÇOIS LENORMANT.

[1] Thucyd., VI, 2; le texte est formel. Voy. Movers, *Die Phœnizier*, t. II, 2e part., p. 314 et suiv.; Fr. Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, 3e édit., t. III, p. 61.

[2] Fr. Lenormant, *Manuel*, 3e édit., t. III, p. 99 et suiv.

Digitized by Google

LA TAILLE ROYALE

AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES.

En général, la taille personnelle de l'ancien régime évoque immédiatement l'idée du plus arbitraire des impôts [1], d'un impôt écrasant, injuste, réparti sans aucune proportion, non seulement entre les provinces et les villes, mais encore entre les redevables même, d'un impôt vexatoire dans ses moyens de perception et de tous points odieux enfin dans les poursuites qu'il autorisait contre les débiteurs.

Il est peu d'impôts qui n'aient eu à subir des accusations de ce genre et qui ne les aient méritées dans une proportion plus ou moins grande, tellement il est difficile, en matière d'impôts, d'arriver à un système qui défie toute critique.

Il s'agit ici d'apprécier ce que la taille pouvait renfermer d'arbitraire, de condamnable et de juger sans passion si le système de la taille était irrémédiablement mauvais, ou bien si au contraire il n'a pas été en butte à des jugements passionnés et par conséquent peu éclairés [2].

En matière financière plus qu'en tout autre, il n'est pas de jugement possible tant qu'on reste dans le vague ; nous allons donc étudier avec soin ce qu'était la taille personnelle au XVIIe et au XVIIIe siècle, et décrire tous les rouages de l'administration

[1] Ce mémoire est consacré uniquement à l'étude de la taille personnelle; les systèmes de taille, d'ailleurs très peu employés, connus sous le nom de taille réelle ou taille mixte et qui étaient des exceptions en quelque sorte seront ailleurs l'objet d'études distinctes.

[2] On trouvera d'une manière commode tous les édits, déclarations, arrêts du Conseil et de la Cour des aides que nous citerons dans le cours de cette étude dans le *Nouveau code des tailles*, 2 vol. in-12, plusieurs fois réimprimé au dix-huitième siècle.

Digitized by Google

des tailles avec une précision suffisante pour que l'on puisse se rendre compte de toutes les phases par lesquelles passait cet impôt, depuis la fixation du montant de la taille dans le Conseil du roi jusqu'à la rentrée de la dernière livre d'impôt dans les caisses du trésor royal.

I

§ I. FIXATION DU MONTANT DES TAILLES.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, la royauté n'avait plus à compter avec les délibérations d'assemblées représentatives dont dépendit le vote ou le rejet de l'impôt.

Par conséquent, rien n'obligeait à préparer, une année ou deux d'avance, comme on le fait aujourd'hui, les prévisions de recette et de dépense, c'est-à-dire le budget.

Il y avait bien quelques pays d'états qui paraissaient jouir d'une certaine indépendance dans le vote des impôts, mais, en fait, leurs délibérations étaient menées d'une manière assez rapide pour n'apporter aucun retard dans le système général de l'administration financière. Ce n'était donc que vers le mois de juillet que le conseil du roi arrêtait le montant de la taille qui serait imposée pour l'année suivante [1].

Cette fixation assez tardive avait un avantage, c'était d'être très rapprochée de l'époque où les besoins financiers se manifestaient et de pouvoir tenir compte par conséquent de toutes les circonstances qui pouvaient motiver l'élévation ou la diminution des impôts ; on comprend combien des fixations faites une ou deux années d'avance laissent de marge à l'inconnu et quel trouble elles peuvent apporter dans les prévisions.

Il n'y avait aucune règle ni aucune considération économique bien marquée dans la fixation du montant général de la taille.

Pourquoi, lors de besoins financiers nouveaux, le conseil augmentait-il les tailles plutôt que de s'adresser aux impôts indirects, aux douanes ou à tout autre impôt ? Il n'y a rien autre chose à répondre si ce n'est qu'on se comportait alors comme on

[1] Le brevet de 1634 est arrêté le 31 juillet 1633, celui de 1643 est du 10 avril 1642. Bibl. nat., fonds français, n° 200 des acquisitions nouvelles.

Digitized by Google

le fait de nos jours et qu'on ne se faisait aucune loi d'observer une proportionnalité déterminée entre les différentes sources d'impôt auxquelles l'on puisait.

On tenait compte des circonstances, de l'accueil probable qu'aurait tel ou tel mode d'impôt, du rendement que l'on pouvait en espérer, et, suivant la tendance de tels ou tels règnes, de tels ou tels personnages politiques, on frappait plus ou moins les tailles, les aides, les traites, etc., etc.

Tout le monde par exemple connaît la prédilection de Colbert pour les taxes indirectes, et la modération très calculée avec laquelle il recourait aux tailles.

En fait, les tailles ont toujours représenté la moitié, le tiers au moins du budget général des recettes royales [1].

La taille était un impôt de répartition ; par conséquent, une fois que le Conseil avait fixé la somme totale que l'on demanderait à la taille pour l'année qui allait commencer, il s'agissait de la répartir entre les diverses circonscriptions territoriales du royaume.

Ces circonscriptions ont varié en nombre dans le courant des siècles et se sont multipliées naturellement au fur et à mesure du développement des budgets, mais elles ont toujours présenté une constance parfaite dans les éléments qui les composaient.

Au point de vue financier, la France se divisait donc tout d'abord en grandes circonscriptions qui avaient à leur tête un Trésorier général et un Intendant, et que l'on connaissait sous le nom de Généralités.

Les généralités se composaient de circonscriptions secondaires : les *élections*.

Les élections étaient formées elles-mêmes de la réunion d'un certain nombre de villes et paroisses.

Pour que la taille arrivât à être distribuée à chaque redevable, il fallait donc qu'elle fût répartie tout d'abord entre les généralités, puis que dans chaque généralité il y eût une répartition par paroisse, dans chaque paroisse enfin une répartition par habitant.

Rien n'est plus simple ni plus clair.

[1] Ainsi en 1609 les recettes générales étaient de 32 millions et 1/2, la taille de 14 millions ; en 1642 : recettes 79 millions, taille 44 millions ; en 1649 recettes 92 millions, taille 50 millions. Forbonnais, *Recherches sur les finances*, passim ; Bailly, *Histoire financière de la France*, t. II.

Digitized by Google

II. RÉPARTITION ENTRE LES GÉNÉRALITÉS.

C'était le roi en son Conseil qui procédait à la répartition première de la taille entre les généralités.

Les bases de cette répartition étaient-elles absolument certaines, mathématiquement exactes ? Il est certain que non ; car c'est une chimère de croire qu'en matière de répartition il puisse y avoir jamais une proportionnalité *absolue* entre l'impôt et la matière imposable.

Par conséquent, les répartitions entre les généralités sous l'ancienne monarchie ne pouvaient présenter des garanties absolues ; la répartition qui s'effectue actuellement entre nos départements est du reste encore plus éloignée de reposer sur des bases indiscutables. A tout prendre, néanmoins, il est certain qu'il était infiniment plus facile pour nos pères d'arriver à répartir la taille avec une justice suffisante, d'après les procédés d'appréciation qu'ils employaient et que nous allons voir en œuvre, qu'il ne pourrait l'être pour nous de répartir avec exactitude notre impôt foncier entre les départements d'après les données si superficielles, si fausses de nos cadastres.

Il faut tenir compte cependant de la différence considérable qu'il y a entre notre impôt foncier et la taille, et bien se garder de croire que les moyens de répartition qui seraient excellents pour l'un de ces impôts pourraient être même applicables à l'autre.

Nous verrons, en effet, en étudiant la répartition par habitant, que la taille était loin de repondre à notre impôt foncier et même à nos quatre contributions directes, qu'elle avait un tout autre caractère, celui d'un véritable impôt sur le revenu, et que par conséquent ce n'était ni par l'établissement d'un cadastre ni par tout autre moyen mathématiquement précis que l'on pouvait arriver à une répartition méthodique de la taille, mais uniquement par une simple appréciation, aussi loyale que possible, des facultés de chaque redevable.

Ces appréciations, qui étaient faites dans chaque paroisse, dans chaque élection, dans chaque généralité, etaient transmises chaque année au Conseil du roi ; c'est d'après cette base, dont les éléments étaient révisés chaque année, et qui suivait par

Digitized by Google

conséquent aussi exactement que possible le développement de la fortune publique, que le Conseil procédait à une répartition proportionnelle de la taille entre les généralités. Cette répartition générale était ordinairement arrêtée par le Conseil vers le milieu de l'année.

Au mois de juillet [1], les trésoriers généraux recevaient donc, par l'entremise de l'Intendant de la généralité [2], le *Brevet de la taille,* ou plutôt un extrait du Brevet concernant leur généralité ; cet extrait leur faisait connaître quelle était la somme qui était imposée à la généralité et était accompagné d'une lettre de cachet du roi qui enjoignait aux trésoriers de procéder au plutôt à la répartition *par élection* de la somme contenue au Brevet [3].

Le Brevet de la taille ne concernait pas toujours exclusivement la levée de la taille; très souvent, à la taille proprement dite ou grande taille, étaient adjoints différents impôts, qui en étaient le supplément en quelque sorte, et qui se répartissaient exactement au marc la livre de la grande taille; c'était justement à cause de cette identité de répartition, qui en faisait une dépendance de la taille, que ces impôts étaient compris au Brevet de la taille.

Il n'y a par conséquent pas lieu de nous en occuper particulièrement, tout ce que nous dirons de la taille les concernant également.

En 1768, le Brevet de la taille avait subi une modification que nous devons signaler : sous prétexte de donner une certaine fixité à la taille, l'administration avait décidé que le Brevet de la taille, tel qu'il existait alors, resterait immuable désormais,

[1] Ordonnance de janvier 1629, art. 344.

[2] Avant la création des intendants, les trésoriers généraux recevaient directement les extraits du brevet de la taille. Règlement du 5 février 1611.

[3] Edit du 23 mars 1634, art. 40. 41. 42.

Voici un extrait du Brevet de 1643 : « Et à ceste fin sera envoyé aux trésoriers généraux des... généralités un brevet signé de la main de Sa Majesté et contresigné par trois de ses secrétaires d'estat et de ses commandements contenant les sommes que chacune généralité doit porter, pour en faire le département sur les élections en dépendantes, auquel ils vacqueront toutes affaires cessantes et postposées; et, lesdits départements faits, ils les envoiront incontinent au Conseil de Sa Majesté, pour sur yceux estre expédiées les commissions pour l'imposition desdites sommes (Bibl. nation. Fonds français, acquis. nouvelles, no 200 fo 256). Voyez à peu près la même mention dans le Brevet de 1635, rapporté par Fr. Desmaisons, dans le *Traité nouveau des aydes, tailles,* etc., Paris, 1666, in-8o, p. 549.

Digitized by Google

et que toutes les augmentations éventuelles de cet impôt seraient comprises dans un deuxième brevet qui supporterait seul les fluctuations inévitables de l'impôt, soit en augmentation soit en diminution.

Nous verrons tout à l'heure que cette combinaison cachait au fond une mesure de centralisation, qu'elle tendait à l'accroissement du pouvoir des intendants et qu'elle procurait en réalité de nouvelles facilités au gouvernement pour augmenter les impôts tout en lui permettant d'affirmer solennellement que la taille demeurait invariable.

Il y avait là en somme un véritable artifice. Personne n'ignore pour quelles sommes énormes on a su le mettre à profit de nouveau dans le cours de notre siècle, en apportant dans nos budgets la distinction presque toujours spécieuse des budgets ordinaires et des budgets extraordinaires, puis en faisant sonner bien haut l'admirable équilibre des budgets ordinaires, tandis que les budgets extraordinaires se soldaient par l'emprunt.

Laissons de côté cette exception, qui n'affecte du reste que les dernières années du XVIIIe siècle, et revenons à la répartition du Brevet de la taille entre les élections.

§ III. RÉPARTITION ENTRE LES ÉLECTIONS.

Huit jours après avoir reçu le Brevet de la taille, les trésoriers généraux de chaque généralité se partageaient entr'eux les élections à visiter [1] et se mettaient en campagne pour y faire, suivant le terme consacré, leurs *chevauchées* [2].

Ces chevauchées étaient tout simplement des tournées d'inspection dans lesquelles les trésoriers s'informaient, par tous les moyens qui leur semblaient convenables, de la force contributive des élections.

A cet effet, ils s'adressaient aux élus, officiers administratifs et judiciaires qui résidaient au siège de chaque élection; ils compulsaient les rôles de la taille précédente, les registres des rece-

[1] Au dix-huitième siècle il y avait, Paris excepté, environ de 5 à 10 élections par généralité. En 1683 il y avait 164 élections pour 18 généralités, soit exactement 9 élections en moyenne par généralité. *Maximes de la cour des aydes*, Bibl. nat., fonds français, no 14089.

[2] Règlement du 8 avril 1600 et édit de mars 1637.

Digitized by Google

veurs de tailles, les rôles des poursuites exercées, etc., etc. ; ils se rendaient ainsi un compte exact, non seulement de la part d'impôt que chaque élection avait supportée dans l'année précédente, mais encore de la facilité plus ou moins grande avec laquelle cet impôt avait été acquitté par les redevables.

A ces informations prises sur pièces se joignaient les renseignements pris sur place auprès des propriétaires, des fermiers, des officiers ministériels sur l'état des récoltes et du commerce, sur l'abondance ou la disette de l'année.

De nombreuses excursions au sein des campagnes permettaient aux trésoriers d'apprécier personnellement la situation de l'agriculture, surtout dans un mois aussi favorable que le mois de juillet, et de contrôler ainsi par eux-mêmes l'exactitude des renseignements qu'ils avaient recueillis précédemment.

Toutes ces informations, toutes ces enquêtes se trouvaient condensées dans les procès verbaux que les trésoriers rédigeaient en aussi grand nombre qu'ils le voulaient, et qu'ils rapportaient avec eux vers la fin d'août de leurs voyages d'économistes.

Rendez-vous était pris au siège de la généralité, et, au jour fixé, les trésoriers, de retour de leurs chevauchées, s'y rendaient accompagnés des élus de chaque élection.

Cette nombreuse assemblée, rapportant de toutes parts les résultats d'une vaste enquête sur la situation de la généralité, avait en mains tous les documents propres à établir la force contributive de chaque élection ; les élus étaient là pour défendre les intérêts de leurs élections, les trésoriers pour les juger et pour les mettre d'accord dans leurs prétentions respectives ; on procédait donc alors, sous la présidence des trésoriers ou bien des intendants, suivant les époques [1], à la répartition de la taille par élection, en d'autres termes on attribuait à chaque élection sa part contributive de taille.

Cette répartition n'était toutefois que provisoire [2] ; elle avait

[1] L'édit de septembre 1635 commença à introduire les intendants dans cette réunion; malgré les protestations des trésoriers, les intendants prirent de jour en jour un pied plus important dans les affaires financières. Le règlement du 14 avril 1643, art. 3, leur attribua enfin la présidence de l'assemblée. Il paraît qu'en fait les intendants exercèrent rarement leur droit de présidence. *Mémoires sur les privilèges et fonctions des trésoriers généraux*, Orléans, 1745, in-4o, p. 279.

[2] Ordonnance du 14 avril 1715.

Digitized by Google

besoin, pour devenir définitive, d'être sanctionnée par le Conseil du roi.

A cet effet, dans le courant du mois d'août, le département des tailles par élection était envoyé par les trésoriers généraux au Conseil du roi, accompagné de toutes les pièces qui avaient servi à l'établir et notamment des procès verbaux de chevauchées.

Avant de procéder à l'examen des répartitions proposées par les trésoriers généraux ou par les intendants (suivant les époques), le Conseil avait deux cas préliminaires à examiner : 1° la répartition que le Conseil avait faite par généralité ne présentait-elle pas d'objections de la part des généralités ? 2° puis, dans chaque généralité, la répartition par élection, proposée par les trésoriers n'était-elle pas contestée par une ou plusieurs élections ? y avait-il en un mot plainte *en surtaux* des généralités ou plainte *en surtaux* des élections ?

Les plaintes en *surtaux de généralité* étaient extrêmement rares; elles émanaient des trésoriers généraux ou des intendants. Les plaintes en *surtaux d'élection* étaient beaucoup plus communes ; lorsque les élus d'une élection croyaient leur élection surtaxée [1], ils dressaient procès verbal de leurs réclamations et les transmettaient au Conseil avec les pièces à l'appui.

Le Conseil examinait les réclamations de surtaux des généralités ou des élections, procédait à des modérations de taxes sur les uns qui se traduisaient naturellement par des augmentations d'impôt sur les autres, ou bien rejetait toute modification et arrêtait définitivement, élection par élection, la répartition provisoire qui, dans chaque généralité, avait été faite par les intendants, les trésoriers et les élus réunis.

Le Conseil faisait alors expédier, dans le courant de septembre, ce que l'on appelait les commissions qui, adressées par le Conseil aux intendants, étaient remises par ces derniers aux trésoriers généraux [2].

Huit jours après cette réception, les trésoriers généraux,

[1] Règlement de 1634, art. 40.

[2] Les archives de Seine-et-Marne renferment une série très complète des pièces relatives à la taille dans l'élection de Provins. Voyez une de ces commissions en parchemin, signée du roi et contresignée par Phélippeaux. Les trésoriers l'ont rendue exécutoire en donnant l'ordre, en marge même de la commission, aux élus « de travailler en toute diligence en l'assiette, imposition et département de la taille » Archives de Seine et Marne, C. 179. Il y en a une foule d'autres dans la même série du n° 79 au n° 250.

Digitized by Google

ayant fait enregistrer les commissions des tailles, transmettaient à leur tour aux élections des mandements [1] qui leur faisaient connaître la somme exacte et définitive pour laquelle chacune d'elles devait contribuer à la taille.

§ IV. Répartition entre les paroisses.

Il s'agissait dès lors de procéder à une nouvelle répartition entre les paroisses ; cette répartition, qui devait prendre pour base les informations les plus nombreuses et les plus sûres, se faisait dans les élections mêmes.

A cet effet, dans le courant d'octobre, les intendants devaient se transporter en personne [2], avec l'un des trésoriers, au siège de de chaque élection, et là, procéder de concert avec les *élus*, à la répartition de la taille par paroisse [3].

Au point de vue de la répartition des tailles, les élus remplissaient exactement dans les élections le rôle que les trésoriers généraux remplissaient dans les généralités.

C'était donc par un système de chevauchées absolument obligatoire [4], sans préjudice de tous les autres moyens d'information, qu'ils devaient s'enquérir de la prospérité relative des villes, bourgs, et paroisses qui composaient leur élection.

C'étaient les procès verbaux de chevauchées qui, comparés aux rôles des années précédentes, servaient de base à la répartition des tailles entre les villes et paroisses [5].

[1] Règlement du 8 avril 1600, art. 5, confirmé par le règlement du 20 octobre 1603.

[2] Avant 1645, les trésoriers procédaient seuls à cette répartition. Les arrêts suivants, en attribuant aux intendants une partie des droits des trésoriers et notamment en leur accordant le droit de taxe d'office et la prépondérance dans les décisions, ont augmenté singulièrement l'influence des intendants dans les répartitions : Arrêts du Conseil de 1646 et du 28 novembre 1646 ; règlement de février 1663.

[3] Edit de 1600, art. 2 ; règlement de 1631, art. 41 et 42 ; règlement de 1643, art. 3,4,5 et 32.

[4] Leurs appointements ne pouvaient leur être payés qu'après qu'ils avaient fourni les procès verbaux de leurs chevauchées.

[5] Voici l'intitulé d'une de ces répartitions : Département fait par nous intendant... trésoriers de France... et élus en élection de Provins de la somme... ordonnée être imposée et levée sur tous les contribuables aux tailles de ladite élection l'année prochaine. (Suit la répartition par paroisse) 10 octobre 1708. Archives de Seine et Marne, C. 179.

Digitized by Google

Ici se représentait encore la possibilité d'une surtaxe sur telle ou telle paroisse ; la paroisse qui se croyait surtaxée devait introduire une instance en surtaux.

A cet effet le syndic, le maire, ou les échevins devaient faire annoncer au prône qu'il y aurait assemblée générale des habitants le dimanche suivant à l'issue de la messe [1] ; l'assemblée délibérait sur l'instance. L'acte de délibération mentionnait la décision prise ; puis, après autorisation de plaider accordée par l'intendant, la communauté introduisait son instance devant les élus, officiers qui formaient dans chaque élection un tribunal administratif de première instance, et allait en appel, s'il y avait lieu, de la sentence des élus devant la Cour des aides.

Ces instances en surtaux, introduites par les communautés d'habitants, étaient extrêmement rares.

La répartition de la taille sur les paroisses une fois arrêtée, était signifiée aux paroisses [2], par le greffier de l'élection, au nom de l'intendant, du trésorier et des élus, et prenait le nom de *commission particulière des tailles*.

§ V. Répartition entre les habitants.

Il ne restait plus qu'à procéder à la répartition par habitant ; mais c'était là l'opération capitale. Nous allons nous y arrêter.

La répartition par habitant reposait tout entière en effet sur cette opération des plus délicates qui consiste à déterminer avec exactitude la force contributive de chaque redevable et à proportionner à sa richesse effective la quotité d'impôt qu'il doit supporter.

On conçoit toute l'importance de cette opération quand on se souvient que les répartitions par paroisse, par élection ou par généralité n'étaient autre chose qu'une distribution d'impôts pro-

[1] Édit d'avril 1683 et déclaration du 2 août 1687.

[2] Règlement de 1643 art. 6. Tout le monde sait que la base de la répartition entre paroisses c'était le nombre de *feux*, c'est-à-dire de familles constaté dans chaque paroisse.

Nous laissons provisoirement de côté l'étude de la question relative à la fixation du nombre des feux par paroisse et par élection. Elle ne peut être vidée qu'au moyen des documents statistiques nombreux que nous réunissons chaque jour et qui aboutiront à une solution certaine.

Digitized by Google

portionelle aux valeurs constatées dans chaque paroisse, dans chaque élection, dans chaque généralité, et que ces valeurs avaient pour éléments toutes les constatations que les élus et les trésoriers généraux avaient faites dans chaque paroisse.

La connaissance des valeurs imposables chez chaque redevable était donc la base même de tout le système de répartition des tailles.

La répartition par habitant avait par conséquent sous l'ancienne monarchie une importance beaucoup plus grande qu'elle ne peut l'avoir à notre époque.

Aujourd'hui, en effet, l'impôt foncier est un impôt bien différent de la taille royale, et dont la fixité constitue le caractère ; il demeure par conséquent sans rapport avec le développement de la fortune publique ou des valeurs imposables ; la répartition par département n'est par suite en aucune façon proportionnelle à la quotité des valeurs imposables qui pourraient y être constatées si les évaluations étaient renouvelées périodiquement ; il en est de même pour la répartition par arrondissement ou par commune.

Par conséquent, dans ce système, la valeur réelle de toutes les cotes peut varier du simple au double sans qu'il en résulte aucune modification dans aucune répartition.

En un mot les répartitions, fixées jadis une fois pour toutes, se font mécaniquement pour ainsi dire, suivant une formule de proportion d'une rigueur inflexible en principe.

Rien de pareil n'existait en matière de taille ; les forces contributives de chaque paroisse résultaient de la totalisation des forces contributives, *essentiellement variables*, de chaque redevable. Les forces contributives de chaque élection résultaient de la totalisation de celles des paroisses ; il en était de même pour les généralités et pour le royaume tout entier. De la sorte, les forces imposables de toutes les divisions administratives du royaume, bien loin de présenter une fixité invariable, pouvaient présenter tout au contraire une mobilité pour ainsi dire constante, car elles reposaient toutes sur la fixation première, faite chaque année, de la valeur imposable de chaque redevable.

Arrêtons-nous donc sur ce point capital qui, en matière de tailles, est la clef de voûte de tout le système.

Nous avons vu que la commission particulière des tailles affé-

Digitized by Google

rentes à chaque paroisse était signifiée à la paroisse par le greffier de l'élection.

C'étaient les sommes indiquées par cette commission qu'il s'agissait de répartir entre les habitants.

Il y avait un premier principe, c'est que la répartition par habitant était une chose qui regardait exclusivemcnt chaque paroisse, que c'était une affaire intérieure, dans laquelle l'administration n'avait pas à intervenir, et qui devait être laissée par conséquent à l'initiative et à la surveillance des habitants eux-mêmes.

En vertu de ce principe, chaque paroisse formait une véritable personnalité; vis-à-vis de l'administration, c'est-à-dire des élus, des receveurs des tailles, des trésoriers généraux et de l'intendant, chaque paroisse formait donc un tout inséparable, un groupe indivis d'habitants que l'administration ne connaissait pas séparément, qu'elle ne connaissait que collectivement, et qui, pour elle, par conséquent, étaient liés entr'eux par la plus étroite solidarité.

Il y avait donc une véritable autonomie des paroisses en matière de répartition de la taille.

A. *Agents de répartition et de perception.*

Chaque année, dans le courant de septembre, le commencement d'octobre, ou au plus tard huit jours après avoir reçu la commission des tailles, le syndic de la paroisse réunissait les habitants en assemblée générale [1]; cette assemblée avait dû être préalablement annoncée par deux dimanches consécutifs au prône de la grand' messe.

[1] Édit de janvier 1634, art. 39; règlement de 1653 art. 10; arrêt de la Cour des aides du 28 mai 1646, règlement de 1663; édit de mars 1667; règlement du 20 mai 1673, art. 2; déclarations du 16 août 1683, art. 2 et du 28 août 1685: maximes principales de la cour des aydes, à la suite de la *Coutume de Melun*, par J. Champy, Paris, 1687 in-12, maxime 25, p. 343.

Il y a eu assez de variation dans la date où ces assemblées devaient se réunir; les déclarations de 1683 et 1685 ordonnent que sur l'injonction des intendants ou des élus transmise par les receveurs des tailles le 1er septembre, les assemblées devront êtres tenues et les collecteurs nommés sans attendre l'envoi des commissions des tailles.

Digitized by Google

Il s'agissait d'élire les *asséeurs-collecteurs* qui devaient procéder à la répartition et à la recette de la taille pendant le courant de l'année qui allait commencer.

Voici, d'après un témoin du temps, comment se faisaient ces élections : « Il y a un notaire présent pour recevoir les suffrages; ensuite de quoy les habitans doivent donner leurs voix aux notaires lesquels doivent les écrire de cette manière : Jean a nommé pour collecteur Denys, Guillaume a nommé Glaude et ainsy de tous les autres ; ensuite ils doivent à la fin des actes d'assemblées faire une récapitulation des voix qui ont été données et ensuite dire qu'il s'est trouvé que tels et tels sont les plus hauts en voix et qui par conséquent doivent être collecteurs ; et, à la suite, faire mention de ceux qui ont signé, de ceux qui ne sçavent signer ou qu'ils l'ont refusé, le tout à peine de nullité des dits actes d'assemblées, jugé par deux arrests de la Cour des aydes des 9e et 17e décembre 1689[1]. »

Ce n'était donc ni des officiers étrangers à la paroisse et imposés par l'administration, ni des officiers municipaux tels que les syndics ou échevins qui procédaient à la répartition de la taille, mais bien des habitants librement choisis par le suffrage de leurs concitoyens.

La solidarité qui reliait entr'eux tous les redevables et qui était la conséquence forcée de leur autonomie en matière de répartition, donnait aux fonctions d'asséeurs-collecteurs le caractère, non pas d'une fonction publique, c'est-à-dire d'un emploi lucratif et recherché, mais bien celui d'une charge onéreuse, d'une charge civique, imposée à chacun des habitants, à tour de rôle, dans l'intérêt public.

La conséquence de ce système était de placer les asséeurs-collecteurs dans une situation de grande responsabilité. Vis à vis des receveurs des tailles en effet, les asséeurs-collecteurs représentaient la paroisse d'une manière absolue.

Les receveurs n'avaient le droit de connaître et ne connaissaient aucunement les habitants qui pouvaient se trouver derrière

[1] *Traité des tailles* (manuscrit), Biblioth. nat., fonds français, no 14089, p. 95.

Les assemblées d'habitants étaient régulièrement tenues et les actes d'assemblées sont fort nombreux. Il y en a une série aux archives de Seine et Marne. Voyez notamment celle de Rosoy en Brie. Archives de Seine et Marne, BB 2.

Digitized by Google

les asséeurs-collecteurs ; c'étaient donc les asséeurs-collecteurs qui étaient responsables de la rentrée de la taille, et cela non seulement comme représentants de la paroisse, mais encore en leur nom personnel, sur leurs biens propres, comme solidaires de leurs concitoyens.

Il est facile de comprendre à présent que les fonctions d'asséeurs-collecteurs étaient une charge véritable et que les habitants se souciaient peu de s'y trouver astreints.

A quels redevables l'assemblée pouvait-elle imposer les fonctions d'asséeur-collecteur?

« Nul des habitants de la paroisse, disent les règlements [1], s'il est riche ou médiocre et suffisamment solvable, ne peut s'exempter de la charge d'asséeur et collecteur. » Tous les habitants, de 25 à 70 ans, étaient donc tenus à ces fonctions dès qu'ils y avaient été appelés par le vote des habitants.

Il était de règle néammoins que l'on ne pût y être astreint pendant plusieurs années de suite, et que trois années s'écoulassent au moins avant que les mêmes redevables pussent être chargés à nouveau des fonctions d'asséeur-collecteur [2].

Pour assurer cette prescription, l'administration, rendant obligatoire une mesure qui avait été conseillée par elle aux paroisses en 1673 [3], avait même décidé en 1716 que dans chaque paroisse il serait dressé un tableau, approuvé par l'assemblée des habitants, dans lequel les redevables seraient tous classés année par année suivant l'ordre de leur arrivée aux fonctions d'asséeur-collecteur[4].

[1] Règlement de 1600, art. 2, et de 1634, art. 38.

[2] Dans les grandes villes il fallait même un intervalle de cinq années. Règlement de février 1663, maximes principales de la cour des aydes, à la suite de de la *Coutume de Melun* de J. Champy, Paris 1687, in-12, maxime 29.

[3] Don de mars 1673, art. 3.

[4] Don du 1er août 1716; du 24 mai 1717; du 9 août 1723 et arrêt du Conseil du 13 septembre 1723. Nous avons trouvé un de ces tableaux dans les archives de Seine-et-Marne. C'est un tableau tout imprimé et dont les cadres doivent être remplis dans chaque paroisse. Il est intitulé: Tableau fait par les collecteurs et habitants de la paroisse de. . pour servir à la nomination des collecteurs.

Il est divisé en sept colonnes dont la première comprend les noms des dispensés, la deuxième les années, et les autres les noms des collecteurs qui doivent successivement entrer en fonctions; il s'étend de 1745 à 1760. Il est fait et arrêté en l'assemblée des habitants le 2 juillet 1641 à Samoreau. Archives de Seine-et-Marne, F 18.

Digitized by Google

Il y avait quelques privilèges qui exemptaient certaines personnes, telles que les médecins par exemple, des fonctions de collecteur [1]. « La présence d'un médecin, dit un auteur anonyme, est une espèce de remède et elle réjouit le malade, au lieu que la présence d'un médecin collecteur le saisiroit et redoubleroit son mal; mais, pour jouir de cette exemption, il faut qu'ils exercent leurs fonctions, même gratuitement en faveur des pauvres ; il ne suffit point d'estre médecin et de se reposer à l'ombre de ses livres ; il faut estre médecin agissant [2]. »

Les grandes paroisses, soumises au moins à trois cents écus de grande taille, avaient quatre asséeurs-colleteurs, les petites deux [3]; ce nombre avait été doublé par le règlement de 1634, afin de permettre aux asséeurs-collecteurs d'opérer par semestre ou par quartier et d'avoir ainsi plus de loisirs pour leurs opérations personnelles [4], et porté enfin en 1717 à un nombre impair tel que cinq ou sept [5].

Les asséeurs-collecteurs étaient solidaires les uns des autres dans l'étendue de la paroisse [6].

Une fois nommés, les asséeurs-collecteurs avaient à pourvoir à l'assiette et au recouvrement de la taille; leurs fonctions étaient doubles par conséquent ; aussi étaient-elles restées longtemps partagées entre deux fonctionnaires distincts.

Les asséeurs avaient eu, jusque sous Henri III, la mission d'asseoir et de répartir seuls la taille dans les paroisses ; les collecteurs avaient eu de leur côté pour unique fonction d'y percevoir la taille ; l'assiette étaient donc alors séparée de la perception comme elle l'est aujourd'hui pour nos impôts directs.

Cependant comme les asséeurs étaient garants envers les collecteurs des non-valeurs des assiettes, et que cette garantie entraînait des procès continuels entr'eux, il avait paru efficace, pour y mettre un terme, de réunir ces deux fonctions en une seule dans les paroisses et de charger les mêmes personnes et de l'assiette et du recouvrement, de manière que les nouveaux

[1] Arrêt de la Cour des aides du 22 juin 1665 ; édit de février 1692.
[2] *Traité des tailles*. Bibl. nationale, fonds français, n° 14089, p. 87.
[3] Règlement de 1600, art. 12.
[4] Règlement de 1634, art. 38 ; Don du 1er août 1716, art. 2.
[5] Don du 24 mai 1717, art. 4.
[6] Règlement de 1600, art. 12, et de 1634, art. 38.

Digitized by Google

asséeurs-collecteurs ne pussent se prendre qu'à eux-mêmes des non valeurs qu'ils pouvaient éprouver [1].

Voyons ces asséeurs-collecteurs dans l'exercice de leurs doubles fonctions et étudions d'abord l'assiette.

B. *Assiette de la taille.*

Deux questions se posent immédiatement : 1° Quelles étaient les personnes soumises à la taille ? 2° Quelles étaient les bases qui servaient à la répartition de l'impôt.

Tout le monde sait que, dès le quatorzième siècle, les nobles et les ecclésiastiques étaient exempts de toute taille et qu'il n'y avait que les roturiers qui fussent soumis à cet impot.

L'origine de cette exemption remontait à l'origine des impôts et s'explique facilement.

Les premiers impôts perçus par la royauté n'avaient été autre chose que le remplacement par une taxe de l'obligation féodale de servir en personne à l'armée royale en cas de guerre.

Ces taxes de remplacement, en usage dès le treizième siècle, s'appliquaient indistinctement alors aux nobles et aux non-nobles qui s'exemptaient de leur service militaire.

Peu à peu cependant, les non-nobles s'étaient déshabitués du service militaire et avaient préféré se soumettre régulièrement à une taxe. Les nobles, au contraire, avaient considéré comme une preuve de leur attachement au roi et aussi comme une preuve de la noblesse de leurs sentiments de venir l'assister en personne à chacune de ses guerres.

Il en était résulté que, dans le fait, les nobles étaient exemptés de toute taxe, tandis que les non-nobles, exemptés de tout service militaire, de toute conscription, devaient être soumis par contre au paiement de la taille.

La taille était donc pour les non-nobles ce que nous appellerions une prime de rachat de la conscription.

Dans le cours des siècles, la cause première de cette différence

[1] L'art. 11 du règlement de 1600 dit : « Voulons en outre que lesdits asséeurs soient collecteurs en la même année de leurs charges comme un moyen propre de les empêcher de cottiser les pauvres et médiocres. »

Digitized by Google

de condition s'était obscurcie; les nobles, peu à peu, avaient cessé de faire partie intégrante de l'armée royale; la royauté avait cru devoir tolérer ce nouvel état de choses; elle avait contribué, par politique, à affranchir presqu'entièrement la noblesse du service militaire; elle avait eu la faiblesse de ne pas lui réclamer de taxe compensatrice pour ce défaut de service militaire, et tout ce que l'on avait retenu comme un axiome indiscutable, c'est que la noblesse ne devait pas la taille, que la taille n'était due que par les non-nobles et qu'il était par conséquent dégradant pour la noblesse de se soumettre jamais à cet impôt qui était la marque des roturiers.

Les ecclésiastiques avaient aussi réussi à s'affranchir de la taille, non pas en offrant leur service militaire, mais en soutenant que leurs fonctions ecclésiastiques étaient d'ordre public, qu'il y avait impossibilité pour eux de se rendre aux convocations fréquentes de l'armée du roi, qu'il y avait lieu de les exempter par conséquent du service militaire et que, ne devant pas dès lors ce service, ils ne devaient pas davantage les taxes qui en formaient la compensation [1].

Étaient ensuite arrivés les fonctionnaires importants de l'État, qui avaient fait valoir exactement les mêmes raisons que les ecclésiastiques et qui avaient également obtenu l'affranchissement du service militaire et par suite de la taille.

Il ne faudrait pas croire cependant que l'exemption des nobles, des ecclésiastiques et des hauts fonctionnaires soit restée absolue pendant toute la durée de la monarchie, et qu'elle n'ait pas eu à subir quelques atteintes, au moins d'une manière indirecte.

Certainement, au début des impôts, c'est-à-dire à la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle, à une époque où le service militaire était très effectif, où les guerres étaient très nombreuses et par conséquent très onéreuses, l'exemption de la

[1] Nous en avons rapporté des preuves dans notre *Histoire du pouvoir royal d'imposer* (Fontainebleau, 1878, in-8°, p. 125.) Nous reprendrons la question à fond dans l'étude : *Des personnes soumises à l'impôt.*

Fr. Desmaisons prétend que l'exemption des ecclésiastiques était fondée sur cette raison : « le sacerdoce est chose tellement divine qu'il faut que les ecclésiastiques soient tirés du reste des hommes et qu'ils ne paient aucune taille. » Ce raisonnement d'avocat n'a pas le sens commun. Desmaisons n'en réclame pas moins contre le privilège des ecclésiastiques. *Nouveau traité des aydes, tailles ;* etc. Paris, 1666, in-8°. p. 436, livre assez superficiel.

Digitized by Google

taille était des plus complète, pour les nobles, les ecclésiastiques et les autres privilégiés.

La conséquence de ce privilège voulait donc qu'aucune des terres privilégiées ne fut atteinte par la taille, de quelque manière que ce pût être, et que, par suite, les fermiers ne pussent être frappés d'impôt, même personnellement, pour les terres nobles qu'ils exploitaient.

Frapper en effet les fermiers, c'eût été amoindrir dans la réalité les revenus des nobles, des ecclésiastiques et des autres privilégiés, qui n'auraient pu renouveler leurs baux qu'à des conditions moins bonnes, et leur faire supporter indirectement une part de la taille.

Il y avait cependant là une argumentation spécieuse qui, tout en ayant triomphé pendant longtemps, pouvait être néanmoins combattue avec chance de succès.

On fit donc très justement remarquer qu'il y avait à distinguer dans les produits des fermes les revenus que le fermier payait au noble, revenus que l'on ne pouvait songer à imposer, et ceux qui, constituant son bénéfice personnel, à lui roturier, sur le prix de la ferme, devaient être soumis à la taille.

Au dix-septième siècle, cette théorie avait presqu'entièrement triomphé; le privilège d'exemption de la taille ne s'attachait plus alors qu'à l'une des terres des privilégiés, sans limite de contenance il est vrai, mais sous la condition qu'elle entourât leur maison d'habitation [1].

Il y avait beaucoup de vague toutefois dans cette prescription; des difficultés nombreuses s'étaient bien vite présentées à cet égard.

Les privilégiés, tournant la loi, avaient imaginé de faire avec leurs fermiers des baux secrets ; ils avaient réuni fictivement en une seule exploitation les fermes qu'ils possédaient dans un même rayon, avaient prétendu qu'ils les exploitaient par eux-mêmes, que leurs fermiers n'étaient que des serviteurs à gages, et avaient ainsi réussi à dégager leurs fermiers de toute imposition de taille.

On comprend que les nobles en profitaient personnellement, par la plus value qu'ils obtenaient de leurs baux, car tout impôt sur leurs fermiers était en réalité un impôt sur leurs propres revenus.

[1] Règlement de 1634, art. 34; règlement de 1643, art. 21.

Digitized by Google

Des ordonnances et des arrêts multiples [1] étaient alors intervenus dans le but de réprimer ces fraudes ; enfin, vers la fin du siècle [2], un édit des plus précis avait déterminé la surface de terres que les privilégiés pourraient librement faire cultiver sans que ces terres fussent soumises à la taille.

Cette étendue était réduite à l'exploitation de quatre charrues; toutes les autres terres, exploitées au moyen de fermiers, entraînaient pour les fermiers une taxe d'impôt à proportion des profits qu'ils pouvaient en tirer personnellement.

Ainsi, pendant tout le XVIIe siècle, la restriction du privilège n'avait fait que se développer ; dès la fin du siècle, les terres des privilégiés avaient été soumises à une taxe qui, frappant leurs fermiers, venait par contrecoup les atteindre eux mêmes et les forcer ainsi de contribuer aux charges communes, au moins dans une certaine mesure.

Mais n'oublions pas que ce n'était qu'indirectement, par l'entremise de leurs fermiers, que les privilégiés pouvaient sentir le poids de la taille, et que, par conséquent, en thèse générale, les nobles, les ecclésiastiques et les hauts fonctionnaires étaient, à moins de dérogeance [3], personnellement exempts de toute imposition de taille.

Si nous éliminons donc les nobles qui, considérés comme ayant la charge de tenir leur épée à la disposition du roi, étaient par cela même exempts de la taille ; les ecclésiastiques et les fonctionnaires d'un certain ordre qui, se fondant sur l'accomplissement de fonctions d'ordre public, se soustrayaient ainsi au service militaire et à la taille, nous en arriverons à déterminer très facilement les personnes qui seules en définitive étaient soumises

[1] Déclaration de février 1663 et arrêt de vérification de la dite; D^on de décembre 1663.

[2] Édit de mars 1667.

[3] La dérogeance, enlevant au noble sa qualité de noble, l'assujettissait par le fait à la taille.

Après 1667, tout noble qui, par lui-même, cultivait plus de quatre charrues de terre, était considéré comme fermier du surplus et comme dérogeant à sa noblesse pour ce surplus; il était alors frappé de taille, tout comme un fermier, pour ce surplus; dans le cas où il abandonnait cette exploitation directe pour la confier à un fermier, il était relevé de sa dérogeance partielle et pouvait continuer à cultiver quatre charrues.

C'était son fermier qui alors était soumis à la taille.

On voit que tout avait été minutieusement prévu.

Digitized by Google

à la taille : c'étaient les non-nobles sans fonctions privilégiées, en un mot les roturiers.

En revanche, le paiement de la taille leur assurait le droit, religieusement respecté pendant toute la durée de l'ancienne monarchie, d'être exemptés de tout service militaire, de toute convocation, de toute conscription quelconque, si accablants que pussent être les événements militaires.

Il va sans dire qu'aux XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, la prétention des fonctionnaires publics de se soustraire à la taille n'avait plus aucune raison d'être et constituait simplement un privilège.

Les asséeurs-collecteurs, en procédant à la rédaction du rôle de la taille, devaient donc se garder d'y faire entrer les nobles, soit que ces nobles fussent nobles d'origine, ennoblis par lettres ou ennoblis par achat d'offices conférant la noblesse, d'y faire figurer les ecclésiastiques, sous certaines réserves cependant [1], ou d'y comprendre les fonctionnaires, en assez grand nombre, à l'office desquels était attachée l'exemption de la taille.

Toutes les exemptions une fois constatées, rejetées ou admises [2], les asséeurs-collecteurs n'avaient plus qu'à dresser la liste des roturiers, en distinguant avec soin les conditions spé-

[1] Il s'est présenté pour les ecclésiastiques les mêmes difficultés dans l'imposition de la taille sur leurs fermiers que sur les nobles.

Leurs fermiers, déchargés de taille dans le principe, s'y sont vus astreints au-delà d'une exploitation de quatre charrues. Règ. de 1634, art. 33 ; de 1643, art. 28 ; déclaration du 10 avril 1646 et arrêt du Conseil du 28 sept. 1646.

Même après cette fixation, il y a eu des difficultés assez nombreuses sur ce point : l'étendue des quatre charrues ne devait-elle être composée que de leurs biens personnels et de ceux du bénéfice, ou bien, dans le cas où ces biens ne comprenaient que deux charrues, par exemple, les ecclésiastiques avaient-ils le droit de les compléter en cultivant sans charge de taille deux charrues de biens venant d'acquisition, de succession collatérale, etc., etc. Il y a eu sur ce point des discussions sans fin et des arrêts contradictoires. Arrêts de la Cour des aides du 22 mai 1680, du 5 mars 1683, 12 février 1684, 31 mars 1692, 27 août 1693.

[2] Les asséeurs-collecteurs n'avaient pas le droit d'exiger des nobles leurs preuves de noblesse et de les discuter ; ils devaient simplement les imposer ou non à la taille. Les nobles se pourvoyaient ensuite devant les élus et les Cours des aides où l'on jugeait leur noblesse. Règ. de 1634, art. 52 ; de 1667, de 1673, art. 18.

Le Règlement de 1643 avait accordé aux privilégiés le droit d'aller directement devant les Cours des aides sans passer devant le jugement des élus. Cette faculté leur a été retirée par le Règlement de 1667.

Digitized by Google

ciales qui pouvaient entraîner exemption pour certains d'entr'eux.

En principe, tout citoyen, depuis l'âge de vingt-cinq ans, était imposable à la taille ; les mineurs de vingt-cinq ans, tant qu'ils restaient célibataires, qu'ils s'abstenaient de tout commerce, de tout trafic, de toute fonction publique, tant en un mot qu'ils vivaient du produit des biens de leurs parents vivants ou décédés, étaient exempts de toute taille [1].

Cependant Louis XIV, pour favoriser les mariages précoces, avait accordé l'exemption de la taille jusques à vingt-cinq ans à tous les jeunes gens qui se marieraient avant vingt et un ans [2], et jusques à vingt-quatre ans pour ceux qui se marieraient dans leur vingt et unième année.

L'émancipation des mineurs les soumettait à la taille [3].

Pendant une vingtaine d'années environ; de 1666 à 1683, les pères de famille ayant dix ou douze enfants légitimes, non prêtres, religieux ou religieuses, avaient joui d'une exemption à vie de toute taille ou collecte [4].

Nous passons sur les privilèges particuliers, tels que ceux des bourgeois de Paris [5], etc., dont il fallait justifier aux asséeurs-collecteurs, et sur toutes les positions diverses dans lesquelles pouvait se trouver un noble qui dérogeait en épousant une roturière, et vice-versâ, une veuve noble qui épousait son fermier, un noble qui épousait sa fermière et qui, se mariant en communauté, était censé jouir pour une part de la ferme de sa femme, etc., etc., combinaisons singulières qui donnaient lieu à

[1] Arrêt de la Cour des aides du 1er décembre 1602 (Ducrot, *Traité des aides et tailles*, p. 406). et arrêt de la Cour du 25 mai 1653.

[2] Édit. des mariages de nov. 1666.

Ces privilèges n'étaient accordés que pour les redevables travaillant sur leurs biens ou par eux-mêmes. Ceux qui prenaient à ferme devaient la taille, mais à proportion de la valeur de ces fermes seulement.

[3] Arrêt de la Cour des aides du 1er décembre 1602.

[4] Édit. de nov. 1666, révoqué par la Don du 13 janvier 1683.

Il fallait douze enfants vivants au moment de l'assiette de la taille.

Il s'est présenté le cas bizarre d'un chef de famille ayant onze enfants vivants, dont la femme était enceinte du douzième et qui ne put profiter de l'exemption par suite de la mort d'un de ses onze enfants au moment de la naissance du douzième. Arrêt de la Cour des aides du 26 août 1672.

[5] Règlement de 1634, art. 33; de 1665; édit de 1667; règlem. de 1673, art. 15; arrêts du Conseil du 4 avril 1716 et de la Cour des aides du 13 août 1716 et 29 septembre 1722, etc.

Digitized by Google

de curieux problèmes juridiques sur l'assiette de la taille et qui se dénouaient en Cour des aides après force mémoires et plaidoiries.

La liste de tous les habitants taillables de la paroisse une fois établie, et dans la pratique on y arrivait par une simple révision du rôle de l'année précédente, il s'agissait de déterminer la valeur imposable de chaque redevable, valeur qui servirait à lui attribuer une part proportionnelle de l'imposition.

Quels éléments entraient en jeu pour la fixation de cette valeur imposable ? Était-ce seulement la valeur des terres, bois et maisons comme pour notre impôt foncier ? Aucunement.

La taille royale n'était autre chose qu'un impôt sur le revenu ; la base de la répartition de la taille, c'était tout simplement l'appréciation complète de tous les revenus qui provenaient, soit de la culture du sol, soit de la location de maisons ou de terres, soit de l'exercice d'une industrie, d'un commerce ou d'une profession quelconque, soit de rentes, soit de toute autre source.

La taille personnelle se présentait donc avec tous les avantages théoriques et toutes les difficultés pratiques de l'impôt sur le revenu.

Il est vrai d'ajouter que, sous l'ancienne monarchie, les difficultés pratiques d'appréciation de la fortune de chaque taillable étaient mille fois moins grandes qu'elles ne le seraient aujourd'hui, car tous les revenus étaient alors des revenus fonciers en somme, et ne pouvaient échapper, comme le feraient nos revenus mobiliers, à la constatation des agents chargés d'asseoir l'impôt.

Pour quelles cause la taille, au lieu d'être un impôt foncier par exemple, était-elle un impôt qui frappait l'ensemble de la fortune de chaque redevable ? Ce n'était nullement pour des raisons purement théoriques, mais bien pour des causes historiques et qui remontaient à l'origine même des impôts.

Lors de l'établissement des premiers impôts, la monarchie ne s'était pas trouvée en effet dans la situation d'un conquérant qui arriverait en terrain vierge et qui aurait le choix d'établir ses impôts suivant les plus pures doctrines et les meilleurs procédés.

Les premiers impôts n'étaient pas de véritables impôts, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, mais de simples taxes pécuniaires qui venaient remplacer des charges préexistantes et d'une toute autre nature.

Digitized by Google

A la fin du XIIIe siècle et surtout au commencement du XIVe siècle, ces taxes tenaient lieu tout simplement de l'obligation de servir en personne à l'armée du roi, charge féodale qui était due dès l'origine de la féodalité et dont les conditions étaient très nettement fixées depuis plusieurs siècles.

Les taxes avaient dû par conséquent tenir compte des conditions dans lesquelles le service militaire s'accomplissait et s'assouplir aux mêmes conditions que ce service.

La taille n'étant dès lors que la compensation du service militaire et le service militaire étant une charge qui obligeait chacun d'arriver tout armé et équipé en l'armée du roi en proportion tout naturellement de ses ressources personnelles, il avait paru non seulement juste mais obligatoire en quelque sorte, lorsqu'on avait dispensé du service moyennant une taxe, de proportionner également cette taxe, non pas à tel ou tel revenu particulier, mais à l'ensemble de tous les revenus de chaque redevable, à l'ensemble de toutes ses facultés.

C'etaient les prescriptions de l'ordonnance du centième, de celle du cinquantième [1], de l'ordonnance de 1302 [2], de celles de 1314 [3], de 1318 [4], etc., etc.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les prescriptions des ordonnances étaient telles encore; la taille avait conservé intégralement dans les pays d'élections le caractère d'impôt sur le revenu [5].

C'était donc sur l'ensemble des facultés de chaque taillable que les asséeurs devaient porter leurs investigations; c'était la fortune même de chaque habitant qui devait se trouver évaluée par eux dans le rôle des tailles.

Les difficultés de l'impôt sur le revenu résident toujours dans les moyens d'arriver avec certitude à l'évaluation des revenus ou au contrôle des déclarations quand on impose aux redevables

[1] Ordonnance du 13 février 1295. *Ordonnances*, t. XII, p. 333.
Elle conflait l'appréciation des fortunes dans chaque lieu à trois prudhommes de la meilleure renommée.

[2] *Ordonnances*, t. I, p. 371.

[3] Ordonnance du 6 août. *Ord.*, t. XI, p. 429.

[4] Elle était égale au quinzième du revenu. Ordonnance du 17 novembre. *Ord.*, t. I, p. 678.

[5] Il y a eu dans les pays d'élections même quelques essais de modification de l'assiette de la taille notamment à Niort, La Rochelle, Pont l'Evêque ; ils ont peu réussi et ont été abandonnés. Bibl. nation., Collection Delamare, fonds français, n° 21753.

Digitized by Google

des déclarations. Les procédés qui feraient connaître la vérité ne peuvent éviter d'être vexatoires, de ressembler à une inquisition, de paraître une véritable intrusion dans les affaires privées les plus secrètes de chaque famille.

On n'avait pas jugé, sous l'ancienne monarchie, que la répartition de la taille et que l'estimation des valeurs imposables fussent tellement difficiles qu'il y eût lieu pour y parvenir de recourir à des déclarations sous la foi du serment ou à des moyens d'investigation excessifs. On avait estimé, et non sans quelque raison certainement, à cette époque où tous les revenus étaient de nature foncière, que dans chaque paroisse les possessions de chaque redevable, ses moyens d'existence et ses profits de toute sorte étaient suffisamment connus pour que l'on pût estimer sans grosse chance d'erreur sa position de fortune.

Les asséeurs-collecteurs ne devaient donc prendre pour base de leurs évaluations que la *commune renommée ;* tout autre moyen d'investigation leur était interdit [1].

Les rôles, dans les temps les plus anciens, contenaient donc les noms, surnoms et professions des taillables [2], puis, en face, l'évaluation totale de leurs revenus.

Cependant, par la suite, on avait décidé, afin que la lecture du rôle fît connaître si les cotes étaient bien assises, on avait décidé qu'on ferait des évaluations distinctes pour les revenus fonciers et les revenus industriels [3], de manière à donner une garantie plus certaine de la justesse des évaluations ; plus tard encore, en 1768 [4], on avait jugé utile de séparer les impositions des simples journaliers de celles des autres taillables.

Ainsi, vers la fin du dix-huitième siècle, les rôles présentaient

[1] L'arrêt de la Cour des aides du 21 janvier 1664 est formel à cet égard ; il rejette la prétention des asséeurs de compulser les actes chez les notaires et déclare qu'il n'y a d'autres voies pour justifier les facultés que la commune renommée, le dire d'experts et le témoignage de ceux qui pouvaient avoir connaissance des biens du taillable par réputation. J. du Fresne, *Journal des audiences du Parlement*, etc. (Paris 1733, 1751, 7 vol. in-folio, t. II, p. 584.)

[2] Règlement de 1634, art. 45 et 48 ; arrêt de la Cour des aides du 14 mars 1640 et 24 octobre 1684.

[3] Edit de mars 1600, art. 16 ; janvier 1634, art. 45 ; Déclarations du 13 avril 1761, art. 3 ; du 7 février 1768, art. 3 ; arrêt de la Cour des aides du 7 sept. 1770, art. 10 et 11.

[4] Déclaration du 7 février 1768, art. 8.

Digitized by Google

ou plutôt devaient présenter la disposition suivante : d'abord les noms, surnoms et professions des taillables, dans une première colonne leurs produits en biens fonds, dans une deuxième colonne (que l'on appelait la cote d'industrie) leurs produits industriels, enfin dans une dernière colonne l'évaluation du produit du travail des simples ouvriers, travail que l'on ne pouvait estimer à plus de deux cents journées par année.

Il va sans dire que les asséeurs-collecteurs devaient apporter dans leurs évaluations la plus stricte probité et que chacun d'eux devait y faire preuve d'une telle justice que ses collègues ne pussent que l'approuver ; il faut nous souvenir en effet que les asséeurs-collecteurs étaient non seulement responsables envers les receveurs des tailles des impositions de leur paroisse, mais encore qu'ils étaient solidaires les uns des autres, et que par conséquent leur préoccupation constante devait être de ne pas s'exposer, par des évaluations risquées, à engager leur responsabilité pécuniaire et celle de leurs collègues.

On pouvait néanmoins avoir la crainte que les asséeurs-collecteurs, qui dans la plupart des paroisses pouvaient être des gens d'une médiocre condition, ne fussent influencés par les personnages importants qui habitaient ces paroisses, et qu'ils n'osassent pas les imposer au taux qu'ils devaient supporter [1].

A cet effet, les asséeurs-collecteurs devaient inscrire leurs cotes à part sur le rôle de la taille, et en faire un chapitre séparé ; c'était alors un des élus ou l'intendant suivant les époques [2] qui, en s'entourant des renseignements voulus et des avis officieux des asséeurs-collecteurs, prenait la responsabilité de taxer ces

[1] C'étaient notamment les juges-conseillers, substituts des procureurs-généraux, officiers des greniers à sel, procureurs fiscaux, notaires, avocats, greffiers et les gros fermiers des nobles et ecclésiastiques. Règ. de 1634, art. 48 ; édit. d'août 1715.

[2] Jusqu'en 1643, les élus faisaient seuls ces taxes d'office ; le règlement de 1643 leur adjoignit (art. 8) les intendants et les trésoriers de France. Enfin le règlement de février 1663 élimina les trésoriers et réserva les taxes d'office aux élus et à l'intendant, la voix de l'intendant devant l'emporter sur celles des élus. — C'était en fait attribuer toute décision aux intendants.

Le Parlement protesta contre cette omnipotence donnée à l'intendant, mais dut se soumettre devant les lettres de jussion du 23 décembre 1663.

Voici l'intitulé d'un rôle de cotes d'office : Rolle des cotes d'office faites par nous Intendant, Trésoriers et élus, etc. Ils signent tous au pied de ce rôle qui comprend toutes les paroisses de l'élection. Archives de Seine-et-Marne C. 179.

Digitized by Google

personnages et leur imposait une taxe qui prenait le nom de taxe d'office.

Nous devons signaler le développement de centralisation auquel ces taxes d'office avaient donné prétexte : dès 1663, la prépondérance donnée à la voix des intendants sur celles des élus assure aux intendants le droit de fixation des taxes d'office.

En 1715 [1], la suppression d'une foule de privilèges d'exemption de la taille [2] donne un développement extraordinaire à ces mêmes taxes d'office.

Pour sauvegarder l'indépendance des asséeurs-collecteurs, que les anciens exemptés, nouvellement soumis à la taille, s'efforçaient d'intimider, les intendants sont autorisés, dans le cas où ils le jugeront nécessaire, de se faire représenter auprès des asséeurs-collecteurs par des commissaires spéciaux. Les fonctions de ces commissaires consistaient donc tout d'abord à soutenir de leur crédit les asséeurs dans les paroisses où les anciens privilégiés étaient nombreux et affermir les asséeurs-collecteurs contre toutes réclamations, puis, à provoquer les assemblées d'habitants nécessaires à la répartition de la taille, à assister à la confection du rôle, à donner leurs avis aux asséeurs-collecteurs sur la fixation des cotes, en un mot à leur servir de protecteurs et de conseils.

Cet état de choses, que l'édit de 1715 n'avait autorisé que pour deux années seulement, fut néanmoins continué par des arrêts du Conseil [3] ; les commissaires ne tardèrent pas à prendre une influence considérable sur les asséeurs-collecteurs, à les réduire en quelque sorte à un rôle souvent passif dans un certain nombre de paroisses et à leur enlever en fait dans la répartition des tailles un peu de cette précieuse indépendance dont ils avaient joui jusqu'alors.

La déclaration de 1761 vint régulariser cette situation [4] ;

[1] Édit. d'août 1715, art. 20, 21, 22 et 23.

[2] Dès 1634, on avait reconnu la nécessité de mettre un frein à la multiplicité des exemptions. L'art. 22 du règlement de 1634 réduisait à 8 par paroisses supportant au moins 900 liv. de taille, et à 4 pour les paroisses moindres le nombre des exemptions possibles pour les officiers dont les offices conféraient exemption de taille. *Traité des tailles*, Bib. nat., fonds français, n° 14089, ch. 10, p. 49.

[3] Arrêts du Conseil des 2 août 1717, 1er octobre 1718, 18 septembre 1719, 30 juillet 1720, 7 juillet 1722, 16 août 1723, etc., etc.

[4] Dcn. du 13 avril 1761, art. 4.

Digitized by Google

enfin, malgré les plus violentes [1] remontrances de la Cour des aides, qui voyait dans le développement des commissaires aux rôles une mesure de centralisation et de despotisme, la déclaration de 1768 [2] consacrait l'existence de ces officiers et déterminait leurs fonctions d'une manière définitive.

Les asséeurs-collecteurs étaient donc rigoureusement contrôlés, contrôlés non seulement pour les taxes qu'ils imposaient à leurs citoyens, mais encore pour les taxes qu'ils devaient imposer à leurs parents et alliés et pour leurs taxes personnelles; les ordonnances étaient sévères sur ce dernier point: les asséeurs-collecteurs ne pouvaient apporter aucune diminution dans leurs cotes, telles qu'elles avaient été fixées dans le rôle précédent [3].

Mais, où trouvait-on la garantie que l'élu ou l'intendant fût juste à son tour? On pouvait craindre en effet qu'il n'imposât des taxes d'office trop modérées, qu'il ne fût en bons rapports avec ces personnages importants des paroisses dont il s'agissait de contenir l'influence et qu'il ne les gratifiât de véritables taxes d'amis.

Aussi avait-on reconnu aux asséeurs-collecteurs le droit d'augmenter [4] les taxes d'office, s'ils trouvaient que l'intendant ou l'élu avait été trop modéré, et d'élever les taxes en leur âme et conscience au taux qu'elles devaient atteindre.

Des taxes d'office pouvaient être imposées de même par les élus dans leurs chevauchées ou par l'intendant dans tous les cas où ils découvraient des taxes illégitimes [5]. Si les omissions de redevables sur les rôles paraissaient volontaires, elles valaient à l'asséeur-collecteur une amende et une punition exemplaires [6].

Une fois le rôle de la taille arrêté par les asséeurs-collecteurs, une fois le rôle des taxes d'office préparé par eux, ils se trans-

[1] Remontrances du 23 juin 1761, du 9 juillet 1768 et du 6 mai 1775, dans: *Mémoires pour servir à l'histoire du droit public en matière d'impôts.* Bruxelles, 1779, in-4°, p. 137, 214 et 660.

[2] Don. du 7 février 1768.

[3] Édit de 1600, art. 10; de 1634, art. 50; maxime 28 de J. Champy, à la suite de la *Coutume de Melun.*

[4] Règ. de 1643, art. 8, confirmé par le règlement de 1663.

Les asséeurs-collecteurs ne pouvaient diminuer ces cotes, Règ. de 1643, art. 13; *Traité des tailles,* Bibl. nat., fonds français, n° 14089, p. 79.

[5] Edit de 1600, art. 4.

[6] Edit de 1600, art. 17. Archives de Seine-et-Marne, C 133.

Digitized by Google

portaient au siège de l'élection [1]; l'un des élus, et de préférence celui qui avait fait chevauchée dans la paroisse, vérifiait alors la régularité du rôle [2].

La vérification portait sur la concordance de la somme imposée sur la paroisse avec le mandement de taille, sur l'exacte soumission de tous les taillables à l'impôt, sans exemptions ni privilèges non justifiés, sur l'exécution matérielle du rôle et sa division en deux chapitres pour les taxes ordinaires et les taxes d'office, sur l'état final des exemptés avec les causes d'exemption [3].

Cette vérification faite, l'élu rendait le rôle exécutoire par sa signature [4], sans pouvoir y apporter aucune modification.

Les élus avaient bien le droit d'imposer une taxe omise par les asséeurs; mais dès qu'une taxe avait été imposée par les asséeurs-collecteurs, quelle que fût sa quotité, ils n'avaient plus le droit d'y apporter la moindre modification. Il est facile de comprendre en effet que les élus étant des juges relativement aux taxes que les asséeurs établissaient, ils ne pouvaient en aucune façon s'ingérer dans la confection du rôle et à plus forte raison provoquer la confection d'un nouveau rôle; les édits étaient formels sur ce point et assuraient tous la parfaite indépendance des asséeurs-collecteurs [5].

Les taxes d'office étaient signifiées à part aux redevables par les soins des receveurs des tailles [6].

Malgré le luxe de toutes ces précautions pour arriver à une juste répartition de la taille, il est certain qu'il pouvait arriver des erreurs d'appréciation, ou bien que des particuliers pouvaient se croire poursuivis par la rancune des asséeurs-collecteurs, des

[1] Règl. de 1634, art. 44.

[2] Il ne devait pas retenir les rôles plus de deux ou trois jours pour cette vérification. Règlement de 1673, art. 8 et 13; Déclaration du 16 août 1683 et du 28 août 1685, art. 10 et 11.

[3] Edit de 1600, art. 17; de janvier 1634, art. 45; d'août 1715, art. 16, 17, 19; du 7 février 1768, art. 15.

Voyez aussi les instructions sur l'édit. de janvier 1634, art. 9, dans le *Traité des aides*, etc., de Desmaisons, p. 525.

[4] Le Règlement de janvier 1634, art 45, avait décidé que ce serait en présence de l'élu que les asséeurs arrêteraient leur rôle; mais la déclaration du 16 juin 1635 les a débarrassés de cette obligation.

[5] Règl. de 1643, art. 9, et de 1673, art. 8.

[6] Règl de 1673, art. 12. *Traité des tailles*. Bibl. nation., fonds français, n° 14089, p. 79.

Digitized by Google

élus ou de l'intendant, et se prétendre surtaxés, soit par le rôle de la taille, soit par une taxe d'office.

Contents ou non, leur premier devoir, à cette époque comme aujourd'hui, consistait à s'acquitter d'abord de la partie échue de leurs impositions [1]; ils avaient ensuite le droit [2] d'introduire une action tendant à rendre manifeste la surtaxe dont ils se plaignaient, ce qui s'appelait plaider *en surtaux*, et à en obtenir la décharge.

On distinguait naturellement les surtaux des taxes ordinaires et les surtaux de taxes d'office.

Les surtaux ordinaires se portaient en première instance devant les élus [3], en appel devant les Cours des aides [4]; les surtaux de taxes d'office se portaient devant l'intendant et les élus en première instance et devant les Cours des aides en appel.

La procédure était sommaire et revêtait la forme de prise à partie, non pas des asséeurs-collecteurs, mais bien des habitants de la paroisse [5] que l'on assignait devant les élus ou les Cours des aides en la personne du procureur-syndic de la paroisse.

Au reçu de l'assignation, les habitants devaient être assemblés [6] pour déclarer s'ils avouaient ou désavouaient la taxe imposée par les asséeurs-collecteurs, pour déclarer en un mot s'ils se reconnaissaient solidaires ou non, pour les taxes en litige, de leurs asséeurs-collecteurs.

A la huitaine, le Procureur-syndic comparaissait et faisait connaitre la décision de la paroisse.

Dans le cas où les habitants avouaient l'assiette faite par les

[1] Les rôles étaient en effet exécutoires nonobstant toute opposition ou appel.

Règl. de 1634, art. 52; *Maximes principales de la Cour des aides*, de Champy, maxime 29.

[2] Edit de janvier 1713.

[3] Ordonnance d'Orléans, janvier 1560, art. 134; Règlement de 1600, art. 6.

[4] Règlement de 1600, de 1643, art. 8, de 1673, art. 12; Déclaration du 12 février et du 28 août 1685; édit d'août et du 7 décembre 1715. Arrêts du Conseil des 2 sept. 1643, 23 février 1647, 22 mai 1683.

[5] « Les collecteurs ne doivent jamais estre assignez ni intimez s'ils ne sont désavouez. » Maximes principales de la Cour des aides, à la suite de la *Coutume de Melun*, par. J. Champy, Paris, 1687, in-12, maxime 15, p. 338.

[6] Voyez un de ces actes d'assemblées redigé par le notaire de la prévoté et chatellenie royale de Torcy. 23 nov. 1681. Minutes de Me Lafille, notaire à Torcy.

Digitized by Google

asséeurs-collecteurs, le Procureur-syndic faisait choix d'un arbitre pour la paroisse; le demandeur de son côté en choisissait un autre [1].

Ces deux arbitres étaient chargés de faire un rapport sur l'état de tous les biens, tenures et facultés du demandeur, état que ce dernier devait présenter en même temps que sa demande en détaxe [2], en l'accompagnant d'une note indiquant la cote qu'il avait supportée pendant les trois dernières années et le montant total de la taille imposée à la paroisse pendant le même temps.

On n'imposait aucune contrainte au demandeur pour la production de pièces quelconques qu'il désirait ne pas produire; ainsi « on ne pouvait obliger un marchand à communiquer les livres de son commerce pour justifier l'état de ses facultés et de ses dettes, par la raison que ces sortes de livres doivent estre secrets [3]. »

Sur le rapport des arbitres, les élus, au nombre de trois au moins, rendaient leur sentence comme en matière sommaire, sans plaidoiries et aux moindres frais possibles. [4]

Cette sentence était souveraine jusqu'à vingt ou cinquante livres, suivant les époques; au delà de cette somme, elle était susceptible d'appel devant les Cours des aides [5], qui prononçaient alors en dernier ressort.

Dans le cas où la surtaxe était reconnue [6], il en était opéré décharge ou modération au profit du demandeur; le montant de la décharge ou du dégrèvement et les frais du procès étaient alors répartis sur tous les autres habitants proportionnellement à leurs cotes.

[1] Voyez sur toute cette procédure: Règlement de 1634, art. 51, de 1643, art. 30. Arrêt du Conseil du 5 janvier 1665; déclaration de nov. 1685, édit de 1689, d'octobre 1713, art. 5; déclaration du 18 avril 1690.

[2] Arrêt du Conseil du 25 février 1666 et de la Cour des aides du 5 juin 1726.

[3] Arrêt de la Cour des aides du 4 décembre 1685 pour un marchand de Saint-Chamond contre les consuls du même lieu, dans le *Traité des tailles*, Bibl. nat., fonds français, n° 14089, p. 137.

[4] Déclaration du 18 avril 1690; édit d'octobre 1713, art. 5, règlement de 1719, art. 15.

[5] Edit de 1669, confirmé par arrêt du Conseil du 4 avril 1730.

[6] Voyez un de ces rapports d'expert aux Archives de Seine et-Marne, C 121, année 1691. Les experts prennent pour bases de leurs conclusions l'examen des cotes des années précédentes, de celle des nouveaux venus dans la paroisse, le tableau des biens du redevable et concluent à une diminution à opérer au profit du demandeur.

Digitized by Google

Voilà ce qui se passait lorsque les habitants avouaient leurs asséeurs-collecteurs; mais il pouvait arriver que la taxe dont se plaignait le poursuivant fût d'une exagération si évidente, démontrât une telle partialité de la part des asséeurs que les habitants désavouassent les asséeurs.

En ce cas, c'était personnellement contre les asséeurs-collecteurs que le demandeur poursuivait son surtaux; c'étaient les asséeurs, sur leurs fonds personnels, qui devaient alors supporter le montant de la détaxe ainsi que tous les frais du procès, à moins qu'ils ne pussent faire juger que leur bonne foi était complète et que le désaveu des habitants était inacceptable [1].

Cette responsabilité personnelle en cas de désaveu de leur assiette était pour les asséeurs-collecteurs une punition méritée de leur ignorance ou de leur partialité.

Les plaintes en surtaux de taxes d'office suivaient à peu près la même filière [2]; mais, en cas de détaxe ou de modération, les élus et l'intendant étaient considérés comme ayant agi au nom du roi et dans l'intérêt des paroisses lors de l'imposition des taxes d'office et ne pouvaient être responsables personnellement ni de la détaxe ni des frais du procès, qui incombaient aux paroisses.

La procédure en appel devant les Cours des aides n'offre pas de particularités qui doivent nous arrêter; remarquons toutefois que, pour les taxes d'office, on se dispensait assez souvent de la première instance et que les Cours des aides accueillaient directement les oppositions en surtaux sans exiger un jugement préalable de l'intendant et des élus.

Cela s'explique par le fait que l'intendant et les élus étaient en somme juges en leur propre cause [3].

Les Cours des aides étaient d'ailleurs systématiquement très sympathiques aux appels en surtaux de taxes d'office, qui émanaient toujours de gros personnages des communes, et leur donnaient régulièrement raison.

[1] Ord. d'Orléans, 1560, art. 123, règlement de 1600 art. 15; arrêt du Conseil du 25 février 1668, art. 8.

[2] Dans les assignations devant l'intendant, il fallait assigner, en même temps que le procureur syndic de la paroisse, le procureur du roi et le receveur des tailles. Règlement de 1643, art. 8, déclaration du 12 février 1685.

[3] L'administration combattait cette suppression de la première instance. Il y a plusieurs déclarations défendant à la Cour des aides de recevoir directement aucune instance relative aux taxes d'office. Déclaration de 1685.

Digitized by Google

Aussi, de temps en temps, comme en 1667 [1], le roi suspendait-il la juridiction des Cours des aides et ordonnait-il que pour deux ans, par exemple, tous les appels des sentences des intendants seraient portés directement en son Conseil.

Voilà les facultés des taillables appréciées et jugées, voilà la taille répartie, toutes les plaintes en surtaux contre les taxes ordinaires ou contre les taxes d'office jugées soit par les élus et l'intendant en première instance, soit par les Cours des aides en dernier ressort ; il ne restait plus qu'à procéder au recouvrement des deniers de la taille.

Les officiers que nous allons voir en œuvre pour la recette de l'impôt sont : dans la paroisse, les asséeurs-collecteurs ; au dessus d'eux, au premier degré de centralisation, les receveurs particuliers des tailles ; au siège de la généralité enfin, les receveurs généraux des finances.

C. *Recouvrement.*

La solidarité qui unissait entr'eux les habitants des paroisses pour la répartition de la taille et la confection des rôles, se continuait naturellement pour le recouvrement des taxes.

Le paiement de la taille était ainsi pour la paroisse une affaire intérieure dont le détail ne regardait aucunement l'administration. C'est pour cela qu'il n'y avait pas de receveurs spéciaux pour la taille dans les paroisses, c'est-à-dire de fonctionnaires nommés par l'administration, et que c'étaient les mandataires des paroisses, les asséeurs-collecteurs, qui avaient encore la charge, après avoir établi les rôles, d'en poursuivre le recouvrement [2].

Ce recouvrement s'opérait de la manière la plus simple : la taille était généralement payable par quartier, dont le premier tombait à échéance le 1er janvier ; les asséeurs-collecteurs n'a-

[1] Règlement de 1667.

[2] Règlement de 1600, art. 2, de 1634, art. 38. Il n'y avait d'exception que pour les cotes d'office. Les imposés d'office avaient affaire directement aux receveurs des tailles, étaient mis en demeure par eux, saisis vendus et même, comme ils ne se trouvaient pas couverts par les asséeurs, conduits en prison pour dette de la taille. Le cas était rare ; nous en avons découvert trois dans les *Registres d'écrou de Rosay*. Archives de Seine-et-Marne.

Digitized by Google

vaient donc strictement, s'ils le voulaient, à s'occuper que de quatre recettes dans l'année [1].

La taille n'était pas portable, mais quérable ; il n'y avait donc ni avertissement, ni sommation, ni contrainte sans frais, ni avis amiable des collecteurs, ni tout ce luxe de paperasse de nos percepteurs ; les asséeurs-collecteurs se présentaient successivement chez tous les redevables et leur réclamaient leurs cotes échues.

Toutes les ordonnances imposaient aux asséeurs-collecteurs l'obligation de se présenter avec leur rôle dans la main, de manière que tout redevable pût vérifier sa cote [2]; les paiements effectués donnaient lieu à une mention sur le rôle, sans que les asséeurs-collecteurs fussent tenus par conséquent, à moins d'en être requis par les taillables, de leur donner quittance [3].

Tout se passait donc très simplement, en matière de recouvrement, lorsque chacun acquittait exactement sa taille.

Les refus de paiement donnaient lieu naturellement à des poursuites ; ces poursuites elles-mêmes n'étaient guère compliquées.

Après un simple commandement resté sans effet, les collecteurs faisaient procéder à la saisie des redevables par le ministère des huissiers des tailles [4].

Il faut bien remarquer que la taille ne pouvait donner lieu *à aucune contrainte par corps contre les habitants* [5] pour leurs taxes personnelles, et que la saisie ne pouvait porter ni sur les immeubles [6], ni sur le lit, les bestiaux [7], chevaux ou instruments de travail du taillable.

[1] Arrêt du Conseil du 30 oct. 1683 ; règlement de 1643, art. 13.

[2] Ord. de 1517, confirmée par le règlement de 1634, art. 38.

[3] Règlement de 1600 art. 24.

[4] Arrêts du 8 mai 1707 et du 23 avril 1718.

[5] Arrêt de la Cour des aides de janvier 1596 ; ord. de mars 1543; édit d'oct. 1581, art. 7. Registres d'écrou. Archives de Seine-et-Marne.

[6] Ord. de 1545, de 1581 ; règlement de 1634, art. 55.

[7] Les ordonnances ont varié sur le nombre de bêtes que le taillable pouvait conserver.

Elles ont toujours laissé au moins une vache ou un cheval au taillable saisi, très souvent la moitié ou la totalité de ses bêtes. Arrêt du conseil du 2 novembre 1645 ; décl. d'avril 1667 ; ord. de 1666, art. 14 et 16 du titre 33; décl. de janvier 1678, du 6 nov. 1683, du 10 janvier 1690, arrêt de la Cour des aides du 17 nov. 1712, art. 6, édit d'oct. 1713, art. 13,25,26 et 27. Arrêts de la Cour du 5 oct. 1765 et 11 avril 1764.

Digitized by Google

C'étaient donc les choses meubles seules qui pouvaient être saisies [1]; toute atteinte portée à des immeubles, telle par exemple que l'enlèvement de portes ou de tuiles des toits, etc., était punie des peines les plus rigoureuses, et même de la mort.

Les choses meubles saisies étaient confiées pour trois ou huit jours, suivant les cas, à des gardiens de saisie. La vente ne devant avoir lieu qu'à huitaine après saisie, les redevables avaient encore un délai pour s'exécuter.

La vente même n'était effectuée que sous condition de rachat; pendant huit jours encore le redevable exécuté avait le droit de rentrer en possession des objets vendus en acquittant le principal de ses taxes et les frais de poursuite et d'exécution [2]. C'était là ce que l'on appelait le droit de *recourse*.

Il va sans dire que chacun des actes de cette procédure devait être signifié directement au redevable et que les délais ne couraient qu'à partir du jour de la signification.

Au commencement du dix-huitième siècle, une nouvelle forme de poursuite s'était généralisée pour déjouer la ruse de ceux qui rendaient toute saisie impossible en se contentant du mobilier le plus rudimentaire. Elle consistait à implanter chez le redevable récalcitrant un ou plusieurs garnisaires à l'entretien desquels il était tenu de pourvoir de ses deniers jusqu'au paiement de ses taxes; c'est vers 1721 que ces garnisons, mises en usage déjà auparavant dans plusieurs généralités pour le recouvrement d'impôts extraordinaires, ont été généralisées dans la généralité de Paris [3].

Toutes ces poursuites, toujours inquiétantes pour les asséeurs-

[1] Par ordonnance de Charles V (Corbin, p. 965.) les collecteurs pouvaient faire saisir quinze jours avant l'échéance du terme, afin de pouvoir être payés précisément à terme fixe à chaque quartier. *Recueil sur la taille.* Bibl. nat., fonds français, n° 21419, f° 123.

[2] Arrêt du Conseil du 4 juillet 1664 et de la Cour des aides du 5 oct. 1665, art. 5, 7, 8 et 9, arrêt de la Cour du 11 avril 1764.

[3] Ordonnance de l'intendant de Paris du 10 février 1721. Bibl nat., *Collection Delamare*, fonds français, n° 21753.

L'ordonnance de l'intendant de la généralité de Paris, en 1788, fixe à 3 livres par jour la rétribution de chaque chef de garnison et à 30 sols celle des hommes employés au recouvrement des impôts; dans les paroisses de 50 feux il ne pouvait être envoyé qu'un seul chef de garnison, dans les paroisses de 50 à 100 feux un chef et un homme etc., etc. Archives de Seine-et-Marne, C 245.

Digitized by Google

collecteurs, aboutissaient le plus souvent à des paiements dès leur début et délivraient les asséeurs-collecteurs de toute préoccupation; les refus de paiement suivis de saisies et d'exécutions étaient généralement peu nombreux en temps normal et jetaient rarement les collecteurs dans les embarras pécuniaires dont nous parlerons tout à l'heure.

Les asséeurs-collecteurs, munis des fonds qu'ils avaient recueillis, les complétaient de leurs deniers personnels pour les cotes en souffrance (nous savons en effet qu'ils en étaient solidairement responsables), et se présentaient alors, avec le montant intégral du quartier échu, à la caisse des receveurs des tailles qui leur en donnaient quittance sur papier timbré.

Tout allait pour le mieux du monde lorsque la taille était régulièrement acquittée ou que les cotes en souffrance, peu importantes, n'exigeaient par conséquent que de faibles avances de la part des asséeurs-collecteurs.

Mais tout se compliquait terriblement pour eux dans le cas contraire, car c'étaient eux qui, représentant la paroisse, étaient personnellement responsables, sur leurs biens propres, du paiement de l'intégralité de la taille de la paroisse.

On comprend tout ce que cette responsabilité devait leur imposer de prudence lors de la répartition de l'impôt ; toute taxe excessive avait chance en effet de devenir irrécouvrable et devait retomber par conséquent provisoirement à leur charge.

Toute taxe risquée les exposait à des avances onéreuses ; ils avaient, il est vrai, un recours intégral contre les habitants, mais il fallait pouvoir attendre ce remboursement pendant assez longtemps.

Les receveurs des tailles, poussés par les engagements qu'ils avaient eux-mêmes avec les receveurs généraux, étaient forcés de presser les asséeurs-collecteurs et de les mettre en demeure de s'exécuter aux échéances.

Les poursuites contre les asséeurs-collecteurs avaient, en grande partie, la même forme que celles que nous venons de décrire contre les habitants ; ils étaient sommés de payer, saisis et vendus à la requête des receveurs et par le ministère des sergents des tailles.

A toutes ces voies d'exécution se joignait la contrainte par

Digitized by Google

corps qui les atteignait dans le cas où tout autre moyen de contrainte paraissait inefficace [1].

Il pouvait arriver que l'emprisonnement des asséeurs-collecteurs n'aboutît à aucun résultat ou que la vente des biens des collecteurs ne suffît pas à acquitter les taxes échues.

Les receveurs des tailles mettaient alors directement en jeu la responsabilité et la solidarité des habitants des paroisses et recommençaient les poursuites contre les plus haut imposés [2].

On arrivait enfin au paiement intégral de la taille, sauf dans les années de disette ou de calamités ; dans ces circonstances, l'administration accordait des diminutions de taxe [3]; d'autres fois et suivant les cas, elle se contentait de se montrer tolérante sur les délajs de paiement.

Il se formait ainsi des arriérés, ces arriérés si connus dans l'histoire de la taille et qui remontaient souvent à des années fort éloignées. De période en période il fallait s'en dégager ; le roi les soldait alors forcément par des remises totales ou partielles [4].

Les receveurs des tailles avaient à compter à leur tour avec les receveurs-généraux. Nous n'avons pas à insister longuement sur leurs opérations, car elles rentrent d'une manière évidente dans l'histoire de la comptabilité beaucoup plus que dans celle de la taille.

Bornons-nous à faire savoir qu'il y avait eu plusieurs phases dans la manière dont les receveurs devaient reverser les produits de la taille; on avait d'abord exigé qu'ils fissent des versements

[1] *Traité des aydes, tailles*, etc., de Fr. Desmaisons, p. 512.
Arrêts de la Cour des aides de janvier 1596, ordonnance de mars 1543, oct. 1581, art. 7; Le Bret, action 152.

[2] Règlement de 1600, art. 34, et de 1634, art. 54, arrêt de la Cour des aides 19 sept. 1656, règlement de février 1663, lettres du 1er juillet 1710 pour le comté d'Auxerre, édit d'août 1715, art. 29.
Les collecteurs des trois années précédentes, les syndics, marguillers et échevins étaient exempts de cette solidarité. Arrêts du 16 juillet 1694 et du 21 août 1695.

[3] Diminution à cause de la rigueur de l'hiver en 1709 (arrêt du 17 sept. et du 29 octobre), pour inondations (arrêt du 22 sept. 1711), pour incendies (arrêt du 6 sept. 1724) en faveur de Châteaudun avec exemption presque totale de taille pendant dix ans.

[4] Exemples en 1600 pour les arriérés depuis 1595, en 1634 (édit de janvier), en 1660 (arrêt du Conseil du 3 août pour les arriérés de 1647 à 1656) ; en 1684, (arrêt du 5 sept.) ; en 1694, en 1719 (arrêt du 21 sept.)

Digitized by Google

correspondants aux fonds que les collecteurs leur apportaient; puis on leur avait demandé des versements plus fréquents et des engagements personnels qui ne correspondaient ni en nombre ni en proportion aux versements des collecteurs des tailles.

C'est ainsi que, dans le cours du dix-huitième siècle, les receveurs des tailles avaient en quelque sorte des traités particuliers avec les receveurs généraux [2] : l'arrêt du 11 mars 1721, par exemple, leur ordonnait de faire aux receveurs généraux des soumissions de payer le montant des tailles en quinze paiements égaux.

Il va sans dire qu'avant de faire ces versements, les receveurs des tailles retenaient des sommes suffisantes pour acquitter les dépenses qui étaient assignées directement sur leurs recettes particulières.

Les receveurs généraux, après avoir encaissé les sommes versées par les receveurs des tailles, les employaient aussi par partie aux dépenses qu'ils devaient acquitter sur place dans chaque généralité et transmettaient leur excédent de recettes au Trésor royal qui l'appliquait enfin aux besoins généraux du pays.

II

Les développements dans lesquels nous venons d'entrer permettent de fixer d'une manière indiscutable le caractère de la taille personnelle en pays d'élections : la taille, c'est tout simplement l'impôt sur le revenu.

Nous avons vu qu'historiquement c'étaient les conditions sous lesquelles le service militaire féodal était exigé qui avaient déterminé les conditions mêmes sous lesquelles la taille s'était développée, et que la pensée de donner à la taille le caractère d'un impôt s'adressant à tous les revenus des contribuables avait ainsi des causes féodales.

Ne faut-il pas y ajouter aussi qu'à l'origine des impôts, l'impôt sur le revenu se présente nécessairement comme le seul impôt véritablement juste.

Faites table rase en effet de tous les systèmes modernes d'impôt, chassez de votre esprit toutes ces combinaisons de finance

Digitized by Google

que l'expérience des siècles a pu vous faire connaître, reportez-vous à une époque idéale où rien n'existe encore de ce qui constitue une charge publique perçue dans l'intérêt public, c'est-à-dire un impôt, et mettez-vous ensuite à la place d'un ministre qui aurait la mission de proposer pour la première fois la perception d'un impôt.

Croyez-vous que de prime abord votre esprit s'ingénierait à analyser les éléments de la fortune nationale et à décomposer en mille branches diverses l'ensemble des capitaux et des revenus qui la constituent? Vous viendrait-il seulement l'idée, pour un impôt relativement modique comme le sont tous les premiers impôts, qu'il est peut-être plus profitable et plus habile de diviser l'impôt en vingt impôts divers, et d'atteindre séparément les immeubles par un impôt foncier, les meubles par l'impôt mobilier, les personnes par la cote personnelle, les ventes par les droits de mutation, les héritages par les droits de succession, etc., etc ? Évidemment vous n'auriez aucune de ces idées.

Des combinaisons aussi étudiées ne sont ni l'œuvre d'un seul jour ni la conception d'un seul homme ; elles sont le produit des temps. On ne les rencontre qu'au moment où les événements politiques ont sensiblement accru les charges du pays et contraint à diversifier l'impôt pour n'en laisser voir qu'une seule face à la fois, pour le dissimuler en quelque sorte et le rendre supportable.

La première de toutes vos pensées serait moins compliquée ; vous remarqueriez tout de suite que le résultat de l'impôt est d'assurer à chaque citoyen des avantages proportionnels à sa fortune, et rien ne vous paraîtrait plus juste dès lors que d'imposer une taxe unique à chaque redevable et de la proportionner tout simplement à la valeur de toutes ses ressources personnelles.

L'impôt sur le revenu, la taille, découlait donc non seulement des précédents introduits par des conditions du service militaire, mais encore de la situation financière même de la France et des idées qu'elle pouvait suggérer tout naturellement, à la fin du XIIIe et au début du XIVe siècle.

En théorie, du reste, il n'est aucun impôt qui réponde plus complètement que l'impôt sur le revenu aux conditions absolues de justice qu'il est possible d'exiger d'un impôt.

Digitized by Google

En pratique, rien de plus difficile que d'établir sincèrement cet impôt.

L'ancien régime avait-il découvert un système qui, dans la division et l'application des taxes, témoignât d'une égale justice envers tous ?

Dès l'origine même de la taille, la première vérité dont on s'était persuadé, c'était qu'à moins de vexations inadmissibles, la connaissance mathématiquement exacte des facultés de chacun était chose impossible ; en toute sagesse, il fallait donc se borner à des mesures pratiques, c'est-à-dire à constater les revenus visibles à tous les yeux, revenus indiscutables dès lors.

En matière d'immeubles, il n'y avait aucune difficulté ; quant aux choses meubles, aux rentes, aux profits industriels et commerciaux, rigoureusement on se voyait en présence de l'inconnu.

Comme on ne pouvait vouloir d'aucune perquisition, d'aucune inquisition, on se trouvait amené forcément à la seule mesure possible : pour les immeubles, à l'estimation presque certaine des revenus fonciers; pour les meubles, à l'évaluation pure et simple des revenus du toute sorte.

Pour base de cette dernière évaluation, on était bien forcé encore de s'en tenir aux manifestations extérieures, c'est-à-dire aux apparences de pauvreté, d'aisance ou de richesse ; par conséquent, l'impôt déviait par une pente naturelle et se dégageait inévitablement des premières conceptions qui l'avaient fait porter sur la *possession* de la richesse et se bornait simplement à frapper la *jouissance* de la fortune.

C'est là, du reste, le sort inévitable de tout impôt sur le revenu ; cette transformation est-elle juste, est-elle injuste ? c'est une question de haute théorie économique qu'il est très admissible de discuter et de trancher dans des sens différents.

Ce premier point acquis en entraîne un autre : c'est que plus on était rapproché du redevable, plus on vivait dans sa paroisse, à ses côtés, de sa vie commune pour ainsi dire, plus il devenait facile d'apprécier la valeur de ses terres, le produit de ses rentes et de son industrie, en un mot sa richesse.

Où trouver des administrateurs qui pussent remplir ces conditions ? Il n'y fallait pas songer.

Alors se présenta d'elle-même l'idée si simple de choisir

Digitized by Google

dans la paroisse un ou plusieurs habitants et de leur confier la mission de répartir l'impôt.

Les paroisses avaient réclamé le droit d'élire ces répartiteurs ; on le leur avait accordé.

Dès lors, chaque paroisse devenait le centre d'une petite administration de l'impôt ; elle pouvait se mouvoir à l'aise dans sa liberté ; cette décentralisation véritable lui assurait une exacte appréciation des valeurs imposables et la répartition la plus juste que l'on pût espérer.

Mais aucune liberté ne peut être absolue dans un état ; au moment où le pouvoir central abdiquait ainsi ses droits au profit des paroisses, au moment où il leur conférait une véritable autonomie, il avait dû par conséquent en régler les conditions avec elles.

Il leur avait dit : vous aurez le pouvoir de procéder vous-mêmes à l'évaluation de vos fortunes, vous apprécierez vous-mêmes la part d'impôt que chacun de vous doit supporter ; l'assiette de l'impôt, la répartition de l'impôt, le recouvrement de l'impôt vous appartiennent en propre ; mais il est juste, puisque la fixation des cotes individuelles m'échappera désormais entièrement, qu'elle sera toute votre œuvre, qu'elle résultera d'un travail collectif, municipal, autonome, il est juste que vous en portiez la responsabilité et que les cotes irrécouvrables que vous aurez établies ne puissent me causer aucun dommage. Je vous considère donc comme solidaires les uns des autres de votre travail commun ; je tiens vos délégués, les asséeurs-collecteurs, comme solidaires de vos cotes et de leur recouvrement dans l'étendue de la paroisse ; je vous déclare responsables tous pour chacun et chacun pour tous.

Ce système avait affranchi les populations de toute ingérance administrative dans les paroisses ; les administrateurs s'y bornaient, au nom de l'État, à un rôle en quelque sorte mécanique ; on ne les retrouvait comme centralisateurs de l'impôt qu'au siége des élections et des généralités.

L'autonomie de la paroisse, l'indépendance des habitants, la liberté d'appréciation des asséeurs-collecteurs, voilà théoriquement les caractères distinctifs de l'impôt des tailles sous l'ancienne monarchie [1].

[1] Discours de l'avocat général près la cour des aides, Me Antoine Louis Bellanger, à l'audience du 10 mars 1762. *Mémoires pour servir à l'histoire du Droit public*, etc., p. 166.

Digitized by Google

Toutes les ordonnances proclament à l'envi la liberté des asséeurs et cherchent à la consacrer; nous avons vu toutes les précautions auxquelles l'administration recourait pour protéger les asséeurs; nous avons fait connaître le système des taxes d'office qui, en renforçant par l'intervention d'un agent administratif l'autorité de l'asséeur, le mettait à l'abri des influences locales et de la pression des hauts personnages des paroisses.

Les asséeurs-collecteurs trouvaient une autre garantie dans les dispositions législatives qui, pour empêcher l'exercice de toute rancune, défendaient d'imposer pendant trois ans les asséeurs à un taux supérieur à celui de l'année qui avait précédé leur entrée en fonctions.

Nous demandons franchement, *étant donné le caractère d'impôt sur le revenu dans lequel devait se renfermer la taille*, quel système préférable et plus libéral il était possible d'adopter ?

Le système que nous venons d'exposer ne présente-t-il pas toutes les conditions de clarté, de simplicité, de logique que l'on s'habitue trop facilement à ne vouloir reconnaître que dans notre système administratif actuel ?

Cette organisation de la taille personnelle, nous ne nous sommes pas contenté de l'étudier dans les ordonnances,— car nous connaissons parfaitement l'argument si commode qui consiste à soutenir que tout était, il est vrai, pour le mieux dans la législation, mais que, dans la pratique, il fallait compter avec les administrateurs, et que les ordonnances devenaient alors lettre morte. Nous avons tenu à nous rendre compte de l'exécution même des ordonnances jusque dans les plus petites paroisses; nous nous sommes transporté dans un dépôt d'archives départementales, au siège d'une des plus importantes élections de la généralité de Paris; des centaines, des milliers de pièces relatives à la taille y ont été mises à notre disposition. Toutes, depuis les brevets de la taille jusqu'aux rôles des paroisses, jusqu'aux plaintes en surtaux, jusqu'aux rapports d'experts sont venues démontrer la concordance absolue qu'il y avait entre les ordonnances et les pratiques administratives.

Comment expliquer, dès lors, les attaques passionnées dont la taille a été l'objet au dix-huitième siècle surtout ?

Les attaques les plus raisonnables qu'elle ait subies tenaient à la nature même de l'esprit humain; elles venaient de deux

Digitized by Google

partis opposés : des centralisateurs d'une part, des décentralisateurs de l'autre ; elles doivent par conséquent s'annihiler en grande partie.

Les centralisateurs, et particulièrement les intendants de Louis XIV et de Louis XV, voyaient un véritable danger dans l'autonomie des paroisses et dans l'indépendance des asséeurs ; ils leur reprochaient une partialité choquante, une incapacité notoire, des irrégularités sans nombre, toutes choses qui, suivant eux, retardaient la perception de l'impôt ; ils faisaient surtout ressortir la dépendance réelle dans laquelle les tenaient leurs amis par des sollicitations, leurs ennemis par des menaces, et chargeaient à plaisir le tableau, dans le dessein prémédité de discréditer les asséeurs, de les supplanter peu à peu par des agents relevant directement de l'administration, agents auxquels ils attribuaient d'avance tous les mérites et toutes les vertus, et d'arriver à installer ainsi dans chaque paroisse une puissante centralisation.

Les décentralisateurs au contraire, et à leur tête Malesherbes dans toutes ses remontrances, ne tarissaient pas d'éloges sur l'organisation si libérale de la répartition dans les paroisses, et insistaient à tout propos sur la nécessité de maintenir dans toute son intégrité l'autonomie des paroisses. Ce qu'ils trouvaient vicieux, par contre [1], c'était l'importance chaque jour croissante qu'avaient pris les intendants, les élus, les commissaires au rôle, c'était leur immixition déguisée mais certaine dans les répartitions, c'était l'importance qu'ils se donnaient auprès des asséeurs, l'autorité avec laquelle ils arrêtaient les taxes d'office, l'intimidation à laquelle ils réduisaient les malheureux redevables et les non moins malheureux collecteurs, les menaces d'emprisonnement et les emprisonnements réels dont ils abusaient, etc., etc.

De part et d'autre les exagérations ne manquaient pas, mais il fallait quelque lumière pour en juger.

Les critiques passionnés s'en privaient volontairement ; leurs préoccupations étaient trop étroites, du reste, pour qu'ils pussent comprendre que la taille ne servait que de prétexte dans ces dis-

[1] Voyez une charge à fond de Malesherbes contre les intendants dans les Remontrances sur la déclaration de 1761. *Memoires pour servir à l'histoire du Droit public en matière d'impôts*. Bruxelles, 1779, in-4o, p. 142.

Digitized by Google

cussions, et que c'était en réalité la grande question de la centralisation ou de la décentralisation qui se débattait à propos de la taille.

Ils rassemblaient donc toutes les attaques que les deux camps se prodiguaient, et les dirigeaient sans plus de choix contre l'impôt même des tailles, en le chargeant libéralement de tout le mal.

Rien n'égale l'ignorance avec laquelle on accusait la taille de vexations innombrables.

Et d'abord, véritablement, la taille constituait-elle un impôt écrasant comme on le pense généralement?

Quelle proportion y avait-il donc entre cet impôt et les revenus des contribuables? La taille montait-elle à 10,20, 30, 40 0/0, par exemple, de ces revenus?

C'est là un problème de la plus haute importance ; c'est à vrai dire la question capitale, et cependant cette question n'a jamais été résolue ni même abordée d'une manière satisfaisante, à cause de la rareté des documents qui peuvent en donner la solution.

Il y a bien les rôles des paroisses ; le montant des revenus et de la taille des habitants s'en déduit bien d'une manière approximative. Si nous les consultions uniquement cependant, peu d'historiens croiraient pouvoir ajouter foi à nos conclusions, car ils leur reprocheraient de reposer sur de simples évaluations d'asséeurs.

Nous avons donc tourné la difficulté, et, nous souvenant que la dîme ecclésiastique était une dîme en nature consistant en une part proportionnelle des produits agricoles, telle que le douzième, le quinzième, le seizième, etc., il nous a immédiatement paru que si nous connaissions le produit de ces dîmes rien ne serait plus simple que d'en tirer le chiffre de la production des paroisses, et, en comparant cette production au moment de la taille, de découvrir le taux de cet impôt. Nous avions donc une base des plus précises dans les indications des dîmes ecclésiastiques.

Sachant par exemple que, dans telle paroisse où la dîme était au douzième, les décimateurs avaient levé mille gerbes de blé, il était tout à fait certain que la production du blé s'était élevée dans la paroisse à 12,000 gerbes au moins. En comparant donc la somme des produits agricoles, telle que la dîme ecclésiastique nous la dénonce, à la somme imposée pour la taille, il était facile d'établir la proportion mathématique dans laquelle la taille venait frapper les revenus du sol.

Digitized by Google

Or Vauban, pour sa *Dîme royale*, avait étudié de près le rendement des dîmes ecclésiastiques : il avait notamment relevé dans plus de cent paroisses situées en Normandie et en Bourgogne le produit des dîmes ecclésiastiques ; il avait disposé ces documents sous forme de tableaux qui présentent le produit des dîmes et celui des tailles paroisse par paroisse.

Grâce à Vauban, nous sommes donc en possession des documents statistiques que nous cherchions, documents certains et dont les chiffres sont incontestables.

Ils démontrent péremptoirement qu'en 1699, c'est-à-dire à une époque calamiteuse que l'on a signalée particulièrement comme un temps où la France était à bout de ressources, au lendemain du traité de Ryswick, la taille n'atteignait pas un maximum de 5 0/0 [1] du produit brut des terres.

Si nous tenions compte même de tous les éléments du problème, éléments qui ne peuvent faire varier ce chiffre qu'en diminution, ce serait à peine 4 0/0 qui serait le taux réel de la taille[2].

Mais, que représentent ces quatre ou cinq pour cent du produit *brut* des terres, si on les compare au produit *net* des terres, comme il faut le faire si l'on veut arriver à pouvoir mettre en balance les charges que nous supportons et celles que supportaient nos pères?

[1] La dîme de l'élection de Rouen rapportait 73 mille livres, et, en y comprenant les bois et les prés, de 90 à 100 mille livres. Cette dîme se percevait à la onzième gerbe, c'est à dire à 9,09 p. c.

La taille dans les 53 paroisses de cette élection rapportait 46 mille livres, soit environ la moitié ; elle représentait donc le 4,54 p. c. des produits agricoles.

A Vézelay, la dîme était en moyenne du 18e, soit 5,55 p. c., et rapportait 37 mille livres.

La taille produisait 45 mille livres ; elle y était donc sur le pied de 6,72 p. c., et, en tenant compte des bois et des prés qui échappaient en partie à la dîme, de 5 p. c. environ.

Ces données, absolument exactes, résultent de deux statistiques faites sur place par Vauban. Il donne les produits paroisse par paroisse, pour les 107 paroisses de ces deux élections. *Dîme royale*, éd. de 1707, in-12, chap. IV, p. 142 et suivantes.

[2] En effet, nous n'avons réparti le montant de la taille et n'en avons calculé le rapport proportionnel que sur les produits agricoles atteints par la dîme. Il y avait encore les produits forestiers, commerciaux, industriels ; ils doivent être ajoutés aux produits agricoles, et, en augmentant ainsi le chiffre de production totale sur lequel on devait calculer la proportionnalité de l'impôt, ne peuvent que faire baisser le taux de la taille.

Digitized by Google

Doublerait-on, triplerait-on ces cinq pour cent, arriverait-on à fixer la quotité de la taille à dix ou quinze pour cent des revenus nets des taillables, que ce serait encore là un impôt très supportable.

Quinze pour cent pour les grandes exploitations, dix pour cent pour les petites, c'est le taux que la taille atteignait à la fin du dix-huitième siècle, nous en avons la preuve formelle dans les renseignements authentiques donnés sur douze paroisses de l'élection de Provins de 1768 à 1785 [1].

Ce taux était certainement très modéré, car il faut bien remarquer, et c'est là un argument capital, que sous l'ancien régime lorsque le pays avait payé la taille, il avait acquitté du même coup le tiers ou la moitié environ, suivant les époques, du budget total.

Aujourd'hui, que représente l'impôt direct, la cote foncière? de 4 à 9 0/0 de nos revenus fonciers, et la grande majorité de nos cultivateurs n'a pas d'autre revenu [2].

Nos contribuables paraissent à première vue moins chargés que les taillables du dix-huitième siècle, et cependant, quelle erreur !

Nous venons de voir qu'au dix-huitième siècle, l'ancienne France, en sacrifiant de dix à quinze pour cent de ses revenus pour la taille était débarrassée de la moitié de ses charges annuelles.

Aujourd'hui, une fois que l'impôt foncier est entré dans les coffres de l'État, quelle part des charges publiques a-t-il acquittée ? A peine un seizième [3].

Nous savons bien qu'il est toujours facile d'argumenter et de soutenir par exemple que nos revenus sont énormément plus

[1] Dans les paroisses de Poigny, Montils, Rupereux, Sancy, Savins, Saint-Brice, Provins, Rouilly, Melz, Saint-Hilliers, Saint-Loup-de-Naud et Villiers-Saint-Georges. Archives de Seine-et-Marne, C 205, 207, 209, 211, 213, 218, 219, 223, 229, 233, 235 et 239.)

[2] Rapport de l'enquête de 1851 ; les chiffres exacts sont : pour les départements de 3,76 à 9,10, moyenne 6,07. Il est vrai qu'entre les communes le taux varie de 0,61 à 21,43. *Bulletin de statistique*, août 1879, p. 128.

[3] Les recettes de l'impôt foncier sont, en effet, prévues au budget de 1881 pour 174 millions, sur un chiffre de recettes total de 2 milliards 682 millions, et cela sans parler des budgets des départements et des communes qui sont sans proportion avec les dépenses locales de l'ancien régime. *Bulletin de statistique et de législation comparée.*

Digitized by Google

grands que ceux de nos pères, qu'en dehors des revenus fonciers nous avons bien d'autres revenus et qu'il est infiniment moins pénible à quelqu'un qui possède cent mille livres de rentes d'en sacrifier la moitié aux charges publiques qu'à un rentier de douze cents francs de s'en voir enlever le dixième.

Quoi qu'il en puisse être, nous pensons que, toutes idées préconçues mises à part, tout esprit de critique à outrance mis de côté, il est incontestable que le taux de la taille était très supportable et ne constituait en rien un impôt excessif.

Nous avions au reste le pressentiment de cette solution, car l'embarras même avec lequel Vauban, Boisguillebert et les autres réformateurs parlent du taux de la taille, le soin qu'ils prennent de s'attaquer toujours, non pas au taux de la taille, mais à ses vices de répartition, étaient pour nous de sérieux indices de la modération de la taille [1].

Néammoins ce résultat a lieu d'étonner, et il étonnera certainement les historiens qui, impressionnés par les critiques si vives que Vauban, Boisguillebert et Boulainvilliers ont faites de la répartition des tailles, n'ont considéré et ne considèrent encore la taille que sous les plus noires couleurs et ne se représentent nos pères que comme de malheureux redevables qui pouvaient à peine suffire à travailler pour la taille, qui étaient écrasés de taxes et traqués par les collecteurs, qui se trouvaient saisis à tout propos par l'huissier pour la taille, qui voyaient leurs meubles enlevés, leurs maisons découvertes de leurs tuiles, privées de leurs portes, de leurs fenêtres et de leurs ferrures, que l'on jetait dans les fers enfin, et qui n'avaient d'autre ressource, pour éviter leur ruine totale, que d'abandonner la culture de leurs terres et simuler la plus profonde des misères.

Tout le monde connaît en effet ce passage célèbre dans lequel J. J. Rousseau raconte qu'il entra mourant de faim chez un paysan des environs de Lyon, et que, malgré ses prières, il n'en put obtenir d'abord qu'un peu de lait aigre et du méchant pain d'orge. Le paysan l'examinant ensuite se rassura enfin et tira

[1] « Les tailles sont une cause de ce mal, dit Vauban, *non qu'elles soient toujours et en tout temps trop grosses*, mais parce qu'elles sont assises sans proportion. » *Dime royale*, éd. de 1707, p. 28. — « La taille *pourrait doubler*, non seulement sans incommoder personne, mais même sans empêcher que chacun ne s'enrichit. » Boisguillebert, *Le détail de la France*, 1697, in-12, p. 27.

Digitized by Google

d'une cachette un dîner convenable. « Quant ce fut à payer, voilà son inquiétude et ses craintes qui recommencent..., et je ne pouvais imaginer de quoi il avait peur. Enfin il prononça en frémissant les mots terribles de commis, de rats de cave ; il me fit entendre qu'il cachait son pain à cause de la taille, et qu'il serait un homme perdu si l'on pouvait se douter qu'il ne mourût pas de faim... Cet homme n'osait manger son pain.... et ne pouvait éviter sa ruine qu'en montrant la même misère qui régnait autour de lui. »

Si l'histoire est véridique, et il est très permis d'en douter à la maladresse avec laquelle Rousseau fait intervenir des commis ou rats de caves [1] dans une question de taille, que prouve-t-elle contre la taille? Uniquement ceci, c'est que le paysan de Rousseau n'était autre qu'un avare et un mauvais citoyen qui ne dissimulait son aisance réelle et n'affectait la pauvreté qu'afin de rejeter sur autrui sa quote-part de taille.

De nos jours, un homme riche qui, dans le but de se soustraire à l'impôt, irait se loger à Paris dans un taudis de moins de trois cents francs, échapperait encore mieux à toute cote mobilière. Que dirait-on d'un historien qui représenterait les citoyens de nos jours comme tellement accablés d'impôts, que force leur est, pour n'être pas ruinés, de dissimuler leur aisance en se logeant comme des malheureux? Cet historien serait pour le moins ridicule.

C'est cependant un procédé semblable que l'on emploie lorsqu'on accuse la taille, sans preuve aucune, de tant de maux imaginaires ou tout au moins exagérés.

Le taux de la taille était donc modéré, tout aussi modéré que notre impôt foncier.

Examinons à présent l'autre grande critique, si répandue, qui s'attaque à la répartition de l'impôt et qui consiste à prétendre que la taille retombait sur les plus misérables, que les collecteurs, pour complaire aux gens riches, accablaient les plus pauvres d'impôt.

C'est là le thème favori de tous les auteurs qui ont attaqué la

[1] Le paysan pouvait craindre les commis parce qu'à son époque *comme aujourd'hui* il était défendu de vendre du vin au détail sans licence, ce qu'il faisait justement en acceptant de Jean-Jacques le prix de la bouteille qu'il avait bue. *Confessions*. Genève, 1782, 2 vol. in 8°, t. I, p. 445.

Digitized by Google

taille ; sans savoir au juste en quoi consistait cet impôt, et surtout sans s'être rendu bien compte du mécanisme de sa répartition, ils ont reproduit tout simplement, sans les contrôler et en les accentuant encore, les attaques de Boisguillebert, auteur passionné et superficiel s'il en fut en matière administrative.

Par exemple, Boisguillebert a eu la prétention d'expliquer le recouvrement des tailles ; or, voici la description fantaisiste qu'il en a donnée : « Comme ce recouvrement est une corvée des plus désagréables que l'on puisse imaginer, les collecteurs, en quelque nombre que ce soit, ne le veulent faire que tous ensemble..., de sorte que l'on voit sept personnes marcher continuellement par les rues ; et, d'autant que la taille ne se recouvre pas dans une année à beaucoup près....., on voit les collecteurs de l'année présente marcher ou plutôt saccager d'un côté, pendant que ceux de l'année précedente en usent de même d'une autre ;..... ils composent une espèce d'armée qui, pendant toute une année, perd entièrement son temps à battre le pavé, sans presque rien recevoir que mille injures et imprécations [1]. »

Il est peu d'auteurs modernes qui aient résisté au plaisir de citer ce passage et d'y ajouter foi le plus naïvement du monde.

Nous demandons cependant sur quelles preuves se basent ces accusations. Boisguillebert, comme les autres réformateurs, se garde bien de présenter des documents positifs, sur lesquels on puisse fonder un jugement impartial ; il lui suffit d'une affirmation pure et simple, aussi hardie que possible, et qui, en rendant odieux à tout prix le système de la taille, pousse l'imagination, par une pente insensible, à accepter sans contrôle le système d'impôt qu'il avait imaginé pour remplacer la taille.

Certes, nous ne voulons pas nier que des exceptions malheureuses ne pussent se produire au XVIIe et au XVIIIe siècle, comme elles se reproduisent encore aujourd'hui ; mais, ce que nous ne pouvons admettre, à moins de preuves irréfutables, c'est que la taille, répartie suivant les principes que nous avons exposés, fût l'occasion générale, universelle, des scènes que Boisguillebert a décrites ; ces scènes, il les a peut-être vues une fois dans quelque paroisse en rébellion ; son imagination de réformateur a travaillé, et, d'un fait particulier, exceptionnel, a conclu que toutes les paroisses de France présentaient un état identique.

[1] *Détail de la France*, édit. de 1697, p. 37

Digitized by Google

Nous admettons d'autant moins ces exagérations, que rien n'était plus simple que de se plaindre des surtaux, que de recourir à la justice des élus, et que d'aller en appel devant les Cours des aides, qui, par secrète jalousie contre les intendants, se montraient si bienveillantes envers les réclamants.

Or, les registres des Cours des aides sont loin de dévoiler les injustices criantes auxquelles Boisguillebert, Vauban et autres auteurs se sont complus à donner tant de relief pour démontrer l'excellence des systèmes d'impôt qu'ils préconisaient et qu'ils voulaient substituer à la taille.

En voici une preuve évidente : à la fin du XVIIIe siècle, sous l'administration de Malesherbes, la Cour des aides s'était, pour ainsi dire, constituée d'une manière permanente à l'état de commission d'enquête ; elle scrutait avec acrimonie tous les actes administratifs, encourageait toutes les dénonciations, poussait la rigueur du contrôle qu'elle s'attribuait jusqu'à envoyer sur place, dans les élections, des délégations de magistrats enquêteurs ; or, à combien d'affaires un peu sérieuses aboutissaient toutes ces investigations que l'esprit de parti rendait si méticuleuses et si malveillantes pour le gouvernement? A trois, de 1756 à 1775, en dix-neuf ans, et ces affaires se terminaient même sans condamnation positive. La Cour des aides se bornait, à leur suite, à faire une affirmation nouvelle des principes [1].

Nous ne pouvons donc admettre, d'une manière générale, que les collecteurs fussent injustes, et qu'ils se complussent à surtaxer les pauvres, d'abord par l'excellente raison qu'il leur était impossible de modifier profondément et tout d'un coup les évaluations des années précédentes, ensuite parce qu'ils étaient responsables des taxes irrécouvrables, qu'ils devaient en avancer le montant, et que leur intérêt personnel le plus évident était plutôt de majorer un peu les taxes des riches, comme Malesherbes le leur reprochait, que d'écraser les pauvres [2].

[1] Affaire des collecteurs du Mans emprisonnés. *Mémoires pour servir à l'histoire du droit public*, etc. p. 160.
Affaire du receveur de Lagny. *Id.*, p. 174.
Affaire de l'élection de Mantes. *Id.*, p. 180.

[2] « La forme actuelle de la taille, dit-il, a au moins cet avantage que c'est *la plus favorable de toutes pour les pauvres*, parce qu'il est de l'intérêt des collecteurs d'avoir des débiteurs solvables, c'est ce qui a été bien sagement prévu par les anciens règlements, etc., etc. » Remontrances de 1768 sur les tailles, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire du droit public*, etc., p 233.

Digitized by Google

Les injustices volontaires, préméditées, nous semblent donc une chose tout à fait exceptionnelle.

Les injustices que les dissimulations des redevables entraînaient dans la répartition étaient-elles plus nombreuses? En thèse générale, nous avons peine à le croire.

Nous admettons fort bien que, dans les grandes villes, il pût être fort difficile de connaître exactement, par la simple renommée, la position réelle des taillables; c'etait chose peut-être encore douteuse dans les petites villes pour les cotes d'industrie; mais, dans l'immense majorité des cas, c'est-à-dire pour toutes les cotes foncières dans les paroisses agricoles, nous sommes parfaitement sûr que les évaluations ne pouvaient s'écarter que très peu de l'exacte vérité.

Même aujourd'hui, si l'on écarte tous les revenus mobiliers représentés par les rentes d'état ou des valeurs, toutes choses qui n'existaient pour ainsi dire pas sous l'ancien régime, croit-on qu'il soit si difficile de connaître par renommée la fortune de chaque contribuable dans nos communes rurales?

Nous en appelons à toutes les personnes qui ont quelque habitude de la vie de campagne; n'est-ce pas de la manière la plus exacte que les biens de chacun sont connus de tous nos paysans, que leur valeur est appréciée, que leur produit est estimé?

C'est uniquement sur ces appréciations que toutes les familles agricoles s'unissent entr'elles par le mariage, et Dieu sait si elles s'engageraient dans des unions aussi graves pour leurs intérêts si elles n'avaient pas la plus absolue confiance dans leurs estimations.

Quelles dissimulations seraient possibles, lorsqu'on possède uniquement des biens fonciers, et que la récolte en a passé sous les yeux de toute une paroisse?

Reconnaissons donc que l'impôt sur le revenu, tel qu'il était mis en pratique par la taille, trouvait dans la constitution de la richesse, presque toute foncière sous l'ancien régime, des conditions spéciales qui en facilitaient extrêmement la répartition.

Mais le recouvrement de la taille comportait-il des rigueurs excessives?

Nous avons vu que la taille était payable par quartier et que les redevables n'avaient affaire uniquement qu'aux collecteurs

Digitized by Google

qui, étant leurs concitoyens et leurs mandataires, ne pouvaient que se montrer très tolérants.

Les collecteurs seuls étaient responsables de la taille envers les receveurs des tailles et se trouvaient seuls exposés aux contraintes délivrées par ces receveurs.

Lorsqu'ils refusaient de s'exécuter ou qu'ils se trouvaient dans l'impossibilité de le faire, il est vrai qu'ils pouvaient être incarcérés, et que l'emprisonnement était même un moyen très usuel de les contraindre à exécution. L'emprisonnement des collecteurs était considéré par conséquent non comme une peine, mais bien comme un moyen de contrainte, et il avait de point en point le même caractère que l'emprisonnement pour dettes à la requête des créanciers tel qu'il se pratiquait, il y a quelques années, à la prison de Clichy.

C'étaient les receveurs qui devaient avancer les frais d'entretien des collecteurs emprisonnés, sous peine de les voir relâcher par le gardien de prison[1], et sauf à se les faire restituer par les collecteurs au moment du paiement.

Le séjour dans les prisons était beaucoup plus doux qu'on ne le pense généralement; comme à Clichy, les prisonniers avaient le droit le plus formel de se donner en prison tous les suppléments de vivres et de coucher qui pouvaient leur convenir[2].

Nous devons à l'obligeance de M. Lemaire, archiviste de Seine-et-Marne l'indication et la communication de sept registres d'écrou des collecteurs dans la prison de Rosay. Ces registres renferment un millier de procès-verbaux d'arrestation de collecteurs ; ces procès-verbaux mentionnent : les causes et la date de l'arrestation, les contraintes délivrées par les receveurs, les sommes dûes, les années pour lesquelles elles sont dûes, enfin la date de l'élargissement du collecteur, soit après paiement, soit pour toute autre cause.

Ce sont là des documents irréfutables, officiels, qui constatent

[1] Exemple en 1708. Un collecteur de la paroisse de Vaudoy, est mis en liberté le 1er février 1708 par ordonnance du président des élus pour défaut de provision d'aliments. *Registres d'écrou de Rosay*. Archives de Seine-et-Marne, registre n° 1.

[2] « Le gardien leur laissera la liberté d'envoyer quérir leurs vivres et nécessités où bon leur semblera à peine de 50 livres d'amende... conformément au règlement de nos seigneurs de la Cour des aides du 30 avril 1650. Préambules des registres d'écrou signés du président des élus de l'élection, *ibid.*

Digitized by Google

non pas ce qui devait se faire théoriquement, mais bien ce qui se pratiquait couramment ; ils s'étendent de 1707 à 1738, et déterminent par conséquent pendant vingt-neuf années la situation réelle en matière de taille de toute l'élection de Rosay, de ses 62 paroisses, de ses 4218 feux environ, de ses 21,090 habitants [1].

Nous avons dépouillé intégralement les neuf cent soixante-dix-neuf procès-verbaux qui renferment des renseignements complets, et nous en avons fait la statistique à tous les points de vue possibles ; nous en avons tiré près de cinq mille indications et nous les avons résumées en cinq tableaux qui indiquent : le temps dans lequel on exigeait la rentrée absolue de l'impôt, le nombre des emprisonnements, leur durée, leur répartition année par année, paroisse par paroisse, etc.

Avant d'étudier cette statistique, il faut se pénétrer intimement de la situation d'un receveur des tailles. Lorsqu'il délivrait une contrainte contre un collecteur et le faisait ensuite incarcérer, c'est qu'il y était absolument contraint; il ne se trouvait pas, en effet, comme le sont nos percepteurs, en présence d'un redevable ordinaire devant vingt ou trente livres d'impôt et que l'on pouvait attendre ; il s'agissait pour le moins d'un quartier, très souvent de plusieurs quartiers de la taille de toute une paroisse, c'étaient des sommes de cinq cents, de mille, deux mille, quatre mille livres et plus, et ces sommes étaient dûes souvent depuis deux, trois, quatre et même sept années.

On n'exigeait pas, en effet, comme on le fait aujourd'hui, la rentrée inflexible de l'impôt dans une période de dix-huit mois ; les recouvrements définitifs, constatés par les emprisonnements de l'élection de Rozay, se faisaient en trois, quatre et jusqu'à sept années dans les dernières années de Louis XIV ; ils allaient en s'améliorant sous la régence, mais comprenaient toujours au moins trois années ; ce n'était pas là se montrer bien exigeant, on en conviendra[2].

[1] Ce sont là les chiffres de 1777, identiques très probablement à ceux du commencement du siècle; le chiffre de la population a été déterminé par M. Lemaire en multipliant par cinq le nombre de feux, supputation employée à la fin du dix-huitième siècle.

[2] Voici les chiffres absolus : de 1707 à 1738, sur mille emprisonnements pour la taille il y en a eu :

278 pour l'exercice courant;

Digitized by Google

Était-ce parce qu'on ne pouvait pas mieux faire et que la rentrée de l'impôt eût été impossible à faire plus rapidement? Cela est absolument inexact. Les registres d'écrou démontrent irréfutablement que les collecteurs s'acquittaient toujours de la taille et en très peu de temps, quinze jours en moyenne, dès qu'ils étaient incarcérés ; il n'y en a qu'un nombre infinitésimal que les receveurs renvoyaient de prison sans avoir pu s'en faire payer [1].

L'incarcération des receveurs témoigne donc beaucoup plus de négligence ou de mauvais vouloir [2] qu'elle ne démontre une gêne véritable ou une impossibilité réelle de faire face au paiement de la taille ; ce qui appuie très fortement encore cette conclusion, c'est le nombre extrêmement restreint des cas dans lesquels les collecteurs étant absolument récalcitrants, les receveurs recouraient à la contrainte et à l'emprisonnement des solidaires [3], c'est-à-dire des plus haut imposés de la paroisse.

Tout cela explique à merveille pourquoi la durée des emprisonnements était en somme assez courte, et pourquoi, même en faisant entrer dans nos calculs tous les extrêmes, nous ne pouvons constater pour une période de vingt-neuf années en l'élection de Rosay qu'une durée moyenne de quinze jours par emprisonnement [4].

379 pour la 1re année antérieure;
248 pour la 2e;
63 pour la 3e;
16 pour la 4e;
10 pour la 5e;
3 pour la 6e;
3 pour la 7e.

(*Registres d'écrou de l'élection de Rosay.*)

[1] Nous en avons trouvé un relâché le 14 décembre 1709, un autre le 21 décembre 1710, un troisième le 20 février 1713 et vingt autres qui sont douteux (*ib.*).

[2] La chose est évidente, par exemple pour les paroisses de Jouy-le-Chatel et de Vaudoy.

La résistence au payement de la taille varie beaucoup de paroisse à paroisse. Elle varie de un emprisonnement à Hautefeuille à 40 à la Croix-en-Brie, 53 à Vaudoy, 69 à Jouy-le-Chatel (*ib.*).

[3] Nous n'avons découvert dans les registres d'écrou de Rosay que vingt-trois mentions d'emprisonnement de solidaires (*ib.*).

[4] Elle a eté de 10 jours de 1707 à 1708, de 20 jours 1708 à 1709, de 22 jours 1/2 de 1709 à 1710, de 14 jours 3/4: de 1710 à 1712, de 14 jours de 1712 à 1717, de 13 jours de 1717 à 1726, enfin de 14 jours 1/2 de 1729 à 1738 : — moyenne générale, 15 jours.

Digitized by Google

En nombre, ces emprisonnements ne s'élèvent pas à trois par mois en moyenne [1]; les deux tiers des prisonniers faisaient moins de quinze jours de prison [2]; en vingt-neuf années, il n'y en a eu que six qui aient fait de trois à six mois de prison, que trois qui aient fait quatre à cinq mois, que deux qui aient fait de six mois à six mois et demi de prison.

Il y a loin de ces chiffres, qui concernent, nous le répétons, une période peu favorable pour la taille, celle des dernières années de Louis XIV, aux allégations des historiens qui représentent les collecteurs et même les redevables comme pourrissant dans les cachots, où on ne les nourrissait, disent-ils, que de pain sec et d'eau sale.

Nous avons, comme toujours, recouru aux sources authentiques ; nous avons étudié non seulement la législation, mais encore contrôlé l'exécution des lois dans la pratique de chaque jour, établi une statistique, posé des chiffres.

Que ceux qui se croient obligés de penser que la taille était un impôt épouvantable, veuillent bien essayer de donner une base solide à leurs préventions ; s'ils persistent dans leurs idées, qu'à nos textes ils opposent des textes contraires, à nos chiffres des chiffres différents, mais qu'une fois pour toutes ils renoncent à se former un jugement en ramassant, dans les mémoires de littérateurs ou d'hommes de cour, des diatribes contre la taille, diatribes aussi superficielles que vaines, aussi dénuées d'aucune preuve que les jugements de certains de ces intendants qui, arrivant tout novices dans leur province, au milieu d'une administration qui leur était inconnue, trouvaient, comme tous ceux qui n'ont pas l'ombre d'une connaissance en matière d'administration ou sont incapables d'y rien comprendre, que tout y était d'une complication inouïe, que l'administration de leur prédécesseur était la confusion même et que tout était à réformer en

[1] En vingt-neuf ans et trois mois et demi il y a eu a Rosay 979 emprisonnements sur lesquels les données sont complètes, soit 2 emprisonnements 3/4 par mois.

[2] Voici le détail : sur 979 emprisonnements, à Rosay, 633 ont fait moins de 15 jours, 216 de 15 jours à un mois, 91 de un mois à un mois et demi, 19 de un mois et demi à deux mois, 5 de deux mois à deux mois et demi, 4 de deux mois et demi à trois mois, 6 de trois mois à trois mois et demi, 2 de trois mois et demi à quatre, 2 de quatre à quatre et demi, 1 de quatre et demi à cinq, 2 de six à six et demi. *Registres d'ecrou de Rosay*. Archives de Seine-et-Marne.

Digitized by Google

matière d'impôts depuis le bas jusqu'au sommet de l'échelle.

La vérité, nous ne l'avons demandée et nous ne la demanderons jamais qu'aux documents originaux mêmes; ils nous ont démontré que la taille était modérée, et que le mécanisme de la répartition et du recouvrement de cet impôt était très acceptable; il nous faut bien l'admettre, puisque c'est là la vérité.

Mais quelles étaient enfin les causes de l'impopularité de la taille à certaines époques de l'ancien régime, de cette impopularité qui est réelle, indiscutable, à la fin du XVIIIe siècle?

Ces causes, nous ne les avons trouvées ni dans le taux de la taille qui était modéré, ni dans le système des répartitions ou du recouvrement qui était certainement acceptable; elles résident uniquement pour nous dans les privilèges de la noblesse, du clergé et des nombreux offices qui jouissaient de l'exemption de la taille.

Nous avons vu que, depuis 1667, ces privilèges avaient subi une certaine atteinte; il est indéniable cependant que, même avec ces réformes, les exemptions de taille qui, au XIVe et au XVe siècle, étaient très justifiables, avaient cessé depuis longtemps, au XVIIe et au XVIIIe siècles, d'avoir leur excuse.

Nulle obligation militaire un peu sérieuse n'affectait plus la noblesse; les privilèges du clergé et des fonctionnaires jouissant d'offices étaient encore plus discutables; mais la noblesse, le clergé et les privilégiés tenaient d'autant plus à leur exemption de taille qu'ils y voyaient une marque de noblesse et qu'ensuite ils avaient tout motif de redouter la taille qui, étant un impôt sur le revenu, les aurait sérieusement atteints.

Ils étaient donc acharnés à défendre leurs privilèges; les Parlements, les Cours des aides, les Chambres des comptes les soutenaient ouvertement.

Peut-être, si la taille avait été un simple impôt foncier, l'auraient-ils accepté de meilleure grâce; mais la taille, comme impôt sur le revenu, eût frappé et leurs rentes si nombreuses et leurs droits féodaux et leur fortune tout entière, et décuplé peut-être pour eux les charges de l'impôt; ils ne voulaient pas se soumettre à une telle situation.

Il ne faut rien exagérer cependant: pendant les six cents ans que la taille a duré, il s'en faut de beaucoup que les nobles et les non-nobles se soient trouvés, à cause de la taille, dans l'état d'hostilité que nous présente la fin du XVIIIe siècle.

Digitized by Google

C'est qu'aux anciens temps, les nobles accomplissaient leur service militaire, sans exception, sans tolérance aucune; les non-nobles payaient la taille, mais comprenaient le privilège réel dont ils jouissaient en échappant à toute conscription.

Pendant le XVIIe siècle, des réclamations assez vives, des demandes formelles d'égalité en matière de taille commençaient déjà à se faire jour.

Ainsi l'avocat Desmaisons, tout modéré qu'il fût, n'hésitait pas à exalter, dans le style burlesque qui était alors de mode au Palais, les avantages de l'égalité, et à prédire toutes les conséquences désastreuses de l'inégalité: « De l'égalité naît la concorde, disait-il, de la concorde la puissance, de la puissance l'éternité des états et empires; au contraire, de l'inégalité naît l'envie, de l'envie la sédition et des deux la guerre civile qui est le démon conjuré à la ruine des républiques [1]. »

Au XVIIIe siècle, il n'y avait plus aucun souvenir des anciens principes; tout était oublié, tout s'était transformé, la nature des hommes plus encore que toutes les institutions. A l'esprit de soumission résignée qui formait jadis le caractère des non-nobles, avaient succédé les sentiments nouveaux introduits par la philosophie : la volonté la plus impérieuse de l'égalité, la haine du privilège.

C'est à cette soif d'égalité qu'il faut rapporter l'impopularité de la taille.

Les tailles pendant toute la durée de l'ancien régime, ont toujours fait face, au moins pour le tiers, très souvent pour la moitié, aux dépenses générales; il est facile de juger par conséquent quels avantages les nobles, les ecclésiastiques et les autres privilégiés retiraient de leur exemption de taille.

Cette inégalité de situation devant l'impôt ne se traduisait nulle part avec autant d'intensité qu'en matière de taille, et c'est ce qui explique, infiniment mieux que les vices de répartition, la haine du peuple contre la taille. En dehors d'une égale soumission de tous les citoyens à l'impôt, le système de la taille pouvait-il être amélioré, comme tant de réformateurs l'ont essayé? Au fond, c'était chose impossible.

Tout le système reposait sur l'exacte évaluation des revenus; or, il n'y avait, comme réformes sur ce point, d'alternative pos-

[1] *Traité des aydes, etc.* Paris, 1666, in-8°, p. 433.

Digitized by Google

sible qu'entre une évaluation faite par les agents de l'administration et une évaluation faite par les délégués des paroisses, c'est-à-dire entre la centralisation et la décentralisation.

En dehors de ces deux solutions, si vivement combattues toutes deux, aucune amélioration n'était possible qui ne fût une transformation complète du caractère de la taille, c'est-à-dire un remplacement pur et simple de cet impôt par un impôt d'une autre nature.

S'il y avait dans la taille des éléments vicieux, c'est que tout impôt sur le revenu en renferme inévitablement.

L'Assemblée constituante le comprit en ce sens : en condamnant la taille, elle rejeta du même coup l'impôt sur le revenu ; il lui parut jugé. Elle distingua les éléments multiples qui composaient la taille et les dégagea les uns des autres ; des taxes spéciales vinrent frapper séparément chaque branche de revenus, sans privilège pour personne. La taille disparaissait à jamais.

ALPHONSE CALLERY.

Digitized by Google

HENRI DE ROHAN

ET LE SIÈGE DE SAINT-JEAN D'ANGELY

1611-1621.

I

L'édit de Nantes fut le premier acte de l'autorité souveraine assurant, en Europe, l'exercice de la liberté religieuse; mais si l'on veut bien saisir toute la portée de ce grand acte, c'est dans son esprit, plus que dans les dispositions de ses articles, qu'il le faut étudier. Cet édit n'est, en effet, que la reproduction presque littérale de celui de 1577 et des conventions antérieurement arrêtées à Fleix et à Nérac; on dirait une trève entre bel ligérants plutôt qu'un traité de paix définitif : les protestants restent armés ; ils ont leurs villes fortes, leurs assemblées, leurs finances. C'était là une nécessité du temps. Le pouvoir royal n'était pas encore assez affermi pour que, sous sa seule autorité, tous sentissent leurs droits suffisamment garantis : il fallait laisser aux protestants la faculté de maintenir, même par la force, les concessions qu'ils avaient obtenues. A mesure que les idées de tolerance et de liberté seraient entrées dans les mœurs, les garanties accordées par l'État auraient subi de profondes modifications. C'était l'œuvre du temps et d'une longue paix. Mais, au milieu des ruines qu'il avait à relever de tous côtés, en face de grands seigneurs presque aussi puissants que les feudataires de l'ancienne monarchie, le roi Henri IV ne pouvait songer à faire rentrer dans le droit commun ses sujets huguenots, sans réveiller les haines à peine assoupies qu'avaient vu naître et grandir trente années de luttes continuelles. Peut-être, à l'issue d'une guerre heureuse, assurant aux catholiques d'Allemagne la même

Digitized by Google

liberté que celle dont jouissaient les protestants français, n'eût-il pas rencontré autant de résistance ; mais le coup fatal qui vint le frapper avant qu'il ait pu mettre à exécution « son grand dessein » devait placer son successeur en face d'une situation grosse de périls.

A la mort du Roi dont l'autorité morale, plus encore que la fermeté, les avait strictement maintenus dans le respect de la légalité, les protestants eurent de vives appréhensions [1] ; ils craignirent un instant de voir la paix religieuse compromise ; l'attitude hésitante et indécise des gouvernants les rassurèrent promptement, et leurs chefs comprirent bien vite qu'ils étaient désormais une puissance avec laquelle on devrait compter. Les rangs des huguenots s'étaient cependant bien éclaircis ; ils ne possédaient plus que cinq cents églises, disséminées dans quinze provinces. L'enthousiasme des premiers temps s'était refroidi, et l'établissement de la libre discussion avait été favorable au catholicisme. Parmi la noblesse de province, chez les habitants des campagnes et des petites villes, une controverse ardente avait produit un retour marqué vers l'ancienne religion. C'est ce qui faisait dire par Henri IV au président Jeannin « que la guerre ouverte n'avait jamais fait autant de mal aux protestants que cette paix [2]. » Si l'ardeur religieuse diminuait, si la religion protestante tendait à décliner, on retrouvait cependant chez les chefs la même opposition systématique au pouvoir royal, la même tendance à abriter sous le voile de l'intérêt religieux les vues et les ambitions personnelles. Guerriers, écrivains ou orateurs, on voyait alors à la tête du parti réformé les hommes les plus considérables de France : le maréchal de Lesdiguières, les ducs de Bouillon, de la Trémoille, de Sully et de Rohan, Du Plessis-Mornay et bien d'autres encore ; mais les rivalités et la jalousie empêchaient l'entente commune qui leur eût certainement assuré une part prépondérante dans les affaires du gouvernement. Le duc de Bouillon, par ses talents, sa haute situation et ses antécédents, semblait appelé à être le chef du parti, à d faut d'un prince du sang. Aussitôt après la mort d'Henri IV, il quitta sa résidence de Sedan pour venir offrir à la Reine un concours

[1] « En la mort d'un Roy absolu, capable de repousser tous violents conseils contre nous, nous avons perdu nostre seureté principale. » Disc. de ce qui s'est passé à l'assemblée de Saumur. *Supp. aux mém. de Rohan*, p. II., éd. de 1644.

[2] V. *Mémoires du président Jeannin.*

Digitized by Google

qu'il s'efforçait de présenter comme entièrement désintéressé. Marie de Médicis l'accueillit avec d'autant plus d'empressement, qu'elle n'était pas sans appréhensions au sujet du duc de Sully. L'ancien ministre d'Henri IV était en disgrâce; il n'était plus surintendant des finances, et le gouvernement de la Bastille lui avait été enlevé. L'étrange aberration qui, après la mort du Roi, l'avait fait se renfermer dans sa forteresse, comme s'il eût dû y soutenir un siège; l'ordre par lui donné à son gendre, le duc de Rohan, de marcher sur Paris à la tête des troupes suisses dont il était colonel-général, avaient servi de prétexte à la mesure prise contre lui ; mais les ministres de la Reine, heureux de son éloignement, n'avaient pas osé cependant lui enlever la charge de grand-maître de l'artillerie et le gouvernement du Poitou ; ils s'étaient bornés à lui compter cent mille écus pour l'indemniser de son titre de gouverneur de la Bastille. Bien qu'il se fût rangé parmi les mécontents, Sully n'était pas à redouter. L'âpreté qu'il avait montrée dans ses fonctions de surintendant ne l'avaient pas rendu populaire, et son intimité avec le feu Roi lui avait aliéné l'esprit des exaltés de son parti. Lesdiguières vivait, dans son gouvernement du Languedoc, en véritable vice-roi, et ne manifestait aucun désir de prendre une part active aux affaires; rien ne semblait donc faire obstacle aux secrètes aspirations du duc de Bouillon. Bientôt l'occasion lui fut offerte de donner à la Reine la preuve de l'influence qu'il prétendait avoir sur ses coréligionnaires. L'assemblée triennale dans laquelle les délégués des églises protestantes rédigeaient les cahiers de leurs réclamations et nommaient les députés généraux chargés, auprès du gouvernement, de la défense de leurs intérêts, allait se tenir à Châtellerault. Cette assemblée empruntait aux circonstances une importance exceptionelle : on citait ce propos de Du Plessis-Mornay, le plus modéré des protestants : « Le Roi est mineur, c'est à nous de nous rendre majeurs [1]. » Sur son avis, les grands seigneurs, qui, d'ordinaire, n'assistaient pas à ces assemblées, y furent convoqués. La Reine, dans la crainte que Sully ne se déclarât ouvertement contre son gouvernement, s'efforça de se concilier ses bonnes grâces par une augmentation de pension de vingt-quatre mille francs. Bouillon, de son côté, se proposait de l'intimider par l'appréhension d'une enquête judi-

[1] Richelieu, *Mémoires*, t. II, p. 106.

Digitized by Google

ciaire relativement à sa gestion des finances ; il obtint enfin que le siège de l'assemblée fût transféré de Châtellerault à Saumur, ville qui ne dépendait pas, comme la première, du gouvernement de l'ancien surintendant. Bouillon espérait être « modérateur » ou président de l'assemblée ; son espoir fut déçu : la présidence fut dévolue à Du Plessis-Mornay, et cet échec, en présence de La Force, de La Trémoille, de Châtillon, et des autres sommités du parti, alors réunies à Saumur, lui causa un mortel dépit. On adjoignit au président un ministre connu pour la violence de ses opinions, Chamier, celui-là même qui avait déclaré au chancelier « que si on refusait aux réformés le droit de se réunir, ils sauraient bien se passer d'autorisation [2]. » Ces choix étaient dus uniquement à l'influence du duc de Rohan, qui prit, dès ce moment, sur l'assemblée un ascendant considérable.

Henri de Rohan avait trente-deux ans ; il s'était vaillamment conduit au siège d'Amiens en 1595, et Henri IV lui portait une telle affection, qu'avant son second mariage il avait un instant songé à le faire héritier de la couronne de Navarre. D'un abord froid et légèrement hautain, Rohan ne portait que des vêtements de couleur sombre, ne buvait que de l'eau ; si la rigidité de ses principes semblait d'accord avec sa figure austère, sa parole, en revanche, était entraînante et révélait une âme ardente et convaincue. Deux courants se dessinèrent dans l'assemblée : les uns, avec le duc de Bouillon et Du Plessis-Mornay, entendaient rester dans les voies de la modération et éviter tout conflit avec le gouvernement ; les autres, enflammés par la présence d'un chef jeune, actif et prêt à tout oser, voyaient déjà la lutte ouverte et leur parti triomphant. Les commissaires du roi, de Boissise et Bullion, suivaient ces débats avec inquiétude et pressaient l'assemblée de dresser la liste des six candidats parmi lesquels les députés généraux devaient être choisis ; de son coté, le parti des exaltés multipliait ses récriminations, voulait substituer à la rédaction d'une liste de candidats la nomination directe des députés, et élevait même la prétention de régler le différend relatif au rétablissement du culte catholique dans le Béarn. Enfin, après de longues discussions, la liste des candidats fut définitivement arrêtée, et l'assemblée, qui siégeait depuis la fin de mai, se sépara le 9 septembre par ordre du Roi [2].

[1] *Ibid.*, p. 110.
[2] *Hist. du règne de Louis XIII*, par le P. Griffet, t. Ier, p. 55.

Digitized by Google

L'attitude du duc de Rohan ne lui avait pas seulement acquis une haute autorité aux yeux de ses partisans, elle avait également servi les intérêts du duc de Sully, menacés par Bouillon, qui convoitait le gouvernement du Poitou. « L'assemblée déclara que si on voulait contraindre le duc de Sully à abandonner ses charges par des voies indues et illégitimes, toutes les églises protestantes prendraient fait et cause pour lui, et demeureraient toujours inséparablement unies à ses intérêts. » C'était la réponse aux ouvertures que Rohan prétend lui avoir été faites par le duc de Bouillon pour le détacher de son beau-père. L'assemblée de Saumur jeta dans les esprits une grande effervescence. Les habiles du parti exploitèrent, en les exagérant, les appréhensions que pouvaient faire naître la présence aux affaires de personnages notoirement hostiles aux protestants, comme le duc d'Épernon, et les projets d'alliance avec l'Espagne ; Henri de Rohan était en même temps représenté comme un champion déterminé de la cause, comme le seul homme capable de donner à l'union des églises un concours efficace et désintéressé [1].

L'assemblée de Saumur avait décidé, de sa propre autorité, et contrairement aux dispositions formelles de l'édit de Nantes, qu'indépendamment des assemblées générales autorisées, chaque province aurait son conseil provincial, et que ces conseils « tiendroient correspondance estroite avec les provinces voisines, et pour icelle tant mieux entretenir, seroient soigneux de faire trouver leurs depputez ès assemblées provinciales les unes des autres [2]. »

Le 2 novembre 1611, Rohan présidait, à Saint-Jean d'An-

[1] M. Anquez, dans son ouvrage intitulé : *Un nouveau chapitre à l'histoire des réformés de* 1621 *à* 1626 (Paris, 1864), et après lui le Dr Shygbergson, dans son livre : *Le duc de Rohan et la chute du parti protestant* (Paris, 1880) passent à peu près sous silence les événements qui se sont produits depuis la mort d'Henri IV jusqu'à l'assemblée de La Rochelle et la guerre de 1621 ; d'un autre côté, M. A. Laugel, dans son intéressante étude sur *la famille et la jeunesse d'Henri de Rohan* (*Revue des deux mondes*, 1879, t. XXXIII, p. 629) abandonne son héros en 1612 au moment où s'ouvre pour lui la carrière politique. Il y a donc dans la vie d'Henri de Rohan dix années entièrement négligées par nos devanciers ; il nous semble cependant indispensable de les connaître, si l'on veut porter un jugement impartial sur un personnage qui tient dans l'histoire de son temps une place aussi considérable.

[2] Règlement général. *App. aux mém. de Rohan*, p. 83.

Digitized by Google

gely, l'assemblée provinciale de Saintonge, et lui soumettait les réponses de la cour au cahier de remontrances de l'assemblée de Saumur. On décida l'envoi, vers la Reine, de deux députés chargés d'insister pour obtenir les satisfactions qui avaient été refusées. C'était l'exécution du plan préparé par Rohan [1]; en même temps qu'il fatiguait et effrayait la Reine par des réclamations incessantes, il organisait au sein des conseils provinciaux, agissant de concert et correspondant entre eux, le plus puissant moyen d'action sur l'opinion publique, à cette époque où la puissance de la presse était encore inconnue.

Le duc de Bouillon, furieux de sa déconvenue, n'avait pas caché à la Reine les secrets desseins qu'il supposait à Rohan; aussi Marie de Médicis s'empressa-t-elle de prendre toutes les mesures qu'elle jugea nécessaires pour que les dispositions inquiétantes des protestants ne se changeassent pas en hostilité ouverte. En 1603, peu de temps après son mariage avec Marguerite de Béthune, fille de Sully, Rohan avait été nommé par le Roi gouverneur de Saint-Jean-d'Angely, la plus importante, après La Rochelle, des places de sûreté des protestants dans la région de l'Ouest. Les catholiques formaient, à Saint-Jean d'Angely, à peu près la moitié de la population; ils avaient une organisation particulière, à la tête de laquelle étaient placées des syndics, et s'ils ne dominaient pas dans le corps de ville, ils y balançaient tout au moins l'influence des protestants; au surplus, catholiques et huguenots n'avaient qu'un même sentiment : terriblement éprouvés par le siège de 1569, ils entendaient garder avec un soin jaloux leurs privilèges de ville de sûreté, leurs franchises municipales, et éviter toute occasion de conflit. Le lieutenant du Roi, commandant la garnison, Jean de Galard de Brassac, baron de La Rochebeaucourt, était un protestant zélé, « hargneux et toujours en colère, » dit Tallemant des Réaux, mais, comme soldat, incapable de transiger avec son devoir; Jean Dorin, sieur de Gratteloup, major de la place et chef de la milice urbaine, était catholique; le maire, Jean Brochard, sieur du Pignaud, pour employer une expression du temps, n'était point disposé à « entrer aux partis. » La Reine avait donc pour elle, à Saint-Jean d'Angely, l'administration civile

[1] *Mem. de Rohan*, p. 28.

Digitized by Google

et l'autorité militaire ; c'était autant qu'il en fallait pour contrebalancer l'influence du gouverneur. On s'explique donc difficilement comment la régente se serait vue dans la nécessité d'ourdir une trame pour tenir en échec le duc de Rohan. Ce dernier prétend, cependant, qu'étant aux États de Bretagne, « il eut vent de ce qui se brassoit dans son gouvernement au préjudice de son autorité. » Il envoya à Saint-Jean Hautefontaine, pour être plus exactement renseigné. Daniel Durant, sieur de Hautefontaine, ministre de la religion réformée, avait été précepteur de Rohan et de son frère ; il s'était attaché au premier et il lui donna jusqu'à sa mort les preuves d'un dévoûment sans bornes. C'était un homme extrêmement passionné et d'une énergie rare ; il exerçait un grand empire sur l'esprit de son ancien élève. La Rochebeaucourt, pour lequel Rohan lui avait remis une lettre, était absent ; mais Hautefontaine se mit vite au courant de la situation, et prit des dispositions qui répandirent l'alarme dans la ville. Le sergent-major de la place, Gratteloup, d'accord avec un certain nombre d'habitants, que le chroniqueur protestant Daniel Manceau [1] appelle « ceux de la cabale, » écrivit au lieutenant du Roi de revenir au plus vite. Rohan, averti par Hautefontaine, le prévint et accourut à Saint-Jean d'Angely. La Rochebeaucourt avait pour instructions de s'opposer à ce que Rohan s'emparât de la ville, tout en évitant, à tout prix, un conflit armé. La mission était difficile : c'est ce qui explique l'absence, probablement calculée, du lieutenant du roi, car une nouvelle dépêche, envoyée par un soldat, et par laquelle on l'invitait à revenir bien accompagné, en lui promettant de lui tenir une porte ouverte, resta également sans réponse. Rohan, après avoir fait rentrer dans la ville un grand nombre de gentilshommes, ses partisans, dépêcha M. de Sainte-Maure avec défense à La Rochebeaucourt de paraître en armes devant la place, et donna en même temps les ordres les plus sévères pour que les portes lui fussent fermées. Une grande fermentation régnait à Saint-Jean d'Angely : on faisait courir le bruit qu'au mépris des privilèges de la commune, Rohan voulait en-

[1] Daniel Manceau, avocat au siège de Saint-Jean d'Angely et ancien du consistoire, nous a laissé un *Discours sur les événements de* 1611-1612, et un *Journal de ce qui s'est passé à Saint-Jean d'Angely de* 1619 à 1626. Ces documents ont été publiés par la Société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*. dans le t. IV et le t. Ier de son recueil.

Digitized by Google

lever au maire les clés de la ville. « Le maire, pour ce subjet, se fit assister d'hommes armés de pistollets qui entroient tous les jours en cet équipage dans la chambre de M. de Rohan [1]. » A ce moment là, il eût suffi d'un acte de vigueur pour arrêter Rohan dans la voie dangereuse où il allait s'engager ; les églises protestantes ne faisaient point encore cause commune avec lui ; il s'agissait de ses querelles personnelles ; et, en lui enlevant le gouvernement d'une ville où il abusait ainsi de son autorité, la Reine n'aurait trouvé personne qui résistât à ses ordres. Mais le semblant de fermeté déployé à Saumur fut l'unique effort de ce gouvernement de femme et de vieillards qui cherchait la solution de toutes les questions embarrassantes dans les concessions et les atermoiements. La Rochebeaucourt demeura dans l'inaction, et se borna à faire connaître à la Reine le coup d'autorité par lequel le duc de Rohan lui avait enlevé son commandement.

Au commencement du mois de février de l'année 1612, le sieur de la Fontan, courrier de la reine, arriva à Saint-Jean d'Angely, chargé de lettres à l'adresse de Rohan, de La Rochebeaucourt et du Corps de ville. Ses instructions n'étaient point secrètes, comme le dit Rohan dans ses *Mémoires* [2], et ses dépêches ne contenaient que de vagues recommandations pour engager chacun à demeurer dans le devoir. Le 8 février, le maire communiqua au Corps de ville la lettre de la reine :

« Peu de jours, y disait-elle, après l'arrivée de nostre cousin le duc de Rohan dans vostre ville, il y a heu quelque rumeur et altération en icelle, que l'on dit estre provenue de quelques bruits et suppositions quaulcuns, mal affectionnez à vostre bien, y ont fait courir. Nous avons bien voulu, sur cette occasion. vous faire celle

[2] *Discours sur les événements de* 1611-1612, p. 231.

[3] « Le Roy despecha au dit duc, de La Fontan, pour, en apparence, sçavoir ce qui s'estoit passé, mais en effet, afin de fortifier par lettres de leurs majestés les partisans de La Richebeaucourt. Ce que ledit duc *descouvrit* de La Fon tan, *luy ayant faict faire bonne chère*, et le renvoya... (*Mém. de Rohan*, p. 29). Quelques historiens se sont mépris sur le sens de l'avant-dernier membre de phrase. Rohan, dit M. Mossiou, dans son *Histoire de Saintonge et d'Aunis*, arracha à l'envoyé de la Reine l'aveu de sa véritable mission dans les « épanchements d'un banquet. » *Faire faire bonne chère*, ou même *faire bonne chère* à quelqu'un, dans le langage du temps, signifiait simplement faire bon accueil, bien recevoir.

Digitized by Google

icy, pour vous exhorter de demeurer toujours fermes en vostre fidélité envers le Roy nostre sire et fils, prenant entière asseurance de sa bonne volonté et de la nostre en vostre endroit.... »

Le corps de ville remercia la Reine de l'assurance qu'elle lui donnait de ses bonnes dispositions et de son intention de maintenir ses franchises et privilèges; il protesta en outre de sa fidélité, et, à l'issue de la séance :

« S'est voulu trouver Monseigneur de Rohan, gouverneur pour le Roi en la ville, accompagné de plusieurs gentilshommes; lequel, après avoir entendu lecture de ladite patente, a, comme aultrefoys tesmoigné le bien et affection qu'il porte au service de leurs majestés, et à tous les habitants de ladite ville, vivant en l'obéissance d'icelle, et avec eux proteste de se joindre, pour rechercher les autheurs et promoteurs de paroles scandaleuses et séditieuses qui ont couru, et de poursuivre et faire justice à l'encontre de ceulx qui se trouveront fautteurs de telles deppositions [1]. »

Peu de jours après, Rohan reçut l'ordre de se rendre auprès du Roi pour justifier sa conduite. Il y alla, ainsi qu'il s'y était engagé. La Rochebeaucourt et un des commandants de la garnison, Gabriel Foucaud, comte Du Dognon, l'accompagnèrent. Rohan se plaint d'avoir reçu un accueil assez froid de la part de la Reine-mère, ce qui n'a rien de bien étonnant; mais on l'avait mandé à Paris, moins pour s'assurer de son obéissance que pour l'éloigner de son gouvernement au moment de l'élection du maire. On comprend combien il était nécessaire, en la circonstance, de voir à la tête de la municipalité un magistrat sur lequel on pût compter d'une manière absolue. Le maire était dépositaire des clefs de la ville : d'accord avec le commandant militaire, il pouvait refuser au gouverneur l'entrée de Saint-Jean d'Angely. Rohan comprit que les intrigues de Hautefontaine n'auraient pas le pouvoir de le préserver de ce danger; il se fit donc écrire une lettre, qu'il montra à la Reine, et par laquelle on l'informait que Benjamin de Rohan, dangereusement malade au château du Parc en Poitou, désirait le voir avant de mourir;

[1] Arch. de Saint Jean d'Angely, BB, n° 50. — La lettre de la Reine et le procès-verbal de l'assemblée de la commune ont été publiés dans le t. IV du recueil des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*

Digitized by Google

il demanda l'autorisation de s'absenter, promettant de revenir aussitôt qu'il se serait rassuré sur l'état de son frère. La Reine feignit d'être la dupe de ce subterfuge, et accorda l'autorisation demandée ; mais, en même temps, Foucaud [1] était envoyé en toute hâte à Saint-Jean d'Angely, où il précéda le duc de Rohan de quelques jours. On prétend qu'il proposa au maire de s'opposer de vive force à la rentrée du gouverneur et qu'il offrit pour garder les portes un corps de deux cents gendarmes [2]. Daniel Manceau, dans les quelques pages qu'il nous a laissées sur ces événements, dit que tout se borna à des pourparlers [3]. L'emploi de la force était devenu difficile ; une des compagnies de la garnison, celle de Charles Legrand, seigneur Des Gallois, était entièrement gagnée au duc de Rohan, et la ville etait occupée par bon nombre de gentilshommes qui recevaient le mot d'ordre de Hautefontaine. Désespérant de rien obtenir de l'administration municipale, Foucaud se rendit à Authon pour solliciter l'intervention du sénéchal de Saintonge, dont l'autorité, à cette époque, était bien plus nominale que réelle. C'est là que lui fut signifié l'ordre de Rohan de ne plus reparaître à Saint-Jean d'Angely. Jean Dorin, sergent-major de la place, celui-là même qui, au dire de Manceau, avait proposé de « tailler en pièces la compagnie du sieur Des Gallois [4], » reçut l'ordre de quitter la ville, ainsi que les habitants qui s'étaient signalés par leur hostilité contre le gouverneur. Il n'y avait, d'après Rohan, rien dans ces mesures qui dépassât les limites, assez mal définies du reste, de son autorité ; aussi crut-il suffisant d'envoyer en cour Triny [5], un de ses affidés, pour faire entendre « le juste subjet qu'il avoit de ne permettre à Foucaud l'entrée de Saint-Jean d'Angely. » Le gouvernement de la Reine parut accepter ces

[1] Fontenay-Mareuil prétend, à tort, que La Rochebeaucourt reçut ordre de se rendre en diligence à Saint-Jean d'Angely pour « y faire sa charge, » mais qu'il était absent quand Rohan y arriva. Il confond ces derniers événements avec ce qui s'était passé quelques mois auparavant.

[2] *Mém. de Pontchartrain*, 2me partie. Coll. Pet., t. XVII, p. 3.

[3] *Saint Jean d'Angely en* 1612, dans les *Arch. hist. de Saintonge et d'Aunis*, t. IV, p. 227.

[4] Seguin, baron d'Authon, conseiller du Roi en son conseil d'Etat et gentilhomme de sa chambre.

[5] Ce nom est écrit Terrinier dans les *Mémoires du duc de Rohan* (éd. de 1644) et par d'autres historiens Ténis ou de Teine. Il s'agit ici vraisemblablement de Claude de Triny, écuyer, seigneur de la Courneufve, dont la fille Adrienne était dame de la compagnie de la duchesse de Rohan.

Digitized by Google

explications, mais plus que jamais il persista dans son dessein de favoriser l'élection de maires hostiles à toute idée de sédition. Le conseiller d'état Du Couldray avait été dans ce but envoyé à La Rochelle ; on jugea qu'à Saint-Jean d'Angely l'adresse et l'intrigue ne sauraient suffire, et le 2 avril 1612, la reine écrivit au maire et au corps de ville pour leur témoigner le désir que Brochard du Pignaud, maire élu en 1611, fût continué encore une année dans ses fonctions. Rien de moins habile que cette démarche : d'abord, parce que le parti contraire au duc de Rohan était assez nombreux dans le corps de ville pour faire triompher son candidat, comme le prouvait la précédente élection, ensuite parce que, en ne tenant aucun compte des statuts de la commune qui ne permettaient pas que la même personne remplît deux années de suite la charge de maire, la Reine blessait profondément le sentiment d'indépendance du corps municipal. Le 6 avril la lettre apportée par le sieur de Claverye fut lue à l'hôtel de ville. Le duc de Rohan, oubliant que son intervention dans ces affaires locales était aussi irrégulière et aussi abusive que celle du pouvoir royal, vint à l'assemblée.

« Après avoir representé que ladite lettre avoit esté, par mes prise, obtenue de Sa Majesté, et que l'exécution d'icelle est autant préjudiciable au service du Roy, à son authorité et gouuernement, et grandement importante pour les troubles et divisions qu'elle pourroit apporter à la continuation de M. le maire qui est à présent en charge Monseigneur auroit desclaré après plusieurs raysons par lui desduictes, sur ce subject, qu'il s'oppose à ladicte continuation, croyant véritablement obéir au principal commandement et à l'intention de Sa Majesté, qui est de maintenir le repos public, exhortant l'assistance de procéder à la nomination d'un autre maire en la manière accoutumée, offrant de le faire avoir pour agréable à la Reyne et qu'il prenoit sur lui la faulte qui pourroit estre imputée audit corps, et signeroit sur le registre son opposition. Sur quoy, a esté arresté que le présent procès-verbal seroit fait et ladite lettre enregistrée avec l'opposition de Monseigneur et néantmoins, au lieu de procéder à l'eslection et nomination d'un maire, que la Reyne seroit advertie de l'opposition et cause d'icelle, et cependant que les clés de la ville seroient mises ès mains du premier eschevin [1]. »

[1] Arch. de Saint-Jean d'Angely, BB, n° 50, et *Arch. hist. de Saint. et d'Aunis*, t. IV.

Digitized by Google

La proposition du duc de Rohan fut acceptée à l'unanimité par l'assemblée. La Reine, qui avait craint sans doute que sa lettre n'eût pas une autorité suffisante, expédia, deux jours après le départ de son premier courrier, un second émissaire, Geoffroy de Sainte-Maure, beau-frère de La Rochebeaucourt, porteur d'une nouvelle lettre qu'accompagnait une ordonnance du Roi. Le 7 avril, le corps de ville se réunit. Rohan avait eu soin de surexciter la susceptibilité de ses membres en leur disant « qu'il avait reçeu advis que le duc de Bouillon faisait le maire de Saint Jehan à Paris [1]. » Aussi la résolution prise la veille fut-elle maintenue, et, comme le premier échevin, Jean d'Abillon, lieutenant général en la sénéchaussée, ne se souciait pas probablement, quoique protestant, d'assumer la responsabilité d'un acte qui pouvait être considéré comme une résistance ouverte aux ordres du roi, les clés furent remises à Jean Barthomé, sieur du Château, un des partisans déclarés du duc de Rohan.

Aussitôt qu'elle fut informée de ce qui s'était passé à Saint-Jean d'Angely, la Reine conçut contre Rohan un violent ressentiment. Isaac Gouret, sieur d'Onglepied, et Michel le Roy [2], envoyés en cour pour plaider sa cause, furent, sans autre forme de procès, jetés à la Bastille. Quant aux députés du corps de ville qui les accompagnaient, on avait tout intérêt à les ménager ; ils furent reçus en audience par la Reine.

« A qui nous presentasmes, écrit l'un d'eux à ses collègues, vos très humbles supplications. Tous les princes qui estoient à la cour y assistant, elle nous ouyt avec grande attention, et asseura qu'elle ne violeroit jamais nos privilèges, mais qu'elle entendoit qu'ils fussent suivis de point en point, et trouva nostre procédure fort bonne, fondée sur son commandement mesme, si non en ce qu'on avoit sorti les clés à M. Brochard ès mains duquel on debvait les laisser jus-

[1] Arch. de Saint Jean d'Angely, BB, n° 50.

[2] Les *Mémoires de Rohan* mentionnent La Rue et Onglepied. La Rue a été probablement mal lu, pour Leroy. Michel Leroy, sieur de la Ferté, conseiller du Roi et commissaire ordinaire des guerres, était souvent employé par Rohan dans ses négociations politiques ou privées. Le 7 août 1614 il le charge de régler des intérêts avec Jean, comte palatin du Rhin, prince des deux-Ponts, son beau frère. Le 20 février de la même année, il avait également mandat pour recevoir le prix de la charge de colonel-général des Suisses résigné par le duc de Rohan au profit de Bassompierre. Ce dernier prétend, dans ses mémoires, qu'il ne fit qu'avancer le prix de cette résignation payée par la Reine-mère.

Digitized by Google

qu'à ce qu'on eut sçeu sa volonté. Sur nos supplications, afin que nous ne fussions blasmés et que sa majesté reconnut qu'en cet acte il n'y avoit aucune désobéissance, je representay que l'usage deslaissé par nos devanciers estoit tel qu'en l'absence ou indisposition de M. le maire les clefs estoient portées au premier eschevin.... L'on me parla ensuite de nostre eslection que sa majesté vouloit qui fut différée, à quoi j'opposai le jour ordinaire pour la création d'un maire, gardé inviolablement par nos pères. Cela fait, sa majesté nous congédia et commanda M. Phelippeaux de nous faire responce ... »

Cette réponse, transmise deux jours après, donne la mesure de l'énergie déployée par le gouvernement pour faire respecter son autorité :

« Le jour d'hier, M. Phelippeaux nous donna la lettre de Sa Majesté et nous dit de bouche quelle estoit la volonté de la Reyne, sçavoir : en premier lieu que les clés fussent remises entre les mains de M. Brochard, et cela fait, au lieu d'accepter les troys nommés, que l'on procédât à une eslection libre et volontaire, pour l'un d'iceux estre choisis selon nostre coutume... nous n'avons point eu deffence de porter de rechef les troys esleus ou un d'iceux puisqu'on a jugé que vos raysons estoient justes et judicieuses [1]. »

Ainsi il suffisait d'un simulacre de déférence à ses ordres pour satisfaire la reine-mère. Le corps de ville était libre de maintenir les candidats élus sous la pression du duc de Rohan, et la prorogation du maire Brochard était limité à quelques heures. En présence de semblables concessions, pourrait-on admettre, comme le prétend Rohan, que les propositions les plus violentes aient été faites dans le conseil, et qu'on ait eu, un instant, la pensée de l'assiéger dans Saint-Jean d'Angely [2] ? Le marquis de Thémines, le conseiller d'état Méry de Vic, et Gabriel de Polignac, seigneur de Saint-Germain [3] se rendirent à Saint-Jean d'Angely, avec les pleins pouvoirs de la Reine, pour terminer cette affaire. Rohan, sûr désormais d'avoir un maire à

[1] Arch. de Saint-Jean d'Angely, BB, n° 50. — *Arch. hist. de Saintonge et d'Aunis*, t.IV, p. 252.— Le signataire de cette lettre au corps de ville, D. Grenon, sieur des grands Sûres, échevin à Saint-Jean d'Angely, était en 1618 intendant du duc de Rohan en Saintonge.

[2] *Mém. de Rohan*, p. 33.

[3] Gabriel de Polignac était Saintongeois.

Digitized by Google

sa dévotion, comprit qu'une résistance prolongée pouvait amener des complications fâcheuses. Le 21 avril 1612, il se désista de son opposition, les clés de la ville furent solennellement remises à l'ancien maire, qui par ce fait se trouva réintégré dans ses fonctions. Les commissaires du roi obtinrent de plus que La Rochebeaucourt et Foucaud, aussi bien que Gratteloup, seraient réintégrés dans leurs charges ; ce ne fut pas cependant sans une opposition extrêmement vive de la part du duc, qui fit traîner en longueur les négociations : l'élection du maire, au lieu de se faire « le jeudi avant Pâques-Fleuries, » suivant la coutume, n'eut lieu cette année que le premier mai. Tout se passa au gré du duc de Rohan : après avoir exhorté les assistants à l'union, à la concorde, et à la fidélité et obéissance envers le Roi, Thémines et les autres commissaires se retirèrent pour laisser à l'élection toute liberté. « Et à l'instant noble homme Jean d'Abillon, l'un des eschevins de ladite ville, auroit desclaré qu'il faysoit la voix du Saint-Esprit et à ces mots dit : au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, j'eslis pour maire l'année présente les personnes de Jehan Barthomé, Antoine Roland et Jacob de Queux, à quoy toute l'assistance a acquiescé [1]. » Le sénéchal de Saintonge, Seguin d'Authon, qui se trouvait au logis du sieur de Vic, sommé de choisir, au nom du Roi, un des trois candidats, désigna Jacob de Queux. Aucun choix ne pouvait être plus agréable au duc de Rohan. Jacob de Queux, seigneur de Saint-Hilaire, en la baronie de Soubise, avait pour sa famille un dévouement héréditaire [2] ; mais ce n'était là qu'une demi-satisfaction. La garnison de Saint-Jean d'Angely était toujours sous les ordres de La Rochebeaucourt, Dorin et Foucaud ; il fallait, à tout prix, obtenir leur éloignement. Le 25 avril 1612, le conseil de la province de Saintonge fut convoqué à Taillebourg. Il s'agissait, avant même que les commissaires du roi n'eussent quitté la Saintonge, de faire approuver par les représentants autorisés de la cause protestante la conduite du gouverneur de Saint-Jean d'Angely, et plus encore d'obtenir leur

[1] Arch. de Saint-Jean d'Angely, BB, n° 50. — *Arch. hist. de Saint. et d'Aunis*, t. IV. p. 255-256.

[2] En 1628, à la suite des condamnations prononcées par le parlement de Toulouse contre Henri de Rohan, pour crime de haute trahison, Jeanne Joly, veuve de Jacob de Queux, afin d'entraver l'exécution de la sentence, se porta créancière du duc pour la somme de deux cent mille francs.

Digitized by Google

adhésion formelle à la politique agressive qui l'avait inspirée. Rohan savait très bien que le seul moyen de se faire pardonner son audace et d'obtenir de nouvelles concessions était d'intimider la cour par la menace d'une prise d'armes des réformés. Il fit répandre le bruit que sa résistance aux ordres du Roi n'avait eu d'autre but que la conservation d'une place de sûreté dont la possession était garantie par les édits de pacification, et qu'ils étaient menacés de perdre. Deux gentilshommes ayant une grande autorité dans le parti, le baron de Saujon [1] et Du Parc d'Archiac [2], furent chargés, avec l'avocat Pierre Martin [3], de gagner à sa cause les membres du conseil provincial. Nous croyons utile de transcrire ici le procès-verbal de cette importante réunion.

« Sur ce qui a esté représenté au conseil, de la grande et publique rumeur quy est, pour raison de la ville de Saint-Jehan d'Angely, donnée aux églises pour place de seurete, et du sujet que l'on a de craindre qu'elle ne nous soit ostée contre les esdits de pacification, octrois et concessions de leurs majestés par les artificieux dessins des ennemis, de nostre profession, lesquels n'ayant d'autre but que nostre ruine travaillent continuellement à nous désunir, et rendre particulières et sans conséquence les choses qui nous concernent en général, et qu'à ceste fin il estoit très expédient de ne cesser d'examiner sur ce sujet les procédures de Monsieur le duc de Rohan, pour voir et juger si l'affaire est particulière ou générale, et sur l'un ou l'autre desdits cas, atandu l'importance, apporter, sous le bon plaisir de leurs majestés, ce qui sera du pouvoir de la compagnie pour le bien de la province, générale seureté des églises et particulière de mondit sieur duc de Rohan, dont la personne est de très grande considération. Veues et meurement examinées par le conseil, les procédures et comportements dudit sieur duc de Rohan, tant en l'assemblée généralle

[1] Samuel-Eusèbe de Campet, baron de Saujon, était fils de Jean de Campet, l'un des plus intrépides compagnons de Henri IV, il abjura plus tard le protestantisme, et fut nommé par le cardinal de Richlieu, gouverneur de son petit neveu. Il mourut à la Rochelle, chez les pères de l'Oratoire, où il s'était retiré en 1626.

[2] François de la Rochefoucaud, seigneur du Parc d'Archiac, marié à Élisabeth Goumard d'Echillaz.

[3] Pierre Martin, avocat en la sénéchaussée de Saintonge, au siège de Saint-Jean d'Angely figure dans presque toutes les assemblées protestantes du temps, il avait une grande réputation et s'était allié à la noblesse par son mariage avec Catherine de Madronnet. Il mourut à Saint-Jean d'Angely vers 1630.

Digitized by Google

de Saumur, que despuis, son zèle et affection à la gloire de Dieu, service du Roy, et bien de l'estat, et en conséquence des églises, et particulierement des justes causes de sa crainte pour ladite ville de Saint-Jehan d'Angely, ses procédures nécessaires pour la conservation d'icelle, les lettres par lui escriptes sur ce sujet à leurs majestés, portant tesmoignage fidelle de son obéissance et affection à leur service très humble; et à l'oposite, les procedures tenues à l'encontre de luy soit des suppositions et faux donnés à entendre à leurs majestés par ceux qui ne tandent qu'a troubler l'estat en troublant lesdites églises, ledit Conseil a jugé que ladite affere estoit généralle et regardoit non seulement la personne dudit sieur de Rohan, dont la considération nous doit estre généralle, mais principalement la province et le général des églises, a loué et approuvé ses procédures, comme n'aiant aucune tache de contravantion au service de leurs majestés, mais sous leur obéissance portée entièrement au bien de l'estat, repos et seureté desdites églises ; a avisé qu'il en sera remercié par lettres quy luy seront escriptes à ceste fin, par lesquelles il sera prié et exhorté de continuer et asuré sous le nom de la province, que nous emploirons conformément au serment de nostre union, toute nostre puissance pour la desfance et protection tant de sa personne que de ses pieuses et vertueuses résolutions; qu'il sera pareillement escript au corps de ville de La Rochelle pour le remercier des soins et de l'affection qu'il a monstré en ceste affère, et le prier de continuer en la religieuse observation, tant du serment de nostre union que des resglements faits pour nostre commune seureté, comme aussy aux provinces de Basse Guienne, de Poitou, de Bretagne et d'Anjou, pour leur donner advis de ce que dessus et les exhorter d'autant plus à l'entretien de nostre union et resglement que les artifices de nos ennemis semblent nous y convier plus que jamais.

«Et affin que les actions dudit sieur de Rohan sur le sujet de ladite place soient justifiées à un chascun, et ensuite les nostres, et fermer, autant qu'il nous sera possible, la porte aux calomnies de nos ennemis, la compagnie a jugé estre expédient qu'il en soit fait et publié un manifeste le plus promptement que faire se pourra. Aussy avisé, qu'il en sera escript à messieurs nos députés généraux près leurs majestés, pour faire plainte des procédures tenues en ceste occasion, contre ledit sieur de Rohan, leur faire gouster de quelle importance et considération doit estre nostre fidellité à leur service et les suplier très humblement de ne vouloir prester l'oreille à plusieurs, quy, sous foible apparence d'affection à leur service, ne tandent qu'à faire leurs affères dans le trouble et la confusion de l'estat[1] .... »

[1] Arch. nat., TT 242. Dossier de Saintonge.

Digitized by Google

C'est ainsi que Rohan entendait solidariser sa cause avec celle des églises protestantes ; comme il l'avoue dons ses *Mémoires*, « il eut soin de leur faire entendre que sa perte et celle de Saint-Jean d'Angely entraîneroit tout le reste ; que si les ennemis de leurs églises y trouvoient de la facilité ils ne s'arresteroient pas en si beau chemin ; qu'il se prépareroit le mieux qu'il lui sera possible pour faire une bonne resistance [1]. » Cependant les modérés du parti protestant blâmaient hautement la manière d'agir d'Henri de Rohan : « Je crains, » écrit Du Plessis-Mornay à la date du 17 septembre 1612, « que les conséquences de cette affaire ne soient pas assez pesées...Je suis loin des affaires, mais si vois-je bien, avec mes lunettes, que si nous prenons plaisir à avoir du mal, nous n'en aurons que trop [2]. » Sully, de son côté, propose de s'entremettre pour arrêter les conséquences fâcheuses que pourraient avoir les imprudences de son gendre : « Si l'on desire tant soit peu, dit-il, suyvre les voies justes et raisonnables, conserver la paix et le repos public et tirer l'esprit du Roy et de la Royne de tout ombrage et de toute apprehension de remuement dans l'estat, sur ce sujet j'ay une douzaine d'ouvertures et d'expédients à proposer..., par le moyen desquels messieurs de Rohan, de Rosni, de la Rochebeaucourt, de Foucaud et moy aurons, sinon un entier sujet, au moins une couleur de demeurer contens et satisfaitz... Ma femme sera dans huit jours à Paris, qui porte avec elle les ouvertures et expédiens que je veux proposer [3]... » Rohan lui-même éprouva le besoin de se justifier auprès de ceux de ses coreligionnaires que son manifeste aurait trouvés incrédules. Dans une lettre écrite de Saint-Jean au duc de la Force, à la date du 3 juillet 1612, il ne craint pas d'affirmer qu'il « a couru fortune de la vie pour conserver la ville de Saint-Jean d'Angely, à laquelle on en vouloit fort [4]. »

Aussitôt après le départ des commissaires du Roi, Rohan, sans beaucoup se préoccuper du bon plaisir de la duchesse douairière de la Trémoille, établit comme gouverneur à Taillebourg, François Mathé, sieur de la Sauzaye, l'un des échevins de

[1] *Mém. de Rohan*, p. 33 et 34.
[2] *Etude sur la famille et la jeunesse d'Henri de Rohan*, par A. Laugel. *Revue des deux mondes*, 1879, t. XXXIII, p. 619.
[3] Arch. nat., K 111, n° 1157.
[4] Cette lettre a été publiée par M. A. Laugel, dans l'étude précitée.

Digitized by Google

Saint-Jean d'Angely; il envoyait en même temps en mission, près des églises du Languedoc, le baron de Saujon, et sur le point de se rendre au synode de Privas, il avait soin de se munir d'une somme importante [1].

Le synode national qui s'ouvrit à Privas le 26 mai 1612, eut, grâce à la présence du duc de Rohan, un grand retentissement. Comme à Saumur, les plus hautes personnalités du parti protestant y avaient été convoquées. Le duc de Rohan profita de leur présence pour les amener à signer un acte d'union par lequel ils promettaient de sacrifier au bien de l'église leurs ressentiments mutuels et leurs intérêts personnels et « de s'employer enfin de tout leur pouvoir à ce que l'autorité des synodes ne soit plus infirmée et leur discipline enfreinte [2]. » La Force, Du Plessis-Mornay, Rohan et Soubise signèrent les premiers; Bouillon et Lesdiguières signèrent également, ainsi que tous les commandants des places de sûreté. Le synode de Privas, étendant et complétant les mesures prises par l'assemblée de Saumur, décida que les églises protestantes seraient divisées en *Cercles*, dont les députés s'assembleraient en réunion générale pour discuter les mesures à prendre en vue de protéger les intérêts du parti. D'un autre côté, des ressources furent affectées au bon entretien des garnisons des places de sûreté. Ces résolutions etaient absolument contraires à la législation existante ; elles constituaient une entreprise manifeste sur l'administration générale du pays, telle qu'elle était alors organisée, et créait, au sein même de l'état, une sorte de république fédérative, ayant ses assemblées délibérantes, son budget, son armée, ses places fortes, et dont les tendances politiques étaient absolument opposées à celles du gouvernement. C'était la guerre civile à brève échéance. Les hommes d'état qui entouraient la Reine mère ne se faisaient point illusion sur le danger dont les menaçait l'audace toujours croissante du parti protestant ; mais une incurable faiblesse les paralysait. Tout occupés des misérables intrigues qui se nouaient autour d'eux, ils comptaient, comme dernière ressource, sur les moyens de corruption dont l'insatiable avidité des courtisans leur avait enseigné la puissance.

Le 6 juillet 1612, Rohan se rendit à la Rochelle. Il y reçut un

[1] Acte aux minutes de Chouet, not. royal, du 18 mai 1612.
[2] *Mém. de Rohan*, p. 38.

Digitized by Google

accueil assez froid ; nous avons vu qu'en même temps qu'on dépêchait Claverie à Saint-Jean d'Angely, le conseiller d'état Du Couldray avait reçu mission de se rendre à la Rochelle. « Il estoit porteur de lettres expresses de la Royne à monsieur nostre seneschal, » dit le pasteur Merlin, « aux fins de ne pas accepter M. Pineau, l'un des contendants à la mairie, lequel le susdit conseil (celui de la Reine) croyait être porté en faveur du duc de Rohan [1]. » Pineau fut en effet écarté, et Griffon de Romagné désigné par le sénéchal. Ce maire s'abstint, sous prétexte d'un acte religieux à accomplir, de prendre part à la manifestation que quelques habitants crurent devoir organiser en l'honneur du duc de Rohan, en le reconduisant, dans la soirée du 9, « avec bastons à feu, de peur qu'on ne luy fist nuisance. » La majorité du corps de ville s'abstint également de figurer dans ce cortège qui, dans la situation ou se trouvait Rohan, pouvait paraître une approbation publique de son attitude et de ses actes. Quelques conseillers étaient même si éloignés de partager ses vues, qu'ils reprochèrent au maire d'avoir autorisé certains de leurs collègues à assister à cette démonstration. L'intervention des pasteurs vint arrêter toute discussion à ce sujet.

Le séjour de Rohan à la Rochelle n'avait été que de trois jours; mais, comme nous allons le voir, ce voyage eut de graves conséquences. Il existait dans cette ville, depuis bien des années, de dangereux ferments de discorde; l'ancienne commune Rochelaise avait toujours maintenu avec un soin jaloux ses droits et ses privilèges ; aussi le corps de ville était-il devenu, avec le temps, une véritable caste aristocratique, où nul n'avait accès s'il n'était fils de pair ou s'il n'avait acquis, à un prix souvent fort élevé, un « lieu et place de pair. » Il en résultait que la mairie était souvent obtenue par les manœuvres et les brigues des plus influents, et que les étrangers étaient systématiquement exclus de toute participation aux honneurs et aux charges de la municipalité. Cependant, depuis la réforme, la population de La Rochelle s'était bien modifiée. Beaucoup de protestants, attirés par la sécurité dont on y jouissait au point de vue religieux, s'y

[1] *Diaire du pasteur Merlin*, p. 165. Le *Diaire*, ou journal tenu par le pasteur Merlin de 1590 à 1620, est extrêmement précieux pour l'histoire de La Rochelle et de la Saintonge. Il a été publié pour la première fois par la Société des *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis* dans le tome V de son recueil.

Digitized by Google

étaient établis, quelques-uns y avaient fait fortune, et se paraient orgueilleusement du nom de *Bourgeois*, dont ils n'avaient que le titre sans les immunités. Il y avait donc entre les nouveaux et les anciens habitants, appelés *Originaires*, une rivalité qui n'attendait qu'une occasion pour éclater en lutte ouverte. A ces deux éléments de division, on doit encore en ajouter un troisième : le *menu-peuple*, qui, malgré son respect traditionnel pour l'autorité du maire, était cependant tout imbu des tendances démocratiques, conséquences naturelles de la doctrine de Calvin, et beaucoup plus rapproché, par ses aspirations et ses idées, des bourgeois que du corps de ville.

Rohan était parfaitement au courant de cette situation, et ce fut auprès des bourgeois, dont ses agents flattèrent l'ambition et les secrètes espérances, qu'il chercha des partisans. Le mot d'ordre était « d'adviser à la seureté de monsieur de Rohan[1]. Le gouverneur de Saint-Jean-d'Angely feignait d'être menacé, non seulement dans son autorité, mais encore dans sa personne. Nous l'avons vu écrire au duc de la Force que, pour se maintenir contre ses ennemis, il lui avait fallu « courir risque de la vie. » Ces dangers imaginaires servaient de prétexte pour demander l'éloignement de La Rochebeaucourt et des autres capitaines qui l'empêchaient d'exercer sur la ville une autorité absolue. Le conseiller d'État Du Couldray pénétrait ces desseins; aussi s'efforçait-il de prouver au corps de ville de La Rochelle « que le fait de M. de Rohan n'estoit qu'un fait particulier qui ne regardoit point les églises, et qu'il ne falloit point tant s'y passionner [2]. »

Après avoir rendu compte de sa mission à la Reine, Du Couldray était revenu à La Rochelle à la fin du mois d'août [3]. Il importait d'écarter cet agent de la cour, dont l'influence sur le corps de ville était bien connue. On repandit aussitôt le bruit qu'il était porteur d'une commission d'intendant de justice et de police annulant les pouvoirs du maire et ceux de la municipalité. En vain Du Couldray affirme n'avoir aucune commission, et être seulement chargé de veiller aux règlements des juges ; les Bourgeois s'assemblent tumultueusement dans la cour de l'hôtel-de-ville, et exigent qu'il soit immédiatement chassé de La Rochelle.

[1] *Diaire du pasteur Merlin*, p. 169.
[2] *Ibid.*, p. 170.
[3] Arcère, *Hist. de la Rochelle*, t. II, p. 130.

Digitized by Google

Bientôt la populace fait retentir l'air de clameurs sinistres. Du Couldray, qui d'abord avait bravement tenu tête à l'orage, requit le maire de le conduire hors de ville ; il put sortir sans éprouver trop de mauvais traitements (5 septembre 1611).

Dans le mois qui suivit ces événements, Rohan présida, à Saint-Jean d'Angely, un synode provincial où fut décidée la convocation, à La Rochelle, de l'assemblée du *Cercle* formé des provinces d'Anjou, de Poitou, de Bretagne, de Basse-Guyenne et des députés de la ville de La Rochelle. Ces assemblées multipliées tenaient les esprits dans un état de surexcitation continuelle ; chacun y apportait ses doléances et ses récriminations personnelles, qui, exagérées et souvent dénaturées par des excès de parole, prenaient la proportion d'affaires d'État. Comme un habile général qui tient constamment ses soldats en haleine, le duc de Rohan espérait maintenir ses partisans dans une exaltation qui les ferait se jeter sans hésiter dans la lutte à la première occasion qui se présenterait. Les esprits politiques s'effrayaient de cette effervescence, et un des députés généraux des protestants, Rouvray, écrivait de Paris, le 1er novembre 1612, au duc de la Force :

« Les doulleurs de la Xaintonge au sujet de M. de Rohan et de ces nouvelles deffenses si exactes des conseils, et les defflances et inquiétudes de La Rochelle pour le faict arrivé à M. du Couldray, toutes ces choses venant de rencontre et jointes avec les mescontentements généraux, me font appréhender que ceste assemblée du cercle, comme on l'appelle, indicte à La Rochelle, et que nous n'avons peu retarder que pour ung mois, ne nous produise de fortes résolutions.... »

Les députés des diverses provinces composant le cercle se réunirent à La Rochelle le 19 novembre. Rohan, dans ses *Mémoires*, est assez embarrassé pour trouver un motif sérieux à cette convocation ; il parle vaguement des *persécutions* qu'enduraient les réformés et des *griefs particuliers de la province de Saintonge*, qu'il n'énonce point autrement. Un incident, en lui-même assez insignifiant, vint donner un prétexte aux réclamations des députés. Lesdiguières avait voulu changer le gouverneur d'Aigues-mortes, une des places de sûreté des protestants ; le conseil de province s'y opposa, et chargea le baron de Saujon d'informer le

Digitized by Google

duc de Rohan des motifs de cette opposition. Saujon fut arrêté à Villefranche-de-Rouergue par le capitaine Bertichères, celui-là même qui avait été évincé du commandement d'Aiguesmortes; les mémoires dont il était porteur furent saisis et envoyés à la cour[1]. « La nouvelle en estant venue au duc de Rohan et à la province de Xaintonge, elle advoua l'envoy dudit Saujon, et en prit le faict en cause, et ladite assemblée se rendit à La Rochelle[2]. » La veille du jour où devaient s'ouvrir les séances de l'assemblée, arrivèrent Du Plessis-Mornay et Rouvray, député général des églises protestantes[3]. « Par permission de la Reine, « le sieur de Rouvray avait pris M. Du Plessis en passant à Saumur pour parler à M. de Rohan et puys venir ici amener toutes les choses à douceur[4]. » Les envoyés de la Reine firent tous leurs efforts pour enlever à la réunion un caractère officiel. L'assemblée, tenue dans un local particulier ayant appartenu au médecin Cousseau, fut dénommée *conférence*, mais Du Plessis ne put empêcher l'élection d'un « modérateur » et d'un scribe (secrétaire); il obtint cependant que les députés se sépareraient provisoirement. Le 28 novembre, Rouvray et Du Plessis repartirent, en promettant de faire parvenir la réponse de la Reine par les députés généraux. Cette réponse fut aussi favorable que possible; sauf deux prétentions absolument inadmissibles, le droit de présenter les gouverneurs des places de sûreté et la nomination d'un receveur général des églises, toutes les autres demandes étaient accordées. Les ducs de Rohan et de Soubise rentraient dans leurs droits, prérogatives et pensions ; les pasteurs, comme les ecclésiastiques, jouissaient de l'immunité de la taille ; Saujon allait être remis en liberté,

[1] Lettre de M. de Clary au duc de la Force, à Toulouse le 28 novembre 1612. « Je crois que vous aurés sceu, monsieur, comme le baron de Saujon quy a coreu toutes les villes de la Religion de ce païs avec des mesmoires de monsieur de Rohan, a esté arresté en Rouergue, et trouvé chargé de plusieurs mesmoires, qui ont esté envoyés à la cour. Il est prisonnier à Villefranche en attendant les volontés de leurs majestés... » Arch. nat, K 111, n° 1[162].

[2] *Diaire du pasteur Merlin*, p. 175.

[3] « ... J'ay receu, il n'y a que deux jours, une despêche de la Royne du quinzième de ce mois par laquelle Sa Majesté tesmoigne le désir qu'elle a de voir esvanouyr tous ces bruits (de prise d'armes) ; elle a despéché le sieur DeRouvray l'un des députez generaulx pour ceux de la Religion vers le sieur du Plessis et à Saint-Jean d'Angelly pour conférer avec eux et voir à paciffier toutes choses (lettre précité de M. de Clary au duc de la Force. »

[4] *Diaire du past. Merlin*, p. 175.

Digitized by Google

enfin tous les droits consacrés par l'Édit de Nantes étaient de nouveau confirmés; mais, en même temps, les assemblées de cercle, conseils provinciaux, etc..., étaient absolument interdites sous peine de crime de lèse-majesté, conclusion bien inattendue, alors qu'une assemblée, ouverte en violation des lois, venait de faire ainsi sanctionner ses volontés. Du Plessis-Mornay et les députés généraux pressaient les membres de l'assemblée d'accepter les concessions de la Reine. « Il n'y a que trop d'esprits contents de voir tousjours entre nous quelques sujets de douleur, » écrit Rouvray au duc de la Force. « Dieu, par sa grâce, rende mes appréhensions vaines et rende les esprits de ces messieurs qui seront à La Rochelle à ce 25e, capables des advis qu'en conscience nous leur donnons sur ce sujet, les exhortans et les conjurans au nom de toutes les églises de ne point opiniastrer à une procédure qui nous menace de beaucoup plus d'inconvénients que son cours libre ne pourroit produire d'utilité. J'en escris fort affectionnement à M. de Rohan, et le supplie, comme son serviteur particulier, d'y contribuer par son pouvoir et ses bons advis, et j'ay telle cognoissance de son intégrité et affection au service du Roy, repos de cest estat et bien de nos églises, que je m'asseure qu'il y portera tout ce quy dépendra de luy. Mais certes je ne laisse d'avoir de grans frissons, voyant comme, de tous costés, les esprits sont altéréz [1]... » C'était en effet du duc de Rohan que dépendait l'issue des négociations; il écrivit aux députés qu'ils avaient à choisir « entre la paix ou la guerre [2]. »

Le 4 janvier 1613, le corps de ville s'assembla extraordinairement pour entendre les délégués de l'assemblée du cercle. Un des plus ardents, mais non des plus habiles partisans du duc de Rohan, François de la Rochefoucauld, seigneur du Parc d'Archiac, porta la parole. L'assemblée, suivant lui, ne saurait se séparer sans manquer à ses devoirs ; elle n'a obtenu que des satisfactions incomplètes ; « le duc de Rohan est en aussi grande peine qu'auparavant ; parce qu'il n'a pas voulu s'humilier et s'avouer coupable [3]. » Si l'assemblée ne s'y opposait pas d'une manière formelle, le sergent-major de Saint-Jean d'Angely reste-

[1] Lettre de M. de Rouvray à M. de la Force, de Paris, le 22 décembre 1612. Arch. nat., K 111, n° 1156.
[2] *Diaire du past. Merlin*, p. 176.
[3] *Ibid.*, p. 176.

Digitized by Google

rait en fonctions, et la compagnie de Foucaud serait remplacée par une autre compagnie, choisie par la Reine.

La franchise de ce langage, qui n'invoquait absolument que les intérêts personnels du duc de Rohan, ouvrit les yeux au corps de ville: il déclara accepter les propositions transmises à l'assemblée et engagea les députés à l'imiter. En ce qui concernait la sécurité personnelle du duc de Rohan, il se dit prêt à s'entendre avec lui sur ce sujet, et l'invita à se rendre à La Rochelle pour en conférer[1].

Le 9 janvier, Rohan arrivait à La Rochelle. « Il fut reçu, dit Pontchartrain, avec toutes sortes de marques d'honneur et de joie par ceux de sa faction [2]. » Aussitôt une grande agitation se manifesta parmi les Bourgeois et le peuple ; on parla d'obliger le corps de ville à revenir sur sa précédente décision, mais la fermeté du maire sut déjouer toute tentative de troubles. En même temps qu'il envoyait des députés au duc de Rohan « pour l'asseurer qu'on persévérait en la mesme bonne affection pour luy et la place de Saint-Jean [3], » il défendit, sous peine de mort, tout conciliabule ou assemblée de jour ou de nuit. C'était dans la nuit du 10 au 11 que devait éclater le complot : « Ceste mesme nuit, dit le pasteur Merlin, une lettre fust mise sous la porte de M. le maire, par laquelle on descouvre un fort mauvais dessein, qui est que le peuple veut tuer tous ceux qui n'eussent consenti à faire retracter l'advis, lettre pleine de fureur [4]. »

Dans quelle mesure le duc de Rohan favorisa-t-il ce soulèvement si dangereux des fureurs populaires ? Il est assez difficile de le bien préciser. Les écrivains catholiques l'accusent hautement d'avoir fomenté les troubles à la suite desquels le conseiller d'État Du Couldray fut expulsé de La Rochelle, et de n'avoir reculé devant une nouvelle émeute qu'en présence de l'attitude determinée du maire et du corps de ville [5]. Cependant leur té-

[1] Tout ce qui a trait à l'assemblée de 1612 est très inexactement rapporté dans l'*Histoire de la Saintonge* de Massiou. Cet écrivain ne paraît avoir consulté que les mémoires de Pontchartrain ; le *Diaire* du pasteur Merlin, témoin oculaire, que nous avons exactement suivi dans notre récit, est parfaitement d'accord avec les *Mémoires de Rohan*.

[2] Merlin dit simplement : « est arrivé M. le duc de Rohan au devant duquel est allé bonne compaignie. » *Diaire*, p. 80.

[3] *Diaire de Merlin*, p. 181.

[4] *Ibid.*, p. 181.

[5] Pontchartrain prétend que les agents du duc avaient promis, en son nom, le pillage de plusieurs bonnes maisons et la disposition des emplois publics.

Digitized by Google

moignage, en pareille circonstance, ne saurait être accepté sans contrôle. Mais l'échevin protestant Mirande parle également de « conjurations catilinaires horribles qui se tramoient sous le nom de l'union et du bien des églises, » et le pasteur Merlin, toujours si rempli de déférence à l'égard de Rohan, et si circonspect quand il en parle, laisse échapper cette phrase significative : « le 10 janvier 1613 j'allois faire mes compliments à M. de Rohan et le supplier qu'il luy pleust apporter tout ce qu'il pourroit de douceur et de modération, afin de restablir la paix [1]. » Ce fut en effet le parti auquel il s'arrêta: il envoya à la cour MM. de Bessé, Du Parc d'Archiac et de la Cressonnière, tandis que le corps de ville députait avec eux deux de ses membres. Les articles définitivement accordés furent plus favorables encore que ceux dont avait fait part le député général Rouvray. Rohan obtenait l'éloignement de La Rochebeaucourt et de Foucaud, la nomination au poste de sergent-major à Saint-Jean d'Angely, en cas de vacance ; enfin, ces mêmes conseils de provinces, défendus naguères sous peine de crime de lèse-majesté, étaient tolérés jusqu'à nouvelle publication de l'édit. Ce que n'avait pu obtenir l'assemblée régulière de Saumur était accordé à la réunion illégale de La Rochelle.

II

Le duc de Rohan était parvenu à se débarrasser de tout contrôle gênant et à commander en maître à Saint-Jean d'Angely. Cette ville était parfaitement située pour devenir le centre de ses intrigues ; placée à proximité de La Rochelle, elle n'avait pas, comme cette dernière cité, un corps municipal avec lequel il fallait traiter de puissance à puissance. Les habitants catholiques y étaient nombreux, il est vrai, mais la garnison suffisait pour les tenir en respect et empêcher, de la part de la milice urbaine, toute velléité d'indépendance ; enfin cette place forte confinait au Poitou, placé sous le gouvernement de Sully, et où le protestantisme comptait un grand nombre de partisans. Rohan s'installa donc à Saint-Jean d'Angely d'une manière quasi-définitive. Il y acheta, en 1612, un ancien hôtel, voisin de

[1] *Diaire de Merlin*, p. 181.

Digitized by Google

l'Échevinage, et chargea Me André Canet, architecte du Roi, alors occupé à Soubise à reconstruire le château des Parthenay, de le restaurer et de l'embellir. La suite du duc de Rohan était nombreuse et digne de son rang ; indépendamment des officiers de sa maison, secrétaire, contrôleur, argentier, pages, etc., il avait auprès de lui plusieurs gentilshommes qu'il employait à ses négociations, et dont le plus accrédité était Hautefontaine, son ancien précepteur. Très simple dans sa mise, et affectant même certaines allures puritaines, Rohan aimait à s'entourer d'un faste princier et d'un brillant apparat militaire [1]. Ses amis et ses partisans lui formaient à Saint-Jean d'Angely comme une petite cour, où les étrangers, et surtout les Allemands, étaient accueillis avec le plus vif empressement [2].

Au mois de février 1613, le prince de Condé lança un manifeste demandant la réforme des abus qui s'étaient introduits dans le gouvernement, et annonça hautement une prise d'armes. Rohan prétend qu'en cette occasion le duc de Bouillon fit preuve d'une grande duplicité, poussant le prince à quitter la cour, en même temps qu'il promettait à la Reine d'apaiser toute tentative de révolte. Nous allons voir si, dans cette circonstance, Rohan montra beaucoup plus de franchise et de loyauté. Marie de Médicis lui écrivit pour le gagner à sa cause ou obtenir tout au moins sa neutralité ; il lui répondit en ces termes :

« MADAME,

« J'ay receu par le sieur de la Chesnaye la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escripre. Je ne vous sçaurais assez vivement represanter le desplaisir que je receu de celluy que souffre Vostre Majesté, et desirerois bien y pouvoir contribuer aux despens de ma vie, ce que je dois au service du Roy, au repos de cest estat, à vostre particulier contentement ; mais je suis sy peu de chose, Madame, qu'il ne m'appartient pas entrer en congnoissance des affaires de Monsieur le Prince, ni de ceux qui sont joints avec luy. Je me console, toutesfois, Madame, sur l'espérance que j'ay que monsieur le

[1] Un inventaire ou estat des meubles de Mgr de Rohan, en date du 20 juillet 1616 — (acte aux minutes de Dugrot, notaire royal à Saint-Jean d'Angely) mentionne : « Vingt-cinq casaques des gardes de monseigneur, estant de vellours zinzollin, avec des croix de satin blanc, plus deux casaques de trompettes aussy de mesme vellours et les banderolles... »

[2] V. *Jodoci sinceri itiner. gall.* Amstel., 1615, p. 87.

Digitized by Google

duc de Ventadour ,assisté de monsieur de Boissize, sera muny de la part de Vostre Majesté de remèdes nécessaires aux maux qui nous menassent, et ne doubte point qu'ils n'apaisent tous ces troubles. Toutesfois si le malheur les porte à quelque esclat, j'ose vous asseurer, Madame, que s'il vous plaist contenter les églises réformées de ce royaume sur les très humbles requestes qui vous ont esté présentées despuys l'assemblée de Saumur, que le contentement les obligera en tout de s'opposer à ceux qui voudront troubler la tranquillité publique, leur cause n'estant point si peu considérable que Vos Majestez ne se puissent promettre la mesme fidellité et les mesmes services qu'ils ont rendus aux deffuncts Roys, lors de leurs plus desesperées affaires. En quoy, Madame, je supplie très humblement Vos Majestez, de croire que j'employeray ma vie et tout ce qui en despend pour randre à Vos Majestez ce à quoy ma conscience m'obligera. Quand à la levée des Suisses, sy les choses passent outre, j'attendray commandements pour m'y comporter sellon mon devoir. Et pour la garde de Saint-Jean d'Angely que Vostre Majesté me recommande, j'espère qu'il n'en arrivera non plus de faute que par le passé. Il ne me reste, pour le présent qu'à prier Dieu [1]... »

Outre ces assurances de fidélité et cette promesse de concours éventuel données à la Reine,Rohan lui adressa un long mémoire dans lequel il appréciait la situation des affaires publiques. Comme les fanatiques de son parti, il ne repoussait point l'alliance espagnole ; il aurait voulu seulement qu'elle ne fût pas définitivement conclue avant que les abus les plus criants n'eussent été réformés [2]. Mais tandis qu'il adressait sa lettre et rédigeait son mémoire, Rohan recevait de Condé, alors retiré à Mézières, un émissaire, Paul Boisseau, sieur du Marais, lieutenant de ses gardes [3], qui le pressait de se joindre au parti des

[1] Arch. nat., K 111 n° 179. — Cette lettre se trouve parmi les papiers du duc de la Force, elle porte une date, 1617, évidemment erronée, et se rapporte à la première prise d'armes de Condé, comme le prouve la mention de la lévée des troupes suisses faite en 1614,par Bassompierre, après que le duc de Rohan eut résigné sa charge de colonel-général — elle a dû être écrite en 1613.

[2] Il faut beaucoup de bonne volonté pour voir dans cette démarche de Rohan auprès de la reine,une preuve de la sincérité de ses intentions,comme l'affirment les auteurs de la *France protestante*. Art. Rohan, t. VIII, p. 407.

[3] Les *Mémoires de Rohan* portent : « Il envoya Marais lieutenant des gardes. » Ce qui semblerait indiquer un lieutenant aux gardes du Roi, mais il s'agit ici de Paul Boisseau, écuyer, sieur du Marais, premier gendarme de la compagnie du prince de Condé en 1600; capitaine-lieutenant en 1616,et son maître d'hôtel en 1621. Il avait épousé Marguerite Isle et mourut avant 1630.

Digitized by Google

princes. Rohan ne quitta point Saint-Jean d'Angely ; il envoya auprès de Condé Hautefontaine, muni de ses pleins pouvoirs. En même temps il écrivait lettre sur lettre au duc de la Force pour obtenir de lui une entrevue : « Il se passe, lui disait-il, des affaires importantes et qui méritent communication... L'extrême envye que j'ay de vous voir me fait rompre tout autre desseing pour celluy là. Ce gentilhomme vous dira le lieu et le jour où je me trouveray pour cest effect, à quoy je ne manqueray nullement [1]. » Cette entrevue eut lieu en effet à Barbezières, en Angoumois. Rohan et La Force s'y concertèrent en vue d'une action commune, au cas où le prince de Condé entrerait en campagne. La Force, il est vrai, dans une lettre au chancelier Sillery, donne un tout autre motif à ce voyage : son seul but aurait été de « maintenir la paix dans des provinces où il y a quantité de personnes de l'une et de l'autre religion qui ont désiré de voir du désordre.... » — « Je n'ay rien trouvé de plus sûr et de plus avantageux, ajoute-t-il, que de voir M. de Rohan, pour le fortiffier en ce que j'ay estimé qu'il apporteroit au service de leurs majestés et au bien de la paix [2]. » Mais la lettre suivante d'un des confidents de Rohan ne laisse aucun doute sur la nature des pourparlers engagés entre les deux chefs protestants: « Je vous diray que Monsieur Du Boys-Largroys [3], écrit-il au duc de La Force, estant veneu à l'assemblée de Tonneins pour la province de Bretaigne, outre toutes ses communications particulières avec moy, selon la confiance qu'il plaist à Monseigneur de Rohan d'en prendre, m'a fort parlé *des grandes assurances que mondit seigneur de Rohan a de vous, notamment despuys*

[1] Arch. nat., K 111 n° 1[250]. Cette lettre est datée de Saint-Jean le 5 avril 1614. A la date du 18 février Rohan écrivait au même : « Monsieur, ce mot est pour vous supplier de me vouloir envoyer le sieur de la Vigerie, afin que je vous mande par luy ce qui ne se peut écrire.... (*Ibid.*, K 111 n° 1[230].) et à la date du 12 mars de la même année : « Monsieur, je ne vous mande rien de la cour. M. vostre fils (qui en passant icy auprès m'a escript) vous en instruira amplement. J'ay confié toutes choses à ce gentilhomme présent porteur, vous y adjousterez foy comme à moy mesme. Je vous supplie bien humblement de me continuer toujours vos bonnes grâces et de me croire esternellement, Monsieur, vostre affectionné serviteur. — HENRY DE ROHAN. — *ibid.*, K111 n° 1[245].

[2] Arch. nat. K 110, n° 30. Cette lettre est datée du Parc, le 27 may 1614.

[3] Isaac d'Avaugour, baron du Bois de Carguerois, qui avait été nommé lieutenant du Roi à Saint-Jean d'Angely, en remplacement de La Rochebeaucourt.

Digitized by Google

votre entrevue à Barbezières.... Il m'a requis de plus de vous faire entendre que pour les particularitez que mondit seigneur voudroit au plus souvent vous signiffier et faire venir à votre cognoissance, il aurait agréable de se servir de moy. Si vous pouvez prendre la mesme fiance qu'il a de moy, pour luy faire sçavoir celles de vostre part, je désirerais bien en avoir tost de vos nouvelles [1].... »

Après une année d'hésitation, la Reine songea enfin à rassembler quelques forces; elle résolut de lever six mille Suisses. Le duc de Rohan était leur colonel-général; on ne pouvait faire cette levée sans lui enlever son commandement ou sans obtenir son aveu, ce qui équivalait de sa part à une adhésion formelle au parti de la Reine. Ainsi qu'il le faisait pressentir dans la lettre que nous avons citée, Rohan se prêta de la meilleure grâce aux ouvertures qui lui furent faites : il consentit à résigner sa charge de colonel-général, moyennant une indemnité pécuniaire [2]. Pendant ce temps-là, les princes proclamèrent bien haut que Rohan allait se mettre à la tête de huit mille hommes de pied et de mille chevaux; mais prévenu par Hautefontaine de « l'accommodement » qui se préparait, Rohan se garda bien de faire, ainsi qu'on l'y engageait, une démonstration armée. Seul, le duc de Vendôme, en Bretagne, prit au sérieux la levée de boucliers. Rohan eut le bon esprit de le prévenir qu'il était joué.

Le résultat le plus important du traité de Sainte-Ménehould fut la convocation des états généraux, dont le prince de Condé espérait faire l'instrument de ses vues ambitieuses. Rohan et lui eurent une entrevue à La Roche-des-Aubiers, en Anjou. Était-ce simplement, comme le prétend le premier, dans le but de lui expliquer les motifs qui avaient fait avorter son entreprise, ou bien le prince, comme il le déclare, ne songeait-il qu'à dissuader

[1] Lettre de M. Pothet à M. de la Force, en date de Tonneins du 10 mai 1624. Arch. nat., K 111, n° 1[275].

[2] Procuration devant Dugrot, notaire royal à Saint Jean-d'Angely du 30 décembre 1613, « pour traiter, composser et entièrement disposer de son estat et office de colonel-général des gens de guerre Suisses estant levés pour le service de Sa Majesté. » Le nom des mandataires est en blanc ; ce furent, d'après le P. Griffet (t. Ier, p. 74) les sieur Arnaud et De Murat. La charge de colonel général fut donné à Bassompierre, mais il prétend, à tort dans ses mémoires, que Rohan en aurait été dépossédé en sa faveur. Comme on le voit, la résignation fut volontaire, et l'indemnité payée par Bassompierre lui fut remboursée par la Reine.

Digitized by Google

le duc de Rohan de se joindre à Vendôme, toujours en armes dans la Bretagne? C'est ce qu'il est assez difficile de démêler. Peut-être cette conférence avait-elle trait à un projet prêté à Condé de s'emparer de la ville de Poitiers. Ce fut dans cette dernière ville que Rohan alla, quelque temps après, rencontrer le Roi. Il en reçut très bon accueil, et on lui fit espérer la survivance de son beau-père dans le gouvernement du Poitou, objet de toutes ses convoitises : aussi, dit Ponchartrain, se montra-t-il aux États de Bretagne, où il présidait l'ordre de la noblesse, « très affectionné en tout ce qui estoit au bien et advantage de leurs majestés. »

On sait le peu d'influence qu'eurent les états généraux de 1614 sur la situation des affaires. Le temps s'y passa en luttes oratoires entre le clergé et les députés du tiers, en discussions stériles, en vaines récriminations contre des abus dont chacun entendait profiter.

Trompé dans son attente, le prince de Condé se décida à en appeler aux armes, tandis qu'il soulevait contre la cour l'opposition du parlement et mettait à profit l'aversion inspirée par le maréchal d'Ancre pour attirer à lui tous les mécontents. Rohan, de son côté, sans entrer encore ouvertement dans le parti du prince, se préparait à toute éventualité à la lutte ; il s'empressait d'apaiser toutes les dissensions dont ses adversaires auraient pu tirer parti. La querelle des Bourgeois et du corps de ville de La Rochelle était loin d'être apaisée ; les premiers, à force de persévérance et d'audace, avaient obligé le corps de ville à capituler. « Ceux de la maison de ville, » dit Merlin, conclurent que puisque la raison et la modération ne pouvaient rien sur eux, il fallait leur accorder tout sous le bon plaisir du Roy [1]. » Les bourgeois triomphants firent sanctionner leurs propositions : c'était une véritable charte, organisant un corps délibérant de quarante-huit membres et une commission exécutive. Ces concessions, faites dans le but d'apaiser la lutte, ne la rendirent que plus envenimée. Le pouvoir royal favorisait les prétentions des Bourgeois, espérant que ces divisions intestines détourneraient l'attention des Rochelais et les empêcheraient de se joindre au parti du prince de Condé. Rohan comprit le contre-coup que pourrait porter à son influence la réussite d'une semblable manœuvre. Au

[1] *Diaire du past. Merlin*, p. 206.

Digitized by Google

mois de mai 1615, il accourut à La Rochelle, et après quelques jours de négociations il imposa silence, momentanément du moins, aux factions qu'il avait lui-même excitées deux ans auparavant. Sans rien leur laisser entendre de ses projets ultérieurs, il engagea les Rochelais à se tenir sur la défensive pendant la guerre qui allait s'ouvrir, et leur conseilla d'occuper les points stratégiques de l'Aunis : Marans, Surgères, Rochefort et Fouras.

Pendant ce temps, le prince de Condé faisait tous ses efforts pour gagner à sa cause les églises réformées ; il envoya un émissaire à Grenoble, où siégeait leur assemblée, pour « remonstrer les avantages que recevra le parti s'il se joint au prince pour le restablissement des affaires [1]. » L'assemblée, hésitante, depute vers le Roi, alors à Tours, espérant que, sous la pression des événements, elle obtiendra satisfaction pour les réclamations qu'elle lui présente : mais, de ces envoyés, l'un, Desbordes-Mercier, est acquis à Condé; les deux autres, Champeaux et Mailleraye, aussi partisans de la guerre, le premier écrit à Rohan de Poitiers pour l'exhorter de se joindre au prince, « luy assurant que l'Assemblée en demeureroit satisfaite et feroit le semblable [2]. » Les deux autres, pour le déterminer, insistent sur ses griefs personnels et ceux de Sully, sur les préventions qui le tenaient écarté des affaires, sur la persistance avec laquelle on lui refusait la survivance du gouvernement du Poitou. Rohan, déjà ébranlé, eut, à Saint-Maixent, une entrevue avec son beau-père ; elle pesa sans doute d'un grand poids dans sa détermination. Enfin, à son retour à Saint-Jean d'Angely, il trouva le comte de Saint-Paul, le baron de Saint-Angel, Savignac et d'Oradour, qui le proclamèrent général en chef au nom de la noblesse réformée.

De qui ces gentilshommes tenaient-ils leur mandat, et comment concilier leur mission avec « l'estonnement ès reformés » lors de son arrivée en Guyenne, que Rohan signale quelques lignes plus loin ? En vain, pour atténuer sa responsabilité, il invoquera le désir de servir les églises, les sollicitations pressantes de son frère, il est évident qu'il se jeta dans cette guerre sans l'aveu des représentants autorisés de son parti, sans autre mobile que son intérêt personnel et ses rancunes à satisfaire. Il le déclare lui-

[1] *Mém. de Rohan*, p. 61.
[2] *Ibid.*, p. 62.

Digitized by Google

même, avec plus de dépit que de regret, dans une lettre écrite au prince de Condé en l'année 1628 : « J'avoue d'avoir une seule fois prins les armes mal à propos, pour ce que ce n'estoit pas pour les affaires de nostre religion, mais pour celles de vostre personne, qui nous promettoit de faire réparer les infractions à nos esdits et n'en fistes rien[1]... » Au reste l'événement prouva bien l'indifférence des protestants. Au lieu des 6,000 hommes de pied et des 500 chevaux qu'on lui avait promis, Rohan put à peine réunir 500 fantasiins et 200 cavaliers.

Il n'entre pas dans le cadre de ce récit de retracer les péripéties de cette campagne, ni de suivre le duc de Rohan dans la Guyenne et le Languedoc, où le duc de Candale, attiré par une passion romanesque dans le parti des réformés, changea en ardeur belliqueuse les hésitations de l'assemblée de Grenoble, qui s'était transportée à Nîmes. Protégée par l'armée sous les ordres du maréchal de Boisdauphin, la Reine-mère et le Roi arrivèrent sans encombre à Bordeaux, où fut célébré, le 13 octobre 1615, le mariage du roi Louis XIII et d'Anne d'Autriche.

Au commencement de décembre, le duc de Nevers vint trouver le Roi à Bordeaux, et proposa de servir d'intermédiaire pour un accommodement avec Condé. Allié à presque tous les princes qui étaient entrés dans la ligue, il était plus propre que qui que ce fût à mener cette négociation à bonne fin. Accompagné de l'ambassadeur d'Angleterre, lord Thomas Edmondes, le duc de Nevers vint rencontrer Condé à Saint-Jean d'Angely. Le 23 janvier 1616, une suspension d'armes fut proclamée, et le 30 février les conférences pour la paix s'ouvrirent à Loudun. L'assemblée de Nîmes fut, du consentement du Roi, transférée à La Rochelle. Elle tint sa première séance le 3 mars 1616 ; Rohan chargea Hautefontaine de l'y représenter et se rendit en personne à Loudun. Il espérait que, les ambitions personnelles une fois satisfaites, il arracherait facilement à la faiblesse du pouvoir l'acceptation des conseils quasi-permanents organisés dans toutes les provinces depuis l'assemblée de Saumur. Condé se rendit vraisemblablement compte du danger : ce fut, suivant Rohan, sa précipitation à signer le traité de paix et son indifférence égoïste pour les intérêts de ses alliés qui firent échouer son projet. Il conçut, dès ce moment, contre le prince, une haine que le temps

[1] *France protestante*, t. VIII, p. 493.

Digitized by Google

n'effaça jamais et que nous révèle chacune des pages de ses *Mémoires*. La conférence de Loudun fut close le 3 mai 1616. Condé obtenait la présidence du conseil ; les autres grands seigneurs avaient des avantages proportionnés aux craintes qu'ils inspiraient : Rohan reçut le gouvernement du Poitou, qu'il désirait ardemment : mais ce n'était pas là ce qui pouvait beaucoup accroître son influence sur son parti et légitimer son intervention dans la lutte. Tout semblait se réunir pour rendre sa déception plus amère: les députés de La Rochelle, à qui une gratification de neuf mille livres venait d'être accordée[1], étaient acquis à la paix: avant même d'en connaître les conditions, ils avaient célébré par des feux de joie l'annonce de la signature du traité. Rohan crut utile de venir au sein de leur assemblée expliquer sa conduite et solliciter une approbation :

« M. le duc de Rohan ayant fait sçavoir à l'assemblée qu'il désire estre ouy en icelle, elle avoit envoyé au devant de luy, et celuy-ci estant entré, auroit fait entendre que le principal subjet de sa venue estoit pour la saluer et la remercier des tesmoignages de son affection qu'elle luy avoit fait voir, aussy pour luy rendre compte de ses actions, tant au subject de son armement en Basse-Guyenne que ce qui s'estoit passé en la conférence de Loudun, dont ayant fait une particulière déduction, et justifié tant ses procédures que celles des députés que ladite assemblée avoit à ladite conférence, et protesté de ne se despartir jamais des résolutions qu'elle prendroit, que M. De Blet (le président) lui auroit dit que l'assemblée auroit receu de tels tesmoignages de son zèle et affection à la gloire de Dieu et bien de ses églises, qu'elle n'a peu sinon très bien juger de ses actions par le passé et très bien espérer pour l'advenir, et, au reste, l'a asseuré de son service[2]... »

A travers les formules courtoises qui lui sont prodiguées, on devine la déconvenue du duc de Rohan, déconvenue rendue bientôt plus sensible par l'échec des députés qu'il espérait faire nommer par l'assemblée[3]. Du Bois de Carguerois, lieutenant du duc

[1] Arch. nat. TT 516. — Actes de l'assemblée de La Rochelle.

[2] Arch. nat. TT 516. — Procès-verbaux de l'assemblée tenue à La Rochelle ; seance du 19 mai 1616.

[3] « La cabale de la cour estant jointe à celle des princes, et les espérances qu'elle donna des pensions, faveurs et gratifications à ceux qui se portoient à leurs volontez l'emportèrent et furent nommez Berteville et Marsiald. — *Mém. de Rohan*, p. 77.

Digitized by Google

à Saint-Jean d'Angely, avait probablement favorisé la politique du prince de Condé [1]. Sa charge lui fut retirée, et donnée à Du Parc d'Archiac [2].

Le traité de Loudun n'avait fait que des mécontents. On reprochait au prince de Condé d'avoir uniquement poursuivi des satisfactions personnelles, et Rohan n'hésita pas à l'accuser hautement d'ingratitude. Appelé à la cour pour y recevoir les provisions du gouvernement du Poitou, que son beau-père venait de résigner en sa faveur, il déclara à la Reine : « qu'il confessoit avoir obligé et servi une personne ingrate ; qu'il n'estoit pas sans ressentiment ; que si elle pouvoit oublier ce qu'il avoit fait contre elle, et le recevoir en ses bonnes grâces, il lui protestoit de la servir fidèlement, hors le party des reformez, envers tous et contre tous [3]. » Marie de Médicis et ses conseillers pensèrent que l'on pouvait profiter de l'aigreur qu'avait fait naître dans l'esprit de ses anciens alliés la conduite du prince de Condé, pour frapper un grand coup ; aussi insistèrent-ils de la manière la plus pressante pour que le prince vînt exercer, d'une manière effective, la présidence du conseil. Condé se rendit à la cour, non sans quelques appréhensions. Il fut reçu à Paris, le 20 juillet 1616, au milieu des plus vives acclamations populaires. Quarante jours après il était arrêté dans une salle du Louvre; mais cet acte d'autorité n'eut d'autre résultat que de fournir un prétexte pour une nouvelle levée de boucliers.

L'inimitié d'Henri de Rohan contre le prince de Condé était si profonde, que, présent à son arrestation, il ne daigna même pas répondre à l'appel adressé par le premier prince du sang à lui et aux autres seigneurs qui l'entouraient [4]. Non seulement il ne prit aucune part à la révolte qui suivit cet emprisonnement, mais il accepta le commandement de la cavalerie légère de l'armée royale, et repoussa une tentative du duc de Mayenne sur

[1] « La Compagnie a ordonné au sieur Du Bois de Carguerois une lettre de recommandation à Monsieur le Prince pour estre recompensé de la despense qu'il a faite pour son service. — Séance de l'ass. de La Rochelle. Arch. nat. TT 516.

[2] Arch. de Saint Jean d'Angely, BB 54. — Lettre du Roi du 25 décembre 1616 commandant de reconnaître le sieur Du Parc d'Archiac comme lieutenant du gouverneur.

[3] *Mémoires de Rohan*, p. 178.

[4] *Mém. de Richelieu*, p 334.

Digitized by Google

Villers-Cotterets. Dans son gouvernement, il veillait avec soin à ce qu'on n'entreprît rien contre l'autorité royale [1], et empêcha même les protestants du Limousin de céder aux instigations de la duchesse de Bouillon, qui voulait les attirer dans le parti des princes confédérés [2]. « Les affaires des princes, dit Rohan, estoient en très mauvais estat quand leur délivrance arriva par la mort du maréchal d'Ancre. » Cet événement imprévu changea la situation politique: les princes reprirent faveur; Rohan, se voyant « regardé de travers, » fit preuve d'une noble indépendance en visitant la Reine-mère, frappé qu'il était « de sa constance dans l'adversité ; » puis, attendant du temps l'indication de la ligne de conduite qu'il aurait à suivre, il passa en Italie, où il séjourna jusqu'à la fin de l'été de 1617.

Au commencement de cette même année 1617, Du Parc d'Archiac avait été, ainsi que nous l'avons vu, nommé lieutenant du gouverneur à Saint-Jean d'Angely ; son caractère impérieux et hautain lui avait promptement aliéné l'esprit de tous ceux qui, dans le corps de ville, entendaient conserver leur indépendance et ne pas suivre aveuglement la politique du duc de Rohan. Il poussa l'insolence jusqu'à exiger qu'on élût maire un candidat désigné par lui. On ne tint aucun compte de ses injonctions, et le personnage en question, nommé Texier, ne fut même pas présenté sur la liste des candidats [3]. Le lieutenant général en la sénéchaussée, effrayé par les menaces du lieutenant du gouverneur, n'osa pas faire la désignation de l'élu, et prétendit que le conflit devait être soumis à la décision du Roi. «A quoy, dit le pasteur Merlin, le corps de ville, après beaucoup de contestes, consentit ; tout le peuple se tint en armes, sans esclat toutesfois [4]. » Quelques jours après se réunit à Saint-Jean d'Angely le conseil de la province de Saintonge. Il arrêta « que monsieur Du Parc d'Archiac n'auroit point de recreus en sa garnison et qu'il se contenteroit des trois compagnies qu'il y a entretenues; et ça a esté sur l'avis que ledit conseil a eu que ledit sieur Du Parc vouloit se rendre le plus fort en la ville et maîtriser avec

[1] V. Lettre du baron de Vignolle à Louis XIII. *Arch. de Saint. et d'Aunis*, t. III, p. 426.
[2] *France protestante*, t. VIII, p. 479.
[3] *Diaire du past. Merlin*, p. 324.
[4] *Ibid.*

Digitized by Google

avec rigueur les habitants, et ledit conseil justifia audit sieur Du Parc ledit résultat, dont il a esté extrêmement fasché [1]. »

L'intrigue restant impuissante, il n'hésita pas à employer la force, et ourdit un complot qui devait éclater le 24 juin, jour de la fête patronale de la ville ; mais la vigilance du maire déjoua toute tentative de surprise, et ceux qui devaient aider Du Parc dans l'exécution de son projet, n'osèrent pas se présenter au rendez-vous qu'il leur avait assigné [2]. On voit par ces détails combien étaient tendus les rapports du représentant du duc de Rohan avec la population de Saint-Jean d'Angely et quelle défiance persistante leur faisait repousser l'identification de leurs intérêts avec ceux de leur gouverneur.

A son retour d'Italie, Rohan se rapprocha de Luynes, le puissant du jour, qui venait d'épouser Marie de Monbazon, sa cousine. Avec l'aide d'un de ses gentilshommes, La Ferté, « grand ami de Barbin, » il s'entremit pour amener une réconciliation entre la Reine et son fils. Il entreprit de démontrer au favori qu'il ne pouvait tenir indéfiniment en prison la Reine-mère et le prince de Condé ; « qu'il estoit mauvais de s'appuyer de l'authorité de l'un d'eux, et que, quelque offense qu'il eût fait à la Reine, il s'en aideroit bien parce qu'elle n'estoit entreprenante dans les affaires comme l'estoit le prince [3]. » Ce conseil avait le double mérite de servir ses vues ambitieuses et son ressentiment; car il a bien soin d'expliquer qu'il n'obéissait point à un mouvement de commisération pour l'infortune de Marie de Médicis. Lorsque le duc d'Épernon l'eut fait sortir de Blois, la Reine chercha, en effet, à attirer Rohan dans son parti, comme semblaient l'y autoriser les marques d'intérêt qu'il lui avait données pendant sa captivité ; mais celui-ci « lui manda qu'il estoit bien fasché, qu'il n'avoit pas esté employé dès le commencement audit dessein (celui de son évasion), qu'il l'eût servi fort fidèlement, mais que s'estant trouvé à la cour lors de sa sortie, il avait eu commandement du Roi d'y demeurer [4]. » Il ne se souciait pas, comme il

[1] *Diaire du past. Merlin*, p. 325.
[2] *Ibid.*, p. 335.
[3] *Mém. de Rohan*, p. 93.
[4] Ce passage est plus explicite dans l'édition de 1661. « S'estant trouvé à la cour, lors de sa sortie il avait eu commandement du Roy *de venir en son gouvernement de Poitou pour le contenir en paix, qu'il ne luy feroit nul mal et qu'il luy conseilloit de faire son accomodement.* » *Mém. de Rohan*, p. 163.

Digitized by Google

l'avoue lui-même, d'encourir la disgrâce du Roi pour laisser l'honneur de l'entreprise à un autre. L'ordre de raser les fortifications de Maillezais et de Dognon, places fortes du Poitou, que venait de lui céder Agrippa d'Aubigné, la sortie de Condé de la Bastille et sa faveur à la cour, changèrent les premières dispositions de Rohan et le jetèrent dans le parti de la Reine-mère. Il alla la trouver à Angers, lui conseilla de se retirer à Bordeaux et de résister au Roi. En même temps il donna l'ordre de mettre ses places fortes en état de défense, de faire des levées dans son gouvernement, et de se tenir prêt à entrer en campagne. Mais cette fois son appel aux armes resta absolument sans écho. Aussitôt qu'ils avaient appris l'arrivée de la Reine-mère à Angoulême, le corps de ville et les bourgeois de La Rochelle s'étaient empressés d'assurer le Roi de leur obéissance et de leur fidélité. Aussi, lorsque le sieur Des Isles, « avec lettres fort honnestes et gracieuses du duc de Rohan, » se présenta pour s'entendre « relativement aux ordres de Sa Majesté » avec le corps de ville et les bourgeois, il essuya un refus formel. L'envoyé du duc de Rohan ne fut pas mieux accueilli par l'assemblée des églises alors réunie à La Rochelle. Cette assemblée, primitivement convoquée à Orthez pour s'occuper des affaires du Béarn, avait dû se séparer par ordre du Roi; mais ses membres s'étaient secrètement rendus à la Rochelle, et là, avec l'adjonction des députés de la Saintonge, du Poitou, du Languedoc, de la Guyenne et des Cévennes, ils avaient repris leurs délibérations. Lorsque Des Isles, au nom du duc de Rohan, leur proposa une entente commune sur les intérêts du parti réformé, et spécialement en vue de la question dont ils s'occupaient, « ils estimèrent que ce ne seroit à propos, d'autant que le dernier député venu du Béarn avait rapporté que ceux des pays de Béarn ne vouloient entendre à aucun accordement, parce qu'on ne leur en pourroit donner aucun qui ne leur fût préjudiciable, et que les accomodements consistoient à demeurer comme ils estoient [1]. »

A Saint-Jean d'Angely les ordres de Rohan rencontrèrent une opposition plus énergique encore. Le maire, Jacques Le Cocq, sieur des Roches, vigoureusement soutenu par l'un des échevins, Isaac de Lagrange, à qui son titre de secrétaire du prince de Condé donnait une certaine influence, déclara s'opposer au nom

[1] *Diaire du past. Merlin*, p. 355.

Digitized by Google

des privilèges qu'il avait charge de maintenir, et en vertu des décisions rendues par le conseil de la province de Saintonge, à ce qu'on entreprît aucun ouvrage de défense. Les membres du consistoire de la ville rappelèrent également à Du Parc d'Archiac que l'assemblée de Loudun, comme celle de Saintonge, avait décidé qu'on ne prendrait pas « le party contraire à celui du Roy. » Le lieutenant du gouverneur n'en persista pas moins à exécuter les ordres qu'il avait reçus : à toutes les réclamations, il n'opposa « que la seule volonté du duc de Rohan. » L'agitation, dans la ville, devenait de jour en jour plus menaçante. Enfin, le 10 août 1620, sur la nouvelle que la ville de Saint-Maixent venait de recevoir une garnison de cinq ou six compagnies et que des troupes étrangères ne tarderaient pas également à être introduites à Saint-Jean d'Angely, une émeute éclate : la population prend les armes, s'empare des portes, empêche aux officiers de la garnison de sortir de leur demeure. « Pendant ce temps-là, dit Manceau, le sieur Du Parc se tint coi à son logis et le sieur d'Aubigné aussi, proches l'un de l'autre. » Le lendemain, 11 août [1], dans une assemblée générale des habitants, le maire, le corps de ville, les magistrats et les pasteurs décidèrent qu'on prêterait solennellement serment de fidélité au Roi, et qu'on députerait vers lui quatre habitants et quatre membres du corps de ville pour lui en porter le témoignage écrit. « Ce qui fut fait, ajoute Manceau, avec une allégresse non pareille, les mains de tous les habitants de l'une et de l'autre religion levées pour ledit serment, suivi d'un cri général de : Vive le Roy ! avec une reconnaissance que ce qui alors avoit esté fait par les sieurs de Rohan et Du Parc au préjudice du serment de Sa Majesté [1] estoit faux et contre le sentiment des habitants [2]. » Dans la crainte que Du Parc ne fît arrêter en route les députés qu'on venait de nommer, le maire lui signifia qu'il serait gardé à vue. C'en était trop pour l'orgueilleux lieutenant : il quitta la ville, emmenant avec lui les chefs de la garnison.

Tandis que les habitants de Saint-Jean d'Angely affirmaient d'une manière aussi éclatante leur ferme intention de ne point

[1] Le 11 novembre 1619, le duc de Rohan et son lieutenant avaient prêté à Saint-Jean d'Angely, entre les mains du conseil de la province de Saintonge et en présence du consistoire serment d'union avec toutes les eglises de France et de fidélité au Roi. *Journal de Manceau*, p. 194.

[2] *Journal de Manceau*, p. 203.

Digitized by Google

participer aux intrigues de leur gouverneur, et chassaient son principal agent, la paix, due aux habiles négociations de Richelieu et hâtée par la déroute des partisans de la Reine aux Ponts-de-Cé, se signait le 13 août entre Marie de Médicis et son fils. Les députés de Saint-Jean d'Angely, au nombre desquels se trouvait le chroniqueur Manceau, rencontrèrent le Roi à Brissac quelques jours après. Mais Casimir d'Ocoy, sieur de Couvrelles, beau-frère de Du Parc d'Archiac, les avait déjà précédés ; il les desservait auprès de Favas, député général des églises, dont l'influence était alors très grande, en même temps qu'il insistait près de Pontchartrain pour qu'aucune audience ne leur fût accordée. Le Roi les admit cependant en sa présence, les remercia de leur fidélité, et les « exhorta à empescher toujours que citadelle fut faite à Saint-Jean au préjudice de son service [1]. » Les députés avaient à peine, à leur retour, rendu compte de leur mission, que Madame Du Parc demandait l'entrée de la ville, sous prétexte de prendre chez elle des objets précieux qu'elle y avait laissés. Elle était porteur d'une lettre de Favas, adressée aux Pasteurs, anciens et chefs de famille de Saint-Jean, pour les engager à rappeler parmi eux le duc de Rohan et son lieutenant. La lecture publique de cette lettre, provoquée par le maire, fut loin de produire l'effet qu'on avait espéré. On décida au contraire que deux nouveaux députés seraient envoyés près du Roi pour lui demander la suppression de la charge de lieutenant du gouverneur et le changement du capitaine commandant la garnison. En même temps, à la requête du corps de ville, les Rochelais, en complète communauté de vue avec lui, envoyaient à Saint-Jean d'Angely cent hommes de pied pour suppléer momentanément à l'insuffisance de la garnison.

Le 13 septembre, Louis XIII fut reçu à Saint-Jean d'Angely avec la démonstration de la plus vive allégresse. Rohan et son frère Soubise étaient déjà rentrés en grâce, mais ce dernier seul l'accompagnait [2]. Le Roi descendit à l'hôtel du gouverneur. A la

[1] *Journal de Manceau*, p. 208.

[2] Richelieu dit, en parlant de la réception enthousiaste faite au Roi : « Les habitants le reçurent avec tant d'applaudissements que M. de Soubise qui l'y avait acompagné n'en eut pas peu d'appréhension. — *Mém. de Richelieu*, col. Petitot, t. XXII, p. 103. — Rohan était, la veille encore, 12 septembre, à la Motte Sainte Heraye (V. Manceau, p. 217), mais il ne voulut pas paraître à St-Jean d'Angely, avant d'avoir reçu confirmation de son titre de gouverneur.

Digitized by Google

pressante sollicitation du maire et des principaux habitants, Du Parc d'Archiac fut privé de sa charge, la compagnie qu'il commandait dissoute, et le sieur de Lamont, écuyer des gardes-écossaises, nommé à sa place. Quant à Rohan, sur la demande du corps de ville qui, le 6 septembre, avait pris une délibération à ce sujet, il fut maintenu dans son gouvernement. Louis XIII tenait d'autant plus à ménager les protestants des provinces de l'Ouest, que, dès ce moment, il se proposait de faire exécuter ses édits de vive force dans le Béarn ; c'est ce qui explique cette extrême condescendance à l'égard du plus audacieux de leurs chefs. D'un autre côté, Rohan occupait une situation trop prépondérante dans son parti pour qu'on prît envers lui une mesure violente sans une nécessité évidente et absolue. Ce sont des considérations de même nature qui avaient fait décider, par le corps de ville de Saint-Jean d'Angely, « que monsieur de Rohan seroit redemandé comme gouverneur. »

Aussitôt après le départ du Roi, Rohan rentra à Saint-Jean d'Angely. Les ressentiments étaient trop vifs de part et d'autre pour que la lutte tardât à s'ouvrir.

« Le 20 septembre, dit Manceau, le sieur de Rohan, en présence du sieur de Lamont, gourmanda le maire d'une passion du tout extraordinaire et violente sur ce que le maire, de l'avis des principaux habitants de la ville, avoit armé des armes du sieur de Rohan qui estoient dans l'arsenal de la ville, la plupart des habitants pour l'entrée de Sa Majesté, n'ayant peu, à cause du pressant passage de Sa Majesté, s'en pourvoir ailleurs. Il lui demanda qui lui avait donné cette permission, et qu'il devoit aussi prendre son lict pour coucher quelqu'un de la suite du Roi, aussi bien y en avoit-il eu quelques-uns qui y avoient esté couchés, et autres paroles aussi desraisonables et peu décentes [1]. »

Cette violence et cet emportement ne se comprennent guère chez un homme politique; mais ce qui est bien plus inexplicable encore, c'est l'ardeur avec laquelle il poursuivit le rétablissement dans sa charge de son ancien lieutenant. Il y a là un indice de cette opiniâtreté bretonne qui était un des traits saillants de son caractère. Il sut d'abord gagner à sa cause le consistoire,

[1] *Journal de Manceau*, p. 223.

Digitized by Google

puis des délégués du corps de ville de La Rochelle vinrent supplier leurs collègues de Saint-Jean d'Angely d'oublier leurs rancunes dans l'intérêt du parti. Enfin il fut décidé que, dans le cas où la charge de d'Archiac ne serait pas supprimée, on demanderait qu'il fût de nouveau appelé à l'exercer. Deux députés furent immédiatement chargés d'aller porter cette requête au Roi, alors à Bordeaux. Rohan fit mieux encore : à sa sollicitation, l'aumônier de l'abbaye les accompagna, muni d'un certificat des moines bénédictins « attestant que le sieur Du Parc ne les avoit jamais troublés ni meffaitz en leurs personnes ou en l'exercice de leur religion [1]. » Il obtint enfin gain de cause, et le 1er février 1621 le gouverneur et son lieutenant rentraient triomphalement dans la ville que leur déplorable ambition allait changer, dans quelques mois, en un monceau de ruines.

En quittant Saint-Jean d'Angely, au mois de septembre précédent, le Roi s'était dirigé sur Bordeaux, désireux d'assurer l'entière soumission des ducs de Mayenne et d'Épernon. Le premier vint au-devant de lui pour l'assurer de son obéissance ; le second lui fit, dans son château de Cadillac, une fastueuse réception. Ce fut à Bordeaux que, malgré les représentations du duc de la Force et les appréhensions de Mayenne, Louis XIII résolut d'aller en Béarn exiger du parlement de Pau l'enregistrement des édits réunissant cette province et la Basse-Navarre au royaume de France, et y rétablissant l'exercice du culte catholique.

Il est nécessaire d'entrer ici dans quelques explications au sujet de ces « affaires du Béarn, » qui amenèrent le parti protestant à entrer directement en lutte avec le pouvoir royal.

En l'année 1568, Jeanne d'Albret, en interdisant dans ses états l'exercice de la religion catholique, avait saisi et réuni à son domaine tous les biens de l'Église. Henri IV, après son abjuration, avait bien rétabli l'autorité spirituelle des évêques, mais il leur avait assigné une pension, et n'avait pas jugé opportun d'abroger les mesures spoliatrices prises par sa mère ; il attendait vraisemblablement que la surexcitation des esprits se fût calmée. Menacés dans leurs intérêts matériels, et absolument opposés au rétablissement du culte catholique, les protestants béarnais cherchèrent un appui auprès de leurs coreligionaires de France. Nous avons vu que l'assemblée de Saumur, en 1611, avait accueilli

[1] *Journal de Manceau*, p. 229.

Digitized by Google

leur demande; l'art. 58 du cahier présenté à la reine-régente, déclarait même que la cause des églises de Béarn était intimément liée à celle des églises de France, et qu'aucune mesure ne saurait être prise contre elles que de l'assentiment des assemblées chargées de discuter les intérêts des protestants français [1]. Il fut répondu à cette prétention « que le feu Roy n'ayant jamais permis et approuvé l'union des églises prétendues réformées de Béarn avec celles de France, le Roy ne leur peut encore permettre. » D'un autre côté, aux États généraux de 1614, le clergé insista avec force sur la situation faite aux catholiques dans les provinces de Béarn et de Navarre : il signala « l'oppression que les deux évesques y souffroient ; comment, en la plupart des lieux, l'exercice de la religion catholique n'était pas encore rétabli ; comment le revenu ecclésiastique était entre les mains des officiers du Roy depuis l'usurpation qui en fut faite par la reine Jeanne, lesdits deux évesques et autres ecclésiastiques ne jouissant que de certaine pension ; comment la juridiction ecclésiastique, et mesme la spirituelle, estoit usurpée par le conseil de Pau, composé de ceux de la religion prétendue réformée, n'y ayant dans le conseil qu'un seul catholique ; comment toute l'autorité des armes et justice estoit entre les mains de ceux de cette religion, qui ne vouloient obéir aux commandements du Roy quand ils estoient quelque peu advantageux aux catholiques, qui estoient opprimés et comme en servitude [2]. » Il ne fut point fait droit à ses doléances : les instances du duc de la Force, alors à Paris, firent ajourner l'examen de la question. L'assemblée du clergé de la France reprit en 1617, et, malgré l'opposition très vive des duc de Rohan et de Candale [3], un arrêt du conseil du 29 juin ordonnant le rétablissement du culte catholique dans le Béarn et la main-levée des biens ecclésiastiques saisis par Jeanne d'Albret ; les revenus ainsi supprimés devaient être remplacés sur le domaine du Roi. Cette mesure provoqua une explosion qui prit aussitôt un caractère menaçant. Le duc de la Force, furieux de se voir

[1] Cah. de l'ass. de Saumur. *App. aux mémoires du duc de Rohan*, p. 135. Cet art. 58 est supprimé dans le cahier de l'assemblée de Saumur publié par le duc de Rohan en appendice à ses *Mémoires*.

[2] *Relation des estats de* 1614. *Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 2e série, t. Ier, p. 202.

[3] Lettre de M. de Lescun à M. de La Force. Arch. nat. K 111, nos 130-131 et 138.

Digitized by Google

refuser le bâton de maréchal de France, soutint ouvertement les opposants. Le parlement refusa d'enregistrer l'édit. Le gouverneur, les magistrats et jusqu'aux soldats de la garnison de Navarreins protestèrent contre les lettres de jussion du Roi et déclarèrent qu'ils les considéraient comme non avenues. En présence de pareils actes, il ne restait plus que l'emploi de la force; mais alors des dangers plus immédiats attiraient l'attention du Roi. L'assemblée triennale des réformés, qui s'était réunie à Loudun le 25 septembre 1619, revint sur l'affaire du Béarn, « qu'elle desclara estre regardée par le corps entier de la religion comme menaçant son existence.» D'après Rohan, le Roi se serait engagé à donner satisfaction dans un délai de six mois, tant en ce qui concernait la restitution de Lectoure, place forte enlevée aux protestants, pendant la dernière guerre, que sur les affaires du Béarn. L'assemblée se sépara sur la foi de cette promesse, après avoir décidé sa réunion à La Rochelle, dans le cas où les engagements pris ne seraient pas exécutés à l'expiration du délai indiqué. Cette assemblée se tenait pendant les préparatifs faits contre la Reine-mère : c'est ce qui explique les promesses évasives données par le Roi.

Telle était la situation, lorsque, le 10 octobre 1619, Louis XIII se mit en route pour le Béarn. A cette nouvelle, le parlement se hâta d'enregistrer les édits; mais le Roi jugea prudent d'en assurer par lui-même l'exécution. « Vous avez intérêt que j'y aille, dit-il au duc de La Force et à un député du conseil, pour appuyer vostre foiblesse [1]. » En cinq jours tout fut terminé, et le 7 novembre le Roi était de retour à Paris. Ce coup d'autorité causa dans le parti protestant une immense émotion. « Ils s'assemblèrent en différents endroits, dit le père Griffet, et ceux de Montauban escrivirent aux églises du Languedoc une lettre qui commençoit ainsi : Messieurs, le terrible orage qui est tombé sur nos frères de Béarn et qui nous menace de près, nous a fait nous assembler [2]..... » La passion, et surtout la passion religieuse, la plus ardente de toutes, ne raisonne pas; elle peut servir d'excuse aux terreurs imaginaires des protestants, mais rien ne les saurait justifier. Eux-mêmes avaient maintes fois proclamé l'union des églises de France à celles de Béarn; or que

[1] *Hist. de Louis XIII*, par le P. Griffet, t. Ier, p. 272.
[2] *Hist. de Louis XIII*, par le P. Griffet, t. Ier., p. 474.

Digitized by Google

faisaient les édits, sinon établir une assimilation complète entre les deux pays pour l'exercice de leur culte? La réunion du Béarn et de la Navarre à la France pouvait être discutée comme portant atteinte à l'ancienne constitution de ces provinces; mais, à cette époque, le droit constitutionnel était-il assez nettement établi pour que cet acte de l'autorité souveraine pût être considéré comme une violation de lois certaines et positives? Quant à la liberté du culte catholique et à la main-levée de la saisie des biens ecclésiastiques, ce n'est pas en invoquant l'acte violent et inique de la reine Jeanne d'Albret qu'on pouvait condamner la mesure réparatrice prise par son petit fils. Quoi qu'il en soit, à la voix des ministres, des soulèvements s'organisaient dans le Béarn et le Vivarais; mais, sous peine de voir promptement réprimées des tentatives isolées, il fallait donner à l'insurrection un plan d'ensemble et une marche régulière. Ce fut l'œuvre de la fameuse assemblée de La Rochelle.

A qui incombe la responsabilité de la convocation de cette assemblée? Rohan affirme qu'elle fut faite intempestivement par Favas et dans son intérêt particulier : Favas sollicitait pour son fils, le gouvernement de Lectoure ; croyant que le plus sûr moyen d'arriver à ses fins était l'intimidation, il écrivit de Bordeaux à La Rochelle pour qu'on fît cette convocation. Les députés se réunirent à la fin du mois de décembre de l'année 1620. C'était trop tôt, au dire de Rohan. Il est certain que, pour amener les deux tiers de la France à prendre les armes, il eût fallu de longues et habiles manœuvres. Il ne s'agissait plus de tenir campagne à la tête de quelques milliers de mécontents, et d'escompter les chances d'un succès auprès d'un pouvoir sans énergie et sans ressources. C'était une de ces grandes luttes comme en avait vu le XVIe siècle qu'il fallait entreprendre ; mais outre que la foi religieuse manquait aux soldats, comme aux chefs l'autorité et le prestige, l'argent faisait défaut. Dès qu'elle eut à s'occuper des mesures financières, l'assemblée de La Rochelle révéla son impuissance à soutenir une grande guerre. « Certes, dit un historien protestant, si quelque grand principe eut été en jeu, cette détresse même eût jeté un reflet d'héroïsme antique sur la lutte de l'assemblée de La Rochelle contre les envahissements de la royauté; mais, il faut bien le reconnaître, les motifs qu'elle fit valoir pour allumer la guerre civile étaient peu graves, nous pourrions dire peu sérieux. Malheureusement elle se dirigea par

Digitized by Google

quelques meneurs qui n'avaient en vue que leur intérêt personnel [1]. » On comprend aisément l'empire exercé par ces meneurs sur les députés des églises méridionales, dont l'imagination ardente espérait voir se renouveler en leur faveur les miracles du peuple de Dieu et des Philistins.

Le retard aporté à l'exécution des conditions arrêtées dans l'assemblée de Loudun, avait servi de prétexte à la convocation de celle de La Rochelle; cependant ces promesses, sauf en ce qui concernait le Béarn, avaient reçu leur exécution, et partant l'assemblée de La Rochelle était absolument illégale. Mais, sans tenir compte des défenses du Roi qui les menaçait de les déclarer criminels de lèse-majesté, les députés chargèrent Favas de présenter leur remontrance à Louis XIII. Le refus du Roi était prévu, et devait servir à pousser la chose à l'extrême ; « le pouvoir dans le parti avait passé presque absolument aux bourgeois des villes et aux ministres, qui se livraient aveuglément à leur fanatisme et à leur orgueil, et qui étaient d'autant plus applaudis qu'ils se montraient plus violents [2]. » Bouillon, Lesdiguières, Du Plessis-Mornay essayèrent vainement de calmer ces fureurs imprudentes. Les deux Rohan voyaient comme eux le péril, mais enchaînés par la situation qu'ils s'étaient créée de chefs du parti militant, ils croyaient leur honneur engagé à ne pas faiblir au moment du danger. Le 2 mars 1621, Rohan convoqua à Niort la noblesse du Poitou et de l'Angoumois ; il espérait contrebalancer par les décisions prises dans cette assemblée l'influence des députés de La Rochelle. « Il est à noter, dit Manceau, qu'il y eut grande quantité de la noblesse de la religion audit Niort, mais d'entre ladite noblesse fut fait un triage de ceux qu'on jugea estre plus facile que autres au desseins que le sieur de Rohan l'avait convoqué [3];... » Ces lignes nous donnent la mesure du travail qui s'était opéré dans les esprits. Manceau, ce caractère modéré que nous avons vu si opposé à toute idée de rébellion, en était arrivé à considérer comme une trahison les efforts de Rohan pour maintenir la paix.

L'assemblée de la noblesse décida d'abord d'une manière absolue que l'assemblée de La Rochelle devait se dissoudre; puis, sur

[1] Haag, *France Protestante*.
[2] Sismondi. *Hist. des Français*, t. XXII, p. 478.
[3] *Journal de Manceau*, p. 243.

Digitized by Google

une observation du sieur de Bessay, elle opina pour une séparation momentanée des députés, jusqu'à ce qu'on ait connu l'avis du Roi. Parmi ceux que, dans sa ferveur huguenote, Manceau appelle « les séditieux aux ordres de Rohan, » était ce même La Rochebeaucourt que le duc avait naguère chassé de Saint-Jean d'Angely. Le marquis de Chateauneuf, au nom de l'assemblée de La Rochelle, déclara ne reconnaître à la réunion aucune autorité et n'avoir mission de conférer qu'avec MM. de Rohan, de la Trémoille et Villarnou [1]. Trois jours après, Rohan et son frère, accompagnés d'un grand nombre de gentilshommes, se rendirent à Saint-Jean d'Angely pour y organiser les conseils ordinaires et extraordinaires de la province.

Le Roi se mit à la tête de son armée le 27 avril, et marcha contre les rebelles, en annonçant que le premier siège serait celui de Saint-Jean d'Angely. En passant à Saumur, il enleva à Du Plessis-Mornay le commandement de cette place. A peine était-il entré en Poitou que toutes les villes où les protestants tenaient garnison envoyèrent leur soumission ; et les armes du Roi n'étaient pas moins heureuses en Normandie. Ces revers ne semblaient cependant affecter en aucune façon l'assemblée de La Rochelle : le 20 mai 1621, elle partageait la France en huit cercles, et, par un règlement en 47 articles, établissait un véritable gouvernement insurrectionnel. On a prétendu que cette assemblée avait eu l'intention d'organiser une république sur le modèle de celle des Provinces-Unies, et que le rôle de stathouder aurait été réservé au duc de Rohan. Il est certain que ce dernier a pu parfois caresser la pensée de quelque principauté indépendante [2] ; mais alors, comme le prouvent ses efforts pour résister aux entraînements des exaltés de son parti, il ne s'abusait point sur les forces dont les réformés pouvaient disposer. La division des provinces et des églises par cercles n'était point une nouveauté ; ainsi que nous l'avons vu, le synode de Privas, mettant à

[1] Il n'est pas question dans le *Journal de Manceau*, non plus que dans les *Mémoires de Rohan*, des paroles provocatrices qui, d'après Levassor, auraient amené le duc de Rohan à déclarer qu'il ne séparerait jamais sa cause de celle des églises reformées.

[2] Dans le traité passé entre Rohan et le roi d'Espagne à la date du 3 mai 1629 on trouve un *article particulier* : « Pour maintenir les catholiques dans une entière liberté de conscience, même ce cas advenant, que ledit sieur de Rohan et ceux de son parti se puissent rendre si forts qu'ils puissent *cantoner et faire estat à part.* » Fonds de Brienne, n° 214.

Digitized by Google

exécution le règlement de Saumur, avait déjà, en 1612, établi cette division, créé un conseil dans chaque cercle, et organisé une correspondance permanente entre chacun de ces conseils. Il est à croire que ce simulacre de gouvernement était institué surtout en vue des alliances qu'on se proposait de contracter avec l'Angleterre et la Hollande. Le duc de Bouillon, placé à la tête du cercle de Normandie et de l'île de France, était en même temps commandant général des forces protestantes. Accablé d'infirmités, il n'avait ni le désir ni le pouvoir de répondre à l'appel de ses coréligionnaires ; La Trémoille, commandant de la Saintonge et de l'Angoumois, avait fait sa soumission aussitôt l'entrée de l'armée du Roi en Poitou. Lesdiguières, à qui était confié le cercle de Bourgogne, Provence et Dauphiné, marchait à la tête de l'armée royale. On annonçait déjà hautement la défection de La Force en Guyenne, de son fils en Béarn, de Châtillon dans le Languedoc. Restaient Rohan et son frère ; le premier commandait la Haute-Guyenne, le second le Poitou. « Voyant une telle desroute, ils se résolurent de n'abandonner ce party. » Soubise fut chargé de défendre Saint-Jean d'Angely, où le duc de Rohan fit entrer trois mille hommes de pied et cent gentilshommes. Une dernière démarche, tentée par Luynes auprès de Rohan, demeura sans résultat. Ce dernier était encore à Saint-Jean d'Angely lorsqu'on lui dépêcha Pierre Arnaud, mestre de camp au régiment de Champagne, pour lui faire de nouvelles propositions. Mais le but véritable de sa mission était de s'assurer des intelligences dans la place. D'après Rohan, deux capitaines, Charles Legrand, sieur Des Gallois, et Guy de Montalembert, seigneur de Vaux, de connivence avec quelques habitants[1], avaient promis de livrer à l'avant-garde de l'armée royale une des portes de la

[1] Manceau prétend dans son *Journal* (p. 248) que les habitants étaient au nombre de quatorze. Mais une partie de la population était sympathique à leur projet, comme le prouve ce passage écrit par un contemporain : « Durant le séjour que Sa Majesté fit à Saumur et à Fontenay, les habitants de Saint-Jean d'Angely la firent advertir que Monsieur de Soubise y vouloit mettre grosse garnison, laquelle une partie d'entre eux vouloit accepter et l'autre non, offrant de recevoir des troupes du Roy pour se rendre maîtres du menu peuple qui estoit la partie séditieuse. Incontinent d'Auriac fut envoyé avec le nombre de cavalerie et d'infanterie qu'ils demandoient, mais le sieur de Soubise plus diligent le gaigna de la main et y mit deux cents chevaux et mille à douze cents hommes de pied. » *Histoire de la guerre des Huguenots*, par le baron de Chabans. Paris, 1634, p. 67 et 68.

Digitized by Google

ville, celle de Matha ; lorsque le comte d'Auriac se présenta le 17 mai à la tête de huit cents hommes, cette porte était effectivement ouverte, mais encombrée par une charrette remplie de meubles de paysans qui se réfugiaient en ville. Cette circonstance permit aux assiégés de repousser les assaillants. C'est donc un accident purement fortuit, et non la présence du duc de Rohan, comme il l'avance dans ses *Mémoires* qui empêchèrent la ville d'être enlevée par surprise, Au surplus, l'intrigue de Du Gallois et de Vaux ne fut connue que longtemps après, et ils conservèrent leur commandement pendant tout le temps du siège.

Le lendemain, 18 mai 1621, le duc de Rohan quittait la Saintonge pour se mettre à la tête des calvinistes en Guyenne. Nous terminons ici cette étude, dans laquelle on nous reprochera peut-être d'avoir trop mis en évidence l'ambition et l'esprit d'intrigue de celui que ses coreligionnaires ont appelé le grand Rohan. Ce n'est pas que nous ne rendions justice à son audace, à son énergie, à ses talents militaires ; mais ce serait mal le juger que d'exalter ses hautes qualités en laissant dans l'ombre les défauts qui tenaient à son éducation et à son siècle. Ceux qui considèrent l'histoire comme un tableau dont on apprécie à distance et sous un jour de convention l'ensemble et les principales lignes, se laisseront toujours séduire par les côtés chevaleresques de cette grande figure ; en étudiant de plus près le duc de Rohan, en le suivant comme nous l'avons fait, pour ainsi dire, pas à pas, bien des idées erronées pourront se rectifier ; la vérité reprendra ses droits : le héros légendaire disparaîtra pour faire place au chef de parti. Une note secrète, remise à la reine en 1612, au moment où Henri de Rohan entrait dans la vie politique, le dépeint de la façon suivante : *Ambitieux, bon esprit, courageux et opiniastre dans sa religion ; mais peu obligeant, nécessiteux et pour cela inconstant... Le Roy n'aura pas de peine à le conserver* [1]. Ce portrait n'est point flatté ; il ne rappelle

[1] Fonds de Béthune, nº 9344. — La fortune du duc de Rohan n'était pas considérable et souvent sa situation fut embarrassée. De 1612 à 1618, pendant son séjour à Saint-Jean d'Angely, il emprunta quatre-vingt mille livres. La Reine-mère lui compta une somme importante en compensation de son titre de colonel-général des Suisses. On sait enfin qu'à la conclusion de la paix, en 1622, il accepta du roi huit cent mille livres, et en 1629 cent mille écus.

Digitized by Google

guère celui tracé par Voltaire dans un concetti bien connu[1]; ces quelques lignes reproduisent cependant avec une rare précision les traits les plus saillants de son caractère. Ce sont en effet les circonstances, bien plus que les tendances de son tempérament et de son esprit, qui le jetèrent dans l'opposition et le poussèrent à la révolte. Né de race quasi-royale, il se voyait destiné aux premières dignités de l'État : la mort d'Henri IV vint brusquement l'arracher à ce beau rêve ; la haine du duc de Bouillon au début de sa carrière, plus tard celle du prince de Condé lui ferment l'accès des honneurs qui lui semblaient dus : il espère alors, à la tête du parti protestant, faire revivre Coligny, peut-être même Guillaume d'Orange ; mais les chefs de ce parti divisés par la jalousie, épuisés par de longues guerres, ne songeaient plus qu'à jouir en paix d'un repos si chèrement acheté ; c'est dans les rangs inférieurs des réformés qu'il se voit contraint de réveiller ces aspirations démocratiques, cet esprit d'ardent fanatisme qu'y maintenait à l'état latent la doctrine de Calvin. Un jour arrive où, comme tous les agitateurs, il demeure sans force en présence des passions qu'il a allumées, placé dans cette terrible alternative, ou trahir son parti ou se sacrifier. Sans espoir, sans illusions, sans autre souci que son honneur à sauver, il se résigne à la lutte ; ce serait là son plus beau titre de gloire, si le mérite du dévouement ne devait pas se mesurer toujours à la grandeur et à la justice de la cause. Mais, si funeste qu'ait été aux protestants et à la France l'ambition d'Henri de Rohan, deux raisons le feront toujours juger avec indulgence dans notre pays : il fut un vaillant homme de guerre, et son nom reste lié à la cause des vaincus.

DENYS D'AUSSY.

[1] Avec tous les talents le Ciel l'avait fait naître,
Il agit en héros, en sage il écrivit,
Il fut même grand homme en combattant son maître
Et plus grand quand il le servit.

Digitized by Google

LES FAUX LOUIS XVII

On pouvait croire la question des faux Louis XVII enterrée avec les derniers des intrigants ou des fous qui avaient pris ce titre et trouvé moyen, quelques-uns du moins, de s'en faire une situation et un revenu. Louis XVII aurait aujourd'hui près de cent ans. Personne ne peut plus se présenter aux naïfs et leur dire avec un aplomb superbe : « C'est moi ! c'est moi-même ! « Regardez mon nez bourbonnien comme celui de Louis XVI, « ma lèvre autrichienne comme celle de Marie-Antoinette, et « mes deux incisives étroites et pointues comme celles d'un « lapin ! Voici, sur le bras, les traces particulières des piqûres de « l'inoculation ; à l'angle de l'œil, celle d'un coup de serviette « que me lança l'affreux Simon ! » Plus de génuflexions dévotes devant ces stigmates sacrés ! Plus de vieilles gouvernantes ni d'antiques serviteurs, venant, l'œil éteint et la vue troublée, jurer, d'une voix chevrottante, qu'ils reconnaissent parfaitement, après quarante ou cinquante ans, leur jeune maître, qui dans Richemont, qui dans Naündorff, qui dans tel autre audacieux qui prétendra lui-même les reconnaître et les appellera par leur petit nom ! Plus de liste civile pour soudoyer grassement une légion d'avocats, de romanciers, de journalistes, de pamphlétaires de toute sorte, qui, presque tous, il est vrai, finiront par confesser leur erreur et en faire amende honorable, mais dont la tardive rétractation n'égalera pas le bruit qu'avaient fait leurs acclamations ! Plus, enfin, de faméliques, parasites d'un parasite comme certains insectes connus des savants, trouvant moyen d'exploiter la vanité d'un prétendant, ou même fondant de bonne foi sur son avènement futur, l'espoir de leur fortune chimérique ! Les ultra-royalistes qui n'étaient pas fâchés d'opposer aux Bourbons de la Restauration l'hypothèse d'une légi-

Digitized by Google

timité meilleure encore que la leur, et qui, pour satisfaire leurs défiances et leurs ressentiments à l'endroit de Louis XVIII, ne reculaient pas, comme nous le verrons, devant les accusations les plus abominables contre lui et même contre la malheureuse duchesse d'Angoulême; les révolutionnaires, plus excusables, qui exploitaient cette légende dans l'intérêt de leurs haines anti-monarchiques; les conspirateurs qui, sous Louis-Philippe, recevaient l'argent des faux Dauphins et leurs mots d'ordre, sauf à garder l'un et à se moquer des autres; les sectaires qui cherchaient dans leur prétendant un prophète et un apôtre jusqu'à ce qu'ils l'eussent trouvé, poussant sous ce rapport, on peut le dire, la superstition jusqu'à l'impiété, tout ce monde a disparu successivement [1]. La mise en scène, les intérêts, les passions qui soutinrent les faux Dauphins, l'ébranlement même des esprits qui favorisait leur apparition, ne sont plus qu'un souvenir. Ajoutons que la chute misérable de la plupart des aventuriers qui avaient essayé de jouer les Louis XVII, et les sifflets de l'opinion qui avait d'abord accueilli leurs débuts avec une certaine curiosité, semblaient indiquer que la pièce devait être morte avec les acteurs.

Il n'en était pas ainsi.

La thèse des faux Louis XVII a été reprise dans ces derniers temps, à propos de l'évocation posthume de l'un d'eux dans une Revue d'ordinaire plus sérieuse. Elle a agité la presse pendant quelques jours [2]. Elle a montré que beaucoup de personnes, même parmi celles qui devraient le mieux connaître la question de la mort réelle au Temple du jeune Louis XVII et de son évasion prétendue, n'en savaient pas le premier mot.

[1] « De tous les bruits que la conscience et la confiance irréfléchies des royalistes pouvaient accueillir, de tous ceux qui pouvaient trouver un accès et un succès faciles auprès des esprits vulgaires, de tous ceux, enfin, que la malveillance et l'intrigue pouvaient le plus aisément répandre et accréditer, afin de nuire ou de déplaire aux Bourbons, on n'en pouvait choisir, à coup sûr, un plus commode, plus durable, plus affligeant, plus envenimé, et si on ose le dire, plus *élastique* que celui d'un Louis XVII non mort, mais enseveli, retrouvé, sauvé du Temple, reconnu, proscrit et venant sans cesse revendiquer son nom, ses droits, sa couronne. Il faut cinquante ans encore peut-être, pour qu'il ne se rencontre plus en France personne qui puisse être Louis XVII, et personne qui puisse croire à son existence. » Vte de la Rochefoucauld, *Mémoires*, 1837, t. V, p. 42.

[2] V. le *Figaro* des 16, 18, 22 février, 5 et 7 mars, et les autres journaux.

Digitized by Google

Nous voudrions, à notre tour, éclaircir cette question, à l'aide, non seulement des imprimés, plus nombreux qu'on ne saurait jamais le supposer, qui la concernent [1], mais surtout de certains autres documents, inédits, qui sont en notre possession, et qui, comme on va le voir, ruinent par la base les systèmes de tous les faux Dauphins.

Ces systèmes se ressemblent par le fond, tout en différant dans les détails. On peut les ramener à une sorte d'unité. Nous verrons qu'ils ont leur commune origine dans un pauvre roman de la fin de la Révolution, fort oublié à cette heure [1].

Nous verrons aussi que, pris en flagrant délit de mensonge sur certains points où ils s'étaient trop légèrement avancés, nos héros les abandonnèrent bravement, sans trop essayer de couvrir leur retraite, et continuèrent de faire tête à la vérité avec un sang froid et un aplomb imperturbables, suivis dans toutes leurs évolutions par un gros de fidèles dont rien ne pouvait dessiller les yeux. Constatons cependant à l'avance, et une fois pour toutes, que, s'agissant de faits personnels, les erreurs ne leur étaient pas permises et que les contradictions ou les rétractations qui honorent parfois la sincérité de l'historien racontant des circonstances auxquelles il a été étranger, suffisaient pour condamner la leur sans retour.

Louis XVII était-il mort au Temple, le 8 juin 1795, victime de ces traitements abominables qui ont attiré une pitié éternelle sur son nom et une haine éternelle sur ses bourreaux? Avait-il été sauvé au contraire par le dévouement et le courage de quelques serviteurs fidèles ? Qu'était-il depuis lors devenu? Ces problèmes ont

[1] Nous avons lu, étudié tous ces documents, et nous en donnons le catalogue aussi complet que possible. La Bibliothèque nationale en possède un grand nombre. D'autres nous ont été fournis par des collections particulières. Nous avons consulté les Archives. M. Bord nous a ouvert ses cartons avec son obligeance ordinaire. L'article Louis Charles, des *Supercheries littéraires* nous a été d'un grand secours.

Nous avons dû restituer à Richemont et à Naündorff les publications qui concernent chacun d'eux et dont le classement a donné lieu à de fréquentes erreurs, même dans les *Supercheries Littéraires* et dans le *Catalogue de la Bibliothèque nationale* (*Histoire de France*, t. X, *V. Naündorff* et *Richemont*). Nous avions nous-même confondu quelques attributions dans notre étude sur *Charlotte Corday et Fualdès* (*Revue des questions historiques*, 1867, t. II, p. 218-247).

Digitized by Google

dû se poser pendant sa captivité et après sa mort. A toutes les époques et au sujet de toutes les victimes placées dans des conditions analogues, ils avaient été agités. C'est une loi historique. L'histoire des erreurs de l'esprit humain a ses règles autant et plus peut-être que celle des événements eux-mêmes [1].

Qu'on se reporte par la pensée aux jours qui suivirent la chute du trône, à la captivité du Temple, aux souffrances et aux supplices des royales victimes ! Le royalisme ranimé par les persécutions même dont il était l'objet, les imaginations ébranlées par

[1] Sainte-Beuve l'a dit avec une piquante justesse : « On ferait une liste curieuse de tous ces faux prétendants, dont quelques-uns ont surpris pour un moment la crédulité publique et celle des nations.

« Hérodote, le premier, nous a donné l'histoire du *faux Smerdis*, de ce mage qui, à la mort de Cambyse, se fit passer pour Smerdis, fils de Cyrus, et qui régna huit mois. Tacite nous a raconté l'histoire des *faux Agrippa*, des *faux Drusus*, des *faux Néron ;* il y eut de ceux-ci en quantité... A voir, par moments, tous ces faux personnages sortir çà et là, on dirait quelque chose comme une épidémie...

« De nos jours, nous avons eu de *faux Louis XVII* très nombreux, en partie fous, en partie imposteurs. En effet, lorsqu'une jeune et haute destinée a subi de ces catastrophes soudaines et qui sont restées par quelques côtés mystérieuses ; lorsqu'un prince a disparu de manière à toucher les imaginations, bien des têtes travaillent à l'envi sur ce thème émouvant ; les romanesques y rêvent, se bercent et attendent ; les plus faibles et ceux qui sont déjà malades peuvent sérieusement s'éprendre et finir par revêtir avec sincérité un rôle qui les flatte et où trouve à se loger un coin d'orgueilleuse manie ; quelques audacieux, en même temps, sont tentés d'y chercher une occasion d'usurper la fortune et de mentir impudemment au monde. » (*Causeries du lundi*, 7 févr. 1853.)

Ce n'est pas seulement une *liste*, mais des livres, qu'on a faits ce sujet. Citons seulement, sans compter d'innombrables monographies : *Les Imposteurs insignes ou Histoire de plusieurs hommes du néant, de toutes les nations, qui ont usurpé les qualités d'empereurs, rois et princes*, par Jean Baptiste Rocoles. Amsterdam, Wolfgang, 1683, in-12 ; nouvelle édition corrigée et augmentée, Bruxelles, Vlaenderen, 1728, 2 vol. in-8°, fig. — *Les Imposteurs démasqués et les usurpateurs punis, ou histoire de plusieurs aventuriers qui, ayant pris la qualité d'Empereur, de Roi, de Prince, d'Ambassadeur, de Tribun, de Messie, de Prophète, etc., etc., etc., ont fini leur vie dans l'obscurité, ou par une mort violente*, (par l'abbé Esprit. — Joseph Chaudon). Paris, Nyon, 1776, 1 vol. in-12. — *Les Imposteurs fameux, ou Histoires extraordinaires et singulières des Hommes de néant de toutes les nations, qui, depuis les temps les plus reculés jusqu'à ce jour, ont usurpé la qualité d'Empereur, de Roi et de Prince ; terminées par celles des deux faux Louis XVII, Hervagault et Bruneau*. Paris, Eymery, 1828, in-12. Ni Barbier, ni De Manne, ni Quérard ne donnent le nom de l'auteur de cette compilation ; nous croyons pouvoir l'attribuer au libraire Eymery lui-même, qui en composa plus d'une de ce genre.

Digitized by Google

les secousses révolutionnaires, les cœurs attendris par le spectacle de si hautes et si touchantes infortunes, tout conspirait à exciter la crédulité populaire, à la préparer aux révélations les plus étranges et les plus merveilleuses, aux coups de foudre; tout sollicitait l'audace et l'ambition des aventuriers. En de tels moments, la crédulité et l'imposture vont de pair. Point de folie qui n'ait cours, de sottise qui n'ait ses admirateurs, de fourberie grossière qui ne traîne à sa suite un cortège de dupes. Comme on l'a dit, l'absurdité devient une puissance.

La mort elle-même de Louis XVI, décapité sous les yeux d'un peuple entier, trouvait des incrédules, et faut-il le dire? parmi les gens d'esprit.

« Louis XVI, disaient-ils, ne peut et ne doit point être mort; il y a eu un enlèvement, une fuite, que sais je? Rien encore sur les moyens, mais j'ai la certitude, partagée par les gens sensés d'ici, que nous le verrons bientôt à la tête des armées de la coalition [1]. »

A plus forte raison, les mystères du Temple, qui ne renfermait plus que le frère et la sœur, séparés l'un de l'autre, invisibles à leurs amis et comme ensevelis dans une séquestration odieuse, prêtaient-ils à toutes sortes de suppositions.

Cambacérès lui-même, le froid et sagace Cambacérès, le sentait si bien, que dans un rapport à la Convention, en date du 23 janvier 1795, sur les mesures à prendre vis à vis des Orphelins du Temple, il disait: « Lors même qu'il aura cessé d'exister (le fils de Louis XVI) on le retrouvera partout, et cette chimère servira longtemps à nourrir de coupables espérances [2]. »

Dès le mois de juillet 1794, le bruit courait dans Paris que Louis XVII était sorti du Temple. On l'avait vu sur les boulevards; on affirmait même qu'on l'avait porté en triomphe à Saint-Cloud [3]. Il n'en résulta que la constatation immédiate qu'il était

[1] *Un Homme d'autrefois*, par le marquis Costa de Beauregard, 1877, p. 152.

[2] *Moniteur*, an III, n°, 125.

[3] « Le 7 juillet 1794, le bruit s'était répandu dans Paris que le complot formé par le général Dillon avait réussi, malgré l'arrestation du général, et que Louis XVII avait été enlevé de la Tour. On disait que le jeune Roi avait été vu sur le Boulevard, qu'il avait été porté en triomphe à Saint-Cloud. Au moment où la foule se dirigeait vers le Temple pour avoir des détails, le Comité de Sûreté générale y envoyait une députation en toute hâte, afin d'y

Digitized by Google

toujours en prison, et sans nul doute un resserrement plus étroit, un redoublement de précautions pour prévenir toute tentative d'enlèvement.

Dans l'émigration, à Londres et en Allemagne, circulaient nécessairement de semblables rumeurs qui flattaient ses douleurs et ses illusions.

En Bretagne et en Vendée, comment les oreilles et les cœurs ne se seraient-ils pas de même ouverts à ces bruits de la délivrance de l'enfant pour lequel on s'était tant battu et l'on se battait encore?

Sa mort (8 juin 1795), sur les circonstance et les preuves de laquelle nous reviendrons tout à l'heure, ne devait pas arrêter ces rumeurs. Elle les excita au contraire. Mercier, dans son *Nouveau Tableau de Paris*, en rend témoignage [1].

Une circonstance particulière devait encore ajouter à cette disposition générale des esprits. Des gens, se prétendant bien informés, affirmaient que des articles secrets avaient été arrêtés entre les délégués du Gouvernement républicain, d'une part, et Charette et les autres chefs Vendéens, d'autre part, en dehors du traité signé à la Jaunaye le 29 pluviôse an III (17 février 1795), et qu'au nombre de ces articles figurait la promesse de remettre les Orphelins du Temple aux mains de ces chefs, avant le

constater la présence de l'Enfant. Chabot et Drouet—l'homme de Varennes — qui faisaient partie de cette députation, ordonnèrent de faire descendre Louis XVII dans le jardin, afin qu'il y fût vu par la garde montante. L'Enfant se plaignit d'être séparé de sa mère. On lui imposa silence. » Imbert de Saint-Amand, *Les dernières années de Marie-Antoinette*, dans le *Correspondant* du 19 novembre 1879).

[1] On lit dans les *Mémoires de Napoléon Bonaparte* (Paris, Gosselin, 1834, 4 vol. in 8°, t. I, p. 224) un passage souvent cité comme preuve des bruits qui circulèrent à cette époque et de l'autorité qu'y auraient donnée les confidences de Joséphine à son mari : « Joséphine, dès l'époque de notre mariage (9 mars 1796), me parut très convaincue de l'exactitude de ce second récit (l'enlèvement du Dauphin, du consentement des Comités. Elle se croyait très avant dans cette intrigue, et m'en parla avec bonne foi, en me désignant à qui le prince avait été remis, en quel lieu on le cachait et en quel temps on le ferait reparaître. » On se gardait bien d'ajouter que ces *Mémoires* sont absolument apocryphes. Ils sont l'ouvrage du baron de Lamothe-Langon qui, dans les nombreuses compilations qu'il a publiées sous le nom des contemporains célèbres, est souvent revenu sur cette légende Il fait affirmer, d'ailleurs, à Napoléon que le Dauphin est mort au Temple, empoisonné par le Comité de salut public, et que Tallien et Cambacérès lui en ont fait l'aveu.

Digitized by Google

19 juin 1795. La nécessité de préparer de longue main cette remise, avait fait ajourner l'exécution à cette date [1]. Aucuns voulaient même que la reconnaissance du jeune Louis XVII, en qualité de Roi, eût été solennellement promise. Sur ce point toutefois, il y avait plus d'incertitude que sur la remise elle-même. Il n'en fallait pas davantage pour exciter les esprits dans des sens contraires, les uns se persuadant que le Dauphin avait dû être libéré en exécution des prétendus Articles, les autres que, pour se soustraire à cette exécution, on l'avait empoisonné.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'entre 1795 et 1800, plusieurs individus cherchaient déjà à exploiter à leur profit l'évasion supposée et à se faire passer pour le Dauphin, mais discrètement, à huis clos pour ainsi dire, et sans même que l'histoire ait retenu leurs noms.

Le branle, une fois donné, ne s'arrêta pas, quoique les circonstances qui avaient amené l'apparition des premiers faux Dauphins ne fussent plus les mêmes. Leur nombre est effrayant. Pendant plus de cinquante ans, ils ont tenu la curiosité et la crédulité publique en haleine, non seulement en France, mais à l'étranger. Chacun d'eux a son rôle particulier. Quant à leurs systèmes, nous avons déjà dit et l'on va voir qu'ils furent en grande partie calqués les uns sur les autres ; ils gardèrent l'empreinte de leur commune origine.

Mais avant d'aborder chacune des figures dont se compose cette singulière galerie, il importe de préciser aussi exactement que possible les circonstances de la mort au Temple du jeune Louis XVII, les actes qui la prouvent, et de répondre aux objections que, de concert ou séparément, les partisans des faux Dauphins ont présentées pour contester la réalité de cette mort, l'authenticité de ces pièces.

Il ne manque pas, en effet, de personnes instruites et désintéressées, qui, tout en répudiant toute solidarité avec les partisans de Richemont, de Naündorff ou de La Roche, tout en

[1] Nous avons publié sur ce point une Étude critique dans la *Revue des questions historiques* (janvier 1881), et nous y avons ramené la légende des *Articles secrets* à ses véritables proportions : entretiens entre les négociateurs sur la remise des enfants et peut-être sur le rétablissement de la monarchie, et promesses plus ou moins vagues ; rien d'écrit, rien même de positivement arrêté.

Digitized by Google

reconnaissant qu'aucun de ceux qui ont pris la qualité de Louis XVII n'y avait le moindre droit et qu'ils n'étaient que des fous ou des imposteurs, inclinent cependant à penser que le véritable Louis XVII aurait été arraché du Temple [1]. Un académicien, qui ne peut toucher aux questions historiques, non plus qu'aux autres, sans y laisser la marque de son ingénieuse érudition et de son charmant esprit, M. Sardou, serait, paraît-il, de cet avis [2].

Nous leur en demandons humblement pardon, mais nous sommes convaincu que ces personnes se trompent.

Nous avons peine à croire à une évasion dont le héros serait resté volontairement ou involontairement dans l'obscurité; à un Dauphin assez ignorant ou assez dédaigneux de ses droits pour ne pas chercher à les faire valoir; à des libérateurs reniant l'Orphelin qu'ils ont sauvé en exposant leur vie, ou laissant périr un secret d'un si grand prix, sans le révéler à leurs amis, à ceux du Dauphin, au Dauphin lui-même.

Nous craignons aussi que nos contradicteurs n'aient pris trop au sérieux quelques assertions émises par les partisans des faux Dauphins avec une intention qui n'était rien moins que désintéressée. Dates, documents, témoignages, ils ont tout dénaturé, tout falsifié, et l'on a pu, de très bonne foi, admettre d'autant plus facilement certaines prémisses de lenrs raisonnements, qu'on était plus décidé à en rejeter la conséquence.

Nous donnerons donc nos preuves du décès.

Nous répondrons aux objections.

[1] Deux historiens ont traité la question, à ce point de vue, sans la résoudre positivement.

M. Louis Blanc (*Histoire de la Révolution*, t. XII, p. 323 et suiv.), s'épuise en subtils efforts pour tâcher de démontrer qu'il est possible que le Dauphin ait été arraché du Temple, avec le parti pris et avoué d'induire de ce mystère, « comme enseignement, la preuve des machinations ténébreuses auxquelles peut donner lieu le principe de la monarchie de droit divin, de la part de ceux qui le redoutent ou veulent le faire tourner à leur profit. » De pareilles préoccupations ne pouvaient guère lui laisser la liberté de son jugement. Frédéric Bulau, l'auteur des *Personnages énigmatiques* (Traduction de M. Duckett, Paris, 1861, t. III, p. 271) conclut en ces termes d'une extrême réserve : « Il n'est pas parfaitement démontré que la mort de Louis XVII soit chose indiscutable. » Que ne peut-on pas discuter?

[2] *Figaro*, 7 mars 1882. Les raisons par lesquelles M. Sardou motiverait son opinion, d'après le correspondant du *Figaro*, sont peu décisives; nous ne savons s'il en a d'autres.

Digitized by Google

Nous mettrons sous les yeux des lecteurs la version du *Cimetière de la Madeleine*, version romanesque et mensongère, de l'aveu de tout le monde, de ceux-là même qui se la sont appropriée et l'ont suivie littéralement.

Puis, nous placerons en regard de l'histoire et du roman le langage et l'attitude de chacun des faux Dauphins, séparément et successivement, en donnant nécessairement plus de développements aux notices qui concernent les plus habiles ou les plus heureux, ceux qui ont joué un rôle d'une certaine importance, et en relevant les plus gros de leurs mensonges et de leurs contradictions.

Ce chapitre se subdivisera naturellement en quatre parties.

Première période, 1796 à 1830 : Les précurseurs de Richemont et de Naündorff;—Richemont;—Naündorff ; — dernière période : Successeurs de Richemont et de Naündorff jusqu'à nos jours.

Nous terminerons par quelques documents authentiques, inédits, qui prouveront que leurs systèmes à tous reposant sur une base commune, l'intervention de Frotté dans l'évasion prétendue, cette base leur manque à tous également.

I

LA MORT DE LOUIS XVII.

Nous n'avons pas à raconter ici la vie si courte et si longue par la douleur du jeune prisonnier ; cette vie se résume dans ces deux mots d'une éloquente simplicité : *né à Versailles, mort au Temple*. Les détails en sont partout, et surtout dans le beau livre de M. de Beauchesne [1].

[1] *Louis XVII, sa Vie, son Agonie, sa Mort ; Captivité de la Famille royale au Temple*. Paris, 1852, 2 vol. in-8o. Autres éditions en 1853, 1861, etc.

Cet ouvrage obtint un très grand succès. Il eut plusieurs éditions en peu de temps. Le public l'adopta. L'Académie française le couronna. L'auteur avait naturellement réuni toutes les preuves qui établissaient les longues souffrances et la mort trop réelle du pauvre enfant. C'en était assez pour irriter contre lui, contre son succès, tous les faux Louis XVII et leurs adeptes ; aussi prirent-ils M. de Beauchesne à partie avec une extrême violence, l'accusant d'erreur et même de mensonge sur une foule de points, et prétendant qu'il avait écrit le roman et non l'histoire du Temple. « Ce

Digitized by Google

Il fut enfermé au Temple, le 13 août 1792, avec toute sa famille. Il avait alors sept ans et demi, étant né le 27 mars 1785.

A la fin d'octobre, on le sépara de sa mère pour le loger avec le Roi au second étage de la Tour. La Reine, Madame Royale et Madame Élisabeth occupaient le troisième étage. On le rendit à sa mère, le 11 décembre, quand Louis XVI fut traduit à la barre de la Convention. On le lui arracha définitivement le 4 juillet 1793, pour le remettre aux mains du cordonnier Simon, choisi comme instituteur par le Conseil général de la Commune. Il ne devait pas la revoir. L'enfant fut réintégré sous la garde du couple Simon, au second étage. L'éducation qu'il y reçut, les traite-

n'est qu'un barbouilleur d'histoire, » écrivait de sa main pseudo-royale le faussaire Naündorff ; « son œuvre est indigne..... Simon et sa femme ont été moins cruels que cet empoisonneur de la vérité » (*Lettre* à Gruau, citée dans *Non! Louis XVII n'est pas mort au Temple*, p. 111) ; et deux prêtres, fort respectables d'ailleurs, le qualifiaient non moins durement devant nous, il y a quelques jours à peine. Les écrivains de l'école révolutionnaire firent naturellement chorus, et dans leur désir d'atténuer l'horreur et l'infamie des traitements dont leurs amis avaient accablé la victime, ils reprochèrent à M. de Beauchesne ses exagérations et sa crédulité : reproches peu sincères ou peu réfléchis. Beauchesne n'avait point inventé les faits qu'il retraçait. Il en avait trouvé les éléments dans des écrits publiés depuis longtemps et qui n'avaient jamais été contredits sérieusement, notamment dans celui d'Eckard, *Mémoires historiques sur Louis XVII*, dont M. Louis Blanc lui-même loue la rédaction judicieuse, et dans ceux d'Antoine et de Serieys*. C'est à l'histoire que, sous son nom, on faisait le procès.

Tout au plus aurait-on pu lui reprocher de n'avoir pas tenu un compte suffisant des désordres et de l'affaisement survenus dans l'esprit du jeune prisonnier, par suite de l'affreux régime auquel il était soumis.

Peut-être aussi, avait-il eu tort de ne pas indiquer au bas des pages de son livre, les sources où il avait puisé. Il aurait ainsi permis de vérifier l'exactitude de ses récits et repoussé d'avance certaines objections. Voir M. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, t. XII, ch. IX. — L'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, 1874, col. 148 ; — M. Nauroy, *La Nouvelle Revue*, 15 février 1882 ; — etc.

* *Mémoires historiques sur Louis XVII, roi de France et de Navarre,.... suivis de fragments historiques, recueillis au Temple par M. de Turgy, et de notes et pièces justificatives : dédiés et présentés à son Altesse Royale Madame Duchesse d'Angoulême*, par M. Eckard, ancien avocat, chevalier de la Légion d'honneur, troisième édition. Paris, H. Nicolle, 1818, in-8°.

Vie du jeune Louis XVII; par A. Antoine (de St-Gervais). Paris, Blanchard et Chanson, 1815, in-18. — 3e édit. Les mêmes, 1824, in-18.

Le Règne de Louis XVII, contenant des détails sur la régence de Monsieur ; diverses particularités, etc., par un ancien professeur d'histoire (Antoine Serieys). Paris, Plancher, 1817, in-8°.

Digitized by Google

ments qu'il y essuya, les sentiments que le mari et la femme lui témoignèrent à l'envi, appartiennent à l'histoire.

Mais un arrêté du 2 janvier 1794 (13 nivôse an II) ayant interdit le cumul des fonctions de membre du Conseil général et des emplois salariés par l'État, Simon dut résigner ses fonctions d'instituteur.

Il quitta, avec sa femme, la Tour du Temple, le 19 janvier 1794, pour n'y plus rentrer. Leur déménagement se fit avec bruit et les prisonnières de l'étage supérieur, — Madame Élisabeth vivait encore, — crurent que c'était le jeune Louis qu'on emmenait ailleurs [1].

Simon ne fut pas remplacé; mais le prisonnier fut resserré avec un redoublement de précautions et de rigueurs cruelles. On le relégua dans une chambre obscure, dont la porte fut condamnée et grillée de haut en bas, avec des barreaux de fer. Un guichet avec tablette, pratiqué à hauteur d'appui, servait à lui passer ses chétifs aliments. Ni air, ni lumière, ni promenade, ni visite d'un parent, d'un ami quelconque. Un taudis qui n'était pas balayé; un grabat qui n'était pas remué. La prison cellulaire dans toute son horreur, appliquée à un pauvre enfant de neuf ans! La privation d'air et d'exercice, l'abandon, l'ennui, la terreur de la solitude rongeaient sa vie, et le jetèrent — était-ce le but que se proposaient ses persécuteurs? — dans un marasme physique et moral effrayant.

Cela dura six mois entiers.

A la chute de Robespierre, Barras visita le Temple, vit le Dauphin et lui parla [2].

Dès le 11 thermidor, un arrêté des Comités de Salut public et de Sûreté générale nomma gardien provisoire des enfants du Temple, un nommé Laurent [3].

[1] « Le 19 de janvier, nous entendîmes un grand bruit chez mon frère, ce qui nous fit conjecturer qu'il s'en allait du Temple, et nous en fûmes convaincues quand, regardant par un trou de notre abat-jour nous vîmes emporter beaucoup de paquets.... Mais j'ai su depuis que c'était Simon qui était parti. » *Mémoires écrits par Madame* (duchesse d'Angoulême) *sur la captivité de la famille royale au Temple*; édition donnée sur le texte original, Paris, Poulet-Malassis, 1862, in-12, p. 102. Michelet, *La Révolution française*, t. V, conteste à tort l'authenticité de ces *Mémoires*.

[2] Lombard de Langres, *Mémoires anecdotiques pour servir à l'Histoire de la Révolution française*, 1823, T. I, p 128; - *Lettre* de M. P. Grand, citée dans les *Mémoires* de Gisquet et dans beaucoup d'autres ouvrages.

[3] Ils m'ont jeté vivant sous des murs funéraires,

Digitized by Google

Laurent était un chaud patriote, mais un honnête homme. Saisi de pitié à la vue de l'état de misère et de souffrance du jeune Louis, il demanda aux Comités de faire une enquête. Les grilles furent supprimées, les abat-jours diminués de hauteur, la chambre nettoyée et purifiée. Les plaies que l'enfant avait à la tête et au cou furent bassinées et pansées ; on renouvela son linge et son costume ; on l'autorisa à monter quelques fois sur la Tour pour s'y promener.

Le 8 novembre, Gomin fut adjoint à Laurent [1]. C'était un ancien tapissier, prudent, timide, mais doux et bon, qui n'est mort qu'en 1841, et qui a pu raconter beaucoup de choses. De plus, un délégué des sections de Paris, venait tous les jours « exercer les fonctions de gardien, concurremment avec les deux nommés à poste fixe [2]. »

L'état de l'enfant, malgré les adoucissements apportés à sa captivité, continuait d'être inquiétant. Il avait des tumeurs à toutes les articulations et particulièrement aux genoux ; il était toujours silencieux et se refusait à toute espèce d'exercice. Le Conseil de la Commune crut devoir avertir le Comité de Sûreté générale, qui désigna un de ses membres, Harmand (de la Meuse), lequel avait dans ses attributions la police de Paris, pour aller au Temple, avec deux de ses collègues [3], s'assurer de la vérité.

Cette visite eut lieu le 27 février 1795. Il n'en fut pas dressé de rapport, mais Harmand, en 1814, en publia un récit très détaillé, qui fit grande sensation, et qui est resté une des pièces capitales de la discussion qui nous occupe [4].

disait Victor Hugo dans son *Ode : Louis XVII*, écrite à vingt ans, et la plus admirable peut-être qu'il ait composée.

Constatons en passant que Michelet, *le sensible*, n'a pas eu un mot de blâme pour ces atrocités, pas un mot de pitié pour la victime. M. Louis Blanc reproche avec raison aux Thermidoriens leurs cruautés envers le Dauphin, mais ils n'avaient fait que suivre les errements des Montagnards.

[1] Il importe de constater que ce fut sur les instances réitérées de Laurent qui ne voulait pas porter seul la responsabilité d'un pareil dépôt, qu'un adjoint lui fut accordé (Beauchesne, t. II, p. 222-223).

[2] *Rapport* de Mathieu à la Convention, 2 décembre 1794.

[3] Mathieu et Réverchon, tous deux régicides.

[4] *Anecdotes relatives à quelques personnes et à plusieurs événements remarquables de la Révolution.* Paris, Beaudouin, 1814, in-8o ; — 2e édition, augmentée... Paris, Maradan, 1830, in-8o. Le Récit d'Harmand a été reproduit par Eckard, par Beauchesne et dans beaucoup d'autres ouvrages.

Harmand qui cherchait à se faire pardonner par la Restauration cer-

Digitized by Google

L'enfant avait l'attitude et l'aspect du rachitisme, et des tumeurs aux articulations. Il refusa obstinément de répondre aux questions douces ou menaçantes des délégués, tout en obéissant aux ordres qui lui étaient donnés. Les Commissaires leur déclarèrent qu'il avait gardé ce silence absolu depuis le 6 octobre 1793, jour où on lui avait fait subir contre sa mère l'horrible interrogatoire que chacun sait.

Laurent quitta le Temple le 19 mars 1795 (9 germinal an III), réclamé par les soins à donner à ses affaires personnelles [1].

Quelques jours après, il fut remplacé par Lasne [2], peintre en bâtiments, ancien garde-française, capitaine des grenadiers du bataillon du Petit Saint-Antoine, brave homme aussi, et qui n'eut pour ses prisonniers que de bons procédés.

Au commencement de mai, les gardiens, effrayés de l'aggravation du mal, avertirent le Gouvernement. *Le petit Capet est indisposé*, écrivirent-ils sur le registre. On ne tint pas compte de cet avertissement. Ils le renouvelèrent en termes plus positifs : *Le petit Capet est dangereusement malade*. On ne répondit pas encore. Ils ajoutèrent : *Il y a crainte pour ses jours*, et le Comité de Sûreté générale se décida enfin à envoyer au Temple le fameux Desault (6 mai).

Desault trouva le malade dans un état des plus fâcheux, et ne dissimula pas qu'il était appelé trop tard; il prescrivit des tisanes et des frictions.

Madame Royale sut que son frère allait fort mal ; ses supplications pour le voir et le soigner furent rejetées.

Desault, qui venait tous les jours, ne parut ni le 31 mai ni le lendemain. Atteint d'un mal violent, il mourait le même jour, 1er juin.

Jusqu'au 5 juin, l'enfant ne fut visité par aucun autre médecin. Ce jour-là seulement, Pelletan, chirurgien en chef du grand hospice de l'Humanité, fut envoyé au Temple.

Il trouva l'enfant si malade qu'il crut devoir demander l'adjonc-

tains écarts révolutionnaires et qui écrivait vingt-quatre ans après l'événement, ne doit être lu qu'avec une certaine précaution. Quelques-uns des détails qu'il donne ont été démentis par Gomin, présent à l'entrevue. L'exagération de son royalisme rétrospectif pouvait troubler la sûreté de sa mémoire.

[1] Il mourut à Cayenne, le 22 août 1807.

[2] Lasne est mort à Paris, le 17 avril 1841.

Digitized by Google

tion d'un confrère. On lui adjoignit, en effet, Dumangin, premier médecin de l'hôpital de l'Unité. Ils firent transporter l'enfant dans une autre chambre plus claire et plus saine. Ils demandèrent l'envoi d'une garde-malade, qui n'eut pas le temps d'arriver, et sa dernière nuit d'insomnie, le malade dut la passer seul, comme toutes les autres, « côte à côte avec la souffrance, sa vieille compagne. »

Le 8 juin, à deux heures un quart de l'après midi, il s'éteignait dans les bras de Lasne, en murmurant le nom de sa mère et de sa sœur:..

Le cadavre fut aussitôt rapporté dans la chambre où pendant deux ans il avait tant souffert, et dont les portes, si longtemps fermées, s'ouvraient enfin...

Gomin et Damont, Commissaires de service, virent le mort[1].

Gomin se rendit immédiatement au Comité de Sûreté générale, mais la séance de la Convention était levée. On lui recommanda de ne pas ébruiter le décès jusqu'au lendemain[2].

Le jour même, Bourguignon, un des secrétaires du Comité de Sûreté générale, vint constater personnellement le décès[3].

Le lendemain, 9 juin, à huit heures du matin, quatre membres de ce Comité vinrent à leur tour faire la même constatation. Ils s'en acquittèrent avec une froide indifférence[4]. On ne peut supposer que les larmes eussent troublé la clarté de leur vue. « L'événement n'ayant pas d'importance, dirent-ils, il suffira que le Commissaire de police reçoive la déclaration du décès, le constate et fasse procéder à l'inhumation sans aucune cérémonie. »

Ils décidèrent toutefois que, le lendemain, les officiers et sous-officiers de la garde montante et de la garde descendante, seraient invités à visiter le corps de l'enfant.

Le même jour, 9 juin, Sévestre monta à la tribune de la Convention, au nom du Comité de Sûreté générale.

« Depuis quelque temps, dit-il, le fils de Capet était incommodé par une enflure au genou droit et au poignet gauche. Le 1er floréal (20 avril) les douleurs augmentèrent, le malade perdit l'appétit, et la fièvre survint. Le fameux Desault, officier de santé, fut nommé pour

[1] Beauchesne, t. II, p. 331.
[2] Eckard, p. 286 ; — Beauchesne, p. 307.
[3] Les mêmes, Ib.
[4] Les mêmes.

Digitized by Google

le voir et le traiter. Ses talents et sa probité nous répondaient que rien ne manquerait aux soins qui sont dûs à l'humanité.

« Cependant la maladie prenait des caractères très graves. Le 16 de ce mois (5 juin). Desault mourut [1]. Le Comité nomma pour le remplacer, le citoyen Pelletan, officier de santé très connu, et le citoyen Dumangin, premier médecin de l'hôpital de Santé, lui fut adjoint.

« Leurs bulletins d'hier, à onze heures du matin, annonçaient des symptômes inquiétants pour la vie du malade ; et à deux heures un quart de l'après-midi, nous avons reçu la nouvelle de la mort du fils de Capet. Le Comité de Sûreté générale nous a chargés de vous en informer ; tout est constaté [2]. »

L'assemblée et les tribunes restèrent impassibles.

Le 10, les officiers et sous-officiers de la garde purent voir le corps, en présence du Commissaire Damont et de trois autres Commissaires chargés du service de garde pour les jours suivants. Beaucoup reconnurent l'enfant. Ils l'avaient vu jadis aux Tuileries ou dans le jardin du Temple. Procès verbal fut dressé et signé par une vingtaine d'entr'eux, commandant, capitaines et autres [3].

A la même date, 10 juin, était dressé l'acte suivant :

CAPET [4]. Section *du Temple, l'an troisième de la République française, du vingt deux Prairial, Décès de Louis Charles Capet* âgé de *dix ans deux mois*, profession — domicilié à *Paris, aux Tours du Temple, fils de Louis Capet dernier roi des Français, et de Marie Antoinette Josèphe Jeanne d'Autriche.*

Le deffunt est né à Versailles et décédé avant hier à trois heures après midi.

Sur la réquisition à nous faite dans les vingt-quatre heures, par *Etienne Lasne* âgé de *trente-neuf* ans, profession *Commandant en chef de la Section des Droits de l'homme*, domicilié à *Paris sur la section des Droits de l'homme n° 48*, le déclarant a dit être *Gardien des Enfants de Capet*, et par *Jean Baptiste Gomin*, âgé de *trente-huit* ans, profession *Cit. français, Commandant en chef de la Section de la Fraternité*, domicilié à *Paris rue de la Fraternité n° 39*,

[1] Erreur : il mourut le 1er juin.
[2] *Moniteur ;* — Eckard, p. 288 ; — M. Louis Blanc, p. 354.
[3] Eckard, p. 286 ; — Beauchesne, p. 309.
[4] Ce procès verbal fut inséré dans le registre-journal de la Tour du Temple, qui fut plus tard déposé au Ministère de l'Intérieur.

Digitized by Google

le déclarant a dit être *Commissaire de la Convention pour la garde du Temple. La présente déclaration a été reçus en présence des citoyens Nicolas Laurent, Arnoult et Dominique Goddet, commissaires civils de la section du Temple, au terme de l'arretté du Comité de Sureté générale en date de ce jour qui ont signé avec nous.*

Constaté suivant la loi du 20 décembre 1792, par nous Commissaire de Police de la susdite section, *DUSSERT*.

LASNE, — ARNOULT, commissaire, — GODDET, commissaire, — GOMIN [1].

Au même moment, quatre médecins, désignés par le Comité de salut public, Pelletan, Dumangin, Lassus et Jeanroy, faisaient l'autopsie. « Nous avons trouvé sur un lit, portait le procès-verbal, le corps mort d'un enfant qui nous a paru âgé d'environ dix ans, que les Commissaires nous ont dit être celui du fils de défunt Louis Capet, et que deux d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins depuis plusieurs jours. » Ils ne constatent aucune trace de poison. « La mort est le résultat d'un vice scrofuleux existant depuis longtemps [2]. »

Le 12 juin, l'acte de décès est rédigé ; le voici :

364. « *Du vingt-quatre prairial* de l'an *Trois* de la République, *ACTE DE DÉCÈS de Louis Charles Capet, du vingt de ce mois, troix heures après-midi*, âgé de *dix ans deux mois*, natif de *Versailles, département de Seine et-Oise*, domicilié à *Paris, aux Tours du Temple, Section du Temple, fils de Louis Capet, dernier Roy des Français, et de Marie-Antoinette-Joséphe-Jeanne d'Autriche.*

Sur la déclaration faite à la maison commune, par *Etienne Lasne*, âgé de *trente-neuf* ans, profession *gardien du Temple*, domicilié à *Paris, rue et section des Droits de l'Homme, 48*. Le déclarant a dit être *voisin*, et par *Rémy Bigot*, âgé de *cinquante-sept* ans, profession *employé*, domicilié à *Paris, Vieille rue du Temple* 61, le déclarant a dit être *ami*.

VU LE CERTIFICAT de *Dussert*, Commissaire *de police* de ladite Section *du vingt-deux de ce mois.*

OFFICIER PUBLIC Pierre-Jacques Robin.

LASNE commandant en chef S^on des Droits de l'Homme. — ROBIN — BIGOT.

[1] Les mots en italiques sont seuls écrits à la main.
[2] Eckard, p. 487 ; — Beauchesne, p. 311 , — Etc.

Digitized by Google

Il ne restait plus qu'à procéder à l'inhumation.

Le 12 juin, à huit heures du soir, le corps fut transporté au cimetière de Sainte-Marguerite et déposé dans la fosse commune.

Nous verrons tout à l'heure quels incidents, plus bruyants que sérieux, devaient soulever cette autopsie, ces actes mortuaires et cette inhumation.

Nous avons dû nous borner ici à l'exposé, sans commentaires, des faits et des actes qui concernent le décès de Louis XVII.

Nous le disons avec une pleine conviction, jamais décès ne fut constaté d'une manière plus légale, plus régulière, plus complète, que celui de Louis-Charles Capet.

Il l'est, en effet, par la visite du corps et par la reconnaissance des deux gardiens, Lasne et Gomin, dans les bras desquels il est mort;

Par celle du Commissaire de service Damont;

Par celle de trois autres Commissaires;

Par celle de Bourguignon, secrétaire du Comité de Sûreté générale;

Par celle de quatre membres de ce Comité;

Par celle des officiers et sous-officiers de la garde montante et de la garde descendante;

Par celle du commissaire de police Dussert.

Tous, sans doute, ne connaissaient pas également l'ex-Dauphin; tous n'avaient pas examiné le petit cadavre avec la même attention; mais, parmi ces témoins, il y en avait beaucoup qui pouvaient attester l'identité avec toute certitude; pas un ne l'a révoquée en doute.

S'il s'agissait d'un simple particulier, aucun doute ne s'élèverait sur la réalité du décès, non plus que sur l'identité de l'enfant décédé au Temple le 8 juin 1795.

Mais c'était un fils de Roi; il avait dû être Roi lui-même; il en porta le titre parmi les fidèles qui, en France ou à l'étranger, combattaient pour sa cause..... Et les Rois ne peuvent ni naître, ni mourir comme les autres hommes.

De là, les intérêts, les passions, les controverses, les paradoxes historiques qui se sont agités autour de son nom.

Constatons encore que ses ennemis ont annoncé et affirmé sa mort; que ses fidèles, dont nous parlions tout à l'heure, y ont cru également; qu'à l'Armée de Condé, qu'en Vendée, que

Digitized by Google

dans toutes les Cours où la vieille monarchie française avait encore des représentants, Louis XVIII fut proclamé Roi de France, et qu'il ne pouvait l'être, si son neveu existait encore, sans la plus odieuse et la plus sacrilège usurpation.

La supposition que la reconnaissance d'un enfant mineur comme Roi de France aurait pu entraîner des embarras, est chimérique. Roi ou Régent, c'était toujours le comte de Provence qui devait exercer le pouvoir. Il n'avait pas d'enfants. La ferveur monarchique était encore très vive et se serait ranimée autour d'un nouveau Joas miraculeusement sauvé.

Le secret de son existence ne pouvait être si bien gardé qu'il n'en transpirât quelque chose ; trop de gens y auraient été initiés.

Le secret ! mais les faux Louis XVII ont prétendu qu'il n'y en avait pas, et qu'ils avaient été publiquement reconnus, proclamés par leurs fidèles !

Le mensonge de la mort du Dauphin lui créait donc, comme à ses partisans, beaucoup plus de complications et de difficultés que ne pouvait faire l'aveu de sa vie.

La supposition que la reconnaissance de Louis XVII, évadé du Temple, en qualité de Roi, aurait été entravée par les difficultés existant entre les émigrés et les insurgés de l'intérieur, n'est pas moins chimérique. On connaît la nature et les causes de ces difficultés. Des documents sans nombre montrent la Vendée appelant en vain les princes pour se mettre à sa tête, et l'émigration entravant trop souvent les efforts héroïques qu'elle ne vient pas partager. Mais pas un de ces documents, on peut l'affirmer, pas un seul, public ou privé, qui ait trait à l'existence ou aux droits, tenus plus ou moins en suspens, de Louis Charles. Tous, émigrés et vendéens, ont le même roi et le servent avec la même ardeur, bien que par des moyens différents : Louis XVII avant 1795, Louis XVIII après. Il est facile de jeter en avant des insinuations contraires ; l'histoire et le bon sens les démentent également.

Digitized by Google

II

OBJECTIONS ET RÉPONSES.

Contre cette situation si simple, contre cette vérité si vraie, on a trouvé moyen de soulever des montagnes d'objections.

La plupart sont puériles et ridicules, et nous avons quelque peu honte d'y répondre sérieusement ; mais, en somme, ce n'est pas notre faute si elles ont été faites, et si d'honnêtes gens et même des gens d'esprit s'y sont laissés prendre.

Écartons d'abord la question de l'empoisonnement du Dauphin et celle de l'empoisonnement de Desault.

On crut dans le temps [1], on a répété depuis et beaucoup de

[1] Delille se fit l'écho de ces soupçons dans ces vers du poème de *la Pitié*, qui eurent beaucoup de retentissement :

Louis sur l'échafaud a terminé sa vie ;
Son Épouse n'est plus, et sa Sœur l'a suivie ;
D'effroyables malheurs ont banni ses parents.
Seul, au fond de sa Tour, sous l'œil de ses tyrans,
Un fils respire encore, il n'a pour sa défense
Que ses traits enchanteurs et que son innocence :
Contre tant de faiblesse a-t-on tant de courroux ?
Cruels ! Il n'a rien fait, n'a rien pu contre vous.
Veille sur lui, grand Dieu ! Protecteur de sa cause,
Dieu puissant ! c'est sur lui que notre espoir repose.
Accueille ses soupirs, de toi seul entendus ;
Qu'ils montent vers ce ciel qu'hélas ! il ne voit plus.
Tu connais ses dangers et tu vois sa faiblesse.
Ses Parents ne sont plus, son peuple le délaisse ;
Que peuvent pour ses jours ses timides amis ?
Les assassins du Père environnent le Fils ;
Sa ruine est jurée. A peine leur furie
Lui laisse arriver l'air, aliment de la vie.
Son courage naissant et ses jeunes vertus
Par le vent du malheur languissent abattus.
Leurs horribles conseils et leur doctrine infâme,
En attendant son corps empoisonnent son âme.
Déjà même, déjà de sa triste prison
La longue solitude a troublé sa raison.
Quoi ! n'était-il donc plus d'espoir pour sa jeunesse ?
De l'amour maternel l'ingénieuse adresse,
Le zèle, le devoir, pour défendre ses jours,
Étaient-ils sans courage ? Étaient-ils sans secours ?

Digitized by Google

gens sont encore convaincus aujourd'hui, que le Dauphin mourut empoisonné dans un plat d'épinards. Nous n'en croyons rien. L'autopsie ne révéla aucune trace de poison, et les mauvais traitements dont ce pauvre enfant avait été accablé ne suffisent que trop pour expliquer sa fin prématurée. L'odieux langage de plusieurs Conventionnels, leurs vœux et leurs menaces homicides devaient attirer naturellement sur eux les soupçons dont leur mémoire est restée flétrie [1]; mais il n'en résulte pas la preuve suffisante qu'ils aient hâté la mort qu'ils désiraient. Plus coupables, ils eussent été

Abner sauva Joas ; sous l'œil même d'Ulysse,
Un faux Astyanax fut conduit au supplice.
Mais quoi ! pour remplacer cet enfant plein d'attraits,
Quel visage enchanteur eût imité ses traits ?
L'œil le moins soupçonneux eût percé le mystère,
Et la beauté du fils aurait trahi la mère.
Aujourd'hui plus d'amis, de sujets, de vengeur ;
Chaque jour dans son sein verse un poison rongeur.
Quelles mains ont hâté son atteinte funeste ?
Le monde apprit sa fin ; la tombe sait le reste.

(Ch. III.)

[1] En voici quelques échantillons, empruntés textuellement au *Moniteur*. Le 22 janvier 1795, Brival s'écriait en pleine Convention : « Je m'étonne qu'au milieu de tant de crimes inutiles, commis avant le 9 thermidor, on ait épargné les restes d'une race impure ? » Ce mot « un des plus horribles — c'est M. Louis Blanc qui l'avoue—qui aient jamais souillé la tribune parlementaire, » excita, il est vrai, de violents murmures ; mais Billaud-Varennes avait pu dire, le 5 septembre 1793, sans soulever la même tempête : « un seul fil retient le fer suspendu sur la tête du fils du Tyran ; si les puissances coalisées font un pas de plus sur notre territoire, il sera la première victime du peuple. » Était-ce un appel au supplice juridique d'un enfant de huit ans, ou à son égorgement ? Le supplice aurait offert quelque chose de plus monstrueux encore.

Citons encore le Décret du 1er août 1793 qui porte que « la dépense des deux enfants de Louis Capet sera réduite à ce qui est nécessaire pour l'entretien et la nourriture de deux individus ; » — l'expulsion d'un nommé Cressant du Conseil de la Commune, pour avoir plaint le sort des deux jeunes prisonniers (*Moniteur*, 24 mars 1794), — et ce passage d'un Rapport de Mathieu, du 2 décembre 1794 : « Le Comité de Sûreté générale n'a en vue que le matériel d'un service confié à sa surveillance ; il est étranger à toute idée d'améliorer la captivité des enfants de Capet, ou de leur donner des instituteurs. Le Comité et la Convention savent comment on fait tomber la tête des Rois ; mais ils ignorent comment on élève leurs enfants. » Non pas qu'il y ait lieu d'assimiler ce langage et ces mesures aux horribles propos de Brival et de Billaud-Varennes, mais il en ressort bien la preuve de dédain affecté avec lequel durent être remplies les formalités nécessaires pour constater le décès du Dauphin et du parti pris de n'attacher à ce décès aucune importance officielle. Nous reviendrons bientôt sur ce point.

Digitized by Google

plus discrets. Ils n'avaient d'ailleurs qu'à laisser faire la prison, plus homicide que l'apothicaire.

Les constatations prescrites après le décès excluent aussi pour nous la pensée que le Comité de Sûreté générale en redoutât le résultat. Rien ne le forçait de les ordonner.

En voyant que l'esprit de parti ne recula pas devant l'accusation monstrueuse contre Desault d'avoir administré de sa main un poison lent à son jeune malade [1], on reculerait soi-même devant des soupçons bien autrement sérieux que ceux qu'on dirigea contre le Comité.

Est-il besoin de faire remarquer que l'empoisonnement du Dauphin serait exclusif du système des faux Dauphins qui prétendaient naturellement être sortis du Temple et avoir survécu ?

L'empoisonnement de Desault n'est pas mieux établi, bien que tous les faux Dauphins, à l'envi, l'aient allégué, et que M. Louis Blanc lui-même émette à cet égard les doutes les plus injurieux contre les Thermidoriens.

Pourquoi l'auraient-ils empoisonné ?

Parce qu'il aurait empoisonné lui-même le malheureux enfant, et qu'on aurait voulu ensevelir son secret avec lui ? Nous venons de répondre.

Parce qu'il aurait refusé, au contraire, de l'empoisonner ? Vengeance atroce, abominable, dangereuse, impossible ; car on ne fait d'ouvertures criminelles du genre de celle qu'il aurait reçue, qu'à ceux qui les ont déjà d'avance accueillies.

Parce qu'il aurait reconnu la substitution de l'enfant ? Comment Desault aurait-il attendu près d'un mois pour la révéler au Comité ? Ou, si cette révélation devait lui coûter la vie, pourquoi le Comité aurait-il attendu un mois pour s'assurer de son silence ?

La vérité est que Desault avait parfaitement reconnu le Dauphin dans l'enfant confié à ses soins, et l'avait dit à tout venant [2].

Tout ici est conjecture, invraisemblance et contradiction.

Un médecin éminent comme Desault peut mourir naturellement

[1] La Rue, *Histoire du Dix-huit fructidor*. Paris, 1821, 2 part. in-8°, t. I, p. 225 ; — Serieys, *Le Règne de Louis XVII* ; — Cléry, *Mémoires*, — etc.

[2] Notamment à Beaulieu, auteur des *Essais historiques sur la Révolution de France* (t. VI, p. 296) et au libraire Nicole (Eckard, p. 298).

Digitized by Google

comme le premier venu de ses malades, mourir en quelques jours, à cinquante ans. Ses veilles et ses travaux même sont pour lui un danger de plus.

Les médecins qui entouraient son chevet, le fameux Bichat, notamment, ne crurent point au poison. « Quel est l'homme illustre, s'écriait-il à cette occasion, dont la mort n'a pas été le sujet des fausses conjectures du public, toujours empressé d'y trouver quelque chose d'extraordinaire? Heureux celui dont ces conjectures honorent la mémoire [1] ! »

La mort, presque subite aussi, du pharmacien Choppart [2], six jours après celle de Desault, ne confirmerait-elle pas la supposition de l'empoisonnement de ce dernier?

L'empoisonnement du pharmacien pour cacher celui du médecin ! L'empoisonnement du médecin pour cacher celui du malade! Trop de crimes inutiles autant qu'odieux.

Choppart n'entra jamais au Temple. Il ne vit point le Dauphin. Beauchesne affirme même que ce n'est pas lui qui fournissait les remèdes, bien simples, prescrits par Desault, mais des pharmaciens plus rapprochés du Temple et dont il donne les noms [3]. Eût-il été le fournisseur attitré, qu'il avait bien le droit de mourir rapidement comme tant d'autres.

Au milieu de ce carnage, on aurait laissé vivre les deux gardiens, témoins bien autrement redoutables !

Passons à des objections plus précises et plus saisissables.

La principale a été déduite du rapport de Harmand (de la Meuse) et du mutisme absolu dans lequel l'enfant se serait renfermé devant lui, mutisme que ses gardiens attribuaient à la crainte qu'on n'abusât encore de ses paroles, comme on l'avait déjà fait contre sa mère, et qui, il faut bien le dire, aurait été si étrange, à ce degré de constance héroïque et d'énergie soutenue pendant des années, chez un pauvre enfant de neuf ans.

Ajoutons qu'il est en pleine contradiction avec ce que nous

[1] Ce témoignage est bien autrement sérieux que les rumeurs d'un empoisonnement qui auraient circulé dans la famille de Desault (M. Louis Blanc, p. 352).

[2] Gruau en fait un chirurgien.

[3] Comment les savait-il ces noms? demande M. Louis Blanc (p. 356). La réponse est facile : par Gomin ou par Lasne, qu'il avait beaucoup vus et beaucoup questionnés.

Digitized by Google

savons des habitudes de l'enfant avant son entrée et même au commencement de son séjour au Temple, avec tout ce qu'ont raconté Lasne et Gomin, ses gardiens.

Aussi a-t-on dit : « Si l'enfant visité par Harmand était muet au point qu'il indique, ce ne pouvait être le Dauphin, mais un enfant muet substitué au Dauphin. »

Substitué quand ? comment ? par qui ? il faudrait le dire, et on ne le peut.

Mais cet enfant vu par Harmand, était-il absolument muet, et s'il gardait le silence, était-ce par la sublime et surnaturelle volonté qu'il suppose ?

Nous ne le croyons pas.

Nous faisons sa part au sentimentalisme royaliste de Harmand et aux exagérations qu'il aurait pu entraîner ; nous faisons la leur au long temps écoulé entre sa visite et le récit qu'il en fit, au caprice boudeur et passager d'un enfant, à la maladie dont souffrait cet enfant et qui le rendait silencieux toujours et vis-à-vis de tout le monde, à plus forte raison vis-à-vis d'un étranger [1].

L'enfant que l'on prétend avoir été substitué, aurait été sourd-muet. Or celui que vit Harmand entendait et comprenait ses ordres, ses observations. Il exécutait les mouvements prescrits. Il le regardait fixement, comme font les malades et les personnes dont l'esprit commence à se troubler. Il n'avait pas cet aspect particulier que présentent les sourds-muets, ce regard chercheur et inquiet, cette gesticulation convulsive, leur seul langage, qui frappent en eux, car Harmand s'en serait aperçu et l'aurait dit. Harmand, malgré l'étrangeté du cas, crut que

[1] Gomin, dans sa déposition faite en 1837 (*Gazette des Tribunaux*, 7 juin 1851) disait : « Plusieurs membres de la Convention sont venus visiter cet enfant, à l'époque où il fut confié à ma garde. Jamais il n'a fait de réponse aux questions qu'ils lui adressaient, ce qui a pu accréditer la version qu'il était muet. Il répondait volontiers aux sieurs Laurent et Lasne, ainsi qu'à moi. »

C'est dans le même sens que s'explique tout simplement le langage de Laurent à Gomin (décembre 1794), lors de son entrée au Temple : « L'avez-vous vu autrefois ? — Je ne l'ai jamais vu. — *En ce cas*, il se passera du temps avant qu'il vous dise une parole. » (Beauchesne, t. II, p. 229.) M. Louis Blanc se donne beaucoup de mal pour en éluder le sens, si naturel (p. 337).

Barras vit l'enfant du Temple après le 9 thermidor. Il lui parla. L'enfant lui répondit. Barras connaissait et reconnut le Dauphin.

Digitized by Google

l'enfant était volontairement muet. Son récit affime cette croyance, et cette croyance est exclusive de l'idée d'une substitution.

Ce serait pour dérober aux visiteurs l'enfant substitué et pour empêcher qu'il ne fût reconnu, que le Comité de Sûreté générale l'aurait relégué dans une pièce obscure et grillée, lui aurait interdit toute promenade et même aurait refusé à Hue, ancien valet de chambre de Louis XVI, qui la sollicitait, la permission de s'installer auprès de lui.

M. Louis Blanc qui donne, un peu hypothétiquement il est vrai, ces étranges explications (p. 332, 351), n'avait qu'à relire les discours et les Rapports des membres des Comités ou de la Convention pour y constater un parti pris de haine implacable, cause unique de ces abominables rigueurs.

Lasne et Gomin ne mériteraient aucune confiance.

Lasne et Gomin étaient d'honnêtes gens, dont la probité et la sincérité n'avaient jamais été mises en doute avant qu'il plût à Naündorff et à Richemond, à M. Louis Blanc et à M. Jules Favre de les présenter comme des hypocrites, des faussaires et des parjures [1].

Tous deux, il est vrai, ont fourni des renseignements à Beauchesne ; ce n'est ni un crime ni une faute.

Tous deux ont affirmé que l'enfant qu'ils avaient vu, gardé, soigné au Temple et qui y était mort dans leurs bras, était le Dauphin.

Cet enfant parlait peu, mais il parlait. Il ne répondait pas aux étrangers ; à eux il répondait.

Nulle incertitude sur son identité, attestée par ses traits, la tradition du Temple et son langage.

Sans doute, interrogés à différentes fois et par des personnes différentes — qui ont pu, comme il arrive si souvent, modifier leurs déclarations en les reproduisant — Gomin et Lasne ont varié sur certains détails [2].

Ainsi, ils ont pu, sous l'impression de souvenirs lointains et

[1] M. Sardou aurait dit (*Figaro*, 7 mars 1882) que « ces geôliers avaient conté à M. de Beauchesne, pour son argent, tout ce qu'il avait voulu. »
M. Louis Blanc les traite de « faux témoins » (356) ; le mot est dur.

[2] Les déclarations de la femme Simon vont nous offrir tout à l'heure des contradictions bien autrement choquantes.

Digitized by Google

variables, accentuer plus ou moins, tantôt le mutisme habituel du Dauphin, tantôt ses passagères expansions. Dans cet enfant malade, intelligent autrefois, mais dont l'intelligence vacillait prête à s'éteindre, il y avait nécessairement des intermittences de silence et de parole, de raison et de déraison qui expliquent les prétendues contradictions des deux gardiens. Ces contradictions ne sont probablement que des vérités successives.

Leur langage, trop uniforme, trahirait un apprêt, un parti pris que nous aimons mieux n'y pas trouver.

A toutes les époques, ils ont affirmé que le Dauphin était mort dans leurs bras. Ils ont signé cette déclaration qui, fausse, les vouait à une mort certaine. Lasne, un pied dans la tombe, la renouvelait par serment devant la justice.

La femme Simon aurait affirmé l'évasion, et son témoignage devrait faire foi pleine et entière.

C'est M. Nauroy qui, le premier, dans la *Nouvelle Revue*, a donné le texte des déclarations [1] faites par cette femme, en 1816 [2], à des agents de police chargés de l'interroger. Elle était à l'hospice des Incurables depuis 1796.

Cette femme avait alors soixante et onze ans. Elle avait été ivrognesse. « Elle jasait beaucoup, mais sans suite, ses organes étant affaiblis. »

Elle prétendait avoir eté « gouvernante » du Dauphin, au Temple, et lui avoir rendu beaucoup de services. « Elle s'étonnait que Mme la Duchesse d'Angoulême, qui connaissait sa situation et l'utilité dont elle avait été à son auguste frère, ne fît rien pour elle. »

Elle affirmait que le Dauphin existait encore. Elle avait la certitude d'avoir reçu sa visite aux Incurables, 11 ans auparavant, au mois de juillet : il était accompagné d'un nègre ; il ne l'avait point nommée, mais il avait posé la main sur son cœur et lui avait fait signe de

[1] Les procès verbaux de ces déclarations sont aux Archives nationales, *Sûreté générale*. Elles étaient connues depuis longtemps. Les *Mémoires d'un contemporain*, 1843, p. 125, et Claravali, dans sa *Vie de Mgr le duc de Normandie*, 1850, p. 175, 274, 360, la *Revue catholique*, en 1848, p. 258, en avaient parlé. Le Dr Rémusat, déposant devant la Cour d'Assises de la Seine, dans le procès de Richemont, avait attesté qu'en 1811 la femme Simon lui avait parlé de l'enlèvement.

[2] Rapports des 15 et 16 novembre, avec procès-verbaux à l'appui, 2 et 4 août 1817.

Digitized by Google

garder le silence. Arrivé à son lit, sur lequel était un couvrepied bleu, il avait dit : « Je vois qu'on ne m'avait pas trompé. » Elle ne l'avait jamais revu.

Le Dauphin, quand elle l'avait quitté, au Temple, était bien portant.

C'etait par le cuisinier de la prison qu'elle avait connu l'enlèvement, et par une ses cousines, portière, qu'elle avait appris que le Prince vivait toujours.

Elle ne se vantait point d'avoir pris part à cet enlèvement.

« La veille du jour où la mort du jeune Prince fut annoncée par les papiers publics, elle vit, se trouvant à côté de l'École de chirurgie, passer la voiture du blanchisseur employé au Temple ; elle reconnut une manne ou panier, dans lequel on aura pu introduire un autre enfant destiné à être substitué au jeune Prince, qu'elle dit avoir été enlevé à cette époque. »

« Son opinion s'est fortifiée du propos qu'on attribue à M. Desault, chirurgien, qui, lorsqu'on lui présenta le cadavre du prétendu Louis XVII, dit qu'il ne reconnaissait point le corps du jeune prince, auquel il avait donné des soins précédemment. »

Beaucoup de personnes distinguées avaient été la voir et l'interroger.

Elle avait raconté son histoire à la duchesse de Berry qui faisait une visite aux Incurables ; elle était convenue avec elle d'un mot d'ordre (*Astikot-Morlinghot*) pour avoir des nouvelles du Prince.

Les religieuses disaient qu'elle avait sa raison.

Et c'est tout !

Franchement, il nous est impossible de trouver dans ces visions d'une vieille alcoolisée, dans ces commérages de portière et de cuisinière, un témoignage sérieux en faveur de l'évasion [1].

Qu'elle y ait cru, soit.

Mais elle reconnaît elle-même qu'elle n'y aurait pris aucune part.

Et les trois raisons qui déterminent sa conviction, la rencontre d'une voiture de linge dans les rues de Paris [2], le prétendu

[1] C'est ce qu'a établi avant nous M. Chantelauze, le savant historien de Marie Stuart et du Cardinal de Retz, dans un très bon article (*Figaro* 19 février 1882).

[2] La date qu'elle assigne à cette rencontre, 8 juin 1795, doit être retenue, car elle exclut non seulement tout concours de sa part, mais elle est en contradiction avec le système qui place l'enlèvement au 19 janvier 1794 ou au mois de juin suivant.

Digitized by Google

propos prêté à Desault qui, nous l'avons vu, avait tenu un langage tout à fait contraire et ne put faire l'autopsie puisqu'il était mort ; la visite aux Incurables de cet inconnu qui n'a rien dit et n'est pas revenu, sont tout à fait dérisoires [1].

Le procès-verbal d'autopsie a été critiqué avec amertume en la forme et au fond.

« Au fond, a-t-on dit, le vice scrofuleux dont était atteint depuis longtemps le corps soumis à l'autopsie des médecins, ne s'expliquerait pas par la constitution physique de Louis XVI et de Marie-Antoinette. »

Est-ce bien sérieux ? Les scrofules ne procèdent-ils donc que de l'hérédité ? N'y a-t-il pas une large part à faire à l'imprévu

[1] Pour en finir avec la Simon, voici quelque chose d'assez curieux.

Il n'est pas d'étrangeté à laquelle l'amour du paradoxe et de la contradiction ne puisse conduire certains esprits.

Simon a trouvé, lui aussi, des avocats pour le réhabiliter. Sérieys (*Le Règne de Louis XVII*, p. 173) reproduit les confidences que Simon lui aurait faites, *les larmes aux yeux*, et ses protestations d'affection pour le jeune prisonnier : « Je donnerais un bras pour que cet enfant m'appartînt, tant il est aimable et tant je lui suis attaché ! » M. Dubruel, ancien député, aurait été disposé à croire que Simon était un brave homme et que « s'il maltraitait le Dauphin, ce n'était que pour tromper les surveillants, » — par pure affection (*Second plaidoyer* de M. Jules Favre).

Quant à la femme Simon, voici l'explication délirante que donnaient de sa conduite au Temple, certaines personnes :

« On prétend que la femme du savetier Simon avait été maîtresse de feu le comte d'Artois et que de cette liaison naquit un fils, vers l'époque de la naissance du Dauphin *. On ajoute que cette femme, abondonnée plus tard par son royal amant, voua une haine implacable à la famille royale, et qu'ayant appris, en 1793, que le fils de Louis XVI était confié à Simon, elle se fit épouser par cet homme ** pour être à même d'exercer sa vengeance sur le jeune prince qui mourut, dit-on, par suite des mauvais traitements de cette mégère ; mais ayant appris qu'un parti s'était organisé pour enlever le Dauphin de sa prison, elle substitua à la place du prince mort, son fils, fils de son intrigue avec le comte d'Artois ; et c'est cet enfant, assure-t-on, qui fut sauvé du Temple comme le véritable héritier de la monarchie française. Voilà comme on voudrait rendre compte de la frappante ressemblance de notre bon prince et de sa famille aux Bourbons. » — *Lettre de M. de Cosson à Gruau*, Londres, 12 novembre 1859, citée dans les *Intrigues dévoilées*, t. III, p. 880, (Cosson met ces bruits sur le compte du baron Capelle).

Ainsi Naündorff aurait été le fils du comte d'Artois et de... la Simon ; touchante alliance de la royauté et du peuple !

* Elle avait alors 40 ans.

** Ils s'étaient mariés le 15 mai 1788.

Digitized by Google

dans les causes qui les déterminent ou les développent, comme pour toutes les maladies? Enfin le genre affreux de vie auquel était condamné le jeune prisonnier, la mauvaise nourriture, la séquestration, l'absence de mouvement, de grand air et de liberté ne sont-ils pas précisément une des causes qui expliqueraient le mieux une maladie de cette nature? Son frère, le véritable duc de Normandie, était bien mort rachitique, dans des conditions bien moins délétères.

Au point de vue de la forme, on a trouvé que ces énonciations du procès-verbal d'autopsie : « Le corps que les Commissaires nous ont dit être celui du fils de défunt Louis Capet, et que deux d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins depuis plusieurs jours, » étaient étranges et impliqueraient même de la part des rédacteurs la conviction que le corps n'était pas celui du Dauphin. La vérité est qu'elles n'avaient rien que de naturel sous leur plume. Ils n'avaient point à affirmer l'identité, à la rechercher. Ils étaient appelés pour faire l'autopsie du corps qui était là, et non pour autre chose. La formule qu'ils ont employée pour le désigner, est une formule banale et dont on retrouverait les analogues dans les procès-verbaux de constat ou d'expertise qui se dressent encore chaque jour.

« Mais, a-t-on ajouté, des quatre médecins qui firent l'autopsie, aucun ne connaissait le Dauphin [1]. »

La figure du Dauphin était connue par ses portraits peints ou gravés, par ses bustes ou ses médailles, plus que celle d'aucun autre enfant, surtout des Parisiens. Tout Paris l'avait vu jouer aux Tuileries et même pendant un temps, bien court, il est vrai, dans la cour du Temple.

Lassus avait été attaché à la maison de Mesdames ; Jeanroy à celle de Lorraine.

Jeanroy, Dumangin et Pelletan, qui survécurent jusqu'à la Restauration, n'ont jamais exprimé le moindre doute sur l'identité de l'enfant. Jeanroy l'a affirmée avec attendrissement, à Mme de Tourzel, gouvernante des Enfants de France [2]. Pelletan y croyait

[1] M. Louis Blanc, p. 361 ; — *Figaro*, 7 mars 1882 ; Claravali, *Vie de Mgr le Duc de Normandie* (p. 137), va plus loin, et prend sur lui d'affirmer qu'ils surent positivement que l'enfant qu'on leur présentait n'était pas le Dauphin.

[2] Beauchesne, p. 314.

Digitized by Google

si bien qu'il avait retiré et caché le cœur comme une relique. Dumangin, en querelle avec son confrère sur ce dernier point, était d'accord avec lui sur l'identité.

Le Comité de Sûreté générale n'était pas tenu de faire faire l'autopsie par *quatre* médecins, dont le moindre incident, le moindre scrupule d'honnêteté pouvaient faire les révélateurs de la fraude dont il aurait essayé de les rendre complices !

Les actes de déclaration et de décès dont nous avons donné le texte, et les autres documents relatifs à la constatation de ce décès, n'ont pas été moins critiqués que le procès-verbal d'autopsie.

1° L'acte de décès n'aurait été rédigé que quatre jours après le décès lui-même.

Le décret du 19-24 décembre 1792 concernant l'état civil des citoyens n'impartit point de délai pour la rédaction des actes de décès, mais il exige que la déclaration soit faite dans les trois jours, non compris celui du décès, devant le commissaire de police de la section ou du quartier [1]. Or, cette déclaration fut faite régulièrement, le surlendemain du décès de l'enfant, dans les délais réglementaires, et l'acte de décès ne fit qu'en reproduire les énonciations, après vérification. C'est ce que Gruau et M. Louis Blanc se sont bien gardés de dire [2].

2° Il n'est pas davantage irrégulier, « pour n'avoir pas été dressé en présence du commissaire de section préposé par la loi spéciale du temps à la garde du prince [3]. » Cette présence n'était imposée par aucun texte, et le commissaire de section, Dussert, averti par Lasne et Gomin, ainsi que nous l'avons vu, avait fait, d'ailleurs, les constatations légales.

3° « Cet acte est signé par deux témoins obscurs [4], » — comme

[1] « Les personnes désignées... pour faire les déclarations de naissance et de décès, seront tenues de faire ces déclarations dans les trois jours de la naissance et du décès... » (Décret des 19-24 décembre 1792, art. 1er.)

[2] M. Louis Blanc, p. 361 ; — etc., etc.

La Cour de Paris (Arrêt de 1874), a décidé formellement et définitivement que l'acte de décès était régulier. Cela n'empêche pas un des deux curés que nous avons cités plus haut, de nous écrire : « L'acte de décès original n'a jamais existé : La copie qu'en donne M. de Beauchesne est postérieure de quatre jours à la mort et par conséquent entachée d'illégalité et nulle de soi. » Pourquoi vouloir trancher sur ce qu'on ignore si complètement ?

[3] Louis Blanc, p. 362.

[4] M. Louis Blanc, p. 362 ; — *Figaro*, 7 mars 1882.

Digitized by Google

tous les autres actes de ce genre. La signature de Gomin et de Lasne sur l'acte de déclaration suffisait. Lasne a, d'ailleurs, signé aussi l'acte de décès.

4° « La sœur du Dauphin était un témoin légal indispensable, à qui l'on a oublié de faire signer le procès-verbal. C'était la marche rationnellement indispensable et légalement obligatoire [1]. »

Erreur grossière ou mensonge impudent. Les lois du temps, pas plus que les lois actuelles, n'exigeaient nullement le concours d'un tiers, d'une mineure surtout, à la constatation légale d'un décès. On croit rêver en lisant de pareilles assertions sous la plume d'un ancien magistrat.

5° « Il existerait des variantes sur le jour et sur l'heure du décès. »

C'est bien le 8 juin (20 prairial) que mourut le jeune prisonnier. La déclaration du décès faite le 10, l'acte de décès dressé le 12, le constatent de la manière la plus formelle et la plus régulière.

Quant à l'heure, il y a quelques légères différences. Eckard dit *deux heures* (p. 286) ; Beauchesne (t. II, p. 307) dit, d'accord avec le député Sevestre dans son Rapport à la Conventfon, *deux heures un quart ;* l'acte de déclaration et celui de constatation du décès, *trois heures ;* le procès-verbal d'autopsie, *vers trois heures.* Ergoter sur de pareilles différences est misérable, surtout quand la fixation de la minute précise importait aussi peu.

« Mais, disent triomphalement les partisans de Naündorff et de Richemont, d'accord sur ce point, Lasne a déposé en justice, en 1840, que l'enfant avait rendu son dernier soupir, *un matin* [2] ! »

Lasne serait-il donc un faux témoin, parce qu'après plus de quarante ans, sa mémoire l'aurait trahi sur un point de cette nature et qu'il se serait trompé de quelques heures, ou bien encore parce qu'en divisant, comme on le fait dans le peuple, le jour en deux moitiés, il aurait appelé *matin* la partie qui n'était pas le *soir* ou la partie antérieure à l'heure de son dîner ?

Le *Rapport de Sevestre à la Convention*, 15 juin 1795, serait suspect.

On se rappelle que, dans ce Rapport, la mort de Desault a été indiquée au 5 juin au lieu du 1er.

[1] Gruau, *Non ! Louis XVII n'est pas mort au Temple*, p. 264, 267.
[2] *Non ! Louis XVII n'est pas mort au Temple*, p. 272.

Digitized by Google

« Il est difficile de comprendre, dit à ce sujet M. Louis Blanc (p. 354), que le Comité de Sûreté générale, qui avait à sa disposition l'acte de décès de Desault, ait pu se tromper à ce point sur une date qu'il avait à préciser officiellement ; et si l'on suppose que l'erreur ait été volontaire, quelle autre cause lui assigner que le désir de détourner l'opinion publique de certains rapprochements estimés dangereux. »

Des erreurs bien autrement graves se glissent tous les jours dans les Rapports et les discours parlementaires ou dans la transcription qu'en font les secrétaires ou les imprimeurs [1]. L'objet du Rapport n'était point, comme le prétend M. Louis Blanc, de « préciser la date officielle » de la mort du médecin, mais de celle du malade. Qui ne voit aussi que l'erreur ici consiste à avoir rapproché les deux morts, et que le calcul des *arrangeurs* aurait dû être de les *distancer* le plus possible l'une de l'autre ?

Le certificat signé le 10 juin par les officiers et sous-officiers, serait un certificat de complaisance. « Les commissionnaires et les marchands de vin du coin, pour quarante sous, auront bien déclaré tout ce qu'on aura voulu [2]. »

[1] En veut-on la preuve ? Dans le n° du 10 juin (22 prairial) des *Annales patriotiques et littéraires*, M. Louis Blanc aurait lu que c'était Pierret et non Sevestre qui avait fait le Rapport au nom du Comité de Sûreté générale ; il aurait trouvé aussi un texte assez différent, énonçant notamment que « dans la nuit du 20 au 21 de ce mois, le petit fils de Capet est mort à deux heures du matin. » A la suite de ce Rapport, ajoute le journaliste, Pierret a remis sur le bureau deux procès-verbaux des gens de l'art, qui constatent le genre de maladie dont le petit Capet était attaqué. Devenu imbécile depuis quelques mois, il a été attaqué d'un maladie de langueur. Ces pièces seront imprimées au Bulletin et déposées aux Archives. » Quelles conclusions tirerait-il de ces erreurs multipliées ?

Il s'étonne de l'absence au *Moniteur* du Rapport fait par Desault, quoique la Table indique que ce Rapport se trouve au n° 263 (p. 354).

Chicane véritablement puérile : On sait que la *Table* du Moniteur pour les premières années est collective, qu'elle ne fut publiée que fort tard et qu'elle est assez fautive. L'indication d'un Rapport qui ne se trouve pas dans ce journal, est un *lapsus* qui ne pouvait avoir de conséquence, puisqu'en recourant au n° indiqué, on n'y trouvait pas ce Rapport, et qui, à l'époque où cette *Table* parut, n'offrait pas le moindre intérêt.

Autres exemples sans sortir de notre sujet. Le 2 mai 1851 (*Gazette des Tribunaux* du 9), M. Jules Favre donne, ou est censé donner à l'acte de décès du 20 prairial an III, dont il attaquait la validité, la date du « 24 prairial an VIII (17 juin 1800 ?), et plus tard, il fixe l'autopsie au 9 juin, quand elle est certainement du 10.

[2] *Figaro*, 7 mars 1882.

Digitized by Google

Il y avait là, non pas des « commissionnaires, » ni des « marchands de vin du coin,» ni des « farceurs ramassés dans la rue, » mais des officiers et des sous-officiers de la garde nationale, appelés en vertu de leurs grades, réunis par le seul hasard de leur inscription sur les contrôles de service. Il suffisait que l'un d'eux eût connu le Dauphin et qu'il exprimât un soupçon, pour provoquer un scandale et amener la découverte de l'imposture. Comment s'exposer à de pareils dangers, quand aucun texte, aucun précédent ne forçait le Comité de les appeler à reconnaître le cadavre?

M. Louis Blanc n'a pas manqué d'incidenter sur l'obscurité de la pièce où le corps était déposé et la précaution qu'avaient dû prendre les médecins chargés de l'autopsie de le faire transporter dans une autre ; — il fallait plus de clarté, ce semble, pour faire une autopsie minutieuse, que pour examiner et reconnaître le visage d'un mort [1].

« Il est étrange que le gouvernement n'ait pas pris des précautions plus minutieuses pour constater d'une manière irréfragable le décès et l'identité de son prisonnier [2]. »

On oublie en parlant ainsi que les Comités et la Convention avaient le parti bien arrêté d'affecter pour les prisonniers du Temple un suprême dédain et de les traiter à peine comme les derniers des citoyens. Il était donc tout naturel de s'abstenir de mesures qui auraient ranimé le préjugé monarchique et froissé ceux de la démocratie, et cependant les constatations relatives au décès furent complètes, plus complètes même qu'il n'était d'usage de les faire.

[1] « Pouvait-on dans ce mort étique reconnaître l'enfant joufflu qu'on avait vu jouer aux Tuileries trois ans avant ? »

C'était plus facile assurément que de reconnaître ce même enfant dans Naündorff, Richemont et *tutti quanti*, comme l'ont fait leurs croyants, après quarante ans entiers !

[2] M. Louis Blanc, p. 360;— *Figaro*, 7 mars 1882.— « Quoi ! disait M. Jules Favre, dans un mouvement d'éloquence un peu forcé, c'est l'acte de décès de celui qui représentait un principe qui alors était loin de se croire vaincu, et l'on ne prend pas plus de précautions pour constater l'identité ! L'on appelle deux bourgeois inconnus, et sans s'inquiéter des royalistes qui peuvent abuser de l'obscurité de cette constatation, le Comité de Sûreté générale ne prendra pas d'autres précautions ! » Il y en eut d'autres de prises, nous l'avons vu.

Digitized by Google

S'il y eut dans la rédaction de certains documents quelques lacunes ou quelques erreurs, elles prouveraient tout au plus qu'on n'attachait pas à la rédaction de ces actes une importance particulière. Les Comités ayant empoisonné le Dauphin, ou Desault, ou même voulant tout simplement cacher la substitution qui aurait eu lieu au Temple, auraient pris leurs mesures. Tous les actes rédigés sous leur influence et pour ainsi dire sous leur dictée, auraient été d'une correction irréprochable [1].

« La date de l'enterrement serait restée incertaine [2]. »

Il eut lieu le 10 juin [3]. Cela est certain. Il est bien vrai que le ministre de la police, dans une lettre au préfet de police du 1er mars 1816, indique la date du 8 (la confondant ainsi avec celle du décès) et que le préfet de police, dans sa réponse du 1er juin 1816, énonce le 12 juin (qui est celle de la rédaction de l'acte de décès [4]), uniquement sur la foi de quelques-unes des dépositions recueillies dans l'enquête à laquelle il a fait procéder [5].

Qu'importe d'ailleurs? L'incertitude sur cette date aurait tout au plus rendu plus difficile la vérification et la reconnaissance des restes du Dauphin, mais elle ne touche en rien à la date, à la réalité, à la constatation du décès lui-même.

« Les restes de Louis XVII n'auraient pas été exhumés [6]. »

L'endroit où ces restes pouvaient se retrouver était trop incertain pour que la recherche pût en être faite avec quelques chances de succès. Trois versions se trouvaient en présence. Suivant un premier récit, le corps aurait été déposé dans la fosse commune du cimetière de la paroisse Sainte-Marguerite.

[1] Voici toutefois une singulière explication donnée par les partisans de Naündorff : « Ne semblerait-il pas que les autorités de l'époque multipliaient à dessein les anomalies, par une politique tortueuse et d'avenir, dont les meneurs possédaient seuls le secret, pour que, suivant qu'il conviendrait plus tard à leur intérêt, on invoquât l'acte mortuaire, on crût ou ne crût pas à la mort du fils de Louis XVI ? » (*Non Louis XVII n'est pas mort au Temple*, p. 275.) Comprenne qui pourra !

[2] *Non! Louis XVII n'est pas mort au Temple*, p. 295.

[3] Beauchesne, t. II, p. 319 ; — Eckard, p. 290, 486, etc.

[4] Beauchesne, t. II, p. 326.

[5] Il ne *l'affirme* pas, comme le prétend Gruau, p. 295.

[6] M. Louis Blanc, p. 367, etc.

Digitized by Google

Pendant plusieurs nuits, des factionnaires auraient été mis à la porte et autour de ce cimetière, afin d'empêcher qu'on ne l'enlevât. Les fossoyeurs avaient marqué le cercueil d'une croix faite avec de la craie blanche. Ils avaient eu soin, de plus, de l'isoler des cercueils qui arrivèrent les jours suivants. Au bout de quelques jours — les héritiers de l'un d'eux, nommé Valentin, disaient la nuit suivante — ils le transportèrent dans une fosse particulière, creusée près du seuil de la porte d'entrée du cimetière dans l'église, en le marquant de nouveau d'une croix blanche et d'une seconde croix dessinée avec de petits cailloux. Tout cela paraissait assez vraisemblable; mais un ancien jardinier du Luxembourg, nommé Charpentier, vint affirmer, de son côté, que dans la nuit du 13 au 14 juin, il avait été lui-même, avec deux de ses ouvriers, sur l'ordre du Comité révolutionnaire de sa section, creuser une fosse dans le cimetière de Clamart, qu'un cercueil de quatre pieds et demi de long, sur 12 à 15 pouces de large, y avait été déposé, que les membres du Comité, présents à l'inhumation, lui avaient enjoint de garder le silence le plus absolu, sous la menace de peines sévères. Il avait même entendu l'un d'eux s'écrier au moment du départ : « Le petit Capet aura bien du chemin à faire pour rejoindre ses parents. » Enfin, le bruit se répandit, d'une troisième part, que le cercueil avait été enterré au pied de la tour du Temple. De ces rapports contradictoires, une seule présomption se dégageait, c'est que le corps avait été inhumé dans la fosse commune, conformément aux lois du temps [1].

N'a-t-on pas aussi voulu argumenter, en faveur des faux Dauphins, de la découverte d'un squelette d'enfant au pied de la Tour du Temple ?

Singulier raisonnement ! ou ce squelette n'était pas celui du Dauphin, et on ne pourrait rien conclure de sa présence en ce lieu ; ou c'était celui du Dauphin, et ce squelette ne serait-il pas alors la démonstration la plus complète de sa mort et la plus éloquente protestation contre les prétentions de tous les faussaires qui ont usurpé son nom [2] ?

[1] Eckard, p. 306 ; — Peuchet, *Recherches sur l'exhumation du corps de Louis XVII*, dans les *Mémoires de Tous*, t. II, p. 319 et suiv.; — Beauchesne, t. II, liv. XVIII.

[2] « Le général d'Andigné, enfermé au Temple en 1800, avait obtenu du

Digitized by Google

« Louis XVIII et les chefs royalistes auraient eux-mêmes reconnu, postérieurement à la date supposée de sa mort, que le Dauphin existait encore. »

Si audacieuse, si insensée même que soit une pareille allégation, ayons le courage de la discuter.

Louis XVIII, dans une proclamation datée de Vérone le 14 octobre 1796, aurait pris le simple titre de Régent, semblant ainsi reconnaître qu'il n'était pas le véritable roi[1].

Monsonge éhonté! Louis XVIII avait pris le titre de Roi aussitôt après la nouvelle de la mort du Dauphin ; il l'avait gardé dans tous ses Manifestes et ses Proclamations. Le Régent, en 1797, était le comte d'Artois, à qui son frère avait conféré ce titre. Louis XVIII n'était même plus à Vérone depuis le mois d'avril 1796.

Des proclamations de Charette attesteraient l'existence de Louis XVII à une époque postérieure au 8 juin.

Ceci est un autre comble d'ignorance ou de mauvaise foi.

directeur, M. Fauconnier, la permission de faire du jardinage dans une cour. Un soir, la bêche met à nu un squelette dépouillé de ses chairs et enterré dans de la chaux vive. Ce squelette mince et allongé paraissait celui d'un grand enfant. D'Andigné pensa à Louis XVII enterré ou plutôt caché là, à quelques pas de son cachot. Un petit os fut recueilli comme une relique par un des témoins. Le Directeur étant survenu, d'Andigné le tira à part et lui dit : « C'est là probablement le corps du Dauphin. » A quoi l'autre, fort embarrassé, répondit en balbutiant : « Oui, c'est bien là son corps. » D'Andigné aurait eu la pensée, sous la Restauration, de faire constater par une enquête ce fait intéressant dont les témoins vivaient encore. Mais il recula devant la douleur de la duchesse d'Angoulême, que cette enquête aurait contristée sans la convaincre.» (*Musée des Familles; Les Prisons du général d'Andigné*, par Pitre Chevalier; janvier 1858 ; — Beauchesne, t. II, p. 333.) Nous sommes loin d'accepter comme sérieuse la réponse qu'aurait reçue le Général.

Suivant Claravali (ou Richemont) toujours fertile en inventions, on aurait trouvé, en 1816 (il ne dit pas dans quel endroit, mais évidemment dans les environs du Temple), le squelette de l'enfant mort au Temple le 8 juin 1795. C'était celui d'un enfant de 15 ans (p. 138). Il y aurait donc eu un cimetière d'enfants en ce lieu ! L'âge de celui-ci exclurait d'ailleurs la possibilité qu'on eût pu, vivant, le confondre avec le Dauphin, plus jeune de cinq ans, et cela pendant des mois, des années ! Il faudrait des volumes pour réfuter tant de contradictions et d'insanités.

[1] *Court Journal*, 24 mars 1832, n° 152 ; — Claravali, *Vie de Mgr le Duc de Normandie*, p. 242 ; — Labreli de Fontaine ; — *Assignation* de Naündorff aux Bourbons, etc.

Digitized by Google

Précisons les assertions pour n'en laisser aucune sans réponse.

1° « Sous les murs des Sables d'Olonne, » Charette aurait dit à ses soldats : « Voulez-vous laisser périr l'enfant miraculeusement sauvé du Temple, comme ses augustes parents[1]? »

On suppose ici que le Dauphin aurait encore été en Vendée en juin ou juillet 1795, ce qui implique absolument contradiction avec les récits qui l'en font sortir avant la pacification de la Jaunaye (févr. 1795). Charette, dans sa seconde campagne (juin 1795–février 1796), n'approcha point des Sables. Aucun historien, aucun document sérieux ne rapporte ces paroles.

2° Proclamation de Charette, sans date, donnée par Labreli de Fontaine.

Nous avons vu qu'elle n'est que la copie textuelle d'un discours que, dans son roman, le *Cimetière de la Madeleine*, Regnault-Warin met dans la bouche de Charette, cherchant à dissuader ses officiers de faire la paix (laquelle fut conclue à la Jaunaye le 17 février 1795); Labreli ne sétait même pas aperçu, en transcrivant ce discours, qn'il était coupé par une sorte de dialogue avec les officiers, et il a confondu l'interruption avec le discours lui-même. C'est d'un ridicule achevé. Ce discours, enfin, serait nécessairement antérieur, et de beaucoup, au 8 juin 1795.

3° *Réponse des Armées catholiques et royales de la Vendée... au Rapport fait à la soi-disant Convention nationale, dans la séance du 16 juin.* Pièce imprimée, datée du 22 juin 1795 et signée Charette, Stofflet, Scépeaux, Sapinaud, etc [2].

Loin que cette pièce suppose Louis XVII sorti du Temple et vivant encore au 22 juin, elle énonce formellement le contraire: « Le 4 juin, il fut convenu que Louis XVII et sa sœur seraient conduits le lendemain à Saint-Cloud... Nous nous disposâmes aussitot à concerter, avec les Représentants du peuple, les moyens d'envoyer des personnes d'une fidélité et d'une bravoure éprouvée, dans les environs de Saint-Cloud. *Dans ce même moment, Louis XVII expirait dans la prison du Temple...* »

Mais nous reconnaissons volontiers qu'il n'y a pas grand argument à tirer de cette pièce. Nous avons établi dans notre étude

[1] *Illustration*, 30 août 1845.
[2] *Assignnation* de Naündorff, etc.

Digitized by Google

sur les *Articles secrets* qu'elle est nécessairement apocryphe. 1° Elle rapproche la signature d'hommes alors profondément divisés; Stofflet la désavoua et ne reprit les armes qu'au mois d'août suivant; « 2° Il est matériellement impossible, comme nous le disions, qu'une longue réponse à un Discours prononcé à la Convention le 16 juin, et qui, avec les lenteurs et les difficultés de circulation d'alors, ne put être connu dans le pays insurgé que quelques jours après, ait été débattue, concertée entre les chefs royalistes dispersés de tous cotés, et rédigée à la date du 22 juin; » 3° Elle est incompatible avec le Manifeste du 26 juin 1795, dont il nous reste à parler.

4° *Manifeste du général Charette* daté de Belleville, 26 juin 1795.

On lit dans ce Manifeste, dont la sincérité n'a jamais été méconnue par personne : « *Nous avons appris que le fils infortuné de notre malheureux monarque, notre Roi, avait été lâchement empoisonné* par cette secte impie et barbare, qui, loin d'être anéantie, désole encore ce malheureux royaume. »

Est-il clair jusqu'à l'évidence que l'autorité de Charette ne peut être invoquée en faveur de l'évasion prétendue? Il croyait que Louis XVII était mort au Temple ; et il le proclamait devant son armée, quand il aurait eu tant d'intérêt à dire à ses soldats : « Il est vivant et le voilà! »

Il n'y a pas plus d'importance à attacher à la prétendue lettre de Charette après Quiberon, pour détourner le comte d'Artois de venir en Vendée : « La perte de M. de Sérent dégoûtera Monsieur de venir parmi nous, et cependant il doit craindre que nous ne soyons pas assez forts pour soutenir les droits de son frère *contre tant de gens qui préféreront un autre monarque*. Tout annonce le vœu général pour le retour d'une monarchie; mais rien n'indique que Louis XVIII soit le roi désiré. » Il est trop certain que Charette n'eut point à s'opposer à la descente du comte d'Artois en Vendée. A-t-il écrit en réalité la lettre ci-dessus? Nous en doutons fort. Dans tous les cas, ce n'est pas de cette façon entortillée qu'il eût réservé les droits de Louis XVII, s'il eût cru à son existence. Il n'y aurait là tout au plus qu'une allusion aux intrigues déjà nouées autour du duc d'Orléans [1].

[1] V. Les *Mémoires* de Puisaye et ceux de Dumouriez.

Digitized by Google

Puisaye aurait-il, de son côté, postérieurement au 8 juin 1795, proclamé l'existence du Dauphin [1]?

Le Manifeste, qu'il apporta sur la flotte anglaise [2], est antérieur à son débarquement à Quiberon (27 juin). Il l'est même, selon toute apparence, à son départ d'Angleterre qui avait eu lieu le 10 précédent [3]. On y lit : » Pourquoi l'intéressant et auguste héritier de tant de rois... n'est-il pas proclamé et replacé sur le trône de ses pères? » Puisaye, en l'écrivant, croyait que le Dauphin existait encore, c'est très évident ; il est tout naturel qu'à la date du 10 juin, et même quelques jours plus tard, il ignorât sa mort. Mais il est évident aussi qu'il le croyait encore captif. Cette proclamation prouve donc, elle aussi, que les chefs des insurgés n'ont jamais cru à l'évasion prétendue.

Ils reconnurent tous et proclamèrent Louis XVIII. C'est pour lui, Roi, qu'ils combattirent et moururent, et non pour un usurpateur contre lequel ils n'auraient eu assez de haine et de mépris. Ainsi firent les Condé ; ainsi l'Émigration tout entière.

Faut-il s'arrêter à l'étrange argument tiré des légendes de deux médailles trouvées aux Tuileries après le départ de Louis XVIII, au retour de l'Empereur [4]?

Sur une de ces médailles on voit, d'un côté, l'effigie de LOUIS SECOND FILS DE LOUIS SEIZE NÉ LE 29 MARS 1785, et au revers, l'Ange de la mort gravant avec un stylet ces mots sur un tombeau : REDEVENU LIBRE LE 8 JUIN 1795 [5]. C'est une allusion à la mort qui put seule briser les fers du jeune captif. Il est absurde d'y chercher, comme l'insinue Gruau, une allusion à l'évasion du Dauphin. 1° Ce n'est pas le 8 juin 1795 qu'il se serait évadé, mais c'est ce jour-là qu'il mourut; 2° on n'aurait pas fait frapper

[1] *Assignation* de Naündorff ; — Plaidoyer de M. Jules Favre, etc.

[2] Comme on le trouve annexé à des documents républicains du 16 juillet qui en constatent la saisie, on a cru, fort légèrement, qu'il avait cette date. *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. V, p. 271.

[3] Le comte de Vauban, *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée*, 1806, p. 69, le déclare formellement.

[4] *Non Louis XVII n'est pas mort au Temple*, p. 95 ; — *Assignation* de Naündorff ; — Plaidoyer de M. Jules Favre, etc.

[5] Décrite et gravée dans le *Trésor de Numismatique et de Glyptique*, *Médailles de la Révolution française*, pl. LV, n° 5. Cette pièce fait partie de la série dite *des six victimes* publiée à Berlin par le graveur Looz, 1794 et 1795.

Digitized by Google

des médailles pour rappeler l'attention sur un événement que l'on aurait voulu, dans le système de Gruau, tenir caché, ou plutôt pour consacrer sa propre usurpation.

Sur l'autre médaille, on voit LOUIS CHARLES ET MARIE THÉRÈSE CHARLOTTE ENFANS DE LOUIS SEIZE, et au revers, une draperie suspendue à une tringle avec ces mots : QUAND SERA-T-IL LEVÉ ? Quand disparaitra l'obscurité qui enveloppe leur destinée ? Cette médaille faisait partie de la même série, dite *des six victimes*, que la précédente. Elle est de février 1794 [1] et frappée à Berlin.

Il y a bien encore l'arrestation à Thiers, en juillet 1795, d'un enfant de dix ans nommé Morin de la Guérivière, sous la conduite d'un certain Ojardias : on aurait cru que cet enfant n'était autre que le Dauphin, évadé de sa prison, et on ne l'aurait relâché, sur l'ordre du Conventionnel Chazal, qu'après une enquête.

Nous reviendrons sur cet incident dont on a beaucoup exagéré l'importance.

Comme l'a fait très justement observer M. Louis Blanc (p. 364) jamais l'arrêté du Comité de Sûreté générale prescrivant la recherche du Dauphin n'a été produit, et cet arrêté serait en contradiction avec tout ce qu'on a dit d'une substitution d'enfant opérée de connivence avec quelques-uns des membres de ce Comité. Ils auraient eu tout intérêt à étouffer les recherches, au lieu de les multiplier et de leur donner une grande publicité. Les Comités et les Conventionnels en mission se sont occupés d'une foule de questions de police, d'intérêt criminel ou même civil, qui ne touchaient en rien à la politique.

Enfin, on a voulu à toute force chercher dans la conduite des Bourbons, depuis la Restauration, certains indices des scrupules, bien tardifs, qu'ils auraient éprouvés au sujet de l'existence possible de ce parent qui eût été aussi leur souverain.

Dans cet ordre d'idées, on a invoqué tour à tour :

« Le refus persistant par la duchesse d'Angoulême de recevoir le cœur de son frère que le docteur Pelletan avait dérobé au moment de l'autopsie et qu'il lui offrait [2]. »

[1] *Trésor de Numismatique*, pl. LIV, n° 1.

[2] M. Louis Blanc, pag. 366 ; — *Non! Louis XVII n'est pas mort*, p. 291 ; — *Assignation* de Naündorff, etc.

Digitized by Google

La soustraction du cœur de l'enfant aurait eu lieu dans des circonstances fort singulières. Lasne disait qu'elle n'avait pu s'effectuer ; le Dr Dumangin la contestait également et soutenait à ce sujet, contre son confrère, une polémique passablement scandaleuse. Enfin Pelletan, qui prétendait avoir dérobé le cœur au moment de l'autopsie, pendant que ses confrères avaient le dos tourné, était forcé de reconnaître que ce même cœur, placé dans un tiroir de son secrétaire, avec d'autres pièces anatomiques, avait été volé par un de ses élèves auquel il avait eu l'imprudence de confier son secret. Il n'avait pas osé le réclamer dans la crainte qu'il ne le fît disparaître, et ce n'était qu'à sa mort qu'il avait pu en obtenir la restitution par la famille. Tout cela était bien étrange.

La duchesse d'Angoulême devait s'abstenir dans le doute ; elle s'abstint [1].

« La répugnance des successeurs de Louis XVII à attester, par un acte public, que, dans leur conviction, l'enfant mort au Temple était bien le fils de Louis XVI [2]. »

Une pareille attestation, il faut bien le dire, n'aurait rien ajouté au fait ni au droit de leur possession ; elle en aurait plutôt amoindri l'autorité. Cette possession suffisait aux yeux de tous ceux qui croyaient à leur loyauté ; toutes les déclarations du monde n'auraient pas suffi à ceux qui voulaient en douter.

« Louis XVIII n'osant pas se faire sacrer, ou le clergé refusant de procéder à cette cérémonie [3]. »

Supposition absurde. Les sentiments peu religieux de Louis XVIII et ses infirmités physiques expliquent suffisamment qu'il se soit affranchi de cette cérémonie. Coupable de l'indigne usur-

[1] Sérieys, *Le Règne de Louis XVII ;* — Eckard, p. 309 ; — Beauchesne, t. II, p. 496.

[2] M. Louis Blanc, p. 366.

[3] Lafont d'Aussone, *Lettres anecdotiques et politiques sur les deux départs de la famille royale en* 1815 *et* 1830. Paris, 1832, in-8° ; — *Assignation* de Naündorff, etc.

Ce Lafont, prêtre apostat, pamphlétaire impudent, agent de police et dont le nom a été mêlé à de très fâcheuses affaires, est invoqué comme une autorité par tous les sectateurs des faux Dauphins. Il prétend tout à la fois et sans l'ombre de preuves, que le Dauphin aurait été empoisonné au Temple et que les papes Pie VI et Pie VII auraient cru à son évasion, ce qui aurait amené le refus de sacrer Louis XVIII.

Digitized by Google

pation qu'on lui prête et de tous les crimes qui l'auraient scellée, comprendrait-on qu'il eût reculé devant la jonglerie d'un sacre? Charles X fut sacré, et Charles X aurait été usurpateur au même titre et aussi odieusement que Louis XVIII lui-même.

« Le Clergé refusant également de célébrer un service mortuaire à la mémoire de Louis XVII [1]. »

Faux. Le Dauphin était commémoré dans les services célébrés le 21 janvier, une ordonnance royale ayant réuni les divers anniversaires [2].

« Le monument que les chambres avaient, le 19 janvier 1816, voté à la mémoire de Louis XVII, n'aurait pas été exécuté. »

Ce monument devait être exécuté en même temps que ceux élevés à la reine Marie-Antoinette et à Madame Élisabeth. Des ordonnances rendues les 19 janvier et 14 février 1814 avaient prescrit l'achèvement de l'église de la Madeleine, pour les y placer tous les trois [3]. Lemot était chargé de le sculpter. La Madeleine ne fut pas achevée; les monuments ne furent pas exécutés; celui de Louis XVII subit le sort commun. Peut-on voir dans cette négligence une preuve que la Restauration ne croyait pas à la réalité du supplice des victimes dont on voulait consacrer la mémoire, de celui de la Reine et de Madame Élisabeth par exemple?

Constatons, d'ailleurs, que le buste de Louis XVII par Desenne fut placé, la même année, dans la salle des séances de la Chambre des Députés, en même temps que ceux de Louis XVI et de Louis XVIII, dans l'hémicycle qui entourait le bureau.

Il y a avait enfin, pour ne rien omettre, même de ce qui n'est qu'une insinuation gratuite autant que perfide, la disparition d'un nommé Caron, ancien employé au service de bouche de Louis XVI, qui prétendait s'être introduit au Temple après le transfert de la famille royale dans cette prison, et qui aurait possédé ou prétendu posséder sur l'enlèvement du Dauphin des détails secrets et importants. Cet homme n'aurait pas été revu depuis le 4 mars 1820.

[1] Labreli de Fontaine.

[2] Eckard, *L'Enlèvement et l'existence de Louis XVII, démontrés chimériques*, 1831.

[3] *Moniteur officiel*, 17 février 1816.

Digitized by Google

Un homme disparaît, victime d'un crime ou d'un accident, ou bien encore par des raisons particulières qui l'éloignent de sa famille et lui font cacher son départ et le lieu de sa retraite ; — C'est chose assez commune. Mais cet homme s'était vanté d'avoir des renseignements sur l'évasion du Temple. — Il a donc été assassiné par l'ordre de Louis XVIII! C'est odieux et stupide. M. Louis Blanc aurait dû laisser à Claravali tout seul la responsabilité de pareilles insinuations.

Voilà donc à quoi se réduisent ces attaques contre des actes authentiques, confirmés par tant d'autres preuves, ces indices dont on a fait si grand bruit, de l'évasion prétendue du Dauphin.

L'histoire a dit son dernier mot ; la parole va être au roman.

Mais avant d'aborder le roman particulier de chacun des faux-Dauphins, étudions avec quelque détail celui dont ils procèdent tous et qui avait, du moins, le mérite de ne pas être une réclame au service de détestables et folles intrigues.

III.

LE CIMETIÈRE DE LA MADELEINE.

Nous avons dit qu'après la Terreur, il y eut dans les esprits comme un retour d'attendrissement et de pitié en faveur des victimes, et plus particulièrement des prisonniers du Temple, doublement consacrés par la grandeur de leur rang et par celle de leurs infortunes. Le mauvais goût du temps aidant, cela tourna vite à la sentimentalité dans la littérature et dans les arts. Un écrivain fort inconnu aujourd'hui, Regnault Warin, saisit l'occasion et lança un roman tout mouillé de larmes, tout gonflé de métaphores et d'absurdes imaginations, où il exploitait et flattait, en l'exagérant, la manie du moment. « Toutes les grandes ombres monarchiques s'y dressaient dans des phrases démesurées, leur tête à la main. C'était le pinceau de Ducray-Duminil sur la palette de l'anglais Young. » Le succès fut assez grand pour que la police s'émût et que les difficultés qu'elle essaya d'ap-

Digitized by Google

porter à la publication du livre y ajoutassent encore [1]. L'évocation des souvenirs monarchiques et les doutes jetés sur la réalité de la mort du Dauphin [2] étaient bien de nature, malgré la pauvreté de l'exécution, à éveiller les susceptibilités du pouvoir consulaire.

Le Cimetière de la Madeleine [3] se compose d'une série d'entretiens nocturnes, dans l'enceinte du cimetière de ce nom, entre l'auteur et l'abbé Edgeworth de Firmont, le saint et courageux prêtre qui avait assisté Louis XVI sur l'échafaud et lui avait ouvert les portes du ciel. C'est une romance sur *la Rose et le Lys*, imprudemment chantée par l'abbé, qui a fait découvrir à son interlocuteur, qu'il prend d'abord pour un ennemi, l'asile de ses méditations solitaires, et qui devient l'occasion de leur liaison. Edgeworth raconte d'abord les premiers événements de la Révolution et le séjour de la famille royale au Temple, dans lequel il aurait eu libre accès auprès d'elle [4]. Le tout est entremêlé de l'amour du jeune Fitz Asland, son élève, pour Marie-Thérèse (depuis duchesse d'Angoulême), de Toulan pour la Reine, de déguisements et d'intrigues où Dumouriez, Manuel, le duc d'Orléans, Mme de Genlis, Florian, jouent des rôles. Mais bientôt Edgeworth se lasse de raconter, et ce sont des pièces soi-disant authentiques qu'il communique à son interlocuteur : *Rapport de Manuel sur une prétendue Négociation avec le roi de Prusse; Mémorial des derniers jours de Louis XVI*, extrait des *Tablettes* de Malesherbes; *Manuscrit* de Marie Antoinette, où elle retrace notamment la cérémonie mystérieuse du sacre du jeune dauphin dans la Tour du Temple; *Testament*, absolument apocryphe, de Marie Antoinette — on voit que le romancier n'a reculé devant aucune témérité;—*Journal de Desault, chirurgien en chef du Grand*

[1] Peuchet ou plutôt La Mothe-Langon, *Mémoires tirés des Archives de la Police*, t. IV, p. 245. Les documents qu'il publie sur cet incident paraissent authentiques.

[2] Il est à noter que, dans un autre roman historique contemporain du *Cimetière de la Madeleine, Irma ou les malheurs d'une jeune orpheline*, par Mme Guénard (1801), cette mort, au Temple, est au contraire présentée comme certaine, et la duchesse d'Angoulême comme ayant reçu les derniers soupirs de son frère.

[3] Paris, Lepetit, 1800, 4 v. in-12; — 1801, 4 v.; — traduit en espagnol par Salva. Paris, 1833, 4 v. in-18.

[4] On sait qu'il ne fut admis auprès du Roi, qu'il ne connaissait pas auparavant, qu'après la condamnation.

Digitized by Google

Hospice d Humanité. Ce prétendu Journal n'est qu'une peinture très boursoufflée des soins et des agréments dont le jeune Prince aurait été entouré dans les derniers temps de sa captivité. Il aurait conçu une très vive affection pour un élève du nom de *Cyprien* qui accompagnait Desault dans ses visites. Ce *Cyprien* était lui-même fort lié avec un nommé *Felzac*, « jeune homme d'environ vingt-cinq ans, d'une physionomie remarquable par son originalité, » se disant aussi étudiant en médecine. Seize jours après son entrée au Temple, Desault aurait reçu une lettre anonyme accompagnant un envoi de 500 louis, dans laquelle on l'assurait que sa fortune était faite « s'il voulait, on ne dit pas prêter des facilités, mais ne pas opposer d'obstacles et seulement fermer les yeux à l'entreprise qu'on va tenter, » et dont l'objet était l'enlèvement du jeune Prince. Desault aurait communiqué cette lettre aux Comités... Mais sa mort, arrivée sur ces entrefaites, aurait interrompu son *Journal*.

Celui de *Felzac* le continue, et comme c'est dans cette rapsodie mensongère et absurde de tout point, que la plupart des prétendus Louis XVII ont puisé les principaux traits de leurs récits, il importe de l'analyser avec soin.

Felzac n'est point un étudiant en médecine, mais un envoyé de Charette, arrivé à Paris avec un second agent pour enlever le jeune Dauphin. C'est lui qui a écrit à Desault; mais averti par des membres des «Comités » que le rendez-vous que celui-ci lui a donné n'est qu'un piège, il ne s'y présente pas. Il revoit cependant Desault et le presse de laisser substituer— car tel est le plan — au Dauphin « un autre enfant de la même grandeur, à peu près de la même figure et mortellement malade, s'il était possible. » Tout ce qu'il peut obtenir du médecin patriote et indigné, c'est qu'il gardera le silence pendant deux jours sur les propositions qui lui ont été adressées.

Que fait alors *Felzac?* Il dérobe à *Cyprien* sa carte de passe, signée de deux Représentants, inspecteurs de la Convention, et s'introduit au Temple comme chargé de le remplacer momentanément dans son service. Il y est très bien accueilli par le jeune Prince et par sa sœur. Il revient le lendemain. Le second émissaire de Charette (qui n'est pas nommé), « s'est procuré, en semant beaucoup d'argent, un jeune orphelin, de l'âge, à peu près de la taille et de la couleur du Dauphin ; ils ont versé

Digitized by Google

dans sa boisson une dose d'opium telle qu'il ne se réveillât de vingt-quatre heures, » l'ont dépouillé de ses vêtements et « inséré dans le corps creux d'un cheval de bois, destiné aux délassements de Charles[1]. Divers autres jouets accompagnaient celui-ci, et furent tous renfermés dans une manne d'osier à double fond que *Felzac* place dans sa voiture. De son coté, son compagnon en prépare une seconde, remplie d'armes et provisions, laquelle devait les attendre sur le boulevard, pendant que des courriers, dépêchés depuis une heure, leur tiendraient prêts des relais sur toute la route. »

L'enlèvement a lieu. La garde, —(depuis le départ de la Simon, il n'y eut point de femme garde ou gardiennne au Temple),—terrifiée par la vue d'un pistolet, séduite par l'appât d'une bourse de cent louis, laisse faire. L'enfant endormi est tiré du ventre du cheval et placé dans le lit du Dauphin ; le Dauphin est caché dans le double fond de la manne, transporté sur le boulevard, jeté dans la seconde voiture, déguisé en fille et immédiatement dirigé *sur la Bretagne* [2].

A soixante lieues de Paris et « en approchant du terme de leur voyage, c'est-à-dire du quartier général de Charette, » les voyageurs sont arrêtés par des gendarmes qui s'avisent de trouver quelque ressemblance entre la jeune fille et un signalement dont ils sont porteurs, et veulent s'assurer que ses habits ne sont pas un déguisement. « Sous un gouvernement juste et bien policé, répondent les fuyards, il ne peut exister de loi qui commande la vérification des sexes. Si un abus, qui est aussi atroce que ridicule, qui révolte également le bon sens et l'honnêteté pouvait jamais avoir lieu, le premier devoir des Français serait de se soustraire à sa tyrannie, n'importe par quelle voie. » Les gendarmes ne sont pas de cet avis. Combat ; gendarmes vainqueurs. Mais ô bonheur! rencontre d'un parti de Chouans. Nouveau combat; gendarmes vaincus !

« En peu d'heures, on arrive à Fontenai, occupé par le quartier général de l'armée catholique et royale... la garnison était sous les

[1] Le Dauphin ne se nommait pas *Charles Louis*, mais *Louis Charles;* cette bévue de Regnault-Warin a été reproduite sérieusement par Naündorff.

[2] Fontenai en Bretagne ! et à 60 lieues de Paris, au lieu de 112! Géographie et chronologie vont de pair.

Digitized by Google

armes ; de toute part retentissait le bruit d'une canonnade d'allégresse. Charette, accompagné de ses généraux, vient recevoir le jeune roi et déposer aux pieds de Sa Majesté le glaive tiré pour sa querelle. Charles, prenant ce fer, s'empresse de le remettre dans le fourreau, et dit avec autant de grâce que de sensibilité : « Je l'aime mieux là. »

« Le lendemain, cérémonie de l'inauguration du nouveau monarque célébrée dans l'église paroissiale de Fontenai. Le procès-verbal du sacre administré au fils de Louis par l'Évêque de Saint *** [1] dans la Tour du Temple, avait été envoyé à Charette, et est lu par ce chef des insurgés. Le nouveau potentat prête serment aux constitutions de l'État, et reçoit celui des personnages désignés pour en représenter les ordres. D'abondantes distributions en argent et en comestibles, une nouvelle illumination, des danses prolongées fort avant dans la nuit, terminent cette solennité [2].

Arrivée d'un émissaire de la Convention pour traiter avec Charette de la pacification, dont la réintégration du jeune Dauphin au Temple sera une des conditions préliminaires. Discours de Charette à ses officiers pour les retenir dans le devoir [3].

« Quoi ! vous parlez d'intérêts et de profits ! Qu'entendez-vous par des conditions ?

« Ils rebâtiront vos maisons, mais ce sera des ossements de vos frères massacrés ; c'est avec votre sang qu'ils en cimenteront les matériaux...

« Je ne serais point étonné que sous peu de jours le fils de l'infortuné Louis XVI fut arraché malgré moi de son asile et livré à ses persécuteurs...

« Quoi ! Tu serais replongé dans cette Fosse aux Lions où la vengeance te laisserait jusqu'à ce qu'elle osât se nourrir de ton sang !

[1] Saint Papoul, traduisent les sectateurs de Naündorff.

[2] Tout cela est absolument faux et ridicule. Jamais Charette n'eut son quartier général à Fontenai. Les Vendéens n'occupèrent cette ville que pendant quelques jours après la victoire qui les en avait rendus maîtres, et à laquelle Charette n'assistait pas (24 mai 1793). En 1794, 95 et 96, il se cantonna constamment dans le Marais, à plus de 20 lieues de Fontenai.

[3] C'est ce prétendu discours, dont la teinte amphigourique et romanesque saute aux yeux, que nous verrons Labreli de Fontaine copier textuellemnt sous le titre de : *Proclamation du général Charette à son armée, lorsque travaillée, à la fin de* 1795, *par les agents corrupteurs du Directoire, elle se disposait à mettre bas les armes et à accepter les indemnités qu'on lui offrait.* La provenance de ce document suffirait pour prouver que Labreli n'est qu'un mystificateur.

Digitized by Google

Non, mon enfant, tant qu'un souffle de vie animera mon existence, la tienne est assurée. Tant que je jouirai de ma liberté, tu garderas la tienne. Ma vie est à toi comme elle fut à ton père. Mon sang a coulé et coulera encore pour te défendre. Mon bras, enfin, s'usera pour te sauver.

« Souffrir pour son Dieu et mourir pour son roi, c'est la devise d'un bon Français. »

Mais Charette sent que ses efforts seront inutiles [1], et il se décide à cacher le Dauphin dans une îlot ou plutôt une grande île (car elle renferme des prairies, des bosquets, des collines et des ruisseaux), située « à quelques lieues de l'embouchure de la Loire, » et qui se trouve, heureux hasard! jouir d'une paix profonde. Elle est habitée par une seule famille, le duc et la duchesse de V******, qui y ont même — pour les cœurs sensibles, il n'est point d'obstacles ! — élevé un monument à la mémoire de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Cependant les négociations de Charette avec les envoyés républicains se poursuivent. Ceux-ci insistent pour la remise en leurs mains, comme condition préliminaire, du jeune Dauphin. Charette répond que « depuis sept jours, il n'est plus à sa disposition. »

Mais il croit prudent de le transporter en Amérique. Une corvette est fretée à cette intention, sous pavillon danois. Le Dauphin y est embarqué. Mais elle est bientôt attaquée et prise par une frégate républicaine. Le Dauphin est reconnu, emprisonné de nouveau et la douleur qu'il en ressent lui donne une fièvre ardente. « Le malheureux, au bout de trente-six heures d'un délire effrayant, expire au milieu de ses transports. »

Tel est, en résumé, le fond de la version délayée par Regnault Warin dans ses pages prolixes et sentimentales, et qui servira de type à toutes les autres, sauf, bien entendu, qu'on en retranchera le triste dénouement.

Ce n'est pas tout : c'est dans ce pauvre roman, qui n'eut jamais,

[1] Noter encore que la pacification entre Charette et les Républicains est de février 1795, bien antérieure par conséquent à toute cette fantasmagorie d'événements qui n'auraient pu se passer qu'à la fin de cette même année; c'est ce que n'ont ni vu ni voulu voir les partisans, les panégyristes et les avocats de Naündorf et de Richemont.

Digitized by Google

il faut le noter en passant, la prétention d'être autre chose qu'un roman, que les faux Dauphins copieront textuellement quelques-uns des documents destinés à servir de base à leur système, et ces documents, gauchement apocryphes, des historiens comme M. Louis Blanc, des avocats comme M. Jules Favre, en invoqueront plus tard et en défendront l'authenticité et l'autorité irréfrégables...., n'en soupçonnant pas l'origine !

Comment personne ne s'en était-il encore aperçu ?

IV.

LE DÉFILÉ.

AVANT RICHEMONT ET NAUNDORFF (1796-1830).

Voici, maintenant, la longue liste des personnages qui ont revendiqué le titre de Louis XVII, ou que la crédulité publique a affublés de ce titre[1] : cohue étrange de figures cyniques ou grotesques, dignes du crayon qui dessina le *Panthéon Charivarique*.

Nous suivons autant que possible l'ordre chronologique.

Sous le nom de chaque prétendant, nous indiquerons les traits principaux du système qu'il invoquait. On pourra suivre ainsi ce qu'il y avait de commun entre ces systèmes dont l'un cependant était nécessairement la négation de tous les autres, puisqu'il ne pouvait y avoir qu'un véritable Louis XVII, et que tous ses rivaux étaient forcément des imposteurs, et constater avec nous que, tout en se traitant mutuellement de menteurs et de faussaires, ces messieurs ne se gênaient pas pour copier les récits ou emprunter les pièces de leurs compétiteurs.

Nous indiquerons aussi les publications, fort nombreuses, dont chacun des faux Louis XVII a été l'objet. Elles formeraient à elles seules toute une bibliothèque.

[1] Cette liste, malgré tous nos efforts pour la rendre aussi complète que possible, ne peut l'être absolument. Quelques noms auront certainement échappé à nos recherches.

Digitized by Google

QUATRE PRÉTENDANTS POUR UN (1796).

« Dès 1796, « si l'on en croit les *Mémoires* (un peu suspects, il est vrai), publiés sous le nom *de la Marquise de Créquy*, » il y aurait eu quatre Louis XVII, en compétition l'un de l'autre, aussi bien qu'en instance de contribution de la part des Royalistes [1]. »

HERVAGAULT (1798).

Hervagault (Jean-Marie) est le premier des faux Louis XVII dont les impostures aient fait fortune pendant quelque temps, qui ait trouvé des partisans nombreux et fanatiques et qui soit arrivé à une notoriété historique.

Il était modestement le fils d'un petit tailleur de Saint-Lô.

A l'âge de 14 ans, il avait déserté la boutique de son père pour courir le monde, tantôt sous un nom, tantôt sous un autre, tour à tour Montmorency [2], Monaco, Ursel, Longueville. Les malheurs du temps, la proscription et la dispersion des anciennes familles, une réaction générale d'intérêt et de pitié en faveur de leurs débris, facilitaient ces sortes d'emprunts. Sa jeunesse, sa grâce, la naïveté apparente de ses récits, un certain mélange de douceur et de fierté lui ouvraient les portes et les cœurs. Il eut bien quelques mésaventures : réprimandes paternelles, arrestations, détentions sous le soupçon d'être un émigré rentré ou un agent des Chouans. Elles ne le corrigèrent pas. Dans la prison de Vire, on lui communiqua la *Cimetière de la Madeleine*, de Regnault-Warin, qui venait de paraître ; l'étude attentive de ce roman lui donna l'idée de s'en approprier les principaux détails et de se faire passer définitivement pour le Dauphin.

C'est en Champagne, où, pendant un premier séjour dans la prison de Châlons, en 1798, il avait déjà émis, avec un succès encourageant, certaines confidences à cet égard, qu'il revint chercher des

[1] Édition Delloye, t. VII, p. 31.

[2] La petite commune de Valframbert (Beauchamp imprime à tort *Valbrefond*,) ma commune natale, aux portes d'Alençon, avait été une de ses premières étapes. Il y avait trouvé refuge au hameau de Joncherets, chez Mlle Talon-Lacombe, qui l'avait habillé, nourri, et avait garni sa bourse, en l'entendant dire qu'il était un de ces Montmorency dont l'ancien château, Lonrai, s'élevait à une petite distance, et dont le nom était encore populaire dans le pays.

Digitized by Google

dupes. Elles s'offrirent d'elles-mêmes. A Châlons, à Vitry, où il séjourna ensuite, le prétendu Dauphin trouva moyen de se former une petite cour de serviteurs, dont la plupart, même ceux qu'il avait dépouillés, lui restèrent fidèles jusqu'à sa comparution devant la police correctionnelle...., et même au delà. Dans le nombre brillaient : un M. de Bournonville, ancien garde du corps, une dame Saignes, marchande, dont le dévouement excessif fut taxé de complicité et lui valut une condamnation à six mois de prison, un notaire de Vitry du nom d'Adnet, plusieurs ecclésiastiques, et surtout Lafont de Savines, ancien évêque de Viviers, ancien Constituant, qui s'était fait le Mentor de ce nouveau Télémaque. On ne l'appelait que le *Petit Messie*.

Voici, réduit à sa plus simple expression, le récit dont il amusait ses fidèles :

« Il avait été enlevé du Temple, le 7 juin 1795, grâce à la complicité d'une de ses gardes qui lui paraissait depuis longtemps affectionnée, caché dans un paquet de linge sale ; un enfant endormi avec de l'opium et apporté dans un paquet de linge blanc, avait pris sa place dans son lit[1]. Une charrette qui stationnait dans la cour l'avait emmené rapidemment à Passy, ou plusieurs personnes l'attendaient et lui avaient rendu leurs hommages. Ses libérateurs étaient le comte Louis de Frotté, un M. de Guerville, un abbé Laurent, aumônier du prince de Talmont, un M. du Châtellier, émissaire des chefs Vendéens, personnages tous morts ou même imaginaires, et par lesquels on ne courait pas de risque d'être démenti[2]. On l'avait déguisé en fille, on l'avait conduit par des routes de traverse au quartier général de Charette, dans la Vendée, où il avait été reçu avec des acclamations de joie et tous les honneurs qui lui étaient dûs. »

Tout cela, comme on le voit, était calqué presque littéralement sur le roman de Regnault Warin, sauf qu'Hervagault, plus hardi, nommait ses libérateurs.

Il va sans dire qu'il n'avait pas été repris par les Républicains,

[1] Cet enfant aurait été le fils du tailleur Hervagault, que son père aurait vendu moyennant 200,000 livres, à l'abbé Laurent.

[2] Ce Châtelier et ce Guerville ne sont connus que par la mention faite de leur nom dans la prétendue *Réponse des armées catholiques et royales de la Vendée et des Chouans* au Rapport de Doulcet de Pontécoulant, datée du 22 juin 1795, signée de Charette et Stofflet, mais qui est certainement apocryphe et fausse de tout point.

Digitized by Google

et qu'il n'était pas mort en prison ; mais ici commençait pour lui une série de nouvelles aventures.

« Du quartier général de Charette, il avait été envoyé en Angleterre avec plusieurs officiers supérieurs de l'armée royale. Il s'était arrêté à Jersey, où il avait été reçu par le prince de Bouillon et reconnu comme fils de Louis XVI par les officiers vendéens. A Londres, il n'avait trouvé qu'un accueil très froid auprès du duc d'Harcourt, ambassadeur des Princes ; le comte d'Artois avait refusé de le secourir, mais le roi d'Angleterre lui avait offert un appartement dans son palais et lui avait donné beaucoup de marques d'amitié. Forcé par ses ministres de le renvoyer, effrayé par les tentatives d'empoisonnement commises sur le Dauphin, Georges lui avait donné un vaisseau tout équipé pour le conduire à Rome, et même une lettre autographe de recommandation pour le Pape. Le Pape l'avait en effet très bien reçu, mais, ne pouvant le garder à cause des dangers qu'il courait lui-même, « il avait du moins voulu constater son identité, en lui appliquant, avec un fer rouge, à la jambe droite et au bras gauche, deux stigmates ou signes, l'un représentant les armes de France, avec les initiales de son nom, l'autre composé de lettres qui formaient les mots : *Vive le Roi !* ; l'acte de cette consécration avait été signé par vingt cardinaux qui en avaient été les témoins et déposé aux Archives du Pape. » De Rome, le Dauphin était allé en Espagne, où la duchesse d'Orléans l'avait accueilli favorablement[1]; puis en Portugal, où la Reine l'avait comblé de marques d'amitié et voulait même lui faire épouser sa sœur, veuve du prince du Brésil; puis sur les côtes de France, appelé par Pichegru et les chefs de l'armée royale ; puis en Russie, puis en Suisse, puis à Paris, où il se trouvait au moment du 18 fructidor.

Cette seconde partie de son *Odyssée*, dont il reconnut lui même la fausseté, devait être copiée par les autres prétendants, ses successeurs, comme il en avait copié lui-même la première. Tout ce monde là ne se mettait pas en frais d'imagination ; ils calquaient un mensonge aussi naïvement que les honnêtes gens répètent une vérité.

[1] Ce mensonge effronté, et avoué par Hervagault lui-même, n'en a pas moins été le point de départ du rôle que Labreli de Fontaine a voulu prêter plus tard à cette princesse.

Digitized by Google

Hervagault, d'ailleurs, ne dissimulait à ses adeptes, ni son nom patronymique, ni son passeport ; mais, dans leur aveuglement, ils prenaient son nom véritable pour un faux nom, et le faux nom pour le vrai.

Son astre ne brilla pas longtemps sur l'horizon. Il fut arrêté et traduit devant le tribunal correctionnel de Vitry, sous la prévention d'escroquerie, d'usurpation de nom et de vagabondage (27 février 1802).

Des femmes élégantes, des gens du meilleur monde lui firent cortège à l'audience. Des fournisseurs, des prêteurs qu'il avait dépouillés, pas un ne témoigna de ressentiment. Le public lui était favorable, et sa défense fut couverte d'applaudissements.

L'accusation se trouvait vis à vis d'Hervagault dans une situation assez fausse, car il est bien certain qu'il n'avait pas eu besoin de demander des secours qu'on s'empressait de lui offrir. Aucune de ses prétendues victimes ne se plaignait.

Hervagault n'en fut pas moins condamné à quatre ans de prison, et le jugement fut confirmé, le 3 avril 1802, par le tribunal de Reims.

Il joua le désespoir et fit semblant de vouloir se laisser mourir de faim, mais cette résolution ne dura guère.

A l'expiration de sa peine, il aurait, paraît-il, recommencé ses courses vagabondes, repris la qualité de Dauphin et fait quelques nouvelles dupes. La police impériale le fit transférer à Paris, à Bicêtre.

Il y mourut le 8 mai 1812, en affirmant encore à ses derniers moments sa royale origine [1].

[1] On peut consulter sur Hervagault : *Le Faux Dauphin actuellement en France, ou Histoire d'un imposteur, se disant le dernier fils de Louis XVI*, par Alphonse B. (Beauchamp). Paris, Lerouge, an XI, 2 v. in-12 ou 2 parties in 8°, portr. ; — *Histoire des deux Faux Dauphins*, par le même. Paris, Mathiot, 1818, 2 vol. in-12 ou 1 vol. in 8° de XII et 456 p. : Il y a des exemplaires en gr. pap.; — *Les Imposteurs fameux*. Paris, Eymery, 1818, in 12, 134 et s.; — *Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle*, par Larousse ; — A. de Pistoye, *Gazette des Tribunaux*, février 1874; — *Supercheries littéraires*, v° *Louis Charles ; — Notices sur Hervagault sous le Consulat*, et *sur Mathurin Bruneau, sous la Restauration*, par A. F. V. Thomas, dans son ouvrage intitulé : *Naündorff, ou Mémoire à consulter sur l'origine du dernier faux Louis XVII*, Paris, 1837, in-8° ; — *Louis XVII en Champagne, d'après les documents originaux*, par M. Hérelle. Paris, Hurtau, 1878, broch. in-8°, tirée à 225 ex.: piquante et humoristique ; — Compte-rendu

Digitized by Google

LE FILS DE L'HORLOGER (1800).

Sous le Directoire, à Turin, un jeune tambour du régiment autrichien de Belgiojoso parvenait à conjurer la bastonnade dont il était menacé pour insubordination, et à intéresser en sa faveur une partie de ses chefs et de l'aristocratie féminine de Turin, en se faisant passer pour Louis XVII. Son sang royal, disait-il, s'était révolté contre l'infamie d'un pareil châtiment, et son secret lui avait échappé. Il prétendait avoir été sauvé par son gardien Simon et transporté à Bordeaux, puis dans une île de Corse ou d'Amérique, il ne savait trop laquelle. Il avait l'air presqu'hébété et ne se souvenait de presque rien, ce qu'on ne manqua pas d'attribuer aux effets de l'opium qu'on lui avait fait prendre lors de son enlèvement. On lui trouvait de la ressemblance avec les Bourbons, dans les traits, le maintien, le rire et la voix. Il dut finir par avouer qu'il était le fils d'un horloger de Paris ou de Versailles. On lui avait promis sa grâce s'il disait la vérité ; mais il recommença ses histoires et se fit condamner [1].

PERSONNAGE TATOUÉ (1800).

Vers la même époque, on arrêta un individu qui montrait sur sa cuisse droite un tatouage représentant des fleurs de lys surmontées d'une couronne et des initiales de la famille de Bourbon. Le pauvre diable portait ainsi, écrit sur sa personne, le seul titre qu'il pût invoquer [2].

UNE FAUSSE DUCHESSE D'ANGOULÊME (1807).

Le croirait-on ? il y eut des fausses Dauphines comme il y avait des faux Dauphins. Une certaine Marie Groult de la Cauvillière

de cet ouvrage par M. Sarcey, dans le *Bien Public*; — *Légendes Populaires. Louis XVII et les Faux Dauphins*. Paris, Martinon, s. d. gr.in-8° de 32 p. illustré ; — *Mémoires historiques sur Louis XVII*, par Eckard; 3e édition; — Vicomte de la Rochefoucauld, *Mémoires*, 1837, t. V, p. 48, etc.

[1] *Journal des Hommes libres*, 12 pluviôse an VIII ; — *Mémoires historiques et secrets sur l'Impératrice Joséphine*, par Mlle Le Normand, 2e édit., 1867, t. II, p. 65 et 401 ; — *Mémorial ou Journal historique, impartial et anecdotique de la Révolution de France*, t. II, p. 339 ; — *Histoire-Musée de la Révolution française*, t. II, p. 170, etc.

[2] Le procédé, si grossier qu'il soit, fut employé plus d'une fois.

Digitized by Google

intrigua, en 1807, la ville de Lisieux et le département du Calvados, en voulant se faire passer pour la fille de Louise XVI et de Marie Antoinette, et en affirmant qu'elle avait été changée en nourrice, prétention qu'elle renouvela sous la Restauration et dont la justice eut à s'occuper à diverses reprises. C'est une page à ajouter à l'histoire des impostures et des insanités dont les jeunes prisonniers du Temple ont été le thème [1].

FRUCHARD (1815).

Cet individu, qui paraît avoir été attaché à la police royaliste pendant les Cent jours, et chargé, en cette qualité, de certaines missions, ne nous est connu que par la lettre suivante. En lui donnant le surnom de Louis XVII, elle prouve que, dans son entourage, ce nom n'était pas oublié, soit qu'on le rattachât à une ressemblance physique entre lui et le Dauphin, soit qu'il eût été mêlé à l'arrestation de quelques-uns de ceux qui en avaient usurpé le nom.

« La connaissance que j'ai, Monsieur, du zèle et de l'intelligence que vous apportez à l'exécution des ordres qui vous sont donnés pour le service du Roi, m'a déterminé à vous choisir pour accompagner le nommé Fruchard dit Louis XVII. Vous seconderez ses efforts pour la délivrance de notre patrie et me rendrez compte le plus fréquemment possible du résultat de ses opérations ainsi que de toutes les nouvelles qui parviendront à votre connaissance et que vous jugerez pouvoir m'intéresser *pour le service du Roi*.

Le Ministre secrétaire d'Etat de la Guerre,
DUC DE FELTRE [2].

Gand, ce 4 avril 1815.

MARASSIN (1816).

Voilà un faux dauphin de la fabrique de Naündorff, et que nous ne connaissons que par son récit; mais, si ce récit est vrai, il prouve, contre Naündorff lui-même et contre tous ses compétiteurs, combien il était facile de jouer le rôle qu'ils prirent et d'abuser la crédulité publique.

Marassin, si l'on en croit Naündorff, aurait été un ancien offi-

[1] L. Du Bois, *Histoire de Lisieux*. Lisieux, 1845, 2 vol. in-8°, t. I, p. 316.
[2] Ce qui est imprimé en italiques est seul autographe, avec la signature.

Digitized by Google

cier de l'armée française qu'au retour de l'expédition de Russie, il aurait accueilli fort misérable [1], et généreusement secouru. Marassin en avait conçu une si vive reconnaissance, et s'était tellement dévoué à la fortune de son bienfaiteur, que celui-ci n'avait pas hésité à l'envoyer à Paris, en 1816, pour porter une lettre à la duchesse d'Angoulême et sonder l'opinion publique. « Pour mieux le faire, il devait se revêtir du nom et du caractère qui m'appartiennent (c'est Naündorfd qui parle). Je lui fis faire une étude approfondie des principaux événements de ma vie et l'informai avec détail des preuves qui établissaient l'identité de ma personne d'une manière irrécusable. » Marassin vint en effet en France. Il joua si habilement son rôle de Dauphin qu'il ébranla la conviction de plusieurs personnes (notamment d'une marquise), à tel point que j'en ai vu une à Paris en 1836 qui persistait à vouloir qu'il fût lui-même le fils de Louis XVI [2]. »

Marassin aurait été arrêté et transféré à Rouen ; là, il aurait été enlevé de sa prison.... et on lui aurait substituée comme prévenu... Mathurin Bruneau ! Nous ne suivrons par Naündorff sur ce terrain.

BRUNEAU (1816).

Mathurin Bruneau n'est qu'un second Hervagault, et, plus ignorant encore, plus effronté et plus grossier que le premier.

Il était né à Vézins, canton de Cholet, le 10 mai 1784. Son père était sabotier [3]. Il avait commencé, fort jeune encore, son

[1] « Quelques restes de vieux haillons couvraient à demi son corps rongé par la vermine et dégoûtant des plaies qu'engendre la malpropreté. » (*Intrigues dévoilées*, t. II, p. 167).

[2] *Ib.*, p. 168, 260-267.

[3] C'est à cette circonstance que faisait allusion la fameuse chanson de Béranger :

LE PRINCE DE NAVARRE OU MATURIN BRUNEAU.

Quoi ! Tu veux régner sur la France !
Es-tu fou, pauvre Mathurin ?
N'échange point ton indigence
Contre tout l'or d'un souverain.
Sur un trône l'ennui se carre,
Fier d'être encensé par des sots.
Croyez-moi, prince de Navarre,
Prince, faites-nous des sabots !
. . . . . .

Digitized by Google

rôle d'imposteur au château d'Angrie, chez Mme Turpin de Crissé, en se donnant pour le jeune baron de Vézins. Tout d'abord, sa fable avait réussi, et il avait été traité comme tel ; mais, démasqué au bout d'un certain temps, on l'avait relégué aux soins de la cuisine et du chenil. Il était ensuite rentré dans sa famille, pour la quitter de nouveau. On le retrouve, en 1803, écroué comme vagabond et fou au dépôt de mendicité de Saint-Denis, d'où il sort pour s'embarquer dans le quatrième régiment d'artillerie de marine. Il déserte à Norfolk et vit dix ans aux États-Unis, tour à tour boulanger, tailleur de pierres et domestique.

En 1816, il débarque à Saint-Malo, muni d'un prétendu passeport américain, délivré au nom de Charles de Navarre, et cherche déjà à se faire passer pour le Dauphin, fils de Louis XVI ; mais on se moque de lui, et il se rabat alors au rôle de fils d'une veuve Phelipeaux dont le fils avait disparu depuis longtemps et à laquelle il parvient à soutirer une somme de six cents francs [1].

A quelque temps de là, il est arrêté de nouveau et conduit à la maison de Bicêtre, à Rouen. Il possédait alors pour toute fortune une pièce de cinq francs.

C'est dans cette prison qu'il connut, dit-on, pour la première fois le roman du *Cimetière de la Madeleine*. Son thème, à partir de ce moment, fut irrévocablement fixé. Il adopta littéralement le récit de Regnault-Warin, y compris le cheval de bois et la fuite en Vendée. Il prétendait même avoir assisté au combat des Aubiers, lequel avait eu lieu en avril 1793, c'est-à-dire plus de deux ans avant son évasion prétendue, et où Charette n'était pas, mais dont, habitant du pays, il avait pu entendre parler dans son enfance. A Hervagault, il emprunta le nom et le rôle direct, personnel, de M. de Frotté dans cette évasion. Chose étrange ! Du fond de sa prison, secondé par les nommés Tourly, ancien huissier, condamné pour faux à dix ans de réclusion, Branzon, ex-directeur de l'octroi de Rouen, condamné à cinq ans de la

Dans une complainte assez drôle sur le même personnage, on lit :

... Le fabricant de *sabots*
Raisonne comme une *savatte*.

[1] Cette malheureuse femme crut le reconnaître pour son fils : double preuve du peu de sérieux des reconnaissances fondées sur certaines ressemblances physiques, et de l'extrême crédulité avec laquelle peuvent être accueillis les mensonges les plus effrontés.

Digitized by Google

même peine pour détournement de deniers publics, Larcher, détenu pour usurpation de fonctions sacerdotales et qui devait périr misérablement à peu de temps de là, ayant mis, par imprudence ou pour tâcher de profiter du tumulte afin de s'évader, le feu à la paille de son cachot, tous les trois complices volontaires ou inconscients de son imposture, Bruneau trouva moyen de nouer au dehors des relations importantes. Il fit afficher des proclamations séditieuses [1]. Il recruta une petite légion de partisans fanatiques et généreux [2].

Son attitude à la fois insolente et basse devant le tribunal correctionel de Rouen, sa condamnation à cinq ans de prison pour vagabondage, usurpation de titres royaux et escroquerie, et à deux autres années pour outrages envers les magistrats, (19 février 1818) ne suffirent pas pour les détromper tous. On fit de grands efforts pour le tirer de la prison du Mont Saint-Michel où il avait été transféré. Il était plus d'à moitié fou. Aux questions des visiteurs, il ne répondait que par des mots incohérents, parmi les quels on distinguait ceux de *Rois de Prusse et d'Angleterre*, de *Louis XVII*, *d'incendie de Philadelphie*. La privation de tabac à mâcher avait pu seule avoir raison de sa paresse ou du mauvais vouloir qui lui fesait gâter tout le bois à sabots qu'on

[1] Voici le texte d'une de ces proclamations :

DIEU, LA FRANCE ET LE ROI.

« Peuple Français,

« Votre roi légitime, Louis XVII, Charles de Bourbon, gémit dans la prison de Bicêtre, à Rouen. C'est le fils du vertueux Louis XVI. Délivrez-le de sa captivité. Il vous donnera le grain à trois sols ; il diminuera les impôts ; vous trouverez en lui un père du peuple tel que le grand Henri IV, et vous, braves militaires, un chef qui saura apprécier et reconnaître vos longs services.

« Vive Louis XVII ! »

(*Archives Nationales.*)

[2] Dans le nombre figurent un abbé Matouillet, de Lisieux, qui fut bien près d'être poursuivi comme complice ; un de Foulques, ancien lieutenant colonel d'infanterie, d'une vieille et honorable famille de Basse-Normandie, qui fut l'ambassadeur de Bruneau auprès de la duchesse d'Angoulême, pour lui demander une entrevue avec son prétendu frère, procédé toujours renouvelé depuis ; la dame Dumont, marchande de toiles à Rouen ; la dame Morin, femme d'un employé à la mairie de cette ville ; Montier, banquier à Fécamp. Le Chandelier de Pierreville, ancien chef de la division du Perche, dans la chouannerie, alors retiré à Mortagne, se laisse lui même gagner à cette intrigue. *Memoires* de Billard de Veaux, t. II, p. 265, prem. édit.

Digitized by Google

lui donnait à travailler [1]. Il mourut au Mont vers 1825 [2]. Quelques personnes, cependant, ont cru qu'il vivait encore en 1844, à Cayenne, où il aurait exercé le cabotage et peut-être la traite des nègres. Mais n'était-ce point là un faux Mathurin Bruneau, le pastiche d'un pastiche [3] ?

[1] Barbé-Marbois, *Visite des prisons du Département de Calvados et de la Manche*, 1821, in-4, p. 26-27.

[2] Son crâne, conservé à la pharmacie de la Maison, offre des particularités remarquables. La partie supérieure en est extraordinairement développée. Près du frontal, il est aminci à ce point que l'on reconnaîtrait au travers la couleur d'un objet. Les phrénologistes y lisent les caractères de l'exaltation, de la persévérance et de la prédisposition à la folie. Maximilien Raoul (Le Tellier) *Histoire pittoresque du Mont Saint-Michel*, 1834, in-8, p. 217.

[3] *Moniteur*, 12 oct. 1844.

Naündorff et Hébert (Richemont) n'ont pas manqué de récriminer contre le gouvernement de Louis XVIII, à l'occasion de Mathurin Bruneau, et de prétendre que son affaire n'aurait été qu'une jonglerie destinée à égarer l'opinion et à la détourner de la recherche du véritable Lovis XVII. Il est certain que Bruneau était peu intéressant et qu'on a peine à comprendre le fanatisme qu'il inspira à ses courtisans; certain qu'on trouve dans sa conduite, comme dans son langage, un mélange de folie et d'astuce. Mais il est incontestable aussi (et les pièces conservées aux Archives nationales en font foi) que les autorités civiles, militaires et judiciaires l'avaient pris fort au sérieux et que « tous leurs rapports s'accordaient à confirmer que cet homme n'était pas un fou, mais jouait le rôle d'un imposteur. » (Lettre du baron Martial, commandant par intérim la 15e division militaire, au Ministre de la Guerre, Rouen, 27 avril 1817). La sincérité et l'honorabilité de plusieurs de ses fidèles sont hors de doute, et les moyens qui surprirent leur crédulité n'etaient pas en somme beaucoup plus grossiers que ceux à l'aide desquels les autres faux Dauphins se sont fait depuis tant de partisans.

Histoire des deux faux Dauphins ; — Les Imposteurs fameux, 149 et s.; — Larousse ; — A. de Pistoye, *Gaz. des Trib.* février 1874 ; — *Légendes populaires, Louis XVII ;* — Eckard, *Mémoires historiques*, 3e édit. ; — *Supercheries littéraires ; — Procédure complète de Mathurin Bruneau, se disant Charles de Navarre et fils de Louis XVII.* Lille, in-8 (1818) ; — *Histoire et Procès complet du faux Dauphin.* Paris, Pillet (1818), in-8 de 128 p. portr. et complainte;—E. Port., *Dictionnaire de l'Anjou;*—A. F. Thomas, *Notices*, etc.;—*Répertoire général des causes célèbres anciennes et modernes*, sous la direction de B. Saint Edme. Paris, Rosier, 3e série, t. IV. p. 28;—Robert (ancien avocat) *Débats dans l'instruction du Procès de Mathurin Bruno (se disant Charles de Navarre) devant la chambre de police correctionnelle du tribunal civil du Département de la Seine Inférieure.* Rouen et Paris, 1818, nos formant un vol. in-8° ; — *Réponse à M. Dupuis, avocat à Rouen*, par le même. (Paris), Patris. s. d. in-8 de 16 p. Dupuis, avocat de Branzon, avait relevé les antécédents révolutionnaires de Robert ; — Vte de la Rochefoucauld, *Mémoires*, t. V, p. 66 ; — *Le Faux Dauphin, ou la vie, les aventures, le procès et le jugement de Mathurin Bruneau se disant Charles de Navarre et fils de Louis XVI.* Paris, Tiger, in 8 de 108 p., avec

Digitized by Google

DUFRESNE (1818).

Le 18 février 1818, un homme se présenta aux Tuileries et demanda à parler au Roi, qui, disait-il, le reconnaîtrait pour son neveu à une marque particulière, à une cicatrice qu'il lui montrerait. On le conduisit à l'État-major de service, et l'on découvrit que ce prétendu Louis XVII était Jean-François Dufresne, neveu de Dufresne de Saint-Léon, ancien premier commis des Finances et conseiller d'Etat. Le malheureux était complètement fou. [1]

UNE SECONDE FAUSSE DAUPHINE (1820).

Celle-là était fille d'un marchand de vins, domestique d'un acteur, hystérique par dessus le marché. En se regardant dans son miroir, elle s'était trouvée beaucoup de ressemblance avec la duchesse d'Angoulême (ce qui était vrai). Elle en avait conclu qu'elle était la véritable Marie-Thérèse, et que l'autre n'était qu'une copie. Elle avait même bâti là-dessus un petit roman assez ingénieux, où elle était tirée de prison, et où le Dauphin l'était lui-même, uniquement pour empêcher que la fraude qui la concernait ne fût reconnue.

Un colonel, à qui elle offrit ses faveurs pour le gagner à sa cause, eut l'ingratitude de la faire arrêter. « Au moment où on l'arrêta, elle était dans le costume le plus grotesque qu'il soit possible d'imaginer. Des pieds à la tête, elle était couverte de franges rouges et de toute espèce de passementerie ; elle traînait en laisse trois ou quatre chiens, et, dans un panier assez élégant qu'elle portait au bras, elle en avait une douzaine d'autres tout petits et tout bariolés de faveur verte et rose ; ceux-là elle les appelait *ses chevaliers et fidèles nouveau-nés qui avaient pris ses couleurs*. Il fallut user de violence pour la débarrasser de ce singulier attirail [2]. » On la conduisit à la Salpétrière, où elle ne tarda pas à mourir.

une figure représentant Bruneau en sabotier et cette légende : *Il fait des sabots ne pouvant plus faire le Dauphin*, etc.

[1] *Supercheries littéraires.*

[2] Peuchet, *Recherches*, etc., dans *les Mémoires de Tous*, t. II, p. 319.

Digitized by Google

L'HUISSIER R. (1820).

Deux ans après Dufresne, en février, un sieur R., huissier d'Uzès, se faisait arrêter dans des circonstances identiques. Lui aussi était fou; mais ce n'était pas une cicatrice qu'il voulait montrer à Louis XVIII ; il était envoyé directement du firmament pour se faire reconnaître par son oncle en qualité de fils et d'héritier de Louis XVI [1].

EN AMÉRIQUE (1824).

L'Amérique, où le développement des idées démocratiques et le sens pratique des choses n'excluent pas le penchant au merveilleux et le goût du surnaturel le plus excessif, témoins les progrès incroyables de la religion des Mormons et la découverte des Esprits frappeurs, a fourni plusieurs Louis XVII. Il serait injuste de rendre, comme on a voulu le faire, la foi monarchique responsable de certaines superstitions qui sont de tous les pays comme de tous les temps.

En mai 1824, il n'était bruit dans Washington que de l'apparition d'un Louis XVII, qui annonçait pompeusement qu'il possédait toutes les pièces justificatives de ses prétentions et n'en montra aucune [2].

PERSAT (1824).

En 1824, un ancien militaire, dont les facultés avaient subi quelque dérangement par suite d'une blessure à la tête, lança des *Proclamations* à son peuple dans plusieurs journaux, en annonçant des *Mémoires* qui n'ont jamais paru. C'était un nommé Victor Persat, appartenant à une famille honnête, qui se hâta de protester contre cette insanité. Persat brodait quelques variations sur le thème de ses prédécesseurs. C'était un joueur d'orgue qui l'avait enlevé dans la caisse de son instrument, en février 1793, et lui avait substitué un autre enfant de son âge. Transporté par un colporteur qui le cachait dans sa boîte, dans un château voisin de Riom, il y avait usurpé le nom et la place d'un enfant

[1] *Supercheries littéraires*.
[2] *Constitutionnel*, 24 juin 4824; — Dulaure, *Esquisses historiques sur la Révolution française*, t. IV, p. 174.

Digitized by Google

appelé Victor Persat, mais à l'aide de certains breuvages, on l'avait rendu sourd et muet pendant dix ans. Engagé à 17 ans dans un régiment de cavalerie, sous le nom de Persat, il avait successivement passé dans plusieurs autres, avait fait la campagne de Russie, y avait été blessé lors de la retraite, était rentré dans la famille Persat, et y avait recueilli sa part d'un héritage. De là, il était parti pour l'Amérique, où il avait joué toutes sortes de rôles : maçon, entrepreneur de bâtiments, capitaine de corsaires. En 1812, le secret de sa naissance lui ayant été révélé, il s'était présenté au Congrès de Washington, qui l'avait, disait-il, fort bien accueilli. Moins heureux en France, on l'arrêta et on l'enferma à Bicêtre [1].

AUG. MÈVES (1830).

Mèves est un Anglais. Il est peu connu en France. Un peu musicien, un peu peintre, un peu littérateur, il s'éveilla, un beau jour, ayant rêvé qu'il était le véritable Louis XVII, et se mit à écrire pour le prouver, d'abord à la duchesse d'Angoulême (1830), puis à ses amis, puis au public. Il lança, en guise d'essai, deux brochures qui n'eurent guère de retentissement [2]. Il composa ensuite un volume qu'il laissa manuscrit et que ses fils ont publié (1868) après sa mort [3].

Il ne fonde ses prétentions sur rien qui mérite la moindre

[1] *Paris révolutionnaire*, 1834, t. IV, Article de Frédéric Degeorges, sur *les Proscrits de la Restauration; – Supercheries littéraires.*

[2] *Prisoner of the Temple*, 1860 ; — *Louis XVII*, 1867.

[3] *The Authentic Historical Memoirs* of Louis Charles, Prince Royal, *Dauphin of France, second son of Louis XVI, and Marie Antoinette, who, subsequently to october* 1793, *personated through suppositious means, Augustus Meves.* The Memoirs, written by the veritable Louis XVII, are dedicated to the French Nation. The compilation and comentary by his two eldest sons, William, and Augustus Meves. London, William Ridgway, 1868, in-8° de XXIII et 342 p. Avec un élégant cartonnage spécial, aux Armes de France. — Ce volume a été grossi d'uue foule de documents qui n'ont aucun rapport ni avec l'histoire de Louis XVII, ni avec celle de Mèves lui-même. Il a été l'objet d'un jugement assez indulgent de la part de M. Gustave Masson dans la *Revue des questions historiques*, juillet 1867. Comment ce critique distingué a-t-il pu confondre Martin, de Gallardon, avec Hervagault, Bruneau et les autres prétendants ? Martin n'était qu'un visionnaire, sans aucune ambition royale.

Digitized by Google

attention. En fait de souvenirs personnels, il n'invoque que la blessure que lui aurait faite Hébert en le poussant brutalement contre une porte, blessure qui aurait eu le résultat heureux d'attendrir en sa faveur Mme Simon, jusque-là impitoyable. Il ne sait même pas, il ne peut dire comment il aurait été enlevé du Temple, ni comment on lui aurait substitué un enfant sourd-muet, de Buren près Utrecht, procuré par les soins d'un abbé Morlet, et dont le véritable nom aurait été Dodd [1]. Conduit aussitôt en Angleterre, il y aurait été élevé dans la famille Mèves, comme un enfant légitime. Mme Mèves aurait ainsi accompli une promesse faite à la Reine, au service de laquelle elle avait été attachée pendant quelques années, sur la recommandation de Sacchini. Elle portait alors le nom de Schroeber. Les Simon se seraient prêtés à la chose. Un marquis de Bonneval, le prince abbé Charles de Broglie, quelques-uns des personnages de l'affaire du Collier se trouvent mêlés à cette intrigue, sans qu'on voie bien comment ni pourquoi. Il semble qu'une certaine irrégularité dans la filiation de Mèves l'aurait engagé à s'en faire ainsi une des plus illustres. Il invoque, comme les autres imposteurs, certaines marques corporelles particulières, tout en reconnaissant que ses yeux et ses cheveux n'ont pas la couleur de ceux du Dauphin ; mais il produit des consultations de médecins chimistes pour établir que les yeux et les cheveux peuvent changer de couleur. Rien de plus pauvre à vrai dire, de plus vide que son système [2].

FONTOLIVE (1830-31).

La Révolution de Juillet vint donner aux tentatives des faux Dauphins un caractère nouveau. Ce ne furent plus seulement de pauvres fous qui entrèrent en scène, mais des intrigants, des escrocs, armés de toutes pièces, jouant serré et trouvant dans le dévouement de nombreux complices, plus ou moins aveugles, plus ou moins intéressés, un appui extraordinaire. La chute des Bourbons avait ranimé les anciennes ferveurs royalistes. Les

[1] « How this was accomplished I cannot tell, but it was accomplished is positively true as certainly a deaf and dumb boy was introduced in to the *Tower* of the Temple. »

[2] *Supercheries littéraires ; — Figaro*, 26 janvier 1869, etc.

Digitized by Google

imaginations ébranlées par cette grande catastrophe étaient plus accessibles à toutes les impressions du dehors. La politique d'ailleurs s'en mêla, et à l'extrême droite comme à l'extrême gauche, on se fit contre le roi Louis Philippe une arme de guerre de l'existence des Prétendants, des rigueurs dont ils furent l'objet. C'est ainsi que les noms de Naündorff et de Richemont furent exploités par quelques-uns de ceux dont ils avaient eux-mêmes exploité la bourse et la crédulité.

Ils furent toutefois devancés par un pauvre diable du nom de Fontolive, qui surgit à Lyon en 1830, et vint échouer devant le tribunal correctionnel de Pontarlier en octobre 1831. Il ne prouva pas du tout l'illustre origine qu'il voulait se donner ; mais on lui prouva trop bien qu'il avait été tour à tour dragon, maçon et garçon de salle à Bicêtre. Peut-être avait-il été employé dans le quartier des fous et y avait-il gagné quelque chose de leur maladie [1].

L. DE LA SICOTIÈRE.

(La fin à la prochaine livraison.)

[1] *Mémoires de M. Gisquet*, ancien préfet de police, écrits par lui-même t. IV, ch. 3 ; — *Supercheries littéraires*.

Digitized by Google

MÉLANGES

SIDOINE APOLLINAIRE HISTORIEN

Saint Sidoine Apollinaire, ou pour le nommer plus exactement, Caius Sollius Apollinaris Sidonius, naquit à Lyon, le 5 novembre 430, d'une famille sénatoriale de la Gaule. Il fut élevé dans les écoles romaines, qui étaient encore debout dans sa ville natale et dans celles du Midi. Il épousa Papianilla, fille d'Avitus, cet Arverne qui fut élu empereur en 455; il en eut trois fils et une fille. Créé comte, en 460, par l'empereur Majorien, ou, selon d'autres auteurs, en 467, par l'empereur Anthonius, puis préfet de Rome et patrice, il fut élu évêque de Clermont en 472. Il occupa ce siège avec une grande réputation de charité et de piété. Euric, roi des Wisigoths, étant devenu maître de sa ville épiscopale, l'envoya en exil. Rendu à son troupeau, il mourut en 482 ou 484, ou même en 490; car les auteurs varient sur la date de sa mort. Il est honoré comme saint dans l'Église.

Voilà en quelques lignes la biographie de l'écrivain qui va faire l'objet de cette étude.

Les écrits de Sidoine, qui se composent de lettres et de poésies, peuvent être examinés sous plusieurs points de vue. Outre le côté philologique et littéraire, l'histoire de l'empire romain, de la Gaule, des peuples barbares qui l'envahirent au ve siècle, les mœurs et les usages des populations gallo-romaines, la géographie des Gaules qui allait bientôt changer ses appellations, la religion et son culte etc., autant de chapitres sur lesquels Sidoine peut être mis à contribution.

Mais nous nous bornerons ici aux passages de cet auteur qui peuvent servir à l'histoire de ces temps de décadence de l'empire. C'est comme historien que nous étudierons les écrits de Sidoine. Mais auparavant, nous dirons quelques mots de sa manière d'écrire.

I

Sidoine domine cette époque littéraire où brillent les dernières lueurs des lettres latines, qui après lui s'éteignirent dans les ténèbres de plus en plus épaisses de la barbarie.

Digitized by Google

Élevé par les maîtres des écoles de Lyon, qui conservèrent plus ongtemps, ainsi que leurs collègues d'au-delà de la Loire, les traditions de goût et d'élégance des classiques de l'ancienne Rome, lecteur assidu et presque passionné des modèles grecs et latins, doué d'une imagination vive, d'un tour d'esprit aimable, il se distingue parmi les écrivains qui illustrèrent le ve siècle, à la fin duquel Rome vit sa domination politique et son influence littéraire tomber à la fois sous les coups des nations barbares. Les lettrés contemporains de Sidoine, parmi lesquels il brillait, étaient Ecdicius de Clermont, son beau-frère, qui luttait contre l'invasion de l'idiome des peuples étrangers avec autant d'énergie qu'il combattait les hordes armées; Tonantius Ferreolus, le préfet des Gaules, originaire des montagnes du Rouergue, dont la bibliothèque et la science sont louées dans une des lettres de notre auteur; Mamert Claudien, le philosophe de Vienne; Paulin de Périgueux, Lampride de Bordeaux, Victorien le Gaulois, trois poètes, ses imitateurs; puis ces saints évêques, ses collègues dans le sacerdoce et ses émules dans l'éloquence: saint Loup de Troyes, Léonce d'Arles, Arbogaste de Chartres, Grécus de Marseille, Rurice de Limoges, Faustus de Riez, Gennade prêtre de Marseille, théologien de l'école du grand évêque d'Hippone, et auteur d'une sorte de Dictionnaire historique des écrivains ecclésiastiques du IVe et du ve siècles, dans lequel l'évêque de Clermont occupe une place d'honneur [1].

Quoique Mamert Claudien appelle Sidoine « le plus disert, et le plus érudit de ses contemporains, le restaurateur de l'éloquence des anciens [2], » dans un ouvrage qu'il lui a dédié; quoique saint Grégoire de Tours, qui écrivit dans le siècle suivant, se montre son admirateur, et le loue surtout de sa grande facilité d'improvisation [3]; quoique le moyen-âge, et même les critiques du XVIIe siècle, comme Ellies Dupin, Tillemont, Sirmond, son éditeur, louent son élégance, sa vivacité, son abondance, le choix de ses expressions, la finesse de ses pensées; quoique les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* fassent écho à leurs devanciers et admirent dans Sidoine « le sel et les saillies, l'abondance, la variété, un discours concis, plaisant, » il n'est pas inopportun, au milieu de ce concert d'admiration, de citer le père

[1] « Sidonius, Arvernorum episcopus, scripsit varia et grata opuscula, et sanæ doctrinæ, homo siquidem tam divinis quam humanis imbutus, acerque ingenio... verum in christiano vigore pollens, inter barbaræ ferocitatis duritiem, catholicus pater et doctor habetur insignis. » Genn. de Script. eccles. C. XCII. »

[2] « Potissimum disertorum, eruditissimum virorum... veteris eloquentiæ reparatorem.» Mam. Claud. de statu animæ.

[3] « Tantæ facundiæ erat ut ex inproviso luculentissima componeret. »

Digitized by Google

Rapin, qui lui reproche « d'affecter la grandeur d'expressions sans goût, » de citer Ménage, qui trouve « sa phrase obscure, sa prose insupportable, pleine d'antithèses, de jeux de mots, de figures exagérées, son style extravagant, » etc. De nos jours Fauriel [1], J.-J. Ampère [2], Patin [3], Amédée Thierry [4] (pour ne citer que les maîtres) le jugent avec sévérité. Qu'il nous soit permis, à notre tour, de produire notre appréciation.

Si le *style est l'homme*, en ce sens qu'il tient de près au caractère, aux mœurs, à l'histoire de l'écrivain, cet axiome littéraire, dont nous n'avons pas toutefois la prétention d'admettre la justesse dans tous les cas, reçoit dans Sidoine une confirmation frappante. Caractère aimable, mais sans consistance, comme le prouve son rôle de courtisan sous trois empereurs successivement antagonistes les uns des autres ; de mœurs pures, mais n'excluant pas le faste, le loisir, et les douceurs d'une grande existence ; homme de lettres avant tout, estimant surtout l'honneur du beau langage, et à cette époque de convulsions sociales ressentant plus vivement les dommages causés à la langue et à la littérature latines que les coups qui démolissaient l'empire et la civilisation ; homme probe, évêque charitable et pieux, mais doué de qualités sans grandeur et de vertus sans énergie ; tel nous apparaît Sidoine dans son histoire.

Sa manière d'écrire est le reflet de son caractère. Gracieux jusqu'à la noblesse, abondant jusqu'au luxe, orné jusqu'à la recherche, son style, dont l'obscurité et le mauvais goût sont plutôt les défauts du siècle que de l'écrivain, ne se distingue ni par l'élévation, ni par l'ampleur. Il est tout d'artifices et de beautés de convention. Même dans ses poèmes, la plus brillante portion de son œuvre, Sidoine n'offre que des conceptions puériles, relevées de grâces factices. On aimerait à trouver dans un auteur qui fut le centre des beaux esprits de la Gaule romaine à son époque, à défaut de génie, au moins de la grandeur, de la vigueur, de la profondeur, un vrai savoir; tout cela lui manque.

Avec de grandes prétentions à l'élégance, sa phrase est creuse, aiguisée en pointes symétriques, ou noyée dans un flot de synonymes. Nul auteur n'a cultivé avec plus de prédilection les figures de rhétorique. Quelle lecture fastidieuse que celle de cette prose et de ces vers, où la pensée est souvent absente, où l'on trouve entassés toutes les ressources de l'art, tous les lieux communs du discours ! C'est un répertoire de figures de mots, un vocabulaire de substantifs, un déluge d'adjectifs.

[1] *Histoire de la Gaule mérid.* etc.
[2] *Hist. litt. de la France.*
[3] *Journal des Savants*, 1838.
[4] *L'empire romain au* v^e *siècle.*

Digitized by Google

Tout est extérieur dans le style de Sidoine ; il semble n'habiter que les dehors, et n'être tout entier que surface. Il pense peu et laisse encore moins à penser. On dirait que l'auteur s'est caché à lui-même, et a cru peut-être cacher aux autres cette absence de profondeur, par l'enveloppe obscure qu'il donne à sa pensée : doublement malheureux en cela, car la peine prise à chercher le sens fait ressortir davantage l'inanité du fond.

Ajoutons qu'il laisse, en dépit de l'épithète *de très savant* [1], qui lui est accordée par Mamert Claudien, une mince idée de son savoir. Il est imbu sans doute des fables mythologiques, dont vit la poésie des Grecs et des Romains, il connaît les noms et les actions des hommes célèbres. Il a donc beaucoup lu ; mais il paraît avoir peu étudié. La philosophie, l'histoire, la littérature même ne lui sont guères connues que par les noms des auteurs et les titres des livres.

Sa science ecclésiastique ne paraît pas avoir été plus complète. Choisi à l'âge de quarante-deux ans, dans les rangs des hommes du monde, pour occuper un siège épiscopal, rien d'étonnant qu'il ait été plus versé dans la lecture des auteurs profanes que dans celle des livres sacrés. Mais un esprit d'une trempe plus ferme eût, à l'exemple des Ambroise, des Augustin, élevés comme lui au sacerdoce dans la maturité de l'âge, pris, dans l'étude assidue des saintes Écritures et des dogmes chrétiens, une forme nouvelle, grave comme leur dignité. Sidoine laisse bien rarement percer quelque chose du prêtre dans ses écrits. Il renonça, il est vrai, à la poésie, comme à une occupation peu digne de son saint ministère. Les allégories toutes payennes de ses panégyriques et de ses épithalames, eussent été singulièrement déplacées sous la plume d'un évêque. Toutefois ses lettres, qui offrent si peu de traces d'une culture sacrée, ses lettres n'ont été publiées par lui en corps d'ouvrage que sous son épiscopat. Elles renferment un discours religieux, un sermon, le seul que nous connaissions de lui : c'est une allocution adressée au peuple de Bourges, réuni dans l'église de cette ville pour procéder à l'élection d'un évêque [2]. Malgré quelques allusions à l'histoire sacrée, et quelques citations de l'Écriture sainte, qui se présentaient naturellement à la pensée, ce discours parait être l'œuvre d'un rhéteur, d'un rhéteur chrétien, si l'on veut, bien plus que l'œuvre d'un successeur des apôtres. Saint Loup de Troyes, Rurice de Limoges, Faustus de Riey, ses contemporains et ses amis, eussent parlé moins élégamment peut-être, mais, à coup sûr, plus évangéliquement.

Notre appréciation du mérite littéraire de Sidoine paraîtra peut-

[1] Eruditissimus.
[2] Liv. VII, ep. 12.

Digitized by Google

être trop sévère à ceux qui accepteraient sans examen l'opinion de ses contemporains, ou à ceux qui, comme les Bénédictins de l'*Histoire littéraire,* mettraient dans la balance où ils le pèsent, sa qualité d'évêque et de saint. Nous croyons que notre jugement sera ratifié par tous les lecteurs qui, comme nous, voudront voir Sidoine par leurs propres yeux. Plein de respect pour le citoyen honorable, pour l'évêque charitable et pieux, pour le saint honoré sur les autels, nous ne croyons pas que sa dignité, que le culte public qui lui est rendu dans l'Église, soient dus à autre chose qu'à ses vertus, et que ses défauts littéraires puissent diminuer sa gloire dans le ciel.

Le jugement de ses contemporains, admis durant une longue suite de siècles, prouve seulement que, dans cette époque de décadence, le goût, comme la critique, faisait défaut ; que des dehors brillants, des qualités agréables, et un peu aussi la position sociale de Sidoine, patricien, riche et considéré, ajoutons même ses vertus douces, sa charité, sa piété, ont eu une grande influence sur le jugement du petit groupe de lettrés qui représentait alors l'opinion publique.

II

Il est temps de serrer de plus près notre sujet et de voir quelle contribution Sidoine peut fournir à l'histoire.

Ses lettres, composant neuf livres, dont les deux derniers ont été ajoutés par lui aux sept premiers vers la fin de sa vie ; ses poèmes, au nombre de vingt-quatre, dont les principaux sont les panégyriques des empereurs Avitus, Majorien et Anthémius, sont tout ce qui nous reste de lui. Il avait composé plusieurs autres ouvrages, qui ont été perdus, entre autres le commencement d'une histoire d'Attila, qu'il abandonna. Il fut aussi pressé d'écrire l'histoire de son temps par le roi Euric ; mais ne se sentant pas sans doute assez libre pour parler des Barbares conquérants comme un Romain devait en parler, il se récusa en donnant pour raison qu'*écrire l'histoire ne convenait pas à un pasteur de l'Eglise* [1].

Il faut donc chercher dans ses écrits, qui sont plutôt des amplifications et des jeux d'esprit que des ouvrages sérieux, les citations, les mentions, les allusions que fait Sidoine, et qui ont quelque rapport à l'histoire de son temps. Car dans ses lettres, moins celles où il fait le portrait du roi Théodoric des Wisigoths et où il fait l'éloge de Patient, évêque de Lyon, et de saint Loup, évêque de Troyes, il ne parle des personnages et des faits historiques presque qu'incidemment;

[1] Sirmondus. *Vita S. Sidonii.*

Digitized by Google

il faut donc saisir ces témoignages au passage et les réserver pour l'histoire. Ses panégyriques, les seuls de ses poèmes qui aient une valeur historique, sont même tellement remplis d'inventions boursouflées, que les faits s'y trouvent comme noyés. Nous essaierons toutefois de les dégager des ornements qui les étouffent.

Nous avons cité le portrait de Théodoric, roi des Wisigoths. Ce prince était Théodoric le Jeune, qui régna sur cette nation quelques années après la grande bataille livrée à Attila en 451, dans laquelle son père, portant le même nom, fut tué. Sidoine a fait de ce prince un portrait complet; il y décrit son extérieur, ses mœurs, ses actions [1]; dans une lettre adressée à Agricola son beau-frère. L'extérieur est dépeint avec une exactitude, qui est confirmée par la description que nous ont laissée divers auteurs de ces barbares. On n'est pas ensuite peu surpris de voir un roi à moitié sauvage assister avant le jour aux prières des prêtres ariens, employer les premières heures de la matinée aux affaires de l'État, recevoir les ambassadeurs, en un mot remplir tous les devoirs d'un souverain plus civilisé. Mais bientôt le barbare reparaît ; la chasse occupe le reste de la matinée. Sidoine nous le montre à table, et sa table est servie avec l'élégance des Grecs, l'abondance des Gaulois et la promptitude des Italiens. Après le repas, au-lieu d'aller dormir, il aime à jouer aux dés, il y met une ardeur de gagner pareille à celle de vaincre dans les combats. Au repas du soir, il aime à entendre des musiciens, mais seulement des musiciens dont les chants inspirent la vertu. Nous resserrons ce portrait, très détaillé dans l'auteur, et très intéressant. Nous n'ajouterons qu'un mot, par lequel Sidoine caractérise un prince plus aimable que son origine ne le ferait attendre: *il craint d'être craint*[2].

C'est, nous l'avons dit, la seule lettre où Sidoine traite avec détails un sujet historique profane. Nous allons maintenant recueillir les passages qui intéressent l'histoire. Nous commencerons par ceux qui concernent l'Église.

Il écrit à Aper, d'Autun, qui se trouvait aux eaux [3], qu'il l'attend dans la ville (de Lyon probablement) « pour la solennité des Rogations, que saint Mamert de Vienne a instituées. Avant ce saint évêque, les prières publiques étaient tièdes, peu fréquentes, et pour ainsi dire, ennuyeuses. Elles avaient pour objet de demander la pluie ou le beau temps, mais étaient souvent empêchées par les festins ; maintenant, dans celles qu'a instituées le grand évêque, on jeûne, on prie, on chante des psaumes et on pleure. »

[1] Epist. Lib. I ep. 2.
[2] « Timet timeri. »
[3] Ep. V, 14.

Digitized by Google

Cette lettre établit donc que c'est à saint Mamert qu'on doit l'établissement d'une forme plus sainte et plus digne donnée aux prières publiques qu'on appela *Rogations*.

A l'époque de Sidoine, saint Patient occupait le siège métropolitain de Lyon. L'évêque de Clermont lui écrit pour le remercier de sa libéralité envers ses diocésains victimes des guerres [1]. Il commence par un éloge de la charité du saint prélat. Il ne parle pas de sa magnificence envers l'Église de Lyon. « Son principal titre à la louange est d'avoir, après la dévastation de la Gaule par les Goths, envoyé partout du blé gratuitement. » C'est ainsi qu'Arles, Riez, Avignon, Orange, Viviers, Valence, Saint-Paul-Trois-Châteaux ont vécu de ses charités. Mais Clermont lui doit encore plus de reconnaissance : elle a reçu de lui abondamment son pain. Son évêque parle au nom de cette ville en proclamant saint Patient *la gloire de l'Aquitaine*.

Ce même saint Patient avait construit à Lyon une basilique, qui, d'après Papire Masson, dut être l'église métropolitaine de Saint-Étienne [2]. Sidoine célébra cet édifice dans une pièce de vers, où est fixée sa situation entre le rempart et la Sâone.

Outre plusieurs lettres adressées à saint Loup, évêque de Troyes, qui témoignent de l'admiration de Sidoine pour le premier des évêques gaulois pour règle des mœurs, pour le modèle des vertus ; il fait l'éloge détaillé [3] du saint prélat dans une lettre qu'il lui adresse, et surtout dans une autre écrite à Sulpcius, abbé ou évêque, dans laquelle sa louange est plus délicate [4]. Le lecteur nous permettra de lui en donner quelques passages.

« C'est un homme qui a le goût des lettres, mais des lettres religieuses, où il cherche plus la moelle du sens que l'écorce [5] des mots. Dans ses actions, l'application, la promptitude comme la lenteur, c'est le Christ qui les dirige... Il aime le jeûne et prend part aux festins; il pratique l'un par esprit de crucifiement, il se soumet aux autres par esprit de charité... Il multiplie ses propres devoirs, oublie ceux d'autrui; quand on doit venir à sa rencontre, il aime mieux que les autres lui doivent l'honneur, qu'ils ne le lui rendent. A table, en voyage, en conseil, il cède à ses inférieurs... Sa conversation est bien réglée... Il garde dans l'église la simplicité d'une colombe, au dehors la prudence du serpent; réservé avec les bons, en garde avec les méchants, il n'est regardé comme rusé par personne... »

[1] VI, 12.
[2] II, 10.
[3] VI, 1.
[4] VII, 13.
[5] Le latin met *spuma verborum*.

Digitized by Google

Nous apprenons de Sidoine qu'il prit part au pèlerinage de saint Just [1], archevêque de Lyon, dont la fête est le 3 septembre. Il ne manque pas cette occasion de faire une description très amplifiée de l'église et des assistants. C'est surtout à Bourges, où il devait prêcher pour l'élection d'un évêque, qu'il ne se dispense pas de faire un tableau du peuple et du clergé rassemblés pour l'élection [2]. Le sermon qu'il prononça, nous a été conservé ; nous n'en parlerons pas. Disons seulement que le prélat élu, fut Simplicius, noble Gaulois. Il avait pour compétiteurs Eucher et Pamuchius, qui malgré leurs qualités personnelles, étaient exclus par les Canons, parce que tous deux avaient été mariés deux fois.

Il semblerait que Sidoine, que sa haute position et ses emplois mirent en relation avec les personnages historiques de son temps, dut laisser sur eux des renseignements précieux à consulter. Il n'en est rien. C'est à peine si, dans toutes ses lettres, on découvre quelques noms de personnes que l'histoire puisse enregistrer. Ceux mêmes à qui elles sont adressées, excepté quelques évêques, sont pour la plupart des personnages obscurs, que leurs dignités et leur qualité d'amis de Sidoine n'ont pu sauver de l'oubli.

Nous ne négligerons pas cependant les noms qu'il cite. Ainsi nous trouvons dans une lettre à Heronius de Lyon [3], les deux consuls Gennadius Avienus, et Cecina Basilius, dont « le premier était arrivé au consulat par son bonheur, le second par son mérite.» La même lettre fait du sénat un éloge mérité, nous voulons le croire, mais assez curieux pour l'époque. « Les sénateurs étaient pour la plupart de grande richesse, de naissance distinguée, d'âge grave, de bon conseil, de dignités élevées, d'accueil affable. » Il mentionne aussi la paix dont l'empire put jouir après les noces de Ricimer, qui avait épousé la fille de l'empereur Anthémius [4].

Sidoine avait épousé lui-même la fille de l'empereur Avitus, Papianilla, à qui il adresse une lettre [5] dans laquelle il caractérise en deux mots l'empereur Julius Nepos, qui ne régna guères qu'une année : « Julius Nepos, aussi grand empereur par les armes que par les mœurs. »

Nous lisons dans la lettre 6e du livre V que « Chilpéric, maître des soldats, a appris que la ville de Vaison est dévouée au nouveau prince. » Thaumaste, parent de Sidoine, craint que le voisinage des troupes, si Chilpéric faisait le siège de cette place, ne trouble Vienne.

[1] V, 17.
[2] VII, 9.
[3] I, 9.
[4] I, 5.
[5] V, 16.

Digitized by Google

Dans la lettre suivante, adressée à Thaumaste lui-même, il lui apprend qu'il a recherché quels sont ceux qui font un crime de suivre le parti du nouveau prince « auprès du tétrarque de Lyon. » Quel est ce nouveau prince ? Il est difficile de le savoir, les changements d'empereur étant alors très fréquents. Ce Chilpéric était un des quatre fils du roi des Burgondes, Gundencus. Son royaume fut, après sa mort, partagé entre eux, ce qui fait appeler, par Sidoine, Chilpéric *tétrarque de Lyon*, c'est-à-dire roi de la quatrième partie des états des Burgondes, dont le siège était à Lyon. Sidoine ne perd pas l'occasion de faire un tableau de la scélératesse de ceux qui desservent les Gaulois auprès des Barbares ; c'est l'objet de sa lettre.

Les invasions des peuples barbares, les coups qu'ils donnent à l'Empire romain, la chute de ce puissant corps, devaient, ce semble, occuper dans les lettres de Sidoine une place plus importante. Nous ne trouvons sur ces grands faits, que des récits sommaires, des mentions, des allusions. Ainsi, c'est dans une pièce de vers, qui se trouve dans une lettre adressée au rhéteur Lampride de Bordeaux [1], que l'évêque de Clermont, alors exilé par le roi wisigoth Euric, lui fait cette énumération des peuples barbares qui fondirent alors sur l'Empire romain : « Ici nous voyons le Saxon bleu, accoutumé à la mer, et craignant la terre... Là, vieux Sicambre, une fois vaincu, tu fais pousser sur ta tête tondue de nouveaux cheveux. Là, s'avance l'Hérule aux joues glauques... Là le Burgonde de sept pieds demande le repos ; l'Ostrogoth se sent fort par ses maîtres, et quoiqu'il ait quelquefois écrasé les Huns, c'est de ceux auxquels il est soumis, qu'il tire son orgueil. »

A saint Mamert, évêque de Vienne [2], il annonce « que le bruit court que les Goths marchent contre le pays romain. Et nous, habitants de l'Arvernie (Auvergne) nous sommes à la porte de leur irruption. » « Placés au milieu des peuples rivaux, comme une proie, écrit-il ailleurs [3], suspects aux Burgondes, voisins des Goths, nous ne pouvons éviter la fureur des envahisseurs, ni la jalousie de leurs adversaires. » Ceci se rapporte aux Burgondes, alliés des Romains, qui furent attaqués les premiers par les Wisigoths. Ceux-ci, maîtres de la Septimanie, « portent leurs limites jusqu'au Rhône et à la Loire [4]. » Aussi Clermont paie par son asservissement la sécurité des autres. Sa condition était meilleure pendant la guerre qu'elle ne l'est depuis la paix [5], et cependant ses habitants n'avaient pas hésité à livrer à l'em-

[1] VIII, 9.
[2] VII, 1
[3] III, 4.
[4] III, 1.
[5] VII, 7.

Digitized by Google

pereur Seronatus, l'indigne gouverneur qui les opprimait et les écrasait d'impôts au mépris des lois [1]. Elle méritait un meilleur sort.

« Cependant, écrit-il à Basile, probablement archevêque d'Aix, Euric, roi des Wisigoths, malgré le traité de paix avec les Romains, attaque les provinces de l'Empire et surtout les Églises des catholiques : Bordeaux, Périgueux, Rodez, Limoges, Gabalum (Mende), Eauze, Bazas, Comminges, Auch, et beaucoup d'autres villes ont vu leurs évêques massacrés. Les peuples, privés de leurs pasteurs, vont perdre la foi [2]. »

Est-ce à la même époque, sous le règne d'Anthémius, qu'il faut rapporter la trahison d'Arvandus, préfet du prétoire dans les Gaules? Il rechercha l'amitié du roi des Wisigoths, et avait écrit à ce prince une lettre qui fut interceptée, dans laquelle il le détourne de faire la paix avec Anthémius, qu'il qualifie de Grec, lui démontrant qu'il faut attaquer les Bretons, situés sur les bords de la Loire, et que les Gaules peuvent bien être partagées entre lui et les Burgondes [3]: C'était se révolter trop ouvertement contre l'Empire; il fut condamné à mort.

Voici, à peu près, tous les témoignages historiques que nous fournit Sidoine dans ses lettres. Il n'y parle pas même de la chute de l'Empire d'Occident, arrivée de son temps, en 476.

C'est dans ses panégyriques de trois empereurs qui se succédèrent, que nous allons rechercher maintenant tous les renseignements qui peuvent servir à l'histoire.

III

Avant d'enregistrer les faits historiques que renferment les panégyriques, nous nous arrêterons un instant sur les poésies qui en forment la plus brillante portion.

Cette partie de l'œuvre de Sidoine comprend vingt-quatre pièces, de longueur et d'importance diverses [4].

Les panégyriques seuls nous fourniront des témoignages pour l'histoire. Dans les autres poèmes se distinguent deux épithalames. Le premier est dédié à Rurice et à Iberia, dont il chante l'hymen. Les fables païennes dont il est rempli conviennent peu à celui qui, quelques années plus tard, devint le saint évêque de Limoges, et à celle qui elle-même, vertueuse chrétienne, devait se consacrer à Dieu ; surtout quand on sait que cet épithalame si pro-

[1] II, 1.
[2] VII, 6.
[3] I, 7.
[4] Sans y comprendre les quelques poésies qui se trouvent dans les lettres.

Digitized by Google

fane est l'œuvre du futur évêque de Clermont. Comme cette mythologie paraît mesquine devant la gravité du mariage chrétien ! Comme Rurice devait être peu flatté de s'entendre dire que Vénus lui aurait donné l'empire, Ariane le fil qui l'eût guidé dans le labyrinthe, Alceste sa vie, Circé des herbes magiques, Calypso des fruits, etc. ! Quel éloge pour Iberia, de dire qu'elle eût pu être la rivale préférée de toutes les maîtresses de Jupiter, et que le dieu n'eût pas hésité à renouveler pour elle ses impudiques métamophorses! L'autre épithalame a une couleur un peu plus sérieuse. Polémius, l'époux, est un philosophe platonicien. Sidoine abandonne pour lui le ton galant de ce genre de poésie, et en choisit un plus austère [1].

Notre poète va changer tout à fait de ton dans l'unique poème où le chrétien ait exprimé dans la langue des muses les sujets de sa religion [2]. Ce poème est l'*Eucharisticum*, ou Actions de grâce, adressé à Faustus, ancien abbé de Lerins et évêque de Riez, qui avait servi de mentor au frère de Sidoine pendant sa jeunesse. Mais le sujet n'a pas épuré le goût de l'auteur. Il entasse dans son invocation, qui occupe les deux tiers du poème, une longue série de souvenirs de la Bible. J.-J. Ampère a jugé les vers chrétiens de Sidoine peu poétiques. Nous n'entreprendrons pas de le contredire.

Deux autres poèmes (car nous ne nous arrêtons pas aux petites pièces) méritent d'être signalées. L'un raconte la fondation de *Burgus* (Aujourd'hui Bourg), la splendide villa de Pontius Leontius, noble gallo-romain ; l'autre est l'éloge de Narbonne, écrit avec une profusion de détails qui en rendent la lecture peu agréable.

Les défauts de la prose de Sidoine se retrouvent dans ses vers ; ses conceptions poétiques sont puériles, et les ornements y sont employés à profusion ; mais le naturel et l'inspiration lui manquent presque toujours. Toutefois, pris en détail, ces poèmes jettent quelques lueurs, surtout dans les descriptions qui, ici, comme dans les épitres, sont la forme la plus caressée et la moins imparfaite de son slyle. Nous allons essayer de recueillir tous les renseignements historiques qui se trouvent, parfois seulement indiqués, dans les panégyriques.

Le premier [3], par ordre de date, est celui de l'empereur Avitus, beau-père de Sidoine. Il valut au poète une statue de bronze dans Rome.

Le héros est né à Clermont d'une famille noble. Les augures présageaient, dès sa naissance, qu'il ajouterait à la noblesse de son ori-

[1] « Omissa epithalamii teneritudine, per asperrimas philosophiæ regulas stylum traxi. » (Ep. ad Polemium, qui précède le poème.)

[2] Nous ne parlons pas de quelques inscriptions ou de quelques épitaphes, de peu d'importance.

[3] Il est placé le 3e, dans le recueil des œuvres.

Digitized by Google

gine. Il s'exerce de bonne heure à la vie rude du soldat, il y acquiert une force et un courage tels, que presque dans l'enfance, il tue, n'ayant pour arme qu'une pierre, une louve furieuse. Après l'étude de l'éloquence latine et de l'histoire de Rome, la chasse est son délassement favori, mais la chasse ardente, acharnée, dont il revient baigné de sueur. Au sortir de l'adolescence, il est jugé digne par ses concitoyens d'être leur député auprès de l'empereur Honorius, auquel il est chargé de remettre les tributs des Arvernes.

Bientôt la paix se fait entre les Romains et les Wisigoths. Théodore, parent d'Avitus,est pris pour ôtage.Celui-ci ne craint pas d'aller à la cour du roi barbare visiter son parent. Il va ensuite prendre les armes sous le grand général romain Aétius, qui ne fait rien d'important sans Avitus, pendant qu'Avitus fait beaucoup sans Aétius. Il défait les Burgondes, leurs alliés les Belges, les Hérules, les Vindéliciens, les Huns, les Francs, les Sarmates, les Gélons.

A peine, la guerre terminée, a-t-il déposé les armes, que les Wisigoths menacent Rome ; Litorius le Hun, après avoir soumis l'Armorique, vient en Arvernie, et y met tout à feu et à sang. Avitus, revenu à l'armée qui défend sa province, se bat dans un combat singulier avec un cavalier Hun et le tue. Il renoue la paix avec les Wisigoths. Enfin il est nommé préfet des Gaules.

Alors les Barbares se précipitent sur cette malheureuse province : Attila, roi des Huns, l'envahit du côté de la Belgique. Aétius, avec une armée, qui compte des Wisigoths pour auxiliaires, quitte les Alpes. Les Huns l'attendent. Aétius charge Avitus de décider Théodoric, roi des Wisigoths, à aider les Romains ; à sa parole, ils viennent se joindre à l'armée. Rome touchait à l'an 1200 de sa fondation (452), quand Placide, instrument de Pétronius Maximus, qui s'était fait proclamer empereur, tue Aétius. Les Barbares se raniment contre Rome : les Saxons, les Francs, les Allemands. L'empereur confie la garde de l'empire à Avitus. Il était, comme Cincinnatus, à la charrue, lorsqu'on vint le chercher ; il est nommé *maître de l'infanterie et de la cavalerie*. A peine Avitus est-il revêtu du commandement, que les Saxons, les Francs sont soumis en trois mois.

Ensuite Avitus vient vers les Wisigoths qui habitent les bords de la Garonne. Ils sont disposés à faire alliance avec les Romains. Avitus entre en ami à Toulouse, leur capitale. Il assiste au conseil de la nation.

Le roi wisigoth, romain de cœur, lui promet son appui, s'il veut prendre le titre d'Auguste. Avitus hésite encore. Il se rend à Arles, puis à Beaucaire, où la noblesse et l'armée le proclament empereur. Avitus cède : un tertre de gazon est élevé par les soldats, un collier

Digitized by Google

militaire ceint le front du nouvel Auguste, en guise de diadème, et le poids des affaires publiques repose sur Avitus.

Sidoine le fait en tout ceci trop modeste ; les historiens s'accordent à donner à Avitus plus d'ambition de la dignité suprême. Après l'éloge de l'empereur, dans lequel la soumission de la Pannonie figure comme un nouveau titre de gloire, le panégyrique est clos. Notre auteur ne parle pas du reste du règne d'Avitus, qui ne fut pas long, puisqu'il fut déposé par le sénat en 456. Il eut pour successeur Majorien, pour lequel Sidoine va encore emboucher la trompette épique, dans le panégyrique qui lui est dédié.

Nous y retrouvons toujours le style emphatique et les fictions mythologiques du panégyrique d'Avitus ; l'histoire a peu de renseignements à y recueillir.

Faut-il d'abord considérer comme une allusion au commerce de Rome l'énumération des nations de tout l'univers connu apportant à la ville éternelle les produits de leur sol : l'Inde, l'ivoire ; la Chaldée, les parfums ; l'Assyrie, les pierres précieuses ? ou bien n'est-ce qu'un moyen poétique d'introduire l'Afrique, s'accusant d'avoir produit Annibal, mais demandant un vengeur contre le farouche vandale Genséric, qui la ruine et la dépeuple ? Ce vengeur sera Majorien.

Une ville de Pannonie, Acincus, fut la patrie de son aïeul, maître de la cavalerie sous Théodose. Son père était questeur. Majorien, dès l'enfance, annonce de glorieuses destinées ; tout ce qui est grand lui plaît. Grand chasseur il sera grand guerrier ; habile à la course, à monter à cheval, à lancer un javelot ; toute la Gaule est pleine de ses louanges. Il est connu de tous les fleuves de cette contrée, surtout de la Loire, quand il va défendre les Tourangeaux, probablement contre les Armoricains, qui, comme nous l'avons vu dans le panégyrique d'Avitus, étaient les alliés des Huns. De là, il va combattre Clodion, roi des Francs, en Artois, et les repousse. L'auteur en parlant de cette guerre avec les Francs ne manque pas de décrire cette nation. Valentinien II et Aétius disparaissent tour à tour. C'est un signal pour les Barbares ; ils fondent à l'envi sur l'empire.

Les Allemands passent les Alpes rhétiques et viennent ravager l'Italie. Majorion, maître des soldats, les défait par Burcon, son lieutenant, dans les plaines Caviniennes. Plus tard, Majorien étant devenu empereur, sans que Sidoine nous ait parlé de ce changement, les Maures d'Afrique, les Vandales font une descente en Italie. Ils emportaient leur butin, quand Majorien les attaque, leur reprend ce qu'ils avaient pillé, et les met en fuite. Il veut les poursuivre jusque dans leur pays ; une flotte est équipée par ses ordres. Mais il est détourné de cette entreprise par l'attaque simultanée de toutes les hordes barbares, qui fait trembler Rome ; elle est rassurée par la

Digitized by Google

valeur de l'empereur. Il se met en marche ; une nation (celle des Huns ?) refuse de se soumettre ; les rebelles sont écrasés par Majorien. Il passe en Gaule. Par lui et ses lieutenants, dont fait partie Pierre, il chasse l'ennemi de Lyon et lui fait donner des ôtages. Cette malheureuse ville a beaucoup souffert, elle attend de Majorien une protection efficace qui la relève de ses ruines.

Tels sont les faits historiques, cités dans ce panégyrique de Majorien, celui d'Anthémius nous en fournira aussi peu [1]. Sidoine ne parle pas de l'empereur Lybius Severus qui régna entre Majorien et Anthémius. Ce panégyrique fut écrit en 468, une année après la proclamation comme empereur d'Anthémius, et lorsqu'il prit possession de son second consulat. Il avait obtenu une première fois cette dignité à Constantinople, avant de parvenir à l'empire. De là une occasion, que Sidoine ne néglige pas. de faire la description de cette reine de l'Orient, lieu de naissance d'Anthémius.

De l'éloge de sa patrie, il passe à l'origine d'Anthémius. Il a pour père Procope, qui descend des empereurs. Jeune encore, Procope renoua la paix avec les Perses. A son retour, il fut fait patrice, et maître de l'infanterie et de la cavalerie. Il avait pour beau-père Anthémius, préfet et consul sous l'empereur Arcadius. La naissance du jeune Anthémius est marquée par des prodiges. Il aimait, tout enfant, à jouer avec des armes ; plus tard, il se plaît à dompter les chevaux, à chasser les bêtes fauves. En même temps, il reçoit des leçons de philosophie dans les auteurs grecs et romains. Il étudie l'histoire dans Tite-Live, Varron, Tacite et la rhétorique dans Quintilien.

Anthémius est fiancé à la fille de l'empereur d'Orient Marcien ; il est envoyé en qualité de comte pour fortifier le Danube. Il est, à son retour, créé maître de la cavalerie et de l'infanterie, puis consul ; et il acquiert la dignité de patrice. Il eût pu se faire nommer empereur, à la mort de son beau-père. Mais il refuse cette haute dignité, qu'il devra plus tard à son mérite, non à sa naissance, ni à son mariage. Voyons-le maintenant dans les camps.

Valamer, roi des Ostrogoths, ravage l'Illyrie, il est vaincu par Anthémius. Un ennemi plus redoutable se présente. Ce sont les Huns, dont Sidoine décrit les mœurs et la personne. Anthémius les attaque et les défait dans les champs de la Dacie. Il fait le siège de Sardique, où il est trahi par son collègue, resté seul à la tête de l'armée; il n'obtint pas moins la victoire.

Mais l'empereur d'Occident Lybius Severus est mort. Rome est attaquée de tous les côtés. Elle n'a, pour tenir tête à ses ennemis, que

[1] Ce panégyrique d'Anthémius est placé le premier dans les œuvres de Sidoine. Il est le dernier dans l'ordre chronologique.

Digitized by Google

l'invincible Ricimer à leur opposer. Genséric, roi des Vandales, fils d'une esclave, hait ce général, fils d'un Suève, et Goth par sa mère; il n'oublie pas que Vallia, aïeul de Ricimer, a défait les Vandales et les Alains près de Calpé ; il garde le souvenir de la victoire que Ricimer a remportée sur lui-même à Agrigente. Il déteste le petit-fils de celui qui a été la terreur des Vandales. Ricimer est redouté des Barbares ; mais il est le seul soutien de Rome. Constantinople cède Anthémius à Rome ; celui-ci est fait empereur. Il donne sa fille en mariage à Ricimer, et l'empire d'Occident espère des destins plus favorables sous Ricimer, que Sidoine espère voir consul pour la seconde fois, et sous Anthémius, trois fois consul.

Voilà les témoignages historiques, que renferment les trois panégyriques. Ils sont pour la plupart plutôt relatifs à la biographie des trois empereurs, qu'à l'histoire générale, sur laquelle Procope, Jornandez, etc., donnent beaucoup plus de détails. Mais la mince contribution de Sidoine à l'histoire, à quel prix faut-il la découvrir dans des compositions écrites dans un style obscur, chargé d'images, de comparaisons, de descriptions, de citations des faits passés, dont l'auteur a rempli son ouvrage, sans parler des conceptions mythologiques, aussi puériles que déplacées ! Ainsi, par exemple, dans le panégyrique d'Avitus, après un long discours de la déesse Rome, c'est Jupiter lui-même, qui raconte la patrie, l'origine, l'éducation, les exploits d'Avitus, et sa proclamation en qualité d'empereur, de sorte que le récit du dieu occupe presque tout le panégyrique.

Qu'il nous soit permis, en terminant cette étude, d'exprimer une pensée, qui est venue bien des fois nous assaillir pendant notre travail. Voilà l'auteur, prosateur et poète, que des instituteurs de la jeunesse, plus pieux que judicieux, prétendaient, il y a quelques années, mettre, en compagnie de quelques autres, entre les mains de notre jeunesse studieuse, à la place des Cicéron, des Salluste, des Virgile, des Horace, de tous les maîtres de la littérature latine!

Combien saint Augustin était mieux inspiré, quand il disait du prince des poètes romains, ce que nous pouvons appliquer aux autres auteurs classiques : « Virgile doit être lu par les enfants, afin qu'un grand poète, le plus grand et le meilleur de tous, sucé dans des années encore tendres, ne puisse facilement sortir de la mémoire [1] ! »

L. SANDRET.

[1] « Virgilius, quem propterea parvuli legant, ut videlicet poeta magnus omniumque præclarissimus atque optimus, teneris ebibitus annis, non facile oblivione possit aboleri.» *De Civit. Dei*, I, 3.

Digitized by Google

II

HENRI IV ET LES SUISSES[1].

M. Cousin caractérisait en ces termes il y a quarante ans environ la véritable méthode historique : « Bannir de l'histoire toute conjecture, ne rien admettre de seconde main, éprouver tous les témoignages...., ne s'arrêter enfin dans les fouilles assidues auxquelles il faut se condamner qu'après avoir creusé jusqu'au tuf, c'est-à-dire atteint les pièces originales et décisives au delà desquelles il n'y a plus rien à chercher et à désirer ; donner ces pièces en totalité ou en partie, afin que le lecteur soit en état de contrôler nos récits et de juger nos jugements en parfaite connaissance de cause, puisque grâce à nos amples et loyales citations, il en sait à peu près autant que nous, et possède les faits sur lesquels nous avons nous-même travaillé et élevé notre édifice. » M. Rott a pris cette citation pour épigraphe de son livre, et il a bien fait, car tout dans cet ouvrage, qualités et défauts, s'explique par la préoccupation constante d'être fidèle aux préceptes du maître. Ainsi M. Rott a éprouvé tous les témoignages : il a réduit à sa juste valeur celui même du grand ministre d'Henri IV, l'auteur des *Æconomies royales;* il a établi une fois de plus que cet homme d'état si intègre a, de parti pris et par des motifs d'intérêt personnel, défiguré l'histoire de son temps ; il s'est servi en les critiquant des *Mémoires* de Khevenhiller et de Vittorio Siri ; enfin il a creusé jusqu'au tuf et atteint les pièces originales : la Bibliothèque nationale, les Archives, le Ministère des affaires étrangères, les Bibliothèques Mazarine et de l'Arsenal ; en Italie, les Archives de Venise, de Milan et de Turin ; en Espagne, celles de Simancas ; en Suisse, celles de Zurich et de Lucerne, lui ont livré une quantité innombrable de pièces manuscrites et de documents inédits. L'auteur a tiré parti de toutes ces pièces et il les a soumises à ses lecteurs : chacune est reproduite dans la langue et l'orthographe où elle a été écrite ; elles donnent même un singulier aspect au livre qui apparaît, que l'on me passe l'expression, tout bariolé de latin, de français,

[1] *Henri IV, les Suisses et la Haute-Italie,* par Édouard Rott. — Paris, Plon, 1882, gr. in-8° de 500 p.

Digitized by Google

d'italien, d'espagnol et d'allemand. M. Rott l'a voulu : tout lecteur, à condition de savoir cinq langues, peut contrôler et au besoin refaire l'ouvrage.

Eh bien ! j'en demande pardon à l'auteur, ce n'est pas là l'idéal d'un bon livre ; il ne fallait point prendre tout-à-fait à la lettre les conseils de M. Cousin, et je suis sûr que le grand philosophe, historien à ses heures, ne croyait point, quelques textes qu'il eût cités, que le premier venu de ceux qui le lisaient pût avec les mêmes documents refaire la Jeunesse de Mazarin ou la vie de Madame de Longueville. C'est que M. Cousin, comme tout écrivain véritable, savait qu'un livre n'est pas purement et simplement une collection de pièces plus ou moins inédites ; il pensait et pratiquait qu'un livre est une œuvre d'art ; que le sous-sol ne fait pas tout le monument, et que, si belle que soit la crypte, quand elle est achevée, le temple est encore à bâtir. M. Cousin croyait avec Buffon « que la quantité des connaissances, la singularité des faits, la nouveauté même des découvertes, ne sont pas de sûrs garants de l'immortalité ; que si les ouvrages qui les contiennent ne roulent que sur de petits objets, s'ils sont écrits sans goût, sans noblesse et sans génie ils périront, parce que les connaissances, les faits et les découvertes s'enlèvent aisément, se transportent et gagnent même à être mis en œuvre par des mains plus habiles. »

Lorsque M. Cousin écrivait que le lecteur doit pouvoir juger nos jugements, il entendait parler de ces livres qui traitent des questions capitales de l'histoire ; il songeait à ces grands historiens dont M. Rott lui-même nous entretient dans sa préface, à M. Mignet, à l'illustre Ranke ; il ne voulait pas dire que sur une question aussi secondaire en somme que celle des rapports d'Henri IV avec les Suisses, il fallût nous mettre à même de contrôler à grand renfort de textes la plus minuscule assertion de l'auteur. Cinq cents pages consacrées à un pareil sujet, c'est beaucoup ; et l'attention du lecteur a peine à se soutenir ; que sera-ce si, à chaque minute, cette attention est détournée par un renvoi au bas de la page? On perdra le fil du discours ; on trouvera dans le livre une multitude de faits ; mais on n'en saisira pas l'enchaînement. C'est ce qui arrive inévitablement aux lecteurs de M. Rott ; et l'on ne peut se défendre d'un peu de mauvaise humeur à voir tant de preuves accumulées pour de si petits événements. L'auteur veut bien nous prévenir que « seule la carte politique de l'Allemagne du sud, à la veille de la Révolution française, serait en mesure de donner une image affaiblie de la multiplicité des états, juridictions et districts de l'Helvétie au XVIe siècle, » et, au lieu de chercher à tout simplifier, il nous promène à plaisir au milieu de tous ces petits

Digitized by Google

états, montant, descendant, pénétrant dans les moindres détails de toutes les négociations ; sans jamais conclure, sans jamais résumer. L'introduction elle-même, au lieu d'idées générales et maîtresses, ne comprend qu'une énumération de faits géographiques ou historiques mal ordonnés. On songe malgré soi — c'est M. Rott qui par sa comparaison de la Suisse et de l'Allemagne nous y invite — à ces beaux articles où M. le duc de Broglie expose d'une façon si lumineuse les négociations de Belle-Isle dans les diverses cours germaniques.

Et quel style que celui de M. Rott ! Nous pourrions citer vingt phrases comme celle-ci (il s'agit des routes construites par Auguste à travers les Alpes) : « Ces grands travaux exécutés par Rome, ce don de joyeux avènement du premier des Empereurs, sont comme un éclair s'échappant du sein des nuages et illuminant d'un jour vif mais passager les névés des hautes Alpes grisonnes. »

Est-ce à dire que nous ne trouvons rien à prendre dans le livre de M. Rott ou même que nous lui reprochions le sujet qu'il a choisi? Loin de nous cette pensée. L'auteur a rendu un vrai service aux historiens, et encore qu'il faille être Suisse pour entendre retentir à travers les âges ce cri de : « La lutte pour les Alpes ! » il est incontestable qu'à certaines époques la question de savoir à qui appartiendraient les passages des Alpes a eu son importance. Exercer une suprématie effective dans les vallées alpestres, c'est une nécessité pour toute domination qui s'étend à la fois au sud et au nord des Alpes ; aussi voyons-nous Auguste construire la route de Bregenz à Coire afin de relier la Transpadane aux régions du Rhin et du lac de Constance. Et de même au XVIe puis au XVIIe siècle la Maison d'Autriche n'a pas d'intérêt plus vital que de relier ses possessions d'Italie à ses possessions d'Allemagne ; de là ses intrigues particulièrement en Valteline et surtout la construction du fameux fort « Fuentes. » Mais du même coup rien n'est plus urgent pour quiconque entreprend de lutter contre la Maison d'Autriche que de couper en deux ses États ; et voilà pourquoi Henri IV tenait tant à mettre la main sur la Valteline par laquelle, disait-il, « il serrait la gorge aux Espagnols et les pieds aux Grisons. » C'est ce qui faisait écrire à notre ambassadeur Pierre Jeannin de Castille « que l'alliance des lignes suisses était pour nos rois le plus beau fleuron de leur couronne [1]. » Enfin tout ceci nous explique que le XVIe siècle et le commencement du XVIIe aient été la grande époque de l'Helvétie.

Une des parties les plus curieuses du livre de M. Rott est assurément le tableau qu'il nous trace dans son introduction de l'état de la

[1] A Barbin, contrôleur général, 24 septembre 1616.

Digitized by Google

Suisse, de ses mœurs, de ses institutions. La diversité, tel est le caractère qui domine; diversité de religions d'abord, qui entraîna la diversité des alliances : « Classer les XIII cantons d'après les confessions, dit M. Rott en son langage, c'est expliquer l'origine des deux grands courants qui dès le milieu du XVIe siècle précipitèrent la moitié de la Suisse dans le remous de la politique espagnole et rattachèrent l'autre moitié à la France et à Venise. » L'immense variété des institutions, chacune des moindres vallées des Alpes ayant les siennes propres, causait un prodigieux étonnement aux étrangers qui ne pouvaient comprendre que malgré tout l'Helvétie parvînt à jouir d'un calme relatif. « C'était, dit Padavino, comme la musique dont les notes discordantes se noient dans un ensemble harmonieux. » L'harmonie d'ailleurs ne dura guère ; et M. Rott, bien qu'il vante l'excellence et la sévérité des lois de ses compatriotes, est obligé d'avouer que dès le début du XVIIe siècle la décadence commença par suite des dissensions civiles et religieuses, et surtout par les contradictions de leur politique extérieure. Il n'était pas rare en effet que les Suisses traitassent simultanément avec plusieurs belligérants et accordassent à chacun d'eux des troupes auxiliaires ; liée à tous ses voisins par une multitude de traités, le jour vint où la Suisse ne pût pas les exécuter tous, et alors les difficultés commencèrent pour elle. Conséquence juste et funeste d'une politique sans dignité comme sans moralité ! L'habitude de se vendre avait conduit les Grisons à ne plus défendre leur indépendance menacée, leur pays envahi : ils attendaient que la France les prît à sa solde !

Après cette introduction, M. Rott n'entre pas encore dans le vif de son sujet. Le livre premier n'est à vrai dire qu'une seconde introduction. Nous ne sommes pas tentés de nous en plaindre parce qu'il y a là trois chapitres sur l'Europe occidentale et le traité de Vervins, l'Italie et la Paix de Lyon, les Anciennes alliances franco-suisses, d'un intérêt un peu plus général que les chapitres suivants.

La paix de Vervins, d'après l'auteur, n'était qu'une trêve et ne résolvait aucune des grandes questions européennes ; seules les circonstances lui donnèrent quelque durée, ou, pour citer encore une fois M. Rott « la dégagèrent de l'atmosphère d'instabilité qui l'environnait à l'instant où elle fut conclue. » L'une des plus grandes lacunes du traité était de laisser indécis le sort de Genève ; ce silence d'Henri IV relativement à la grande cité huguenote était le signe de sa réconciliation avec le Saint-siège ; mais le roi de France ne devait point oublier par la suite que la chute de Genève eût ouvert aux armées espagnoles la route des Pays-Bas. La France en 1598 entrait dans une période nouvelle ; reconstituée par son roi après neuf années

Digitized by Google

de guerre, il fallait qu'elle fût réorganisée dans toutes ses parties ; mais à tout prendre elle avait moins perdu pour reconquérir son rang de grande puissance que l'Espagne pour conserver le sien. « L'aigle des Habsbourg, suivant l'expression d'un noble Vénitien, repliait lentement ses ailes. » L'Espagne, appelée depuis moins d'un demi-siècle à soutenir seule le poids de la monarchie, se mourait, et l'univers assistait au spectacle de l'affaiblissement graduel d'un empire dont les ressources paraissaient au premier abord infinies, mais dans lequel la banqueroute existait à l'état latent. » Millions d'Amérique, soldats de Castille, capitaines d'Italie, tout allait se fondre dans la grande fournaise allumée aux Pays-Bas. *quella provincia era vorace d'uomini e del tesoro di Spagna.* Les provinces même dont la possession aurait dû fortifier le royaume l'épuisaient. Aussi Philippe II, quatre jours après le traité de Vervins, le 6 mai 1598, consentait au démembrement de la monarchie en donnant les Pays-Bas, le Luxembourg, la Franche-Comté et le Charolais à celle qui avait failli être reine d'Angleterre et peut-être de France, à l'infante Isabelle Claire-Eugénie et à son époux le cardinal Albert d'Autriche. Sacrifice cruel fait par Philippe II et qui devait être inutile !

Les Pays-Bas en se sauvant eux-mêmes avaient aussi sauvé l'Italie. Sans la diversion des Flandres, dès la fin du XVIe siècle, le Saint-siège et les États indépendants du centre, étranglés entre le Napolitain et le Milanais espagnols ; Venise, étouffée entre le Milanais, le Trentin presque espagnol et le Tyrol autrichien ; la Sicile espagnole ; la Savoie, gouvernée par Charles-Emmanuel, gendre et lieutenant de Philippe II ; la conquête se poursuivant lentement et sûrement ; tel était en 1598 le triste état de l'Italie. Stendhal a bien défini l'œuvre des Espagnols dans la péninsule des Apennins : « Ils ont perdu l'Italie et l'ont perdue en l'avilissant. » Pour lutter contre la France ils la transformèrent en une immense place de guerre ; plus de commerce, plus d'industrie ; des cités florissantes se changèrent en déserts : « Ce duché de Milan, écrit Fresne-Canaye, notre ambassadeur à Venise [1], qui soulait estre le mouton mignon de toute l'Italie, est si descharné, si exténué, que la pauvre Champagne ou Picardie n'est pas plus misérable. » Même après la paix faite, le gouverneur du Milanais ne désarma pas ; c'était par cette province que l'Autriche et l'Espagne se donnaient la main.

Quant à l'Allemagne, les dernières années du XVIe siècle avaient eu pour elle une importance moins décisive que pour la France et pour l'Espagne. Sous la molle et impuissante autorité de l'Empereur, la rupture et la guerre qui devaient éclater vingt ans plus tard entre

[1] Dépêche à la Boderie, 23 mars 1602.

Digitized by Google

l'Allemagne protestante et l'Allemagne catholique se préparaient déjà ; la réaction catholique se faisait prévoir, mais il n'est pas juste d'imputer, comme le fait M. Rott, aux catholiques seuls la responsabilité de la Guerre de Trente ans.

De la mer du Nord à la mer de Toscane, partageant en deux moitiés l'Europe occidentale, s'étendait la chaîne presqu'ininterrompue des « *Stati liberi.* » Sous ce nom significatif emprunté à la diplomatie vénitienne, étaient compris tous les États ne dépendant ni de la maison d'Autriche, ni de la couronne de France : les Provinces-Unies, les principautés protestantes d'Allemagne, le duché de Lorraine, les cantons suisses et leurs confédérés, Venise, Rome, la Savoie et les petits États d'Italie. Il n'y avait point entre ces États un simple lien géographique; tous étaient unis par la communauté de leurs intérêts; c'est ainsi que les Provinces-Unies voyaient dans Genève et les Grisons les boulevards avancés de leur indépendance et s'intéressaient vivement à leur conservation. De tous ces états libres le premier fut incontestablement Venise qui tint en échec les plus grandes monarchies de l'Europe ; M. Rott accorde à cette république un juste tribut d'éloges et il déclare qu'il n'est point d'État qui possède de plus glorieuses annales. Avec Venise, le Saint-siège et la Savoie étaient les principaux contre-poids de la puissance espagnole en Italie ; mais le Saint-siège n'avait point de politique nationale bien caractérisée, et la Savoie prise entre la France et les possessions espagnoles était presque menacée dans son existence.

Ce tableau de l'état de l'Italie amène naturellement l'auteur à nous parler de la *Paix de Lyon* et des conséquences qu'elle eut pour les divers États de la Péninsule. Nous recommandons vivement la lecture de ce chapitre qui est l'un des meilleurs et pour les faits et pour les considérations qu'il contient. M. Rott est très sévère pour cette paix ; « elle fut, dit-il, une des grandes erreurs commises par la politique française au commencement du XVIIe siècle. Peut-être M. Rott n'est-il pas assez pénétré des avantages d'un traité qui, en échange d'un petit pays enclavé dans le Piémont, nous donnait une contrée riche et fertile surnommée avec raison le grenier de la Savoie, la Bresse, le Bugey et le Val Romey ; qui mettait la Savoie à la merci des invasions françaises et multipliait nos points de contact avec les Suisses. Du moins fait-il admirablement ressortir le profit que tirait l'Espagne de ne plus nous avoir pour voisins en Italie même et de nous brouiller ou à peu près avec les États autonomes de la Péninsule qui se crurent abandonnés. En effet, entre les mains des Français, le Marquisat de Saluces n'était pas seulement une citadelle avancée du Dauphiné ; il était, suivant l'expression du cardinal d'Ossat, « la vraie

Digitized by Google

bride des Espagnols en Italie et encore du duc de Savoie [1]. » C'est ce que sentait l'ambassadeur d'Espagne à Venise, don Inigo de Mendoza lorsqu'il écrivait à son maître : « Votre Majesté sait que la tranquillité de ses États d'Italie dépend de l'expulsion des Français du Marquisat. Aussi longtemps que cette porte restera ouverte à vos turbulents voisins, le repos de la Péninsule ne sera jamais assuré. Au surplus, en vous opposant à la restitution de Saluces, vous obtiendrez un résultat plus important encore, vous enlèverez aux princes indépendants la possibilité de s'adresser au roi de France et d'en recevoir des secours [2]. » Hâtons-nous d'ajouter qu'Henri IV s'empressa de dissiper tous les malentendus, mais ses ambassadeurs eurent fort à faire, tant la malheureuse Italie, malgré le danger pressant, restait divisée en face de l'Espagnol ! Deux années se passèrent sans que la diplomatie française gagnât un pouce de terrain au delà des Alpes. Le roi de France se décida alors à attendre que l'Italie l'appelât chez elle ; mais il eut soin de s'assurer un débouché à travers les Alpes, en renouvelant les anciennes alliances des Valois avec les Lignes suisses et grises.

Les rapports des Français et des Suisses avaient commencé au temps de Charles VII ; le 8 novembre 1452 avait été signée la *paix perpétuelle* de *Montils-lez-Tours ;* renouvelée par Louis XI en 1463, puis en 1470, elle fut complétée par une alliance offensive conclue à Paris en 1475 ; depuis lors il n'y eut guère de bataille où les troupes suisses ne combatissent avec les armées françaises. Cependant, vers la fin du règne de Louis XII, les deux alliés se brouillèrent, et l'on vit les Suisses envahir la Bourgogne. De même que Charles VII, après la bataille de Saint-Jacques, François Ier, après celle de Marignan, s'efforça de se rapprocher des Suisses ; la paix de Genève le réconcilia avec les XIII Cantons, en attendant que la paix perpétuelle de Fribourg aplanît les dernières difficultés qui existaient entre la France et le Corps helvétique. Pendant une cinquantaine d'années les alliances allèrent se renouvelant sans cesse, mais à chaque renouvellement les Cantons et leurs confédérés augmentaient leurs prétentions. Enfin les guerres de religion divisèrent profondément les Suisses, jetant les uns dans les bras de la Maison de Habsbourg et livrant les autres à ses adversaires. La France toutefois faillit perdre ses alliés faute de les payer : au commencement du XVIIe siècle, plus de la moitié des Suisses se trouvaient directement ou indirectement créanciers de la Couronne de France ; on leur devait trente-six millions. Cette question de la dette devait retarder l'alliance d'Henri IV et des Suisses, aussi bien que com-

[1] D'Ossat au Roi, Rome, 4 mars 1602.
[2] Archives de Simancas. V. 1877, n° 87.

Digitized by Google

pliquer toutes ses négociations avec les princes allemands. Or Henri IV prétendait obtenir des Suisses le monopole des levées et des passages : trois ambassadeurs, parmi lesquels se signala Méry de Vic, furent chargés de convaincre les divers gouvernements des cantons. Après mille difficultés, mille échecs passagers, au courant desquels nous met M. Rott, la France finit par remporter une victoire presque complète. En octobre 1602, les anciennes capitulations furent solennellement confirmées et jurées : en vain les Espagnols essayèrent de protester contre les faits accomplis : trente lieues des Alpes demeurèrent entre les mains de leurs ennemis. Un gouverneur de Milan, de la trempe de Fuentes, devait mieux aimer risquer la Lombardie même que d'accepter cette menace de tous les instants ; une nouvelle phase allait commencer dans les rapports des Français, des Espagnols, des Suisses et des Italiens du nord dans les hautes vallées des Alpes. C'est à l'étude de cette phase nouvelle que sont consacrés les livres II, III et IV de l'ouvrage de M. Rott : Venise et Milan ; la lutte pour les Alpes (1601-1605) ; — Pays-Bas et Valteline (1605-1608) ; — La Ligue d'Italie (1605-1610). Nous n'entreprendrons pas l'analyse de ces trois dernières parties; elles abondent, comme nous l'avons dit, en détails précis et nouveaux ; le chapitre intitulé : *L'Alliance de Davos*, présente même un très sérieux intérêt. Mais l'auteur n'a pas pris la peine de résumer sa pensée, de condenser sous forme générale les résultats de ses recherches ; il n'appartient pas au critique de refaire de fond en comble l'œuvre de l'historien. Nous ne pouvons que répéter en finissant ce que nous disions au début ; le livre de M. Rott, si riche en documents, sera indispensable à quiconque voudra refaire le tableau de la politique extérieure d'Henri IV ; après Poirson, il y a encore beaucoup à dire et surtout à rectifier; déjà certaines parties ont été réétudiées avec soin, par exemple en Allemagne, les rapports d'Henri IV avec les Provinces-Unies ; d'autres points sont encore obscurs, notamment les négociations si curieuses du roi de France et des princes allemands ; mais peu à peu tout s'éclaircit, et bientôt peut-être l'admirable ensemble de notre politique extérieure au commencement du XVIIe siècle apparaîtra pour la plus grande gloire du souverain qui l'a lui-même inspirée et dirigée. M. Rott a apporté sa contribution à l'œuvre commune, et il faut lui en savoir gré, en reconnaissant toutefois que, même en sa partie, il n'a pas dit le dernier mot. Tous les matériaux sont là, mais l'édifice n'est pas construit ; on attend encore l'ouvrier. Pourquoi M. Rott ne serait-il pas cet ouvrier? il nous annonce un second volume; qu'il ait le courage de refondre et de refaire le premier ; le rendant plus court et plus clair, il le rendra du même coup plus frappant et plus lisible.

AL. BAUDRILLART.

Digitized by Google

III.

DEUX LÉGENDES RÉPUBLICAINES.

BARAT ET VIALA.

I

Les enfants n'avaient pas encore participé sur nos places publiques aux honneurs qu'on ne rend qu'aux grands hommes; la statue de Barat, de David d'Angers, qui figura au salon de 1843 fut placée avec raison dans un musée et on n'avait pas songé un seul instant à en faire un monument public; la frise du Panthéon doit être considérée comme une allégorie et il a fallu arriver jusqu'à nos jours pour voir élever solennellement des statues à de jeunes héros dont les hauts faits ne peuvent même pas offrir des caractères sérieux d'authenticité.

La commune de Palaiseau vient en effet d'élever, à l'aide d'une souscription nationale officielle, une statue à la mémoire d'un enfant qui mourut en Vendée dans des circonstances peu précises, dont il est impossible d'admettre l'authenticité d'une manière indiscutable et dont le caractère héroïque est encore à prouver.

Accueillir, encourager la souscription qui a été faite à cette occasion, n'est-ce pas admettre comme véritable la légende de Barat? N'est-ce pas donner la consécration officielle à une apothéose que les chefs même de la *grande* Révolution avaient ajournée indéfiniment?

Cependant alors, comme aujourd'hui, l'intérêt et la passion politique étaient d'un trop grand poids dans la balance pour qu'on cherchât à dégager la vérité de légendes qui devaient éveiller l'enthousiasme général, et qui ne peuvent faire naître, de nos jours, qu'un tout autre sentiment.

Était-il opportun, du reste, de venir ériger sur une place publique la statue d'un enfant qui ne fut tout au plus qu'un héros de guerre civile? N'est-ce pas déclarer officiellement les soldats vendéens coupables d'un acte odieux, sans remarquer qu'ils se trouvaient au lendemain du passage des colonnes infernales?

Si les républicains massacrèrent un nombre considérable d'enfants

Digitized by Google

dans des circonstances atroces [1], de pareils crimes n'avaient pas été, jusqu'à ce jour, reprochés aux Vendéens, qui pardonnèrent souvent aux soldats patriotes, alors que ces derniers ne savaient pas toujours attendre *que leurs cheveux fussent repoussés* pour violer leurs serments [2].

A la veille du jour où l'on se dispose à suivre l'exemple de la municipalité de Palaiseau en élevant à la mémoire de Danton une statue sur le socle de laquelle on n'effacera jamais le mot de SEPTEMBRE, il est impossible de ne pas protester au nom de la vérité outragée [3]; il faut produire la lumière, détruire une légende trop accréditée depuis bientôt un siècle, et rechercher ce qu'il y a de vrai dans les scènes dramatiques représentées devant la foule inconsciente.

Où est né Barat? Les uns veulent qu'il soit de Falaise [4], d'autres le disent originaire de Sceaux, ou le font naître à Palaiseau. La pièce suivante, que nous extrayons d'un article de M. C. Vatel [5], le scrupuleux historien de Charlotte Corday, ne laisse aucun doute à cet égard.

« Le 30 Juillet 1779, a été baptisé *François-Joseph*, né de la veille, fils de François BARAT, garde-chasse en la seigneurie de ce lieu, y demeurant au château et de Marianne Leroy, son épouse ; le parein M. François-Joseph Reydy de la Grange, receveur-général et procureur fiscal de S. A. S. Mgr. le

[1] A Lallié, *Le Sans-Culotte J.-J. Goullin*, p. 69 et suivantes; — Camille Bourcier, *Essai sur la terreur en Anjou*, p. 100 ; — Mes archives : *Notes d'audience de Villenave* dans l'affaire du comité révolutionnaire de Nantes ; *Plaidoyer de Tronson Ducoudray* dans l'affaire du même comité, p. 27. — *Noyades, Fusillades*, par Philippes, p. 65. — *Bulletin du Tribunal révolutionnaire* de Clément, t. VI, p. 35, t. VII, p. 64, etc.

[2] Malgré la difficulté qu'avaient les Vendéens à mettre leurs prisonniers hors de la portée de leurs adversaires, ils ne les massacrèrent que dans des circonstances exceptionnelles extrêmement rares, et nous les voyons traqués à la veille de prendre un parti désespéré, donner la liberté à six mille patriotes à la demande d'un de leurs chefs. Lorsque les Vendéens avaient plus de prisonniers qu'ils n'en pouvaient nourrir ils leur coupaient les cheveux et les laissaient libres après leur avoir fait prêter le serment de ne plus servir contre eux. Aussi lorsqu'ils prenaient un patriote avec les cheveux coupés ras ils le fusillaient immédiatement.

[3] Il convient cependant de faire une restriction et d'avouer que, si l'histoire de la révolution a fait un pas en arrière au point de vue de la justice, la sculpture y a gagné une œuvre d'art extrêmement remarquable qui perpétuera bien plus le souvenir des talents de M. Albert Lefeuvre que celui de l'enfant *sublime* qu'il a représenté.

[4] *Nouvelle biographie générale.*

[5] *Journal de Versailles* du 2 mai 1880.

Digitized by Google

prince de Condé, en ses terres de Palaiseau, et la marreine dame Jeanne Griffé, épouse du parein, demeurant en cette paroisse. qui ont signé avec nous.

« GRIFFÉ, REYDY DE LA GRANGE J. J. DESHAYES (curé de la paroisse.)[1] »

Barat est donc né à Palaiseau le 30 juillet 1779, ce qui lui donnait le 7 décembre 1793, jour de sa mort, 14 ans 4 mois 7 jours. La plupart des biographes et tous les légendaires le font mourir à treize et même à onze ans.

Nous ne connaissons rien sur la première enfance de Barat[2].

Fût-il élevé à Palaiseau ? Savait-il lire et écrire ? A quelle époque mourut son père?

Nous ne pouvons même savoir positivement s'il commença son apprentissage militaire à la fin de 1792 ou dans les neufs premiers mois de 1793, comme nous le verrons plus loin.[3]

Les troubles qui suivirent l'écroulement de la monarchie et l'incapacité des nouveaux gouvernants augmentèrent la misère publique dans des proportions épouvantables ; les subsistances, devenues de plus en plus rares ou tenues cachées par la méfiance des producteurs, rendaient la situation des familles pauvres de plus en plus précaire, et la France entière, malgré les victoires des armées républicaines aux frontières, offrait à l'intérieur le plus triste spectacle.

La mère de Barat avait vivement ressenti le contre-coup des brusques réformes révolutionnaires, et la suppression des droits féodaux l'avait laissée dans l'indigence. Ayant perdu son mari, elle

[1] Greffe de Versailles, p. 168. — Palaiseau, 2e minute.

[2] Pendant la première révolution, les journaux et les divers documents manuscrits que nous avons sous les yeux écrivent successivement Barra, Baras et Barras. Mais aucune de ces orthographes n'est la véritable, et il ne peut y avoir d'hésitation qu'entre Barat et Bara.

En effet, les recherches de M. Vatel porteraient à croire qu'il faut écrire *Barat ;* d'autre part M. E. Charavay publia en 1875, dans *l'Amateur d'autographes* (nº 269 et 267), ce même acte de baptême, qui lui avait été communiqué par M. C. Motteau, ancien secrétaire de la Mairie de Palaiseau et il écrit *Bara*.

Il y a du reste certaines différences entre les deux actes, par exemple : Marie-Anne Le Roy et Marie Anne Leroy, Rhedy ou Reddy *au lieu de* Reydy, en la terre et seigneurie de ce lieu, pour : en ces terres de Palaiseau.

Sans nous prononcer personnellement nous avons cru devoir adopter l'orthographe de BARAT, donnée par M. C. Vatel, qui a reproduit l'acte en première main, et cela malgré les raisons données par M. Georges Sauton à propos de sa pièce, *Joseph Bara*, représentée au commencement de 1881 au théâtre du Château-d'Eau.

[3] Une biographie manuscrite de Barat, qui se trouve à la bibliothèque d'Angers (1059) fixe 1792 comme date de son entrée au régiment. Cette biographie anonyme a été écrite en 1843 ou 1844.

Digitized by Google

se trouva seule pour subvenir aux besoins d'une famille nombreuse.

Elle avait vu successivement ses deux fils aînés, les seuls qui eussent pu lui porter secours, partir pour les armées, soit comme volontaires, soit pour satisfaire à la réquisition. A cette époque, en effet, le service militaire était une ressource pour bien des jeunes gens pauvres qui ne pouvaient trouver chez eux des moyens d'existence et la misère etait telle que beaucoup s'engagaient afin d'avoir du pain [1].

Le jeune Barat resta donc seul avec sa mère, ses sœurs et son plus jeune frère infirme. Dans ces conditions, il devait être à charge à sa famille et ce fut probablement dans le but de lui venir en aide qu'il s'attacha à un régiment. Rejoignit-il le corps du général Desmares en Vendée ou suivit-il des soldats lors du passage d'un régiment à Palaiseau, c'est ce qu'on ignore ; toujours est-il qu'en frimaire il servait dans l'armée de Bressuire, monté et équipé en hussard [2].

Mais il était jeune et devait y être toléré en qualité d'enfant de troupe; comme tel il ne pouvait être inscrit sur les cadres du régiment, et par suite, il est difficile d'admettre, comme nous le verrons plus loin, qu'il touchât une paye quelconque, et qu'il ait secouru sa mère autrement qu'en ne lui étant pas à charge.

Le général Desmares avait été chargé d'opérer sur la rive gauche de la Loire pendant que Kléber et Marceau, sur la rive droite, poursuivaient les débris de la grande armée vendéenne qu'ils devaient disperser à Savenay et achever dans la grande Brière et dans la forêt du Gâvre.

Le 17 frimaire, il se porta sur Jallais, d'où il envoya incendier les maisons dans lesquelles s'étaient réfugiées les Vendéens qui, après

[1] Camille Rousset, *les Volontaires de* 92.

[2] A la suite de quel régiment de hussards était Barat? C'est ce que je n'ai pas établi d'une façon positive. D'après une magnifique gravure teintée que je possède (*Joseph Barra assassiné par les rebelles à l'âge de* 13 *ans. — Il est mort en criant : Vive la République ! La Convention nationale a décerné à ce jeune héros les honneurs du Panthéon.*—Peint par Garnerey — gravé par M. Alix, à Paris chez Marie François Droubin, éditeur et imprimeur-librairie, rue Christine, n° 2), Barat a un costume qui est à peu près celui des hussards de Berchini (veste bleue galonnée d'argent, collet et manche rouge, schako bleu aux spirales rouges), mais ce régiment ne servit pas en Vendée et le seul régiment de hussards d'ancienne formation qui combattit dans l'Ouest fut le 3me hussard (Esterhazy) dont le costume est très différent (Général Susane, *Histoire de la cavalerie française*, t. II, p. 239, 240, 265).

Il est probable que Barat était attaché, soit à l'ancienne Légion Germanique qui fut transformée en régiment de hussards, soit au régiment qui se forma en Vendée avec des volontaires, régiment dont parle Desmares dans sa lettre lue à la séance du 21 nivôse an II.

Digitized by Google

une sortie vigoureuse, furent obligés de battre en retraite. Ce fut ce jour-là (17 frimaire an II) (7 décembre 1793) que Barat fut tué ; voyons dans quelles circonstances.

Le seul document authentique que l'on possède est la lettre du général Desmares écrite le 18 frimaire et adressée à la Convention.

« Chollet, 18 frimaire an II [1] (1793) —..... J'implore ta justice, citoyen ministre, et celle de la Convention, pour la famille de Joseph Barra : Trop jeune pour entrer dans les troupes de la République, mais brûlant de la servir, cet enfant m'a accompagné depuis l'année dernière [2], monte et équipé en hussard ; toute l'armée a vu avec étonnement un enfant de 13 ans affronter tous les dangers, charger toujours à la tête de la cavalerie ; elle a vu une fois ce faible bras terrasser et amener deux brigands qui avaient osé l'attaquer. Ce généreux enfant, entouré hier par les brigands, a mieux aimé périr que de se rendre et leur livrer deux chevaux qu'il conduisait. Aussi vertueux que courageux, se bornant à sa nourriture et à son habillement, il faisait passer à sa mère tout ce qu'il pouvait se procurer, il l'a laissée avec plusieurs filles et son jeune frère infirme sans aucune espèce de secours.

« Je supplie la Convention de ne pas laisser cette vertueuse mère dans l'horreur de l'indigence ; elle demeure dans la commune de Palaiseau, district de Versailles. Sitôt qu'il y aura quelque chose de nouveau je t'en instruirai. »

DESMARES.

Voyez l'empressement des révolutionnaires à accueillir sans contrôle les héros dont ils ont besoin !... Sur la proposition de Barère, sans prendre d'informations plus sérieuses au sujet de l'authenticité des faits contenus dans la lettre du général Desmares, ni de la situation de la mère de Barat, la Convention accorde sur le champ une pension annuelle de 1,000 livres à la famille de ce jeune héros et 3,000 livres une fois payées. La lettre du général Desmares contenait cependant un fait qui pouvait laisser une large part au doute : était-il vraisemblable qu'un enfant de 14 ans eût terrassé et fait prisonniers deux soldats vendéens qui l'attaquaient à la fois ?

Admettons cependant tel quel le récit des Desmares : Barat a éte tué pour avoir refusé de livrer deux chevaux qu'il conduisait.

Est-ce là le fait d'un héros dramatique à la Spartiate ? Tous les soldats tués à la guerre ne mériteraient-ils pas aussi bien des statues ? Enfin ce récit concorde-t-il avec la légende populaire d'un

[1] Lettre lue par Barère dans son rapport sur la Vendée à la séance de la Convention du 25 frimaire. *Moniteur* du 27 frimaire an II (17 décembre 1793) n° 87, p. 351, col. 3.

[2] Quelle année dernière ? Fait-il commencer l'année au 1er janvier 1793 ou seulement au 22 septembre, suivant le nouveau calendrier ?

Digitized by Google

jeune tambour mourant en portant à ses lèvres la cocarde tricolore pour avoir crié : *Vive la République* à des Vendéens qui le sommaient de crier : *Vive le Roi !* [1]

Si l'on veut s'en tenir aux faits certains, et rejeter les hypothèses, il faut avouer que l'on ignore absolument de quelle façon Barat a été tué. Les Vendéens n'ont pas raconté le fait, qui n'a pas dû se passer en présence des républicains. Ceux-ci l'eussent secouru, et leur témoignage eût été invoqué lorsqu'il s'est agi de donner des détails précis sur les circonstances de sa mort, étant donné le retentissement qui entoura la mémoire de l'*enfant sublime*.

Il résulte de la lettre du général Desmares que Barat etait trop jeune pour entrer dans les troupes de la République, et que, n'étant pas enrôlé, il ne recevait pas de paye; par suite il lui était impossible de nourrir sa mère ; tout au plus pouvait-il l'aider en lui faisant parvenir ce qu'il pouvait se procurer, c'est-à-dire ce que la libéralité de chacun voulait bien lui donner, ou... ce dont il pouvait s'emparer? L'on sait que le pillage était très en honneur dans l'armée républicaine et l'on vit des volontaires improviser des foires dans lesquelles ils vendaient à leur profit les bestiaux dont ils avait fait butin.

Du reste, jusqu'au discours de Robespierre du 8 nivôse an II (28 décembre 1793), aucun journal ne raconte la mort de Barat autrement que d'après la lettre du général Desmares, lettre qui ne permet en aucune façon d'être interprétée comme le fit Robespierre. Mais laissons parler l'*incorruptible*, d'après le *Moniteur* [2].

« Robespierre. — Parmi les belles actions qui se sont passées dans la Vendée et qui ont honoré la guerre de la liberté contre la tyrannie, la nation entière doit distinguer celle d'un jeune homme dont la mère a déjà occupé la Convention. Je veux parler de Bara ; ce jeune homme, âgé de 13 ans, fait des prodiges de valeur dans la Vendée. Entouré de brigands qui, d'un côté lui présentaient la mort, et de l'autre lui demandaient de crier: Vive le Roi ! Il est mort en criant : Vive la République ! Ce jeune enfant nourrissait sa mère de sa paye ; il partageait ses soins entre l'amour filial et l'amour de la patrie. Il n'est pas possible de choisir un plus bel exemple, un plus parfait modèle pour exciter dans les jeunes cœurs l'amour de la gloire, de la patrie et de la vertu, et pour préparer les prodiges qu'opérera la génération naissante. En décernant les honneurs au jeune Barra, vous les décernez à toutes les vertus, à l'héroïsme, au courage, à l'amour filial, à l'amour de la Patrie.

[1] Deux tableaux exposés au salon de 1882 représentent le jeune Barat. Ces deux tableaux sont inexacts au point de vue historique. L'un représente Barat en hussard avec une veste rouge et l'autre, celui de M. Henner, moins compromettant au point de vue du costume, représente Barat auprès d'un tambour et tenant les baguettes.

[2] *Moniteur* du 10 nivôse an II (30 décembre 1793) n° 100, p. 403, col. 2.

Digitized by Google

« Les Français seuls ont des héros de 13 ans. C'est la liberté qui produit des hommes d'un si grand caractère. Vous devez présenter ce modèle de magnanimité, de morale, à tous les Français et à tous les peuples : aux Français afin qu'ils ambitionnent d'acquérir de semblables vertus, et qu'ils attachent un grand prix au titre de citoyen français, aux autres peuples, afin qu'ils désespèrent de soumettre un peuple qui compte des héros dans un âge si tendre.

« Je demande que les honneurs du Panthéon soient décernés à Bara, que cette fête soit promptement célébrée, et avec une pompe analogue à son objet et digne du héros à qui nous la destinons.

« Je demande que le génie des arts caractérise dignement cette cérémonie qui doit présenter toutes les vertus, que David soit spécialement chargé de prêter ses talents à l'embellissement de cette fête. »

Ainsi donc :

Desmares a dit :	et d'après Robespierre :
Il aima mieux périr que de livrer les deux chevaux qu'il conduisait.	Il aima mieux mourir en criant : Vive la République ! que de vivre et crier : Vive le Roi !
Il faisait passer à sa mère tout ce qu'il pouvait se procurer.	Il nourrissait sa mère avec sa paye.

Pourquoi commenter la lettre du général Desmares et ne pas s'en tenir à sa version toute simple? Pourquoi préférer une hypothèse sans fondement au seul récit ayant un caractère d'authenticité ? Lorsqu'on entre dans la voie des hypothèses, pourquoi affirmer la version de Barat mourant pour ne pas crier : Vive le Roi ! plutôt que celle de Barat tué à distance par un coup de fusil[1], ou celle de Barat tué par les chevaux qu'il conduisait? Ces hypothèses sont tout aussi légitimes ou plutôt toutes également dénuées de fondement. Si Robespierre s'écarte du fait, tel qu'on le lui raconte, c'est pour les besoins de sa cause. C'est qu'il veut créer un héros et qu'il croit l'occasion favorable. En effet Robespierre conclut en demandant les honneurs du Panthéon pour le jeune Barat. « En lui décernant ces honneurs, dit-il, vous les décernez à toutes les vertus, à l'héroïsme, au courage, à l'amour filial, à l'amour de la Patrie, » et comme conséquence « c'est la liberté, » c'est-à-dire la Révolution, mais la Révolution de moi, Robespierre, « c'est la liberté qui produit des hommes d'un si grand caractère. »

Que Robespierre ait exagéré, à dessein, l'héroïsme de la mort de

[1] D'après le manuscrit de la bibliothèque d'Angers cité précédemment, Bara, entouré par les Vendéens, aurait été frappé au front d'un coup de sabre et serait mort en pressant sur son cœur la cocarde tricolore.

Digitized by Google

Barat pour enflammer les esprits et exalter le courage militaire, aux dépens de la vérité et en flétrissant des ennemis politiques qu'il accuse d'une lâcheté, cela ne nous étonne pas : c'est un procédé révolutionnaire qui, à défaut d'autre mérite, peut avoir, à un moment donné, le mérite de l'utilité. Mais que l'on célèbre de pareils procédés par l'érection d'un monument national, et que l'histoire consacre de pareilles erreurs, c'est ce que nous ne pouvons admettre sans protester de toutes nos forces.

Lorsque les applaudissements qui couvrirent la motion de Robespierre eurent cessé, le peintre David répondit, dans le langage emphatique qui le caractérisait :

« Ce sont de telles actions que j'aime à retracer. Je remercie la nation de m'avoir donné quelques talens pour célébrer la gloire des héros de la République. C'est en les consacrant à cet usage que j'en sens surtout le prix (on applaudit). »

Barère vient alors renchérir sur le discours de David :

« Citoyens, dit-il, il ne peut y avoir qu'un suffrage, ou plutôt des acclamations unanimes pour l'adoption de la belle motion que Robespierre vient de faire. Élever à la vertu filiale un monument durable dans le souvenir des hommes, récompenser les faits heroïques, c'est le devoir de la Convention. Mais il faut encore tirer de cette mort une leçon vivante pour la jeunesse de la République.

« Joseph Bara est célèbre à 13 ans ; il a déjà, avant que d'entrer dans la vie, présenté à l'histoire une vie illustre ; mais ce qui doit le rendre recommandable à la postérité la plus reculée, c'est son dévoûment à la République, c'est son attachement aux auteurs de ses jours ; il nourrissait sa mère et mourait pour la patrie ; il tuait des brigands et résistait à l'opinion royaliste. Voilà celui à qui les honneurs du Panthéon peuvent être décernés sans exciter l'envie, et sans pouvoir l'accuser d'ambition. Il n'est pas à craindre que jamais il essuye le jugement des contemporains même sur Mirabeau.

« Des généraux, des représentants, des philosophes peuvent être excités par orgueil ou par une ambition quelconque ; ici, c'est la vertu tout entière, simple et modeste, comme elle est sortie des mains de la nature. C'est cette vertu qui doit présenter son exemple à tous les enfants de la République ! c'est son image tracée par les pinceaux du célèbre David, que vous devez exposer dans toutes les écoles primaires. Les enfants, les jeunes gens apprendront chaque jour, dans les écoles républicaines, que leurs vertus ne sont ni inutiles ni obscures, et que les représentants du peuple savent les honorer dans tous les âges, et les récompenser au milieu même des mouvements terribles et variables des révolutions.

« Je demande que l'assemblée décrète que la gravure qui représentera l'action héroïque et la piété filiale de Joseph Bara, de Palaiseau, sera faite aux frais de la République, et envoyée par la Convention nationale dans toutes les écoles primaires, pour y retracer sans cesse à la jeunesse française l'exemple le plus pur de l'amour de la patrie et de la tendresse filiale. »

Digitized by Google

Il est d'autant plus étrange que la légende de Barat se soit maintenue jusqu'à ce jour telle qu'on la raconte, qu'une seconde lettre signée du nom de Desmares, tout en confirmant le premier récit de ce général, est en contradiction formelle avec les images oratoires de Robespierre. Au commencement de la séance du 21 nivôse an II (10 janvier 1794), le secrétaire de la Convention lit la lettre suivante[1] :

LE COMMANDANT DE L'ARMÉE DE BRESSUIRE AU CITOYEN PRÉSIDENT DE LA CONVENTION.

« J'apprends par les journaux que la Convention nationale a accordé les honneurs du Panthéon à mon jeune élève, à mon fidèle compagnon d'armes ; Cependant le corps de ce glorieux jeune homme est inhumé dans une terre souillée par les brigands : je te prie de demander à la Convention qu'elle m'autorise à le faire exhumer et transporter à Paris. Le citoyen David a été de plus invité à faire son portrait. Comme cet artiste ne pourrait y réussir n'ayant aucune notion, je crois devoir t'en donner qui le mettent à même de travailler, je les joins ici sur une feuille particulière. Je crois que l'attitude où il devrait être est celle qu'il avait lorsqu'il a reçu les derniers coups, c'est-à-dire à pied, tenant ses deux chevaux par la bride, entouré de brigands et répondant à celui qui s'était avancé pour les lui faire rendre : *A toi, f... brigand..., les chevaux du commandant et les miens! Ah bien oui!..* Ce sont ces paroles répétées plusieurs fois qui lui ont valu la mort... Signé : DESMARES.

Cette lettre, plus précise que la première sur les détails de la mort de Barat, est en contradiction formelle avec les allégations de Robespierre. Il nous est, du reste, permis de supposer que les paroles mises par l'auteur de cette lettre dans la bouche du jeune héros, n'ont aucun caractère de vérité, car on se demande qui a entendu ces paroles et qui les a répétées. Ou bien des soldats républicains étaient assez près de Barat pour les entendre et ils ont pu échapper à la mort; dans ce cas, comment ne l'ont-ils pas secouru et sauvé? Ou bien les Vendéens seuls étaient présents: dans ce dernier cas, on n'a pu connaître que par eux les détails de la mort de Barat. Or, il n'est pas probable que ceux qui auraient tué un enfant dans des circonstances si peu honorables, aient été s'en vanter aux partisans de leur victime.

Mais, avant d'admettre sans réserve la version de la seconde lettre signée du nom du général Desmares, il convient d'en examiner l'authenticité.

M. Mortimer Ternaux, dans la préface de son *Histoire de la Terreur*, nous a montré la mauvaise foi des collaborateurs du *Moniteur* pen-

[1] *Moniteur* du 22 nivôse an II (11 janvier 1794) n° 112, p. 451, col. 1.

Digitized by Google

dant la période révolutionnaire, au point de vue de la fidélité des comptes rendus des séances de la Convention, comptes rendus que l'on n'accepte plus aujourd'hui comme documents authentiques sans les avoir scrupuleusement contrôlés.

La légende de Barat nous met en mesure de prouver que l'on ne doit pas non plus admettre sans contrôle l'authenticité des lettres de généraux lues aux séances de la Convention par les membres des divers comités et comme l'*Histoire militaire de la Révolution* a été faite en partie avec ces correspondances, l'on voit facilement la gravité de la preuve d'une pareille accusation.

Il convient de remarquer en premier lieu que cette seconde lettre n'est pas datée, alors que toutes les lettres de généraux lues en séance et reproduites par les journaux portent une date. Ce fait, peu important en apparence, est cependant assez grave lorsqu'on se trouve dans la nécessité de donner à cette lettre une date vraisemblable.

De plus, le général Desmares y est qualifié de commandant de l'armée de Bressuire, fonctions qu'il ne remplissait plus, depuis le 8 nivose an II, jour où il vint se mettre en état d'arrestation à Angers [1], d'après les ordres qu'il avait reçus depuis quelque temps du général Turreau. L'on devrait cependant fixer à sa lettre une date postérieure au 8 nivose, puisque le général Desmares y dit au début qu'il apprend par *les journaux* que la Convention nationale a accordé les honneurs du Panthéon à Barat et que cette proposition fut décrétée le 8 *nivose à la fin de la séance du soir*. Or, les journaux rendirent compte de cette séance dans leur numéro du 9 et même du 10. Dans tous les cas, ce fut le courrier du 10, partant à midi de Paris [2], qui transporta les journaux du 9 à Angers, où ils arrivèrent au plus tôt le 11 au soir. Or, Desmares avait été condamné à mort et exécuté dans la journée du 11 nivose !

En admettant même que, par suite d'un concours de circonstances exceptionnelles, les journaux soient arrivés plus rapidement dans les mains du général Desmares, l'on ne peut reporter la date de leur arrivée à Angers à un jour antérieur au 10 nivose, et l'on ne peut admettre qu'à ce moment un général emprisonné et à la veille de passer devant une commission militaire révolutionnaire ait écrit la lettre que nous avons citée plus haut, lettre dans laquelle, non seulement il ne parle pas de son arrestation, mais encore il fait des projets qu'un homme jouissant de sa liberté pouvait seul se permettre ; il demande, par exemple, à la Convention de l'autoriser à faire exhumer le corps de Barat et à le faire tranporter à Paris.

[1] Savary, t. II, p. 293.
[2] *Almanach national*, 1793.

Digitized by Google

La seconde lettre attribuée au général Desmares a donc toutes les apparences d'une lettre fausse, et l'on est d'autant plus fondé à la croire telle que les recherches les plus scrupuleuses que j'ai fait faire pour la retrouver aux Archives nationales et au Dépôt de la guerre ont été jusqu'ici sans résultat.

Que reste-t-il donc de la légende, sinon que Joseph Barat fut tué par les Vendéens dans des circonstances indéterminées ; et que l'histoire de cet *enfant sublime*, telle qu'elle a été consacrée, est de l'invention de Robespierre, pris en flagrant délit de mensonge et de falsification patriotique.

II

Les honneurs rendus par la Convention à la mémoire de Barat eurent un immense retentissement par toute la France et les représentants furent accablés de lettres signalant des actes d'*héroïsme patriotique* plus ou moins véridiques.

Vers cette époque, un nommé Agricol Moureau [1], patriote exalté d'Avignon, était emprisonné au Luxembourg par suite de compétitions personnelles avec des Jacobins plus influents que lui [2], puisqu'ils étaient parvenus à le faire incarcérer et à étouffer ses nombreuses réclamations adressées à Robespierre. Lorsqu'il apprit par les feuilles publiques les honneurs que l'on rendait à Barat, le sans-culotte du Midi, l'apôtre de la liberté [3] comprit le profit qu'il pouvait tirer de la mort d'un de ses neveux à une époque où les terroristes voulaient trouver des héros quand même.

Il écrivit à son ami Charles Duval, député à la Convention nationale et directeur du *Républicain, journal des hommes libres*, et lui raconta l'histoire de son neveu et filleul, Agricol Viala, tombé *sept mois auparavant* sous les balles des fédéralistes marseillais. Mais il se gardait bien de dire que son héros avait été tout simplement victime d'une polissonnerie [4].

Dans son n° du 16 pluviôse an II (4 février 1795), Duval raconte

[1] Sur Agricol Moureau, dit Moureau de Vaucluse, consulter : Ch. Soullier, *Histoire de la révolution d'Avignon*, t. II, pages 113, 119, 129, 135, 175, 258, 313, 316, 323, 408 et les différentes biographies : Michaux, Rabbe, Arnauld, etc. *Rapport de Courtois. Papiers trouvés chez Robespierre*, p. 91 et suivantes.

[2] Poultier, député du Nord.

[3] C'est ainsi que Moureau se désignait dans ses lettres à Robespierre. *Rapport de Courtois*, p. 389, 391.

[4] C'est l'expression employée par Courtois, p. 390.

Digitized by Google

les détails de la mort de Viala [1] tels qu'il les tient de Moureau. Deux jours après, Audouin [2], dans le *Journal universel*, consacrait également un article au récit de la mort du neveu du sans-culotte du Midi.

Craignant que le fait passât inaperçu aux yeux de Robespierre, Moureau lui écrivit le 19 pluviôse une lettre de laquelle nous extrayons les passages suivants :

AGRICOL MOUREAU A ROBESPIERRE.

Paris, 19 pluviôse an II de la République, etc.

« Apprends à connaître le sang qui coule dans mes veines par la mort héroïque de mon élève et de mon neveu. Tu dois avoir lu dans le numéro du 16 de ce mois, de Duval, ou dans celui d'hier d'Audouin, le récit de sa mort, elle est fidèle, je ne te le retracerai pas. Je t'invite, au nom du bien public, non pas de demander qu'il soit mis à côté du jeune Barras, mais de faire décréter qu'il sera élevé une pyramide au milieu de la place publique d'Avignon, ou sur les bords même de la Durance, sur laquelle seraient gravés et le tableau de sa mort et ses dernières paroles. Poultier m'avait demandé ce récit pour le transmettre à la Convention, mais les intrigans étaient parvenus à le refroidir sur mon compte, et à lui faire regarder comme un crime de ma part, des vérités utiles, il a enseveli ce trait dans l'oubli ; c'est à toi de le réparer. »

Voici maintenant comment Moureau raconte les détails des derniers moments de son neveu.

HISTOIRE D'AGRICOL VIALA.

« Je me trouvais, cher Robespierre, à la Convention nationale quand tu y as fait ton rapport. Agrée les remerciements que te doit un oncle, un instituteur, pour la justice que tu as rendue à son neveu et à son élève. Je ne t'avais que raconté le fait sublime, je vais te le transcrire afin que tu fasses ensuite ce que tu jugeras à propos.

« Les rebelles, sortis des murs de Marseille et des environs, sont maîtres de la rive gauche de la Durance ; les Avignonais marchent sur la rive opposée, pour leur disputer le passage. Les premiers ont les pontons en leur pouvoir ; couper les câbles, c'est rendre les pontons inutiles, mais il faut avancer sous un feu terrible. On demande quelqu'un de bonne volonté. *Agricol Viala*, agé de TREIZE ANS, commandant de la petite garde nationale, *dite l'Espérance de la patrie*, se présente, on le refuse ; il s'élance sur une

[1] Le *Républicain, journal des hommes libres* de tous les pays, rédigé par un député à la Convention nationale, Charles Duval et autres écrivains patriotes ; du 2 novembre 1792 au 27 fructidor an VIII (14 septembre 1800). Journal quotidien de 4 pages in-4° connu aussi sous le nom de *Journal des tigres*. Changea dix-sept fois de nom. Voy. *Bibliog. Révol.* de Labedoyère, p. 543, et *Bibliog. des Journaux* de Deschiens, p. 501.

[2] *Journal universel, ou Révolution des Royaumes*, par Pierre Jean Audouin, du 23 novembre 1789 au 14 prairial an III (2 juin 1795) 1993 numéros de 8 p. in-8° paraissant tous les jours.—Labédoyère, p. 513 ; Deschiens, p. 299.

Digitized by Google

hache, il vole au pied de l'arbre auquel le câble est attaché. Les rebelles font sur lui plusieurs décharges, il ne pâlit pas; son faible bras ne cesse de frapper le câble à coups redoublés, à la cinquième décharge, une balle le frappe au sein, il tombe et expire en prononçant ces mots : « Je meurs pour la liberté. »

« LE CABLE NE FUT PAS COUPÉ, les rebelles passèrent la rivière et jetèrent son corps dans les flots. Sa mère, en apprenant sa mort, poussa les hauts cris; mais, lui dit-on, *il est mort pour la patrie.* — Ah ! c'est vrai, dit-elle, et ses larmes se séchèrent.

« Voilà les faits dans toute l'exactitude. Je suis à toi comme à la chose publique, c'est-à-dire, du fond du cœur. — AGRICOL MOUREAU. »

Moureau dut probablement son élargissement à la mort de son neveu, qu'il avait su à propos transformer en héros. Mais Robespierre trouva sans doute l'héroïsme de Viala insuffisant, car il crut devoir l'augmenter dans des proportions exagérées. Dans son fameux discours du 18 floréal, nous surprenons le grand prêtre du culte de l'Être suprême en flagrant délit d'invention.

Après avoir parlé de Barat, il ajoute :

«Par quelle fatalité ou par quelle ingratitude a-t-on laissé dans l'oubli un héros plus jeune encore et digne des hommages de la postérité ? Les Marseillais rebelles, rassemblés sur les bords de la Durance se préparaient à passer ce fleuve, pour aller égorger les patriotes faibles et désarmés de ces malheureuses contrées ; une troupe peu nombreuse de Républicains réunis de l'autre côté du fleuve ne voyait d'autre ressource que de couper le câble du bâtiment sur lequel les ennemis devaient le traverser ; mais tenter une pareille entreprise en présence des bataillons nombreux qui couvraient l'autre rive, et à la portée de leurs fusils, paraissait une entreprise chimérique aux plus hardis. Tout-à-coup un enfant de ONZE ANS s'élance sur une hache, vole aux bords du fleuve et frappe le câble de toute sa force. (Les plus vifs applaudissements se font entendre.) Une décharge de mousqueterie est dirigée contre lui ; il est blessé ; il soulève encore la hache : enfin LE CABLE EST COUPÉ : l'enfant est atteint d'un coup mortel, il s'écrie : Que m'importe ! je meurs, mais mon pays est sauvé. Il tombe, il est mort. (Applaudissements reitérés.)

« Le Midi est sauvé. Respectable enfant, que ta patrie s'enorgueillise de t'avoir donné le jour! Avec quel orgueil la Grèce et Rome auraient honoré ta mémoire, si elles avaient produit un homme tel que toi !

« Citoyens, portons en pompe ses cendres au temple de la gloire ; que la République en deuil les arrose de larmes amères ! Non, ne le pleurons pas, imitons-le, vengeons-le par la ruine de tous les ennemis de notre République. »

Ainsi, d'après Robespierre, Viala coupe le cable, et le Midi est sauvé. Cependant Moureau, son inspirateur, a dit formellement : « Le câble ne fut pas coupé ; les rebelles passèrent la rivière et jetèrent son corps dans les flots. »

Enthousiasmé par le discours de Robespierre, Barère monte à la tribune.

Digitized by Google

« Il y a, dit-il, dans le rapport une proposition qui ne se trouve pas dans le projet de décret, je demande qu'elle y soit ajoutée; elle est relative à ce jeune enfant d'Avignon. Vous avez entendu, au nom de Bara, les applaudissements des jeunes citoyens qui sont encore dans cette enceinte. Un décret rendu il y a plusieurs mois, ordonne que ses cendres seront transférées au Panthéon français. Voici le temps des fêtes. Je demande que le 30 prairial, elles y soient portées avec l'urne d'Agricol Viala. » (On applaudit.)

Le décret proposé par Barère fut adopté avec la même précipitation qui avait présidé au vote du décret relatif à Barat.

Voyons maintenant ce qu'était Agricol Viala et dans quelles circonstances il est mort.

Neveu et filleul de Moureau, Joseph Agricol Viala était fils d'un marchand de faïence d'Avignon. Sa mère ayant cinq enfants à sa charge, l'avait confié aux soins de son frère Agricol Moureau qui s'était chargé de subvenir à ses besoins. Moureau, comme il le dit dans sa correspondance et dans ses discours, l'éleva dans les véritables principes de la Révolution en vrai sans-culotte fréquentant les clubs et obtenant, grâce à son pur civisme, le grade de commandant de la petite garde nationale dite *l'Espérance de la Patrie*. Voilà tous les renseignements que les documents de l'époque nous fournissent sur ce jeune héros.

Quant à la mort d'Agricol Viala, Courtois nous a déjà dit qu'elle avait été provoquée par une polissonnerie qui n'avait rien d'héroïque.

En effet, s'il faut en croire la biographie universelle Michaud *très indulgente* pour Moureau [1] le jeune Viala voulant sans doute justifier son titre de sans-culotte n'offrait pas précisément sa poitrine aux coups des fédéralistes marseillais. Ceux-ci tirèrent sur lui plusieurs coups de fusil ; une balle l'atteignit à la poitrine au moment où il se retournait et l'étendit raide mort sur le sable, où ses valeureux compagnons d'armes, à l'approche du gros de l'armée fédéraliste dont le tambour se faisait entendre au loin, l'abandonnèrent pour prendre la fuite [2]

Malgré l'inexactitude de la légende qu'il avait lancée [3], Moureau

[1] La biographie de Moureau est faite par un de ses compatriotes, P. Hyacinthe-Jacques-Jean-Baptiste Audiffret, né à Avignon le 7 novembre 1773. Quérard, *La France Littéraire*.

[2] Charles Soullier, *Histoire de la Révolution et du combat Venaissin*, t. II, p. 137.

[3] La lettre suivante écrite par les habitants d'Avignon et lue à la Convention dans la séance du 8 pluviose an III (16 février 1795) porterait le dernier coup à la légende de la mort de Viala si cela était nécessaire :

Digitized by Google

eut l'effronterie de se présenter le 6 prairial an II (25 mai 1794) à la Convention avec deux de ses amis.

Admis à la barre, il prend la parole au nom de la commune d'Avignon [1].

« Les patriotes de la commune d'Avignon, dit-il, nous ont députés auprès de vous pour venir vous exprimer leur reconnaissance sur votre décret du 10 floréal, qui donne l'immortalité à cet illustre et vertueux enfant à qui Avignon se félicite d'avoir donné le jour, que la rebellion et l'ingratitude avaient mis et laissé dans le tombeau.

« Représentants, nous l'avons vu ce jeune héros, se présenter à la demande d'un homme de bonne volonté ; s'indigner d'être refusé; s'avancer hardiment, armé d'une hache et de son petit mousquet, pour couper le câble qui retenait le bac dans lequel les Marseillais rebelles se disposaient à passer la Durance, pour venir égorger les patriotes Avignonnais ; nous l'avons vu trois fois, charger et décharger son arme sur l'ennemi qu'il avait devant lui, et, de sa hache qui était restée suspendue à sa ceinture asséner les deux coups qui lui ont valu la mort glorieuse que vous avez honorée de vos regrets.

« Nous vous rapportons ses dernières paroles dans le langage du pays: *Man pas mancat*, s'écria-t-il, *aco es egaou*; *mori per libertato.*

L'orateur présente ensuite à la Convention un témoin de ce fait mémorable, qui voulut venger la mort du jeune Viala et achever de couper le câble, mais le canon ennemi l'ayant couvert de poussière et

« Les citoyens d'Avignon réunis dans la salle de la société populaire des amis de la Convention, séante à Avignon, à la Convention nationale :

Citoyens représentants, le tyran qui opprimait la France s'était fait un jeu barbare de dénaturer tous ses principes, de changer les vertus en crime et les crimes en vertu : et tandis que ses satellites, par ses ordres, distribuaient arbitrairement les supplices et la mort dans toute l'étendue de la République, il avilissait le Panthéon en y accordant une place à des hommes qui n'étaient rien moins que des héros.

C'est ainsi que Robespierre, dans son rapport sur l'Être suprême, proposa à la vénération des Français le jeune Viala.

L'action par laquelle il voulut rendre célèbre ce jeune étourdi est fondée sur la fable la plus ridicule. Il est faux que le jeune Viala ait fait la moindre tentative pour couper la traille de la Durance. Il est vrai que les Marseillais passèrent cette rivière et qu'ils vinrent mettre Avignon à feu et à sang. Ce ne sont que les représentants du peuple qui sauvèrent le Midi: l'honneur de la République et le prix qu'elle doit attacher à cette gloire sublime, commandent de solliciter auprès de vous, le rapport du décret qui place dans le Panthéon la mémoire d'un enfant qui ne méritait rien. Nos braves guerriers ont fait dans tous les points de la frontière, des actes si brillants de valeur que, sans recourir à des mensonges absurdes, vous aurez à récompenser une foule de héros dont le Cromwell français étouffait les actions glorieuses. » (Suit une page de signatures.) *Moniteur* du 1re ventose an III (19 février 1795), no 151, p. 116, col. 2.

[1] *Moniteur* du 6 prairial an II (25 mai 1794), no 246, p. 999, col. 2.

Digitized by Google

de gravier, l'avait jeté par terre et forcé d'abandonner aux rebelles victorieux les restes précieux de cet illustre enfant.

L'orateur continue ainsi :

« Le père et la mère qui dans cette journée se montrèrent si dignes de leur fils ont recommandé à mes collègues, à leur départ, de vous dire qu'il leur restait encore quatre enfants qu'ils idolâtraient, mais qu'ils aimaient encore plus la patrie. Ce jeune héros était de mon sang : et ce dont je me félicite le plus, ce n'est pas que le sein de ma sœur l'ait conçu, mais de ce qu'il a tenu le serment que je lui fis prêter à la face de l'Être suprême, et sous les drapeaux du 2me bataillon de Vaucluse, de savoir mourir pour l'unité de la République.

« La petite garde nationale, connue sous le nom d'*Espérance de la Patrie*, dont le jeune Agricole Viala était commandant, nous a chargés de vous transmettre le serment qu'elle a fait de venger la mort de son chef, ou de le suivre au Panthéon. »

Le président de la Convention, Prieur de la Côte-d'Or, répondit à Moureau et félicita la commune d'Avignon d'avoir donné le jour à un héros de la liberté. Un extrait de l'adresse et la réponse du président sont insérés au Bulletin avec mention honorable.

Le sort de Viala est à partir de ce jour intimement lié au sort de Barat. Ces deux jumeaux de la liberté doivent entrer ensemble dans le temple de la gloire et leurs cendres doivent y reposer près de celles des Voltaire, des Rousseau, des Dampierre, etc... Les poètes, les auteurs dramatiques s'emparent de leur légende et brodent à l'envi sur la mort des deux jeunes héros.

C'est alors que Palloy, le fameux entrepreneur patriote, songea à exploiter les familles de Bara et de Viala [1], car nous le trouvons à la tête de la députation qui se présenta le 10 prairial an II (29 mai 1794) à la barre de la Convention.

Mais laissons parler le *Moniteur* [2] dont le texte est ici du plus vif intérêt.

On admet dans la salle une députation de la commune et de la société populaire de Sceaux. Les citoyens qui la composent portent les figures en pied, représentant le jeune Barra et Agricole Viala. Des citoyennes les accompagnent, tenant dans leurs mains des couronnes et des guirlandes, et soulevant une corbeille où sont parmi les fleurs deux tourterelles.

Le maire prononce un discours dans lequel il exprime la douleur que les habitants de cette commune ont ressentie à la nouvelle de l'assassinat tenté sur deux représentants du peuple.

A la suite de ce discours, un membre de la société populaire prend la parole et s'exprime ainsi :

[1] Victor Fournel, *Le Patriote Palloy* dans *le Correspondant* de 1879.

[2] *Moniteur* du 12 prairial an (31 mai 1794) N° 353 p. 1028, col. 1, 2 et 3.

Digitized by Google

L'orateur de la députation. Citoyens représentants, les sentiments que la commune de Sceaux l'Unité vient d'exprimer à votre barre, étant ceux que nous nous glorifions de professer, la société populaire de cette commune, dont je suis l'organe, eût gardé le silence et eût respecté vos moments précieux, s'il ne lui restait à remplir envers vous un devoir bien doux à son cœur

Occupés sans relâche à l'instruction de la jeunesse et à faire germer dans les jeunes cœurs les vertus républicaines que vous avez mises à l'ordre du jour, nous nous sommes empressés de présenter à leurs regards les traits chéris de deux jeunes héros que la reconnaissance nationale a placés au Panthéon, et dont le souvenir vivra éternellement dans le cœur des Républicains.

Les voilà ces jeunes guerriers, ces héros intrépides *qui n'ont pas trouvé de modèle dans les Républiques anciennes*, mais qui auront beaucoup d'imitateurs au sein de la nation française.

Présenter à vos regards l'image chérie du jeune Barra et d'Agricole Viala, c'est vous offrir un spectacle bien doux et c'est vous rappeler le souvenir de leurs actions immortelles.

Pères de la patrie, à ces traits reconnaissez des enfants qui se sont montrés dignes de vous, voyez le jeune Barra, le sabre à la main, surpris, mais conservant dans les bras, même de la mort, la fierté et l'attitude d'un Républicain.

Voici Agricole Viala, ses yeux pétillant encore de ce bouillant courage et de cette mâle intrépidité qu'il déploya sur les bords de la Durance, en présence des infâmes fédéralistes, percé du coup mortel qui lui arracha la vie, après avoir essuyé sans sourciller six décharges d'artillerie et de mousqueterie. Vous le voyez prononcer avec le sang-froid de l'héroïsme et de l'intrépidité ses dernières paroles : « *Ils ne m'ont pas manqué, mais cela m'est égal, je meurs pour la liberté.* »

Citoyens représentans, nous eûmes le bonheur de posséder hier dans notre sein, la mère, le frère et la sœur de l'immortel Barra, nous nous sommes empressés de les accompagner à votre barre. Vous la voyez devant vous, cette vertueuse Républicaine qui a donné le jour à ce jeune héros, et qui lui a fait sucer avec le lait, l'amour de la patrie et des vertus qu'il a su si bien mettre en pratique.

Charlier. Je demande que pour honorer la vertu, la mère de Barra monte, avec ses deux enfants à côté du président.

Cette proposition est décrétée.

La famille de ce jeune héros est auprès du président. (Des applaudissements unanimes s'élèvent et se prolongent dans toutes les parties de la salle.)

L'orateur reprend. Heureuse citoyenne, l'allégresse que ta présence fait éprouver à nos augustes représentants et aux citoyens et citoyennes qui nous écoutent ; le baiser fraternel que tu recevras bientôt du président de la Convention, au nom de la Patrie reconnaissante, sont un dédommagement bien doux de la perte que tu as faite ; mais non, tu n'as rien perdu, ton fils n'est point mort, il a reçu une nouvelle existence, et il est né à l'immortalité.

Et comme si rien ne devait manquer aujourd'hui à notre allégresse, l'oncle et l'instituteur tout à la fois du jeune Agricole Viala, le citoyen Moureau, dont le civisme vous est connu et qui, par ses leçons et ses exemples, a puissamment concouru à former le jeune homme, s'est rendu sur notre

Digitized by Google

invitation au milieu de nous, avec les patriotes Avignonais, témoins de l'action héroïque de l'intrépide Viala.

L'orateur (en s'adressant aux jeunes citoyens et citoyennes qui entourent les bustes) dit :

Et vous qui tenez à ces jeunes héros par le double lien de l'âge et de la fraternité, Barra et Viala vous ont laissé un grand exemple à suivre ; vous vous rendrez dignes d'eux par la pratique de toutes les vertus ; chaque jour de votre vie vous aurez les yeux fixés sur le Panthéon, où leur âme repose : et si de nouvelles circonstances ne vous offrent pas les mêmes occasions, sachez, pour ne l'oublier jamais, qu'on peut l'obtenir de plus d'une manière.

Citoyens représentants, au lever de l'aurore, nous nous sommes rendus au sommet de la montagne sainte ; et là après avoir adressé nos vœux à l'Éternel, nos jeunes citoyennes, en chantant vos glorieux travaux, les victoires des défenseurs de la patrie, les vertus que vous avez mises à l'ordre du jour, et que nous mettrons en pratique se sont occupées en même temps à cueillir ces fleurs dans l'intention de vous en faire hommage.

C'est la beauté vertueuse et modeste qui vous les offre, daignez les accepter ; daignez aussi jeter un regard favorable sur ces jeunes citoyennes qui font aussi l'espérance de la patrie.

Bientôt épouses et mères, elles vous promettent de graver dans le cœur de leurs jeunes nourrissons l'amour sacré de la liberté et une haine implacable pour la tyrannie, de les élever dans l'austérité des vertus républicaines, de les pénétrer de toute l'étendue de leurs obligations envers notre mère commune et de la sainteté de leurs devoirs ; trop heureuses si, pour prix de leurs tendres soins, elles pouvaient un jour les voir placés à côté de Barra et du jeune Viala.

Vous apprendrez sans doute avec intérêt qu'un citoyen de cette commune placé aux frontières n'ayant pas rempli ses devoirs, son père ayant appris son délit et la punition qui en avait été la suite a été prendre sa place. Nous profitons en même temps de cette occasion pour vous offrir un échantillon de salpêtre que nos citoyens ont arraché aux entrailles de la terre et qu'ils ont porté au dépôt général.

VIVE LA RÉPUBLIQUE ! VIVE LA CONVENTION NATIONALE ! ET PÉRISSENT TOUS LES TRAITRES !

CHARLIER. Les citoyens qui sont à la barre vous offrent le simulacre de deux jeunes martyrs de la liberté. A côté du président, vous voyez les images vivantes de l'un de ces héros. Quelle leçon pour tous les Français ! (*On applaudit*). Quel spectacle attendrissant pour nous ! (*nouveaux applaudissements.*) Je demande que le procès-verbal fasse mention de cette scène touchante et que le discours de la société populaire de Sceaux et la réponse du président soient insérés au Bulletin.

RICHARD. Je demande que le procès-verbal soit envoyé aux armées. Tous les jours nous voyons le parallèle des soldats républicains mourant pour la patrie, avec les satellites des despotes mourant pour leur abominable cause. Ces derniers, en périssant, maudissent les tyrans qui les ont envoyés combattre les héros de la liberté ; tandis que ceux-ci expirent en bénissant la République et en se félicitant de verser leur sang pour elle. (*On applaudit*).

Digitized by Google

Ces propositions sont adoptées.

La Convention décrète qu'il en sera fait mention au procès-verbal en ces termes :

« La commune de Sceaux présente à la Convention nationale les bustes des jeunes héros Barra et Viala morts pour la patrie, etc. Elle présente la mère du jeune Barra, sa sœur et son frère. Sur la proposition d'un membre, la Convention décrète que la famille du jeune Barra recevra l'accolade fraternelle du président, et sera placée à ses côtés. »

Ce décret est exécuté au milieu des plus vifs applaudissements.

Il est décrété en outre qu'extrait du procès-verbal de ce jour sera expédié à la mère du jeune Barra et à la famille de Viala ; qu'il sera aussi envoyé aux armées de la République.

La séance est levée à 3 heures.

Trois jours après, Palloy, qui n'abandonnait pas volontiers ceux qui sont tombés entre ses mains, conduisait la mère de Barat au club des Jacobins [1], présidé, ce jour-là, par Couthon, qui accepta avec un enthousiasme aussi bruyant que celui de la Convention les deux bustes présentés par la commune de Sceaux.

Cependant la grande fête fixée au 30 prairial avait été remise au 30 messidor, comme trop rapprochée de la fête de l'Être Suprême, et parce qu'à cette nouvelle date, les élèves de l'École de Mars devaient être réunis, campés et habillés. Mais Palloy, plus impatient, ne put attendre ce délai, organisa une fête qui fut célébrée à Sceaux-l'Unité le 10 floréal an II (29 avril 1794) [2]. Peut-être, jaloux de la préférence qui avait été donnée au peintre David, avait-il voulu prendre une consolation anticipée.

[1] « Une députation de la commune de Sceaux-l'Unité, présente la mère du jeune Barra, martyr de la liberté ; elle annonce que cette vertueuse citoyenne a deux fils dans les armées. (*Applaudissements unanimes*). Le président donne l'accolade fraternelle à la citoyenne Barra.

Couthon. — La société possède dans son sein la mère de l'immortel Barra. Ce n'est pas un honneur pour elle ; mais je puis dire que c'est un bonheur. Quel est celui d'entre nous qui ne désirerait avoir été le père de ce jeune héros ? Quelle est la citoyenne présente à nos tribunes qui ne brûlerait d'avoir été sa mère ? Vous avez applaudi à l'entrée de cette mère généreuse, mais les sentiments qu'elle a inspirés ne sont pas encore assez exprimés. Je demande que la société déclare qu'elle a vu avec une grande satisfaction la mère de Bara dans son sein, et qu'elle honore cette citoyenne vertueuse qui a donné le jour à un héros.

Loys demande, par amendement, que la société déclare qu'elle accepte l'offre qui a été faite par la commune de Sceaux-l'Unité, des deux bustes de Barra et de Viala.

La proposition ainsi amendée est adoptée (*Mon.* 22 prairial an II, p. 1067 c. 2).

[2] Sur cette fête, voir la *Révolution française, revue historique*, n° 5, 14 novembre 1881, p. 422, et V. Fournel, *Le Patriote Palloy*. Voyez aussi pour la fête célébrée à Laigle en l'honneur de Barat et de Viala, à la page 29 de la notice de M. Almagro que nous citons dans les notes bibliographiques.

Digitized by Google

Le rapport que David vint lire à la tribune de la Convention le 13 messidor (11 juillet) dut faire pâlir le chef des vainqueurs de la Bastille, dont l'imagination était pourtant si féconde lorsqu'il s'agissait de dresser le programme d'une fête patriotique. Sans vouloir abuser de nos lecteurs en reproduisant le long et emphatique discours que David crut devoir prononcer à cette occasion, nous ne croyons pas pouvoir retrancher une ligne à un programme qui fut écouté avec le plus grand sérieux par une assemblée de législateurs [1].

PLAN DE LA FÊTE QUI AURA LIEU LE 10 THERMIDOR, POUR DÉCERNER LES HONNEURS DU PANTHÉON A BARRA ET A VIALA.

A trois heures après-midi, une décharge générale d'artillerie part de la partie occidentale de l'île de Paris : elle annonce la cérémonie.

Aussitôt le peuple se rassemble au palais national. Sur l'amphithéâtre paraît la Convention, dans le costume de représentant du peuple ; chacun de ses membres tient à la main le symbole de sa mission : elle est précédée d'une musique guerrière ; les artistes musiciens chantent une strophe analogue à la fête.

Après ce chant, le président de la Convention monte à la tribune et prononce un discours où sont développés aux yeux du peuple, les traits héroïques de Barra et d'Agricol Viala, leur piété filiale, en un mot, tous les titres qui leur ont mérité les honneurs du Panthéon ; puis il remet l'urne de Viala entre les mains d'une députation d'enfants choisis dans chaque section du même âge que nos jeunes républicains, savoir, depuis onze ans jusqu'à treize inclusivement.

Les restes mortels de Bara, enfermés dans une autre urne, seront déposés entre les mains des mères dont les enfants sont morts glorieusement pour la défense de notre liberté ; c'est à ces respectables citoyennes, également envoyées par les différentes sections, à porter ces restes précieux, gage immortel de la tendresse filiale dont cet héroïque enfant a donné des preuves si touchantes.

A cinq heures très précises, une seconde salve d'artillerie se fait entendre.

Les députations des mères et des enfants se mettent en marche sur deux colonnes : le cortège est précédé d'un grand nombre de tambours dont les sons lugubres et majestueux expriment la marche et les sentiments d'un grand peuple rassemblé pour la cérémonie la plus auguste.

Chaque colonne aura en tête les images de Barra et de Viala, dont les actions seront représentées sur la toile.

A la colone de droite, seront les députations des enfants, à celle de gauche, les députations des mères. Le milieu des deux colonnes sera occupé par les artistes des théâtres formant six groupes qui marcheront ainsi qu'il suit :

Le premier groupe sera composé de la musique instrumentale ;

[1] *Moniteur*, 5 thermidor an II (23 juillet 1794), n° 305, p. 1247.

Digitized by Google

Le second des chanteurs;
Le troisième des danseurs ;
Le quatrième des chanteurs ;
Le cinquième des danseuses ;
Le sixième, des poètes qui réciteront les vers qu'il auront composés en l'honneur de nos jeunes héros; viennent ensuite les représentants du peuple, entourés de braves militaires blessés pour la défense de la patrie ; le président de la Convention donne la main droite à l'un d'entre eux désigné par le sort et la gauche à la mère de Barra et à ses filles.

Le peuple ferme la marche.

De distance en distance les tambours feront entendre leurs roulements funèbres, et la musique des sons déchirants.

Les chanteurs exprimeront nos regrets par des accents plaintifs ; et les danseurs, dans des pantomimes lugubres et militaires.

On s'arrête ; tout se tait : tout à coup le peuple élève la voix et par trois fois s'écrie : « Ils sont morts pour la Patrie ! Ils sont morts pour la Patrie ! Ils sont morts pour la Patrie ! »

Arrivés dans cet ordre devant le Panthéon, les deux colonnes se rangent chacune en demi-cercle, pour laisser libre le milieu de l'enceinte et donner passage à la Convention qui va se placer sur les degrés du temple. Toujours les jeunes enfans, les musiciens, les chanteurs, les danseurs et les poètes seront placés du côté de Viala ; les mères, les musiciennes et les danseurs du côté de Barra.

Cependant, les urnes sont déposées sur un autel élevé au milieu de la place ; autour de cet autel les jeunes danseuses forment des *danses funèbres* qui retracent la plus profonde tristesse, elles répandent des cyprès sur les urnes Au même instant, les musiciens et les chanteurs déplorent les ravages du fanatisme qui nous a privés de ces jeunes républicains.

Un nouveau silence succède aux cris de la douleur : le président de la Convention s'avance, embrasse les urnes, et les yeux élevés vers le ciel proclame, en présence de l'Être Suprême et du peuple, les honneurs de l'immortalité pour Barra et Agricol Viala. Au nom de la Patrie reconnaissante, il les place au Panthéon, dont les portes s'ouvrent. Au même instant tout change ; la douleur disparaît, l'allégresse publique la remplace, et le peuple par trois fois fait entendre ce cri : « Ils sont immortels ! Ils sont immortels ! Ils sont immortels ! »

L'airain sonne et les jeux commencent.

Les tambours font retentir les airs d'un roulement guerrier; les danseuses, d'un pas joyeux, répandent des fleurs sur les urnes, en font disparaître les cyprès ; les danseuses, par des attitudes martiales qu'accompagne la musique, célèbrent la gloire des deux héros ; les poètes récitent des vers en leur honneur et les jeunes soldats font des évolutions militaires.

Le Président de la Convention nationale s'avance au milieu du Peuple ; il prononce un discours après lequel les mères portent l'urne de Bara dans le Panthéon et les jeunes enfants celle de Viala.

Le Président ferme les portes du temple, et donne le signal du départ. On observe pour le retour le même ordre qu'en allant.

Arrivée au jardin national, la Convention reprend sa place sur l'amphithéâtre ; le président fait un nouveau discours, dans lequel il retrace aux mères les leçons de vertu qu'elles doivent inspirer de bonne heure à leurs enfants, afin qu'ils se rendent dignes un jour des honneurs éclatants que la

Digitized by Google

patrie vient de décerner à Barra et à Viala : il exhorte les jeunes soldats à venger bientôt leur mort, à se montrer toujours prêts, comme eux, à se dévouer glorieusement pour la défense de la patrie.

Le peuple termine cette mémorable et touchante cérémonie par les cris réitérés de « Vive la République! »

La commission de l'instruction publique est chargée de l'exécution de la fête.

DÉCRET.

La Convention nationale décrète que le rapport de David sur la fête héroïque et pour les honneurs du Panthéon à décerner aux jeunes Barra et Viala sera inséré au bulletin, imprimé et envoyé aux écoles primaires, aux autorités constituées, aux armées, aux sociétés populaires, et distribué, au nombre de six exemplaires, à chaque membre de la Convention. » (*Moniteur*, 5 therm. II, p. 1247.)

Cette fête, fixée au 10 thermidor, était l'œuvre de Robespierre et de ses partisans, et, s'il faut en croire les adversaires du grand-prêtre du culte de l'Être suprême, il devait profiter de la cérémonie pour tenter un coup de main contre ceux qui triomphèrent au 9 thermidor. Il avait compté sur le concours des élèves de l'École de Mars, qui, au dernier moment, se tournèrent contre lui.

La translation des cendres de Barra et de Viala au Panthéon français, n'eut pas lieu à cause du coup d'État du 9 thermidor. A la pompeuse représentation, préparée avec tant de soin par le peintre David, fut substitué un nouvel acte du drame implacable de la Révolution. Robespierre et ses complices portèrent leur tête sur l'échafaud sanglant qui avait vu périr tant d'innocentes victimes, et sur lequel, suivant la lugubre expression de Barère, la Révolution battait monnaie.

III

Tout ce qui précède est de l'histoire ; il convient d'ajouter quelques mots sur le roman.

Les auteurs dramatiques et les poètes s'emparèrent de la légende de Barra et de Viala, et, l'exploitant à l'envi, contribuèrent fortement à perpétuer les erreurs de Robespierre.

Beaucoup d'entre eux, trouvant la légende insuffisante, n'hésitèrent

Digitized by Google

pas à la développer dans des proportions que peuvent seules excuser les licences poétiques ou les exigences de la scène.

Nous sommes parvenus à réunir un certain nombre de plaquettes relatives à Barra et à Viala. Nous croyons devoir en donner la nomenclature toute incomplète qu'elle puisse être[1]. Cette bibliographie donnera une idée de l'importance du monument qui, grâce à la crédulité humaine, peut s'élever sur les bases les plus fragiles.

A. — THÉATRE.

1. *Joseph Barra*, paroles de (?), musique de Grétry. — Donné à l'Opéra Comique. — (*Décade philosophique*, I, 420.)

2. *Le jeune Barra*, par le citoyen Levrier.— Représenté pour la première fois le 18 prairial an II (6 juin 1794) à la Comédie italienne.

3. *Joseph Barra*, drame, par Georges Sauton.

4. *L'apothéose du jeune Barra*, tableau patriotique en 1 acte mêlé d'ariettes, paroles de l'auteur Leger, musique de Louis Gadin.— Représenté pour la première fois au théâtre de la rue Feydeau le 17 prairial an II (5 juin 1794).

5. *La mort du jeune Barra ou une journée dans la Vendée*, drame historique en 1 acte, par le citoyen Briois, auteur des *Cent pièces d'or* — Représenté pour la première fois, à Paris, sur le Théâtre Républicain, le 25 floréal an II de la République (4 mai 1794).— La citoyenne Lacroix jouait le rôle de Barra.

6. *Le jeune héros de la Durance ou Agricol Viala*, par Philippe de la Madeleine, mêlé de chants. — Joué pour la première fois sur le Théâtre des Amis de la Patrie le 13 messidor an II (1er juillet 1794).

7. *Agricol Viala ou le héros de treize ans*, pièce patriotique, comédie-vaudeville en 1 acte, par J. B. Audouin, musique de Portat. — Représenté pour la première fois sur le théâtre de l'Opéra-Comique National (rue Favart) le 18 messidor an II (6 juillet 1794).

B. — CHANSONS.

1. *Couplets patriotiques*, chantés à Bapaume sur l'autel de la patrie le 10 thermidor an II en l'honneur de Barra et Viala morts à la fleur de leur âge en combattant pour la liberté. — Sur l'air : *Après avoir sauvé la France...*, par l'agent national du district de Bapaume. — (*Décade philosophique*, II, 96.)

2. *Le Chant du départ*, paroles de Marie-Joseph Chénier, musique de Méhul. Paris, an II.

3. *Romance sur la mort de Barra*, jeune républicain d'onze ans massa-

[1] Nous devons à M. de la Sicotière, le savant historien, sénateur de l'Orne, la communication de plusieurs de ces notes bibliographiques qu'il a prises à la bibliothèque du Sénat (fonds Pixerécourt).

Digitized by Google

cré par les brigands de la Vendée. — Air : *Comment goûter quelque repos.....*

4. *Hymne nouveau pour la fête de Barra et Viala*, par le cousin Jacques (Beffroi de Reigny) de la section de Guillaume Tell. — Paris 5 thermidor.

5. *Couplets pour la fête qui doit être célébrée en l'honneur des jeunes héros Barra et Viala.* — Paroles de Y. L. Jollivet, musique de J. F. M. Le Mière

Hymne aux martyrs de la liberté, Barra et Agricole Viala, pour le jour de leur apothéose célébrée en vertu d'un décret de la Convention nationale le décadi 10 thermidor. — Air : *En détestant les Rois.*

6. *Hymne républicaine en l'honneur des héros de la liberté*, dont les cendres ont été déposées au Panthéon français, le 10 thermidor de l'an II de la République une et indivisible, par le citoyen Moline.

8. *Hymne aux jeunes marins*, Joseph Barra et Agricole Viala, par J. P. Marlier. — Musique du citoyen Marlier et se peut chanter sur l'air : *Père de l'univers.*

9. *Le Salut public*, ode dédiée à la Convention par un citoyen de la section de Mutius Scœvola. — Pouvant se chanter sur l'air : *Chacun avec moi l'avouera.*

10. *Chant républicain*, sur la mort d'Agricole Viala, soldat de XI ans, mort en combattant pour la patrie. Par A. F. Coupigny, du bureau de la marine. Musique de F. Devienne.

11. *Plainte de la mère de Barra.* Catalogue Pochet-Deroche, n. 982, p. 110.

C. — POÉSIES ET PIÈCES DIVERSES.

1. *Stances patriotiques* pour la fête des jeunes Barra et Viala, par Andrieux. — (*Décade Philosophique*, t. II, p. 163).

2. *La mort héroïque du jeune Barra*, 12 frimaire, 3me mois de l'année républicaine, par T. Rousseau, p. 53.

3. *Fragment d'un poème patriotique* sur les premiers héros et les premières victoires de la liberté. A Barra, par Clottereau. *Les républicaines*, chansons populaires des Révolutions de 1789, 1792 et 1830, II, 90.— Paris, Pagnerre, 1848.

4. *Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français*, rédigé par Léonard Bourdon. — (N° du 10 nivose an II).

5. *Annales du Civisme et de la Vertu*, par L. Bourdon. - (N° du 27 frimaire an II).

6. *L'ami des jeunes patriotes ou catéchisme républicain*, dédié aux jeunes martyrs de la liberté, par Chemin fils, auteur de l'alphabet républicain, accepté par la Convention nationale et approuvé par la commune de Paris.— Paris, impr. de l'auteur, rue Glatigny, n° 7, an II.

7. *Catéchisme de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, par J.-B. Boudeseiche, maitre de pension.

D. — NOTICES.

1. *Détail exact de la fête héroïque* et de toutes les cérémonies pour les honneurs du Panthéon à décerner aux jeunes Barra et Viala, le 10 thermidor, d'après le rapport par David (Séance du 23 messidor an II de la république); suivi de l'hymne par Chenier.— Paris, Lefevre, in-8° (s. d.), p. 90.

Digitized by Google

2. *Procès-verbal de la fête* qui eut lieu en cette commune d'Avignon le 30 Messidor en l'honneur de Barra et Viala. — Avignon, A. Berenguier (s. d.), in-4°, p. 91.

3. *Discours-prononcés sur l'autel de la patrie* de la commune d'Avignon le jour de la fête des jeunes Barra et Viala (par Liautard, Avid, Ducros Georges Beauroche). Imprimé par ordre de la municipalité. Avignon, A. Berenguier (s. d.), in-4°, p. 90.

4. *Éloge historique de Barra et Viala*, prononcé le jour de leur fête et dédié aux enfants des écoles primaires, par le citoyen Rauxin ; suivi de quelques traits de l'éloge de Voltaire, de Rousseau, de Marat et de Lepelletier. — S. L. An III de la République, in-12°, p. 91.

5. *Vie d'Agricol Viala*, présentée au comité d'Instruction publique, etc.

6. *Scènes Révolutionnaires. Barra* et *Viala*, par A. Almagro. — Laigle, P. Montauzé, 1880.

GUSTAVE BORD.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

Comme M. Elton, dont nous parlions dans notre livraison d'avril, M. Green s'est occupé, avec le talent que nous lui connaissons, des origines de l'Angleterre [1], mais il n'entre pas dans les questions d'archéologie, et il se borne à nous raconter la part que les Celtes, les Danois, les Saxons, les Romains et les Normands ont eue, respectivement, dans la formation du caractère national. Ce livre peut être regardé comme l'introduction à la *History of the English people,* sur laquelle nous avons déjà appelé l'attention du public ; il est accompagné de cartes, et nous avons aussi à signaler la manière intelligente avec laquelle M. Green applique ses connaissances géographiques à l'élucidation des épisodes qu'il nous décrit. M. Freeman est le premier historien anglais qui ait su tirer un parti utile de la topographie ; son exemple est maintenant généralement suivi.

— L'*histoire de la conquête normande* [2], par M. Freeman, est sans contredit un des ouvrages les plus remarquables en son genre que la presse anglaise ait produits depuis vingt-cinq ans, et on désirait de tous côtés en voir paraître la suite; il s'agissait, en effet, non pas seulement de connaître à fond les détails de ce grand événement, mais aussi d'en étudier les résultats, et pour cela il fallait nécessairement avoir un récit du règne de Guillaume le Roux, sinon de Henri Ier. Espérons que plus tard M. Freeman aura le loisir et la santé, de façon à mener son œuvre jusqu'à l'année 1135 ; en attendant, accueillons avec reconnaissance les deux beaux volumes qui sortent des presses de l'Université d'Oxford et qui contiennent l'histoire de Guillaume le Roux. Tout n'est pas précisément neuf dans ce travail, mais il n'y a pas un incident qui ne soit traité de la manière la plus complète, et on

[1] *The Making of England.* By John Richard Green, M. A., LL. D. With Maps. London, Macmillan, 1882, in-8° de 464 p.

[2] *The Reign of William Rufus and the Accession of Henry I.* By Edward A. Freeman. Oxford, Clarendon press, 1882, 2 vol. in-8°, ensemble de 1390 p.

Digitized by Google

trouve divers sujets qu'aucun historien n'avait discutés encore, du moins avec intelligence. Ainsi, nous recommandons à nos lecteurs la partie relative aux démêlés de l'archevêque Anselme et à la persécution du premier évêque de Durham; il est impossible d'imaginer rien de plus satisfaisant, et nous n'hésitons pas à dire que, pour l'histoire ecclésiastique de l'Angleterre pendant l'époque normande, nous ne connaissons aucun ouvrage qui puisse se comparer aux livres de M. Freeman. Il y aurait encore à noter ce qui se rapporte à la conquête du pays de Galles, aux affaires d'Écosse, au caractère de Ranulph ou Raoul Flambard, etc., etc.; mais à quoi bon faire un choix là où tout est également digne d'être cité? Notre auteur s'est aussi appliqué, comme toujours, à tirer parti de la géographie et de l'architecture, pour éclairer et contrôler les renseignements fournis par l'histoire; enfin, il a enrichi ses deux volumes de tableaux chronologiques et de cartes dressées avec le plus grand soin.

—Le livre que M. Burrows a produit sur Wyclif[1] mérite d'être indiqué dans notre courrier sous plus d'un rapport. Il faut que nos lecteurs sachent d'abord que l'*Early English Text Society* a fait paraître récemment une édition des ouvrages de ce réformateur écrits en anglais, et qu'une société a été fondée pour recueillir, annoter et éditer ce qu'on peut appeler la littérature *Wyclifienne*. Il y a un peu plus de deux ans, un certain docteur Cather, mort depuis, avait fait à Oxford des conférences dont le but était d'appeler l'attention des membres de l'Université sur un théologien dont l'influence au quatorzième siècle pouvait se comparer à celle du Père Newman de nos jours. Ces conférences n'eurent aucun succès, et voilà pourquoi M. Burrows s'est cru obligé de remplir le programme tracé par le docteur Cather, mais laissé, si l'on peut s'exprimer ainsi, à l'état embryonnaire. 1. Quels sont les matériaux dont nous pouvons disposer pour étudier la vie de Wyclif, son influence comme réformateur et comme écrivain? — 2. Quelle a eté la carrière de Wyclif antérieurement à son abjuration? — 3. Jusqu'à quel point a-t-il contribué au développement du Protestantisme, et, en particulier, quelles relations a-t-il entretenues avec Oxford? — Tels sont les trois sujets traités par M. Burrows avec beaucoup de conscience et dans un sens tout à fait favorable à Wyclif, qu'il regarde comme le penseur qui a eu le plus d'influence sur le développement de la langue, de la littérature et de la théologie en Angleterre.

—En règle générale, je ne mentionne pas dans mon courrier les ouvrages tirés à petit nombre et qui ne sont pas destinés à être vendus,

[1] *Wyclif's Place in History*. By Montagu Burrows. London, Isbister, 1881, in-8° de 134 p.

Digitized by Google

je ferai cependant une exception aujourd'hui en faveur de M. Foster, parce que ses *Collectanea genealogica* [1] sont très utiles pour l'étude de l'histoire; et comme il y en a un exemplaire au *British Museum*, les travailleurs pourront le consulter là, s'il ne leur est pas loisible de l'acheter. Sir Bernard Burke, roi d'armes, a jusqu'à ce jour passé pour le d'Hozier de la Grande-Bretagne, mais c'est un titre que M. Foster sera en mesure bientôt de lui disputer, grâce à la curieuse compilation dont le premier volume vient d'être distribué aux souscripteurs. Ce n'est pas un répertoire généalogique proprement dit, mais plutôt, ainsi que le titre l'indique, un recueil de matériaux qu'un écrivain plus méthodique n'aura pas de peine à mettre en œuvre. L'auteur a fait précéder ses listes de notes très curieuses sur des points d'histoire et d'archéologie, et il nous promet pour le tome second la transcription annotée des rôles où se trouvent les admissions des membres des différents *inns of courts* (sociétés ou confréries des avocats). Pour le public en général, il n'y a rien de bien attrayant dans ces listes et ces dates, mais au point de vue de l'histoire, elles ont une très grande valeur, et elles épargneront aux antiquaires et aux généalogistes la fatigue de consulter les in-folio de Le Nève, Anthony a Wood, etc.

— M. Hallam s'est fait une réputation très méritée par ses divers ouvrages historiques et principalement par son *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre;* mais, depuis la publication de ces travaux, bien des questions ont été posées sur les sujets que l'on croyait fixés à tout jamais, des découvertes de manuscrits ont amené la révision de caractères et d'événements qui semblaient jugés sans appel; bref M. Hallam, estimable à sa date, et utile encore aujourd'hui pour certains renseignements, a été dépassé. Le bel ouvrage de Sir Erskine May est la continuation naturelle et indispensable de l'histoire constitutionnelle du vieil écrivain Whig, et je m'étonne que M. Yonge ait cru possible de faire quelque chose de mieux. Les imitateurs et les admirateurs sont trop souvent enclins à exagérer les défauts de leurs modèles; c'est ce qui est arrivé à M. Yonge [2]. Le style de M. Hallam est sec et terne ; celui de M. Yonge découragerait le lecteur le plus enthousiaste. Cependant son ouvrage n'est pas dénué de mérite, tant s'en faut; d'abord il est assez exact, et puis il contient de nombreux extraits des discours parlementaires, biographies, mémoires, etc., du temps, de sorte qu'on peut étudier facilement et comparer les opinions et ar-

[1] *Collectanea genealogica.* By Joseph Foster. *Part I.* London, Longman 1882. in-8° de 300, p.

[2] *The Constitutional History of England from* 1760 *to* 1860. By C. D. Yonge. London, Marcus Ward. 1882, in-8° de 310 p.

Digitized by Google

guments contradictoires sur les principaux points de la politique anglaise pendant le siècle qui commence à l'année 1760.

— Voici trois gros volumes de *Calendars*[1]; le sixième volume de la série relative aux rapports entre l'Angleterre et l'Italie vient de paraître; il contient le dépouillement des manuscrits conservés principalement dans les archives vénitiennes, et on a lieu de croire que le tome septième, renfermant le reste des documents, l'index alphabétique et la préface, sera publié très incessamment. M. Rawdon Brown a analysé un grand nombre de pièces qui ne se rattachent pas d'une manière directe aux affaires de la Grande-Bretagne ; mais elles sont d'un tel intérêt qu'on n'est pas disposé à regretter la place qu'elles occupent, et d'ailleurs, comme elles expliquent la dispute entre le Pape et la Cour de Madrid, il est évident que sans les consulter on ne pourrait bien se rendre compte de la politique de Marie Tudor. Un certain nombre des dépêches données par M. Rawdon Brown avaient déjà paru ; ce sont 1° celles de l'ambassadeur d'Angleterre, publiées en 1869 par M. Paul Friedmann, en un volume in-octavo, à Venise ; 2° celles du cardinal Pole qui font partie du recueil de Quirini ; le reste est entièrement inédit, et il serait difficile de trouver une compilation plus propre à nous faire connaître l'état de la chrétienté au seizième siècle.

— L'Irlande a aussi fourni des matériaux pour un des *Calendars* publiés par le garde des archives[2]. Il s'agit des années 1293-1301, époque de tranquillité et de bonheur pour la verte Érin ; l'Angleterre était alors occupée par ses guerres avec la France et l'Écosse, et toutes les troupes dont elle pouvait disposer se trouvaient, soit en Guyenne, soit au delà de la Tweed. Ce ne sont pas les questions politiques qui défraient ce volume des *Calendars*, mais plutôt des détails sur le commerce, l'administration intérieure, la société, etc. On voit indirectement que l'Irlande avait atteint un degré de prospérité fort considérable au point de vue de l'agriculture ; les blés, les fourrages et les chevaux nécessaires pour les armées anglaises venaient de ce pays-là, et les prix cotés dans le *Calendar* indiquent une fertilité remarquable comparée à ce que nous voyons aujourd'hui. A ce point de vue l'Irlande a bien dégénéré.

— M. Gairdner, nommé pour succéder à feu M. Brewer, comme édi-

[1] *Calendar of State Papers and Manuscripts, relating to English Affairs existing in the Archives and Collections of Venice and in other Libraries of Northern Italy.* Vol. VI. Part. II, 1556-1557. Edited by Rawdon Brown. London, Longman and Ce, gr. in-8o de 570 p.

[2] *Calendar of Documents relating to Ireland*, 1293-1301. Edited by H. S. Sweetman, B. A., for the Master of the Rolls. London, Longmans and Ce, 1882, gr. in-8o de 483 p.

Digitized by Google

teur des *Calendars* du règne de Henri VIII [1], s'est montré tout à fait digne de la tâche confiée à ses soins. Le volume que nous annonçons ici, consacré à l'année 1563, est un des meilleurs de la collection, et on jugera de son importance quand nous rappellerons à nos lecteurs qu'il traite du mariage et du couronnement d'Anne Boleyn et de la princesse Élisabeth [1]. C'est la veille de Pâques que le mariage fut annoncé publiquement, et cependant l'union de Henri VIII avec Catherine ne fut déclarée nulle que le 28 mai; quant à la cérémonie nuptiale d'Anne Boleyn, la date n'en est pas certaine : Cranmer la place vers la fête de la conversion de Saint-Paul (25 janvier) et il déclare positivement que loin d'avoir présidé au mariage, ainsi qu'on le disait, il n'en avait eu connaissance que quinze jours après son accomplissement. L'annaliste Hall indique comme date positive le 14 novembre, immédiatement après le retour du roi en Angleterre. Pour tous les détails sur cette affaire et sur les conséquences auxquelles elle aboutit, je renvoie au *Calendar*. On trouvera aussi dans ce gros volume l'enquête faite par Cranmer sur Élisabeth Barton, « la nonne du comté de Kent. » Chacun sait que les rapsodies et les extases de cette énergumène eurent la plus grande influence sur la multitude, et excitèrent l'indignation du monarque. Enfin, il faut mentionner une suite de dépêches écrites par Lord Lisle, gouverneur de Calais, et qui sont d'une valeur réelle au double point de vue de la politique et des mœurs du temps.

— M. Ewald, déjà connu avantageusement par plusieurs ouvrages historiques, vient de publier en deux volumes une suite d'articles qui avaient paru dans divers journaux et revues [2]. Ce sont des épisodes plus ou moins émouvants tirés des annales de l'Angleterre, expliqués d'après les documents manuscrits conservés au *Record office* et arrangés de manière à leur donner une couleur romanesque. M. Ewald est l'exactitude même : il n'invente pas, il raconte, mais les lecteurs de *Temple Bar*, de la revue de Wesminster et du *Fortnightly* ne goûteraient que médiocrement une simple analyse ou une transcription de vieux parchemins traitant de sorcellerie, de conjurations, de révoltes; aussi choisit-il, en premier lieu, les sujets les plus émouvants, et puis il les présente au public d'une façon agréable. Tout cela n'est pas très neuf, mais c'est une série de tableaux dessinés avec fermeté et avec clarté. Une place considérable a été réservée à la fameuse histoire de

[1] *Letters and Papers, Foreign and Domestic, of the Reign of Henry VIII.* Arranged and Catalogued by James GAIRDNER. London, Longmans. and C°, 1882 gr. in-8° de 500 p.

[2] *Stories from the State Papers.* By Alex. Charles EWALD, F. S. A. London, Chatto and Windus, 1882, 2 vol. gr. in-8° de 300 et 350 p.

Digitized by Google

la conspiration des poudres, et M. Ewald a ajouté, comme frontispice, une photographie de la lettre écrite à Lord Monteagle pour le mettre sur ses gardes.

— L'histoire de la ville de Bristol est un spécimen fort remarquable d'une classe d'ouvrages historiques pour lesquels nos voisins les Anglais sont justement célèbres. Il est évident que des monographies de ce genre, lorsqu'elles sont traitées consciencieusement, doivent jeter le plus grand jour sur l'histoire nationale. Les annales d'un pays se composent, en effet, de celles des différentes localités dont le pays lui-même est formé, et l'histoire d'Angleterre, en définitive, n'existerait pas, si l'on ne connaissait pas la vie politique, religieuse et sociale de Londres, de Birmingham ou de Canterbury. Souhaitons donc la bienvenue aux deux magnifiques in-quarto de MM. Nicholls et Taylor ; on avait déjà, douze fois, si j'ai bonne mémoire, essayé d'attirer sur la ville de Bristol l'attention du public ; mais ces douze ouvrages, écrits pour les antiquaires exclusivement, étaient, malgré leur exactitude, d'une sécheresse désespérante, au lieu que la monographie dont je parle ici est à la fois savante et intéressante; le commun des lecteurs y trouvera son profit aussi bien que les archéologues. et nos deux collaborateurs ont eu assez de tact pour se dire que les agréments du style et une narration animée peuvent bien s'allier à l'érudition la plus sûre et la plus vraie. Les deux premiers volumes de *Bristol : Past and present* [1], traitent de la ville et de ses environs dans l'époque ancienne : l'un est consacré à l'histoire civile, l'autre à l'histoire religieuse. Il ne faut pas espérer de trouver rien d'authentique sur Bristol avant l'époque de la conquête normande; M. Nicholls le reconnaît franchement, et ce qu'il nous dit de l'origine présumée romaine de cette capitale de l'ouest de l'Angleterre n'est donc qu'une hypothèse. Tout le reste de son récit, basé sur le témoignage des historiens nationaux et locaux, me semble très digne d'être lu. M. Taylor avait la tâche relativement difficile de débrouiller les origines ecclésiastiques de la ville, d'analyser les registres paroissiaux, et de contrôler et refaire le *Monasticon* de Dugdale et les *Fasti* de Le Neve ; il y a fort bien réussi. Les deux volumes sont imprimés avec luxe sur beau papier et ornés de gravures.

— Il n'existait pas dans la littérature anglaise d'ouvrage correspondant au *Dictionnaire* de Barbier, ou du moins il n'y avait, pour les livres anonymes et pseudonymes, d'autre répertoire que le petit ma-

[1] *Bristol : Past and Present. An Illustrated History of Bristol and its Neighbourhood,* by J. F. Nicholls, F. S. A., chief librarian of the Bristol Free Libraries, and John Taylor, librarian to the Bristol Museum and Library. Bristol, J. W. Arrowsmith, 1882, 2 vol. in-4°, ensemble de 840 p.

Digitized by Google

nuel de M. Olphar Hamst, réservé exclusivement aux écrivains du dix-neuvième siècle. Nous sommes donc enchantés d'apprendre que la lacune va enfin être remplie. Le premier volume du *Dictionnaire* de MM. Halkett et Laing[1] est très bien rédigé et très complet ; il nous mène jusqu'à la lettre *E*, et nous donne, en 870 pages in-octavo, imprimées sur deux colonnes, plus de 11,000 titres de publications. On a suivi l'ordre alphabétique, au lieu de la classification par ordre de matières, et les titres sont toujours transcrits *in extenso*, ce qui prend naturellement plus de place, mais est beaucoup plus satisfaisant que de simples indications sommaires. Il faut regretter que les deux collaborateurs auxquels nous sommes redevables de cette excellente compilation n'aient pas vécu assez longtemps pour jouir du succès de leurs travaux. M. Halkett, bibliothécaire à Édimbourg, avait commencé l'entreprise ; puis d'autres occupations absorbant tout le loisir dont il pouvait disposer, il s'était vu obligé de s'arrêter; le manuscrit avait alors passé entre les mains de M. Laing, que la mort a frappé il y a deux ans. On ne nous dit pas qui est aujourd'hui chargé de la tâche, mais il est à souhaiter que le *Dictionnaire* ne reste pas inachevé.

— Après un intervalle qui s'est trop prolongé, M. Lecky nous donne les volumes III et IV de son Histoire d'Angleterre au dix-huitième siècle[2]; il y traite des vingt premières années du règne de George III, et à ne considérer l'ouvrage que comme une galerie de portraits, on peut l'admirer presque sans restriction. Je ne veux pas dire que tous les lecteurs de M. Lecky adoptent ses vues sur la politique, mais même en tenant compte des divergences probables, il est impossible de ne pas être frappé par les qualités de penseur, d'observateur dont l'auteur a fait preuve. Parmi ces portraits, nous citerons ceux de Wilkes, de Junius et surtout de Burke; entre les tableaux d'histoire, nous accorderons la première place au chapitre qui traite de la guerre contre l'Amérique. M. Lecky est essentiellement un travailleur consciencieux; quand il a un sujet à examiner, il l'épuise, et l'on peut être certain qu'il ne laissera rien à faire après lui. C'est peut-être là un défaut, car on se fatigue à la longue d'une surabondance de détails, mais mieux vaut pécher de ce côté que de sacrifier à la tendance artistique, et M. Lecky restera pour longtemps le seul historien du dix-huitième siècle en Angleterre. Je préfère infiniment,

[1] *A Dictionnary of the Anonymous and Pseudonymous Literature of Great Britain*, by the late Samuel HALKETT and the late Rev. John LAING, M. A. Vol. I. Edimbourg, Paterson, 1882, in-8° de 470 p.

[2] *History of England in the eighteenth century*, by W. E. H. LECKY. Vol. III et IV. Londres, Longman, 2 vol. in-8°, ensemble de 1100 p.

Digitized by Google

quant à moi, sa solidité aux phrases chatoyantes et aux scènes artificielles de lord Macaulay. Il y aurait quelques légères taches à faire disparaître ; dans une seconde édition, elles seront corrigées sans nul doute.

— Outre le récit de Sir Archibald Alison et l'ouvrage spécial du colonel Chesney, nous avons maintenant un nouveau travail sur la bataille de Waterloo, écrit par un auteur anglais ; M. Gardner [1] adopte en définitive les conclusions de M. Thiers et du colonel Chesney, excepté en ce qui regarde l'état de santé de l'Empereur au moment de la bataille. La plupart des auteurs qui ont traité de ce sujet, afin de rehausser la gloire du duc de Wellington et de Blücher, nous les montrent aux prises avec le plus grand capitaine des temps modernes, plein de force et d'énergie, dans toute la maturité de son génie et la jouissance d'une santé parfaite. Appuyé de documents irréfutables, M. Gardner, comme le colonel Charras, soutient la thèse contraire.

— Mme Oliphant est un des écrivains les plus connus en Angleterre ; George Eliot la surpasse en génie, et miss Muloch est bien au dessus d'elle pour l'analyse des caractères et l'observation pénétrante, mais il n'y a rien de comparable à la versatilité du talent de l'auteur des *Chronicles of Carlingford;* romans, essais philosophiques, études de mœurs, articles de critique, esquisses biographiques, elle a cultivé tous les genres de littérature avec autant de succès que de distinction. Son dernier ouvrage était un peu ambitieux, et il restait à savoir si elle aurait assez de souffle pour remplir un grand cadre, et traiter un sujet qui demande beaucoup de travaux préparatoires. Disons-le franchement : Mme Oliphant n'a qu'à moitié réussi. Prenez les trois volumes qu'elle vient de publier [2] comme une galerie de portraits, vous ne serez pas désappointé ; mais n'y cherchez pas davantage ; n'essayez pas surtout d'exprimer des vues d'ensemble, un tableau général du mouvement littéraire, une appréciation comparative des différentes écoles. Bref l'ouvrage qu'elle avait entrepris est encore à faire.

— Une des figures principales du livre de Mme Oliphant est sans contredit Thomas Carlyle[3], le philosophe excentrique, allemand greffé

[1] *Quatre-Bras, Ligny, and Waterloo. A Narrative of the Campaign in Belgium.* By GARDNER. With Maps and Plans. London, Kegan Paul and Ce, 1882, in-8° de 520 p.

[2] *The Literary History of England, in the end of te eighteenth and beginning of the nineteenth century*, by Mrs OLIPHANT. London, Macmillan, 1882, 3 vol. in-8° de VIII-395, 392 et 405 p.

[3] *Thomas Caryle, A History of the First Forty Years of his Life*, 1795 *to* 1835, by J. A. FROUDE, M. A. London, Longman and Ce. 1882, 2 vol. in-8° de XVIII-432 et 495 p.

Digitized by Google

sur un écossais, le *vates* du dix-neuvième siècle, comme quelques-uns voudraient nous le faire croire. Il mérite une place ici, et les deux volumes tout récemment publiés par M. Froude nous donnent l'occasion d'en parler ; mais je ne conseillerai certes pas à ceux pour qui Carlyle était un héros, d'ouvrir cette biographie ; ils y verraient le portrait d'un homme ingrat, égoïste, sans pitié pour ses parents même les plus proches, incapable de comprendre la générosité et la délicatesse. L'énergie, la persévérance et une force incroyable de volonté sont les seules qualités qui chez lui rachetaient de tristes défauts ; je ne parle pas de l'intelligence, qui lui a permis de mettre le doigt sur toutes les plaies sociales de notre temps, et d'éclairer d'un jour nouveau l'histoire de Cromwell, la carrière de Frédéric-le-Grand, et les premiers développements de la Révolution française.

— La série du *New Plutarch* s'est augmentée d'une biographie de Victor-Emmannel, écrite au point de vue libéral par M. Édouard Dicey[1]. L'auteur, avant d'entrer en matière, nous donne le tableau de l'Italie depuis la fin du siècle dernier jusqu'aux événements de 1848 ; il nous montre la péninsule italique préparée à l'unité même par le régime despotique de Napoléon Ier, parce que ce régime avait pour but la satisfaction des intérêts généraux du pays et non pas celle des petites prétentions et ambitions locales. Passant ensuite à une esquisse de la maison de Savoie, il nous décrit les premières velléités de Charles-Albert, et enfin traite avec détail le règne de Victor-Emmanuel. Les portraits de Pie IX, de Garibaldi, de Gioberti, de Cavour et de Napoléon III donnent de la variété et de l'animation à ce petit volume.

GUSTAVE MASSON.

[1] *Victor-Emmanuel*, by Edward DICEY. London, Ward and Cº, 1882, in-8° de 336 p.

Digitized by Google

COURRIER RUSSE.

Il y a longtemps que nous aurions dû parler de nouveaux volumes du grand ouvrage [1] publié par l'archevêque de Moscou, Mgr Macaire. Pour réparer ce retard, tout à fait involontaire, il est juste de commencer par lui la présente revue. Le dixième volume de son Histoire nous introduit dans la période *patriarcale*, celle de l'*indépendance* de l'Église russe vis-à-vis du patriarche de Constantinople. Jusques-là, c'est-à-dire jusqu'en 1589, l'Église russe a été, au dire de l'auteur, d'abord tout à fait dépendante de Byzance (988-1240), puis seulement dans la voie vers l'indépendance. Commencée avec l'établissement du patriarcat de Moscou, de « la troisième Rome » ainsi que s'exprimaient les Russes de ces temps-là, cette période d'*indépendance* durerait encore, quoique le patriarcat n'existe plus depuis plus d'un siècle et demi, et qu'il soit remplacé par le synode. Le contenu des deux derniers volumes, formant plus de mille pages, se compose de deux parties très distinctes et à peine unies ensemble : de l'histoire des patriarches de Moscou et de celle de l'Union en Pologne. Cette division des matières est scrupuleusement observée dans l'un et l'autre volume : en général, la symétrie, l'ordonnance systématique ne s'y démentent jamais. Le récit en souffre, il est vrai ; mais s'il perd en animation et en naturel, s'il est compassé et quelque peu sec, il est en revanche d'une grande netteté de langage. L'histoire de l'établissement du patriarcat (1589) et de six premiers patriarches jusqu'à Nicon exclusivement ne présente rien de bien nouveau. L'auteur ne se donne même pas la peine de faire ressortir l'importance du changement opéré dans la hiérarchie par l'établissement du patriarcat : toutefois il a soin de déclarer qu'on n'a changé que le titre, que le pouvoir du nouveau dignitaire est resté le même. Plus intéressante, mais aussi plus sujette à caution, est l'histoire de l'Union dans l'Église gréco-russe

[1] *Histoire de l'Église russe.* Tomes X et XI, Saint-Pétersbourg, 1881-82, 2 vol. in 8° de xv-500 et de xv-628 p. Nous apprenons au dernier moment la mort subite de l'auteur.

Digitized by Google

de Lithuanie. Il nous est impossible de toucher ici aux détails qui demanderaient des pages entières; il suffira de dire, que pour se faire une idée juste de l'origine, des progrès et des luttes de l'Église grecque-unie contre ses adversaires, on ne doit pas se contenter du récit de l'auteur, trop intéressé à ne voir qu'un côté de la question, altérant jusqu'au nom de saint Josaphat qu'il appelle toujours Joasaph; on doit le contrôler continuellement par les témoignages des auteurs catholiques, parmi lesquels nous signalerons en premier lieu l'ouvrage de l'abbé Pélesz, recteur du séminaire ruthène à Vienne [1].

— Mgr Macaire a publié, en outre, une notice sur le *patriarche Nicon dans l'affaire de la correction des livres liturgiques* [2]. C'est, pensons-nous, un fragment du volume suivant, encore inédit, de son « Histoire. » On sait que le rascol a pris l'origine du temps de ce patriarche et qu'il est attribué à la correction des livres liturgiques entreprise par Nicon. Le savant archevêque s'attache à prouver, contrairement à l'opinion accréditée, que ce schisme intérieur éclata après Nicon, puisqu'il a permis à son principal adversaire, l'archiprêtre Néronov, de suivre les anciennes cérémonies et de prier d'après les anciens livres liturgiques. Il en conclut que si Nicon était resté plus longtemps sur le siège patriarcal, il aurait accordé la même permission aux autres adeptes des vieux rites et des vieux livres, et que l'Église russe n'aurait pas connu cette « plaie inguérissable qui la ronge aujourd'hui » et compte ses victimes par millions.— D'après notre auteur, le patriarche Nicon, en accomplissant la réforme des livres liturgiques, n'a fait que marcher sur les traces de ses prédécesseurs, avec cette différence qu'il a fait mieux qu'eux, car il a consulté non seulement les anciens manuscrits slavons, mais encore les manuscrits grecs ; et qu'il ne fit rien sans le consentement des évêques russes et l'approbation des patriarches d'Orient. En lisant cette monographie, on conclue que la vraie cause du rascol se cachait dans les sentiments d'hostilité que ses principaux adeptes nourrissaient à l'égard du patriarche, homme d'un caractère énergique, impérieux et parfois dur.

— Il y a dans l'histoire de Nicon un autre point encore plus obscur et plus difficile à résoudre : ce sont ses démêlés avec le tsar Alexis, auparavant son ami intime et son protecteur. Aucun historien n'a pu jusqu'ici dissiper les ténèbres qui enveloppent cette question, parce qu'aucun n'eut la facilité d'interroger les documents cachés aux archives secrètes d'État. Soloviev fut le premier qui ait réussi à y pénétrer et à en tirer profit; pourtant son récit n'est ni complet, ni

[1] *Geschichte der Union der Ruthenischen Kirche mit Rom.* Wien, 1878 et 1880. 2 vol. in-8° de 633-XXIV et 1094 p.

[2] Moscou, 188..., in-8° de 146 p.

Digitized by Google

exact. Enfin le jour commence à se faire, grâce à M. Hubbenet et à ses *Recherches historiques sur l'affaire de Nicon, faites d'après les documents officiels* [1]. Il donne un résumé exact des pièces conservées aux archives, à l'arrangement desquels il a passé de longues anneés. Aussi son travail promet-il d'être d'un grand intérêt et de répandre sur la personne de Nicon un jour plus favorable. A mesure que l'on voit paraître sur la scène les adversaires du patriarche, il devient de plus en plus sympathique ; autant les caractères du boyar Strechnev, son ennemi juré, et du métropolitain Paisius Ligarides, ce type de la perfidie grecque, inspirent de l'aversion, autant le patriarche grandit dans l'estime du lecteur. L'auteur cite ses lettres au tsar Alexis, où respirent une touchante humilité et un amour sincère de la paix. Il attribue la rupture de ces deux intimes d'hier à une intrigue des boyars, jaloux de l'influence que le patriarche exerçait sur le tsar ; cette interprétation paraît très vraisemblable, quand on se rappelle la tyrannie qu'exerçait alors la loi dite *de préséance* (miestnitchestvo) parmi les meilleurs des boyars. La publication de M. Hubbenet a été accueillie par la presse avec faveur, et elle le méritait : à en juger par le commencement de son travail, il est destiné, croyons-nous, à déchirer les voiles qui cachaient la vérité historique sur le personnage le plus éminent qui ait jamais occupé le siège de Moscou. Nous attendons avec impatience la suite des *Recherches*.

— Tout le monde se rappelle l'Encyclique *Grande munus*, en vertu de laquelle le culte liturgique des saints Cyrille et Méthode a reçu un nouveau lustre. Si elle trouva parmi les Slaves catholiques un accueil pieusement enthousiaste, il n'en fut pas de même chez les Slaves séparés de Rome; il s'est même trouvé parmi eux des hommes qui, par un zèle plus ardent que réfléchi, essayèrent d'amoindrir la portée du document papal, en lui opposant des écrits où ils s'efforcent de prouver le contraire de ce qu'elle avance. De ce nombre est l'auteur russe de l'*Anti-Encyclique* [2] qui a jugé à propos de ne pas signer, tout en révélant son nom ailleurs. Il s'appelle Platonov, et il s'est fait connaître, depuis longtemps, par un travail sur la *Vie et les travaux des saints Cyrille et Méthode* [3], composé d'après les sources de seconde main, il est vrai, mais où l'on trouve de bonnes remarques de son crû. Nous

[1] Saint-Pétersbourg, 1882, in-8o de VIII-270 p.

[2] *Anti-Encyclique*, ou parole fraternelle d'un Slave orthodoxe aux Slaves catholiques à propos de la bulle du Pape Léon XIII concernant la célébration de la mémoire des saints Cyrille et Méthode. Harkov, 1882, in-8° de 127 p.

[3] Publié à Harkov, dans le *Messager religieux* (Duhovny Viestnik) de juin, juillet et août 1862.

Digitized by Google

regrettons que son nouvel écrit soit si peu digne du sujet dont il traite, qu'il n'est ni sérieux, ni probant, et quant à la forme, au langage qu'il emploie, c'est vulgaire et parfois inconvenant. Il se contredit lui-même et détruit d'une main ce qu'il a fait de l'autre. Ainsi il établit dès le début, qu'au IXe siècle, voire même un siècle et demi après, ce qui est très vrai, l'Église demeurait encore unie; il admet que saints Cyrille et Méthode ont professé la même foi que le Pape, que saint Méthode a été ordonné évêque à Rome et placé à la tête de l'église morave; mais c'est pour conclure que Rome eut tort de mettre les deux apôtres-frères au nombre de ses saints, que la foi professée par eux et approuvée par les Papes n'était pas différente de celle de Grecs et des Russes d'aujourd'hui, que saint Méthode ne reconnaissait point la souveraineté spirituelle du Pape et dépendait toujours du patriarche de Constantinople, de qui il aurait reçu la mission d'évangéliser la Moravie, et le reste à l'avenant. Telle est la singulière logique de l'auteur et la substance de son écrit que nous aurions volontiers passé sans mot dire, s'il ne portait pas un titre si retentissant, et s'il n'y avait pas à craindre que le silence de notre part ne fût pris pour une défaite ou pour un aveu d'impuissance.

— Nous avons annoncé la dernière fois le remarquable travail de M. Constantin Grot intitulé : *la Moravie et les Madjars dans la seconde moitié du neuvième siècle* [1]. L'époque dont il s'agit est une des plus mémorables dans l'histoire des Slaves occidentaux. La formation de l'État morave assez puissant, sa lutte contre les Allemands pour sauvegarder son indépendance politique et religieuse, l'invasion des Madjars avec ses suites, comme solution de la lutte, voilà les trois faits capitaux qui caractérisent cette époque illustrée par l'apostolat des saints Cyrille et Méthode. L'auteur appuie surtout sur le dernier de ces faits, et n'expose les deux autres que pour le mettre en pleine lumière. Sa thèse revient à dire que l'apparition des Madjars dans les contrées du moyen Danube, la Hongrie actuelle, n'a pas été un si grand malheur pour les peuples slaves qu'on le dit, que leur irruption dans les pays occupés par les Slaves avait un caractère purement accidentel, passager, qu'en envahissant et en dévastant les contrées allemandes durant près d'un demi-siècle, ils ont causé infiniment plus de mal à la race allemande, ont arrêté pour longtemps le flot des conquérants germaniques qui menaçait d'engloutir les peuples slaves en les germanisant; qu'en définitive, leur domination a été, à ce point de vue, plus favorable à la cause slave que désastreuse, ce qui cependant ne veut point dire qu'elle n'ait causé beaucoup de mal à tous les peuples slaves du Danube en général, et aux Moraves

[1] Saint-Pétersbourg, 1881, in 8° de VIII-436 p.

Digitized by Google

en particulier. — Cette thèse va à l'encontre de l'opinion généralement reçue ; toutefois M. Grot n'est point le premier à l'émettre ; mais à lui revient l'honneur de l'avoir établie d'une manière plus solide, en l'appuyant sur des témoignages d'histoire, sur des faits savamment combinés et rapprochés les uns des autres. Avant d'arriver au cœur de la question, il décrit la situation géographique des contrées danubiennes et les destinées des peuples divers qui les ont habitées avant le IXe siècle ; il esquisse ensuite un tableau des rapports mutuels entre les Francs et les Moraves avant l'invasion madjare ou la fin du IXe siècle, et s'arrête longuement sur l'histoire politique de l'État morave et ses luttes contre les Allemands. Les Madjars, leur origine, leur émigrations successives, leur établissement dans le bassin du moyen Danube et de la Theiss, enfin leur invasion en Moravie et en Allemagne, font le sujet de la seconde et principale moitié du volume. Une foule de questions secondaires y sont étudiées en passant, et éclaircies, sinon résolues. Outre son intérêt général, l'ouvrage de M. Grot sera d'un grand secours pour ceux qui s'occupent de l'histoire des saints Cyrille et Méthode.

— Parmi les nombreuses publications de la Société des anciens textes russes, dont le succès semble grandir avec les années, la *Cosmographie* [1] occupera une place d'honneur. C'est pour la première fois que le texte en paraît en entier, d'après un manuscrit de la bibliothèque synodale de Moscou, copié en 1670, à Holmogory, tout au nord de la Russie. Il en existe sept autres manuscrits, appartenant tous à la même rédaction, sauf quelques différences d'importance secondaire. La partie principale du texte imprimé est une traduction du célèbre Atlas de Gérard Mercator, géographe flamand, dont la première édition complète, faite à Amsterdam par Hondius avec le concours de Van den Bergh (ou Montanus), date de 1606. Toutefois le traducteur russe n'a pas rendu servilement son modèle ; il s'était attaché plutôt à en extraire tout ce qu'il y trouvait de plus intéressant, et quant aux pays du nord ou slaves, il a eu recours à une source plus ancienne et mieux fournie, la chronique polonaise de Bielski. De la sorte, sur 76 chapitres de Mercator, la version russe n'en contient que 69 ; les sept autres sont empruntés au texte de Bielski. — Outre cela, le manuscrit imprimé contient une « Cosmographie abrégée, » puisée aux sources byzantines ou russes et n'ayant rien de commun avec la « Cosmographie de Mercator. » Dans une notice fort bien étudiée, qui précède le texte, M. Tcharykov fait d'abord

[1] *Kosmografia ou la description des terres et des grands royaumes de l'univers (de l'an 1670)*. Saint-Pétersbourg, 1878-1881. in-8° maximo de 92-449 et LX p.

Digitized by Google

connaître le manuscrit imprimé, retrace brièvement, d'après le Dr J. Van Ræmdonck, spécialiste dans ces matières, la vie et les travaux de Mercator, fait une analyse succincte des parties empruntées par le traducteur russe soit au géographe flamand soit au chroniqueur polonais, donne la date de la première version russe de Mercator complet (l'année 1637), sans pouvoir cependant déterminer laquelle des nombreuses éditions lui a servi de modèle, et démontre que la plus ancienne rédaction de la « Cosmographie en 76 chapitres, » qui vient de paraître, a dû être faite dans l'intervalle des années 1655 et 1661. — Il s'étend ensuite sur la « Cosmographie » abrégée, œuvre éminemment indigène et fort répandue, et donne des renseignements intéressants sur le personnage à qui avait appartenu le manuscrit de Holmogory et qui s'appelait *Almaze Tchisty* (ce qui signifie : *Diamant le pur*), ainsi que sur sa famille et les rapports assez intimes qu'il a dû avoir avec le célèbre boyar Matvéiev.

Le texte, imprimé en fort beaux caractères slavons, rend fidèlement l'original de 1670, avec son orthographe, ses abréviations et toutes ses particularités. Il suffit de dire que l'impression en a été surveillée par M. Tihanov. C'est encore lui qui a fait la table des matières, dans laquelle sont indiqués non seulement les noms des personnes, des localités et des principaux objets, mais de plus les termes obscurs ou défigurés avec leur explication à côté. Les mots latins servant d'explication ont été pris dans les passages correspondants de l'édition de Mercator, publiée à Amsterdam, en 1630. Ce travail fait avec soin et intelligence rend un vrai service au lecteur et ajoute du prix au texte lui-même. Quant à l'exécution matérielle, elle ferait honneur aux imprimeurs les plus réputés d'Occident ; d'ailleurs, c'est le mérite généralement reconnu de toutes les publications de la Société des anciens textes russes. Le volume dont il s'agit en a bien d'autres, qui le recommandent à l'attention des spécialistes : il occupera avec avantage sa place dans la littérature déjà si abondante de Mercator, et le public ne regrettera pas de l'avoir longtemps attendu.

— La *Chronique de Georges Hamartole*, dont l'impression a commencé aussi dès 1878, est aujourd'hui entièrement terminée. Elle forme trois gros volumes, reproduits au moyen des calques lithographiques. Le dernier volume [1] contient le quatrième livre de la chronique, consacré à l'histoire proprement byzantine. Il commence avec Constantin le Grand (324) [2], et se termine avec le règne de Théophile (842) ; ce qui suit appartient au continuateur de Georges. — Malgré son importance pour l'histoire russe, le texte slavon demeu-

[1] Saint-Pétersbourg, 1881, in-8o de 118 f. (feuilles 216-417 du mss).
[2] *Patrolog. grecque* de Migne, t. CX, l. IV, ch. 178 et suiv.

Digitized by Google

rait jusqu'à présent inédit. Le manuscrit choisi pour la reproduction contient la rédaction serbe ; il provient du monastère de Chilandari, au mont Athos, où il avait été exécuté en 1386, et d'où il fut apporté à Moscou par les soins du patriarche Nicon, en 1655. Il en existe une autre rédaction faite en Bulgarie. La reproduction de la chronique d'Hamartole en son entier provoquera sans doute une étude critique sur ses diverses rédactions slavonnes, sur leurs rapports mutuels et le degré de parenté qu'elles ont avec l'original grec. Celui-ci a été publié par Muralt, d'après un manuscrit de la bibliothèque synodale de Moscou, du XIIe siècle. On sait que cette édition laisse beaucoup à désirer et que le besoin d'une nouvelle édition plus critique se fait sentir vivement. En comparant le texte slavon imprimé avec celui de Muralt, on remarquera des différences considérables ; plusieurs passages de l'original grec y sont abrégés ou entièrement omis ; en revanche, il y a plusieurs autres passages qui ne se lisent que dans la traduction serbe. En publiant cet important monument d'histoire et de littérature, la Société a rendu à la science un service réel dont elle lui doit être reconnaissante.

— Nous devons signaler une autre publication due à la même Société. C'est l'édition des *Lois de Vinodol* [1], un des plus importants monuments glagolitiques de la période croate (XIIIe-XIVe siècles) et, après le code russe de Jaroslav, le plus ancien recueil des lois slaves écrites en langue vulgaire. Les statuts de Vinodol ont cela de remarquable qu'ils conservent les traits caractéristiques du droit communal des Slaves. Vu l'importance de ce monument juridique, et afin de le rendre accessible aussi aux amis des lettres slavonnes, la Société l'a fait reproduire fidèlement en caractères glagolitiques, accompagnés d'une transcription en lettres russes et latines ; de plus, elle l'a muni d'un double commentaire juridique et philologique. — Ce dernier, qui vient de paraître, a été fait par l'éminent slaviste M. Jagitch, aujourd'hui membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg et professeur à l'Université de la même ville. Au texte, transcrit en lettres cyrilliques et accompagné d'une version explicative en langue russe, le docte éditeur a ajouté un copieux commentaire et des notices sur l'état politique, religieux et social de Vinodol, ainsi que sur la date précise du code primitif de ces lois qu'il fixe à l'an 1288, au lieu de 1280 ainsi qu'on l'a cru jusqu'à présent.

— Parmi les monographies faisant partie des « Monuments de littérature ancienne » que publie la Société, nous signalerons celle de M. Archangelski, intitulée : *Nil Sorski et Vassian Patrikéiev*, leurs travaux littéraires et les idées qui avaient cours dans l'ancienne Rus-

[1] Saint-Pétersbourg, 1880, in-8o minima de v-152 p.

Digitized by Google

sie[1]. Les écrits que ces deux moines ont laissés, ne sont ni nombreux, ni très étendus ; mais ils sont remarquables par le caractère éminemment ascétique et contemplatif qui les a inspirés, et qui contrastait d'une manière frappante avec le formalisme grossier et routinier devenu dominant dans toutes les classes de la société. Nil Sorski, surnommé ainsi de la petite rivière Sora au bord de laquelle il avait fondé son monastère, vivait au xve siècle (1433–1506) ; Vassien, dans le monde prince Basile Patrikeev, un des ancêtres des Galitzin, était son disciple et le continuateur de ses doctrines qu'il a défendues avec éclat ; il fera le sujet d'un autre volume, la présente esquisse ne traitant que du maître. Après avoir indiqué les écrivains qui ont parlé de Nil Sorski avant lui, l'auteur retrace sa vie fort peu connue d'ailleurs, en réunissant toutes les données éparses çà et là qu'il lui a été possible de trouver ; il étudie ensuite ses écrits, en particulier « sa règle, » composée de onze chapitres où sont exposées ses idées sur la vie monastique, sur la perfection religieuse et sur l'esprit intérieur qui doit en être l'essence et l'âme. Le détachement des biens de ce monde est le point sur lequel l'ascète de Sora insiste avec plus de force ; partisan de la pauvreté absolue, il enseigne que les couvents ne doivent pas posséder des biens immeubles, ni même avoir des églises ornées. En quoi il allait contre les traditions séculaires et avait grand tort de généraliser, mais il était conséquent avec lui-même, ayant choisi de préférence la vie contemplative et embrassé la pauvreté la plus rigoureuse. Pour compléter l'étude des écrits de Nil, l'auteur remonte aux sources où l'ascète russe a puisé ses doctrines ; il montre la liaison qui existe entre sa Règle et les écrits de Cassien, de Nil le Sinaïte et de Jean Climaque. Quant à son ascétisme contemplatif, il en indique les trois illustres modèles, si connus en Orient, saint Éphrem, Siméon le jeune et Grégoire le Sinaïte.

En somme, les doctrines de Nil Sorski n'offrent rien de nouveau ou qui ne fût depuis longtemps pratiqué dans d'autres pays. Sa « Règle » même n'est qu'un résumé bien coordonné des maximes enseignées par des maîtres de la vie spirituelle ; son mérite consiste à les avoir introduites en Russie avant les autres et recommandées par son exemple et ses écrits. Ce mérite devient exceptionnel, quand on se reporte par la pensée à l'époque où il vivait ; l'ignorance, le relâchement des mœurs, le culte du formalisme provenant de l'absence de toute vie intérieure, de toute direction intellectuelle et morale, étaient alors en pleine efflorescence non seulement parmi les fidèles, mais dans le clergé tant séculier que régulier. Il faut lire ce que

[1] « *Pamiatniki* » etc., n° xvi. Saint-Pétersbourg, 1882, in-8 de xii-282 et 26 p.

Digitized by Google

M. Archangelski en dit dans le quatrième et dernier chapitre de son livre; le tableau qu'il y trace de l'état intellectuel et religieux de la Russie vers la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, est du plus vif intérêt; l'impression qu'il produit sur l'esprit du lecteur est d'autant plus profonde que rien n'y est laissé à l'arbitraire, que chaque trait a été demandé à l'histoire, aux documents. — Plus ce tableau est sombre, plus aussi la figure ascétique du moine de Sora paraît lumineuse ; mais sa protestation toute évangélique n'a rien de commun avec celle de l'incrédulité ou de la raison rebelle. La Russie de nos jours offrant plus d'une analogie avec celle des XVe-XVIe siècles, l'étude de M. Archangelski ne manque pas d'un certain à propos.

—La Société d'histoire russe a mis au jour cinq nouveaux volumes de son Recueil, qui ne cèdent en rien, quant à l'intérêt, aux précédents. La fameuse *Commission législative* de Catherine II occupe les tomes XXXIIe et XXXVIe de la série ; mais, en reprenant en sous-œuvre le travail commencé par feu Polénov, on a adopté un plan qui diffère du premier en ce que les documents paraissent maintenant dans leur texte original, tandis qu'auparavant on se contentait de les commenter. On ne peut que féliciter la rédaction de ce changement. M. Serguéiévitch (qui a soigné l'édition) en a fait ressortir les avantages dans une préface fort bien faite ; il y montre, par exemple, que même les listes de ballottage jettent une lumière inattendue sur des questions très importantes. Elles prouvent, entre autres, que la majorité de l'assemblée législative n'était point contraire à l'amélioration de l'état des serfs. D'après l'éditeur, l'insuccès de la Commission a tenu aux vues personnelles de Bibikov, son président, imposé par la volonté souveraine plutôt que librement élu par les délégués. Les deux volumes contiennent le journal des séances tenues depuis le 7 avril 1768 jusqu'au 8 juillet 1700 et des pièces justificatives.

Le tome XXXIIIe sert de complément obligé au XXIIIe, qui contenait la spirituelle correspondance de Catherine II avec le baron Grimm. Lors de la publication de celle-ci, la Société ne possédait pas encore les réponses de Grimm. Elles ont été découvertes depuis, les unes aux archives d'État, les autres chez le prince Vorontzov. Encore ne les-a-t-on pas au complet; il reste bien des lacunes et d'assez considérables. Toutefois on doit savoir grand gré à la Société d'avoir recueilli ce qui existe de ce commerce épistolaire d'un si haut intérêt. M. Grot, académicien, en a déjà fait son profit dans l'excellente monographie intitulée : *Catherine II dans sa correspondance avec Grimm* [1]. On trouve de plus dans le recueil les

[1] *Mémoires* (russes) de l'*Académie des sciences*, tome XXXIV. Appendice no 1.

Digitized by Google

lettres du même baron au prince Galitzin, sept lettres encore inédites de Diderot à l'Impératrice et celles d'Ernest Biron à Kaiserling, ambassadeur d'Allemagne à Varsovie, qui ont trait à l'élection de Biron au duché de Courlande et aux divers projets politiques de ce parvenu de détestée mémoire (1734-1737). Les lettres des deux correspondants français de Catherine II roulent sur l'éducation, l'école, la législation, la littérature. Dans une des siennes (n° 23) Diderot se décerne le nom de Russe; il le serait devenu, dit-il, par l'ingratitude de son pays et la miséricorde de l'Impératrice. Le joli patriote ! Cet intéressant volume a été rédigé par MM. Grot et Stendman, secrétaire de la Société, qui a préparé aussi le tome suivant (le XXXIV°).

Les documents insérés dans ce volume offrent également un grand intérêt. Ils proviennent des Archives des affaires étrangères de Paris et embrassent la période de 1681 à 1718. On y lit d'abord les dépêches des ambassadeurs français à la cour de Russie, les instructions de leur gouvernement et les relations sur le séjour des ambassadeurs russes Potemkin et Volkov, en France; ensuite on y trouve les pièces relatives au voyage de Pierre Ier en France, en 1717, dressées par Mailly de Nesle, Tessé; enfin, comme appendice, les mémoires de Legrand, premier employé au ministère des affaires étrangères. Le but principal de ces relations diplomatiques consistait, pour la France, dans la conclusion d'un traité de commerce avec la Russie dont la puissance croissante fixait déjà l'attention générale. C'est à cela que se rapporte le mémoire de Legrand, écrit en 1726, ainsi qu'aux pourparlers qui ont eu lieu à ce sujet entre les deux gouvernements. — Inutile d'ajouter que les documents imprimés dans ce volume contiennent, en outre, une multitude de données curieuses sur la Russie de ce temps; sur les réformes entreprises par Pierre Ier, les partis qui divisaient la cour, les fêtes publiques, les abus criants qui se commettaient dans l'administration ; enfin, la caractéristique des principaux dignitaires, le procès du tsarévitch Alexis, lequel était en son temps le grand événement du jour, etc.

—La Société d'histoire russe s'est chargée de continuer la publication des *Monuments diplomatiques de l'ancienne Russie avec les puissances étrangères*, que faisait paraître autrefois la Chancellerie impériale. Les relations de Moscou avec la Pologne et le grand-duché de Lithuanie de 1487 à 1533 ont fourni la matière du tome XXXV° du Recueil publié sous la direction de M. Karpov. Cette époque fut très remarquable en ce que Jean III souleva pour la première fois la question de la reprise de la Russie occidentale, en prenant le titre de « Souverain *de toute la Russie*, » et en le faisant reconnaître par la Pologne, et avec lui le droit de protéger la religion gréco-russe

Digitized by Google

dans les domaines de la République. Les développements de cette thèse originale et neuve sont longuement exposés dans la préface, dont tous les éléments seraient, au dire de l'auteur, puisés aux pièces insérées dans le volume.

— La même Société prépare un grand *Dictionnaire biographique* qui contiendra plus de 20,000 noms. La liste en est déjà sous presse, et sera distribuée à toutes les personnes compétentes.

— En attendant, M. Bytchkov, directeur actuel de la Bibliothèque publique de Saint-Pétersbourg, a édité le *Dictionnaire bibliologique* de feu Stroïev [1], qui grâce à sa présente rédaction sera utilement consulté même après les ouvrages analogues du métropolite Eugène et de Philarète, et bien qu'il fût composé il y a 40 ans.

— Les œuvres complètes du prince Pierre Viazemski se sont accrues de quatre nouveaux volumes, dont l'un, le quatrième de la série, contient les poésies (1828-1852) [2] et n'entre pas dans notre cadre. Le tome V reproduit la brillante étude sur le célèbre écrivain Von Vizine, [3] écrite en 1846 ; modèle de critique littéraire dans laquelle l'auteur excellait, elle est en même temps une page d'histoire, un tableau du règne de Catherine II qui a jeté sur la Russie un si vif éclat, emprunté en grande partie à la France du XVIIIe siècle. Von Vizine, qui a voyagé en France, en a également subi l'influence, dont ses écrits conservent des traces visibles. Le prince Viazemski cite des passages entiers qui ont été empruntés à Duclos et à La Baumelle, sans que la source soit indiquée. Il fait connaître Von Vizine, non seulement comme littérateur, mais encore comme homme politique, mêlé aux affaires d'Etat, en relation intime avec le comte Panine, chancelier de l'Empire, et avec d'autres sommités administratives de l'époque, ainsi que le témoigne sa correspondance, placée à la suite de cette excellente monographie qui conserve sa valeur, même de nos jours.

Le tome VIe contient les *Lettres d'un vétéran russe de l'année 1812 sur la question d'Orient*[4], suivies d'une traduction russe. Dans sa jeunesse, le prince Viazemski avait pris part à la campagne de 1812 et assista à la bataille de Borodino. Lors de la guerre de Crimée, ne pouvant rester indifférent aux jugements iniques et erronés que l'on portait en Occident sur son pays, il en entreprit la défense dans une série de lettres, écrites au fur et à mesure que les événements se déroulaient sur le théâtre de la guerre. Quoique déjà sexagénaire, le prince Viazemski y a mis de l'entrain, et une verve toute juvénile. Comme il

[1] Saint-Pétersbourg, 1882, in-8° de 531 p.
[2] Saint-Pétersbourg, 1880, in-8° de VIII-379 et XIII p.
[3] *Ibid.*, 1880, in-8° de VII-351 p.
[4] *Ibid.*, 1881, in-8° de XI-515 p.

Digitized by Google

les a composées en français, nous renvoyons le lecteur au texte original. Nous ajouterons seulement, qu'on fera bien de lire à la suite ce qu'il a écrit plus tard sur la guerre de 1875, dans une lettre adressée à M. le comte Serge Schérémétev. On y verra des appréciations toutes différentes que nous signerions des deux mains.

— Les *Esquisses de littérature, de critique et de biographie* (1855-1877) [1] renferment un choix de morceaux parmi lesquels les portraits littéraires attirent surtout l'attention. Karamsine, Dmitriev, Pletnev, Baratynski, Ozérov, Griboïedov, passent devant vous, chacun avec sa physionomie fidèlement rendue; mais celui qui frappe le plus par son incomparable originalité et par le fini d'exécution, c'est le prince Kozlovski; la notice que lui a consacrée le prince Viazemski est un petit chef-d'œuvre. On remarquera aussi la caractéristique du célèbre comte Rostoptchine. Dans toutes ces appréciations, l'auteur a fait preuve d'une noble indépendance; la crainte d'aller contre le courant de l'opinion reçue ne l'arrête jamais; il dit franchement ce qu'il pense des idoles du jour qu'elle se dresse souvent sans raison. Ainsi, Gogol n'est pour lui ni un philosophe ni un penseur, mais un incomparable photographe des travers humains; ainsi encore, il reproche à l'auteur du roman historique : *Guerre et paix*, du comte Tolstoï, qui est traduit en français, d'avilir l'histoire et de tomber quelque peu dans la caricature. Il y a dans ce volume des pages charmantes sur la France, sur Ferney, sur les souvenirs de 1812; on lira aussi avec intérêt ce que l'auteur pensait de Pierre Ier, de Catherine II, de Napoléon et autres grands personnages des deux derniers siècles. C'est là encore que se trouve la lettre au comte Schérémétev dont il a été question plus haut [2].

— M. Bestoujev-Rumine, de son côté, a esquissé les portraits des historiens russes, sous le titre de *Biographies et charactéristiques* [3]. C'est un recueil des notices sur Tatistchev, Schlözer, Karamzine, Pogodine, Soloviev, Yéchevski et Hilferding, composées à diverses époques et dispersées dans des revues périodiques. L'étude sur Tatistchev forme une monographie assez étendue et figure à bon droit en premier lieu, grâce à la richesse des données qu'elle contient plutôt qu'à la priorité de Tatistchev dans l'ordre du temps. L'appréciation de Karamzine, malgré le grand soin avec lequel l'estimable professeur l'a faite, aurait gagné à être moins solennelle, j'allais presque dire moins officielle. Elle a été écrite pour la fête jubilaire de l'université de Saint-Pétersbourg, et elle s'en ressent. Les éloges qui y sont

[1] Tome VII, 1882, in-8° de VI-514 p.
[2] Pages 465 et suiv.
[3] Saint-Pétersbourg, 1882, in-8°.

Digitized by Google

décernés à l'historiographe paraîtront exagérés à quiconque n'a pas de parti pris. Quant aux autres caractéristiques, nous signalerons celle de Yechevski dont le nom est peu connu hors de Russie ; on reconnaît aussitôt qu'elle a été tracée d'une main amie.

— M. Semevski, rédacteur en chef de l'*Antiquité russe*, a eu l'heureuse pensée de nous donner une nouvelle édition des *Mémoires de Porochine* [1], précepteur de Paul Ier. En écrivant ce journal, l'auteur se proposait avant tout de se rendre compte du progrès intellectuel et moral de son auguste élève ; mais il retrace aussi en traits détachés une peinture vraie et vive de l'époque, de ses mœurs, de ses tendances, de ses individualités, qui toutes plus ou moins portent un cachet d'originalité que l'on chercherait vainement de nos jours. La société qui y est peinte, quoique entraînée par l'éclat, les séductions et souvent par les écarts de la civilisation européenne, portait cependant en soi un élément vivace de nationalité : elle était plus russe qu'elle ne le devint par la suite. Le comte Panine, gouverneur du grand duc et chancelier de l'empire, était russe des pieds à la tête, s'intéressant à tout ce qui tenait à la Russie, aimant le pays avec ardeur et dévouement ; aussi l'éducation donnée au grand-duc était-elle éminemment nationale. L'élément militaire n'y prédominait pas. On n'habituait pas le futur empereur à se considérer comme soldat avant tout. On se gardait bien de lui imposer comme devoirs suprêmes ce qui, en réalité, n'aurait été pour lui qu'un amusement, l'aurait distrait des études plus sérieuses et, peut-être paralysé chez lui le développement de l'intelligence. Porochine était un homme de bien, s'il en fut ; tout entier à ses devoirs, pénétré de la grandeur de sa mission, il avait pour son élève un véritable culte ; malgré cela, il fut obligé de quitter le poste qu'il occupait. « On ne saurait s'empêcher de déplorer que ce noble caractère n'ait présidé jusqu'au bout à l'éducation du jeune prince. On aime à croire que son influence salutaire se fût retrouvée plus tard dans l'adolescent devenu empereur. » Ainsi s'exprime le prince Viazemski [2], à qui appartiennent aussi les appréciations précédentes sur les *Mémoires de Porochine*. Elles complètent ce que nous avons dit de ce document ici même, quand il s'imprimait dans l'*Antiquité russe* par fragments. — La nouvelle édition, collationnée sur l'original, enrichie de notes biographiques et d'une excellente table des matières faite par les soins de M. Nicolas Barsoukov, fera oublier la première, devenue déjà très rare.

— L'auteur de l'ouvrage intitulé : *La famille des Razoumovski* vient

[1] *Zapiski Porochina*, Saint-Pétersbourg, 1881, in-8°.
[2] *Œuvres complètes*, t. VII, p. 69 et suiv.

Digitized by Google

d'en donner la suite [1], consacrée exclusivement au sérénissime prince André Kirillovitch, tour à tour ambassadeur de Russie à Naples, à Copenhague, à Stockholm, à Vienne. Le nom de ce diplomate se trouve mêlé aux plus graves négociations du temps de Catherine II et de Paul Ier, telles que le partage de Pologne et le rapprochement de la Russie avec les deux puissances copartageantes, la coalition contre la France datant de Catherine II, la campagne de Souvarov en Italie, etc. Il faut y ajouter les projets politiques en faveur du grand-duc Paul auxquels le jeune Razoumovski avait pris part de concert avec l'ambassade française à Pétersbourg et qu'il dut expier par un exil. Le nouveau volume se distingue comme les précédents par la richesse des matériaux puisés cette fois-ci aux archives Paris, de Berlin, de la famille des Razoumovski et surtout à celles du Ministère des affaires étrangères à Moscou.

— La France connaît déjà avantageusement le nom de Kisselev et le rôle qu'il a joué dans le monde diplomatique. C'est la vie de cet homme d'état, mort à Paris, qui est racontée dans le volumineux ouvrage de Zablotski [2]. Fait d'après des documents authentiques pour la plupart inédits, il embrasse les événements les plus graves de la politique extérieure et intérieure de la Russie durant les trois derniers règnes. Dans le premier volume, l'auteur raconte les années de la jeunesse de Kisselev et ses débuts dans la vie militaire (1788-1819); les services rendus comme chef de l'état-major de la seconde armée (1818-1828), la part qu'il a prise dans la guerre de Turquie (1828-1829) et les actes de son administration dans les principautés du Danube (1824-1834). Le second volume, qui embrasse l'intervalle de temps (1838-1856) pendant lequel Kisselev remplissait la charge de ministre des domaines d'État, nous le montre tout entier à la question de l'émancipation des serfs. On y trouve l'histoire détaillée de cette réforme capitale, et un exposé aussi intéressant que véridique de ses vues personnelles sur la question, vues désintéressées, libérales, et qui lui ont valu la réputation méritée d'un partisan déclaré de l'émancipation. Sa carrière diplomatique à Paris (1856-1863) et les dernières années de sa vie font le sujet du troisième volume: les appendices occupent le quatrième. Est-il besoin d'ajouter qu'un homme si cultivé, placé si près de trois souverains, jouissant de leur confiance et qui se trouvait en contact avec une multitude de personnes de tout pays et de toute condition, a dû toucher à une foule de questions les plus diverses et que ses appréciations offrent un très

[1] Saint-Péterbourg, IIIe vol., première partie, in-8° de 530 p.

[2] *Le comte Kisselev et son époque.* Matériaux pour servir à l'histoire d'Alexandre Ier, Nicolas Ier et Alexandre II. Saint-Petersbourg, 1881, 4 vol. in-8°.

Digitized by Google

vif intérêt? Les lecteurs français, en particulier, seront bien aise d'apprendre le jugement que Kisselev portait sur leur pays ; ses appréciations des hommes et des choses de la France sont disséminées dans son journal et sa correspondance, où l'on constate à chaque instant les fruits des lectures à la fois vastes et variées. Ç'a été une bonne fortune pour Kisselev d'avoir trouvé un historien de la valeur de Zablotski-Desiatovski, confident de ses pensées les plus intimes, son bras droit dans les travaux relatifs à l'émancipation, et qui était, comme lui, épris de la dignité humaine et de la légalité.

— La famille des Schérémétev, une des plus illustres qui existent en Russie, a trouvé aussi son historien. Les deux magnifiques volumes que M. Alexandre Barsoukov vient de publier [1], en attendant les autres, donnent déjà la mesure de son talent d'écrivain. Dès l'apparition, son ouvrage a conquis les faveurs de la presse et ce succès est parfaitement mérité. Il y a du plaisir à lire ces pages écrites dans un langage correct, simple et digne, à qui de fréquentes citations de chroniques de l'époque donnent je ne sais quelle saveur de terroir. Le talent de l'historien paraît surtout dans la manière dont il traite son sujet : la famille des Schérémétev figure toujours sur le premier plan du tableau ; mais, tout en racontant les faits et les gestes de ses principaux héros, l'auteur les enchâsse avec beaucoup d'art dans l'histoire générale du pays, en esquissant à cette occasion à grands traits les événements les plus saillants auxquels ils ont pris part et qui ont illustré leur nom. De là l'intérêt du livre ; il va en grandissant à mesure qu'on avance dans la lecture de ce récit, à la fois attrayant et instructif. Fait avec grand soin d'après les documents authentiques, en grande partie inédits, l'ouvrage de M. Barsoukov, enrichit d'une foule de nouvelles données la généalogie, l'histoire et la géographie. Grâce à lui, le premier ancêtre des Schérémétev cesse désormais d'être un personnage légendaire. Il était originaire de Prusse où il tenait un fief sous la suzeraineté des chevaliers teutoniques ; il s'appelait André Kabilo. — Plus tard il émigra à Moscou où le grand prince Siméon-le-Superbe (1340-1353) lui donna le titre de boyar. Son fils Théodore, surnommé le Chat, était père de Jean-le-Chat et d'Alexandre (Kochkine) dont le premier comptait parmi ses descendants directs Romain, arrière grand-père de Michel Romanov, chef de la dynastie actuellement régnante. Le cadet, Alexandre, avait un petit-fils nommé André Schérémett, père de Basile Schérémétev qui se fit moine sous le nom de Vassien. Les Schérémétev d'aujourd'hui (les comtes Serge et Alexandre), descen-

[1] *Rod Scheremetevykh*. Saint-Pétersbourg, 1881 et 1882, in-4° maximo de VIII-545 et 530-X p. avec de nombreux chromos et fac-simile.

Digitized by Google

dent du boyar Nicétas, quatrième fils de ce même Basile qui en a laissé six en tout. Le premier volume de l'ouvrage de Barsoukov s'occupe presque exclusivement de ces derniers, qui étaient contemporains de Jean-le-Terrible. L'aîné de ces six frères, Ivan Vasilievitch Bolchoï (le grand), le plus célèbre de tous, avait une fille, Hélène, qui a été mariée à l'infortuné tsarevitch Ivan Ivanovitch, mis à mort par son père. C'est lui qui joue le principal rôle dans le récit, ayant pris une part active à la conquête de Kazan, aux guerres de Livonie et de Lithuanie et aux autres événements mémorables du règne d'Ivan-le-Terrible. Mais autant il a illustré le nom de sa famille par des actes de bravoure, autant son frère Nicétas l'a déshonorée par ses instincts de cruauté et de haine aveugle. Le premier volume se termine avec le règne d'Ivan IV ; le second embrasse ceux de Théodore, de Godunov, de Démétrius et l'interrègne. Ici encore l'avant-scène est sans cesse occupée par deux Schérémétev, Fédor Ivanovitch et Pierre Nikititch, fils des précédents, surtout par le premier; on le voit et dans le conseil des *sept boyars* qui inspiraient le jeune tsar Fédor, et parmi les chefs du mouvement national qui a mis fin à l'interrègne, et à la tête de l'ambassade envoyée auprès du jeune Michel Romanov pour l'engager à accepter la couronne qui venait de lui être décernée par les représentants de la nation. C'est une justice à rendre à l'historien de la famille des Schérémétev qu'il se montre impartial à l'égard de ses membres dont il raconte les actes. Les portraits qu'il retrace ne sont ni flattés, ni assombris à plaisir. Dans les appréciations qu'il donne des personnages ou des faits historiques, il préfère rester dans le rôle modeste de rapporteur, en invoquant le témoignage, soit d'un écrivain de l'époque, soit d'une autorité savante de nos jours. Tels sont les jugements qu'il porte, par exemple, sur Ivan IV, de sanguinaire mémoire, et son époque, sur le caractère de Fédor son successeur, sur Godounov et le soi-disant Démétrius, etc. Rien n'y est laissé à la conjecture ou à la fantaisie ; chaque page au contraire porte les traces d'une étude approfondie du sujet et des sources qui y sont relatives : on sent, en outre, que l'ouvrage est écrit *con amore ;* aussi la lecture en est-elle fort attachante et fait vivement désirer la suite.

J. MARTINOV.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

SOMMAIRE : Un peu de théorie. Troisième causerie : *Quelques moyens d'apprécier le degré d'autorité des documents écrits.* — Académie des inscriptions et belles-lettres — Académie des sciences morales et politiques. — Réunion des délégués des sociétés savantes. Lectures et communications. — Société de l'histoire de France. — Société bibliographique. — Publications récentes. — Nécrologie : le P. Charles Cahier ; MM Louis Lacroix, François Chabas, Cocheris, Francis Wey, Guessard ; M. Jules Quicherat : M. Le Play.

Nous nous occuperons aujourd'hui, toujours en suivant les pas du P. de Smedt [1], des moyens d'apprécier le degré d'*autorité* des documents écrits. Mais nous ne négligerons pas de relever d'abord, en ce qui concerne l'interprétation de ces documents, une excellente remarque préliminaire du savant religieux. « Le principal fondement de cette interprétation, dit-il, est donné par la connaissance la plus parfaite possible de la langue employée par l'auteur qu'on examine. » Étendant et généralisant cette remarque, nous dirons que la meilleure préparation de l'historien et du critique, c'est une instruction générale vraiment solide, et, pour préciser davantage, c'est d'avoir fait ce qu'on appelle de *bonnes études* secondaires et supérieures, et de ne jamais négliger d'entretenir, de fortifier, d'accroître le fonds qu'on y a acquis. Comme la pente de notre époque est à la *spécialisation,* même excessive, il faut réagir contre les dangers que cette tendance pourrait créer, à côté des avantages incontestables qui en résultent, il faut réagir, disons-nous, en ne restreignant pas absolument son labeur dans le cercle exclusif du sujet qu'on a choisi, mais en donnant quelque part de son temps à cette culture générale de l'esprit, culture philosophique, littéraire, scientifique, qui ne laisse pas, quand elle est sagement menée, d'être extrêmement fructueuse pour la spécialité même que l'on a choisie comme champ de travail particulier. Cette culture générale, dont les *bonnes études* premières

[1] Nous avons appris et nos lecteurs apprendront avec plaisir que le savant religieux prépare une nouvelle édition, augmentée et en langue française, de son traité : *Des principales règles de la critique historique.*

Digitized by Google

sont la base la plus solide, on peut pourtant se la donner à tout âge et l'acquérir de plusieurs façons, et de ce que les études premières auraient manqué ou auraient été mauvaises, il ne faudrait pas toujours pour cela désespérer de pouvoir, dans une mesure suffisante, se munir, chemin faisant, de la préparation générale nécessaire aux travaux de l'histoire et de la critique.

L'appréciation de l'*autorité* des documents repose sur une juste estimation de la valeur des témoignages qu'ils renferment. A raison du temps, on distingue ces témoignages en *contemporains*, *prochains*, c'est-à-dire presque contemporains, et enfin *éloignés* du temps où l'événement dont ils témoignent s'est accompli. A raison du lieu, on les distingue en *domestiques* (du même pays, de la même nation), et *étrangers*. A raison de leur rapport plus ou moins direct avec le fait dont ils témoignent, on les distingue en *immédiats* (quand les témoins ont eux-mêmes perçu le fait), et *médiats* (quand ils les connaissent par la relation d'autrui). On voit d'abord que cette triple distinction comporte des degrés divers d'autorité dans les témoignages. Il faut remarquer pourtant que ces degrés ne sont pas tous absolus. « Toutes choses égales, dit le P. de Smedt, un écrivain contemporain ou domestique jouit, en général, d'une plus grande autorité qu'un écrivain plus récent ou étranger. Il y a cependant certains faits au sujet desquels des écrivains un peu postérieurs ou étrangers méritent plus de confiance : par exemple, quand il s'agit d'une chose traitée en secret, ou d'un fait qui intéresse des factions adverses ou qui émane d'hommes en possession de l'autorité ou de la puissance. En effet, par la marche du temps on voit les choses secrètes se produire à la lumière, la violence des passions s'apaiser, la recherche de la vérité se faire avec calme et les motifs d'un assentiment contraint diminuer et disparaître. »

La valeur d'un témoignage dépend de la *science* et de la *probité* du témoin. Au sujet de la *science* des témoins historiques, le P. de Smedt présente plusieurs observations et distictions très judicieuses. Mais nous nous bornerons, pour abréger, à proposer à nos lecteurs cette remarque générale, dont les historiens insuffisamment préparés ne tiennent pas toujours un compte assez rigoureux dans l'appréciation et l'emploi des documents, à savoir que l'énonciation d'un fait n'implique pas nécessairement chez l'auteur qui l'a énoncé la connaissance exacte de ce fait, dont il n'a parfois qu'une notion approximative ou même tout à fait erronée. Il faut éviter comme un dangereux écueil cet excès de confiance dans les documents, de même qu'il faut éviter, comme un écueil opposé mais non moins dangereux, cet excès de défiance et de doute qui constitue l'erreur du *scepticisme historique*. En ce qui concerne la *probité* des témoins, il est de règle qu'il faut

Digitized by Google

à priori la supposer comme probable, mais il arrive parfois que la critique possède certains indices qui rendent cette probabilité suspecte ou la détruisent tout à fait. ou bien au contraire il arrive que cette probabilité est confirmée par des raisons et par des preuves qui l'élèvent à la certitude. Le P. de Smedt énumère quelques-unes de ces raisons favorables et quelques-uns de ces indices contraires. Parmi ceux-ci, nous signalerons, avec le savant religieux, les effets de *l'esprit de parti*, qui, poussé à un certain point, peut altérer la sincérité des témoignages historiques, et nous noterons encore avec lui les justes soupçons que peut inspirer à la critique, dans les écrits d'histoire, un groupement artificiel des faits, destiné à les faire aboutir à la démonstration de telle ou telle thèse. Ici encore, toutefois, il ne faut pas tomber dans un excès de défiance et de rigorisme scientifique. Il faut surtout se garder en reconnaissant, en affirmant même les droits et les conditions idéales de la science pure, de condamner pourtant comme blâmables et comme inutiles, le genre *apologétique* et le genre *polémique*, utiles au contraire à toute époque, et que les circonstances qui caractérisent la nôtre, rendent, on peut le dire, nécessaires. Mais, à cause des dangers scientifiques que ces genres portent, pour ainsi dire, avec eux, et des illusions que facilement ils entraînent, il est bon de rappeler aux auteurs qui les cultivent que, s'ils veulent faire des ouvrages qui puissent résister à l'examen sincère d'une critique désintéressée, ils doivent se montrer très sincères, très sévères et très prudents dans le choix et le contrôle de leurs preuves et de leurs raisonnements historiques, ils doivent être très attentifs à ne donner comme certain que ce qui est vraiment certain. « Ce n'est pas, dit très bien le P. de Smedt, un médiocre signe de la volonté où a été un auteur de dire la vérité, que de remarquer dans son ouvrage une certaine modération et une certaine diligence grâce auxquelles, même dans l'exposé des faits par lesquels sont le plus fortement confirmées les opinions profondément enracinées dans son âme, il distingue par les termes mêmes de l'exposé les choses certaines de celles qui sont seulement probables ou de celles qui sont incertaines. »

L'autorité des *documents publics* ou *officiels* est généralement de très grand poids en ce qui concerne la connaissance du temps et du lieu où se sont accomplis les faits dont ils témoignent, et de même en ce qui concerne la matière principale et propre de tels documents, comme les prescriptions d'une loi, les clauses d'un traité, etc. Mais, au contraire, ils sont souvent loin de mériter la même confiance dans ce qui n'en forme que l'accessoire, comme par exemple les exposés préliminaires, où l'on se sait que trop quelles erreurs, même volontaires, ont maintes fois trouvé place. De même il peut y avoir lieu de se

Digitized by Google

défier de la parfaite exactitude des récits ou des affirmations contenues dans les *bulletins, proclamations, dépêches*, etc., émanant d'une source officielle, surtout quand les faits contenus dans ces documents sont de nature à exercer une influence politique, et peuvent tourner soit à l'avantage, soit au détriment de l'autorité au nom de laquelle ils ont été rédigés. Quant aux *documents privés*, on peut dire en général que l'autorité d'un de ces documents, considéré isolément, est seulement probable, mais qu'il peut s'y ajouter des indices tels, soit de science, soit de sincérité, par rapport à l'événement dont ce document témoigne, que cette probabilité se transforme en certitude. Parmi les *documents privés*, on peut distinguer spécialement : 1° les *relations* ou *rapports*, les *mémoires, mémoriaux, journaux*, etc., et en général les documents écrits au milieu des événements mêmes et dont les auteurs retracent ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont vu, ou ce qu'ils ont appris de témoins immédiats. Ce genre de documents apporte à l'histoire de grandes lumières. Mais, comme le fait observer justement le P. de Smedt, la critique peut avoir bien des raisons, en tel ou tel cas, de peser avec attention les qualités bonnes ou mauvaises des auteurs, leur situation, leurs intérêts, toutes choses desquelles dépend le plus ou moins d'autorité de leur témoignage. Les *relations* et *dépêches* des ambassadeurs, qui semblent tenir le milieu entre les documents publics et les documents privés, sont une précieuse source d'information, mais non toujours absolument sûre. On sait aujourd'hui que certaines collections de dépêches d'ambassadeurs, publiées dans des recueils officiels, pour l'usage parlementaire, ont été remaniées, altérées, ou même fabriquées après coup [1]. 2° Les *journaux périodiques*, dont l'usage, comme documents d'histoire, demande une critique extrêmement sévère. 3° Les *lettres particulières* qui ont souvent l'avantage d'une sincérité très grande et d'une effusion qui révèle les vraies causes des événements, qui fournissent aussi de précieuses indications chronologiques, mais qui, écrites d'une plume rapide, contiennent aisément des erreurs de fait sur les événements que l'écrivain n'a connus que d'une façon indirecte. 4° Les *éloges funèbres*, les *panégyriques* de personnages vivants ou récents, documents où l'on n'ignore pas que la vérité n'est pas scrupuleusement respectée. Il faut, sans aucun doute, en dire autant des *mémoires* et *plaidoyers* d'avocats et des *discours parlementaires*. 5° Les *ouvrages historiques* proprement dits, au sujet

[1] Voyez les curieux récits de M. Rothan sur l'*affaire du Luxembourg* récemment publiés dans la *Revue des deux mondes*. En faisant cette observation de critique historique, nous n'entendons nullement exprimer un jugement sur certaines nécessités d'État.

Digitized by Google

desquels il faut distinguer ceux qui ont été composés par des historiens contemporains, voisins ou éloignés des événements ; ceux où l'auteur a indiqué les sources de ses récits et ceux où il a négligé de le faire ; ceux qui ont été composés d'après des documents qui nous sont parvenus et ceux dont les sources sont perdues. 6° *Les traités* de théologie, de philosophie, de sciences, les ouvrages de littérature, de poésie, d'éloquence, et autres documents qui, par eux-mêmes, n'appartiennent point au genre historique et n'ont pas trait directement aux faits dont ils témoignent, mais qui fournissent néanmoins de très grandes lumières à la critique, et dont le témoignage est souvent d'autant plus précieux pour elle qu'il est, pour ainsi dire, involontaire et comme spontané.

Comme complément à ce que nous avons dit de l'*autorité* des documents écrits, il n'est pas inutile d'emprunter au P. de Smedt les règles qu'il pose sur la valeur et l'emploi de l'*argument négatif*, c'est-à-dire de l'argument qui conclut à la négation d'un fait en s'appuyant sur le silence des écrivains contemporains ou voisins du temps où ce fait aurait eu lieu. « On peut, dit le savant religieux, validement arguer contre la vérité d'un fait du silence d'un écrivain, quand, après avoir examiné toutes les conditions de lieu, de temps, et les autres, appartenant soit au fait lui-même, soit à l'écrivain dont il s'agit, on est amené à conclure : 1° que ce fait est tel qu'il n'a pu, en aucune manière, être ignoré de l'écrivain, et 2° que l'écrivain, dès lors qu'il n'ignorait pas ce fait, était necessairement amené à en parler. — Quand ces deux conditions sont manifestement réunies, le silence de l'écrivain à l'égard du fait équivaut à une négation formelle... Il ne suffit donc pas du silence des écrivains, même s'ils sont nombreux, même si ce silence s'est continué longtemps après l'époque à laquelle on rapporte le fait dont il s'agit, pour que l'on puisse établir contre ce fait un argument négatif qui soit efficace, c'est-à-dire qui équivaille à un argument positif contre ce fait, mais il faut qu'à ce silence s'ajoute la double condition expliquée ci-dessus. Si cette condition existe, l'argument négatif tiré du silence, même d'un seul auteur, est établi. Si, au contraire, elle fait défaut, il est à peine possible de jamais rien conclure contre la vérité d'un fait, du silence même de tous les écrivains contemporains et voisins qui nous sont parvenus. Bien des choses, en effet, qui nous semblent aujourd'hui de grande importance, ont pu n'être pas regardées de même à une autre époque, et par conséquent, négligées par les écrivains, se transmettre seulement par la tradition orale. En outre, il est extrêmement rare que nous ayons la certitude de posséder dans leur intégrité tous les écrits de tous ceux qui, à l'époque où l'on place le fait en question, ont écrit quelque ouvrage et, par conséquent, il est extrêmement rare

Digitized by Google

que nous ayons le droit d'affirmer d'une façon certaine qu'il n'a été fait aucune mention de cet événement dans aucun écrivain contemporain ou rapproché de l'époque où il a pu trouver place. »

A propos de l'*autorité* des documents, le P. de Smedt traite enfin brièvement des règles à suivre par la critique, quand elle se trouve en présence de témoignages *contradictoires*. Il faut d'abord s'assurer soigneusement si cette contradiction est bien réelle et s'il n'y a pas de conciliation possible. Il faut ensuite peser, d'après toutes les règles et tous les indices de la critique, la valeur respective des témoignages contradictoires, afin de choisir celui qui, tout considéré, mérite le plus de confiance, à moins que l'on ne soit conduit, par la preuve que ni l'un ni l'autre n'en méritent aucune, à les écarter également. Mais on doit observer que cette règle s'applique seulement à la contradiction des témoignages sur l'essence du fait; si en effet la dissidence n'existe que sur les conditions accessoires et accidentelles ou les circonstances de ce fait, cette contradiction en confirme au contraire la vérité, quant à la substance, parce qu'elle prouve évidemment qu'il n'y a point eu entre les témoins d'entente préalable et que, pour ainsi dire, leurs dépositions n'ont pas été copiées les unes sur les autres.

Parmi les lectures et communications récemment faites à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nous signalerons les suivantes. Dans la séance du 10 mars, M. Le Blant a fait part à l'Académie de la découverte par M. Aubé, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, d'une narration inédite du martyre des saints Carpus, Papylus et Agathonice, de Pergame. Cette pièce, peu étendue et assez sobrement rédigée, est écrite dans la forme des *Acta*. — Dans la même séance et dans celle du 17, M. Clermont-Ganneau a continué la lecture de son mémoire sur sa mission en Palestine. — Dans la séance du 17 mars, M. Hauréau a lu un travail sur l'auteur du *De viris illustribus ecclesiasticis*, faussement attribué à Henri de Gand, disciple d'Albert le Grand. — Dans les séances des 24 et 31, M. Oppert a achevé la lecture de son mémoire sur les inscriptions chaldéennes de Goudéah. — Dans la séance du 5 avril, M. Edon a soumis à l'Académie une interprétation nouvelle du chant des frères Arvales d'après le texte contenu dans une inscription de l'an 218. — Dans la même séance, notre savant collaborateur M. le comte de Charencey a fait une communication relative au déchiffrement d'une inscription quentèque de Palenqué et sur l'interprétation de plusieurs signes numériques du *Codex Troano*. — Dans la séance du 14, M. Luchaire a lu un travail sur la chronologie des documents relatifs à l'histoire de Louis VII pendant l'année 1150. — Dans la séance

Digitized by Google

du 21, lecture a été donnée d'une lettre de M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, annonçant la découverte faite dans cette ville du fragment d'un ancien plan de la capitale, exposé, comme on le savait, dans le palais du *Præfectus Urbis* depuis le règne de Septime Sévère. Ce fragment a rapport au Forum. — Dans la séance du 5 mai, M. Waddington a communiqué une lettre du prince Simon Lazareff annonçant la découverte à Palmyre d'une inscription qui apporte quelques renseignements nouveaux sur l'histoire et la géographie administrative des provinces orientales de l'empire romain. — Dans la même séance, M. Maximin Deloche a communiqué une notice intitulée : *Du monnayage en Gaule au nom de l'empereur byzantin Maurice Tibère*. M. Robert a étudié la même question dans un memoire lu à la séance du 26 mai. — Dans la séance du 12 mai, M. Desjardins a communique à l'Académie un mémoire sur un registre intitulé : *les Menus du prieur de Saint- Martin-des-Champs de 1438 à 1439*. Ce document contient d'utiles renseignements pour l'histoire de la vie privée ainsi que pour l'histoire économique au XVe siècle. — Dans la même séance, M. le baron de Witte a commencé la lecture d'une étude sur *la conquête de la Gaule méridionale par les Romains*.

Nous signalerons les communications suivantes faites à l'Académie des sciences morales et politiques. Dans la séance du 4 mars, M. le vicomte d'Avenel a achevé la lecture de son travail sur *le pouvoir de l'argent sous Louis XIII*. — Dans la même séance et celle du 11, M. Guillaume Depping a lu un travail sur quelques documents inédits trouvés parmi des papiers judiciaires et concernant Mme de Sévigné et sa famille, la famille de Molière et celle de la Bruyère. — Dans les séances du 6 et du 13 mai, M. Glasson a donné lecture d'une étude sur la coutume normande appelée *clameur de haro*. — Dans les séances du 6, du 13 et du 20 mai, M. Sorel a lu un travail sur *la tradition nationale dans la politique extérieure de la France avant la Révolution*. MM. Nourrisson, Henri Martin et Zeller ont présenté sur ce sujet diverses observations.

La réunion annuelle des délégués des sociétés savantes des départements a eu lieu à la Sorbonne du mardi 11 au samedi 15 avril. — Parmi les lectures ou communications qui ont été faites à cette réunion, nous signalerons les suivantes : M. Ramé, membre du comité des travaux historiques, a traité de *l'architecture carolingienne*. — M. Luchaire, de l'Académie de Bordeaux, a exposé les motifs qui lui inspirent des doutes sur l'authenticité de la charte octroyée en 1142 à l'abbaye de Morigni par le roi Louis VII.— M. Darlet, de la Société d'anthropologie de Paris, a fait connaître les motifs qui l'ont conduit à penser que la bataille de Fontenay, livrée le 25 juin 841 par les fils

Digitized by Google

de Louis le Débonnaire, a eu lieu près de Fontenailles-sur-Andry et sur les bords de l'ancien ruisseau des Burgondes. — M. Besson, de la Société d'émulation du Doubs, a fait une communication sur *le président Philippe*, négociateur franc-comtois au XVIIe siècle. Cette biographie, qui se rattache à la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, a été écrite d'après les papiers mêmes du président, conservés à la bibliothèque publique de Besançon. — M. Grassoreille, archiviste de l'Allier, a étudié *l'établissement du régime municipal en Bourbonnais*. En examinant les différentes chartes accordées aux villes bourbonnaises au XIIe et au XIIIe siècles, l'auteur arrive à ces deux conclusions : 1° Le système municipal en Bourbonnais ne fut pas une dérivation de l'ancienne organisation des municipes gallo-romains. 2° L'établissement des communes ne fut pas le résultat de révoltes des habitants des villes, mais l'œuvre du pouvoir féodal, qui avait intérêt à établir dans un pays peu peuplé des centres de commerce et d'industrie. — Le P. de la Croix a expliqué les découvertes faites par lui à Sanxay (Vienne). — M. Demaison, de l'Académie de Reims, a établi la date de l'église Saint-Rémy de Reims, et prouvé par un texte d'Anselme, moine de Saint-Rémy, qu'on ne peut la placer au-delà du commencement du XIe siècle. — M. L. Vian, de la Société des sciences morales et politiques de Versailles, a examiné la célèbre anecdote qui représente Louis XIV entrant un jour au Parlement de Paris à l'improviste, en costume de chasse, le fouet à la main, pour supprimer le droit de remontrance. Les registres inédits du Parlement établissent que le 11 avril 1655 le Roi envoya au Parlement des lettres patentes annonçant qu'il viendrait le lendemain en personne. Le jour suivant, en effet, il tint un lit de justice d'où il sortit avant d'avoir donné la parole au premier président ; mais le protocole de cette séance ne diffère pas de celui des autres, et ce fait, dit M. Vian, ne permet pas de croire que le Roi y ait porté un costume inusité. Quant au droit de remontrance, il ne fut supprimé que le 24 février 1673, c'est-à-dire dix-huit ans plus tard. M. Alfred Maury a fait remarquer que, pour compléter cet excellent travail, il resterait à rechercher si Louis XIV n'aurait pas reçu le Parlement dans un costume négligé qui aurait donné naissance à la légende de l'habit de chasse. — M. Combes, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux, a fait une communication sur *le Gallicanisme en Espagne* sous Philippe V. — M. Grellet-Balguerie, de la Société archéologique de Périgord, a exposé les raisons qui le portent à admettre qu'un prince du nom de Clovis III a régné en même temps que Dagobert II, et qu'à cause de l'homonymie, on a confondu ces deux rois avec Clovis II et Dagobert Ier. Il a résumé l'histoire de Clovis III, à l'aide notamment de bulles des papes Adrien IV et Lucius II. Ce prince aurait régné

Digitized by Google

cinq ans en Austrasie, avec Ebroïn comme maire du palais.—M. Héron de Villefosse, membre du comité des travaux historiques, a communiqué l'estampage d'une inscription latine trouvée à Médiouna, près de Renault, province d'Oran. Le texte, daté du 20 octobre de l'année 290 de l'ère provinciale de Mauritanie, qui correspond à l'année 329 de notre ère, est probablement celui d'une *memoria* de martyrs *donatistes*.— M. E. Le Hericher, de la Société d'archéologie d'Avranches et de Mortain, a étudié *les pèlerinages au mont Saint-Michel*. depuis les temps mérovingiens jusqu'à la reine Marie, femme de Charles VII. — M. Depoin, de la Société historique du Vexin, a résumé, à l'aide de documents inédits, l'histoire du pèlerinage de Notre-Dame de Pontoise qui remonte au XIIe siècle. — M. Hardouin a fait une lecture sur *la réformation de la coutume de Bretagne*. — M. Maggiolo a exposé *les institutions scolaires du diocèse de Metz avant* 1789. — Notre collaborateur, M. l'abbé Allain, de la Société des archives historiques de la Gironde, a présenté 650 extraits et analyses de documents inédits sur les petites écoles des anciens diocèses de Bordeaux et de Bazas, et une carte scolaire de cette région avant 1789[1]. Il résulte de la communication qu'il a faite, que les deux tiers au moins des paroisses avaient des écoles à la fin du dix-huitième siècle ; que pendant les cent dernières années de l'ancien régime, le progrès s'était constamment accusé. M. l'abbé Allain a donné des détails pleins d'intérêt et empruntés aux documents originaux sur la condition des maîtres et des écoles, l'instruction des filles, le rôle de l'Etat et celui de l'Église, très bienveillante et très zélée pour la diffusion de l'enseignement primaire. Les conciles de Bordeaux, de 1583 et de 1624, les statuts et les procès-verbaux de visites le démontrent éloquemment, — M Boucher de Molandon a fait connaître l'état de l'instruction primaire dans la ville d'Orléans et son territoire avant 1789, d'après le mémoire de Mlle de Villaret courronné en 1880 par la Société archéologique et historique de l'Orléanais. — M. l'abbé Vattier a exposé que dans le diocèse de Senlis l'instruction primaire était organisée dès longtemps et que de nombreux actes établissent, à travers les siècles, jusqu'à la Révolution, l'existence d'écoles.— Sur la même question ont été envoyés plusieurs mémoires par des auteurs qui n'ont pu venir en donner lecture. Ce sont des *Notes pour servir à l'histoire de l'instruction primaire dans les Basses-Pyrénées, 1345-1880*, par M. L. Soulice, archiviste de la ville de Pau. *L'instruction primaire dans l'arrondissement de Nyons* (*Drôme*)

[1] Cf. l'article publié par M. l'abbé Allain dans la *Revue catholique de Bordeaux* (1er mai 1882), sous ce titre : *L'instruction primaire dans nos diocèses avant* 1789.

Digitized by Google

avant 1789, par M. Lacroix, archiviste de la Drôme. — *L'instruction dans la seconde moitié du XVe siècle à Caylux (Tarn-et-Garonne)*, par M. l'abbé Galabert. — *L'instruction publique dans les villes et dans les communes du comté Nantais avant 1790*, par M. L. Maître, archiviste de la Loire-Inférieure. — Notre éminent collaborateur M. Léon Gautier, membre du comité des travaux historiques, dans une éloquente allocution vivement applaudie par l'assemblée, a indiqué le plan à suivre pour l'étude de plusieurs des questions qui figurent au programme que le comité a proposé aux sociétés savantes. Il a recommandé l'étude des pèlerinages de Jérusalem et de Rome, sans oublier ceux qui sont plus rapprochés, comme Saint-Martin de Tours. Il a fait remarquer combien il y a encore à trouver sur les confréries qui s'occupaient des pèlerinages, sur les itinéraires, les hôpitaux, les pèlerins eux-mêmes et leurs patrons, la législation qui les régissait, la date et la durée des pèlerinages, la liturgie, les sermonnaires, les cantiques, les images et enseignes, les poésies. Il a signalé aussi comme très importantes les questions qui touchent : au commencement de l'année, travail délicat, mais destiné à rendre de grands services; à l'imagerie, qui comprend les centres de fabrication, les procédés, les sujets divisés par groupes, et implicitement les faïences peintes, les livres populaires, les complaintes ; aux corporations et aux confréries ouvrières qui paraissent remonter au XIe siècle au plus tôt, mais dans lesquelles l'histoire des chefs, des maîtres, des compagnons et des apprentis est encore à faire et peut révéler des faits très curieux au point de vue de l'histoire sociale et des sociétés secrètes.

La Société de l'histoire de France a tenu son assemblée générale le 2 mai sous la présidence de M. de Beaucourt. Après avoir honoré la mémoire des membres, trop nombreux, et dont quelques-uns comptaient parmi les plus illustres, que la mort a enlevés à la Société durant le temps de sa présidence, M. de Beaucourt a vivement insisté sur l'esprit patriotique qu'il faut apporter dans l'étude du passé de la France, que l'on ne saurait en effet trop souhaiter de voir aborder par les jeunes générations avec ce sentiment de filial respect pour nos gloires et nos traditions nationales, et de sympathie pour les œuvres et les travaux de nos ancêtres, qui ne doit rien diminuer d'ailleurs de la rigueur méthodique des enquêtes ouvertes par l'histoire, de la clairvoyance de son regard et de l'inflexible équité de ses arrêts. Mais que penser de ces écrivains, de ces orateurs qui, trop souvent, abusant de notre ignorance et de la leur, croient pouvoir effacer d'un trait de plume ou d'un coup de langue quatorze siècles de nos annales? Répétons-leur avec M. de Beaucourt: « Ceux qui prétendent jeter un voile sur les siècles écoulés, ceux qui,

Digitized by Google

au delà d'une certaine date, ne voient que ténèbres et barbarie, sont, je ne crains pas de le dire, des criminels de lèse-nation. Spectacle douloureux et qu'on ne rencontre dans aucun pays ! « Un peuple, — c'est M. Quicherat qui l'a dit, — un peuple, pour persévérer dans la grandeur, a besoin d'une tradition. » — Dans la même assemblée, M. Paul Meyer a donné lecture d'une notice sur un document très important récemment découvert par lui en Angleterre [1]. Il s'agit d'un poème historique, contenu dans un manuscrit du XIIIe siècle, qui fait partie de la bibliothèque de feu sir Thomas Phillips. Le sujet de ce poème c'est l'histoire très détaillée de Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke, régent d'Angleterre pendant les trois premières années du règne de Henri III. « Lorsque il sera connu, dit M. Meyer, on jugera sans doute que la littérature française du moyen âge ne possède pas, jusqu'à Froissart, une seule œuvre, soit en vers, soit en prose, qui combine au même degré l'intérêt historique et la valeur littéraire. Je n'excepte ni Villehardouin ni Joinville. » Il y a peut-être ici un peu d'excès d'enthousiasme; mais, quoi qu'il en soit, cette découverte fait certainement un grand honneur à M. Meyer, à qui l'on doit déjà celle de la version française de la chronique perdue de Primat et l'indication originaire du manuscrit de Jean le Bel. — Parmi les publications nouvellement décidées par la Société de l'histoire de France, nous signalerons l'édition des *Mémoires d'Olivier de la Marche*, par MM. d'Arbaumont et Beaune, et celles de la *Chronique du héraut Berry*, par M. Amédée de Bourmont. Nous annoncerons aussi la prochaine mise sous presse du tome VIII de la belle édition de Froissart par notre éminent collaborateur M. Siméon Luce, qui a récemment pris place dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et auquel vient d'être confiée une chaire nouvellement créée à l'École des chartes; cette chaire a pour objet l'étude des *sources de l'histoire de France*.

Le lundi 22 mai a eu lieu l'assemblée générale de la Société bibliographique sous la présidence de M. Charles Jourdain, membre de l'Institut. L'éminent académicien, dans une allocution d'une inspiration aussi élevée et d'un mouvement aussi accentué que la forme en était élégante et classique, a fait ressortir, au double point de vue de la science et de la religion, l'importance d'une œuvre, dont nous avons trop souvent entretenu nos lecteurs, pour avoir besoin d'insister aujourd'hui sur son utilité, capitale à notre époque, et sur les fruits heureux qu'en ont déjà tiré et qu'en tireront, espérons-le, chaque jour davantage la haute culture intellectuelle et, en particulier,

[1] Cf. *Histoire de Guillaume le Maréchal..., poème français inconnu*, etc. Notice et extraits. Nogent le Rotrou, 1882, in-8° (Extrait de la *Romania*, t. XI).

Digitized by Google

les études historiques. Nous nous bornerons donc à signaler l'apparition du premier fascicule d'un ouvrage d'une très grande importance pour ces études et que la Société a pris sous son patronage. Il s'agit du *Glossaire archéologique du moyen âge et de la renaissance*, par M. Victor Gay, dont nous avons naguère fait connaître l'objet et le plan, et qui trouvera, nous n'en doutons pas, parmi les lecteurs de la *Revue*, de nombreux appréciateurs[1].

Nous avons sous les yeux un certain nombre d'écrits historiques, d'une étendue médiocre ou petite, mais qui nous paraissent pouvoir être utilement signalés ici. Nous sommes heureux d'abord de pouvoir annoncer l'apparition du premier fascicule d'un *Inventaire sommaire des archives de la marine* rédigé par M. Didier Neuville, archiviste-paléographe, sous la direction de M. Léon Renard, l'un des hauts fonctionnaires de ce ministère[2]. Ce fascicule contient l'inventaire très sommaire des *documents relatifs à l'histoire générale de la marine*, c'est-à-dire : 1° des registres de lettres, ordres, mémoires, adressés de la cour aux officiers et fonctionnaires divers de la marine au nom du Roi, du grand maître de la navigation ou du secrétaire d'État et les pièces de toute nature, mémoires, dépêches, etc., reçues par le bureau de la marine, à l'époque où Colbert partageait encore avec Lionne la direction de ce ministère et où l'administration centrale tenait tout entière dans ce que nous appellerions aujourd'hui le cabinet du ministre ; 2° des registres et pièces diverses provenant des anciens services de Ponant et de Levant. Nous sommes heureux aussi d'apprendre qu'aux Archives des affaires étrangères tout l'inventaire du fonds *France et mémoires divers* est terminé et sera livré au public avant un an. Nous nous joignons à la *Revue historique*, qui nous donne cette nouvelle, pour souhaiter que ces bons exemples soient suivis de jour en jour dans un plus grand nombre d'administrations, dépositaires d'archives anciennes. — Notre savant collaborateur M. Ernest Babelon a publié deux travaux d'un remarquable intérêt scientifique. L'un, consacré à un curieux débris de la race chaldéenne, qui vit encore aujourd'hui dans le bassin inférieur du Tigre et de l'Euphrate, est intitulé : *Les Mendaïtes, leur histoire et leurs doctrines religieuses*[3]. Dans l'autre, M. Babelon a traité, d'après les documents numismatiques, *du commerce des*

[1] Paris, librairie de la Société bibliographique (Maurice Tardieu, directeur), in-8° à deux colonnes. L'ouvrage comprendra dix fascicules, avec plus de 1200 figures intercalées dans le texte.

[2] Paris, Berger-Levrault, 1882, in-8° (Extrait de la *Revue maritime et coloniale*).

[3] Paris, 1881, in-8° (Extrait des *Annales de philosophie chrétienne*).

Digitized by Google

Arabes dans le nord de l'Europe avant les Croisades [1]. — Notre éminent collaborateur M. D'Arbois de Jubainville a mis au jour la leçon d'ouverture du cours de langue et littérature celtique qu'il professe au Collège de France. Cette leçon est intitulée : *Les Celtes et les langues celtiques* [2]. — Notre savant collaborateur M. le comte de Marsy, dans une *Note sur un anneau mérovingien en or trouvé près de Compiègne*, a donné une description précise de ce curieux monument et y a joint d'utiles rapprochements et d'ingénieuses conjectures [3]. — M. Victor Brants, professeur à l'Université catholique de Louvain, a publié récemment un travail sur lequel nous appelons spécialement l'attention de nos lecteurs. L'étude de la matière qui y est traitée a une importance extrême pour une connaissance plus exacte de la civilisation du moyen-âge. Ce travail est intitulé : *L'Économie sociale au moyen-âge. Coup d'œil sur les débuts de la science économique dans les écoles françaises aux XIIIe et XIVe siècles* [4]. L'auteur, après avoir déterminé le caractère de la science économique au moyen-âge, étudie successivement en mettant surtout à profit les docteurs scolastiques : I *le principe moral de la science économique;* II *l'idée générale de la richesse et de l'économie* ; III *la production et les industries* (le travail, le capital, les agents naturels, la hiérarchie industrielle) ; IV *la circulation de la richesse* (les échanges et la monnaie, la loi des contrats, la valeur et le prix, le commerce et le change, le crédit) ; V *la consommation de la richesse* (la population, la consommation privée, la consommation publique, les impôts). — M. le chanoine Lucot, curé-archiprêtre de la cathédrale de Châlons, a écrit sur *l'église de Binson et sainte Posenne d'après une inscription du XIe siècle et d'autres documents inédits* [5], un bref mémoire, dont la netteté d'exposition aussi bien que la solidité d'information scientifique et la simple vigueur d'un raisonnement exempt de phrases, nous paraissent de très bons exemples à suivre pour les travaux de cette nature. — L'opuscule intitulé : *Intervention royale dans l'élection d'Arthur Fillon, évêque élu de Senlis en* 1522, par M. Coüard-Luys [6], nous montre par un exemple bien mis en lumière, comment se prépara peu à peu au profit du pouvoir royal le passage du système de la pragmatique sanction de Charles VII, en ce qui concerne le choix des évêques,

[1] Paris, 1882, in-8°. (Extrait de l'*Athénée oriental*).
[2] Paris, Didier, 1882 (Extrait de la *Revue archéologique*).
[3] Compiègne, 1882, in-8° (Extrait du *Bulletin de la Société historique de Compiègne*.
[4] Louvain, Peeters ; Paris, Champion, 1881, in-8°.
[5] Châlons-sur-Marne, 1882, in-8°.
[6] Beauvais, 1882, in-8°.

Digitized by Google

à celui qui fut définitivement établi par le concordat de François Ier. — Dans une *Étude historique sur la Saint-Charlemagne*, lue à la séance publique de la Société des études historiques, M. Eugène d'Auriac, conservateur à la Bibliothèque nationale, a réuni quelques renseignements intéressants sur les origines de cette fête des écoliers [1].—M. l'abbé Puiseux a droit à nos félicitations et à nos remercîments pour la suite qu'il vient de donner à son travail sur *l'instruction primaire dans le diocèse ancien de Châlons-sur-Marne avant* 1789, dans un mémoire qui ne sera pas moins apprécié que le précédent et qui a pour sujet : *L'instruction primaire dans le département de la Marne pendant la Révolution* (1789-1800)[2]. — Enfin, nous recevons à l'instant le quatrième fascicule des *Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine* publiés et annotés par notre savant collaborateur, M. Arthur Bertrand [3].

Le 26 février dernier est mort à Paris, à l'âge de soixante-quinze ans, le P. Charles Cahier; de la Compagnie de Jésus, qui par ses beaux travaux sur l'archéologie du moyen-âge, avait honoré l'érudition française et augmenté la gloire scientifique d'nn ordre à qui les études historiques sont si redevables. — M. Louis Lacroix, l'un des fondateurs de l'École française d'Athènes, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, quelque temps suppléant de M. Wallon à la Sorbonne, honorait le corps universitaire par ses qualités de professeur et par ses vertus de chrétien. — M. François Chabas, l'un des hommes qui ont le plus contribué aux progrès des études égyptologiques, n'a peut-être pas obtenu toute la renommée qu'il méritait. Il avait le double désavantage de résider en province et d'avoir, si nous ne nous trompons, des opinions, comme on dit, *cléricales*. — M. Cocheris, outre quelques utiles travaux de vulgarisation se rattachant à l'étude historique de notre langue, avait bien mérité de nos études par la nouvelle édition, qu'il avait commencée, de *l'Histoire de Paris* de l'abbé Le Beuf, ainsi que par ses recherches, qui promettaient d'être fructueuses, sur l'histoire de la Picardie. — M. Francis Wey, dont le nom appartient surtout à la littérature, a pourtant droit à un souvenir de la part des amis de la science historique à laquelle, outre son *Histoire des révolutions du langage en France* (1848), se rapporte dans une certaine mesure son ouvrage sur *la Haute Savoie, récits d'histoires et de voyages* (1865). — M. Francis Guessard, dont le cours de langues romanes à l'École des chartes maintint dans notre pays la tradition de Raynouard, avait de naissance, avec un esprit

[1] Amiens, 1882, in-8°.
[2] Châlons-sur-Marne, 1882, in-8°.
[3] Le Mans, Monnoyer ; Paris, Pellechat, 1882, in-8°.

Digitized by Google

pétillant de verve française, les plus beaux dons pour l'histoire et pour l'histoire littéraire. Il suffit de lire la préface de son édition du poème de *Macaire*, où il étudie la fameuse légende du *chien de Montargis*, pour se rendre compte de ce qu'il aurait pu faire.

Ce que M. Jules Quicherat a pu et ce qu'il a voulu faire, il n'est parmi les travailleurs de notre temps aucun érudit bien informé qui ne le sache, personne aussi qui, le sachant, ne porte le deuil de ce savant de premier ordre. Ce n'est pas ici le lieu de dresser la liste de ses travaux. Il suffit de rappeler les belles publications par lesquelles il avait lié son nom à celui de Jeanne d'Arc. C'est par là peut-être que sa renommée vivra le plus longtemps devant la postérité. Mais son principal titre scientifique, ce fut ce merveilleux cours d'archéologie du moyen-âge, malheureusement inédit, mais ineffaçable de l'esprit de ceux qni l'ont écouté, et l'un des plus beaux exemples de synthèse que notre époque ait offerts dans l'ordre des sciences historiques. Certains préjugés de M. Quicherat l'éloignaient malheureusement de l'esprit dont s'inspire notre œuvre. Personne n'a plus que nous regretté cette dissidence et nous considérons comme un devoir pour la *Revue* de joindre publiquement son hommage à ceux qu'a déjà reçus la mémoire de ce grand érudit, hommage, d'ailleurs, exprimé déjà par la voix de notre directeur, parlant au nom de la Société de l'histoire de France.

Bien qu'il ne fût pas un érudit de profession, personne n'a, en notre siècle, rendu un plus beau et plus utile témoignage aux saines méthodes historiques, que l'illustre penseur, dont les funérailles ont immédiatement précédé, dans la même église, celles de M. Quicherat. Ce n'est certes pas un médiocre temoignage de la fécondité de notre patrie en grandes et lumineuses intelligences que de voir cette même France, qui, au siècle dernier, avait produit Montesquieu, nous donner en celui-ci l'auteur, moins bien doué comme écrivain, mais supérieur à d'autres titres, d'un nouvel et plus sûr *Esprit des lois*. Il est peu d'hommes honnêtes et sensés qui, sans parti-pris d'école, et toute liberté d'appréciation gardée, n'aient reconnu pour notre pays si divisé, si menacé, le gage d'un meilleur avenir dans les travaux de M. Le Play.

MARIUS SEPET.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

M. d'Arbois de Jubainville a publié la première leçon de son cours au Collège de France : *les Celtes et les langues celtiques* [1]. L'auteur y développe sa thèse favorite que le domaine géographique des langues celtiques se trouve à l'extrême nord-ouest de la partie du monde que nous habitons. « L'ensemble des territoires où la population parle les langues celtiques, ou plus exactement les langues néo-celtiques, constitue une sorte de groupe situé en Europe, près des côtes septentrionales de l'Océan Atlantique... En France, c'est le département du Finistère, moins les villes ; environ la moitié des départements des Côtes du Nord et du Morbihan ; et un coin sans importance de la Loire-Inférieure. Dans les Iles Britanniques, ce sont deux tronçons de la Grande-Bretagne : l'un sur la côte occidentale en face de l'Irlande, l'autre, à l'extrémité nord-ouest ; ce sont quelques îles secondaires et une partie de l'Irlande, à l'ouest et au sud. L'ensemble des populations qui parlent en Europe les langues néo-celtiques peut être évalué à trois millions d'âmes. » L'auteur montre ensuite que la déchéance des langues celtiques a eu pour cause principale le développement de la puissance romaine : l'irlandais est le seul rameau celtique qui ait échappé à cette influence destructive des Romains. De sorte que, « la langue, les mœurs, les institutions de l'Irlande ancienne, telles que sa plus vieille littérature nous les conserve, se rapprochent beaucoup de la langue, des mœurs et des institutions que nous trouvons chez les Celtes continentaux. » M. d'Arbois de Jubainville croit donc qu'il n'est pas téméraire d'aller chercher dans les plus anciens monuments de la littérature irlandaise l'éclaircissement de l'histoire des anciens Celtes.

— Dans l'énumération des provinces africaines de l'empire romain donnée par la liste de Véronne, on sait que la Tripolitaine fait défaut, ou plutôt qu'elle est remplacée par la *provincia Numidia Militiana*. Cette particularité a fort embarrassé les historiens de l'administration de l'empire et les épigraphistes. M. Jullien reprend la question en

[1] *Revue archéologique*, livr. de février et mars 1882.

Digitized by Google

proposant des *Corrections à la liste de Véronne* [1]. Il propose de remplacer, dans le texte, le mot *mititiana* qui serait une faute de scribe, par *limitanea*, première dénomination officielle de la province de la Tripolitaine ; en outre la ville de Tripoli serait l'ancienne ville d'Œa qui prit ce nouveau nom parce qu'elle était la métropole de deux autres villes voisines, Macarœa et Bilan.

— Notre collaborateur M. Paul Allard a décrit le *Tombeau d'un esclave chrétien au* IIe *siècle* [2]. Il s'agit d'un *cubiculum* déblayé pendant le mois de mars de l'année dernière au cimetière de Domitille, sous le direction de M. de Rossi ; cette construction souterraine a subi des remaniments au IVe siècle ; mais on est fondé à dater du IIe siècle les peintures primitives qui le décorent encore en partie. Le tombeau fut originairement creusé pour un certain *Ampliatus*. On a retrouvé le *titulus* du tombeau de ce personnage, ainsi qu'une autre inscription d'un *Aurelius Ampliatus* et d'une *Aurelia Bonifacia*. Le premier Ampliatus était un esclave ; ce qui est surprenant, c'est la magnificence de son caveau funéraire. « Évidemment, dit M. Allard, l'esclave Ampliatus fut un personnage considérable, non dans la société civile où il occupait le dernier rang. mais dans la société religieuse où il paraît avoir tenu une place éminente. » M. de Rossi, paraît-il, pencherait volontiers vers l'identification entre l'Ampliatus qui eut son caveau de famille dans le cimetière de Domitille et l'Ampliatus que fait saluer saint Paul dans son épître aux Romains. Si l'identité des deux personnages pouvait être démontrée, dit M. Allard, la récente découverte prendrait une grande importance, non-seulement pour l'histoire des premiers temps de l'Église, mais encore pour l'exégèse du Nouveau Testament. On sait, en effet, que certains critiques voudraient retrancher de l'épître aux Romains le chapitre qui la termine dans le texte canonique et contient les salutations. D'après eux, celles-ci sont adressées aux amis de Paul dans l'Eglise d'Éphèse. » Un texte épigraphique trouvé au même lieu nous montre une femme *clarissime* Flavia Speranda, appartenant à l'illustre race des Flaviens chrétiens, mariée à un esclave Onésiphore. Cette inscription est importante ; elle nous montre un de ces mariages inégaux, nuls au point de vue civil, mais valables religieusement dans l'Église romaine dans la première moitié du IIIe siècle : l'Église s'efforçait de relever l'esclave au niveau de l'homme libre.

— L'important mémoire de M. Aug. Prost sur l'*Immunité* [3] épuise

[1] *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome, livr. de février 1882.

[2] *Les lettres chrétiennes*, liv. de mars-avril 1882.

[3] *Nouvelle revue historique de droit franç. et étranger*, mars-avril 1882.

Digitized by Google

pour ainsi dire la question, par l'abondance des matériaux que l'auteur a mis en œuvre. Dans l'introduction, M. Prost passe en revue ses sources: les capitulaires, les formules, les diplômes du *Gallia christiana* et autres ; puis, il définit son sujet. Le *bénéfice* qui devait conduire à la constitution du *fief* est la condition ordinaire de l'aliénation de la chose publique au profit des possesseurs laïcs; l'*immunité* est la forme que prend plutôt cette aliénation au profit des possesseurs ecclésiastiques, des évêques ou abbés, des églises, des abbayes. Nous ne pouvons analyser ici le chapitre dans lequel l'auteur traite de la condition originaire de l'immunité ecclésiastique, de ses clauses habituelles dans les diplômes, de la situation du domaine privilégié. Donnons-en seulement la conclusion abrégée: En résumé, le privilège d'immunité consiste avant tout dans l'interdiction aux agents de la puissance publique de pénétrer dans les lieux et d'entrer sur les territoires dépendant des domaines présents ou futurs du privilégié, pour y accomplir certains actes énumérés dans les diplômes, savoir : tenir les plaids, lever au profit du fisc les produits de la justice et ceux des impôts de toute sorte, exiger le gîte et les fournitures accessoires qui s'y rapportent, saisir comme caution des hommes chargés notamment d'amener sous leur responsabilité les prévenus devant la justice, exercer la contrainte légale sur les hommes de toute condition libre ou non libre, habitant ces lieux ou territoires, percevoir des revenus à des titres quelconques, faire surtout des levées illicites. Le diplôme d'immunité stipulait souvent en faveur du bénéficiaire de ce privilège, la concession de tous les produits et revenus que le fisc ou trésor du prince aurait pu tirer de ce territoire : mais cet octroi de l'immunité ne comporte pas la concession de la juridiction. Là s'arrête la première partie du travail de M. Prost.

— Les érudits du dernier siècle comme Du Cange, Baluze, dom Bouquet, l'abbé Lebeuf, Mabillon, et ceux de notre temps comme Guérard, ont regardé comme authentique une charte de l'an 811 par laquelle un comte, nommé Étienne, donna à l'église de Paris divers biens qu'il possédait à Sucy-en-Brie, Noiseau, Boissy-Saint-Léger, etc. M. Robert de Lasteyrie vient d'établir dans son étude sur *la charte de donation du domaine de Sucy à l'église de Paris* [1], que cette charte est sur bien des points apocryphe. Le plus ancien manuscrit qu'on en ait, est du XIe siècle, et l'on s'aperçoit facilement que le scribe s'est efforcé d'imiter l'écriture du IXe siècle, date que porte l'acte de donation ; le comte Étienne prend le titre de *Christi gratia comes ;* or, jamais en 811, Charlemagne n'eût permis à

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, livr. 1 et 2 de 1882.

Digitized by Google

ses comtes de se dire *comte par la grâce de Dieu;* sa femme prend le titre de *comitissa*, ce qui ne pouvait avoir lieu au IXe siècle ; dans la date et dans les signatures M. de Lasteyrie trouve aussi bien des éléments de critique. Il conclut que si le document ne mérite pas une entière confiance, il y aurait aussi témérité à n'en tenir aucun compte ; selon toute apparence, il représente un acte qui a réellement existé, mais qui a été remanié au XIe siècle, peut-être refait de mémoire dans le cas où l'original eut été perdu.

— La notice de M. A. Molinier sur *la Commune de Toulouse et Philippe III* [1] doit faire partie des notes de la nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc*. Nous la signalerons ici néanmoins parce qu'un document inédit très important s'y trouve annexé : c'est une enquête ordonnée vers 1274 sur le mode de nomination des consuls de Toulouse, extraite d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale. Alfonse de Poitiers eut à lutter contre les bourgeois de Toulouse dont il voulait supprimer les privilèges. Philippe le Hardi se montra plus respectueux des privilèges des bourgeois. Les réclamations des consuls contre l'ancien comte portaient sur neuf points : élections consulaires, prestation du serment par le viguier aux consuls, juridiction criminelle des magistrats municipaux, exemption des leudes et péages pour tous les Toulousains, payement des dettes des condamnés sur leurs biens confisqués par le suzerain, droit d'interprétation de la coutume, punition des contraventions aux ordonnances monétaires, détention préventive des accusés, paiement des dîmes et prémices. Philippe III donna en juin 1273 une confirmation des libertés et coutumes des bourgeois et ordonna une enquête sur les points en conteste. M. Molinier nous fait pénétrer dans le détail des conflits entre le viguier royal et les consuls, et qui aboutirent à un arrangement à l'amiable dans lequel le roi se montra on ne peut plus conciliant. Ce sont les coutumes corrigées en 1283 par ordre de Philippe III à la suite de cette longue querelle, qui ont réglé jusqu'à la révolution la condition des personnes et des terres à Toulouse et dans la banlieue de cette ville.

— On a peu étudié jusqu'ici l'histoire de l'industrie et des corps de métiers dans nos provinces ; c'est pour cela que nous signalerons ici particulièrement une intéressante notice de M. A. de la Borderie sur *Les Potiers de Rieux* en Bretagne [2]. L'industrie du potier parait avoir été, sous la forme de corporations rurales, particulièrement en honneur en Bretagne. On a signalé les potiers d'Herbignac, des Lan-

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, livr. 1 et 2 de 1882.
[2] *Revue de Bretagne et de Vendée*, livr. de mai 1882.

Digitized by Google

delles, de Fontenoi. Ceux de Rieux ont laissé sur leurs règlements et leur antique organisation le plus de renseignements précis et curieux. Le siège de cette communauté industrielle était le gros village de La Poterie à deux lieues de Redon. Tous les potiers relevaient du sire de Rieux, et leurs chartes d'aveux témoignent qu'ils devaient en commun un certain nombre de redevances en nature à leur seigneur, en retour de quoi on leur donnait le droit de tirer des terres de la seigneurie, « des lizes et sablons propres à faire pots. » Quand un étranger désirait user du droit de poterie, l'agrément du sire de Rieux ne suffisait point; il fallait le consentement de la communauté des potiers. Ces usages remontent pour le moins jusqu'au XVe siècle. M. de La Borderie a fait suivre sa notice du texte de plusieurs aveux.

— M. Maurice Faucon, qui prépare une importante publication sur l'histoire des arts à la cour des papes du XIVe siècle, vient de donner déjà sur ce sujet une notice : *Les arts à la cour d'Avignon sous Clément V et Jean XXII* (1307-1334) [1]. Ce travail donne d'intéressants documents extraits des registres caméraux des archives secrètes du Vatican; on y voit le mouvement précurseur de la Renaissance se préparer, grâce à la protection et aux encouragements que les papes donnaient aux arts et aux artistes.

— M. Jules Quicherat, dont l'érudition française regrette la perte récente, a publié un *Supplément aux témoignages contemporains sur Jeanne d'Arc* [2]. Comme préambule, le savant auteur du *Procès de Jeanne d'Arc* énumère et passe en revue un certain nombre de faits relatifs à la Pucelle d'Orléans, et qui n'étaient pas encore connus à l'époque de la publication du procès. Il s'agit des renseignements fournis par une chronique en français, que M. de Smet a fait entrer dans le 3e vol. de son *Recueil des chroniques de Flandre;* ceux qui nous sont donnés par une autre chronique, publiée par M. Kervyn de Lettenhove, et qui a pour titre : *Livre des trahisons de France envers Bourgogne;* puis par deux morceaux oratoires en latin, qui furent composés à la louange du duc Philippe le Bon; enfin, par un document extrait par M. Doinel des archives d'Orléans, et qui établit que Jeanne d'Arc s'était, dans cette ville, rendue locataire d'une maison appartenant au chapitre. La relation inédite qu'ajoute M. Quicherat à tous ces nouveaux témoignages, n'est pas d'une importance de premier ordre ; le manuscrit qui la contient est à la Bibliothèque nationale. L'auteur était Picard et partisan des Bourguignons. Il parle

[1] *Mélanges d'archéologie et d'histoire,* publiés par l'École française de Rome, livr. de février 1882.

[2] *Revue historique,* livr. de mai-juin 1882.

Digitized by Google

de Jeanne avec sympathie. Dans son récit on trouve notamment, *in extenso*, l'armistice que Charles VII conclut avec le duc de Bourgogne dans le moment que la Pucelle se préparait à prendre Paris d'assaut. Il y a en outre un document qui institue le duc de Bourgogne comme lieutenant-général du roi d'Angleterre en France.

— M. E. Monnier publie un document qui contient l'état du *Domaine royal de Calais après la reprise de cette ville en* 1559 [1]. Ce texte est l'œuvre d'un feudiste du XVIIIe siècle et se trouve aux Archives nationales. Il donne pour Calais et son gouvernement la consistance du domaine royal, les concessions et acquisitions particulières, les mouvances féodales et seigneuries, telles qu'elles furent constituées après la conquête de cette ville sur les Anglais, et l'état où elles se trouvaient encore au XVIIIe siècle. M. Monnier a fait précéder ce document important d'une brève notice historique.

— Le court travail de M. G. Hanotaux sur *les premiers intendants de justice* [2], a pour objet d'étudier le rôle des intendants dans une période comprise entre les années 1550 et 1631. Divers érudits avaient déjà établi, contrairement à l'opinion généralement admise, que la création des intendants ne remontait qu'à l'année 1635. M. Hanotaux considère comme acquis : que l'édit de 1635 n'est nullement un édit de création des intendants qui existaient déjà auparavant. Il montre que « les chevauchées des maîtres de requêtes de l'hôtel qui s'en allaient chacun an par les provinces, selon le département qui leur en était fait par le chancelier » ont préparé la création des intendants de justice, et on peut définir l'intendant : « un magistrat que le pouvoir central a chargé, en vertu d'une commission, de faire sentir loin de la cour l'action de la puissance royale, et qui, parmi ses titres officiels, peut citer celui d'intendant ou surintendant de la justice, ou d'intendant de la justice et police, ou d'intendant de la justice, police et finances. » Le premier intendant que cite M. Hanotaux est Pierre Panisse sous le règne de Henri II ; il était président de la cour des Aides de Montpellier, et vers l'année 1553 il fut chargé « de l'intendance de la justice en l'île de Corse. » Sous Charles IX, en 1565, on trouve Jacques Viole, seigneur d'Andresel et d'Aigremont, intendant de justice en Touraine ; Charles de Lamoignon, maître des requêtes, fut intendant en Orléanais en 1569; à la même époque on a des intendants dans le Lyonnais et le Languedoc. Pendant les guerres de religion, l'institution des intendants paraît abandonnée et ces fonctionnaires sont remplacés par des commissaires royaux dont l'autorité était incertaine et transitoire.

[1] *Revue d'histoire nobiliaire.* livr. d'avril 1882.
[2] *Revue historique*, livr. de mai-juin 1882.

Digitized by Google

— *M. d'Angevilliers, intendant d'Alsace de 1716 à 1724*, tel est le titre d'une étude anonyme qui nous retrace la carrière d'un administrateur important du temps de la Régence du duc d'Oléans [1]. L'auteur fait ressortir qu'après la réunion de l'Alsace à la France, les villes libres impériales reçurent des fonctionnaires royaux qui se trouvèrent aux prises avec les difficultés administratives les plus sérieuses. Ils devaient s'attacher à concilier « l'attachement souvent irréfléchi des États d'Alsace à l'autonomie coutumière du pays et à tout ce qui rappelait le passé, avec les droits de souveraineté et de justice uniformes que prétendait exercer le nouveau maître. » Soixante-huit ans après le traité de Westphalie, nous voyons l'intendant d'Angervilliers, dans sa correspondance avec les chefs des divers départements dont ressortissait l'intendance, s'efforcer « de ménager les esprits des peuples d'Alsace, en leur ôtant toute idée dont la moindre les effarouche. » C'est surtout sur le fait des finances que d'Angervilliers réclame des exceptions pour les villes d'Alsace. On nous reproduit ici un certain nombre de passages de ses lettres ou rapports à la cour, dans lesquels toutes les questions de justice, de législation, de finances, d'administration et d'économie politique qui intéressaient le pays, sont traitées.

— M. le duc de Broglie a terminé les *Études diplomatiques* que nous avons déjà signalées ici, et qui roulent particulièrement sur la première lutte de Frédéric II et de Marie Thérèse, et les relations politiques de la France avec l'Autriche et la Prusse sous le ministère du cardinal de Fleury [2]. Les deux dernières parties traitent spécialement de l'expédition de Moravie et de la paix de Breslau. Les maréchaux de Broglie et de Belle-Isle avec le cardinal de Fleury y jouent le principale rôle; M. le duc de Broglie y utilise des documents inédits tirés des archives du ministère des affaires étrangères.

— La relation inédite et récemment mise au jour [3] du *Voyage à la Nouvelle France sous Louis XV*, en 1734, par l'archiprêtre Joseph Navières, curé de Sainte-Anne du Saint-Laurent, donne d'intéressants détails sur le Canada au dix-huitième siècle, sur la navigation du Saint-Laurent, la pêche de Terre-Neuve, la ville de Québec, sur les tribus indiennes et enfin sur l'état religieux et économiqne de cette ancienne colonie française.

— L'étude sur *Les frontières constitutionnelles* (1795) de M. A. Sorel [4] est la continuation des intéressantes recherches de l'auteur sur la

[1] *Revue nouvelle d'Alsace-Lorraine*, livr. du 1er juin 1882.
[2] *Revue des deux mondes*, livr. du 15 nov. 1881 au 15 mars 1882.
[3] *Revue de géographie*, livr. de février 1882.
[4] *Revue historique*, livr. de mai-juin 1882.

Digitized by Google

diplomatie de la révolution française. Son étude d'aujourd'hui commence au moment où, le 6 septembre 1795, l'armée de Sambre et Meuse, sous les ordres de Jourdan, passe le Rhin à Dusseldorf ; l'auteur montre le découragement du Comité de salut public par suite de l'impuissance où il était de gouverner la Convention. « L'opinion se prononçait de plus en plus pour la paix au dehors et l'ordre au dedans, deux choses que le gouverneur ne pouvait donner au pays, car c'était par une guerre nouvelle qu'il prétendait conquérir la paix et par une nouvelle révolution qu'il entendait établir l'ordre. » M. Sorel passe en revue les nouveaux essais de négociation avec l'Autriche, la mission de Thérenin en Allemagne, celle de Le Hoc en Danemark, enfin les discussions sur les limites de la république et les décrets de Vendémiaire (octobre 1795) : « Le directoire, tel que la Convention l'avait formé, n'était que l'anarchie organisée ; la diplomatie, telle que la Convention l'avait conçue n'était que la guerre régularisée; l'une et l'autre conduisaient fatalement la France à la dictature militaire. » Tel sont les derniers mots de M. A. Sorel.

— Dans son étude juridique sur *La corvée des grands chemins et sa suppression en France, spécialement en Poitou*[1], M. Ducrocq analyse longuement l'édit de février 1776, et prouve que Turgot, avant de publier cet édit, avait demandé l'avis des intendants ; la circulaire qu'il leur adressa à cette occasion est du 28 juillet 1775 ; presque tous donnèrent un avis favorable à la supression de la corvée.

— M. Alfred Lallié poursuit ses études sur l'histoire de la révolutions en Vendée ; son mémoire sur *La commune de Bouguenais et la garnison du château d'Aux*[2] est rempli de faits nouveaux et intéressants. « Entre toutes les communes des environs de Nantes que l'insurrection vendéenne exposa aux vengeances et aux mauvais traitements des troupes républicaines, celle de Bouguenais eut particulièrement à souffrir. Son territoire fut ravagé, les maisons furent pillées, les bestiaux enlevés, et plusieurs centaines de ses habitants perdirent la vie. » Tous ces excès furent l'œuvre de la garnison établie en 1793 à la Hibaudière, plus connu sous le nom de château d'Aux, sur la commune de Saint-Jean de Boiseau. Le travail de M. Lallié est puisé à des sources originales presque toutes inédites.

— On rencontrait en Bretagne, avant 1789, un chemin universellement connnu sous le nom de *Chemin des sept Saints*, et le long de ce chemin, un certain nombre de chapelles qui avaient été élevées sous un vocable collectif, celui des *Sept Saints de Bretagne*. Le R. P.

[1] *Revue générale du droit en France et à l'étranger*, livr. de janvier février 1882.

[2] *Revue de Bretagne et de Vendée*, avril et mai 1882.

Digitized by Google

dom Fr. Plaine vient de donner une intéressante *note sur les Sept Saints de Bretagne* [1]. Il montre que l'on désignait sous cette dénomination les sept évêques qui passent pour les fondateurs ou les gloires principales des sept anciens évêchés de Bretagne. Ces évêques sont saint Samson et saint Brieuc, auxquels l'ancien siège de Dol et celui de Saint-Brieuc doivent leur origine, saint Malo, saint Tugdual, saint Paul Aurélien, saint Corentin et saint Paterne, qui ont occupé les siéges de Saint-Malo, Tréguier, Léon, Quimper et Vannes. Il faut descendre jusqu'au XIIe siècle pour trouver, relativement à la dévotion à ces sept saints, des témoignages formels. A partir de cette époque on en rencontre de fréquentes mentions dans les textes. Des documents du XVe siècle permettent d'établir qu'à cette époque les églises placées sous le vocable de ces saints, recevaient en moyenne la visite de 30 à 40,000 pèlerins par an. Disons en passant que l'histoire des pèlerinages au moyen âge est encore à écrire, et qu'on y trouverait les renseignements les plus précieux sur les mœurs et les coutumes de nos pères, et sur les relations commerciales que les pèlerinages développaient forcément.

— C'est un point de cette histoire que traite Mgr Barbier de Montault dans sa notice sur *Les Mesures de dévotion* [2]. Parmi les objets de piété que les pèlerins du moyen âge aimaient à rapporter comme souvenir de leur pieux voyage, un des plus curieux est certainement *la mesure* même, c'est-à-dire un étalon métrique servant au pèlerin à mesurer les dimensions de tout ce qu'il a vu. Aucun archéologue, que je sache, n'a encore traité de cet objet. Mgr Barbier de Montault en cite un certain nombre ; ce sont des rubans de quelques centimètres de longueur, avec des figures et des légendes pieuses dessinées sur l'étoffe. Il donne, entre autre, la description d'un ruban bleu de 1 m. 80, et qui représente la longueur du corps de Notre-Seigneur couché, d'après le saint Suaire de Turin ; ce ruban est couvert d'une description de ce saint Suaire. On allait jusqu'à mesurer les plaies des martyrs ou de Jésus-Cbrist. Ainsi, un texte du XVe siècle dit que « la mesure de la plaie du côté de Notre-Seigneur fut apportée de Constantinople à l'empereur Charlemagne dans un coffre d'or, comme une relique très précieuse. »

— *Les notes pour servir à la géographie et à l'histoire de l'ancien diocèse de Grenoble*, par M. l'abbé Charles Bellet [3], nous donnent le tableau des prieurés et paroisses du diocèse de Grenoble au moyen

[1] *Revue de l'art chrétien*, livr. d'octobre-décembre 1881.
[2] *Revue de l'art chrétien*, livr. d'octobre-novembre 1881.
[3] *Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'archéol. religieuse*. livr. m a avril, 1882.

Digitized by Google

âge, selon l'ordre des quatre archiprêtrés et d'après des pouillés de 1115, 1375 et 1497. Il serait fort désirable que de pareils travaux fussent entrepris sur chacun des diocèses de l'ancienne France.

—Aux archéologues nous signalerons la remarquable étude critique que M. G. Perrot a consacrée à l'*Histoire de la sculpture grecque*[1] à propos du livre récent de M. Murray. M. Perrot y émet l'idée qu'on organise à Paris un musée de moulage des principaux chefs d'œuvre de sculpture qui sont conservés dans les musées étrangers. On sait que le musée du Palais de Trocadéro, actuellement en formation, répondra en partie à ce *desideratum*.

— M. Paul Meyer a fait, dans le courant de l'année dernière, une importante découverte pour l'histoire littéraire de la France au moyen âge : il s'agit d'un poème francais inconnu, conservé dans un manuscrit de la bibliothèque de sir Thomas Philipps, à Cheltenham, en Angleterre. Avant d'en entreprendre la publication complète, M. Meyer en donne une notice et des extraits sous ce titre : *L'Histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke, régent d'Angleterre*[2]. Le poème contient 19,214 vers octosyllabiques ; l'écriture est une minuscule française assez fine, du milieu du XIIIe siècle environ. « Lorsqu'il sera connu, dit M. Meyer, on jugera sans doute que la littérature française du moyen âge ne possède pas, jusqu'à Froissart, une seule œuvre, soit en vers, soit en prose, qui combine au même degré l'intérêt historique et la valeur littéraire. Je n'excepte ni Villehardouin ni Joinville. Le sujet, c'est l'histoire très détaillée de Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke, régent d'Angleterre pendant les trois premières années du règne de Henri III. La biographie détaillée d'un haut baron, mort à près de quatre-vingts ans, en 1219, ne peut manquer d'être un document précieux pour l'histoire de la haute société au moyen âge, et à cet égard, le poème ne trompera aucune espérance. Mais il se trouve que ce baron a été successivement l'un des chevaliers, et on peut dire le chevalier de prédilection de Henri au Court Mantel, le « jeune roi », tellement que, sur son lit de mort, celui-ci le chargea de porter sa croix à Jérusalem ; qu'il a été l'un des plus vaillants défenseurs de Henri II dans sa lutte contre Richard, comte de Poitou, et contre Philippe-Auguste ; que plus tard, sous Richard Cœur de Lion et sous Jean Sans Terre, il a constamment occupé les plus hauts emplois dans le gouvernement, et s'y distingua à ce point que, lorsque le roi Jean mourut, abandonné de la plupart de ses barons et ruiné, il ne parut pas qu'un autre que Guillaume le Maréchal pût prendre à la fois la garde du jeune Henri

[1] *Journal des Savants*, livr. de janvier à mars 1882.
[2] *Romania*, t. XI, 1882.

Digitized by Google

et la régence du royaume ; qu'enfin, à force d'énergie et de droiture, il réussit, malgré son grand âge, à battre le fils de Philippe-Auguste et ses partisans et à pacifier le pays. On conçoit de quel prix peut être pour l'histoire d'Angleterre et pour l'histoire de France, le récit détaillé des actions d'un homme qui a joué, dans les événements de son temps, un rôle aussi considérable. » M. Meyer croit que l'auteur de ce poème est un héraut d'armes inconnu, peut-être Henri le Norrois, qui mit en vers un récit en prose fait par Jean d'Erlée, auteur et témoin des événements qu'il a racontés.

— A propos de l'*Histoire de la philosophie scolastique* par M. B. Hauréau, M. Ad. Franck a écrit un long article de critique, dans lequel il passe en revue les différents systèmes de philosophie qui se sont fait jour au moyen âge [1]. L'auteur y développe quelques préjugés dans lesquels l'a entraîné l'esprit de système ; néanmoins, il y a des vues justes et fort instructives dans son étude. Il y reconnaît « le sage éclectisme d'Albert le Grand et de saint Thomas d'Aquin, » il ajoute : « la foi mêlée de raison qui distingue le Docteur Angélique et son illustre maître n'était pas propre à contenter des âmes exaltées, qu'une pente irrésistible entraînait vers le mysticisme..... Saint Bonaventure mettait certainement la philosophie mystique au-dessus de la philosophie rationnelle ou de la métaphysique des écoles.» En dernier lieu, M. Franck oppose le système de Duns Scot à celui de Guillaume d'Ockam, puis il ajoute en manière de conclusion : « Quant à la grande lutte du réalisme et du nominalisme qui remplit tout le moyen âge, elle n'a jamais cessé, et nous pouvons la reconnaître aujourd'hui même, sous d'autres noms et sous d'autres formes. En histoire naturelle, elle existe entre l'évolutionnisme et la croyance à la perpétuité des espèces ; en politique, entre le socialisme et les idées libérales ; en morale, entre le principe du devoir et celui de l'intérêt ou de l'utilité générale ; dans le domaine de l'art et de la littérature, entre ce qu'on appelle le réalisme ou le naturalisme et le culte de l'idéal ; en philosophie, entre le positivisme et le spiritualisme ; en religion, si l'on n'aime mieux dire en théologie, entre le traditionalisme et le libre examen. » Ces comparaisons nous paraissent manquer quelque peu de justesse.

— M. Hauréau a consacré une importante notice critique aux *poèmes latins attribués à saint Bernard* [2]. Dans les différentes éditions qu'on a données des œuvres de saint Bernard, on a enregistré sous son nom un assez gros fatras de pièces apocryphes, surtout des poèmes. Saint Bernard a fait des vers dans sa jeunesse à Citeaux,

[1] *Journal des Savants*, livr. de sept. et nov. 1881 et janv. 1882.
[2] *Journal des Savants*, livr. de février à avril 1882.

Digitized by Google

mais comment reconnaître ceux qu'on doit lui attribuer avec certitude ? C'est ce que recherche M. Hauréau.

— M. l'abbé Paul Guillaume a publié une étude sur *le mystère de saint Eustache* [1] d'après un manuscrit qu'il a découvert aux archives de la commune du Puy-Saint-André, près de Briançon. Ce manuscrit, en papier, date du commencement du XIVe siècle ; la *Moralitas sancti Heustacii* qu'il contient se compose de 2,935 vers ; ce mystère fut joué particulièrement en Provence. M. P. Guillaume cite quelques mystères briançonnais connus jusqu'ici et découverts depuis peu : le mystère de saint Pierre et de saint Paul, le mystère de saint Pons, le mystère de saint André dont il donne un important extrait, et enfin, celui de saint Eustache qu'il s'attache particulièrement à faire connaître. C'est un des rares spécimens connus des anciens mystères des Alpes briançonnaises dont il fait revivre la langue et les mœurs. Il est à peu près complet et tel qu'il fut représenté au commencement du XVIe siècle. M. l'abbé Guillaume se propose d'en donner le texte prochainement ; il annonce en terminant qu'il vient de découvrir un nouveau texte provençal : l'*Historio de Sant' Anthoni de Viennès* dont la copie est de 1503 et qui se compose de 3,965 vers.

— M. l'abbé Guillaume a encore découvert dans la commune de l'Épine, près de Gap, un fragment de manuscrit qui date du commencement du XIIIe siècle et qui renferme en langue provençale un récit qui paraît appartenir au *Roman de Merlin* et se rapporter au cycle de la Table Ronde. Ce fragment, d'ailleurs assez développé pour former neuf pages d'impression, a été publié par l'auteur de la découverte [2].

— *Les sept merveilles du monde au moyen âge*, par M. Omont, constituent une étude dans laquelle l'auteur passe en revue les différents opuscules du moyen âge où l'on traite de ces sept merveilles, et les variétés qu'ils offrent entre eux pour l'énumération de ces *miracula*. On sait que le plus ancien traité de ce genre est dû à Philon de Byzance. Au moyen âge, un opuscule attribué à Bède cite : le Capitole de Rome, le Phare d'Alexandrie, le colosse de Rhodes, la statue de Bellérophon à Smyrne, le temple d'Héraclée, les bains d'Apollonius de Tyane, le temple de Diane à Ephèse. M. Omont publie quatre autres petits traités inédits : l'un d'eux énumère : l'arche de Noé, les murs de Babylone, le temple de Salomon, le tombeau d'un roi de Perse, le colosse de Rhodes, le théâtre d'Héraclée, le phare d'Alexandrie ; les autres donnent : la marée, la germination, le phénix, l'Etna, la fontaine de Grenoble, le soleil et la lune ;

[1] *Revue des langues romaines*, livr. de mars 1882.
[2] *Bulletin de la Société d'études des Hautes Alpes*, avril-juin 1882.

Digitized by Google

ou bien, le temple de Diane à Ephèse, le Mausolée, le colosse de Rhodes, la statue de Jupiter par Phidias, le palais d'Ecbatane, les murs de Babylone, les pyramides d'Égypte [1].

— Dans son aperçu critique sur la *Bibliothèque grecque vulgaire* publiée par M. Emile Legrand, M. Miller met en relief l'intérêt et le mérite des textes grecs nouvellement connus et qui nous font connaître particulièrement l'histoire des provinces danubiennes au moyen-âge [2]. Signalons, par exemple, le poème de Michel Glycas sur son emprisonnement injuste par ordre de l'empereur Michel Comnène, l'histoire de Michel le Brave, la Géographie historique de Dapontès, qui forme presque la totalité du troisième volume publié par M. Legrand, la conquête de la Morée par les Turcs, la conquête de la Chine par les Tartares.

FR. DE FONTAINE.

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, livr. 1 et 2 de 1881.
[2] *Journal des savants*, livr. de février 1882.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La vie de N. S. Jésus-Christ, par l'abbé C. Fouard, professeur à la Faculté de théologie de Rouen, seconde édition, revue et corrigée. Paris, Lecoffre, 1882, 2 vol. in-8° de xxxii-518 et 555 p.

La vie de N. S. Jésus-Christ, par M. l'abbé Fouard, a été accueillie du public avec la faveur qu'elle mérite. Une première édition a été promptement épuisée. La seconde diffère peu de la première. L'auteur avait trop bien étudié et mûri son travail, avant de le livrer à la publicité, pour qu'il pût avoir beaucoup de changements à y introduire; il s'était adressé préalablement à de trop bons juges, pour que leur jugement ne fût pas ratifié par la masse des lecteurs. Cette *Vie de Notre-Seigneur* est donc un travail achevé, autant que puisse l'être un travail de ce genre et en se plaçant au point de vue où s'est placé M. l'abbé Fouard.

Il a éliminé toutes les questions accessoires qui auraient entravé sa marche, traitant seulement dans des appendices celles auxquelles il ne pouvait se dispenser de toucher; laissant aux livres spéciaux le soin de discuter la question d'authenticité des Évangiles ou d'exposer et d'expliquer en détail les discours du Sauveur. Il a fait pour son propre compte un travail de critique et une étude de théologie, mais il n'a point voulu la faire faire à ses lecteurs avec lui. Il ne faut donc chercher ici qu'une histoire de Jésus-Christ.

En acceptant le plan de l'auteur, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il l'a parfaitement rempli. La vie du Sauveur est fort bien ordonnée, la marche du livre est claire, simple, naturelle. Le récit est sobre, vivant. Le style est châtié, et d'une élégance rare. Mais, quel que soit le mérite de la forme, le fond lui est encore bien supérieur.

On peut ne pas partager toutes les opinions de l'auteur sur les points douteux ou controversés, parce qu'il est impossible, sur certaines questions, de dissiper tous les nuages et de découvrir la vérité dans tout son éclat; mais M. Fouard n'a jamais embrassé aucune opinion sans des motifs fort plausibles, et, dans l'ensemble, son exposition est lumineuse et pleinement satisfaisante. Du reste, il n'avance rien sans preuves; des notes nombreuses, placées au bas des pages, permettent de contrôler toutes ses affirmations; pour un petit nombre seulement, on pourrait lui reprocher de ne pas fournir des indications assez précises.

Ce qui donne à son œuvre une vie et une valeur exceptionnelles, c'est

Digitized by Google

que le savant professeur de la Faculté de théologie de Rouen a replacé le divin Maître dans le cadre où s'était écoulée son existence mortelle. M. Fouard a remonté le cours des âges. Il a passé de longues années à étudier dans les auteurs des premiers siècles et dans les meilleurs écrivains de notre temps sur ces matières, l'histoire de l'époque où a vécu le Sauveur ; puis il a voulu se rendre compte par lui-même des lieux sanctifiés par les pas du divin Maître ; avec quelques amis de choix, il a employé de longs jours à visiter, à décrire cette Terre Sainte où s'est accompli le grand mystère de l'Incarnation et de la Rédemption des hommes, et ainsi, plein de son sujet, il a fait revivre pour ses lecteurs les temps et les lieux. De là, dans son œuvre, une intensité de vie, une exactitude, une vérité qui en rendent la lecture aussi attrayante qu'instructive. Combien d'hommes ne demandent-ils pas une bonne vie de Notre-Seigneur ? On peut leur dire avec confiance, en leur montrant celle-là : *Tolle, lege.*

F. V.

—

La vie de sainte Reine d'Alise, *précédée d'études critiques sur ses actes et ses historiens et suivie de nombreuses recherches sur ses reliques, ses miracles et son culte*, par l'abbé Fr. Grignard. Edition enrichie de pièces justificatives rares ou inédites et ornée de plusieurs gravures. Paris, Picard ; Dijon, Grigne, 1881, in-8° de XVI-507 p.

Sainte Reine était une jeune fille vivant au troisième siècle, qui, par ses vertus, son martyre et ses miracles, a donné plus de lustre au pays où elle a vécu et qui a pris son nom que la fameuse bataille qu'y livra Vercingétorix. C'est à propos de ce personnage que M. Albert Reville a eu occasion de s'occuper de sainte Reine (*Revue des Deux Mondes*, 1er sept. 1877) et de critiquer à la façon des sceptiques et avec une assurance que ne donne pas la science, les traditions populaires chères à la Bourgogne. Ces récentes attaques semblent avoir excité le zèle de M. l'abbé Grignard, curé d'un village voisin d'Alise-Sainte-Reine, de celui de Grignon où la vierge-martyre a été mise en prison, et lui ont fait produire un ouvrage que nous croyons pouvoir citer comme un bon travail de critique historique.

Il étudie les actes de la sainte, la tradition, sa vie en elle-même, son culte, ses reliques, ses miracles et le pèlerinage auxquels ils ont donné naissance. Ses actes, dont on trouve une partie reproduite au 3 septembre, dans la collection des Bollandistes, sont discutés avec soin et détail : il y ajoute une nouvelle version, reproduite dans son appendice, des actes anonymes tirés d'un manuscrit de la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier. Il n'a point de peine à les défendre contre certains critiques anciens et modernes de peu d'autorité ; mais aussi avec une mesure et une réserve qui lui font honneur, il nous paraît mettre en défaut sur certains points, et les auteurs de l'*Histoire littéraire*, et les Bollandistes, ou plutôt le P. Suysken, auteur du Commentaire des *Acta Sanctorum*. Il établit que les actes attribués à Théophile, ne sont qu'une paraphrase des actes anonymes et que ce sont ces mêmes actes paraphrasés de Théophile sur lesquels a écrit l'auteur apocryphe des actes de sainte Marguerite d'Antioche. Quant à la tradition, il la suit dans

Digitized by Google

les livres liturgiques, dans les martyrologes, les calendriers, les nécrologues, les bréviaires, les missels, les hagiographes, les poètes, les artistes : on trouve là une bibliographie détaillée de tout ce qui a été écrit sur la sainte, des pièces de vers, des tragédies qu'elle a inspirées, des représentations sous lesquelles elle a été produite aux yeux des fidèles. La vie contraste avec le reste de l'ouvrage et par le ton et par la forme : nous eussions préféré, surtout dans un ouvrage d'érudition, un simple récit s'appuyant sur les faits, sur les textes, à des considérations et à des digressions qui ont leur charme et leur mérite, mais dont on peut dire : *non erat hic locus*. Trois livres sont consacrés au culte et aux reliques. Nous pourrions ajouter aux témoignages cités de la fréquentation du pèlerinage de Sainte-Reine. (Ainsi, dans les *Mémoires de Jacques Carorguy, greffier de Bar-sur-Seine*, 1582-1595, publiés par M. Edmond Bruwaert, in-8°, 1881, p. 155). M. Grignard étudie à fond la question qui divisa, au XVIIe siècle, les cordeliers d'Alise et les bénédictins de Flavigny, au sujet d'un os que ceux-ci tenaient du duc de Longueville qui l'avait obtenu de l'évêque d'Osnabrück : il la trancha en faveur des cordeliers. On sera peut-être surpris de cette inconséquence révolutionnaire, de la municipalité de Flavigny, qui, ayant plus de foi que notre auteur dans l'authenticité des reliques, organisa, en pleine Terreur, le 26 mai 1793, une procession officielle. Parmi les pièces justificatives, on trouve la nouvelle version des actes anonymes, les actes de Théophile, différentes vies, de nombreux extraits de bréviaires et de missels, la *Vie et légende de Madame Saincte Reigne, vierge et martyre*, en vers (imp. à Troyes), et des fragments d'un poème flamand du XIIIe siècle, sur le martyre de Sainte-Reine, tiré du *Belgisch Museum*.

R. DE ST-M.

Histoire de sainte Colette et des Clarisses en Bourgogne *(Auxonne-et-Seurre), d'après des documents inédits et des traditions locales*, par l'abbé J.-Th. BIZOUARD. Paris, Haton, 1881, in-8° de 296 p. avec trois gravures.

M. l'abbé Bizouard réédite dans ce volume, mais tellement amplifié et augmenté qu'il en a fait un ouvrage tout nouveau, le travail qu'il avait publié en 1879 sous le titre de *Sainte Colette à Auxonne*. C'est l'histoire de sainte Colette en Bourgogne, de la fondation d'Auxonne, de celle de Seurre dont il n'était pas question dans la première édition, et aussi un peu de celle de Poligny, la seule des trois qui subsiste encore. Aumônier de l'hôpital d'Auxonne dont une partie occupe l'ancien couvent des Clarisses, l'auteur a été à même de consulter des documents inédits et de recueillir les traditions locales: il donne, du reste, une bibliographie, comprenant quarante-trois numéros, des sources qu'il a consultées. Nous ne dirons rien ici du côté édifiant de ce récit, de l'intervention manifeste de la Providence dans ces fondations qui, malgré tous les obstacles, se réalisent suivant les plans préconçus par sainte Colette. Mais nous ne pouvons taire, au point de vue historique, l'accueil respectueux fait par toutes les classes de la population aux saintes Filles de Saint-François, l'empressement, les rivalités des plus hauts personnages pour les attirer dans leur voisinage. C'est Marguerite de Ba-

Digitized by Google

vière, duchesse de Bourgogne, qui les appelle ; c'est Jean sans Peur, jouant un rôle auquel on n'est pas habitué, qui fait libéralement, malgré l'opposition de ses officiers, toutes les concessions nécessaires aux divers établissements : nous trouvons, du reste, dans le même ordre d'idées, un acte de dévotion à l'actif de Napoléon, lieutenant à Auxonne (p. 32). C'est pour fléchir la colère de Dieu excitée par la conduite de son époux que la duchesse entreprit la fondation de Poligny ; celle de Seurre fut décidée après la mort tragique de Jean sans Peur. L'action de sainte Colette, sur les événements, son influence à la cour est aussi à noter : on trouvera aussi plus d'un détail de mœurs caractéristiques. Après l'histoire des fondations elles-mêmes, M. l'abbé Bizouard fait connaître ce qu'elles sont devenues, l'heureuse action des religieuses, leurs vertus, les difficultés qu'on leur suscite, les procès que leur intentent de déplorables jalousies, les dégâts qu'elles subissent pendant la Ligue et les troubles de la France, la persécution révolutionnaire, puis la suppression.

R. DE ST-M.

—

Vie de S. Vincent de Paul, fondateur des prêtres de la Mission et des Filles de la Charité. Nouvelle édition revue par UN PRÊTRE DE LA MISSION. Paris, D. Dumoulin, 1881, 2 vol. in-12 de XX-696 et 700 p.

La vie de saint Vincent de Paul publiée en 1664, sous le nom de Louis Abelly, évêque de Rodez, a toujours joui d'une grande autorité. C'est le témoignage de contemporains, spectateurs attentifs des œuvres du saint, ses compagnons fidèles et ses amis. L'aimable simplicité, l'onction pénétrante du récit préviennent favorablement le lecteur. A chaque page on retrouve des extraits des lettres et des entretiens du bienheureux fondateur de la Mission. Sans doute, au regard des règles de la composition, le livre n'est pas irréprochable ; la division adoptée, vie, œuvres, vertus de saint Vincent entraîne des redites nombreuses, mais ce défaut est largement compensé par le charme d'un récit vivant et, en vérité, quand nous entendions au séminaire relire cette attachante histoire, nous étions bien aises de revenir avec l'auteur aux mêmes faits et aux mêmes œuvres d'ailleurs envisagés sous un point de vue différent et racontés avec des détails nouveaux.

Il paraît démontré que Louis Abelly ne fit que prêter son nom et son autorité à une œuvre collective due aux soins pieux des premiers disciples du saint. René Alméras, second supérieur de la Mission, avait fait recueillir avec exactitude tout ce qui touchait à sa vie et à ses œuvres ; tous les missionnaires qui avaient eu le bonheur de le connaître envoyèrent des mémoires qui furent mis en œuvre à Saint-Lazare. M. Fournier, secrétaire de la Congrégation, eut la principale part à ce travail. Aussi n'est-il pas étonnant qu'on retrouve dans cette *Vie*, avec un caractère inimitable de naïve véracité, l'esprit de simplicité et la piété large et éminemment raisonnable du saint instituteur. Le succès du livre publié sous le nom d'Abelly fut très grand; le témoignage des contemporains et le nombre considérable des réimpressions en font foi.

Messieurs de Saint-Lazare viennent de donner une fois encore au public la vie de saint Vincent de Paul. On a reproduit, sauf quelques modifications

Digitized by Google

de détail, l'édition originale. Le style ancien a été maintenu avec quelques corrections nécessaires, qui n'enlèvent pas au vieux livre sa saveur et son originalité, mais le texte a été ramené à l'orthographe moderne, ce qui s'explique dans une édition destinée au grand public; des notes qu'on aurait pu sans inconvénient multiplier quelque peu, comblent certaines lacunes; quelques dates ont été précisées. Trois chapitres supplémentaires racontent la canonisation, traitent des reliques du saint, et retracent la destinée des grandes œuvres dues à son zèle. Une table chronologique termine l'ouvrage. Il est enrichi de seize gravures empruntées au saint Vincent de Paul de M. Arthur Loth. Elles sont généralement bien choisies, mais plusieurs sont assez mal venues. Ajoutons que la modicité du prix de ces deux gros volumes met à la portée de tout le monde un excellent livre à la fois édifiant et instructif qui, tout en faisant du bien aux âmes, contribuera à démontrer une fois de plus l'admirable fécondité de cette charité catholique à laquelle on prétend substituer aujourd'hui la philanthropie athée. En ces jours de laïcisation à outrance où l'on s'en prend jusqu'à la cornette vénérée des filles de la charité, c'est faire œuvre patriotique que de remettre sous les yeux du public les œuvres merveilleuses de saint Vincent de Paul.

ERNEST ALLAIN.

—

Deux découvertes historiques. *Histoire de Clovis III, nouveau roi de France*, 671-73 à 677-78. *Authenticité et date précise de la translation du corps de saint Benoît en France*, par M. Charles GRELLET-BALGUERIE. Orléans, E. Colas, 1882, in-8° de 88 p.

Ce n'est point un livre d'histoire, mais seulement le programme d'un ouvrage en cours de préparation, que vient de publier M. Grellet-Balguerie. Son but a été de prendre date pour les découvertes historiques qu'il réclame et dont il semble s'exagérer quelque peu la portée. On sait qu'après la mort tragique de Childéric II (672 ou 673), son frère Thierry, élevé pour la seconde fois à la couronne, en fut peu après dépouillé par Ebroïn. Celui-ci intrônisa sous le nom de Clovis un jeune enfant qu'il produisait comme le fils de Clotaire III. La suite de ces événements est mal connue. On trouve un peu plus tard Thierry de Chelles régnant pour la troisième fois et subissant la tutelle d'Ebroïn; le sort du jeune Clovis reste inexpliqué.

Voici l'interprétation que donne M. Grellet-Balguerie de cette page obscure de nos annales. Dès la mort de Clotaire III les provinces transrhénanes du royaume d'Austrasie avaient reconnu pour roi Dagobert, fils de Sigebert. C'est de ce prince et non de Clotaire III que le jeune Clovis serait le fils. A la mort de Childéric II les provinces occidentales de l'Austrasie auraient demandé et obtenu de Dagobert ce jeune enfant pour roi. Peu après Ebroïn sorti de Luxeuil le fesait proclamer roi de Neustrie et de Bourgogne afin de régner sous son nom. Leudèse, maire du palais en Neustrie, est égorgé; Thierry reste prisonnier. Après cinq ou six années de cet état de choses, Ebroïn abandonne la cause de Clovis (678) et remet Thierry sur le trône. Dagobert et ses Austrasiens viennent défendre les droits de Clovis, mais ils finissent par être vaincus. Dagobert périt assassiné le 23 décembre 680, non sans soupçon de complicité pesant sur Pépin d'Héristal.

Digitized by Google

Clovis disparaît et le parti de Pépin cherche à effacer toute trace de son existence. M. Grellet-Balguerie réclame cependant pour lui une place dans la série des rois de France où il devrait prendre le nom de Clovis III ; le dernier Clovis, fils de Thierry de Chelles, serait reporté au rang de Clovis IV. Enfin ce serait en la première année du règne du précédent Clovis (672 ou 673) qu'aurait eu lieu la translation en France des reliques de saint Benoît.

Bien que nous n'ayons qu'un premier aperçu du système de M. Grellet-Balguerie, comme il nous indique les principaux documents sur lesquels il s'appuie, l'on peut déjà comprendre ce qui s'y révèle de spécieux, comme aussi discerner le côté le moins plausible de son interprétation. Le livre qu'il nous promet méritera certainement une sérieuse attention. M. Grellet-Balguerie est un véritable érudit ; s'il sait être circonspect dans ses hypothèses et se maintenir dans le ton de calme examen que réclame une discussion scientifique, il peut enrichir notre histoire de recherches du plus haut intérêt. Mais il subit souvent l'entraînement d'une imagination ardente, et l'enthousiasme passionné avec lequel il expose le résultat de ses travaux peut nuire à leur juste appréciation en soulevant chez le lecteur le sentiment d'une méfiance instinctive. Autant qu'on peut juger d'un système dont les traits principaux sont simplement esquissés, M. Grellet-Balguerie nous paraît en bonne voie d'établir que le règne de Clovis a été moins éphémère qu'on ne l'avait cru jusqu'ici ; plusieurs documents, attribués au temps de Clovis II ou au règne du fils de Thierry de Chelles, sont restitués par lui avec assez d'apparence de raison au rival de ce dernier roi. Ils établiraient que son autorité nominale fut acceptée dans plusieurs provinces de l'empire franc pendant au moins cinq ans. Même après que Clovis eut été repoussé de la Neustrie, le duc Adalric avec l'appui des Austrasiens continua à combattre pour sa cause. Ce prince aurait donc, si ce n'était le caractère problématique de sa naissance, autant de droits que plusieurs autres Mérovingiens à prendre rang dans la série de nos rois. Mais l'idée d'une guerre rétrospective faite à sa mémoire risque fort de trouver plus d'un sceptique. Nous craignons aussi que la filiation que lui attribue M. Grellet-Balguerie ait peu de chances d'être généralement acceptée. Si Clovis avait eu pour père Dagobert, roi d'Austrasie, comment Ebroïn aurait-il pu entreprendre de le faire passer pour fils de Clotaire III ? Comment Dagobert se serait-il séparé d'un enfant en bas âge pour l'envoyer régner de nom au profit exclusif de quelques ambitieux sur les plus belles provinces de l'état franc, se contentant lui-même de l'autorité précaire qu'il pouvait exercer dans une région de frontière plongée dans la barbarie et livrée encore au paganisme ? Il est difficile d'envisager cette situation comme très vraisemblable. L'autorité d'Adrevald, celle de Paul Diacre, invoquées par M. Grellet-Balguerie, sont trop distantes des événements, soit dans l'ordre des temps, soit sous le rapport des lieux, pour être décisives en pareille matière. Avouons toutefois que nous possédons des lumières très incomplètes sur l'histoire de la dernière branche mérovingienne d'Austrasie. On serait

Digitized by Google

presque tenté de regretter que Clovis ne soit désigné par aucun auteur comme le frère plutôt que comme le fils de Dagobert. Il y aurait encore moins d'objections à faire si l'on nous apprenait qu'il fut le père de Clotaire IV dont l'origine est restée couverte de nuages. Une tradition consatée rapporte que le monastère d'Iona aux îles Hébrides s'enorgueillissait de conserver les tombeaux de rois des Francs : c'est à la famille de Dagobert d'Austrasie, dont la jeunesse y trouva un asile, qu'on pourrait avec le moins d'invraisemblance rattacher les princes qui y auraient eu leur sépulture.

Quoi qu'il en soit, M. Grellet-Balguerie a certainement soulevé un problème historique des plus curieux. Les développements qu'il donnera à ses idées mériteront d'être suivis avec le plus vif intérêt. L'étude approfondie d'une des phases les moins connues de notre histoire nationale est digne de toutes les sympathies du monde savant et peut amener des progrès réels dans la connaissance du passé.

L. DE N.

—

Dissertation sur le traité de paix de Crépy, du 18 septembre 1544, par M. H. JOFFROY. Soissons, 1881, in-8° de 43 p.

La célèbre paix conclue le 18 septembre 1544, au cœur de la France, entre François Ier et Charles-Quint, a-t-elle été signée à Crépy-en-Laonnois ou à Crépy-en-Valois ? Tel est l'unique sujet de la brochure de M. Joffroy. L'honorable membre de la Société archéologique et historique de Soissons est le champion convaincu de Crépy-en-Laonnois. Il appuie son opinion sur de nombreux documents, sur un itinéraire minutieusement tracé des souverains et de leurs armées, sur des traditions non interrompues. C'est un bon travail d'histoire locale, que nous sommes heureux de signaler.

G B. DE P.

—

Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, par le baron Alphonse DE RUBLE. Tome second. Paris, Labitte, 1882, in-8° de 505 p.

Avec le tome second du beau travail de M. de Ruble, nous entrons tout à fait dans la grande histoire. Ce nouveau volume est en réalité un tableau complet du règne de François II; et il est impossible d'avoir mieux analysé les luttes ardentes de parti et les dramatiques événements, qui firent de ces dix-sept mois comme la préface sinistre de la longue période de nos guerres civiles. La prise du pouvoir par les Guises, leur lutte de tous les instants avec les Bourbons, tel est le résumé caractéristique de cette période, dont M. de Ruble nous a dévoilé tous les incidents les plus secrets. Il l'a fait, selon sa méthode, d'après les correspondances inédites puisées dans les archives françaises et espagnoles, et aussi d'après quelques citations d'auteurs contemporains. Cela donne à son récit une animation et une couleur toute particulières. Mais nous croyons qu'il a parfois accordé trop de crédit aux allégations de Regnier de la Planche. Pour juger impartialement la conduite du duc de Guise, il ne convient point de s'adresser à un historien aussi passionné et aussi manifestement attaché au parti contraire. Le cardinal de Lorraine, malgré ses talents supérieurs, a dans le caractère des défauts sur lesquel,

Digitized by Google

tout le monde s'accorde; mais François de Guise, le grand homme de la race, le guerrier chevaleresque, fût-il aussi froidement cruel que l'on nous le montre après la conspiration d'Amboise? Affirmer qu'il exigea que le roi et les princes assistassent aux supplices, lesquels on retardait jusqu'après le dîner « pour donner quelque passe-temps aux dames; » ou bien, prétendre qu'en présence d'un gentilhomme du duc de Longueville, Guise, sur un signe, fit amener un capitaine de haute taille, qui fut pendu aussitôt à une des fenêtres de la chambre, avec accompagnement de ce propos : « Dites à votre maître qu'il se réjouisse pour moy, voici la viande dont je me repais ! » N'est-ce point charger un peu les couleurs? Il est un fait aussi que nous aurions aimé à voir établi par des témoignages plus certains. Pendant le procès du prince de Condé à Orléans, procès qui fut conduit évidemment avec la passion la plus vive, on prétend que les Guises auraient essayé de deux ou trois moyens pour se défaire du roi de Navarre et que, ces moyens n'ayant pas réussi, ils avaient usé de leur toute puissante influence sur le roi, pour décider François II à percer de sa dague Antoine de Bourbon dans une audience ménagée à cet effet, en présence de Guise et de Saint-André, qui au besoin auraient prêté main-forte à l'exécution. Et, quand au dernier moment le roi eût manqué de décision, les Guises se seraient écrié tout haut : « Voilà le plus poltron cueur qui fut jamais. » Tout cela est bien dans les mœurs de l'époque, et on voit déjà en perspective les scènes de la Saint-Barthélemy ou du château de Blois ; mais pour des événements qui ne se sont pas accomplis, on semble condamné à plus de réserves.

Si le caractère du duc de Guise est un peu poussé au noir, celui du roi de Navarre n'est aucunement déguisé. M. de Ruble peint à merveille les perpétuels projets et les constantes hésitations de ce prince, qui n'était pas fait pour un premier rôle. Il se laisse tellement duper par ceux qui l'entourent, qu'il semble toujours trahir ses propres partisans. Ne cédant rien de ses préséances de souverain vis à vis des représentants du roi d'Espagne, lors du voyage qu'il fait pour conduire la reine sœur des Valois au delà des Pyrénées, il ne s'en laisse pas moins bafouer par Philippe II, qui ne daigne même pas répondre à ses communications. Il reste en Navarre et en Guyenne, lorsqu'il faudrait être à la cour, il entraîne son frère Condé dans le guet-apens que lui tendent les Guises à Orléans et contre lequel les avertissements ne lui avaient pas été ménagés. Quant à la complicité des Bourbons dans toutes les entreprises factieuses de ces années 1559 et 1560, M. de Ruble les établit dans des documents sans nombre. Nous n'avons trouvé nulle part un récit plus complet et mieux présenté des préliminaires de la conjuration d'Amboise et de sa terrible répression. Il est certain que les conspirateurs dans la plupart de leurs dépositions déclaraient tout haut qu'il n'en voulaient point au roi et qu'ils demandaient seulement le renvoi de ses ministres; mais c'est là l'excuse banale de toutes les révolutions. Si le coup avait réussi, c'était la royauté française qui sombrait, en même temps que les vieilles croyances catholiques; et, en défendant leur pouvoir, les Guises soutenaient non moins fermement la religion et le roi. Qu'ils aien

Digitized by Google

provoqué de nombreux mécontentements par leur politique hautaine et violente, c'est ce que M. de Ruble fait voir par de très curieux témoignages. Souvent, ils n'étaient pas suivis par leur propre parti : ainsi, les exécutions d'Amboise parurent excessives, le procès du vidame de Chartres fut une maladresse sans profit, l'arrestation même de Condé et sa condamnation arrachée à des juges choisis dépassait les limites, peu étroites cependant, du droit souverain de l'époque.

Ces observations ne sont pas nouvelles ; mais elles ressortent si clairement du travail de M. de Ruble, que nous n'avons pas hésité à les rappeler. L'auteur est non moins heureux dans l'exposé des faits : le récit, jour par jour, de l'arrivée de la cour à Orléans au 18 octobre 1560, du procès de Condé, de la maladie du roi et de sa mort le 5 décembre est d'une exactitude et d'une précision qui défient toute critique. Observons, en terminant, que Jeanne d'Albret est à peine nommée dans ces pages, sauf à l'occasion d'une « Déclaration » très postérieure, puisqu'elle est datée de 1568, et sur laquelle il y aura lieu évidemment de revenir. Cela nous promet une longue suite de volumes, dont l'intérêt ne saurait décroître. Le sujet choisi par M. de Ruble comporte toute la moitié de l'histoire de France au XVIe siècle : nul n'était mieux préparé à une tâche qu'il accomplit avec tant de talent, d'élégance et de bonne foi.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

—

Histoire de Henri III, *roi de France et de Pologne*, par ED. DE LA BARRE DUPARCQ. Paris, Didier, 1882, in-8° de 398 p.

M. de la Barre Duparcq poursuit ses études sur les derniers Valois : après François II et Charles IX, auxquels il avait consacré deux volumes, voici Henri III, qui termine la série. Il y a beaucoup de faits et de recherches dans ce travail ; mais c'est toujours la couleur et l'originalité qui font un peu défaut. Les événements sont racontés avec impartialité et exactitude; les personnages figurent à leur place, et cependant les uns et les autres manquent de vie et d'animation. Les documents inédits ou même contemporains n'y sont pas en assez grand nombre ; cependant l'auteur a mis à contribution, plus que dans l'Histoire de Charles IX, les travaux de ses devanciers. Sauf les trois importants volumes de M. le marquis de Noailles sur *Henri de Valois et la Pologne*, qui ne sont même pas mentionnés dans le chapitre qui traite de la royauté lointaine de Henri III, presque toutes les publications modernes sur le XVIe siècle sont utilisées ou indiquées dans des notes très complètes.

Nous ne saurions analyser un récit qui est forcément aussi connu que l'histoire de France elle-même, et, nous regrettons de paraître insister plus sur les observations que sur les éloges. Mais en relevant quelques vétilles, nous prouverons du moins à l'auteur, que nous l'avons lu avec attention. Ainsi p. 145 et 146, ce n'est pas *Villemory* près Montargis, c'est *Vimory*, qui fut le théâtre de la défaite des reîtres par le duc de Guise. Plus loin, p. 167, il n'est pas juste de dire que ce même Henri de Guise ne s'inquiétait guère de la « religion catholique, » et qu'il « avait incliné vers la confession d'Augsbourg. » Pour le prince de Lorraine, le catholicisme était plus qu'une con-

Digitized by Google

viction; il faisait partie du patrimoine de leur ambition; c'était leur seule raison d'être, et l'on ne peut que sourire à l'insinuation de Guise protestant! Lorsque, pour montrer l'indiscipline de l'armée et l'affaiblissement des croyances, l'auteur cite, p. 296, cet *ana* de l'Estoile : « Afin de manger de la chair aux jours défendus, les soldats catholiques contraignaient les prêtres à baptiser les veaux, les moutons et à leur donner les noms de carpes, de brochets, » — il ne fait pas évidemment la part d'une plaisanterie sans conséquence et qui ne saurait passer pour un trait de mœurs. Relevons enfin, pour le signaler aux curieux de statistique, un intéressant « état de solde » de 1586, signé par le roi, qui serait plus précieux encore, si les *écus*, *sols* et *deniers* étaient transformés en monnaie actuelle. En résumé, on peut beaucoup puiser dans l'ouvrage de M. de la Barre Duparcq et rien jusqu'ici n'avait été fait de plus complet sur les règnes mouvementés des trois fils de Catherine de Médicis. En y joignant un petit opuscule du même auteur sur les guerres de religion au point de vue stratégique, on possède une œuvre d'ensemble que les historiens auraient tort de négliger.

G. B. DE P.

—

Louis XV et Élisabeth de Russie, *Étude sur les relations de la France et de la Russie au dix-huitième siècle*, d'après les archives du ministère des affaires étrangères, par Albert VANDAL. Paris, Plon, 1882, gr. in-8° de XV-446 p.

On croit connaître l'histoire du dix-huitième siècle et tous les ans nous voyons paraître des ouvrages qui complètent nos informations et modifient nos appréciations. Parmi ces ouvrages, il faut placer à un rang très élevé celui dont nous venons de transcrire le titre. L'auteur a eu à sa disposition des documents de premier ordre, conservés au Dépôt du ministère des affaires étrangères et aux Archives nationales et principalement la correspondance du marquis de la Chétardie, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg. Cette précieuse correspondance peut être considérée en France comme inédite; elle ne l'est pas, absolument parlant, M. Alexandre Tourguénief, qui a rendu de très grands services aux études historiques en Russie, avait envoyé à Saint-Pétersbourg un recueil contenant les dépêches de la Chétardie en copies ou en extraits. Il avait pu faire cette importante collection grâce à la bienveillance du duc de Broglie, ministre des affaires étrangères sous le règne de Louis-Philippe. En 1862, M. Pékarski a publié une traduction russe de ce recueil, en faisant suivre chaque dépêche de notes et éclaircissements. En 1871 M. Solovief a puisé à la même source pour écrire le XXIe volume de son histoire de Russie. Mais il faut le dire, le volume publié par M. Pékarski ne présente que des matériaux qui n'ont pas été mis en œuvre, et quant à M. Solovief, il est parvenu à rendre monotone et parfaitement ennuyeux le récit d'événements faits cependant pour éveiller la curiosité.

Il en est tout autrement du livre que M. Vandal a modestement qualifié d'*Étude*. Néanmoins, comme il ne peut manquer de faire avant peu une nouvelle édition de cet ouvrage, il serait à souhaiter qu'il lût les travaux de MM. Pékarski et Solovief qui ont puisé à d'autres sources que les sources françaises. Je n'ignore pas que M. Vandal a pris connais-

Digitized by Google

sance des dépêches tirées des archives de Dresde et publiées dans le xxe volume du recueil de la Société historique de Russie, et qu'il a tiré un bon parti de quelques autres ouvrages imprimés, toutefois, il trouverait encore à glaner dans les deux volumes que je prends la liberté de signaler à son attention Il y aurait encore à consulter les archives du prince Woronzof, dont le premier volume, publié en 1870, contient des pièces importantes sur le règne d'Elisabeth. Dans ce volume et les suivants, il est souvent question de la Chétardie, de Douglas, de l'Hôpital et du chevalier d'Eon. Je ne fais mention que pour mémoire des recueils périodiques qui publient tous les mois des documents historiques.

Quand on voit tout le parti que M. Vandal tire des correspondances qu'il a entre les mains et l'art avec lequel il les met en œuvre, on voudrait que rien n'échappât à ses recherches. Ce qu'il faut surtout louer en lui, ce sont ses vues d'ensemble qui permettent au lecteur de planer à sa suite au-dessus des événements en contemplant la façon dont ils s'enchaînent ; c'est l'impartialité de ses appréciations et l'équité de ses jugements. La plupart des divers personnages qui sont en scène ont chacun leur physionomie, ils sont bien vivants. Il faut cependant remarquer que les Russes ne sont guère qu'esquissés, ils ont moins de relief ; cependant que de portraits curieux il y aurait à faire, en passant en revue Elisabeth, ses favoris, ses ministres et en regard la régente avec tout son groupe!

La révolution de 1742 qui forme le point culminant de cette histoire, est réellement la plus curieuse.

Le tsar Alexis avait été marié deux fois : les enfants de sa première femme, une Milolavska, avaient toujours vécu en mauvaise intelligence avec ceux de la seconde, une Naryschkin, la branche aînée était représentée en dernier lieu par le tsar Ivan, la branche cadette par Pierre Ier. Ivan avait été mis de côté sous prétexte d'incapacité ; Pierre avait régné avec l'éclat que l'on sait. La descendance masculine des Romanof s'était éteinte avec Pierre II, le fils du malheureux tsarévitch Alexis et le petit-fils de Pierre Ier. D'ailleurs une loi absurde, promulguée par Pierre Ier et qui n'avait pas été abrogée, supprimait l'hérédité en investissant le souverain du droit de choisir son successeur. Dans ces circonstances, à la mort de Pierre II, on s'était tourné vers la branche aînée, et l'on avait proclamé impératrice Anne, fille du tsar Ivan, qui, à son tour, avait désigné pour lui succéder le petit-fils de sa sœur, appartenant par conséquent aussi à la branche aînée. Quant à la branche cadette, on l'avait écartée sans hésitation. Elle était représentée par deux filles de Pierre Ier. Mais la légitimité de leur naissance n'était rien moins que prouvée. En effet, Pierre avait épousé Eudoxie Lopuchin ; après quelques années de mariage et après la naissance d'un fils le tsar fit enfermer sa femme dans un couvent, et la contraignit malgré sa résistance à revêtir l'habit religieux. Après quoi il considéra son mariage comme rompu et épousa, le 19 février 1712, vieux style, une femme de basse extraction, dont le premier mari était probablement encore en vie, et qui avait été la maîtresse de Scheremetef et de Menchikof avant de devenir celle du tsar. Quoi qu'il en soit, les deux filles issues de cette liaison étaient nées plusieurs

Digitized by Google

années avant le mariage, Anne en 1708 et Élisabeth en 1709. Anne avait suivi en Allemagne son mari, un prince de Holstein-Gottorp; quant à Élisabeth elle était restée en Russie, ne s'était pas mariée et menait une vie passablement dissolue. On comprend donc pourquoi, lors de l'extinction de la dynastie des Romanof, on n'avait pas songé à elle et l'on avait appelé au trône la fille du tsar Ivan.

Mais l'impératrice Anne, une fois sur le trône, laissa prendre une très grande autorité à son amant, Biren, qui ne voulut tolérer dans les postes les plus importants que des Allemands, ce qui irrita profondément l'opinion publique. Anne avait désigné pour son successeur, comme nous l'avons dit, un petit-fils de sa sœur, un enfant âgé de quelques mois qui fut proclamé empereur sous le nom d'Ivan VI. Une révolution de palais ne tarda pas à écarter Biren, mais la mère du jeune empereur, une princesse de Mecklembourg, mariée à un prince de Brunswick, devenue régente, demeura entourée d'Allemands. Comme elle était profondément attachée à la maison d'Autriche, la France voyait en elle une ennemie. C'est dans ces circonstances que le marquis de la Chétardie, ambassadeur de France, ourdit une conspiration contre le gouvernement auprès duquel il était accrédité et réussit à placer sur le trône Élisabeth, aux applaudissements des soldats de la garde animés d'une haine violente contre les Allemands. Mais bientôt, la Chétardie, mal secondé par son gouvernement et compromis par ses propres maladresses, dut s'éloigner, après avoir joui de la plus haute faveur auprès de cette fille de Pierre sur la tête de laquelle il avait mis la couronne.

Telle est l'histoire que M. Vandal expose avec une clarté parfaite en s'appuyant sur la correspondance même de la Chétardie; mais il ne se borne pas là. Il poursuit l'histoire des relations de la France avec la Russie jusqu'à la mort d'Élisabeth. Le duc de Broglie, dans le *Secret du roi*, a jeté un grand jour sur la politique que Louis XV poursuivait en dehors et à l'insu de ses ministres. M. Vandal nous fait voir cette double politique en action, et il trouve sur son chemin le curieux épisode du chevalier d'Eon, qui a été longtemps un être énigmatique et qui, dépouillé de sa légende, n'en demeure pas moins une personnalité fort intéressante.

Espérons que le succès qui a couronné l'œuvre de M. Vandal le décidera à poursuivre ses études sur les relations diplomatiques de la France avec la Russie et qu'il développera dans un nouveau volume ce qu'il a résumé en quelques pages dans ses conclusions.

J. G.

—

Histoire de la constitution civile du clergé (1790-1801). *L'Eglise sous la Terreur et le Directoire*, par Ludovic Sciout. Tomes III et IV. Paris, Firmin-Didot, 1881, 2 vol. in-8° de 754 et 848 p.

Les deux premiers volumes du remarquable ouvrage dont M. Sciout livre au public la dernière partie, après un intervalle de huit années, étaient consacrés à l'histoire de l'Église en France sous l'Assemblée Constituante. La *Revue* en a parlé (t. XIV, p. 221) avec les éloges qu'ils méritaient à tous les titres, et nous pouvons dire aujourd'hui, en présence d'un travail si ardu et si complet, que le mérite de l'auteur semble avoir encore augmenté avec les diffi-

Digitized by Google

cultés et la grandeur de sa tâche. En parcourant ces deux gros volumes dont on ne peut se détacher tant ils sont pleins de faits, odieux ou consolants, mais pour la plupart ignorés jusqu'ici ou mal connus, et puisés aux sources les plus authentiques, on est presque effrayé de ce qu'il a fallu de patience et de veilles, pour fouiller tant d'archives, compulser tant de pièces, coordonner tant de documents : et alors, à côté de cette jouissance de l'esprit et du cœur, qui dans la plénitude de la vérité historique trouve la confirmation et comme la vengeance de la vérité religieuse, on se sent pris d'une amère tristesse. Ce ne sont pas les douleurs, les atrocités, les hontes du passé qui affligent ; c'est l'indifférence du présent, son parti pris égoïste, sa légèreté coupable. Que d'enseignements dans ces pages lumineuses, dictées par la bonne foi, et présentant d'un bout à l'autre les caractères les plus irréfutables de la vérité ! Quelle éloquence dans l'histoire des tentatives violentes d'un pouvoir à jamais maudit pour détruire le culte d'un vrai Dieu et arracher la foi des entrailles de tout un peuple ! Mais qui profitera de ces enseignements ? Quelle âme droite et honnête goûtera cette éloquence, non des discours, mais des faits ? Le tourbillon de la vie publique emporte les uns ; les autres craignent les émotions qui troubleraient un optimisme de plus en plus inexplicable ; ceux-ci n'osent affronter la lecture de quatre volumes ; ceux-là, voués à un pessimisme désespéré, ne considèrent que notre état actuel et osent à peine jeter les yeux sur le passé ; d'un autre côté si cette histoire est pleine d'horreurs, n'offre-t-elle pas aussi un sujet de grande confiance ?

La tourmente révolutionnaire, en effet, n'a pas duré 15 ans ; et qu'est un laps de 15 ans dans la vie d'une nation près de neuf fois séculaire ? De 1789 à 1801, c'est-à-dire depuis le premier décret de la Convention jusqu'au Concordat, cela ne fait même qu'une douzaine d'années ; il est prouvé, et M. Sciout en sait et en apprend quelque chose, que cette période a été de tout point abominable et horrible ; décrets de proscription, fusillades, noyades ; la délation, l'espionnage, l'échafaud, tous les moyens les plus barbares, les plus révoltants, les plus ridicules ; l'apostasie des uns, la cruauté raffinée des autres, les fureurs de la populace, le délire athée des soi-disant législateurs, tout ce qui conservait une attache quelconque à un culte quelconque, traqué, emprisonné, guillotiné (les juifs, les protestants, bientôt même les constitutionnels, sont poursuivis comme les catholiques) ; les bras manquant aux champs parce que les prisons regorgent (voir t. IV, ch. I), etc., etc... Tel est l'histoire et le spectacle de ces 12 ans, et comme contraste au tableau une ère de martyre et d'héroïsme incomparable ! Et puis en fin de compte et comme résultat définitif, le triomphe de l'Église, l'effondrement de tout l'édifice révolutionnaire élevé pour la faire disparaître.

Croit-on nos modernes jacobins plus forts que les anciens ? S'imagine-t-on qu'ils arriveront plus sûrement au but maçonnique d'*écraser l'Infâme* en employant des moyens moins sanguinaires, mais non moins odieux ?

Pour nous cela ne fait pas question.

Toute la philosophie de l'ouvrage de M. Sciout est là. Il est fait de main de maître ; il est palpitant d'intérêt ; on ne peut le lire sans éprou-

Digitized by Google

ver les généreuses révoltes de la conscience. et en même temps il réconforte l'âme, parce qu'il inspire nécessairement une plus grande horreur de l'impiété sauvage de cette néfaste époque, une plus grande admiration pour l'Église et ses martyrs, et une plus certaine assurance de sa vitalité divine. *Peut-être* reverrons-nous quelques-unes des scènes hideuses de la terreur ou des apostasies affrontées du Directoire ; c'est le secret de la Providence : mais *très certainement* les dévouements sublimes, les grandes vertus et le courage héroïque de ceux qui sont choisis de Dieu pour être ses témoins et ses porte-flambeaux ne feront jamais défaut...

M. Sciout vient donc à son heure, et son livre, s'il était connu, lu, médité, serait en vérité un événement plus considérable que beaucoup de ceux qui préoccupent les journaux, les boulevards et les salons futiles d'aujourd'hui. Ce que la Constituante avait si bien commencé, la Convention l'a continué et parachevé avec une rage qui lui a justement mérité son surnom de *Terreur*. Le Directoire a-t-il été plus modéré? Ce serait une erreur de le croire, sur je ne sais quelle apparence d'ordre extérieur. La guillotine se repose, c'est vrai; mais c'est qu'on craint que le peuple, lassé des excès de la Terreur, ne se soulève enfin à la vue du sang; alors on déporte, sans jugements, sans motifs, en masse; c'est ce que les beaux esprits du temps appelaient la *Guillotine sèche*. Le nombre de prêtres, de bourgeois, d'artisans, atteints par le Directoire est inouï, car la province présente le même spectacle que Paris. Paris à lui tout seul n'aurait pu fournir tant de victimes, et si longtemps.

Nous touchons ici un des côtés les plus curieux de l'œuvre de M. Sciout; ses études sur la persécution en province, font de son livre en quelque sorte plusieurs livres : le Midi, le Nord, l'Alsace, le Centre, l'Ouest, défilent sous les yeux du lecteur avec leurs cortèges de proconsuls affolés de haines antireligieuses, de victimes obscures mais incroyablement nombreuses, prises dans tous les rangs de la société et frappées par vengeance, par passe-temps, celui-ci pour avoir vendu du poisson un jour maigre ; celui-là pour avoir assisté un mourant au lieu d'assister à la fête du Décadi, etc.... Toutes ces révélations des archives provinciales pendant la Révolution sont effrayantes, mais combien instructives ! et il y a de nos jours des personnages qui prétendent réhabiliter une pareille époque... Qu'ils lisent l'*Histoire de la Constitution civile* du clergé, et n'étouffent pas le cri de leur conscience !... qu'ils essaient de contester l'authenticité des documents produits, d'en atténuer l'effet, de justifier les actes dont ces documents fournissent la preuve... surtout qu'ils expliquent comment dix ans d'un pareil régime de despotisme sanguinaire et satanique, ont abouti à une résurrection de l'immortelle Eglise de Jésus-Christ, et qu'ils nous disent s'ils se croient réellement plus habiles que ceux qu'ils ont l'audace de glorifier, et plus assurés du succès que leurs devanciers dans le crime.

Déjà dans ses deux premiers volumes, M. Sciout avait appliqué avec succès cette large méthode de ne point borner l'histoire d'une époque aussi caractérisée à l'unique récit de ce qui s'est passé dans la capitale, et dans trois ou quatre autres grandes villes. Dans ceux-ci il suit

Digitized by Google

en outre la *Constitution civile* et ses effets à l'étranger, ou du moins dans les pays annexés ou occupés par les armées françaises : les provinces rhénanes, la Savoie, la Belgique, (tome III, chap. x), qui fournit une liste effrayante de prêtres déportés... Les chapitres les plus curieux sont peut-être les quatre ou cinq derniers du tome IV où se trouvent rapportés mille faits trop oubliés de nos jours, à la charge du Directoire et surtout du régime qui a suivi le 18 fructidor, et qui a subi d'une façon si absolue l'influence anti religieuse de La Réveillère, le ridicule et enragé fondateur des théophilantropes. Le Consulat vint heureusement mettre un terme à ces barbares insanités, et bientôt le Concordat clôt, sur un feuillet moins sinistre et même plein d'espérances, l'histoire des épreuves qui ont désolé pendant onze ans l'Église et la France, et qui ont trouvé dans M. Sciout l'annaliste le plus érudit et le plus consciencieux.

F. R.

—

Mémoires et récits de François Chéron, publiés avec lettres inédites des principaux écrivains de la Restauration, par F. Hervé-Bazin. Paris, librairie de la Société Bibliographique, 1882, gr. in-18 de viii-279 p.

Le légitime succès des ouvrages de M. de Ribbe sur les livres de raison et la vie de famille dans les derniers siècles, les révélations produites sur les mœurs intimes de la vieille France par ces études nouvelles, ont porté différents écrivains à suivre la même voie et à rechercher dans les papiers de famille des traces de cette histoire en miniature que ne nous font connaître ni les chroniques ni les documents officiels. Parmi les émules de M. de Ribbe qui, le premier, a montré le chemin, il en est peu qui aient été aussi heureux que M. Hervé-Bazin, tant par le caractère et la situation du personnage qui fait l'objet de son livre que par l'intérêt des documents retrouvés. François Chéron, né en 1764, mort en 1829, fut successivement : membre du conseil secret de Louis XVI au 10 août, commissaire du roi Louis XVIII près le Théâtre-Français de 1818 à 1825, auteur dramatique et critique de littérature sous la Restauration. Il prit part à la lutte des partis pendant la période révolutionnaire, et il fut trois fois victime de sa fidélité monarchique. Ses notes ont été rédigées au jour le jour et apportent plus d'un éclaircissement à des faits importants de cette longue période tourmentée au milieu de laquelle il a vécu.

« Ce qui m'a frappé par dessus tout, dit M. Hervé-Bazin, c'est le parallèle qu'on peut établir, grâce aux récits de Chéron, entre l'état de la société française avant et après la Révolution. » Les premiers chapitres nous donnent en effet une peinture saisissante de la vie d'une famille bourgeoise, et éloignée du tumulte et de la corruption de la cour, vers la fin du xviiie siècle : le père de François Chéron, d'abord simple ouvrier forestier, était devenu planteur en chef des forêts du roi. Plus tard, nous assistons au bouleversement porté au sein de ces familles paisibles par la tourmente révolutionnaire. Chéron devint un polémiste ardent, dévoué à la cause du roi ; sous l'Empire, il se réfugia dans les lettres et se fit critique littéraire. C'est en cette qualité qu'il fut en rapport avec les sommités littéraires de l'Empire et de la Restauration, et nous trouvons ici des lettres inédites de Soumet,

Digitized by Google

Étienne, Adrien de Sarrazin, de Bourgoing, Baour-Lormian, Fiévée, Alph. de Beauchamp, J. de Maistre, Nodier, Victor Hugo, Lacretelle, Andrieux, etc. C'est avec un vif intérêt, presque avec émotion, que nous avons lu les derniers récits de Chéron, cet homme de bien qui fut, malgré les troubles de son temps, comme le juste d'Horace, inébranlable dans la vertu.

ERN. B.

—

Les écoles et les collèges en province *depuis les temps les plus reculés jusqu'en* 1789, par Charles MUTEAU. Paris, Marescq, 1882, in-8° de XLV 603 p.

Dans cet essai historique sur les établissements d'instruction, M. Muteau s'est proposé de nous « faire connaître les maîtres surtout et leurs leçons, sous toutes leurs faces, avec leurs inspirations, leurs tendances, leur moralité publique, politique et privée ; » mais il a restreint son étude à la seule ville de Dijon, dans laquelle « se manifestèrent le plus activement les diverses influences qui devaient tantôt faire avancer tantôt retarder les progrès de notre enseignement national. »

Là, comme partout, c'est à l'Église qu'est due la diffusion des lumières : l'organisation de la maîtrise de la sainte Chapelle, qui « jusqu'au dernier jour, fut une des meilleures écoles du royaume, » « l'établissement d'un enseignement épiscopal, » l'ouverture de l'école de Saint-Bénigne sont ses œuvres ; c'est elle qui réglemente et surveille tous les établissements scolaires ; se sont ses enfants, les Jésuites, qui de 1581 à 1763, date de leur expulsion, donnent au collège des Godrans une prospérité qui ne se dément pas pendant une si longue période ; et cependant M. Muteau ne donne à l'Église aucune marque de sympathie. Il louerait volontiers l'organisation des écoles monacales de Cluny, s'il était convaincu « que la pensée, la science libre de toute opinion de commande ou de toute croyance imposée, n'étaient pas enchaînées comme fatalement par un programme tendant plus à obscurcir qu'à éclairer l'esprit. » Quant aux Jésuites, il est animé à leur égard de cette « horreur instinctive » qu'il considère comme « un sentiment national en France ; » il s'efforce de rechercher les traces de ce qu'il qualifie: « les effets désastreux de leur pernicieuse et antinationale influence. »

Nous regrettons qu'on ait donné place à cette hostilité dans ce livre érudit, qui témoigne de certaines recherches ; nous la trouvons d'autant moins excusable qu'elle procède de toute autre chose que de l'amour de la liberté.

M. Muteau reproche à l'Église son action sur l'enseignement ; mais il souhaite que l'État ne tolère désormais aucune concurrence au sien et conclut en disant : « L'Église s'est servi de l'instruction publique, non point pour élever et faire grandir la raison humaine, mais au contraire, dans l'intérêt de sa domination pour en arrêter l'essor et pour chercher à l'étouffer... Que l'État... ne confie pas, ne laisse pas remplir à d'autres qu'à ses mandataires directs et responsables ou à des personnes... qui aient sa confiance absolue, un des devoirs des plus sacrés qui lui incombent...A la République, tenant haut et ferme, sans jamais faiblir, le drapeau de l'instruction, munie de maîtres instruits, moraux, animés par le souffle d'un pur et vrai patriotisme....

Digitized by Google

il ne faudra pas un siècle pour changer le monde. »

A. BERTRAND.

—

Le livre de raison d'Étienne Benoist, 1426, publié et précédé d'une étude par M. LOUIS GUIBERT. Limoges, Chapouland, 1881, in-8° de 100 p. avec fac-simile. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*.)

Lorsqu'il y a quelques années, M. de Ribbe commença la publication de divers documents sur l'état des familles au début du XVIIe siècle, la *Revue* s'empressa d'appeler sur ce point l'attention de ses lecteurs. Elle signala également au fur et à mesure de leur apparition les ouvrages analogues qui depuis ont vu le jour, et que, selon toute justice, le public a accueillis avec une faveur méritée.

Ces livres, en effet, ont l'immense mérite de nous faire pénétrer dans la vie intime et journalière des familles de l'ancienne France, et de partager en quelque sorte l'existence qu'elles menaient dans ces temps déjà loin de nous. Pendant longtemps on ne connaissait de ces sociétés que les dehors, trop souvent par leurs côtés rudes, brillants ou belliqueux. On écrivait leur histoire extérieure et non celle des mœurs du peuple et des familles. Avec les livres de raison on peut étudier de tout autres aspects.

Un archéologue Limousin a eu la bonne fortune de rencontrer un de ces livres concernant une des plus anciennes familles du pays. Il l'étudia avec soin, en reconnut toute la valeur et vient de le publier en le faisant précéder d'une notice fort bien faite.

« Commencé le vendredi 6 septembre 1426 le livre de raison d'Étienne Benoist n'embrasse à proprement parler qu'un laps de temps assez court — moins de trente années — puisqu'il ne mentionne aucune date postérieure au 26 mai 1454. Mais il rapporte un assez grand nombre d'événements et d'actes du commencement du XVe siècle et du siècle précédent ; en sorte qu'il nous fournit des notes sur la famille pendant une période de près de cent cinquante ans (1308 à 1454). »

On retrouve là les indications analogues à celles que le livre de raison de la famille *du Laurens* nous avaient fait déjà connaître, état de la société locale, de la situation de famille, de la composition de la fortune ; conseils enfin et recommandation que le chef de famille donne aux siens avec toute l'autorité de sa situation. Le savant auteur, M. Guibert, fait ressortir à ce sujet bien des enseignements d'une judicieuse critique et la connaissance qu'il a de son pays lui permet de rapprocher d'autres documents relatifs à la même famille, qui témoignent tous de la forte organisation de la famille à ces époques, et de l'esprit de solidarité qui existaient entre tous ses membres. Loin de s'isoler les uns des autres, chacun mettait ses efforts à resserrer les liens qui l'unissaient à ses parents et à ses proches. Il nous suffit ici de renvoyer à l'étude qui précède le texte même d'Étienne Benoist.

Ce qui augmente l'importance de cette publication, est la langue employée par l'auteur. « Roman fort corrompu déjà et subissant très sensiblement l'influence de l'idiome qui, dès cette époque, règne en maître à quelques lieues à peine de Limoges. L'occupation anglaise, qui a pourtant duré si longtemps dans notre pays et

Digitized by Google

dans plusieurs des provinces voisines, n'a laissé dans ces pages aucune trace reconnaissable. Par contre, nombreux sont les mots dont une terminaison dissimule mal l'origine française. »

Au demeurant, la présente édition est précieuse au double point de vue de notre histoire intime au moyen âge et de la langue que l'on parlait à cette époque en Limousin.

G. DE S.

—

Coutumiers de Normandie, publiés par Ernest Joseph TARDIF. Première partie : *le Très Ancien Coutumier de Normandie*, texte latin. Rouen, Cagniard, 1881, in 8° de XCVI 127. p.

Sous le titre de *Très Ancien Coutumier*, M. Tardif édite pour la Société de l'histoire de Normandie le texte d'ancien droit normand publié par Warnkœnig en 1848 sous le nom de *Statuta et consuetudines*. Une version française du même document, remontant à la première moitié du XIIIe siècle, avait déjà été éditée par Marnier en 1839 avec le titre d'*Établissements et coutumes*. Le volume de Marnier se rencontre assez fréquemment ; l'édition de Warnkœnig est au contraire difficile à trouver. C'est ce qui a déterminé la société savante rouennaise à publier de nouveau un texte d'une importance considérable pour l'étude du vieux droit normand. M. Tardif a apporté à cette œuvre le concours de la méthode la plus judicieuse et des recherches les plus étendues. Il a enrichi cette édition, non seulement de notes qui témoignent d'un soin scrupuleux, mais encore d'une longue et intéressante introduction où se trouvent examinées et éclaircies toutes les questions que soulèvent l'établissement du texte qu'il édite, son origine et les auteurs auxquels on peut l'attribuer.

Nous disons *les auteurs :* en effet, guidé par les savantes recherches de M. Brunner, M. Tardif constate que le texte publié par Warnkœnig comme une œuvre unique, comprend en réalité, non une rédaction plus ou moins officielle des coutumes normandes, mais deux traités fort distincts de droit coutumier, dûs l'un et l'autre à des jurisconsultes contemporains du règne de Philippe-Auguste. Le principal et le plus ancien en date est, comme le démontre M. Tardif, l'œuvre d'un clerc dont les connaissances pratiques furent acquises auprès de Guillaume Fils-Raoul, sénéchal de Normandie de 1178 à 1200. Ce grand personnage vivait encore quand eut lieu la rédaction de ce premier Coutumier ; M. Tardif croit pouvoir en préciser la date et l'assigner au court espace de temps compris entre la mort de Richard Cœur de Lion (6 avril 1199) et celle de Guillaume Fils-Raoul (9 juin 1200). Mais le passage sur lequel il s'appuie et dont il retranche un membre de phrase comme interpolé, paraît porter tout entier le caractère d'une addition de date postérieure ; il reste donc sans autorité et tout ce qui est vraiment démontré c'est que ce traité de droit normand remonte aux dernières années du XIIe siècle. Le second opuscule, où se révèle un soin plus spécial d'enseigner les formules de procédure alors en usage, paraît avoir été rédigé par un légiste de Bayeux un peu avant la fin du règne de Philippe-Auguste. Ce dont il y a lieu de s'étonner, c'est qu'après avoir établi à la suite de M. Brunner que ces deux traités sont des ouvra-

Digitized by Google

ges tout à fait indépendants l'un de l'autre, M. Tardif ait cru devoir les éditer sous le même titre, dans la même série de chapitres et sans autre distinction que celle de première et seconde partie d'un même tout. Le motif qu'il invoque est la crainte de la confusion qu'une nomenclature trop compliquée établirait entre les divers coutumiers normands. Quoi de plus propre cependant à engendrer cette confusion que la réunion factice et illogique de deux écrits distincts sous un seul titre et en une même suite de chapitres ? Ce n'est pas tout: M. Tardif, copiant trop fidèlement d'anciens manuscrits, incorpore à sa seconde partie, comme en formant le début, certains documents non moins étrangers à celle-ci qu'à la précédente. Ce sont : 1° une *jurée* ou enquête sur les droits du duc de Normandie, datant du règne d'Henri Ier (chapitres LXVI, LXVII, LXVIII, LXIX et LXX); 2° une ordonnance du même roi (chapitre LXXI), 3° l'abrégé d'une ordonnance de Richard Cœur de Lyon (chapitre LXXII). On ne peut que regretter de pareilles anomalies qui déparent une édition si soigneusement élaborée.

Nous sommes tentés de reprocher aussi à M. Tardif d'avoir omis d'indiquer des passages portant les caractères certains de l'interpolation. Signalons notamment la dernière phrase du paragraphe 1, chapitre XXXV, comme absolument contradictoire au texte au milieu duquel elle s'est trouvée insérée.

Nous ajouterons ici une dernière remarque. Deux passages du plus ancien des auteurs du Très Ancien Coutumier semblent se référer à un texte de Coutume antérieur et possédant un plus grand caractère d'autorité. C'est du moins ce que nous croyons entrevoir dans les mots : *In scripto generali prenotatur*, chapitre XIII, et : *In scripto generali dictum est*, chapitre LVII. Il n'est peut-être pas inutile de signaler un problème dont la solution serait d'un intérêt réel pour l'histoire du droit coutumier de Normandie.

L. DE N.

—

Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté, par M. le président CLERC. Besançon, Ch. Marion, Morel et Cie, 2 vol. in-8° de 420 et 464 p.

S'il est un pays attaché au souvenir de ses libertés, ce doit être la Franche-Comté, qui porte au front, comme on disait jadis, le signe glorieux de sa franchise. Aussi M. le président Clerc, après avoir étudié durant de longues années l'histoire comtoise, a-t-il cru devoir consacrer un travail spécial à ces libertés, à leurs développements et à leurs vicissitudes dans le sein des États généraux de la province. Son livre, inséré d'abord dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, vient d'être livré au public en deux volumes, parus quelques mois après la mort de leur auteur. On y voit ces libertés naître sous le patronage des grands ducs de la maison de Valois, s'accroître et se fortifier au seizième siècle, résister à l'absolutisme des rois d'Espagne, et succomber enfin, après la conquête de Louis XIV, devant l'ancien régime français. M. Clerc a suivi le même plan que M. Picot dans son *Histoire des Etats généraux de France;* il a analysé et commenté les procès-verbaux des sessions, et ce simple exposé suffit à montrer quelle vie publique intense,

Digitized by Google

quelles saines mœurs politiques se maintenaient dans une petite nation isolée entre trois grandes monarchies, et chez qui les idées d'indépendance et de liberté restèrent solidaires jusqu'au bout. Comme le dit Aug. Thierry, « nos ancêtres du moyen-âge avaient, il faut le reconnaître, quelque chose qui nous manque aujourd'hui, cette faculté de l'homme politique et du citoyen qui consiste à savoir nettement ce qu'on veut, et à nourrir en soi des volontés longues et persévérantes. » C'est ce que prouve une fois de plus le livre de M. Clerc, et à toutes ses pages.

L'histoire des États de Franche-Comté se termine ici à la date de leur suspension indéterminée en 1673. Il eût été intéressant de montrer comment leur souvenir se réveilla plus vivant que jamais, dans les remontrances du Parlement, dans les délibérations des villes et communautés, à la veille de 1789. Il se produisit alors un mouvement très vif et très sincère en faveur des libertés traditionnelles et locales, correspondant à celui qui venait d'être provoqué dans le royaume par l'établissement des assemblées provinciales : on ne l'a guère encore étudié, on l'a même oublié et perdu de vue, en présence de cet autre mouvement qui l'absorba presque aussitôt, et qui fit disparaître, avec la province de Franche-Comté, les derniers vestiges de l'ancienne autonomie. Il faut regretter aussi dans l'annotation de cet ouvrage certaines menues négligences que l'érudition provinciale tolère trop volontiers; ce qui n'enlève rien en tout cas au mérite propre du livre, c'est-à-dire à l'étendue des recherches, à la fermeté des jugements et du style.

L. P.

Les Capucins en Franche-Comté, par M. l'abbé Morey. Paris, Poussielgue, 1882, in-12, de 410 p.

L'histoire particulière des nations ou des provinces qui ont formé la France peut se diviser elle-même en un grand nombre de chapitres dignes d'attirer l'attention des érudits, et l'un des plus intéressants serait celui des ordres religieux, à en juger par le livre de M. l'abbé Morey sur les Capucins, leur établissement et leur rôle en Franche-Comté. Ces humbles missionnaires, voués à l'éducation religieuse du peuple et aussi aux honneurs d'une certaine impopularité, furent appelés en Comté à la fin du seizième siècle; ils y fondèrent de 1582 à 1612, dix-neuf maisons, et en firent le centre d'une province dite de Saint-André de Bourgogne. Les services qu'ils y rendirent ne recommandent pas seulement leur piété et leur zèle apostolique, mais leur charité et leur patriotisme. Lors des fréquentes invasions du dix-septième siècle, ils s'offrent avec succès comme médiateurs et arbitres entre les belligérants; plus de quatre-vingts d'entre eux succombent en soignant les pestiférés; enfin, et c'est ici le trait le plus original de leur histoire, ils prennent l'espadon et le mousquet pour défendre contre les Français, alliés des hérétiques, la nationalité comtoise. On les trouve sur la brèche au siège de Dole en 1636 comme au siège de Besançon en 1674; le P. Schmidt n'est pas pour Vauban un indigne adversaire. Au siècle suivant, leurs maisons fournissent à l'Église d'estimables prédicateurs, et aussi d'utiles serviteurs à la science, le P. Sixte, le P. Chrysologue, distingués comme orientalistes ou comme astronomes, le P. Tiburce et

Digitized by Google

le P. Prudent qui disputèrent aux Bénédictins les couronnes de l'Académie de Besançon. La Révolution en les dispersant, ne les trouva sans doute pas tous fidèles, mais quelques-uns lui durent d'être martyrs.

Le récit de M. l'abbé Morey a été composé sur d'anciens manuscrits rédigés dans divers couvents de la province, notamment à Lure et à Saint-Amour, et sur les documents des Archives municipales et départementales. Ce n'était d'abord qu'un mémoire académique, couronné à Besançon en 1869. L'auteur, en le réimprimant, l'a fait suivre de notes et pièces justificatives fort intéressantes, et a reproduit, avec documents à l'appui, la liste générale des religieux dressée au dernier chapitre provincial de l'ordre. Il a pu souvent joindre à la date de vêture des détails appartenant à l'histoire de la période révolutionnaire, et constatant, à côté de quelques faiblesses, de touchants exemples de fidélité et de courage. Il y aurait lieu d'effacer dans les notes de l'ouvrage quelques indications qui ont cessé d'être justes depuis l'année où le texte a été rédigé, et de redresser plusieurs erreurs de noms propres, comme *d'Udre* pour *d'Udressier* (p. 144) et *Paul Baille* pour *Louis Baille* (p. 350).

L. P.

—

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Tome X. Saintes, Montreuil. Paris, Baur, Champion; 1882, gr. in 8° de 452 p.

Le tome X des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* renferme : 1° une série de documents relatifs à l'évêché et au chapitre de Saintes, de 1111 à 1785, publiés par M. Louis Audiat (p. 21-142); 2° une série de documents relatifs au monastère des religieuses de Sainte-Claire de Saintes, de 117 à 1732, publiés aussi par le savant président de la Société qui, comme un vaillant capitaine, a voulu payer de sa personne plus que tout autre (p. 143-395); 3° une série de documents relatifs aux abbayes de Saint-Étienne de Bussac, de Notre-Dame de Chastres, de Notre-Dame de Fontdouce, de Notre-Dame de la Frenade, de Notre-Dame de la Grâce-Dieu, de Notre-Dame de la Tenaille, de Notre-Dame de Masdion, de Notre-Dame de Sablonceaux, de Sainte-Marie en Ré, de Saint-Léonard de Chaumes, de Notre-Dame de Tonnay-Charente, de 1675 à 1790, publiés par divers membres de la Société (p. 246-339); 4° des pièces diverses (chartes et bulles relatives à l'hôpital d'Aufredi à la Rochelle, au prieuré de Saint-Vivien à Saintes, aux Cordeliers d'Angoulême et de Cognac; aux prieurés de Grandmont, de Sermoise, des Essards, de 1214 à 1612, publiés par divers membres de la Société (p. 340-372); 5° une Table alphabétique des noms d'hommes et de lieux, dressée par M. Hippolyte de Tilly (p. 373-401); 6° une Table des matières (p. 402-403); 7° une liste des gravures contenues dans les tomes VI-X (p. 404); 8° une Table chronologique des documents insérés dans les tomes VI, VII, VIII, IX et X, dressée encore par M. H. de Tilly (p. 405-449).

L'énumération que nous venons de donner nous dispense d'insister sur l'importance de ce volume qui enrichera de tant de renseignements nouveaux le *Gallia Christiana* (Voir notamment p. 26 pour Gérard de Miramont, abbé de Dalon en 1179, p. 42 pour Ponce IV, évêque de Saintes en 1271, p. 81 pour François Soderini, cardinal de Volterra, évêque

Digitized by Google

de Saintes en 1506, p. 264 pour Guy de Massougnes, abbé de Notre-Dame de Chastres en 1525 ; p. 335 pour Pierre, abbé de Sainte-Marie en Ré en 1267, p. 319 pour Gaspard de Pernos, abbé de Notre-Dame de Masdion, et pour son successeur (en 1643) Bazile Foucquet, un des frères du surintendant). D'autres recueils auront à profiter des révélations du tome X des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, par exemple les recueils généalogiques (pour généalogie de la maison de Saint-Marsaud, p. 168, et de la maison de Calvimont, p. 182). Mentionnons encore (p. 31) une indication sur le pont de Monstrible à Saintes, indication dont pourront tirer parti les futurs éditeurs de Rabelais. Çà et là sont rectifiées des errreurs du P. Arcère, l'historien de la Rochelle (p. 39), de l'abbé Briand, l'historien de l'église Santone (p. 109), de M. Juge, l'historien des Foucquet de Belle-Isle (p. 319).

La Soeiété des Archives de la Saintonge et de l'Aunis qui, de 1879 à 1882, a publié dix si beaux et si bons volumes, arrivera certainement à nous donner, avant la fin du siècle, une vingtaine d'autres volumes non moins précieux, non moins dignes à la fois des bibliophiles les plus délicats et des erudits les plus exigeants. On pourra dire alors en toute assurance que peu de Sociétés savantes auront autant et aussi bien travaillé.

T. DE L.

—

Les Portugais en France; les Français en Portugal, par R. FRANCISQUE-MICHEL, vice-consul de Portugal. Paris, Guillard et Aillaud, 1882, in-8° de 285 p.

Ce livre, qui présente sous différents aspects les rapports unissant deux nations latines mais aujourd'hui absolument désunies, a l'avantage, quoique incomplet, de donner une idée assez précise et assez nouvelle des relations sociales, intellectuelles, commerciales de la France et du Portugal.

Les relations sociales ont commencé au XIe siècle, à la fondation même du royaume par un prince français, Henri de Bourgogne, qui, après avoir passé les Pyrénées avec quelques aventuriers, sut à la fois, diplomate intelligent, se faire bien venir des rois d'Espagne et gagner du terrain sur les infidèles. C'est ce lien d'origine qui a permis plusieurs fois à dès princes français de revendiquer une sorte de domination sur le Portugal au XVIe siècle; c'est ce lien d'origine qui a favorisé plus d'une fois les relations entre les deux peuples au XVIIe siècle; c'est ce lien d'origine qui a facilité les négociations de Richelieu en 1640, les rapports de Schomberg, du marquis de Brézé, de Turenne et du cardinal Dubois avec la patrie du roi Denis.

Les relations intellectuelles ne commencèrent que beaucoup plus tard; mais la grande influence de l'Université de Paris attira de très bonne heure des Portugais, dont les noms ont été en partie déjà recueillis par M. Budinsky, dans une thèse de l'École des chartes qui a paru à Berlin en 1876. M. R. Francisque-Michel, qui sans doute n'a pas connu ce travail, n'en a pas moins groupé dans cette deuxième partie une foule de documents, de noms et de travaux intéressants, qui méritent d'être tirés de l'oubli. A la cour de Bourgogne, qui se piquait de recueillir autour d'elle les meilleurs artistes et savants du XVe siècle, les Portugais avaient

Digitized by Google

aussi leur place, et ils la tenaient honorablement. Ces faits sont rapportés avec concision ; ils sont précis et utiles pour l'histoire des littératures.

En s'occupant des relations commerciales des deux pays, l'auteur se sent bien plus à l'aise, et l'on reconnaît aussitôt cet air de famille, qui, sous la plume habile et élégante du père, nous a donné l'*Histoire du commerce de Bordeaux* et l'*Histoire du commerce de la soie au moyen âge*. Depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe, on ne cesse de rencontrer des vaisseaux portugais dans nos ports, des marchands portugais dans nos foires : les annales de la piraterie sont pleines d'actes simultanément relatifs aux deux peuples ; les annales de l'émigration rapportent fréquemment l'établissement de Portugais en France et de Français en Portugal. Pour compléter cette partie, qui est de beaucoup la mieux traitée, nous renverrons à un petit mémoire, placé en appendice, sur les marchandises de Portugal importées en France, qui a bien son intérêt.

Pour l'histoire de l'imprimerie, signalons quelques notes sur la typographie portugaise en France (p. 120); pour l'histoire de la médecine, une liste curieuse de médecins portugais qui exercèrent en France (p. 256); pour l'histoire d'Elisabeth de Savoie, reine de Portugal, un recueil de lettres inédites (1672-1681) ; pour la bibliographie, une liste des romans de chevalerie portugais (p. 262) et une foule de notes dans tout le corps de l'ouvrage ; pour la linguistique, un recueil de mots empruntés au français par les Portugais (p. 159).

Je dirais même qu'il y a abus de renvois et de notes ; l'auteur, soit manque de place, soit manque de temps, y a accumulé une foule de renseignements, qui n'auraient que gagné à faire partie du texte. D'autres sont aussi superflus, et nous reportent à des ouvrages qu'aucun Français n'a sous la main : n'eût-il pas mieux valu en donner la substance en quelques lignes? Le lecteur en eût tiré un plus grand profit. — Il y a des renvois jusque dans les notes elles-mêmes. — Cette confusion qui règne ainsi, à chaque page, et pour ainsi dire à l'état isolé, se manifeste d'une manière grave et permanente par l'absence d'une table onomastique : si M. R. Francisque-Michel s'était mis un seul instant à la place du lecteur, il aurait reconnu sans peine l'utilité incontestable de réunir tous les noms propres (et il y en a) épars dans le livre, en un index facile à faire, qui eût épargné bien de la peine et rendu bien des services. Comment savoir en effet qu'il est question quelque part (pages 55-56) de personnages « dont les noms ont été cubliés dans toutes les biographies, » Manesson Mallet, Noël Bouton, et le marquis de Chamilly. Je cite un exemple entre cent.

Aux regrets que je formulais il y a un instant, j'en ajouterai un autre, plus particulier, plus étrange, et se rapportant à une absence qui m'a surpris à tout le moins. C'était bien, en effet, dans un livre qui a pour titre : *Les Français en Portugal*, que l'on devait s'attendre à trouver l'histoire aussi détaillée que possible de l'installation moitié guerrière, moitié pacifique de Henri de Bourgogne au Portugal. Cet épisode, qui se rattache directement à notre histoire nationale, et qui est mal connu en France dans ses détails, méritait d'être traité tout au long : or, c'est à peine si

Digitized by Google

quelques lignes, au début, sont consacrées à ce récit, sur lesquel le plus simple manuel nous renseignerait mieux. Cette absence, au début du livre, impressione le lecteur désagréablement : ce qui est funeste à ce travail, où les défauts sont rachetés par de sérieuses qualités. Il aurait besoin d'un remaniement complet, avec additions ici, avec suppressions là; car, tel qu'il est, il ne peut rendre les services qu'il est appelé à rendre, il laisse trop à faire au lecteur : et la tâche du lecteur, pour être fructueuse, doit être aussi allégée que possible.

H. Stein.

—

Collection des voyages des souverains des Pays-Bas, par M. Ch. Piot. Tom. IIIe. Bruxelles, 1881, in-4° de xxxvii-606 p.

L'ouvrage dont nous signalons le troisième volume fait partie de la grande *Collection des chroniques belges inédites publiées par ordre du gouvernement*. Les deux premiers volumes en ont été publiés par M. Gachard : le tome Ier en 1876 et le tome II en 1878 : celui-là contient des itinéraires des princes de la maison de Bourgogne jusqu'à Philippe le Beau ; celui-ci commence la série des itinéraires de Charles-Quint. D'autres occupations ayant empêché M. Gachard d'achever le travail qu'il avait commencé, par la publication du tome III, c'est M. Piot qui a repris l'œuvre et l'a menée à bonne fin, avec cette consciencieuse exactitude et cette érudition consommée à laquelle il nous a habitués depuis longtemps. L'introduction qu'il a placée en tête du volume donne une idée très exacte de ses documents ; il en signale les parties neuves, il en note soigneusement les plus instructives et les plus intéressantes et abrège considérablement la tâche du lecteur qui n'a pas de temps à perdre et qui veut extraire le suc de ces longues et souvent fatigantes narrations.

Notre volume contient quatre écrits d'auteurs différents et de valeur inégale. Il débute par une *Relation des premiers voyages de Charles-Quint en Espagne* (1517-18). L'auteur, Laurent Vital, est un personnage inférieur attaché au service domestique de ce prince : à sa platitude et à sa vulgarité on reconnaît le valet ; il a l'imagination grivoise, mais le naturel sensible, et ce qui nous importe surtout, c'est un esprit curieux et qui sait observer. On lira avec le plus grand profit la description qu'il donne des divers pays visités par lui à la suite de son maître ; ses détails sur l'Irlande, qu'il peint comme un pays tout à fait sauvage (p. 283) ; ses diverses coutumes observées en Espagne (p. 93- 9) méritent toute l'attention de l'ethnologiste ; quant à l'histoire, M. Piot lui signale avec raison les pages sur Jeanne la Folle, qui viennent jeter une nouvelle lumière sur ce personnage tragique et mystérieux, (p. 131 et suiv.) En général, ce mémoire apprend beaucoup de choses remarquables sur l'état social et politique de l'Espagne au moment où Charles-Quint y arriva pour la première fois.

L'histoire de l'expédition de Tunis, ce magnifique épisode de la carrière du glorieux empereur, est écrite par un gentilhomme franc-comtois, nommé Guillaume de Montoiche, et dédiée par lui à M. François de Neufchâtel, dont il était l'écuyer. L'ouvrage fut composé après la mort du souverain ; mais l'auteur avait fait partie de l'expédition et avait gardé

Digitized by Google

une vive impression de toute cette héroïque entreprise. Lui aussi, il décrit avec complaisance les mœurs et les sites des pays qu'il a vus, mais, en véritable soldat, il s'attache avec prédilection aux récits militaires : il n'occupait d'ailleurs qu'un rang inférieur dans l'armée, et n'a pas pénétré dans le conseil du prince.

C'est un anonyme qui raconte l'histoire de l'expédition d'Alger. Personnage de second ordre, comme le précédent, il semble avoir pris part à la campagne en qualité de soldat : plus tard, l'empereur le veut parmi les gentilshommes de sa maison avec l'office de *coutelier*. Il parle en témoin oculaire non seulement de la guerre d'Alger, mais encore d'un grand nombre d'autres événements qui l'ont précédée et suivie ; il arrête sa narration à l'entrée triomphale de Charles-Quint à Ruremonde en 1543 et prend congé du lecteur en *priant à Dieu vous donner bonheur et le savoir de Salomon*. Ce dont on ne lui sera pas moins reconnaissant que de ce charitable souhait c'est la saisissante peinture de l'état de l'Allemagne qui commençait à connaître dès lors toutes les misères d'un pays éternellement traversé par des soldats, et maltraité par ses défenseurs plus encore que par ses ennemis : quant au sujet principal de la relation, il est raconté à peu près comme dans la précédente, c'est-à-dire par un témoin oculaire mais qui ne voit que ce qui frappe les yeux.

Enfin, un écrivain qui signe Alyn de Cotereau nous a laissé un récit des voyages de la princesse Anne d'Autriche, se rendant par mer des Pays-Bas en Espagne pour aller épouser Philippe II (1570). Cette narration, nous dit M. Piot, est d'une importance tout-à-fait secondaire ; elle n'intéresse que par le récit des accidents et des inquiétudes qui agrémentèrent la traversée.

GODEFROID KURTH.

La Sorbonne et la Russie (1717-1747), par le P. PIERLING, S. J. Paris, Leroux, 1882, in-18, de 178 p.

Les rapports de la Sorbonne avec la Russie au XVIIIe siècle ont été en partie racontés dans une brochure attribuée à Coudrette et devenue très rare. Pour les compléter il a fallu non seulement recourir aux sources russes, que Coudrette n'avait pas consultées, mais encore compulser bon nombre de pièces aux archives de Paris, de Troyes et même de Simancas. Telle est la tâche que s'est imposée le P. Pierling. A l'aide de ces recherches il a pu donner le récit complet d'un épisode qui ne manque pas d'intérêt historique. C'est d'abord Pierre Ier qui, en 1717, paraît à la Sorbonne, où les docteurs l'entretiennent de la réunion des églises russe et romaine : le tsar leur demande un mémoire et promet une réponse. Quel était le motif de cette démarche ? On sait que Pierre désirait l'alliance des Romanov avec les Bourbons et les Habsbourg, qu'il voulait civiliser son clergé, rapprocher son peuple de l'Occident : c'est là qu'il faut chercher l'explication du fait. Le procès d'Alexis vint donner aux idées du tsar une direction quelque peu différente : il put se convaincre que la fraction conservatrice du clergé russe lui était hostile, c'était celle qui inclinait vers les catholiques ; dès lors il poursuivit de la même haine les uns et les autres ; sous le coup de ces impressions il fit donner à la Sorbonne une réponse

Digitized by Google

anodine. Les relations, interrompues en 1718, sont reprises en 1728. La princesse Dolgoroukov récemment convertie demande un aumônier pour l'accompagner en Russie ; la Sorbonne lui donne l'abbé Jubé de la Cour, avec mission de convertir l'empire schismatique en patriarcat janséniste. Les circonstances sont favorables : Pierre II monte sur le trône, les Dolgoroukov sont au faîte du pouvoir, Jubé érige une chapelle dans leur palais, fait de la propagande avec des livres, se met en rapport avec la cour, avec le clergé, avec les diplomates, songe à convoquer une espèce de concile et se flatte de trouver une formule conciliatrice. Tout à coup ses travaux sont interrompus : à la fleur de l'âge Pierre descend dans la tombe, Anna Ivanovna est proclamée impératrice, l'infâme Biren est le maître absolu de son cœur et les coupables amours de la souveraine valent à la Russie dix années d'inexprimables souffrances. Biren était calviniste, les catholiques sont persécutés, témoin le palais de glace, changé en chambre nuptiale pour un converti, témoin le triste sort de Ladygenski, premier jésuite russe, incorporé dans un régiment comme simple soldat et exilé en Sibérie. On comprend que la présence de Jubé était pour un gouvernement de ce genre un embarras. L'abbé reçut l'ordre de partir et il vint mourir à l'Hôtel-Dieu de Paris dans un état voisin de la pauvreté. Depuis cette époque la Sorbonne n'a plus été en relation avec la Russie. Nous ne pouvons qu'applaudir à la pensée qu'a eue l'auteur d'arracher à l'oubli cette page d'histoire. X.

—

Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison des Baux, par le Dr BARTHÉLEMY. Marseille, Boy, Camoin ; Paris, Champion ; 1882, gr. in-8° de 680 p. avec cartes et sceaux.

Le temps est passé où l'on croyait presque impossible qu'il pût se former de véritables savants en province et hors de Paris. Le Dr Barthélemy, d'Aubagne près de Marseille, vient de le démontrer une fois de plus. Dans son *Inventaire des chartes de la maison des Baux* il a, par un patient labeur, soutenu durant de longues années, résumé fidèlement plus de deux mille pièces importantes, recueillies surtout à Marseille, Aubagne, Toulon, Arles, Avignon, Orange, Carpentras, Paris, Rome et Naples. On y trouve l'histoire complète de l'une des plus grandes familles seigneuriales du sud-est de la France. Nous voulons parler de la puissante race des princes de Baux et d'Orange, dont les vastes domaines s'étendaient dans presque toute la Provence, le Comtat-Venaissin, le Dauphiné, dans le royaume de Naples et jusqu'en Sardaigne. Ces fiers barons, qu'une légende fabuleuse faisait remonter à l'un des Rois Mages, dont ils ont toujours porté l'étoile dans leurs armes, paraissent déjà dans l'histoire, comme des seigneurs importants, dès le milieu du xe siècle, et ils y font grande figure jusqu'à la fin du xive. Ils étaient aux côtés du comte Guillaume lors de l'expulsion des Sarrazins et le secondèrent dans toutes leurs entreprises guerrières.

Au xiie siècle, ils furent, on peut le dire, les chefs du parti national en Provence, lorsque Raymond-Béranger, le souverain de ce pays, eut malheureusement préparé l'établis-

Digitized by Google

sement d'une dynastie catalane dans le midi de la France, en donnant la main de sa fille, Douce, au comte de Barcelone. Au XIIIe siècle, quand Charles d'Anjou, l'époux de l'héritière du comté de Provence, voulut y établir la domination française, Barral des Baux, grand homme de guerre, combattit avec vaillance, et à plusieurs reprises, quoique sans succès, le prince étranger. Obligés de céder à des forces supérieure, les Baux continuèrent néanmoins d'occuper le premier rang en Provence, après leur suzerain. On les vit se distinguer dans les croisades et sur tous les champs de bataille du midi de la France et de l'Italie. Guillaume Ier des Baux, le prince troubadour d'Orange, embrassa le parti du pape Innocent III contre les hérétiques albigeois, et les autres seigneurs des trois branches principales de cette forte race exercèrent, tour à tour, les plus hautes fonctions auprès de leurs souverains, soit en Provence, soit dans le royaume de Naples. Ces grands barons, ne l'oublions pas, battaient monnaie dans tout le Midi, et leur bannière étoilée flottait du Rhône aux Alpes et de la Méditerranée au cours de l'Isère sur les donjons de plus de 300 villes, chateaux-forts, bourgs et villages. Enfin les descendants d'Hugues des Baux, qui s'étaient exilés en Sardaigne, après la prise de leurs nombreuses forteresses par le comte de Barcelone, y devinrent bientôt Juges-Souverains d'Arborée, et ils établirent leur domination sur la plus grande de cette île importante.

Il est aisé de comprendre toute l'utilité de cet *Inventaire* monumental pour les travailleurs qui auront à s'occuper de l'histoire du midi de la France, du royaume de Naples et de la Sardaigne depuis le XIe siècle jusqu'à la fin du XVIe. Afin de faciliter leurs recherches, l'auteur a fait, dans son introduction, un résumé historique fort exact sur les différentes branches de la famille des Baux. Une carte, dressée avec soin, indique toutes les *Terres Baussenques* dans l'espace occupé par neuf de nos départements actuels, et qui formeraient à elles seules un petit royaume. Cinq tableaux généalogiques permettent de constater les alliances royales et seigneuriales de cette vaillante race. Enfin trente-un sceaux, ajoutés aux quinze déjà connus, ont été finement dessinés par M. Laugier, l'habile et savant conservateur du cabinet des médailles de Marseille. Ils complètent heureusement cet ouvrage précieux, quoique de forme austère, qui se termine par une table générale très détaillée.

Nous devons remorcier le Dr Barthélemy d'avoir mené à bonne fin sa rude entreprise. Si son exemple était imité pour toutes les familles des grands feudataires de France, nous aurions une histoire de notre pays faite uniquement d'après les sources et appuyée sur les titres les plus authentiques.

D. TH. BÉRENGIER, O. S. B.

—

Généalogie de la maison de Sainte-Colombe, ses alliances et ses seigneuries. *Nombreux documents intéressant le Beaujolais, le Forez, le Lyonnais, le Dauphiné, le Poitou, le Charollais et autres provinces*, par PAUL DE VARAX. Lyon, impr. générale, 30, rue de Condé, in-8° de 343 p., avec une gravure.

M. Paul de Varax a eu la bonne fortune de trouver, dans un château de son voisinage, celui de l'Aubépin

Digitized by Google

(paroisse de Fourneaux, canton de Saint-Symphorien-de-Lay, département de la Loire), des archives considérables. Il s'est donné le plaisir d'exploiter cette mine encore peu explorée et a le mérite de communiquer au public les trouvailles qu'il a faites. Son travail peut bien s'intituler « généalogie » comme il l'a fait, car chaque personnage vient à son rang chronologique et de filiation; mais ce n'est pas une généalogie dressée sur le plan des gens du métier, c'est comme l'inventaire des archives du château de l'Aubépin, publié suivant l'ordre que nous venons d'indiquer; si bien que l'auteur ne complète ses renseignements par aucun titre étranger, il ne poursuit pas les filiations au delà des données fournies par les archives, et il interrompt souvent son œuvre principale pour insérer, à propos d'une alliance, d'une vente, etc., des documents qu'il rencontre sur d'autres familles. Quelques lecteurs pourront s'en plaindre; ils voudraient peut-être un peu de critique, des renseignements sur la nature des pièces produites et sur leur valeur; les plus anciens, du XIIIe siècle, sont-ils originaux, sont-ils des vidimus, de simples copies? Mais il faut reconnaître qu'il y a dans ce mode de procéder une précieuse garantie pour la sincérité du généalogiste.

La famille de Sainte-Colombe, seigneur de l'Aubépin, — qu'il ne faut pas confondre avec les Laubespin de Franche-Comté, — était, plus que beaucoup d'autres, digne d'un travail pareil. Elle est d'une haute antiquité, remontant au moins à 1200; elle possédait de nombreuses seigneuries, particulièrement dans le Beaujolais, le Lyonnais, le Forez et le Brionnais. Ses alliances étaient des plus honorables : Franchelins, Urgel, Sallmard, d'Albon, de Nanton, de Rochefort, de Murat, de Cremeaux, de Semur, de la Guiche, de Chabrillan et ses membres ont bien mérité de la religion et de la France par les services qu'ils leur ont rendus. D'après les pièces de leurs archives, M. de Varax fait connaître leur filiation, leurs alliances, leurs fonctions, leurs propriétés, tous les actes de leur vie constatés par des documents écrits : mariages, testaments, procès, acquisitions, ventes, inventaires, aveux, dénombrements, etc. Parmi les autres familles sur lesquelles l'auteur s'étend un peu, nous citerons les d'Yzerand et les Poussart du Vigean qui occupent chacun un chapitre spécial, puis les Chastellus, les Busseul, les Nanton, les Cremeaux, les Sallmard, les Montasclard, les Bochard, les du Puy, les Saint-Romain, etc.

Mais tout ceci n'intéresse qu'un public spécial. Pour le plus grand nombre de lecteurs nous signalerons des testaments, attestant les sentiments de foi et de charité de nos aïeux, dont un en patois (p. 215), des dénombrements et inventaires, fournissant des données sur la vie des particuliers, leur fortune, leur mobilier, leurs bijoux, leurs vêtements, leurs armures, leurs bibliothèques (p. 287, 306), l'état de l'agriculture. l'éducation et l'instruction des enfants, sur la manière dont les aînés comprenaient leurs devoirs (p. 253), de piquantes réflexions sur les dots (p. 224), sur les filles (p. 43), sur des causes de maladie (p. 192), etc.

R. DE ST.-M.

—

Le Cardinal Guillaume Sudre. *Note sur le lieu de sa naissance*, par Louis GREIL. Brive, 1881, in-8° de 16 p.

Digitized by Google

La *Note* de M. Greil, extraite du *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, complète une notice sur le cardinal Guillaume Sudre publiée par M. René Fage dans ce même *Bulletin* et dont nous avons rendu compte ici (livraison du 1er avril 1881, p. 693). M. Fage a fait naître G. Sudre à Laguenne, près de Tulle; M. Greil a cru devoir rappeler qu'un savant écrivain du siècle dernier, l'abbé Salvat, chanoine prébendier du chapitre de Cahors, auteur d'une histoire manuscrite du Quercy conservée dans la bibliothèque publique du chef-lieu du département du Lot, a placé le berceau du cardinal à Brive-la-Gaillarde. M. Greil reproduit le récit de l'abbé Salvat, en l'accompagnant d'excellentes observations. A la suite des six pages empruntées au manuscrit du consciencieux historien, il a réuni divers détails sur les familles Sudre ou de la Sudrie, complétant encore à cet égard le travail de son devancier. Parmi les personnages que nous fait connaître M. Greil, on remarque Jern de Lasudrie de Calvairac, qui avisa Henri IV de la trahison du maréchal de Biron, et qui, traître lui-même, ne tarda pas à être arrêté, conduit à Limoges et exécuté, comme nous l'apprend un manuscrit du XVIIe siècle qui appartient à la riche collection de l'auteur. On trouvera bien d'autres intéressantes particularités dans la brochure de M. Greil, à la fois si courte et si substantielle, et nous y signalerons cette rectification d'une erreur du Recueil des inscriptions du Limousin par M. l'abbé Texier, où la date de la mort du cardinal Guillaume d'Aigrefeuille, est fixée à l'année 1364, alors que ce cardinal fut sacré évêque de Sabine en 1367 et vécut jusqu'en octobre 1369.

T. DE L.

—

Documents inédits sur Philippe de Commynes, par CH. FIERVILLE, correspondant du Ministère de l'instruction publique, Proviseur du Lycée du Havre. Paris, H. Champion, 1881, in-8° de 200 pages.

M. Charles Fierville est un travailleur infatigable et un érudit consciencieux. Parmi les publications aussi nombreuses que variées qui lui sont dues, nous nous bornerons à rappeler ici sa *Monographie des communes et des familles du nom de Fierville* (Caen, in-4°, 1863), son *Histoire de la haute baronnie de Tournebu* (Caen, in-4°, 1863), son *Etude historique sur le marquisat de Marigny* (Coutances, in-8°, 1874), œuvres dans lesquelles les questions historiques et généalogiques sont traitées avec une méthode judicieuse et une critique du meilleur aloi. On retrouve les mêmes qualités dans le nouveau livre que M. Ch. Fierville vient de rédiger d'après de nombreux documents inédits concernant la baronnie d'Argenton et ses dépendances, et conservés dans le chartrier du duché de Penthièvre, où ils entrèrent par suite du mariage de Jeanne, fille unique de Philippe de Commynes avec René de Brosse, comte de Penthièvre. De ce fonds, actuellement réuni aux archives départementales des Côtes-du-Nord, M. Fierville a extrait les éléments de deux mémoires. Dans le premier, il est question de deux procès relatifs à la ferme du sel des Ponts-de-Cé et à une « grosse galéasse » dont Commynes devint le propriétaire. Dans le second mémoire, intitulé : *Philippe de Commynes et la baronnie d'Argenton*, l'auteur a suivi pas

Digitized by Google

à pas les péripéties d'une lutte séculaire entre les Chabot et les Châtillon et les familles de Chambes, de Commynes et de Brosse, à propos de l'héritage d'Antoine d'Argenton, lutte qui se termina par la défaite de Commynes et de ses héritiers.

Nous ne saurions trop appeler l'attention des érudits sur cette publication de M. Fierville, car elle leur fournira de nouveaux et intéressants détails sur la biographie du conseiller de Louis XI et de plusieurs de ses contemporains, sur la vie des grands seigneurs du XVe siècle, sur les mœurs, sur la procédure et enfin sur un grand nombre de terres et de familles de la Bretagne et du Poitou.

ÉMILE TRAVERS.

—

Le Présidial de Saintes. *Raimond de Montaigne, lieutenant-général et président* (1568-1637), par Charles DANGIBEAUD. Paris, J. Baur, 1881, gr. in-8° de 82 p. (Tiré à 120 exemplaires).

M. Louis Audiat s'est occupé de Raimond de Montaigne considéré comme évêque de Bayonne. M. Dangibeaud étudie dans le neveu à la mode de Bretagne de Michel de Montaigne le magistrat qui fut successivement conseiller au parlement de Bordeaux, lieutenant général et président au présidial de Saintes. Les deux notices se complètent ainsi l'une l'autre et forment un tout qui ne nous laisse presque rien ignorer de la vie de Raimond de Montaigne. C'est en compulsant avec une patience bien méritoire les minutes des notaires de Saintes, que M. Dangibeaud a découvert les documents inédits qui lui ont permis d'enrichir d'un grand nombre de faits nouveaux, la biographie du seigneur de Saint-Genès. C'est surtout l'histoire du présidial de Saintes qui a gagné à ses trouvailles. Chose singulière ! Le magistrat fut le plus intrépide plaideur que l'on ait jamais connu. Écoutons le piquant récit de son biographe (p. 11) : « Trois mois après son arrivée au présidial, R. de Montaigne entama la série de procès, disputes, querelles de toutes sortes qu'il devait soutenir pendant plus de vingt ans. Il en eut avec tout le monde, collègues, avocats, procureurs, gouverneurs de la ville, sa famille même (M. Dangibeaud a eu la bonne fortune de découvrir le nom de la femme du futur prélat, Françoise de Maulevaut), et, plus tard, étant évêque, avec le cardinal de Sourdis, son successeur à l'abbaye de Sablonceau, et l'échevinage tout entier de Bayonne. Toute sa vie cet homme plaida ; il mourut laissant de gros procès. » Il y a de fort curieuses particularités dans le récit de la turbulente vie de l'ami et correspondant de Nicolas Pasquier. Ce récit est suivi (p. 23-69) de nombreuses pièces justificatives parmi lesquelles figure le testament olographe de Raimond de Montaigne daté du 18 août 1628. La brochure de M. Dangibeaud est terminée par une excellente *Table de noms d'hommes*, où presque chaque personnage est l'objet d'une petite notice dans laquelle ont trouvé place des renseignements empruntés pour la plupart à des documents inédits.

T. DE L.

—

1576-1648. Pierre de Montmaur *le Parasite*, par Emile FAGE. Tulle, 1881, gr. in-8° de 40 p.

Les oeuvres de Baluze *catalouguées et décrites*, par René FAGE. Tulle, 1882, gr. in-8° de IX-119 p.

Digitized by Google

Les premières années du XVIIe siècle sont remplies, comme le fait tout d'abord remarquer M. E. Fage (p. 5), des bons mots et des querelles d'un singulier personnage, qui mérita, par son savoir, d'être appelé *le Grec*, et, par son amour de la bonne chère, le *Parasite*. C'est sous cette dernière forme, ajoute-t-il, « qu'il a passé à la postérité. Son nom n'éveille plus en nous que le vague souvenir d'une espèce perdue. Un trait de Boileau l'a fixé définitivement dans cette vile attitude et sous cette figure haïssable. Est-ce justice? Montmaur n'a-t-il été qu'un coureur de cuisines? Ne vaut-il pas mieux que sa réputation? C'est une étude qui a tenté Bayle. J'ose la reprendre après lui. » Il faut féliciter M. E. Fage d'être revenu sur un sujet que l'auteur du *Dictionnaire critique* n'avait pas épuisé. A cela nous avons gagné une étude spirituelle, charmante, où Montmaur revit avec toutes ses qualités, comme avec tous ses défauts, où nous trouvons un portrait ressemblant de celui dont nous n'avions guères jusqu'à ce jour que la caricature. Le vif récit de la vie si agitée de Montmaur, la riche énumération de ses bons mots, amuseront tous les lecteurs, mais les bibliophiles éprouveront un plaisir particulier à voir tant de curieux détails sur les innombrables pièces satiriques lancées contre lui. Ce fut comme un feu roulant qui dura pendant plusieurs années. Rien n'est plus piquant que le chapitre d'histoire littéraire retracé, à cette occasion, par le savant biographe. Désormais on ne pourra pas s'occuper de la victime de Balzac, de Ménage, de Valois, etc., sans mentionner, à côté de l'article de Bayle, à côté de celui de l'abbé Goujet (*Mémoire historique et littéraire sur le collège royal de France*, t. I, p. 555-566), la notice de M. E. Fage, notice que couronnent ces judicieuses observations : « Notre professeur eut le sort qu'il s'était fait. Il aurait pu laisser d'importants ouvrages, un nom grand et respecté. Sa trace, des plus légères, est à peine venue jusqu'à nous. Il porte la peine de ses péchés. Comme les cheminées des cuisines de Paris, qui, au dire de Feramus, absorbèrent si longtemps son attention, le savant Montmaur s'en est allé en fumée. »

— Le travail de M. R. Fage est extrait, comme celui de son père, du *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*. Ce travail a une autre ressemblance encore avec celui de M. Émile Fage; c'est qu'il est excellent. M. R. Fage, après avoir rappelé que le catalogue de la bibliothèque de Baluze rédigé, en 1719, par le libraire Gabriel Martin, commence par la longue liste des œuvres que cet auteur avait publiées de 1652, date de l'apparition de l'*Anti-Frizonius*, jusqu'en 1717, époque où fut livrée au public l'*Histoire de Tulle*, observe que c'est là une partie seulement du bilan de la laborieuse vie du grand érudit : il faut y ajouter une masse énorme de manuscrits et un grand nombre de recueils auxquels il collabora. M. R. Fage décrit avec un soin extrême tous les ouvrages de Baluze ; il indique dans toute son étendue (souvent considérable) le titre de chaque ouvrage, puis la date, le format, le nombre des pages, leur contenu, sans oublier aucun des documents réunis au commencement ou à la fin des volumes ; il joint à ces indications toutes les particularités qui peuvent intéresser le lecteur. M. R. Fage mêle à ses observations personnelles diverses

Digitized by Google

citations empruntées aux biographes et critiques, ses devanciers, notamment au P. Lelong, à Chiniac, traducteur de la *Préface* des *Capitulaires*, à l'auteur du *Manuel du Libraire* auquel il reproche mainte omission. Tout en s'occupant de Baluze, M. Fage s'occupe aussi (p. 22, 23, 24, 25, etc.) de Pierre de Marca, et je ne trouve à relever en toutes ces pages sur un sujet qui m'est familier, que l'incomplète traduction du nom latin d'un ami de Baluze, *Sorbierus*, en français *Sorbière* et non *Sorbier*. La notice sur les *Œuvres de Baluze* donnera la plus favorable idée du *Dictionnaire bibliographique du Limousin* que prépare M. Fage et dont cette notice n'est qu'un article détaché. Comme on peut beaucoup demander à un aussi actif travailleur, je voudrais qu'il mît, un jour, entre nos mains un recueil des plus intéressantes lettres françaises inédites de Baluze que possède en si grand nombre la Bibliothèque Nationale. Cette publication, qui m'a jadis fort tenté, et dont M. Lud. Lalanne a dit (*Dictionnaire historique de la France*) qu'elle serait « précieuse à plus d'un titre, » serait accueillie avec bonheur non seulement dans la province natale de Baluze, mais dans le monde savant tout entier.

P. S. Je trouve, au dernier moment, dans le *Catalogue des lettres autographes et documents historiques* de la maison Charavay (janvier-février 1882, p. 2) l'indication suivante qui prouve qu'il faudrait chercher des lettres de Baluze en dehors des collections de la Bibliothèque Nationale: « Article 29949. Baluze (Étienne), célèbre érudit, bibliothécaire de Colbert. Lettre autographe signée au duc de Bouillon. Paris, 6 mars 1705, 3 pages 1/2 in-4°. 60 francs. Lettre des plus curieuses, où Baluze répond à une proposition du duc touchant sa bibliothèque. Il ne peut accepter l'offre que le duc lui a faite de lui vendre par testament ses livres à un prix fixé d'avance. Il développe longuement les inconvénients de cette combinaison. Un libraire de Paris lui a offert de sa bibliothèque quarante mille livres C'est le prix que lui, Baluze, fixerait. Beaucoup de ses volumes sont annotés par Pithou, Cujas, Nicolas Le Fèvre, André Du Chesne, Besly, Justel, Saumaise, ce qui en augmente encore la valeur. Beaucoup aussi sont annotés par lui. *Et j'auray l'honneur de vous dire sur ce sujet, Monseigneur, qu'un homme de lettres que V. A. connoit me dit, après ma grande maladie, que si j'étois mort pour lors, il auroit poussé a mon inventaire mon* GALLIA CHRISTANIA, *qui est très noté de ma main, jusques à cent escus pour ne le manquer pas.*

T. DE L.

—

Notes critiques et biographiques sur Rotrou. Paris, Léopold Cerf, février 1882, in-8° de 44 p

La brochure de M. Léonce Person se compose de neuf petits chapitres tous fort intéressants. En voici l'énumération : *La famille de Rotrou ; les sources de la biographie de Rotrou ; les légendes se rapportant à sa vie privée ; origine des tragédies de Venceslas, de Cosroès et de saint Genest ; le romanesque des pièces de Rotrou dans ses rapports avec l'histoire ; les représentations des principales pièces de Rotrou ; ses œuvres diverses ; examen de cette question : Pourquoi ne fut-il pas de l'Académie française?* Ces divers chapitres abondent en révélations. M. Person,

Digitized by Google

qui a beaucoup cherché non seulement dans les livres, mais dans les manuscrits, et notamment dans les archives municipales de Dreux et de Mantes, ainsi que dans les études de notaires de cette dernière ville et de Paris, a mérité de beaucoup trouver. Signalons quelques-unes des particularités mises en lumière par le jeune érudit. D'après l'arbre généalogique de la page 8, on voit que le poète Rotrou était le cousin-germain de Claude, maire de Dreux, qui mourut pendant l'épidémie de 1650, laissant au lieutenant civil un exemple qu'il devait suivre si noblement; que Jean Rotrou avait trois sœurs, dont l'une est la *Bellinde* de Godeau, « cette farouche bergère, » à laquelle le futur évêque adressait des lettres célèbres en leur temps ; que la femme de Rotrou, Marguerite Camus, naquit à Mantes en 1615 et fut mère de quatre enfants dont aucun ne fit souche, etc. M. Person ajoute (p. 9) que, dans les actes conservés aux archives de la ville de Dreux, Rotrou prend successivement ou simultanément les titres de : noble homme Jehan de Rotrou — seigneur de Thoisy — gentilhomme ordinaire de Mgr l'éminentissime cardinal duc de Richelieu — conseiller du roy — lieutenant particulier — assesseur criminel au comté et bailliage de Dreux. Il analyse (p. 10) deux minutes de l'étude de Me Galin, notaire à Paris, dans lesquelles « Me Jean de Rotrou, advocat en la cour de parlement de Paris, demeurant au Maretz-du-Temple, rue Neuve-Saint-François, paroisse Saint-Gervais » vend au libraire Sommaville les copies en bonne forme de quatre pièces de théâtre : *Les Ménechmes, la Céliane, la Célimène et Amélie*, moyennant la somme de 750 livres tournois (11 mars 1636), et les copies de dix autres pièces moyennant 1,500 livres tournois (17 janvier 1637). M. Person déclare (p. 11) que « de tout ce qui a été écrit sur la vie de Rotrou, il n'y a de rigoureusement exact que la notice placée en 1728 par Le Clerc en tête du Dictionnaire de Richelet et la notice insérée en 1738 par dom Liron, l'auteur de la *Bibliothèque chartraine*, dans ses *Singularités historiques*. » Il rappelle que Le Clerc et dom Liron avaient composé leurs articles d'après un mémoire de Pierre Rotrou de Sandreville, frère du poète. Il écarte résolument (p. 12-15) comme apocryphes les deux lettres de Rotrou à Richelieu au sujet de la fondation de l'Académie française, la prétendue lettre autographe que Rotrou écrivit à son frère au moment de l'épidémie. Il révoque en doute (p. 13) cette phrase attribuée au poète dans toutes les notices biographiques, et qui même est inscrite sur le socle de la statue qui lui a été élevée à Dreux : « Le salut de mes concitoyens m'est confié, j'en réponds à ma patrie. » Il n'est pas moins justement sévère (p. 14), pour diverses autres phrases mises dans la bouche de Rotrou mourant par des biographes plus amis de la rhétorique que de la vérité. Le sagace critique montre (p. 16-17) combien sont inacceptables les légendes relatives à la vie privée de Rotrou qui ont été si complaisamment accueillies par le P. Niceron, par les frères Parfaict, et particulièrement ce qu'il appelle la *Légende des Fagots*. Une des plus curieuses trouvailles de l'auteur est celle qui concerne le *Martyre de saint Genest*. Tous ceux qui ont écrit sur Rotrou, y compris M. Jarry, l'auteur d'une monographie qui remplit tout un vo-

Digitized by Google

lume in-8°, y compris même Sainte-Beuve, ont cru que cette tragédie est une œuvre originale. M. Person a découvert que le *Saint Genest* a été inspiré par une pièce de Lope de Vega (*Lo Fingido Verdadero*). L'analyse de cette pièce (p.25-32) prouve d'une façon incontestable que le *San Ginès* de Lope de Vega a été imité par Rotrou. Du reste, tout en l'imitant, notre poète l'a transformé avec une hardiesse heureuse. On trouvera bien d'autres neuves observations dans les *Notes* de M. Person, *Notes* qui, revues et développées, formeront, un jour, espérons-le, une histoire complète de la vie et des œuvres de Rotrou. Quand M. Person reprendra définitivement le sujet qu'il vient déjà de traiter en maître, il ne devra pas oublier d'examiner divers problèmes soulevés par des lettres de Chapelain, du 30 octobre 1632 et du 11 février 1633, et que n'ont résolu ni M. Guizot, ni M. Jarry, ni celui qui écrit ces lignes.

T. DE L.

—

Le Marquis de Grignan, petit-fils de Mme de Sévigné, par M. Frédéric MASSON. Paris, E. Plon, 1882, in-8°, de 300 p.

Il y a des personnages qui naissent illustres et qui meurent obscurs : c'est presque toujours le cas des fils ou des filles d'un grand homme. Le petit-fils de Mme de Sévigné, Louis-Provence-Adémar de Monteil, marquis de Grignan, n'a pas échappé à un sort trop commun. La grand-mère vit et écrit : jour par jour, heure par heure, nous connaissons les actions, nous constatons les progrès du petit-fils ; la grand-mère meurt, et tout à coup la nuit se fait autour du jeune marquis. Pauvre marquis de Grignan ! l'éclat dont il brillait lui venait d'un autre soleil. Heureusement, parmi les chercheurs de renommées effacées et de gloires ternies M. Fr. Masson s'est rencontré : et M. Fr. Masson a mis la main sur quelques lettres inédites, et il a compulsé les archives des mairies, celles du ministère des affaires étrangères, celles du ministère de la guerre ; il a frappé à toutes les portes; il a cherché; il a trouvé; puis il s'est demandé si ses découvertes valaient la peine d'être publiées ; il l'a cru, car il en a composé un beau volume de 300 pages, intitulé *le Marquis de Grignan*, mais, par un dernier scrupule, comme pour demander grâce, il a ajouté en sous-titre : *petit-fils de madame de Sévigné*.

Ah ! ce sous-titre vaudra bien des lecteurs à M. Fr. Masson ; Mme de Sévigné a encore tant de dévots ! C'est un dernier service qu'elle va rendre à son petit-fils : là-haut, son cœur de grand-mère en tressaillera de joie ; son esprit de lettrée ne sera pas moins satisfait, et elle patronnerait à un double titre l'auteur de la vie du marquis de Grignan.

A ne voir que le titre de l'ouvrage, on se demande si M. Masson a bien fait de tirer de l'oubli un personnage qui sans doute l'avait mérité ; on est un peu las des réhabilitations. Mais à peine a-t-on lu les premières pages de la préface, que l'on est séduit ; et l'on devine que M. Masson a fait à la fois une œuvre historique et une œuvre littéraire. Qu'il est rare aujourd'hui d'écrire à propos d'histoire une œuvre vraiment littéraire ! Et quand il ne s'agit que d'un petit fait ou d'un petit personnage, l'art est tué par l'érudition, c'est la règle. Aussi est-ce avec bonheur que l'on trouve dans un livre des pages comme celles que M. Masson a consacrées au sentiment

Digitized by Google

de l'honneur français, ce sentiment qui hélas! loin de grandir parmi nous, va s'affaiblissant tous les jours. Là les idées ne sont pas noyées sous les faits et sous les dates; elles sont intéressantes par elles-memes,et elles en font naître beaucoup d'autres; l'expression est nette, précise et vigoureuse : tout est dit et rien de trop n'est dit. Les mêmes qualités littéraires se font remarquer dans les six chapitres biographiques qui sont le corps de l'ouvrage; d'autres se joignent aux premières; il y a des pages fort piquantes, amusantes comme du Molière, toutes celles où est racontée le mariage, la mésalliance du marquis, l'entrée de mademoiselle Jourdain dans la famille de Sotenville; il y a des mots très jolis; ils sont nombreux; en voici un qui rend finement une idée générale des plus sérieuses : « Le crédit de Louis XIV était en 1697 au niveau de celui des Grignan.» A quoi bon multiplier les citations? La vivacité, l'esprit, l'agrément, tout cela fait qu'on se doute à peine de la solidité du fond et que l'on ne songe point à l'extrême patience qu'il a fallu à l'auteur pour découvrir tant de faits et les mettre bout à bout. J'omets de dire qu'à plusieurs reprises M. Masson n'a pas hésité à toucher à la véritable, à la grande histoire, et qu'il a éclairci plusieurs points obscurs d'une époque que l'on s'imagine trop bien connaître pour la connaître réellement.

La vie du marquis de Grignan mérite d'être étudiée; nous étions injuste au début, injuste comme la destinée le fut pour ce galant homme; croyons-le, cette vie eût été glorieuse, si elle eût été plus longue. Mais ce bien aimé fils à qui sa mère avait tout sacrifié, « qu'on avait fait soldat au sortir de nourrice, qu'on avait poussé par tous les moyens, pour qui l'on s'était ruiné, sur qui l'on avait entassé toutes ses espérances et tout son orgueil; ce fils qui était des favoris du Roi, qu'attendait une prodigieuse fortune, car il était des amis du duc d'Orléans; ce fils qui était brave, ce fils qui était pieux, ce fils qui avait de l'argent, « la pauvre madame de Grignan le vit disparaître tué lentement et bêtement par la maladie qui était l'ennemie personnelle de tous les Grignan. Et avec lui devait s'éteindre la famille : triste fin pour une race militaire! La mort sur le champ de bataille eût été moins tragique que la mort dans un lit. M. Masson a des accents émus et des paroles élevées pour déplorer une telle destinée; nous nous prenons de sympathie pour son héros et nous aussi nous ne pouvons nous empêcher de pardonner à une femme vaine de ses ancêtres, glorieuse et dure, mais si cruellement punie. Les éloges de Fléchier et ceux de Saint-Simon, habilement cités et commentés par l'auteur, nous feront partager ses regrets. Du moins le marquis de Grignan ne sera plus pour nous un inconnu : pour emprunter les paroles mêmes par lesquelles termine M. Masson, grâce à ce livre français par l'esprit, français par le style, « un peu de cette poussière qui s'est appelée les Grignan remuera encore et tressaillera devant la postérité. »

AL. BAUDRILLART.

—

Gli ultimi Stuardi. *La Comtessa d'Albany e Vittorio Alfierie.* Memoria di ALFREDO REUMONT. Firenze, 1881, in-8° de 46 p.

Le savant M. Alfred Reumont ayant eu communication de papiers provenant du cardinal d'York, dernier héritier des Stuart, a trouvé, au

Digitized by Google

milieu d'une masse de lettres et notes insignifiantes, quelques lettres dont la valeur historique n'est pas, il est vrai, considérable, mais qui émanées de Charles-Edouard, de la comtesse d'Albany sa femme, de Charlotte sa fille naturelle, du cardinal Maury, etc. ont cet attrait qu'on éprouve pour tout ce qui, de près ou de loin, touche aux personnes atteintes par le malheur. D'ailleurs elles jettent encore, comme le dit M. Reumont, quelque lumière sur un épisode de la vie du plus grand poète tragique italien. En effet, l'union de Charles-Édouard avec Louise Stolberg ne fut pas heureuse, et comme les torts ne furent pas tous du côté de la princesse, le cardinal d'York prit son parti, jusqu'à ce qu'ayant découvert ses relations avec Alfieri, il exigea le départ du poète. La lettre où la comtesse d'Albany rend compte à son beau-frère le cardinal du départ d'Alfieri est curieuse, car la comtesse ne peut retenir le sentiment pénible que lui a causé *il modo strepitoso* du cardinal, qui a blessé sa réputation et sa délicatesse. Les relations devinrent ensuite plus cordiales ; Gustave III, roi de Suède, eut son rôle dans les négociations auxquelles touche ici M. Reumont. La figure de Charlotte Stuart, dont il est largement parlé, est des plus sympathiques. La princesse prend de l'influence sur son père, jusqu'à lui faire changer son genre de vie et rompre ses habitudes d'ivresse; elle adoucit ainsi les dernières année de la vie de cet infortuné prince. Une fois légitimée, elle a les meilleures relations avec le cardinal son oncle. Nul plus que M. Reumont ne pouvait relier, par un récit intéressant, ces lettres éparses, et les deux volumes qu'il a publiés en 1860 sur la comtesse d'Albany lui rendaient cette tâche facile. Il y a des écrivains auxquels notre ignorance de la littérature étrangère a créé une grande réputation, qui ne font néanmoins que reproduire, sans en prévenir et sans rien ajouter, les renseignements trouvés par d'autres. M. Reumont a raison de signaler en cette circonstance les procédés dont M. Saint-René-Taillandier a usé à son égard, au sujet de l'ouvrage sur la comtesse d'Albany.

Une note sur les prétendus descendants de Charles-Édouard met à néant de ridicules assertions. Ce n'est point sans un peu de mélancolie que l'on lit ces pages, où apparaissent dans un demi-jour les derniers rejetons des malheureux Stuart. Notons un billet aigre-doux du cardinal Maury sur le cardinal de Bernis, écrit le 29 octobre 1794, trois jours avant la mort de ce dernier.

H. DE L'É.

—

Le maréchal Bugeaud, *d'après sa correspondance intime et des documents inédits,* par le comte H. D'IDEVILLE. Tome Ier; Paris, F. Didot, 1881, in-8° de XI-414 p.

Après la figure de Napoléon Ier, la plus grande figure militaire de notre siècle, la plus complète aussi, est celle du maréchal Bugeaud. Plus on examine la vie de ce glorieux soldat de la France, plus on reconnaît qu'il fut en même temps un de ses meilleurs soldats. C'est à ce double titre qu'il méritait de devenir l'objet d'une étude particulière, où l'on pût voir, à côté des qualités du guerrier, le caractère de l'homme. Mais un travail de cette nature n'aurait pu être entrepris sans le concours de sa famille et de ses amis, dépositaires de documents précieux. Grâce à l'obligeance de M. Robert-Gaston Bugeaud d'Isly, un écrivain éminent a eu la

Digitized by Google

bonne fortune de révéler pour la première fois au public la correspondance intime du maréchal. Dans ces lettres, que le comte d'Ideville relie par des commentaires et des éclaircissements historiques, se trahit une individualité puissante mais toujours simple et loyale, partout la même, depuis les écrits familiers où le jeune vélite de la garde raconte à ses sœurs les misères et les aventures de garnison, jusqu'aux récits dramatiques qu'il leur fait de la bataille d'Austerlitz et du siège de Lérida. Lorsque, devenu général, il accepte la délicate mission de gouverneur de Blaye, ses lettres comme ses rapports montrent avec quelle conscience il s'était appliqué à concilier des intérêts bien éloignés, et combien il se sentait heureux d'y avoir réussi.

Plus tard, sur la terre d'Afrique, au milieu des fatigues de la guerre, il épanche son cœur de père dans des billets tracés à la hâte, et le voilà, sous la tente, causant de tout avec sa femme, avec ses filles, avec son gendre, excepté de ses exploits. Il y a dans ces confidences pleines de tendresse, et si variées, des réflexions d'une sagesse surprenante sur les événements qui s'accomplissaient en France, et des jugements portés sur les généraux d'Afrique, dont la plupart arrivèrent, par la suite, au gouvernement de la colonie. Quel mélange attrayant de bon sens et de vues élevées! Où la curiosité du philosophe trouverait-elle une alliance plus remarquable de l'amour de la patrie et des vertus civiques? Telle lettre qui commence par la profession de foi politique du maréchal, ou par l'expression bien accentuée de son dévouement au pays, se termine, pour ainsi dire naturellement, par des recommandations agricoles pour la Duranterie : « les avoines à semer en temps utile, les vieux arbres à arracher avant l'hiver, les landes à défricher. »

Parmi les documents placés sous les yeux de M. d'Ideville, on n'en connaît pas de plus intéressant que le *Journal de la citadelle de Blaye*, écrit en partie de la main même du géneral Bugeaud, de Mme Bugeaud et de l'aide de camp du général, le capitaine de Saint-Arnaud. Le gouverneur, homme d'ordre, y consignait les principaux faits, relatait les dépêches qu'il recevait et celles qu'il adressait à Paris, soit au comte d'Argout, ministre de l'intérieur, soit au maréchal Soult, ministre de la guerre. En reproduisant cette émouvante correspondance, M. d'Ideville y a intercalé en notes les lettres que le ministre de l'intérieur et le maréchal écrivaient de leur côté, et le plus souvent de leur main, à leur collègue le député-général Bugeaud, détenteur à ce moment des intérêts les plus graves du royaume. Par ce moyen, la lumière se fera sur bien des faits de cet épisode, qui sont restés mystérieux.

Dans les temps troublés, les passions se déchaînent contre certains personnages en vue, bien souvent sans connaître la victime exposée à leurs outrages, souvent même en se trompant de but. Ce fut le sort de Bugeaud. Bien que les partis comprissent au fond que la raison d'État et la responsabilité de l'ordre faisaient une nécessité pour le gouvernement de détenir la duchesse de Berry en captivité, on jeta de l'odieux sur cette mesure qui s'imposait, et c'est alors que l'opposition, pour flétrir une politique qu'elle détestait, sacrifia l'homme du devoir, en le surnommant *le geôlier de Blaye*. Mais

Digitized by Google

tout ce qui s'est dit et écrit à cette occasion est réduit à néant par le témoignage de la captive elle-même. Or voici comment elle s'exprime dans une lettre adressée par elle au général, le 22 avril 1833 : « Je saisis toujours, Monsieur le général, avec empressement toute circonstance de rendre justice à votre cœur et à vos intentions. Marie-Caroline. »

Où trouver une réponse plus éloquente à tant d'absurdes calomnies ? Est-ce que ces quelques mots, inspirés par un mouvement spontané de reconnaissance, n'eurent pas le don de pénétrer dans l'âme ulcérée de Bugeaud, comme un soulagement mérité ?

Le second volume de cette biographie, dont les premières feuilles ont été tirées, au commencement du mois d'avril, est consacré à l'administration et aux campagnes du vainqueur d'Isly.

AUGUSTE CHERBONNEAU.

—

Vie de Son Éminence le Cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, par Mgr BESSON, évêque de Nimes, Uzès et Alais. Paris, Bray et Retaux, 1882, 2 vol. in-18 jésus de VIII-492 p. et de 513 p.

On ne se doute pas en général de l'intérêt que présentent les vies d'évêques : et cependant que de charme on trouve à les lire et que de profits on en peut tirer. Je n'en veux pour preuve que la belle vie du cardinal Mathieu, que Mgr de Nîmes vient d'écrire et où, je le déclare, j'ai appris, sur un grand nombre d'événements de notre histoire contemporaine, des détails pleins d'intérêt qui m'étaient tout à fait inconnus. Que les lecteurs de cette *Revue* fassent comme moi, qu'ils lisent ces deux volumes, si bien remplis : je leur promets des surprises charmantes et des leçons profitables et pour leur esprit et pour leur cœur.

Le cardinal Mathieu n'est pas de ceux qui, par leurs écrits ou par leurs discours, laissent dans l'histoire ce sillage lumineux auquel le génie se reconnaît : il ne fut ni un grand orateur, ni un grand écrivain, bien qu'on puisse citer de lui des pages d'un grand style, mais il fut, ce qui vaut mieux, un grand évêque, et il n'en est peut-être pas qui ait, dans notre siècle, fait mieux sentir son action et occupé une plus grande place. Né en 1796, il fut successivement chanoine, vicaire-général et supérieur du séminaire d'Evreux, chanoine et vicaire-général de Paris, curé de la Madeleine, évêque de Langres, archevêque de Besançon, cardinal, sénateur, et mourut en 1875, après avoir vu passer devant lui bien des régimes divers, sans avoir jamais cessé d'exercer une très grande influence sur les affaires religieuses de notre pays.

Administrateur éminent, il sut, durant ses quarante-deux années d'épiscopat, gouverner le diocèse de Langres d'abord, puis celui de Besançon, avec autant de fermeté que de prudence, et il y avait en lui l'étoffe d'un homme d'Etat. Aussi les pouvoirs qui se succèdent le consultent-ils chaque fois qu'une difficulté surgit et il est rare que son conseil ne soit pas suivi. Au mois d'avril 1851, le prince-président essaya même de lui faire accepter le ministère de l'instruction publique et des cultes, et, si la modestie du cardinal en même temps que le sentiment des devoirs de sa charge et la volonté bien arrêtée de ne s'inféoder

Digitized by Google

à aucune cause humaine, ne lui avaient dicté un refus, nous compterions dans notre histoire contemporaire un grand ministre de plus.

Dans bien des circonstances, en effet, il a montré avec quel tact et quelle sagesse il savait dénouer toutes les difficultés que le gouvernement de l'Église soulève, et il a fait preuve, dans les questions d'enseignement, de compétence autant que de goût. Je n'en veux d'autre témoignage que le discours qu'il prononça pour combattre l'absurde système de la bifurcation, et les lettres si pleines de bon sens que la question de l'instruction primaire lui a inspirées. Rien ne lui était indifférent d'ailleurs de ce qui intéressait l'Église, la patrie et la civilisation chrétienne. Il multiplia les centres d'instruction dans son vaste diocèse, bâtit des églises, fonda de nouvelles paroisses, et ne négligea rien de ce qui pouvait perpétuer la gloire de la Franche-Comté et faire revivre ses grands souvenirs. Modéré et conciliant avant tout, il fut aussi un homme de devoir et l'on se rappelle qu'il fut déclaré comme d'abus par le conseil d'État pour avoir lu du haut de sa chaire archiépiscopale la fameuse encyclique *Quanta cura*, l'encyclique du Syllabus.

Infatigable d'ailleurs, il n'a cessé toute sa vie d'écrire, de parler, d'agir pour la défense des grands intérets dont il avait la garde. C'était un esprit fin et délicat, parlant langues vivantes et langues mortes avec une égale distinction, possédant une instruction étendue autant que variée, qui lui permettait soit au Sénat par la parole, soit dans les polémiques par la plume, de traiter toutes les questions avec une égale compétence et une égale autorité. Aussi ses discours et ses écrits sont de ceux qu'on doit relire ; car ils jettent sur toutes les questions qui s'agitent autour de nous de décisives clartés.

Du reste, le cardinal Mathieu eut un mérite plus grand que tous ceux dont nous avons parlé, ce fut un saint, et les plus belles pages de sa vie sont celles où son historien nous raconte les traits de son zèle apostolique et de son admirable charité. A l'époque du choléra de Gray, il fit voir, tandis que les ministres protestants restaient sourds à l'appel de leur coreligionnaires mourants, ce que doit être un véritable prêtre de Jésus-Christ. Jusqu'à 80 ans, il fit maigre tout le carême, et quelques mois à peine le séparaient de la mort quand, pour la première fois de sa vie, il consentit à adoucir ses austérités qui rappelaient les temps de l'Église primitive. Archevêque, cardinal et sénateur, il avait toujours vécu pauvrement et les pauvres eurent toujours la meilleure part de ses revenus. Il mourut pauvre, n'ayant plus rien à donner, car il s'était dépouillé par avance, mais laissant un héritage de grands souvenirs.

Mgr Besson était mieux placé que tout autre pour écrire cette noble vie, et il l'a racontée avec émotion et éloquence. Je signale spécialement au lecteur le navrant récit de la campagne de l'Est qui réveille toutes les émotions de nos désastres trop oubliés. Il sentira comme moi, après l'avoir lu, le besoin de remercier Mgr de Nîmes et de rendre hommage à son éloquence si chrétienne et si française.

P. Talon.

—

Digitized by Google

Lecture et transcription des vieilles écritures. *Manuel de paléographie des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, composé de pièces extraites des collections publiques et particulières et destiné aux instituteurs*, par A. DE BOURMONT, élève de l'Ecole des chartes, chargé du cours de paléographie à l'Ecole normale primaire du Calvados. Caen, F. Le Blanc-Hardel; Paris, Picard, 1881, in-folio oblong.

Les débuts de M. Amédée de Bourmont, qui vient d'être reçu archiviste-paléographe, sont d'un bon augure. Tandis qu'il était encore sur les bancs de l'École des chartes, il faisait avec succès un cours de paléographie aux élèves de l'École normale primaire de Caen. Notre illustre maître, M. Léopold Delisle, l'a dit : les résultats obtenus par M. de Bourmont dans le département du Calvados sont de nature à encourager ceux qui voudraient généraliser l'expérience.

On se plaint depuis longtemps, et avec raison, de l'abandon dans lequel sont laissées les archives communales. Les instituteurs, qui remplissent en général les fonctions de secrétaires de mairie, sont rarement aptes à déchiffrer les anciennes écritures. Trop souvent les municipalités des campagnes, formées de patriotes ardents mais parfaitement ignares, font fi des vieux documents et les traitent de paperasses féodales. A ce titre, quand on n'ose pas les détruire par crainte des inspecteurs des archives ou du préfet, on les néglige d'une façon déplorable. Cette coupable incurie, par la perte d'anciens contrats et de registres de l'état civil, porte le préjudice le plus sérieux aux intérêts des communes et des citoyens. C'est donc rendre un service important au public et aux particuliers que d'initier les jeunes instituteurs à la connaissance de la paléographie depuis le XVIe siècle. Le jour où les secrétaires de mairie dans nos communes rurales seront à même de lire les documents confiés à leur garde, ils en comprendront toute la valeur; ils les étudieront, les analyseront et pourront ainsi révéler quantité de faits particuliers de la plus haute importance pour l'histoire générale.

Tout ce qui existe a eu un passé que l'on ne peut effacer d'un trait de plume. En étudiant l'histoire de la patrie avec ses périodes de grandeur et d'abaissement, et la vie intime de nos pères avec leurs vertus et leurs défauts, on travaillera au développement normal et aux progrès réels de la société d'une manière plus intelligente et plus efficace qu'en laissant volontairement pourrir les paperasses « féodales. »

Le recueil de M. de Bourmont renferme de nombreux documents habilement reproduits en héliogravure par M. Dujardin; l'auteur y a joint des transcriptions, des notes et des remarques sur les abréviations qui se rencontrent le plus fréquemment dans les manuscrits des trois derniers siècles. Nous avons vérifié avec soin les lectures proposées par notre jeune confrère et nous n'y avons relevé que deux ou trois erreurs tout à fait insignifiantes. En résumé la publication de M. de Bourmont est consciencieuse et utile ; elle aura, nous en sommes convaincu, un succès mérité. ÉMILE TRAVERS.

L'administrateur Gérant : VICTOR PALMÉ.

Bruxelles. Imp. A. VROMANT, rue de la Chapelle, 3.

Digitized by Google

SAINT THOMAS BECKET

CHANCELIER ET HOMME D'ÉTAT

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVELLEMENT PUBLIÉS [1]

On répète souvent que les passions contemporaines peuvent bien pousser une génération à l'injustice contre de grands hommes, mais que, sur leur tombeau, la vérité se fait jour, et que le tribunal de l'histoire, dans sa haute impartialité, venge les mémoires qui ont été injustement flétries et replace chacun au rang qui lui est dû.

Les choses ne se passent pas toujours ainsi : il y a des passions qui ne se calment pas ou qui revivent après plusieurs générations écoulées. La postérité n'est pas un être individuel et absolument infaillible, qui, une fois son arrêt prononcé sur une question historique, n'a plus qu'à enregistrer l'acquiescement immuable de l'humanité ; elle-même se modifie d'âge en âge, et telles passions qui agitent notre temps, peuvent réagir sur la manière dont il jugera lui-même les passions religieuses et politiques des siècles passés.

C'est ce qui est arrivé pour saint Thomas Becket. Les appréciations sur cet illustre prélat, sur ce caractère si vaillant, et, osons le dire, si belliqueux, ont subi des fluctuations étranges, soit au temps de Henri VIII et de la réforme, soit encore de nos jours.

[1] *Materials for the history of Thomas Becket, Archbishop of Canterbury*, published under the direction of the Master of the Rolls. London, Longman, 1877-1881, 5 vol. in-8o. — Je ne parlerai ici ni de Becket archevêque, ni de Becket martyr.

Digitized by Google

Il est des renommées moins contestées, ce semble, et sur lesquelles on est d'accord, au moins approximativement. Ainsi la figure de saint Anselme, qui eut pourtant aussi ses jours de luttes et de combats, nous apparaît dans le lointain, douce, sympathique et radieuse. On lui rend justice dans tous les camps.

Thomas Becket n'a pas eu la même fortune. On l'a tour à tour honoré et flétri. Henri VIII, qui fut dans sa jeunesse catholique et catholique fervent, allait en pèlerinage rendre un culte pieux à cet illustre saint, et communier sur sa tombe avec l'archiduc Philippe d'Autriche. Le même roi, devenu infidèle à l'Église, ne voyait plus dans Thomas, au lieu d'un martyr, qu'un sujet révolté, un coupable justement puni, et il faisait jeter à la voirie les ossements mêmes qu'il avait vénérés vingt-cinq ou trente années auparavant.

Longtemps encore après la mort de Henri VIII, dans les rangs de l'anglicanisme et de la réforme en général, on jugeait Thomas Becket comme on juge trop souvent un adversaire, c'est-à-dire avec passion, et par conséquent avec injustice. Mais, depuis près d'un siècle, l'Angleterre a vu surgir une école de théologiens et d'historiens qui, s'élevant au-dessus des préjugés étroits de l'*Église établie*, a retrouvé en grande partie la vérité en la cherchant à des sources authentiques, souvent même inédites. Parmi ces études, faites consciencieusement et à la lumière d'une saine critique, les vies des saints catholiques ont tenu une place considérable. La vie de Thomas Becket est une de celles que des anglicans eux-mêmes ont soumis à une révision sévère, et ce saint tant calomnié est sorti de ces épreuves nouvelles plus vénéré et plus grand que jamais.

La réhabilitation de Thomas Becket, auprès des anglicans, semble trouver son expression définitive dans un livre écrit par J.-A. Giles, ancien *fellow* d'Oxford, et intitulé : « Life and letters of Thomas à Becket, now first gathered from the contemporary historians. » Cet ouvrage, en deux volumes, publié à Londres en 1846-1847, y fit une assez grande sensation. L'auteur vint peu de temps après communiquer à monseigneur l'archevêque de Paris le projet qu'il avait d'en faire publier une traduction française. Monseigneur Affre, qui était destiné à s'offrir lui-même comme victime pour le salut de son peuple, confia l'examen de ce livre à l'abbé Darboy, qui devait à son tour devenir

Digitized by Google

archevêque, et qui, s'il ne fut pas cardinal, était réservé plus tard par la Providence à une pourpre plus belle, celle du martyre [1].

Le futur martyr de la commune Parisienne fut donc le traducteur de la vie du grand martyr anglais, saint Thomas Becket. Il n'eut qu'à modifier quelques expressions du *fellow* d'Oxford pour faire de l'ouvrage de ce théologien anglican un livre, non seulement catholique, mais édifiant et pieux [2].

En 1859 parut une biographie de Becket, pleine de sens critique et très bien composée, par M. Robertson, chanoine de Cantorbéry [3].

En 1876, ce même chanoine Robertson fut chargé de recueillir et d'éditer des *Matériaux pour l'histoire de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry* [4]. C'est un de ces recueils, ou *calendars*, comme l'on en publie à profusion en Angleterre depuis quelque temps. Ces documents ne changent pas d'une manière bien notable les traits principaux sous lesquels de récents biographes avaient peint saint Thomas Becket ; pourtant l'historien Froude en a pris prétexte pour réviser entièrement les jugements portés par quelques-uns de ses devanciers immédiats. Cet écrivain semble s'être donné pour tâche, depuis longtemps [5], de se mettre en travers de la réaction salutaire qui s'opérait en Angleterre en faveur du moyen âge et de l'Église romaine. A son point de vue, la question de la sincérité de Thomas Becket était, en effet, une des plus graves qu'on pût agiter pour l'histoire de l'église anglicane. Mais il aurait fallu l'aborder avec la gravité et l'impartialité d'un véritable historien. Ce qui rend donc une nouvelle histoire de Thomas Becket nécessaire, ce sont moins encore les documents eux-mêmes, nouvellement publiés, que l'interprétation qui leur est donnée par des historiens tels que Froude, qui se déclarent cyniquement des ennemis jurés du sacerdotalisme, et par conséquent des adversaires systématiques de l'illustre primat de Cantorbéry.

[1] Ces expressions sont une réminiscence d'un passage de l'oraison funèbre de Mgr Darboy, prononcée par Mgr Perraud, évêque d'Autun.

[2] *Saint Thomas Becket*, par Mgr Darboy, 2e édition. Paris, Bray, 1858, 2 vol. gr. in-18.

[3] *Becket. A Biography*. London, John Murray, 1859.

[4] *Materials of the history of Thomas Becket, Archbishop of Canterbury*. Cinq volumes ont paru successivement, le 5me en 1881, et ce ne sera pas le dernier.

[5] Voir entre autres son *Histoire d'Angleterre au temps de Henri VIII*.

Digitized by Google

I

NAISSANCE, ENFANCE ET JEUNESSE DE BECKET.

Il y a deux questions qui se présentent au début même de cette histoire : la première est l'origine prétendue saxonne de Thomas Becket ; la seconde est l'authenticité des aventures de son père Gilbert, qui aurait été fait prisonnier des Sarrasins en Palestine, et qui, captif d'un riche musulman, aurait dû la liberté à la fille de son maître. Celle-ci, après l'avoir fait évader, serait allée le retrouver à Londres ; elle y aurait reçu le baptême, et l'aurait ensuite épousé. Ces deux questions se tiennent. Car ceux qui nous donnent Gilbert Becket pour un saxon admettent, en général, qu'il a fait le voyage ou le pèlerinage de Jérusalem ; mais ceux qui reconnaissent en lui un Normand refusent d'y voir un pèlerin.

La légende orientale a été admise par des écrivains amis de la couleur locale et du pittoresque, tels que Thierry et Michelet en France, et Froude en Angleterre. Sharon Turner l'avait adoptée également, mais avec quelques doutes et quelques réserves.

Du reste, ceux qui racontent la fabuleuse légende y introduisent chacun de singulières variantes. Suivant les uns, Gilbert était un chevalier ou un gentleman qui voyageait pour son instruction [1].

D'après Thierry [2], Gilbert prit la croix « par un vœu de péni-

[1] Tels sont lord Lindsay, M. Elliot, Warburton, lord Campbell, sir James Makintosh, etc.

[2] *Histoire de la conquête de l'Angeterre*, onzième et dernière édition, tome III, p. 78-79. Vers la fin de sa vie, Augustin Thierry changea totalement de conviction au sujet de la nationalité saxonne, quand il eut étudié la collection des nouveaux documents, publiés par Giles, et intitulés *Life and Letters of Thomas Becket*. Afin d'apaiser ses honorables scrupules d'historien, il indiqua pour une nouvelle édition de son ouvrage d'importantes rectifications à faire au texte de son neuvième livre, lesquelles avaient pour but d'établir nettement l'origine normande du saint Primat de Cantorbéry. Voici, entre autres, une phrase dont il projetait l'intercalation : « Quoique normand d'origine, Becket fut amené par les nécessités de sa position et par la noblesse naturelle de son caractère à se faire le patron des vaincus. » Il est cruel, et certes il n'en est que plus beau pour un écrivain, de démolir ainsi un édifice brillamment construit, mais portant sur une base fausse et

Digitized by Google

tence ou pour aller chercher la fortune au royaume chrétien de Jérusalem.» — « Le mariage qu'il contract avec la jeune Sarrasine fit grand bruit par sa singularité,» ajoute Thierry. Or, comment ne trouvons-nous les échos de ce bruit dans aucun des contemporains les plus célèbres de Thomas Becket, qui vivaient dans son intimité, et qui ont écrit sa vie, tels que Grim et Roger de Pontigny, Garnier de Pont Sainte-Maxence, Herbert de Bosham, Guillaume de Cantorbéry, Alanus ou Alan, William Witz-Stephen et Jean de Salisbury [1] ?

Froude croit voir dans la dénomination de Becket un nom d'origine saxonne. Le chanoine Robertson soutient au contraire que le mot de Beck, ou Bec, venait peut-être du scandinave, langage primitif des compagnons de Rollon, qui s'était acclimaté et enraciné en Normandie, comme le prouvent les noms de *Caudebec*, de *Bolbec* et de l'abbaye du *Bec*. Bec, ou Beck, voulait dire ruisseau comme le mot anglais *Brook;* et le diminutif *Becket* signifiait petit ruisseau [2]. Ce mot était usité comme un surnom en Normandie ainsi qu'en Angleterre [3]. D'un autre côté, parmi les chroniqueurs contemporains, nous en trouvons un, William Fitz-Stephen, qui affirme que Gilbert habitait durant sa jeunesse près de Thierceville en Normandie, dans le voisinage de Thibaut, qui devint plus tard archevêque de Cantorbéry [4]. Un autre chroniqueur, l'anonyme de Lambeth, nous apprend qu'il était né à Rouen, et que, s'étant établi à Londres pour y exercer la profession de commerçant, il y avait épousé une normande originaire de Caen, et appelée Roësa [5]. Il est vrai que d'autres écrivains de

ruineuse. Le célèbre historien montra bien par là qu'il mettait au-dessus de tout les droits de la vérité. — Les auteurs modernes qui, comme Froude, continuent de soutenir le système primitif de Thierry, ne savent pas apparemment qu'ils ont aujourd'hui contre eux Thierry lui-même. Voir les *Notes et pièces justificatives* de la fin du volume III de la onzième édition de l'*Histoire de la conquête des Normands*, p. 301, 302, 303, 304.

[1] Cette remarque critique a été faite par le chanoine Robertson, *Biographie de Thomas*, p. 12.

[2] Voir Du Cange, *Glossaire*, au mot BEQUETUS.

[3] On trouve le nom de *Manzer Becketus* dans les arrêts de l'échiquier de Normandie en 1180.

[4] Thibaut aurait même été son allié ou son parent: « Gilbertus cum Domino archipræsule de propinquitate et genere loquebatur ; ut ille ortu Normannus, et circa Tierrici Villam, de Equestri ordine, natu vicinus. » *Materials*, t. III, p. 15.

[5] Anonyme de Lambeth. *Materials*, t. IV, p. 81.

Digitized by Google

la même génération disent au contraire que cette femme était née anglaise et s'appelait Maud, Mahalt ou Mathilde, mais ils ne contestent pas son origine normande.

Le seul auteur presque contemporain sur lequel on s'appuie pour accréditer le voyage d'outremer de Gilbert Becket est un chroniqueur anonyme qui, après avoir compilé les quatre principaux biographes de Thomas de Cantorbéry, sous le nom de *Quadrilogus*, y ajouta en forme de *post-scriptum* le récit de la fabuleuse tradition [1].

Suivant plusieurs auteurs, la mère de Thomas, au moment de le mettre au monde, eut des songes merveilleux qui lui présageaient sa grandeur future.

Il paraît que le jour même de son entrée dans la vie [2] fut signalé par un malheureux événement. Le feu prit dans la maison de son père et se communiqua à une grande partie de la cité. Cet accident dut diminuer pour quelque temps les ressources du modeste ménage.

Gilbert était une des notabilités de la cité; il devint pendant quelque temps, dit un chroniqueur, *vice-comes Londoniæ*, ce qui devait répondre aux fonctions de maire ou alderman. Cependant le même auteur dit que sa femme et lui appartenaient à la classe moyenne : *mediastini cives* [3].

On a comparé Gilbert Becket et Mathilde à Zacharie et à Élisabeth pour leur piété et la pureté de leur vie [4]. On raconte que Mathilde apportait, à des jours déterminés, son petit nourrisson Thomas sur l'un des plateaux d'une balance, et qu'elle mettait sur le plateau opposé du pain, de la viande, des hardes, des provisions de toute espèce et même des pièces de monnaie; elle faisait ainsi la part des pauvres, et le poids de ses dons ne devait pas être moindre que celui de son enfant. C'était sa manière de rendre en quelque sorte à Dieu l'équivalent, suivant les mesures de la terre, du trésor qu'elle avait reçu de sa Toute-Puissance [5].

[1] Voir tout le roman oriental de Gilbert Becket, donné dans l'appendice de la chronique d'Edward Grim. *Materials*, t. II, p. 451 et suiv.

[2] Il naquit le 21 décembre 1118, et comme c'était le jour de la fête de saint Thomas apôtre, on lui donna le nom de ce grand saint.

[3] William Fitz Stephen, *Materials*, t. III, p. 14. Lui et sa femme, Machault ou Mathilde, appartenaient aux *civibus Londoniæ mediastinis,..... de reditibus suis honorifice viventibus*, etc.

[4] Jean de Salisbury, *Materials*, t. II, p. 302.

[5] *Auctor anonymus*, ou Roger de Pontigny, *Materials*, t. IV, p. 7. « Con-

Digitized by Google

Vers l'âge de dix ans, Thomas fut placé pour commencer son éducation dans l'établissement de Merton à Surrey ; cet établissement était dirigé par une communauté récemment fondée de chanoines de l'ordre de Saint Augustin. Un jour, son père, l'étant allé voir dans sa pension, se mit à genoux devant lui : « Que faites-vous, vieillard insensé, lui dit le prieur de la com- « munauté? — Je sais ce que je fais, lui dit Gilbert ; je vénère « dans mon enfant celui qui sera un jour l'objet des grâces émi- « nentes de Notre Seigneur Jésus-Christ. »

Un peu plus tard, Thomas fut appelé à Londres pour y suivre les écoles publiques et s'instruire dans les *arts libéraux*. On prétend qu'il y montra de très heureuses dispositions et une grande facilité de mémoire, mais qu'il manquait de suite et d'application : cette tendance au relâchement dans ses études fut favorisée par sa liaison avec un jeune baron normand, riche et de grande naissance, appelé Richer de l'Aigle [1], habitant le château de Pevensey dans le comté de Sussex. C'était le petit-fils de l'un des compagnons d'armes de Guillaume le Conquérant, mort à côté du vainqueur d'Hastings, en combattant avec une héroïque vaillance. Ce seigneur avait l'habitude, dans ses fréquentes visites à Londres, de loger chez Gilbert Becket ; là, il prit beaucoup de goût pour le fils de son hôte. Comme il le trouva d'un extérieur séduisant, d'un esprit agréable et enjoué, il en fit le compagnon de ses plaisirs et des exercices du corps auxquels il l'initia par son exemple et ses leçons. Il l'emmenait dans sa terre, et le faisait chasser aux chiens courants et au faucon.

Un jour, dans une de ces parties de chasse à cheval, voulant traverser un canal sur un pont trop étroit, Becket tomba dans l'eau dont le courant l'entraînait impétueusement vers la roue d'un moulin qui tournait avec rapidité. Comme il approchait de cette roue, elle s'arrêta tout à coup. Le meunier, en faisant cesser

sueverat mater venerabilis certis temporibus filium ponderare, oppositis eis panibus et carnibus et vestimentis nummis etiam, et ea omnia egeniis distribuere. »

[1] Un de ses cousins, resté sur le continent, se distingua en France et en Italie par de hauts faits d'armes : il devint la souche d'une famille illustre dont les derniers rejetons existeraient encore aujourd'hui. Voir Orderic Vital, édit. Le Prévost, t. II, p. 400 ; Dugdalis, *Baronage*, 1495, et Nicolas, *History of pearage*, art. *Aquila*.

Digitized by Google

le mouvement de la roue, avait prévenu, sans s'en douter, l'accident cruel dont le jeune chasseur aurait été la victime. Thomas ne manqua pas d'attribuer son salut inespéré, dans une telle situation, à l'intervention manifeste de la Providence [1].

Mathilde mourut quand son fils eut atteint l'âge de vingt-un ans. C'est à cette époque que ses biographes placent un voyage qu'on fit faire à Thomas sur le continent, à Paris [2]. On voulait, dit Thierry, lui faire perdre l'accent saxon ou anglais, *qui était de fort mauvais ton* [3]. Nous croyons qu'il fit son voyage dans un autre but, et qu'il en retira des avantages plus sérieux pour son instruction et pour l'achèvement de ses études, ainsi que le témoignent plusieurs de ses biographes [4].

Au surplus, il est très probable qu'il n'eut pas à se guérir de ce prétendu mauvais accent de terroir.

Garnier, auteur contemporain d'une chronique rimée, écrite en vieux français, met dans la bouche de Thomas lui-même ce vers, qui contredit nettement la supposition de Thierry :

Mis langages est bom, car en France fui nez.

Quand Thomas revint à Londres, il trouva que son père avait perdu presque toute sa fortune, par suite d'incendies répétés et de malheurs d'une autre nature. Il dut songer à chercher une occupation sérieuse pour subvenir à ses propres besoins et pour soutenir la vieillesse de Gilbert. Suivant Guillaume de Cantorbéry, il aida un de ses concitoyens dans les fonctions de tabellion [5]. D'après un autre chroniqueur, un de ses parents, Osbern, surnommé *Huit deniers*, le recueillit auprès de lui et le fit travailler dans ses bureaux pour recouvrer ses rentes et tenir ses comptes. — Les uns supposent que cet Osbern était ce qu'on

[1] Cet événement est raconté par presque tous les chroniqueurs contemporains, mais avec quelques variantes. Quelques-uns font intervenir la Providence plus directement encore. Il me semble pourtant qu'il y a déjà un véritable prodige dans la coïncidence de l'ordre du meunier et du péril imminent de Thomas.

[2] William Fitz Stephen, *Materials*, t. III, p. 14.

[3] Thierry, t. III, p. 85.

[4] *Thomas factus adolescens studuit Parisiis.* William Fitz Stephen, *Materials*, t. III, p. 14.

[5] *Materials*, t. I, p. 3.

Digitized by Google

appellerait aujourd'hui receveur municipal de la cité ; les autres veulent que ce fût un notable commerçant, s'occupant de ses propres affaires.

Quoi qu'il en soit, un peu avant la fin de cette espèce de stage qui lui procura la connaissance des affaires pratiques de la vie, il fut emmené par des amis de son père [1] à Thibaut, archevêque de Cantorbéry, qui était alors dans sa villa d'Harrow. Là, on rappela à l'éminent prélat de vieux souvenirs de jeunesse et d'enfance ; on parla des riches campagnes de la Normandie dont l'image était restée gravée dans la mémoire du Primat ; on découvrit même quelque parenté ou quelque affinité lointaine entre la famille de Gilbert Becket et celle de Thibaut. Ce prince de l'Église ne pouvait donc manquer de faire un bon accueil au jeune homme encore obscur et inconnu qui lui était présenté sous de tels auspices. Charmé de la physionomie de Thomas, de sa tenue modeste, de ses bonnes manières, il l'admit parmi les clercs de son palais ; de tous ces clercs aspirant à l'état ecclésiastique, nul, au bout de peu de temps, n'entra plus avant dans sa familiarité et ne fit plus de progrès dans sa confiance.

Becket avait, comme nous l'avons dit, appris dans sa jeunesse les arts libéraux; plus tard, il s'était occupé de calculs et d'affaires; mais il ne s'était pas préparé, par des travaux spéciaux, à la carrière du sacerdoce. Il ne tarda pas à sentir combien il était inférieur, sous le rapport de l'instruction religieuse, à la plupart des jeunes gens qui l'entouraient. Aussi il se mit à l'étude des sciences théologiques avec beaucoup d'ardeur. Parmi ses condisciples et ses émules, il fut bientôt remarqué comme l'un des plus instruits en droit canon et en droit civil.

Au nombre de ces clercs avec qui il était obligé de vivre, se trouvait Roger de Pont-l'Évêque, jeune homme plein de capacité et d'instruction, mais d'un caractère inquiet et d'un commerce

[1] ... « Osbernuf, octo nummi cognomine, vir insignis in civitate, et multarum possessionum cui carne propinquus erat, detentum circa se Thomam fere per triennium in breviandis sumptibus reditibusque suis jugiter occupabat. » Grim, 10, *Materials*, t. III, p. 361. Cet Osbern joua un rôle assez important dans la cité de Londres, lors des démêlés qui eurent lieu entre le roi Etienne et la princesse Mathilde.

C'étaient deux savants frères Polonais, maître Eustache et l'archidiacre Beaudoin. William Fitz Stephen, t. III, p. 15.

Digitized by Google

désagréable. Il avait pris Becket en aversion, le poursuivait de ses railleries, et lui donnait des sobriquets injurieux [1].

C'était le commencement d'une de ces inimitiés de jeunesse qui se prolongent pendant la vie toute entière. Non content de molester Becket par d'incessantes tracasseries, il le dénonça au Primat, qui le renvoya, ou au moins l'éloigna temporairement de son palais. Le malheureux jeune homme fut obligé d'aller chercher un refuge chez l'archidiacre Walter, frère de l'archevêque. Mais, grâce à l'intervention bienveillante de son hôte, Thomas rentra bientôt en faveur auprès de Thibaut.

Plus tard, Roger, devenu archevêque d'York, se posera comme l'un des rivaux les plus dangereux et comme l'un des plus implacables adversaires de Thomas Becket, primat de Cantorbéry.

La réputation du jeune Thomas avait été mise à l'abri de toute perfide insinuation ; sa capacité était hautement reconnue. Aussi l'archevêque Thibaud lui confia plusieurs missions sur le continent, en lui laissant le temps de recevoir à Bologne des leçons de droit canon du célèbre Gratien, et d'achever à Auxerre un cours de droit romain commencé en Italie. Nous citerons les deux missions les plus importantes de Becket à Rome ; l'une, pour obtenir la révocation des pouvoirs de légat conférés à Henri, évêque de Winchester, pouvoirs qui auraient annulé ou fortement diminué les prérogatives de la primatie de Thibaut ; l'autre, d'un caractère plus particulièrement politique, ayant pour but d'empêcher le couronnement d'Eustache, fils du roi Étienne, ce qui aurait été un obstacle à la reconnaissance des droits de Henri II, que Thibaud voulait réserver pour l'avenir [2]. La convenance parfaite avec laquelle Becket s'acquitta de ces diverses ambassades, quoiqu'il n'obtînt pas toujours de pleins succès, lui attira l'estime croissante de son archevêque, et des faveurs lucratives et redoublées. Il avait déjà un ou deux bénéfices, lorsque, au retour de son dernier voyage à Rome, il fut nommé prévôt de Beverley ; et en 1154, Roger de Pont-l'Évêque ayant été promu au siège d'York, il

[1] Ainsi il l'appelait un clerc *Baille-hache ;* c'était le surnom d'un des amis de Gilbert, père de Thomas. Peut-être voulait-il faire allusion par là à la figure mince et effilée de son condisciple.

[2] William Fitz Stephen, *Materials*, t. III, p. 16. Becket se trouva donc, dès cette époque, enrôlé dans le parti de l'impératrice Mathilde et de son fils Henri II.

Digitized by Google

succéda à son ancien rival comme archidiacre de Cantorbéry [1]. Ce poste éminent lui faisait prendre rang immédiatement après les évêques et les abbés d'Angleterre ; de plus, les émoluments qui y étaient attachés étaient de cent livres. A dater de ce moment, il devint donc un assez grand personnage, et on ne put pas dire avec justice plus tard que le roi l'avait tiré de la poussière pour en faire un ministre puissant.

Voici, à cette époque de sa vie, le portrait que trace de lui William Fitz Stephen :

« Sa physionomie paraissait sereine et son visage était agréable; sa taille svelte et élancée ; son nez proéminent et un peu recourbé [2]. On admirait la subtilité de son esprit et l'élégance de son langage. Il avait l'âme grande, et faisait tous les jours des progrès dans la vertu, se montrant aimable pour tous, compatissant pour les opprimés et pour les pauvres, résistant aux orgueilleux, aidant à l'avancement de ses camarades, non avec une fausse mais avec une sincère bienveillance [3]; devenant peu à peu un objet de vénération pour tous les gens de bien, toujours d'humeur enjouée et généreuse, attentif à ne pas tromper et à ne pas être trompé, fils prudent de ce siècle, et en même temps enfant de lumière [4]. »

II

BECKET DEVIENT CHANCELIER.

A la fin de 1154, le roi Étienne venant de mourir et son fils Eustache l'ayant précédé dans la tombe, Henri II ne se trouva en présence d'aucun compétiteur sérieux qui pût lui disputer la couronne.

Ce jeune prince, âgé seulement de vingt-deux ans, n'avait pas encore eu occasion de faire connaître son caractère, ni surtout de se dessiner dans les questions relatives aux rapports de l'Église et de l'État.

[1] Roger avait succédé à l'archidiacre Walter.
[2] « Naso eminentiore et parum inflexo. »
[3] « Non ficte, sed officiose. »
[4] William Fitz Stephen, *Materials*, t. III, p. 17. Cet écrivain, qui avait été le compagnon d'enfance de Thomas, devint plus tard son chapelain et fut attaché à sa maison de la manière la plus intime.

Digitized by Google

Cependant, le clergé anglais était inquiet au sujet des concessions obtenues par saint Anselme, qu'il craignait de voir compromises. Ses appréhensions se fondaient sur l'entourage du Roi, lequel semblait favorable aux prétentions du césarisme.

Et d'abord, on redoutait sur ce point l'influence de l'ex-impératrice Mathilde. Cette princesse, qui passa plus tard pour être la protectrice et l'amie de Becket, avait des antécédents peu rassurants ; on se rappelait qu'elle était fille et nièce des deux rois d'Angleterre qui avaient persécuté saint Anselme, qu'elle se trouvait être la veuve de l'empereur Henri V qui avait fait emprisonner Pascal II avec tout son collège de cardinaux ; depuis elle était devenue la femme et plus tard la veuve de l'altier comte Geoffroy d'Anjou [1].

D'autres conseillers ne manquaient pas encore pour donner au jeune roi des conseils contraires à l'autorité légitime de l'Église[2]. Pour prévenir les dangers qui naissaient de cette situation, le haut clergé d'Angleterre et de Normandie pensa qu'il fallait mettre auprès de Henri un chancelier complètement favorable à la cause de la liberté. Alors on songea à l'archidiacre de Cantorbéry, dont le caractère inspirait toute confiance.

Deux évêques Normands, qui étaient au nombre des conseillers du roi, Philippe, évêque de Bayeux, et Arnulphe, évêque de Lisieux, se chargèrent de lui soumettre à cet égard les vœux du clergé. Mais déjà Thibaut, primat de l'Église, avait agi dans le même sens.

A l'époque où Henri II fut proclamé roi de la Grande Bretagne, Thibaut jouissait d'une immense autorité. Il avait été chargé d'administrer le royaume pendant l'intervalle qui s'était écoulé entre la mort d'Étienne et l'arrivée de Henri, alors duc de Normandie. De plus, comme il s'était déclaré plusieurs années auparavant partisan de ce prince, encore enfant à cette époque, il devait avoir sur lui une grande influence et le trouver favorablement disposé. En effet, Henri, se trouvant placé sur un terrain nouveau pour lui, avait besoin de bons conseils pour se tirer des difficultés d'un commencement de règne ; aussi il consulta Thibaut sur le choix d'un chancelier d'Angleterre.

[1] Le chanoine Robertson, *Biographie de Becket*, p. 25.
[2] Jean de Salisbury, Epist. 64.

Digitized by Google

Thibaut avait éprouvé Thomas Becket dans les fonctions d'archidiacre, fonctions qui avaient surtout pour but la gestion des intérêts temporels du diocèse. Thomas étant allé plusieurs fois sur le continent, comme nous l'avons dit, avait pu ainsi regarder au delà de l'horizon de Cantorbéry et de l'Angleterre ; il avait dû prendre une idée de la situation générale de l'Église et de ses rapports avec les États européens.

Le Primat et les évêques, qui tenaient grand compte du mérite et de l'expérience de Thomas Becket, insistèrent donc vivement pour que la charge de chancelier lui fût conférée, et ils l'obtinrent sans beaucoup de peine de Henri II.

L'office de chancelier n'avait pas encore des attributions bien déterminées [1]. Thomas sut en augmenter l'importance par la hardiesse de son initiative et la vigueur de son administration.

Dès qu'il fut entré en fonctions, tout changea dans la situation de l'Angleterre. Les mesures les plus sévères furent prises pour y réprimer les désordres et rétablir la sécurité publique. Les mercenaires étrangers, qui opprimaient le peuple et qui se trouvaient en quelque sorte réduits à piller pour subvenir à leur existence, attendu que leur solde n'était pas payée régulièrement, furent forcés de quitter le royaume et de retourner sur le continent. Les châteaux qui avaient en quelque sorte surgi de toutes parts pendant le règne agité d'Étienne, comme pour défier la justice de la couronne et favoriser toutes sortes d'exactions sur le peuple, furent rasés jusqu'au niveau du sol. Les voleurs et les brigands se virent chassés du pays, ou obligés de gagner leur vie par un travail honnête. Les familles de pauvres cultivateurs, bannies au mépris de tout droit, furent réintégrées dans leurs possessions. L'agriculture commença à refleurir ; et l'un des grands

[1] Le chancelier des rois Saxons et Danois n'était dans le principe que leur archichapelain. Plus tard, il fut employé comme secrétaire intime du souverain, de sorte qu'il devint dépositaire des secrets d'Etat, et que la plupart des affaires passèrent par ses mains. Enfin le bon roi Edouard, à l'exemple de ce qu'il avait vu pratiquer en France, fit confectionner un sceau sur lequel était gravée son effigie avec ses vêtements impériaux, et l'empreinte de ce sceau, confié au chancelier, devait être apposée sur tous les Writs, c'est-à-dire sur tous les ordres écrits qui étaient transmis au nom du Souverain (Palgrave, *Hist. des Anglo-Saxons*, introduction, p. VII et VIII). Le chancelier était l'un des six grands officiers de la couronne, mais il n'avait pas le premier rang : ainsi le chef justicier passait avait lui.

Digitized by Google

abus du pouvoir de l'État en matière ecclésiastique, qui consistait à détourner à son profit les revenus des sièges des évêchés et des abbayes, laissés longtemps vacants, fut, sinon totalement réformé, au moins très atténué et très mitigé par l'influence salutaire du nouveau chancelier [1].

Néanmoins, dans les rangs du clergé, on accusa Becket de n'avoir pas réalisé toutes les espérances de Thibaut et des évêques normands. D'un autre côté, le roi Henri devait se plaindre plus tard, quand il eut nommé Becket primat de Cantorbéry, de ce que son attente avait été trompée. Il ne faudrait pas pour cela accuser de mauvaise foi, d'inconsistance ou de palinodie cet habile ministre qui fut depuis un grand archevêque. Il était dans le tempérament de Becket d'embrasser avec une ardeur tout à fait exclusive les devoirs de la nouvelle position qu'il avait acceptée. Une fois chancelier, il ne se souvient plus qu'il avait rempli les fonctions d'archidiacre ; une fois primat, il oublie qu'il avait été chancelier. Il regarde en avant, jamais en arrière.

Au surplus, à peine avait-il pris possession de ses fonctions nouvelles qu'il se vit en butte à l'envie et à la malignité des courtisans. Alors cette âme si forte se sentit momentanément faiblir et éprouva un immense découragement. Thomas songea à donner sa démission ; seulement il craignait de s'attirer par là une complète disgrâce. Mais il ne tarda pas à triompher des intrigues de ses ennemis, et finit par conquérir la première place dans la confiance et dans les affections du roi [2].

Il arrivait ainsi, à l'âge de trente-huit ans, au faite de l'administration du royaume, avec une certaine expérience des affaires, une volonté ferme, une infatigable activité. Le roi, dont il devenait le principal ministre, n'avait que vingt-deux ou vingt-trois ans ; il était d'une capacité incontestable, mais jeune de caractère plus encore que d'âge, ami du plaisir, et ignorant la situation des choses en Angleterre. Une fois que Henri II crut avoir éprouvé le dévouement personnel et les talents administratifs de Becket, il se reposa volontiers sur lui des soins du gouvernement. Son nouveau chancelier fut digne en tous points de la con-

[1] Robertson, *Biography*, p. 29. Suivant Raoul de Diceto, il y aurait eu à un certain moment cent quinze vacances de bénéfices ecclésiastiques. Sans doute, il entendait parler de la Normandie et de la Grande-Bretagne réunies. Néanmoins ce chiffre nous paraît entaché d'exagération.

[2] Robertson, *Biography*, p. 28.

Digitized by Google

fiance de son maître ; il défendit avec une *féaulté* chevaleresque les intérêts et les prérogatives de la couronne.

Cependant, s'il faisait passer ce devoir de sa charge en première ligne, on convient qu'il arrêta plus d'une fois le roi et son conseil sur la pente de mesures hostiles aux immunités de l'Église et aux libertés du peuple. Anglais de naissance, comme on le croit généralement, il s'opposait à ce que l'on traitât en pays conquis la patrie de son berceau [1].

Du reste, les Saxons n'étaient pas devenus Normands ; mais les Normands devenaient peu à peu Saxons. Ce peuple de deux millions d'hommes tendait à absorber rapidement ses soixante mille vainqueurs.

D'un autre côté, il profitait de son origine normande pour se donner du crédit auprès des barons qui entouraient Henri II ; il adoptait leur vie extérieure, imitait leurs allures mondaines, allait avec eux à cheval, escorté par des meutes bruyantes, chasser au loin dans les forêts. « De cette manière, dit Jean de Salisbury, il se rendit populaire et agréable à tous [2]. »

Mais il finit peut-être par trop oublier qu'il était homme d'Église, et par dépouiller trop complètement le lévite ou le diacre.

On lui reproche d'abord d'avoir frappé d'une taxe arbitraire et très onéreuse tout le clergé d'Angleterre, pour subvenir aux frais d'une guerre déclarée par Henri II au roi de France, et d'avoir ensuite pris lui-même le commandement militaire de l'expédition.

Ainsi il aurait violé l'une des plus précieuses immunités du clergé, immunités que l'on regardait à cette époque comme étant de droit divin [3].

Pour répondre à de telles accusations portées contre Becket, les historiens catholiques modernes, ne croyant pas pouvoir contester dans l'un de ces actes de son gouvernement une violation apparente de l'une des plus précieuses immunités du clergé, se sont contentés d'alléguer que le chancelier n'avait été alors que l'instrument des volontés royales. Il nous semble que l'on aurait pu trouver, dans une étude plus approfondie des faits, une excuse plus sérieuse de sa conduite.

[1] *Ne Rex insolentius ageret jure victoris*, dit Roger de Pontigny.

[2] « Dum magnificus erat et nugator in curia, carus erat et acceptus omnibus. » Lettre de Jean de Salisbury à l'évêque d'Exeter. C'est dans cette ettre que Jean de Salisbury appelle les courtisans de Henri II *bestias curiæ*.

[3] Voir à ce sujet une lettre très-violente de Gilb. Folliot, évêque de Londres.

Digitized by Google

En tant que haut-tenanciers de la couronne, les évêques et les abbés devaient fournir au roi un contingent de chevaliers et d'hommes d'armes toutes les fois qu'il réclamait les services de ses vassaux pour une expédition guerrière. Ce principe ne fut pas contesté par Calixte II lui même, lors du fameux concordat de Worms. Saint Anselme ne le méconnut pas non plus dans son application : il fournit son contingent à Henri Ier quand ce prince eut à lui demander sa participation aux services militaires dus en cas de guerre par tout seigneur à son suzerain.

Or Becket imagina alors une sorte de révolution dans l'organisation de l'armée ; il voulut avoir des mercenaires qui constitueraient un corps d'armée, en dehors du *ban* féodal. Les seigneurs laïques et ecclésiastiques furent admis à échanger les services personnels de leurs vassaux contre une *aide* pécuniaire, appelée *escuage*, *scutagium*. Cette espèce de taxe fut déclarée être due par tout possesseur d'une terre suffisante à l'entretien d'un ou plusieurs hommes d'armes ; ce contingent d'hommes, armés, équipés et l'écu au bras, devait être produit dans le délai prescrit par les appels. Si personne ne se présentait avant le jour fixé pour le départ, le tenancier convoqué, et absent ainsi que ses hommes, payait la taxe appelée *escuage*.

Quant aux tenanciers ecclésiastiques, comme ils ne devaient pas de service personnel, ils crurent qu'on se passerait aussi de celui de leurs hommes, et ne donnèrent pas signe de vie, au moins pour la plupart. Alors on leur signifia qu'ils eussent à payer l'*escuage* ou taxe d'absence. En vain dirent-ils que les terres ecclésiastiques ne devaient pas payer de *taille*, attendu qu'elles en étaient affranchies par les immunités du droit divin. On leur répondit qu'il ne s'agissait pas de taille ou d'impôt proprement dit, mais d'une *aide féodale*. On les contraignit de s'exécuter, ce qui leur parut très dur, car la charge était lourde : l'escuage était de trois livres *pounds* [1], pour chaque tenure de chevalier.

[1] Lingard fait observer que l'escuage produisit en Angleterre 180,000 livres, ce qui prouve qu'alors les fiefs de chevaliers s'élevaient toujours à 60,000, nombre auquel ils avaient été fixés par Guillaume le Conquérant (Edit. Charpentier, t. I, p. 430). L'escuage en Normandie n'était que de 40 shillings par chevalier à la même époque. — Il faut remarquer que l'archevêque Thibaut ne fit nulle opposition au prelèvement de cette taxe.

Nous appelons l'*escuage*, ou écuage, une *aide féodale*, quoique ce ne soit

Digitized by Google

Il y eut donc là un malentendu plutôt qu'une violation de principes. Le tort de Henri II, ou plutôt si l'on veut celui de Becket, fut de ne s'être pas concerté d'avance avec le clergé, de ne lui avoir pas fait comprendre les exigences d'une situation nouvelle, et peut-être même l'avantage, à certains égards, de la substitution d'une taxe pécuniaire à un service militaire onéreux, entraînant cette effusion de sang qui régugnait toujours à l'Église.

Ce fut un manque de procédé regrettable, en ce qu'il donna à une mesure très rationnelle les apparences d'un acte arbitraire et illégal.

Peut-être pourrait-on voir dans le corps de mercenaires qui fut levé au moyen de l'escuage l'institution primitive des corps de francs-archers et de fantassins qui firent plus tard gagner aux rois d'Angleterre les batailles de Crécy et d'Azincourt.

Quoi qu'il en soit, la guerre pour laquelle fut levée cette taxe rigoureuse, objet de tant de plaintes, eut pour chef le chancelier Becket lui-même.

C'est à ce sujet que redoublent les invectives de quelques contemporains de Becket, ses adversaires implacables, et entre autres de Gilbert Folliot, évêque de Londres. Ils disent que lui, ministre de paix, aurait dû avoir horreur de verser le sang des chrétiens (*Ecclesia abhorret à sanguine*) et que pourtant, non content de tuer des ennemis sur le champ de bataille, il avait livré aux flammes des fermes, des châteaux et même des villes tout entières [1]. Voici les expressions ampoulées dont se sert Folliot pour flétrir ces deux actes de l'administration de Becket.

« L'épée du royaume, lui écrivait-il à lui-même, avait été remise en votre main, et si vous regardiez de mauvais œil un personnage quelconque, vous la brandissiez terrible contre lui et étincelante des

pas précisément le mot propre ; mais si ce service ne faisait pas partie de l'*aide aux quatre cas*, il pouvait y être assimilé. C'était, suivant M. Chéruel, le service féodal dû par le chevalier, et appelé dans les anciens actes *Service de l'ecu*, *Servitium scuti*. — On appelait aussi *Ecuage* le droit que l'on payait pour s'exempter de ce service. » *Dictionnaire historique des institutions de la France* au mot *écu*. Paris, Hachette, 1855.— Il ne faut pas confondre l'écuage avec l'*host*, qui était le service dû au roi par tous les vassaux, et qui avait pour but la défense du territoire. Celui-là était dû personnellement et ne pouvait pas se changer en taxe pécuniaire, sinon pour le seigneur ecclésiastique, du moins pour ses tenanciers et hommes d'armes.

[1] Entre autres, la ville de Cahors.

Digitized by Google

feux de votre colère. Et ensuite, vous l'avez tournée contre les entrailles de votre mère l'Église, afin de lui arracher je ne sais combien de marcs pour l'expédition de Toulouse, où vous avez commandé l'armée, et où vous avez tout mis à feu et à sang [1].»

A ces déclamations fougueuses, opposons le témoignage d'un chroniqueur qui fait autorité, William Fitz-Stephen. Cela nous permettra de réduire les choses à leur juste valeur et de restituer aux faits leur véritable physionomie.

« Quoique Thomas, dit-il, se fût présenté en ennemi dans le Poitou, l'Acquitaine et l'Occitanie, et quoiqu'il eût promené le fléau de la guerre sur le territoire français, néanmoins, par la loyauté de son caractère et par sa bravoure, il gagna l'estime de ceux qu'il avait combattus ; et plus tard le roi de France eut occasion de lui témoigner ce sentiment de la manière la plus honorable [2]. »

Cependant, quant au reproche fait à cet homme d'Église d'avoir revêtu la cuirasse, ceint la pesante épée des batailles et croisé la lance avec des chevaliers français à qui il faisait dextrement mordre la poussière [3], nous devons reconnaître qu'il y a là un grief sérieux et fondé ; car Becket n'avait pas cessé d'être diacre, et il n'aurait pas été obligé comme chancelier d'accepter les fonctions de général d'armée. Mais Henri II n'avait pas voulu, par un scrupule féodal que nous ne comprenons guères aujourd'hui, porter lui-même les armes à Toulouse contre son suzerain le roi de France, et il avait prié Becket, sou autre lui-même, de le seconder, et même au besoin de le suppléer dans cette expédition. Becket ne savait refuser à son prince aucun acte de dévouement : il accorda à l'amitié ce que lui ne demandait pas le devoir de sa charge. Une fois général, comme il vou-

[1] Le texte même de la lettre de Folliot nous paraît devoir être reproduit : « Stabat regni gladius regni in manu vestra et in quem torvos oculos habe« batis, terribilis in hunc et insupportabile irâ quodam velut igne coruscans. « Ille quidem quem in sancta viscera matris Ecclesiæ paulo ante direxerat « eam ipsam ad trajiciendum Tolosam tot ipsam marcarum millibus ape« riastis » etc. Epist. de Gilbert Folliot, recueil de J. A. Giles, p. 265-287. La colère et la haine inspirent mal l'évêque de Londres : c'est un type de style obscur, entortillé et presque inintelligible.

[2] William Fitz-Stephen, p. 200 et suiv.

[3] Comme par exemple à Enguerrand de Trie. *Vie de saint Thomas Becket*, traduite de Giles par Mgr Darboy, t. I, p. 314.

Digitized by Google

lait primer dans tout ce qu'il faisait, il tint à réussir à tout prix, et il en vint à bout. Nous ne donnons pas ces explications comme des moyens complètement justificatifs, mais comme des circonstances très atténuantes.

Du reste, de telles anomalies ne choquaient guères, au moyen âge, les ecclésiastiques les plus pieux. Les moines qui ont écrit la vie de Becket lui font un titre de gloire d'avoir tour à tour endossé la cuirasse du soldat et la simarre du chancelier, d'avoir remplacé le Roi, non-seulement au prétoire de la justice, mais dans les camps et sur les champs de bataille. Après tout, n'a-t-on pas vu, encore longtemps après, des princes de l'Église commander des armées? L'austère Ximénès lui-même se mit à la tête d'une expédition guerrière pour aller combattre les Mores en Afrique; et, en plein dix-septième siècle, en 1629, au siège de la Rochelle, un archevêque de Bordeaux, M. de Sourdis, était nommé intendant-général de l'artillerie, et commandait la flotte chargée de faire les transports et d'assurer le blocus de la place [1].

Des faits que nous venons de citer, Froude croit pouvoir conclure que Thomas Becket fut un ministre dur, tyrannique et sanguinaire. On peut juger si de telles qualifications ne sont pas hors de proportion avec la réalité historique. Il l'accuse encore de s'être montré sans aucun scrupule en matière de finances. Sur ce point, voici quel portrait il trace du célèbre chancelier.

« Rien, dit-il, ne ressemble moins au Becket de la tradition catholique que le Becket de l'histoire. Quand il fut chancelier tout-puissant, comme Wolsey le fut plus tard, il en eut le faste et la magnificence. Il portait à la cour les plus riches vêtements, à la guerre les plus belles armures. Son hospitalité était large jusqu'à la prodigalité. Ses dépenses étaient énormes. On ne sait pas bien comment il pouvait y suffire. Au surplus, tous les revenus du royaume passaient par ses mains. Comme le roi était souvent sur le continent, le chancelier gouvernait tout alors en son absence. Il détournait à son profit les rentes des bénéfices de l'Église, et, sans doute, il continua à s'attribuer ceux de l'archi-

[1] Nous devons cependant reproduire ici le jugement assez sévère que Lingard porte sur Becket à cette occasion : « S'il eût été un aventurier militaire, sa conduite dans cette campagne n'aurait mérité que des éloges; mais elle tient peu de l'esprit de douceur et de paix de l'ecclésiastique chrétien (t. I, p. 430). »

Digitized by Google

diaconat de Cantorbéry et ceux de sa prévôté de Beverley sans en remplir les fonctions. Il percevait tous les revenus et n'en rendait aucun compte. Le pair le plus puissant de l'Angleterre ne s'entourait pas d'un luxe plus princier [1].»

Ainsi la gestion financière de Becket le préoccupe et l'inquiète beaucoup ; il voudrait bien savoir où ce ministre si prodigue a pris tout ce qu'il a dépensé. Malheureusement, nous ne pouvons pas le satisfaire sur ce point ; les livres de comptes de Becket ne sont pas parvenus jusqu'à nous [2]. Les éléments même de son budget de recettes et de dépenses nous manquent totalement. Cependant, il est bien probable que les revenus du royaume ne firent *que passer par ses mains* [3], comme le dit Froude lui-même, car il ne paraît pas que cet *avide* chancelier se soit enrichi personnellement.

Si plus tard, en acceptant la primatie de Cantorbéry, Becket demanda à Henri II de le décharger de toute responsabilité pour son administration, c'était surtout de son administration politique qu'il entendait parler, et il ne paraît pas qu'il pensât à la gestion des finances du royaume. Pourtant cette décharge qui lui fut donnée embrassa tout, et le libéra de toute recherche à tous égards [4].

La nomination de Becket au poste de chancelier eut pour effet d'apaiser la crainte de nouvelles atteintes [5] qui seraient portées par l'État aux droits et aux libertés de l'Église. Cependant il faut bien reconnaître que Thomas chancelier voyait les rapports de l'Église et de l'État avec d'autres yeux que Thomas archidiacre ; il n'était pas disposé à admettre toutes les réclamations de Rome, ni à favoriser ce qu'il regardait comme des empiétements du clergé.

[1] *The Nineteenth Century*, p. 560, 561. Freeman fait remarquer malignement qu'il ne sait pas où le fantaisiste Froude a pris la notion d'un pair princier en Angleterre au XIIe siècle. Voir *Contemporary Review*, juin 1878, p. 485.

[2] Freeman : *Contemporary Review*, p. 484, 485, juin 1878.

[3] « Through his hands (*ibid*). »

[4] Thomas avait pensé que Henri II l'avait, en quelque sorte, délivré ou dépouillé de sa personnalité antérieure et en avait fait un homme nouveau. Voir sa lettre au pape Alexandre (Giles, I, 54).

[5] « Erat in Ecclesia regni non modica trepidatio tum propter suspectum ætatis regem, tum propter collateralium ejus circa Ecclesiæ libertatis jura notam malignitatem. » *Auctor Anonymus*, Roger de Pontigny, *Materials*, t. IV, p. 2.

Digitized by Google

« Le roi, dit Roger de Pontigny, le jugeait digne de toute sa confiance et prêt à soutenir tous ses intérêts. Thomas avait l'habileté d'affecter beaucoup de sévérité contre les choses et les personnes ecclésiastiques, afin de ne donner lieu à aucune espèce de soupçon de connivence secrète avec le corps auquel il appartenait par des liens relâchés, plutôt que rompus, et il obtenait ainsi de la volonté du roi, qu'il connaissait intimement, des adoucissements et des palliatifs dans la pratique administrative. Le roi croyait avoir éprouvé dans Becket un agent très dévoué à son système de gouvernement[1].

« Il fallut que Becket déployât beaucoup d'adresse et de dextérité pour ne pas léser les intérêts de l'Église et en même temps pour ne pas mécontenter le roi. Il dut faire pour cela de la gymnastique politique — *in palestrâ exercitari*,— comme dit son biographe, Jean de Salisbury[2]. »

Ce qui rendait d'ailleurs plus facile la situation de Becket auprès de Henri II, c'est l'affection que ce prince avait conçue pour lui. On les voyait vivre l'un et l'autre très familièrement, ainsi que deux amis qui auraient eu le même rang et le même âge; après avoir traité ensemble les affaires les plus sérieuses, ils se récréaient comme des enfants, tantôt au palais et dans la galerie attenant à l'église, tantôt à la campagne et dans des courses à cheval. Un jour d'hiver où le froid sévissait avec violence, ces deux cavaliers revenaient d'une promenade dans les champs ; ils rencontrèrent sur une place de Londres un mendiant âgé, couvert de vêtements légers et en lambeaux : « Voyez-vous ce pauvre vieillard, dit le roi; comme il paraît chétif et qu'il porte de misérables haillons ! Ne serait-ce pas un

[1] « Thomas namque ex industria circa personas et res ecclesiasticas quasi severissimum se exhibebat ; ut tali occasione omnem a se suspicionis notam excuteret et regis voluntati quem intime noverat, melius sub hac palliatione conveniret. Credens itaque Rex propositum suum erga ecclesiam per eum potissimum posse impleri, et eum ad voluntatem suam pronissimum expertus fuerat, irrevocabiliter disposuit ut ecclesiæ Canterburiensi præficeretur antistites. »

[2] Voici deux vers d'un contemporain qui résument très bien l'attitude prise par Becket comme chancelier :

Hic est qui regni leges cancellat iniquas,
Et mandata pii principis æqua facit.

Roger de Pontigny, ou comme l'appelle Robertson, *Auctor anonymus primus. Materials*, vol. IV, p. 14.

Digitized by Google

« grand acte de charité de lui donner un bon manteau? — Ce se-
« rait en effet une aumône bien placée, répondit le chancelier; et
« en qualité de roi il vous convient de la faire. — C'est à vous au
« contraire que j'en réserve le mérite, » dit Henri II en plaisantant; et alors mettant la main sur les épaules de Becket, il s'efforça de lui enlever son beau manteau écarlate et garni de fourrures; mais celui-ci résista vigoureusement. Une lutte s'ensuivit, qui aurait peut-être amené une chute de cheval ou du roi ou du chancelier, si ce dernier n'avait pas fini par céder et par laisser aller le manteau, que Henri jeta au vieillard. Pendant ce temps étaient accourus en toute hâte les chevaliers du cortège, qui étaient restés en arrière, et qui s'étonnaient de cette lutte dont ils ne comprenaient pas le sens : ils arrivèrent au moment où le mendiant tout joyeux s'éloignait avec son riche vêtement, cadeau royal fait aux dépens du ministre. Quelques mots plaisants de Henri achevèrent d'expliquer aux chevaliers la scène qui venait de se passer, et qui avait un moment excité leur inquiétude. Alors éclata dans la troupe une hilarité universelle, et ce fut à qui ferait accepter au chancelier sa cape ou son manteau, pour remplacer celui dont il ne s'était pas dépouillé sans quelque contrainte.

Le chroniqueur, qui raconte cette anecdote et quelques autres du même genre, ajoute en forme de conclusion: « Jamais, aux meilleurs temps du christianisme, on ne vit deux amis vivre sur un pied de plus tendre intimité [1]. »

Les détracteurs de Becket ne lui reprochaient pas cette amitié royale, mais ils le blâmaient d'avoir fait quelquefois mauvais usage de l'autorité qu'elle lui conférait.

On reprocha encore à Becket d'être fier et altier : il fallait bien qu'il se montrât tel avec les barons et les chevaliers d'Angleterre. Comment les aurait-il dominés s'il s'était abaissé devant eux ? Mais les chroniqueurs font connaître de lui ce trait caractéristique que s'il était *fier avec les fiers, il était humble avec les humbles* [2].

Enfin il y eut cette particularité bien singulière chez l'illustre

[1] *Magis unanimes et amici nunquam duo aliqui fuerunt temporibus christianis.* William Fitz-Stephen, Vit. S. Thomæ, *Materials*, t. III, p. 24-25.

[2] *Humilis erat humilibus, elatis fœrus, et sæpe quasi violens. Parcere subjectis et debellare superbos.* William Fitz-Stephen, p. 190.

Digitized by Google

chancelier qu'au milieu des plaisirs de la cour et du tumulte des camps, il se respecta toujours lui-même dans sa vie intime, et ne viola jamais cette grande vertu chrétienne, la chasteté.

Le fait est prouvé par le témoignage unanime des contemporains : ses ennemis les plus acharnés n'osèrent pas le mettre en doute. Or, quand on pense aux tentations qui ne cessèrent d'assaillir Becket pendant plusieurs années, il est difficile de calculer ce qu'il dut dépenser, pour y résister, de persévérante énergie, poussée souvent jusqu'à l'héroïsme.

Les biographes de Thomas assurent qu'il eut à se garantir continuellement des embûches que lui tendit le roi lui-même pour lui inoculer ses vices [1]. Ce prince chargea même un jour une de ses maîtresses de lui faire des avances pour le séduire. Becket fut inflexible [2]. On découvrit qu'il priait au pied de son lit quand on le croyait attiré ailleurs par des pièges perfides.

Tous les écrivains de cette époque reconnaissent que cette austérité de mœurs, au milieu d'une société si corrompue, était une vertu tout à fait anormale et presque invraisemblable. On a même pu penser qu'elle avait eu un caractère surnaturel. Becket demeuré pur à la cour de Henri II, c'était comme les enfants d'Israel restés sains et saufs dans la fournaise ardente.

M. Froude, obligé de se rendre sur ce point à l'évidence, a soutenu que si la chasteté de Becket se conserva intacte, elle fut sa seule vertu, et il invoque à cet égard le témoignage du moine Grim. Or Grim n'a jamais dit cela [3]; et au fond, il n'y

[1] « Super que et rex ipse diurnas ei et nocturnas tendebat insidias, sed tanquam vir timoratus et a Deo prædestinatus, immunditiæ carnis intendens, lumbos præcinctos habeat. » William Fitz-Stephen, p. 189.

[2] Dans la nuit, on espérait le surprendre en flagrant délit ; on le trouva endormi sur le plancher de sa chambre, au pied de son lit, où il avait passé la soirée dans les oraisons et les génuflexions «..... Henricus, intempestæ noctis silentio, suspicabatur quod ad eam ipse transisset. Et extollens lucem, videt ante lectum Dominum procumbentem, pedes et tibias discopertum, qui post orationes et genuflexiones lapsus fuerat in somnum. Et factum est ut religiosus inveniretur qui luxuriosus putabatur. » William de Cantorbéry, *Materials*, t. II, p. 6.

[3] Freeman croit que Froude a confondu avec Grim Herbert de Bosham, dont le langage aurait été évidemment mal interprété. Voir *Contemporary Review* du mois d'avril 1878, p. 129. Herbert dit : « La chasteté est une telle vertu dans un jeune homme qu'elle les suppose toutes ; on peut dire à un jeune homme : Ayez la chasteté, et faites ce que vous voudrez. *Fac quod vis.* »

Digitized by Google

a rien de plus faux. Si on a tant insisté sur la pureté des mœurs du chancelier d'Angleterre, c'est à cause de la singularité et de la rareté d'un tel exemple donné à la cour de Henri II.

M. Froude n'a pas voulu sans doute compter au nombre des vertus de Becket son immense charité pour les pauvres, et encore moins les mortifications qu'il s'infligeait quelquefois jusqu'à se faire donner la discipline [1]. Mais peut-être ne lui refusera-t-il pas, comme de grandes qualités, son dévouement à son roi et à son pays, et son proverbial amour de la vérité, auquel se joignait naturellement une profonde horreur pour le mensonge et la calomnie [2]. Cela éloigne au moins de lui tout soupçon d'hypocrisie et de dissimulation.

Il ne faut pas croire non plus qu'il gardât sa moralité pour lui seul, et que la sévérité de l'homme privé ne se retrouvât pas dans le chancelier. Voici comment il traita un de ses clercs, Richard d'Ambli, qui appartenait à une bonne famille normande. Ce jeune homme, profitant de l'absence d'un noble chevalier, qui était allé guerroyer au-delà des mers et dont on n'avait pas de nouvelles, était venu à bout de séduire la femme de ce chevalier. Becket, indigné de cette conduite, non seulement retira à ce jeune clerc sa faveur et son amitié, mais il le fit incarcérer et mettre aux fers dans la Tour de Londres : il l'y retint même assez longtemps.

En rappelant quel genre de vertus dominait dans le chancelier, l'éditeur des nouveaux matériaux sur la vie de Becket, M. Robertson, compare ce grand évêque avec saint Grégoire VII et avec saint Anselme [3]. Ces parallèles sont très hasardés; comme le fait remarquer Freeman, il n'existe nulle ressemblance entre Anselme et Thomas Becket. Au premier abord, il paraît y avoir, dans la lutte de ces grands évêques pour les droits de l'Église à l'égard de l'État, quelques rapports généraux; ce

[1] William Fitz-Stephen donne les noms de ceux qui la lui avaient administrée de temps en temps. Toute cette partie de la vie de Thomas Becket a été négligée par les historiens, et cependant elle jette un grand jour sur son caractère.

[2] *Castitatis amator*, veritatis æmulus, fidem etiam quæ *terrenis debetur dominus summa semper colens devotione: præterea labia et linguam semper detestabatur detrahentem.* (Giles, II, 12).

[3] Il faut lire les admirables chapitres que M. de Montalembert a consacrés à saint Anselme dans ses *Moines d'Occident.*

Digitized by Google

furent au fond les mêmes principes courageusement défendus et produisant dans l'ensemble des faits des conséquences analogues; mais les détails des deux controverses, les objets auxquels elle s'applique, les moyens par lesquels elles sont soutenues, tout diffère essentiellement.

« Anselme, dans quelque position qu'il se fût trouvé, quoique très ferme dans la poursuite de ses desseins, quoique inébranlable dans la stricte observance de la discipline, n'eût jamais manqué d'être personnellement un modèle de douceur et d'aménité. Thomas, dans toutes les situations possibles, n'aurait jamais cessé de ressentir les inspirations d'un esprit ardent et fier, et s'il s'était montré aimable et doux, c'eût été par suite d'un effort voulu. L'œil de Thomas jetait des flammes, quand, au temps de sa jeunesse chevaleresque, il se lançait à cheval dans les bois, un faucon sur le poing.... Anselme se promenait paisiblement au sein des forêts, faisait mettre en liberté un petit oiseau retenu par la patte, et donnait un refuge secourable au malheureux lièvre sur le point d'être forcé par les chiens [1]. »

Après avoir ainsi caractérisé la tendresse d'âme de saint Anselme en l'opposant à l'esprit si militant du martyr de Cantorbéry, Freeman relève également des différences notables entre Becket et le grand pape Grégoire VII, auquel il rend en passant une éclatante justice.

« Quoiqu'il y eût entre Hildebrand et Thomas, dit-il, plus d'une ressemblance sous le rapport du caractère, la différence est immense, comme elle doit l'être, entre un génie de premier ordre, placé au premier rang, et une capacité de second ordre, restée au second rang.

« Hildebrand était éminemment créateur. Thomas, on peut en être sûr, n'aurait jamais eu la pensée d'une grande réforme ecclésiastique, si d'autres ne l'avaient pas conçue avant lui.

[1] Ces épisodes peu connus de la vie de saint Anselme sont racontés par son biographe Eadmer, et reproduits dans une biographie de saint Anselme par M. G. Seigneur. Pour ces portraits comparés des deux saints évêques, voir la *Contemporary Review*, juin 1878, p. 488. Quand on se rappelle l'habileté de Becket dans l'art de la guerre, dans les exercices chevaleresques, son goût pour la chasse, en même temps que son instruction variée et son expérience des affaires, on ne s'étonne pas que Henri II eût confié l'éducation de son fils aux soins de son ami. Le chancelier ne pouvait qu'être un bon maître pour initier le jeune prince aux exercices du corps aussi bien qu'à ceux de l'intelligence.

Digitized by Google

« Une dernière et grande différence qui séparera toujours dans l'histoire Thomas Becket aussi bien d'Hildebrand que d'Anselme, c'est le changement absolu qui dut s'opérer dans sa vie quand il passa de la vie séculière à la vie ecclésiastique. A certains égards, dit encore Freeman, on pourrait plutôt le comparer à saint Ambroise [1]. »

Suivant nous, il y a eu entre ces deux grands hommes des rapports de situation plutôt que des ressemblances de caractère.

III

ETAT DE TROUBLES DANS L'ÉGLISE. — L'ANTIPAPE OCTAVIEN.

Ici nous devons jeter un coup d'œil sur les démêlés de l'Église et de l'État en Allemagne et en Italie :

Il nous semble nécessaire, en effet, d'avoir recours à l'histoire générale pour bien caractériser la physionomie que cette lutte présenta en Angleterre sous le règne de Henri II.

Malgré la légitimité évidente de l'élection du cardinal Roland [2], il s'en fallut de peu que son rival ne fût imposé comme Pape par l'empereur Fréderic à la chrétienté tout entière. Octavien, proclamé souverain pontife sous le nom de Victor IV, fut confirmé comme tel par un prétendu concile subrepticement assemblé à Pavie, et composé de quarante-quatre evêques, dévoués ou plutôt vendus à l'empereur; ce prince rendit les honneurs accoutumés à ce pape de contrebande : il lui tint l'étrier pour l'aider à descendre sur le parvis de la cathédrale, puis lui baisa les pieds au bas du maître-autel, pour que son exemple fût suivi par les princes, seigneurs, evêques et abbés, présents à la cérémonie.

[1] *Ibid.* Voir la remarquable *Vie de saint Ambroise*, par M. Baunard.

[2] Le cardinal Roland avait été nommé par quatorze cardinaux sur dix-sept. Les dissidents jetèrent à la hâte un manteau pontifical sur les épaules d'Octavien, manteau apporté par le chapelain de l'Empereur ; dans leur précipitation, ils le mirent à l'envers ; ils ne firent pas moins proclamer Octavien Pape « par quelques clercs et une tourbe payée qui l'attendaient sous le vestibule de la Basilique Constantine de Saint-Pierre, tandis que Rolland se réfugiait dans le Vatican fortifié. » *Histoire d'Allemagne*, par Jules Zeller, t. IV.

Digitized by Google

Quant à Alexandre III, il avait été accueilli et reconnu comme Pape par le roi de Naples, était retourné à Rome, et s'y était fait proclamer par les Romains eux-mêmes : puis il était venu chercher en France un asile et un appui.

Frédéric eut alors l'idée de convoquer un congrès à Saint-Jean de Losnes, où se rendraient les rois de France et d'Angleterre, et où ils amèneraient Alexandre III : on y déciderait lequel de son compétiteur ou de lui aurait été validement élu.

Ainsi un congrès de rois et de princes, présidé par l'empereur, se serait érigé, au-dessus d'un conclave, en cour de cassation ou en tribunal des conflits, pour nous servir du langage du jour. C'eût été l'absorption complète de l'élément spirituel par l'élément temporel du monde chrétien, le renversement de la notion même de l'Église.

Alexandre III déclara énergiquement qu'il ne comparaîtrait pas devant cette espèce de haute-cour féodale, dont il ne pouvait reconnaître la compétence.

Quant à Louis VII, en apprenant que le cortège de Frédéric était devenu une véritable armée, il hésitait à aller se mettre entre ses mains. Néanmoins il accepta une entrevue au pont de la Saône avec l'empereur. Celui-ci se trouva au jour fixé au lieu du rendez-vous ; il y vint avec l'antipape Victor IV. Dans la journée, Louis VII envoya deux évêques pour demander un délai, et cependant il se trouva quelques heures après à l'entrée du pont, sur le soir, sous prétexte de chasse : il n'y rencontra plus personne. Le comte Henri de Champagne, beau-frère du roi de France [1], vint le lendemain à Dijon trouver le roi Louis VII, et lui annoncer que l'empereur lui accordait un délai de trois semaines, mais à condition que le roi livrerait des otages, amènerait le pape Alexandre, et se soumettrait avec lui à la décision du congrès [2]. Si le roi ne voulait point accepter, Henri de Champagne transporterait son hommage à l'empereur, et un nouveau duché de Bourgogne, comprenant la Champagne et la Lorraine, redeviendrait une des grandes provinces de l'empire.

Pendant que Louis VII, hésitant et intimidé, acceptait tout,

[1] Louis VII, après l'annulation de son mariage avec Éléonore de Guyenne, avait épousé en secondes noces la sœur du comte de Champagne.

[2] *Histoire d'Allemagne*, par Jules Zeller, t. IV, p. 185-186.

Digitized by Google

pour gagner du temps, mais semblait implicitement par cette acceptation abandonner la cause d'Alexandre III, ce grand Pape, fertile en ressources, ne s'abandonnait pas lui-même ; il s'adressait au roi d'Angleterre : il venait de lui accorder la canonisation d'*Édouard le Confesseur* et lui avait promis quelques autres concessions ; de plus, il lui représenta qu'après la soumission de Louis VII, qui serait réduit à une sorte de vassalité envers Frédéric, l'Angleterre se trouverait en face d'un empire qui prétendrait au gouvernement du monde chrétien tout entier. Alors Henri II, qui avait une armée réunie en Normandie, menaça de la faire marcher contre l'empereur avec les troupes auxiliaires que la France pourrait lui fournir, et en déclarant formellement qu'il soutiendrait la cause du vrai Pape, légitimement élu.

Frédéric, ne pouvant plus compter sur l'appui des deux souverains, affecta de les mépriser : il les traita de *petits rois*, de *régents de province*, dont son empire pouvait bien se passer pour régler les affaires de la chrétienté. Il déclara qu'il n'avait besoin que de ses vassaux afin de juger le grand procès du schisme pontifical ; l'anti-pape défendit son élection, qui fut déclarée valide dans ce soi-disant concile ; et aussitôt après il excommuuia Alexandre III. Le chancelier de l'Empire Rainaldus ou Réginald, archevêque de Cologne, fit à ce sujet un grand discours, dans lequel il soutint que les *petits rois* n'avaient pas plus le droit de se mêler de l'évêché de Rome que l'empereur n'avait celui de s'ingérer dans les affaires des évêchés qui dépendaient d'eux. Ainsi cet archevêque-chancelier rabaissait le siège de Rome au point de n'être plus que le premier évêché de l'Empire, et il parlait avec un suprême dédain des *petits rois de province*. C'est ce que n'oublia pas la fière noblesse d'Angleterre [1]. MaisFrédéric ne voyait pas qu'il risquait d'abaisser, par son ambition mal entendue,la notion même du pouvoir impérial.Le Saint Empire Romain, au lieu de représenter la monarchie temporelle de la chrétienté, allait devenir une monarchie toute germanique et nationale, ayant une Italie asservie pour appendice, et pour Pape une espèce de chapelain, docile aux ordres et aux caprices du potentat qui l'aurait fait nommer. Frédéric, en cherchant

[1] On verra plus tard comment elle accueillit Réginald de Cologne à Londres, quand il y fut envoyé par l'empereur Frédéric.

Digitized by Google

à détruire ce qu'il croyait n'être que le contrepoids de son pouvoir, en minait le fondement et en faisait évanouir le prestige.

Henri II vint le premier à Châteauroux au-devant d'Alexandre III; puis, à Coucy-sur-Loire, Louis VII se réunit à lui, et tous deux se prosternèrent aux pieds du Pape légitime. Ensuite ils se déclarèrent prêts à soutenir à main armée la cause de la véritable liberté de l'Église et de l'Europe. Le *grand empereur* recula devant ces deux *petits rois*, et retourna en Allemagne avec son anti-pape et les seigneurs qui l'avaient reconnu. Parmi ses propres vassaux ecclésiastiques des bords du Rhin, plusieurs restèrent fidèles à la cause d'Alexandre III.

Quant à Henri II, pendant qu'il se déclarait partisan de ce Pontife, mais sans avoir fait encore aucun acte officiel de gouvernement, il voulut avoir sur la question pontificale l'avis de ses barons et de ses évêques, en Angleterre et en Normandie. En Angleterre l'avis de la *convocation*, ou si l'on veut du *concile national*, fut favorable à Alexandre. En Normandie, où il se trouvait encore, une semblable réunion eut lieu dans le pays de Caux. Là encore l'immense majorité des évêques et des barons reconnut Alexandre comme Pape légitime, et condamna Octavien.

Dès le lendemain, sans attendre la ratification royale que d'ailleurs personne ne mettait en doute, Hugues, archevêque de Rouen, informa tous ses suffragants de la décision prise. Il employa à cette mission Gillon, son neveu et son archidiacre.

Henri se montra furieux de ce que l'on n'attendait pas qu'il eût confirmé les actes du concile pour les promulguer et les mettre à exécution ; on put voir poindre en cette circonstance ses ombrages exessifs à l'égard de la moindre démarche indépendante du clergé. Il n'osa pas pourtant prendre des mesures irritantes contre Hugues lui-même, que ses vertus et son âge avancé semblaient entourer d'une sorte d'inviolabilité sur son siège archiépiscopal. Mais il déchargea sa colère sur Gillon, et donna l'ordre d'abattre la maison de cet ecclésiastique. Le chancelier Becket fit tous ses efforts pour calmer le courroux de Henri : « Sire, lui dit-il, la maison dont vous avez ordonné la destruction « est, il est vrai, la propriété de l'archidiacre Gillon, mais elle est « ma demeure aujourd'hui; il a bien voulu m'y donner l'hospitalité.

Digitized by Google

« Voulez-vous m'expulser aussi et me priver du toit qui m'abrite?» Le roi sourit de cette ingénieuse invention : il épargna la maison dont il avait décrété la ruine et en amnistia le propriétaire.

Le jour suivant, on apprit que l'évêque du Mans, avec une précipitation semblable, avait reconnu Alexandre pour Pape et prêté serment de fidélité à ses légats. Pour cette fois Henri II n'y tint plus, et s'emporta plus violemment encore que la première fois. Il donna l'ordre qu'on enlevât ses chevaux à ce prélat, qu'on lui confisquât ses meubles, et qu'on le mît hors de sa maison [1]. Il ne s'en tint pas là : il signa un décret portant que la maison elle-même serait détruite, et quand il l'eut signé, il dit à ceux qui l'entouraient, en agitant le parchemin où était écrit l'ordre fatal : « Les Manceaux entendront parler de leur évêque ! » Les membres du clergé, présents à cette scène, étaient consternés. Becket comprit qu'il fallait gagner un peu de temps pour laisser passer la colère du roi ; il recommanda secrètement aux messagers, chargés de porter la funeste ordonnance, de mettre quatre jours pour aller au Mans au lieu de deux : ils le lui promirent. Plusieurs prélats allèrent le lendemain implorer la clémence du roi en faveur de l'évêque du Mans ; ils trouvèrent ce prince inexorable. Quelques autres leur succédèrent sans avoir plus de succès. Alors le chancelier lui-même intercéda, et parvint à émouvoir la compassion royale. Henri déclara qu'il pardonnait, en autorisant Becket à faire connaître au Prévôt [2] du Mans qu'il avait consenti à recevoir l'évêque dans sa paix, mais en exprimant la crainte que la démolition de la maison ne fût déjà bien avancée. Becket ne perdit pas un seul moment. Il envoya en toute hâte un messager dont il était sûr, en lui recommandant de cheminer jour et nuit avec la plus grande vitesse possible. Il arriva bien peu de temps après les messagers royaux qui venaient d'exhiber l'arrêt de proscription, mais qui n'avaient pas commencé de le mettre à exécution.

Le roi sut bon gré à son chancelier du stratagème habile qui lui avait épargné un acte odieux de violence.

[1] Cet ordre fut, à ce qu'il paraît, exécuté. Ces expulsions brutales ne sont pas très extraordinaires dans ces temps de barbarie ; elles ne se concevraient pas à des époques de civilisation. Cependant on a vu de nos jours des expulsions qui n'avaient pas un caractère moins arbitraire.

[2] *Præfecto*, dit William Fitz-Stephen.

Digitized by Google

On se demande si Thomas Becket n'aurait pas dû éveiller les scrupules de son maître sur l'illégalité et la brutalité de ces procédés barbares. Mais les idées de justice et de liberté individuelles étaient encore bien confuses à cette époque dans la tête des rois et des grands : Henri II n'aurait pas même compris les représentations qu'on lui aurait faites à cet égard ; là où son chancelier aurait signalé une iniquité, il n'aurait vu que l'usage ordinaire de sa haute prérogative. La conquête semblait avoir armé le Conquérant et ses successeurs d'une espèce de loi martiale qui leur semblait être devenue applicable, non-seulement aux Saxons, mais aux Normands eux-mêmes, et qui, des rives de l'Angleterre, avait été reportée sur celles de la France. Tout ce que pouvait espérer le ministre le mieux intentionné et le mieux écouté à cette époque, c'était de modérer l'usage des pouvoirs discrétionnaires que s'attribuait la royauté. Ce ne fut qu'un demi-siècle plus tard que la liberté et la propriété de tout individu anglais, furent déclarées inviolables par la grande charte proclamée à Runnymead et signée par Jean sans Terre en 1215. Et cependant les barons et les évêques prétendaient n'avoir demandé et obtenu que la consécration de principes déjà existants, tels que celui qui exigeait le jugement de tout citoyen par ses pairs et qui prévenait ainsi les arrestations, les bannissements, les dépossessions arbitraires. Cette clause de la grande charte ne fut plus contestée en principe ; et beaucoup plus tard, lord Chatham avait le droit de dire en plein parlement : « Le vent et la tempête peuvent pénétrer dans le domicile d'un Anglais : le roi ne peut pas y entrer. »

Quoi qu'il en soit, la faveur dont jouissait Becket ne souffrait nullement de la protection qu'il avait accordée à des prélats persécutés injustement. Car c'est immédiatement après [1] qu'il fut chargé d'une grande ambassade auprès du roi de France, pour lui demander d'accorder la main de sa fille Marguerite au jeune prince Henri, héritier présomptif du trône d'Angleterre.

Le chroniqueur qui raconte les détails de cette ambassade croit rehausser la personne de son héros en faisant ressortir le luxe dont il fut entouré et l'appareil magnifique dans lequel il se

[1] C'est ce qui résulte de la chronique de Fitz-Stephen. *Materials*, t. III, p. 29, 30 et suivantes. — Cette ambassade précéda l'expédition d'Aquitaine, dont nous avons parlé plus haut. L'ordre moral des faits a dû l'emporter sur l'ordre chronologique.

Digitized by Google

montra aux Français pendant cette courte mission. — On se disait, rapporte-t-il naïvement : « Quel homme doit donc être le « roi d'Angleterre puisque son chancelier voyage avec tant de « pompe [1]! »

En lisant ce récit, on pense aux splendeurs presque royales dont s'entoura aussi Wolsey quand il vint en France comme ambassadeur de Henri VIII auprès de François Ier. Et cependant ces deux hommes d'État ne se ressemblaient guère, pas plus que le temps et les lieux où ils furent appelés à vivre.

Finissons cette étude sur Becket chancelier et homme d'état par un exposé des relations suprêmes qu'il lui fut donné d'avoir avec Thibaud, son archevêque. Dans les dernières lettres qu'adresse cet excellent prélat à son ancien protégé et ami, il continue de lui parler le langage d'un père. Il lui confie que sa santé devient bien mauvaise et qu'il veut se préparer à la mort : son plus grand désir serait, avec l'aide du roi et du chancelier, d'arriver à la réformation des mauvaises coutumes qui se sont établies récemment au sein de l'archevêché de Cantorbéry, « grâce, peut-être, au « moins en partie, dit-il, à notre tolérance. Si vous pouviez « assister à mes angoisses, vous prendriez en pitié le salut de « mon âme. Mais vous n'aurez besoin d'aucun auxiliaire, et on « aura à remercier Dieu, si vous délivrez de toute *mauvaise cou-* « *tume* l'Église de nos jours [2]. »

Cela prouve une fois de plus que si, dans la pratique et dans chaque cas particulier, Becket venait presque toujours à bout de ne pas violer les droits de l'Église, il laissait néanmoins le roi et l'État conserver toutes leurs maximes abusives, tous leurs

[1] « Le cortège de Becket se composait, dit William Fitz-Stephen, de plus de deux cents hommes montés à cheval, et faisant partie de sa maison, et d'un certain nombre de chevaliers. Tous étaient revêtus de beaux uniformes et de splendides costumes ; lui-même avait de quoi changer vingt-quatre fois de vêtements. — Chaque fois qu'il entrait dans une ville, il plaçait en tête de son cortège 250 jeunes garçons qui chantaient des airs nationaux ; puis venaient les fauconniers conduisant les chiens en laisse et tenant les faucons sur leurs poings. Ils étaient suivis de huit chariots, tirés chacun par cinq chevaux... Deux de ces chariots étaient chargés de tonneaux d'ale pour la populace, un autre portait les objets garnissant la chapelle du chancelier, un autre le mobilier de sa chambre à coucher, un autre ses ustensiles de cuisine, un autre sa vaisselle et sa garde-robe. Les autres étaient destinés à sa suite. Après eux, venaient douze chevaux, sur chacun desquels était un valet avec un singe ; puis venaient les écuyers, les chevaliers, etc. William Fitz-Stephen, *Loco citato.*

[2] *Ibid.*, p. 10.

Digitized by Google

funestes principes. Il trouvait des expédients, mais ne créait pas des précédents efficaces contre les mauvaises coutumes.

Quelque temps après, l'excellent archevêque Thibaut écrit de nouveau au chancelier-archidiacre, et cette fois sur un ton toujours paternel, mais bien plus pressant encore, et mêlant les accents de la sévérité à ceux de la tendresse.

« Ce n'est pas le premier appel qui vous ait été adressé, à vous qui auriez dû vous rendre bien plus tôt à l'invitation de votre unique père, vieux et malade. Et certes, il est fort à craindre que Dieu ne punisse vos longs retards, si vous faites toujours la sourde oreille, si vous oubliez tous les bienfaits antérieurs, et si vous dédaignez la voix de votre père, que vous devriez assister et soulager dans les infirmités de sa vieillesse. Vous seriez sans excuse et presque digne de ma malédiction, si le roi ne vous retenait pas auprès de lui pour les nécessités de votre ministère. Au surplus, comme nous devons faire passer avant nos convenances particulières le service du prince et l'utilité publique, nous vous pardonnons d'avoir jusqu'ici différé de vous rendre à nos instances, pourvu que vous demandiez au roi un congé temporaire et que vous l'obteniez par vos efforts sincères et réitérés. Vous-mêmes, vous êtes en danger de perdre de grandes grâces, si vous négligez l'occasion qui vous est offerte ; car nos jours sont de peu de durée, et nous ne savons pas jusqu'à quel point nos prières et celles de nos amis peuvent nous attirer la grâce de Dieu. Le crédit des mourants languit, et la mémoire des morts s'évanouit comme un léger souffle. Nous espérons cependant—et plaise à Dieu que notre espérance ne soit pas confondue! — que l'Esprit Saint entretient toujours la charité dans le cœur de nos amis. Ne faites rien en fraude des grâces d'en haut, et sachez que la justice de Dieu ne se laisse pas jouer par les dilations et les manèges des hommes. Nous sommes dans ces moments suprêmes où nos conseils ne sauraient vous être suspects, et nous ne demanderions pas, surtout en matière ecclésiastique, quelque chose qui pût déplaire à Dieu et ne pas être utile à l'État (*Regno*) en même temps qu'à l'Église [1]. »

Il ne paraît pas que le chancelier Thomas se soit pressé de se rendre à ce touchant appel de son père spirituel et de son bienfaiteur. Cela attriste profondément ceux qui voudraient pouvoir l'admirer dans toutes les phases de sa vie. Sans doute on dira

[1] *Materials*, etc. *Espistolæ*, t. V, p. 11 et 12.

Digitized by Google

qu'à cette époque, il était enchaîné par la volonté impérieuse du roi. Voici pourtant ce que lui écrivait à cette même époque [1] le moine Jean de Salisbury, devenu plus tard l'un de ses plus fidèles serviteurs et amis :

« Mon Seigneur de Cantorbéry a peine à croire ce que vous écrivez sur les difficultés que vous avez à devancer ou à retarder votre voyage, car on dit et on entend dire partout qu'entre le roi et vous, il n'y a qu'un corps et qu'une âme, et même qu'une seule et même volonté, obéissant à l'impulsion de l'amitié la plus familière [2]... »

Jean de Salisbury empêcha que Thibaud ne lançât contre son archidiacre des censures ecclésiastiques, et ne séquestrât les revenus de l'archidiaconat dépendant de la primatie de Cantorbéry. On espérait que le chancelier viendrait bientôt conférer avec son archevêque; mais, pendant que Thomas renvoyait son voyage de jour en jour, son père spirituel mourut, sans avoir pu obtenir de lui l'entretien si vivement désiré.

On doit supposer que Becket, esclave avant tout de ses devoirs de chancelier, fut retenu à son poste par des affaires de la plus haute gravité. Il éprouva sans doute un de ces regrets amers qui déchirent le cœur d'un bon fils, quand il n'a pas pu assister à la mort de son père.

Quoi qu'il en soit, nous ne saurions partager l'admiration un peu exagérée que professe l'historien Freeman pour Becket chancelier. Cet auteur va jusqu'à prétendre que si l'Église romaine avait eu l'habitude de canoniser les grands ministres aussi facilement que les rois et les évêques, Thomas aurait mérité comme tel les honneurs de la canonisation, sans avoir besoin de l'exil en France et du martyre à Cantorbéry. « C'est au grand chancelier, dit-il, que l'Angleterre dut des jours de lumière et de paix, après des jours bien sombres de ténèbres et d'anarchie [3]. »

Il est vrai que les biographes de Becket n'ont pas assez mis en relief tout ce qu'il fit pour la civilisation et pour la prospérité de l'Angleterre. On n'a pas assez reconnu avec quelle ardeur ce ministre si sage et si habile travailla à la fusion de la race victo-

[1] Le commencement de l'année 1161.

[2] *Materials*, etc. t. V. Epist., p. 13. On voit dans la suite de cette lettre que Henri II avait abandonné à son chancelier Thomas les revenus des trois évêchés vacants.

[3] *Contemporary Review*, juin 1878, p. 499.

Digitized by Google

rieuse et de la race vaincue, quoiqu'il fût lui-même d'origine normande. Mais Freeman va trop loin quand il soutient que Becket fut un *saint* chancelier, et qu'il n'avait pas besoin de la seconde partie de sa vie pour mériter l'auréole. On ne saurait nier que, pendant son ministère, l'illustre parvenu n'ait paru quelquefois enorgueilli par ses succès et enivré par ces grandeurs de la terre, étrangères à son enfance et à sa jeunesse. Le malheur et les épreuves etaient nécessaires pour expier quelques faiblesses dans cette âme d'élite, et pour la faire passer à ce creuset où l'or même se purifie.

IV

BECKET ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY.

Nous voici arrivé, dans la vie de saint Thomas Becket, à l'un de ces points d'intersection qui se trouvent rarement aussi marqués dans la vie des hommes célèbres. Henri II conçoit l'idée qui, au premier abord, dut paraître bien étrange au clergé anglais, de transformer son chancelier en primat de Cantorbéry. Ce haut magistrat séculier, dont le caractère clérical semblait avoir disparu, non pas seulement sous la simarre du chancelier, mais sous les vêtements du courtisan, sous l'armure du capitaine, qui est appelé à devenir chef de l'Église d'Angleterre. Jusque-là les archevêques de Cantorbéry étaient presque toujours sortis du cloître[1]. Thibaut, le respectable prélat qui venait de mourir, avait été moine bénedictin, comme Anselme et Lanfranc. Présenter au pape et au clergé de la primatie un candidat qui n'était pas prêtre et dont la vie antérieure avait été tout-à-fait mondaine, c'était rompre avec la tradition, c'était jeter à l'opinion de cette époque un audacieux défi[2].

Henri II croyait précisément que, s'il venait à bout de faire accepter ce choix, il n'aurait pas à combattre dans son nouveau primat des idées préconçues, inspirées par l'éducation monastique ; il pensait que Becket avait appris le maniement des affaires publiques par six années passées à la tête de la première admi-

[1] On a remarqué que Stigand aurait été le premier primat de Cantorbéry qui n'aurait pas commencé par être moine et qui serait sorti du clergé séculier.

[2] L'évêque Gilbert Folliot disait que Henri II avait fait un miracle en changeant un soldat en prêtre et le chancelier en archevêque.

Digitized by Google

nistration du pays, et enfin que c'était, après tout, un serviteur fidèle, un véritable ami, dont il avait éprouvé l'affection et le dévouement.

Henri II ne fut trompé ni par Becket, ni par les amis de Becket ; mais il se trompa lui-même. Il ne vit pas qu'une nouvelle situation devait créer à l'archevêque de nouveaux devoirs, que les consciences droites ne sont pas des consciences souples, et que rien ne plie moins aisément que les grands caractères.

Écoutons au surplus les récentes versions des deux historiens anglais dont nous tenons à faire connaître, au moins en partie, l'instructive polémique. La question agitée entre eux est de la plus haute gravité : il s'agit de savoir si Thomas Becket fut de bonne foi. Si, au contraire, il se montra déloyal à l'égard de Henri II, non-seulement ce n'aurait pas été un saint, mais ce n'eût pas été même un honnête homme.

Or, disons-le, sans détour, Froude nous semble tout à fait fausser l'histoire, lorsqu'il accuse ce prélat, dans le passage suivant, de réticences perfides et même d'une profonde dissimulation, au moment où il se rendit aux instances de son souverain et accepta sa désignation au siège primatial de Cantorbéry.

Froude commence par affecter cauteleusement d'excuser cet ancien ami de Henri II des reproches de fourberie : « Nous ne supposons pas, dit-il, que Becket fut délibéremment non sincère (*insincere*); le schisme qui venait de se développer en Germanie avait pu le faire changer d'opinion. Mais un homme aussi honorable que lui aurait dû avertir son maître qu'il avait changé de sentiment, et *il est certain qu'il ne le fit pas*. Il ressentit bien pourtant quelques scrupules. La conscience ecclésiastique n'avait pas complètement détruit chez lui la conscience naturelle [1], et le roi avait été pour lui un maître bien généreux. Mais il fit résoudre ces difficultés par la casuistique du légat romain. L'archevêque Thibaut venait de mourir, quand deux cardinaux Légats étaient en Normandie pour le mariage du prince Henri et de la princesse Marguerite. On avait un délai d'un an pour le remplacer. Becket, désigné pour l'archevêché de Cantorbéry, prit l'avis du cardinal Henri de Pise. Le cardinal lui dit que, dans l'intérêt de l'Église,

[1] Que dire de cet étouffement de la conscience naturelle par la conscience ecclésiastique?

Digitized by Google

il devait accepter ce siège primatial, et qu'il pouvait bien *dissimuler ses convictions* et son plan de conduite [1]. »

Il nous serait facile de montrer le venin, plus ou moins caché, qui découle de chacune de ces phrases ; mais nous aimons mieux reproduire la solide réfutation que Freeman, protestant comme Froude, donne de cette narration prétendue historique :

« Ce qu'on peut dire au sujet de ce récit, c'est simplement qu'on n'y peut voir autre chose qu'une fiction. Il est dans les habitudes de M. Froude de dire les choses que personne n'a dites, et de taire des choses importantes que d'autres ont vulgarisées. Que cet historien emploie le procédé de *suppressio veri* ou celui de *suggestio falsi*, il est également malheureux. »

L'histoire prouve que Thomas a averti le roi Henri de ce qui allait probablement arriver ; Froude soutient que ce prélat ne l'a pas fait. Suivant Herbert de Bosham, témoin digne de foi, au moment où le roi annonça au chancelier qu'il l'avait désigné pour l'archevêché de Cantorbéry, ce dernier lui repartit, en lui montrant ses vêtements de chevalier, son heaume, son pourpoint et ses éperons : « Voilà donc le religieux, le saint homme que « vous allez faire asseoir sur ce siège vénéré et imposer au cou- « vent si austère de Cantorbéry [2] ! » Le roi ayant insisté, Thomas lui exprima la crainte d'être obligé de lui déplaire et de voir leur vieille amitié se changer en haine. « Car, ajouta-t-il, je sais que « vous ferez plusieurs choses et que vous vous croyez en droit « d'en faire beaucoup d'autres que je ne pourrai pas supporter « tranquillement. Et alors, entre nous, s'interposeront des

[1] *Nineteenth Century*, juin 1877, p. 562.

[2] «Cui cancellarius vestimento quædam risibilia quibus tum indutus subsidendo ostendens et quasi occulis ingerens : « Quam religiosum, inquit, « quam sanctum virum in tam sanctam sedem et super tam celebrem et tam « sanctum monachorum conventum constitui desideras.» Herbert de Bosham, *ibid.* Le chanoine Robertson, que nous avons déjà cité, exprime des doutes sur la clarté des affirmations de Becket : il prétend que le sourire dont il accompagnait ses paroles devait empêcher le roi de le prendre au sérieux : mais, à cette objection faite sur le ton de la plaisanterie succède une affirmation nouvelle, où se décèle, cette fois, un accent de profonde tristesse, et où Becket exprime la crainte de perdre un jour l'amitié de Henri II. Il lui explique très nettement comment cette rupture pourra et devra arriver. « Il est impossible, dit Freeman, que le roi ait été plus explicitement et plus *abondamment* averti de l'attitude d'indépendance que comptait prendre le nouvel archevêque dans l'exercice de ses fonctions. » Voir aussi la biographie de Becket par le chanoine Robertson, p. 38-39.

Digitized by Google

« envieux qui en profiteront pour me ravir votre faveur et m'at-
« tirer à jamais votre haine [1]. »

En fin de compte, doit-on croire au contemporain du douzième siècle qui affirme comme témoin, ou à l'écrivain coloriste du dix-neuvième qui nie avec audace et au hasard? Où est la vérité?

Comme notre principal but, dans ce travail, est de fournir des matériaux à une espèce d'enquête historique sur les rapports de l'Église et de l'État en Angleterre au douzième siècle, il est nécessaire de rendre un compte exact de la manière dont Thomas Becket fut élu au siège archiépiscopal de Cantorbéry.

La désignation à ce siège était faite par les moines-chanoines de Cantorbéry, de l'Ordre de Saint Augustin. Cette élection devait être confirmée par les evêques suffragants de l'Archevêque-Primat, réunis à quelques barons et à quelques hauts dignitaires sous la présidence du roi. Enfin la nomination du nouveau prélat ne devenait définitive que quand le Pape l'avait approuvée en lui envoyant le pallium.

Or, en fait, les rois d'Angleterre s'étaient emparés de cette élection, en n'en laissant que l'apparence au Couvent de Saint Augustin.

Henri II, suivant l'exemple de ses prédécesseurs, avait fait connaitre aux moines électeurs quel candidat ils auraient à choisir pour lui être agréable. Il employa à cette mission délicate son grand justicier Richard de Lucy, un certain abbé de Battle et deux prélats, Barthélemy évêque d'Exeter, et Hilaire, évêque de Chichester. Richard de Lucy, qui possédait particulièrement la confiance de Henri, porta la parole en présence des moines réunis pour recevoir la solennelle ambassade. Il leur dit que le roi, voulant ne pas prolonger davantage la vacance du siège, leur proposait un choix qui lui paraissait devoir être très utile à l'Église [2].

Puis, faisant à la personne même de Becket une allusion que

[1] « Novi quippe te nonnulla exacturum et etiam in ecclesiasticis te jam « multa præsumere quæ ego æquo animo sustinere non possem: et ita, « occasione nacta, interponent se invidi, qui, extincta gratia, perpetuum « inter nos odium suscitabunt. » Herbert, I, 126. *Contemporary Review*, p. 92-93.

[2] Cette vacance durait depuis une année environ. Thibaut était mort au mois d'avril 1161. L'élection de Becket eut lieu au mois de mai 1162.

Digitized by Google

tous devaient comprendre: « S'il se trouvait, ajoutait-il, un Pri-
« mat qui fût uni au roi par les liens d'une douce et mutuelle
« affection, nul doute qu'on ne vît alors luire des jours heureux
« où l'état de l'Église serait florissant et paisible. — Si le con-
« traire arrivait, si des dissentiments s'élevaient entre les deux
« pouvoirs, vous savez mieux que personne combien il en résul-
« terait de troubles et de tourments, de dommage pour les biens
« et de périls pour les âmes [1]. »

Après cette allocution, à laquelle les évêques donnèrent leur adhésion complète, le prieur du couvent rendit grâce à Dieu de la bienveillance que le roi leur témoignait; puis Richard de Lucy fit quelques reccommandations de prudence aux anciens de la communauté ; ensuite il sortit avec les prélats, pour laisser, disaient-ils, l'élection complètement libre.

Mais, après avoir délibéré quelque temps, les moines firent revenir le grand justicier et les prélats qui connaissaient la pensée du roi, pour savoir si ce prince tenait bien fortement à l'élection de Becket. Un grand nombre de membres de la communauté avaient fait des objections contre ce candidat, non pas que l'on contestât sa capacité et ses vertus ; mais il ne sortait pas d'un ordre monastique comme ses prédécesseurs : c'était rompre une tradition qui remontait jusqu'à Guillaume le Conquérant et même au-delà. Ensuite Thomas semblait avoir des allures plutôt mondaines que sacerdotales [2]. Enfin, on ne devait pas ignorer dans la communauté que l'ancien élève de Thibaut l'avait un peu délaissé dans ses derniers moments.

Quoi qu'il en soit, les moines cédèrent aux instances des envoyés du roi ; ils se laissèrent persuader que les grandes qualités de Becket devaient plus que compenser quelques défauts dans sa tenue extérieure, défauts qui pouvaient être, d'ailleurs, facilement corrigés. Comme nulle protestation ne fut faite, on put penser que la communauté avait adopté ce choix à l'unanimité.

Mais il fallait que la désignation faite par la communauté de Saint Augustin fût acceptée et ratifiée dans une assemblée plé-

[1] Chronique anonyme attribuée à Roger de Pontigny. *Materials*, t. IV, p. 15.

[2] On lui reprochait, à ce qu'il paraît, sa passion pour la chasse et pour la guerre ; c'était un *canum, sectator*, aimant mieux porter le baudrier militaire que la robe du sacerdoce. *Materials*, t. IV, *Quadrilogus*, lib. I, cap. VI, p. 13.

Digitized by Google

nière tenue à Londres sous la présidence royale. Là, les évêques, les hauts barons, les grands officiers de la couronne, adhérèrent généralement à l'élection de Thomas Becket. Il n'y eut qu'une seule voix discordante, celle de l'evêque Gilbert Folliot [1]. Cependant ce prélat vit qu'il n'y avait rien à faire contre l'assentiment de tous, et il retira son vote négatif. Gilbert Folliot était lui-même, il faut le reconnaître, un prélat d'une éminente capacité; étranger à l'Angleterre par sa naissance, après avoir commencé par être prieur de la grande abbaye de Cluny, il avait passé par de hautes dignités ecclésiastiques; mais il avait gardé la régularité, l'habit, la vie mortifiée du moine Bénédictin [2]. On prétend qu'il avait aspiré au siège primatial de Cantorbéry. — Même après le vote auquel il avait participé, il protestait par ses sarcasmes contre la nomination de Thomas Becket : « En vérité, disait-il, le « roi a fait un vrai miracle en transformant un soldat en prêtre « et un chancelier en archevêque [3]. »

En l'absence de Henri II, alors en Normandie, l'élection fut présentée au jeune roi, non encore couronné. L'évêque de Westminster, légat du Pape et doyen de l'épiscopat, s'adressant, au nom de ses collègues, à ce prince et à ses ministres, s'exprima ainsi:

« Thomas Becket, que nous venons d'élire unanimement à la primatie de Cantorbéry, a été chancelier et premier ministre. En cette qualité il a eu à manier les trésors du Roi et les revenus de l'Etat. Afin que, dans l'avenir, il ne puisse y avoir lieu à aucune récrimination contre cet ancien fonctionnaire, que l'on pourrait accuser d'avoir arbitrairement dépensé les deniers publics dans son intérêt plutôt que dans celui de l'état, nous demandons qu'il soit déclaré libre et quitte de toutes dettes et réclamations. En effet, il nous paraîtrait souverainement inconvenant que celui qui doit être patron

[1] Roger de Pontigny appelle Folliot, *évêque de Londres*. C'est une erreur; à cette époque, il n'était qu'évêque d'Heresford. Il fut transféré à Londres sous la primatie de Becket, qui donna généreusement un avis favorable à cette translation. On en trouve la preuve dans la correspondance récemment publiée par le chanoine Robertson, *Materials*, t. V, p. 26. Il paraît que de son côté, la mère du Roi, l'impératrice Mathilde, avait fait de grands efforts pour dissuader Henri de faire nommer Thomas archevêque de Cantorbéry.

[2] Alexandre III lui reprocha de pousser trop loin l'ardeur des mortifications, dans une lettre fort remarquable qui mérite d'être étudiée. *Materials*, *ibid.*, p. 42-43.

[3] William Fitz-Stephen, *Materials*, t. II, p. 24.

Digitized by Google

et père de notre Sainte Église fût soumis à des redevances pécuniaires et à des servitudes tout humaines. »

Sur quoi les ministres de la couronne répondirent :

« D'après la parole donnée par le roi lui-même, nous proclamons que le Primat de Cantorbéry sera à jamais déclaré libre de toutes dettes et à l'abri de toute recherche [1]. »

Alors nulle opposition n'osa se produire : au moyen de cette déclaration solennelle, un prétexte de refus très spécieux et très plausible fut enlevé à Thomas Becket lui-même ; pourtant, c'est au nom de sa dignité propre que le haut clergé d'Angleterre avait stipulé que la libération de ce qui aurait pu être dû par le chancelier fût la condition essentielle de l'élection de l'archevêque.

Le roi Henri II fut informé que tout s'était passé suivant sa volonté, et il confirma l'engagement déjà pris avec ses ministres. Son approbation était acquise naturellement à tout ce qui pouvait faciliter l'élévation de son favori au siège primatial.

Néanmoins Becket semblait redouter beaucoup le fardeau qui lui était imposé. Dans ses hésitations et ses perplexités, il consulta le cardinal Henri de Pise, pour savoir s'il devait accepter ou refuser cette nomination. Ce cardinal lui répondit : « Vous devez accepter pour l'intérêt de l'Église et le bien de votre âme. » Ici l'historien Froude a prétendu que le cardinal donna au chancelier le conseil de *dissimuler ses convictions*, pour aplanir tous les obstacles [2]; c'est une imputation sans preuves, et disons-le nettement, une supposition calomnieuse dont celui qui l'a faite n'aura pas calculé toute la portée.

Ailleurs, Froude ne se montre pas plus judicieux dans ses appréciations qu'il n'est exact dans ses récits :

[1] Ad quem ministri Regis « *Ex ore Regis*, inquiunt, liberum eum clamamus ab omni *calumnia* et exactione nunc et in omne tempus. » Les ministres déclarent tenir cet engagement de la *bouche du roi :* ils le *proclament* hautement. Edward Grim, *Materials*, t. II, p. 367.

[2] Voici le texte de Froude : « Cardinal Henri told him that it was for the « interest of the church that he should accept the archbishoprie, and that « *he need not communicate convictions* wich would interfere with his ap« pointment. » *The Nineteenth Century*, n° de juin 1877, p. 562. Pas un chroniqueur contemporain ne rapporte un seul mot qui puisse faire attribuer au cardinal de Pise l'odieux langage que lui prête cet historien.

Digitized by Google

« Pour réconcilier, dit-il, les prétentions du clergé avec les lois du pays, rien n'était plus convenable, plus décisif que de réunir dans la même personne l'office de chancelier et la primatie d'Angleterre. C'est cette combinaison qu'avait imaginée Frédéric Barberousse en Allemagne, quand il avait nommé chancelier de l'Empire l'archevêque de Cologne, et qu'il avait ainsi prévenu une révolution ecclésiastique [1]. »

On ne saurait admettre la valeur et le succès de cette ingénieuse invention. Nous ne voyons pas en effet qu'à dater de ce moment, la paix ait régné entre l'Église et l'État, en Allemagne et en Italie, sous Barberousse et ses successeurs. Il n'est pas digne d'un écrivain sérieux de présenter une combinaison pareille comme une sorte de panacée universelle pour apaiser tous les dissentiments et prévenir toutes les luttes entre l'Église et l'État.

Dans tous les cas, Becket n'était pas homme à remplir en Angleterre le rôle de complaisance servile que joua en Allemagne l'archevêque de Cologne. De plus, il partageait l'idée que l'on se faisait dans le monde religieux de la situation respective qui devait être réservée en Angleterre au roi et au primat de Cantorbéry. Cette idée est très bien exprimée par saint Anselme dans la phrase suivante :

« Deux bœufs, en Angleterre, traînent la charrue en la dirigeant et la dirigent en la traînant, savoir le roi et l'archevêque de Cantorbéry : — le premier au moyen de la justice séculière et de la souveraineté, *imperium* ; le second par son magistère et sa doctrine divine [2]. »

Aussi, suivant l'historien Freeman, si les fonctions épiscopales ordinaires étaient compatibles avec celles du chancelier, il ne pouvait en être de même des fonctions et des prérogatives primatiales.

C'est ce dont Henri II ne s'était pas rendu compte. Il espérait que Thomas continuerait de gérer la chancellerie du royaume en même temps qu'il administrerait le diocèse de Cantorbéry ; le premier magistrat civil du pays resterait ainsi sous sa main

[1] *Ibid.*, p. 561.

[2] « Hoc aratrum in Anglia, duo boves cæteris præcellentes regendo trahunt et trahendo regunt : — Rex videlicet et Archiepiscopus Cantuariensis ; iste sæculari justitia et imperio, ille divina doctrina et magisterio. » Eadmer, *Historia novorum*, 18.

Digitized by Google

royale et la dépendance du chancelier entraînerait celle de l'archevêque.

Ce que désirait et espérait Henri II fut précisément ce que ne voulait à aucun prix Thomas Becket. — Peu de temps après avoir pris possession de son siège archiépiscopal, il pria le roi de pourvoir à la charge de chancelier, et lui renvoya les sceaux. Il craignait qu'une fâcheuse confusion dans les pouvoirs ne s'opérât dans sa personne. Il redoutait que des conflits intimes ne s'élevassent dans sa conscience entre des devoirs qui viendraient se combattre sans cesse ; en un mot, comme le dit Freeman, il ne concevait pas qu'il pût *se partager en deux* [1].

Cet homme, que Froude peint comme sans scrupules, avait certes, en ce point, des scrupules respectables et fondés sur un examen attentif et une juste appréciation de sa situation nouvelle.

D'un autre côté, du moment que le chef de l'épiscopat anglais cessait d'être, en même temps, le principal ministre du roi, Henri II échouait dans sa tentative de river l'Église à l'État. Le premier anneau de la chaîne qu'il avait forgée pour lier l'une à l'autre demeurait entre ses mains : le reste lui échappait.

ALBERT DU BOYS.

[1] Voir *Contemporary Review*, juin 1878, p. 493-494 et suivantes.

Digitized by Google

L'ENFANCE D'UN BARON.

I

Dans un de ces gros châteaux de la fin du XIIe siècle que Viollet-le-Duc a si bien décrits [1], on attend la naissance d'un enfant. Le père, qui est chevalier, n'a pas eu l'idée, un seul moment, de songer à une fille. Une fille ! il s'agit bien d'une fille en vérité ! Il faut à cet homme de guerre un enfant qui soit homme de guerre à son tour, qui sache défendre son seigneur, chasser le sanglier, lancer le faucon, tenir un fief et faire un jour la grande expédition d'outremer pour délivrer le sépulchre du Christ et racheter l'âme de son père.

Et le père joyeux cria : « C'est un garçon. » Vous connaissez ce beau vers de Victor Hugo en son *Revenant :* c'est le cri de tous nos chevaliers, et même de leurs femmes [2]. Voyez-vous, là-bas, ce messager qui accourt vers Fromont [3]? « Dieu vous sauve. « seigneur, au nom de votre fils qui naquit avant-hier et est tout « petit. Dites-moi, pour Dieu, quel nom vous lui voulez donner. « — Il s'appellera Fromondin, dit Fromont : car après moi il « tiendra mon pays. » Puis, il appelle tous ses barons et leur dit : « Faites-vous joyeux et rassurez-vous. Il est né, le seigneur « dont vous tiendrez vos terres ; il est né celui qui vous donnera « les riches fourrures, le vair et le gris, les belles armes et les « chevaux de prix » Et le vieux Fromont ajoute avec fierté : « Dans « quinze ans mon fils sera chevalier ! » Cette petite scène de *Garin*

[1] V. dans le *Dictionaire d'architecture*, t. III, 82-102, l'admirable description du Château-Gaillard.

[2] « Par la foi que vos doi, UNS DAMOISIEAUX EST NÉ. » Ainsi parle la duchesse Parise dans le roman qui porte son nom (éd. Guessard et L. Larchey dans la *Collection des anciens poètes de la France*, v. 829).

[3] Un des principaux personnages de la grande geste des Lorrains.

Digitized by Google

le Loherain peut ici servir de type : elle s'est renouvelée mille et mille fois [1].

Le berceau est préparé, et il est de forme gracieuse [2]: car, aux plus vulgaires objets nos pères savaient toujours donner je ne sais quel tour artistique et charmant.

Le nouveau-né, le futur chevalier est tout d'abord baigné [3] devant une belle flambée qu'on a allumée pour lui dans la cheminée à vaste hotte [4], et ce bain rappelle involontairement au père cet autre bain que le jeune noble doit prendre rituellement, en certains pays, le matin du jour où il est fait chevalier [5]. Puis il est emmailloté [6] corps et bras [7], en des langes de bonne toile, «de bouquerant[8]». On ne tardera pas à le revêtir par là-dessus d'une petite robe en soie, en ciclaton ; voire, quand on le sortira, d'une pelisse d'hermine [9]. Quand la belle Alaïs au clair visage,

[1] *Garins li Loherains*, éd. P. Paris, I, pp. 237-238. *Cf. Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, pp. 4, 5.

[2] Viollet le Duc en son *Dictionnaire du Mobilier* (I. p. 38), et M. Victor Gay, en son *Glossaire d'Archéologie* (I, pp. 45, 46) ont reproduit les principaux types de ces berceaux. Aucun n'a des rideaux.

[3] *Macaire*, éd. Guessard, v. 1377 ; *Parise la Duchesse*, p. 850, etc.

[4] V. dans le *Dictionnaire d'architecture* de Viollet-le-Duc (III, p. 195) la représentation d'une cheminée du Puy en Velay. (XIIe s.)

[5] V. le texte si important de Jean, Moine de Marmoutier, qui raconte en longs termes l'*adoubement* de Geoffroi, fils du duc d'Anjou, vers 1129 : « Illuscescente die altera, balneorum usus, ut tyrocinii suscipiendi consuetudo expostulat, paratus est, etc. » (*Historia Gaufredi, ducis Normannorum*, Historiens de France, XII, 521.) Cf. le texte de *Garin* cité par le P. Honoré de Sainte-Marie : *Dissertations historiques et critiques sur la chevalerie*, p. 317. Cet usage est surtout anglais (Du Cange, *Glossarium*, éd. Didot, p. 398).

[6] « Anmalolé, » dit l'auteur de *Parise la Duchesse*, l. v., 864. Cf. *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, v. 311. En son maluel mult bien envolepée. (*Auberon*, éd. A. Graf, v. 401.)

[7] Quicherat, *Histoire du Costume*, 1e éd., p. 185. Tous les enfants ont les bras enfermés dans leur maillot.

[8] « L'enfant a pris la dame au cors vaillant ; — Si l'envoslepe en un chier boquerant. » (*Raoul de Cambrai*. éd. Le Glay, p. 4.)

[9] Pueis lo evelopa en un bel cisclato ; — Pueisas li vet [un] ermi pelisso (*Daurel et Beto*. éd. P. Meyer, v. 726, 727.) Doon, fils de Gui de Nanteuil, ne sait pas quel est son père. Il a été EXPOSÉ dans une forêt et nourri par un forestier qui lui dit un jour : « Ami, allez chercher la mère qui vous a porté « et le père qui vous a engendré. Je vous donnerai le drap qui vous enve- « loppait quand vous avez été trouvé nouveau-né dans la grande forêt » L'enfant prit le manteau qui était beau et broché d'or : « Ha, dit-il, cher manteau : je ne suis pas né d'une pauvre famille. » Et il le couvrait de baisers. (*Tristan de Nanteuil*. Notice de P. Meyer, *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, IX, 1, p. 25.)

Digitized by Google

met au jour Raoul de Cambrai, elle se hâte, pour en faire un chrétien, de l'envoyer à son cousin l'évêque de Beauvais et le confie à deux barons qui l'emportent au galop de leurs chevaux. Vous voyez d'ici le petit Raoul dans les bras de ces gros chevaliers, « enveloppé par sa mère en un chier drap pourprin [1]. » Dieu ! que l'évêque fut heureux de voir l'enfant, et comme il se hâta de le baptiser !

La joie, d'ailleurs, est partout. Chevaliers et sergents, tout est en liesse [2]. L'Héritier est né.

Cette heure de la naissance a été, au moyen âge, proclamée bénie entre toutes : « L'ore fu benoïte [3], » et c'était un des anniversaires que l'on célébrait avec le plus de joie [4]. Ce jour-là, les rois tenaient cour plénière, tout comme aux grands jours de Pâques et de la Pentecôte. Il y avait vraiment de l'*alleluia* dans l'air.

L'enfant, lui, est dans son berceau et, suivant une étrange légende dont l'origine n'a pas encore été suffisamment éclaircie, il entend, durant son sommeil, la « musique, » l'incomparable musique que font les astres en gravitant dans le ciel. Oui, ce que les plus illustres savants n'ont pu que soupçonner, ces oreilles à peine ouvertes l'entendent distinctement et en sont ravies. Fable charmante et qui donne à l'innocence en sa fleur plus de droits qu'à la science en son orgueil. Nos pères, au reste, n'étaient pas difficiles et prenaient volontiers les premières grimaces du nouveau-né pour un sourire presque intelligent. Toutes les mères y sont prises encore aujourd'hui, et les pères bien plus encore. L'*Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem* se retrouve en plusieurs de nos romans. Dans *Auberon*, Brunehaut est à peine née « qu'elle fait mainte risée [5] ». Voilà un rire qui n'existe guère; mais que nous connaissons bien.

[1] *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay. p. 5.

[2] Quant il fu nez, joie en firent molt grant — Cis de la terre, chevalier et serjant. *Ibid.*, p. 4.

[3] *Parise la Duchesse*, III, v. 827. C'est la formule ordinaire.

[4] A ce tanz à costume avoient — Li grant seigneur que il fesoient. — De celui jour qu'il erent né — Grant feste et grant solempnité. (*Cleomadès*, v. 1893.) — Ce jor tenoit cort molt joieuse — Li rois à Borde sa cité. — Jorz fu de sa nativeté : — Por ce la tint grant et plenière. (*Roman de la Charette*, v. 6234.). Ces deux textes sont donnés par Schultz, *Das höfische leben zur zeit der minnesinger*.

[5] *Auberon*, éd. A. Graf, v. 410, etc., etc.

Digitized by Google

Sur les yeux et le visage de l'enfant les baisers pleuvent, et on lui chante dejà des berceuses [1]. Pas n'est besoin de parler des prières [2].

Toutes les naissances ne sont point aussi heureuses, et il en est, dans nos chansons de geste, qui sont déjà ennoblies par la douleur. Le plus pur, le meilleur de nos chevaliers, Roland naît en un bois, près d'Imola, où sa mère est, hélas ! sur le point de mourir de misère et de faim. Cette mère est cependant la propre sœur de Charlemagne, mais qui s'est prise secrètement d'amour pour le sénéchal Milon et a reculé, jusqu'en Italie, devant l'indignation et la colère du grand empereur. Figurez-vous cette forêt pleine de brigands et de fauves, cette naissance au grand air, ce pauvre chevalier qui perd la tête, et ce nouveau-né, déjà très fort, qui ne veut pas, le gaillard, se laisser emmailloter comme un autre [3]. L'histoire de la duchese Parise est plus touchante encore. Elle n'est point coupable, cette charmante Parise, et c'est un des plus parfaits modèles que nos poètes aient jamais pu proposer à l'admiration des femmes de leur temps. Fille du duc Garnier de Nanteuil, femme du duc Raymond de Saint-Gilles, elle est un jour très injustement accusée d'avoir empoisonné le frère de son mari. On la condamne à mort; mais, comme elle se déclare enceinte, on se contente de l'exiler. Un vieux baron, du nom de Clarembaut, et qui représente ici le dévouement féodal dans ce qu'il a de plus héroïque, lui donne dix de ses fils pour l'accompagner et pour la défendre... pendant quinze ans. La pauvrette se traîne jusqu'en Hongrie (il y a loin), et met au monde, dans le plus profond d'un bois, un enfant qui *desur l'espaule destre ot une crois roiel.* Les dix chevaliers lui font une sorte de chambre de feuillage près d'un ruisseau : elle s'y cache, et baigne son fils dans l'eau froide : « N'ot autre baing chaufé, » dit naïvement le poète. Et il se laisse encore aller à dire : « Tu es bien beau, petit enfant ;

[1] Adonques començа — A dire une chançon que maintes fois chanta — Dame Aye d'Avignon, quant l'enfant alleta. — La chançon fu moult douce... *Tristan de Nanteuil.* Notice de P. Meyer, *Jahrbuch fur romanische und englische Literatur,* IX, 1. p. 16.). Et en aprot elalh ditz un bel so, — Bauzan los uelhs e tota la faiso (*Daurel et Beto,* éd. P. Meyer, v. 728-729.)

[2] Et prega Dieu que longa vida l'do (*ibid.*, 730.) Etc., etc.

[3] *Charlemagne* de Venise, analyse de M. F. Guessard. (*Bibliothèque de l'École des chartes,* XVIII, p. 402.)

Digitized by Google

« que Dieu te donne santé. Ah ! tu peux bien dire que tu es né « en pauvre lieu ; mais un jour, n'est-il pas vrai, tu occiras les « persécuteurs de ta mère, les Béranger et les Hardré, les « Samson et les Alori. » Et en réalité, l'enfant les jeta un jour dans le feu et fit écarteler tous ses ennemis [1]. Voilà toute l'époque féodale en quelques vers. Des sentiments très hauts et des mœurs trop brutales.

Que l'enfant soit né dans la joie ou dans les larmes, la première pensée de sa mère est pour le baptême. On ne connaît pas alors ces vains atermoiements dont s'accommode aujourd'hui notre foi imparfaite et molle. Vite, vite, aux fonts !

II.

Un poète charmant de ce temps-ci, parlant de cette rapidité toute chrétienne avec laquelle ou doit courir au baptême, a écrit cette strophe qui n'est pas selon le goût, mais selon l'esprit du moyen âge : « L'Ange gardien, rempli de zèle,—Serait, je pense, disposé — A prendre l'enfant sur son aile —Pour qu'il fût plus tôt baptisé. » Dans nos vieilles provinces de l'ouest, les parents eux-mêmes se refusaient naguères à embrasser les nouveaux nés avant que le Sacrement leur eût fait des âmes nouvelles [2].

[1] *Parise la Duchesse*, édition Guessard et L. Larchey, vers 823-850. — Or fu la gentils dame desoz l'arbre ramé. — L'ore fut benoïte, d'un fil s'est deslivré. — Desor l'espaule destre ot une crois roiel.— La dame le conroie à un pan de cender. — Puis a pris un blanc drap, si a ses flans bendez. — Dit à ses compaignos : « Seignor, avant venez. — Par la foi que vos doi, uns damoisieaux est nez. » — Quant cil ont entendu, si ont aval alé... — Qui adoncq lor veïst cel anfant regarder — De jentil damoisel li peüst remembrer. » Il serait aisé de multiplier les exemples de ces naissances malheureuses. C'est ainsi que les deux fils jumeaux d'Aiol et de Mirabel naissent misérablement dans la prison où on a jeté leur mère : « Onques nen ot aïe de nule feme aidable, — Ne mais que de Jesus le pere esperitable — Et son seignor Aiol le fil Elie à l'sage. — Ainc n'i ot alumé cierge ne candelabre. — Dex li dona dous fiex ens el font de la cartre. — Ne veïstes tant biaus nés de feme carnable. » (*Aiol*, éd. G. Raynaud et J. Normand, v. 9076 et suiv.) C'est encore ainsi que le fils de Gui de Nanteuil et de la belle Honorée, le pauvre Doon est dès sa naissance exposé dans une forêt où il est trouvé par un *forestier* qui l'élève. *Tristan de Nanteuil*. Notice de P. Meyer, l. I. p. 9, etc., etc.

[2] Schultz (I, 113) prétend que généralement le baptême des enfants avait lieu six semaines après la naissance et se célébrait en même temps que les relevailles de la mère. Mais il ne cite à l'appui de cette opinion que deux textes allemands.

Digitized by Google

Ce jour du baptême avait, dans l'esprit de nos pères, une toute autre importance que celui de la naissance. Lorsque, dans l'horrible mêlée d'Aliscans, Guillaume et son neveu Vivien, qui ne se reconnaissent pas, sont sur le point d'en venir aux mains, c'est au nom du saint baptême que Vivien supplie son adversaire inconnu de lui révéler enfin son nom : « Je vous conjure, au nom de la chrétienté, par le baptême et par le chrême que vous avez reçu, dites, dites-moi qui vous êtes. » Et l'autre de lui répondre, vaincu par ce souvenir : « Je m'appelle Guillaume. » Et ils tombent en larmes dans les bras l'un de l'autre [1].

Les rites essentiels du baptême n'ont pas été notablement modifiés depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à nos jours. Ils mériteraient d'être mieux connus, et abondent en beautés originales et profondes, comme notre liturgie en offre tant. Mais, hélas ! nous n'aimons pas assez nos origines pour souhaiter de les connaître davantage.

Dès l'époque qui a suivi directement les persécutions, le baptême par infusion avait été combiné avec le baptême par immersion [2]. Mais, sans entrer ici en de plus amples détails, nous nous contenterons « d'observer que, durant tout le cours du moyen âge en Occident, le baptême par immersion fut toujours pratiqué. « Les bas reliefs, les peintures des manuscrits, les vitraux sont unanimes à nous montrer les catéchumènes ainsi baptisés [3]. » Le témoignage de nos chansons n'est ni moins clair, ni moins éloquent, et il n'y est jamais question d'un autre baptême. En deux mots, on trempe alors le converti ou le nouveau-né dans une cuve [4]. Cette cuve est quelquefois une sorte d'auge barlongue ; mais c'est le plus souvent un cylindre engagé entre quatre colonnes. Il y en a une, dans la crypte de Notre-Dame de Chartres, qui donnera l'idée de toutes les autres. Il faut, de toute nécessité, se la placer devant les yeux pour bien comprendre cent passages de nos vieux poèmes. Sans l'image rien de clair.

[1] *Covenant Vivien*, éd. Jonckbloet, v. 1814 et suiv. Baptiser quelqu'un, c'était, suivant l'énergique expression de *Jourdain de Blaives*, lui mettre *el chief sainte crestienté* (éd. C. Hoffmann, v. 181).

[2] Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, au mot *Baptême*.

[3] Viollet Le Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, V, p. 533.

[4] « Comme il ne s'agissait plus de baptiser des païens convertis, mais des

Digitized by Google

Donc, l'enfant est conduit à l'église voisine, et toute paroisse, en effet, possède alors des fonts. Rien ne saurait être plus charmant, ni plus joyeux que le cortège qui l'accompagne : « les dames vont devant, toutes rieuses; » les chevaliers, « vêtus à la nouvelle guise, » marchent derrière elles, deux par deux ; puis, paraît l'enfant dans les bras d'une matrone ou d'une jeune fille, splendidement enveloppé en des draps d'or et de soie sarrazine [4]. Les rites baptismaux commencent. L'enfant est porté jusqu'au seuil du temple, où le cortège fait halte. Le prêtre l'interroge : « Que viens-tu demander à l'Église de Dieu ? » Il lui souffle trois fois au visage, lui marque le front et la poitrine avec le signe de la croix, lui impose les mains, lui met le sel aux lèvres et prononce les grands exorcismes solennels. Puis, la porte s'ouvre devant cette innocent, qui vient de mettre en fuite le Démon vaincu. Ce n'est là toutefois que le prologue du Drame liturgique, et voici que le drame lui-même va s'ouvrir : « Ouvrez vos oreilles, » dit le prêtre en touchant les oreilles du nouveau né. « Renonces-tu à Satan ? — Oui, oui, » répond fortement le parrain. A ce futur athlète de Dieu, à ce futur chevalier on fait une onction entre les deux épaules comme pour le préparer à la grande lutte. Puis le célébrant quitte la couleur violette qui exprime la pénitence et la nuit, pour revêtir enfin l'étole blanche qui signifie la pureté, la joie, la lumière et la béatitude : « Crois-tu en Dieu, en Jésus-Christ, en l'Église ? — Oui. — Veux-tu être baptisé? – Oui.» Alors on plonge trois fois l'enfant dans la cuve,et l'Église adresse à ce sujet les plus tendres, les plus pressantes recommandations à ses ministres : « Prenez bien garde, en les plongeant ainsi, de faire le moindre mal à ces tout-petits [1]. » Il ne reste plus qu'à administrer au nouveau chrétien les rites complémentaires du baptême: on l'oint sur la tête avec le saint chrême; on le revêt d'une robe blanche ; on lui place entre les mains le cierge brillant qui est l'image de la gloire et de la splendeur éternelles [2]. « Maintenant va en paix, et que Dieu soit avec toi.»

enfants nouveau-nés, ces fonts sont d'une petite dimension et ne diffèrent de ceux que l'on fait aujourd'hui que par leur forme. Il n'est pas besoin d'une cuve bien grande pour immerger un nouveau-né : (*Id. ibid*).

[1] *Brun de la Montaigne*, éd. P. Meyer, v. 1389 et suiv.

[2] « Advertens ne lædatur, immergit » (*Rituel Romain*). L'enfant était exposé à boire l'eau des fonts : « Ainsi tost que Bruns fu dedens l'iave plungiés,

Digitized by Google

Encore un coup, combien peu de chrétiens connaissent aujourd'hui la profonde beauté de ces incomparables rites ! C'est lettre morte.

Nos pères des XIe et XIIe siècles avaient ce sens qui nous manque. Au demeurant, tout se passait de leur temps comme du nôtre, à peu d'exceptions près [1]. L'enfant était plongé tout nu dans la cuve baptismale, d'où le dicton : « Nu comme un enfant qu'on baptise [2]; » mais il est aisé de comprendre que l'on ait de bonne heure adouci la rudesse de cet antique usage et, dans le roman de *Brun de la Montaigne*, qui est une œuvre de la décadence, on parle déjà des vêtements «forment mouillés» que portait le petit Brun en sortant de l'eau sacramentelle [3]. Par respect on n'effaçait pas, on n'osait point effacer le saint chrême sur le front du nouveau baptisé et l'on avait inventé à cet effet une sorte de bonnet spécial que l'on appelait en Allemagne « le chapeau du chrême, » *Kremenhust*, et en France le « chrémeau. » Quant à la robe blanche des anciens catéchumènes, elle est toujours en usage parmi nous, et il est des familles où les petites filles font leur première communion avec la robe de leur baptême plus ou moins agrandie et transformée.

Les parrains et marraines de notre futur chevalier méritent une plus longue attention. On en avait quelquefois plusieurs, et la *Chanson de Roland* nous parle en termes fort clairs de ces françaises de haut lignage que l'on donna pour marraines à la reine Bramimonde, quand on conduisit cette belle captive au baptistère d'Aix [4]. Quand le géant Fierabras reçut le baptême, « les parrains ne lui manquèrent pas, » dit le trouvère inconnu qui lui a consacré ce poème étrange, qu'on chantait au Lendit. [5]

— S'il en but [tant ne quant], ne vous en merveiliést. » *Brun de la Montaigne*, l. l., v. 1460, 1461.

[1] « Quant li enfes ot pris baptesme — Et seil et oile et ewe et cresme : » tout est à peu près compris dans ces deux vers de *Robert le Diable* cités par Schultz (I. 113).

[2] Schultz, l. l. 113.

[3] *Brun de la Montaigne*, éd. P. Meyer. Nous ne comprenons pas pourquoi ce texte a tant embarrassé Schultz.

[4] *Chanson de Roland*, éd. Th. Müller, v. 3982. V. la note de Génin, en son édition, p. 460-461.

[5] *Fierabras*, éd. Kræber et Servois, v. 1842 : En l'iauge le plongièrent ; *parrins i ot assés*. Cf. *Brun de la Montaigne*, éd. P. Meyer, v. 1182 : *Car il aura parrains et marraines assés*.

Digitized by Google

Il arriva même que ce fut un luxe comme un autre, et l'on alla en Allemagne jusqu'à douze parrains et marraines[1]. L'Église mit le holà à cette mode, qui était vraiment trop peu conforme à l'esprit d'un aussi bel établissement. Elle prétend en effet nous donner près des fonts un second père, une mère nouvelle : douze, c'est trop. Mais la réforme ne se fit pas tout d'un coup, et il y eut, dans la discipline elle-même, des variations qu'il est aisé de comprendre [2]. La société chrétienne parut hésiter, durant une certaine époque de son histoire, entre le principe de l'unité qui semblait si hautement justifié par la raison, et le symbolisme peut-être excessif du dogme de la Trinité. On oscilla entre *trois* et *un*. La plupart des Conciles du XIIIe et du XIVe siècle[3] admettent « deux parrains et une marraine pour un garçon; deux marraines et un parrain pour une fille. » Ce nombre ternaire devint même tout à fait général au XVe siècle et fut à la mode jusqu'au concile de Trente [4]. Comment s'y prenaient ces trois personnes [5] pour *tenir* à la fois le petit enfant sur les fonts? Rien de plus simple. L'un le tenait par le milieu du corps, et les deux autres par les pieds : vous voyez d'ici le tableau. Malgré tout, la pensée, l'antique, la vraie pensée de l'Église, très nettement exprimée à Metz en 888 [6], le fut de nouveau à Nîmes en 1284, à Bénévent en 1331, dans ce statut solennel de l'église de Bourges en 1368 : « Qu'il n'y ait qu'un seul parrain [7] » et dans la prescription décisive du concile de Trente. Tel est,

[1] Schultz, l. l, p. 114.

[2] V. Du Cange, aux mots *patrinus* et *compatrinatus*.

[3] Conciles de Salisbury (1217); Trèves (1227); Compiègne (1229); Worcester (1240); Cologne (1281); Exeter (1287) etc.

[4] Il persévera à Lyon jusqu'au XVIIe siècle, et il y a, ailleurs, d'autres exemples de cette persistance.

[5] Ce nombre fut dépassé malgré les prescriptions des conciles. C'est ainsi que Philippe Auguste eut trois parrains et trois marraines ; c'est ainsi qu'en Allemagne, comme nous l'avons dit plus haut, on multipliait encore ce nombre de parrains afin d'assurer au petit baptisé plus de protecteurs... et plus de cadeaux.

[6] « De même qu'il n'y a qu'un seul Dieu et un seul baptême, il ne doit y avoir qu'une seule personne qui lève l'enfant des fonts et soit son père spirituel ou sa mère spirituelle. » Les quelques lignes qui précèdent, avec les notes qui les accompagnent, sont le résumé littéral d'un excellent article de M. l'abbé Corblet dans la *Revue de l'art chrétien* (Juillet-avril 1881, pp. 57-40).

[7] V. encore Du Cange, aux mots *patrinus* et *compatrinatus*.

Digitized by Google

au reste, l'état de choses que nous constatons dans la plupart de nos chansons. Dans *Raoul de Cambrai* [1], le héros du poème n'a qu'un parrain qui est l'évêque de Beauvais; le seul parrain d'Amis et d'Amiles, de ces deux inséparables, n'est rien moins que l'apostoile de Rome, le pape Isoré [2]; c'est l'excellent Renier, fils de Gontelme, qui « lève hors de l'eau » le petit Jourdain de Blaives, fils de Girard, et personne ne remplit avec lui cette auguste fonction. [3] Remarquez l'expression : « Lever de l'eau, lever des fonts. » Elle est significative autant qu'imagée. Dès une très haute antiquité les parrains sont appelés des *levantes*. C'étaient eux en effet qui sortaient des fonts le baptisé, et le soulevaient doucement entre leurs bras presque paternels; c'étaient eux qui présentaient l'enfant au prêtre, afin qu'il lui fît l'ontion crucifère sur le haut de la tête [4]. Le Rituel Romain, encore aujourd'hui, nous offre cette indication très precise et qui se rapporte au seul baptême par immersion : « Après les mots sacramentels *Ego te baptizo*, le parrain ou la marraine, ou tous les deux ensemble, lèvent l'enfant hors des fonts, après l'avoir reçu de la main du prêtre. » Avec le baptême par infusion on ne pourrait pas se servir correctement des mêmes termes, et l'on se contente de dire que l'on « tient quelqu'un sur les fonts. » Quoi qu'il en soit, le mot « lever » a eu une belle fortune dans notre ancienne langue où il est absolument devenu le synonyme de « baptiser » et plus tard, par une extension facile à saisir, « d'adouber » ou de « faire chevalier. » Car dans l'esprit de nos pères, rien ne se ressemble plus que le baptême et l'adoubement. L'adoubement est un sacrement placé à l'entrée de la chevalerie, comme le baptême est un sacrement placé à l'entrée de la vie.

Malgré certains textes d'origine allemande, il est certain que, dans notre France, c'étaient les parrains qui, le plus souvent, imposaient un nom à l'enfant qu'ils *levaient*. Les textes de nos chansons nous attestent qu'il appartenait au parrain de choisir le nom de son filleul, et que ce nom était généralement le sien [5].

[1] Ed. Le Glay, p. 3.
[2] *Amis et Amiles*, éd. Conrad Hoffmann, vers 24 et 2456.
[3] *Jourdain de Blaives*, éd. Conrad Hoffmann, v. 24 C. *Helias*, v. 1163, etc., etc.
[4] V. les textes accumulés par Du Cange au mot *Levare* (10).
[5] Cette règle ne semble pas s'appliquer au Pape, aux évêques, aux personnes ecclésiastiques.

Digitized by Google

Garin le Loherain reçoit un soir l'hospitalité chez Guillaume de Monclin, et il se trouve que, cette nuit-là même, la femme de Guillaume est délivrée d'un beau fils. Or, c'est Garin qui « le tient à baptême, » et le Lorrain ne manque pas de donner au nouveau né le nom de Garin [1]. Mais il y eut sans doute, en ce temps-là comme au nôtre, des accommodements avec les parrains, et ils se départirent quelque peu de la rigueur de leur droit [2]. Ce qu'il y a de certain, c'est que les parrains étaient, comme de nos jours, moralement obligés à offrir de beaux présents à leurs filleuls. A ce nouveau-né dont nous venons de parler, Garin cède un des marchés de la ville de Metz qui « ne doit pas lui rapporter moins de cent livres parisis par an [3]. » Le pape Isoré donne à Amis et à Amile « de l'or et de l'argent, » sans parler des étoffes de soie et de tout le reste [4]. Il est des parrains qui vont plus loin et promettent à leur filleul une ville, un comté, ou même (c'est presque trop beau) toute leur succession féodale [5]. Les marraines, plus modestes, se contentent de lui préparer un trousseau plus ou moins riche : manteaux d'écarlate, pelisses et chausses [6]. Ce sont bien là cadeaux de femmes.

Cependant le cortège du nouveau baptisé est sorti de l'église : et il est visible que tous ceux qui le composent sont plus joyeux

[1] Li Loherens vint de nuit à Monclin. — Li quens Guillaumes moult bon ostel li fist. — La nuit, la dame délivre d'un bel fil. — Li Loherens à batesme le tint, — Et par chierté li mist à nom Garin. (*Garins li Loherains*, t. II, p. 211), Cf. *Hervis*, f° 84 : Et Garinés ait le cri escouté. — Un chevalier en prant à apeler. — Ces pairins iert, Gairins fut apelez. *Gaufrey*, v. 9167. *Parise la Duchesse*, v. 901, 902. *Aiol*, v. 57, 58.

[2] Dans le roman provençal de *Daurel et Beton*, Beuves consent à être le parrain du fils du jongleur Daurel, mais au lieu de l'appeler « Beuves » comme lui, il l'appelle « Daurelet » du nom de son père.

[3] En filolage li laissa et guerpi — Un des marchiés de Mez, ce m'est avis, — Qui vaut cent livres de deniers parisis. (*Garins li Loherains*, II, 211, 212.)

[4] Et lor parrins, qui ot nom Ysorez, — Fu apostoiles de Romme la cité. — Ses parrinages fist forment à loer. — Or et argent lor donna à plenté. Tyres et pailes des meillors d'outremer. (*Amis et Amiles*, éd. Conrad Hoffmann, p. 24-28. Cf. 1611.)

[5] Dans *Gaufrey* le bon duc Salomon de Bretagne fut présent à l'un de ses filleuls de « Saint Malo en Bretaigne. » V. la note suivante.

[6] Et li dus, ses parrins, li promet ireté, — Se il vit plus de lui, de trestout son regné. — Et sa bone marine cele li a doné — Un mantel d'escarlate et d'ermine fouré — Et un peliçon rice, bien fait et bien orné — Et braies, etc. (*Helias*, v. 1163 et suiv.)

Digitized by Google

et plus bruyants. Dans le logis, la mère, la pauvre mère compte les minutes, et elle frémit de joie quand elle entend le bruit des pas sur le chemin, les voix claires des dames, le tapage des cavaliers. Puis, le petit escalier tournant s'emplit de cris, et les dames font leur entrée dans la chambre de l'accouchée qui ne les voit pas et n'a de regard que pour l'enfant. « Où est il ? montrez-le moi.» *Et quant elle le vit, elle ot joie si grant — Que li cuer de son ventre en aloit sautelant.* [1] Puis : «Quel nom lui a-t-on donné? « Oh ! qu'il est joli. N'a-t-il pas eu froid dans les fonts ? » Ce ne sont que baisers et babillage charmants. « Que Dieu soit béni » dit enfin la mère. Et tout rentre dans le repos.

Le plus charmant récit de baptême que nous offrent nos vieux poèmes est peut-être celui que nous trouvons dans *Macaire*. La jeune mère n'est rien moins que la reine de France ; le nouveau-né n'est rien moins que le propre fils de Charlemagne, le futur héritier de l'immense empire. Mais ne vous attendez d'abord à rien de joyeux, ni à rien de solennel. C'est sur la terre de l'exil, c'est chez un petit bourgeois de Hongrie que la pauvre Blanchefleur, — fille de roi, femme de roi, mère de roi, — met au monde ce cher premier enfant si impatiemment attendu et qu'elle arrose de ses larmes. L'impératrice a été accusée d'un crime abominable; toute la race des traîtres, toute la maison de Mayence s'est liguée contre cette innocence : l'Empereur a cru les accusateurs, l'Empereur a condamné l'accusée. Si l'on a fait grâce de la mort à la victime d'un aussi perfide complot, c'est à cause de l'enfant qu'elle porte en son sein : mais elle a dû s'éloigner sans retard et quitter la France. Cependant la haine des traîtres n'était pas encore désarmée, et le bon chevalier Aubri, qui avait été chargé d'accompagner la reine, a été un jour attaqué à l'improviste et mis traîtreusement à mort. La femme de Charlemagne est demeurée seule, sans défense, au milieu d'un bois où elle serait morte de faim et de douleur sans l'assistance inespérée d'un homme de rien, d'un bûcheron, d'un vilain qui a vraiment le cœur d'un chevalier. Ce libérateur, c'est Varocher, un des très rares roturiers que nos poètes aient mis en gloire. Il a tout quitté, pays, maison, femme et enfants, pour servir de guide et de protecteur à cette femme, à cette reine malheureuse. Il a traversé avec elle la France, le Provence, la Lombardie, Venise, la mer, et le voilà, tenez, le voilà

[1] *Brun de la Montaigne*, éd. P. Meyer, v., 1495 et ss.

Digitized by Google

qui fait bonne garde en ce moment à la porte de Blanchefleur, tandis qu'elle tient son fils entre ses bras et le contemple longuement. Or, rien n'est plus étrange que la physionomie de ce fidèle gardien, que la Reine essaie de faire passer pour son mari. Il est grand, fort, carré, membru, avec une grosse tête toute ébouriffée. De plus (détail caractéristique) il tient sans cesse à la main un énorme bâton noueux, une sorte de massue rustique qu'il ne veut lâcher ni le jour, ni la nuit. Bref, l'homme le plus étrange qu'on puisse voir, Le poète du XIIIe siècle a bien dessiné cette figure originale, cette sorte de Quasimodo au grand cœur et qui n'a de vilain que la naissance. Sous la garde de ce rude champion, la Reine reste huit jours au lit, « comme c'est la coutume dans les villes; » puis, on pense au baptême, et l'hôte de l'accouchée, le bon Primerain vient chercher le nouveau né pour le porter au moûtier voisin. Varocher est là, avec son bâton, qui ne quitte pas son petit protégé et ferme gravement la marche. Passe le roi de Hongrie : « Quel est ce bel enfant, dit-il. » Primerain lui raconte en bons termes l'aventure de la dame inconnue qui vient d'accoucher en son hôtel et, pendant ce récit, tous les barons éclatent de rire à la vue de Varocher qui ne se déconcerte pas. On soulève un peu le manteau qui enveloppe l'enfant, afin de le mieux voir : « Eh quoi! s'écrie le roi, il a une croix blanche sur l'épaule « droite [1] ! Dieu permet qu'on reconnaisse à ce signe les en- « fants de race princière. C'est un fils de roi que nous avons « sous les yeux. » Et il ajoute : « Je veux être à son baptême. » Là dessus, il fait venir l'abbé : « Baptisez cet enfant comme si c'était l'héritier d'un empereur. » Le roi descend de cheval, ses chevaliers en font autant, et voilà un magnifique cortège qui entre dans la basilique égayée. L'abbé prépare l'huile sainte pour la première onction ; puis : « Comment le voulez-vous nommer, dit-il au roi. » Il s'appellera comme moi, Louis. » Le baptême s'achève, sous les yeux de Varocher, qui est radieux, mais qui l'est encore davantage quand on lui donne une grosse bourse pleine de deniers. Le poète ajoute naïvement que la jeune mère fut encore mieux soignée par ses hôtes, quand ils surent qu'elle avait plus d'argent à dépenser. A quelque temps de là, elle révélait au roi sa véritable origine et lui apprenait

[1] Sur ce signe miraculeux qui atteste toujours une origine royale, v. *Parise la Duchesse*, éd. Guessard et Larchey, v 825, etc., etc.

Digitized by Google

qu'il avait été, sans le savoir, le parrain d'un fils de Charlemagne. Nous n'avons pas à raconter ici le reste de l'histoire, et nos lecteurs savent où la trouver [1].

Il n'y avait guères de baptême sans un grand repas comme de nos jours ; mais nous n'avons que peu de détails sur ce banquet plus ou moins solennel, et il n'avait rien, je pense, qui le distinguât de tous les autres [2].

L'enfant, cependant, dort en son berceau, et nos poètes n'ont pas eu l'imagination assez chrétienne pour placer des Anges près de ce sommeil. Hélas ! hélas ! l'homme est de glace aux vérités, il est de feu pour les mensonges. Les romans de la Table ronde eurent cette influence néfaste d'acclimater parmi nous les fables celtiques et de nous déshabituer des Anges pour nous accoutumer aux fées. Nous avons montré ailleurs qu'un grand nombre de nos chansons de geste ont été envahies par ces dangereuses et inutiles fictions. Il en est même qui peuvent passer pour de vrais Contes de fées et où l'on trouve jusqu'à la terminologie que Perrault a vulgarisée parmi nous. Tel est ce singulier roman d'*Auberon* où nous assistons au mariage, bien inattendu, de Jules César avec la fée Morgue. Deux enfants, deux jumeaux naissent de cette étrange union : c'est le nain Auberon et, qui le croirait ? saint Georges. Le jour même de leur naissance trois fées descendent près des berceaux où dorment ces innocents, les prennent dans leurs bras, les caressent, les bercent et se prennent soudain à leur faire leurs « dons » ou leurs *souhaits :* « Tu seras roi de Monmur, dit la première à Auberon. — Oui, mais tu n'auras jamais que trois pieds de haut, » s'écrie la seconde qui préfère l'autre enfant et représente ici notre fée Carabosse.— « Sans doute, reprend la troisième qui, ne « pouvant détruire ce souhait fatal, s'efforce au moins d'en atténuer « la rigueur ; mais, à l'exception de Celui qui viendra bientôt sauver le monde, tu seras le plus beau de toute la terre. » Sur ce, elle le baise doucement sur la bouche et le reporte dans le lit de sa mère [3]. La scène ne manque pas de grâce, comme vous le voyez;

[1] *Macaire*, éd. Guessard, p. 112-131. Cf., dans cette édition, l'excellent Sommaire du poème, p. CLVI-CLX.

[2] V. *Girbert de Metz*, dont nous aurons lieu de citer le texte ailleurs.

[3] *Auberon*, éd. A. Graf., v. 1357-1415. Une scène analogue s'est passée plus haut à la naissance de Brunehaut, fille de Judas Macabeu. Les quatre fées

Digitized by Google

mais rien ne vaut encore la grâce de la vérité. Le plus curieux, d'ailleurs, c'est que ces fées de nos romans sont le plus souvent de bonnes chrétiennes. L'une d'elles prédit à Georges *qu'en paradis saintifiés sera* [1], et une autre, près du berceau de Garin de Montglane, tient au nouveau né un langage qui est presque mystique : « Tu nais bien pauvre, cher petit ; mais Jésus n'est-il pas né dans une étable [2] ? » Voilà des fées qui ont certainement été baptisées et chacune d'elles pourrait dire, comme Auberon lui-même : « Notre Seigneur m'appelle au paradis, là haut, et mon siège est préparé à sa droite [3]. » O singuliers mélanges de la vérité et de l'erreur !

Nous ne voudrions pas tomber ici dans cette sensiblerie que l'on a si justement reprochée à Jean-Jacques ; mais il nous faut bien constater, avec quelque regret, que les mères de nos chevaliers ne nourrissaient pas volontiers leurs enfants et que l'usage des nourrices était dès lors très répandu. L'auteur du *Roman des sept sages* n'ose pas aller jusqu'à critiquer une mode si peu conforme aux lois de la nature ; mais il se plaint en termes énergiques de la légèreté que l'on apportait au choix d'une nourrice. « Jadis on avait une toute autre sagesse, et c'était la coutume que le fils d'un roi était nourri par la femme d'un duc ; l'enfant du duc par une comtesse ; celui du vavasseur par une bourgeoise, » et ainsi de suite. « Étonnez-vous après cela, s'écrie notre satirique, que la race de nos jours soit en décadence, quand on voit une femme *toute coursal* nourrir le fils *d'un amiral.* » Et ce moraliste ajoute avec encore plus de sagesse : « On se ressent de la nature de celle qui vous nourrit [4]. »

On ne se contentait pas d'une nourrice, et l'on en donnait jusqu'à trois à l'enfant noble [5]. Une cour. C'est ce métier que

qui dotent l'enfant s'appellent ici Heracle, Melior, Sebille et Marse. Au premier chant du coq, elles deviennent invisibles (l. l. v. 387-458).

[1] *Auberon*, v. 1381.

[2] *Enfances Garin de Montglane*, Bibl. Nat. anc. 78 Lavall., f° 9 et 10.

[3] *Huon de Bordeaux*, éd. Guessard et Grandmaison, v. 10463.

[4] *Roman des sept sages*, éd. Keller, 185. Aux textes cités par Schultz (I, 126) joindre les suivants : *Raoul de Cambrai* éd. Le Glay, p. 7. *Brun de la Montaigne*, éd. P. Meyer, v. 1867 et ss. 627-629 ; *Gui de Nanteuil*, éd. P. Meyer, v. 106, *Jourdain de Blaives*, éd. Conrad Hoffmann, v. 577 et ss. et surtout *Parise la Duchesse*, éd. Guessard et Larchey, v. 944-959.

[5] Il fut jadis à Romme ung chevalier... qui avait épousé une dame comtesse... Advint que, au disiesme an, la dame fut enchainte d'un fils... Ils firent

Digitized by Google

choisit la touchante héroïne d'un de nos meilleurs romans, cette Parise la Duchesse dont nous parlons plus haut, quand elle est chassée de son château et qu'on lui vole son enfant : « J'ai perdu le fils que Dieu m'avait donné et ne désire plus la « lumière du ciel. » Et elle offre ses services au comte de Cologne : « *Norice serai bone, car je ai lait assez.* » C'est ainsi, dit le poète, qu'on vit une grande dame devenir un jour nourrice [1]. Il en est stupéfait.

A côté de toutes ces duchesses et châtelaines qui se déchargent aussi facilement d'un de leurs premiers devoirs, il faut se donner la joie de contempler enfin une vraie mère. C'est cette rude chrétienne dont Godefroi de Bouillon fut le fils, c'est la comtesse Ide. Celle-là ne permet pas que son enfant prenne le lait d'une seule nourrice, et s'écrie qu'une telle nourriture le « dénaturerait [2]. » Le mot est beau, mais l'étonnement, que cause une décision aussi naturelle, nous prouve trop clairement que nous avons affaire à une veritable exception. Or il arriva un jour que le petit Godefroi s'eveilla en jetant de grands cris et que, pour le calmer, une « damoiselle » lui donna la sein. La mère s'en aperçoit : elle devient noire comme cendre, le cœur lui chancelle, elle est forcée de s'asseoir. Mais vite, vite, elle se relève, bondit comme une lionne, se précipite sur son enfant, l'arrache à la nourrice, l'étend sur une table et lui fait rendre le lait étranger, le lait qu'il vient de prendre. Ce n'était qu'une gorgée, sans doute,

l'enfant alaiter et nourrir et gouverner par trois femmes qui n'avaient autre charge... L'une le baigna, l'autre le coucha, et l'autre l'allaita. (*Les Sept sages*, éd. Gaston Paris, 6, 7.) En réalité il n'y avait là qu'une vraie nourrice, et deux servantes. A ce texte on ajoutera les deux suivants. Dans *Aiol*, le roi Gracien fait élever les deux enfants d'Aiol et de Mirabel : En sa cambre les fait norrir et alaitier — Et ont *quatre norices, femes à chevalier.* (éd. Normand et Raynaud, v. 9368, 9369.) Dans *Jourdain de Blaives*, Erembouc entre dans la chambre où est le petit Jourdain avec son propre enfant : Seule en entra en sa chambre voltie. — *Cinc dames* treuve de molt grant seignorie. — *Toutes gentiz* et de molt franche orinne — Qui les anfans ambesdous i norissent (éd. Conrad Hoffmann, v. 576-579.) Ces nourrices employaient parfois le biberon : « C'un cornet li l'afaitièrent — C'ongues puis ne l'alaitièrent. » (Texte de *Robert le Diable* cité par Viollet le Duc en son *Dictionnaire du Mobilier*, II, 37.)

[1] *Parise la Duchesse*, II., v. 845-959.

[2] Ide nourrit ainsi tous ses enfants : Tos les norri la dame, par le mien esciant, — Ainc nus d'ax n'alaita ne moiller, ne soignant ; — Moult en perloient dame et borjois et serjant... (*Chevalier au Cygne*, éd. Hippeau, v. 639.)

Digitized by Google

mais enfin qui n'était pas de sa substance [1]. Une telle mère méritait d'avoir pour fils le plus parfait des chevaliers.

Le jour des relevailles est arrivé. Avant ses couches, la mère avait voulu recevoir le sacrement eucharistique [2] : elle veut aujourd'hui que l'église, après la naissance de son enfant, reçoive sa première visite. On l'y conduit, pâle encore. A cette belle cérémonie des relevailles que nous avons si déplorablement oubliée, à ce rite touchant, on donnait alors la même solennité qu'aux noces elles-mêmes. Les chevaliers y allaient en grand apparat, les dames en riches toilettes. On dirait que c'est un nouveau mariage, et l'on se sert même du mot « noces » pour désigner cette fête où tout le monde est joyeux. La messe est chantée au milieu d'une assistance à la fois recueillie et bourdonnante. Puis, on fait la conduite à la « mariée » qui salue le crucifix en partant. C'est une procession qui ne finit pas : et quels manteaux! quelles robes! quelles coiffures! Toute l'assistance entre au palais et se presse dans la grande salle pavée. On complimente la mère, on demande à voir le nouveau-né qui est aux bras de sa nourrice[3]. Des voix retentissent, des vielles s'accordent. Ce sont les jongleurs qui commencent le répertoire de leurs plus jolies chansons. Après l'immense repas, il y aura peut-être cette après midi tournoi et behourd. Quant à la pauvre mère, elle a besoin de repos, et prend la permission de ne se pas fatiguer autant que les autres. Tant de bruit, tant de joie la pourrait tuer. Silence[4] !

[1] *Enfances Godefroi*, B.N. anc. ms. 548[8], f° 49. Le même trait a été attribué à plusieurs autres princesses.

[2] Li termes est venu, mel commence à aler. — Son chapelain ot fait la dame tost mander. — *Corpus Domini* prist ; si se fist confesser. — Puis travailla la dame desi à l'ajorner. (*Enfances Godefroi*, l. l., v. 574.)

[3] La nourrice est très richement habillée. (*Raoul de Cambrai*, p. 7 de l'éd. Le Glay.)

[4] Les détails qui précédent sont tirés des cinq textes suivants : 1° Quant la comtesse ot jut desi à son termine, — Apareillier se fist en sa chambre perrine. — En son dos ot vestu un pelichon hermine. — D'une coroie ert chainte etc...—Al mostier Nostre Dame qui del ciel est roïne— Se fist messe canter, et quant elle define, — El palais repaira, le crochefis incline. — La peüst on veoir maint fil de palasine,— Et tante noble dame, tante noble meschine. — Moult furent grans les noches en la sale perrine... — Et noble jogleor... — Grant joie demenerent tant que li jour décline. *Chevalier au Cygne*, éd. Hippeau, v. 598 et ss.) — 2° Desi au terme qu'elle dut relever, Au moustier va, por la messe escouter... — Cant or fut dite, si en sont retornei : — Grans fu la joie sus ou palais litei. (*Girbert de Metz*, l. l. — 3° Dusc' à son terme jut, puis si est relevée. — Hé Dex ! com ele fu richement achesmée ! — A moult

Digitized by Google

III

Jusqu'à sept ans le futur chevalier était généralement confié aux femmes, et ses nourrices ne le quittaient pas [1]. Dans la rudesse des temps féodaux, le baron, quelque peu brutal, n'avait guère l'intelligence ni le goût des grâces enfantines, et nos vieux poètes ne semblent guère en faire plus d'estime. Jusqu'au dernier siècle, jusqu'au commencement du nôtre, il nous est resté quelque chose de cette antique sévérité. Au temps de Philippe-Auguste, on se souvenait d'une époque plus ancienne où le jeune noble n'était pas admis, avant l'âge de sept ans, à l'honneur de s'asseoir à la table de son père et, au moment même où nous écrivons ces lignes, il est encore quelques familles austères où les enfants n'assistent point à la fin du repas. Toute cette éducation était rude, et un sermonnaire du XIIIe siècle en a résumé l'esprit en quatre mots, quand il dit que le corps des enfants doit être sévèrement traité : *Dure nutriendi quoad corpus.* [2] A vrai dire, rien n'était plus sage, et il ne

riche compaigne est à l'mostier alée.—Desor l'autel a mise une porpre fresée. — Puis s'en revait arière, quant messe fu cantée. — Des barons de la terre i ot grant assemblée. — Riches furent *les noces* en la sale pavée. — Ce samble qu'ele fust de novel mariée (*Helias*, v. 5769 et ss.) — 4° Et quant ce vient au terme qu'el deüst relever... — « Tant ai geu à terre, duellent m'an li costé ..» — Al premerein chastel que il orent trové, — Lai se fait la Duchesse messe dire et chanter. — Illuec se fist la dame baigner et reposer (*Parise la Duchesse*, éd. Guessard et Larchey, p. 912-919). — 5o Je vous dirai comment et la propre jornée — La dame qui gisoit d'enfant fu relevée. — Elle fu au moustier moult noblement menée. — L'arcevesque Richier a la messe chantée. — En may par un lundi, après la matinée, — Maint chevalier i ot, mainte dame loée — Et maint riche mantel, mainte dame parée — De cercles de fin or, d'euvre bien eslevée. — Et à son relever fu si joie doublée — Qu'il sembloit proprement, par toute la contrée, — Qu'elle fut de Butor de nouvel espousée. — Et, quant au chastel fu la dame ramenée, - Il y ot maint cornet, mainte trompe sonnée, — Mainte belle chanson noblement vielée, — Et, ainsi qu'elle fut dedans sa chambre entrée, — Un hiraut s'escria à moult grant alenée, etc. Ce héraut annonce un tournoi pour le lendemain, et ce tournoi met fin aux fêtes des relevailles (*Brun de la Montaigne*, éd. P. Meyer, v. 2019-2044.)

[1] *Dolopathos*, éd. Brunet et de Montaiglon, vers 1174 — 1187. (Cité par Schultz): Coustume iert anciennement, — S'uns gentishoms un fil eüst — Ou uns rois, jà ne l' remeüst — Devant set ans de sa norrice. — Por mal le tenist et por vice — Que devant set ans le veïst — A table où ces peres seïst. etc.

[2] Lecoy de la Marche, *La Chaire française au* XIIIe *siècle*, p. 482.

Digitized by Google

pouvait en être autrement pour de jeunes barons qui devaient mener plus tard une vie de chasseurs et de soldats. Que fussent-ils devenus, si on les avait élevés avec nos délicatesses et mollesses contemporaines, ces rudes gaillards qui devaient se battre pendant le plus long temps de leur vie, et se délasser uniquement de tant de batailles en poursuivant le sanglier, dix heures par jour, dans leurs grandes forêts sauvages? Aussi ne faut-il pas s'attendre à trouver chez nos poètes de ces peintures mièvres de l'enfance, auxquelles nous sommes un peu trop accoutumés. Un de nos épiques, qui a écrit, à la fin du XIIe siècle, sur les confins de la langue d'oc et de la langue d'oil, l'auteur de *Daurel et Beton* s'est cependant attardé dans le portrait d'un tout-petit : « A l'âge de trois ans, Betonnet avait un charmant visage, les cheveux blonds, les yeux verts comme faucon après la mue, la bouche fraîche comme rose en été, la peau blanche comme neige [1]. » Mais il n'est pas longtemps question de cette gentillesse, et nous en avons fini avec le pastel. A quatre ans, Beton vole les gants dorés du bon roi qui le nourrit et les porte espièglement à la reine qui l'embrasse. A cinq ans, il joue aux échecs et aux dés, pérore gentiment et, surtout, monte admirablement à cheval [2]. Oh ! le cheval, c'est le grand attrait du petit enfant féodal, et l'amitié entre l'homme et la bête commence ici de très bonne heure. Certes, les petits hommes de ce temps-là ne sont pas indifférents aux jeux qui occupent et ravissent nos enfants. Aux XIIe et XIIIe siècles, on connaissait, que dis-je, on pratiquait « la balle ou pelote, les boules, le sabot, les bagues et la balançoire. » Les garçons jouaient « à courir, » et à se battre tout comme aujourd'hui, et ceux qui aimaient déjà les chances du hasard, s'aventuraient dans le jeu de « pair ou impair. » On se divertissait à construire de petites maisons comme nos petits Parisiens en bâtissent avec le sable de Trouville ou de Villers. Les joies de Guignol, oui, ces joies elles-mêmes n'étaient pas inconnues de ces siècles primitifs, et les garçons (cet âge est sans pitié) attelaient volontiers des souris aux voitures où se prélassaient les poupées de leurs sœurs [3]. Mais tout cela n'était rien, et il faut également

[1] *Daurel et Beton*, éd. P. Meyer, p. 42, vers 1249—1252.
[2] *Ibid.* pp. 42 et 43; vers 1260—1278.
[3] Schultz a cité, (l. l, l, 117-120) à l'appui de chacun de nos dires, toute une série de textes romans ou haut-allemands qui sont irrécusables et que

Digitized by Google

compter pour peu de chose les plaisirs du bain froid et la cueillette des fleurs ou des fraises emmy les bois. Non, non ; il n'y a vraiment que deux pôles dans la vie joyeuse de l'enfant. A la maison ce sont les *tables* [1], les dés, et surtout les échecs [2], ces éternels échecs que l'on apprend à jouer dès la plus petite enfance, sur lesquels nous aurons lieu de revenir, et qui tiendront desormais tant de place dans la vie de notre chevalier ; puis, en plein air, c'est le cheval et toujours le cheval. Dès que ses petites jambes le permettaient, on juchait l'enfant sur une de ces énormes bêtes, sur un de ces gros chevaux entiers qu'affectionnaient nos pères. Le petit ne tardait pas à prendre son assiette sur la croupe immense, s'y tenait droit et roide, écoutait gravement les leçons qu'on lui donnait, frappait de ses petits pieds le flanc rebondi de l'animal ; puis, hop ! hop ! se mettait un jour à galopper bravement. Avant sept ans, c'était fait [3].

Au fils de son seigneur, à un pauvre enfant innocent qu'un traître veut mettre à mort, substituer son propre fils, sa chair, son sang, sa vie, c'est (même au témoignage des poètes du moyen-âge), un héroïsme dont peu de vassaux auraient été

nous croyons inutile de reproduire après lui. Pour les barres et la petite guerre, y ajouter le texte de *Jourdain de Blaives* (v. 660, 661) ; pour les danses et la lutte, celui du *Roman de la Charette* (v. 1642 et suiv.), « Les jeux d'enfants, pendant le moyen-âge, étaient ce que sont ceux de notre temps : la poupée pour les filles, les petites armes pour les garçons, les chevaux de bois faisaient le fond de ces divertissements de l'enfance. Le manuscrit d'Herrade de Landsberg (XIIe siècle) nous montre deux très jeunes gens qui jouent aux marionnettes. Les petits moulins tournant au vent, les animaux de terre cuite pouvant servir de sifflets, tels étaient les jeux de la première enfance puis venaient les exercices, l'escarpolette, les échasses, les billes, la pelote ; puis, plus tard encore, l'escrime, l'équitation les joûtes, les bagues, les simulacres de combat... » (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, II. 477, 478.)

[1] Sorte de trictrac.

[2] Et fit Ogier nourrir de bonne volenté—Où il aprist asés des eschés et des dés. (*Gaufrey*, l. l., v, 10569.) Et quant il ont sis ans, bien galopent destrier — Et d'eschez et de tables les font bien enseignier. (*Gui de Nanteuil*, l. l, v. 117). Aprendoient l'enfant honnour et courtoisie, — Des tables et des dés savoit bien sa partie — Et du jiu des eschés savoit-il la maistrie (*Le Bastart de Buillon*, v. 3836.) Li rois l'a fait aprendre de tot son errement ; — Et d'eschés et de tables de ce set-il forment. (*Aye d'Avignon*, v. 2556.) Etc., etc.

[3] Quand ils orent cinc ans, si les font chevauchier — Et, quant ils en ont sis, bien galopent destrier, (*Gui de Nauteuil*, éd. P. Meyer, p. 4, v. 116). Dou chevaucher furent jà doctriné ; — L'un ot huit ans, l'autre sis ans passez (*Hervis de Metz*, l. l., f°. 46.)

Digitized by Google

capables. Supposer une mère capable d'un tel sacrifice, c'est ce qui semblera invraisemblable et excessif. Voilà cependant ce que font, très simplement, le bon vassal Renier et sa femme Erembourc pour le fils de Girart de Blaives, pour ce petit Jourdain auquel ils substituent leur propre enfant qui meurt. Nous aurons à nous étendre sur ce rude et beau récit qu'un trouvère inconnu a placé au début de *Jourdain de Blaives*, et n'y voulons faire allusion à cette place que pour achever ce portrait ou plutôt cette esquisse de l'enfant noble « avant sept ans. » Donc la pauvre mère se met en route pour livrer son fils à ceux qui le vont tuer. Le pauvre petit leur sourit : « car rien ne sait encor de félonie », et il ne connaît pas d'homme félon. Et Erembourc place alors, sous ses yeux de mère, ce que serait devenu ce cher enfant, ce gentil petit Garnier, s'il n'eût pas été condamné à mourir de la sorte : « Les beaux jours d'été vont revenir, et je m'en irai « au haut de ces murs, là-haut. De là, je verrai les enfants, les « petits damoiseaux de son âge ; je les verrai jouer à l'écu, à la « quintaine, aux barres, lutter ensemble et se renverser. Et « mon cœur repleurera [1]. » Scène charmante, et surtout vraie.

IV

C'est de sept à quinze ans que le jeune noble fait en réalité toute son éducation, et c'est à cette éducation que nous souhaiterions ici de faire vivement assister notre lecteur.

L'enseignement religieux avait cela d'excellent qu'il ne constituait pas alors un enseignement spécial. Le fatal « séparatisme » qui nous perd en isolant la foi de toutes les autres sciences, ce fléau n'existait pas, et rien n'était plus sainement et plus fortement chrétien que le milieu où se développait l'âme du futur chevalier. Les prêtres étaient intimement mêlés à la vie du château : ils étaient de tous les deuils, comme de toutes les fêtes. Leurs défauts, qu'on voyait de plus près, ne leur faisaient rien perdre du respect qu'on leur portait. C'est à peine si l'on sent parfois une petite pointe « gallicane » dans les paroles des vieux

[1] *Jourdain de Blaives*, édition Conrad Hoffmann, v. 610—612 et 656—662.

Digitized by Google

chevaliers ; « Honorez tous les clercs et parlez-leur poliment, « disent-ils volontiers à leurs fils ; mais laissez-leur le moins pos- « sible de votre bien [1].» Ce n'est là, d'ailleurs, qu'une gouaillerie sans gravité, et ce qui éclate surtout dans les conseils paternels, c'est une vive piété : « Entendez tous les jours la messe, et ne « faites pas de bruit au moûtier [2]. » Il y avait bien, au fond du cœur de quelques vieux soudards, un mépris inconscient pour ces hommes pacifiques auxquels il était interdit de se battre; quelque chose de comparable au dédain des soldats de Napoléon pour les « pékins [3]. » Disons plus : il existait, dès lors, une petite école radicale, « laïque, » et Hervis de Metz s'écrie un jour avec la rage du sectaire : « C'est moi, si le Roi me les donnait, c'est moi qui « ferais marcher à la guerre les gras moines, les chanoines, les « prêtres et les abbés [4]! » Il faut tenir compte de cette tendance, sans doute; mais ce n'est point là, en vérité, le caractère de l'éducation religieuse au XIIe siècle. C'est l'idée de la croisade, c'est l'esprit des croisades qui domine et pénètre tout. Dans les châteaux, on raconte avec enthousiasme aux enfants et aux jeunes gens la sublime expédition où l'on vit Pierre l'Hermite se battre à grands coups de hache, et le récit qui frappe le plus vivement ce jeune auditoire, c'est l'épisode de ce fameux neuvième bataillon, de ce bataillon de prêtres qu'on avait vu sous les murs de Jérusalem au moment du grand assaut : « Ils étaient tous vêtus de blanc, avec une croix rouge sur la poitrine, sans armes, chacun portant une hostie consacrée, et tous entonnant d'une voix les litanies [5].» Ah ! voilà qui faisait oublier tous les défauts qu'on pouvait reprocher aux clercs, et voilà aussi quel était le catéchisme des enfants féodaux. Il avait bien son prix.

Dès leur plus jeune âge, les enfants savaient prier et priaient. Quand le pauvre petit Doon est perdu dans un bois, il se blottit dans le creux d'un chêne, fait tranquillement son signe de croix,

[1] *Dono de Maience*, éd. A. Pey, p. 75, v, 2460.

[2] *Ibid.*, p. 74, v. 2433; p. 75, v. 2458.

[3] Au moment où la grande guerre va éclater entre Charles et Girard de Roussillon, Evroïn de Cambrai essaie d'empêcher cette lutte fratricide entre chrétiens : « Voici, répond Charles, voici que dom Evroïn nous a fait un sermon comme le vieux prédicateur de Saint-Denis qui prêche son peuple et le convertit. (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 66, § 125.)

[4] *Hervis de Metz*, Bibl. nat. anc. S. G. 1244, fo 43.

[5] *Jerusalem*, éd. Hippeau, 121—122.

Digitized by Google

et dit ses orisons qu'on aprises li a[1]. Et qui les lui avait apprises? Il n'est pas besoin de le demander. Sa mère. Mais, du reste, autour de lui, tout le monde priait.

L'enseignement moral tombait aussi des lèvres de tous ceux qui l'entouraient, et il se confondait avec l'enseignement de la politesse, du maintien, des bonnes manières. Un mot résumait tout cela, un mot qui est un des plus beaux de notre langue et qui a eu l'honneur de devenir le synonyme de « chevalerie » et d'honneur : « Courtoisie. »

C'est donc à une leçon de « courtoisie » que nous allons assister, et cette leçon est donnée au jeune noble par les deux voix alternées de son père et de sa mère. On croirait volontiers entendre les deux demi-chœurs de la tragédie grecque.

« Mon enfant, dit la mère, c'est encore par Dieu qu'il convient ici de commencer. Dites-vous, aux heures difficiles de votre vie, dites-vous bien qu'il ne saurait jamais vous faire défaut, si vous avez confiance en lui[2]. Rappelez-vous la belle histoire d'Aïol[3]. Son père Élie était banni de France, deshérité, absolument pauvre et depuis quatorze ans malade. Il habitait une sorte de misérable cabane avec sa femme Avisse et son cheval Marchegai. L'habitation était si basse que la lance du bon chevalier n'y pouvait tenir et restait au dehors, — quelle douleur ! — exposée à la pluie et au vent. Le jour vint où Élie dut envoyer son fils en France pour reconquérir ses « marches, : » et il ne put lui donner qu'une lance tordue, un vieil écu, des armes rouillées et quatre sous ; oui, quatre sous seulement ; mais il lui dit cette belle parole que vous garderez pour toujours en votre mémoire ; *Fiex, quant iceus fauront, Dex est es cieus*. Et l'enfant de son

[1] *Doon de Maïence*, l. l. v. 1460.

[2] Dex ne vous faura pas, se en li vous fiés. (*Doon de Maience*, éd. A. Pey, p. 80, vers 2652.)

[3] *Aiol*, éd. Jacques Normand et Gaston Raynaud, vers 246 et 159. Tout le début de ce beau poème constitue l'exemple le plus complet et le type le plus achevé de ce que l'on appelait « le castoiement d'un père à son fils. » — Plus loin Aiol dit à ceux qui se moquent de lui : *Se je sui povres hom, Dex a assès — Qui le ciel et la terre a à garder. — Quant Dameldieus vaura, j'aurai assés* (vers 1014-1018). Les paroles d'Aiol se retrouvent presque textuellement sur les lèvres du jeune Aimeri, lorsqu'il se propose à l'Empereur pour conquérir Narbonne : « Tu es aussi pauvre que fier, lui dit Charlema- « gne. — Pauvre ! Est-ce que Dieu, répond l'enfant, n'est pas là haut dans « le ciel ? » (*Aimeri*, Bib. nat. fr. 1448, fr. 45.)

Digitized by Google

côté disait à sa mère : *Se vus n'avés avoir, Dieus a assés.* Voilà qui est parler.

— « Il ne vous suffirait pas, ajoute le père, d'avoir confiance en Dieu, si vous n'aviez encore la Justice pour vous, mais soyez assuré, mon fils, que, si vous combattez pour Dieu et le bon droit, vous vaincrez [1].

—Surtout, reprend la mère, soyez humble. Eût-on cent chevaux en ses écuries et tout l'or du monde en ses coffres, fût-on connétable du roi, tout finit mal, si l'orgueil se loge en votre âme [2].

— Soyez large. Donnez, puis donnez encore, donnez toujours [3]. Plus vous donnerez mon fils, plus vous serez riche [4]. Qui est avare n'est pas gentilhomme [5], et c'est vraiment douleur que de voir vivre des princes qu'un tel vice déshonore [6]. Ils souillent la royauté. Ce n'est pas assez, ne l'oubliez pas, d'être aumônier aux pauvres, aux veuves et aux orphelins : il faut aller plus loin et comprendre toute la force de ce beau mot « largesse. » Les vilains disent en leurs proverbes qu'il y a tout intérêt à être libéral : *Ne fu pas fols cil qui dona premiers* [7]. Mais ce n'est point l'intérêt qui vous doit guider, et vous n'êtes pas vilain. Dans ce poème qu'un jongleur nous chantait hier, il y a un vers que j'ai retenu pour en faire ma devise; et la vôtre : *En vos tresors mar remanra denier* [8]. Aux chevaliers sans fortune, aux prud'hommes déshérités distribuez ces trésors, les riches fourrures, le vair et le gris, tout [9]. Ne comptez pas ; ne promettez pas : donnez.

[1] « Mez Dex et li bon Drois pour qui vous combatrés — Vous tendra en vertus, ja mar en douterès. » (*Doon de Maience*, éd. A. Pey, p. 80, vers 2629 2630)

[2] Soiés en vostre foi toujours ferme et estable ; — Amez et servez Dieu, pour lui estre acceptable. » (*Hernaut de Beaulande*, couplet du XIVe siècle. Arsenal, 3351, fo 79.)

[3] Mais donne sans promettre là où que tu pourras. (*Doon de Maience*, l. l., v, 3440.)

[4] Soiez larges à tous : car tant plus tu donras, — Plus acquarras d'honneur et plus riche seras. (*Doon de Maience*, l. l., v.2436 et ss.)

[5] Car n'est pas gentils hons cil qui est trop eschars. (*Ibid.*, v. 2438.)

[6] Car rois avers ne vaut mie un denier. (*Ogier*, éd Barrois, v. 10613). Nuns avers princes ne peut terre tenir;— Ains est domages et dolors quant il vit. » (*Garins li Loherains*, éd. P. Paris, II, 148.)

[7] *Aspremont*, éd. Guessard, p. 2, v. 23.

[8] *Ibid.* v. 13.

[9] A maint prodomme donnez et vair et gris : — Par ceste afaire monterez en haut pris (*Garins li Loherains*, II, p. 160). S'il voit preudome ki

Digitized by Google

— Puisque votre père vous parle des chevaliers, j'ajouterai qu'il est encore un don que vous leur devez faire : celui de votre respect. Dès que vous voyez un prud'homme, levez-vous devant lui, et mettez vous sur le champ à son service [1]. Quand vous êtes en chemin, saluez toutes gens [2]. En vos paroles, comme en vos actes, soyez toujours courtois: cela coûte si peu [3]! Surtout ne raillez pas les pauvres, et portez honneur aux petits comme aux grands [4]. Quand vous êtes chez des hôtes, montrez-leur un visage souriant et joyeux. Ayez l'art chez eux de ne pas voir et de ne pas entendre telle ou telle chose, et persuadez-vous qu'ils vous en sauront gré [5]. J'ai à peine besoin de vous dire, mon fils, qu'il vous faut, tout particulièrement, avoir horreur de cette vilénie qui s'appelle l'ivresse. Mangez bien, mais ne buvez pas trop de vin « sur lie [6]. » Quant au jeu, c'est, hélas! le sujet de bien des disputes, et ces fameux échecs, qu'on vante tant, ont coûté la vie, comme vous le savez, à bien des chevaliers. C'est d'un coup d'échiquier que Galien tue le traître Tibert [7]; c'est d'un coup d'échiquier que le petit Landri, dans *Doon de la Roche*, frappe le traître Tomile [8]. Mais les traîtres

d'avoir soit mendis, — Donner li fait et son vair et son gris (*Anseïs de Carthage*. Bib. nat. fr. 793, folio 2.) Dans *Aspremont* (l. 1. p. 2.; v.25 et ss.) Naimes dit au roi : « Tant en donez as povres chevaliers — Que mielz en soit à lor povres moilliers. « Et il ajoute. » Le mien meïsme départés tot premier. » Cf. le début de *Doon de la Roche* (Harl. 4404. etc. etc.)

[1] Se vos veés preudome, si le servés. — Se vous scés en bant, si vous levés. (*Aiol*, éd. Normand et Raynaud. p 6. v. 175, 176)

[2] Salue toutes gens, quant les encontreras. *Doon de Maience*, l. I, p. 74. v. 2444.

[3] Parlès cortoisement .. — En vos dis et vos fais envers chacun traitable. — Estre doulz et courtois est chose peu coustable (*Hernaut de Beaulande* l.l.)

[4] Les grans et les petis tous honorés. — Gardés que nul povre home vos ne gabés (*Aiol*, l. l, v. 122, 128).

[5] Quant venras à l'ostel, mie ne tenseras; — Mais lié et joyeulx en l'ostel entreras. — A l'entrer à l'ostel, moult haut t'estousseras. — Tel chose y peut avoir que point tu ne verras. — Ne te coustera rien, puis que ne le saras, — Et plus t'en ameront ceulx que là trouveras (*Doon de Maience*, l. l. pp. 74, 75. vers 2444-2449). Le père de Doon ajoute à ces conseils un autre avis : « Et se tu acroi rien, voulantiers le pairas. — Et, ce paier ne peux, respit demanderas » (l. l, p. 74, v. 2642).

[6] Ne bevés mie trop de vin sor lie; - Car ne l'tient on à sage, coi que nus die.— Ains est-il assottés qu'il soit complie (*Aiol*. l. l., vers 217-219). Si vous gardés moult bien de l'enivrer — Et sachiez bien qu'ivreche est grant vieutés (*ibid.*, v. 172, 173).

[7] *Galien* (*Epopées françaises*, III², p. 320.)

[8] *Doon de la Roche*, Harl. 4404, f. 21 v.

Digitized by Google

ne sont pas les seuls à souffrir de ce terrible jeu. Ce charmant Baudouinet, ce neveu d'Ogier le Danois succombe sous les coups du fils de Charlemagne, qui est armé d'un échiquier[1], et c'est de cette mort que meurt également le neveu du grand empereur, le pauvre Bertolais, frappé par Renaud de Montauban [2]. Ceux qui ne perdent pas la vie à ce maudit amusement y perdent souvent leur argent, et jusqu'à leurs chevaux [3]. Défiez-vous des échecs [4].

— Ce qu'il vous faut redouter bien plus que le jeu d'échecs, ce sont les vilains[5]. Il convient, mon fils, de n'avoir aucun commerce

[1] *Ogier le Danois*, éd. Barrois, v. 3180.

[2] *Renaus de Montauban*, éd. Michelant, pp. 51,52.

[3] Et dan Guillaume qui jeue à l'eschiquier — Perdu avoit un mul et un somier. » (*Covenant Vivien*, éd. Jonckbloet, v. 996.)

[4] Ce qui vient d'être dit s'applique également au jeu de trictrac ou de « tables » A eskiés ne as tables, fieus, ne jués. — Celui tient-on à sot qui plus en set ; — Car se li uns les aime, l'autres les het. — Lors commenche grant guerre sans nul catel. (*Aiol*. l. l. vers 166-168.)

[5] « Ah ! Dieu, qu'il est mal récompensé le bon guerrier qui de fils de vilain fait chevalier, et puis son sénéchal et son conseiller, comme fit le comte Girart de ce Richier à qui il donna femme et grande terre : puis, celui-ci vendit Roussillon à Charles le fier. Dieu ! pourquoi fallut-il que le Comte ne le sut pas la veille? Il y aurait eu à la porte un meilleur portier. (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 28 § 60). « Et autre chose te veill, fiz, acointier..... — Que de vilain ne faces conseillier, — Fill à prevost ne de fill à voier: — Il boiseroient à petit por loier. (*Couronnement Looys*, éd Jonckbloet, v. 206-210) — Ne croire mie ne garçon ne frarin, (*Garins li Loherains*,) éd. P. Paris, II, 160) »Enfant, dit ele, vos irez cortoier... — N'i alés mie au vilain pantonier. . - As plus preudomes vous alés accointier : — Car de preudome puet venir tous li biens. (*Huon de Bordeaux*, éd. Guessard, p. 13. — Et se tu as varlet, gard que ne l'assiez pas — A table delez toi, n'avec luy ne gerras : — Car quant à un musart plus grant honneur feras, — Et plus te tenray vil .. (*Doon de Maience*, éd. A. Pey, v. 2467-2470). - Ces conseils, à plus forte raison, se rapportent aux serfs: « Qui de son serf fait son seigneur — Ne peut estre sans deshonneur (*Proverbes des philosophes*, XIIIe s. cité par Leroux de Lincy, *Le Livre des Proverbes français*, II, 100) Kiconque fait d'un serf signor — Lui et son regne en grant dolor — Met... (*Renart*, v. 2037). Qui d'un serf i fait signour, il a malvais loier (*Baudouin de Sebourc*, I, 120, p. 759.) Car qui de serf fait signour — Ses anemis mouteplie (Adam de la Halle. éd. Coussemaker, p. 45.) Ces deux derniers textes sont cités par M. P. Meyer en une note de son *Girart de Roussillon*, pp. 28. 29) et il mentionne encore le mot que Gautier Mape, (*De nugis curialium*, p. 106) attribue à un chevalier français, donnant sur son lit de mort ses derniers conseils à son fils : Non exaltabis servum. Quant au mot sur la cervelle des vilains, il est de Gautier de Coincy : « Tant ont dure la toison — Et par ont sotes cerveles — Qu'entrer nus biens ne puet en eles » (éd. Poquet, col. 628.

Digitized by Google

avec eux ; mais gardez-vous surtout d'en faire jamais vos conseillers ou amis. Ne leur confiez aucun secret ; ne leur donnez aucune fonction ; ne leur laissez aucun accès auprès de vous. Ah ! nous assistons aujourd'hui à de tristes spectacles et qui me révoltent jusqu'au fond de l'âme. Ne s'avise-t-on en effet de conférer à des vilains le saint ordre de la Chevalerie ? Je dis que ce Sacrement n'est pas fait pour eux; je dis qu'il y a là un scandale et, qui plus est, un danger. Ces sortes de gens n'ont pas naturellement la noblesse au cœur : ils ne sont nobles qu'à fleur de peau, et sont capables de toute félonie. Girart de Roussillon, lui aussi, avait aimé un fils de vilain jusqu'à en faire son sénéchal et son conseiller, jusqu'à lui donner riche femme et bonne terre. Il en fut bien puni, et ce fut ce misérable, ce Richier qui vendit Roussillon aux pires ennemis de son seigneur. Non, non : un vilain, quoi qu'on fasse, reste toujours vilain jusqu'en ses moelles, et ces cervelles là sont si dures qu'il n'y peut entrer rien de bon. Bref, un prud'homme ne doit vivre qu'avec les prud'hommes, qui sont ses pairs, et c'est dans ce seul commerce que l'on trouve tout bien. Un vrai baron ne doit pas se compromettre, il ne doit pas se mêler à qui n'est pas baron comme lui, et je ne puis admettre (oui, je vais jusques là) qu'un varlet prenne place à table auprès de son baron. Un peu de fierté ne messied pas au chevalier, et voilà une leçon, mon fils, que vous ferez bien de méditer.

— Il est cependant un emprunt que l'on peut faire aux vilains : ce sont ces proverbes vifs et charmants dont ils se servent sans cesse et que nos poètes citent volontiers à nos bacheliers [1]. Il y a là tout un cours de sagesse populaire dont les vieillards eux-mêmes peuvent faire leur profit. Vous êtes bien jeune encore, mon fils ; mais déja fort désireux de courir à vos aventures et de quitter le nid maternel : eh bien ! rappelez-vous ce proverbe [2] : « L'oiseau qui veut partir avant de savoir voler tombe à terre. » Les jeunes gens parlent trop : dites-vous que « sage silence vaut mieux que folle parole [3] ; » les jeunes gens aiment

[1] La plupart de ces citations de proverbes sont précédées, en nos vieux poèmes, de cette formule : *Mais li vilains le dit en reprover*, etc.

[2] Li oisel qui ce haste ains qu'i puisse voler — Chiet à terre. (*Doon de la Roche*, Harl. 4404, f. 2.)

[3] Et mieus valt bon taisir que ne fait fol parler. (*Destruction de Rome*, éd. Grœber, vers 154.)

Digitized by Google

le danger : répétez-vous que quelque prudence est ici de rigueur et que « tel se brûle qui pensait se chauffer [1]. » Gardez-vous des traîtres et de ces périlleuses compagnies que votre père signalait tout-à-l'heure à votre attention et à votre mépris : n'allez pas étourdiment vous jeter dans la gueule du lion ou, pour parler comme nos vilains, « ne ressemblez pas à l'agneau qui joue avec le loup [2].» Méfiez-vous de vos voisins eux-mêmes : « Qui a félon voisin a souvent mauvais matin [3] ; » et persuadez-vous qu'il y a des traîtres un peu partout : *De traison ne se puet on garder* [4]. Ne vous laissez pas prendre, d'ailleurs, aux belles promesses du premier venu : *Asès vaut miex un tien que quatre tu l'auras* [5], et n'attachez pas trop de prix à la reconnaissance de ceux qui se disent vos meilleurs amis : car « une fois l'homme mort et enfoui, c'est l'oubli [6]. » Si vous tombiez jamais dans la pauvreté, croyez bien que tous ces beaux complimenteurs vous tourneraient rapidement le dos ; il est bien connu *que li hons povres si est en grant vilté* [7] « et la pauvreté est d'autant plus haïssable qu'elle change le cœur de l'homme et lui fait faire maint méchef [8]. » Ne comptez, après Dieu, que sur vous-même, et agissez : « Qui cerf chasse cerf prend [9]. » Mais, au demeurant, vous êtes de bonne race, et, comme les vilains le disent en un de leurs plus pittoresques proverbes: *Li fiz au chat doit bien prendre souris* [10]. Ressemblez à votre père, et tout ira bien.

— Votre mère, mon enfant, vous a cité avec raison les dictons familiers qui sont à l'usage des petites gens. Mais il est de plus

[1] Mais li vilains le dit moult bien en reprover.— Que moult a à grant descorde entre faire et penser. — Et tiels se ard et bruit qui se quide chaufer. *Destruction de Rome.*, l. l., 152-153.)

[2] L'aignel resemble qui joe à Isangrin (*Auberi le Bourgoing*, éd. P. Tarbé, p. 4. Isengrin est le nom du loup dans le roman de *Renart*.

[3] *Auberi*, *ibid.*, p. 3 : Qui a mal veisin si ad mal matin (*Proverbes au vilain*, Oxford, Digby 88), cité par Leroux de Lincy, (le *Livre des Proverbes français*, II, 459.

[4] *Bataille Loquifer*, Bibl. Nat., fr. 2494, f. 175 v°.

[5] *Aye d'Avignon*, cité dans l'*Histoire littéraire*, t. XXII, p. 347.

[6] *Girart de Viane* (éd. P. Tarbé. p. 16).

[7] *Ibid.* p. 13.

[8] Poverte fait à home son courage muer.. — Poverte si fait faire à home maint meschief. (*Aiol*, éd. Normand et Raynaud, vv. 7112 et 7068.)

[9] Ki cerf cace cerf prent : pièce a ke le dit on. (*Renaus de Montauban*. éd. Michelant, p. 178, v. 19. Cf. p. 352, v. 12.)

[10] *Aspremont*, éd. Guessard, p. 9, v. 64, 86.

Digitized by Google

fières paroles qui sont sorties du cœur de nos poètes, et qui méritent aussi de passer un jour à l'état de proverbes. Celles-là sont plus dignes de vous et constituent le code de l'honneur. « Plutôt la mort que la honte : [1] » c'est le cri que jetait Roland dans la vallée de Roncevaux avant la grande bataille contre les païens ; c'est le cri de tout baron chrétien, et ce sera le vôtre aussi, mon fils, en toutes les occasions solennelles de votre vie. On vous a dit, l'autre jour, que le cœur d'un homme vaut tout l'or d'un pays [2], et que «*fins cuers ne peut mentir* [3]. » Gravez tous ces enseignements en votre mémoire ennoblie et faites en sorte que l'on dise un jour de vous ce que l'on disait d'Ogier : *Molt fu preudom ; si ot le cuer entier*[4]. C'est la plus belle oraison funèbre que puisse souhaiter un vrai chevalier.

— Puisque l'on vous parle d'Ogier comme d'un modèle, songez, mon fils, que le chevalier a des modèles jusque dans le ciel, et levez les yeux en haut. Le prince de la « chevalerie céleste, » c'est saint Michel, c'est le vainqueur de cette grande et invisible bataille où succombèrent ces Vassaux célestes qui s'étaient un jour révoltés contre le Seigneur souverain [5]. J'espère que nous irons bientôt, mon fils, faire ensemble le pèlerinage de Saint-Michel du Péril de la Mer : car l'Archange est le grand patron, non seulement de la chevalerie, mais encore de la France. A l'imitation d'un tel champion, les Anges et les Saints n'ont pas dédaigné de se faire chevaliers, eux aussi, et de combattre visiblement dans les rangs de l'armée chrétienne. Au début de cette illustre bataille d'Aspremont où Roland conquit le cheval Veillantif et l'épée Durendal, on aperçut soudain trois chevaliers mystérieux qui descendaient lumineusement de la montagne sur de grands chevaux blancs : c'étaient saint George, saint Domnin et saint Maurice qui avaient quitté « les fleurs de paradis » tout exprès pour frapper de la lance et de l'épée à côté de nos chevaliers [6]. Mais

[1] « Miel voeill murir qu'à huntaige remaigne. » (*Chanson de Roland*, éd. L. G., v. 1091.) « Que vivre à honte mieus vaut mort à honneur. » (*Anseïs fils de Girbert*, Bibl. nat., fr. 4988, f° 189.) Cf. *Enfances Ogier*, éd. Scheler, v. 2923, etc.

[2] *Garins li Loherains*, éd. P. Paris.

[3] *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 180.

[4] *Ogier*, éd. Barrois, v. 3226.

[5] Del ciel li angle qui, por lor mesprison, — Trebuchié furent en infernation — Où il n'aront jamais se dolor non. (*Girars de Viane*, éd. P. Tarbé, p. 2.)

[6] *Aspremont*, Bibl. Nat. fr. 2495, f° 65 r° ; fr. 25529, f° 64 v° Cf. *Garins li Loherains*, éd. P. Paris, I, 108.

Digitized by Google

qu'est-il besoin de remonter si haut? Vous la connaissez, mon fils, cette admirable, cette incomparable expédition qui s'est terminée par la prise de la sainte cité de Jérusalem. Partout des Anges ; partout des Saints. C'est comme un vol de faucons qui plane sur notre armée et se jette, terrible, sur les Infidèles. Il y en eut un jour trente mille parmi nous, *plus blans que flors des prés* [1]. Voilà, voilà vos modèles et je me prends souvent à espérer que vous serez un autre saint George, un second saint Maurice. Laissez-moi cet espoir.

— Votre mère a de hautes ambitions, et elles ne lui sont pas interdites. Je serai plus modeste, et vous proposerai seulement des modèles « humains. » Encore ne me laisserai-je pas aller ici à toute l'impétuosité de mes désirs. Certes il ne me déplairait pas de vous voir ressembler à ce Roland qui a su mourir comme personne encore, si ce n'est Dieu, n'est mort parmi les hommes; à ce Roland qui expire sur une montagne d'où il domine l'Espagne et les païens, tenant tête à cent mille hommes qui fuient devant lui, conservant son épée, ayant le temps de faire son *mea culpa*, et vainqueur jusque dans la mort. Je lui préfère peut être Olivier qui est moins sublime et plus sensé; mais c'est une opinion que je ne voudrais pas défendre trop haut. J'aime aussi ce rude Guillaume « au fier bras » dont l'épée affranchit plusieurs fois la race chrétienne et qui mourut moine à Gellone ; et cet enfant Vivien, qui tomba sur le champ de bataille d'Aliscans, où les Anges vinrent cueillir son âme; et ce Renaud de Montauban, qui, pour expier ses péchés, consentit à cacher un jour son nom glorieux et à se faire portefaix à Cologne. Depuis quelque temps, on nous parle volontiers de ces neuf preux [2] qui doivent représenter à nos yeux tout ce qu'il y eut jamais de plus généreux et de plus vaillant dans les entreprises des plus grands capitaines. C'est Josué qui fut longtemps le bras et l'épée de Moïse ; c'est David qui se montra soldat et chevalier, autant que pénitent et prophète; c'est Judas Macchabée qui délivra son peuple. Tel est le premier groupe de ces neuf héros,

[1] *Antioche*, éd. P. Paris, II, 262, 263. *Jérusalem*, édition Hippeau, pp. 27, 215, 216, etc.

[2] On trouve les « neuf preux » dans la *Prise d'Alexandre* de Guillaume de Machaut, au commencement du XIVe siècle. Mais déjà, vers 1240, Gautier de Belleperche avait mis la main à un *Roman de Judas Machabée*, qui fut achevé par Pierre du Riés et où se trouve la liste étrange des « neuf preux. » Nous n'avons pu vérifier le fait.

Digitized by Google

le premier et non le moins beau. Hector, Alexandre et César composent le second, qui résume Troie, la Grèce et Rome ; mais il me plaît davantage d'attirer votre regard, mon fils, sur le troisième où éclatent les trois gloires d'Artus le Breton, de Charlemagne de France et de Godefroi de Bouillon. Je ne vous cacherai pas que je préfère ce Godefroi aux huit autres, et que c'est le modèle sur lequel je souhaiterais me régler moi-même, et vous après moi. J'estime qu'il ressemble autant à Olivier qu'à Roland, avec je ne sais quoi de plus pieux et de plus saint. Il était doux autant que brave, et cet homme dont tous les croisés pouvaient dire en le voyant passer : « *C'est li dus Godefroi qui cuer a de lion*[1] » ce vaillant était un agneau. Je pense que personne n'a mieux connu que lui le grand mystère de la croisade, et il ne cessa pas un seul instant, durant cette guerre sans pareille, de se signaler par une modération singulière qui ne permit jamais à personne de douter de son courage. On voyait qu'il pensait toujours au Christ, même dans le cœur de la mêlée, et la vue du Crucifié était sans cesse dans son regard tranquille et assuré. Deux mots de lui, deux mots le peignent. Il prononça le premier à la Porte David, pendant le suprême assaut de Jérusalem : « Ne redoutez pas la mort, cherchez la [2], » et, c'est à ses frères, notez-le bien, à ses frères de chair et de sang, qu'il jetait cette grande parole. Vous connaissez l'autre mot, et il sera répété jusqu'à la fin des temps par tous les véritables chevaliers : « A Dieu ne plaise, disait le nouveau roi de Jérusalem, à Dieu ne « plaise que j'aie mon chef couronné d'or, quand Jésus l'eut « d'épines[3]. » Et il demeura jusqu'à la mort grave, pensif, et songeant toujours à la passion de son maître. On n'a jamais vu tel croisé. Mais c'est peut-être là un type trop élevé et je me persuade qu'il vaut mieux vous proposer un modèle plus accessible. Somme toute, je ne vous demande que de ressembler à ce cousin de Girart de Roussillon qui s'appelait Fouque et dont un jongleur

[1] *Antioche*, éd. P. Paris, II, 290.

[2] *Jerusalem*, éd. Hippeau, p. 214.

[3] D'or n'est pas la corone Godefroi de Buillon : — « Seignor, bien le saichiés, jà ne nos penseron — Que en mon chief ait jà corone d'or en som : — Car Jhesus l'ot d'espines qui soffri passion.—Jà la meie n'ert d'or, d'argent ne de laiton. » — De l'ost Saint Habraham fist venir un planchon.— (Dechà mer et delà espic l'apeloit-on,) — De ce fu coronés Godefroi de Buillon. Por amor Jhesu Crist le fist de tel fachon. (*Jerusalem*, éd. Hippeaup, 192.)

Digitized by Google

nous a chanté l'éloge, dimanche dernier, avant tierce : « Fouque est preux, courtois, franc, bon, habile parleur. Il connaît la chasse au bois et au marais; il sait les échecs, les tables, les dés. Jamais sa bourse n'a été fermée à personne ; il donne à qui lui demande. Tous, les bons et les mauvais, tous y ont part, et jamais il ne fut lent à faire largesse. Il est plein de piété envers Dieu : car, depuis qu'il est au monde, il n'a jamais été dans une cour où l'on ait accompli ou proposé une seule injustice, il n'y a jamais été sans en avoir été très affligé, s'il ne pouvait l'en empêcher. Jamais il n'a été renvoyé d'un jugement, sans s'être battu en champ clos. Il déteste la guerre et aime la paix ; mais, quand il a le heaume lacé, l'écu au col, l'épée au côté, alors il est fier, furieux, emporté, superbe, sans merci, sans pitié, et c'est quand la foule des hommes armés le presse, c'est alors qu'il se montre le plus solide et le plus vaillant. On ne lui ferait pas perdre un pied de terrain, et il n'y a homme au monde qui osât lui tenir tête. Il a toujours aimé les vaillants chevaliers, et honoré les pauvres comme les riches. Et tous, puissants et faibles, trouvent en lui leur appui [1]. » Décidément, mon fils, voilà votre modèle.

— Oui, répète la mère, le voilà. Et maintenant, cher enfant, reposez-vous d'une aussi rude et aussi longue leçon. Si vous n'en retenez qu'un mot, que ce soit celui-ci, où est nettement résumé tout l'enseignement de votre père et tout le mien : *Fais que dois aviegne que peut* [2]. Le reste importe peu. Embrassez-moi. »

V

On s'étonnera peut-être qu'au sujet de l'éducation religieuse de notre jeune baron, nous n'ayons pas encore parlé de cette grande fête de l'enfance chrétienne qui, aux yeux de notre siècle sceptique, a gardé toute sa majesté touchante et marque si heureusement l'entrée de l'enfant dans l'activité de la seconde jeunesse. La « première communion » ne semble pas avoir été, en ces siècles un peu rudes, célébrée avec la même solennité attendrie, avec le même éclat que de nos jours. Nos chansons de geste, à tout le moins, sont muettes sur cette fête qui arrache

[1] *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, pp. 161, 162, § 321.
[2] *Ordene de Chevalerie*, éd. Méon, p. 77.

Digitized by Google

des larmes aux yeux les plus secs. On n'y trouve qu'un récit, un seul, qui se rapporte directement à ce grand acte. Il est vrai que cet épisode est incomparable et doit être placé à côté, tout à côté de la « mort de Roland. »

C'est la première communion de Vivien, le soir de la bataille d'Aliscans [1].

Il faut se représenter ici un champ de bataille immense où deux nations, que dis-je, deux races se sont jetées avec furie l'une contre l'autre et sont, depuis de longues heures, occupées à s'exterminer. Les Français, les Chrétiens, (ces deux mots étaient glorieusement synonymes),les « hommes de Dieu » sont vaincus, et l'Islam est vainqueur. D'interminables files de cavaliers et de chevaux morts nous indiquent la place où ont eu lieu ces milliers de duels dont se compose alors une bataille. Tous les Français, sauf quatorze, gisent à terre, et les Païens sont encore cent mille. Ce ne sont partout que râles des mourants, cris horribles des blessés, hennissements des chevaux sans cavaliers, hurlements joyeux des vainqueurs. Et là, tout près, dans un joli vallon vert, près d'une fontaine, en un lieu charmant d'où l'on entend les derniers bruits de la mêlée, un tout jeune homme, un enfant est étendu roide, tout blanc, les mains en croix, « sentant bon plus que baume et encens. » Et on le croirait déjà mort, si sa main close ne venait de temps en temps frapper sa poitrine, si ses yeux ne se levaient parfois au ciel, si l'on n'entendait ses lèvres balbutier le mot « Dieu ». C'est le neveu de Guillaume d'Orange, c'est Vivien qui meurt.

Guillaume, lui, est là-bas, au milieu des quatorze survivants de l'armée chrétienne qu'il domine de sa haute taille ; il est là-bas, sur son cheval Baucent ; mais il pense sans cesse à son neveu qu'il aime comme un fils ; « Où est-il ? Où est Vivien ? » Et il s'aventure bientôt à travers le champ de bataille, pour l'y trouver, vivant ou mort. Où est-il, où est Vivien ?

Dieu a pitié de Guillaume, Dieu le conduit dans le petit coin de vallée où Vivien expire, et voilà le comte d'Orange en présence de ce beau jeune homme au visage blanc, qui n'a plus un mouvement, hélas ! et qu'on peut croire mort. Une pensée saisit alors

[1] Nos trouvères ont attaché le nom d'Aliscans à la grande bataille de Villedaigne sur l'Orbieu, qui eut lieu en 793 et où le comte de Toulouse, Guillaume, fut vaincu par les Sarrazins envahisseurs qui, effrayés par l'admirable courage des vaincus, se hâtèrent de repasser les Pyrénées.

Digitized by Google

ce rude chevalier qui est lui-même tout couvert de son sang et se bat depuis le matin comme un lion furieux : « Vivien, s'écrie-t-« il, Vivien n'a pas fait sa première communion. » Et il ajoute : « Ah ! que ne suis-je arrivé plus tôt! » Le bon Guillaume s'est en effet muni d'une hostie consacrée ; il la porte avec lui ; elle est là dans son aumônière, comme dans une sorte de ciboire militaire, et il regrette de ne pouvoir la poser pieusement sur les lèvres de son neveu. Mais ces lèvres sont froides, ces lèvres sont mortes. Que faire ?

Tout à coup l'enfant fait un léger, un imperceptible mouvement. C'est la vie, qui, comme le dit le vieux poète, lui revient un instant et « lui saute dans le cœur. » Guillaume alors, qui est dominé par une idée fixe, lui adresse très doucement la parole : « Ne voudrais-tu pas, lui dit-il, manger de ce pain qui est con-« sacré par les prêtres? » — « Je n'en ai jamais goûté, répond le « mourant; mais, puisque vous voilà, je sens bien que Dieu « m'a visité. » Alors, dans ce petit vallon herbu, sous le grand arbre, près de la fontaine, se passe une scène indicible. Guillaume devient grave ; il devient prêtre, pour ainsi parler : « Tu vas me « faire ta confession, dit-il à son neveu, parce que je suis ton plus « proche parent et qu'il n'y a pas de prêtre ici. » — « Je le veux « bien, répond d'une voix faible l'enfant Vivien; mais il faudra « que vous me teniez la tête contre votre poitrine. J'ai faim, « oui, j'ai faim de ce pain. Mais hâtez-vous : car je vais mourir, « car je meurs. » Il se confesse en effet, et ne se souvient que d'une faute : « J'avais fait le vœu de ne jamais reculer d'un seul « pas devant les Païens, et j'ai bien peur d'avoir aujourd'hui « manqué à ma promesse. » Le moment suprême est arrivé. Guillaume tire l'hostie de son aumônière ; il la prend entre ses doigts, il la contemple, il l'adore comme au moment de l'élévation ; puis, il l'approche des lèvres entrouvertes de Vivien. Il y avait là des Anges par milliers, qui assistaient au sacrement et étaient descendus du ciel pour chercher cette âme et la porter à Dieu. Le visage de Vivien s'illumine une dernière fois ; mais la mort lui descend de la tête sur le cœur : il se penche, il soupire, il meurt, et va, dans l'hôtellerie du Paradis, au sein de la joie qui n'a pas de fin, terminer la journée de sa première communion [1].

[1] *Aliscans*, éd. Guessard et de Montaiglon, v. 693-867. V. dans nos *Épopées françaises*, (IV², pp 486-493) une autre analyse de cet épisode et une traduction littérale de tout ce passage.

Digitized by Google

VI

Tels sont les récits que le jeune baron du XIIe siècle entendait tous les jours, et sur lesquels il réglait son âme ; telle est l'éducation religieuse et morale du futur chevalier. Mais il lui reste à apprendre les premiers éléments des sciences humaines, et nous nous trouvons ici en présence d'un grave problème : « Le jeune noble du XIIe siècle savait-il lire et écrire ? Son ignorance, au contraire, n'était-elle pas absolue, et n'allait-il point, hélas ! jusqu'à en tirer quelque gloire ? »

L'opinion qui conclut en faveur de cette ignorance est à peu près générale, et il est hors de doute qu'un certain nombre de chevaliers ne savaient pas les lettres. Il y eut même un grand chambellan de France qui, sous le règne de saint Louis [1], fut obligé d'en faire le cruel aveu. Mais il me sera permis d'ajouter que la plupart des héros de nos vieux poèmes ne ressemblent pas à cet infortuné Jean de Nanteuil. Si j'ouvre cette terrible geste du Lorrains où l'on peut constater un état social encore si rude et si barbare, j'y vois qu'Hervis [2] et Garin [3] savent « lire en roman et en latin, » écrire et « embriever. » Il en est de même pour l'enfant de Parise la Duchesse [4], pour les trois enfants de Gui de Mayence [5] pour le petit Aïol [6] et (il est inutile de le dire) pour le fils de Pepin, pour le grand Charles [7]. Nous pourrions aisé-

[1] Il s'agit de Jean de Nanteuil, chambellan de France, qui souscrit en ces termes au testament de Jeanne, comtesse de Toulouse et de Poitiers : *Ego Petrus, canonicus de Roscha, de mandato domini Johannis de Nantolio qui rogatus huic interfuit testamento et sigillum suum apposuit, testamento huic subscripsi pro eo*, CUM IPSE NON HABERET NOTICIAM LITTERARUM. (Archiv. Nat., Trésor des Chartes, J 406, no 6. Musée des Archives, no 270.)

[2] « Quant ot. XII. ans, moult fu biax bacheler. — ET A L'ACOLLE FU BIEN QUATRE ANS PASSEZ » (*Hervis de Metz*, Bibl. nat. fr. 19.160, fo 3.)

[3] « Li Loherains FUT A ESCOLE MIS. — BIEN SAVOIT LIRE et roman et latin. » (*Garins li Lehorains*, éd. P. Paris, I, 179, 180.)

[4] « Quant l'enfant ot. XV. ans et compliz et passez. — PREMIER APRIST A LETTRES TANT QU'IL EN SOT ASEZ. » (*Parise la Duchesse*, éd. Guessard et Larchez, p. 29, vers 964.)

[5] *Doon de Maience*, éd. A. Pey, v. 231.

[6] *Aiol*, ed. Normand et Raynaud, v. 273-276.

[7] *Renaus de Montauban*, éd. Michelant, p. 161, v. 37 : Karles, nostre empereres, si a brisié la cire. — Quant il fu jovenciaux, SI OT APRIS A LIRE. Cf. ce que l'auteur d'*Acquin* dit de son héros païen : « Bien fu lettré : car il

Digitized by Google

ment multiplier ces textes qui, selon nous, sont scientifiquement décisifs et ne laissent place à aucun doute. Je ne parle pas des preuves que plusieurs savants ont tirées de nos romans d'aventures ou de nos poèmes didactiques du XIIIe siècle ; mais je m'en voudrais de ne point faire passer sous les yeux de mes lecteurs le charmant tableau de genre qu'a peint l'auteur du *Dolopathos :* « Ils étaient là, assis par terre devant leur maître ; ils étaient là, les enfants de maint haut baron, qui écoutaient ses paroles. *Et chascun son livre tenoit, — Einssi comme il les enseignoit* [1]. » Il ne me déplairait pas non plus de vous faire assister à une leçon d'écriture, avec ou sans coups de ferule.[2] Les enfants apprenaient d'abord à écrire avec des tablettes de cire et des « styles », et l'on se gardait bien de leur faire barbouiller le beau parchemin, qui coûtait trop cher. Quand ils avaient fait longtemps des bâtons et des ronds sur la cire souvent effacée, quand il possédaient une belle écriture de scribe, alors, mais alors seulement, on leur daignait confier quelques feuilles de parchemin qui n'était pas sans doute de première qualité [3]. Il faut être économe.

Sur cette question de l'ignorance de nos barons, il convient d'être prudent, et de ne tomber en aucun excès. On ne nous fera jamais croire qu'à une époque où il y avait des écoles jusque dans les plus petits villages, (la chose est mathématiquement prouvée pour plusieurs provinces), les jeunes nobles aient été, de parti pris, condamnés à être moins instruits que le dernier de leurs censiers. Il est certain, tout au contraire, que l'enfant noble avait souvent des précepteurs qui étaient attachés à sa personne dans le château paternel : tel est le maître de Doon de Maïence [4], tel est aussi le pédagogue, dont parle l'auteur du *Roman des sept sages*, « lequel

en ot aprins. — La lettre lut... (éd. Joron, v. 362.) Etc., etc. — Tels sont les textes tirés de nos chansons de geste ; mais Schultz en cité d'autres, (I, 124) qu'il a empruntés aux romans de la Table ronde et aux documents latins. Chrétien de Troyes dit de Parcival : « Quant vit qu'il ot quatre ans passés, — SI LE MIT-ON A LETRE APRENDRE, etc. (v. 12512). De premiers FU A LETRE MIS, etc. (*Blancandrin*, 33), JE MEÏSMES ESCRIRE SAY (*Cleomadès*, 3105) *Cf. Flore*, 267, etc. etc..

[1] *Dolopathos*, pp. 43, 65, 48 (cité par Schultz).

[2] « Osbernus, rector ecclesiæ Ulicensis, juvenes valde coercebat eosque bene legere et psallere atque scribere verbis et verberibus cogebat. » (Orderic Vital, lib. III, c. VII.)

[3] V. les textes nombreux cités par Schultz, I, 124.

[4] *Doon de Maïence*, l. l. p. 8.

Digitized by Google

doit suivre son élève partout ; qui le conduit à l'école ; qui l'empêche (détail piquant) de trop manger ; qui lui apprend le beau langage, lui inculque les belles manières et ne le quitte même pas quand il s'habille et quand il se couche[1]. » Il arrivait que, dans les bonnes familles et les maisons bien organisées, la besogne était ingénieusement partagée entre le père, la mère et le précepteur. C'est ainsi qu'Aïol apprend de son père le métier militaire, et surtout l'équitation : car à ces petits fils des Germains on ne pouvait certes pas appliquer les paroles de Tacite sur leurs ancêtres d'Outre-Rhin : *In pedite robur*, et nous avons déjà vu que le baron ne faisait qu'un avec son cheval. La mère d'Aïol lui enseigne le cours des astres « avec la cause du croissant et du décroissant de la lune. » C'est, je l'avoue, un singulier enseignement sur les lèvres d'une mère ; mais il était nécessaire à des hommes qui devaient plus tard passer tant de jours et tant de nuits en plein air, comme les bergers qui, eux aussi, sont un peu astronomes[2]. Enfin un ermite montre à l'enfant « l'art de lire et d'embriever le latin et le roman. » Voilà une éducation qui, malgré tout, pourra sembler assez complète. Plus d'un baron du XIXe siècle est moins instruit que le fils d'Élie de Saint-Gilles.

Je sais ce que vont me répondre les partisans de l'ignorance; je connais les textes qu'ils vont m'opposer. Il est très vrai, en effet, qu'un certain nombre de nos vieux poètes nous font assister à ce spectacle curieux : « Un seigneur, un roi reçoit une lettre ; il en brise le sceau lui-même, et la fait lire par un autre. » Ajoutons que c'est le plus souvent au chapelain qu'incombe cette tâche de déchiffrer et de lire publiquement les *brefs* adressés à son maître [3]. Eh bien ! j'estime que cet argument n'est point irréfu-

[1] V. 347. Citation de Schultz, qui mentionne encore un certain nombre d'autres textes.

[2] Aiols le retient bien comme senés — Et des cours des estoiles, de l'remuer, — Del refait de la lune, del rafermer, — De chou par savoit-il quant qu'il en et. — Avise la ducoise li ot mostré. (*Aiol*, éd. J. Normand et G. Raynaud, v. 267-271) Li rois l'a fait aprendre de tot son errement — Et d'escêhés et de tables... — Et du cours des estoiles, etc. (*Aye d'Avignon*, l. l., v. 2556)

[3] Li més a une leitre au roi el poing plantée. - Et Karles la fet lire, quant la cire ot froée, — A un sien chapelain qui li a recordée (*Aye d'Avignon*, l. l., v. 796.) Dont a traite la lettre o tout le querenon. — Et Hernaut la bailla son chapelain Simon. — Chil l'a tantost leüe.. (*Gaufrey*, éd. Guessard et Chabaille, v. 4522.) Doon a pris le brief, si le baille Ysoré, — Un sage capelain qui bien fu emparlés. — Il a leü la lettre environ et en lès (*Ibid.*,

Digitized by Google

table, et que les seigneurs et les rois font ainsi lire leurs brefs parce qu'ils sont écrits en latin. C'est ce qu'indiquent assez obscurément quelques vers d'*Auberi le Bourgoing* [1] (qui meriteraient d'être plus longuement étudiés), où l'on voit le chapelain Renier faire la lecture solennelle d'une charte qu'un messager vient d'apporter à son maître, et, si je ne me trompe, la lui traduire en français. Je ne présente point ce raisonnement comme invincible ; mais il est spécieux, et je le livre à la sagacité des érudits compétents. A mes conclusions, d'ailleurs, je ne voudrais pas donner un caractère trop rigoureux, et je me contenterai d'affirmer que, si un certain nombre de jeunes nobles demeuraient alors dans leur ignorance native, le plus grand nombre étaient assez instruits pour lire un roman, écrire une lettre, et comprendre même plus d'une langue.

Ces derniers mots vont surprendre plus d'un de mes lecteurs ; mais les preuves surabondent. Le duc de Nevers, dans *Gaufrey*, se vante de savoir parler le « français, l'allemand, le lombard, l'espagnol, le poitevin et le normand [3]. » Baudouin, dans les *Saisnes* [2], se fait passer pour persan, parce qu'il sait un peu de Tiois (!). Mirabel est plus savante encore, dans *Aiol* [4], et cette femme étonnante ne parle pas moins de quatorze « latins, » parmi lesquels figurent le grec, l'arménien, le sarrazinois et le *bourguignon*. Il y avait des professeurs de langues qui, comme les interprètes, portaient le nom de *latiniers* [5]. On connaît ce beau passage de *Berte*, ce passage qui a une si haute valeur historique, et qu'on ne saurait jamais citer trop de fois [6] : « C'était alors la coutume dans

v. 146.) Veés en chi les letres, les saieus et l'escrit. — Le bref traist de son sain et le roi le rendi — Et li rois le rendi son capelein Henri: — Cil a froisiet la chire, si esgarde l'escrit (*Aiol*, éd. Normand et Raynaud, v. 10391.) — Il li done les letres et le brief saielé. — Son capelain les livre ; la chire fait froer. (*Ibid*, v. 10565). Le roi done une chartre; il l'a desvolepée: — A un clerc la mostra qui fu de sa contrée (*Jerusalem*, éd. Hippeau, v. 7060).

[1] Atant es vos venu un messagier. — Devant le duc se vait agenouillier. — Tint une chartre, al' duc la vait baillier : - Li Borgignons la prist sans delaier. — Si apela son chapelain Renier... — Le chapelain lut les letres pendans. — Au Bourguignon en a dit le roumans. (*Auberi*, éd. Tobler, p. 249, v.7).

[2] *Gaufrey*, l. I, v. 9299.

[3] *Epopées françaises*, III², p. 673.

[4] *Aiol*, l. I, v. 5420.

[5] Li rois a un sien latimier. — Li latimier par fu tant sages — Que bien aprist de tós langages (*Blancandrin*, v. 33).

[6] Tout droit à celui tems que ci je vous devis, — Avoit une costume ens el'

Digitized by Google

tout le pays tiois, dans toute l'Allemagne, que tous les grands seigneurs, les comtes et les marquis avaient des français auprès d'eux POUR APPRENDRE LA LANGUE FRANÇAISE A LEURS FILLES ET A LEURS FILS. » O beau langage, qu'on parlait alors sur tous les rivages de la Méditerranée, et qui était presque le parler universel !

Quant à toutes les autres sciences, le jeune baron n'en savait même pas les premiers rudiments. Dans sa conversation avec les clercs, il glanait bien quelques épis, par ci par là ; mais il faut bien avouer qu'il y avait loin de là à une moisson. Beaucoup d'erreurs et, ce qui est pire que l'ignorance, beaucoup de préjugés. Le tout mêlé à ce singulier amour pour l'encyclopédie qui est le noble caractère de tout le moyen âge. L'assemblage est étrange, j'y consens ; mais il est trop aisé d'en constater la réalité.

VII

Le jeune baron ne connaît guères que par ouï dire cette admirable Classification des sciences que le XIIe siècle a formulée avec une si magnifique hardiesse et où le génie encyclopédique du moyen-âge a ajouté tant d'éléments nouveaux aux données de l'antiquité [1]. Il a vaguement entendu parler par le chapelain paternel

tyois païs — Que tuit li grant seignor, li conte et li marchis — Avoient en tour aus gent Françoise tousdis — Pour aprendre François lor filles et lor fils (*Berte*, éd. Scheler, p. 10).

[1] Cette Classification est celle qui est attribuée a Richard de Cluny, lequel vivait à la fin du XIIe siècle. On la peut réduire au tableau suivant où nous avons pris soin d'imprimer en italiques les sept divisions du *quadrivium* et du *trivium :*

PHILOSOPHIE	I Théorique	1 Théologie 2 Physique 3 Mathématique	*Arithmétique* *Musique* *Geométrie* *Astronomie*
	II Pratique	1 Morale 2 Economie 3 Politique	
	III Logique	1 *Grammaire* 2 *Dialectique* 3 *Rhétorique*	
	IV Mécanique	1 Industrie de la laine ; 2 Fabrication des armes ; 3 Navigation ; 4 Agriculture ; 5 Chasse ; 6 Médecine ; 7 Théâtre.	

Digitized by Google

des Sept Arts, qu'il ne souhaite pas de connaître plus à fond ; du *quadrivium* qui embrasse l'Arithmétique, la Musique, la Géométrie et l'Astronomie ; du *trivium* qui contient la Grammaire, la Dialectique et la Rhétorique [1]. Mais il ne sait point (et combien parmi nous sont dans le même cas) il ne sait point que ce *quadrivium* et ce *trivium* sont bien loin de représenter toute la science de son temps et font partie d'un ensemble beaucoup plus considérable, beaucoup plus imposant. Il ignore que le mot « philosophie » désigne alors la totalité des connaissances humaines ; que la philosophie se divise en *théorique, pratique, logique* et *mécanique ;* que la *théorique* se subdivise en théologie, physique et mathématiques, et que c'est cette troisième subdivision qui constitue le *quadrivium ;* il ignore également que la *pratique* renferme la morale, l'économie et la politique ; que la logique équivaut au *trivium*, et qu'on a bien voulu admettre, dans la mécanique, les principales industries de son temps, qui sont la fabrication des étoffes de laine et celle des armures, à côté de la navigation, de l'agriculture, de la médecine, du théâtre et (ô bonheur !) de la chasse. Ce dernier trait, dois-je le dire ? est le seul qui frappe l'enfant féodal ; c'est le seul qu'il comprenne. La chasse faisant partie des grandes connaissances humaines, la chasse passant à l'état de science ! « Voilà, dit-il, qui est heureu- « sement trouvé. Et comme c'est vrai ! »

Que le futur chevalier ignore cette Encyclopédie destinée aux clercs, je le comprends et l'en excuse ; mais il est regrettable qu'il ne se soit pas contenté de cette ignorance trop naturelle et se soit forgé vingt idées fausses. Il va sans dire tout d'abord qu'il confond trop volontiers l'astronomie avec l'astrologie : « Voulez-vous connaître l'avenir, voulez-vous savoir par avance quel sera le vainqueur d'un duel, apprenez l'astronomie. » Rien n'est plus simple ; mais notre ignorant va plus loin et fait parfois entrer la « nigromance, » c'est-à-dire, la magie, dans le cadre avili des sept arts libéraux : « C'est grâce à cet art incomparable (écoutez) que l'on découvre tous les vols, qu'on entend le langage de tous les animaux, qu'on voyage en vingt pays par jour ; qu'on s'échappe de toutes les prisons et qu'on peut en un instant jeter à terre les

[1] En parlant du païen Lucabel, l'auteur de *Jerusalem* dit : « Molt fu bien des Set Ars et duis et doctrinés. »

Digitized by Google

plus redoutables forteresses, les plus imprenables châteaux. » Mais c'est l'art du Diable, et il faut s'en méfier [1].

Somme toute, ces superstitions sont peu nombreuses, et sans gravité réelle.

Il est arrivé qu'un jour notre enfant a feuilleté un grand et beau livre à figures, intitulé *l'Image du Monde*. Une de ces figures l'a retenu plus longtemps que toutes les autres: c'est celle où l'on expose tout le système de l'univers [2]. L'idée a son origine dans une fausse interprétation des textes bibliques, mais ne manque, à tout prendre, ni d'élévation, ni de beauté, et le jeune lecteur en a été profondément saisi. Figurez-vous ici, figurez-vous sept grands cercles concentriques s'élargissant jusque dans l'infini. C'est notre terre qui est le centre du monde, notre terre au centre de laquelle est caché l'Enfer, notre terre où est descendu Jésus-Christ pour racheter tous les hommes. La terre est enveloppée par l'air, l'air par l'éther [3], l'éther par le firmament, le firmament par le ciel aqueux, le ciel aqueux par le ciel immatériel, le ciel immatériel, qui est le séjour bienheureux, par le « ciel des cieux » où réside éternellement la Majesté de notre grand Dieu qui embrasse ainsi tous les univers et tous les êtres dans une circonférence vivante, éternelle et infinie. C'est grand.

[1] Tout ce qui précède est emprunté à un passage très précieux d'*Anseïs fils de Girbert* : Après aprist li clers astronomie... — Qui set ceste ars, ne vous quier à mentir, Il set molt bien chou ki est à venir. Se il veoit dous compaignons venir — Ki en un camp venissent escremir, — Il saroit bien liquels devroit vainkir... — A nygremance tout au darrain le mist: —Chou est li ars des set li plus haiis : — Car li Diables en est poesteïs. — Par iceste art set on les larecins — Que laron font et par nuit et par dis, — Et si va-on en un jour vint païis, — Et si sait on les abais des mastins. — Il n'est oisiaus el mont tant soit petis... — Qu'il ne sevist ses raisons et ses dis.. — Ja ne seroit en si grant prison mis — Que n'en issit ains, que fut miedis. — Chiaus de laiens aroit en un jour pris — Et tout destruit et le palais brui (Bibl. nat. fr. 4988, f° 194, 195). Ces deux feuillets méritent d'être publiés *in extenso*.

[2] Nous suivons ici (sauf indication contraire) le grand livre classique du XIIe siècle, *l'Imago mundi* d'Honoré d'Autun (vers 1120) qui, cent vingt ans après sa composition, fut, au XIIIe siècle, traduite en vers français par Gautier de Metz. Notre enfant noble NE CONNAISSAIT CERTAINEMENT PAS LE TEXTE LATIN ; mais il pouvait parfaitement avoir eu sous les yeux l'un des nombreux manuscrits de cette *Image du monde* de Gautier qui étaient divisée en trois parties : 1° Cosmogonie, 2° Géographie, 3° Astronomie. V. l'*Histoire littéraire*, XXIII, 294-335, 836 837.

[3] Les planètes, d'après cet étrange système, gravitent moitié dans l'air, moitié dans l'éther.

Digitized by Google

VIII

C'est beaucoup sans doute que de connaitre la contexture générale des univers ; mais on s'estime trop heureux de revenir ensuite sur la terre, et d'y faire quelque halte. Notre jeune baron n'est pas de taille à s'arrêter plus d'une heure aux grandes synthèses de la science, et tous ces cercles, dont nous parlions, ne sont pas, à la longue, sans l'ennuyer un peu. Il se plaît bien plus vivement à regarder une de ces cartes grossières qui nous donnent une idée si exacte et si pittoresque de la géographie aux XIIe et XIIIe siècles. Il ne peut même en détacher son regard, et se fait montrer par son clerc le chemin qu'ont suivi les croisés. Il ne veut voir, il ne voit que cela. Par la pensée, il suit l'armée chrétienne ; il s'arrête avec elle à Constantinople ; il traverse l'Asie Mineure, arrive à Antioche et s'écrie : « Jérusalem, Jérusalem ! »

Bien qu'ils crussent assez vaguement à la rondeur de la terre, les géographes naïfs de l'époque féodale ne nous ont laissé que des cartes plates: mais combien intéressantes! Notre planète y est le plus souvent figurée sous une forme ovale, et sa plus grande étendue va du nord au midi. Elle est toute enveloppée par la « mer océane » comme par un grand ruban. Dans cette mer qui rappelle l'antique « fleuve Océan », nos dessinateurs enfantins ont figuré des poissons qui sont aussi grands que des îles; des vaisseaux qui devraient, selon la loi des proportions, avoir plusieurs lieues de long, et enfin des îles, qui sont toutes tirées au cordeau, rectangulaires, alignées, correctes. Ces îles, nos pères en faisaient une quatrième partie du monde. C'était la Grande-Bretagne; c'était l'Irlande ; c'étaient les îles Fortunées, et bien d'autres encore qui sont quelquefois fabuleuses. Et toujours ces poissons, ces énormes poissons, voguant par escadres. Quant au grand ovale, il est coupé en plusieurs continents par la Méditerranée et d'autres bras de mer. Toute la partie supérieure de la carte est occupée par l'Asie ; l'Europe et l'Afrique se partagent la partie inférieure, l'une à notre droite, l'autre à notre gauche. C'est presque symétrique ! !

Donc, et en laissant de côté les Iles, « il sont trois terres que « je sai bien nomer : — L'une a nom Aise et Erope sa per ; — La « tierce Aufrique, plus n'en poons trover. — Et ces trois teres se

Digitized by Google

« partirent par mer — Qui totes terres fait partir et sevrer. » Ainsi parle un de nos vieux poètes, dont notre enfant a retenu l'enseignement rudimentaire [1]. Au haut de la carte qu'il a sous les yeux. il y a une grande belle image carrée qui représente le Paradis terrestre. Un énorme Adam et une Ève immense s'y tiennent debout près du Serpent qui s'enroule autour de l'arbre fatal [2]. C'est là un point de départ tout indiqué pour ceux qui veulent voyager... sur une carte : « Je partirai du Paradis, dit « l'enfant,et espère bien y revenir un jour.» Il prétend d'ailleurs aller jusqu'au bout du monde ; mais où est ce bout du monde auquel nos poètes donnent des noms si curieux mais aujourd'hui si obscurs? Où est le fameux « arbre qui fent [3] ? » Où sont les bornes d'Artus [4] ? Où est la *mer bétée* [5] ? L'enfant l'ignore, et le voudrait bien savoir.

Le Paradis terrestre existe encore, et l'Arbre de vie y étend toujours ses rameaux mystérieux; mais personne ne saurait y pénétrer, et un mur de feu, qui monte jusqu'au ciel, le préserve de la profanation du regard humain. Tout autour, ce ne sont, jusqu'à la mer Caspienne, que déserts sans fin, océans de sable et où le pied de l'homme n'oserait se risquer. Au nord s'étale

[1] *Aspremont*, éd. Guessard. p. 4, v. 10-15.

[2] Dans la carte qui orne l'*Apocalypse* de l'ancienne Collection Ambroise Didot (XIIe siècle), nos premiers parents sont représentés après leur chute; dans une carte du XIIIe siècle qui est conservée au British Museum et dont nous avons utilisé le témoignage en notre *France sous Philippe-Auguste*, ils sont figurés pendant la chute.

[3] Tant come li mers tourne avironnablement — Et tant com chieus akoevre le soleil et le vent —Et le mer et le terre *jusqu'à l'Arbre qui fent* (*Bastart de Buillon*, v. 585). Dans *Jerusalem*, (éd. Hippeau, v. 8133. 8134), il est question de l'Arbre qui fent « une fois ens en l'an por renovielement ; » et l'auteur d'*Aliscans* (éd. Guessard et de Montaiglon, v. 5690) place cet arbre au delà du pays d'Arcaise qui est habité par les Sagittaires et les Nerons ; « Par decha est li grans Arbres qui fent — Dous fois en l'an par rajonissement. « Mais où est exactement le pays d'Arcaise ?

[4] Tot amenrai l'Empire *dusc'à bones Artu* (*Jerusalem*, éd. Hippeau, v. 3739). Les « bornes d'Artus » sont à l'extrémité orientale de l'Inde, et l'on voit, dans le roman d'*Alexandre*, le héros du poème les atteindre un jour sous la conduite de Porus : « Quant li Rois vit les bones, moult fu joians et liés; — Deus images d'or vit,dont est moult merveilliés» Ces deux statues avaient été dressées en cet endroit par Libie et Artus, quand ils vinrent en Orient (*Alexandre*, éd. Michelant, p. 307, v. 4 et suiv.).

[5] N'ot plus bele pucele dusc'en *la mer betée* (*Aiol*, éd. Normand et Raynaud, v. 1014, etc., etc.).

Digitized by Google

toute l'Asie-Mineure jusqu'à l'Euxin. Au midi s'étend la Chine et surtout l'Inde, « Inde la perdue [1] », qui ne renferme pas moins de quarante-quatre régions différentes. Si nous traversons le Gange, nous nous trouvons en pleine Parthie. A l'extrémité sud de notre carte, s'ouvre le golfe Persique, avec cette île célèbre de Taprobane où la verdure est immortelle et qui a le privilège d'avoir deux étés, et hélas ! deux hivers. L'Arabie n'est pas loin, dominée par la masse énorme du Sinaï. Au nord, c'est l'Aracusie, la Mésopotamie et Ninive; puis, en inclinant vers l'occident, le fleuve Oronte, les premiers rivages de la Méditerranée, la Phénicie, le mont Liban, et la Judée enfin, avec cette Jérusalem sur laquelle notre fils de baron tient longuement ses yeux fixés : « C'est là que Pierre l'Ermite a conduit tous les « chevaliers de la chrétienté, et les lâches seuls sont restés au « logis. C'est là que mon grand père est monté à l'assaut ; c'est « là qu'il a tué vingt Turcs ; c'est là qu'il est mort. » L'enfant est tellement ému de ces grands et saints souvenirs qu'il ne se donne pas la peine d'écouter les singulières leçons que son clerc lui débite sur les contrées et les habitants de l'Asie : « C'est la reine Asia qui a donné son nom à cette partie du monde, et combien de royaumes doivent ainsi leurs noms à un de leurs rois : la Perse à Persus, la Bithynie à Bithynus, et tant d'autres encore. Au pied des monts Caspiens vit la race de Gog et de Magog qui se nourrit de chair humaine. Dans l'Inde, le poivre est naturellement blanc, mais il devient noir sous l'action de certains feux qu'on allume là-bas pour se débarrasser des serpents. Dans l'Albanie les hommes naissent avec des cheveux blancs. Les cavales de la Cappadoce sont fécondées par le vent. Ephèse a été fondée par les Amazones.... » Mais encore un coup, l'enfant n'écoute pas et murmure toujours entre ses dents : « Jérusalem, Jérusalem ! » Et il ne sort de sa rêverie que quand on prononce le nom de la Mecque : « C'est la clef de tout l'empire des païens », lui dit-on [1]. « Eh bien ! répond-il, nous en viendrons à bout, ainsi que de « leur Babylone. Ah ! quand je serai chevalier ! » — « Quand « vous serez chevalier, répond le clerc, vous aurez à combattre

[1] Il vous vausist miex estre en Ynde *la perdue* (*Aye d'Avignon*, éd. Guessard et Meyer, v. 573, etc.).

[2] Cheste cité de Mickes est li clés apelée— De toute païennie. (*Bastart de Buillon*, v. 1358.)

Digitized by Google

« des peuples qui ne ressemblent guère aux nôtres et sont d'as-« pect vraiment terrible.» Là-dessus il se met à lui parler des « Canelieus, » qui ne sont que des Chananéens[1], et des Achoparts qui viennent d'Afrique, et où il est permis de voir les descendans des antiques Éthiopiens [2]. Les jongleurs, au reste, lui ont parlé de vingt peuples plus étonnants. Il a fait connaissance, dans *Roland*, avec ce pays du païen Chernuble où le soleil ne luit jamais, où le blé ne peut croître, où toutes les pierres sont noires, où il n'y a jamais de pluie ni de rosée, et qui passe à juste titre pour être le séjour des Diables [3]. C'est dans le même poème qu'il a rencontré les hommes d'Occiant-le-désert dont le cuir est plus dur que le fer et qui vont à la bataille sans armure [4]. Dans le pays d'Arcaise ou d'Arcoise habitent avec Lucifer les Sagittaires et les Nérons, qui vivent « d'espices et d'odeur de piement : » encore un pays où le blé ne pousse pas[5] ! Les Canelieus dont il était question tout à l'heure, les Gauffres et les Bougres mangent les cadavres en putréfaction ; et, ce qu'il y a de plus horrible, c'est que leurs mentons et leurs dents ne font qu'un avec leurs poitrines [6]. La gent de Bocident est mieux partagée, bien qu'elle vive aussi d'épices et ne connaisse pas le froment ; mais elle se baigne dans le fleuve de jeunesse, et s'en trouve bien [7]. Les hommes de Bucion sont cornus comme des moutons[8]; ceux de Buridane aboient comme des mâtins [9]; les Espès ont des ongles de lion aux pieds et aux mains et, quand ils hurlent, c'est un tremblement de terre à trois lieues à la ronde [10]. Quant aux pays sans soleil et sans lune, on n'en est plus à les compter [11]. C'est chose commune, et presque triviale.

[1] P. Meyer, *Romania*, VII, p. 441.
[2] *Id.*, *ibid.*, p. 437.
[3] *Roland*, vers 980-984.
[4] *Ibid.*, v. 3246-3250. Cf. (v. 3222) les Micenes dont l'échine est couverte de soies, comme celle des sangliers ; mais les Micenes sont probablement originaires d'Europe. (Gaston Paris, *Romania*, II, pp. 330 et ss.)
[5] *Aliscans*, éd. Guessard et de Montaiglon, vers 5690-5709.
[6] *Jerusalem*, éd, Hippeau, v. 8130-8132.
[7] *Ibid.*, vers 8133-8140.
[8] *Ibid.*, v. 7594.
[9] *Ibid.*, v. 7550.
[10] *Ibid.*, v. 7586-7591.
[11] Roi de Garesque qui siet desus le flum :—Soleil n'i luist, ne jor n'i prent ecun.— N'i croissent blé ne tremois ne leün (*Covenant Vivien*, éd. Jonck-

Digitized by Google

Toutes ces merveilles n'ont rien qui scandalise l'enfant. Il y croit fort candidement, et il convient de dire, à sa décharge, que les clercs eux-mêmes ajoutaient alors une foi entière à bien d'autres fables géographiques. La tératologie, la « science des monstres, » ne joue hélas! qu'un rôle trop important dans l'encyclopédie du moyen âge [1]. Et la vraie patrie des monstres, c'est l'Asie.

Notre écolier n'en sait pas beaucoup plus long. Plus juste envers l'Europe et l'Afrique, il les place à peu près en leur situation normale ; mais encore ne faudrait-il pas exagérer cet « à peu prés. » Il se laisse aller, encore ici, à des incrédulités fâcheuses et à des erreurs regrettables. Il s'imagine qu'au sud de l'Afrique, l'Océan bout comme l'eau chaude, et croit aux fabuleux troglodites. Il se figure l'Espagne, l'Italie et la Grèce sous la forme de trois grandes langues presque carrées et qui s'avancent de front dans une toute petite Méditerranée. L'Espagne n'a, pour lui, aucune profondeur : au delà de l'Ebre, il ne connaît rien, et c'est ce qui explique pourquoi tous nos poètes entassent, dans la petite zone du nord de l'Espagne, toutes les villes célèbres dont le nom est parvenu jusqu'à eux : Cordoue, Tolède, Séville. Trois cités, d'ailleurs, lui apparaissent comme les merveilles du monde : Paris, Constantinople et Rome, et les descriptions en abondent dans toutes nos chansons. Rome est la plus auguste, et tous les serments solennels se font « par l'Apostre qu'on quiert au pré Noiron. » Mais Constantinople est plus magnifique, plus riante, plus belle, et les alentours en sont charmants : « Ce ne sont que beaux vergers plantés de pins et de lauriers; la rose y est en fleur ; vingt mille chevaliers y sont assis, vêtus de soie blanche et portant leurs faucons sur leurs poings ; trois mille pucelles y sont parées de robes brodées d'or et éclairent le pays de leur

bloet v. 1618). Tergame, une terre sauvage. — Soleil, ne lune, ne jor n'i prant estage (*Moniage Rainoart*, Bibl. nat. fr. 368, f° 235, etc., etc.).

[1] Honoré d'Autun, en son *Imago mundi*, parle fort gravement des *macrobes* indiens, hauts de douze coudées, qui passent leur vie à combattre contre les griffons; des nains du même pays qui luttent sans cesse contre les grues, ont des enfants à trois ans et meurent à huit; de certains monstres qui n'ont qu'un seul pied sur lequel ils courent avec une vélocité prodigieuse; de certains autres qui n'ont pas de tête, et ont les yeux sur les épaules, le nez et la bouche sur la poitrine, etc. etc. La plupart de ces fables ont leur origine dans l'antiquité, et ce serait se montrer fort injuste que d'en rendre responsables les seuls savants du moyen âge.

Digitized by Google

beauté [1]. » Mais ce n'est rien en comparaison de la ville elle-même, et l'un de nos plus vieux poètes « a peint Constantinople, telle que la concevait l'imagination populaire, enflammée par les récits des voyageurs. Dans le palais tous les meubles sont d'or ; les murs sont couverts de peintures qui représentent toutes les bêtes de la terre, tous les oiseaux du ciel, et ces récits, qui paraissent aujourd'hui fantastiques, sont presque au-dessous des magnificences qui s'étalaient réellement aux yeux des Francs stupéfaits dans le palais impérial de Byzance [2]. » Quelles splendeurs !

Tels sont les trois points véritablement lumineux de l'Europe; mais rien ne vaut encore, aux yeux du baron féodal, non, rien ne vaut ces deux lieux bénis entre tous : Jérusalem où est le tombeau du Christ, et le pauvre château où vivent sa femme et ses enfants. Beaucoup de chevaliers ne connaissent pas d'autre géographie, et cette science en vaut peut-être une autre.

IX

Après avoir montré quelle idée notre aspirant à la chevalerie se faisait de l'univers en général et de la terre en particulier, il ne nous reste plus qu'à nous demander ce qu'il savait de l'histoire de ce monde dont il ne suffit pas de connaître la forme.

Or, un jour qu'il était allé à la ville voisine de son château, l'enfant dont nous suivons la destinée et dont nous peignons l'âme, l'enfant ravi a assisté à une grande fête. Le Roi faisait son entrée solennelle : toutes les rues étaient jonchés de fleurs; toutes les maisons étaient pavoisées et tapissées de toiles peintes [3]. C'était vraiment joyeux et superbe.

Trois grandes rues conduisaient à la cathédrale, et je ne sais quel artiste original avait eu l'idée ingénieuse de peindre sur les toiles de la première rue toute l'histoire sainte ; sur celles de

[1] *Karls des grossen Reise nach Jerusalem und Constantinople*, éd. Koschwitz, vers 265-274.

[2] *Ibid.*, v. 342 et suiv. – Gaston Paris, *Le Pèlerinage à Jérusalem*, pp. 13-14.

[3] V. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, I, article *Toile*.

Digitized by Google

la seconde, toutes les annales des peuples païens ; sur celles de la troisième, tout le passé de la France [1].

C'est pourtant là que notre enfant a appris son histoire.

De l'histoire sainte, il sait à peu près ce qu'un petit paysan de nos jours trouve dans l'Introduction de son Catéchisme. Il passe rapidement devant les premières peintures où le pinceau naïf d'un artiste inconnu a représenté la création du monde par *cil Damedex qui fu et est et iert* [2], *qui haut siet et loin voit* [3], qui fait voler les oiseaux[4], verdir les herbes, pousser les fleurs[5] et qui de ses deux mains façonna la femme et l'homme [6]. Le Paradis le retient plus longtemps, et il s'attache vivement au premier des drames dont notre terre ait été le théâtre. Il considère curieusement Adam et cette Ève *dont li mont est peuplés*[7], il voit avec douleur comment ils succombent tous deux à l'*engien du Satanas felon* [8]. C'est en vain que son maître lui dit que Satan ne connut pas au ciel une seule heure de joie et qu'Adam, lui, fut heureux pendant sept heures [9] : cette légende ne console guère l'enfant. Peu lui importe que le premier homme « ait eu trente fils et trente filles et qu'il ait été enterré au Calvaire [10]: » ce qui le frappe, ce qui le navre, c'est que depuis ce jour néfaste toute la lignée d'Adam est *en peine et en frichon* [11]. Et voici en effet que Caïn tue Abel dans les déserts d'Abilant [12]; voici que le déluge engloutit l'humanité et

[1] C'est, à peu de chose près, la disposition que l'auteur des *Nerbonesi* attribue aux tapisseries qui ornaient la grande place de Paris, le jour du couronnement de Louis, fils de Charlemagne (*I Nerbonesi*, éd Isola, t. I, p. 340 et suiv.): *Intorno alla piazza* [di Parigi], *in quattro parti, ogniuno di per sè, furono posti i tappeti e cortine, à similitudine delle quatro fede del mondo, come Giudei, Pagani, Saraïni e Cristiani.* Rien n'est plus précieux que ces quatre chapitres (XIX-XXII) dont on n'a encore tiré aucun parti. Il ne faut pas cependant oublier que les *Nerbonesi* ont été composés durant la première moitié du XIVe siècle, et dans un pays où il était resté plus de traditions de l'antiquité que dans notre France.

[2] *Ogier le Danois*, éd. Barrois, v, 4102.

[3] *Renaus de Montauban*, éd. Michelant, p. 257, v. 11.

[4] *Gaydon*, éd. S. Luce, v. 1242.

[5] *Renaus de Montauban*, l. I, p. 410, v. 37.

[6] *Auberi le Bourgoing*, éd. Tobler, p. 104, v, 10.

[7] *Fierabras*, éd. Krœber et Servois, v. 1180.

[8] *Jerusalem*, éd. Hippeau, v. 6988.

[9] Honoré d'Autun, *Imago Mundi.*

[10] *Id., ibid.*

[11] *Jerusalem*, l. I, v. 6990.

[12] *Gui de Bourgogne*, éd. Guessard et Michelant, v. 2641.

Digitized by Google

que l'Arche vogue sur le déluge. Ce n'est pas sans surprise, d'ailleurs, que notre écolier apprend que « les hommes libres sont sortis de Sem, les serfs de Cham, et les chevaliers de Japhet [1]. » C'est ce qui peut, cependant, s'appeler une belle généalogie. Le spectacle de la tour de Babel ne l'afflige pas assez et le divertit trop, et rien ne lui paraît singulier comme ces hommes effarés qui parlent soudain « nonante-neuf langages » et ne s'entendent plus : *Qui demandoit la pierre, chius entendoit chiment* [2]. En revanche il ne voit pas, sans un recueillement douloureux, « le baron Abraham faire le sacrifice de son enfant que l'ange de Dieu prend entre ses bras et porte au ciel avec les innocents [3]. » Dès lors il ne se plaît qu'aux grandes guerres et aux grands miracles. Il suit d'un œil ardent Josué, les Juges et les Rois, quand ils poursuivent vaillamment et mettent en fuite tous ces horribles petits peuples chananéens dont Israel était entouré : « Que n'étais-je là, » dit-il en finissant. Mais il est trois prodiges qui résument pour lui toute l'histoire de l'Ancien Testament; il est trois prodiges qui ont joui, au moyen âge, d'une popularité vraiment incomparable et qui remonte à l'âge même des catacombes [4] : Daniel dans la fosse aux lions, Jonas dans la gueule du monstre, les trois enfants dans la fournaise [5]. D'un bond, notre futur chevalier s'élance jusqu'au Christ, après avoir donné un long regard à ce Judas Machabée qui avait tant de droits pour entrer d'emblée en ce corps d'élite qu'on appelle « les neuf preux. » Le voilà devant l'étoile de Bethléem, le voilà devant ce Dieu « qui est né de la Vierge si belle [6], » et il n'y a plus rien ici qui l'embarrasse. Il connaît la vie de Jésus, mieux que celle de son père lui-même [7]; mais, là aussi, il est

[1] Honoré d'Autun, *Imago mundi*.

[2] *Bastart de Buillon*, v. 5477-5379.

[3] *Amis et Amiles*, v. 1278-1284.

[4] Edm. Le Blant, *Etudes sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*. Paris, Imp. Nat., 1878, p. 39.

[5] *Chanson de Roland*, v. 3100-3106. Cf. *Renaus de Montauban*, éd. Michelant, p. 175; *Gui de Nanteuil*, éd. P. Meyer, v. 11665-11667. etc.. etc.

[6] *Charroi de Nimes*, éd. Jonckbloet, v 273.

[7] On trouvera un cours complet d'histoire sainte POPULAIRE, et, en particulier, un récit complet de la vie de Jésus dans les chansons suivantes : *Antioche* (discours du Pape avant la croisade; éd. P. Paris, I, pp. 58, 59) *Jerusalem*, éd. Hippeau, v. 6979-7049 ; *Doon de Maience*, éd. A. Pey, v. 4040 et ss.; — *Amis et Amiles*, éd. Conrad Hoffmann, v. 1277-1321; — *Renaus de Montauban*, éd. Michelant, pp. 175-176; — *Acquin*, éd. Jouon, v. 2632-2666;

Digitized by Google

certains faits qu'il affectionne davantage et loge plus profondément dans sa mémoire : c'est (sans parler des Noces de Cana qui le ravissent toujours et où il transforme le maître d'hôtel de l'évangile, l'*architriclinus*, en un *saint Architeclin*), c'est la résurrection de Lazare [1]; c'est le repentir de Marie-Madeleine, qui « des lermes de son cuer fist tele fondoison » qu'elle en lava les pieds de Dieu «entor en environ [2] ; » c'est la conversion miraculeuse de ce Longin qui était aveugle et que le sang du Calvaire «illumina » soudain [3]. Il se les rappelle, il les raconte dans tout leur détail, et, pleurant à pleins yeux, récite toute la passion du Christ « qui fut mis en la croix asprement; » fut couronné *de joins marrages et d'espines poingnans* [4] ; eut le cœur fendu en deux [5]; fut couché doucement dans ce sépulcre que les Sarrazins, « cette pute gent haïe, » ont si longtemps possédé pour la plus grande honte de la race chrétienne; descendit jusqu'au fond de l'enfer d'où il fit triomphalement sortir tous ses amis; ressuscita le troisième jour, et remonta bientôt dans ce beau ciel où n'entreront jamais les juges iniques, ni les mauvais barons, ni les lâches, ni les traîtres [6].

Telle est « l'Histoire sainte » à l'usage du jeune baron féodal. Il n'en sait, à vrai dire, ni beaucoup moins, ni beaucoup plus, et y mêle, çà et là, je ne sais quelles ridicules légendes empruntées aux évangiles apocryphes, je ne sais quelles superstitions puériles et stupides [7]. Mais, somme toute, nous venons d'exposer

— *Ogier le Danois*, éd. Barrois, v. 11603-11673; — *Fierabras*, éd. Kroeber et Servois, v. 1168-1233, etc., etc.

[1] Dernières paroles de Roland : « Veire paterne, ki unkes ne mentis,—Seint Lazarun de mort resurrexis. » (*Chanson de Roland*, v. 2384-2385). — *Jerusalem*, éd. Hippeau, v. 7018 ; —*Gui de Bourgogne*, éd. Guessard et Michelant, v. 1893; — *Renaus de Montauban*, éd. Michelant, p. 175;—*Antioche*, l. l. t. I, p. 5; —*Ogier*, l. I, v. 11669 ; —*Bataille Loquifer*, Bibl. Nat., fr. 2494, f. 176, v°

[2] *Jerusalem*. éd. Hippeau, v. 7022, etc.; *Gui de Bourgogne*, l. I, v. 1894, 1895 ; *Renaus de Montauban*, l. l. p. 175 ; *Bataille Loquifer*, l. I, f° 176 v°.

[3] *Amis et Amiles*, éd. C. Hoffman, v. 1306-1307 ; *Jerusalem*, éd. Hippeau, v. 7031-7036; *Gui de Bourgogne*, l. I, v. 1892; *Renaus de Montauban*, l. I, p. 176; *Fierabras*, l. I, v. 1207 et suiv.

[4] *Amis et Amiles*, l. I, v. 1300 et suiv.

[5] *Doon de Maience*, l. I, v. 4045.

[6] *Amis et Amiles*, l. I, v. 1308-1316.

[7] Voir notamment l'histoire du chapon que l'on sert à la table d'Hérode et qui reprend soudain sa vie avec ses ailes (*Ogier le Danois*, éd. Barrois, v. 11617 et suiv., etc., etc.).

Digitized by Google

très impartialement l'exacte étendue de ses connaissances, d'après les textes de ces chansons de geste qu'il entendait si souvent à la table de son père, qui étaient si profondément populaires et formaient une encyclopédie à sa portée. Les vitraux, œuvre cléricale, avaient une tournure plus érudite et n'étaient pas toujours compris de l'enfant noble. Les tapisseries et toiles peintes tenaient le milieu entre nos épopées et les vitraux, et c'est sur elles que nous ramenons ici l'attention de notre lecteur.

X

L'histoire profane est à peu près ignorée de notre enfant, et il a même quelque peine à comprendre les peintures qui sont dues aux décorateurs des places et des rues de sa ville natale. Trois épisodes, trois noms résument à ses yeux toute l'histoire de l'humanité avant le Christ, en dehors du peuple de Dieu : Troie, Alexandre, César. Le reste est dé la nuit ; le reste n'est rien.

L'histoire de Troie ne lui apparaît guère que comme un épisode chevaleresque, et il ne se figure pas les *Grejois* et les Troyens autrement que comme des chevaliers de son temps, heaume en tête, haubert au corps, lance au poing. Aucune idée de couleur locale n'a jamais hanté ce cerveau, et la belle Hélène ressemble pour lui à la jeune châtelaine du château voisin. Mêmes cheveux blonds en tresses longues, même corset de couleur vive, même allure gaillarde et, pour tout dire, même coquetterie dont l'enfant ne se rend pas encore un compte exact.., heureusement pour lui. A parler franc, il préfère Hector à Achille, et je l'en félicite : ce goût pour les vaincus est bien chrétien, et je ne m'étonne pas de voir Hector admis parmi les neuf preux au lieu de son vainqueur. La sympathie que notre futur chevalier professe pour les Troyens est d'autant moins étonnante qu'il considère très gravement la France comme une sorte de colonie de « Troie la grant, » et que cette étrange légende circule autour de lui. Mais l'attrait des vieilles fictions homériques, bien que défigurées par vingt copistes inintelligents, cet attrait suffirait à le captiver longtemps. Achille *le guerrier*, la belle Helaine *qui tant fist à prisier*, que Paris « *embla* à Menelaüs » et *que Menelaüs conquist puis à l'acier*,— *Quant chil*

Digitized by Google

de Troie furent tuit essillié [1], le vieux Priamus *à la barbe chenue*, et ce siège de dix ans durant lequel succombèrent 870,000 Grecs et 680,000 Troyens [2], tous ces récits emportent l'imagination de notre futur chevalier dans le pays du rêve, et, qui mieux est, de l'idéal. Le jour où l'on montra au jeune Alexandre les peintures qui, dans sa tente, représentaient le siège de Troie : « C'est ainsi, dit le fils de Philippe, que je traiterai le roi Darius [3]. » Notre enfant est moins ambitieux, et quand cette même histoire de la chute d'Ilion est offerte à son regard, il se contente de dire en dedans de lui : « Je voudrais ressembler à Hector. »

Plus populaire encore est l'histoire d'Alexandre, qui n'est parvenue jusqu'aux hommes du douzième siècle qu'avec tout l'appareil légendaire du Pseudo-Callisthènes, toute surchargée de fictions ridicules et d'ornenents de mauvais goût. Cette histoire d'Alexandre, il semble véritablement que ce soit un aimant très puissant, auquel sont venus successivement s'agréger, par la force des choses, tous les mythes, toutes les superstitions, toutes les fables de l'antiquité. César lui-même, non, César n'a pas été un aimant aussi « attirant, » et il lui a manqué de faire autant travailler les imaginations orientales. Alors même que cette merveilleuse histoire n'aurait pas été représentée sur ces tapisseries populaires, sur ces décors de rues dont nous parlions, notre jeune baron l'aurait certainement apprise à d'autres sources. Quoi qu'il en soit, il la sait par cœur, cette légende merveilleuse, et la répète à tous. Il connaît par le menu les enfances d'Alexandre et comment il dompta Bucifal : « Mout fu liés Alexandres quant il vit le ceval — Qui vers lui s'umelie et ne li fit nul mal [4]. » L'enfant féodal compare souvent l'éducation qu'Aristote d'Athènes donna au jeune prince avec celle qu'il reçoit lui-même. Il voit le fils de Philippe triompher d'un prince grec qui s'appelle Nicolas ; créer douze pairs, tout comme Charlemagne ; faire le siège d'Athènes ; accepter fièrement le défi du roi Daire ; commencer la grande guerre par le

[1] *Anseïs, fils de Girbert*, B.N., fr. 4999, f° 237. Cf. f° 203, et surtout *Alexandre*, éd. Michelant, p. 56, v. 13-23.

[2] Ce sont les chiffres « exacts » que fournit Honoré d'Autun.

[3] *Alexandre*, l. I, p. 56, v. 25-29.

[4] *Alexandre*

Digitized by Google

fameux assaut de la Roche ; faire le siège de Tyr ; gagner sur les Persans la grande bataille de « Pale ; » punir généreusement les misérables qui *Daire lor signor lige ont mort en traison ;* descendre au fond de la mer dans *un moult riche tonnel qui fu de voirre blanc ;* voyager dans l'Inde sous la conduite du roi Porus qui avait été son mortel ennemi, et atteindre avec lui les fameuses bornes d'Artus ; échapper aux sirènes, à ces « pucelles de l'eau, » et à vingt autres enchantements qui n'étaient ni moins étonnants ni moins dangereux ; assister au bain miraculeux que prennent tous ses chevaliers dans la fontaine *qui sort del flum de Paradis* et *qui la gent rajeunist quatre fois cascun jor ;* s'arrêter devant les « arbres prophétiques, » les interroger sur sa destinée et apprendre d'eux qu'il mourra *à un an et un mois ;* recommencer la guerre ; marcher de victoire en victoire jusqu'à Babylone; soumettre la terre d'Amazone où il n'y a que des femmes et dont la reine Amabel vient lui rendre hommage à la tête de mille pucelles *laissant dehors la crine qui pent bloie ;* mourir enfin, empoisonné par le *fel Antipater*, pleuré par ses douze pairs et par le monde entier, et n'ayant qu'un regret, un seul regret,en mourant: celui de ne pas avoir eu le temps de conquérir la France, cette tête de monde, et Paris dont il eut fait sa capitale [1]. Ainsi vit, ainsi meurt Alexandre, et c'est sous cette forme que notre petit damoiseau aime à raconter cette merveilleuse histoire, qui ressemble pour lui au plus amusant, au plus varié, au plus étincelant de tous les contes de fées.

Il faut bien le dire, ou plutôt le répéter, César, plus moderne et partant moins légendaire que le fils de Philippe, n'a pas projeté dans notre moyen âge la même clarté qu'Alexandre. Il n'est pas apparu à nos pères avec la même auréole, avec la même étoile au front. On en a été réduit, pour lui faire honneur, à traduire la *Pharsale* en vers médiocres : c'est peu. Notre jeune baron lui-même était vraiment trop intelligent pour ajouter foi aux hâbleries de ce méchant auteur d'*Auberon* qui fait stupidement de Jules César l'heureux fils de Brunehaut, l'heureux époux de la fée Morgue, l'heureux père de ce nain illustre qui fut l'ami d'Huon de Bordeaux. Bien que figurées sur ses tapisseries,

[1] *Alexandre*, l. I, p. 524, v. 7, 8, 11, etc. Toutes les citations précédentes sont tirées du même roman, dont cette page est un très substantiel et très rapide résumé.

Digitized by Google

ces fables [1] l'irritent, et deux idées seulement hantent son esprit : c'est que César, le grand César, a été un jour le maître absolu du monde et que ses meurtriers, chose étrange, ont été les ancêtres de Ganelon [2]. Comment noue-t-il ces idées l'une à l autre ? Il n'en sait rien lui-même, et nous avons ici le devoir de respecter la candeur de son ignorance.

La France, voici la France, et le cœur de notre futur chevalier bat malgré lui, quand il se trouve en présence des peintures populaires qui sont consacrées à l'histoire de son pays. La Grèce et Rome disparaissent : reste la France qu'il aime. Ne demandez pas d'ailleurs à cet amour sincère et profond, ne lui demandez pas la forme qu'il a revêtue en 1789 : ce ne serait ni scientifique, ni raisonnable. Il aime une France qui se compose d'une cinquantaine de nos départements, lesquels en ont trente autres (ceux du midi), comme tributaires. Limites un peu vagues, mais amour très précis. Avec cela, mille erreurs singulières et qui ont eu une étrange fortune dans le monde. Où est-elle née, cette idée énorme que notre race descendait de celle de Troie ? Et à qui devons-nous la conception première de cette ethnographie plus que bizarre ? Depuis Frédegaire, et à travers l'auteur des *Gesta regum*, à travers Paul Diacre, Aimoin, Sigebert de Gembloux et Vincent de Beauvais, elle est acceptée par les clercs et n'a guère cours parmi les ignorants, nobles ou autres [3]. La légende, au reste, est des plus enfantines et se permet avec l'histoire des privautés dont on ne peut que sourire, sans se fâcher. Le bon Philippe Mouskes raconte la chose après vingt autres, avec une naïveté qui n'a rien perdu de sa fleur. Écoutez : « Quand les Troyens durent quitter leur ville en feu, une partie d'entre eux se refugièrent dans cette Pannonie qui porte aujourd'hui le nom de Hongrie et y bâtirent certain jour une ville qui s'appela Sicambre. » Va pour la ville de « Sicambre » ; mais ce qui est autrement curieux, c'est que nous sommes brusquement transportés (ô

[1] *Roman d'Auberon*, éd. A. Graf, v. 1033 et suiv. — *Epopées Françaises*, III² pp. 726. 727.

[2] *Chanson de Roland*, texte rétabli d'après les manuscrits de Venise (IV) et de Paris : *Par Guenelun grant peine m'est creüe. — En vieille geste est mis en escriture — Si unceisur encriesme felun furent — E felunie ourent tuit en custume. — El' Capitolie à Rome en firent une* — LE VIEIL CESAR OCIRENT IL PAR MURDRE (éd. L. Gautier. v. 1850⁵ et suiv.)

[3] De Reiffemberg, *Chronique de Philippe Mousket*, l. I, p. CCXLIII.

Digitized by Google

chronologie) à l'époque où régnait Valentinien I. Cet empereur, menacé par les Alains, se jette aux bras des « Troyens » et leur accorde, pour dix ans, une exemption de tribut. Les Sicambres lui viennent en aide; mais il ne faut plus penser, même après ces dix ans, à leur réclamer quelque tribut que ce soit. Ils se veulent indépendants et conquièrent toute la Gaule. Là dessus meurt Antenor, qu'on aurait cru vraiment mort depuis longtemps, et il est fort heureux que l'on trouve alors un fils de Priam, Marcomire, dont on fait le premier roi de « Gaille [1]. » Son fils est Pharamond, et le reste va de soi. Quelle histoire ! Et combien la vraie est plus belle !

Ces origines troyennes n'étaient pas réellement populaires, et notre enfant ne les connaît que d'après les dires de son clerc ou de quelque jongleur raffiné et savant. Les grandes invasions des Barbares ont laissé en son esprit une trace plus profonde : il sait qu'il y eut dans notre histoire une heure solennelle, une heure terrible, et que les Vandres ont failli tuer la France dans l'œuf. Or, les Vandres, à ses yeux, ce ne sont pas seulement les Vandales de 406, mais encore toutes les

[1] *Chronique de Philippe Mousket*, l. I, vers 158-259. C'est à dessein que nous avons préféré ici la version légendaire adoptée par Philippe Mousket à une autre fable plus compliquée et qui a fait encore un plus beau chemin dans le monde. — « Frédegaire (VIIe siècle) est le premier qui indique cette théorie historique [des origines troyennes] dans *son Historia Francorum epitomata*. Il dit qu'après la prise de Troie, ceux qui quittèrent la ville se divisèrent en deux troupes : l'une sous la conduite de Francus s'avança jusqu'aux bords du Rhin et, du nom de leur chef, ceux qui la composaient s'appelèrent *Franci*; l'autre resta sur les bords du Danube, et ceux-là, du nom de leur chef Torchus, furent appelés Torchi. Frédegaire, en d'autres ouvrages, répète cette assertion qu'il assure avoir tirée d'Eusèbe. La Chronique intitulée *Gesta regum Francorum* (VIIIe siècle), la Chronique de Moissac (id.); celle d'Adon (IXe siècle), Sigebert (XIe siècle), Hugues de Fleury (XIIe), Alberic de Trois Fontaines (XIIIe) négligent de rappeler l'opinion de Frédegaire sur les Turcs. Cette opinion n'avait pas cependant été abandonnée. La Chronique de Roric (XIe siècle) et celle d'Aimoin la répètent ; mais nous n'avons pas vu jusqu'ici mentionner le nom de Troïlus. Les Grandes Chroniques de France le signalent pour la première fois : « Turcus et Francio, disent-elles, étaient cousins germains : car Francio était fils d'Hector et Turcus fils de Troïlus. » Il est certain qu'à partir du XIIe siècle, Troïlus est regardé comme le père des Turcs. Hugues de Saint-Victor l'indique dans sa Chronique universelle ; Vincent de Beauvais le répète, et enfin Raoul de Presles dans sa traduction de la *Cité de Dieu*, résume, au XIVe siècle, toutes les anecdotes antérieures. » (*Nouvelles françaises en prose du XIIIe siècle*, publiées par MM. L. Moland et L. d'Héricault, Introduction ; pp. LXIV-LXV ; *Roman de Troïlus*, pp. 117-304.)

Digitized by Google

hordes germaines et finnoises. Il ne les distingue pas fort nettement des Sarrazins, et fait honneur de leur défaite à un Charles Martel qu'il n'est pas très loin de confondre avec Charlemagne. Cet illustre Clovis à qui nous devons le premier essai solide de notre unité nationale, ce grand politique et ce grand soldat, il n'en sait guères que le nom : « C'était, dit-il, un Sarrazin qui, pendant vingt-six ans, persécuta les chrétiens et les fit pendre ou écarteler. Mais Dieu, le roi de Paradis, l'aima tant qu'il le fit baptiser à Saint-Denis, et depuis lors, il fut plus que jamais *preuz et poesteïz*. » Telle est toute l'histoire *dou premier roi de France qui crestien devint* [1]. De Clovis, notre écolier ne fait qu'un bond jusqu'à Charlemagne, et toute l'histoire de la France se résume pour lui dans l'Empereur à la barbe fleurie. Il le suit, ce fils de Pepin, il le suit depuis sa naissance jusqu'à sa mort, avec un regard qui est plein d'admiration et d'amour ; il contemple, avec un enthousiasme presque savant, la série de tableaux que les peintres populaires lui consacrent. Un premier médaillon lui montre le jeune Charles dans l'Espagne païenne, où il s'est refugié, sous le nom de Mainet, pour échapper aux traîtres qui ont usurpé le trône de son père : le futur empereur fait bientôt connaître de quel sang il est sorti et offre à la fille d'un roi sarrazin, à la belle Galienne, les charmantes prémices de sa gloire à venir. Un second tableau le représente à Rome où il fait triomphalement rentrer le Pape avec l'aide puissante du danois Ogier ; un troisième nous transporte sur le champ de bataille d'Apremont, dans l'Italie du midi, d'où Charlemagne chasse enfin les Arabes envahisseurs et où il assiste aux premiers exploits de son neveu Roland. Les trois scènes suivantes ont pour sujet les grandes luttes du roi de France contre ses vassaux révoltés, contre Girard de Viane que notre peintre a le tort de confondre avec Girard de Roussillon, contre Ogier le Danois, contre les quatre fils Aimon. Puis, voici le grand empereur à Jérusalem où il baise pieusement le Saint Sépulchre arrosé de ses larmes, et à Constantinople d'où il rapporte les reliques de la Passion. Toute la guerre d'Espagne se déroule ensuite aux yeux de notre enfant comme aux nôtres, en une série de compositions originales et fortes qui se terminent par la figure gigantesque

[1] *Floovant*, éd. Guessard et Michelant, v. 3-14.

Digitized by Google

de Roland mourant en conquérant sur un sommet d'où il contemple l'Espagne. Il ne reste plus qu'à prendre part, par le regard ou par la pensée, à l'horrible, à l'interminable guerre de Charles contre les Saxons et leur roi Guitequin; mais les dernières années d'une aussi belle vie, n'ont pas, hélas! le caractère victorieux des premières. Deux fois centenaire, Charles, avant de mourir, place tristement la couronne d'or sur le front d'un héritier tremblant et frêle, qui est entouré de traîtres et va succomber sous leur effort. Cependant Dieu ne permet pas le triomphe d'un tel crime et envoie à Louis cet illustre libérateur de la chrétienté et de la France qui s'appelle Guillaume « au fier bras » ou Guillaume d'Orange; héros comparable à Charles lui-même, qui, après avoir châtié les traîtres et relevé le trône du nouvel empereur, se fait battre très glorieusement à Aliscans par les hordes païennes, et triomphe enfin de cette gent maudite dans un second combat, qui fut glorieusement livré sur le même champ de bataille, et dont le souvenir a rempli tout le moyen âge.

Après Aliscans, notre futur chevalier ne sait plus rien de notre histoire. Il se perd dans tous nos Charles et dans tous nos Louis, et arrive sans transition au Concile où fut prêchée la première croisade «par l'apostoile de Rome.» Le saut est prodigieux, mais l'enfant ne se doute pas qu'il le soit.

Voici, d'ailleurs, que nous sommes maintenant au courant de toute sa science. Il convient d'ajouter que c'est là un maximum [1], et qu'un certain nombre de jeunes nobles étaient en réalité moins instruits que celui dont nous racontons les enfances.

Nous ne voudrions excéder en rien.

[1] Aucun baron peut-être ne savait alors les éléments de la philosophie, aucun n'aurait pu dire, avec les auteurs du XIIe siècle, qu'il y avait trois facultés dans l'âme: l'intelligence, la raison et la mémoire. Un auteur allemand, Schultz, estime que l'on apprenait aux enfants nobles quelques éléments de droit pratique (l. I. 1, 125) En ce qui concerne la France, nous n'en avons pas la preuve.

Digitized by Google

XI.

L'éducation du corps était en somme celle que ces générations militaires et rudes tenaient surtout en estime, et il serait malaisé d'en exagérer l'importance [1]. De sept à quinze ans, l'enfant apprenait surtout l'escrime et la chasse, et nous ne parlons plus ici que pour mémoire de l'équitation, dont il savait déjà les premiers éléments. C'est alors qu'il commençait à vivre familièrement, j'allais presque dire « fraternellement » avec son cheval, et à ne faire qu'un avec lui. L'*escremie* lui coûtait plus de peine, et c'était parfois toute une affaire. Si les bons maîtres manquaient dans le pays, on envoyait le jeune homme chez quelque chevalier mieux partagé : « Rappelle-toi, lui disait-« on, que tu seras trop heureux un jour de posséder une telle « science, et tes ennemis (car tu en auras) en sauront quelque « chose [2]. » Il y avait autant d'escrimes que d'armes différentes : escrime de l'épée, escrime de la lance, escrime du bâton [3]. C'est à ce dernier exercice qu'Aubri le Bourguignon est un jour convié, et il ne s'y prête qu'avec une extrême répugnance [4]. L'escrime cependant était, en général, la grande distraction, le plaisir favori des jeunes gens. Tandis que les vieillards jouaient gravement aux « tables » et surtout aux échecs, les *bacheliers*, après dîner, s'amusaient à *escremir* ou à sauter dans les près [5]. On connaît ce charmant tableau qu'à peint l'auteur du *Roland* : « Sous un pin, près d'un

[1] Le chevalier devait avoir un corps sain et robuste, savoir courir, grimper, sauter, tirer de l'arc, lancer le javelot, se servir du bouclier et du glaive. (textes haut-allemands, cités par Schlutz l.l.) V. dans le même livre un texte précieux de la « Vita sancti Thomæ auctore Willelmo, filio Stephani »; éd. Giles, p. 178.

[2] Quant Raous fu jouvenciax à Paris — A escremir ot as effans apris. — Mestier li ot contre ces anemis (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 112).

[3] Richart sout escremir o virge et o baston (*Roman de Rou*, v. 3824).

[4] Congres apele Auberi le baron ; — « Vassal, prendés l'escu et le baston, — Un petitet nos esbanoieron ; — Plus volentiers et mieux en mengeron » (*Auberi*, éd. Tobler, p. 7, v. 31 et 33).

[5] Quant li rois a digné, — Lors va esbanoier pour son cors deporter — Et li un escremissent et salent par ces prés (*Fierabras*, éd. Servois et Kroeber, p. 88).

Digitized by Google

églantier, est un fauteuil d'or massif. — C'est là qu'est assis le roi qui tient douce France. — Son corps est beau et fière est sa contenance. — A celui qui veut le voir, pas n'est besoin de le montrer... — Quinze mille chevaliers de la douce France — Sont assis près de lui sur des tapis blancs : — Les plus sages, les plus vieux jouent aux échecs. — Et les bacheliers légers à l'escrime [1]. Il est aisé de reconstituer toute cette scène, qui se passe joyeusement dans un verger, au milieu d'un beau jour, avant une séance de la cour plénière, avant l'arrivée des messagers païens. Mais il faut ajouter que le spectacle n'était pas toujours aussi reposant, et rien n'était quelquefois plus dangereux que ces assauts et ces duels fictifs. Ces jeunes gens avaient le sang chaud, et en venaient trop facilement aux querelles, aux jalousies, aux coups. Après s'être diverti, on se tuait. L'une des péripéties principales de ce farouche roman de *Raoul de Cambrai* est précisément la mort des deux fils d'Hernaut de Douai, qui sont tués, un lundi de Pâques, après une partie d'escrime [2]. Que de malheurs ont été la suite de ce crime, contre lequel le trouvère ne s'indigne pas assez vivement! Que de sang versé ! Que d'autres crimes !

La chasse présentait moins de dangers, avec un attrait bien plus vif. Il ne connaît pas la société du moyen âge, celui qui ne sait pas jusqu'à quel point nos pères aimaient la chasse : c'était, après la guerre, leur passion et leur vie. Ces donjons du XIIe siècle, malgré l'aspect gracieux que leur ont prêté des crayons trop ingénieux, ces gros et lourds châteaux étaient tristes, et, dès qu'ils le pouvaient, leurs habitants se jetaient dans le grand air. Couverte de forêts qu'on défrichait lentement, et où pullulaient les sangliers énormes et les grands cerfs, la France se prêtait singulièrement à ces goûts de nos barons ; mais il en résultait que la chasse était devenue une véritable science, très compliquée, et un métier fort sérieux, qui devait nécessairement

[1] *Chanson de Roland*, v. 104-117.

[2] Cil chevalier comencent à jouer — A l'escremie, por lor cors deporter. — Tant i joèrent, à mal l'estut torner. — Après lor giu lor covint à irer. — Les fix Ernaut i covint mort jeter, – Cel de Douai qui tant fist à loer (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 22). Le héros du poème, Raoul, est accusé de ce double assassinat. C'est sans doute la même pensée qui anime Aubri le Bourguignon quand il dit : « Ainsi d'escremir ne vint jor se mal non (l. I, p. 8). »

Digitized by Google

être précédé d'un long apprentissage. C'est ce métier que le jeune noble apprenait entre sa septième et sa quinzième année, et nous allons le voir à l'œuvre.

L'enfant, comme nous l'avons dit, commençait à chasser depuis l'âge de sept ans [1], et l'industrie de ce temps fabriquait évidemment de petits arcs et de petites flèches à l'usage de ces apprentis chasseurs. Mais il y avait plus, et la chasse était alors un art que l'on enseignait fort longuement et gravement. Il existait des maîtres, des professeurs de chasse [2]. Le cours se divisait fort naturellement en deux parties : la vénerie, d'une part, et la fauconnerie, de l'autre, laquelle formait à elle seule une science très étendue, très abstruse et dont les quatre principales leçons pourraient porter ces titres significatifs : « Faire voler l'oiseau. — Le nourrir comme il convient. — Savoir l'appeler. — Savoir le tenir [3]. » Aussi se passait-il un long temps avant que l'élève pût véritablement profiter des leçons de son maître, et s'écrier très fièrement comme le jeune Huon de Bordeaux : « Je sais *muer* les « éperviers ; je sais chasser le sanglier et le cerf ; je sais sonner « du cor quand j'ai tué la bête ; je sais donner la curée aux « chiens [4]. » Voilà ce qui peut s'appeler une belle éducation, et nous le disons sans rire. Car il ne faudrait pas juger les mœurs du XIIe siècle d'après les nôtres, et il n'y a pas de pire historien que celui qui ramène tout à l'époque où il vit.

Transportons-nous plutôt dans une de ces vieilles forêts qui avoisinaient les châteaux : c'est là que le jeune noble passe les deux tiers de sa vie, comme un rude gaillard bien bâti qui hume l'air frais, sans faire d'idylle. Ce qu'il cherche, ce qu'il voit dans le bois, ce ne sont, croyez-le bien, ni les ruisseaux ni les fleurs, mais les traces du sanglier ou du cerf dans la terre humide ou sur le gazon fin. C'est réaliste, si vous voulez ; mais vrai. Telle sera

[1] *Doon de Maience*, éd. A. Pey, v. 181.

[2] *Tristan*, éd. Fr. Michel, p. 86, 10 ; p. 87, 15 ; p. 95, 17. Citation de Schultz, comme les deux suivantes.

[3] Vont li enseignier et mostrer — Comme on doit *faire oisel voler*, — *Paistre, reclamer et tenir* (*Chronique des Ducs de Normandie*, éd. Fr. Michel, v. 13679).

[4] *Huon de Bordeaux*, éd Guessard et Grandmaison, v. 2221. — Et s'out apris vaslez petit — De faucons et d'ostor muier. — Nus ne sout plus de riveier, — De chiens, de moetes, de berser, De prendre un cerf ne un sengler (*Chronique des Ducs de Normandie*, éd. Fr. Michel, II, 21579).

Digitized by Google

l'occupation et la fièvre de toute sa vie, avec la guerre dont la chasse est l'apprentissage. Qu'est-ce que reproche Ganelon à Roland, au plus grand de nos chevaliers légendaires? c'est de passer toute une longue journée à corner pour un lièvre [1] ou pour deux pluviers [2]. Et quand un de nos vieux poètes vient faire l'éloge du plus grand de nos chevaliers historiques, de ce Godefroi de Bouillon dont on ne saurait parler sans un battement de cœur : « Il désire, dit-il, la bataille contre les païens plus qu'or fin et argent monnayé, plus que déduit de pucelle, plus que vol de faucon [3]. » Comment! plus que *vol d'esmerillon!* plus que *déduit de gerfaut* [4]. Ah! c'est beaucoup dire en peu de mots.

L'enfant vivait donc en plein bois, au milieu d'un gibier qu'il apprenait à connaître et à chasser. De retour au château, il allait, tout d'abord, visiter ses levriers et les perches sur lesquelles se tenaient les faucons de son père. *Faucons sur perche avez, et vair et gris* [5] : c'était alors ce que l'on disait des barons qui passaient pour très riches. Posséder des oiseaux de chasse et des fourrures, c'était, comme nous le dirions aujourd'hui, être plusieurs fois millionnaire. Voulait-on faire un riche présent, notamment à une dame? on lui envoyait un faucon. Rien n'était plus galant [6]. Les enfants, d'ailleurs, avaient leurs chiens et leurs éperviers à eux, et y attachaient le plus grand prix. De charmants épisodes de nos Chansons de geste mettent en lumière cette passion sauvage du jeune noble, cet amour pour le chien ou pour le faucon, bien plus vif que tout autre amour. Car les jeunes filles elles-mêmes ne venaient qu'au second rang : *longo proximæ intervallo.*

Vivien [7] est le fils de Garin d'Anseune; il est le petit-fils d'Aimeri de Narbonne; il est le neveu du grand Guillaume au court nez. Mais le pauvre Vivien, hélas! a été tout enfant livré aux Sar-

[1] *Chanson de Roland*, v. 1780.
[2] Dans *Jehan de Lanson*, Ganelon s'écrie en effet que, « pour prendre deux pluviers, » Roland chasserait toute la journée (Bib. Nat., fr. 2495, f. 21).
[3] *Antioche*, éd. P. Paris, II, 211.
[4] *Ib.*, II, 219.
[5] *Garins li Loherains*, éd. P. Paris, II, 218. C'est le langage que tient Béatrix à son mari Begon de Belin.
[6] *Girbert de Metz*, l. l., f. 260 v°.
[7] V. plus haut le récit de sa mort à Aliscans.

Digitized by Google

razins pour sauver la vie de son père, et le roi Gormond, un pirate danois, s'est un jour emparé de lui, et l'a vendu pour cent marcs à la femme d'un marchand nommé Godefroi. Cette femme le fait passer pour son fils et essaie de lui donner une bonne petite éducation bourgeoise et marchande. Mais le sang est là, mais la vocation est là, et, fils, petit-fils, neveu de héros chevaleresques, Vivien ne peut avoir que des appétits et des goûts de chevalier. « Je vais, lui dit le marchand, je vais t'apprendre comment on « achète et comment on vend. — Non, non, s'écrie l'enfant, qui a « huit ans, je ne désire qu'un cheval, deux chiens et un épervier. » Il les désire si vivement que, chargé par Godefroi de faire le négoce et absolument impropre à cet emploi, il échange un beau matin cent « trousseaux » de marchandises contre les chiens et le faucon tant désirés. Il ne faut pas demander s'il fut battu ; mais les coups n'y pouvaient rien, et, avec une naïveté digne d'une meilleure cause, l'enfant répondait tranquillement à son père qui le frappait : « Je vous assure, mon père, que ces levriers sont excellents, « et qu'il n'y en a pas de meilleurs pour prendre les cailles [1]. » Voilà l'enfant féodal, le voilà tout entier.

Le jeune Hervis de Metz ressemble étrangement à Vivien, et c'est en vain que l'on essaie d'en faire un marchand. Le sang se révolte, la noblesse se révèle. On a la malheureuse idée d'envoyer Hervis à la foire de Provins, et il y achète, pour trois mille marcs (payés comptant, s'il vous plait), un destrier, un faucon et un levrier. C'est cher [2]. Ah! comme ils riaient, les barons du XIIIe siècle, comme ils riaient en écoutant ces récits qui étaient si conformes à leurs habitudes, à leurs goûts les plus chers. Ils en mouraient.

C'était là l'élément comique ; mais l'amour des enfants pour la chasse et pour les animaux de chasse donnait lieu à des récits autrement dramatiques. Ce grand duel entre Olivier et Roland, cet immortel combat sous les murs de Vienne, qui a eu l'honneur de tenter la plume d'un Victor Hugo, savez-vous quelle en fut la première cause? Un faucon. Voyez-vous Roland qui est sorti du camp français, faucon au poing? Au dessus de Vienne, il a vu

[1] *Enfances Vivien*, Bibl. Nat. fr. 1448, fo 187-189. *Epopées françaises*, IV², 427, 428.

[2] *Hervis de Metz*, v. 360 et ss. *Epopées françaises*, IV², 414. Les deux légendes de Vivien et d'Hervis sont évidemment copiées l'une sur l'autre.

Digitized by Google

voler un *mellart* [1]. Le damoiseau lance son oiseau, prend deux *aines* et deux *mellars;* mais, hélas! perd son faucon dans un verger. Olivier se précipite, et appelle à lui le faucon, qui lui obéit et descend sur son bras gauche. Roland a tout vu : quelle colère! « Qui es-tu, toi, crie-t-il à Olivier?—Je m'appelle Olivier de Gen- « nes et suis fils du comte Renier. Mon oncle est Girard le fier, « que Charles veut chasser de Vienne par grande felonie. Mais « toi, comment t'appelles-tu? — Ami, dit l'autre, on m'appelle « Roland, et je suis le neveu de Charles, l'empereur puissant. « Ton oncle Girard, je le ferai pendre. En attendant, rends-moi « mon faucon. » Et ils s'injurient, et ils se menacent [2]. La scène est des plus primitives, et il faut être bien aveugle pour ne pas saisir, pour ne pas admirer les profondes analogies de cette poésie avec celle d'Homère.

Tous les enfants aimaient la chasse; mais il y en avait qui préféraient la Fauconnerie [3], et d'autres la Vénerie. Les uns tenaient

[1] Un canard sauvage.

[2] *Girart de Viane*, éd. P. Tarbé, pp. 74-78.

[3] Pour donner à nos lecteurs l'idée d'un « Cours élémentaire de fauconnerie aux XIIe et XIIIe siècles, » nous allons résumer en quarante propositions très claires le célèbre traité *De arte venandi* de l'empereur Frédéric II. Ce traité a été traduit en français au commencement du XIVe siècle (Bibl. Nat. fr. 12400) et au XVe (Bibl.Nat. fr. 1296). C'est d'après la première de ces deux traductions que M. Et. Charavey a publié un excellent Abrégé de l'œuvre de Frédéric, dont nous nous sommes servi (*Revue des Documents historiques*, t. I, p. 60-90, avec huit planches reproduisant les plus intéressantes miniatures du ms. 12400) et auquel nous voudrions donner, s'il se peut, une forme encore plus élémentaire et lumineuse.

I. DES DIFFÉRENTES ESPÈCES D'OISEAUX DE CHASSE, 1. Le *gerfaut*, entre tous les oiseaux de haute et noble volée, est celui qui offre les plus belles proportions. Son plumage est gris ou blanc; mais les blancs sont les plus recherchés. 2. Le *sacre* a la tête plus ronde, le bec plus bref, le cou plus fin, les plumes plus longues, les doigts plus courts. 3. Le *pèlerin* ou *passager* doit avoir la « cere » ou peau du bec et les pieds de couleur verdâtre. 4. Le faucon *gentil* n'est qu'une variété du *pèlerin;* mais il a la tête plus petite, les pieds moins grands, la couleur moins vive. 5. Le *lanier* est inférieur au *gentil* et a le cou plus gros, le corps charnu et long, le pied bleu, gras et court. 6. Toutes les espèces de faucons émigrent chaque année pour suivre les oiseaux voyageurs dont ils font leur proie. 7. C'est de juin à septembre que l'on prend les faucons *gentils* et en octobre les *pèlerins*. 8. Le faucon pris hors du nid, à l'état sauvage, s'appelle faucon *ramage;* celui que l'on prend tout jeune au nid est le faucon *niais*. 9. Les émerillons, autours, éperviers et gerfauts se nomment généralement « oiseaux de poing ». — II. DU FAUCON NIAIS ET DE SA PREMIÈRE ÉDUCATION. 10. Il n'est pas toujours aisé de prendre les petits faucons en leur nid qui est placé tantôt au haut d'un arbre, tantôt au sommet d'un rocher. 11. Dès qu'on

Digitized by Google

pour les oiseaux, les autres pour les chiens. C'était là un sujet de discussions interminables, durant les loisirs que la paix créait quelquefois aux barons dans ces châteaux un peu tristes et d'où l'ennui n'était pas toujours absent : « Y a-t-il rien, disait le fau-

s'en est emparé, il convient de les abriter avec le plus grand soin contre la trop vive chaleur, la pluie et la grêle. On les place à cet effet dans une *demeure* qui doit être à l'air par en haut et de trois côtés, et munie d'une terrine qui servira de baignoire aux oiselets. 12. Il ne faut pas que la *demeure* soit placée trop près d'un bois qui pourrait attirer le fauconnet.— III. DE LA MUE 13. Les oiseaux pris au nid et élevés loin de leur mère supportent difficilement la mue. 14. C'est à la mi-avril, vers la saint Georges, qu'on doit nettoyer et purger le faucon, et le mettre à la mue, soit « sur la pierre, » soit en liberté. 15. La « mue sur la pierre » s'accomplit dans une chambre éloignée de tout bruit et où couche le fauconnier, qui fait sortir l'oiseau et en prend les soins les plus délicats. La « mue en liberté » s'accomplit sans l'aide du fauconnier et est beaucoup moins coûteuse. 16. Il n'y a de bons faucons que ceux qui ont victorieusement traversé l'épreuve de la mue, les faucons et les autours *muiers*. Les meilleurs sont ceux « de quatre mues ».— IV. DE LA NOURRITURE. 17. Quand on prend le faucon au nid, il faut éviter de choisir les espèces qui vivent de poisson. 18. A défaut de chairs d'oiseaux, on emploiera celle des quadrupèdes, en préférant toujours les animaux sauvages aux domestiques. 19. Les viandes, provenant d'animaux d'âge moyen, seront données à l'oiseau de chasse crues, dépouillées de tous nerfs et tendons, encore chaudes ou chauffées artificiellement. On les découpera au préalable sur une table de bois. 20. Si l'on ne peut se procurer de ces viandes, on les remplacera par le fromage frais et recuit, non salé, ou par des œufs de poule mélangés et cuits avec du lait. – V. DE L'APPRIVOISEMENT DU FAUCON. 21. Apprivoiser un oiseau de proie, c'est l'*adebonairir*. 22. Il y a deux espèces d'*adebonairissement*, suivant que l'on a affaire à un faucon *niais* ou à un *ramage*. 23. S'il s'agit d'un faucon *niais*, on le prive de liberté, dès qu'il est en âge de voler. Dans sa demeure on ne laisse ouverte qu'une seule issue, une petite porte appelée *treillette* ou *jaiole*, et c'est après quatre jours seulement que, pendant la nuit, on procède aux opérations de la *cilieüre* et du *rebouchage* dont il sera question plus loin. 24. S'il s'agit d'un faucon sauvage, on l'enferme dans un *maillolet*, c'est-à-dire dans une sorte de petit sac de lin où on le maintient énergiquement et d'où sort seulement la tête avec l'extrémité de la queue. 25. C'est dans le *maillolet* que le *ramage* subit les opérations de la *cilieüre* et du *rebouchage*, tandis que le *niais* les subit dans sa *demeure*. 26. La première opération notable de l'*adebonairissement* est en réalité le *cilieüre*, qui consiste à coudre les paupières de l'oiseau, à le *cilier*. 27. Vient ensuite le *rebouchage* qui consiste à lui *reboucher*, à lui rogner les ongles. 28. Ensuite on lui met le *jet*, c'est-à-dire une courroie qui soit assez large autour du pied pour ne lui faire aucun mal. A l'autre extrémité du *jet* qui est amincie, deux mailles de haubert, ou deux anneaux unis ensemble et nommés *tournet* servent à réunir le jet à la *longe*. C'est avec la longe qu'on lie le faucon au perchoir. Outre ces entraves, on fixe, au pied du faucon, un peu au dessus du *jet*, un grelot, appelé *nole* ou *campanelle* qui sert à retrouver l'oiseau quand il s'égare. 29. Pour reposer le faucon, on le met sur la « perche haute » ou sur le *sedile*. La perche haute est élevée au dessus de terre jusqu'au niveau des yeux de

Digitized by Google

connier, y a-t-il rien de plus beau qu'un beau faucon, bien dressé ? C'est déjà un plaisir charmant que de le prendre au nid, tout petit. Il est vrai que la chose n'est pas sans danger, et qu'à grimper aux arbres pour saisir les petis fauconnets, plus d'un brave homme s'est cassé la tête. Mais quelle joie quand on les tient et que l'on commence leur éducation dans la *demeure*, quand on leur coud les paupières, quand on leur *rebouche* les ongles; quand on leur attache le *jet* et la sonnette autour du pied! Et quel joli bruit que celui de leur *campanelle!* Je le préfère,

l'homme. Le *sedile* est un cône de bois supporté par une tige de fer qu'on enfonce en terre A la tige est fixé un anneau de bois ou de fer qui retient la longe. 30. On *décille* l'oiseau, peu à peu et avec les plus grandes précautions, pour l'habituer graduellement à la lumière. 31. Le fauconnier s'exerce, depuis quelque temps déjà à le porter à pied ou à cheval. La partie supérieure du bras (en certains pays on n'admet que le bras droit) doit descendre le long du corps qu'elle ne doit pas toucher ; l'avant bras est replié à angle droit. Il ne faut pas que l'oiseau se trouve trop près du visage de l'homme dont il aurait peur, et il doit avoir la poitrine opposée au vent. Le pire des fauconniers est celui qui s'enivre : car il tremble et ne sait pas *porter*. 33. On sort l'oiseau le matin, de préférence par une petite pluie, et, pour l'exciter, on lui donne à mordre les *tiroirs* qui consistent, l'un en quelques morceaux de viande fraîche (patte, aile, ou cou de geline), l'autre en quelques os ou en quelque muscle couvert de plumes. 34. C'est alors qu'on l'habitue à obéir à la voix du fauconnier, à son coup de sifflet et même à son geste. 35. Pour l'accoutumer à se jeter en temps utile sur la proie vivante, on emploie le *leurre*. Le leurre est un simulacre d'oiseau en drap rouge, muni d'ailes de perdrix, ou de peau de lièvre. Il est attaché à une laisse, plus ou moins longue, que le fauconnier fait plus ou moins rapidement tourner autour de lui. 36. L'*adebonairissement* dont nous venons de parler est l'adebonairissement *sans chapel;* mais il en est un autre que l'empereur Frédéric II se vante d'avoir importé de l'Orient et dont il a perfectionné le mécanisme : c'est l'*adebonairissement avec chapel*. 37. Le *chapel* du faucon est en cuir souple, et suit la forme de la tête qu'il emprisonne jusqu'au cou, ne laissant libre que le bec et les narines. Pour rafraîchir la tête de l'oiseau, Frédéric avait imaginé le premier de le percer de petits trous en haut. Le *chapel* se prolonge en pointe sur le *haterel* ou la nuque. 38. C'est avant de mettre le chapel à l'oiseau qu'on le *rebouche*, qu'on lui attache les *jets* et la *campanelle*, et qu'on le *cille* enfin, afin de pouvoir lui ôter et remettre le *chapel* à volonté. 39. La mise du *chapel* doit avoir lieu dans une chambre obscure, avec toute sorte de précautions. La courroie du *chapel* passe entre l'aile supérieure et la queue et est tenue par le fauconnier entre le *medius* et l'annulaire. On ne *décille* l'oiseau que quand il est habitué au *chapel*. 40. Tels sont les principes généraux du grand art de la fauconnerie. Le reste dépend de l'habileté individuelle du fauconnier et de la manière dont il accoutume l'oiseau à se jeter sur le gibier, à le saisir, à s'asseoir sur sa proie, à se laisser prendre et à revenir au poing. Rien n'est plus long qu'un tel apprentissage; mais, encore un coup, « rien n'est plus beau qu'un tel déduit. »

Digitized by Google

quant à moi, aux plus beaux airs des jongleurs. Mais j'avoue que je préfère encore les faucons à l'état sauvage, et que leur dressage a quelque chose de plus pittoresque et de plus vivant. Imagine-t-on rien de plus drôle que ce sac, ce *maillolet* où l'on enferme l'oiseau pour le « ciller » et le « reboucher? » Et quel spectacle vaut celui d'une perche ou d'un *sedile* où se tiennent, tout droits, les faucons immobiles ! Mais la joie qui surpasse ici bas toutes les autres joies, c'est quand, par une belle matinée de septembre, par un ciel bleu et un air frais, on part du château à cheval, les dames près de leurs barons, les chasseurs et leurs femmes portant sur leurs gants de cuir les beaux faucons *monteniers* de quatre *mues* [1], et tout ce petit corps d'armée courant gaiement à la découverte de la grue, de la huppe, du *malart* ou du héron. Les damoiseaux, les enfants ne sont pas au dernier rang. Ils lancent, ils *jettent* leurs faucons sur le premier gibier qu'ils rencontrent : l'oiseau part, fait sa pointe, fond sur la bête, lui enfonce ses ongles dans la chair, et s'assied sur sa proie jusqu'à l'arrivée du chasseur, qui la lui enlève et le rappelle sur son poing [2]. Voilà qui vaux mieux que tous vos grands levriers avec leurs aboiements sans fin, et vos ignorants veneurs avec leurs prétentions mal justifiées. La vénerie n'est qu'une habitude, et la fauconnerie est un art [3]. » — « On voit bien, répond

[1] Sor le poing ot... un faucon *montenier* — Qui fu *de quatre mues* (*Gaufrey*, éd. Guessard et Chabaille v. 4954). Si lui avoit tendu son faucon *montenier* — Qui fu *de quatre mues* (*Ibid.*, v. 5050). Es crier par ces perches ces faucons *monteniers* (*Renaus de Montauban*, éd. Michelant, p. 166, v. 36). Le duc de Poitiers s'élance hors du rang plus vite qu'un faucon de montagne (*Girard de Roussillon*, trad. Paul Meyer, p. 81, § 145). — Ce passage fixe le sens du mot *montenier*. Albert-le-Grand, cité par Vincent de Beauvais, (*Speculum naturale*, lib. XVI, cap. LXX, t. I de l'édition de Douai, p. 1198) dit que l'une des principales espèces de faucons est le *montanum* MONTANARIUM. — Sur la mue des faucons, v., plus haut, notre petit Cours de fauconnerie. Les faucons qui avaient heureusement traversé l'épreuve de la mue s'appellent, dans toutes nos chansons, des *faucons* ou des *ostors muiers*, etc.

[2] Le passage suivant du *Loherains* (Bibl. nat., fr. 19160, f. 4 v°) est peut-être celui qui rend le plus exactement toutes ces péripéties de la chasse au faucon : « Sur un estau uns maillars li salli : — « rant son faucon li damoisiax gentis : — Après le gete... — Boins fut l'oisiax, n'ait pas de l'tot faili. — A premier tor le maillart abasti, — Trestoz ces ongles el' broont li feri; — Desur sa proie li boins faucons s'asist. — Cele part vint li damoisiaus Hervis, Isnelement sa proie li retint ; — L'oisel reclame ; li faucons li revint. »

[3] Cf., avec le livre de Frédéric II, le poème en 3600 vers de Deudes de Prades : *Dels auzels cassadors* ; le traité d'Albert-le-Grand *De falconibus, asturibus et accipitribus*, etc., etc.

Digitized by Google

le veneur qui prendra tout à l'heure notre enfant pour arbitre, on voit bien que vous n'avez pas accoutumé de vivre avec des animaux intelligents comme le sont mes veautres, mes brachets et mes levriers. La seule éducation d'un bon limier, sachez-le bien, réclame autant de soins que celle de vos faucons ; mais au moins la bête vous caresse et vous aime. Que me parlez-vous de vos départs pour la chasse à l'oiseau ? Ce qui est animé et tout à fait charmant, c'est la matinée d'une chasse au cerf ou au sanglier. Les meutes sont là, aboyantes, avec les breniers et les valets *por les relais tenir* [1]. Les chiens sont accouplés, colliers au cou [2]. On encourage les limiers, on les appelle par leurs noms : « Eh! Brochart, en avant ! » on leur passe les mains sur les oreilles et les côtes [3], on les recouple, on les met en route, on les conduit sur la trace : « Allez, allez ! » Puis, on se jette en plein bois, et l'on s'y repose au milieu de la journée dans les *herberges* des forestiers ou sous les loges de feuillages jonchées de joncs et de glaie[4]. Nouveaux aboiements des chiens: ils sont sur la voie, ils crient, ils atteignent, ils attaquent le sanglier. Le porc énorme se défend, s'accule contre un arbre, fait rouler à terre et éventre dix limiers [5]. Le sang coule, et non pas seulement celui des bêtes, mais le propre sang, le noble sang du chasseur. Les chiens lèchent leurs plaies et celles de leur maître [6], qu'il faut venger, qu'on venge. L'animal est enfin renversé, percé de vingt épieux à la fois, cloué à terre, tué. Voilà qui est autrement émouvant

[1] Quand Begue de Belin s'en va à la chasse : Chevaliers maine avec li trente sis — Et veneors sages et bien aprins. — *Meutes de chiens* enmena jusqu'à dis, — *Quinze vallés por les relais tenir* (*Garins li Loherains*, éd. P. Paris, II, 221).

[2] Dont voit venir parmi ces prés — *Muetes de chiens bien encoplés.* — Li liemiers s'en vient devant, — Son lien el' col bel et grant — Dont *li colers* est de *fin or* (*Partenopex*, cité par Schultz, v. 1817).

[3] Li dus demande *Brochart*, son liemier. — Par devant lui li amaine uns breniers. — Li dus le prent, et si l'a desloié : — Il li menoie les costés et le cief — Et les oreilles por mieux encouragier; — Met l'en en route, et il prent à tracier (*Garins li Loherains*, l. I, II, 226).

[4] *Chronique des Ducs de Normandie*, éd. Fr. Michel, II, 9815.

[5] Ensement com li chiens demene le sengler,— Quant il s'esqeut as chiens et il les fait rurser (*Jerusalem*, éd. Hippeau, p. 27). Là gieta mort le gentil liemier : — Ne l' voulsist Begues por mille mars d'or mier (*Garins li Loherains*, l. I, II, 226).

[6] *Ibid.*, II, 244 et 253. — C'est à cette même chanson (II, 244) qu'est emprunté le vers cité huit lignes plus bas.

Digitized by Google

que vos petites poursuites de cailles et de perdrix, voire de hérons et de grues. Cela ressemble bien plus à la guerre : donc, c'est plus beau. Et j'espère, quant à moi, que je mériterai qu'on dise de moi, après ma mort, ce qu'on a dit jadis du grand chasseur Begon de Belin : *Gentis hom fu, moult l'amerent si chien.* »

Tels sont les discours du fauconnier et du veneur ; telles sont aussi les controverses auxquelles notre futur chevalier assiste tous les jours, auxquelles il est forcé de prendre une part active. Souvent même, on le met en demeure de se prononcer, une fois pour toutes, entre la vénerie et la fauconnerie. Quand sa mère est là, l'enfant préfère la fauconnerie, parce que sa mère ne dédaigne pas de chasser à l'oiseau et se plaît à ce déduit. Mais, dans le fond de son cœur, il est de l'avis de son père, et préfère les chiens.

Presque tous les matins, il appelle Brochart et part en chasse. Les jours de pluie, il joue aux échecs et travaille à s'y rendre passé maître. C'est par là qu'il achève son éducation.

Les échecs, d'ailleurs, sont un jeu grave, et les frivoles leur préfèrent les dés. Mais notre enfant n'est pas frivole, lui, et demande souvent à son père : « Quand finiront mes enfances ? »

Hélas ! ces enfances-là sont comme toutes les autres, et finissent toujours trop tôt.

LÉON GAUTIER.

Digitized by Google

L'ATTITUDE DE HENRI II

AU LENDEMAIN DE LA JOURNÉE DE SAINT-QUENTIN.

I

Dans les derniers jours de l'année 1556, le duc de Guise avait, à la tête d'une armée française, franchi les Alpes pour entrer dans cette Italie que les maisons rivales de France et d'Autriche avaient, depuis plusieurs siècles, choisie pour champ clos. Comptant sur les promesses et l'appui du pape Paul IV et du duc de Ferrare, il s'était avancé jusqu'aux confins du royaume de Naples, magnifique enjeu dont la conquête devait mettre une couronne sur la tête d'un fils de France. Réclamant l'héritage de la maison d'Anjou aux héritiers des Hohenstauffen, il avait envahi cette terre arrosée du sang des preux, théâtre illustre des victoires des chevaliers français sur les soldats de Manfred et de Conradin. Il ne nous appartient pas de démêler les motifs qui déterminèrent Henri II à rompre la trève de Vaucelles et à recommencer les hostilités. Notre but est de raconter la campagne dont l'événement capital est le désastre de Saint-Quentin, et d'exposer l'attitude du monarque dans ces circonstances critiques, en nous appuyant principalement sur les dépêches du général des aides Delbene et sur quelques autres documents inédits d'un grand intérêt. Ces pièces contiennent des détails importants, qui éclairent d'un jour nouveau les causes de la défaite et permettent de mieux apprécier le caractère de Henri II au milieu de la pénombre où il est resté jusqu'à présent.

Sans nous arrêter à la tentative de Coligny sur Douai, à la

Digitized by Google

prise et à l'incendie de Lens, ni aux escarmouches qui marquèrent le début des hostilités, nous commencerons notre récit aux derniers jours de juillet, époque à laquelle Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, capitaine général du roi d'Espagne, avait franchi la frontière à la tête d'une puissante armée.

Le roi de France, dans la crainte de fouler ses peuples et le repos d'une trompeuse sécurité, n'avait pas rassemblé des forces suffisantes pour faire face à l'ennemi. « Ils n'ont jamais voulu croire, écrivait Delbene au cardinal de Tournon (20 juillet 1557) les grands préparatives que moy mesme et plusieurs autres avons dit que faisoit le roy Philippes, et n'est pas huict jours que, à la Cour, disoient que les apprests du roy Philippes en paroles estoient grands, mais que en effect on ne voyoit guière de forces, et monsieur le mareschal Strozzi depuis quatre jours en ça l'asseuroit ainsi, encore que je lui ay débattu le contraire. » Il fallut bien, à la fin, changer d'opinion, quand plusieurs personnes d'importance écrivirent que Philippe avait passé d'Angleterre en Flandre pour se rendre à son camp, où il aurait bientôt vingt-cinq mille Allemands, quatre ou cinq mille Espagnols, dix mille Anglais, plus de quinze mille Wallons et Flamands, plus de douze mille chevaux allemands et autres, et soixante pièces d'artillerie. On se trouva dans un grand embarras, car le connétable ne pouvait guère lui opposer d'infanterie que huit ou dix mille Allemands et environ douze mille Français, treize cents hommes d'armes, quelques chevaux légers, la maison du Roi, et quelque ban et arrière-ban, en tout huit mille chevaux environ. Cette disproportion des forces faisait dire à Delbene : « Dieu veuille que nous ne soyons si foibles qu'il nous en vienne quelque inconvénient [1] ! »

Les ennemis vinrent d'abord reconnaître Rocroy, avec la meilleure part de leur avant-garde ; mais ils furent « si bien estrillés pour la première venue qu'ils changèrent d'opinion ; et s'estoient essayés d'assiéger Marienbourg, ayant déjà commencé à faire des gabions et à trancher ; mais ayant eu semblable venue que à Rocroy, ils se sont levés de là et venus devant La Cappelle, où à leur barbe il est entré de renfort trois vieilles bandes, qui leur a fait désespérer de leur entreprinse ; et sont

[1] Archives nationales, K 92, liasse 2, n° 6.

Digitized by Google

passés plus outre, laissant en chacun lieu où ils ont passé de leurs brisées, y ayant fait grosse perte de gens de pied et de cheval aux escarmouches qui se sont faites devant lesdites places [1]. »

Débouchant alors dans les plaines de la Thierrache et du Vermandois, Emmanuel-Philibert, après avoir brûlé Vervins et feint d'assaillir Guise, se jeta subitement devant Saint-Quentin, qu'il savait mal pourvue de défenses, de vivres et de soldats. A cette nouvelle, Coligny, sentant toute l'étendue du péril, vint trouver le connétable son oncle. Après en avoir conféré avec lui, il se hâta de réunir quelques forces, et, la nuit suivante, avant le complet investissement de la place, y introduisit une grosse troupe de gendarmerie et environ deux cent cinquante hommes de pied ; les autres, égarés au milieu des ténèbres ou cédant à une coupable défaillance, étaient restés en chemin. Il était temps. En effet, quelques jours après, Andelot, son frère, ayant, avec une forte bande de fantassins, voulu traverser les lignes ennemies, fut surpris et repoussé.

Les forces de la garnison étaient bien faibles pour tenir en échec une armée de trente ou trente-six mille hommes de pied, douze mille chevaux, et soixante canons : mais Coligny était dans la place. Sa haute réputation, son mâle courage, rassuraient les habitants et rendaient quelque confiance au pays étonné. On espérait que « la présence et vertu de monsieur l'admiral pourrait grandement servir, et que monseigneur le connestable, avec s'accoustumée prudence, favoriserait ladite place par tous les moiens possibles. » Toutefois, « somme tout, chacun en estoit en grand poine, » et l'absence de Guise était vivement regrettée. Delbene écrivait de Lyon, le 10 août, au cardinal de Tournon, représentant de la France à Rome : « Et de ma part je vouldrois que monseigneur de Guise fût de deça, et Dieu veuille que le tout soit bien conduict [2] ! »

Le Roi était à Compiègne , se préparant à rejoindre le camp avec d'autres forces qu'il organisait ou attendait. Il avait envoyé la reine avec les membres de son Conseil privé à Paris, pour voir s'il y avait moyen de trouver des deniers et l'éloigner du péril

[1] Doubl d'une lettre à M. l'évêque d'Orléans, Offemont. 1er août 1557. Arch. nat., K. 92, liasse 2, n. 15.

[2] Lettre de Delbene au cardinal de Tournon. *Musée des Archives*, n° 644. — Copie d'une lettre du même au même. Arch. nat., K 92, liasse 2, n° 5.

Digitized by Google

qu'il sentait voisin ; il avait dépêché Du Mortier à Senlis et Paris pour recouvrer deux cents muids de blé et les acheminer droit à Compiègne, afin d'approvisionner celles de ses villes qui en auraient le plus besoin ; l'évêque d'Amiens était allé dans cette ville afin d'en recouvrer pareil nombre pour Guise, fort menacée, et le sieur de Voulzay, maître des requêtes, à Soissons pour approvisionner La Fère ; enfin l'on avait envoyé faire une levée de six mille lansquenets sous le colonel Reichroch [1].

Cependant Coligny réclamait du secours. Le connétable résolut de ravitailler Saint-Quentin, contre l'avis de ses capitaines ; ceux-ci, considérant la faiblesse numérique de l'armée française, lui conseillaient de la répartir dans les villes de la frontière, et une fois ces villes bien munies, de couper les vivres à l'ennemi et le harceler dans sa marche. Mais il demeura ferme en son opinion [2], et, dans la soirée du 9 août, il manda au comte de La Rochefoucauld de le venir trouver sur le chemin de La Fère à Saint-Quentin avec les troupes amenées à Ham par le maréchal de Saint-André.

Le comte partit de Ham le soir même, après souper. Au moment du défilé, les troupes furent péniblement impressionnées par un fâcheux augure. « Je veux bien, raconte Mergey, mettre ici un mauvais présage que nous eusmes de la dicte entreprise : c'est que mondict sieur le comte et M. de La Capelle Biron, qui estoit là avec sa compagnie de gens d'armes, estant à cheval en la place dudict Han, faisant sortir les troupes pour s'acheminer, un grand chien tout noir se vint présenter devant eux, et, estant sur le cul, se mist à hurler sans cesse, et, quelque chose qu'on chassast ledict chien, il retournoit tousjours et continuoit ses hurlements. Lors M. le comte, adressant sa parole audict sieur de La Capelle Biron, lui dist : « Que vous semble de cecy, mon « père ? » Qui lui respondit : « Parbieu, mon fils (car c'estoit son « serment), je ne sais qu'en dire, mais c'est une musique « mal plaisante. » M. le comte, répliquant, lui dist : « Je croy, « mon père, que nous allons fournir la comédie. — Parbieu, je « le croy, » respondit-il. Et se trouva la prophétie dudict sieur comte véritable, car le lendemain la tragédie fut jouée. »

La Rochefoucauld, après avoir marché toute la nuit, avec deux cents chevaux et deux mille hommes de pied, rencontra, vers sept

[1] *Mémoires de La Chastre.* Coll. Michaud, 1re série, t. VIII, p. 590.
[2] *Mém. de Mergey.* Coll. Michaud, 1re série, t. IX, p. 561.

Digitized by Google

heures du matin, l'armée du connétable, dont il alla prendre les ordres. Celui-ci avait, de son côté, pendant la nuit, opéré son mouvement de concentration, et le 10, fête de saint Laurent, au point du jour, l'infanterie, composée de seize enseignes gasconnes et françaises et vingt-deux allemandes, la gendarmerie et la cavalerie légère, et quinze pièces d'artillerie se trouvèrent rassemblées à La Justice, à une lieue de La Fère. De là l'armée, tenant l'ordre de bataille, s'acheminait droit à Saint-Quentin, quand elle fit sa jonction avec le corps de La Rochefoucauld. Montmorency chargea le comte de prendre la tête avec la compagnie de M. de Lorraine, lui disant, comme à tous les autres capitaines, « qu'il monstreroit aux ennemis un tour de vieille guerre. »

On arriva sur les neuf heures en vue de l'ennemi, dont on n'était séparé que par la Somme, coulant au milieu d'un grand marais. L'armée française s'arrêta sur une hauteur dominant le faubourg d'Isle, occupé par quatorze enseignes espagnoles. Au delà du marais se trouvait le camp du duc de Savoie, couvrant une vaste étendue. Le connétable pensait, selon les avis reçus, que pour ce jour-là, outre quinze cents chevaux détachés pour escorter les vivres, Emmanuel-Philibert en avait envoyé cinq mille autres au-devant du roi d'Espagne, qui attendait l'arrivée des Anglais et la « colonnerie » de Hilmar de Munchausen pour les mener au camp avec le reste de l'artillerie. Mais il « se fourcompta » à propos de l'escorte du roi, car les Anglais ne devaient arriver que le 10, et Henri ne devait partir que le 11.

A l'arrivée, les Français chassèrent deux enseignes d'arquebusiers espagnols, mises en sentinelle dans un moulin commandant une petite chaussée par laquelle on pouvait traverser, et les menèrent battant à coups d'arquebuse et coups de main jusqu'outre la chaussée. Au même instant l'artillerie, braquée contre le camp du duc de Savoie, y jeta le désordre et la confusion. Le pavillon du général, désigné par un archer de ses gardes, pris le matin, fut criblé de projectiles, et le prince, sans même avoir le loisir de prendre et endosser ses armes, fut contraint d'aller avec son armée, au milieu du plus grand tumulte, se joindre au comte d'Egmont.

Il y avait, à une lieue environ au-dessus du faubourg d'Isle, un passage dangereux par lequel l'ennemi pouvait franchir le

Digitized by Google

marais. M. Deschenetz, envoyé pour le reconnaître, fit un rapport inexact: à l'en croire, il n'y pouvait passer que quatre chevaux de front, et les ennemis ne pouvaient traverser en quatre heures; il n'avait vu personne passer ni prendre le chemin pour y venir, mais il faudrait y poster cent arquebusiers à pied. Le connétable préféra y envoyer une cornette de pistoliers du Rhingrave, pensant être plus tôt averti, s'ils étaient forcés, que par des gens de pied dont la retraite serait plus difficile. C'était une faute grave de confier la garde du poste le plus important à des gens mal aguerris. Ce n'était pas la première.

Pour introduire du renfort dans la place, il avait fait amener dix ou douze bateaux sur des chariots. Si au lieu d'être à la queue, ils eussent tenu la tête de l'armée, on les eût déchargés et mis à flot avant que l'ennemi pût s'opposer au ravitaillement, car les Français arrivèrent à la vue du camp sans éveiller aucune alarme; mais comme ils furent précédés de deux grosses heures par les troupes, l'ennemi eut le loisir de se rassurer et d'empêcher les bateaux et les soldats de gagner la ville. Des bateaux, les uns, surchargés, s'enfoncèrent dans le limon et ne purent approcher la rive; les autres l'atteignirent, mais les soldats, à peine débarqués, ne pouvant, à cause de la presse, suivre les sentiers appareillés, s'écartaient et tombaient dans les creux des marais, où ils demeurèrent embourbés et noyés. Le plus grand nombre fut pris ou tué par les Espagnols du maître de camp Navarrette et les arquebusiers du maître de camp Carcères, ou bien s'égara. Andelot réussit cependant, à la faveur de l'artillerie de la place, à y pénétrer avec quatre cent cinquante à cinq cents hommes, quinze ou seize capitaines et quelques gentilshommes de bonne volonté. Ce renfort, et surtout la venue de son frère, cet autre lui-même, furent accueillis par Coligny avec la joie la plus vive.

Pendant ce temps les généraux ennemis tenaient conseil. Un grand bruit d'armes, de chevaux et d'hommes; les clameurs dont l'air était rempli, « démontraient quelque présage de sanguinaire entreprise. » Le duc de Nevers dit au connétable qu'il voyait la terre couverte de cavaliers et de fantassins, et que, dans la crainte de voir forcer le passage suspect dont nous avons parlé, il était d'avis d'y aller lui-même avec de plus grandes forces. Le connétable l'approuva.

Digitized by Google

Cependant La Rochefoucauld, ayant envoyé surveiller cette chaussée, dont il était le plus proche avec sa compagnie, fut averti de l'apparition de l'ennemi sur l'autre bout. Il se hâta d'aller en informer Montmorency, et lui dit qu'en attendant plus longtemps il aurait toute l'armée d'Espagne sur les bras ; il lui conseilla, pour couvrir la retraite, d'embusquer trois ou quatre cents arquebusiers près d'un moulin à vent joignant le bout de la chaussée : ils retarderaient l'ennemi, pendant que l'infanterie gagnerait les bois à marche forcée, suivie de la cavalerie, avec l'artillerie en queue pour arrêter les charges des assaillants. Montmorency adopta cet avis, et commanda au comte d'aller faire commencer la retraite de l'infanterie ; celui-ci s'excusa, craignant avec raison que sa compagnie ne fût attaquée en son absence.

L'avertissement de La Rochefoucauld arrivait trop tard. Le duc de Nevers s'était acheminé vers la chaussée avec son régiment de gendarmerie et les seigneurs de Curton, d'Aubigny et de Vassé. Quand il arriva, quinze cents ou deux mille chevaux avaient déjà franchi le marais, et une grande multitude passait ou se préparait à passer, les gens de pied marchant derrière eux en bataille. Le duc de Savoie avait prévu ce qui pourrait advenir et s'était rassuré. Laissant une garde suffisante au camp, il avait marché vers la chaussée, avec la plus grande partie de sa gendarmerie et une partie de l'infanterie espagnole, avait traversé le marais et renversé les gardes.

Plusieurs capitaines furent d'avis de charger ce qui était déjà passé et le rejeter sur le reste. D'autres, voyant la furieuse contenance de l'ennemi, trouvèrent ce projet déraisonnable et opinèrent ponr la retraite : le connétable, disaient-ils, n'était pas venu là dans l'intention de hasarder les forces de France, beaucoup inférieures en nombre, à moins d'y être absolument forcé ; sans doute le courage des nôtres ne le cédait pas à celui de nos adversaires ; néanmoins il ne fallait pas précipiter soumettre à l'aventure une affaire de si grande importance, sans plus avantageuse occasion. Suivant ce conseil, le duc de Nevers se retira, et rejoignit le prince de Condé, posté autour d'un moulin à vent avec la cavalerie légère ; et tous deux, tenant la main gauche, rallièrent l'armée qui était en pleine retraite.

On conseillait au connétable de charger les premiers passés.

Digitized by Google

Mais, au lieu de prendre le parti dicté par les circonstances, il repoussa cet avis, et persista dans sa résolution de se retirer sans combattre, persuadé que l'armée d'Espagne ne pouvait sitôt passer. Croyant être hors de danger, fatigués par quatorze heures de cheval et par une longue marche sous un soleil brûlant, beaucoup s'étaient allégés de leurs armes, et se reposaient sur de petits roussins, laissant les chevaux de guerre à leurs valets.

Cependant la cavalerie ennemie se mettait en bataille, au fur et à mesure, sans trop se hâter, attendant l'infanterie, tandis qu'un certain nombre de carabins bien montés, lancés à la poursuite des Français, venaient leur tirer des arquebusades dans les reins.

La compagnie de gendarmes du prince de Condé, dont M. de Sainte-Foy était lieutenant, et celle de M. de Lorraine, mêlées ensemble en haie pour s'étendre davantage, étant fort pressées par ces carabins, La Rochefoucauld fit tourner la tête vers les ennemis pour les arrêter. Ceux-ci, voyant notre armée, saisie d'épouvante, se mettre en déroute, ne voulurent pas charger ces deux compagnies ; mais, coulant devant elles, se mirent à suivre les nôtres qui déjà s'enfuyaient. Le comte, voyant qu'il n'y avait plus moyen de reculer, chargea par le flanc les ennemis qui tenaient la victoire. La compagnie de Lorraine fut cruellement éprouvée : trente-deux hommes restèrent sur le terrain, et vingt-huit furent faits prisonniers, avec le lieutenant, l'enseigne et le guidon. Quant au sieur de Sainte-Foy et à ses compagnons, prévoyant le désastre, ils avaient tenu bride au lieu d'enfoncer, excepté deux qui furent tués, et un prisonnier ; tous les autres se réfugièrent à La Fère. Leur capitaine n'eût pas agi de la sorte, mais il combattait avec les chevaux-légers.

Laissant la garde de la chaussée au comte de Schwarzbourg avec son régiment de reîtres, et gardant avec lui un escadron de cavalerie allemande et l'infanterie pour porter secours où il serait besoin, Emmanuel-Philibert avait donné l'ordre à ses lieutenants de charger avec le reste. La cavalerie ennemie s'approcha de très près, et reconnut à loisir l'armée française, bien inférieure en nombre (elle comptait environ dix-sept mille huit cents hommes d'infanterie [1] et deux mille six cents hommes de

[1] L'enseigne d'infanterie française était alors de trois cents hommes et l'enseigne d'infanterie allemande de cinq cents hommes. Voyez les *Institutions militaires* de Boutaric.

Digitized by Google

cavalerie, dont neuf cents hommes d'armes, mille chevaux légers et arquebusiers à cheval, sept ou huit cents reîtres et quinze pièces de canon).

Un grand nombre d'hommes inutiles, trésoriers, marchands, et autres gens suivant l'armée pour leur plaisir ou leur profit, voyant l'ennemi de si près, prirent la fuite ; en même temps on faisait, mais trop tard, gagner le devant aux valets et aux bagages. Toute cette multitude se retirait confusément au grand galop et avec de grands cris : l'ennemi pensa que notre armée s'ébranlait déjà, et que l'heure était venue de pousser sa fortune. Après avoir « quelque peu parlementé, » le comte d'Egmont chargea sur un flanc avec deux mille chevaux, et les comtes Eric et Ernest de Brunswick, avec chacun mille reîtres, soutenus par le comte de Horn avec mille hommes d'armes, donnèrent sur l'autre ; au même instant, les comtes de Mansfeld, de Wüllen, de Hogstraete et de Gueldre, avec trois mille chevaux, attaquèrent en queue, « le tout avec une si émerveillable furie » qu'ayant renversé les premiers rangs et ceux qui soutinrent le choc, le reste prit la fuite au milieu d'une incroyable confusion. De la cavalerie, un petit nombre se mit bravement en défense ; mais le reste tourna le dos, porta le désordre dans les rangs de l'infanterie, et se sauva jusqu'à ce qu'il crût être hors de péril. Le désordre fut si subit et si imprévu qu'il ne fut pas possible d'y remédier. Le connétable et les autres princes et seigneurs qui avaient fait tête et combattu, restés en petit nombre, furent presque tous tués ou faits prisonniers.

Lorsque la première charge commença, le duc de Nevers se trouva, par malheur, séparé du gros de l'armée par un vallon et un chemin fort creux, où, voulant tourner son régiment en face de l'ennemi, il fut renversé ; ses compagnies furent ouvertes et rompues par la foule, si confuse et tellement mêlée de gens d'armes des deux partis qu'il ne fut plus question de garder son rang pour combattre : chacun pensait à se sauver devant le vainqueur. Le sieur de Givry, lieutenant de la compagnie de M. de Nevers, fut fait prisonnier à la première rencontre. Le sieur d'Espeuilles, enseigne de cette compagnie, abattu et se voyant hors d'espoir de s'échapper, confia le salut de son drapeau au sieur de Chazelles, son cousin : le drapeau fut sauvé, mais l'enseigne demeura prisonnier. Le sieur de Saint-Simon, guidon, fut aussi abattu et son

Digitized by Google

cheval se renversa sur lui; mais un gentilhomme, le sieur Daverly, le releva et le sauva, après avoir tué d'un coup de pistolet celui qui le voulait emmener prisonnier. Quant au duc, après divers heurts et choquements, après avoir essuyé maintes pistolades, dont la bonne trempe de son harnais le garantit, après avoir été abattu et aussitôt remonté, après avoir traversé des dangers infinis, il put se retirer en un lieu où il rallia ses meilleurs amis et serviteurs; ceux-ci, voyant le désastre irremédiable, l'entraînèrent jusqu'à La Fère.

L'avant-garde, composée de gens d'armes et de quelque infanterie française, s'étant trouvée en meilleure ordonnance et plus éloignée, se retira avec une perte minime.

Les Français perdirent beaucoup de vaillants hommes, tués, blessés et prisonniers. Parmi les personnages de renom, mourut ce « tant estimé prince et tant plainct pour les vertus qui reluisoient en luy, » Jean de Bourbon, duc d'Enghien. Menacé par le comte d'Egmont, il manda au connétable qu'il ne voulait être tué par derrière, rallia quelque gendarmerie, et « monstra qu'il estoit vrayment des Bourbons et de cœur et de race, » répondant à coups d'épée à ceux qui lui parlaient de se rendre, et s'écriant : « Jà Dieu ne plaise qu'on die jamais de moy que je me sois rendu à des canailles [1] ! » Il combattit jusqu'à ce qu'il fût jeté par terre, avec deux arquebusades à travers le corps; relevé et emporté au camp des ennemis, il ne tarda pas à expirer.

Le vicomte de Turenne tomba aussi, mortellement frappé, au pouvoir de l'ennemi. Le comte de Villars fut grièvement blessé et longtemps en danger de mort. Le fils du sieur de La Roche du Maine, les sieurs de Chandenier, de Guron, de Goulaine, de Pleuvault, de Saint-Gelais moururent « avec gloire et loz immortel.» Le connétable, renversé à terre, blessé à la hanche d'un coup d'arquebuse, fut enveloppé et emmené prisonnier. Le duc de Montpensier, après avoir rompu plusieurs lances, pris un guidon, couru mille dangers, eut le même sort, avec le maréchal de Saint-André, le duc de Longueville, Ludovic de Gonzague, prince de Mantoue, les seigneurs de Vassé et de La Roche du Maine, le baron de Curton, le Rhingrave, colonel des lansquenets, tous chevaliers

[1] *Mémoires de Pierre de l'Estoile.* Coll. Michaud, 2e série, t. I, p. 13.

Digitized by Google

de l'ordre de France ; le comte de La Rochefoucauld, les sieurs d'Aubigny, de Rochefort en Brie, de Montberon, fils du connétable, de Biron, de La Chapelle Biron, de Saint-Herent, de Neufvy, de Bussay, de Montreuil, de Marçay, le capitaine Ladvernade, le baron de Thouarcé, de la maison du Bellay, les sieurs de La Roche-Forte, de Lansac, de la Jaillye, « d'Estanne, » de Mouy, de Molinons, de « Fumet, » de Rezé et de Montsalez. Plusieurs autres furent tués, blessés et prisonniers, dont les noms « mériteroient estre écrits en lettres d'or et estre mis en lieux apparens, pour estre veus et leus de chacun et pour servir d'exemple et de mémoire à la postérité. »

Quant à nos pauvres fantassins, tant français qu'allemands, sitôt qu'ils virent la nuée fondre sur eux, ils se serrèrent en bataillons carrés pour attendre le choc; mais l'ennemi, étant parvenu à ouvrir leur bataille, mise à découvert par la fuite de la cavalerie, en fit un cruel carnage, surtout des Allemands, et emmena des « prisonniers à troupeaux comme moutons, » pour être présentés en triomphe, avec un grand nombre d'enseignes, au roi Philippe, à sa venue (13 août) au siège de Saint-Quentin. Les soldats fuyants appelaient Guise et Tavannes, dont la présence aurait, disaient-ils, conjuré ce malheur. Le plus grand massacre et la plus furieuse tuerie eut lieu entre le grand Essigny et une maison de gentilhomme appelée Lizerolles, en un grand chemin nommé Blanc-Fossé, où chacun tirait pour se sauver, et où ils étaient attendus pour payer le dernier tribut de leurs vies. Ce piteux spectacle dura quatre ou cinq heures, jusqu'au soir. Les chevaux-légers et les pistoliers ennemis donnèrent la chasse aux débris de l'armée française, qui avaient plus de trois lieues à parcourir pour se mettre à l'abri, la rencontre s'étant faite en rase campagne. Ils poursuivirent leur victoire jusqu'à La Justice, à une lieue de La Fère. Il leur était facile de passer outre : les restes de notre armée étaient saisis d'un tel effroi que le seul bruit de leur approche aurait suffi pour dissiper tous les obstacles. « Mais il semble, dit Rabutin, que le supresme dominateur Dieu des victoires les arresta là tout court, et leur planta en cest endroit une barrière pour n'entreprendre oultre ce que sa volonté l'avoit permis et le vouloit. »

L'artillerie tomba tout entière aux mains de l'ennemi, sauf deux ou trois pièces emmenées jusqu'à La Justice, et depuis mises en sûreté par Bourdillon.

Digitized by Google

Le duc de Nevers, le prince de Condé, le comte de Sancerre, Bourdillon et quelques autres seigneurs, capitaines et soldats, tant de gendarmerie que des gens de pied, se sauvèrent à La Fère. François de Montmorency et plusieurs autres se retirèrent ailleurs. Tous ces princes et seigneurs étaient si harassés et exténués, si abattus d'avoir soutenu l'effort du combat, de voir la défaite des leurs et la prise des premiers de l'armée, si désespérés de n'avoir pu ravitailler Saint-Quentin, qu'il leur eût été impossible de soutenir le moindre choc. Cependant les fuyards arrivaient toujours à la file, et ceux qui s'étaient écartés et cachés dans les bois ou autres endroits, et ceux qui s'étaient échappés des mains du vainqueur, les uns tout sanglants et couverts de plaies, les autres si navrés qu'ils expiraient en arrivant. Au milieu de cet effroyable tumulte, le bruit se répandit et parvint aux oreilles de ces princes que le connétable avait rallié beaucoup des nôtres et qu'il combattait. Cette nouvelle ranima tellement leur courage qu'ils coururent incontinent aux armes ; on entendait partout demander harnais et chevaux, et trompettes sonner à cheval, chacun ayant recouvré ses forces pour venger la honte précédente. Mais ce murmure demeura sans effet et ne tarda pas à s'éteindre.

L'armée d'Espagne perdit peu de monde. Le seigneur de Bièvres fut blessé. Le duc Eric de Brunswick eut son cheval tué sous lui, en combattant vaillamment, et le duc Ernest et ses gens se trouvèrent au plus fort de la presse.

Plus de cinq mille cadavres jonchaient le champ de bataille, et l'ennemi fit un grand nombre de prisonniers. Ceux de race allemande furent aussitôt renvoyés dans leur pays, après avoir prêté serment de ne pas servir en France avant un an.

« C'est un merveilleux malheur, écrivait Delbene au cardinal de Tournon, d'avoir perdu en une heure toute la réputation et peine de tant d'années. » La France n'avait pas éprouvé un pareil revers depuis la journée de Pavie.

II

Henri II reçut le lendemain, à son lever, la nouvelle du désastre, apportée par le sieur Des Cars.

Il paraît, lisons-nous dans une lettre du temps, que le premier moment de déplaisir et de peine passé, S. M. montra une

Digitized by Google

grande constance, ordonna avec un grand courage et diligence de réunir les débris de l'armée et donna bon ordre à tout... « Et S. M. montre tant de vertu, de diligence et de courage, qu'on espère, avec l'aide de Dieu, voir bientôt les affaires se rétablir [1]. »

Au lieu de perdre le temps en regrets et en plaintes inutiles, après avoir invoqué l'aide de Dieu, dont il se reconnaissait frappé pour ses fautes et celles de son peuple, « il prit, dit La Chastre, une vertueuse résolution de donner tout l'ordre possible pour remédier à l'inconvénient présent, espérant qu'après avoir fait tout ce que les hommes peuvent faire, Dieu feroit le reste, et, l'ayant auparavant tant favorisé, ne l'abandonneroit en ceste nécessité. »

La situation du roi de France était critique. Ce n'était plus l'invincible roi des Gaules (Galliarum rex invictissimus) dont la renommée avait fait le tour du monde (sua circuit orbe (*sic*) fama, 1551); l'astre du vengeur de la liberté italienne et germanique (vindex italicæ et germanicæ libertatis) s'était subitement voilé [2]. Il se trouvait sans forces pour tenir tête à une armée formidable; ses places voisines de Saint-Quentin étaient dépourvues de chefs, de soldats et de vivres ; ses peuples éperdus et consternés ; les gens de guerre si étonnés qu'on ne les pouvait rassurer. « Je tenois, dit Monluc, le royaume pour perdeu. Aussi feust-il plus conservé par la volonté de Dieu qu'autrement. Car Dieu osta par miracle l'entendement au roy d'Espaigne et au duc de Savoye de ne suivre leur victoire droict à Paris, car ils avoient assés de gens pour laisser au siége de Sainct-Quentin contre monsieur l'admiral et poursuivre leur victoire ; ou bien encore, après qu'ils eurent prins Sainct-Quentin, ils avoient autant de temps que jamais : et ne sceurent prendre le party qu'ung simple cappitaine eust faict. Et par ainsi il nous fault tout confesser que Dieu aymoyt nostre roy et ne vouloit perdre le royaume [3]. »

[1] K 92, liasse 2, n° 12.

[2] *Mélanges d'archéologie*, par Charles Robert, planches 7, 1, et p. 155.

[3] *Commentaires*, éd. de Ruble, t. II, p. 237; Cf. *Commission roy. d'histoire de Belgique, Bulletin*, 3e série, t. I, p. 437, 440, 441, 442, 450. Copie d'une lettre de Paris du 13 août 1557. Arch. nat. K 92, liasse 2, n° 16 ; *Commentaires de François de Rabutin*. Coll. Michaud, 1e série, t. VII, p. 548 et s.;

Digitized by Google

Philippe II et Emmanuel-Philibert pouvaient, en effet, marcher sur Paris, comme le voulaient plusieurs de leurs capitaines. L'armée d'Espagne comptait cinquante-six mille hommes de guerre : quatre mille cinq cents hommes d'infanterie espagnole ; six mille hommes d'infanterie anglaise ; treize mille cinq cents cavaliers aux longs manteaux, flamands, allemands, hommes d'armes espagnols et anglais ; vingt mille hommes d'infanterie tudesque, excellents soldats et bien armés; le reste composé de Wallons et de Bourguignons, plus six mille pionniers [1]. Mais, heureusement pour la France, si Philippe avait reçu de Charles Quint le trône des Espagnes, il n'avait hérité ni de son coup d'œil, ni de sa résolution. Prudent et circonspect à l'excès, il ne possédait pas les qualités d'un conquérant. Se souvenant, d'ailleurs, de la malheureuse tentative de son père contre la Provence (1536), il craignit « d'entrer en France en mangeant des faisans, et d'en sortir en ne mangeant que des racines [2]. »

Le premier acte du roi de France fut de confier au cardinal de Lorraine, alors seul auprès de lui, et dont il connaissait l'expérience, la capacité et la fidélité, la charge et le maniement de ses affaires.

Mais il avait surtout besoin d'un chef de guerre vaillant et expérimenté. Il dépêcha le sieur Scipion, son écuyer d'écurie, vers le duc de Guise, lui mandant de donner tout l'ordre possible aux affaires d'Italie, de prendre la poste avec les princes et quelques seigneurs et gentilshommes, et de venir par mer avec quatre ou cinq enseignes d'arquebusiers français, en laissant tout le reste pour la garde, sûreté et défense du Saint Père et des places de son État [3], tandis qu'un courrier volant irait porter

Lettre de Delbene au card. de Tournon, K 92, liasse 2, n° 10; Lettre d'un banquier, K 92, liasse 2, n° 12; *Mém. de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes*, écrits par Jean, vicomte de Tavannes, son troisième fils. Coll. Michaud, 1re série, t. VIII, p. 209; *Mémoires de la Chastre*, Coll. Michaud. 1e série, t. VIII, p. 590.

[1] *Récit du siège*, par un officier espagnol. Voyez Gomart, *Le siège de Saint-Quentin*, p. 392.

[2] René de Bouillé, *Hist. des ducs de Guise*, t. I, p. 400, d'après l'historien espagnol Louis Cabrera.

[3] Lettre du card. de Lorraine à Delbene, Paris, 21 août. *Mémoires-journaux du duc de Guise*. Coll. Michaud, 1re série, t. VI, p. 380 ; Copie, K 92, liasse 2, n° 9.

Digitized by Google

au baron de La Garde l'ordre d'expédier de Marseille dix ou douze galères pour le transport.

Il dépêcha le sieur de Vyneuf vers le maréchal de Brissac, lui mandant de lui envoyer promptement tous les Suisses de Piémont, au nombre de quatre à cinq mille ; M. de Termes avec sa compagnie de gendarmerie, et M. d'Anville, quatre compagnies de gendarmerie et autant de cavalerie ; de rester, pour un temps, sur la défensive ; et, en cas de besoin pressant, de faire de nouvelles levées de tous côtés, car l'argent ne lui manquerait pas.

Le sieur de Saint-Laurent, ambassadeur près des Ligues, reçut l'ordre de diriger sur la France les six mille Suisses prêts à marcher au secours de Guise.

Le Roi fit publier par tous ses pays que tous soldats, gentilshommes ou autres ayant suivi les armes ou les pouvant suivre ou porter, eussent à se retirer à Laon vers M. de Nevers, pour être employés à son service et à la tuition de leur patrie, famille et biens, et que ceux qui voudraient aller à la guerre pour leur plaisir rejoignissent sa cornette, sous peine d'être déclarés rebelles et mal affectionnés à Sa Majesté, avec autres punitions, tant corporelles qu'abolition de noblesse.

On pressa le colonel Reichroch, chargé de faire des levées en Allemagne, et Reiffleberg eut mission de réunir deux ou trois mille pistoles. Bref, on écrivit, pour réclamer du secours, à tous nos alliés, dans toute la chrétienté, et à un grand nombre de capitaines, ministres et officiers du Roi : en deux jours on expédia plus de deux cents dépêches.

Le Roi avait chargé Robertet de porter à la reine ses instructions pour contenir le peuple en obéissance, et, en attendant sa venue, commencer à donner ordre au recouvrement de deniers, comme la chose la plus importante et la plus nécessaire.

Catherine apparaissait pour la seconde fois sur la scène politique. En 1552, au moment où Henri partit pour la conquête des Trois Évêchés, elle fut nommée régente, mais avec un pouvoir limité, à l'instigation de Diane de Poitiers, par l'adjonction du chancelier Bertrandy. A part cet épisode, elle avait été jusque-là tenue à l'écart. La défaite de Saint-Quentin lui donna l'occasion de se révéler et marqua l'aurore de son influence.

Loin de se laisser abattre par la juste douleur que lui causait

Digitized by Google

la situation pénible du Roi et de son royaume, « se résolvant avec ung cœur viril et magnanime, » elle assembla le Conseil du Roi son seigneur, et envoya quérir les principaux de la ville, pour les prier de vouloir tous, en la nécessité présente, donner la preuve de leur affection et fidélité. Le lendemain, 12 août, deux échevins de Paris vinrent prier le parlement d'envoyer une députation à l'hôtel de ville, afin d'aviser, en présence de la reine, à « quelques affaires concernant le royaume : » la députation fut nommée immédiatement.

Le même jour, le cardinal de Sens se présenta au palais, accompagné de l'archevêque de Vienne, du sieur d'Avenson, du premier président au parlement de Bordeaux, et de plusieurs maîtres des requêtes de l'hôtel : « Je viens, dit-il, par l'ordre du « Roi et de la reine, très aise de visiter la cour, malcontent « toutefois de l'occasion présente, car mon désir de voir les « affaires du royaume en parfaite tranquillité est contrarié par « la fortune, variable et lubrique plus encore dans les guerres « qu'en toutes autres choses. Il est bien vrai que le royaume « est en danger, mais non pas si grand qu'on n'y puisse appor- « ter remède. Le Roi, depuis son avènement, a conduit son « peuple avec tant de prudence qu'il n'a pas eu de défortune « avant celle-ci..... Je prie la cour, comme la principale pour le « fait de la justice, d'avoir bon courage et de remplir son de- « voir, non pas que l'État soit en danger, mais on a besoin « d'aide et de constance .... La reine m'a chargé de vous dire « d'avoir bon cœur, pour conforter les autres et les mettre en « bonne asseurance. »

« La cour, répondit le président de Saint-André, est très aise, « monseigneur, de votre visite, et très déplaisante du revers par « vous raconté ; toutefois elle espère principalement en Dieu « et au Roi, et que ce dernier, par sa vertu et prudence, mettra « si bon et soudain ordre que l'ennemi sera empêché et repoussé; « et, pour cet effet, chaque membre de la compagnie, comme « vrais et loyaux sujets du Roi, emploierait ses vie, corps et « biens, de tel cœur et magnanimité qu'il faut avoir dans l'ad- « versité, qui donne aux gens d'honneur l'occasion de montrer « leur vertu ; et je vous prie d'assurer Leurs Majestés que tous « ici désirent faire tout devoir à leur obéir [1]. »

[1] Arch. nat. X1a 1586, f° 139.

Digitized by Google

Le même jour, la reine parut à l'hôtel de ville, en pleine assemblée du peuple, et parla avec tant d'éloquence et de noblesse du malheur commun et du grand besoin qu'avait le Roi de l'aide de ses bons et féaux serviteurs, qu'on lui accorda trois cent mille livres tournois pour soudoyer dix mille hommes de pied trois mois durant. Le 14, le parlement nomma une commission pour présider à la répartition de cette somme [1].

Le courage et la résolution dont Catherine donna l'exemple en ces jours d'épreuve lui valurent d'unanimes applaudissements, et nous la verrons dès lors prendre une part de plus en plus grande aux affaires publiques [2].

Cependant le Roi avait quitté Compiègne, où il pouvait être surpris par l'ennemi, pour se retirer dans sa capitale, alors saisie d'un tel effroi que chacun ne pensait qu'à fuir aux extrémités du royaume (13 août) [3]. « Mais, dit un historien du temps, l'admirable constance et grandeur de courage de ce grand Roy, qui ne peut oncques fléchir et varier pour aucune adversité, les retint et asseura. » — « Élu et constitué par Dieu votre souverain, avec le « cœur et l'affection de vous régir, conserver et défendre jusqu'à « y exposer ma propre vie, leur dit-il par l'organe de Jean de Ber- « trandy, cardinal et archevêque de Sens, son garde des sceaux, « je vous promets de ne vous abandonner pas plus que, j'en ai la « ferme croyance, la grâce divine ne me défaudra. »

Dans un conseil où il rassembla tous les hommes de quelque expérience étant auprès de lui, plusieurs avaient, en effet, conseillé la retraite sur Orléans, pour éviter, en cas d'approche de l'ennemi, la honte d'abandonner Paris. « Comme prince vertueux et magnanime,» il rejeta ce conseil, « délibéré de mourir plus tost que de suivre ce parti plein de honte et d'infamie. » Il fut vivement encouragé en cette résolution par le cardinal de Lorraine.

Il se trouvait toutefois « grandement travaillé,» car il lui fallait remplir, non seulement l'office de roi, mais l'office de capitaine et de conseiller, n'ayant auprès de lui aucun homme de guerre sur lequel il pût se reposer. Le cardinal avait sans contredit une grande connaissance des affaires d'État, mais il ignorait beaucoup de choses « qui n'estoient de son gibier, » à propos desquelles le Roi devait prendre lui-même une décision.

[1] Xla 1586, f° 141 v°.

[2] Voyez la belle publication de M. de La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 108.

[3] Arch. nat., K 92, liasse 3, n° 17.

Digitized by Google

Pendant ce temps le duc de Nevers, de l'avis des chefs et capitaines qui l'entouraient, s'était hâté de pourvoir à la défense et de renforcer les garnisons des places voisines de Saint-Quentin : Guise, La Fère, Le Castelet, Corbie, Ham, Montdidier, Coucy, Chauny, dépourvues de troupes et de vivres ; on y introduisit du vin et du blé en abondance, et un bon nombre d'hommes, les uns échappés à la défaite, d'autres en marche pour le camp, d'autres enfin tirés des places de Champagne. Il avait, en outre, envoyé des gens, à douze, quinze et vingt lieues aux environs, porter aux fuyards l'ordre de se rendre à Laon, leur promettant de les passer en revue et de leur délivrer de l'argent, car plusieurs compagnies n'avaient fait aucune montre ni reçu leur solde depuis longtemps. Ces mesures prises, il s'était, le lendemain de la bataille, retiré à Laon avec le prince de Condé et quelques seigneurs et capitaines, suivis d'environ cinq ou six cents chevaux.

Un jour ou deux après son arrivée, il passa une revue générale des troupes : il restait au plus douze ou quinze cents chevaux, deux ou trois cents reîtres (qu'on avait grand peine à retenir), quatre enseignes d'infanterie française, trois à quatre mille lansquenets ; et encore la plupart étaient-ils si désarmés, blessés et démoralisés qu'on ne pouvait en espérer un service immédiat. L'histoire a gardé le souvenir de la noble sollicitude et de la généreuse libéralité de ce prince à l'égard des pauvres soldats ou gentilshommes blessés et dénués de ressources [1].

Le Roi, de son côté, déployait une grande activité pour assembler des forces imposantes, et ne cessait d'inviter ses généraux et ses gouverneurs de places à réunir des troupes [2].

Voulant renforcer ses lansquenets, il fit venir dix mille autres, tenus prêts en cas de besoin ; douze mille Suisses, et deux mille chevaux pistoliers allemands. Il avait en outre dix-huit cents hommes d'armes, dix nouvelles compagnies de gendarmerie, chacune de cinquante lances, et un bon nombre d'arquebusiers à cheval. Il leva un grand nombre de gens de pied français, et fit fabriquer une grande quantité de corselets, morions et arquebuses.

Il se voyait contraint « de clore pour quelque temps l'oreille

[1] *Commentaires de Rabutin*. Coll. Michaud, 1re série, t. VII, p. 555.

[2] K 92, liasse 1, n. 6, 7 et 8. — *Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 383.

Digitized by Google

et la bourse à toutes dépenses d'Italie, » car « la chemise vous touche de plus près que le pourpoinct, » et il fallait avant tout sauver le royaume, assailli par une armée formidable.

Le Grand-Seigneur promettait bien, pour l'année suivante, de grands secours en argent, munitions, galères, et d'envahir l'Allemagne avec la plus grosse armée que jamais homme ait vue ; « mais, écrivait justement l'évêque de Lodève, j'ai peur que ce ne soit après la mort le médecin. Nostre Seigneur veuille regarder en pitié nostre Roy et nostre pauvre France [1] ! »

Sur ces entrefaites arriva près du Roi le secrétaire Boyvin, délégué par Brissac et les seigneurs de son armée. Ils conseillaient au monarque de se faire donner en argent comptant le revenu d'une année de tous les archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés dont il avait nommé les titulaires. Si ces derniers, disaient-ils, sont gens de bien et bons Français, nul ne devra refuser pour un an ce que S. M. leur a donné pour toujours ; s'ils sont autres, il les en faut priver pour jamais, « comme ingrats au prince et avortons de la patrie, » dont la ruine entraînerait la leur. Et, pour donner l'exemple, le maréchal, dont la famille a reçu du Roi trente à quarante mille livres de rente, commencera le premier de fort bon cœur ; car, à la vérité, quand l'état commun est détruit, ceux qui s'estiment bien assurés en leur particulier ne sont pas moins détruits que les autres ; et, par le rebours, si en la particularité il y a quelque mal, il est réparé par la prospérité commune.

Ils lui conseillaient, en outre, de tirer secours, « par une gracieuse remontrance, » de toutes les bonnes villes de France, jusqu'à huit ou neuf cent mille écus pour le moins ; et s'il s'en trouvait de récalcitrantes, les châtier au double après l'orage, comme perfides et ingrates à leur prince et à la commune patrie.

Souvenez-vous, ajoutaient-ils, « qu'en affaires d'Estat si pressans que sont aujourd'huy ceux-là, il faut procéder extraordinairement, sans égard ou acception de personne. Qui ne sauve la teste perd bien tost tous les membres. »

Le départ de tous les Suisses et de la plus grande partie de la gendarmerie du Piémont n'était pas, à leur avis, médecine très propre à guérir les récentes plaies, mais plutôt à ouvrir à l'enne-

[1] Venise, 22 août. Lettre au duc de Guise. *Mémoires-journaux*. Coll. Michaud, 1re série, t. VI, p. 381.

Digitized by Google

mi le chemin pour en faire de nouvelles. Outre l'inconvénient de dégarnir l'Italie, une si longue marche par ces grandes chaleurs réduirait ces troupes de moitié, et l'autre moitié serait si « débiffée » qu'après un repos rendu nécessaire elle arriverait trop tard. Et néanmoins, pour obéir à S. M., il avait été résolu d'envoyer promptement treize des meilleures enseignes suisses, tandis que, sur l'avis de M. de Termes, deux capitaines étaient dépêchés pour lever trois mille hommes de cette nation. Le départ de la gendarmerie était retardé jusqu'à nouvel ordre du Roi.

Ces représentations ne furent pas vaines, et, à la suite de nouvelles instances du maréchal, les treize enseignes, déjà parvenues à Saint-Jean de Maurienne, furent renvoyées en Piémont [1].

Cependant l'ennemi, après avoir singulièrement souffert de la disette et de l'artillerie de la place et perdu beaucoup de monde [2], avait emporté d'assaut Saint-Quentin, et l'avait livrée à la fureur et à l'avidité de ses mercenaires (27 août).

Parmi les prisonniers de la journée de saint Laurent, se trouvait un vieux et expérimenté capitaine, bien connu des anciens capitaines espagnols, allemands et italiens, pour avoir assisté à toutes les batailles, rencontres et sièges de son temps : c'était le sieur de La Roche du Maine. Le roi catholique, ayant entendu parler de son mérite et de la hardiesse de son langage, le voulut voir et lui demanda notamment combien il lui faudrait encore de journées pour aller jusqu'à Paris. « Sire, » répondit La Roche du Maine, « bien souvent on donne aux batailles le nom de jour-« nées ; si vous l'entendez ainsi, vous en trouverez pour le « moins trois ; la France n'est point si dépeuplée d'hommes, « même de noblesse, que le Roi mon maître n'ait pu réunir des « forces supérieures à celles qui ont été défaites [3]. » Cette fière réponse n'était qu'une simple bravade : le roi d'Espagne pouvait encore marcher sur Paris sans rencontrer d'obstacles sérieux. Henri II venait bien d'envoyer aux gouverneurs de ses places fortes l'ordre, en cas de marche en avant de l'ennemi, de ruiner tous les moulins et faire le gast devant lui pour l'affamer [4]; mais cette mesure, capable de le retarder, était impuissante à l'arrê-

[1] *Mém. de Boyvin du Villars*. Coll. Michaud, 1re série, t. X, p. 276 et s.
[2] K 92, liasse 2, n. 11.
[3] *Mémoires de La Chastre*. Coll. Michaud, 1re série, t. VIII, p. 590.
[4] *Mém.-journ. du duc de Guise*, p. 382.

Digitized by Google

ter. Philippe, trompant l'attente de Charles Quint, qui attendait avec impatience la nouvelle du blocus de Paris, aima mieux investir Le Castelet, dont le baron de Solignac, gouverneur de la place, lui rendit les clefs, presque sans coup férir, après quelques jours de siège [1].

Mais déjà son armée, dont une marche rapide et brillante aurait seule pu maintenir en faisceau les éléments si divers, se désagrégeait, et les régiments fondaient entre ses mains. Elle subissait d'ailleurs les accidents habituels aux armées victorieuses, qui s'enivrent de la prospérité, et, par leur jactance, leur indiscipline et leur exigence, font perdre le fruit de la victoire. La division s'était mise entre les Allemands et les Espagnols, tant pour le sac et butin de Saint-Quentin que pour les prisonniers de la journée de saint Laurent. Le roi Philippe et le duc de Savoie voulant retirer, pour leur profit, les princes et grands seigneurs français captifs des mains des princes et grands seigneurs allemands leurs alliés, les mutinèrent tellement qu'ils délibéraient de partir à l'expiration de leur engagement, et, à l'instigation des Français, commençaient peu à peu et à la file à passer au service de la France. De plus, les Anglais, fort maltraités dans cette expédition, et informés de l'invasion des Écossais en Angleterre, voulaient repasser le détroit. Après avoir campé quelques jours à Fonssomme, Philippe II mit le siège devant Ham, qui capitula le 12 septembre. Au lieu de marcher en avant, il s'occupa de fortifier Ham et Saint-Quentin, tout en faisant occuper Noyon et Chauny et pousser des reconnaissances pour approvisionner ses places fortes. Son armée s'affaiblissait journellement, tant par le départ des Anglais et de plusieurs garnisons, que par la retraite de beaucoup d'Allemands au camp français, à l'expiration du terme de leur service [2]. Renonçant à faire de nouvelles conquêtes, il partit, vers la fin d'octobre, pour Cambray et se rendit à Bruxelles. Telle fut l'issue de cette campagne, dont les brillants débuts avaient fait tressaillir Charles Quint au fond de sa retraite, et

[1] *Mém.-journ. du duc de Guise*, p. 395. Solignac fut, par ordre royal, appréhendé au corps avec son lieutenant, et le garde des sceaux fut chargé d'instruire leur procès.

[2] *Commentaires de François de Rabutin*. Coll. Michaud. 1re série, t. VII, p. 548 et s.

Digitized by Google

lui avaient fait espérer la ruine du royaume de France, revanche éclatante de ses revers passés.

Tandis que les forces de Philippe allaient en décroissant, celles de son rival grandissaient chaque jour. Pour soudoyer ses nouvelles recrues, Henri II avait écrit à toutes les bonnes villes du royaume et réclamer leur aide, en les sollicitant de suivre l'exemple de ceux de Paris. Le peuple ne resta pas sourd à cet appel, et fournit une bonne quantité de deniers : secours bien opportun, car si l'argent eût failli, tout espoir de salut se fût évanoui.

Le clergé de France accorda libéralement jusqu'à huit décimes, et plusieurs prélats firent des prêts particuliers [1].

Le monarque fut activement secondé en cette matière par Delbene, général des aides, qui lui servit de « médiateur » auprès des banquiers de Lyon [2]. La correspondance de cet officier royal (tout en faisant la part de l'exagération italienne) ne fait pas moins d'honneur au prince, objet de si nobles sentiments, qu'au serviteur dévoué qui les exprimait. « Pleust à Dieu, s'écriait-il, que je fusse suffisant à porter tout seul tous les déplaisirs et calamités advenues ou à advenir, et particulièrement le regret de mon bon seigneur et maistre, pour le contentement et prospérité duquel je voudrois estre sacrifié cent fois le jour, car l'ennui de Sa Majesté est celuy qui me tormente le plus ! »

« Il faut, disait-il au cardinal de Lorraine dans cette même lettre du 15 août, chasser les ennemis du royaume en quel temps qu'il soit ; mais pour ce faire il faut faire de si grandes et furieuses levées qu'à les sentir seulement les ennemis et le monde recongnoissent la grandeur et vertu du Roy et de son royaume ; car les soubdains et terribles apprests nous feront recouvrer toute la réputation et nous bailleront conditions raisonnables ou de trefves ou de paix, et au moins feront chasser les ennemis, avec l'aide de Nostre Seigneur, à leur grande honte et dommaige ; mais il faudroit lever vingt mille Suisses et avoir dix mille Allemands, et, s'il fût possible, cinq ou six mille chevaux allemands ; et, s'il n'est possible lever tant de gens ensemble, commencer à les faire incontinent venir à la file,

[1] K 92, liasse 2, n° 10.
[2] Lettre au card. de Tournon. *Musée des Archives*, n° 644.

Digitized by Google

l'un après l'autre, au plus grand nombre que faire se pourra, et soy délibérer de mettre sus une armée pour trois mois, la plus furieuse et la plus soubdaine qui fût jamais veue. » Par ce moyen, quand même plus de la moitié du royaume serait perdue, tout se recouvrera ; autrement, Delbene a grand peur qu'on ne fasse rien qui vaille.

Passant ensuite à la question essentielle, au nerf de la guerre : « Et pour l'honneur de Dieu, dit-il, ne vous arrestez à present à avoir crainte d'avoir faute de deniers, car vous en avez plus que d'hommes... Vous sçavez, monseigneur, trouver beaucoup de moyens avec le doux et avec l'aigre, selon que commande la nécessité du temps, et je deviserai avec mondit sieur d'Orléans de quelque moyen qu'il me semble que sans contraindre personne pourra apporter soubdainement une bonne somme de deniers. »

Il sait que les marchands de Lyon ont tant prêté et reprêté que la plus grande partie ont baillé au Roi beaucoup au delà de leur avoir et sont engagés envers plusieurs marchands et autres du royaume et de l'étranger. Il ne se dissimule pas la gravité des difficultés. Toutefois il espère trouver promptement en cette ville cent mille livres pour servir à la première paye des vingt mille Suisses, et, pourvu que ses assignations ne soient point rompues ou reculées et qu'il n'ait plus à fournir de deniers en Italie, deux cent ou deux cent cinquante mille livres pour la seconde paye ; et, pour la tierce paye ou la seconde, il pense que le sieur Georges Obreth fournira les deux cent mille livres qu'il avait laissé espérer pour le Piémont.

Il récapitule ensuite les sommes considérables tirées de Lyon dans ces derniers temps : depuis un mois il a fait fournir en Italie cent cinquante mille livres, et George Obreth cinquante mille, et deux cent mille pour la Picardie ; il doit en sortir cent mille pour le parti de Pauciatiqui ; l'universel des marchands a accordé de prêter cent mille livres pour un an [1] ; ses compagnons et lui pourront servir, en particulier, cent mille livres, et ledit Obreth autant : ce serait en trois mois huit cent mille livres, somme dont il faut s' « esbahir ; » d'autant plus que « chacun tremble et se trouve bien empêché, et moy et mes compaignons beaucoup plus que les autres ; car nous sommes réputés par tout le monde

[1] K 92, liasse 2, n° 13.

Digitized by Google

la banque du Roy et devons à beaucoup de qualités de personnes ; et à présent, craignant chacun que à cause de ceste deffaveur des affaires du Roy nous ayons à faire mal nos besoignes, chacun nous courra sus pour oster de nos mains tous les deniers, les uns pour crainte, les autres pour les prester et bailler à Sa Majesté en plusieurs occasions qui se présenteront, en façon que mes compaignons et moy serons en mesme danger que seroit une ville bien minée, battue et assaillie de plusieurs coustés. »

Il offre enfin tout ce qui lui appartient : « Et s'il sera besoing, comme officier, je regarderai aussi de prester quelque chose afin de donner couraige aux autres. Somme tout, je vous supplie, monseigneur, de asseurer Sa Majesté que *je suis prest à bailler jusqu'à ma chemise*, et encore que j'aimerois plutost mourir cent fois que de faire banquerotte, quand je penserois faire un bien grand et notable service à Sa Majesté, mais au contraire cela seroit une si grande défaveur à Sa Majesté par tout le monde à l'endroit de tous les marchans, qu'il n'y auroit plus homme qui osast penser de soy mesler avec le Roy en matière de deniers ; et pour ce je vous supplie, monseigneur, de croire que j'ai plutost besoing qu'il me soit tiré la bride que baillé l'esperon, et que je baillerai plus volontiers que vous ne le recevrez et la vie et les biens et tout ce que je pourrai ; et pourra estre que je pourrai faire mieulx et par adventure moins, mais j'ay espoir que Nostre Seigneur nous aidera, et si on voit une fois faire avec une extrême diligence de si grandes levées, chacun reprendra couraige et s'ensuivra ou quelque bonne trefve ou quelque bonne paix..... Monseigneur, tout le monde supplie Sa Majesté de ne vouloir point hasarder sa personne, ains de chercher par tous les moyens de la conserver [1]. »

Dans sa réponse (Paris, 21 août), le cardinal de Lorraine exprime à Delbene le grand contentement et satisfaction du Roi pour sa lettre du 15, et les « saiges et prudens records qu'il y a trouvés. » Il l'avertit que bientôt « Sa Majesté aura non seulement forces égales à celles de son ennemi, mais plus grosses et suffisantes pour le repoulser vivement, si Dieu plaist, et le combattre s'il en veult venir là ; se trouvant plus empêché qu'il ne pensoit devant Saint-Quentin où il faict chacun jour une grande perte de ses gens, tant pour la nécessité où ils sont de vivres que de coups

[1] K 92, liasse 2, n° 14.

Digitized by Google

d'artillerie dont à toutes heures ils se trouvent salués de ceux dudit Saint-Quentin, qui ont le meilleur cueur qu'il est possible, estant là dedans un grand nombre de capitaines et gentilshommes aussi vaillants qu'il y en ait point en la chrétienté, nous donnant esperance de faire tant que nous aurons le loisir de les aller secourir, à quoy nous ne perdrons heure ne temps, faisant user de toute l'extrême diligence que je puis aux préparatifs nécessaires pour cet effect [1]. »

Écrivant, le 27 août, au cardinal de Tournon, Delbene lui fait part de ces bonnes nouvelles, tout en exprimant des doutes sur nos forces prêtes à entrer en ligne. Il est toujours fort inquiet : « Je prie à Nostre Seigneur de vouloir bien conseiller Sa Majesté et ceulx qui ont la principale charge de ses affaires. Et encore que la diligence et prudence de monseigneur le cardinal de Lorraine soit bien grande, toutesfois en ce temps icy la charge est insupportable pour un homme seul. Ils ont bien près d'eux monsieur le chancelier Olivier, et vostre illustrissime seigneurie est trop loing, et monsieur de Termes y vient mal disposé de sa personne et n'est pas de si grande autorité qu'il seroit de besoing; et l'indisposition de monsieur de Guise et le grand désordre de vos affaires de delà me rendent encore plus confus..... Et nonobstant tout cela, j'espère en brief prester au Roy deux cent cinquante mille livres de comptant, et luy prolonger le terme de plus de trois cent mille livres qu'il devoit payer à mes compaignons à octobre prochain ; et en toutes choses je fais plus de ce que je puis, et Nostre Seigneur fera le reste [2]. »

La mission de Delbene fut singulièrement facilitée par la fidélité du monarque à ses engagements. « Sa Majesté, lisons-nous dans une lettre du temps, ne s'est pas démentie, dans ce désastre, de sa bonne foi et bonté accoutumée, et elle a fait savoir à tous les marchands d'avoir bon courage, qu'elle n'aurait pas moins soin de leur conservation que de sa personne et de son royaume.....J'espère que Dieu n'abandonnera pas un si bon et vertueux prince, qui a toujours fait la guerre principalement pour la défense des opprimés, *un cosi buono et virtuoso principe, che ha fatto sempre la guerra principalmente per diffesa delli oppressi* [3]. »

[1] Copie, K 92, liasse 2, n° 9.
[2] K 92, liasse 2, n° 10.
[3] K 92, liasse 2, n° 12.

Digitized by Google

C'était le même prince qui, peu de temps avant la bataille de Saint-Quentin, tenait à l'évêque d'Orléans ce langage vraiment digne d'un roi de France : « Monsieur d'Orléans, j'ay esté adverti « que le roy d'Espaigne a fait une faillite et banquerrotte à ceulx « qui lui ont presté, dont il y a plusieurs marchans et autres « exerçans le fait de banque, de diverses nations, qui s'en sen- « tent grandement intéressés. A ceste cause vous ferez appeler « ceulx des nations qui sont à Lyon pour leur remontrer que, « si ledit roy d'Espaigne leur a failli en l'observation de sa foy « et promesse, ils me trouveront si constant et entier en la « mienne qu'il n'y aura jamais une seule faulte, quelque peu de « retardement que les affaires inopinés et urgens puissent « aucunes fois apporter, ainsi qu'ils congnoistront tousjours par « effect ; *les priant ne vouloir mesurer de prince à prince les hu-* « *meurs et actions, qui peuvent estre diverses, mais s'asseurer* « *que j'aime mieulx ma foy et mon honneur que ma propre* « *vie* [1]. »

Outre l'emprunt de cent mille livres (18 septembre 1557), le Roi obtint des marchands des foires de Lyon un nouveau prêt de deux cent mille écus (15 octobre).

D'autre part, le prévôt des marchands et les échevins de Paris avaient constitué des rentes pour le recouvrement des trois cent mille livres tournois accordées [2].

Le 15 octobre, le parlement enregistra de nouvelles lettres patentes, dressées pour obtenir, dans le plus bref délai, des plus aisés habitants et bourgeois de Paris, par forme de don gratuit ou constitution de rente à prix d'argent au denier douze, deux cent mille livres tournois, destinées aux urgentes affaires et nécessités de guerre. Ces lettres semblèrent « griefves et dures » au bureau de la ville, qui cependant ne s'y opposa pas. Toutefois certaines modifications furent insérées au registre, stipulant que les prévôt des marchands et échevins ne pourraient constituer des rentes que jusqu'à la somme de cent quinze mille livres restant des trois cent mille livres accordées au Roi, qu'ils seraient tenus de les racheter à bref délai, et ne pourraient contraindre aucun bourgeois ou habitant à bailler denier pour le recouvrement de ladite somme [3].

[1] Double de la lettre, K 92, liasse 2, n° 15.
[2] Arch. nat. X1a 8621, f. 225, 231, 238, 281.
[3] Arch. nat. X1a 1586, f. 310.

Digitized by Google

En même temps Henri II augmentait le nombre des offices, malgré l'opposition du parlement, auquel il fallait envoyer des lettres de jussion [1], et faisait prendre les deniers des consignations [2].

S'il multipliait ses efforts pour mettre un terme aux succès de son ennemi, il ne négligeait pas d'implorer la grâce et miséricorde de Dieu, « qui manifestait son ire par les calamités tant de la guerre que maladies presque universelles que l'on attribuait à influence d'air ; et de la mémoire des hommes n'avait esté veue année si piteuse en France. »

Le 30 août eut lieu, à Paris, une procession solennelle, à laquelle assistaient Henri II, tenant un cierge blanc à poignée couverte de velours cramoisi, le dauphin, la reine d'Écosse, Madame Marguerite de France, duchesse de Berry, sœur du Roi, et autres duchesses, dames et damoiselles, plusieurs princes, chevaliers de l'ordre, gentilshommes de la chambre, toutes les églises de la ville selon leur rang, les deux cents gentilshommes de la maison du Roi, ses chapelle et Sainte Chapelle; les cardinaux de Lorraine, de Guise, de Châtillon, de Sens, et le cardinal de Lenoncourt portant l'hostie sacrée sous un poisle. Les reliques de la Sainte Chapelle étaient suspendues au cou de religieux mendiants, et les plus légères portées à la main par les archevêques de Tours et de Vienne, les évêques d'Avranches, Évreux, Rennes, Montpellier, Amiens, Senlis, Saint-Pons, Meaux, Chartres, et Saint-Brieuc. Le parlement, la chambre des comptes, les généraux des aides et des monnaies, le prévôt des marchands et les échevins de Paris fermaient la marche.

Une seconde procession solennelle, où l'on promena la châsse de sainte Geneviève, eut lieu le dimanche 19 septembre. Le Roi, retenu par une indisposition, ne put y assister; mais on y vit le parlement à cheval, l'université et le bureau de la ville [3].

Les mécontents et les propagateurs des nouvelles doctrines ne pouvaient manquer de profiter des embarras du Roi pour fomenter la sédition. Des placards scandaleux, diffamatoires, dirigés

[1] Xla 1586, f. 237, 240 vo, 241 vo, 320 vo.
[2] Xla 1586, f. 270 vo.
[3] Xla 1586, f. 198 et 254.

Digitized by Google

contre certains grands personnages attachés à la personne du monarque, furent affichés aux portes du palais, de la grande salle et de la conciergerie. Le parlement ordonna au lieutenant du bailli du palais de faire une enquête, de concert avec le substitut du procureur général (18 août)[1].

Le 4 octobre suivant, la cour fut informée par le procureur général de rébellions, inobédiences, irrévérences et insolences advenues au couvent des frères prêcheurs, dits *jacobins*, de Paris, par le fait de certains religieux ; ces manifestations indécentes pouvaient, surtout « en ce temps de troubles, tumultes et séditions, » amener de plus grandes dissensions propres à scandaliser et à donner mauvais exemple au peuple, si l'on n'y pourvoyait promptement ; aussi ordonna-t-elle à l'un de ses huissiers d'informer[2].

Rassuré de ce côté par le zèle et la fidélité de son parlement, Henri II venait d'apprendre avec la plus vive satisfaction le retour de son meilleur capitaine. La vigoureuse résistance de Coligny dans Saint-Quentin, la ferme attitude du monarque, la timidité ou l'aveuglement de Philippe II avaient donné au duc de Guise le temps de revenir d'Italie. Le 20 septembre il débarquait à Marseille, avec le grand prieur, le marquis d'Elbeuf, bonne et grande compagnie de seigneurs et gentilshommes et sept bandes d'arquebusiers français. Le Roi, qui l'avait déjà nommé son lieutenant général en son royaume avec les pouvoirs les plus étendus[3], se déchargea sur lui du fardeau de la guerre ; et comme il était très prudent, brave et heureux, et bien aimé des soldats, chacun prit espérance de voir les affaires se rétablir.

Il ne tarda pas à être rejoint par le duc d'Aumale et le sieur de Tavannes, avec le reste de ses troupes : leur présence au sud de la péninsule n'était plus nécessaire, le Pape s'étant hâté de conclure, même avant le départ de Guise, sa paix avec Philippe II. Le bruit de leur approche avait suffi pour délivrer la Bresse d'un corps d'Allemands, commandé par le baron de Bolwiller, qui, craignant d'être cerné, leva le siège de Bourg et battit précipitamment en retraite.

Tandis qu'à l'est la fortune lui était favorable, le roi de France

[1] X1a 1586, f. 160 v°.
[2] X1a 1586, f. 287 v°.
[3] *Mém.-journ. du duc de Guise*, p. 387 et 391.

Digitized by Google

voulait chasser les Espagnols du nord du royaume, en affamant les garnisons de Saint-Quentin, Ham et Le Castelet. Mais, contrarié par l'insubordination des paysans des environs qui, alléchés par l'ennemi, ne craignaient pas de lui fournir des vivres, il dut prendre des mesures de rigueur. Après avoir fait tracer une limite d'un rayon de trois lieues autour de chacune de ces places, il écrivit aux gouverneurs des villes voisines et fit publier que tous paysans retirés dans ce territoire pour accommoder l'ennemi seraient de bonne prise, voulant qu'ils « soient courus, pillés, prins, et encore mieux chastiés que ses propres ennemis, » qui n'en pourraient par suite retirer aucune commodité et seraient dans l'impossibilité de se ravitailler (23 oct. 1557)[1].

Le lieutenant-général ordonnait, de son côté (fin novembre), aux gouverneurs de Péronne, Guise, La Fère et Ribemont d'envoyer leur cavalerie courre le pays pour affamer Ham et Saint-Quentin. Aussi la garnison de Ham était-elle, à cette époque, fort travaillée de maladies, et la disette s'y faisait-elle sentir[2].

Cependant Guise, jaloux de justifier la confiance du monarque et l'espérance du peuple, avait formé un projet capable de rabattre l'orgueil de cette superbe nation espagnole et de relever le courage des siens. Accompagné des princes et de la noblesse échappés à la bataille de Saint-Quentin et suivi de troupes fraîches, il vint à l'improviste, à la suite de marches savamment calculées, mettre le siège devant Calais, ville réputée imprenable, et conquit en huit jours cette place, dont les murailles avaient bravé durant onze mois les efforts d'Édouard III. Ce brillant fait d'armes fut accueilli avec d'autant plus d'allégresse qu'il était moins attendu[3]. Après Calais, ce fut le tour de Guines : le 21 janvier cette place tombait au pouvoir de Guise, après un sanglant assaut. Ainsi disparurent les derniers vestiges de la domination anglaise sur la terre de France.

Henri II n'est assurément pas au dessus de tout reproche ; mais il y a loin de là aux critiques acerbes, aux accusations injustes dont on l'a chargé. Les écrivains de notre siècle, à la

[1] *Mém.-journ. du duc de Guise*, p. 390 et 394.
[2] *Mém. journ.*, p. 395.
[3] *Mémoire de la Chastre*. Coll. Michaud, 1re série, t. VIII, p. 590.

Digitized by Google

suite des pamphlétaires calvinistes, ne lui ont épargné ni l'injure ni le sarcasme : les pièces justificatives de ce travail le montrent sous un jour bien différent. En soulevant un coin du voile qui cache à nos yeux le caractère de ce prince et les mobiles de sa conduite, nous avons aperçu quelques rayons; nous nous garderons bien d'en conclure que tout y soit sans ombres. Nous avons essayé de jeter un peu de lumière sur ce front royal dont le sourire éclairait si rarement les plis [1]. Peut-être cette étude servira-t-elle à dissiper quelques préventions, en attendant le jour où un examen sérieux et approfondi, dirigé suivant la rigueur de la méthode historique moderne, permettra de rendre un jugement impartial et définitif.

HENRI FURGEOT.

[1] *Relations des Ambassadeurs vénitiens*, 1re série, t. IV, p. 46.

Digitized by Google

LES FAUX LOUIS XVII

(Suite).

V

SUITE DU DÉFILÉ.

RICHEMONT (1831).

Au mois de juillet 1831, Richemont lance son premier factum : *Mémoires du duc de Normandie, fils de Louis XVI, écrits et publiés par lui-même* [1].

Quels étaient les véritables noms de ce personnage, qui s'était appelé successivement Hébert, Giovanni, de France, baron Augustin Picted, Legros, baron Bénard, comte de Saint-Julien, colonel Lemaitre, Henri de Transtamare, prince Gustave et baron Richemont ? Probablement : Henri-Ethelbert-Louis-Victor Hébert. Nous disons *probablement*, car son origine n'a jamais été bien éclaircie, et ces noms, les premiers sous lesquels on l'ait connu, pouvaient être mensongers comme les autres. On a cru aussi qu'il pouvait s'appeler Claude Perrein, né le 7 septembre 1786, à Lagnieu (Ain), fils d'un boucher : erreur bientôt rectifiée [2].

Quels étaient ses antécédents ? Tout ce qu'on a pu découvrir d'authentique à cet égard, c'est qu'il avait été prisonnier de la police autrichienne à Milan, en même temps qu'Andryane et Silvio Pellico [3], en 1821 ; qu'il jouissait dans sa prison d'une assez

[1] Paris. Chez les marchands de nouveautés, 245 p. in 8°. M. Nauroy attribue à tort à Naündorff cet ouvrage et ceux qui furent publiés à l'appui. Ils furent en réalité composés par ou pour Hébert (Richemont).

[2] *Supercheries littéraires ; Univers*, août et septembre 1850.

[3] *Mémoires de Silvio Pellico*, liv. I, ch. 18, 19, 20, 21.

Digitized by Google

grande liberté et qu'il l'avait quittée en octobre 1824. Il était alors venu à Toulon, où il avait déposé une somme de 50,000 francs entre les mains d'un négociant, puis à Rouen, où il avait été d'abord employé dans les bureaux de la Mairie et ensuite maître de verrerie. Il n'avait pas réussi dans sa spéculation, et avait même été condamné comme banqueroutier à trois mois de prison. Dès 1828, il adressa, paraît-il, soit aux Chambres, soit à quelques-uns de leurs membres individuellement, des pétitions pour réclamer, sinon le trône, du moins la qualité d'enfant de Louis XVI [1]. Il recommença après la révolution de 1830 [2], et à partir de cette époque jusqu'à son arrestation (1833), on devait le voir à Paris, à Grenoble à Lyon, mêlé à des intrigues et à des intrigants de toute nuance, légitimistes, républicains et même bonapartistes. Sa vie était débauchée et crapuleuse.

Parmi les croyants qui lui firent cortège, on peut citer un de Brémond, ancien serviteur de Louis XVI; Piston, qui fut son avocat devant la cour d'assises; le sculpteur Foyatier, assez singulièrement fourvoyé dans ce monde interlope; l'évêque de l'un des diocèses les plus importants de l'Est; l'abbé Nicod, curé de la Croix-Rousse à Lyon, dont le cardinal de Bonald fut forcé de censurer le zèle indiscret et les erreurs théologiques; la Mère Alphonse [3], du couvent de Niederbronn ; et, chose plus in-

[1] M. Nauroy (p. 124) cite une *Pétition à la Chambre des Pairs*, datée de Luxembourg, 2 février 1828, manuscrite; une *Proclamation*, datée aussi de Luxembourg, 6 janvier 1830, et une *Protestation contre l'élection de Louis-Philippe*, 2 août 1830 (manuscrites aussi, sans doute).

[2] *Proclamation du duc de Normandie*, Bruxelles, 31 mars 1831, s. l, n. d., 1 p. in-4°.

« L'avide et stupide époux de la fille d'un Roi, y disait-il en parlant de Louis-Philippe, était-il bien fait pour rendre à la France sa liberté et sa mission ? »

[3] Elisabeth Eppinger de son nom de famille. Cette religieuse a laissé en Alsace une réputation touchante de piété, de vertu et de charité. Elle y a fondé un ordre important de religieuses vouées au soin des malades. Dans quelle mesure crut-elle à la vocation royale de Richemont? Il est difficile de le savoir, ses sentiments à cet égard n'étant établis que par les témoignages, fort suspects, des partisans de cet aventurier. Des gens fort respectables, habitants du pays, sont convaincus qu'elle s'intéressait plus à son salut, fort compromis par les désordres de sa vie, qu'à sa candidature royale. Dans tous les cas, elle n'avait qualité ni pour en vérifier, ni pour en certifier l'authenticité, non plus que les autres religieuses de Belley et des Gardes, ou que la Bergère de Sainte-Affrique, dont on a fort légèrement mêlé le nom à cette affaire (V. de Stenay, *Louis XVII vengé, passim*). Il en est de

Digitized by Google

croyable, l'abbé Tharin, ancien évêque de Strasbourg, ancien précepteur du duc de Bordeaux. On voudrait, pour l'honneur de sa mémoire, douter d'une pareille défection, si elle n'était établie par des documents trop positifs [1].

On comprend d'autant moins l'ascendant exercé par Richemont sur des gens qui lui étaient supérieurs par tant de côtés, que, tout en flattant leurs préjugés monarchiques et religieux, et surtout en exploitant à son profit la croyance aux prophéties, telles que celles de Martin et du religieux d'Orval, alors fort en vogue, il eût dû les scandaliser par la licence de ses mœurs et de ses opinions.

Il lui fallait un incroyable aplomb ou une singulière adresse pour mener de front les intrigues les plus contradictoires.

Dans ses *Mémoires*, il s'était présenté comme un combattant de juillet (p. 207), et il promulguait une Constitution dont le suffrage universel, *l'électivité* de toutes les fonctions et la séparation de l'Église et de l'État devaient être la base (p. 213) [2].

Ces *Mémoires* sont d'ailleurs un chef d'œuvre d'ignorance et d'effronterie, un véritable défi au bon sens et à la vérité; mais ce défi est jeté avec un aplomb étourdissant, et au milieu des émotions qui, après la révolution de Juillet, agitèrent la rue et les esprits, il avait moins de chance d'être relevé.

Le prétendu duc de Normandie parle à la première personne ; on voit même sa signature autographe sur la garde du livre. Cette mise en scène était nouvelle. Ni Hervagault, ni Bruneau, ni aucun de leurs successeurs n'y avait eu recours.

Ces *Mémoires* [3] ayant été refondus et complétés dans une autre biographie du duc de Normandie [4], nous réservons les dé-

même de ceux du P. Fulgence, que nous retrouverons plus loin, non plus seulement sectateur des Louis XVII, mais promu lui-même au rôle de Louis XVII par la crédulité de certaines personnes, entre autres du vénérable abbé des Genettes. (*ib.*)

[1] Claravali, *passim ;* — *Biographie* Michaud, *Suppl.* Vo *Tharin* ;— Stenay, *Louis XVII vengé*, p. 101, 218, etc.

[2] Édition à part : *Projet de Constitution.* Paris, Prévost, 1832, in-12 de 24 p. ; — autre, 1833.

[3] Rédigés, paraît-il, par Saint-Edme, qui faisait quelque peu le métier de *teinturier littéraire* (*Supercheries littéraires*). Richemont, devant la Cour d'assises, et ses partisans, ont plus tard désavoué le livre et la signature, tout en reconnaissant qu'ils étaient l'œuvre d'un confident. (*Inflexible*, nos 22-23, 1850 ; — *Louis XVII vengé*, p. 28).

[4] *Vie de Mgr le duc de Normandie*, par Claravali del Curso, 1850.

Digitized by Google

tails pour l'analyse de ce dernier ouvrage, et ne les résumerons eux-mêmes que le plus succinctement possible.

« Le Dauphin, enfermé au Temple avec sa famille après le 10 août 1792, aurait été séparé de son père pendant quelques mois (c'est une erreur). — On lui aurait substitué un enfant apporté dans un cheval de carton (souvenir du *Cimetière de la Madeleine*). — L'enlèvement aurait eu lieu peu de temps avant la chute de Robespierre, c'est-à-dire vers le mois de juin 1794 (p. 53-55). — Il aurait été préparé par un émissaire du prince de Condé, d'accord avec Charette (Frotté n'est pas encore nommé). —La femme Simon aurait favorisé cet enlèvement (elle avait quitté le Temple six mois auparavant). — C'est le Directoire qui empoisonna Dussault (Desault), pour empêcher la divulgation de la substitution qu'il avait constatée (Desault mourut le 1er juin 1795, et le Directoire n'entra en fonctions qu'au mois de novembre suivant). — Le Dauphin aurait été transporté hors de Paris dans un second cheval de bois [1]. — Séjour de « quelques semaines » auprès de Charette. — Visite au prince de Condé. — Remise à Kléber. — Séjour en Egypte. — Voyages en Italie et en Amérique. — Combats, exploits et aventures plus surprenantes que celles de Robinson Crusoë, chez les sauvages *Mamelucks* (*sic*) dans les déserts de l'Amérique méridionale. — Séjour à la cour du Brésil. — Retour en France ; accueil par Fouché et par le prince de Condé. — Assassinat de Fualdès pour s'emparer des lettres de don Juan de Portugal et de celles du prince de Condé que lui a confiées le Dauphin, mais celles-ci ne se retrouvent pas.— Arrestation en Autriche et captivité à Milan.— 1828, 1829 et 1830, pétitions aux Chambres. — Après les journées de Juillet, démarches auprès du duc de Bourbon et reproches amers ; lettres à tous les membres de la famille de Bourbon. — Injures à tous. — « Cause innocente de la mort de Dussault, de Pichegru, de la femme Simon, de Joséphine, de Fualdès, de l'abbé de Tourzel et peut-être du duc de Bourbon » (nous verrons la liste se grossir plus tard) (p. 244).

Hébert n'en resta pas là, et à partir de ce moment, il inonda le public de brochures, toutes écrites pour soutenir ses prétentions et quelques-unes empruntant au nom de leurs auteurs supposés un crédit apparent.

[1] Nous en verrons plus loin la singulière description.

Digitized by Google

Telles furent celles éditées en 1831 et 1832, sous le nom de Labreli de Fontaine, bibliothécaire de la duchesse douairière d'Orléans, qualité que certaines personnes, notamment MM. Jules Favre et Louis Blanc, n'ont pas manqué de relever comme une preuve ou du moins une présomption de sincérité et d'autorité [1].

Labreli de Fontaine a-t-il réellement eu cette qualité ? Nous voulons le croire, encore que son nom soit absent, non seulement des Répertoires de Quérard et de Bourquelot, mais de tous les dictionnaires ou annuaires que nous avons pu consulter, et que ce nom n'ait laissé aucun souvenir à des personnes attachées elles-mêmes à la maison d'Orléans [2].

Mais serait-il l'auteur de ces deux brochures ? Nous en doutons pour l'honneur des fonctions qu'il aurait remplies. Il aurait vendu, prêté ou laissé prendre son nom à quelque faiseur.

Ces brochures ne sont, en effet, que la reproduction servile et presque littérale des imaginations romanesques de Regnault-Warin. Sacre de Louis XVII dans la tour du Temple par l'évêque de Saint-Papoul ; envoi à Desault d'une bourse de cinq cents louis ; entrée au Temple de *Cyprien* (*Adrien* dans le Roman), l'élève de Desault, et de son jeune ami, à l'aide de la carte dérobée ; introduction de l'enfant endormi dans un cheval de carton et substitution au Dauphin ; complicité de la femme de garde ; fuite en Vendée ; couronnement, et jusqu'au fameux discours de Charette, textuellement reproduit [3], rien n'y manque.

[1] *Révélations sur l'existence de Louis XVII*, par M. Labreli de Fontaine, bibliothécaire de S. A. S. Mme la duchesse douairière d'Orléans. Paris, chez les Marchands de nouveautés, 1831, in-8o de 27 p.

Nouvelles Révélations sur l'enlèvement et l'existence du duc de Normandie, seconde partie, par le même. Paris, mêmes indications, 1832, in-8o de 20 p.

[2] Un prétendu certificat de ce Labreli, en date du 30 juillet 1833, transcrit dans les *Mémoires d'un Contemporain*, p. 159, parle de la remise qu'il aurait faite à Richemont de quelques pages d'écriture de la main de la Duchesse et de lettres signées, quelques-unes du moins, de signatures illisibles, pages et lettres mouillées de larmes. « Gardez-les bien et remettez-les lui, si vous êtes assez heureux pour voir celui que nous désirons tant, » aurait-elle dit à Labreli en les lui confiant cinq ou six mois avant sa mort (qui eut lieu le 21 juin 1821). Labreli ne peut dire ce qu'auraient contenu ces documents, et jamais l'audace des défenseurs de Richemont n'a essayé d'en tirer le moindre parti, ce qui prouverait, dans tous les cas, leur complète insignifiance.

[3] Le prétendu Labreli ne s'est même pas aperçu que ce qu'il donne pour une Proclamation était, dans le roman, une allocution coupée par des interruptions qu'il reproduit, et qu'en la datant de la fin de 1795 (toujours avec

Digitized by Google

Labreli déclare qu'il a à sa disposition « des pièces authentiques qui déposent de l'existence du Prince, » mais il se garde

le Roman), après avoir fait évader le jeune prince en juin 1794 (*sic*), il suppose nécessairement qu'il aurait séjourné dix-huit mois entiers à l'armée de Charette, ce qui dépasse toutes les limites de l'absurde.

L'auteur du pamphlet : *En Politique pas de justice* (Gruau de la Barre), invoquant, sans scrupule, dans l'intérêt de Naündorff, cette Proclamation fabriquée dans celui de Richemont, n'a-t-il pas l'audace — que n'avait pas eue Labreli — de dire qu' « elle existe aux Archives, revêtue de beaucoup de signatures? » Mensonge impudent !

Eckard et Antoine de Saint-Joseph, tous deux engagés de vieille date sur la question, prirent la peine de répondre à ces pamphlets.

Le premier publia une brochure intitulée *L'Enlèvement et l'Existence actuelle de Louis XVII démontrés chimériques* (Paris, Ducollet, 1831, in-8° de 2 et 56 p., avec *Note justificative* et faux titre portant : *Supplément aux Mémoires historiques sur Louis XVII*). Son travail est fait avec soin. Il relève les bévues et les contradictions de Labreli, mais il se trompe lui-même en lui objectant la proclamation de Charette, datée de Maulévrier le 22 juin 1795, où le général vendéen, loin de déclarer que le Dauphin est en ses mains, ce qu'il n'eût manqué de faire si la chose eût été vraie, accuse la Convention de l'avoir empoisonné au Temple. Nous avons vu que cette proclamation était apocryphe. Deux petits écrits firent suite à cette brochure : *Sur une Honnêteté littéraire*, nov. 1831, in-8° de 3 p., et *Réplique à une réponse évasive*, décembre 1831 (*Supercheries littéraires*, v° *Louis-Charles*).

Antoine donna : *Preuves authentiques de la mort du ' eune Louis XVII, Détails sur ses derniers moments, Pièces justificatives, Documents inédits et Réfutation des Mémoires du soi-disant duc de Nor andie, fils de Louis XVI*. Paris, Hivert, 1831, in 8° de 48 p.; seconde édition, revue et augmentée de documents nouveaux. Paris, le même, novembre 1831, in-8° de 66 p.

Ils furent eux-mêmes réfutés par un nommé Fortin : *L'Existence de Louis XVII, prouvée par les faits et les prophéties et Réponse aux brochures de MM. de Saint-Gervais et Eckard, intitulées, l'une : « Preuves authentiques de la mort du jeune Louis XVII »... L'autre : « L'Enlèvement et l'existence actuelle de Louis XVII, démontrés chimériques. »* Paris, Mme Goulet, in-8° de 32 p. (L'exemplaire de la Bibliothèque nationale est incomplet.)

L'auteur dit que « Simon n'est sorti du Temple qu'après le 9 thermidor. » Tout le reste est de cette force.

Ce Fortin passa plus tard à Naündorff, ainsi que le constate une lettre du 28 octobre 1835, publiée dans *les Intrigues dévoilées*, t. III, p. 481. Il s'y déclare « membre du Comité secret nommé par Louis XVI. » Il ajoute : « Je suis l'homme qui, en 1831, a, le 27 mars, allumé des lampions sur sa fenêtre, pour l'anniversaire du Dauphin, afin d'éclairer un transparent indiquant une loterie, n° 71 — Retournez, n° 17. — A cette époque, j'avais 71 ans et Louis XVII en prenait 47. »

Naündorff ne faisait pas en Fortin une recrue bien sérieuse.

Voici encore une publication hostile aux *Mémoires*, dont elle renferme

Digitized by Google

bien de les publier [1]. Il récrimine violemment contre Louis XVIII, les Bourbons et Napoléon, et les accuse pêle-mêle, entr'autres forfaits, de l'empoisonnement ou de l'assassinat de Joséphine, du cardinal Maury, de Fualdès, du curé de Sainte-Marguerite, du duc de Berry.

Vint ensuite la réimpression d'un ancien opuscule publié en l'honneur de Thomas Martin [2], de Gallardon, le laboureur visionnaire, avec documents et commentaires qui le rattachaient à Hébert, comme un nouveau *Précurseur* à un nouveau *Messie :* premier essai de ce système audacieux et l'on peut dire sacrilège qui devait faire d'un misérable aventurier, non pas seulement un prétendant, mais un prophète, un apôtre et presqu'un Dieu [3] ! Beaucoup de bonnes âmes s'y laissèrent prendre, sans

un résumé ironique, et qui se termine ainsi : « Pauvre fou, retourne chez tes sauvages ! » *Apparition d'un nouveau prétendu Dauphin, se disant fils de Louis XVI.* (Paris) Poussin, (s. d.) 4 p. in-8o.

[1] Il donne cependant, sans dire où il l'a trouvé, l'article suivant d'un prétendu Traité secret arrêté à Paris, en 1814, entre les Puissances alliées, et dont le mensonge saute aux yeux :

« Bien que les hautes puissances contractantes, souveraines alliées, n'aient pas la certitude matérielle de la mort du fils de Louis XVI, la situation de l'Europe et leurs intérêts politiques exigent qu'elles placent à la tête du pouvoir en France, Louis-Xavier, comte de Provence, sous le titre de roi, ostensiblement, mais n'étant de fait, dans leurs transactions secrètes, que régent du royaume pour les deux années qui vont suivre ; se réservant pendant ce laps de temps d'acquérir toute certitude sur un fait qui déterminera ultérieurement quel doit être le souverain régnant sur la France, etc.»

C'est dans un journal anglais de fort peu d'autorité, *Court Journal*, 24 mars 1832, qu'avait paru ce document, auquel M. Louis Blanc (p. 324) affecte d'accorder une certaine importance, sur la foi seule de la sincérité de Labreli qu'il n'avait pas vérifiée.

[2] Ce Martin, qui fit quelque bruit en 1816 et années suivantes, à l'occasion de visites et de révélations que les Anges lui avaient faites et d'une mission dont ils l'auraient chargé auprès de Louis XVIII, était un pauvre paysan dont la bonne foi ne peut guère être suspectée ; mais on ne connaît au juste ni les influences qu'il aurait subies, ni les mobiles personnels qui l'auraient fait agir (*Biographie* Michaud, Supplément, Vo MARTIN).

[3] *Le Passé et l'Avenir expliqués par des événements extraordinaires arrivés à Thomas Martin, laboureur de la Beauce ; avec des notes curieuses sur quelques personnages qui ont figuré dans ces événements, quelques mots sur les révélations publiées à ce sujet par M. S...* (L. Silvy, ancien magistrat). *On y a joint une Dissertation sur le procès verbal de la mort de Louis XVII, sur les Mémoires dits du Duc de Normandie et sur divers ouvrages récemment publiés sur le même sujet. Cette édition est la seule qui soit revêtue de l'attestation de Th. Ign. Martin.* Paris, Bricon, 1832,

Digitized by Google

s'arrêter ni à l'impiété connue de Hébert [1], ni à son rôle de républicain et de combattant de juillet, tant la crédulité est prompte à dévorer les aliments les plus grossiers qu'on lui jette en pâture, et ce fut un Montmorency qui fit les frais de la publication !

Martin lui-même se laissa, paraît-il, gagner à la cause du prétendant et finit par se présenter comme une des trois personnes chargées de le remettre sur le trône de France [2]. Il mourut avant d'avoir accompli cette mission, en mai 1834. Richemont n'a pas manqué d'insinuer que Martin aurait été, lui aussi, empoisonné par ses ennemis.

Enfin un certain Morin de Guérivière, dont les révélations étaient annoncées avec fracas comme celles d'un témoin, d'un acteur dans le drame de l'évasion, vint à la rescousse et publia ses *Souvenirs* [3].

La déception fut grande. L'auteur se borne à raconter fort longuement comment il aurait été, le 7 juin 1795, emmené en voiture de poste, de Paris à Thiers, par un certain Ojardias, agent du prince de Condé; comment cet Ojardias aurait fait, sur la route, les folies les moins compatibles avec sa prétendue mission (celle, par exemple, de rouer de coups le postillon de Conventionnels en tournée, qui s'était permis de dépasser sa voiture); comment il aurait été arrêté, puis relâché à Thiers,

in-8° de 308 p. (par l'abbé Perraud, ancien vicaire général de la Grande-Aumônerie.)

M. Silvy, auteur de la *Relation* ainsi reproduite et dénaturée dans quelques-unes de ses parties, protesta immédiatement dans un écrit intitulé : *M. S., ancien magistrat, à l'auteur de l'écrit intitulé : Le Passé et l'Avenir expliqués par les événements extraordinaires arrivés à Thomas Martin, laboureur de la Beauce.* (Paris, Pihan De la Forest (1832), in-8° de 28 p.). Il s'éleva surtout contre la supposition que Martin, dans son entrevue avec Louis XVIII, lui eût révélé l'existence de Louis XVII et l'eût engagé à descendre du trône pour y faire place à son neveu : cette révélation était précisément l'objet principal du nouvel éditeur.

Eckard répondit aussi. On a de lui : *Un Dernier mot sur Louis XVII, et Observations, en ce qui concerne ce Prince, sur un ouvrage intitulé « Le Passé et l'Avenir. »* Paris, Ducollet, 1832, in-8° de 64 p.

[1] *Mémoires de Silvio Pellico.*

[2] *Supercheries littéraires*, V° *Louis-Charles.*

[3] *Quelques Souvenirs destinés à servir de complément aux preuves de l'existence du Duc de Normandie, fils de Louis XVI*; Paris, chez les Marchands de Nouveautés, 1832, in-8° de 36 p.

Digitized by Google

et enfin déposé chez un M. Barge-Béal où il aurait séjourné longtemps: le tout, sans doute, pour attirer sur sa piste les agents de la Convention, pendant que le véritable Dauphin aurait suivi une route différente. Mais il ne peut dire ni qu'il ait vu ce dernier après son évasion, ni qu'aucun personnage de quelqu'autorité lui ait révélé, soit alors, soit depuis, le secret de l'intrigue dans laquelle il aurait joué un rôle inconscient. Il paraît que quelques personnes auraient cru, à cette époque, qu'il était le véritable Dauphin, et on doit lui savoir un certain gré de n'avoir pas essayé plus tard de profiter de leurs bonnes dispositions pour en réclamer le titre. Rien au fond de cet imbroglio qui ait la moindre portée. De ce qu'un enfant nommé Morin aurait été emmené à Thiers, avec un certain mystère, le 7 juin 1795, peut-on conclure qu'à la même époque, ou précédemment, un autre enfant ait été enlevé du Temple et conduit en Vendée? Assurément non. Mais il importe de noter cette date du 7 juin 1795. Si elle coïncide à peu près avec celle de la mort du jeune Dauphin, elle exclut toute possibilité que ce même Dauphin eût été enlevé, soit en janvier 1794, soit en juin 1794, soit en janvier 1795, à aucune des époques, en un mot, indiquées successivement par Hébert. En d'autres termes, Morin ne peut être sincère, sans que son seigneur ne soit un imposteur [1].

[1] Aussi Naündorff, que nous verrons plus tard invoquer les *Souvenirs* de Morin contre Morin lui-même, et prétendre que c'est dans son intérêt à lui (Naündorff) qu'il aurait été conduit à Thiers et non dans celui de Richemont, comme Morin le soutenait, crut-il prudent d'inventer une nouvelle fable. Il exposa (un peu tard, il est vrai, et quand il s'était déjà prononcé pour le transport en Vendée de l'enfant enlevé, aussitôt après son enlèvement) que ce même enfant serait resté caché dans les combles de la tour du Temple pendant des mois, des années! et que transporté en Vendée, au mois de juin 1795, à l'époque précisement où se répandit le bruit de sa mort, c'eût été pour donner le change, non pas sur l'enlèvement, mais sur cette translation, qu'on aurait jeté une douzaine de faux Dauphins, et Morin parmi eux, sur toutes les routes de France !

Il faut bien dire aussi qu'on voit percer, dans le langage du pauvre Morin, le vif mécontentement d'un industriel, fabricant de cartonnages, qui, s'étant fait breveter pour un système de gauffrures et ayant compté sur une récompense honorifique à cette occasion, ne l'avait pas obtenue, et en avait gardé une rancune amère au gouvernement de la Restauration.

Il avait contesté au baron de Batz l'honneur d'avoir tenté de délivrer Louis XVI, le 21 janvier, sur la route de l'échafaud. L'infatigable Eckard reprit la plume, et sous ce titre : *L'Ombre du baron de Batz à M. P*** de M**** (Prousteau de Montlouis), *au sujet de la brochure intitulée : « Quel-*

Digitized by Google

Une quantité d'autres brochures en faveur de Hébert, tenaient la curiosité publique en haleine. Quelques-unes même étaient d'une violence cynique contre le gouvernement et la dynastie de Juillet[1]. Il continuait à entretenir des rapports secrets avec les conspirateurs de toute nuance et à répandre autour de lui des sommes considérables[2], qu'il puisait plus particulièrement dans les bourses monarchiques, pour les verser dans celles de la

ques Souvenirs, etc. » (Paris Ducollet, 1833, in-8° de 27 p.), publia une réfutation de ces *Souvenirs*.

Morin lui-même rentra en lice en 1841, contre Gruau de la Barre et contre Gozzoli, sectateurs de Naündorff, par quelques écrits que nous classons à l'article de ce dernier.

[1] *Le Duc de Normandie*. Paris, Balary in-8° de 4 p.

Dialogue en style populaire entre le Père Bonard et la mère Boulant.

« Les fleurs de lys ont été conspuées et sont en horreur au peuple; le coq n'est qu'un oiseau de fumier et de boue qui ne peut sortir de ses ordures; l'aigle, ce roi des volatiles qui plane majestueusement dans les airs, ornera son écusson. »

Plaidoyer de Me Jean Bonhomme en faveur du pouvoir absolu, dédié aux très honorables milord Polignac, Ibrahim La Bourdonnage, et Judas Bourmont, Paris. Selligue (s. d.), in-8° de 16 p.

Attribution douteuse, que nous empruntons aux *Supercheries Littéraires*.

Lettre de Jean Bonhomme à MM. les Députés de la remontrance. Paris, 25 mai 1832.

A la France de Juillet; Lis, juge et agis si tu peux. Signé Jean Bonhomme. Paris, 6 sept. 1832. Autographie.

A la France de Juillet et à tous les généreux défenseurs de la liberté du peuple. Signé Jean Bonhomme. Paris, 30 sept. 1832. Autographie.

A la France de Juillet, Lis, juge et agis. Signé Bonhomme Richard. Paris, 5 octobre 1832. Autographie.

Une Pastorale. Signé Jean Bonhomme. Paris, 21 février 1832. Autographie.

Ces dernières pièces furent l'objet de poursuites et de condamnations. Elles avaient pour principal objet la révélation d'un prétendu traité entre Louis-Philippe et les ministres de la Sainte Alliance pour une troisième Restauration, avec le démembrement et l'occupation militaire de la France, moyennant des garanties pécuniaires au profit de la famille d'Orléans.

Nouveaux Documents relatifs au duc de Normandie, fils de Louis XVI, et contenant de précieux détails sur la détention de ce prince à Milan, sur le bruit généralement répandu de son mariage avec la duchesse de Berry, etc., etc., par une société de Vrais croyants. Paris, Mme Goullet, 1833, in-8° de 24 p.

On voit par cette brochure, d'ailleurs très insignifiante, que Hébert avait trouvé moyen d'occuper la presse de sa personne et de ses prétentions. *Journal du Commerce*, 3 septembre 1832; — *Constitutionnel*, 5 mars 1833; — *Écho de Seine et Oise*, 21 mars 1833; — *Observateur des Tribunaux*, avril 1833; — etc.

[2] Parmi ses clients, on voit figurer le romancier Dinocourt, cher aux cuisinières et digne émule de Regnault Warin.

Digitized by Google

cause républicaine, alors moins bien fournies [1]. Une perquisition à son domicile fit découvrir des armes, une presse clandestine, un uniforme militaire avec une épée et un chapeau à plumes noires, des cachets, les uns aux fleurs de lys, les autres à l'aigle, des papiers compromettants. On l'arrêta à la fin d'août 1833. Après une longue instruction, il comparut devant les assises de la Seine (30 octobre-5 novembre 1834), accusé de complot contre la vie du Roi et contre la sûreté de l'État, d'escroquerie, de port d'armes prohibées et de plusieurs délits de presse. Trois complices, prévenus seulement de participation à la publication des écrits séditieux, Boucher Lemaître, Asselin et Collard, étaient assis à côté de lui.

Nous n'avons pas à retracer ici les débats de cette affaire. Ils ont été publiés plusieurs fois [2]. Hébert, qui tout d'abord refusait de répondre, se défendit assez piteusement. Il déclina la responsabilité des *Mémoires* publiés sous son nom et revêtus de sa signature, et prétendit avoir été enlevé en janvier 1794. Il déclara qu'il croyait être le duc de Normandie, sans affirmer qu'il le fût. « Si je ne le suis pas, disait-il, dites-moi donc qui je suis : » argument assez pauvre et qu'on retrouve dans tous ses écrits. Demandeur aux fins d'obtenir le titre et le nom de Louis XVII, c'était bien à lui qu'il incombait d'établir sa demande. Une partie des assistants trouva qu'il avait quelque ressemblance dans la physionomie avec les Bourbons; le plus grand nombre qu'il n'en avait aucune : tant les inductions tirées des ressemblances sont conjecturales et souvent fautives !

Ses mœurs et ses relations parurent fort suspectes. Son habitude de *ririter* (mot dont il a enrichi la langue française) avec les plus jeunes des dames qui formaient sa cour, fut jugée équivoque. La plupart des témoins qu'il produisit déposèrent contre lui.

Andryane, qui ne l'avait pas vu dans la prison de Milan et qui

[1] Gisquet, *Mémoires*, t. IV, ch. 3.

Le croirait-on ? Carlier, chef de la police municipale de Paris, fut véhémentement soupçonné d'avoir eu des intelligences secrètes avec Hébert (le même, *ib.*). — Débats du procès Richemont devant la cour d'assisses de la Seine.

[2] *Journal des Débats*, 29 oct. — 5 novembre 1834; — *Supercheries littéraires*, v° *Louis-Charles ; — Gazette des Tribunaux*, 1-5 novembre 1834; — *Mémoires d'un Contemporain* (publication faite par ou pour Richemont), 1843, p. 161, 232 ; — Stenay, *Louis XVII vengé*, etc.

Digitized by Google

tout d'abord croyait que Hébert, qui se trompait sur certaines circonstances locales, n'y avait point été renfermé, finit par admettre, sur la foi d'indications plus exactes, qu'il avait dû, en effet, y séjourner.

Le gardien Lasne affirma solennellement, et à plusieurs reprises, que le Dauphin était mort dans ses bras, le 8 juin 1795.

L'incident le plus curieux des débats fut l'apparition d'un personnage à cheveux blancs, vêtu de noir, porteur d'un grand pli aux armes de France, qui déclara se nommer Morel de Saint-Didier. Il venait protester, au nom de l'autre duc de Normandie, Charles-Louis (Naündorf,) contre les prétentions de Louis-Charles (Richemont).

Hébert fut déclaré coupable sur tous les chefs, excepté sur ceux de complot contre la vie du Roi et d'escroquerie, et condamné à douze années de détention.

Quelques mois après, il trouva moyen de s'évader de Sainte-Pélagie, avec Rossignol, républicain, condamné dans l'affaire de Juin, et Couder, légitimiste, condamné dans l'affaire de la rue des Prouvaires.

Pendant les années suivantes, il vécut caché, quoique ses adeptes lançassent encore de temps en temps dans le public quelques pamphlets [1], particulièrement en réponse aux publications de Naündorf et aux révélations qu'avait faites sur son propre compte l'ancien préfet de police Gisquet dans ses

[1] *Lettre de M. Ch. de Temper à Madame la baronne de ****. Paris, Herhan, 1836, in-8° de 16 p.

«... On n'a pas prouvé que Richemont n'était pas le fils de Louis XVI, ni connu son origine, ce qui est d'autant plus extraordinaire que chacun sait qu'aucun individu ne peut être inconnu dans un pays policé..... »

Récriminations violentes contre Naündorff et contre le nom de Charles Louis qu'il a commis la bévue de s'attribuer.

Deuxième lettre du même. Paris, Herhan, in-8° de 7 p.

« ... Le petit opuscule : *La Croix de Grâce*, qu'on dirait inspiré par la démence, est le produit de la ruse la plus diabolique. »

« Naündorff ne peut pas même dire où on l'aurait transporté au sortir du Temple. »

Cinq années d'intrigues dévoilées, par M. Morin de Guérivière père. *Réponse à MM Gozzoli, Morel de Saint Didier, Gruau, Xavier Laprade et autres*. Paris, ce 13 août 1839. Paris, Pollet, 1839, in-8° de 6 p. Très violent contre Naündorff, mais écrit, comme les autres brochures du même qui vont suivre, sur les documents officiels recueillis par la police de France et par celle d'Allemagne.

Digitized by Google

Mémoires (1840) [1]. Ces révélations étaient terribles et décisives. Nous en avons extrait la plupart des détails qui précèdent.

[1] Paris, Marchand, 4 vol. in-8°. Autre édition, Bruxelles, Ch. Hen, 6 vol. in-8°.

Déclaration de M. Chamblant, ingénieur opticien, demeurant à Paris, rue Mazarine, n° 48, par laquelle il reconnaît le fils de Louis XVI dans la personne de M. le baron de Richemont, 1er septembre. Paris, Pollet, 1839, in-8° de 8 p.

Chamblant, qui prétendait reconnaître dans Richemont le Dauphin qu'il aurait entrevu enfant cinquante ans auparavant, n'était qu'une dupe dont tout le monde se moquait dans son quartier (*Supercheries Littéraires*).

Indignement et outragement calomnié par l'ex-préfet de police Gisquet... Paris, Pollet, (mars) 1841), in-8° de 4 p.

Après avoir fait toutes les tentatives possibles pour attaquer devant les tribunaux l'ex-préfet de police Gisquet, qui m'a si lâchement diffamé dans le pamphlet qu'il a publié sous le titre de Mémoires... Paris, Pollet, Soupe et Guillois (15 mai 1841), in-8° de 3 p.

Petits pamphlets sans titres et dont nous donnons les premiers mots qui suffisent pour en caractériser l'esprit.

Réponse à M. Gruau de la Barre, par M. Morin de Guérivière père. Paris, Pollet, Soupe et Guillois, 1841, in-8° de 7 p.

Lettre à M. Gozzoli, avocat, par M. Morin de Guérivière père. Paris, Pollet, etc., 1841, in-8 de 16 p.

Mémoire (sic) *d'un Contemporain que la Révolution française fit orphelin en* 1793, *et qu'elle raya du nombre des vivants en* 1795, *pour servir de pièce à l'appui de la demande en reconnaissance d'état qu'il se propose de présenter*. Paris, Vassal frères, 1843, in-8° de 12 et 232 p.

Seconde édition. Paris, Maistrasse et Viart, 1846, in-8° de 424 p.

Seconde autobiographie écrite par Richemont ou plutôt écrite en son nom, plus détaillée que la première, moins prolixe que la troisième, et offrant avec elles de nombreuses variantes.

La main de Richemont, reconnue par Mlle Le Normand, la fameuse pythonisse, pour celle du Dauphin, qui lui aurait un certain jour, avant la Révolution, offert des fleurs. — Anecdote tout à fait apocryphe. Si le fait eût été vrai, Mlle Le Normand n'aurait pas manqué de le raconter dans ses nombreuses publications. Rien n'établit, d'ailleurs, ses rapports avec Richemont, et cette main d'enfant de six ou huit ans, reconnue après quarante ans et plus, ne peut être qu'un conte (p. 41).

Version du *Cimetière de la Madeleine*, reproduite servilement. Ojardias s'est introduit au Temple, en prenant la qualité de médecin. C'est Frotté qui lui a procuré un laisser-passer. L'enfant substitué a été introduit dans un cheval de carton; le Dauphin emporté dans un paquet de linge sale. Date de l'évasion, 19 janvier 1794. Le jour même, le Dauphin est parti pour la Bretagne. On l'y a tenu caché jusqu'en juin 1795. Il n'est plus question de reconnaissance, ni de proclamation par les chefs royalistes. Prétendue lettre de Chazal, en date du 8 juin, portant que « l'on a de fortes raisons de supposer que l'enfant qui était renfermé au Temple et qui avait disparu dans le temps, est dirigé sur Lyon après avoir été tenu caché dans la capitale : » lettre qui aurait été en la possession de Courtois, le Conventionnel, et que personne, naturellement, n'a jamais vue (p. 59).

Digitized by Google

La propagande ainsi faite en faveur de Hébert, redoubla après la Révolution de 1848 [1]. Il eut plusieurs journaux à sa

Entrevue de Richemond, en 1801, avec la femme Simon « presque folle de joie.

Citations de Labreli, du baron Thierry, etc.

[1] *Circulaire électorale*, 22 mars 1848, signée l'Ex-baron de Richemont, condamné politique en 1834.

« *Citoyens Représentants, le 12 juin 1795, un acte irrégulier en la forme...* » *Adresse aux Représentants de la Nation.* (Paris), Soupe (1848), in-4° de 2 p. Autre édit. Paris, Soupe, in-4°. Autre, Lyon, Dumoulin et Ronnet, in-4°.

Pièce signée : « Le Prisonnier du Temple et de Milan, condamné politique de 1834, l'ex baron de Richemont. » Reproduite dans les *Supercheries Littéraires*, V° *Louis-Charles*.

Le Fils de Louis XVI, par M. H. M. de la Salette. Bordeaux, Causserouge, (s. d.) in-8° de 8 p. Autre édit. Lyon, Dumoulin et Ronnet (s. d.) in-8°. Extrait de la *Revue Catholique* du 15 novembre 1848.

Ce n'est guère qu'une sorte de prospectus ou de réclame en faveur des *Mémoires* d'un Contemporain.

Biographie de Louis Charles de France, ex-duc de Normandie, fils de Louis XVI, connu sous le nom de l'ex-baron de Richemont, tirée des Mémoires d'un Contemporain, qui se trouvent chez Boucher-Lemaistre, marchand papetier, rue Neuve-Saint-Méry, n° 35. Paris, 1848, in-18 de 24 p. Seconde édit., 1848, même format. — Insignifiant

Lettre du duc de Normandie au F.·. Dechevaux-Dumesnil (horloger-bijoutier, quai des Orfèvres, n° 58, à Paris). Paris le 16e j.·. du 5 M.·. de la lune ab. 1849.

« Jeune et dans une position tout à fait exceptionnelle, je fus initié, à quatorze ans, en 1799, en Egypte, dans les sciences occultes des Egyptiens. Poussé par Berthier, Murat, Lannes et autres généraux de l'Expédition, je fus admis au premier grade maçonnique, avec dispense d'âge, et sous le nom de Louis que je portais alors... Je reçus ensuite tous les grades maçonniques, jusqu'à celui de sublime Prince du royal secret.... Lors de mon arrestation en 1833, mon diplôme a disparu avec une foule de papiers importants... Désirant aujourd'hui reprendre le nom de mon père, mort le 21 janvier 1793, et recevoir le 33e et dernier degré maçonnique sous ce nom, serait-il indispensable de procéder à une troisième initiation ?... » (Le *Franc-Maçon*, 1849, p. 354.)

Dechevaux-Dumesnil accueillit cette communication avec de grandes protestations de sympathie. Il devait répondre dans le n° suivant du *Franc-Maçon*. Il ne le fit pas, nous ne savons pourquoi.

N'est-il pas instructif de voir Hébert, dans la même année, se réclamer de son affiliation à la Franc-Maçonnerie et de la bénédiction du Pape ?

L'Ex-baron de Richemont, fils de Louis XVI, à M. le Rédacteur de l'Inflexible, par J. Arnold.

Lettre publiée dans le Journal l'*Inflexible, Journal des intérêts de tous*, n° 2, novembre 1849, pour tâcher de rallumer la polémique.

L'Ex-baron de Richemont, fils de Louis XVI, par M. de la Salette. Paris, Boucher-Lemaistre, février 1849, in-8° de 32 p. Extrait de *la Revue Catholique*, du 15 février 1849.

Digitized by Google

solde [1]. Naündorf avait aussi les siens. Rien de curieux comme la lutte engagée à cette époque entre Richemont et Naündorff. Ils échangeaient entre eux les récriminations les plus injurieuses. Ils s'accusaient muturellement d'usurpation et d'escroquerie. Naündorff, aux yeux de Richemont, n'était qu'un misérable intrigant soudoyé par la police de Louis-Philippe ; Richemont, à ceux

C'est une sorte d'analyse des *Mémoires d'un Contemporain*, qui en reproduit, en en forçant même le ton, les assertions hasardées, les citations tronquées, les bévues grossières.

M. de la Salette avait été rédacteur de *La Voix de l'Eglise*, organe plus ou moins explicite des prétentions de Richemont ; puis de *la Revue Catholique* qui venait de lui fermer ses colonnes ; il se proposait de fonder le *Rénovateur, Revue de la Rénovation sociale, politique, religieuse, scientifique et littéraire*, dès qu'il aurait réuni cent abonnés à 10 fr. L'abbé Mathieu, aumônier de l'hospice La Rochefoucauld à Montrouge, était son collaborateur.

La Vérité sur le fils de Louis XVI connu sous le nom de M. l'Ex-baron Richemont, etc. Grenoble, Baratier, 1849, in-8o de 51 p.

L'objet principal de cette petite brochure est de faire à Richemont l'application des prophéties du Religieux d'Orval, désavouées, on le sait, par l'évêque de Verdun.

Appel à l'opinion publique sur la conduite de certains hommes et de certains journaux envers l'ex-baron de Richemont, depuis son voyage de Gaëte. Paris, Boucher-Lemaistre, 1849, in-12 de 23 p.

Niaiseries. Un certain Dr Noyer et un certain curé, Royannez, s'extasient sur la facilité avec laquelle Richemont aurait, à Gaëte, obtenu une audience du Saint Père ; il a même poussé la condescendance jusqu'à intercéder pour leur en faire obtenir une pour eux-mêmes ; mais ils ne savent rien de ce qui s'est passé entre le Pape et lui.

Cette brochure est une réponse indirecte aux articles de l'*Univers* (5, 14, 15, 19, mai 1849), qui avait dit et maintenu, avec toute vérité, contre Richemont, que c'était comme simple particulier qu'il avait obtenu son audience.

Extrait de la Revue Catholique du 15 mars 1849, contenant des Lettres sur l'ex-Baron de Richemont, la relation de son voyage à Naples et à Gaëte et la copie de la demande en réclamation d'Etat civil dument enregistrée et qui a été déposée au parquet du Procureur de la République, à Paris, le 27 mars 1849. Paris, Lacour, avril 1849, in-8o de 15 p.

A la suite, quelques extraits de journaux en l'honneur des *Mémoires d'un Contemporain*, recueillis par de la Salette, pagination distincte, 8 p. in-8o.

[1] Notamment *la Voix de l'Église* (in-8o, juin 1846 à mai 1848). Organe timide et réservé.

La *Revue Catholique*. Ce journal que dirigerait l'abbé Migne (1848 et 1849, in-8o) ayant eu le malheur d'ouvrir ses pages aux lettres de M. de La Salette, un de ses rédacteurs, en faveur de Richemont, tout en faisant de grandes réserves sur le fond de la question, fut bientôt envahi, non seulement par les tenants de Richemont, mais par ceux de Naündorff et de Vintras, qui en firent un champ de combat.

L'*Inflexible, Journal des Intérêts de tous* : Ch. Peynaud, rédacteur-gérant (in 4o et in-fol., 28 octobre 1849 au 1er décembre 1851, 52 nos). Parmi

Digitized by Google

de Naündorff, « un agent de Goritz [1]. » Naündorff déclarait que « toutes les pièces invoquées par Richemont étaient fausses, et le défiait d'en produire une seule aux mains des magistrats ; » que, « ses *Mémoires* étaient farcis de fables, de niaiseries, de platitudes, indignes du fils d'un monarque et même de tout réclamant... ; que Richemont n'était qu'un escroc [2]. » Tous deux avaient raison.

Leurs systèmes, au fond, se ressemblent. Il y a même entre eux émulation et une sorte de renchérissement dans l'emploi de certains moyens. C'est à qui prodiguera aux Bourbons de la Branche aînée comme de la Branche cadette, les injures les plus grossières [3]. C'est à qui — comme autrefois certains auteurs

les rédacteurs de cette feuille fort peu sérieuse, nous voyons Pascal, Noyer, Suvigny, Mathieu, Aubry, etc., et plusieurs prêtres. Elle publiait de temps en temps des vers en l'honneur de son idole. Elle soutint de vives polémique contre l'*Univers* (août et septembre 1850). (Hatin, *Bibliographie de la Presse française.*)

[1] *Voix d'un Proscrit.*

[2] Sauquaire-Souligné, *Voix d'un Proscrit* p. 195.

[3] Échantillons de ces aménités royales :

Les *Légitimistes* accusés de patronner « les fraudes, les injustices, les usurpations et tous les autres attentats qu'on peut commettre à l'ombre ou impunément. » (Claravali, p. 520.)

Louis Philippe « couvert de tous les crimes ; voleur des diamants de Marie Antoinette ; assassin du duc de Bourbon ; empoisonneur de Martin...,» etc. (Le même, p. 317, 424.)

Louis XVIII convaincu d'une foule d'assassinats et d'avoir écrit à Robespierre, son correspondant et son agent ; « vous avez, il est vrai, détruit le soliveau ; mais il reste encore beaucoup à faire, et tant que le bâtard existera, il n'y aura rien de fait. » (Claravali, p. 146.)

« Louis XVIII eut la capacité de tous les crimes, la bassesse de toutes les hypocrisies, la perfidie de toutes les corruptions et offre le type d'un caractère de scélératesse dont l'histoire n'offre pas d'exemple. » (*Intrigues dévoilées*, t. I, p. 650.)

La duchesse d'Angoulême : « Femme sans cœur, fille sans respect pour la mémoire de ses augustes parents, sœur dénaturée, spoliatrice éhontée des biens de l'orphelin, oublieuse du compagnon de ta captivité au Temple et félonne à ton roi légitime !.. » (*Intrigues dévoilées*, t. I, p. 33.)

« La *sainte* duchesse d'Angoulême vivant dans un état public d'impénitence, de spoliation du bien d'autrui, d'oubli de ses devoirs, de complicité permanente avec tous les criminels proscripteurs de son frère. » (*Non! Louis XVII n'est pas mort au Temple*, p. 155.)

« La déconsidération publique qui commence à vous assiéger, le mépris d'une foule d'hommes de cœur qui furent vos amis et vos serviteurs politiques... l'opprobre qui s'attachera à votre mémoire et plus que tout, le remords qui empoisonne déjà vos jours, le remords, cancer dévorant, châtiment anticipé des coupables... vous réservent à l'une de ces hontes sous le far-

Digitized by Google

dramatiques, en rivalité sur le nombre de portiers étouffés à la porte des théâtres, les jours où l'on jouait leurs pièces — inscrira à son bilan la liste la plus noire d'assassinats et d'empoisonnements commis par ses ennemis, pour arriver à le perdre. Richemont cite avec orgueil, parmi les martyrs de sa cause, Desault, Ojardias, Pichegru, Frotté, le duc d'Enghien, l'abbé de Tourzel, Joséphine, Fualdès, Caron, le duc de Bourbon, Martin (de Gallardon) ; Naündorff y ajoute Pezold et quelques autres.

Tous deux lancent en avant les assertions les plus audacieuses, sans l'ombre d'une preuve à l'appui, invoquent avec un égal aplomb l'autorité des morts qui ne peuvent leur répondre, parfois aussi celle des vivants, sauf à recevoir des démentis humiliants qui ne les empêchent pas de recommencer [1]; tous deux, mais surtout Naündorff, dont les défenseurs, anciens légistes, sont plus fureteurs, plus pointilleux, citent comme des autorités historiques, comme des autobiographies authentiques, tous les mémoires saugrenus composés par La Mothe-Langon et par Touchard-Lafosse, sous le nom des Souverains et des grands personnages contemporains ; tous deux ont un égal besoin d'associer le merveilleux religieux au merveilleux politique. Hébert l'incrédule , le combattant de Juillet, le Franc-Maçon, est protégé spécialement par la très sainte Vierge ; il a des révélations célestes, des colloques avec les Anges [2] ; il renouvelle le miracle de la Légion thébaine [3]. Naündorff ne reste pas en retour. Lui aussi est en communication directe

deau desquelles il ne reste plus qu'à se voiler la tête et à attendre la mort... » (Gozzoli, dans *la Voix d'un Proscrit*, p. 73.)

La Duchesse d'Angoulême, enfin, et le comte de Chambord accusés tous les deux d'avoir voulu faire assassiner Naündorff : « Sa sœur a peut-être donné elle-même l'ordre d'entourer sa maison d'assassins ; le parti de Goritz poursuit avec fureur l'existence du malheureux prince... Les misérables sicaires dévoués à commettre ce crime pour un peu d'or sont tous Français ; c'est vraiment une honte pour notre nation... » (Gozzoli, *Voix d'un Proscrit*, p. 81 et 269.)

[1] Citons seulement, parmi les personnes qui ont été dans la nécessité de démentir ainsi l'abus qu'on s'était permis de faire de leurs noms, le général Auguste de la Rochejaquelein, la comtesse de Falloux douairière, Franchet, ancien directeur de la police, les héritiers du chancelier Dambray, de l'illustre de Sèze, etc., etc., etc.

[2] Claravali, p. 159, 173.

[3] Le même, p. 163.

Digitized by Google

avec le ciel, et sous la dictée des Anges, il finira par écrire un évangile nouveau ! Nous n'exagérons point, et toutes ces sottises, ces diatribes contre ce qu'il y a de plus respectable dans la royauté légitime, ces dérisions de la religion, ces attaques violèntes contre elle, ce ne sont pas seulement MM. Louis Blanc, Jules Favre et leur suite qui s'en feront les complaisants ou les complices; ce sont surtout des gens comme l'abbé Tharin, ayant l'incroyable prétention de raffiner l'orthodoxie monarchique et religieuse, d'une intolérance égale à leur ignorance ; comblés, quelques-uns, des bienfaits de la branche aînée.

Quels bons rires auraient dû échanger entr'eux ces deux hommes, en se rencontrant sur le boulevard, à moins qu'ils n'eussent échangé des gourmades !

Constatons encore, de leur part à tous deux, le même système d'attaques judiciaires, qui n'étaient qu'une spéculation sur le scandale et une réclame contre les Bourbons. Hébert, toutefois, ne fit que suivre Naündorff dans cette voie, et avec une certaine timidité. Ce n'est qu'en 1849 qu'il se décida à intenter à la duchesse d'Angoulême une action à laquelle il ne donna pas suite. Il voulait lui arracher sa part de l'héritage commun, qu'elle avait seule recueilli, tout en se bornant à demander, tout d'abord, la reconnaissance de son état civil [1].

Hébert nous racontera, d'ailleurs, lui-même, et à sa manière, l'emploi de son temps depuis son évasion jusqu'à l'amnistie du 27 avril 1840, qui l'affranchit bien des conséquences de sa condamnation, mais en laissant peser sur lui la possibilité d'une expulsion ; depuis cette amnistie jusqu'à la Révolution de 1848 et même jusqu'en 1850, époque où il lança un gros et l'on peut dire dernier volume. Naündorff, dont la fortune avait un moment éclipsé la sienne, était mort, abandonné de la plupart des siens, mais sa propre étoile pâlissait. Il le voyait sans doute, et il hasarda une dernière partie. Ce volume contient le roman de sa vie dont nous venons de retracer l'histoire. Force nous

[1] L'assignation devant le tribunal de la Seine est du 27 mai. Elle a pour objet de faire juger, non pas qu'il est Louis XVII, mais « Louis Charles de « France et duc de Normandie, né à Versailles, etc. de feu Louis Auguste, « Roi de France et de Navarre, et de feue dame Marie-Antoinette-Josèphe « Jeanne, archiduchesse d'Autriche, reine de France et de Navarre, son « épouse, et qu'il sera rétabli dans tous les droits et actions résultant pour « lui de son acte de naissance et de la filiation ci-dessus indiquées. »

Digitized by Google

est de l'analyser et de revenir ainsi sur nos pas ; mais ce volume fut un événement dans la vie de Richemont dont il acheva de ruiner le crédit déjà bien ébranlé. Il donne sa mesure et celle de ses partisans. Voyons donc le Prétendant raconté et jugé par lui-même.

La Vie de Mgr le duc de Normandie, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, roi et reine de France, que la Révolution fit orphelin en 1793, et qu'elle raya du nombre des vivants en 1795, par M. L. Esp. J. J. Claravali del Curso [1], est un méchant roman dans le goût de l'*Infortuné Napolitain* ou de la *Vie de Cagliostro*.

C'est un salmigondis de voyages, d'aventures, de miracles même, plus invraisemblables et plus ridicules les uns que les autres. Aux mystères dans lesquels ils enveloppent leur héros, l'auteur ou les auteurs ont ajouté, pour augmenter l'effet, ceux de l'affaire Fualdès et de l'affaire Martin (de Gallardon).

Essayons pourtant d'analyser cet imbroglio.

Le héros, caché dans un paquet de linge sale, est enlevé du Temple le 19 janvier 1794, jour fixé pour le départ des époux Simon, par Ojardias. Ojardias a pour complice la femme Simon, et — révélation nouvelle ! — Simon lui-même. Un enfant, muet et souffrant, introduit dans le corps d'un cheval de bois, est laissé à sa place [2]. Frotté,

[1] Vol. in-8°, Paris et Lyon, 1850, avec un portrait qui n'a absolument rien de Bourbonnien. — *Quid* Claravali del Curso ?

[2] Il est à noter que, dans les *Mémoires* (1831), la date de l'enlèvement était rapprochée de la mort de l'enfant substitué (8 juin 1795) et de celle de Desault (1er juin). Mais on s'aperçut bientôt que les Simon n'étaient plus à ce moment au Temple. Ils l'avaient quitté en janvier 1794, et n'avaient donc pu se prêter à l'enlèvement. Le duc de Normandie s'en tira en désavouant son livre et sa signature, absolument comme l'avait fait la Lamotte à propos des libelles orduriers contre Marie-Antoinette publiés sous son nom. Les variantes sont du reste trop nombreuses pour qu'on les puisse relever. Frotté et Ojardias, qui n'étaient pas nommés en 1831, apparaissent en 1850 comme les sauveurs du jeune prisonnier. Son séjour de « quelques semaines » auprès de Charette est devenu une résidence de près de dix-huit mois.

Voici, textuellement extraite des *Mémoires*, la description du cheval de bois, rival de celui de Troie, tellement ridicule, tellement absurde dans les détails qu'elle donne et les moyens périculeux autant qu'inutiles dont elle suppose l'emploi, que le duc de Normandie et ses *teinturiers* n'ont plus osé la reproduire:

« Je fus placé dans un autre cheval bien plus grand ; il était de bois et artistement recouvert d'une véritable peau de l'animal qu'il représentait ; on l'avait attaché à une grosse charrette, de manière à être supporté par deux allonges en fer, cordées et peintes de la couleur des cordes ordi-

Digitized by Google

caché à Paris, sous le nom et avec les papiers d'un commis-voyageur allemand, le reçoit en présence de Mme Beauharnais (Joséphine). « Le même jour, Ojardias et le comte de Frotté, qui avaient tout préparé d'avance, le font sortir de Paris en voiture et le conduisent de suite dans les provinces de l'Ouest (la Bretagne et le Bas-Poitou), où les persécutions de la faction qui gouvernait la France, se faisaient moins sentir alors que partout ailleurs [1] (p. 114). »

Arrivé dans le Bocage, le jeune prince est reconnu par les chefs Vendéens, rassemblés tout exprès à Beaupréau. Il préside même à un service où retentissent en son honneur les cris de : *Vive Louis XVII* [2]!

En juin 1795, [3] le comte de Frotté le fait évader de France par la route du Nord, pendant qu'Ojardias, pour donner le change, se fait

naires et fixées à la pointe des brancards, et directement devant le cheval qui était attelé à la charrette même, il avait devant lui deux autres chevaux, ce qui présentait un attelage de quatre de ces animaux, traînant une voiture conduite par un homme en blouse, habitué à ce métier, et n'ayant pour toute charge qu'un peu de paille. Ce cheval était aussi léger que l'avait pu permettre sa grandeur; ses jambes un peu courtes et pliantes dans toutes les jointures inférieures, ce qui facilitait la marche en cas de rencontre d'un corps dur. Il était bien garni dans l'intérieur, et fourré de manière à éviter les inconvénients des secousses de la charrette; *sous sa longue queue* était un soupirail qui avait été également pratiqué dans les oreilles, les narines et aux quatre jambes pour faciliter la respiration (p. 82). »

[1] C'est le contraire qui est vrai. Jamais la Vendée n'avait été plus accablée, plus dévastée par le fer et le feu, plus voisine de sa ruine totale. Les derniers débris de la Grande Armée avaient été anéantis à Savenai le 23 décembre; Noirmoutier repris par Haxo, le 3 janvier; le 19 janvier, les colonnes infernales de Turreau avaient commencé dans le pays insurgé leurs affreuses promenades; La Rochejacquelein allait tomber, quelques jours après, sous la balle d'un soldat dont il épargnait la vie. S'il était un point de la France dont la prudence la plus vulgaire dût éloigner en pareil moment le jeune Prétendant, c'était la Vendée.

[2] Que dans l'armée de Charette on ait crié : *Vive Louis XVII*, tant qu'on ignora son décès, cela se comprend. Louis XVII était le roi légitime. C'est la même ignorance qui faisait demander à la petite commune de Saint-Tonent (Côtes du Nord), seule dans toute la France à rejeter l'acte constitutionnel, le fils de Capet pour roi (9 août 1795). Ce qui ne se comprendrait pas, c'est que Charette eût proclamé, comme il le fit, Louis XVIII, s'il eût eu Louis XVII à son camp. Les raisons tirées des dangers d'une régence sont misérables.

[3] C'est-à-dire pendant la pacification signée à la Jaunaye, le 17 février 1795, par Charette, et à Saint-Florent par Stofflet, le 2 mai suivant, au moment où la Vendée respirait et jouissait des premiers moments de calme et de liberté qu'elle eût connus depuis deux ans et demi, à la veille du jour où beaucoup de royalistes aveugles croyaient fermement que la Convention allait, en vertu des Articles secrets du traité de la Mabilais, soit remettre les orphelins du Temple entre les mains de leurs partisans, soit même proclamer la royauté !

Digitized by Google

arrêter sur celle du Midi avec le jeune Morin de Guérivière, et le remet aux mains du prince de Condé.

Le prince de Condé et son Conseil, après avoir annoncé sa délivrance aux souverains armés pour sa cause, s'empressent, non pas de le proclamer roi, mais de proclamer Louis XVIII, le tout par intérêt pour l'héritier légitime.

Bientôt (fin de 1796) il le confie à Kléber, « chargé de lui donner une éducation noble, généreuse et libérale, et de lui enseigner, tant par son exemple que par ses leçons, les choses qui font les grands capitaines, les hommes d'état habiles et les rois puissants, bons et magnanimes (p. 149). »

Le Dauphin, sous le nom de Louis, suit Kléber en Egypte en qualité d'aide de camp [1]. Au siège de Saint-Jean d'Acre, il sauve le corps d'armée, en invoquant le Dieu de saint Louis, comme Clovis avait gagné la bataille de Tolbiac en invoquant le Dieu de Clotilde, ou plutôt « comme la Légion Mélitine avait sauvé l'armée de Marc-Aurèle (p. 163) ! »

Kléber, à son tour, confie le Dauphin à Desaix [2], avec le secret de sa naissance.

Le jeune héros est blessé à Marengo, auprès de son protecteur qui, dans la prévision de son trépas prochain, lui avait donné une lettre de recommandation pour Fouché.

Il rentre secrètement en France en 1801, et il y est soutenu par des « visions », et « des voix célestes, » contre le désespoir et contre les attaques des passions. Il repasse en Italie pour se soustraire aux conséquences d'une altercation avec Lucien Bonaparte, à propos de l'affaire Frotté.

[1] Aide de camp avant 15 ans, quelle impudence !

Pour apprécier le rôle du républicain Kléber dans une intrigue de ce genre, il n'y a qu'à relire ses biographies, notamment celle publiée par Lubert d'Héricourt (1801, in-8°) et surtout ses *Mémoires*.

Cet épisode romanesque du voyage de Louis XVII en Egypte a été mis en scène par M. Maurice Sand dans une nouvelle : *Mademoiselle de Cérignan*, publiée d'abord dans le journal le *Temps*, puis dans la *Bibliothèque contemporaine* de Lévy (1 vol. in-12, 1875). La physionomie pâle, souffreteuse et craintive de l'enfant évadé et le dévouement des Cérignan père et fille qui l'accompagnent et veillent sur lui, y sont esquissés avec assez de délicatesse, mais, bientôt l'auteur s'égare et se perd lui-même dans un tourbillon d'aventures fantastiques, au bout desquelles il n'est même plus bien sûr de l'identité de son personnage. Madame Sand avait elle-même, paraît-il, songé à la publication d'une étude sur Louis XVII, d'après les souvenirs de son aïeule, madame Aurore Dupin, et certains documents de famille. Il eût été difficile que, sous sa plume, la fiction n'usurpât sur la réalité (*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 1874, col. 251).

[2] Desaix est une intercalation de 1850. Stenay (*Louis XVII vengé*) nous fera bientôt de Richemont, à quinze ans, un adjudant-général « de Desaix. »

Digitized by Google

Il revient en France, en 1802. Il y visite tour à tour aux *Incurables* la femme Simon, « presque folle de ravissement,» et qui « baise avec attendrissement » la cicatrice de la blessure que Simon lui avait faite, d'un coup de serviette, à coté de l'œil droit; —Lucien Bonaparte, « qui lui donne de bons conseils; » — l'incomparable « Joséphine, cet ange que le ciel avait prêté à la terre,» qui révèle la grande nouvelle à son époux, au moment du divorce, pour l'empêcher de contracter un nouveau mariage et tâcher de l'amener à abdiquer en faveur de Louis XVII; — et enfin Fouché lui-même. Fouché « lui recommande la plus grande circonspection dans sa conduite privée, » et lui témoigne « un dévoument sincère. »

Malgré ces recommandations, il se mêle imprudemment à la conspiration de Pichegru. Sa liberté et sa vie sont menacées. Il s'échappe de France, grâce à la protection de Joséphine et de Fouché.

En 1804, il est aux États-Unis. De là, il visite le Pérou, « les Incas de Marmontel à la main [1]; » le Paraguay, le Brésil, où le Régent du Royaume, don Juan, instruit de sa naissance, lui fait l'accueil le plus hospitalier.

Mais il avait laissé en Europe Tancrède — non pas le héros de la *Jérusalem délivrée*, mais un ancien secrétaire — et « voulant avoir de ses nouvelles à tout prix; » poussé, d'ailleurs « par une force irrésistible, » il fait voile pour l'Italie.

C'était vers 1810; il est arrêté, conduit au général Miollis, reconnu. « Par l'inspiration de l'Auguste Marie, » il demande à être conduit à Fouché, qui le gronde doucement, et lui donne des nouvelles de son cher Tancrède, avec lequel il retourne au Brésil : dénoûment aussi satisfaisant qu'imprévu,

Don Juan l'y reçoit avec la même générosité. Le Dauphin perfectionne à sa cour son éducation ; « il manifeste une prédilection marquée pour les ouvrages de Bossuet, de Massillon, de Bourdaloue, de Boileau et du bon Lafontaine; » ce qui ne l'empêche pas d'aller à Goa combattre en héros une rébellion et de l'apaiser en sage.

Voyages à Ceylan, Calcutta, dans le royaume de Siam, l'Océanie et les Indes.

Retour au Brésil, en 1814, et du Brésil en France, où les Bourbons venaient d'être restaurés. Il affirme qu'un article secret, dans les traités de 1814 et 1815, réserva ses droits [2].

Fouché, qui le croyait mort, est d'abord contrarié de sa présence. Toutefois, il le conduit chez le prince de Condé, qui le reconnaît du premier coup et lui ouvre les bras. La duchesse douairière d'Or-

[1] C'est là une naïveté de génie.
[2] Labreli de Fontaine nous a donné le texte de cet Article.

Digitized by Google

léans va lui témoigner aussi la plus tendre affection, et lui donnera des marques non équivoques de son généreux dévouement. »

Louis XVIII résiste. Il n'est pas disposé à céder la couronne. « Le prince de Condé, justement irrité de voir tant de bassesse, de fourberie et de scélératesse dans un parent qui devait être le protecteur naturel de l'auguste orphelin, voulait faire un éclat, reconnaître ostensiblement le fils de Louis XVI, et le proclamer roi de France, à la face de l'Europe... Le Dauphin s'y opposa, dans la crainte de fournir un prétexte à la guerre civile, et peut-être de contribuer à une troisième invasion qui aurait amené le partage de sa malheureuse patrie... Il ajouta qu'au besoin il lui défendait de passer outre... Il aima mieux se retirer sur le sol étranger et se vouer à toutes les misères, que de demeurer dans le lieu qui l'avait vu naître, où la fureur et la haine de ses cruels ennemis ne manqueraient pas de l'atteindre. » *O Altitudo !*

Auparavant, toutefois, il a, par surprise, avec la duchesse d'Angoulême, une entrevue ménagée par le prince de Condé et le duc de Berry. Émue d'abord, elle le repousse bientôt en disant qu'elle n'accueillera jamais l'ennemi de sa famille : allusion amère aux dénonciations de son frère contre leur mère, dans sa prison.

Il veut aussi confier au « vertueux » Fualdès, les lettres de don Juan, du prince de Condé et d'autres pièces importantes, et c'est la détention de ces pièces qui deviendra l'arrêt de mort de cet infortuné [1].

Errant de nouveau sur les chemins de l'exil, il visite successivement l'Écosse, l'Afrique, l'Égypte, la Palestine, Jérusalem, où il perd son ami Tancrède, la Syrie, la Mecque, la Troade ; et plus heureux que les archéologues les plus renommés de France, d'Allemagne et d'Angleterre, qui n'ont jamais rien pu y voir, « il y décou-

[1] Nous avons eu occasion, il y a longtemps déjà, dans le tome II de la *Revue des questions historiques*, d'apprécier cette grotesque et odieuse évocation de Fualdès. Richemont et Naündorff se disputaient le triste honneur d'avoir été la cause de la mort de Fualdès et voulaient, chacun de son côté, en faire le confident de leurs secrets et le dépositaire de leurs papiers, deux versions qui s'excluaient nécessairement. Ces MM., tout en s'injuriant et en se reprochant mutuellement d'être soudoyés par la police, ne se faisaient nullement scrupule de s'emprunter respectivement leurs écrits, leurs arguments, leurs imaginations. Nous ne savons lequel des deux avait eu le premier l'idée d'exploiter à son profit l'assassinat de Fualdès. Ce que nous disions de l'incompatibilité du rôle prêté à ce malheureux avec ses antécédents politiques et religieux, de l'infamie qu'il y avait à accuser Louis XVIII de l'avoir fait périr — et par la main de pareils agents ! — et dans de telles circonstances ! — uniquement pour s'emparer des papiers de son neveu, — subsiste dans son entier.

Digitized by Google

vre tout ce qu'Homère a décrit, l'emplacement de la ville, le Simoïs et le Scamandre, le mont Ida, etc. ; » Constantinople, la Turquie, la Grèce, l'Asie, les Indes, l'Océanie.

Il est en Italie en 1818 ; et, le 18 avril, arrêté sur la demande du gouvernement français, dépouillé de ses papiers, il est incarcéré à Mantoue, puis à Milan où il demeure captif durant sept ans et demi. « Pendant plus de deux ans, il ne prit pour toute et unique nourriture que des œufs tantôt frais, tantôt cuits ; avalés crus, ils lui servaient tout à la fois de nourriture et de boisson. Il ne touchait ni au pain ni aux autres mets qu'on lui apportait ; il ne buvait aussi ni vin ni eau, dans la crainte d'être empoisonné. Il restait sans feu comme sans lumière (p. 255)... »

Il avait cependant trouvé moyen de correspondre du fond de sa prison avec le duc de Berry. Par quel moyen ? Il n'a pas jugé à propos de nous le révéler.

Il rencontre dans cette prison Andryane et Pellico [1].

Citoyen héroïque, il refuse au cardinal Pacca le jeune, émissaire de l'empereur d'Autriche, qui lui offre à ce prix la liberté et la couronne de France, de ratifier les traités de 1814 et 1815.

Républicain — hélas, il l'est devenu ! — « Républicain comme Henri IV, Louis le Grand et Louis XVI [2] !... »

Ce sont ses opinions qui ont encouragé sa sœur à persister dans son « lâche abandon. » Cependant s'étant déguisée sous un costume populaire pour aller interroger la femme Simon aux *Incurables*, elle avait été reconnue par cette femme et avait appris de sa bouche que le Dauphin avait été enlevé et qu'elle l'avait revu depuis.

Louis XVIII, de son côté, laissera un testament par lequel il reconnaît

[1] Les *Prisons* de Pellico donnent quelques particularités sur un prétendu Louis XVII qu'il aurait en effet rencontré dans la prison de Milan. Dans le procès du baron de Richemont, Andryane, entendu comme témoin, crut reconnaître dans l'accusé, à l'exactitude de certains détails sur cette prison, son ancien compagnon de captivité. On n'attacha pas d'importance à la vérification de l'identité des deux personnages. Il est possible que Hébert eût été, comme beaucoup d'autres, prisonnier à Milan, du gouvernement Autrichien. Cela prouverait seulement qu'il avait commencé de bonne heure à colporter son roman. Dans l'ouvrage que nous analysons, il conteste « l'exactitude du récit de Pellico sur plusieurs points (p. 294). » Il est vrai que Pellico ne se montre nullement convaincu de l'*authenticité* du prétendant qu'il a vu à Milan.

[2] « Louis XVI était un vrai républicain (p. 276). » Richemont s'adressait à tous les partis. Dans sa première édition, il invoquait comme un titre d'honneur une tape que Napoléon, premier consul, lui aurait donnée sur la joue, et protestait de ses vives sympathies pour le duc de Reichstadt (p. 52). Il n'est pas jusqu'à la Maçonnerie où il ne cherchât des adhérents et de prétendus frères, témoin sa *Lettre au F.·. Dechevaux-Dumesnil.*

Digitized by Google

son neveu et ses droits à la couronne; mais ce testament disparaîtra « détruit par une courtisane du vieux Roi ou par un ministre, » et Charles X usurpera la couronne.

Cependant, le Dauphin a été mis en liberté par l'Autriche (octobre 1824). Il en profite pour visiter la maison de Guillaume Tell, « ainsi que les lieux témoins de ses hauts faits, afin de s'inspirer du génie de ce héros, ami du peuple et de la liberté (p. 300). »

Il se propose d'aller en Portugal retrouver don Juan.

La mort de ce protecteur l'arrête. Il reste à Rouen et s'y fait simple employé à la préfecture, « afin de se créer une occupation, et aussi pour s'initier un peu au mécanisme de l'administration publique » (p. 305) : modeste apprentissage de l'art de régner.

En 1827, il est à Paris sous le nom de colonel Gustave.

En 1828, il adresse, sous le nom de duc de Normandie, une pétition à la Chambre des Pairs pour se plaindre des persécutions dont il est l'objet. La noble chambre ne daigne pas la prendre en considération.

La Révolution de juillet éclate, vengeance tirée par le ciel lui-même des crimes des Bourbons. Dès le 2 août, il écrit à la duchesse d'Angoulême, en lui offrant son pardon, si elle l'aide à se faire reconnaître roi de France. Elle est sourde à son appel. Il proteste en vain contre l'usurpation de Louis-Philippe. Le duc de Bourbon seul reconnaît ses droits et se dispose à les faire valoir; il meurt étranglé.

Les nombreux écrits publiés par le Prince, quelques-uns renfermant des projets de constitution, n'aboutissent qu'à le faire arrêter.

Louis-Philippe alors s'empresse de lui offrir la main de sa fille Clémentine, moyennant une abdication en sa faveur. Naturellement, il refuse (p. 405).

Nous avons vu sa comparution devant la cour d'assises de la Seine, et sa condamnation.

Il se retire en disant : « Celui qui ne sait pas souffrir, n'est pas digne des honneurs de la persécution... »

« Belles paroles inspirées par la sagesse incréée dont il est l'image et le représentant!... »

« Défaite, aux yeux des témoins de cette ignoble comédie, l'équivalent du plus glorieux triomphe, puisqu'il a réussi à faire tomber toute la honte de l'accusation infâme dont il avait été l'objet, sur ceux-là mêmes qui s'étaient flattés de vouer le reste de ses jours à l'ignominie (p. 419).»

Il passe quelques années à l'étranger, puis rentre en France, à Lyon, où le Gouvernement instruit de sa présence, le laisse tranquille, à la condition qu'il ne bougera ni n'écrira dans les journaux. Il est compris dans l'amnistie du 27 avril 1840.

Il allait être reconnu par la duchesse d'Angoulême; elle avait

Digitized by Google

nommé des commissaires-enquêteurs pour recevoir les témoignages qu'il invoquait à l'appui de ses droits; M. de Blacas était gagné à la bonne cause; mais il meurt, et les espérances du Prétendant sont encore une fois déçues.

Louis-Philippe, « qui avait recours au magnétisme pour se diriger dans l'administration des affaires publiques, » lui fait offrir de le reconnaître pour le fils de Louis XVI, mais secrètement et à la condition qu'il lui remettra tous les titres et papiers qu'il possède ;» —nouveau refus (p. 451, 454).

On l'arrête alors pour rupture de ban (p. 483).

Il continue à publier des écrits, des mémoires justificatifs.

Dans ses courses, « il rencontre de nombreuses misères sur ses pas, et n'en laisse pas une seule sans la soulager (p. 478). »

Le prince de Condé, don Juan, régent du Brésil, et madame la duchesse douairière d'Orléans lui ont assuré plus de cent mille livres de rentes. « Son ange tutélaire (qui est sans doute un archange de premier ordre), présente sans cesse ses abondantes aumônes devant le trône de Dieu. »

Le 11 février 1848, « il prédit formellement la chute du trône de Juillet ; » — le 24 février, ce trône est renversé (p. 483).

Le 29, il envoie son adhésion au Gouvernement provisoire, qui ne lui en sait aucun gré (p. 485).

Le 25 mai, il adresse a l'Assemblée nationale une demande tendant à faire reconnaître ses droits. — Après six mois d'attente et de nombreuses réclamations, l'Assemblée nationale et le Gouvernement, qui, par les documents que les chancelleries mettent à leur disposition, en savent, sur la cause de M. le baron de Richemont, plus long que le baron lui-même, lui font déclarer « *qu'ils sont parfaitement con-* « *vaincus qu'il est le fils de Louis XVI*... mais que son affaire n'étant « pas une affaire d'État, ils ne lui répondront point officiellement ; « que du reste, citoyen comme les autres, il peut s'adresser aux tri- « bunaux et qu'ils ne s'y opposeront nullement (p. 495). »

En octobre 1848, le Pape lui envoie un émissaire « afin d'apprendre au fils de Louis XVI que si, *à l'exemple du Christ*, il est méconnu des siens, il occupe une large place dans l'estime et l'affection du père commun des fidèles (p. 496). »

Quelques jours après, à Gaëte, il est admis à baiser le pied du Pape, et de leur entrevue, restée secrète, « résulte quelque chose de bien grave et de bien satisfaisant pour l'un et pour l'autre (p. 502, [1]. »

[1] Cette entrevue de Gaete devint l'occasion de réclames fort insignifiantes et fort inconvenantes à la fois : personne n'avait assisté à la réception de Richemont par le saint Père.

Digitized by Google

La morale est facile à tirer de ce ramassis de fables ineptes ou odieuses; Richemont est jugé.

Voici toutefois son portrait, tracé par lui-même ou par ses affidés : c'est tout un. L'hyperbole, la flagornerie et le fétichisme ne sauraient aller plus loin :

« Prince magnanime, nouveau Charlemagne, héros éminemment français, à la haute capacité, aux vastes connaissances, au génie perçant...; lumières extraordinaires...; génie transcendant, intelligence de premier ordre (p. 493)...; nouveau Moyse (p. 425)..., égal à Salomon (p. 498)..., comparable au Christ (p. 483). »

Trop coupable et trop malheureuse, la France méconnut son sauveur. L'appel désespéré de Richemont eut peu de succès. Suvigny, en 1851, publia encore un mémoire en sa faveur, qu'on ne remarqua point [1].

Richemont était rentré en France. Un de nos amis [2], qui le visita à cette époque, nous communique l'esquisse suivante de l'homme et de son logement : « Le personnage demeurait rue de Fleurus. La maison était de médiocre apparence. Le logement

[1] *La Restauration convaincue d'hypocrisie, de mensonge et d'usurpation, de complicité avec les souverains de la Sainte Alliance, ou Preuves de l'existence du fils de Louis XVI, réunies et discutées*, par J. Suvigny. Paris, au bureau de l'*Inflexible*, 1851, in-12, de VI-IV et 270 p.

Résumé méthodique et assez habile des preuves alléguées pour établir que Louis XVII n'est pas mort au Temple et qu'il n'est autre que Richemont.

Propos de la femme Simon, aux Incurables, rapportés par un abbé M., qui les aurait tenus des sœurs : « J'ai sauvé mon petit Louis ; il est vivant; j'en suis sûre ; j'en mettrai ma tête sur le billot. Je lui ai épargné bien des maux et rendu de bien grands services. »

En 1816, deux jeunes gens entrèrent dans son cabinet et la reconnurent au couvre-pied étendu sur son lit. — Le même qu'elle avait au Temple plus de vingt ans auparavant et qu'elle aurait emporté et gardé à l'hôpital !! — C'est l'entrevue placée par la femme Simon en 1805, par Richemont en 1801. — Contradictions perpétuelles !

L'enfant aurait été enlevé le 19 janvier 1794 — le jour même du départ des époux Simon — dans un cheval de carton ; conduit en Vendée ; proclamé Roi à Beaupréau. Il y a des témoins — qu'on se garde de nommer — de cette reconnaissance.

Labreli et le baron Thierry sont toujours invoqués comme autorités décisives.

Au fond, rien de sérieux.

[2] M. de S., depuis député à l'Assemblée nationale et l'un de ses membres les plus distingués par la loyauté de ses sentiments et la pénétration de son esprit (lettre du 14 juillet 1882).

Digitized by Google

était misérable : une petite chambre et une sorte de salon tendu de papier rouge, un vieux canapé et quelques méchants fauteuils. L'hôte princier en robe de chambre à ramage ; gros, boîteux, le nez bourgeonnant, la face rabelaisienne, le langage trivial et l'aspect le plus commun. Il m'a parlé du Brésil où il avait vécu longtemps, de l'Autriche où il avait été captif avec Silvio Pellico, des fers dont on l'avait chargé, etc., et je l'ai quitté emportant les plus magnifiques espérances pour le jour où il ceindrait la couronne, mais parfaitement convaincu qu'il n'était qu'un très vulgaire aventurier, et ne comprenant pas qu'il ait pu produire sur qui que ce fût la moindre impression... On allait jusqu'à lui trouver le type Bourbonnien très accusé. Cela ne m'a pas été possible. On m'a assuré que sa vie était peu régulière et qu'il fêtait Bacchus plus que de raison. Je crois qu'il était dans une grande gêne, surtout à la fin de sa vie... »

Richemont mourut le 10 août 1853, près de Villefranche [1]. On

[1] D'une apoplexie foudroyante, au château de Gleizé, chez la comtesse d'Apchier, dont le mari avait été page de Louis XVI.

L'acte de décès, rédigé sur la déclaration de M. de Nolhac, de Lyon, et du curé de la Paroisse, le qualifie ainsi : « Monsieur Louis Charles de France, natif de Versailles, rentier, demeurant à Paris, rue de Condé, no 12, âgé e 68 ans, célibataire. »

Le 9 septembre, cet acte était *complété* sur la demande de MM. Pictet et Tranchard, propriétaires, demeurant à Lyon, et Foyatier sculpteur, demeurant à Paris, lesquels se bornaient à déclarer qu'il était à leur connaissance que M. Louis Charles de France, décédé au château de Vaux-Renard, le 10 août dernier, était habituellement porteur d'un acte de naissance délivré à Versailles sous le nom de Louis Charles de France, né à Versailles le 29 mars 1785, fils de Louis XVI et de Marie Antoinette, reine de France.

M. Nauroy qui publie le texte de ces actes (*Les Secrets des Bourbons*) fait observer avec raison que « ce dernier acte ne confère aucun droit, aucune identité au porteur, puisque les registres de l'état civil sont publics et que des extraits doivent être délivrés à toute réquisition (p. 124). »

On avait gravé sur la tombe du défunt, l'inscription suivante :

Ci-gît
Louis Charles de France
né à Versailles le 27 mars 1785
mort à Gleizé le 10 août 1853.

En 1858, la police fit disparaître cette inscription qui fut ainsi remplacée :

1785
Nul ne dira sur ma tombe
Pauvre Louis
Que tu fus à plaindre !
Priez pour lui *.

* M. Nauroy, *ib.*

Digitized by Google

a dit que le Gouvernement impérial avait fait apposer les scellés sur ses papiers. Le nombre de ses fidèles avait beaucoup diminué. Il y en eut cependant quelques-uns qui lui rendirent un hommage posthume : couronne de papier doré déposée sur la tombe de cette royauté de baudruche [1]. Personne n'y fit attention. Tout le monde aujourd'hui reconnaît que Richemont n'était qu'un aventurier, et que sa cause ne valait pas mieux que celles d'Hervagault et de Bruneau.

[1] *Fils de Louis XVI. Rectification d'erreurs répandues dans les journaux, sur la mémoire de feu M. le baron de Richemont. Imprimée par suite de refus d'insertion* (Signé Suvigny, Foyatier et Pascal, janvier 1855). Paris, Lacour, in-8° de 3 p.

Opuscule insignifiant. Les journaux, à propos de l'attribution faite par le tribunal de la Seine de certains deniers provenant de la succession du Baron, avaient quelque peu raillé son rôle et rappelé ses mésaventures judiciaires et notamment sa condamnation pour banqueroute. « Il s'était sauvé pour n'être pas arrêté, » répondaient ses amis, ce qui n'implique pas une grande confiance dans la bonté de sa cause, ni un grand respect de son nom, quel qu'il fût.

Louis XVII vengé, ou le dernier mot de l'histoire sur le vrai Dauphin (Baron de Richemont), *d'après les documents authentiques et inédits*, par Victor de Stenay. Dépôt à Vendôme chez Collin la Herte, Décembre 1875, IV et 305 p. in-12. Dédié à la mémoire de Richemont.

Ce Stenay avait publié précédemment : *Le Soleil et les Étoiles prophétiques, suivis de réponses aux éminents critiques des prophéties.*

Son nouveau livre est dépourvu de toute critique et rempli des assertions les plus téméraires. Il fait de Frotté l'agent direct de l'enlèvement, avec la complicité des époux Simon (19 janvier 1794). L'enfant substitué au Dauphin est le fils du baron de Tardif qui, dans son dévouement aux Bourbons, n'a pas hésité à le sacrifier. Cet enfant a trois ans de plus que le Dauphin : « yeux noirs, cheveux d'un faux chatain tirant sur le roux ; muet, maigre, chétif, scrofuleux et dans un triste état de santé (p. 36). Du sort du père, de sa résidence, pas un mot. Après avoir emmené l'enfant à Beaupréau et l'avoir fait proclamer solennellement, Frotté l'aurait lui-même conduit au prince de Condé en juin 1795, puis serait revenu en Normandie continuer la guerre (p. 54).

Il reprend toutes les légendes de Kléber, de Desaix, de Fualdès.

Stenay donne une Bibliographie, incomplète, des publications concernant Richemont.

Il affirme que l'enfant exhumé près de la Tour du Temple aurait été *reconnu* pour le Dauphin *par le médecin*, sans nommer ce dernier ; que le crâne était scié... mensonges sur mensonges.

Il prétend, enfin, que Louis XVIII aurait lui-même corrigé et falsifié les *Mémoires* de Hue (p. 51).

Dernier et triste mot de cette longue polémique.

Digitized by Google

VI

SUITE DU DÉFILÉ

NAÜNDORFF (1832).

Nous avons déjà vu les intrigues de Naündorff croiser celles de Richemont, et son crédit balancer, dépasser même celui de son rival. Comme Richemont, c'était un aventurier de la pire espèce ; mais il groupa autour de lui des partisans nombreux et fanatiques ; il disposa de moyens d'action considérables et qui dénotaient chez celui qui les avait réunis une certaine intelligence. Le succès finit par lui tourner la tête. Il s'enivra de la fumée de l'encens qu'on brûlait ou qu'il brûlait lui-même en son honneur. Plongé dans la débauche en même temps que dans les rêveries de l'illuminisme et de la thaumaturgie, il scandalisa les plus complaisants de ses partisans, découragea les plus fermes, les détacha de sa cause un à un, et finit par un isolement à peu près complet.

Il y a cette différence entre Richemont et Naündorff que l'origine du premier étant inconnue et certaines parties de sa vie mystérieuses, on ne pouvait opposer à sa revendication de la qualité de fils de Louis XVI, que l'absence de preuves de la moindre valeur, tandis que Naündorff avait un état civil régulier, qu'on le suivait pas à pas, à partir de 1810, dans les diverses phases de son existence, et qu'il lui fallait détruire, pour ainsi dire, sa propre personnalité, avant de s'en faire attribuer une autre.

Naündorff (Charles-Guillaume) était né à Postdam d'une famille juive. En 1810, il était horloger en bois, à Berlin. En 1812, il s'établissait à Spandau, y obtenait des lettres de bourgeoisie le 8 décembre, en qualité de sujet prussien, et s'y mariait en 1818. Dans son acte de mariage, il se déclarait protestant de la confession d'Augsbourg et âgé de quarante-trois ans, ce qui le fait naître en 1775, c'est-à-dire dix ans avant le Dauphin. S'étant plus tard établi à Brandenbourg, il y fit de mauvaises affaires. En 1824, il fut accusé d'incendie, et acquitté ; de fausse monnaie, et con-

Digitized by Google

damné de ce chef à trois ans de prison [1]. Dans les débats de cette affaire, il persista à se dire né en 1775, et donna sur ses antécédents les renseignements les plus contradictoires, qui furent tous reconnus mensongers. En fin de compte, il se donna comme né à Paris de parents inconnus, enlevé par des personnes inconnues, transporté dans une contrée inconnue. Cela rendait toute vérification impossible. Puis venaient des enlèvements successifs, des délivrances merveilleuses, la révélation qu'il était fils de prince, des séjours en Amérique, dans les colonies anglaises et en France, l'emprunt à tout hasard du nom de Naündorff, quelques années de service sous les ordres du duc de Brunswick qui, sur le vu de certains signes corporels qu'il portait, l'avait fait officier [2], la rencontre d'un véritable Naündorff qui lui avait cédé son passe-port... Toutes ces imaginations n'avaient pu le soustraire à une condamnation. Gracié au bout de deux ans et interné à Gossen, puis à Crossen, il y recommença ses histoires, et chercha à se faire passer, d'abord pour un fils de prince, puis pour Louis XVII, avec les portraits duquel il se trouvait quelque ressemblance. Un avocat nommé Petzold [3] s'intéressa à lui et l'aida même à publier ses *Mémoires* [4]. Mais Petzold mourut bientôt. Naündorff n'a pas manqué de dire qu'il avait été empoisonné.

[1] Condamné à trois ans de prison « pour crime de fausse monnaie, » et non, comme le prétend M. Nauroy (*Les Secrets*, p. 131), « pour s'être dit Louis XVII. » Nous avons sous les yeux la copie certifiée d'un Rapport officiel sur les antécédents de Naündorff, fait par le Gouvernement prussien le 16 juin 1836 et communiqué au Parquet de la Seine, en 1851, à l'occasion du procès des héritiers Naündorff contre les princes de Bourbon. Xavier Laprade, un des avocats de Naündorff, en avait eu connaissance dès le mois d'octobre 1836, mais il s'était bien gardé d'avouer le démenti absolu qu'il donnait aux allégations de son client, et les défenseurs de Richemont ayant obtenu la même communication, s'en firent une arme sanglante contre ceux de Naündorff (*Lettres de Morin de Guérivière à Gruau et à Gozzoli*, 1841).

[2] Allégation qui fut démontrée fausse et dont Naündorff dut reconnaître lui-même la fausseté.

[3] Dont ses partisans ont voulu faire un fonctionnaire éminent : « individu dont on doit se défier sous tous les rapports », porte le Procès-verbal.

[4] *Le Constitutionnel* du 27 août 1831, n° 239, contenait la note suivante :

« La *Gazette de Leipzig* publie dans ses annonces l'avis suivant, qui ne laisse pas que d'être curieux :

« A Crossen, à peu de distance de Francfort-sur-l'Oder, réside, sous un « nom supposé, le fils du roi Louis XVI, Louis-Charles, duc de Normandie, « et après la mort de son frère aîné, Dauphin de France.

Digitized by Google

Ces *Mémoires* durent en effet être imprimés à Leipzig en 1832, mais le gouvernement n'en autorisa pas la mise en vente.

Naündorff fut alors inquiété à raison du faux nom de Charles-Louis de France, dont il se parait. Il se sauva à Dresde, laissant sa famille dans l'indigence ; puis en Suisse.

En 1832, il arriva à Paris, sans un sou, et ne sachant pas un mot de français, lui qui serait resté jusqu'à huit ans dans le palais de Versailles, jusqu'à dix au Temple, jusqu'à vingt-cinq dans des prisons françaises [1] !

Les recommandations d'un M. Albouis, ancien magistrat, avec qui il avait correspondu, le mirent en relation avec diverses personnes qui avaient été attachées à la domesticité de l'ancienne Cour, notamment avec un M. Marco de Saint-Hilaire, sans doute le père ou le parent du romancier et ayant comme lui le goût de l'extraordinaire, avec un M. Morel de Saint-Didier, et avec une dame de Rombaud qui crut le reconnaître, parce qu'il reconnaissait lui-même un petit veston bleu ayant appartenu au Dauphin, qu'elle avait conservé comme une relique. Il se lia aussi avec un nommé Geoffroy, ancien notaire [2] qui, entre deux condamnations pour escroquerie l'une à Poitiers, l'autre à Caen,

« Pour bien asseoir l'opinion sur son compte, il écrit l'histoire de sa vie, « de ses souffrances. Forcé de la faire imprimer, il cherche un éditeur.

« Pour les conditions, on pourra s'adresser franc de port à son mandataire « spécial, le commissaire de la justice Petzold, à Crossen. »

[1] Forcé de reconnaître l'exactitude des faits qui précèdent, il cherche à expliquer son serment de fidélité, les énonciations de son acte de mariage, sa condamnation pour fausse monnaie, par une intrigue politique dont les administrateurs, les pasteurs et les magistrats auraient été les instruments, alors que ces faits remontent à une époque bien antérieure à celle où il aurait révélé sa prétendue qualité.

Certains amateurs de merveilleux ont cru, sur la foi d'une anecdote plus que problématique, que Naündorff aurait reçu d'un de ses amis, ouvrier tapissier, qui les avait trouvés dans l'intérieur d'un vieux fauteuil qu'il était chargé de réparer et se les était appropriés, un portrait au crayon du Dauphin et plusieurs feuillets autographes d'instructions adressées par Louis XVI à son fils. Ce fauteuil aurait appartenu à Marie-Thérèse, aurait été transmis par elle à Marie-Antoinette, emporté par celle-ci au Temple, par Cléry en Angleterre ; il serait ensuite devenu la propriété du Régent, puis celle du duc de Cumberland, et finalement on l'aurait apporté à Berlin. L'odyssée des épaves trouvées dans ce fauteuil serait plus qu'étrange. Assurément, si Naündorff les avait eues en sa possession, il n'aurait pas manqué de les exhiber, en en cachant l'origine (*Moniteur Universel*, 20 décembre 1864).

[2] C'est ce même Geoffroy dont M. Jules Favre faisait si complaisamment « un savant modeste et obscur. »

Digitized by Google

ne dédaigna pas d'être un des ministres de ce souverain en expectative, et plus tard avec Gruau [1], ancien magistrat, qui devait être le plus loquace, le plus téméraire et même le plus fidèle de ses séïdes, car sa fidélité le suivit au delà du tombeau. Il est vrai que Gruau finit par devenir tout à fait fou, et par réclamer pour son propre compte les honneurs et les profits — singulièrement amoindris — de la royauté légitime.

La cour de Naündorff s'accrut rapidement. « L'homme qui, à l'en croire, en avait été réduit, pendant un certain temps, à vivre de fruits verts cueillis dans les champs, » eut une liste civile des plus opulentes.

« On n'estime pas, dit un biographe, à moins de quatre millions les sommes qui, en l'espace de quatre mois, furent remises à Naündorff. Ce fut un fermier de Saint-Arnoult, près Dourdan [2], nommé Noël Paquet, qui fut chargé d'apporter les fonds au Dauphin si miraculeusement retrouvé. Tous les samedis, Noël arrivait à Paris avec un énorme panier couvert, suspendu à son bras. Il en tirait les légumes les plus excellents, les fruits les plus beaux et les doubles louis les plus vieux qu'il fût possible de trouver. Un jour, nous l'avons vu, il

[1] Ce Gruau, qui ajouta à son nom celui de de la Barre et même le titre de comte, délivré par Naündorff, avait été procureur du Roi à Mayenne, où l'on se souvient encore de lui. C'était un homme d'un esprit tracassier, quinteux et exalté. Il s'était signalé par son zèle contre les menées de certains partisans des anciens Faux Dauphins. La Révolution de Juillet l'effraya beaucoup. Il se sauva en traversant la rivière à gué. Il fut destitué, et se fit avocat au Mans ; il perdit en quelques mois sa femme et son enfant ; son exaltation naturelle s'en accrut. L'assignation lancée par Naündorff contre la duchesse d'Angoulême lui parut sublime. Il ne comprenait pas — ce qui prouve qu'il avait gardé beaucoup d'illusions — qu'on pût faire un pareil procès sans avoir les mains pleines de titres et de preuves. Il se voua corps et âme à la cause de Naündorff. Il croyait même obéir en cela à une sorte de mission providentielle. « Heureux pour moi-même, dit-il quelque part (*Intrigues dévoilées*, t. III, p. 594), d'être l'appui d'adversités surhumaines..., je dus me considérer comme prédestiné à consacrer tout mon être à l'Orphelin royal délaissé, renié par tous, trahi par ceux qui se dirent ses amis tant qu'ils espérèrent son triomphe ! » Malheureusement, Gruau finit, non pas seulement par renier son maître, mais par vouloir usurper sa place ; malheureusement aussi, sa polémique est d'une grossièreté, d'une ignorance et même souvent d'une mauvaise foi qui tuent tout l'intérêt que son dévouement aurait pu inspirer.

[2] Le curé de Saint-Arnoult (l'abbé Appert), que son évêque dut interdire, était un fanatique de Naündorff.

Digitized by Google

pliait sous le fardeau; son vaste panier contenait plusieurs centaines de mille francs en or et en billets de banque [1]. »

Le vicomte Sosthènes de la Rochefoucauld-Doudeauville, ancien aide de camp de Charles X, ancien directeur des Beaux-Arts, se laissa plus qu'à moitié gagner par les menées des agents de Naündorff. Il voulut le voir. Il paraît que celui-ci soutint la confrontation avec succès, et le grand seigneur le trouva à la hauteur de son rôle princier. « Sa figure, son attitude, ses paroles n'avaient rien qui portât au soupçon de l'imposture. Tout au plus devait-on le croire lui-même dans l'erreur sur son origine et dans la bonne foi de ses prétentions... Ses manières étaient nobles et élevées [2]. »

Il essaya d'en savoir davantage. Il s'adressa au prince de Prusse, qui démentit les assertions de Naündorff (lettre du 22 septembre 1833); il interrogea les souvenirs de la famille de Tourzel, et il lui fut répondu que le Dauphin ne portait point sur la cuisse cette empreinte d'une sorte de Saint-Esprit que Naündorff présentait comme une des marques de son identité; il écrivit même, à plusieurs reprises, à la duchesse d'Angoulême, dont ces investigations, si déguisées qu'elles fussent sous la forme du respect, devaient singulièrement blesser tout à la fois la fierté et la sensibilité, et elle lui fit répondre par M. de Montbel, ces lignes, très nobles, très justes, qui ressemblaient à un conseil ou à une plainte : « La foi est respectable, même dans ses abus, mais les personnes obligées par leur haute position à agir avec une sage réserve, ne doivent pas encourager des croyances à des révélations de personnes sans discernement, et surtout à des assertions renouvelées par quatre ou cinq individus qu'on doit reconnaître pour des fripons (lettre du 28 avril 1836).

Enfin Naündorff, après beaucoup d'ajournements, se décida à remettre au vicomte de la Rochefoucauld le manuscrit de ses *Mémoires*, qui devait achever de porter la conviction dans son esprit. Ce fut le contraire qui arriva. Le Vicomte, n'osant s'en fier à ses seules impressions, soumit le manuscrit à Eugène Janvier, avocat, à qui ses campagnes oratoires en faveur des Ven-

[1] *Illustration*, 30 août 1845; article curieux, bien qu'un peu romanesque.
[2] *Mémoires de M. le vicomte de la Rochefoucauld, aide de camp du Roi Charles X*. Paris, 1837, 5 vol. in-8°, t. V, p. 121, 217.

Digitized by Google

déens de 1832, quoiqu'il ne fût pas de leur bord, avaient fait une grande réputation dans le parti. Janvier, après un examen attentif, déclara que « cette histoire n'était qu'un tissu d'invraisemblances et presque d'extravagances, qui ne pouvait par conséquent inspirer aucune sécurité. » Le vicomte, cette fois, se le tint pour dit. Il abjura toute croyance à Naündorff. Il apprenait en même temps qu'il y avait, en Angleterre seulement, trois Louis XVII [1], et il s'écriait tristement : « Quand s'arrêtera cette monomanie de Dauphins [2] ? »

M. de la Rochefoucauld, que nous avons vu condamner avec une si juste sévérité les menées, les faiblesses ou les aberrations de quelques-uns de ses amis politiques, aurait dû mieux se défendre lui-même [3].

La tactique de Naündorff, assez semblable à celle de Richemont, consistait à flatter les partis opposés. Pendant qu'il écrivait à l'empereur de Russie que « Henri V resterait roi de France ; qu'il l'était déjà par son droit à lui (Naündorff) et sa volonté ; qu'il le ferait sacrer à côté de lui [4], » il faisait toutes sortes d'avances à la démocratie.

On s'entretenait parmi ses fidèles d'une tentative d'assassinat dont il avait failli être victime, le 27 janvier 1834, sur la place du Carrousel, et qui ajoutait encore au dévouement qu'il leur inspirait. Par un véritable miracle, « une médaille (de la Sainte Vierge), transpercée, avait arrêté à une demi-ligne du cœur un coup de poignard. »

[1] T. V, p. 186.

[2] N'a-t-on pas prétendu que Mgr de Forbin-Janson, tout à fait sous le charme, avait eu la pensée d'engager Naündorff dans les ordres et de le pousser à la papauté, quoiqu'il fût bien et dûment marié et père de six enfants ? (Art. de l'*Illustration*.)

[3] Sa défection irrita contre lui les partisans de Naündorf, et quelques années plus tard, à l'occasion d'une lettre où il attestait les sentiments patriotiques des Bourbons, ils essayèrent de le lui faire sentir. Ils publièrent : *Réponse à la Lettre de M. de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, publiée par la Gazette de France du 24 novembre dernier*. Paris, 2 décembre 1843, Pollet, 2 p. in-8o. Réclamation fort insignifiante en faveur du patriotisme de Louis XVII, dont M. de la Rochefoucauld n'avait point prononcé le nom. — [4] *Mémoires* de M. de la Rochefoucauld.

Digitized by Google

Il restait toutefois dans une sorte de pénombre, plus favorable à ses menées que le grand jour.

Il en sortit au moment du procès de Richemont devant la Cour d'assises de la Seine [1]. On sait quel rire homérique accueillit l'apparition à la barre de Morel de Saint-Didier, venant gravement, en habit noir et un grand pli cacheté de cire rouge à la main, réclamer pour Naündorff le titre de Louis XVII.

La réclamation donnait à Naündorff les prénoms de Charles-Louis, et Richemont fit très justement observer que le Dauphin portait ceux de Louis-Charles [2].

Après cet éclat, il fallait vivement frapper l'opinion. On croyait le moment favorable, la condamnation de Richemont ayant pu détacher de lui quelques-uns des croyants ; en quoi l'on se trompait.

On s'adressa donc aux Chambres qui ne s'émurent guères, et à l'Europe qui ne bougea pas [3].

[1] *A MM. les Jurés appelés à juger le sieur Richemont, soi-disant duc de Normandie.* Paris, Bacquenois, 1834, in-8° de 4 p.

Signé *Charles-Louis, Duc de Normandie*, et reproduit dans les journaux du temps.

[2] Il prétendit avoir été baptisé sous le nom de Charles-Louis; mais, à la mort de son frère aîné, le Roi, pour adoucir les regrets de la Reine, aurait dit : « Le Dauphin sera toujours Louis; » de là, l'interversion effectuée dans l'ordre de ses prénoms. Un pareil détail d'intérieur aurait eu assurément de l'intérêt ; mais il ne prouverait nullement que Naündorff fût véritablement le Dauphin, quelqu'un de l'entourage de la famille royale ayant pu le lui révéler. Malheureusement pour lui, ce détail était absolument faux. L'acte de baptême de Louis XVII, comme toutes les pièces, tous les documents postérieurs, l'appelle Louis-Charles.

Naündorff lui-même a semblé reconnaître l'erreur où il était tombé, en reprenant plus tard les prénoms de Louis-Charles. La découverte de l'acte de baptême, publié en *fac-simile* par M. de Beauchesne, ne lui permettait pas d'insister.

Remarquons que c'est dans *le Cimetière de la Madeleine* que Naündorff avait puisé cette altération des noms du Dauphin; il y figure, en effet, avec le prénom de Charles.

[3] *Aux Chambres. A MM. les Présidents et membres composant la Chambre des Pairs de France et la Chambre des Députés des départements.* Signé : Charles-Louis, duc de Normandie (18 décembre 1834), in-4° de 3 p.

Parfaitement ridicule.

A la France et à l'Europe. Paris, Herhan, 1835, in-8° de 2 p.

Naündorff (qui signait Charles-Louis, duc de Normandie) annonçait dans cette pièce l'intention de se pourvoir devant les tribunaux en reconnaissance de sa qualité de fils de Louis XVI.

Digitized by Google

On multiplia les brochures, les livres [1] et les journaux [2] en faveur de Naündorff.

L'intention annoncée par Naündorff, de saisir les Tribunaux de la question de son état-civil et de faire reconnaître judiciaire-

[1] *Existence du fils de Louis XVI, Charles-Louis, duc de Normandie* (signé M***, avocat). Paris, Herhan (1835) in-8° de 12 p. — Copie de Labreli.

Le véritable duc de Normandie, ou Réfutation de bien des impostures (par Bourbon-Leblanc). Paris, 1835, in-8° de 467 p. L'ouvrage devait avoir 4 vol. en livraisons ; il n'en a paru que les neuf premières.

Bourbon-Leblanc, né en 1775, est l'auteur ou l'éditeur d'une foule de publications sur le droit ou la politique, fort discordantes entre elles et tout à fait oubliées aujourd'hui (Quérard, *Littérature française contemporaine*). C'était, paraît-il, un Bourbon-Busset. Quérard (*France Littéraire, Supplém.*) se trompe en en faisant un sectateur de Richemont ; il s'etait attaché à la fortune de Naündorff.

Il avait été le collaborateur de Touchard La Fosse, ou d'autres compilateurs de même genre, pour la publication de leurs Mémoires pseudo-historiques, et il est assez piquant de le voir associé plus tard, à la solde de Naündorff, à la bande de faiseurs qui osèrent présenter ces Mémoires comme authentiques.

Il s'élève avec force contre les ambitieux aventuriers (dont son patron faisait partie). « La sensibilité les accueille, la crédulité les suit, et des écrivains de romans enrichissent la littérature d'une multitude de productions où l'anachronisme domine au milieu des plus bizarres contradictions. » Tout cela se retourne contre lui-même, trait pour trait.

Il a certainement raison quand il stigmatise les récits où Richemont se dérobe, en 1795, aux fureurs de Carrier, lequel etait mort en 1794, où il se fait sacrer, en 1801, par le pape Pie VI, mort à Valence le 29 avril 1799.

Mais il commet lui-même les plus lourdes bévues. Il prétend que Beauchamp, dans son *Histoire de la guerre de la Vendée*, aurait reconnu l'existence des fameux Articles secrets, alors que Beauchamp l'a toujours combattue ; — il s'osbtine à soutenir que Desault mourut le 4 juin, quand son acte de décès prouve d'une manière irréfragable qu'il succomba le 1er ; il adopte les contes ridicules de Naündorff concernant la participation à l'enlèvement de Joséphine « dont le cœur portait d'or à la piété d'azur, » de Frotté, de Pichegru, du duc de Bourbon, auxquels il adjoint en bloc Toulon, Ricard, Batz, Jarjayes, tous ceux dont le nom a été mêlé aux tentatives faites pour sauver la Reine, mais qui ne purent les renouveler en faveur de ses enfants, de Laurent dont il cite avec complaisance les lettres apocryphes, etc.

[2] Notamment *La Justice*, dont le Propectus-specimen fut publié le 8 mars 1835, in-fol. Ce journal, dont il ne parut que soixante-deux numéros, est excessivement rare. Hatin n'en a connu que le Prospectus (*Bibliographie de la Presse périodique*). Il eut pour principal rédacteur Bourbon-Leblanc.

La publication du journal *La Justice* ne laissa pas que d'occasionner certains désagréments à Naündorff. Un nommé Alexandre Thomas, ex rédacteur de ce journal, au début, l'assigna en police correctionnelle pour abus de confiance, mais comme il ne put établir que les sommes dont il se pré-

Digitized by Google

ment sa qualité, reçut même un commencement d'exécution par une assignation au vieux roi Charles X, au duc et à la duchesse d'Angoulême (13 juin 1836).

Le gouvernement s'émut. Il crut voir dans ces menées, rapprochées de celles de Richemont, un danger pour la paix publique. Naündorff était étranger. Il le fit arrêter et l'expulsa (15 juin, 16 juillet 1836).

Nous n'avons pas à discuter la légalité ni l'opportunité de ces mesures. Elles soulevèrent de la part de Naündorff et de ses adhérents de vives protestations, qui trouvèrent naturellement de l'écho dans la presse de l'opposition [1].

tendait frustré eussent verti au bénéfice de Naündorff, celui-ci fut renvoyé de la plainte. Il avait paru à l'audience, entouré d'une escorte de fidèles des deux sexes (Trib. correct. de la Seine, 23 février 1836 ; *Gaz. des Trib.*, 24). Cette affaire est travestie dans la brochure de Gruau : *Non ! Louis XVII n'est pas mort* (p. XIV), et dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 1875, col. 426. On y suppose, en effet, que le Tribunal correctionnel aurait statué sur une question d'état civil ou d'usurpation de titre, tandis qu'il n'avait à se prononcer que sur une plainte en escroquerie. Naündorff, de son côté, avait assigné Thomas en diffamation, mais il retira sa plainte.

A.-F.-V. Thomas père, ex-inspecteur général de l'approvisionnement des combustibles de la ville de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, revint à la charge dans un volume intitulé : *Naündorff, ou Mémoire à consulter sur l'intrigue du dernier des faux Louis XVII, suivi des jugements et condamnations d'Ervagault sous le Consulat, de Mathurin Bruneau sous la Restauration et du baron de Richemont sous le Gouvernement actuel.* (Paris, Dentu, in-8° de IV-333 p.). Il y réfutait par d'assez bonnes raisons les prétentions de Naündorff, et discutait longuement ses torts envers son fils. Un des défenseurs de Richemont essaya de le réfuter, l'année suivante : *Réponse au pamphlet intitulé : « Mémoire à consulter de M. A. V. Thomas, »* par M. Ch. de Temper. Paris, Soupe et Guillois, 1837, in-8° de 70 p. Il y discutait — Richemont y étant intéressé autant que Naündorff — les preuves du décès de Louis XVII, mais sans apporter aucun élément nouveau au débat. Thomas fils eut un autre procès à soutenir contre les fournisseurs du journal *La Justice*, vis à vis desquels il s'était personnellement engagé (*Gaz. des Trib.*, 18 mai 1836). Indépendamment de 18,000 francs environ à lui remis par ou pour Naündorff, il prétendait avoir avancé près de 10,000 francs de son propre argent. C'était un M. de Bréon, beau-frère du duc des Cars, qui avait promis de fournir le cautionnement.

Ce Thomas ne doit pas être le même qu'Alexandre-Gérard Thomas, né à Paris en 1818, auteur d'une thèse qui fit sensation : *Une province sous Louis XIV*, publiciste en France, puis à l'étranger après le Coup d'État du 2 décembre.

[1] *Lettre adressée à S. M. le Roi des Français par le duc de Normandie, et Protestation de ses avocats* (26-28 juin 1836). Paris, Poussielgue (s. d.), in-4° de 3 p.

Observations sommaires sur l'arrestation de M. de Naündorff, en instance devant le tribunal de la Seine pour être reconnu fils de Louis XVI,

Digitized by Google

Naündorff resta en Angleterre, et se fixa à Camberwell, près Londres.

C'est là, ce semble, qu'il mit la dernière main au récit de ses aventures, remanié et complété depuis qu'il avait été communiqué à Eugène Janvier, et que nous dégageons, aussi exactement que possible, des nombreuses publications qui en renferment les éléments dispersés. Il n'est ni moins romanesque ni moins absurde, par endroits, que celui de son rival.

sauvé du Temple, soumises à la magistrature par les membres présents du Conseil judiciaire préposé à sa défense (signé Gruau, Bourbon-Leblanc, Briquet). Paris, R. Croissant-Montmartre, 1836, in-8° de 14 p.

Question de légalité, à propos de l'extradition.

La Vie du véritable fils de Louis XVI, duc de Normandie, écrite par lui-même. Juillet 1836. Paris. Montmaur, 1836, in-8° de 47 p.

Pamphlet insignifiant. Il contient : 1° une protestation des membres du conseil judiciaire du Prince, Gruau, Briquet, Bourbon-Leblanc, Xavier-Laprade; 2° une très courte biographie du Prince (le commencement du moins, la suite ayant été saisie par la police ; 3° des pièces justificatives, parmi lesquelles — sans qu'elles aient le moins du monde ce caractère — les lettres que Naündorff aurait écrites à la duchesse d'Angoulême pour lui demander une entrevue.

Motifs de conviction sur l'existence du duc de Normandie, par Gruau et Laprade. Paris, Vve Goullé, 1836, in-8° de 2 et 46 p.

Protestation de Gruau contre l'arrestation de Naündorff ; dithyrambe de Laprade en l'honneur de ce personnage « image imparfaite de l'homme-Dieu. »

Le *dernier Fils de Louis XVI*, par A. Morel de Saint-Didier. Paris, Vve Goullet, 1836, in-8° de 126 p.

Oui, c'est le fils de Louis XVI, par A. Gozzoli (suivi d'une lettre adressée à S. M. le Roi des Français par le duc de Normandie et de protestations de ses avocats). Paris, les principaux libraires, Juillet 1836, in-8° de 52 p. Trois éditions au moins.

Violentes récriminations contre l'arrestation de Naündorff. Discussion de l'acte de décès du Dauphin.

Pétition à la Chambre des Pairs et à la Chambre des Députés, présentée en janvier 1837, *par S. A. R. le duc de Normandie, connu sous le nom de Naündorff.* Paris, Vve Goullé, in-8° de 30 p.

Plainte au sujet de l'arrestation et de l'extradition, par Gruau et Briquet : Requête au Conseil d'Etat par Crémieux, et arrêt de rejet.

Abrégé de l'histoire des infortunes du Dauphin, depuis l'époque où il a été enlevé de la Tour du Temple, jusqu'au moment de son arrestation par le gouvernement de Louis-Philippe et de son expulsion en Angleterre ; suivi de quelques documents à l'appui des faits racontés par le Prince et des incidents qui ont si péniblement traversé sa vie ; avec son portrait et les fac-simile de son écriture, de celle de la Reine et de la signature de Louis XVI. Novembre 1838. Londres, Armand, s. d. in-8° de IV-XII-IV et 400 p.

Introduction signée par Gruau, Laprade et Briquet. Autre avant-propos signé par Appert, ancien curé de Saint-Arnoult. Tout le reste est de Gruau.

Digitized by Google

On lui avait substitué un mannequin apporté dans une corbeille de blanchisseuse, « et dont le masque représentait très naturellement sa figure, » et on l'avait enlevé lui-même dans cette corbeille.

Le mannequin avait été remplacé par un enfant muet, qu'on avait tenté d'empoisonner et qu'auraient lui-même remplacé d'autres enfants.

Cet enlèvement avait été préparé par les soins de Laurent, gardien du 29 juillet 1794 au 19 mars 1795, avec la coopération de Joséphine, de Barras, de Hoche, de Frotté et de Pichegru [1].

On l'avait caché au quatrième étage de la Tour du Temple.

On lui avait recommandé — pourquoi? — de jouer le rôle de muet.

De vieux meubles encombraient cet étage, et « l'on ne parvenait à lui qu'en marchant à quatre pattes. »

Il était resté là pendant près d'un an. Il y avait passé sans feu l'hiver de 1794 à 1795.

Portrait peu ressemblant. Fac-simile ayant pour objet d'établir une certaine affinité entre l'écriture de la Reine et celle de Naündorff, affinité qui serait toute factice et calculée pour surprendre la crédulité des bonnes gens capables de supposer que c'est la Reine qui avait elle-même donné des leçons d'écriture au Dauphin, et que ces leçons, prises avant l'âge de huit ans, auraient imprimé à son écriture un caractère immuable après plus de 50 ans !

Saisi en France.

Cet ouvrage fut traduit en anglais :

An abridged Account of the misfortunes of the Dauphin, followed by some documents in support of the facts related by the Prince : with a supplement, translated from the French, by the hon. and. rev. C. C. Perceval... London, Fraser, 1838, in-8°.

Ce Perceval fit hommage de sa traduction à Naündorff, qui s'en montra très flatté (*En Politique point de justice*).

Plusieurs journaux anglais prirent naturellement fait et cause pour ce livre — calcul ou fantaisie? — notamment le *Fraser's Magazine*, janv. 1839, le *Court and Lady's Magazine*, fév. 1839.

Le dernier fils de France, ou le duc de Normandie, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, par A. Solard. Yssengeaux, Venet, 1838, in-8° de 135 p.

L'auteur, qui se déclare « tout-à-fait désintéressé, » ne fait que rééditer le prétendu Manifeste de Charette, le récit de Morin de Guérivière et autres documents plus que suspects. La conclusion signée par Gruau (Londres, 21 janvier 1838), nous fait croire que l'opuscule est tout entier de lui.

Le Véritable orphelin du Temple, vivant en 1839, ou preuves de l'existence actuelle du fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, par Emile Sauveur. Lyon, chez l'éditeur, 1839, in-8 de 108 p.

Réchauffé des balourdises de Labreli et consorts.

« Dieu par un nouveau Christ a résolu de sauver le monde. »

Rare. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale (Lⁿ 15087) est incomplet de la première feuille.

[1] Gruau leur adjoignait plus tard Thor de la Sonde, Charette, le marquis de Bridge et le comte de Montmorin (*Intrigues dévoilées*, t. III).

Digitized by Google

Le 8 juin 1795, il en avait été tiré par le maçon Paulin qui l'avait placé, endormi avec de l'opium, dans le cercueil de l'enfant autopsié [1].

Pendant le trajet au cimetière, « on l'avait mis dans la caisse au fond de la voiture, dans un coffre qn'on y avait pratiqué, et pour laisser au cercueil la même pesanteur, on l'avait rempli de vieilles paperasses que l'on retira du coffre. »

On l'avait envoyé dans la Vendée, où il avait été caché dans le château d'un ami dévoué, Thor de la Sonde [2].

Il avait pour gouvernante une dame allemande qui ne lui parlait que l'allemand et qui passait pour sa mère.

Il avait été découvert et reconduit en prison.

Joséphine l'en avait fait évader une seconde fois. — Quand ? Comment ? On ne sait.

Conduit en Italie, il y avait été protégé par le pape Pie VI. Sa Gouvernante y avait épousé un ouvrier horloger.

On avait dirigé sur l'Amérique un enfant de son âge, pour dépister ses persécuteurs.

Lors de l'invasion de l'Italie par les Républicains français, ils avaient saisi le bâtiment qui l'emmenait en Angleterre.

Il avait été réemprisonné en France.

On avait voulu le forcer à se faire moine.

On lui avait fait subir une autre opération pour le défigurer.

En 1802, Joséphine l'avait encore délivré. — Et de trois !

1804, Louis XVIII avait dénoncé sa retraite à ses ennemis; il l'avait connue par Pichegru.

[1] Contradictions : ce serait le 4 juin que Paulin aurait sauvé le jeune Roi (*Non! Louis XVII n'est pas mort au Temple*, p. 131).

Autre : ce n'est pas le 8 juin, mais le 10 en réalité, qu'eut lieu l'enlèvement du cercueil et sa translation au cimetière.

[2] Qui donc a connu ce personnage ? Où place-t-on son château ?

Contradictions : Naundorff dit ici qu'il a été envoyé dans la Vendée et M. Jules Favre, devant la Cour de Paris, demandait à prouver qu'on l'avait vu à l'armée de Charette. — Dans les *Intrigues dévoilées*, t. III, p. 352, on cite une lettre de lui du 15 décembre 1835, à l'abbé Laprade, où il dit : « Illustre Vendée qui protégeas mes premières années, avec quelle reconnaissance je pourrai te revoir ! » — Dans les *Intrigues*, t. III, on allègue au contraire que c'est Hervagault qui aurait été reconnu roi par l'armée vendéenne. — L'assignation de 1851 porte que « l'évasion est postérieure au Traité de la Jaunaye ; » or la date de ce traité est du 17 février 1795. Que devient donc le séjour pendant l'hiver dans les combles ? Que deviennent surtout les prétendues lettres de Laurent, dont la première est du 7 novembre 1794 et la seconde du 5 février 1795, et qui toutes les deux présentent l'enlèvement et le recel comme déjà consommés ? La fausseté de ces lettres était démontree par l'assignation elle-même.

Digitized by Google

Le Prince s'était réfugié à Ettenhein auprès du duc d'Enghien, sous la conduite du comte de Montmorin.

Il avait été découvert, ramené en France, jeté dans un cachot. « Il y était resté pendant quatre ans, sans voir le jour, sans que personne lui adressât jamais la parole, nourri au pain et à l'eau. »

En 1808, au moment de divorcer, Joséphine obtenait encore une fois sa mise en liberté. — Et de quatre !

1809. Il est à Francfort sur le Mein, avec Montmorin. Dans une rencontre avec les troupes françaises, il est blessé et fait prisonnier. « Bien providentiellement, on lui laisse sa redingotte, dans le collet de laquelle étaient cousus les documents qui établissaient ses droits et qualités de fils de Louis XVI. » Providentiellement aussi, il s'évade — cinquième évasion ! — et « après des vicissitudes inouies, il arrive, vers la fin de 1810, à Berlin, muni d'un passeport sous le nom de Karl Wilhelm Naündorff, que lui avait remis un voyageur bienveillant, pour lui faciliter l'entrée à Berlin. »

Là, il se détermine à exercer l'état d'horloger, « bien que ne le connaissant qu'imparfaitement. » N'ayant pas les papiers nécessaires pour se faire reconnaître bourgeois de la ville, il se voit forcé de confier le secret de sa naissance à M. Lecoq, directeur général de la police du royaume, et il justifie de son identité avec le fils de Louis XVI, en lui communiquant une déclaration écrite et signée par le Roi et la Reine au Temple, scellée du cachet de son père, dans laquelle étaient consignés les signes particuliers que le Dauphin portait sur le corps. » Les papiers sont livrés à M. de Hardenberg, premier ministre, qui les confisque. En retour, on délivre au prince une patente d'horloger à Spandau sous les noms de Karl Wilhem Naündorff, portés sur son passeport...

Assez de ce roman invraisemblable jusqu'à l'impossible, jusqu'à l'absurde !

Naündorff ne négligeait, d'ailleurs, aucun moyen de correspondance avec ses fidèles restés en France.

Bientôt une nouvelle tentative d'assassinat sur sa personne vint fort à propos réveiller l'attention publique et le zèle de ses fanatiques.

Un soir du mois de novembre 1838, dans son jardin, un coup de pistolet fut tiré sur lui à bout portant et le renversa, contusionné, mais non blessé. Ses vêtements seuls avaient souffert.

Cette seconde tentative trouva plus d'incrédules encore que la première. On ne put en découvrir l'auteur [1] ; on crut même re-

[1] On avait d'abord désigné un réfugié français du nom de Rousselle, que

Digitized by Google

connaître un pistolet ramassé sur le lieu de la lutte, pour un de ceux de Naündorff. La police cessa bientôt ses recherches[1]. Le *Times* et d'autres journaux firent gorge chaude de l'aventure.

La Voix d'un Proscrit était en France l'organe principal de ses intérêts. C'était une tribune ouverte à toutes les manifestations les plus chaleureuses et les plus aveugles en sa faveur, les plus violentes et les plus injurieuses contre ses adversaires en général, et contre les Bourbons en particulier. Gozzoli en était le principal rédacteur[2].

Elle se querellait avec le *Capitole*, organe de Louis-Napoléon, autre prétendant. Elle affectait de voir dans ce journal un allié de Richemont, ce qui n'était pas vrai; Richemont et Napoléon n'avaient de commun que leur hostilité au gouvernement de Juillet. Il y eut même un procès en diffamation intenté au *Capitole*, mais qui n'eut pas de suite[3].

Naündorff, à l'imitation de Richemont, se disait désintéressé de toute ambition monarchique, et trouvait ainsi moyen de glaner quelques maigres sympathies dans la presse de l'opposition[4].

Naündorff aurait secouru dans sa détresse; c'était, paraît-il, un personnage imaginaire.

[1] *Intrigues dévoilées*, t. III, p. 826 et suiv.

Récit d'une tentative d'assassinat sur le duc de Normandie, signé Jean-Baptiste la Prade, et commençant par ces mots : « Londres, 19 novembre 1838. Mon cher ami, je ne sais comment vous raconter... » Saint-Etienne, Boyer, s. d., in-4 de 7 p.

Passages extraordinaires de la vie du duc de Normandie, Dauphin de France, qui a miraculeusement échappé des mains d'un assassin, à Camberwell, le vendredi 19 *novembre* 1838. *Avec un nombre de preuves irréfragables, confirmatives des faits rapportés par le Prince*, par Brian O' Neill.

Nous ne connaissons cet opuscule que par l'indication qu'en donne Gruau (*Intrigues dévoilées*, t. III, p. 835).

[2] *La Voix d'un Proscrit. Mémoire historique et judiciaire*, paraissant une fois par mois, rédigé par MM. A. Gozzoli; Gruau, avocat, ancien procureur du Roi; Morel de Saint-Didier; Xavier Laprade, avocat, etc. Paris, Ve. de Lacombe, 14 livraisons in-8o, allant de mars 1839 à avril 1840, et formant 447 p. Il y a de plus un Prospectus, daté du 28 février 1839, et dont il existe deux éditions de IV p. in 8o chacune, l'une chez Mme de Lacombe, l'autre chez Thomassin.

[3] *Mémoire présenté par M. Gruau de la Barre au soutien de la plainte en diffamation portée contre le gérant responsable du journal le « Capitole » (article du* 29 *mars* 1839), *par S. A. R. le duc de Normandie, connu sous le nom de Naündorff, et le dit Me Gruau.* Police correctionelle, 6e chambre. Paris, Mme de Lacombe, 1840, in-4o de 264 p.

[4] *Démocratie pacifique*, 12 novembre 1840, etc.

Digitized by Google

Mais tous ces moyens s'usaient successivement; il fallait du nouveau.

Naündorff s'avisa alors de devenir prophète. Cela ne lui coûtait pas plus que de se faire roi de France et de Navarre. Avec un aplomb incroyable, après un premier Appel aux catholiques de France et d'Irlande, où il brûlait déjà ses vaisseaux[1], il promulgua la *Doctrine céleste*[2].

C'est un fatras mystique et à peu près inintelligible, mélange de protestantisme, d'illuminisme, et d'humanitarisme, où Naündorff attaque violemment les Évangélistes, les Saints, la sainte Vierge, la Papauté, le Purgatoire, la Présence réelle, et jusqu'à la divinité de Jésus-Christ! Ce sont, comme il l'annonce, les Anges eux mêmes qui lui ont révélé la véritable doctrine par livres, chapitres et versets. Il raconte aussi avec complaisance les rêves prophétiques, tout pleins de lièvres rouges, de chevaux noirs et de pigeonneaux blancs, où il a lu sa destinée. Ce serait

[1] *Aux Catholiques d'Angleterre et d'Irlande.* Londres, 24 octobre 1838, Armand, in-8° de VIII p.

Cet opuscule est signé de Jean-Baptiste Laprade, Prêtre, Président du Conseil; Appert, Prêtre, Assistant; Modeste Gruau, Coadjuteur; Charles-Louis, Duc de Normandie, Protecteur de l'Église Catholique-Évangélique. Ils déclarent solennellement « se séparer de la doctrine catholique romaine » (p. VII); ils nient formellement la divinité de Jésus-Christ, « leur frère et non pas leur Dieu (p. VI). »

« L'Ange du Seigneur m'a reparlé et m'a dit... » Ainsi débute Naündorff. C'est l'Ange qui a lui-même directement et personnellement désigné les susdits pour remplir leurs fonctions de membres du Conseil de l'Église catholique-évangélique.

[2] *Doctrine céleste, ou l'Évangile de Notre Seigneur Jésus-Christ, dans toute sa pureté primitive, tel qu'il l'a prêché lui-même pendant sa carrière terrestre; révélé de nouveau par trois anges du Seigneur, et confirmé par Jésus-Christ lui-même, par la réprobation de l'Eglise romaine; avec toutes les preuves de son imposture contre la doctrine de Notre Sauveur. Publié par le fils de Louis XVI, Roi de France,* CHARLES-LOUIS, *Duc de Normandie.* 1839, in-12 de 467 p.

L'ouvrage est daté de Londres, mai 1839, et imprimé à Genève chez Gruaz.

Il y eut une autre édition in-12, faite en Angleterre.

Partie préliminaire de la Doctrine Céleste de Notre Seigneur Jésus-Christ. Publiée *par le fils de Louis XVI, Roi de France, Charles-Louis, Duc de Normandie.* 1839, in-12 de 202 p.

Imprimé également à Genève chez Gruaz.

Cette *Partie préliminaire* n'a paru en réalité qu'après l'autre.

Naündorff, avec le concours de Roydor et de Laprade, avait préparé aussi une *Histoire de la Création*, qui n'a pas dû voir le jour (Gozzoli, *Aveu d'une erreur*, p. 18).

Digitized by Google

le délire de la superstition tout à la fois et de l'impiété, si ce n'était plutôt l'amorce grossière offerte à ceux qui croient trop et à ceux qui ne croient pas assez. Il y eut cependant des gens qui se disaient et se croyaient pieux, dévots même, entichés de ces sottises et tout prêts à y sacrifier le véritable Évangile et la véritable Église.

Tel était le cynisme de ces attaques que la justice s'émut, et qu'elle renvoya, devant les assises du Rhône, de Chabron fils et Vidal, libraires à Lyon, éditeurs du livre, sous l'accusation d'outrage à la religion catholique. Encore que Gruau et l'abbé Laprade réclamassent leur part de responsabilité et que Gruau fût venu défendre les acccusés, ils furent condamnés tous les deux à chacun trois mois de prison et 300 fr. d'amende (28 décembre) [1].

Quelques-uns des fidèles de Naündorff, notamment l'abbé J.-B. Laprade [2], se qualifiant de « ci-devant prêtre catholique romain », et Charles de Cosson [3] le suivirent pendant un certain temps dans cette triste voie.

Cette audace, toutefois, ne devait pas réussir à Naündorff. Il tomba de la hauteur de ses prétentions insensées. Un mortel, fût-il fils de Louis XVI, pouvait avoir les passions de l'humanité; un messie, un révélateur devait être parfait. Naündorff ne l'était pas. « Son immoralité, les désordres de sa vie, ses habitudes et ses allures de faussaire..., son infamie, » — ce sont ses anciennes dupes qui parlent ainsi — leur ouvrirent les yeux, et ils se separèrent de lui avec éclat.

Gozzoli, ancien rédacteur en chef de la *Voix d'un Proscrit*,

[1] Compte rendu du procès dans *la Voix d'un Proscrit*, p. 336-351.

[2] *Voix d'un Proscrit*, p. 242. Laprade préparait : *L'Evangile pur de Jésus-Christ, disait-il, dicté au Prince tel qu'il l'a prêché aux hommes sur la terre, sera prêché une seconde fois pour la régénération du monde par les disciples que le Seigneur s'est choisis ... (Récit de la tentative d'assassinat.)*

[3] *Révélations sur les erreurs de l'Ancien Testament publiées par le Docteur Charles de Cosson.* Paris, Mme Delacombe, 1840, in-12.

Citation à toute la race Bourbonnienne et à tous les chefs de peuples sur la terre, pour venir assister, le jeudi 6 juin 1841, en la métropole de Paris, au témoignage rendu par le Saint Roi Martyr, en faveur du Dauphin son fils, Charles-Louis Duc de Normandie, connu sous le nom de Naündorff, donnée au nom du Très-Haut. Paris, Demonville, 1841, in-8° de 7 p.

Par Demonville, auteur de l'*Explication de l'Apocalypse..., de l'Exposé des Prédictions sur l'Avènement du Pontife Saint et du Monarque Fort, et du Vrai système du monde.*

Folie digne de ses aînées.

Digitized by Google

prit l'initiative, et fut suivi par la plupart de ses collaborateurs et des autres écrivains à la solde de Naündorff [1].

Par un reste d'aveuglement ou par respect humain, ils n'osèrent pas tout d'abord désavouer toutes leurs doctrines. Ils condamnaient l'immoralité du Prétendant, sans contester ses droits au trône.

[1] *Quelques mots aux anciens abonnés et lecteurs de la Voix d'un Proscrit*, par A. Gozzoli. Londres, 12 février 1841. — *Déclaration relative au personnage se prétendant duc de Normandie, fils de Louis XVI, connu sous le nom de Naündorff, résidant à Camberwell, près de Londres*, le 16 février 1841. Paris, Pollet, Soupe et Guillois, 1841, in-8° de 8 p.

Gozzoli déclare qu'il avait cru se dévouer à une infortune sacrée, à une cause noble et sainte ; « mais j'ai regardé de près celui que mes respects lointains élevaient sur un piédestal, et bientôt il ne m'a inspiré qu'un dégoût inexprimable. »

Déclaration relative au personnage se prétendant duc de Normandie, fils de Louis XVI, connu sous le nom de Naündorff, résidant à Londres. Paris, Poussielgue, in-4° de 3 p.

Signé par le Chev. A. de Cosson, Hugon-Roydor, J. B. Laprade, Charles de Cosson, Ch. de Jussac, Xavier Laprade, avocat, et A. Gozzoli.

Les signataires accusent Naündorff d'avoir simulé les deux assassinats dont il s'est prétendu victime et lui demandent si la sainte Vierge, dont la protection miraculeuse l'avait couvert une première fois, a pu le couvrir encore, depuis qu'il l'a odieusement blasphémée.

« Qu'il soit le fils dégradé de Louis XVI, ou bien un criminel obscur comme l'ont considéré les tribunaux de Prusse, ou bien encore l'agent de quelque parti ténébreux, peu importe... »

Aveu d'une erreur, par A. Gozzoli, rédacteur-gérant de l'ex-journal mensuel *La Voix d'un Proscrit*. Boulogne-sur-Mer, Biblé, mai 1841, in-8° de 40 pages.

Cet opuscule, dont une traduction anglaise était annoncée comme devant paraître à Londres, est le coup de grâce à l'ancienne idole : « L'évidence nous accable. — Le jongleur religieux pour lequel rien n'est sacré ; le fourbe à qui les ruses déloyales sont familières, et pour qui tous les moyens sont bons ; l'ami perfide et cyniquement ingrat ; l'homme sans probité ; le père de famille, l'époux, le vieillard, vivant dans le désordre loin des siens, et s'abandonnant sans remords à la plus honteuse immoralité, tel fut l'être réel qui, se substituant au modèle de vertus touchantes que nous avions créé, s'offrit sans voile à nos regards (p. 4).... »

Les dissidents motivent leur défection sur les preuves nombreuses par eux acquises de l'immoralité de Naündorff, dont ils citent en effet des traits révoltants, de ses jongleries religieuses, où figure la distribution à ses adeptes de fleurs qu'il aurait rapportées directement du Paradis, de ses mensonges ; la *Doctrine céleste* et ses témérités sacrilèges ont fait le reste. Gruau et Dussurgey, restés seuls fidèles au prétendu Messie, avaient leur part des invectives lancées contre lui.

Ces brochures sont les plus curieuses peut-être de toutes celles qui furent publiées au sujet de Naündorff. On se demande seulement comment les signataires avaient été si longtemps à reconnaître ce qui pour eux était devenu l'évidence même.

Digitized by Google

Aussi furent-ils taxés d'inconséquence — et avec raison — d'un côté, par les adversaires de Naündorff qui auraient voulu une répudiation plus complète de ce « scapin [1], » et d'autre côté par les rares fidèles qui ne voulaient pas rompre encore encore tout à fait avec lui [2] et qui trouvaient que les dissidents étaient trop sévères, après avoir été peut-être trop indulgents.

Plusieurs groupes s'étaient formés en France pour soutenir les intérêts de Naündorff. On y associait au sentimentatisme politique le mysticisme religieux et même la fabrication des prophéties et des miracles. Ils côtoyaient les rêveries de la *Doctrine céleste*, sans les adopter entièrement.

Le principal de ces groupes prit le nom d'*Œuvre de la Miséricorde*, et fut dirigé par Vintras et par Geoffroy, ancien affidé de Naündorff, trop fins tous les deux pour être ses dupes [3].

[1] *Lettre à M. A. Gozzoli*, par Morin de Guérivière. Paris, Pollet, 1841, n-8° de 16 p.

Très dur pour Naündorff.

[2] *Douze petits chapitres à l'occasion d'une Nouvelle à la main qu'on publie, imprimée sous ce titre : Déclaration relative au personnage se prétendant Duc de Normandie, fils de Louis XVI, connu sous le nom de Naündorff, résidant à Londres*. Paris, Carpentier, 1841, in-8° de 16 p.

Par le Dr Le Cabel (Bourbon-Leblanc).

Sept chapitres en vers pour faire suite à « Douze petits chapitres » en prose, au sujet d'un certain ouvrage faussement attribué au Duc de Normandie, et intitulé : « Réflexions sur les erreurs de la Bible. » Montmartre, Worms, 1842, in-8° de 16 p.

[3] Vintras, né à Bayeux en 1807, ancien ouvrier tailleur, ancien colporteur, condamné à la prison pour détournement d'objets saisis, suspect de divers abus de confiance, était passé prophète, apôtre et presque Dieu. Il était en relation directe avec saint Joseph, l'Archange saint Michel, la sainte Vierge et Dieu lui-même, qui lui faisaient des révélations et lui avaient donné mission, sous le nom de *Sthrathanael*, de faire entendre la parole divine à ses frères et de les sauver en les rattachant à l'Œuvre de la Miséricorde. Il avait établi dans un petit Moulin à papier, à Tilly-sur-Seulles (Calvados), une véritable fabrique de miracles, pour lesquels il se servait d'hosties sanglantes et consacrées d'une façon particulière. Son principal acolyte était Geoffroy (Frère Jean), ancien notaire à Poitiers, condamné pour abus de confiance à deux mois de prison, devenu depuis archiviste des Deux-Sèvres et agent d'affaires Autour d'eux se groupaient des fanatiques, revêtus aussi de noms et de fonctions angéliques, médecins, avocats, prêtres, dentistes, etc. De nombreux affiliés (plus de deux mille, assure-t-on) sous la direction de septaines, composées chacune de sept individus, les gros bonnets de l'association, correspondaient avec lui et alimentaient l'état-major. Vintras publiait un journal ou Revue : *la Voix de la Septaine*. Il avait aussi promulgué, de son côté, la loi nouvelle dans un livre intitulé : *Opuscule sur des Communications annonçant l'Œuvre de la Miséricorde*, dicté par Dieu

Digitized by Google

Un abbé Nicod, curé de la Croix-Rousse à Lyon, chercha de son côté à former un autre groupe d'illuminés. Richemont et lui-même, qui n'était qu'une paraphrase et souvent la copie textuelle de Massillon, de Lamartine et surtout de la sœur Emmerich. Dieu, comme on voit, ne se mettait guères en frais de composition! On y annonçait la conversion et l'avènement au trône de Naündorff, dont on déplorait l'aveuglement présent sur les questions religieuses; « mais quand le Seigneur l'aurait changé, le vrai chrétien n'hésiterait point à répéter avec la voix céleste qu'entendit saint Pierre : *N'appelez point immonde ce que Dieu a sanctifié* (p. 9). » La justice se fâcha. Par jugement du tribunal de Caen, du 20 août 1842, confirmé sur appel le 22 novembre, Vintras fut condamné, pour abus de confiance et escroquerie, à cinq ans de prison; Geoffroy, à deux ans pour escroquerie.

D'un autre côté, la doctrine de l'Œuvre fut condamnée sévèrement dans une Circulaire de l'évêque de Bayeux du 8 novembre 1841, et dans un Bref du Pape Grégoire XVI à l'archevêque de Tours, du 8 novembre 1843. On lit dans ce Bref : « Magno quidem cum animi nostri dolore ex pestiferis ipsis scriptis cognovimus scelestos hujus societatis homines mentitâ pietatis specie et captiosissimo sermonis genere in Christi gregem perditionis sectas introducere. Hanc ausu prorsùs temerario, atque sacrilego, transfigurantes se in apostolos Christi novam missionem divinitùs indictam sibi arrogant, commentarium fictumque Misericodiæ Opus annuntiant ut Christi ecclesia eorum operâ quodammodò reviviscat. »

Ce bref signalait encore et condamnait les affinités existant entre l'Œuvre de la Miséricorde et les tentatives religieuses « de cet homme perdu qui prend *faussement le nom de Duc de Normandie :* « Quæ impia istius societatis commenta atque deliria plenè congruunt cum mente illius perditi hominis *qui falsò se Normandiæ Ducem jactat*, quique a Catholicâ Ecclesiâ jam descivit, atque hujus Apostolicæ Sedis auctoritate spretâ, ambulans in abominationibus suis et loquens perversa, eosdem prorsùs execrabiles hujus societatis errores, sensus, consilia diversis modis variisque rationibus profitetur. »

La censure religieuse irrita moins les sectateurs de Naündorff que cette déclaration solennelle du Pape, qu'il prenait *faussement* le nom de Duc de Normandie (voir surtout les *Ecrits divers* par Napoléon Lemeneur).

Ils ne manquèrent pas de contester la compétence du Pape pour statuer sur une question de cette nature, oubliant que c'était sur une prétendue et fausse reconnaissance de Pie VI que la plupart des faux Dauphins avaient appuyé leurs droits. Ici du moins, la déclaration du Pape était nette et certaine. Même dans l'ordre politique, elle avait une grande portée.

Les dissidents ne s'étant point soumis et ayant continué l'exploitation de leur doctrine, avec une obstination violente, l'abbé Charvoz à leur tête, l'archevêque de Tours dut renouveler ces condamnations, le 25 novembre 1848; ce qui ne les arrêta pas davantage.

Une de leurs hérésies, plusieurs fois déjà condamnée par les Conciles, consistait à représenter l'homme comme *trinaire*, c'est-à-dire composé d'un ange déchu, d'une âme et d'un corps. L'humanité, suivant eux, avait été créée dans le ciel; elle peuple tous les globes du firmament; les âmes sont préexistantes à la naissance des corps (*Intrigues dévoilées*, t. II, p. 195-196).

L'*Œuvre de la Miséricorde* et ses mésaventures judiciaires ont donné lieu

Digitized by Google

Naündorff paraissent s'être partagé sa confiance [1]. Lui aussi fut condamné par l'autorité ecclésiastique; lui aussi refusa de se soumettre [2].

[1] *L'Avenir prochain de la France, entrevu dans les vrais principes de la société, de la liberté, de la souveraineté, soit populaire, soit nationale, et dans la révolution de* 1789, *ouvrage philosophique, politique et religieux*, par l'abbé T.-F. Nicod, curé de la Croix-Rousse. Lyon, Dumoulin, et Paris, Gaume frères, 1850, in-8° de 8 et 502 p.

[2] Lettre publiée dans le journal l'*Inflexible*.

à d'assez nombreuses publications, qui toutes se rattachent, indirectement du moins, à notre sujet :

La Croix de grâce. Paris, Pihan de la Forest, mars 1836, in 32 de 8 p.

Sorte de prélude aux rêveries de l'Œuvre, que ses adeptes faisaient d'ailleurs remonter à 1810 environ.

Opuscule sur des communications annonçant l'Œuvre de la Miséricorde. A la gloire du Père, du Fils et du Saint-Esprit et à la gloire de la Vierge immaculée, pure et sans tache, avec cette épigraphe : *Et renovabis faciem terræ.* 1841, s. l. (Paris) Locquin, in-8° de 71 p.

L'introduction signée A. M... a fait attribuer cet ouvrage à Antoine Madrolle, connu par l'exagération de ses doctrines royalistes et religieuses, et qui avait fini par se jeter dans la secte de Vintras (*Biographie Didot*, art. *Madrolle ; — Littérature Française contemporaine ; — Dictionnaire des Anonymes*, dern. édit.). Il nous paraît certain que l'abbé Charvoz, ancien curé de Mont-Louis, doit y avoir collaboré.

On cite aussi, parmi les prêtres qui prêtèrent à Vintras le concours de leur plume, l'abbé Maupied, de Dinan, que son remarquable savoir ne défendit pas contre certains entraînements.

Tribunal correctionnel de Caen. Le Prophète Pierre-Michel Vintras et joints. Prévention d'escroquerie et d'abus de confiance. Caen, Poisson, 1842, in-8°. Il y eut deux éditions ; la seconde, légèrement corrigée, a 62 p.

Affaire de Pierre-Michel Vintras et de Ferdinand Geoffroy. Cour royale de Caen. Chambre des Appels de Police correctionnelle. Audiences des 12, 21, 22 *et* 23 *novembre* 1842. *Présidence de M. Pigeon de Saint-Pair.* Caen, Poisson, in-8° de 26 p.

Cour royale de Caen. Audience des 21, 22 *et* 23 *novembre* 1842. *Plaidoyer de Me Bayeux, pour Pierre-Michel Vintras, avec une analyse du plaidoyer de Me Blanche, pour M. Geoffroy père.* Caen, Lesaulnier, 1842, in-8° de 66 p.

L'abbé Charvoz n'eut-il pas, dans ses *Prisons d'un Prophète* (1846), l'imprudence de présenter Me Bayeux comme un croyant de l'*Œuvre ?* Tout le monde, à Caen, en admirant le tact et l'esprit avec lequel il avait défendu Vintras, savait quel était son sentiment intime sur la valeur religieuse et morale de son client. Quant à Me Bérard de Pontlieue (c'est-à-dire né à Pontlieue) c'était un pauvre halluciné.

Plaidoyer (non prononcé) *pour Pierre-Michel Vintras*, par M. Bérard (de Pontlieue), avocat du barreau de Paris. Caen, 1842, in-8°.

C'est moins une défense de Vintras, qu'un manifeste en faveur de Naün-

Digitized by Google

Retiré en Hollande, Naündorff s'y livra à d'autres spéculations bien différentes. Il se fit artificier, prétendit avoir découvert un système de projectiles de guerre supérieur à tous ceux connus

dorff, où Bérard, qui ne l'avait pas prononcé devant le tribunal, s'en est dédommagé en le faisant imprimer tout au long.

Le *prophète Vintras et Charles Guillame Naundorff, duc de Normandie*, par Barthélemy Pont, rédacteur en chef du *Haro de Caen*.

Publié dans ce journal, nos du 1 au 10 décembre 1842. Analyse bien faite du plaidoyer qui précède, et réflexions piquantes sur les motifs, peu désintéressés, qui auraient porté des sectateurs de Vintras et de Naündorff à faire cause commune et à s'attacher d'accord à la fortune de ces deux imposteurs, quoiqu'ils ne se fissent aucune illusion sur la valeur de leur caractère ni de leur cause.

La Voix de la Septaine. A la Gloire du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et à la Gloire de la Vierge immaculée pure et sans tache. Tilly-sur-Seules; Caen, imprimerie de Lesaulnier, s. d. (1842-1843).

Ce recueil paraissait par livraisons in-8o. Les 18 premières forment un volume de 768 p.; les 8 premières du t. II vont à la p. 356.

Note sur la couverture : « Ces saints avertissements sont transmis gratuitement, et la charité en dictera l'usage à ceux auxquels ils parviendront. »

Ce recueil, très rare aujourd'hui, se compose principalement des *communications de l'Archange* à Sthrathanaël (Vintras), des Révélations célestes au même, de sa correspondance avec ses frères Theododael, Galhoraël, Azanaël, Tréphé, etc., avec sa femme, avec la *Septaine*. Dans son style prolixe et négligé, tout plein d'éjaculations mystiques et souvent inintelligibles, il montre cependant de l'onction, de l'abondance et parfois une chaleur communicative. L'abbé Charvoz doit avoir été le réviseur général de l'œuvre. D'autres plumes autorisées se prêtaient aussi par pitié plutôt que par sympathie à ce travail de correction si pénible. Des dissertations sur la Vierge immaculée, sur les censures prononcées par l'évêque de Bayeux et la défense des Miracles de Tilly remplissent le reste de ces pages. A peine çà et là quelques insinuations en faveur de Naündorff, mêlées de blâme pour ses idées religieuses.

Les Prisons d'un Prophète actuel poursuivi par tous les pouvoirs, par M. La Paraz (l'abbé Charvoz). Caen, Woinez, 1846, in-12 de 342 p.

Récriminations d'un mielleux-amer contre les censures ecclésiastiques et contre les condamnations correctionnelles qui ont frappé l'Œuvre de la Miséricorde et son Prophète Vintras. L'auteur, dans lequel il est facile de reconnaître un prêtre, n'est autre que l'abbé Charvoz qui, grâce à son pseudonyme, se cite lui même comme une autorité à chaque page. Il ne manque pas d'affirmer le caractère divin des révélations de Vintras. Il en donne même pour preuve la facilité avec laquelle le prophète parle le latin sans l'avoir appris, et la mort quasi foudroyante de plusieurs des personnes qui ont contesté sa mission. Sans préconiser Naündorff, il affirme l'existence d'un Louis XVII et accuse Louis XVIII d'avoir fait assassiner en son honneur le duc de Berry (p. 244).

Les Saints de Tilly sur Seulle. Paris, Maistrasse. 1846, in-8o de 48 p.

Écrits divers. A l'Univers chrétien, ou Acte dit Bref de Grégoire XVI et Protestation de la Septaine Sacrée, avec des Notes et quelques lettres suivies

Digitized by Google

jusque-là et voulut traiter avec le gouvernement hollandais de ses « secrets d'artillerie, de mousqueterie et de pyrotechnie, » qui dénotaient, a dit M. Jules Favre, un « génie spécial. »

Sur ces entrefaites, il mourut à Delft [1], le 18 avril 1845. Il avait

de renseignements venus de Rome. 2e édition, publiée par un avocat croyant. Caen, Woinez, 1846, gr. in-4° de 14 p., avec figures triangulaires symboliques.

L'auteur, Napoléon Lemeneur, de Falaise (Stridoel dans l'Œuvre), était fou, et ses écrits ne le prouvent que trop.

Il s'élève particulièrement contre la déclaration du Pape que Naündorff prend faussement le titre de Duc de Normandie : *Qui falsò se Normandiæ Ducem jactat.*

Lettre à un Croyant, par Gozzoli. Caen, 1847, in-8°.

Gozzoli, comme nous l'avons vu ci-dessus, restait convaincu de l'existence de Louis XVIII, tout en trouvant Naündorff indigne de ce rôle ; de même, ici, il flétrit les chefs de l'Œuvre de la Miséricorde comme des gens immoraux, et cependant il croit à l'apostolat de Vintras.

Les Aveux de l'Abbé Charvoz et les Saints de Tilly sur Seulle, par l'auteur des brochures portant cette épigraphe : « Ils ont élevé un autel au démon de l'impureté, et ils en ont fait un Dieu. » Paris, Maistrasse, 1847, in-8° de 12 p.

Le Livre d'or. Révélation de l'Archange saint Michel (du 6 août 1839 au 10 juin 1840), par M. Alexandre Ch. (l'abbé Charvoz), *un des nombreux témoins.* Paris, Ledoyen, 1849, in-8° de 140 p.

L'Œuvre de la Miséricorde, ou la nouvelle secte dévoilée, par l'abbé Bouix. Paris, Adrien Le Clère, 1849, 86 p., in-8°. Bonne réfutation.

Les Nouveaux Illuminés, ou les Adeptes de l'Œuvre de la Miséricorde convaincus d'extravagance et d'hérésie, par l'abbé Caillau. 1850, in-8°.

Merveilles de l'Œuvre de la Miséricorde, par Madrolle. Paris, Gros, 1851, in-12.

Les merveilles de Tilly, source de toutes les autres, à M. le Directeur de la *Gazette de France*, par Madrolle. Paris, Gros, s. d., in-8° de 4 p.

La Grande apostasie dans le lieu saint (par Madrolle). Paris, Hivert et Garnier, in-8°.

Madrolle a encore écrit, sous l'influence plus ou moins transparente de sa croyance à l'apostolat divin de Vintras : *L'Almanach de Dieu*, seul prophétique et perpétuel, in-18, 1re édit. 1847-1851 ; 2e 1853-1856. Paris, Hivert et autres. — *Avertissement* formant l'avant-propos de l'*Almanach de Dieu*, deux éditions de mêmes dates, mêmes éditeurs et même format ; — *La Feuille prophétique du Triomphe du Socialisme ;* plus. édit. Paris, Hivert, 1849-50, in-12 ; — *La Constitution divine, humaine et sociale.* Paris, Garnier, 1850 ; — *Le Mandement du ciel en présence des Mandements de la terre.* Paris, Garnier, 1851, in-12 ; — *L'Évangile du règne futur*, in-8° ; — *L'Esprit des Tables animées.* Paris, 1854, in-18, etc.

[1] Ce n'était pas cependant la première fois qu'il s'occupait de travaux ou de réclames de ce genre. Il avait fait publier, en 1841, sous le nom de Gruau de la Barre, mais en s'attribuant le mérite de l'invention, le prospectus suivant, d'un charlatanisme éhonté : *Au Gouvernement français. Offre d'un instrument de guerre nouvellement inventé, qui se compose d'un feu tellement puissant, tellement destructif, qu'un seul homme peut faire sauter*

Digitized by Google

éprouvé quelques coliques, et ses partisans ne manquèrent pas d'insinuer qu'il avait été empoisonné [1].

C'eût été un crime bien tardif et bien inutile, car son rôle était fini.

Sa famille, comme dernière consolation, fit inscrire dans son acte mortuaire les titres et qualités dont il s'était paré pendant sa vie [2].

Le gouvernement hollandais laissa faire, et l'on a voulu en conclure qu'il avait reconnu les droits de Naündorff.

Supposition absurde. Les gouvernements étrangers, celui de la Hollande comme les autres, ont pu dédaigner des prétentions qui ne se manifestaient pas sous une forme de nature à troubler leur sécurité. Jamais ils n'y ont donné leur assentiment par un acte quelconque; jamais ni Naündorff ni ses héritiers n'ont produit à cet égard l'ombre d'un document [3].

Naündorff, quand il mourut, songeait sans doute à renouveler son action de 1836 contre les Bourbons de la branche aînée.

toute une flotte ou la brûler, miner une forteresse ou incendier une ville ; le Gouvernement qui la possèdera obtiendra sur les autres nations la même supériorité qu'eût assurée la poudre à canon à celui qui en aurait eu la connaissance et l'usage exclusifs. La réalité de cette puissance a été démontré à l'arsenal de Woolwich en Angleterre. Paris. Mme Delacombe, 1841, in 4 de 16 p. Si grossière que fût l'amorce, elle suffisait pour attirer des actionnaires d'une part, et de l'autre pour ameuter des colères contre le Gouvernement assez antinational pour ne pas se hâter d'acheter un pareil secret.

[1] Quelques journaux l'ont fait mourir à Java, vers 1853 (*Moniteur Universel*, 20 novembre 1864) : c'est une erreur évidente. M. Nauroy, (*Les Secrets*, p. 133) donne l'acte de décès.

[2] Elle persiste, à ce qu'il parait, dans ses prétentions, car la *Gazette de Harlem* du 5 avril 1878, publiait le singulier avis suivant :

« Le 13 février 1878, est décédé mon fils bien-aimé

« ANGE EMMANUEL

« Descendant de mon époux, le DUC de NORMANDIE, fils de MARIE-ANTOINETTE et de LOUIS XVI, roi de France. Il servait dans la marine de S. M. le Roi des Pays-Bas comme deuxième machiniste, à bord du navire de guerre à vapeur *Curaçao*, et il a succombé à Weltevreden, par suite d'une fièvre cérébrale.

« Pour seule communication,

Bréda, 3 avril 1878 « Douairière de BOURBON.

(*Figaro*, 9 avril 1878.) « *Duchesse de Normandie.* »

[3] *Non! Louis XVII n'est pas mort au Temple*, p. XIX.

Il est inconcevable que M. Jules Favre, dans son plaidoyer en appel, ait fait de cette prétendue reconnaissance un des principaux arguments de sa thèse.

Digitized by Google

L'infatigable Gruau avait même déjà rassemblé une partie des matériaux d'un ouvrage énorme, où il devait réunir toutes les preuves des droits du Prétendant, et plaider sa cause devant l'opinion, avant qu'elle fût portée devant les tribunaux.

La mort de Naündorff ne l'arrêta point; il acheva son œuvre et lança *les Intrigues dévoilées* [1].

Ces gros volumes sont l'arsenal où sectateurs de Naündorff et sectateurs de Richemont, ennemis des Bourbons et zélateurs des passions révolutionnaires puisent également leurs prétendues preuves et leurs arguments.

M. Louis Blanc les cite avec une certaine complaisance. Bulau, forcé d'avouer que, par endroits, « Gruau s'exagère la portée de la crédulité et de la stupidité humaine, en débitant de pareilles niaiseries » (t. III, p. 300), et de reconnaître que « rien ne justifie l'authenticité des lettres, des dires, des pièces, des assertions dont son livre est rempli » (p. 317), semble pourtant le prendre au sérieux.

La vérité est que c'est un amas indigeste et illisible, à raison de la prolixité des détails et du défaut d'ordre dans la discussion, de documents apocryphes, d'assertions hasardées, de bévues ou de mensonges historiques, de contes ridicules où l'auteur s'embrouille lui-même, si bien qu'il devient à peu près impossible de suivre son récit. Il renchérit sur les romans de Richemont, sur ceux de Naündorff lui-même. Il prétend qu'il y aurait eu substitution, pendant la Révolution, d'un enfant muet au Dauphin, d'un autre enfant tiré de l'Hôtel-Dieu à l'enfant muet, d'un troisième enfant pris aux Enfants-trouvés à celui de l'Hôtel-Dieu ; sous l'Empire, en Prusse, de Naündorff au Dauphin ; sous la Restauration, de Bruneau à Marassin ; qu'Hervagault, Bruneau et Richemont ne seraient qu'un seul et même personnage. Il y a dans ses imaginations de quoi défrayer dix romans de portières et dix drames de l'Ambigu. Seulement, détail important, il passe très légèrement sur le rôle apostolique et évangélique du Prétendant.

Il est remarquable que celui qui se livre à cette débauche de témerités et de mensonges de toute sorte, est précisément le

[1] *Intrigues dévoilées, ou Louis XVII, dernier roi légitime de France, décédé à Delft, le 10 août 1845.* Rotterdam, 1846-1848, H. Nijgh, 3 vol. in-8, dont le dernier, de plus de 1000 pages, est divisé en deux parties); portr. lithogr. Le libraire Dentu, de Paris, avait refusé d'éditer l'ouvrage.

Digitized by Google

même écrivain qui avait débuté par cette appréciation sage et sensée des devoirs de l'historien [1] :

« Le rôle de l'historien n'est pas d'accueillir avec une facile crédulité tous les récits qu'on lui fait, tous les bavardages qu'il entend, des traditions dérisoires, des rapports qui contrarient les idées qu'on doit se faire des temps, des lieux, des personnes, de toutes les circonstances auxquelles ils se réfèrent (t. I, p. 101). »

Une tactique familière à Gruau consiste à citer comme authentiques tous les Mémoires apocryphes qu'on a publiés sous le le nom des plus illustres contemporains depuis soixante ans, à l'usage des cabinets de lecture, et à les invoquer comme autant d'autorités sans réplique [2].

Enfin, deux ans après la publication des *Intrigues*, cinq ans après la mort de Naündorff, le 19 août 1850, sa veuve et ses huit enfants assignèrent devant le tribunal de la Seine la duchesse d'Angoulême et les enfants du duc de Berry, à l'effet de faire

[1] Il semble encore qu'il eût tracé son propre portrait dans les lignes suivantes :

« Il est étrange combien ceux qui écrivent des livres pour soutenir le mensonge contre une vérité clairement démontrée, ont foi dans leurs propres paroles ! Il ne leur vient pas même à la pensée qu'ils doivent prendre la peine de les sanctionner autrement que par leurs assertions. Toutes les autorités qui les contredisent, ils les réfutent par leur silence ; et si vous avez le bon esprit de ne pas les croire sur parole quand ils vous disent arrogamment : « Ce sont des erreurs grossières ! » Alors, malheur à vous ! Vous devenez : « un inventeur, un romancier, un charlatan, » sous la plume fabuleuse de ces transformateurs du vrai en imposture (*Non! Louis XVII*..., p. 240).

[2] C'est ainsi qu'il cite, à titre de documents historiques, les *Mémoires de Louis XVIII* (1832-33, 12 vol. in-8°) et qu'il s'indigne vertueusement contre l'effronterie et la fourberie de Louis XVIII, « qui n'aurait écrit ces *Mémoires* que pour masquer ses crimes en déguisant la vérité » (*En Politique pas de Justice*, p. 250). Or ces *Mémoires* sont du baron de La Mothe-Langon, comme chacun sait, et il faut plus que de l'ignorance ou plus que de l'impudence pour les attribuer à Louis XVIII, qui n'en a pas écrit une ligne. Il invoque avec le même aplomb les autres compilations romanesque du même auteur : *Mémoires et Souvenirs d'une femme de qualité* (1830-31, 12 vol. in-8°) ; *Mémoires de Napoléon Bonaparte* (1834, 4 vol. in-8°) ; *Souvenirs sur Marie-Antoinette* par la comtesse d'Adhémar (1836, 4 vol. in-8°); *L'Empire ou dix ans sous Napoléon* (1836, 4 vol. in-8°); *Mémoires et Souvenirs d'un Pair de France*, 1829-30 (4 vol. in 8°): trouvant ainsi moyen de reproduire, sous six à sept noms différents, les assertions d'un écrivain unique, et quel écrivain ! Mêmes procédés en ce qui touche les livres de Touchard-Lafosse, autre romancier de même force ; l'*Histoire secrète du Directoire*, etc.

Digitized by Google

décider « que l'acte de décès du 24 prairial était nul ; que Naundorff, leur mari et père, était le fils de Louis XVI et de Marie Antoinette, et qu'ils seraient admis à jouir de tous les droits civils leur appartenant comme ses représentants légitimes. »

Leur tactique était adroite. Ce n'était pas la couronne de France qu'ils réclamaient, mais, provisoirement et sans le dire ouvertement, le partage de la fortune de la duchesse d'Angoulême ; ils visaient au solide.

Les Princes de Bourbon eurent l'esprit de ne pas se défendre, et de laisser l'avocat de leurs adversaires s'escrimer et s'épuiser dans le vide.

Cet avocat était M. Jules Favre. On supposa dans le temps que la satisfaction de morigéner monsieur le comte de Chambord, et la certitude qu'en défendant un prince *mauvais teint*, il ne courait pas le risque de trop gagner son procès et de lui frayer le chemin au trône, n'avaient pas été étrangères à l'empressement avec lequel l'illustre orateur s'était chargé d'une cause si peu digne de lui [1].

Il partit en campagne sur la foi des *Intrigues dévoilées*, armé des seuls documents qu'il y avait trouvés, et sans avoir pu en contrôler la sincérité. Les fausses proclamations de Charette, les fausses lettres de Laurent et du baron Thierry, les faux Mémoires de Joséphine, la fausse intervention de Frotté, ce que les décès de Desault et de Chopart « avaient d'inconcevable et d'effrayant, » les prétendues tentatives d'assassinat de 1834 et de 1838, les prétendues irrégularités de l'acte de décès du Dauphin, tout cela fut mis en œuvre avec cette prodigieuse habileté dont il avait le secret ; mais il se garda bien de parler du séjour de l'enfant royal dans la Vendée, des deux ou trois substitutions successives, des trois ou quatre évasions dues à la protection de Joséphine, des révélations célestes reçues par son client, et de sa mission évangélique.

C'est ce que fit ressortir avec beaucoup de tact et de justesse M. Dupré-Lasalle, substitut, dont les conclusions furent d'autant plus remarquables qu'il lui avait fallu faire, seul et sans communication aucune de la part des personnes qui auraient pu le mieux le renseigner, une contre-instruction des plus difficiles.

[1] Il fut assez spirituellement brocardé à cette occasion dans quelques journaux, notamment dans *Le Français* du 20 février 1874.

Digitized by Google

Des documents positifs, puisés aux affaires étrangères, lui permirent d'établir péremptoirement l'origine honteuse du Prussien Naündorff.

Les héritiers Naündorff perdirent leur procès [1]; le jugement est du 5 juin 1851.

Ils ne portèrent pas immédiatement l'appel, ou du moins ils ne pressèrent pas la solution de cet appel. Leurs partisans se contentèrent de lancer quelques nouvelles brochures, en France et à l'étranger [2]. La Hollande était restée le centre de leurs me-

[1] *Droit* des 3 et 31 mai, 7 et 13 juin 1851; — *Gazette des Tribunaux* des 3, 31 mai et 7 juin, et autres journaux du temps.

[2] *La Vérité au duc de Bordeaux, par le subrogé tuteur des enfants du duc de Normandie, dernier roi légitime de France*, par le comte Gruau de la Barre, 1859, in-8°.

Le Royal martyr du XIX*e siècle. Réplique historique à Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, apologiste de l'œuvre mensongère de M. de Beauchesne : « Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort, »* par le comte Gruau de la Barre. Livraisons 1 à 3, 1870, in-8°.

La Branche aînée des Bourbons (Veuve et enfants du duc de Normandie, Louis XVII) devant la justice, par le comte Gruau de la Barre. Haarlem, Van-Diederode, VIII et 349 p in-8°; couverture azur fleurdelisée d'or, et portrait qui ne rappelle en rien ni le type du Roi Louis XVI, ni celui de la Reine. Paris, 1871, in-8°.

2e édit., 1873, in-12.

En Politique point de justice, ou Réplique judiciaire dans la cause des héritiers du duc de Normandie contre Mme la Duchesse d'Angoulême, le Duc de Bordeaux et Mme la duchesse de Parme, par l'auteur des *Intrigues dévoilées* (Gruau). Bréda, imprimé pour le compte de l'auteur, Broëse, août 1851, in-8° de 10 et 303 p. en petit texte.

Ce n'est guère que la réédition de la plaidoirie de M. Jules Favre, avec les pièces, fausses pour la plupart, les autres insignifiantes, qui figurent dans les *Intrigues dévoilées*.

L'ouvrage est dédié à M. Dupré-Lasalle, dont les conclusions remarquables avaient percé à jour le système de Naündorff, ou plutôt c'est une riposte à ces conclusions ?

Les Prétendants au nom et au titre de Duc de Normandie, fils de Louis XVI. Tel devait être le titre d'un volume de 5 à 600 pages que Bourbon-Leblanc offrait en souscription en 1851, et dont il ne publia que le prospectus (sous ce même titre). Paris, Napoléon Chaix, 1851, in-8° de 8 p.

Non ! Louis XVII n'est pas mort au Temple. Réfutation de l'ouvrage de M. A. de Beauchesne ; « Louis XVII, sa Vie, son Agonie, sa Mort, » par M. le comte Gruau de la Barre, *précédée d'un Avant propos de l'éditeur*. Bruxelles et Leipzig, Flatau, 1858, in-8° de IV XX et 302 p.

L'Avant propos du libraire ne renferme guère qu'une apologie du livre.

Nous n'y avons rien trouvé de plus que dans les *Intrigues dévoilées*, dont il n'est qu'une sorte d'abrégé, avec force citations textuelles et renvois, sauf une hostilité plus directe et en quelque sorte plus personnelle contre Beauchesne et contre son livre. Gruau prend ce livre à partie. Il le discute page

Digitized by Google

nées. Gruau était toujours leur agent principal, jusqu'au jour où, comme les intendants enrichis qui achètent les châteaux de leurs maîtres, il eut l'idée singulière de se mettre à leur place, et de se proclamer, de son autorité privée, *Louis XVII, roi de France et de Navarre.*

Vingt-trois ans se passèrent, et l'on ne songeait plus ni à Naündorff, ni à ses héritiers, ni a Gruau, le traître de la pièce, quand, au mois de février 1874, l'appel du jugement de 1851 fut débattu devant la cour de Paris [1].

Pourquoi et sous quelle influence cette discussion tardive, qui ne pouvait aboutir qu'à un scandale?

M. Jules Favre assistait encore les héritiers de Naündorff, et broda de nouvelles et brillantes variations sur le thème un peu usé que nous connaissons [2].

Les Bourbons dédaignèrent de nouveau de se défendre.

Ils repoussèrent également les offres de transaction de leurs adversaires [3].

par page, il le dissèque, il y cherche la loupe à la main quelques erreurs dans les détails ou quelques contradictions, inévitables dans tout ouvrage de longue haleine, mais qui ne sauraient affaiblir l'autorité de l'ensemble.

Naundorff, sa Vie et sa Mort, par Maxime Durant. Haarlem, Van Brederode ; Paris, Sagnier et autres, 1873, in-18 de 64 p.

Sorte de *canard* populaire.

[1] *Droit* et *Gazette des Tribunaux*, février, 1874.

[2] Son plaidoyer fut imprimé à part : *Plaidoirie de Jules Favre devant la cour d'appel de Paris pour les héritiers de feu Charles-Guillaume Naündorff, décédé en Hollande et inscrit sur le registre de l'état civil de la ville de Delft comme Charles Louis, duc de Normandie, fils de Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette, appelants, contre M. le comte de Chambord, intimé, défaillant.* Haarlem, Van Brederode. Paris, Le Chevalier, 1874, in-12 de 377 p.; mais il ne figure pas, non plus que celui prononcé en première instance, dans le Recueil des *Plaidoyers politiques et judiciaires* de M. J. Favre, publié par sa veuve (née Velten), 1882, 2 vol. in-8. On cite dans ce volume une lettre de Jules Favre où il proteste de son dévouement à l'intéressante famille qu'il a défendue, avec une conviction que *rien* n'a ébranlée. » C'est trop, en vérité! Le volume est dédié à Germain Sarrut.

[3] Le prince Adalbert aurait adressé au comte de Chambord et au comte de Paris une lettre où il leur offre une transaction. « Vous reconnaitriez, portait cette lettre, le prince Adalbert et la princesse Amélie (Veuve Naündorff) comme les représentants légitimes du duc de Normandie (Louis XVII) et vous vous engageriez à leur faire restituer aussitôt que possible, les biens, honneurs, titres et dignités attachés à leur rang. En échange, la princesse Amélie et moi nous vous cèderions tous les droits à la couronne de France que nous tenons de notre père infortuné. » (*Gaulois* ; — *Petite Presse*, 4 mars 1874.)

Digitized by Google

Dans des conclusions savantes et mordantes à la fois, M. Benoist, avocat général, demanda la confirmation du jugement de 1851.

Un arrêt très fortement motivé, du 27 février, le confirma en effet, en y ajoutant quelques considérants fort durs pour Naündorff.

Voici, tracé par la justice elle-même — *Res judicata !* — le portrait de cet aventurier, que ses thuriféraires comparaient modestement au Messie et au Christ :

« Quand on résume les traits principaux de l'histoire connue de Naündorff, ayant erré longtemps en Italie, en Allemagne, en France, en Suisse, en Angleterre et en Hollande ; ayant exercé pendant vingt-deux ans en Prusse la profession d'horloger, sans qu'on sache où il en avait fait l'apprentissage; épousant à Spandau, en 1818, une femme d'une condition obscure ; poursuivi à l'étranger, en 1824, pour crime d'incendie, en 1825 pour crime de fausse monnaie, et subissant en Silésie une peine de plusieurs années de travaux forcés; se proclamant à Londres, en 1838, fondateur d'une Église nouvelle, après avoir reçu surnaturellement les communications d'un ange; renié publiquement en 1841 par plusieurs de ses anciens adhérents, qui, éclairés à la fin sur son compte, dénonçaient ses assassinats simulés, ses jongleries, ses intrigues ; se rendant au commencement de 1845, peu avant sa mort, en Hollande, où il traitait avec le gouvernement néerlandais pour un marché relatif à des projectiles de guerre dont il était inventeur ; ayant écrit enfin des Mémoires de sa vie où il accumule des rencontres étranges, des incidents mystérieux, des faits tragiques, des événements romanesques bizarrement enchevêtrés, avec le dessein facile à apercevoir d'empêcher des vérifications, de dépister les recherches, de rendre ses antécédents insaisissables; ce tableau sous les yeux, on ne peut voir dans Naündoff qu'un aventurier hardi, d'un profond esprit de combinaison et d'astuce, luttant contre le milieu sans ressource où un déclassement social l'avait jeté, capable d'une fourbe habile pour jouer un grand rôle ou faire lucrativement des dupes, et ayant entrepris, avec plus d'étude et d'art que les autres faux dauphins, de renouveler leur tentative, à la faveur de sa ressemblance extérieure avec le type bourbonien, et du mystère qui couvrait une grande partie de son existence. »

Les héritiers Naündorff firent annoncer qu'ils se pourvoi-

Digitized by Google

raient en cassation. M. Christophle, aujourd'hui gouverneur du Crédit foncier, devait plaider pour eux ; mais il ne fut pas donné suite à ce projet.

Dernière disgrâce ! M. Nauroy vient d'exhumer Naündorff pour en faire — sans preuves, il est vrai, sans indice aucun — quoi ? non plus un Prophète ni même un Prétendant ; mais le laquais de son pauvre héros, La Roche. — *Tel maître, tel valet !*

VII

QUATRIÈME PÉRIODE.

DE NAÜNDORFF ET RICHEMONT JUSQU'A NOS JOURS.

1830-1840.

Des grands rôles, nous allons revenir aux doublures.

Un instant, les dauphins pullulèrent de telle sorte qu'il n'y avait pour ainsi dire pas une province de France qui n'eût le sien. Marseille, pour sa part, en avait deux qui, en attendant le moment de reprendre la couronne de leurs ancêtres, ne dédaignaient pas d'extorquer à la crédulité des bonnes femmes, sur les marchés de la ville, leurs moyens d'existence. Lyon en avait un [1]. L'Angleterre en comptait au moins trois [2]. Et il y en avait certainement beaucoup d'autres.

DIEBITSCH (1832).

Après 1830, certains journaux étrangers accréditaient le bruit que le comte Diebitsch-Sabalanski, feld-maréchal des armées russes, qui jouissait d'une grande réputation, mais dont l'origine était mystérieuse [3], n'aurait été autre que le fils de Louis XVI : calcul ou mystification. On ne manquait pas de gens en France pour répéter cette supposition ridicule, et à l'appui de laquelle on ne produisait pas l'ombre d'une preuve.

[1] *Supercheries Littéraires.*

[2] *Mémoires* du vicomte Sosthènes de la Rochefaucauld, t. V.

[3] Pas tant : il était né le 13 mai 1778, au village de Gross-Lews en Silésie, d'une des plus anciennes familles de cette province (*Supercheries littéraires*).

Digitized by Google

MARTIN (VERS 1836).

Bicêtre renferma pendant quelque temps, vers 1836, un ancien clerc de notaire de ce nom, bossu et très spirituel. Il y mourut avec la conviction intime qu'il était le fils de Louis XVI, et l'héritier légitime du trône de France [1].

JUNT (1836).

Junt était un ancien secrétaire d'ambassade, que des manies ambitieuses avaient poussé à la folie, et qui se croyait très sérieusement Louis XVII. Il était, lui aussi, détenu à Bicêtre en 1836.

Propre, recherché même dans sa mise, très poli, se défendant de tout travail manuel comme compromettant pour sa dignité, il ne s'occupait que de politique et de l'éducation de petits oiseaux qu'il faisait envoler plus tard, « pour ne pas les priver, comme il le disait avec emphase, du plus grand des biens — la liberté ! » Ils l'aimaient beaucoup et venaient, à sa voix, voltiger autour de lui, se percher sur sa tête et sur ses épaules pour becqueter le pain qu'il leur émiettait, libres sujets d'un roi captif ! Son long nez en forme de bec, et son front fuyant lui donnaient à lui-même quelque ressemblance avec un oiseau [2].

Ces deux malheureux n'étaient pas seuls à Bicêtre à rêver la couronne de France. Ils avaient pour compagnons de détention trois autres Louis XVII, deux Louis XVI, un Napoléon, un charcutier qui, à cause de son obésité, se disait Louis XVIII [3], sans compter l'immense légion de ceux qui se croyaient et de ceux qui se croient encore Princes, Rois, Empereurs, Papes et Dieu lui-même !

TRÉVISON (1836).

Les journaux de la fin de juin 1861 [4], contenaient la note suivante :

« Une lettre de Zara, du 20 juin, parle de la mort récente en cette ville d'un certain Joseph Trévison (ou Trévisan) horloger [5], mort dès le 19, à l'âge de soixante-quatorze ans.

[1] *Musée des Familles*, t. III, p. 76, art. de Henri Berthoud.
[2] *Id., ibid.*
[3] Peuchet, *Recherches*, etc.
[4] V. notamment le *Journal d'Alençon*, 4 juillet.
[5] Décidément les horlogers avaient une vocation particulière pour le rôle de faux Dauphins ; c'est le troisième que nous rencontrons.

Digitized by Google

« En 1836, lorsque le choléra sévissait, il avait fait à une dame, chez laquelle il demeurait, des aveux qu'après sa mort elle a communiqués à l'autorité. D'après son dire, Trévison n'aurait été autre que Louis XVII. Echappé à la tyrannie du savetier Simon, il se serait rendu à Londres ; de là en Écosse et finalement à Padoue, où les époux Trévison lui auraient remis un document qui indique l'année 1785 comme étant celle de sa naissance. Ce document, qui existe encore, ne donne pas les noms du parrain. Trévison, sur son lit de mort, avait également fait part de ces faits à son médecin. L'autorité a fait photographier le portrait du défunt et ordonné, dit-on, une enquête. »

Rien dans cette histoire qui mérite la moindre attention.

ELIÉZER WILLIAMS (1849).

Voici un second Louis XVII américain, et qui plus est, à moitié sauvage, à moitié prêtre.

A plusieurs reprises, on a essayé d'attirer l'attention publique sur ce personnage, qui ne semble pas avoir eu pleine conscience des droits dont on l'affublait. C'est un M. H. Hanson qui paraît avoir été le promoteur de cette tardive tentative.

En 1841, vivait chez les sauvages Mémonines, dans l'Amérique du Nord, un certain Eliézer Williams, âgé d'environ 55 ans. Il jouissait d'une grande considération, ayant été chargé de diverses missions pour rétablir la paix, soit entre le gouvernement des États-Unis et certaines tribus, soit entre elles. Il était riche, prêtre ordonné, instruit. Son origine était mystérieuse, et lui-même ne la connaissait pas bien. On savait seulement qu'il avait dû être amené chez les sauvages, fort jeune encore et à peu près abandonné. Un chef Iroquois, du nom de Thomas Williams, l'avait adopté. En 1823, il avait épousé à Green-Bay, Marguerite Jourdan, de race Franco-Indienne. Des Quakers qui le visitèrent en 1849, sur la foi des rumeurs qui le désignaient comme fils de Louis XVI, en traçaient le portrait suivant :

« C'est un homme petit et fort, ayant l'air franc et ouvert, annonçant beaucoup d'intelligence et de bonté, avec cette affabilité qui caractérise le prêtre catholique européen. On lui donne le nom d'Eliézer Williams, et ce qui est plus étonnant, le titre de chef des Indiens Saint-Régis et de Ministre de l'Église épis-

Digitized by Google

copale. On dit que c'est un homme très versé dans les lettres et les sciences, qu'il a formé une bibliothèque précieuse, contenant beaucoup de volumes des missionnaires jésuites et des voyageurs qui ont les premiers visité la contrée des Lacs. Il aurait fait longtemps des recherches se rattachant à l'histoire ancienne des nations du N.-O. et confié à ses amis qu'il avait le projet de composer un ouvrage sur cette matière. Il a déjà publié quelques essais; les journaux les ont imprimés, et l'on ne peut plus se les procurer [1]. »

Au mois d'octobre 1841, le prince de Joinville, alors âgé de 23 ans, fit un voyage d'exploration en Amérique. Dans la traversée de Buffalo à Green-Bay, il rencontra Eliézer Williams, avec qui il s'entretint longtemp des souvenirs que l'occupation française avait laissés au Canada et de l'histoire de la Révolution française. A Green-Bay, ces conversations continuèrent entre eux, et ils se séparèrent les meilleurs amis du monde, promettant de s'écrire mutuellement et d'échanger des documents, des pièces sur l'histoire de la France américaine.

Jusque là rien que de naturel, et tout le monde est d'accord sur ce qui se serait ainsi passé entre le jeune prince et le vieux savant.

Mais Williams prétend — et son récit va devenir de la plus choquante invraisemblance — que le prince de Joinville lui aurait demandé une entrevue confidentielle, et que là, sous le sceau du secret le plus absolu [2], il lui aurait solennellement révélé qu'il était LUI, WILLIAMS, LE FILS DE LOUIS XVI !

Ce n'est pas tout : il lui aurait exhibé un magnifique parchemin où pendait un sceau en or, argent ou vermeil, contenant en français et en anglais 1° l'abdication de Williams et sa renonciation à la couronnne de France en faveur de Louis-Philippe ; 2° le détail des conditions de cette abdication : assurance d'un établissement princier en France ou partout ailleurs, et restitution de toutes ses propriétés de famille confisquées pendant la Révolution ou de leur valeur [3].

[1] *The Friend of Philadelphia*, 1849.

[2] Il ne se serait pas contenté de la promesse verbale de Williams, mais la lui aurait fait répéter et signer sur un morceau de papier. Le bon billet !

[3] De pareils détails ont besoin d'être reproduits dans le texte original :

« It was a solemn abdication of the crown of France in favor of Louis Philipp, by Charles Louis, the son of Louis XVI, who was styled Louis XVII, king of France and Navarre, with all accompanying names and titles of ho-

Digitized by Google

La pièce resta pendant quelques heures aux mains de Williams, qui n'eut pas l'idée de la garder, ou du moins d'en prendre copie, tant il était ébahi d'une pareille ouverture. Il s'en étonne lui même[1]. Il se borna à demander quelques jours de réflexion. Il réfléchit en effet, et refusa magnanimement — à l'exemple de Louis XVIII refusant d'abdiquer en faveur de Bonaparte, — malgré les instances du prince de Joinville; et même, ces instances ayant eu un caractère sans doute trop familier, il dut prendre vis à vis de lui un ton de supériorité (*superiority*) qui le réduisit immédiatement à une respectueuse attitude (*respectful attitude*)[2].

Les raisons de ce refus furent le respect qu'il devait aux droits de sa naissance et les intérêts de ses enfants.

Mais quelles avaient été celles de Louis-Philippe pour lui faire une pareille révélation et de pareilles offres? Sans doute le besoin de consolider ses droits au trône, et de ménager à ses enfants des alliances avec les dynasties royales de l'Europe[3].

C'était le même motif qui l'avait engagé à offrir à Richemont la main de la princesse Clémentine, ainsi que Richemont a daigné nous l'apprendre[4].

nour, according to the custom of the old french monarchy, together with a minute specification in legal phraseology of the conditions, and considerations, and provisos, upon wich the abdication was made. These conditions were in brief, that a princely establishment should be secured to me either in this country or in France, at my option, and that Louis Philipp would pledge himself on this part, to seune the restoration, or on equivalent for it, of all the private property of the royal family right fully belonging to me, wich had been confiscated in France during the Revolution, or in any way got in into other lands. (Hanson, p. 362). »

[1] « Now you may ask me why I did not retain, at all hazards, this document, or, at any rate, take copy of it; but is very easy for you, sitting quietly there, to prescribe the course wich prudence and self interest would dictate (Hanson, p. 71). »

[2] *Id.*, *ibid.*, p. 363.

[3] « The only satisfactory explanation he would suggest was, that althoug he was personnally ignorant of his origin, yet there were those both in Europe and this country who were acquainted with it, and that Louis Philipp being at that times anxious to fortify his family in power by every possible means, contracting alliances with other royal lines of Europe, y et knew that in him existed an obstacle wich might possibly prevent the accomplishment of all his designs and had therefore, perhaps, delegated his son to reveal the fact to him so as to escape the consequences of its coming to ligth some other way (p. 345). »

[4] Claravali. p. 405.

On pourrait se demander où tout ce monde là avait pu trouver, dans les

Digitized by Google

Williams avait attendu, dans l'espoir qu'il se produirait en Europe un mouvement en sa faveur.

Il avait probablement fait part à quelques personnes de sa bonne fortune, ce qui explique la visite que lui firent les Quakers en 1849.

Les journaux américains avaient aussi publié une note constatant que, vers 1848, un Français âgé, du nom de Bellanger, mourut à la nouvelle Orléans, et qu'il avait fait, en présence de témoins, à ses derniers moments, la déclaration suivante :

« Il était en France à l'époque de la première Révolution, et en rapport avec quelques chefs éminents du parti populaire. On n'a jamais pu savoir positivement ce qu'était devenu le Dauphin de France ; on croyait généralement qu'il était mort ; mais des personnes indignées des traitements cruels qu'éprouvait le malheureux enfant, l'arrachèrent des mains de Simon, et le confièrent à lui, sous la promesse solennelle de le conduire hors de France, de l'établir dans un pays où l'on n'entendrait plus parler de lui et de garder le secret. En conséquence, il avait conduit le Dauphin en Amérique et l'avait remis à une tribus d'Indiens en le confiant à la sollicitude spéciale d'un chef, qui l'avait adopté pour fils. L'enfant était devenu homme et était alors missionnaire chez les Indiens Oneida. Il se nomme Eliezer Williams. »

D'autres versions, il est vrai, contredisaient celle-là. Un couple prenant le nom de Jardin ou Jourdan (singulière analogie, pour le dire en passant, avec celui de Mme Williams), mais qui n'était peut-être pas marié, — la femme était élégante et possédait nombre d'objets ayant appartenu à Marie-Antoinette, notamment de la vaisselle plate aux armes royales ; l'homme était grossier et mal accoutré — aurait amené de France, dans l'Albany, en 1795, deux enfants que l'on tenait cachés à tous les yeux, fille et garçon. Le garçon était le plus jeune. On l'appelait monsieur Louis. Quelques circonstances auraient pu faire croire qu'il était imbécile. Il avait dû être conduit et abandonné chez les sauvages.

C'est dans ces circonstances qu'un écrivain, nommé Hanson, eut, de son côté, l'idée d'aller visiter Williams, et de lui faire raconter son entrevue avec le prince de Joinville, à quoi

traditions de la vieille monarchie française, le droit pour le souverain de rompre la chaîne et d'abdiquer au profit d'un étranger, ou, ce qui revient au même, d'un prince de branche cadette ? Mais il n'y regarde pas de si près.

Digitized by Google

Williams se prêta volontiers. Il lui montra en outre, précieusement conservés, des objets de toilette qu'il disait avoir appartenu à la reine Marie-Antoinette.

Hanson se hâta de publier tous ces détails dans une Revue américaine [1]. Ils furent reproduits dans une Revue anglaise [2] et dans d'autres journaux. Le prince de Joinville se trouva en quelque sorte mis en demeure de s'expliquer sur le rôle singulier qu'on lui prêtait dans cette affaire. Il le fit en effet, et, dans une lettre à l'éditeur du *Monthly Magazine* (n° du 9 février 1853), M. Trognon, secrétaire de ses commandements, donna un démenti absolu aux révélations comme aux propositions que lui attribuait Williams. Il n'y avait de vrai que leur rencontre sur le bateau à vapeur et leur conversation sur l'histoire des rapports entre la France et le Canada ; le reste était de pure fantaisie.

«....: Ce passager semblait fort au courant des événements qui se sont accomplis dans l'Amérique du Nord pendant le siècle dernier. Il racontait une foule d'anecdotes et de particularités intéressantes sur les Français qui prirent part à ces événements et s'y distinguèrent. Sa mère était, disait-il, une indienne appartenant à la grande peuplade des Iroquois, fidèle alliée de la France. Il ajoutait que du côté paternel son origine était française, et allait jusqu'à citer un nom que le Prince s'abstient de rapporter. C'était là ce qui l'avait mis en possession de tant de détails curieux à entendre. Un de ces récits les plus attachants était celui qu'il faisait des derniers moments du marquis de Montcalm, mort entre les bras d'un Iroquois, son parent, à qui le vaillant capitaine avait laissé son épée. Ces détails ne purent manquer d'intéresser vivement le Prince, dont le voyage à Makinac, à Green-Bay et sur le haut Mississipi, avait pour objet surtout de rechercher la glorieuse trace des Français, qui les premiers ouvrirent à la civilisation ces belles contrées.

« Le Prince pria M. Williams de lui faire parvenir, sous forme de notes, tous les renseignements qu'il serait en mesure de se procurer et qui pourraient jeter quelque jour sur l'histoire des établissements français dans l'Amérique du Nord. De son côté, M. Williams, qui ne paraissait pas moins curieux de connaître à fond cette même histoire, demanda au Prince de lui transmettre tous les documents qui y étaient

[1] *The Putnam's Magazine*, février 1853.
[2] *The Monthly Magazine*; *Phare de New York*, etc.

Digitized by Google

relatifs, et qui devaient se trouver dans les archives du Gouvernement français...

«..... Tout ce qui a trait à la revélation que le Prince aurait faite à M. Williams du mystère de sa naissance, tout ce qui concerne le prétendu personnage de Louis XVII, est d'un bout à l'autre une œuvre d'imagination, une fable grossièrement tissue, une spéculation sur la crédulité publique, faite on ne sait à quel propos et dans quel but[1]. »

Pour la vérité sur la mort de Louis XVII, M. Trognon renvoyait son correspondant à l'ouvrage de M. de Beauchesne.

Ni Williams, ni Hanson ne se tinrent pour absolument battus par ce démenti, et un gros volume [2] fut publié pour soutenir non seulement la véracité de Williams dans le récit de sa conversation avec le prince de Joinville, mais la force des autres preuves venant à l'appui de ce récit. Ces preuves sont nulles : prétendue ressemblance entre Eliézer et Louis XVII ; enlèvement opéré par les soins de Gomin et de ses amis : le marquis de Fenouil, Doisy, Debierne et Liénard[3]. Pas le moindre indice à l'appui de cette supposition [4].

SAVALETTE DE LANGE (1856).

Pour être plus que complet dans notre inventaire, faut-il nous arrêter à des rumeurs, bien rares et bien vagues d'ailleurs, qui auraient circulé sur une certaine demoiselle Jenny Savalette de Lange, morte à Versailles le 6 mai 1858 ? Après la mort de ce personnage, et uniquement parce que l'on ne pouvait s'expliquer le mystère qui l'avait engagé à déguiser son sexe, cer-

Hanson, p. 403.

[2] *The Lost Prince : Facts tending to prove the identity of Louis the seventeenth, of France, and the Rev. Eleazar Williams, Missiongry among he Indians of North America,* by John H. Hanson. London, Low ; New-York, Putnam, 1854, in-12 de 479 p. ; portrait qui n'a absolument rien de Bourbonnien.

Que le Prince se fût permis une espièglerie d'aspirant de marine (il avait 23 ans) vis à vis d'un individu que sa crédulité et sa vanité lui livraient en quelque sorte, la chose n'eût pas été impossible, ont dit quelques Amérirains ; mais qu'une pareille mystification ait été prise au sérieux, voilà ce que personne, ni en Amérique, ni en Europe, n'a pu comprendre.

Il est à remarquer que le Prince n'aurait indiqué à son interlocuteur ni comment il aurait été enlevé du Temple, ni comment on aurait été mis sur es traces et l'on serait parvenu à le retrouver après près de cinquante ans.

[3] Noms pillés au hazard dans Beauchesne.

[4] V. encore sur Williams, le *Constitutionnel*, 8 février 1850 ; *Supercheries itté raires*, art. de M. de Pistoye.

Digitized by Google

taines gens se demandèrent si ce n'était pas un Louis XVII travesti.

Mlle Savalette de Lange, en effet, était bien et dûment un homme, ainsi qu'il fut reconnu et constaté à son décès; un homme qui, pendant plus de cinquante ans, avait porté des habits de femme, passé pour une femme dans le monde le plus aristocratique et le plus raffiné ; obtenu, comme femme, le bureau de poste de Villejuif ; surpris, comme femme, au tribunal de Versailles un jugement pour suppléer à son acte de naissance ; qui même avait eu, comme femme, des soupirants à sa main, sans jamais trahir le secret de son déguisement.

Pourquoi ce déguisement, si héroïquement gardé ? C'est un problème comme celui du déguisement du chevalier d'Éon, qui restera probablement sans solution. Caprice ? spéculation sur la crédulité publique ? besoin de cacher des antécédents trop compromettants, d'échapper à la conscription, à des poursuites criminelles ? Nul ne le saura jamais.

Que certaines personnes aient eu l'idée que, sous la robe de Mlle Savelette de Lange, s'était caché Louis XVII, nous n'en sommes pas surpris. Mais nous constatons que cette rumeur, qui ne prit naissance qu'après la mort du personnage et la découverte de son sexe véritable, n'a pas trouvé le moindre crédit parmi les personnes qui connaissaient le mieux l'histoire du vieux et du nouveau Versailles. Nous en avons pour garant M. Vatel, connu par ses beaux travaux historiques sur Charlotte Corday et sur les Girondins, et les témoignages qu'il a bien voulu interroger à ce sujet.

Rien dans les actes de la vie de Mlle Savalette n'autorisait cette supposition. Ses papiers n'ont rien offert qui pût l'accréditer. Son intérêt eût été d'exploiter sa naissance réelle ou prétendue, comme l'ont fait tous les faux Dauphins, au lieu de la cacher. Sa figure noire, sèche, allongée, son long nez droit, n'offrent aucune ressemblance avec les portraits du Dauphin [1].

[1] Il a paru à Versailles, en 1859, une brochure sur ce personnage, intitulée: *Notice sur l'Homme-femme connu sous le nom de Mademoiselle Savalette de Lange* (*Henriette Jenny*), par Héval (ou plutôt V. B***) de x-136 p. in-8°, avec portrait et fac-simile. Elle n'éclaircit en aucune façon le problème.

M. V. Sardou a fait allusion à cet épisode dans la conversation citée dans le *Figaro* du 7 mars.

On a prétendu que le couvrepied en guipure du lit de Louis XIV, au châ-

Digitized by Google

VARNEY (VERS 1865).

Celui-là habitait rue Férou un logement plus que modeste, sous le nom de Monsieur Louis. Il était fort connu des étudiants et des grisettes du quartier. Au Luxembourg, il effrayait les femmes de ses regards de satyre. Il passait presque tout son temps dans le cabinet de lecture de Mlle Morel, rue Casimir Delavigne, absorbé dans l'étude des revues. Aux malins qui l'appelaient Sire, il répondait avec un gracieux sourire. Parfois il ne dédaignait pas de leur confier comment il avait été enlevé du Temple par les soins de Pichegru, caché dans un paquet de linge sale. Un enfant rachitique acheté par Pichegru lui avait été substitué, apporté dans un paquet de linge blanc. C'était, comme on le voit, tout simplement la version de Naündorff.

On l'avait remis à Joséphine : version de Richemont. Il avait séjourné dans le Morbihan, chez des paysans fidèles, puis en Suisse sous la garde d'un général républicain. Ses partisans l'avaient abandonné à cause de ses idées libérales : pastiche de Richemont et de Naündorff.

Pendant vingt ans, il avait donné en Belgique des leçons d'histoire. Mme de Tourzel l'avait fait son héritier. Il attendait son heure. « Tel que vous me voyez, disait-il, j'ai quatre-vingts ans ; mais je n'en parais pas plus de soixante. C'est que Dieu me rajeunit de jour en jour. Vienne une Restauration, et je reprendrai toute ma vigueur, et j'épouserai une fille du peuple, et par notre union sera définitivement cimentée l'alliance du pouvoir royal et de la France démocratique. » Et il le croyait ! Au physique, il avait quelques traits bourbonniens ; « mais, comme il portait la barbe, une barbe courte, hérissée, rude et blanche, il ressemblait à Victor Hugo. Ses cheveux étaient de la même couleur et affectaient la même attitude ; ce qui faisait dire plaisamment à notre Louis XVII que sa tête était un drapeau blanc. Il eût été plus exact en comparant son vénérable chef à un drapeau tricolore. En effet ce diable d'homme avait les yeux d'un bleu admi-

teau de Versailles, serait provenu de la succession Savalette, et l'on a voulu en tirer des inductions fantastiques en faveur de l'origine royale du personnage. Cette provenance fût-elle établie, qu'elle ne prouverait nullement que ce couvrepied aux armes royales eût suivi Louis XVII au Temple, en fût sorti avec lui, et l'eût accompagné dans tous les hasards de sa vie.

Digitized by Google

rable et les lèvres aussi rubicondes qu'un manteau de pourpre. Le nez aussi était de race, mais il *trognonnait* scandaleusement. Il y aurait eu de quoi supposer, si l'on n'eût craint de manquer de respect à Sa Majesté, que Louis XVII caressait plus que de raison la « Dive bouteille. »

Ce pauvre fou s'appelait en réalité Varney. C'était un ancien professeur, qui avait imprimé, en 1817, des thèses pour le doctorat-ès-lettres, et depuis, dans la *Revue Encyclopédique*, des articles sur l'Homme, assez remarqués en leur temps [1].

COMTE LIGNY DE LUXEMBOURG (1867).

Ce personnage se faisait passer en Russie pour le Dauphin. Il ne se produisit point en France. Nous ne savons de lui que la date de sa mort, 1867 [2].

LE TRAPPISTE (1869).

En mars 1869, les journaux reproduisirent à l'envi la nouvelle suivante [3] :

« Il y a bien des années, un homme arriva, par une nuit sombre, à Bellefontaine, couvent des Frères Trappistes situé à deux lieues de Cholet. Il était accompagné d'une personne qui remit au supérieur une cassette, avec la recommandation expresse de ne l'ouvrir qu'à la mort de son compagnon, qui désirait terminer ses jours dans cet asile de paix. A cette époque seulement, on devait connaître son nom et les détails de son existence. Or, ce religieux, dont la physionomie offrait les traits frappants de la physionomie des Bourbons, vient de mourir il y a deux jours, et il se trouve ici bon nombre de gens qui affirment que les papiers trouvés dans la cassette ont établi d'une façon authentique que le religieux qui vient de succomber est bien Louis XVII.

« Ce que je puis vous affirmer, c'est que le corps a été embaumé, que les obsèques n'auront lieu qu'à la fin de la semaine, et que plu-

[1] *Figaro*, 6 mars 1882, art. de Simon Brugat ; — *Supercheries littéraires ; — Littérature française contemporaine.*

[2] *Gazette des Tribunaux*, art. de M. de Pistoye ; — *Union*, 17 février 1874.

[3] *Journal d'Alençon*, 11 mars 1869 ; — *Figaro*, 12 mars, etc.

Digitized by Google

sieurs évêques et une foule de personnes se sont déjà rendus à Bellefontaine pour voir le Trappiste, qui est exposé à tous les yeux, et auquel on attribue une si illustre origine.»

En vain, l'acte de décès du P. Fulgence [1] protestait-il contre cette prétendue origine ; en vain, le nouvel Abbé crut-il devoir désavouer, dans une lettre publiée dans le *Journal de Cholet*, les circonstances romanesques dont on avait embelli la vie et la mort de son prédécesseur ; le pli était pris, et nombre de personnes dans le pays et au loin s'entêtèrent à considérer le P. Fulgence comme le fils de Louis XVI, encore que sa mort fût un démenti positif aux prophéties qui annonçaient son triomphe définitif, et qui avaient, il faut bien le dire, contribué à alimenter la crédulité populaire autant et plus peut-être que la physionomie Bourbonnienne [2] ou les autres particularités matérielles invoquées par les divers Prétendants.

En réalité, le P. Fulgence s'appelait tout simplement Guillaume de son nom de famille. Il était prêtre. Il avait professé la philosophie avec distinction. Entré à la Trappe, sa piété et son mérite l'avaient porté à la dignité d'Abbé. Des hommes considérables du parti légitimiste, qui l'avaient connu dans le monde, avaient gardé avec lui d'étroites relations, et lui faisaient de fréquentes visites qui ne contribuèrent pas peu à appeler l'attention sur sa personne. Il faut l'avouer d'ailleurs : le Père Fulgence croyait fermement à l'existence de Louis XVII, et, parmi les prétendants à ce titre, il penchait hélas ! pour Richemont. De là, dans son langage, des réticences et des précautions mystérieuses qui exci-

[1] *Acte de décès de Guillaume (Alexandre).* — 28 février 1869.

« L'an mil huit cent soixante-neuf, le premier mars, a été dressé l'acte de décès du nommé Guillaume (Alexandre Joseph), prêtre, domicilié à l'abbaye de Bellefontaine, commune de Bégrolles, canton de Beaupréau, arrondissement de Cholet (Maine-et-Loire), décédé au dit Bellefontaine le vingt-huit février mil huit cent soixante neuf, à dix heures du soir, âgé de quatre-vingt-trois ans, né (le 9 novembre mil sept cent quatre-vingt cinq) à Glenac (Morbihan), fils des défunts Joseph Guillaume et Julienne Morin. »

Extrait des registres de la Mairie de Bégrolles.

[2] Le visage du P. Fulgence offrait un type Bourbonnien très marqué, qui aida beaucoup au succès du portrait photographié que l'on répandit après sa mort, et qui n'était peut-être qu'une spéculation. « La fantaisie qui a fait du P. Fulgence Louis XVII, n'était basée que sur le nez charmant (*sic*) et tout bourbonnien du Saint Trappiste (V. de Stenay, p. 160). » Le même auteur ne se gêne pas pour en faire un intermédiaire entre le Pape et Naündorff, en 1848.

Digitized by Google

taient la curiosité de ses interlocuteurs. La mort de Richemont et de ses compétiteurs, en donnant un démenti aux prophéties dont se nourrissait la confiance du P. Fulgence, l'attrista profondément. Il garda sa foi dans l'existence de Louis XVII, mais sans oser la propager, également embarrassé pour accueillir ou pour repousser les confidences des fidèles, répondant par un sourire triste et muet à leurs questions, même à celles qui le concernaient personnellement, et ajoutant ainsi, sans le vouloir, à l'intérêt mystérieux dont il était l'objet et qui se manifesta surtout après sa mort. Tels sont les renseignements que nous avons puisés dans le pays même, aux sources les plus respectables, et dont nous pouvons affirmer l'authenticité.

GRUAU (1872).

Nous avons vu que Gruau, après avoir défendu la cause de Naündorff et de ses enfants avec un courage et une ténacité dignes de meilleurs clients, avait fini par perdre le peu qui lui restait de cervelle, et par s'imaginer qu'il était lui-même Louis XVII. Exemple à ajouter à l'histoire des maladies ou des manies contagieuses! Bréda fut le théâtre de ses revendications. Il couvrit de ses affiches les murs de cette ville. Il publia même, dit-on, une brochure pour exposer ses droits et en envoya un exemplaire au comte de Chambord, alors en voyage en Hollande, qui rit beaucoup, mais refusa absolument d'abdiquer en faveur de son cousin [1].

LE FRÈRE VINCENT (1873).

Ce frère Vincent, âgé de 86 à 87 ans, qui parcourait, paraît-il, les environs d'Uzèz, en 1873, passait dans un petit comité de fervents, parmi lesquels il faut compter un M. de Castille et le curé de T*** sur R***, pour le véritable Louis XVII. « Vous seriez étonné, disait celui-ci, de ce tout ce qu'il nous a confié et des documents et pièces authentiques qu'il porte avec lui et qui

[1] *La Liberté* et d'autres journaux, commencement de mars 1872. La lettre du correspondant spécial de la *Liberté* est datée de Bréda, 4 mars. Se serait-il trompé, en faisant du pauvre Gruau un messie au lieu d'un apôtre, un Richard au lieu d'un Blondel? La chose est peu probable. Elle prouverait dans tous les cas à quel point de discrédit étaient tombés les deux personnages, pour qu'on pût les confondre l'un avec l'autre.

Digitized by Google

seront peut-être bientôt mis au jour [1]. » Rien n'a paru. Ce sont des sectateurs de Richemont, qui, Richemont mort, se sont lancés à la poursuite de ce nouveau fantôme.

LA ROCHE (1882).

Le dernier des candidats au rôle de Louis XVII aurait été un nommé La Roche, mort aux environs de Savenai, en 1872. Nous disons *candidats*, et nous ne sommes pas sûr qu'il eût avoué l'abus qu'on a fait de son nom ; ce nom de La Roche est, lui aussi, plus que douteux ; enfin, l'existence même du personnage n'est nullement certaine. S'agit-il ici d'une mystification qu'un écrivain fantaisiste aurait infligée aux éditeurs et aux abonnés de *la Nouvelle Revue?* Aurait-il été mystifié lui-même par des correspondants facétieux ? Nous ne savons, et au fond, il importe assez peu.

La vérité est que M. Nauroy s'est fait le promoteur, l'inventeur d'un nouveau Louis XVII, dont les titres, il faut bien le dire, sont au-dessous de ceux mêmes de ses devanciers, et que les raisons par lesquelles il les soutient, et que nous sommes condamné à discuter sérieusement, bien que déjà démenties par d'importantes protestations, ne soutiennent pas un instant l'examen [2].

Dans *la Nouvelle Revue* du 15 février 1882 (p. 758-773), M. Nauroy publiait, sous ce titre assez affriandant : *Le vrai Louis XVII*, une étude où il affirmait solennellement qu'il avait retrouvé ce vrai Louis XVII.

« Des chefs Vendéens, disait-il en forme de conclusion, qui furent

[1] Stenay, *Louis XVII vengé*, p. 24.

[2] Pendant que nous imprimions notre travail, M. Chantelauze complétait celui qu'il avait donné dans le *Figaro* du 19 février 1882, et publiait dans le *Correspondant* (10 et 25 août) une étude des plus intéressantes, où non seulement il réfute *à fond* le système de M. Nauroy, mais où il réunit toutes les preuves qui établissent jusqu'au dernier degré d'évidence la réalité de la mort au Temple du jeune Louis XVII. Cherchant tous deux la vérité avec la même sincérité et la cherchant aux mêmes sources, nous nous sommes nécessairement rencontrés sur beaucoup de points. Toutefois, M. Chantelauze ne discute que le personnage de La Roche, tandis que nous avons évoqué tous les autres faux Dauphins, exposé leurs systèmes, fait ressortir les insanités et les mensonges dont ils fourmillent, et cherché, dans le rapprochement et la comparaison, la condamnation de tous et de chacun.

Digitized by Google

mêlés à l'évasion de Louis XVII, Charette fut fusillé en 1796, Frotté en 1800, et Puisaye mourut déconsidéré en Angleterre en 1827. Dès lors, le malheureux Dauphin, plein d'inexpérience, repoussé par les siens, n'avait plus que deux alternatives : ou l'obscurité, ou tenter de prendre sa place de vive force, au risque de passer pour un imposteur. Mais il n'était pas de taille à jouer ce dernier rôle. C'était, me dit-on, un homme fort ordinaire, et la lutte l'effrayait. Il préféra l'obscurité. Quand arriva la Restauration, sa sœur la duchesse d'Angoulême veilla à ce qu'il fût abondamment pourvu du côté de la fortune. Il vit donc défiler sans mot dire tous ceux qui se donnèrent pour lui jusqu'à Naündorff, son ancien valet de chambre, qui essaya d'exploiter son secret qu'il avait surpris. Il garda ce secret douloureux, et dut souffrir cruellement. Le pire est qu'il a souffert longtemps, car il n'est mort qu'en 1872, aux environs de Savenai (Loire-inférieure), dans ce même département où est venu mourir quatre ans plus tard Amy Brown qui, elle aussi, eût pu être reine de France Il avait quatre-vingt-sept ans. »

M. Nauroy se garde d'indiquer aucune circonstance, aucun détail qui établisse l'identité de son personnage avec Louis XVII. Hervagault, Bruneau, Richemont, Naündorff invoquaient, du moins, pour démontrer la leur, des pièces — fausses il est vrai ; des témoins —faux aussi; — des signes corporels, des particularités personnelles...Pour La Roche, on s'en dispense.Pas un détail sur les circonstances de sa vie ; pas un mot sur ses rapports prétendus avec Naündorff, son valet de chambre, —que l'on suit en Allemagne pas à pas, jour par jour, jusqu'au moment où il arrive en France, non pas laquais, mais prétendant et demi-Dieu; pas un témoin déposant en sa faveur.

Ce sans gêne rappelle un peu trop le mot du *Médecin malgré lui* : « Cela était autrefois ainsi; mais nous avons changé tout cela, et nous faisons maintenant la médecine d'une méthode toute nouvelle. »

Mais, ce qui est un peu plus sérieux, il n'est mort, ni à Savenai, ni dans les communes environnantes, ni en 1872, ni dans les années qui ont précédé et suivi, ni à l'âge de quatre-vingt-sept ans, ni à un âge se rapprochant de celui-ci, ni sous le nom de La Roche, ni sous tout autre, un individu qui puisse être le prétendu La Roche. Cela résulte de la manière la plus positive des vérifications faites avec le soin le plus minutieux au greffe de

Digitized by Google

Savenai par M. Gustave Bord, dont on connaît la loyale et scrupuleuse exactitude [1].

M. Nauroy, mis au pied du mur, n'a pas même essayé de répondre sur ce point.

En reprenant quelques-uns des arguments généraux contre la certitude de la mort du jeune Dauphin, si discrédités dans la bouche des faussaires Hervagault, Brunéau, Richemont et Naündorff, les a-t-il du moins fortifiés par quelque raison nouvelle?

En aucune façon. Comme ses devanciers, il prétend qu'aucun des gardiens du Temple ni des commissaires de surveillance, qui changeaient tous les jours, n'était à même de constater l'identité du prisonnier : asssertion bien plus que hasardée, et même démentie par un document formel que nous allons publier en *appendice*. Il s'étonne qu'un enfant qui n'était pas scrofuleux, le soit devenu, ne voulant tenir aucun compte du régime absolument délétère auquel ce malheureux enfant avait été soumis, de ce que la maladie, en un mot, ait pu changer un malade, il invoque la lettre du baron Thierry, dont nous allons voir l'insignifiance. Il suppose un concert entre Charette, Frotté, et Puisaye pour faire évader le Dauphin, et nous le défions hardiment de produire l'ombre d'une preuve à l'appui de ce concert prétendu entre ces trois hommes, séparés par la distance des lieux, par les difficultés de la guerre et par de mutuelles préventions. Tous ceux qui ont étudié à fond l'histoire de la Vendée savent cela. Il affirme que « la substitution eut lieu par les soins de Frotté qui emmena le Dauphin en Vendée ; » et sur ce point il est démenti par les dates, par les faits, par la parole de Frotté lui-même.

On doit lui savoir gré d'avoir donné le texte complet des déclarations de la veuve Simon, que l'on ne connaissait que par des extraits. Elles se retournent contre ceux qui les invoquaient. Elles prouvent péremptoirement que cette femme ne prit aucune part à cette évasion prétendue dont on la faisait la complice et l'instrument, qu'elle n'a connu même aucune des personnes qui

[1] Lettres de M. Bord dans la *Gazette de France* des 22 février et 2 mars; — Lettres particulières des 20 février et 2 mars; — *Figaro*, 22 février. M. Nauroy, dans *les Secrets des Bourbons*, où il reproduit presque littéralement son premier récit, ne fait aucune allusion à cette constatation si importante. L'a-t-il donc ignorée? Nous verrons tout à l'heure ce qu'il faut penser de son Louis-Philippe, le vieillard de l'hospice de Savenai.

Digitized by Google

y auraient coopéré. C'est là l'important. Quant à sa croyance, plus ou moins sincère, à l'évasion, fondée uniquement sur ce qu'elle aurait vu, la veille du jour où se répandit le bruit de la mort du Dauphin (c'est-à-dire sans doute le jour même de la mort), passer près de l'École de chirurgie, très loin du Temple, la voiture du blanchisseur de cette prison, sur cette prétendue entrevue aux Incurables avec l'inconnu qui lui aurait fait un signe, ce sont des rêveries de vieille femme, qui vont de pair avec sa prétention d'avoir été la protectrice et l'ange tutélaire des enfants du Temple.

L'enlèvement de la veuve Simon et sa détention à Bicêtre, la disparition du nommé Caron sont des insinuations, des hypothèses, et rien de plus.

M. Nauroy a bien essayé de placer son travail sous le patronage d'un nom, « que personne, dit-il, ne récusera, » celui de de Sèze. Ce sont les « révélations » mêmes de de Sèze qu'il annonce à ses lecteurs, révélations qui ne porteraient pas, hâtons-nous de le dire, sur la naissance royale du prétendu La Roche, mais uniquement sur le fait de l'évasion de Louis XVII.

Avant d'examiner à quoi se réduisent ces prétendues « révélations, » avant de constater le démenti positif, absolu, que la famille de Sèze y a opposé, il convient peut-être de faire remarquer, au point de vue des droits et des devoirs de la critique historique, que l'autorité du témoignage de de Sèze, toute puissante, sans doute, s'il s'agissait de faits dans lesquels il aurait joué un rôle personnel, perd presque toute son importance du moment où il ne serait plus question que d'un récit qui lui aurait été fait et qu'il aurait lui-même reproduit, ce récit n'ayant que la valeur, fort hypothétique, que pouvaient y prêter le caractère de son auteur primitif, son rôle dans la prétendue évasion et les circonstances dans lesquelles il s'en serait entretenu avec de Sèze, caractère, rôle et circonstances également inconnus. La confiance même que de Sèze aurait pu accorder à son interlocuteur prouverait en faveur de sa crédulité ou en faveur de l'habileté de celui-ci, mais n'établirait nullement que ce récit fût nécessairement exact de tout point.

Or, personne, — pas même M. Nauroy, — n'a jamais eu l'idée de prêter un rôle actif et personnel à de Sèze dans les faits qui auraient précédé, accompagné ou suivi l'enlèvement de Louis XVII.

Digitized by Google

Defenseur de Louis XVI, il avait pu entrer au Temple pour conférer avec son royal client. Après la condamnation, il n'y remit pas le pied. Il se retira d'abord chez M. de Malesherbes, puis à Brévannes (Seine-et-Oise) où il avait une maison. C'est là qu'il fut arrêté le 20 octobre 1793, pour être emprisonné à La Force, ensuite à Picpus. Il ne recouvra sa liberté qu'après le 9 Thermidor, et reprit l'exercice de sa profession d'avocat, étranger à toutes les menées politiques, et n'ayant eu, pendant les quelques mois qui restaient encore à vivre au malheureux Dauphin, aucun rapport avec lui [1].

M. Nauroy en convient implicitement. « Voici, dit-il, ce que nous tenons d'une personne qui tenait la vérité de M. Etienne Romain, comte de Sèze, président de la cour d'appel de Paris [2], pair de France, mort le 22 avril 1862, assez avant dans l'intimité de Charles X pour être allé à Holyrood dans les premiers temps de l'exil qui suivit 1830. M. de Sèze lui-même tenait la vérité de son père, le defenseur de Louis XVI, auquel elle avait été confiée sous le sceau du secret. »

D'anneau en anneau, nous remontons ainsi, non pas au récit d'un acteur, d'un témoin de l'enlèvement, mais aux commérages d'un inconnu, auquel de Sèze aurait fait un jour l'honneur de l'écouter d'une oreille plus ou moins curieuse, mais non celui de le prendre au sérieux.

Nous en avons trois preuves :

1° La délicatesse des de Sèze, qui ne leur aurait pas permis de révéler le secret ainsi confié à leur discrétion ;

2° Leur dévouement à la Restauration, à Louis XVIII, à Charles X, qui aurait fait de ces nobles cœurs les misérables complices de la plus odieuse des intrigues pour dépouiller et proscrire le véritable héritier du trône ;

3° La protestation de leur digne représentant, chef actuel de la famille, le comte de Sèze qui, dans une lettre du 22 février adressée à *Paris-Journal*, et reproduite dans diverses feuilles [3], s'exprimait ainsi :

[1] Détails empruntés à l'article sur de Sèze écrit par un membre de la famille pour la *Biographie* Michaud, *Supplém.* V° Sèze (de).

[2] Président de chambre seulement, comme le reconnaît M. Nauroy dans *les Secrets*.

[3] Notamment dans la *Gazette de France* du 28 février.

Digitized by Google

« Monsieur,

« Le n° du *Paris-Journal* du 10 février dernier renferme un compte rendu du travail de M. Nauroy sur Louis XVII, dans lequel se trouvent les lignes suivantes :

« La vérité serait parvenue enfin à l'heureux écrivain de la *Nou-* « *velle Revue* par la confidence de M. de Sèze, le pair de France et le « fils du célèbre défenseur de Louis XVI. Ce dernier, comme madame « la duchesse d'Angoulême, était dans le secret de l'existence du « Dauphin, mais avait juré de ne jamais le trahir. »

« Permettez moi de venir protester contre cette assertion, qui est absolument contraire à la tradition de notre famille. Dans toutes les occasions possibles, mon grand-père a manifesté sa croyance à la mort de Louis XVII, alors qu'il était encore enfermé au Temple (croyance qui était aussi celle de son père, le défenseur du roi Louis XVI), et il a toujours refusé de discuter même la possibilité de l'évasion du Dauphin.

« Madame la duchesse d'Angoulême pensait de même, et plusieurs fois elle a affirmé à mon grand-père qu'elle savait son frère mort au Temple, et que, d'ailleurs, jamais aucun de ceux qui se disaient Louis XVII n'avait osé se présenter devant elle, sûr d'être reconnu pour un imposteur.

« J'espère, monsieur, que vous pourrez insérer cette petite rectification dans un des prochains numéros de votre journal, et vous prie de recevoir l'assurance de ma considération distinguée.

« COMTE DE SÈZE,
27, quai d'Orsay. »

Veut on savoir comment M. Nauroy a repoussé ces démentis? — « C'est un calcul légitimiste [1]. »

Que répondre à une pareille réponse?

Sera-t-il donc permis, en histoire comme en loyauté, de prendre le premier nom venu — illustre ou obscur, il importe peu — Royaliste ou Républicain, — il n'importe pas davantage; — de prêter sur un point quelconque, à celui qui le portait, les idées les plus contraires à son attitude, à son honneur même, et cela sans aucune preuve, sans aucun indice ; et, démenti par sa famille, confidente et gardienne de sa pensée véritable, de répliquer : « C'est une tactique légitimiste.... ou républicaine?... »

[1] *Paris-Journal*, février 1882 ; — *Les Secrets*, p. 100.

Digitized by Google

Mais voici que, dans ces derniers temps, depuis même l'impression de son volume, on lui aurait communiqué l'acte de décès, à l'hospice de Savenai, 9 janvier 1872, d'un nommé « Louis-Philippe né à ...., âgé de ...., domicilié à ...., fils de ...., » et il en fait suivre la publication de ces observations :

« Cet acte est contraire à plusieurs prescriptions du code civil ; il est à peine besoin de le faire remarquer. On l'a rédigé évidemment pour dissimuler l'identité du défunt. De plus, l'endroit où l'identité d'un mort, surtout d'un pareil mort, est le plus facile à dissimuler, est évidemment un hospice dirigé par une religieuse supérieure dans une humble ville de 2,200 habitants. Il y a bien des raisons de croire que nous sommes en présence de l'acte de décès de Louis-Charles de France, fils de Louis XVI et de Marie Antoinnette, né à Versailles le 27 mars 1785. »

Nous laissons de côté ce qu'il y a de hasardé dans ces insinuations, qui pourraient être qualifiées légalement d'une façon plus sévère, contre la supérieure de l'hospice, contre l'administration municipale, contre les témoins qui figurent à l'acte du 9 janvier, auteurs ou complices d'une contravention, d'un délit ou même d'un crime par suite de l'irrégularité ou de l'altération de cet acte; contre les magistrats chargés d'en vérifier la régularité et de poursuivre les coupables, et qui n'auraient rien fait ni pour les atteindre, ni même pour le faire compléter.

M. Nauroy doit savoir qu'on ne peut insérer dans un acte de décès que les énonciations positives et certaines. Quand l'autorité municipale est appelée à constater le décès d'un inconnu, comment veut-il qu'elle indique son nom, ses prénoms, son âge et les noms de ses parents ?

S'il avait pris la peine de se renseigner auprès de l'administration de l'hospice ou du maire de Savenai, il aurait su ce que nous avons appris nous-même :

1° Qu'un pauvre idiot avait été abandonné à la porte de cet hospice, en janvier 1881 ;

2° Qu'on n'avait jamais pu en tirer aucun renseignement sur son ancien domicile et sa famille, ni s'en procurer d'un autre côté ;

3° Qu'il ne répondait à toutes les questions que par les mots : « Louis-Philippe ; »

4° Qu'il paraissait âgé de soixante-douze ans au plus.

Digitized by Google

Louis-Philippe est-il donc le La Roche exhumé par M. Nauroy?

Non, puisque M. Nauroy, en parlant de La Roche, ignorait encore l'existence de ce Louis-Philippe;

Puisque La Roche, selon lui, « était abondamment pourvu du côté de la fortune (p. 103); »

Puisqu'il en fait, non pas un idiot, mais un philosophe et un sage;

Puisque La Roche aurait été plus âgé d'environ quinze ans que ce pauvre malheureux;

Puisqu'enfin M. Nauroy lui-même n'ose pas affirmer leur identité.

Il y a donc, dans l'évocation de ce Louis-Philippe comme Dauphin, le dernier coup de grâce aux prétentions de La Roche, l'aveu que son individualité comme prince ou même comme homme est absolument chimérique.

Et quant à ce Louis-Philippe lui-même, faudra-t-il chercher dans chacun des vieillards inconnus, idiots, gâteux, qui meurent chaque année par centaines dans l'obscurité de nos asiles ou de nos prisons, autant de Louis XVII?

La réflexion générale de M. Nauroy: « Si l'enfant mort au Temple avait été réellement le Dauphin, les faux Louis XVII n'auraient pas eu autant de fervents, » avait été déjà faite par M. Louis Blanc, et n'en est pas plus vraie. La raison et la vérité ont des bornes; la folie et l'erreur n'en ont pas.

J'aime mieux terminer cette revue des faux Dauphins, en disant de mon côté:

S'il y avait eu un véritable Louis XVII évadé du Temple, il n'y en aurait pas eu tant de faux.....

Chacun des prétendus Dauphins, moins La Roche toutefois, a eu pour lui certaines ressemblances physiques avec le véritable Louis XVII, et le témoignage de ceux qui, sur la foi de ces ressemblances, disaient le reconnaître...; mais il a eu contre lui toutes les ressemblances, toutes les reconnaissances invoquées par ses confrères en imposture..... A quoi donc se réduit son lot?

Digitized by Google

VIII

FROTTÉ.

Nous avons vu que tous les imposteurs qui ont pris le nom de Louis XVII — nous ne parlons, bien entendu, que de ceux qui ont prétendu avoir été tirés du Temple et qui ont présenté un récit, un système à l'appui de cette prétention, et non des pauvres fous qui se croyaient tombés du ciel — tous, à l'envi, Hervagault, Richemont, Naündorff, La Roche (ou plutôt son représentant, M. Nauroy), avaient cité Frotté comme l'agent principal de leur délivrance. C'est Frotté qui avait gagné leurs geôliers, qui s'était procuré l'enfant destiné à les remplacer, qui avait organisé la substitution, qui les avait reçus à la sortie du Temple et conduits en Vendée.

Eh bien! tous mentaient impudemment: Hervagault, Richemond, Naündorff, La Roche; et, sur ce point capital, leurs partisans, leurs avocats, leurs panégyristes se trompaient ou cherchaient à tromper grossièrement le public.

Plus absurde encore, s'il est possible, était la version qui présentait Frotté, non pas comme ayant conduit le Dauphin évadé à Charette, mais comme « l'ayant, lui-même, reçu en Vendée [1] : » en Vendée, où il ne commandait pas, où il ne mit pas le pied depuis son arrivée en Normandie!

Frotté est nécessairement et absolument étranger à l'évasion prétendue. Un simple rapprochement de dates suffit pour le prouver, et nous avons même sur ce point son propre témoignage.

Une première réflexion se présente, qui aurait dû frapper tous les esprits sincères.

Frotté n'aurait pas manqué de s'ouvrir à ses frères d'armes et d'opinion, soit de ses efforts inutiles pour arracher le Dauphin

[1] Claravali, p. 550, 552. — C'est un chevalier d'Olby, conseiller de S. M. le roi de Bavière, c'est Bremond, Montciel, l'abbé Tharin qui attestent ce détail sur la foi de Richemont, qui, il faut bien le reconnaître, n'a jamais rien dit de tel; mais ils acceptaient et répétaient naïvement, sans le vérifier ni même le comprendre, tout ce qu'ils entendaient de sa bouche ou croyaient entendre.

Digitized by Google

à l'affreuse prison du Temple, soit du succès qu'ils auraient obtenu, et de leur révéler l'existence du jeune Prince pour la cause duquel ils combattaient.

Il ne le fit jamais. Ni dans ses nombreuses lettres imprimées ou manuscrites, ni dans ses épanchements les plus intimes [1], il ne prononça jamais un mot qui trahît son secret. Ce secret si important pour son parti, il l'aurait emporté avec lui. Après avoir risqué sa vie pour sauver son jeune maître, il n'aurait rien fait pour faire reconnaître ses droits, et serait mort complice de la plus odieuse et de la plus sacrilège usurpation !

On peut même noter cette circonstance, c'est que, si quelques-uns de ses anciens officiers, Le Chandelier notamment [2], payèrent un instant leur tribut à l'engouement général pour les faux Dauphins, ce fut longtemps après sa mort et au profit du plus méprisable et du plus décrié de la bande, Mathurin Bruneau, qui fut si vite délaissé par ses partisans les plus fanatiques et qui, comme nous l'avons vu, n'était qu'un fou doublé d'un escroc.

Voyons maintenant les dates.

Nous savons que les époux Simon quittèrent le Temple le 19 janvier 1794.

Où se trouvait Frotté en ce moment?

Il nous le dit lui-même dans ses *Mémoires*, ou plutôt dans le canevas qu'il avait dressé pour les rédiger plus tard [3].

Découragé, humilié par l'intention que manifestaient les Alliés de faire la guerre à leur profit et non pour le rétablissement de la monarchie en France, par leurs procédés injurieux vis-à-vis des émigrés, et notamment par la substitution du drapeau autrichien au drapeau blanc dans les lignes de Wissenbourg que ces derniers venaient d'emporter (13 octobre 1793;) enflammé par les récits lointains des exploits des Vendéens, il avait conçu

[1] Voir sur ce point les *Mémoires* de Billard de Veaux (dit *Alexandre*), un des chefs de division de Frotté, dont il existe deux éditions fort différentes, chacune en 3 vol. in-8°; les *Mémoires* manuscrits, et que nous avons pu consulter, de Moulin (*Michelot*), son adjudant-major et son confident le plus intime, et de M. de M., son aide de camp.

[2] Billard, t. II, p. 262.

[3] Ce canevas, écrit en entier de sa main, forme deux cahiers in-4°, et est conservé au château de Couterne (Orne) où, grâce à la délicate obligeance de M. le marquis de Frotté, nous avons pu le consulter avec toute facilité.

Digitized by Google

le projet de venir, lui aussi, combattre en France. Il avait donc quitté l'armée de Condé à la fin d'octobre, et était passé en Angleterre. Il s'était fait attacher à l'expédition de lord Moira, qui devait apporter des secours aux Vendéens quand ils se seraient rendus maîtres d'un port sur la Manche ; mais un retard dans les ordres de débarquement et les vents contraires avaient retenu la flotte à Portsmouth jusqu'au 1er décembre, et, dès le 15 novembre, les Vendéens, qui avaient poussé une pointe sur Granville dans l'espoir d'y recevoir les secours promis, avaient été forcés de lever le siège et de rétrograder vers la Loire. Lord Moira, après une croisière inutile de quelques jours, avait dû regagner les ports d'Angleterre avec tout son monde. Pendant toute l'année 1794, Frotté était resté à Londres, désespéré de son inaction et s'épuisant en combinaisons inutiles, soit pour rejoindre les insurgés avec une mission du gouvernement anglais, soit pour sauver les Orphelins du Temple. Il est certain, en effet, qu'il s'était vivement préoccupé des moyens de les délivrer, de concert avec une dame Atkyns [1], qu'il avait connue jadis à Lille et qu'il avait retrouvée en Angleterre ; quelques rumeurs avaient pu en circuler dans leur entourage, et de là peut-être la légende qui mêle son nom à tous les prétendus enlèvements de Louis XVII. Mais la preuve qu'il n'avait pu réaliser son projet en janvier 1794, c'est non seulement qu'il était alors en Angleterre, mais que, plusieurs mois plus tard, il s'en occupait encore.

« Elle (Mme Atkyns) m'offre, disait-il, les débris de sa fortune, un vaisseau, des armes et des munitions pour, à l'insu de son Gouvernement, rejoindre les Royalistes qui ignorent sans doute qu'il n'est pas impossible à la fidélité de pénétrer dans les cachots où sont enfermés le fils et la fille de leur Roi, et dont il existe des moyens de briser les chaînes. Enfin, lorsque cet être respectable veut me remettre les fils par lesquels je puis arriver dans cette Tour fatale qui

[1] Mme Atkyns habitait Lille avant la Révolution. C'est là qu'elle avait connu Frotté, alors officier au Régiment de la Couronne, dont elle partageait et excitait même le zèle royaliste. Elle parvint à pénétrer dans la Tour du Temple, jusqu'auprès de la malheureuse Reine. Elle voulait changer de vêtements avec elle et la faire évader en prenant sa place. M. Imbert de Saint-Amand a ignoré ce trait de dévouement, bien digne de figurer dans son intéressant récit des dernières années de la Reine (*Correspondant* (1880). Il est question d'elle à plusieurs reprises dans les *Mémoires* d'Auguste Mèves dont nous avons parlé ci-dessus.

Digitized by Google

renferme l'auguste innocence, quelle âme pourrait être assez insensible pour ne pas tenter de la sauver ou de périr pour elle, surtout lorsqu'à ces moyens peut-être incertains, j'en puis ajouter moi-même, dans ma province, qui m'assurent dans tous les cas, si je ne puis délivrer le sang de mes maîtres, de pouvoir au moins y réunir de nombreux sujets fidèles qui brûlent d'imiter les braves Vendéens ? Les Républicains ne pourraient résister à l'enthousiasme des Royalistes nombreux, si tous ceux qui souffrent veulent prendre les armes, et qu'il soit possible de leur rendre le jeune Roi au milieu de leurs rangs, ce qui ne peut me paraître impossible, si les comptes qu'en rendent les agents employés jusqu'ici à correspondre avec le Temple n'ont pas trompé ma bonne foi [1]..... »

Il est donc certain qu'au mois de mai 1794, le jeune prince n'était pas sorti du Temple, puisque l'on songeait à l'en faire sortir, et que Frotté n'avait pu faire encore aucune tentative en sa faveur.

L'année 1794 s'écoule ; Frotté est toujours en Angleterre ; l'enfant est toujours au Temple, et la preuve qu'il n'a pu le délivrer, c'est qu'aux Conférences de la Mabilais qui eurent lieu en mars et avril 1795, et auxquelles il assista, en qualité de délégué des chefs royalistes [2], il se préoccupe encore de son sort, et ne pouvant le rendre à la liberté, songe à s'enfermer avec lui dans sa prison. Laissons du reste Frotté raconter lui-même à Mme Atkyns ses déceptions sur ce point; sa lettre est datée de Rennes, 16 mars 1795 :

« ... Ne pouvant positivement prévoir comment tout ceci finira et ne pouvant pas plus faire la guerre tout seul, si tout le monde fait la paix, que je ne veux signer de traité avec les régicides, ni retourner en Angleterre sans avoir tenté du moins d'effectuer ce qui m'a

[1] *Mes Sentiments sur la nécessité de faire une tentative qui change la face des affaires de France à l'avantage de notre jeune Roi, des Princes, des Royalistes fidèles qui combattent dans l'intérieur et de ceux qui sont émigrés*, mai 1794. Ms. autographe aux archives de Couterne. Nous transcrivons littéralement.

[2] Frotté n'avait pu débarquer — pour la première fois — en France, qu'au commencement de février 1795. Il avait pris terre en Bretagne. La Normandie n'était pas encore soulevée. Les chefs Bretons l'envoyèrent auprès de Charette, qui venait de signer la paix de la Jaunaye, pour se renseigner sur les causes qui l'avaient décidé, et à son retour, lui firent l'honneur de le choisir pour un de leurs sept délégués, chargés de traiter avec les représentants de la Convention.

Digitized by Google

fait venir ici, j'avais un projet dont l'impossibilité et l'inutilité de l'exécution, dont j'ai eu l'assurance formelle, me prouve encore bien clairement que vous aviez été bien cruellement abusée dans les rapports qu'on vous a faits sur le sort des bien chères et trop malheureuses victimes du Temple... Un des plus prépondérants des quatorze députés insistait pour que je lui donnasse un moyen de faire quelque chose pour moi qui pût me rapprocher d'eux. J'en profitai pour m'ouvrir à lui sur la seule chose que la Convention pût m'accorder, et à laquelle je mettrais un grand prix si la paix se concluait. Il me fit les plus belles promesses, et ouvrit des yeux d'étonnement que je ne puis vous rendre, lorsque je lui dis que, dans cette circonstance, la seule place qui convînt à mes principes, à mon cœur et à mon caractère, était dans le Temple, pour y servir le reste infortuné du sang qui régna sur la France [1] (notez que celui à qui je parlais n'avait pas voté la mort du Roi). Il me fixa quelque temps sans me répondre, et j'en profitai pour appuyer ma proposition de toutes les raisons qui pouvaient être les plus compatibles avec les sentiments d'honneur, d'humanité et de modération *philantropico-républicaine* qu'affectent les députés depuis la chute de Robespierre. Enfin, il rompit le silence en me disant : « Votre proposition mérite réflexion, nous ne sommes pas seuls ; « demain nous nous reverrons chez moi, si vous voulez, et je vous « répondrai franchement. »

« Je le revis le lendemain, et après m'avoir fait plusieurs objections, d'un air assez ému, il me dit : « Écoutez ; ce que vous demandez n'est « peut-être pas impossible à obtenir, parce que nous voyons fort bien « que vous avez de l'ascendant parmi les députés royalistes et que « vous pourriez accélérer la fin des Conférences en faisant le contraire « de ce que vous faites, d'autant mieux que la Convention désire « fort qu'elles ne se prolongent pas davantage et que tous les Chef « signent le Traité le plus tôt possible ; mais je trouve votre dévoue- « ment du moins respectable, et comme les choses, quoique vous « puissiez faire, n'en iront pas moins comme nous voulons, plus ou « moins promptement, je dois vous dire la vérité, parce que je crois « pouvoir compter sur votre discrétion. Votre sacrifice serait inutile. « Vous en seriez sûrement victime, et ne pourriez dans aucun cas « servir à rien au fils de Louis XVI. Sous Robespierre, on a tellement

[1] Hue, ancien officier de la Chambre du Roi, et que Louis XVI, après le 10 août, avait appelé auprès de sa famille, sollicita, de son côté, du Comité de Sûreté générale, la faveur de s'enfermer de nouveau avec le jeune Prince et de lui donner ses soins. Sa demande fut rejetée sous le prétexte que les commissaires du Temple le soignaient ! *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*, p. 557.

Digitized by Google

« dénaturé le physique et le moral de ce malheureux enfant, que l'un « est entièrement abruti et que l'autre ne peut lui permettre de « vivre. Ainsi, renoncez à cette idée dans laquelle j'aurais vrai- « ment bien du regret, par intérêt pour vous, de vous y voir persis- « ter, les choses étant au point où elles en sont, car vous n'avez pas « d'idée de l'appauvrissement et de l'abrutissement de cette petite « créature. Vous n'auriez en le voyant que du chagrin et du dégoût, « et ce serait vous sacrifier inutilement, car vous le verriez infailli- « blement mourir bientôt, et une fois au Temple, vous n'en ressor- « tiriez peut-être jamais... etc., etc., etc. »

« Je n'ai pu qu'être parfaitement content de cet homme, et je ne lui soupçonne pas le cœur coupable sans ressource. Pauvre malheureux enfant ! vous voyez, mon amie, combien on vous a trompée depuis longtemps et combien le grand homme [1] a trompé M. Pitt, s'il est vrai qu'il l'ait assuré qu'il pourrait l'avoir en son pouvoir, etc., etc. D'après ces détails, si je n'ai pas été trompé, l'histoire de cette conversation sur les dispositions du général Canclaux [2], sur le troc qu'on a fait de l'enfant, etc., etc., tout cela sont des contes, ou la Convention veut faire périr l'enfant qu'elle a mis à la place du jeune Roi, pour se réserver la ressource de faire croire que ce dernier n'est pas le véritable et n'est que supposé. L'avenir nous développera tout cela. Je n'ai pas fait part de mes observations à mon député, mais j'en ai profité, ainsi que de ce qu'il m'a dit, pour renoncer à ce projet et chercher d'autres moyens plus efficaces de venger et de servir mon pays et mes maîtres... [3] »

On voit par cette lettre, tout à fait confidentielle, qu'en 1795, en Angleterre comme en France, circulaient ces bruits d'enlèvement du Dauphin, de substitution d'enfant que nous avons déjà signalés. L'entourage de Puisaye se vantait, paraît-il, de disposer de puissants moyens pour obtenir ce résultat.

[1] Puisaye, évidemment.

[2] Allusion aux jactances et aux indiscrétions de Puisaye qui, ancien camarade de Canclaux, s'était vanté de le rallier à la cause royaliste. Il lui avait même écrit à ce sujet une lettre où il lui disait : « Voulez-vous être Monk, Custine, Pichegru ou Canclaux ? » Cette lettre fut interceptée et n'eut pour effet que de rattacher Canclaux plus étroitement à la cause de la République. (*Mémoires* de Puisaye, t. III ; L. de La Sicotière, *Une Chanson républicaine en l'honneur de Charette*, dans la *Revue des Documents historiques*, 7e année, p. 1880.)

[3] Copie de cette lettre avait été faite par Frotté sur un registre où il a transcrit beaucoup de pièces importantes. (Archives de Couterne).

Digitized by Google

Mais, rumeurs et forfanteries à part, deux points restent ici constatés de la façon la plus certaine.

1° Frotté n'avait ni enlevé, ni tenté d'enlever le Dauphin.

2° Charette, que Frotté venait de visiter quelques jours auparavant, n'avait point le Dauphin à sa disposition. Il ne l'avait point montré à Frotté. Il ne lui avait rien dit qui pût lui faire supposer qu'il croyait à son évasion. La preuve même qu'il n'y croyait pas, c'est qu'autour de lui, aux Conférences de la Jaunaye, on venait de négocier plus ou moins ouvertement, plus ou moins habilement, pour obtenir la remise du Dauphin aux Royalistes, et que quelques mois plus tard, au moment de reprendre les armes, Charette accusait les Républicains de l'avoir empoisonné au Temple.

Ces deux témoignages réunis de Frotté et de Charette ruinent la supposition que le Dauphin eût pu être libéré par leurs soins ou remis en leurs mains, en 1794 ou au commencement de 1795, comme le prétendent Naündorff, Richemont et leurs partisans.

Frotté aurait-il pu, du moins, prendre une part active et personnelle à l'évasion du jeune Prince à l'époque où cette évasion avait été d'abord placée, c'est-à-dire au commencement de juin 1795 ? Pas davantage. A ce moment, Frotté est dans les environs de Domfront. Il a même donné quelques jours de repos à sa petite armée, et avec ses officiers, il visite Flers, la Carneille, Domfront, Passais, pour reconnaître les forces de l'ennemi et recruter les siennes. Moulin, son adjudant fidèle, qui ne l'a pas quitté, nous l'atteste [1], et il est impossible d'intercaler un voyage d'une certaine durée, et un séjour à Paris, dans la rapide série de ses opérations.

En juin 1795, d'ailleurs, les Simon ont quitté le Temple depuis dix-huit mois. Richemont et Naündorff ne veulent pas avoir été sauvés à cette époque, mais en janvier 1794, et toujours par le dévouement combiné de la Simon et de Frotté, combinaison doublement impossible : en janvier 1794, Frotté n'est pas encore en France ; en juin 1795, la Simon n'est plus au Temple.

Mais, dira-t-on peut-être, l'intervention de Frotté dans cette affaire est garantie par l'autorité du baron Thierry, son allié,

[1] *Mémoires* manuscrits communiqués par sa famille.

Digitized by Google

par celle de Joséphine et par celle du maçon Paulin. S'il n'a pas parlé, ils ont parlé pour lui.

Ce serait une nouvelle erreur. Ces noms ne prêtent aucune autorité à celui de Frotté; c'est au sien, au contraire, qu'ils empruntent toute celle qu'ils ont eue jusqu'ici dans la discussion, et du moment qu'il ne reste rien de son rôle, rien du leur ne saurait subsister.

Voici d'abord la fameuse lettre du baron F. de Thierry à l'Éditeur du *Times*, dont argumente encore M. Nauroy, après et d'après M. Jules Favre qui l'avait invoquée dans sa plaidoirie pour les héritiers Naündorff devant le tribunal de la Seine [1], et tous les écrivains sur la foi desquels M. Jules Favre l'avait complaisamment citée :

« Monsieur l'Éditeur,

« Dans votre feuille d'hier se trouve un long article concernant les infortunes du Dauphin. Quelque étranges que soient ces détails et l'existence du fils de Louis XVI pour ceux qui connaissent l'histoire des premières années du Prince, cependant il y a de fortes raisons pour croire à la réalité des documents rapportés par le Duc de Normandie, dans la publication dont vous entretenez vos lecteurs.

« Un des principaux agents qui se sont employés pour arracher le Dauphin de la prison du Temple, fut le comte de Frotté, général Vendéen, à la famille duquel je suis allié, ma sœur ayant épousé son frère. J'ai eu, par conséquent, le moyen de m'assurer que le comte de Frotté a été le principal instrument de l'évasion du Dauphin et de sa fuite dans la Vendée où, quelque temps après, il organisa la guerre si célèbre dans l'histoire de France.

« Napoléon, Premier Consul, voulant la paix, négocia sur ce point avec le comte de Frotté, et lui déclara que si le Général mettait bas les armes et rendait ainsi la tranquillité à cette portion du pays, il lui accorderait un sauf-conduit pour aller résider où bon lui semblerait. Cette proposition fut acceptée par M. de Frotté, qui choisit Paris pour lieu de résidence. Sur sa route vers cette ville, néanmoins, en approchant de Verneuil, avec son sauf-conduit à la main, le Général fut brusquement arrêté, puis barbarement et traîtreusement fusillé. Je défie qui que ce soit de contredire ce fait.

« Maintenant, pourquoi le chef du pouvoir en France commit-il un acte si contraire au droit des gens, à la justice et à l'humanité, si

[1] 30 mai 1851. *Droit*, 10 juin. etc.

Digitized by Google

ce n'est parce que le général de Frotté connaissait le lieu où le Dauphin était caché, et parce qu'il importait à la police de Bonaparte de détruire le moindre vestige d'une existence si dangereuse pour l'exécution de ses desseins ?

« Comme le jour n'est pas éloigné où le duc de Normandie réussira à obtenir la reconnaissance de ses droits comme fils de Louis XVI, suspendons notre jugement jusqu'à ce que le temps ait décidé la question, et abstenons-nous d'outrager par l'épithète d'imposteur un personnage aussi aimable et aussi inoffensif que l'est le Duc aux yeux de tous ceux qui le connaissent [1].

« Il ne cherche pas à renverser des trônes ni à soulever des révolutions sanguinaires ; il demande seulement à faire sortir sa famille de l'obscurité qui l'entoure et à lui donner dans la société la position qui lui est dûe par sa naissance, sans toutefois, vouloir contrarier le vœu de la nation française, qui a déposé la branche aînée des Bourbons en faveur de la branche cadette.

« Je suis etc.

Baron F. DE THIERRY.

« Londres, le 4 décembre 1838. »

Cette lettre, pour qui a l'honneur de connaître l'intérieur de la famille de Frotté et les détails de la vie du Général, se retourne contre celui qui l'écrivit et contre celui dans l'intérêt duquel elle fut écrite.

1° M. de Thierry (baron sans doute par la grâce de Richemond, comme Gruau était comte par celle de Naündorff) prétend que sa sœur avait épousé le frère du général de Frotté ; ce mariage n'a jamais été reconnu.

2° Ce serait avant d'organiser la guerre civile en Normandie, que le général *Vendéen* (singulière qualification, si l'on prend la peine de considérer qu'il n'y eut jamais rien de commun entre la Vendée proprement dite et le commandement de Frotté, son armée, le théâtre de ses opérations) aurait arraché le Dauphin à sa prison. Or, le débarquement de Frotté en France, est, comme nous l'avons vu, du commencement de février 1795 ; son arrivée en Normandie, du mois d'avril ; la prise d'armes, de la fin de

[1] Il faut avouer que le rôle « aimable et inoffensif » que l'on prête ici au duc de N rman lie contrastait quelque peu avec la nature du procès par lui intenté aux Princes de la branche aînée, avec le langage de son avocat et des écrivains à sa solde.

Digitized by Google

mai. L'emploi de son temps pendant tout cet intervalle est établi, pour ainsi dire, jour par jour, et il est matériellement impossible qu'il ait pu en dérober une part quelconque pour faire à cette époque un voyage, même très court, à Paris.

3° Frotté lui-même déclare qu'il n'est jamais entré au Temple.

4° Il est absolument faux que Frotté ait obtenu du Premier Consul « un sauf-conduit pour aller résider où bon lui semblerait; » que Frotté ait choisi Paris à cet effet ; qu'il ait été arrêté en s'y rendant; que son arrestation ait eu lieu auprès de Verneuil. Le baron de Thierry ne sait pas le premier mot des circonstances de l'arrestation et de la mort du Général. Le sauf-conduit dont il était porteur ne lui avait point été délivré par le Premier Consul, mais par les généraux qui commandaient le département de l'Orne ; non pour résider où bon lui semblerait, mais pour venir négocier les conditions de sa soumission. — Ce n'est point auprès de Verneuil qu'il fut arrêté, mais à Alençon même, dans la nuit du 15 au 16 février 1800, pendant la Conférence. Cela est connu de tout le monde.

5° La supposition que Frotté aurait été sacrifié à l'intérêt qu'avait la police de Bonaparte « de détruire le moindre vestige de l'existence du Dauphin » dont il connaissait la retraite, est tout simplement absurde , un pareil secret ne pouvant de sa nature être confié à un seul dépositaire.

Le baron de Thierry ne mérite donc aucune espèce de confiance, et sa lettre, si elle n'est pas celle d'un mystificateur, est celle d'un mystifié [1].

[1] La famille de Frotté fut à plusieurs reprises en butte aux obsessions des partisans de Naündorff.

Une lettre sans signature, ni date, ni indication de lieu, mais venant d'Angleterre et timbrée à Caen le 30 décembre 1843, fut adressée à MM. de Frotté, « parents de celui qui mourut le martyr de sa fidélité envers son roi légitime, dont l'existence était méconnue des scélérats qui avaient usurpé sa place ; » on leur offrait de leur prouver son existence; on évoquait devant eux le tableau d'« un roi prisonnier, travaillé de toute une vie de douleurs, et de sa famille dans le besoin, recevant l'aumône de l'étranger, » et l'on ajoutait : « que le nom honorable de Frotté ne se trouve point ou qu'il ne se trouve plus parmi cette ligue hypocrite et méprisable (les royalistes Bourbonniens) ! »

Une dame des plus respectables, appartenant à la même famille et à laquelle nous devons beaucoup de communications intéressantes, fut un jour invitée à se rendre chez une de ses amies, qui demeurait auprès de Paris. En

Digitized by Google

Quant à l'avocat, aux historiens qui l'ont suivi, ils sont fort excusables d'avoir ignoré certains détails de famille; ils ne le sont pas d'avoir publié comme sérieux un document dont le moindre examen suffisait pour démontrer la fausseté. Toutes les histoires, toutes les biographies racontent l'arrestation et la mort de Frotté dans des circonstance absolument différentes de celles que suppose le baron Thierry. Ils avaient aussi le droit d'ignorer les déclarations de Frotté qui prouvent qu'il était resté étranger à toute tentative d'enlèvement du Dauphin; mais ils devaient savoir, puisque toutes les histoires générales ou particulières le disent, qu'il n'était même pas en France à l'époque indiquée comme celle de ces tentatives. Volontairement ou non, ils ont fermé les yeux à l'évidence.

Les lettres de Laurent n'ont pas plus de portée.

On a fait bruit de trois lettres que ce Laurent, un des gardiens du Temple, aurait adressées à Frotté, aux dates des 7 novembre 1794, 5 février et 3 mars 1795 [1], et dont l'objet unique est de démontrer que l'enfant, enlevé de sa chambre, aurait été caché pendant de longs mois dans les combles du Temple, système produit par Naündorff, lorsqu'il devint trop clair que la translation et le séjour en Vendée pendant plus d'un an n'étaient ni vrais ni possibles. Elles le démontrent même trop bien, en ce sens que

arrivant, elle fut étonnée de trouver rassemblées dans le salon un certain nombre de personnes dont l'air mystérieux et affairé l'intriguait fort, quand sortit d'une pièce voisine, au milieu des témoignages de respect de tous les assistants, M Morel de Saint-Didier. C'était, comme on sait, un des tenants les plus ardents et les plus accrédités de Naündorff. — M. de Saint-Didier, présenté à cette dame, lui dit carrément qu'elle devait avoir des papiers de famille établissant l'enlèvement du jeune Louis XVII de la prison du Temple, par son cousin M. de Frotté, et lui en demanda la communication. Cette dame répondit qu'elle savait que M. de Frotté avait en effet songé à délivrer le jeune roi et s'était intéressé aux projets qui avaient existé à cet égard, mais qu'elle se croyait bien sûre qu'ils n'avaient pas réussi, et qu'elle ne possédait absolument aucune pièce qui eût trait à cette affaire. Son interlocuteur insista d'une façon qui força cette dame à répéter plus nettement encore et plus solennellement qu'elle ne croyait pas à l'enlèvement de Louis XVII par M. de Frotté et qu'elle n'avait aucun document qui de près ou de loin touchât à cet événement. M. Morel parut fort mécontent. A quelque temps de là, cette dame ayant été désignée par son nom, dans un magasin de la place Saint-Sulpice, fut interpellée de la façon la plus grossière par un inconnu qui, s'approchant d'elle, lui cria : « Voilà donc ces g ..x qui ne veulent pas nous aider à faire triompher la bonne cause ! »

[1] L. Blanc dit à Barras (p. 333) ; c'est une inadvertance.

Digitized by Google

tout y est évidemment calculé, combiné en vue de cette démonstration, au lieu d'offrir ces sous entendus qui se rencontrent nécessairement dans la correspondance de gens parlant d'une chose qui leur est également connue. En un mot, ce sont des lettres à l'adresse du public, et non d'un confident [1].

I.

[1] Les voici :

« Mon Général,

« Votre lettre du 6 courant m'est arrivée trop tard, car votre premier plan a déjà été exécuté, parce qu'il était temps. Demain, un nouveau gardien doit entrer en fonctions : c'est un républicain nommé Gommier (Gomin), brave homme à ce que dit B*****, mais je n'ai aucune confiance en de pareilles gens. Je serai bien embarrassé pour faire passer de quoi vivre à notre P***** mais j'aurai soin de lui, et vous pouvez être tranquille. Les assassins ont été fourvoyés, et les nouveaux municipaux ne se doutent point que le petit muet nous a remplacé le D*****. Maintenant, il s'agit seulement de le faire sortir de cette maudite Tour ; mais comment? B***** m'a dit qu'il ne pouvait rien entreprendre à cause de la surveillance. S'il fallait rester longtemps, je serais inquiet pour sa santé, car il y a peu d'air dans son oubliette où le bon Dieu même ne le trouverait pas, s'il n'était pas tout puissant. Il m'a promis de mourir plutôt que de se trahir lui-même ; j'ai des raisons pour le croire. Sa sœur ne sait rien ; la prudence me force de l'entretenir du petit muet comme s'il était son propre frère. Cependant ce malheureux se trouve bien heureux, et il joue si bien son rôle que la nouvelle garde croit parfaitement qu'il ne veut pas parler ; ainsi il n'y a pas de danger. Renvoyez bientôt le fidèle porteur, car j'ai besoin de votre secours. Suivez le conseil qu'il vous porte de vive voix, car c'est le seul chemin de notre triomphe.

« Tour du Temple, le 7 novembre 1794. »

II.

« Mon Général,

« Je viens de recevoir votre lettre. Hélas ! Votre demande est impossible. C'était bien facile de faire monter la victime, mais la descendre est actuellement hors de notre pouvoir, car la surveillance est si extraordinaire que j'ai cru (?) d'être trahi. Le Comité de Sûreté générale avait, comme vous savez déjà, envoyé les monstres Matthieu et Reverchon, accompagnés de M. H. de la Meuse, pour constater que notre muet est véritablement le fils de Louis XVI. Général, que veut dire cette comédie ? Je me perds et je ne sais plus que penser sur la conduite de B*****. Maintenant, il prétend faire sortir notre muet et le remplacer par un autre enfant malade. Êtes-vous instruit de cela ? N'est-ce pas un piège ? Général je crains bien des choses, car on se donne bien des peines pour ne laisser entrer personne dans la prison de notre muet, afin que la substitution ne devienne pas publique, car si quelqu'un examinait bien l'enfant, il ne lui serait pas difficile de comprendre qu'il est sourd de naissance et par conséquent naturellement muet. Mais substituer encore un autre à celui-là, l'enfant malade parlera et cela perdra notre

Digitized by Google

Ce n'est pas tout. Elles auraient été adressées à l'auteur de l'enlèvement, à des dates où nous avons vu, non seulement que Frotté n'exerçait aucun commandement et ne ne pouvait être qualifié de Général, mais où il n'était même pas en France et où il était impossible qu'il eût pris une part personnelle à l'enlèvement prétendu ; nous savons que, de plus, il s'est défendu d'y avoir coopéré.

Rappelons-nous que Laurent, ce prétendu complice de l'évasion, avait été le premier à demander qu'on lui adjoignît un second gardien, quand il aurait eu tout intérêt à éviter une surveillance importune.

Il n'est pas jusqu'à l'orthographe de son nom qui n'eût été défigurée dans les signatures de ces fausses lettres. On y ajoutait à son nom un *z* final que Laurent n'avait jamais employé. La bévue fut signalée, et la signature disparut des nouvelles copies.

Les originaux de ces lettres devaient avoir été déposés, en 1810, entre les mains d'un fonctionnaire Berlinois. Si on les eût montrés dans le Procès de Naündorff, cela suffisait pour trancher la question. On ne les montra pas. Richemont lui-même protesta contre leur authenticité et défia son compétiteur d'en faire le dépôt aux mains d'un magistrat [1] sans que le défi fût relevé. Nous savons pourquoi.

M. Louis Blanc dit que ces lettres doivent être écartées du débat. Ce n'est pas tout à fait exact. Elles y restent comme pièces fausses, comme l'œuvre d'un faussaire et comme la condamnation honteuse des prétentions du fabricateur.

demi-sauvé et nous avec ! Renvoyez le plus tôt possible notre fidèle et votre opinion par écrit.

« Tour du Temple, 5 février 1795 »

III.

« Mon Général,

« Notre muet est heureusement transmis dans le palais du Temple et bien caché ; il restera là et en cas de danger, il passera pour le Dauphin. A vous seul, mon Général, appartient ce triomphe. Maintenant, je suis tranquille. Ordonnez toujours et je saurai obéir. Lasne prendra ma place quand il voudra. Les mesures les plus sûres et les plus efficaces sont prises pour la sûreté du Dauphin ; conséquemment, je serai chez vous en peu de jours, pour vous dire le reste de vive voix.

« Tour du Temple, le 3 mars 1795. »

[1] *Réponse à Gruau de la Barre*, par Morin de Guérivière père, 1841.

Digitized by Google

Passons à Joséphine, dont le nom sympathique a été beaucoup trop mêlé à cette affaire.

Fidèle à notre système de placer sous les yeux des lecteurs le texte même des documents que nous citons, nous reproduisons le passage des *Mémoires* publiés sous son nom, qui concerne Frotté et l'évasion supposée [1]:

« Le Premier Consul s'occupa d'abord de pacifier entièrement la Vendée, et il annonça ensuite que la liberté des cultes était garantie par la nouvelle Constitution. Ces heureux commencements attachèrent à son char un grand nombre de royalistes, tels que Georges Cadoudal, l'abbé Bernier et beaucoup d'autres qui finirent par se rendre. M. de Frotté voulut imposer des conditions plus dures; il prétendait que le malheureux fils de Louis XVII, le dernier Dauphin existait ; il réclama pour ce jeune prince la couronne de France. C'en fut assez pour le faire rayer sur-le-champ de la liste qui proclamait l'amnistie. Le Premier Consul lui en écrivit en ces termes :

« Général, votre tête est aliénée. Tout prouve aujourd'hui que le « jeune Louis XVII est mort au Temple ; d'ailleurs et dans tous les « cas, vous ne seriez jamais excusable devant Dieu et devant les « hommes d'éterniser cette guerre civile. Vos officiers sont prêts à « l'abandonner, et je vous engage à imiter leur exemple. »

« Lorsque ceux qui se disaient les amis de M. de Frotté, le pressaient d'accepter l'amnistie que lui offrait encore une fois le Premier Consul : « Laissez-moi, leur dit cet intrépide Vendéen ; je ne « veux faire ni la guerre avec vous ni la paix avec Bonaparte. » Cette courageuse résistance fut, en effet, comme le signal du déchaînement de ses ennemis.

« J'admirais le noble dévouement du Général, et sans pénétrer quels étaient les motifs qui dirigeaient sa conduite politique, je ne peux m'empêcher de rappeler ici les propres paroles du Premier Consul, à la nouvelle qu'il reçut de la mort de cet homme courageux : « La cour de Mittau, dit-il, vient de faire une grande perte; car avec « quelques généraux d'un mérite aussi distingué, le Prétendant aurait « pu espérer de se voir un jour appeler sur le trône de France; mais « ne pouvant gagner les Vendéens, pour servir ma cause, je dois les « affaiblir, les décourager, et faire périr ceux d'entre eux qui refu- « seraient de poser les armes. Je plains M. de Frotté. J'aurais été glo-

[1] *Mémoires historiques et secrets de l'Impératrice Joséphine*... par Mlle A. Lenormand,. Paris, l'auteur-éditeur, libraire, rue de Tournon, n. 5; 2e édition, 1827, 3 vol. in-8°, t. II, p. 63, 64, 65.

Digitized by Google

« rieux de le compter dans mes rangs ; cependant, si je lui eusse « fait grâce, il eût pu devenir dangereux pour l'un comme pour l'au- « tre parti : le plus sage dans cette circonstance était de s'en dé- « faire. »

Tout d'abord, la prétendue lettre de Bonaparte — qu'on se rappelle qu'il n'avait même pas voulu recevoir les envoyés des généraux Vendéens ! — protesterait contre la supposition que Frotté eût été pour quelque chose dans l'évasion. Ce n'est pas à Frotté lui affirmant qu'il a tiré lui-même le Dauphin du Temple et qu'il existe encore, que Bonaparte aurait répondu négligemment : « Tout prouve aujourd'hui que le jeune Louis XVII est mort au Temple. »

Constatons encore que Joséphine ne dit pas ici qu'elle ait été mêlée personnellement à l'évasion, qu'elle ait vu Frotté à cette occasion, que l'enfant ait été amené chez elle. C'est un véritable démenti aux récits qui ont grossi et dénaturé son rôle, notamment à ceux de Richemont et de Naündorff.

Qu'elle ait cru à l'évasion du Dauphin, la chose est fort possible : elle croyait bien à la sorcellerie en général et aux prédictions de Mlle Lenormand en particulier.

Mais qu'elle ait révélé, soit à Napoléon, soit à ses propres enfants, le secret de l'existence du Dauphin et de l'asile où il se cachait, qu'elle ait même réclamé le trône pour lui, nous n'en croyons pas un mot.

On sait que ses prétendus *Mémoires* sont l'œuvre, non pas de Mlle Lenormand, fort incapable de les rédiger elle-même, mais de quelqu'un des faiseurs qu'elle chargeait du soin de réviser ses élucubrations. Ils sont d'ailleurs d'un style moins emphatique et moins ridicule que les autres publiés sous son nom [1].

Reste Joseph Paulin, le maçon.

Cet individu devait apparaître un peu tard, et se poser comme l'agent direct de Frotté, ayant reçu de sa main un enfant

[1] Un des nombreux biographes de Mlle Lenormand — et le plus sérieux assurément, — M. Louis des Bois (*De Mlle Lenormand et de ses deux biographies récemment publiées*, Paris, France, 1843, in-8) affirme qu'elle croyait à l'existence de Louis XVII. Nous n'avons pas trouvé de traces bien claires de cette opinion dans ses nombreuses publications, et son zèle ultra-bourbonnien, son dévouement en tout temps manifesté à Louis XVIII et au comte de Chambord semblent l'exclure.

Digitized by Google

(Hervagault, de Saint-Lo), l'ayant introduit au Temple dans un panier de blanchisseuse à double fond, en ayant enlevé un autre et l'ayant remis à Joséphine de Beauharnais. Il avait vu Frotté ; il lui avait parlé ; il avait porté de sa part des sommes en or considérables à Carnot et à Cambacérès[1] ; il avait mis les mains à l'œuvre. C'était le plus précieux des témoins, s'il n'en était le plus faux. Malheureusement, il n'était lui aussi qu'un menteur. Il n'avait pu voir Frotté, qui n'était pas même en France ; il n'avait pas vu Joséphine qui, nous venons de le constater, se défend de toute participation à l'enlèvement[2].

Ainsi tombent à plat tous les mensonges audacieux d'Hervagault, de Richemont,de Naündorff, qui faisaient de Frotté l'agent direct, principal, personnel, de leur enlèvement; les variations brodées sur ce thème par leurs sectateurs et leurs défenseurs ; le récit de la bonne Joséphine ou plutôt de Mlle Lenormand sous le nom de Joséphine ; les adhésions complaisantes de quelques alliés prétendus de la famille de Frotté elle-même, et les conséquences à perte de vue tirées de l'intervention de Frotté dans cette affaire par MM. Jules Favre,L. Blanc,Nauroy et consorts;— et comme l'enlèvement est le point de départ et la base même du système de tous les faux Dauphins, qu'il n'aurait pu être pratiqué que par Frotté, puisqu'aucun autre nom ne peut plus être désormais substitué au sien, — ainsi tombe tout entier le système échafaudé sur cette base audacieuse et mensongère. Partout où le nom de Frotté est écrit dans l'histoire des faux Dauphins, au lieu de *vérité*, lisez *mensonge*, ou plutôt déchirez la page, et vous verrez ce qui en restera de cette histoire.

[1] Carnot, vénal et vendu : découverte réservée à Naündorff.

[2] *Intrigues dévoilées*, t. I ; t. III, p. 366 ; — *Non! Louis XVII n'est pas mort*, p. 129 ; — *Louis XVII vengé*, etc.

M. Jules Favre citait encore dans sa plaidoirie un prétendu certificat d'une dame Corbière, ou plutôt d'un tiers anonyme parlant au nom de cette dame, laquelle disait avoir eu connaissance d'une lettre de Bonaparte à Frotté dont le texte se rapproche beaucoup de celle ci dessus qu'elle avait lue sans doute dans les *Mémoires* et qu'elle encadre dans une foule de détails étrangers à notre sujet, et absolument apogryphes.

Digitized by Google

IX.

CONCLUSION.

Nous arrêtons ici notre travail sur les faux Louis XVII.

Nous croyons avoir démontré que l'unique, le vrai Louis XVII est mort au Temple, le 8 juin 1795;

Que son décès a été constaté d'une manière aussi positive, aussi certaine que puisse l'être un fait historique;

Que les difficultés et les objections soulevées à l'occasion de ce décès ne résistent pas à un examen sérieux;

Que les systèmes produits par les Prétendants qui se sont, depuis trois quarts de siècle, disputé la faveur et la crédulité publiques, sont ridicules et mensongers;

Que la participation de Frotté à l'enlèvement supposé est, non seulement chimérique, mais *absolument impossible;*

Qu'elle était la pierre angulaire de tous ces systèmes, de tous ceux qui pourraient même se produire à l'avenir. Son nom, son rôle disparaissant de l'affaire, rien ne reste, ni de la substitution au Dauphin d'un enfant étranger, ni de la translation du Dauphin dans la Vendée, pas même un nom, pas même une hypothèse... Tout reposait sur lui.

Est-ce à dire que la tentative de M. Nauroy, si malencontreuse qu'elle ait été, pour rallumer la polémique en faveur des faux Dauphins, soit la dernière? Nous ne saurions l'affirmer.

Est-ce à dire même que l'on ne reverra pas reparaître quelques Louis XVII? Louis XVII est mort, mais il peut ressusciter.

« Ressource invraisemblable et désespérée, disait le vicomte de la Rochefoucauld; cependant il ne serait pas prudent de parier qu'il ne se présentera point des gens pour assurer cette résurrection, et d'autres pour y croire [1]. » L. DE LA SICOTIÈRE.

APPENDICE.

La pièce suivante fut écrite par Guérin, l'un des commissaires de surveillance du Temple, peu de temps après la constatation qu'il avait été appelé à faire de la mort du Dauphin, le 10 juin 1795, puisqu'elle est antérieure à la sortie du Temple de Madame Royale (18 décembre de la même année). La signature de Guérin figure au pied de l'acte d'inhumation publié par M. de Beau

[1] *Mémoires*, t. V, p. 42.

Digitized by Google

chesne. C'était un ancien procureur du Châtelet. Il devint juge au tribunal de la Seine. Cette pièce, qu'il avait laissée inachevée et qui fut trouvée dans ses papiers, avait été communiquée à M. Dupré-Lasalle, allié de la famille, mais seulement après les conclusions par lui données dans le procès des héritiers Naündorff contre les Bourbons, en 1851, et c'est à son obligeance que nous en devons nous-même la communication.

Récit de ma séance au Temple, 22 prairial an III (11 juin 1795) (*sic*).

« Arrivé au Temple à midi, muni de pouvoirs de ma Section, j'ai été conduit à la Tour par le citoyen Lasne, l'un des gardiens. On m'a inscrit sur le registre, et le Commissaire que je remplaçais s'est retiré.

« Le fils du dernier roi était mort le 20, à trois heures après midi. Son décès n'avait été annoncé que le 21 à la Convenlion, qui avait ordonné l'ouverture du corps par Pelletan et Dumangin, officiers de santé.

« L'ouverture avait été faite le même jour. Le Rapport décide, dit-on, qu'il était mort d'une humeur écrouelleuse qui s'était jetée sur les intestins.

« La nouvelle de cette mort, qui n'avait été précédée d'aucune annonce de maladie, pouvant donner lieu à des conjectures fâcheuses, il m'a paru que les deux Commissaires gardiens du Temple ont cherché à en détourner l'effet par tous les moyens que la prudence pouvait leur suggérer.

« Dans cet esprit, ils m'ont demandé si j'avais connu l'enfant et si je le reconnaîtrais en le voyant.

« J'avais vu le ci-devant Dauphin aux Tuileries. Il avait environ quatre ans. Je leur répondis que si la mort, qui avait déjà près de quarante-huit heures de date, et les opérations de l'ouverture ne l'avaient pas trop défiguré, je pourrais peut-être le reconnaître. On me fit monter. Le visage fut découvert. *Je le reconnus*, ce qui fut constaté sur le registre.

« Un des deux gardiens alla au Comité de Sûreté générale demander l'ordre pour la sépulture. On promit de le lui faire passer incessamment.

« Cet ordre arriva à quatre heures et demie. C'était un arrêté du Comité de Sûreté générale portant que les gardiens du Temple se concerteraient pour faire donner la sépulture au fils de Louis Capet dans le lieu et suivant les formes ordinaires, et encore assistés de deux Commissaires civils de la Section du Temple.

« A sept heures, ces deux Commissaires arrivèrent avec l'officier de police chargé du registre. Celui-ci, aux termes de la loi, devait vérifier le décès par l'inspection du cadavre. — Les gardiens, pour s'entourer encore d'un plus grand nombre de témoignages sur l'iden-

Digitized by Google

tité de l'individu qu'il s'agissait d'inhumer, invitèrent les deux Commissaires civils de la Section du Temple et tout l'État-major de garde au poste d'assister à cette vérification, et ceux d'entr'eux qui reconnaîtraient le fils de Louis Capet de le déclarer et de l'attester par leurs signatures.

« Tous *le reconnurent* et signèrent au registre.

« Vers huit heures, l'enfant fut mis dans le cercueil. Un inspecteur vint avertir que la curiosité, et peut-être tout autre motif, avait rassemblé à la porte du Temple, en dehors, un grand nombre de personnes et qu'il était prudent d'empêcher le peloton de grossir, ou de parer aux inconvénients qui pourraient résulter d'un trop grand rassemblement.

« Sur cet avis, communiqué aux Commissaires civil et de police, nous jugeâmes qu'il était nécessaire de requérir deux détachements de vingt à vingt-cinq hommes chacun, qui, placés à des distances assez éloignées du convoi pour que leur présence ne pût passer pour un cortège, seraient cependant à portée de dissiper les rassemblements et parer à tous les inconvénients, ce qui fut exécuté. On sortit le corps à huit heures et demie par la grande porte ; la foule fut écartée sans beaucoup de peine, et arrêtée, à l'entrée de la rue de la Corderie, par une halte que le Commandant fit faire, ce qui forma une espèce de barrière. Le convoi marcha sans difficulté jusqu'à Sainte-Marguerite, faubourg Antoine, et l'enfant fut inhumé dans le cimetière.

« Il existe encore au Temple deux prisonniers. L'un est la fille de Louis XVI, et l'autre son valet de chambre, Tison. Les causes de la détention de celui-ci sont ignorées. Tous deux sont enfermés dans la Tour carrée du milieu, sous la garde de deux Commissaires nommés par la Convention, hommes honnêtes et sensibles, placés là par la confiance qu'ils ont inspirée, et qui ont de leurs prisonniers tous les soins que l'ancienne Commune leur refusait avec la plus barbare inhumanité. C'est à ce défaut de soins que l'on doit attribuer la mort du jeune enfant. Les Commissaires féroces qu'elle envoyait auprès de lui l'ont laissé croupir pendant un an dans son ordure, au milieu de laquelle ils lui jetaient sa nourriture comme aux plus vils animaux.

« Sa sœur a échappé aux funestes effets de cette cruauté, mais son physique n'en paraît pas moins altéré. Elle est maigre, délicate et sujette à une humeur dartreuse qui se manifeste sur ses deux joues par des rougeurs. Elle a, cependant, sinon l'éclat de la jeunesse sans en avoir la rose ; deux grands yeux bleus à fleur de tête, une peau blanche et fine, une coupe de visage agréable, en la faisant jolie feront regretter que... »

Digitized by Google

MÉLANGES

I

UNE MYSTIFICATION DIPLOMATIQUE

AU XVIe SIÈCLE.

Dans les annales de la diplomatie au XVIe siècle, il n'y a guère, que je sache, de mystification moins apprêtée et plus habile que celle dont Hans Schlitte a été l'auteur et Steinberg, au moins en partie, la victime. Le pape et l'empereur, le tsar de Moscou et le roi de Pologne y sont mêlés à des titres divers ; elle provoque des ambassades et des correspondances ministérielles; Sigismond-Auguste menace de rompre avec Rome à moins que son rival moscovite ne soit débouté de sa prétendue demande — et tandis qu'en Occident souverains et ministres s'occupent activement de cette affaire, au Kremlin de Moscou on est à son égard dans la plus parfaite ignorance.

M. Fiedler a publié, en les analysant, les principaux documents relatifs à cet épisode [1]. D'autres pièces ont été plus tard imprimées à Cracovie, et M. Zakszewski s'en est servi pour écrire sur le même sujet un nouveau commentaire [2]. Quoique les prémisses des deux savants historiens soient en partie identiques, ils arrivent cependant à des conclusions presque diamétralement opposées : M. Fiedler, prenant au sérieux les négociations de Schlitte et de Steinberg, accuse la Pologne d'en avoir retardé la marche et compromis le résultat ; quant à M. Zakszewski, sans trancher la question, il incline à n'y voir qu'une trame ourdie par un aventurier.

A dire vrai, le doute n'est guère plus possible. Il suffit d'examiner dans leur ensemble la série des pièces déjà publiées pour qu'une solu-

[1] *Ein Versuch der Vereinigung der russischen mit der rœmischen Kirche im sechzehnten Jahrhunderte.* Publié dans les compte-rendus de l'académie des sciences de Vienne, juin 1862.

[2] *Stosunki Stolicy Apostolskiej z Iwanem Gróznym. W Krakowie*, 1873.

Digitized by Google

tion sans appel s'en dégage spontanément. Si MM. Fiedler et Zakszewski ne sont pas d'accord, si le dernier mot de l'énigme leur échappe, c'est qu'ils ont trop isolé l'incident en question des circonstances qui l'accompagnent et des événements qui se passent à la même époque à Moscou. C'est là précisément que l'explication se laisse saisir sur le vif : dans l'enchaînement des faits ainsi que dans leurs rapports mutuels. Nous essaierons d'en fournir la preuve, non pas que nous attachions une grande importance à la mystification en elle-même, mais c'est qu'elle met en lumière un ordre de faits autrement graves : la politique de la Pologne vis-à-vis de la Russie, surtout à l'endroit des relations avec Rome, y apparaît dans tout son jour.

Dans le courant de l'année 1547, Moscou fut tour à tour témoin de réjouissances populaires et victime de grands désastres. Jamais contraste n'avait été plus frappant.

Au mois de décembre de l'année précédente, le jeune souverain Ivan IV s'était un jour longuement entretenu avec le métropolitain Macaire, qu'on vit sortir de l'audience le visage rayonnant de joie. La cause en fut bientôt connue de tout le monde : le sacre et les noces du tsar avaient été décidés en principe.

A peine âgé de dix-sept ans, Ivan aspirait déjà à poser sur son front la couronne de Monomaque. Fidèle aux traditions byzantines, importées de longue date à Moscou, il attachait à cette cérémonie la plus haute importance : elle eut lieu le 16 janvier, et rien de ce qui pouvait en augmenter l'éclat ne fut oublié. Dès cette époque le titre de tsar figure constamment dans tous les genres de chartes ; bientôt on voit apparaître dans les *Stepennyïa knighi* [1] une nouvelle généalogie, attribuée au métropolitain Macaire, qui fait descendre les tsars des Césars et Ivan IV d'Auguste. Le tsarat devient une des idées dominantes du souverain récemment couronné ; il en explique aux étrangers les origines romaines avec un sérieux imperturbable ; les patriarches orientaux ne tardent pas à reconnaître ses droits séculaires à cette dignité, et lui-même recherche à l'envi l'occasion de les faire valoir.

Quant au mariage du tsar, les préparatifs se firent selon les vieilles coutumes du temps patriarcal. La fiancée du souverain moscovite devait être littéralement choisie entre mille : à cet effet, on sommait les pères de famille d'envoyer leurs filles dans le chef-lieu de la province. Les délégués du tsar, munis d'instructions minutieuses, s'y livraient à un premier triage. Celles qui avaient heureusement subi l'épreuve étaient dirigées sur Moscou et logées douze à douze dans

[1] Livre des degrés.

Digitized by Google

un vaste bâtiment, où le tsar lui-même, accompagné d'un vieux boïar, venait les voir l'une après l'autre et offrir à celle qui serait dorénavant sa compagne un mouchoir richement brodé, symbole trop souvent véridique des larmes que la souveraine aurait à verser. Le choix d'Ivan fut bientôt fixé : Anastasie Zakharjine, éclipsant ses rivales par la beauté, mérita ses préférences. Les noces furent célébrées avec une pompe asiatique le 13 février 1547 ; le Kremlin retentit d'acclamations enthousiastes, et toute la ville fut en fête pendant plusieurs jours consécutifs.

Deux mois s'étaient à peine écoulés, et des sinistres aussi désastreux que les solennités avaient été brillantes leur succédaient à l'improviste. Un violent incendie éclata dans la capitale : en avril et en juin Moscou se transforma à trois reprises en une mer de feu ; des maisons de bois, souvent entassées l'une sur l'autre, furent rapidement consumées, et bientôt les édifices de pierre subirent le même sort. En vain essaya-t-on de lutter contre les flammes dévastatrices ; elles trompèrent les efforts des plus courageux et on eut à déplorer un nombre très considérable de victimes. Une terreur superstitieuse se répandit alors dans le peuple, errant au milieu des décombres et réduit à la misère ; des bruits sinistres circulèrent dans la foule ; on accusa les magiciens, on désigna les traîtres, et sur les ruines fumantes de la cité en cendres se dressa le spectre de la révolte : il y eut des meurtres, des scènes de désordre ; les personnes les plus proches du trône étaient les plus menacées, et l'on ne parvint à comprimer le mouvement que par de sanglantes représailles.

Ces événements étaient graves par eux-mêmes ; mais ce qui leur donne une importance hors ligne, c'est qu'ils marquent dans la vie d'Ivan une ère nouvelle. Privé de son père dès l'âge le plus tendre, confié aux soins d'une mère trop absorbée par de coupables amours, ensuite flatté et persécuté tour à tour par les boïars qui gouvernaient le pays en son nom, Ivan autorisait pour l'avenir les plus tristes prévisions. Un œil scrutateur aurait pu, longtemps à l'avance, découvrir en lui l'étoffe d'un Néron, tant il y avait dans cette nature de sève vigoureuse et de penchants dépravés. A la suite des malheurs de 1547, grâce à l'influence de son épouse, à celle de quelques hommes dévoués qui vinrent lui offrir leur concours, un profond changement se manifesta dans le tsar : s'attachant à modérer la fougue de son caractère, il veut devenir le père de son peuple, accueillir ses demandes et ses plaintes, lui rendre promptement la justice, le défendre contre les incursions menaçantes des Tartares, et même, dans une certaine mesure, le faire profiter des progrès de l'Occident. Ce n'est pas qu'Ivan fût libre de préjugés contre les étrangers ; son aver-

Digitized by Google

sion pour eux s'accusait au contraire assez fortement; mais, avec ce genre de finesse qui distingue le barbare, il comprenait que les Moscovites avaient besoin de maîtres pour apprendre à lutter contre les hordes asiatiques, dont le nombre déflait constamment l'ennemi et dont l'art de la guerre pouvait seul triompher. Il résolut de se mettre en contact avec l'Occident, et voici comment il s'y prit, dès l'année 1547.

A cette époque se trouvait à Moscou un Saxon, natif de Goslar, nommé Hans Schlitte [1]. C'était un homme intelligent, d'un esprit quelque peu rêveur, d'un caractère entreprenant, plus capable de former des projets séduisants que de les adapter aux besoins réels du moment. Comme tant d'autres au XVIe siècle, il avait quitté son pays natal pour chercher fortune ailleurs ; ses voyages l'amenèrent à Moscou, où il apprit la langue du pays et fut admis en présence du tsar. Ivan crut pouvoir en tirer parti : à l'exemple de ses pères, il l'envoya en Allemagne, avec mission d'amener des hommes capables d'enseigner aux Russes les sciences, les arts et les métiers. La traduction allemande des patentes, qui lui furent délivrées à cette occasion, a été publiée par Faber [2] ; ni M. Fiedler, ni M. Zakszewski ne semblent l'avoir connue ; autrement ils auraient remarqué qu'il n'y est pas question d'église et de théologie, ce qui n'est pas sans importance pour la suite de l'histoire.

Muni de cette pièce, Schlitte se présente à l'empereur, qui siégeait en ce moment à la diète d'Augsbourg. C'était en 1547 ou 1548 [3], partant au lendemain de la journée de Mühlberg. Victorieux des protestants, Charles Quint, se croyant désormais maître de l'Allemagne, roulait dans son esprit le projet grandiose d'une vaste monarchie catholique, où le soleil ne s'éteindrait d'une part que pour faire briller de l'autre les splendeurs de l'aurore. Schlitte sut captiver son attention et mériter ses faveurs. Tout d'abord, pour donner plus de poids à son dire, il s'attribua de son propre chef le titre d'ambassadeur moscovite [4]. Le fait de cette usurpation ne saurait être con-

[1] Voir Karamzine, *Histoire de l'Empire de Russie* 1819 (en russe), t. VIII, p. 111; Soloviev, *Histoire de Russie*, 1856 (en russe) t. VI, p. 139, 180; Adelung, *Uebersicht der Reisenden in Russland*, 1846, t.I, p.205. Dans Adelung, il y a de graves erreurs chronologiques.

[2] *Preussisches Archiv*, *Dritte Sammlung*, p. 6. Les patentes de Schlitte sont datées du mois d'avril 1547.

[3] Charles Quint arriva à Augsbourg le 23 juin 1547, et, à part quelques excursions, y resta jusqu'au 12 août 1548. La diète fut ouverte le 1er septembre 1547 et le 30 juin 1548 on publia les « pointz de recès. » Vandenesse, *Journal des voyages de Charles Quint*, p. 348-374.

[4] Fiedler. *l. c.*, p. 78 : *Der Rom. K. Maitt. Pasport dem Moscowitischen Gesanten Hansen Schleitten zugestelt und gegeben.*

Digitized by Google

testé : les usages diplomatiques de Moscou étaient calqués sur ceux de Byzance, l'ambassadeur, qui était censé représenter la personne même du tsar, ne pouvait apparaître qu'entouré d'une suite nombreuse et d'une pompe convenable ; aussi, pour éviter les frais excessifs, ne les envoyait-on que dans les pays limitrophes ; chargé d'une mission spéciale en Allemagne, n'ayant personne sous ses ordres, Schlitte ne pouvait être qu'un agent subalterne. Ses paroles firent cependant impression sur l'empereur : il affirmait de la manière la plus catégorique qu'Ivan IV était enclin à la réunion des églises, et cette disposition d'esprit rentrait trop dans les plans de Charles Quint pour qu'il n'y attachât pas une certaine importance. Schlitte n'eut qu'à s'en féliciter : les pleins-pouvoirs nécessaires pour accomplir sa mission lui furent accordés sans difficulté ; il fut en outre chargé de présenter au retour à Ivan une lettre de l'empereur, où celui-ci se déclarait favorable aux idées civilisatrices du tsar, sans toucher cependant, ne fût-ce que de loin, à la question religieuse [1]. Cette prudence était indiquée : le tsar, à cette époque, brisait péniblement avec un passé criminel ; le pape Sylvestre était admis à son intimité, et, s'il avait des opinions religieuses bien arrêtées, c'étaient celles probablement qui furent bientôt après exprimées dans le *Stoglav* et le *Soudebnik*, et qui n'ont aucune teinte de latinisme. L'affirmation vague et intéressée d'un étranger ne suffit guère pour lui attribuer des tendances d'union avec Rome.

Cependant l'entreprise de Schlitte s'annoncait sous d'heureux auspices : une bande de 123 personnes, destinées à importer à Moscou les lumières de l'Occident, fut promptement réunie [2]. En tête de la liste figurent quatre théologiens, qui bien certainement n'avaient pas été demandés par le tsar [3]. Le voyage se fit aussi sans encombre, et ce ne fut qu'à Lubeck que la fortune trahit cruellement celui qu'elle avait tant favorisé jusque-là. Les États Livoniens avaient eu vent de l'affaire et, craignant de voir la civilisation pénétrer à Moscou, ils résolurent de priver de ce bienfait leur plus redoutable adversaire. En dépit du sauf-conduit impérial, sur les réclamations plus ou moins légitimes de quelques créanciers, Schlitte fut arrêté et écroué dans les prisons de Lubeck, tandis que sa bande, désormais privée de chef,

[1] Les pleins-pouvoirs et la lettre de Charles V ont été publiés par M. Fiedler, p. 78 et suiv. Ces pièces résument les communications de Schlitte.

[2] Faber, *l. c.*, p. 9.

[3] Les patentes d'Ivan ne parlent que de « Meister und Doctores, die Kranke pflegen und heilen koennen, Schriftgelehrte Leute, die lateinische und deutsche Schrift wohl verstehen. » Ensuite vient l'énumération des artisans.

Digitized by Google

se dispersait aux quatre vents [1]. Du fond de son cachot, il essaya en vain à deux reprises de donner de ses nouvelles à Ivan ; plus heureux dans son projet d'évasion, il parvint à s'échapper après deux ans de captivité. Un nouveau danger l'attendait à Rasseberg, où il s'était réfugié : les Lubeckois exigent son extradition, et, s'il est maintenu en liberté, c'est grâce au dévouement d'un ami qui se rend caution pour lui.

Ces revers successifs n'avaient ni découragé Schlitte, ni brisé son activité. En 1550 il se remet à l'œuvre : c'est ici que la mystification s'accuse visiblement, et qu'il importe d'en établir les premières origines. La mission de Schlitte, on l'a vu, avait été provoquée par une pensée exclusivement civilisatrice ; elle avait échoué, et rien n'était venu en modifier le caractère primitif ; la correspondance avec Moscou avait été interrompue. A défaut de nouvelles instructions du Kremlin, l'esprit inventeur de Schlitte était capable d'y suppléer. Deux choses avaient dû le frapper à Moscou : d'abord l'estime presque superstitieuse d'Ivan IV pour son titre de tsar, ensuite les nombreuses affinités entre l'église russe et l'église romaine, et partant la facilité de leur réunion ; sur ce dernier point il s'explique positivement lui-même dans une lettre adressée au roi de Danemark Christian III [2]. C'est sans doute à la suite de ces observations qu'il conçut un projet plus hardi que pratique : celui d'obtenir du pape le titre royal pour le tsar et d'obtenir du tsar la soumission au pape ; le nouveau roi catholique de Moscou serait ainsi devenu un puissant allié contre les Turcs et tout le système politique de l'Europe s'en serait ressenti. A cet effet il confère le titre de chancelier moscovite à un gentilhomme autrichien, nommé Jean Steinberg, le charge de négocier l'affaire à Rome et d'apporter les réponses à Moscou, où il rentrerait amplement dans ses frais [3]. Point n'est besoin de remarquer que le droit de Schlitte à la création d'un chevalier était aussi douteux que son titre d'ambassadeur était illusoire et que l'entreprise elle-même était chimérique. Ce personnage ne mérite désormais de notre part qu'une médiocre attention. A mesure que les événements se développent, son

[1] Il y a différentes versions sur l'arrestation de Schlitte. Dans quelques sources on dit que le sauf-conduit avait été officiellement révoqué.

[2] Cette lettre est datée du 25 janvier 1534. Elle se conserve encore à Copenhague; les reproductions qui en ont été faites par Busching (*Magazin für Geographie und Geschichte*, t. VII, p. 299) et par Adelung (*Uebersicht der Reisenden*, t. I, p. 207) ne sont pas tout à fait exactes. Je dois ces renseignements à l'extrême obligeance de M. de Wegener, directeur des Archives royales de Copenhague.

[3] Dans les lettres patentes, délivrées à Steinberg, Schlitte raconte lui-même toute son histoire. *Hist. Russ. mon.*, t. I, n° cxxx.

Digitized by Google

caractère d'aventurier se dessine de plus en plus : il s'en remet à Steinberg de la négociation romaine ; quant à lui, c'est l'organisation d'une nouvelle bande d'artisans et de lettrés qui le préoccupe ; à bout de ressources, il s'adresse à Ivan en 1555 pour obtenir des secours pécuniaires ; deux ans plus tard il est lui-même à Moscou ; après quoi ses traces se perdent et l'on ignore la date de sa mort [1]. Il nous reste de lui un curieux document : c'est son projet de réponse au nom d'Ivan à la lettre de Charles Quint dont il avait été lui-même porteur. Jamais rêveur plus hardi n'avait encore prêté sa plume à un tsar : au gré de son secrétaire improvisé, Ivan aurait versé des sommes considérables pour la guerre contre les Turcs, organisé un service postal de Moscou à Augsbourg, créé un régiment allemand et un ordre de chevalerie, enfin envoyé comme otages à l'empereur vingt-cinq jeunes gens des meilleures familles de Russie. Quant à la question religieuse, Schlitte la traite avec une extrême réserve : il se borne à mettre dans la bouche du tsar le désir de la faire étudier dans les deux camps opposés. Preuve nouvelle, s'il en faut encore, que jamais Ivan n'avait autorisé personne à procurer la réunion des églises russe et romaine. Inutile d'ajouter que cette minute extravagante resta toujours à l'état de projet [2].

Mais revenons à Steinberg, et suivons-le dans ses démarches. Un meilleur choix n'était guère possible : bien vu à la cour de Vienne, en relations avec le nonce pontifical Pierre Brentano, Steinberg s'intéressait vivement à l'affaire moscovite, et son ardeur n'était égalée que par sa bonne foi imperturbable. En homme prudent, il se ménagea tout d'abord des ressources financières : le comte Philippe d'Eberstein lui offrit sa bourse et son concours, pourvu que Rome le remît en possession d'une ancienne abbaye à laquelle il se croyait en droit de prétendre. Le plan d'action fut bientôt fait : comme il en était convenu avec Schlitte, Steinberg résolut de se rendre immédiatement à Rome pour y soumettre l'affaire aux plus hautes autorités ecclésiastiques. Il emportait dans son portefeuille les meilleures recommandations, et même une lettre de Charles Quint au pape Jules III, dont voici la pensée dominante : dans l'union des Moscovites avec l'Eglise romaine, le célèbre monarque voit avant tout l'accroissement de la chrétienté, un moyen efficace de propager au loin la vraie foi, un gage d'alliance contre les Turcs, à la honte du nom chrétien, maîtres encore des Lieux-Saints ; ce serait un grand et nouveau pas vers l'accomplissement des oracles, qui annoncent pour l'avenir un seul troupeau avec

[1] Faber, *l. c.*, p. 10 et suiv.

[2] Elle a été publiée dans *Materialien zu der Russ. Geschichte*, t. I, p. 431 et suiv.

Digitized by Google

un seul pasteur. En préparant les voies à cette unité admirable, le pape se couvrira d'une gloire immortelle devant Dieu, tout en comblant de joie l'empereur, dont le désir le plus ardent est de voir cette union s'accomplir sous ses yeux. Telles étaient, sur les destinées de la Moscovie, les vues de Charles Quint, d'une portée aussi haute que leur base était malheureusement fragile : les allusions aux bonnes dispositions de Vasili III et d'Ivan IV prouvent assez qu'elles reposaient sur les récits de Schlitte [1].

Encouragé par ces succès, Steinberg dut l'être encore davantage par l'accueil bienveillant qui l'attendait à Rome en 1552. Il y retrouve parmi les cardinaux l'ancien nonce de Vienne, Pierre Brentano, et non content de produire la lettre impériale, il ne se lasse pas de rédiger des mémoires [2]. Le contenu en est invariablement le même : réunion des églises, titre royal pour Ivan, paix rétablie entre les Moscovites, les Livoniens et les Polonais, alliance contre les Turcs entre les ennemis de la veille. Une question personnelle se rattache ici à la grande politique : c'est Steinberg lui-même et le comte d'Eberstein qui seront chargés de négocier l'affaire à Moscou. Au point de vue diplomatique, cette dernière clause ne laissait pas d'être singulièrement étrange : chancelier, de par Schlitte, du grand-duc de Moscou, Steinberg aspirait à être nommé ambassadeur pontifical auprès de son propre maître, pour faire ratifier à Moscou les articles adoptés à Rome. Si on ne le payait pas de méfiance, c'est qu'on était probablement ébloui par ses affirmations catégoriques sur les désirs d'Ivan d'être reçu dans l'Église latine et décoré du titre royal par le pape.

Grâce à ces circonstances, l'affaire de Steinberg fut dès le début traitée comme une affaire d'État : une commission spéciale de cinq cardinaux en fut saisie. On pouvait s'attendre à un résultat pratique, lorsqu'un nouvel incident vint tout compromettre.

Jusque-là on s'était environné de mystère ; au mois de novembre 1552 le prétendu secret moscovite est livré dans tous ses détails aux Polonais. C'est le cardinal Maffei, vice-protecteur de Pologne, qui en fait officiellement la confidence à Konarski, représentant de Sigismond-Auguste à Rome, auquel il remet en même temps une copie de la lettre de Charles Quint au Pape et d'un mémoire de Steinberg. Dans une lettre adressée directement au roi, le cardinal l'avertit qu'on

[1] Hormayer's *Taschenbuch*, 1835, p. 37; Lanz, *Correspondenz K. Karl V*, t. III, p. 78.

[2] Mémoires présentés au cardinal Farnèse (3 avril 1552) et au pape (23 mai 1552). Fiedler, p. 87 et suiv.—M. Zakszewski suppose avec raison qu'il y a erreur dans les dates. A la suite de ces deux premiers viennent les autres mémoires de Steinberg.

Digitized by Google

ne prendra pas de décision sans avoir obtenu son agrément. L'affaire parut à Konarski de la première importance ; il se hâta d'en faire tenir les pièces au roi, qui cependant les reçut assez tard, dans le courant de janvier 1553 [1].

On se fait à peine une idée du trouble qu'elles jetèrent dans son esprit, d'autant plus que les circonstances semblaient inventées à plaisir pour le provoquer. Sigismond-Auguste avait eu de vives contestations avec Ivan au sujet du titre de tsar, et les visées ambitieuses de celui-ci ne lui étaient pas inconnues [2] ; si le désir de se soumettre au pape était peu vraisemblable, cette démarche d'Ivan pouvait n'être qu'un calcul hypocrite ; il n'y avait pas jusqu'à la lettre de Charles Quint qui ne parût suspecte : ne serait-ce pas un piège tendu à la Pologne par la maison d'Autriche? Cet ensemble de circonstances était plus que suffisant pour alarmer un caractère aussi impressionnable que celui de Sigismond-Auguste qui, élevé au milieu des femmes, conserva toute sa vie ce trait de caractère féminin. Le 15 janvier il répondit au cardinal Maffei, en le remerciant avec effusion et en demandant du temps pour consulter les sénateurs du royaume [3].

En effet, des conseils furent requis, non seulement de la part des sénateurs, mais encore et surtout de la part d'Albert de Prusse et de Radziwill le Noir, protestants tous les deux et hostiles à Rome [4]. Le roi les interpelle sur la politique à suivre dans cette occurrence ; quant à lui, il croit opportun d'engager le pape à proposer des conditions si dures qu'Ivan ne puisse les accepter sans danger pour sa personne ou pour la sécurité de ses États ; si malgré tout on parvenait à

[1] *Scriptores rerum polonicarum*, t. I, p. 63-65. Konarski à Sigismond-Auguste, 18 nov. 1552; le même à Przerembski, 18 nov. 1552; Maffei à Sigismond-Auguste, nov. 1552.

[2] La même année 1553, deux envoyés de Sigismond-Auguste partaient pour Moscou, afin d'y conclure la paix avec Ivan. La question du titre fut proposée. Les Polonais répondirent qu'il fallait auparavant s'entendre sur les autres conditions, que du reste le titre royal ne pouvait être accordé sans le consentement de l'empereur et du pape. Là-dessus les boïars observèrent que l'un et l'autre donnaient depuis longtemps ce titre au souverain de Moscou et qu'on ne pouvait pas traiter les autres affaires avant celle-ci. On finit cependant par la laisser de côté pour conclure une trêve de deux ans. Les envoyés russes qui se rendirent à cette occasion en Lithuanie disaient qu'Ivan s'appelait tsar parce que Monomaque avait reçu ce titre de Byzance et que lui-même avait fait la conquête du tsarat de Kazan. Solovieo, *Histoire de Russie*, t. VI, p. 162.

[3] *Scrip. rer. pol.*, t. I, p. 66.

[4] *Ibidem*, t. I, p. 67; — *Listy origynalne Zygmunta Augusta*, 1842, p. 35 et suiv.

Digitized by Google

s'entendre, il faudrait recourir à la violence et arrêter à la frontière le messager porteur de la couronne. Nous n'avons pas sous les yeux la réponse de Radziwill ; on verra d'ailleurs plus bas qu'il était en tous points d'accord avec son maître ; quant à celle d'Albert, elle trahit plus de haine contre le pape que de scrupules dans le choix des moyens [1]. Après avoir confirmé le roi dans ses soupçons contre l'Autriche, le duc de Prusse conseille d'envoyer simultanément deux ambassades, l'une au pape, l'autre à l'empereur, pour déclarer qu'un nouveau royaume, érigé à Moscou, serait attentatoire aux droits de la Pologne; le cas échéant, il faudrait au moins, avant de confirmer son titre, contraindre Ivan de restituer les provinces usurpées aux Polonais. Mais bientôt l'homme politique cède la plume à l'apostat ; aveuglé par ses préjugés, Albert voudrait creuser des abîmes entre le pape et les Russes ; il propose à cet effet d'envoyer secrètement à Moscou des Polonais ou des Lithuaniens, avec mission de « défigurer le Siège apostolique, » et de rendre l'autorité pontificale odieuse en lui prêtant les plus sombres couleurs. A défaut d'autres insinuations malveillantes, on dira que le pape veut imposer au peuple russe le joug de l'esclavage, qu'il a surtout ses richesses en vue, et qu'après les serments et les ambassades il demandera des tributs sous la menace des peines les plus sévères. « On peut y ajouter, » poursuit froidement le duc, « des accusations plus odieuses encore selon les circonstances des temps et des personnes. » Ainsi s'exprimait le dernier grand-maître de l'ordre teutonique et le premier duc de Prusse.

Moins les calomnies, auxquelles on n'eut jamais recours, les autres conseils d'Albert avaient été en partie prévenus par les démarches du roi. Vers la fin de janvier 1553, la Diète polonaise, mise au courant de l'affaire de Moscou, résolut d'envoyer à ce sujet des ambassades à Rome et à Vienne. Radziwill le Noir fut désigné pour la capitale de l'Autriche. Il jouissait auprès du roi d'un crédit presque illimité. Son nom, sa position, son influence, ses talents militaires en faisaient un des principaux personnages de la Lithuanie, que l'union de Lublin venait à peine de souder à la Pologne. Un lien d'une autre nature l'attachait encore au roi : Auguste II avait passionnément aimé sa sœur et l'avait fait monter sur le trône en dépit de la noblesse et du clergé. Le palatin de Vilna était en même temps aussi hostile aux Moscovites qu'il était peu favorable au pape, en qualité de protestant ; il était donc l'homme indiqué pour la circonstance. Accrédité auprès de Ferdinand I, roi des Romains, et au besoin, auprès de Charles Quint, ses rapides et faciles succès de Vienne rendirent toute

[1] *Scriptores rerum polonicarum*, t. I, p. 67-69.

Digitized by Google

autre démarche inutile [1]. Radziwill se plaignit qu'on traitât les affaires moscovites à l'insu de la Pologne, et demanda les bons offices de Ferdinand auprès de Charles Quint pour engager celui-ci à lâcher Steinberg. A Vienne il n'y avait ni parti pris pour Moscou, ni encore moins des dispositions hostiles contre la Pologne. Aussi Ferdinand se montra-t-il d'autant plus condescendant que Radziwill lui demandait simultanément la main de sa fille Catherine pour le roi son maître. Des dépêches pressantes furent expédiées à l'empereur et au pape. Charles Quint répondit qu'il n'avait eu en vue que le bien général de la chrétienté, et que, pour donner satisfaction à la Pologne dont il respecte les intérêts, il engagera le pape à opposer des fins de non-recevoir à l'envoyé moscovite. Quelque temps après, le pape lui-même fit savoir à Ferdinand qu'il s'estimait heureux de pouvoir du même coup rendre service à deux rois ; sur les instances d'Auguste II on avait déjà débouté Steinberg de sa demande [2].

Le succès était donc complet. En cour de Rome, c'était Sigismond-Auguste qui l'avait obtenu en déployant une énergie digne d'une meilleure cause. Sa pensée tout entière se résume dans les instructons de Krysski, envoyé à Rome pour l'affaire des annates, et chargé aussi de la négociation moscovite [3]. C'est sans contredit la pièce la plus importante du débat, où se trouvent réunies en un seul faisceau les données dispersées çà et là dans les autres mémoires. Auguste II y considère la royauté moscovite au triple point de vue des intérêts de la Pologne, de ceux de la chrétienté, de la dignité du Saint-Siège. Pour la Pologne, dont le drapeau flotte déjà sur les murs de Kïev et qui songe à reconquérir les autres provinces usurpées par les Russes, ce serait un grave inconvénient de porter les armes contre un roi couronné par le pape ; la cause générale de la chrétienté n'y gagnerait rien non plus : il n'y a aucune solidarité entre Ivan et les autres princes ; au contraire, si jamais les Polonais se portent sur le Bosphore, c'est lui qui suscitera les plus sérieux obstacles ; d'ailleurs n'étant pas limitrophes avec les Turcs, ne pouvant les atteindre sans traverser la Pologne, dont l'accès leur sera toujours interdit à cause

[1] Fiedler, *l. c.*, p. 105 : Mémoire des Herzogs Radziwill an K. Ferdinand, t. I, p. 104: Instruction des Koenigs von Polen für seinen Botschafter an K. Karl V.

[2] *Ibidem*, p. 116-123 : Ferdinand I à Radziwill, 24 mars 1553; Ferdinand I à Charles Quint, 24 mars 1553; Charles Quint à Ferdinand I, 11 avril 1553; Ferdinand I à Charles Quint, 27 avril 1553; Jules III à Ferdinand I, 27 mai 1553.

[3] La première partie de ces instructions se trouve chez Fiedler, *l. c.*, p. 108 ; la seconde dans les *Scriptores rer. pol.*, t. I, p. 69. Elles ne sont pas datées.

Digitized by Google

des vols et des rapines, les Russes n'offrent en cas de guerre contre les Turcs que peu de ressources. Enfin, au-dessus des questions d'intérêt planent celles de l'honneur ; la dignité du Saint-Siège ne serait-elle pas compromise, si on se laissait jouer par Ivan et séduire par ses vaines promesses ? Car sur ce point Auguste n'admet pas l'ombre d'un doute : il est persuadé qu'Ivan ne fera rien pour la réunion des églises dès qu'il aura obtenu son titre royal et croyant de bonne foi aux démarches qui se font dans ce but, il conclut cette partie de ses instructions par un dilemme menaçant : le pape n'a plus qu'à décider s'il veut donner satisfaction « à un peuple barbare, féroce, étranger à toute culture et à la constance dans la religion, dans la foi, dans les serments, » ou bien au roi de Pologne et à ses peuples, « qui après avoir reconnu et embrassé la religion du Christ n'ont jamais souffert qu'on les séparât du Saint-Siège Apostolique. »

Cependant Auguste II ne s'en remettait pas du tout au tout à son argumentation. Si elle n'arrivait pas à convaincre les esprits, son représentant devait recourir à un autre moyen : faire observer au pape qu'il ne sert à rien d'acquérir de nouvelles brebis à moins qu'on ne sache les conserver dans le bercail. Or les conditions de Steinberg ne correspondent pas à ce but ; il importe d'en proposer d'autres plus efficaces pour s'assurer de la constance des Moscovites dans la foi. Le roi énumère ici avec complaisance les conditions opportunes selon lui : serment de fidélité à l'Église, prêté par le tsar et les boïars, sacrement de confirmation conféré publiquement, évêques rassemblés en concile, construction et dotation d'églises, privilèges accordés au clergé, charges importantes réservées uniquement aux catholiques, etc. Toutes ces conditions doivent être jurées et mises à exécution avant l'envoi de la couronne ; encore le titre accordé à Ivan ne sera-t-il que celui de roi de Moscovie ; la Russie ne doit y figurer dans aucun cas. Enfin, dernière précaution, l'envoyé polonais parlera et agira en son propre nom pour réserver au roi sa pleine liberté d'action. A la teneur des instructions royales correspondent les lettres officielles des sénateurs au pape et au collège des cardinaux [1]. Sans entrer dans les mêmes détails, elles contiennent une menace beaucoup moins dissimulée de schisme : la terreur mal fondée du roi s'était communiquée à son conseil.

Ainsi s'incarnait dans les faits le programme adopté dès le début : des conditions étaient proposées, qui devaient nécessairement être rejetées. Rassuré de ce côté, Auguste II était tourmenté par une autre

[1] *Scriptores rerum polonicarum*, t. I, p. 72-74 : Senatores Regni Poloniae Julio III P. M., 15 febr. 1553; Senatores Collegio Cardinalium, 18 febr. 1553.

Digitized by Google

inquiétude : trouverait-il dans le pape toute la condescendance voulue, et le chef de l'Église se chargerait-il d'un rôle si odieux ? Ne devrait-il pas tenir compte au moins de l'empereur, que l'on supposait favorable aux Moscovites ? Cette éventualité était trop facile à prévoir pour qu'on n'y remédiât pas d'avance. Les instructions analysées plus haut avaient été envoyées à Krysski le 18 février; le courrier porteur de la dépêche devait attendre à Rome qu'on eût obtenu la réponse pontificale pour la porter immédiatement en Pologne. Trois jours après, ces dispositions sont révoquées : si les négociations échouent, si la couronne est envoyée à Ivan, Krysski n'a plus besoin d'en avertir le roi ; il est autorisé d'avance à produire une protestation solennelle, où libre cours est donné au plus profond dépit. Après avoir énuméré les mérites de ses ancêtres et les siens, Auguste se répand en plaintes amères contre le pape : accorder le titre royal à Ivan, c'est prendre fait et cause pour ses ennemis, c'est porter atteinte à la sécurité de la Pologne. Prenant à témoins le pape lui-même et les cardinaux, il déclare qu'il ne garantit plus la soumission traditionnelle de son peuple envers le Saint-Siège, que lui-même n'aura plus pour le pape les sentiments dévoués de ses pères. Si Rome favorise les projets ambitieux de son rival, c'est à lui de redoubler d'efforts pour les déjouer, ses ancêtres en eussent agi de même ; il ne reculera pas, s'il le faut, devant une alliance avec ceux qu'il voulait auparavant combattre ; d'autres que lui en seront responsables [1].

Nous voici arrivés au point culminant de la polémique polonaise au sujet de Moscou : la protestation d'Auguste donne la mesure de son hostilité envers Ivan et révèle le dernier mot de sa politique : guerre contre Rome et alliance avec les Turcs, telles sont les menaces du roi de Pologne, si la couronne royale est accordée au grand-duc de Moscou. Au fond, ce qui préoccupe surtout Auguste, ce sont les provinces qu'il veut reconquérir sur les Russes ; le prestige que donnerait à Ivan dans ces contrées le titre royal accordé par le pape, serait une première et grande bataille perdue ; c'est ce qu'il s'agit d'éviter à tout prix.

Ces considérations de territoires et de frontières n'avaient aux yeux de Rome qu'une importance secondaire. L'objectif des papes appartenait à un ordre plus élevé : leurs efforts tendaient surtout vers la réunion des églises, qui aurait eu pour suite l'alliance de Moscou contre les Turcs. Pour atteindre ce but, volontiers on eût accordé le titre royal à Ivan, sauf à régler ensuite les conditions d'une paix durable avec la Pologne, qu'on voulait aussi ménager. Ce royaume

[1] *Ibidem*, t. I, p. 71, 74.

Digitized by Google

traversait, à l'époque qui nous occupe, une crise des plus dangereuses ; il était devenu le refuge des plus ardents novateurs, le foyer des doctrines les plus avancées ; l'unité de croyance se voyait par là gravement compromise, et ce n'était pas sur Auguste II, chancelant dans sa foi, débauché dans ses mœurs, qu'il fallait compter pour la maintenir dans sa splendeur première. La prudence devenant plus nécessaire que jamais, les réclamations officielles du roi de Pologne devaient l'emporter sur les propositions équivoques de Steinberg. Ainsi en fut-il en réalité.

Les documents contemporains n'ont pas conservé le souvenir des démarches que Krysski dut faire à la suite des instructions menaçantes du roi ; ce qui est certain, c'est qu'on n'eut guère besoin de recourir aux moyens extrêmes. Sans que la protestation d'Auguste eût été produite, puisque la couronne royale ne fut jamais accordée à Ivan, Jules III, en réponse à la dépêche sénatoriale du 15 février 1553, adresse, le 15 avril, une lettre aux évêques polonais, où il déclare que toutes les propositions de l'envoyé moscovite ont été rejetées et qu'à l'avenir les affaires de ce genre ne seront pas traitées à l'insu du roi et des évêques de Pologne [1]. Cette promesse pontificale nous semble autrement grave que les fins de non-recevoir opposées à Steinberg ; vu les circonstances, on ne saurait toutefois lui donner d'autre valeur que celle d'un engagement personnel. Pour le moment, avec la lettre aux évêques, confirmée par celle du 27 mai au roi des Romains, l'incident était clos : les Polonais avaient remporté une victoire éclatante sur toute la ligne.

En attendant, que devenait Steinberg ? Toujours en lutte avec le cardinal Maffei et Krysski, il semble avoir ignoré les brefs pontificaux, qui auraient dû lui ôter tout espoir. Ce n'est pas, du reste, qu'il en eût beaucoup : lorsque l'ancien nonce de Vienne vint à quitter Rome, il eut même la velléité de plier bagage ; les cardinaux Salviati et Imola le retinrent pour faire une nouvelle tentative, qui ne fut pas plus heureuse que les précédentes, à cause de l'opposition de Maffei [2]. A la mort de ce vigoureux défenseur de la Pologne, un rayon d'espoir parut à l'horizon : après une entrevue avec le confesseur du pape, Steinberg fut mis en rapport avec le cardinal Trani. C'était au mois de septembre ; de sa plume toujours féconde, le chancelier moscovite rédigea aussitôt deux mémoires pour le cardinal, un projet d'instructions pour lui et le comte d'Eberstein, des minutes de lettres pontificales à Ivan IV, à l'archevêque de Moscou, à Charles Quint, à Ferdinand I, à Sigismond-Auguste II [3]. Déjà il reprenait courage,

[1] Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, t. XIV, ad ann. 1553, § XL.
[2] Fiedler, *l. c.*, p. 92.
[3] *Ibidem*, p. 95 et suiv.

Digitized by Google

lorsque la mort du cardinal Trani vint le priver de son nouveau protecteur et de son dernier appui. A dater de cette époque, les traces de Steinberg disparaissent complètement ; on ignore jusqu'aux réponses qui lui furent données à Rome ; peut-être préféra-t-on laisser tomber l'affaire d'elle-même et s'épargner ainsi des explications aussi pénibles qu'inutiles.

Le lecteur a maintenant sous les yeux tout le cours de la mystification, depuis ses origines jusqu'à son dénouement. Dans le petit monde qui se recrute pour parvenir à faire fortune, c'est Schlitte évidemment qui est l'auteur et l'inventeur de toute cette combinaison politico-religieuse ; Steinberg en est la victime, il se dévoue à la cause, il en paie les frais avec un enthousiasme platonique et c'est à ses dépens que se font les premières démarches. Mais si bas que fût son point de départ, l'idée de Schlitte n'en devait pas moins parvenir jusque dans les plus hautes régions, et, dans un moment donné, préoccuper les plus grands personnages de l'Europe. A Rome on n'avait pas d'opinion arrêtée sur Steinberg, et du temps de Pie V on était encore à se demander s'il avait été, oui ou non, dûment autorisé à traiter la grande affaire de la réunion des églises [1] ; ainsi s'expliquent le bon accueil qu'on lui fait et les précautions dont on s'entoure. Quant à Sigismond-Auguste, il n'a pas l'ombre d'un doute sur la réalité des négociations de Steinberg ; c'est son intime conviction qu'Ivan veut obtenir du pape la couronne royale par des promesses trompeuses de soumission et d'alliance, et pour conjurer le danger, les mesures les plus efficaces lui semblent nécessaires ; c'est ainsi qu'il en vient à mettre en parfaite évidence son système politique vis-à-vis de Moscou à l'endroit des relations avec Rome : dans ces révélations se concentre l'importance historique de la mystification. Quelle était, se demandera-t-on enfin, dans tout cela la part d'Ivan ? Peut-on supposer qu'il ait eu des velléités de rapprochement avec Rome et qu'il ait autorisé ses agents à faire des démarches dans ce sens ? Dans le cours du travail, on a eu lieu de se convaincre que les documents ne fournissent pas de preuves à l'appui de cette thèse : les patentes de Schlitte ne contiennent pas la moindre allusion aux affaires d'Église; celles de Steinberg ont été délivrées à l'insu d'Ivan et ne sauraient être prises pour l'expression de sa pensée personnelle. Mais peut-être Schlitte avait des instructions verbales, qu'on n'a pas osé confier au papier ? Rien n'autorise une conjecture si étrangère aux mœurs du Kremlin : nous sommes à l'époque brillante du règne d'Ivan ; le métropolitain Macaire et surtout le pape Sylvestre ont une influence prépondérante sur les affaires religieuses ; ni l'un ni l'autre ne sont

[1] Voir livr. d'avril 1882 de la *Revue*, p. 575.

Digitized by Google

suspects de latinisme : les nombreuses ordonnances du tsar n'en portent pas la plus légère trace, et lui-même, à l'occasion du siège et de la prise de Kazan, fait pompe de ses sentiments orthodoxes. L'attachement à la foi de ses pères dure autant que sa vie ; malgré le désordre de ses mœurs, les années 1581 et 1582 en sont la preuve. Réduit à la dernière extrémité par les victoires de Bathory, il demande l'intervention du pape pour obtenir la paix, mais il reste inébranlable sur l'article de la religion. Lorsque Possevino, envoyé auprès de lui par Grégoire XIII, lui en parle, il remet l'affaire jusqu'après la conclusion de la paix ; celle-ci une fois signée, à peine consent-il à des discussions stériles qui restent sans résultat. Supposer qu'Ivan ait été plus coulant et plus accessible à l'époque de sa gloire qu'au moment de ses désastres, c'est méconnaître complètement son caractère.

P. PIERLING, S. J.

II

LOUIS XIV AU PARLEMENT

D'APRÈS LES REGISTRES MANUSCRITS DU PARLEMENT.

1820. Lacretelle, *Biographie Michaud*, v° LOUIS XIV. — 1840. Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXIV, p. 501 et 502. — 1847. Lavallée, *Histoire des Français*, t. III, p. 185. — 1849. Aug. Thierry, *Essai sur l'histoire du Tiers état*, p. 235. — 1846. P. Clément, *Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*. — 1854. V. Duruy, *Histoire de France*, t. II, p. 301. — 1858. H. Martin, *Histoire de France*, t. XII, p. 467. — 1860. E. de Bonnechose, *Nouv. biogr. générale de* Didot, v° LOUIS XIV. — 1867. Dareste, *Histoire de France*, t. V, p. 358, note. — 1871. Gaillardin, *Histoire de Louis XIV*, t. II, p. 69 et 85. — 1875. Guizot, *Histoire de France*, t. IV, p. 286. — 1880. Chéruel, *Minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 455.

Il n'est guère de scène plus connue, par les tableaux et par les livres, que celle dont nous allons parler. On raconte couramment qu'un jour Louis XIV vint à l'improviste au parlement de Paris, en costume de chasse, avec un fouet à la main, et lui retira le droit de remontrances.

Je n'aurais pas osé l'écrire hier, mais je me risque à le faire aujourd'hui : cette anecdote m'a toujours paru, comme à M. le duc de

Digitized by Google

Noailles [1], invraisemblable et fausse. Mon esprit se refusait à croire qu'un roi qui, dans sa vie entière, n'a jamais blessé les convenances ni manqué à l'étiquette, ait pu, même dans une occasion, joindre le mépris à l'exercice du pouvoir.

En vain me disait-on que les mots historiques inventés après coup sont les plus surs, parce que, s'ils ne présentent pas l'expression de la vérité, ils en forment le résumé. Le paradoxe ne me satisfaisait pas.

La presque unanimité, sur ce point des écrivains du XIXe siècle [2], ne m'impressionnait pas davantage. Montesquieu enseigne qu' « il y a des choses que tout le monde dit parce qu'elles ont été dites une fois. »

J'étais étonné que la perspicacité de Saint-Simon ait négligé cet épisode, qu'il eût si bien raconté. Mais un autre ennemi personnel du parlement, Voltaire, la produit deux fois : cela fait compensation.

Le *Siècle de Louis XIV*, en 1752, lui donnait cette forme pittoresque.

« En 1655, après l'extinction des guerres civiles, après sa première campagne et son sacre, le parlement voulut encore s'assembler au sujet de quelques édits ; le roi partit de Vincennes, en habit de chasse, suivi de toute sa cour, entra au parlement en grosses bottes, le fouet à la main, et prononça ces propres mots : « On sait les malheurs « qu'ont produits vos assemblées ; j'ordonne qu'on cesse celles qui « sont commencées sur mes édits. Monsieur le premier Président, je « vous défends de souffrir des assemblées, et à pas un de vous de les « demander. »

Et l'*Histoire du Parlement de Paris*, publiée en 1769, après avoir copié le *Siècle de Louis XIV*, ajoute : « On se tut, on obéit : et depuis ce moment, l'autorité souveraine ne fut combattue sous ce règne. »

D'après ce passage on dirait que Voltaire a assisté à la scène qu'il raconte. Cependant il écrivait cent ans après : la tradition avait pu le tromper. J'ai cherché dans les contemporains.

Monglat s'exprime ainsi dans ses *Mémoires* [3] :

« Comme la France était fort épuisée d'argent, sans quoi on ne pouvait soutenir la guerre, le roi fut tenir son lit de justice au parlement le 20 de mars pour faire vérifier les édits. Et parce que l'autorité royale n'était pas encore bien rétablie, les chambres s'assemblèrent pour revoir les édits, disant que la présence du roi avait ôté la liberté des suffrages et qu'il était nécessaire en son absence de les

[1] *Histoire de Madame de Maintenon*, t. III, p. 637.
[2] Voir la liste placée en tête de cette étude.
[3] Edit. Michaud, p. 306.

Digitized by Google

examiner pour voir s'ils étaient justes. La mémoire des choses passées faisait appréhender ces assemblées, après les événements funestes qu'ils avaient causés. Cette considération obligea le roi de porter du château de Vincennes, le 10 avril (1655) et de venir au palais de justice, en justaucorps rouge et chapeau gris, accompagné de toute sa cour en même équipage : ce qui était inusité jusqu'à ce jour. Quand il fut dans son lit de justice, il défendit au parlement de s'assembler, et, après avoir dit quatre mots, il se leva et sortit sans ouïr aucune harangue... Malgré cette défense, le parlement se préparait à se rasssembler. On négocia, et *pour tout apaiser, il fallut mettre quelque modification aux édits.* »

Les *Mémoires* de Mme de Motteville disent à la date de 1653 :

« Le parlement, qui n'était humilié que parce qu'il n'avait pu résister à la puissance royale, faisait de temps en temps quelques efforts pour reprendre des forces, et même il y eut des occasions où la police et le service du roi les obligèrent à vouloir s'assembler ; mais ces assemblées ayant été trop funestes à la France, et ce mot étant en horreur au ministre, le roi s'y opposa, et vint même une fois du bois de Vincennes au parlement en grosses bottes leur défendre de s'assembler...

« Après cette défense faite au parlement, cette compagnie fit des remontrances au roi sur ce sujet ; et le ministre, qui était sage, se crut obligé de faire de grands radoucissements au premier Président et de conseiller le roi d'écouter leur raison avec la bonté d'un père qui sait pardonner et punir équitablement... ? »

Dans ces deux versions, qui viennent d'ennemis du parlement, on ne trouve ni l'abolition des remontrances, ni le fouet que Voltaire a ajoutés. Cependant il reste, d'après l'un et l'autre, que le roi est venu brusquement de Vincennes, en grosses bottes, en justaucorps et en chapeau gris. Montglat, qui était à l'armée lors de l'événement et qui a écrit tard ses *Mémoires*, a dû citer d'après les ouï dire de la famille Colbert, à laquelle il était allié par son fils. Quant à Mme de Motteville qui, comme confidente d'Anne d'Autriche, a pu savoir le fait de première source, on se demande pourquoi elle le place deux ans avant qu'il ait eu lieu.

Aussi, quoiqu'ils l'entourassent de corrections qui le rendaient moins invraisemblable, j'hésitais à accepter le témoignage de ces deux contemporains.

Sur ces entrefaites, il me fut donné de rencontrer un témoin.

Les travaux auxquels je me livre pour préparer une *Histoire des Lamoignon*,— le premier président, le gouverneur du Langedoc et le défenseur de Louis — XVI, viennent d'augmenter mes scrupules et me permettre de contester l'exactitude du fait.

Digitized by Google

Beaucoup de personnes savent que le parlement de Paris a laissé des manuscrits. Mais le nombre des volumes, qui varie de quatre à cinq cents in-folio, a découragé les uns d'étudier cette collection, et la quantité de copies, qui s'élève à cinq au moins, a sans doute contribué à faire croire aux autres qu'elle était peu précieuse. Les historiens la considèrent de loin comme trop judiciaire, et de loin aussi les jurisconsultes n'y supposent que des textes de lois abrogées ; en sorte que peu d'écrivains de ce temps l'ont consultée. J'ai parcouru ce recueil d'édits, d'ordonnances, de déclarations, de lettres patentes, de règlements et d'arrêts sur le droit politique, l'administration, les finances, la religion, la justice, la guerre, la police; d'ailleurs la variété excessive des attributions du parlement fait qu'il y a autant de choses particulières que de choses générales.

La lecture de ces registres est un peu sèche, car, comme des procès-verbaux, ils ne disent pas tout ce qu'ils savent; mais, contrairement aux *Mémoires* des contemporains, ils ne contiennent ni passion ni erreur. Ce sont les éphémérides les plus sincères, les mieux informées et les plus considérables qui existent sur l'histoire de France.

Je vais y puiser largement pour ce qui concerne l'affaire en litige, après avoir préparé le lecteur, en rappelant ses souvenirs.

On se souvient que Louis XIV fut sacré en 1654 à l'âge de seize ans. De la cathédrale de Reims, Mazarin le mena en Flandre à l'armée. Ce ne furent que revues, que batailles, que sièges pendant l'été ; pendant l'hiver, ce ne furent que spectacles, que divertissements et que bals ; le roi eut toute l'année le désir de plaire à Marie de Mancini. Les revenus de l'État, dépensés de la sorte, ne suffirent bientôt plus à assurer la régularité des services publics ; Fouquet eut l'idée de remédier à ce déficit par des mesures fiscales. Mais il fallait que le parlement de Paris enregistrât ses édits bursaux sans discussion pour qu'ils pussent être appliqués.

Consultons les manuscrits de la cour souveraine maintenant. Le 19 mars 1655, le grand maître des cérémonies apporte des lettres-patentes, par lesquelles le roi annonce qu'il « viendra le lendemain faire entendre sa volonté sur diverses affaires. »

En effet, le 20 mars, il y a lit de justice. Louis XIV est reçu avec la pompe et le cérémonial habituels par le parlement, qui est revêtu de son costume accoutumé. Alors, il « commande au greffier, par la bouche du chancelier de faire lecture des édits ; et ensuite a ordonné et ordonne que sur le repli des dits édits sera mis qu'ils ont été lus, publiés, registrés, ouï et consentant le procureur général du roi, pour être exécutés selon leur forme et teneur. »

Cette séance, qui a été quelquefois confondue avec la suivante, n'est

Digitized by Google

qu'un prologue. Après le départ de Louis XIV, les membres du parlement « demandèrent à délibérer sur les édits, et qu'il fût sursis à leur exécution. » Le premier président y consentit, disent les registres. Ils se taisent sur l'affaire jusqu'au 12 avril suivant; mais on peut facilement suppléer à leur silence par les *Mémoires* contemporains.

Notons d'abord que le premier président était Pompone de Bellièvre, « illustre, selon Mme de Motteville, par une habile fermeté dont il usait avec beaucoup d'art et de finesse, craint à la cour et considéré dans sa compagnie ; » d'ailleurs ami intime de Paul de Gondi. On peut supposer ensuite que la connaissance de cet arrêt irrita contre les magistrats un jeune roi élevé à les détester et pour cause, sacré l'année précédente, grisé par les acclamations de ses troupes, enivré des plaisirs de son âge, et à tous ces titres impatient de dépenser.

Mais Mazarin, qui lui dictait ses actes et ses paroles, était près de lui avec sa discrétion de prêtre, sa ruse d'italien et sa prévoyance d'homme d'état. Les tribuns de la Fronde lui faisaient encore peur, car il savait, comme le dit si bien Turenne dans ses *Mémoires*, que « alors Paris était plutôt las des troubles que guéri de ses préjugés. »

On trouve, dans les registres, à la date du 12 avril 1655, une lettre close écrite par le Roi au parlement. Elle est ainsi conçue :

« De par le Roi.

« Nos amés et féaux, la résolution que nous avons prise d'aller mardi, en notre parlement, pour y tenir notre lit de justice et pour vous faire entendre notre intention sur les édits que nous fîmes duement enregistrer en notre présence, nous donne sujet de vous faire cette lettre, pour vous avertir et pour vous ordonner que vous ayez à vous trouver au palais, en corps et en robes rouges, pour nous y recevoir comme vous avez accoutumé en pareil lieu, et à l'heure que le sieur Rodes, grand maître de nos cérémonies, vous dira de notre part. Nous nous en remettons au commandement que nous lui en avons fait.

« Et cependant nous vous faisons toutes expresses inhibitions et défenses de passer outre à la délibération des susdits édits, et de rien entreprendre contre cet ordre, à peine de désobeissance. Car tel est notre bon plaisir.

« Donné à Vincennes, le 11 de ce mois.

LOUIS. GUÉNÉGAUD.

« A nos amés et féaux composant les gens tenant notre cour de parlement à Paris. »

Le lendemain donc eut lieu la fameuse séance, dont le cérémonial d'ouverture est semblable à celui de tous les lits de justice qu'a tenus Louis XIV. Le procès verbal est redigé en ces termes :

« Mardi, 13e jour d'avril 1655.

« Le roi Louis, quatorzième du nom, séant en son lit de justice.

« A ses pieds : le comte du Lude, premier gentilhomme de la chambre

Digitized by Google

en l'absence du chambellan. Plus bas, assis sur le degré par lequel l'on descend dans le parquet, le Sr Seguier, prévôt de Paris. Devant le roi, au dedans du parquet étaient, à genoux et nues têtes, les huissiers de la Chambre portant une masse d'argent doré. En la chaise, qui est aux pieds du roi, où est le greffier en chef lorsque l'on tient l'audience, couverte d'un tapis du siège royal, était : M. Seiguier, chancelier de France, vêtu d'une robe de velours (violet) doublé de velours cramoisi. Au dessous se tenait le grand maître des cérémonies..... Sur le banc où sont les gens du roi durant l'audience : MM. les présidents de Bellièvre, chevalier, premier, etc. Sur une forme proche le bureau du greffier en chef : les secrétaires d'État N... Et plus bas, proche le greffier en chef, sur un tabouret, le bailly du palais. Sur les sièges du premier bureau MM. les présidents N..... Proche la lanterne de la cheminée, Bignon, avocat du roi, et Tallon, aussi avocat du roi. Sur les bancs, dans le parquet MM. les Conseillers d'État et Maîtres des requêtes qui ont accompagné M. le chancelier en robes de satin noir, N..... Aux hauts sièges, à main droite proche le roi, une place autour d'eux, MM. le duc d'Anjou, frère du roi, les ducs de Guise, d'Epernon, d'Elbœuf, Montbazon, Sully, Candal ; les maréchaux de France N..... Sur les fleurs de lis, dans le parquet, du côté des ducs, les conseillers d'honneur N... les maîtres des requêtes N... A côté dans le parquet au bureau où se fait la lecture des édits du roi, au devant du tapis semé de fleurs de lis, le greffier en chef et moi premier principal commis au greffe et secrétaire de Sa Majesté, et les secrétaires de la Cour et les premiers huissiers. Dans la chaise à main gauche entrant dans le parquet.

« Sur les sièges du parquet du côté du greffe des bureaux MM. N...

« La Cour, toutes chambres assemblées en robes et chaperons d'écarlate, MM. les présidents, revêtus de manteaux et tenants leurs mortiers, attendants la venue du roi suivant son mandement du jour d'hier porté par ses lettres de cachet pour tenir un lit de justice, les capitaines des gardes saisis des huis, sur les huit heures et demie, ayant seu que M. le Chancelier arrivait, a député MM. N.., conseillers du roi en icelle, pour l'aller recevoir au parquet des huissiers ; lesquels rentrés avec le dit président Chancelier, l'ont conduit jusqu'au lieu où il a pris sa place, au dessus de M. le premier président, le dit sieur Chancelier suivi des dits conseillers et maîtres des requêtes dessus nommés ;

« Et sur la onzième heure, étant venu le sieur Roddes, grand maître des cérémonies, vers la Cour pour l'avertir de la venue du roi et de MM. les ducs et pairs et maréchaux de France qui l'accompagnaient à *la Sainte Chapelle*, a député MM. les Présidents et Conseillers de la grand Chambre N... qui l'ont conduit en son lit de justice et les dits sieurs présidents à ses côtés, suivis des ducs et pairs et maréchaux de France qui ont pris leurs places.

« Le dit seigneur roi a dit :

« Messieurs, chacun sait les malheurs qu'ont produits les assemblées du « parlement. Je veux les prévenir, et que l'on cesse celles qui sont com- « mencées sur les édits que j'ai apportés, lesquels je veux être exécutés. »

« Monsieur le premier président, je vous défends de souffrir aucune « assemblée et à pas un de vous la demander. »

« Et aussitôt s'est retiré. »

Le procès-verbal *in extenso* de cette séance montre bien qu'elle avait été précédée d'une convocation le jour précédent, et qu'elle n'a

Digitized by Google

donc pas été tenue à l'improviste, comme le dit la légende. Les costumes d'apparat portés par le chancelier de France et par les membres du parlement, la présence nombreuse des ducs et pairs et des maréchaux de France, enfin le cérémonial auquel s'est soumis Louis XIV surtout, en s'arrêtant, comme d'habitude, dans la Sainte-Chapelle, toutes ces solennités s'opposent à l'idée qu'il ait eu un vêtement inusité. Les grosses bottes, le justaucorps et le chapeau gris qui sont prêtés au roi viennent sans doute de ce qu'il se trouvait alors à Vincennes, moins connu comme sa résidence fréquente que comme son rendez-vous de chasse préféré.

Il reste un discours fort vif et une sortie très brusque. Mais ces paroles et cet acte furent loin d'avoir pour résultat la suppression des remontrances ; au contraire. Nous allons voir, dans les registres, ce qui se passa ensuite.

« 21 avril 1655.

« Ce jour, toutes les chambres assemblées...., M. le premier président a dit, présents les gens du roi, que, sur ce qui s'est passé, mercredi 13 du courant que ledit seigneur-roi est venu en son parlement, l'importance de l'affaire n'avait pu être représentée à la sortie du palais. Ayant le dit sieur premier président concerté avec MM. les présidents qui avaient été chez lui, suivant leur avis, fait instance et obtenu qu'ils seront entendus le lendemain, a (le dit) été jeudi matin au bois de Vincennes; le roi n'étant encore levé, avait entretenu M. le cardinal Mazarin qui, après avoir parlé au roi qui lui avait dit n'avoir aucun mécontentement de son parlement. Sur ce n'ayant eu de réponse certaine..., la cour a arrêté que les dits députés de la dite cour se transporteront vers le roi pour le remercier très humblement de ce qu'il a témoigné être satisfait des officiers de son parlement, et lui seront faites très humbles supplications de le conserver en ses privilèges et lui permettre de continuer ses assemblées pour la lecture des édits et lui faire sur ce très humbles remontrances pour le service de S. M. et du public, ainsi qu'ils sont obligés par leur devoir et en leur conscience.... »

Tel fut le premier résultat de la fameuse séance. On constate, dans les procès-verbaux du 30 avril, du 5 mai, du 28 mai, du 22 juin 1655, des 11 et 14 janvier, du 26 février, des 15 et 29 mars, du 4 mai 1656, qu'il y eut des négociations entre la cour et le parlement, c'est-à-dire entre le cardinal Mazarin et le premier président de Bellièvre. Que ces difficultés aient été causées par les édits du mois de mars seulement ou par d'autres encore, comme le montrent les archives du parlement et les mémoires contemporains, peu importe : il s'agit d'établir que Louis XIV n'a ni défendu, ni découragé le droit de remontrances dans le lit de justice dont nous nous occupons. La preuve est facile à établir en continuant à dépouiller les registres.

Digitized by Google

Le 17 janvier 1657, M. Pompone de Bellièvre, premier président, rendit compte ainsi à ses collègues de la visite qu'il avait faite la veille au Louvre en leur nom :

« .. Le roi dit... qu'il considérait le parlement comme la première compagnie de son État, laquelle il voulait conserver dans toute l'étendue de sa fonction et que chacun vécut selon les règles prescrites par les ordonnances des rois ses prédécesseurs... que le parlement devait être puissamment persuadé de cette vérité, puisque dans l'arrêt même...il a réservé d'écouter les remontrances sur les édits... que si, à l'avenir et dans la suite, il se rencontrait encore du désaccord, il voulait en être informé pour y apporter par son autorité le remède convenable. »

En présence de ces paroles de concession, le parlement ordonna l'exécution des édits en retard : ce qui eut lieu, séance tenante. Le registre du même jour ajoute : « En outre, il a été arrêté que le dit seigneur-roi sera très humblement remercié. » Peu après les députés du parlement eurent une audience de Louis XIV, et le procès-verbal du 22 janvier nous renseigne ainsi sur la réception qui leur fut faite. « Le seigneur-roi leur a dit qu'il avait été bien aise qu'il se fût rencontré une occasion aussi importante pour faire connaître au parlement sa bonne volonté ; que M. le cardinal de Mazarin l'en avait aussi prié, et que le dit seigneur-roi s'assurait que la compagnie en témoignerait sa reconnaissance aux occasions qui se présenteront. »

De cette façon la pièce est complète. Grâce aux registres du parlement, nous avons pu en suivre le début, le milieu et la fin. Ils nous apprennent que Louis XIV a tenu deux lits de justice en 1655, dans cette cour souveraine où il s'était chaque fois, selon l'usage, fait annoncer la *veille* par son maître des cérémonies, et où il semble bien être venu en costume convenable, à en juger par le protocole de ces séances qui ressemble à celui de toutes les autres et par la visite qu'il a faite, avant d'entrer au parlement, à la Sainte-Chapelle. On l'entend demander d'abord, par son chancelier, que ses édits ne soient pas discutés, insister ensuite lui-même avec une certaine vivacité ; mais on voit aussi qu'il n'a obtenu la déférence à ses désirs qu'après avoir fait des excuses positives, quoique royales, et avoir écouté les remontrances, dont il ne devait révoquer le droit que dix huit-ans après cette séance, le 24 février 1673.

Il me semble qu'il y a loin de la légende qui a cours à la vérité que j'ai essayé de dire et d'appuyer sur des preuves.

Mais ce travail a un but supérieur à une rectification historique : j'ose espérer qu'il donnera à quelque maître l'idée de recourir aux registres du parlement, et d'en tirer meilleur parti que je n'ai fait moi-même.

LOUIS VIAN.

Digitized by Google

III.

LA DERNIÈRE COMTESSE DE SOISSONS.

1680-1717.

« On recherche les romans, » a dit un écrivain célèbre, « que ne regarde-t-on de près à l'histoire ? » Cette observation est parfaitement juste, soit que l'on considère ces coups subits de la fortune qui, dans les grands événements, déjouent tous les calculs de la sagesse humaine, soit que, dans un ordre de faits moins élevé, on étudie certaines existences dont les étranges visissitudes dépassent les conceptions des plus hardis romanciers. Telle fut la vie de la dernière comtesse de Soissons, que nous nous proposons d'esquisser ici ; c'est du reste presque un devoir d'arracher à l'oubli un nom digne de figurer à côté de ceux d'Antoinette de Guercheville, de Catherine de Parthenay et de ces illustres dames qui, malheureusement en petit nombre, traversèrent la corruption des cours sans y ternir l'éclat de leur blason.

La comtesse de Soissons était arrière-petite fille d'Anne de Pons, mariée à la fin du XVIe siècle à Isaac Martel, seigneur de Lyndebœuf. Elle descendait ainsi de cette noble et antique maison, dans laquelle, disait-on, la vertu était héréditaire chez les femmes, comme la vaillance chez les hommes. Sa mère, Charlotte Martel, s'était unie par un premier mariage à Pierre Acarie, seigneur du Bourdet et de Crazannes, maréchal des camps et armées du roi, et lieutenant de l'artillerie de l'île de France. Devenue veuve après deux ans, elle se remaria, à Marennes, au mois de décembre 1653, avec François-Paul de la Cropte, marquis de Beauvais, cadet d'une des plus anciennes familles de Guyenne. Le caractère de M. de Beauvais, était, paraît-il, d'une extrême violence ; aussi, après quelques semaines de vie commune, il abandonna sa femme qui, le 17 février 1654, était judiciairement déclarée séparée de biens d'avec lui. Le parlement de Bordeaux l'autorisa, par arrêt du 27 mai 1655, à « ester en justice, » à défaut de l'autorisation que lui refusait son mari, pour la recherche et la poursuite de ses droits. Le marquis de Beauvais était premier écuyer du prince de Condé, et à ce titre, fortement engagé dans le parti de la Fronde. Il suivit le prince dans les Pays-Bas, et périt à Bruxelles, victime de sa hauteur et de son emportement. Les *Mémoires* rédigés par Sandraz de Courtilz, sous

Digitized by Google

le nom de Rochefort[1], nous font connaître dans quelles circonstances : « C'était, » dit-il en parlant de Beauvais, « un homme de cœur mais qui s'en faisait trop accroire, ce qui fust cause de son malheur ; car, comme il descendait de chez monsieur le Prince, il prit un gentilhomme de condition par le bras, qui montoit, et qui avoit le haut du degré, si bien qu'il passa au-dessus de lui. Ce gentilhomme ne voulut rien dire, à cause du respect qu'il estoit obligé d'avoir pour le maistre de la maison, mais étant sorti en même temps, il fust trouver un de ses amis qu'il pria de rencontrer Beauvais de sa part, pour lui dire qu'il vouloit avoir raison de cet affront. Beauvais n'était pas homme à rompre une partie comme celle-là. Ainsi, ayant choisi un de ses amis pour lui servir de second, ils se battirent deux contre deux ; il y en eust un de tué tout roide du costé de son ennemi, mais il n'eut pas le temps de se resjouir de cet avantage : il reçut un coup de pistollet dans la tête, dont il mourut quelques jours après[2]. » A ses derniers moments, le prince de Condé l'exhorta vainement à revenir à de meilleurs sentiments à l'égard de sa femme ; c'est ce qui donna lieu aux bruits calomnieux que nous verrons se répandre plus tard sur la légitimité de la naissance de sa fille.

Le marquis de Beauvais était, comme nous l'avons dit, un cadet de la maison de La Cropte de Chantérac. Son père avait eu dix enfants, aussi la légitime de chacun d'eux devait-elle être fort réduite ; sa femme avait de son côté peu de fortune : l'héritage d'Anne de Pons s'était subdivisé, et les Martel soutenaient depuis longues annés, avec l'abbesse de Saintes, un procès qui finit par leur enlever avec le titre de comte de Marennes, la plus grande partie de leur revenu féodal. Henri Martel, le chef de la famille, mourut en 1657, et sa sœur, madame de Beauvais qui, comme lui, avait abandonné la religion calviniste, ne voulut pas demeurer auprès de sa mère et de sa sœur, qui étaient d'ardentes protestantes. Sur les conseils de Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, elle se retira chez les dames Ursulines de Saint-Jean d'Angely, et s'y installa avec sa fille, aussitôt après la mort de son mari, en 1659.

Uranie de Beauvais était née à Marennes en 1654 ; elle demeura chez les Ursulines jusqu'à l'âge de dix-huit ans, et y reçut par conséquent une éducation complète. En l'année 1664, sa mère transigea avec les demoiselles Martel, ses sœurs, et leur céda tous ses droits héréditaires, moyennant le payement d'une somme de vingt mille livres.

[1] *Mémoires de M.L.C.D.R.* Paris, 1700, in-18. Ces mémoires apocryphes sont généralement assez exacts en ce qui concerne les faits historiques qui y sont mentionnés.

[2] *Mémoires de Rochefort*, p. 172.

Digitized by Google

Cette même année elle prit possession de la baronnie de la Barde, en Saintonge, que la famille du Bourdet lui abandonna pour lui tenir lieu de son douaire, mais à la charge de payer un retour de vingt-cinq mille livres[1]. Comme on le voit, la fortune de madame de Beauvais n'était pas en rapport avec sa naissance : aussi, dans son testament, qu'elle dicta le 4 septembre 1665, elle prend ses dispositions dans le cas où sa fille, alors âgée de onze ans, voudrait embrasser la vie religieuse, tout en lui laissant, dit-elle, sur ce point, la plus entière liberté. Madame de Beauvais, dont la santé était depuis longtemps chancelante, mourut au commencement de l'année 1666, après avoir nommé l'évêque de Saintes son exécuteur testamentaire[2]. Mademoiselle de Beauvais ne manifesta sans doute aucune vocation religieuse, car, à l'âge de quinze ans, ses parents songèrent à la faire émanciper ; dans un conseil de famille tenu à la date du 12 avril 1669, il fut décidé qu'en vertu des lettres de bénéfice d'âge obtenues en chancellerie, Uranie de Beauvais serait émancipée, bien que n'ayant pas atteint l'âge légal[3]. Cette émancipation avait surtout pour but de permettre à la mineure de renoncer à une procédure inconsidérément entreprise par sa mère contre mesdemoiselles Martel ses sœurs, car, suivant la volonté formellement exprimée par sa mère, mademoiselle de Beauvais ne quitta le monastère des Ursulines qu'à l'âge de dix-huit ans révolus, en 1672 ; cependant, ce ne fut qu'en 1678 que nous la voyons paraître à la cour. Un de ses parents, le comte de Fontaine-Martel, premier écuyer du duc d'Orléans, appela près de lui Uranie de Beauvais, qui reçut le titre de dame d'honneur de la duchesse. Elle avait alors vingt-quatre ans, et était dans tout l'éclat de sa beauté. Le portrait tracé par Saint-Simon dans ses *Mémoires*[4], justifie pleinement l'admiration qu'elle excita et les hommages dont elle fut entourée. « Elle estoit, dit-il, belle comme le plus beau jour et vertueuse ; brune avec ces grands traits qu'on peint aux sultanes et à ces beautés romaines, grande, l'air noble, doux, engageant... ; elle surprit la Cour par l'éclat de ses charmes... ; elle avait peu ou point d'esprit. » Mais ce qui valait mieux pour

[1] Acte aux minutes de Tardy, notaire royal à Saint-Jean d'Angely.

[2] *Id.* Inventaire du 10 février 1666.

[3] Dans cet acte d'émancipation comparaissent, devant Armand Maichin, lieutenant particulier à Saint-Jean d'Angely, les représentants des premières familles de la Saintonge : Raymond de Pons, marquis de Thors, Hector de la Mothe-Fouqué, baron de Tonnay-Boutonne, Henri de Comminges, seigneur de Ferrières, Charles de Villedon, seigneur de Magézy, etc., conjointement avec le représentant de Louis de Bassompierre, évêque de Saintes.

[4] Saint-Simon, *Mémoires*, t. II, p. 387.

Digitized by Google

elle, elle possédait cette élévation de sentiments qui lui fit dédaigner les adulations banales ne s'adressant qu'à sa beauté. C'était au moment où madame de Montespan allait perdre son empire sur le cœur du roi. L'inconstant monarque fut très vivement impressionné par les charmes de mademoiselle de Beauvais, et il n'eût tenu qu'à elle, c'est du moins la princesse palatine qui l'affirme dans ses mémoires, de prendre la place de l'altière *Vasthi*. Mais elle résista à toutes les séductions, et vit, sans regrets, la faveur du roi s'attacher à mademoiselle de Fontanges, qui, comme elle, était dame d'honneur de la duchesse d'Orléans. Parmi les admirateurs d'Uranie de Beauvais, il en fut un qui éprouva pour elle une passion profonde et n'hésita pas à solliciter sa main. C'était le jeune comte de Soissons, fils du prince Maurice de Savoie et d'Olympia Mancini, nièce du cardinal Mazarin.

Les amours du prince furent bientôt connues de toute la cour, et firent d'autant plus de bruit qu'il manifestait hautement la ferme volonté d'épouser mademoiselle de Beauvais. Tout fut mis en œuvre pour entraver son projet : le duc d'Orléans, la duchesse de Carignan, grand'mère du comte de Soissons, sa mère, le duc de Savoie lui-même, interposèrent leur autorité. « Monsieur, écrit madame de Sévigné à sa fille, à la date du 5 janvier 1680, a prié Beauvais de quitter le Palais Royal ; il l'a trouvée dans la chambre de Madame, qui parlait au comte de Soissons ; elle est chez madame de Vibraye[1]. » La spirituelle marquise ajoute : « Voilà le vrai moyen de faire que Beauvais épouse ce prince, qui voudra se faire un honneur de ne pas l'abandonner, voyant ce qu'elle souffre pour lui [2]. »

Tout, en effet, fut inutile : en vain l'opposition de la duchesse de Carignan et celle de la comtesse de Soissons furent-elles appuyées par un arrêt du parlement de Paris du 9 août 1679, qui défendait au comte de Soissons et à mademoiselle de la Cropte de passer outre ; un mariage secret les unit, le 12 octobre 1680, dans la petite église de la Folie-Herbault, au diocèse de Chartres. Comme le dit Saint-Simon, « la passion de l'un et l'inébranlable vertu de l'autre firent cet étrange mariage. » Le comte de Soissons avait vingt-trois ans ; il tint son mariage secret jusqu'à ce qu'il eut atteint sa majorité : il fut alors trouver le roi, et obtint facilement le pardon de sa faute : « Le comte de Soissons, écrit Louis XIV, le 25 décembre 1682, à l'abbé d'Estrades, ambassadeur à Turin, vint, il y a deux jours, se jeter à mes pieds et

[1] Lettre de la marquise de Sévigné. — Madame de Vibraye, fille du président Le Coigneux, appartenait à la Saintonge par sa mère, Eléonore de Chaumont, et était alliée à la famille de Pons.

[2] *Ibid.*

Digitized by Google

me déclarer son mariage avec la demoiselle de Beauvais, me suppliant très humblement vouloir bien permettre qu'elle jouît du rang et des honneurs qui lui doivent à présent appartenir ; et comme l'âge de vingt-cinq ans qu'il a atteint, rend valable ce qu'il a fait, je n'ai pu lui refuser la grâce et en même temps la justice qu'il m'a demandées. Vous vous expliquerez dans ce sens à la duchesse de Savoie, au duc son fils et aux ministres de cette cour, au cas qu'ils vous en parlent [1]. »

Le roi avait bien pu rendre sa faveur au comte de Soissons ; mais la duchesse de Carignan demeura inexorable. Quant à la comtesse sa mère, depuis deux ans elle avait quitté la France, par suite des révélations qui l'avaient compromise dans l'affaire des poisons. Le comte de Soissons se hâta de faire réhabiliter son mariage, qui fut béni solennellement, la nuit du 27 février 1683, en l'église de Saint-Sulpice, par l'illustre archevêque de Cambrai, Fénelon, proche parent d'Uranie de la Cropte [2]. La malignité publique, de nouveau excitée, se donna pleine carrière pour critiquer la disproportion de ce mariage. Madame de Sévigné, dans une lettre à Bussy-Rabutin du 23 décembre 1682, s'égaie en termes très vifs, pour ne rien dire de plus, sur la naïve condescendance du comte de Soissons, qui aurait attendu la reconnaissance officielle de son mariage pour user de ses droits d'époux ; Bussy, de son côté, prodigue à mademoiselle de Beauvais d'ironiques éloges : il voit dans l'empire qu'elle a su exercer sur son mari la preuve d'une rare habileté féminine. Mais doit-on accepter pour juge des délicatesses du cœur l'auteur de *l'Histoire amoureuse des Gaules?* Si le fait avancé par madame de Sévigné est exact, ne peut-on pas l'attribuer à un sentiment d'honneur, exagéré peut-être, qui veut éviter jusqu'à l'ombre du plus léger soupçon ? Dans les cercles moins raffinés, on plaisanta avec encore plus de platitude que de méchanceté, comme l'atteste le quatrain suivant :

Pauvre Uranie ! hélas, tu n'es pas assez sotte,
Pour quitter à regret le nom de ta maison,
En dépit du bon sens sans rime et sans raison,
Un prince savoyard aujourd'hui te *décrotte* [3].

[1] Mélanges du Cab. du Saint-Esprit. vol. 714, f° 866. Non seulement le roi pardonna au comte de Soissons, mais il lui accorda même une pension de vingt mille livres.

[2] Fénelon était fils de Pons de Salignac et de Louise de la Cropte.

[3] Le sel. de cette épigramme consiste dans la prononciation du nom patronymique de mademoiselle de Beauvais, dans laquelle on ne faisait point sentir le *p*.

Digitized by Google

Il est juste cependant de reconnaître qu'Uranie de Beauvais ne manqua pas de défenseurs. Madame Le Camus, peut-être une de ces précieuses qu'a immortalisées Molière, composa en son honneur une allégorie trop longue pour être rapportée ici. Toutes les vertus s'étaient assemblées pour doter Uranie : l'Amour seul avait été tenu à l'écart, aussi se plaint-il amèrement :

Pourquoi lui donner l'air et les traits de ma mère,
Sans qu'elle en ait aussi l'humeur ?
Avec elle jamais je n'aurai rien à faire.
L'honneur lui répondit : vous la verrez un jour
Estimée en tous lieux et surtout à la cour.
Sans vous mesme elle saura plaire :
Par elle je pourrai triompher à mon tour,
Et je sçauroi vous faire taire.
L'Amour chagrin sortit avec fureur
En cédant la place à l'Honneur.
L'honneur resta près d'Uranie
Il l'a toujours depuis fidèlement servie [1].

Cette poésie est un peu comme la chanson du roi Henri :

La rime n'est pas riche et le style en est vieux.

Mais nous l'avons citée moins pour son mérite littéraire que comme preuve du respect et de l'estime qu'en dépit des interprétations malignes de Bussy et de madame de Sévigné, la conduite de la comtesse de Soissons lui avait attirés. Les beaux-esprits ne se contentèrent pas de s'égayer aux dépens de la pauvre fille d'honneur, devenue princesse du sang royal. La calomnie s'en mêla : on fit courir le bruit que son père n'avait jamais été marié et que sa naissance était illégitime. Saint-Simon s'est fait l'écho de cette fausseté, qu'il a tout simplement copiée dans les *Mémoires* de Sandraz de Courtilz dont nous avons déjà parlé. Il n'avait, au surplus, sur la naissance de madame de Soissons, aucun autre renseignement que celui emprunté à ce peu véridique auteur, et il ajoute en parlant d'elle : « Je ne sais où elle fut élevée et où le comte de Soissons la vit [2]. »

Le père du comte de Soissons, Eugène-Maurice de Savoie, avait été gouverneur de Champagne et de Brie et colonel général des Suisses, ce qui était une charge militaire fort importante ; mais, malgré de pressantes sollicitations, le roi ne paraisait pas disposé à la transmettre à son fils. Plusieurs raisons s'y opposaient : d'abord le fâcheux éclat qui

[1] Recueil de vers choisis. Paris, Josse, 1700.
[2] Saint-Simon, *Mémoires*, t. II, p. 387.

Digitized by Google

s'était fait autour du nom de sa mère dans l'affaire de La Voisin ; en second lieu, le duc de Savoie, après s'être montré longtemps un allié fidèle, commençait à prêter l'oreille aux propositions de Guillaume III et du duc de Bavière, et se disposait à entrer dans la quadruple alliance ; il eût donc été bien impolitique de confier un grand commandement militaire à un prince que des liens de parenté aussi étroits unissaient à la maison de Savoie. Ce sont évidemment là les motifs qui firent refuser au prince Eugène la compagnie de cavalerie qu'il sollicitait, refus qui le décida, ainsi que son frère l'abbé de Savoie [1], à suivre en Allemagne leur cousin le prince de Condé, puis à s'engager au service de l'empereur. Mais s'il était alors difficile de discerner dans ce jeune homme de dix-sept ans, malingre et chétif, qu'on appelait le prince Eugène, un des plus grands capitaines de son siècle, en revanche, son frère aîné, le comte de Soissons, laissait facilement pressentir qu'il n'était point appelé à jouer sur la scène politique un rôle important. C'était, nous n'en pouvons douter, un homme plein de droiture et d'honneur, mais, d'après Saint-Simon, « il avait peu de génie et était fort adonné à ses plaisirs. » Madame de Sévigné lui prête une de ces naïvetés que Molière met dans la bouche de son Bourgeois gentilhomme : « Comment, dit-elle dans une de ses lettres, j'ai fait un sermon sans y penser ? J'en suis aussi étonnée que monsieur le comte de Soissons quand on lui découvrit qu'il faisait de la prose [2]. » Le roi avait donc d'excellentes raisons de ne point confier au comte de Soissons un emploi considérable. Il n'entendait pas cependant le priver des honneurs dus à son rang ; il lui avait déjà accordé une pension de vingt mille livres; en 1688 il le comprit dans la promotion des chevaliers du Saint-Esprit. Le comte, froissé sans doute d'être tenu à l'écart des grandes charges, ne crut pas devoir accepter. « Il refusa, dit madame de la Fayette, parce que son père n'avait pas voulu passer après feu monsieur de Vendôme, et que, comme il estoit mal avec la princesse de Carignan, sa grand'mère, outre que monsieur de Savoye ne l'aimoit pas, cela les aigriroit encore contre lui [3]. » Le roi voulut bien accepter ces singulières excuses, mais elles n'étaient pas de nature à le faire revenir de ses préventions. Enfin, les intrigues de son frère le prince Eugène et de son cousin Louis de Bade décidèrent le comte de Soissons à passer en Allemagne. Il quitta la France en 1695, sa-

[1] Louis de Savoie, qui fut tué en 1683 dans la guerre contre les Turcs. Il menait la vie la plus déreglée, et c'est de lui qu'une grande dame de la cour disait : « Croyez bien qu'avant de damner un homme de cette qualité Dieu y regardera à deux fois. »

[2] Lettre de madame de Sévigné du 12 juin 1680.

[3] *Mém. de la cour de France.* Coll. Michaud, t. XXXII, p. 222.

Digitized by Google

crifiant ainsi à des éventualités fort incertaines les faveurs que, dans un avenir plus ou moins éloigné, sa naissance et son titre auraient certainement attirées, sinon sur lui, au moins sur ses enfants. La comtesse ne le suivit pas en Allemagne ; elle attendit vraisemblablement que son mari eût obtenu à la cour de l'empereur une situation digne de son rang. Mais, dès ce jour, elle connut toutes les rigueurs de la fortune. En se mettant au service des ennemis de la France, le comte de Soissons avait encouru la confiscation de ses biens, et ces biens étaient considérables, car la duchesse de Carignan était morte en 1692. Pressée par la famille du Bourdet de rembourser les vingt-cinq mille livres stipulées comme condition de la cession de la terre de la Barde en Saintonge, madame de Soissons dut, en exécution d'un arrêt du parlement de Bordeaux du 19 août 1695, abandonner cette terre, dont sa mère et elle avaient joui depuis plus de trente ans. Sa situation serait même devenue très précaire, si la générosité de la princesse Palatine n'était pas venue à son secours. Par brevet du 6 mai 1697, elle constitua au profit de son ancienne dame d'honneur une pension de douze milles livres, qui lui fut payée jusqu'à sa mort.

Le comte de Soissons avait suivi son cousin Louis de Bade au siège de Landau, défendu par Mélac. Il y reçut au bras deux blessures qui nécessitèrent l'amputation, des suites de laquelle il mourut le 14 août 1702. Sa veuve « inconsolable, dit Saint-Simon, et encore belle à surprendre, » malgré ses quarante-huit ans, se rendit à la cour du duc de Savoie ; mais elle y fut reçue plus que froidement, et on lui assigna pour résidence un couvent aux environs de Turin. Elle y demeura jusqu'au moment où le duc, au sujet de quelques propos qu'on l'accusa d'avoir tenus, la fit expulser de ses états et reconduire à la frontière française. Elle écrivit de Grenoble à madame de Maintenon, en la priant de vouloir bien lui permettre de se retirer à Saint-Cyr, et, sans attendre sa réponse, elle s'avança jusqu'à Nemours, tout auprès de la cour, qui était alors à Fontainebleau. Deux mois auparavant, le duc de Savoie et le prince Eugène avaient envahi la Provence et tenté de surprendre Marseille. On s'explique donc parfaitement, dans de semblables conjonctures, l'ordre donné par Louis XIV à la comtesse de Soissons de se retirer dans un couvent de Lyon et de ne pas sortir de cette ville. On peut, à bon droit, s'étonner de l'indifférence du prince Eugène pour sa belle-sœur, et, plus encore, du peu d'attachement que lui témoignait son fils, bien qu'à cette époque il eût plus de vingt ans, et qu'il eût été reçu par le duc de Savoie dans tous ses droits et prérogatives. Peu à peu cependant, la surveillance à laquelle la comtesse de Soissons fut d'abord soumise se relâcha de sa rigueur, et elle obtint de rentrer à Paris. Elle demanda asile aux religieuses

Digitized by Google

de la rue de Bellechasse, dans le faubourg Saint-Germain. Elle trouva heureusement, dans la famille de Chantérac, les soins et l'affection qui adoucirent l'amertume de l'isolement où elle passa les dernières années de sa vie. Elle écrivait peu de temps avant sa mort au comte de Chantérac : « Je vous félicite d'estre ensemble ; je suis persuadée que le plus grand bien de la vie est une famille unie, remplie de vertus et de mérites, comme vous estes tous... » Puis, après l'avoir entretenu du règlement de ses affaires d'intérêt à Marennes et à Tonnay-Boutonne, elle ajoute cette réflexion qui semble un écho de ses longues souffrances : « Ma triste destinée rend impossiblè tout ce qui pourrait m'estre utile. » Enfin un passage de cette même lettre nous apprend que, malgré sa vie retirée, madame de Soissons avait encore conservé quelque crédit à la cour : « Ce que le chevalier de Beauvais me mande de vos deux fils me fait faire infidélité à Uranie; faisons-en une bonne religieuse, et dès que votre fils aîné sera en âge de pouvoir soutenir le voyage, je vous le demanderay et luy feray assurément tout le bien que je pourray [1]...» La comtesse de Soissons mourut le 14 novembre 1717, « point vieille, dit Saint-Simon, et encore belle comme le jour [2]. » Son fils Emmanuel de Savoie épousa la fille du duc de Lichtenstein; il n'eut point d'enfants, et sa sœur, mariée au prince de Saxe-Hilburghausen, recueillit seule l'héritage du prince Eugène.

Telle fut la singulière destinée de la dernière descendante des comtes de Marennes. Après avoir été entourée des hommages de la cour la plus brillante de l'univers, après avoir excité, par sa fortune inespérée, les plus ardentes jalousies, elle passa de longues années loin de ceux qu'elle aimait, dans le deuil et dans l'oubli. Peut-être, au milieu des honneurs, comme pendant ses jours d'infortune, regretta-t-elle plus d'une fois le paisible monastère où s'était passée son enfance, et où sa mère avait espéré lui voir couler ses jours. Sa vie est comme partagée en deux parties égales, l'une éclatante et l'autre sombre, et l'on pourrait dire d'elle ce qu'on a dit de ce poète :

Qui fut trente ans digne d'envie
Et trente ans digne de pitié.

D. D'AUSSY.

[1] V. *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, janvier 1856.
[2] Saint-Simon, *Mémoires*, t. IX, p. 335.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

La mythologie comparée a toujours le secret de charmer beaucoup de lecteurs ; elle prête largement aux hypothèses, elle est revêtue d'une sorte de couleur poétique qui a une forte prise sur l'imagination, et lorsqu'elle est traitée par un écrivain distingué d'une manière agréable, le succès est certain. Voilà pourquoi le livre de M. Keary [1] est destiné à être populaire ; le sujet dont il s'occupe est plein d'intérêt et il est écrit avec clarté et avec méthode. Les deux premiers chapitres s'adressent à un public un peu restreint, il est vrai, et l'auteur lui-même n'en conseille pas la lecture à ceux que repoussent les problèmes psychologiques ; mais le reste du volume peut parfaitement se lire indépendamment des considérations préliminaires, et il n'est pas rigoureusement indispensable de savoir a quoi s'en tenir sur le fétichisme, l'anthropomorphisme et le culte de la nature pour lire les récits des traditions légendaires, les fables et les mythes des anciennes populations. Le grand mérite du volume de M. Keary, à nos yeux, consiste d'abord en ce que l'auteur ne se laisse pas entraîner par l'esprit du système, et ensuite en ce qu'il ne traite pas comme des imbéciles ou des hérétiques ceux qui n'admettent pas ses opinions. Les meilleurs chapitres du livre sont ceux qui se rapportent aux populations de l'Europe septentrionale, aux races Teutoniques et Scandinaves.

— La société pour la diffusion de la littérature chrétienne (*Christian Knowledge Society*) publie de temps en temps des manuels où la philosophie, la science, l'histoire et la biographie sont discutés par des auteurs compétents et *religieux*, de telle sorte qu'on peut choisir à coup sûr, dans le catalogue de cette société, des ouvrages, sans avoir à craindre des influences rationalistes, d'un côté, ou, de l'autre, des travaux insuffisants et mal faits. J'ai déjà eu à mentionner quelques-unes de ces publications, et je ne parle pas, on le comprendra sans peine, des traités relatifs aux points distinctifs de l'Anglicanisme. Voici par exemple, sur les origines de la nation anglaise, un volume fort intéres-

[1] *Outlines of Primitive Relief among the Indo-European Races.* By Charles Francis Keary. London, Longman, 1882, in-8° de 210 pages.

Digitized by Google

sant dont nous sommes redevables à M. Grant Allen [1], et qui, tout en s'adressant au jeune public des écoles, est infiniment supérieur à la généralité des livres de classe. On pourrait reprocher à M. Allen de faire à la controverse historique une part trop grande dans un traité d'éducation; mais il fallait bien, en définitive, se décider pour la prépondérance Celtique ou Teutonique, et notre auteur se range du côté des Celtophiles ; le tort qu'on peut lui adresser, c'est d'entrer dans des détails qui conviendraient mieux à un ouvrage de longue haleine. Ses remarques sur la langue anglaise sont pleines de justesse et de savoir ; c'est, dit M. Allen, l'anglo-saxon qui en est la base, et qui lui donne son originalité. Pour se convaincre de ce fait, il n'y a qu'à étudier les auteurs chez qui les latinismes abondent, Johnson et Dryden par exemple, et à les comparer avec Sterne, Swift ou Dicken; la différence saute aux yeux.

— Dans maintes brochures plus dignes d'étude que beaucoup de gros in-octavo, M. Hyde Clarke a établi la théorie que, bien avant l'apparition des Celtes et des Teutons, l'Europe fut peuplée par une race d'origine touranienne, et il y a environ douze ans il présenta à la Société des antiquaires une dissertation où, à propos du nom de *Britannia*, il donnait des preuves en faveur de cette idée. Paradoxe, disait-on alors; mais le paradoxe est accepté aujourd'hui, et les ethnologues qui étaient le plus enclins à le révoquer en doute, avouent à l'heure qu'il est que M. Hyde Clarke mérite tout au moins qu'on discute sérieusement les vues dont il assume la responsabilité. Faute de mieux, il propose le mot *Ibérien* pour désigner la population pré-celtique ; mais il a soin de nous dire que ce n'est là qu'un nom provisoire. Ainsi que l'indique le titre de son volume [2], il examine en détail les inscriptions, médailles, monnaies relatives au sujet qui l'occupe, et il prouve, entr'autres choses curieuses, que plus d'une médaille supposée de provenance grecque était d'origine Ibérienne, et que, faute de reconnaître cette origine, les numismates ont inventé des explications qui ne supportent pas l'examen.

— Le livre de M. Walpole [3] compilé d'après des ouvrages plus éten-

[1] *Early Britain, Anglo-Saxon Britain.* By Grant ALLEN, B. A. Published under the Direction of the Committee of General Literature and Education appointed by the Society for Promoting Christian Knowledge. London, Society for Promoting Christian Knowledge. 1882, in-8° de 300 p.

[2] *The Early History of the Mediterranean Populations*, etc., *in their Migrations and Settlements.* Illustrated from Autonomous Coins, Gems, Inscriptions, etc., By Hyde CLARKE, London, Trübner and C°, 1882, in-8° de 240 p.

[3] *A Short History of the Kingdom of Ireland.* By Charles George WALPOLE. London, Kegan Paul, Trench and C°, 1882, in-8° de 590 p.

Digitized by Google

dus, des collections de documents, papiers officiels, lettres, etc., est trop empreint de partialité pour qu'on puisse le recommander au lecteur. Un grand nombre d'événements qui ont affecté au plus haut degré la destinée de l'Irlande sont esquissés à la hâte; d'autres sont passés sous silence ou mal compris : l'œuvre missionnaire, par exemple, commencée au sixième siècle, et que les Irlandais poussèrent au nord jusqu'à l'Islande et aux Iles Féroë, et au sud jusqu'à la Carinthie, aurait pû être décrite non seulement plus en détail, mais avec beaucoup plus d'exactitude. La meilleure partie de ce livre se trouve dans les tables chronologiques, les cartes et les appendices de pièces justificatives ; parmi celles-ci, on remarquera une liste complète de tous les gouverneurs de l'Irlande, depuis le règne de Henri II jusqu'à l'établissement de l'Union en 1800. Les cartes montrent la distribution des établissements Danois avant l'invasion anglo-normande, celle des conquérants au treizième siècle, les « Plantations » sous les règnes de Marie Tudor, d'Élisabeth et de Jacques Ier. Il y a aussi une liste assez exacte de textes à consulter par ceux qui voudraient étudier l'histoire d'Irlande plus minutieusement.

— Il y a un demi siècle l'Angleterre religieuse ne comprenait rien au scholasticisme, et ce qui pis est, ne voulait rien y comprendre ; les écrivains qui s'occupaient de l'histoire de l'Église s'en tenaient aux idées de Mosheim et de Milner ; ils parlaient de la philosophie du moyen âge comme Boileau et La Bruyère parlaient des trouvères et de l'architecture gothique ; c'est-à-dire qu'ils formulaient des jugements sur des livres et des docteurs dont ils ne savaient pas le premier mot. Si le mouvement inauguré par le Dr Pusey, le cardinal Newman, M. Froude et M. Allies n'avait abouti qu'au résultat de faire mieux connaître la philosophie scholastique, il aurait rendu un immense service, et nous félicitons M. Townsend [1] d'avoir contribué à vulgariser des idées dont on aperçoit le germe dans les écrits de Coleridge, de Hampden, de l'archevêque Trench et du doyen de la cathédrale de Saint-Paul. Non pas que l'ouvrage dont j'ai transcrit le titre plus bas soit irréprochable ; mais les erreurs qu'on y relève ne sont pas fort importantes, et il serait difficile de trouver dans un livre du même format, modeste et destiné au commun des lecteurs, une analyse plus correcte de la théologie de saint Thomas d'Aquin. M. Townsend prend pour point de départ le neuvième siècle et termine avec Gerson.

— Parmi les récentes publications historiques éditées dans la collection du gouvernement, une des plus importantes est le second volume

[1] *The Great Schoolmen of the Middle Ages.* By W. J. Townsend. London, Hodder and Stoughton, 1882, in-8° de 340 p.

Digitized by Google

des *Monumenta Franciscana* [1]. On y trouve les morceaux suivants : le traité *de adventu minorum in Angliam*, composé par Thomas Eccleston ; une ancienne traduction anglaise de la règle de saint François ; l'*abbreviatio statutorum* des Franciscains réformés, etc., etc. L'introduction des frères mendiants en Angleterre produisit à diverses reprises des conflits tant avec le clergé régulier qu'avec les autres ordres monastiques, et des traces et pièces justificatives de ces disputes ont été recueillies et imprimées par M. Richard Howlett, sous la forme de documents relatifs à l'abbaye de Wesminster. La préface du volume mérite d'être signalée ; elle est rédigée avec beaucoup d'impartialité, et explique tant la popularité dont les Franciscains jouirent que l'animosité dont ils furent l'objet de la part du gouvernement anglais. Le zèle qu'ils déployèrent dans la prédication, le soin des pauvres et des malades, l'enseignement et les fonctions pastorales leur attirèrent le respect et l'affection des gens du peuple, en même temps qu'ils formaient le contraste le plus tranché avec le luxe, la paresse et les mœurs relâchées du clergé séculier. L'annaliste Mathieu Paris est plein de renseignements là-dessus, et il est évident que la réforme introduite par les ordres mendiants eut les meilleurs résultats. Quant aux qualités intellectuelles de ces moines, il faut en tenir un compte sérieux, et les noms de Guillaume d'Ockam, Duns Scot et Alexandre de Hales suffisent à réfuter ceux qui sont habitués à regarder le clergé régulier comme un corps de fainéants et d'imbéciles. Notre éditeur a conduit son travail jusqu'au règne de Henri VIII ; lorsque la suppression des monastères eut lieu, les Franciscains furent les premiers à souffrir, pour la simple raison, ainsi que nous le dit M. Howlett, qu'ils occupaient au moyen âge exactement la même position que les Jésuites plus tard ; ils étaient, en Angleterre, les représentants de la suprématie papale.

— La fameuse question tant de fois débattue sur l'origine du livre de *l'Imitation* a été examinée en Angleterre comme dans tous les autres pays de la chrétienté. M. Kettlewell avait essayé de la résoudre il y a quelque temps déjà en faveur de Thomas à Kempis ; dans le livre qu'il vient de faire paraître [2], il maintient toujours cette opinion, quoiqu'avec moins d'assurance qu'autrefois, et il en vient à conclure que le problème n'est pas encore résolu. Du reste ce n'est plus une difficulté bibliographique dont il s'agit ici, mais un chapitre d'histoire

[1] *Monumenta Franciscana.* Vol. II. *Being a further Collection of Original Documents respecting the Franciscan Order in England.* Edited by Richard Howlett, of the Middle Temple, Barrister-at-Law. London Longman and Co, 1882, in-8° de 370 p.

[2] *Thomas à Kempis and the Brothers of Common Life.* By the Rev. S. Kettlewell. London, Kegan Paul and C°, 1882, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

ecclésiastique, et, comme le titre de l'ouvrage l'indique suffisamment, nous sommes invités à suivre le développement d'un de ces essais de réforme dans le sein même de l'Église qui eurent lieu au quinzième siècle. Les frères de la vie commune représentaient la tendance mystique et contemplative par opposition au scolasticisme proprement dit, alors sur son déclin, et sans attaquer les abus qu'ils voyaient autour d'eux, ils essayaient de montrer que la vie chrétienne consistait plutôt dans la prière et le recueillement que dans les discussions et les subtilités logiques. M. Kettlewell a écrit sur Gérard, sur Tauler et sur ce qu'on pourrait appeler l'école de Deventer une monographie faite avec soin et dont, sauf certaines réserves, on peut conseiller la lecture. Ce n'est pas un livre de controverse, mais un morceau d'histoire écrit d'après les sources originales, et rempli de détails intéressants. Certains critiques ont reproché à l'auteur de nous représenter dans son portrait de Thomas à Kempis non pas tant l'homme que le moine; cette objection me semble parfaitement ridicule, surtout pour un individu chez qui la vie spirituelle absorbait tout le reste et qui ne connaissait que la méditation au pied de la croix.

—Il n'y a pas encore, que je sache, d'histoire complète de l'Université et de la ville d'Oxford, mais les matériaux ne manquent pas, et M. Macray vient ajouter sa quote part aux trésors de documents qui se trouvent, soit à Oxford même, soit au British museum et aux archives du royaume [1]. Chaque collège, à Oxford et à Cambridge, a son histoire spéciale, et de même qu'autrefois un tableau fidèle de l'Université de Paris aurait compris, comme en un groupe, des esquisses particulières des collèges des Grassins, de Lisieux, etc., etc., ainsi en est-il pour les deux cités scolastiques de l'Angleterre. Le défaut du livre de M. Macray est sa brièveté; ce ne sont pour ainsi dire que des notes, mais ces notes sont fort précieuses, et pourront servir de point de départ ou de centre pour un historien véritable.

— Dans mon courrier de janvier dernier, j'annonçais un volume des *Calendars* relatif à l'histoire intérieure de l'Angleterre pendant l'année 1654; voici la suite de ce travail, c'est-à-dire l'analyse des documents qui se rapportent à 1655 [2]. Cromwell est encore au pouvoir, mais l'inquiétude commence à s'emparer de lui, car il voit s'élever des symptômes de résistance de divers côtés. Le Parlement a refusé par une majorité de deux tiers une mesure tendant à rendre le pro-

[1] *Notes from the Muniments of Magdalen College. Oxford.* By the Rev. W. D. Macray. London, Parker, 1882, in-8° de 200 p.

[2] *Calandar of State Papers. Domestic Series*, 1655. Edited by M. A. Everett Green for the Master of the Rolls. London, Longmans and Co, 1882, gr. in-8° de 480 p.

Digitized by Google

tectorat héréditaire ; une dissolution est le résultat de cette démarche hardie. Bientôt après le bruit se répand qu'un complot savamment organisé et s'étendant d'un bout à l'autre du pays a été découvert, ayant pour but la Restauration de la famille royale. Afin d'écraser le mouvement, Cromwell a recours aux procédés les plus énergiques ; l'Angleterre et le Pays de Galles sont divisés en onze arrondissements à la tête de chacun desquels est placé un major général jouissant des pouvoirs les plus étendus. Les frais de cette organisation sont payés par les personnes soupçonnées de royalisme ; un impôt de dix pour cent est prélevé sur leurs revenus. Presqu'à chaque page de l'intéressant volume dont je rends compte ici, on voit des preuves des embarras financiers du gouvernement de Cromwell ; il n'a ni argent ni crédit, et le Protecteur se trouve dans l'impossibilité de réduire l'effectif des troupes, parce qu'il est hors d'état de payer les arriérés de la solde des officiers et des hommes sous les drapeaux. L'affaire des Vaudois persécutés occupe sa place dans le *Calendar :* quinze mille livres sterling sont collectées avec enthousiasme pour leur secours, et les royalistes font immédiatement courir le bruit que cette grosse somme est réellement destinée à acheter les services d'un régiment suisse devant servir de gardes-du-corps à Cromwell. Le traité conclu avec la France, traité en vertu duquel Charles II et les membres de la famille des Stuart devaient être chassés des états de Louis XIV, est aussi mentionné, et le volume se termine par la proclamation du 31 octobre 1656, dans laquelle le Protecteur justifia les mesures qu'il avait prises pour assurer la tranquillité publique.

— M. Ingram a écrit un livre très amusant sur un sujet qui remplirait sans peine toute une série de volumes[1] : l'histoire des prétendants au trône commence avec Smerdis le mage, dont Hérodote nous rapporte les aventures, et elle se termine pour le moment avec les comtes d'Albany, dont le dernier mourut il y a dix-huit mois à peine. Entre ces dates extrêmes il y a Lambert Simnel, Perkin Warbeck, Cornelius Evans pour l'Angleterre seulement, Don Sébastien, le faux Mémétrius et les aventuriers que notre confrère M. de la Sicotière a fait récemment défiler devant nous. M. Ingram n'a aucune prétention scientifique ou critique ; il n'a pas même essayé d'épuiser son sujet, et les quelques renvois ajoutés par lui aux sources originales ne sont pas toujours exacts ; mais les différents épisodes qu'il a choisis sont traités d'une manière pittoresque et avec beaucoup d'entrain. Il est remarquable que les imposteurs ambitieux qui se rattachent à nos

[1] *Claimants to Royalty*. By John H. Ingram. London, David Bogue, 1882, in-8° de 262 p.

Digitized by Google

voisins d'outre-Manche, ont presque tous paru au quinzième siècle, sous le règne de Henri VII.

— En parlant du livre de M. Townsend, j'ai dit quelques mots déjà de ce que la section *High-Church* dans l'église anglicane a fait pour étendre les études patristiques ; voici maintenant un ouvrage qui nous fait connaître les origines et le développement du Puséysme lui-même [1]. Il y avait déjà sur ce sujet important diverses monographies, surtout l'*Apologia* du cardinal Newman ; mais le livre dont je parle ici est un travail d'ensemble, écrit avec sympathie par un *clergyman* d'Oxford qui pouvait dire *quorum pars magna fui*, et dont les impressions sont d'autant plus remarquables et dignes de croyance qu'elles nous sont données comme des *impressions*, au courant de la plume, sans méthode, sans la moindre prétention à poser ; livre essentiellement « de bonne foi. »

— M. Willis-Bund vient de publier le tome second de son intéressant ouvrage sur les procès politiques en Angleterre [2]; ce sont en réalité deux volumes très consciencieusement remplis, et extrêmement curieux pour l'histoire des Stuart. Hallam, lord Macaulay, lord Campbell, M. Green sont unanimes à regarder l'espace de temps qui s'écoula depuis l'avènement de Charles II jusqu'à la révolution de 1688 comme une époque scandaleuse, où tout esprit de justice et d'impartialité fut soigneusement supprimé, où les tribunaux étaient animés par le désir de vengeance, où de propos délibéré on avait résolu de punir le plus sévèrement possible ceux qui représentaient l'opinion parlementaire et dissidente, les complices de Cromwell et des *Têtes rondes*. M. Willis-Bund s'est placé au point de vue diamétralement opposé ; il ne saurait, naturellement, nier la rigueur des lois et ordonnances rendues par les agents de Charles II et de Jacques II contre leurs adversaires politiques ; mais il les justifie ou essaie de les justifier ; et il prend comme terme de comparaison les mesures adoptées par le cabinet de M. Gladstone centre les Irlandais. C'est là, disons-le en passant, le défaut du livre de M. Willis-Band ; les allusions politiques aux événements du jour se rencontrent à chaque instant, et préviennent défavorablement le lecteur contre un ouvrage qui, du reste, est très utile et très bien fait, mais imprimé avec une négligence extrême.

[1] *Reminiscences, chiefly of Oriel College and the Oxford Movement.* By the Rev. T. Mozley. London, Longmans, 1882, 2 vol. in-8° ens. de 940 p.

[2] *A Selection of Cases from the State Trials.* Vol. II. Part. I. *Trials for Treason* (1660-1678). Part. II. *Trials for Treason ; The Popish Plot* (1678-1681). By J. W. Willis-Bund. M. A., LL. B., Barrister-at-Law, Professor of Constitutional Law and History, University College, London. Edited for the Syndics of the University Press. Cambridge, at the University Press, 1882, in-8° de 500 p.

Digitized by Google

— Il y a neuf ans environ, M. Jervis écrivait une histoire de l'Église Gallicane depuis le concordat de Bologne jusqu'à la Révolution. Cet ouvrage témoignait d'une connaissance exacte du sujet et d'une impartialité qu'on ne rencontre pas toujours chez des auteurs anglicans. La suite vient de paraître, et nous nous empressons de l'annoncer dans notre courrier [1]. Ce n'est plus un espace de trois siècles qui forme le cadre du nouveau livre de M. Jervis, mais une période de quelques années seulement, vingt-cinq ans tout au plus. Notre auteur laisse de côté les incidents purement politiques, ainsi la mort de Louis XVI, la guerre de la Vendée, les tragiques épisodes du règne de la Terreur et les exploits militaires de Napoléon : son but est tout simplement de décrire le côté religieux du mouvement révolutionnaire, et comme l'illustre Burke, il part du principe que la Révolution de 1789, pour qui veut la juger avec soin, n'était pas seulement ni même surtout un événement politique, mais une transformation sociale et religieuse. C'est là aussi, on se le rappelle, l'idée de M. Louis Blanc et de M. Edgar Quinet ; mais M. Jervis arrive à une conclusion tout à fait différente de celle que les deux historiens français ont cru devoir adopter. Les idées de 89, dit-il, ne marquent pas un nouveau point de départ en politique, comme la révolution de 1688 en Angleterre et celle qui détacha les Etats-Unis d'Amérique de la mère patrie ; c'est l'avènement d'une religion nouvelle, d'une nouvelle interprétation donnée à la vie humaine ; et, par un procédé strictement logique, elle voulait s'imposer au monde entier. On trouvera dans le livre de M. Jervis un grand nombre d'appréciations que M. Taine aurait pu signer. Notre auteur, en distribuant ses matériaux, est naturellement amené à adopter une division en deux parties, dont l'une correspond à l'époque révolutionnaire proprement dite, c'est-à-dire depuis 1789 jusqu'au Consulat, tandis que l'autre traite de la restauration du culte par Napoléon. M. Jervis regarde la constitution civile du clergé comme la cause principale de tous les malheurs qui fondirent sur la France, et il prouve cette thèse avec beaucoup de talent.

— M. Théodore Roosevelt est un auteur américain qui a écrit sans trop de partialité l'histoire de la guerre de 1812 entre l'Angleterre et les Etats-Unis [1]; son principal désir, nous dit-il dans sa préface, a été de

[1] *The Gallican Church and the Revolution. a Sequel to the History of the Church of France from the Concordat of Bologna to the Revolution.* By the Rev. W. H. Jervis, M. A. London, Kegan Paul, Trench and Co, 1882, 2 vol. in-8°.

[2] *The Naval War of 1812.* By Theodore Roosevelt. New-York, G. P. Putnam's Sons, 1882, in-8° de 360 p.

Digitized by Google

publier un ouvrage qui pût être invoqué par les deux côtés, et, jusqu'à présent nous n'avons, sur le sujet qui nous occupe, aucun livre réalisant cette condition. James a réuni une ample collection de matériaux, mais il ne se gêne pas pour montrer son antipathie contre les *Yankees*; de l'autre côté Niles and Emmont sont également disposés à dénigrer les Anglais, et si l'on excepte Fenimore Cooper, il n'y a pas d'auteur américain qui sache se mettre en garde contre l'esprit de parti. M. Roosevelt écrit avec beaucoup de talent et d'animation ; il a eu soin de publier des plans explicatifs des principaux incidents de la guerre, et je crois ne pas m'avancer trop en disant que, pour cet épisode spécial, son livre laisse James bien loin derrière lui.

GUSTAVE MASSON.

Digitized by Google

COURRIER BELGE.

Depuis notre dernier courrier, la littérature historique belge s'est enrichie de travaux nombreux et importants. On peut signaler dans toutes les parties de notre pays une noble émulation et citer dans chaque province, presque dans chaque ville, bon nombre de savants qui fouillent les moindres recoins de nos annales et compulsent les manuscrits poudreux de nos archives.

L'Académie royale de Belgique tient toujours la tête de ce mouvement. Le haut moyen âge est représenté dans ses publications par une étude du R. P. F. Brabant sur *Regnier I au long col et la Lotharingie à son époque* [1]. L'auteur connaît à fond les sources contemporaines, et, chose rare chez nous, il est parfaitement au courant des résultats acquis par la science étrangère. Il se borne à exposer toutes les questions qui surgissent à propos de son héros ; il discute toutes les solutions qui ont été presentées, et préfère généralement une prudente expectative à des conjonctures souvent gratuites. Il n'est pas étonnant que le R. P. Brabant apporte peu de données absolument neuves sur les problèmes qui se posent devant lui : tous les textes des annales du IXe et du Xe siècle ont été depuis longtemps comparés disséqués, et il est peu probable que des découvertes nouvelles jettent jamais une lumière complète sur cette époque éloignée. Dans ces conditions, nous ne pouvions désirer qu'un résumé clair, précis et complet des points établis et de ceux sur lesquels subsistent des doutes, et nous devons remercier l'auteur de nous l'avoir fourni.

M. Frans de Potter, qui est habitué aux palmes académiques, a obtenu le prix institué par la compagnie pour *l'histoire de Jacqueline de Bavière*, comtesse de Hainaut et de Hollande [2]. L'œuvre du lauréat retrace d'une manière complète l'existence dramatique de cette princesse aussi malheureuse dans sa vie privée que dans sa vie publique; mais nous nous trouvons ici en présence d'un travail de seconde main,

[1] *Mémoires de l'Académie de Belgique.* Collection in-8o, tome XXXI, 1881, 68 p.

[2] *Geschiedenis van Jacoba van Beyern*, 1401-1436. *Mém. Acad. de Belgique*, in-8o, t. XXXI, 1881, 188 p.

Digitized by Google

qui se contente souvent de reproduire les conclusions de la science moderne et spécialement de l'abbé Hossart et de M. Fr. von Löher.

M. Fr. de Potter et son collaborateur ordinaire, M. J. Broeckaert, ont encore été couronnés pour un mémoire sur l'*Histoire des classes rurales en Belgique* [1]. On y trouve une multitude de faits souvent intéressants, parfois même inédits, mais dont l'importance relative n'est pas suffisamment discutée et dont ne se dégagent pas assez d'idées d'ensemble. Le jury a placé au même rang un second ouvrage émanant de M. V. Brants, professeur à l'Université à Louvain [2] Le cadre est le même ; mais la méthode est toute différente. Ici la question est envisagée de haut et sous tous les points de vue dont elle est susceptible. Peut-être l'auteur ne détermine-t-il pas assez nettement les modifications successives que subit l'état de nos populations villageoises aux différents siècles et apporte-t-il trop peu d'événements comme exemples à l'appui de ses thèses philosophiques, économiques et juridiques. Mais M. Brants domine son sujet, et son plan est parfaitement mûri ; le temps seul, nous paraît-il, lui a manqué pour produire une œuvre définitive. Quand on considère que la vie de nos classes agricoles n'avait jamais été l'objet d'une monographie sérieuse, qu'en un an les concurrents avaient à rechercher des matériaux disséminés et à les condenser en un tout harmonieux, on peut se déclarer hautement satisfait du résultat auquel on est arrivé [3].

— Dans son *procès du chancelier Hugonet et du seigneur d'Humbercourt* [4], M. Ch. Paillard, que la *Revue* a compté au nombre de ses collaborateurs et dont elle déplore la perte récente, suit les chemins battus et ne fait guère preuve d'originalité. Il prétend cependant exprimer des idées neuves, et mettre, le premier, en relief le rôle du roi Louis XI dans ce drame populaire. Le même écrivain est plus intéressant dans sa relation : *Voyage dans les Pays-Bas et Maladie d'Éléonore d'Autriche, femme de François Ier* [5]. Il expose bien les motifs politiques qui amenèrent Éléonore d'Autriche dans nos provinces après le traité de Crépy-en-Valois. Aux termes

[1] *Geschiedenis van den Belgischen boerenstand tot op de eende der XVIIIe eeuw. Mém. Acad. de Belgique*, in-8o, t. XXXII, 1881, 406 p. M. de Potter a encore été couronné pour une histoire de l'Echevinat en Belgique. Elle n'a pas été publiée jusqu'à ce jour.

[2] *Histoire des classes rurales aux Pays-Bas jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Mém. Acad. de Belgique*, in-8o, t. XXXII, 1881, 263 p.

[3] Nous eussions désiré parler ici de *la loi de Beaumont en Belgique*, par M. G. Kurth, mais un compte-rendu spécial de cet ouvrage a déjà été publié dans la *Revue*, t. XXX, p. 667.

[4] *Mémoires de l'Académie de Belgique*, in-8o, t. XXXI, 1881, 87 p.

[5] *Idem*, t. XXX, 1880, 46 p.

Digitized by Google

d'un article de cette convention, Charles Quint promettait de donner en mariage au duc d'Orléans ou sa nièce ou sa fille. La première devait avoir pour dot le Milanais, la seconde les Pays-Bas. Nul ne peut dire quelles eussent été les destinées de notre pays si une mort prématurée n'eût enlevé le jeune prince français. Au demeurant, il est fort important pour nous de connaître les démarches qu'il fit avec la reine de France, et les sentiments de nos populations à l'égard d'un homme qui pouvait devenir leur souverain. Les érudits français trouveront là des éléments indispensables pour une histoire politique de François Ier. Ils liront aussi avec fruit l'étude de M. P. Henrard sur *Mathieu de Morgues et la Maison Plantin* [1]. M. P. Henrard, dont les recherches sur Marie de Médicis ont été fort prisées, a eu l'occasion de voir, au Musée plantinien d'Anvers, une série de pièces concernant cet écrivain. Il en a profité pour nous faire connaître un peu plus intimement ce pamphlétaire trop ignoré, même de ses compatriotes.

— Il ne se passe pas d'année que les troubles du XVIe siècle ne soient l'objet de vives discussions entre les savants belges. La revue a déjà rendu compte des nombreux travaux contradictoires qu'ont suscité des événements tels que la Pacification de Gand ou des hommes tels que Marnix de Sainte-Aldegonde. En 1881, c'est au sein de l'Académie que les hostilités ont éclaté. Les champions en présence comptent parmi les sommités de la science nationale : M. Kervyn de Lettenhove d'une part, M. Alph. Wauters de l'autre. Pendant la régence de don Juan d'Autriche, un parti protestant, dont le foyer se trouvait à Gand, inondait la Flandre de sa propagande. De son côté, la noblesse d'Artois et du Hainaut avait constitué une ligue pour la défense de la religion catholique. Ses adhérents avaient reçu le nom de Mal-Contents. M. De Decker, répondant à une question mise au concours, a exposé « l'origine et le développement du parti des Mal-Contents et l'influence politique qu'il a exercée. » Son mémoire a été couronné par l'Académie [2]. Mais le jury chargé d'examiner les manuscrits s'était divisé. M. Kervyn de Lettenhove proposait d'accorder le prix au travail dont il adoptait l'ensemble des idées. Son rapport établissait que la loyauté et le véritable amour de la patrie se rencontraient dans le camp fidèle à Philippe II, et que Guillaume d'Orange, en fomentant les dissensions, était avant tout guidé par la préoccupation de ses intérêts personnels. M. Wauters a combattu ces conclusions. Le fondateur de la République des Provinces-Unies

[1] *Bulletins de l'Académie Royale de Belgique*, 2e série t. XLIX, 1880.

[2] Ce travail n'a pas encore paru dans la collection des *Mémoires de l'Académie*. Ne l'ayant pas eu à notre disposition, nous ne pouvons l'apprécier.

Digitized by Google

est à son avis un grand citoyen mettant par dessus tout le bien public, et un grand patriote s'appliquant avec un désintéressement parfait à délivrer ses concitoyens du joug espagnol qui pesait si lourdement sur eux. Les deux historiens ont été entendus par l'Académie ; chacun a fourni des notes justificatives en faveur de son opinion ; M. Kervyn a répliqué, M. Wauters a riposté [1] et dans cette joute, les deux adversaires ont fait assaut de perspicacité et d'érudition. Au fait, Guillaume de Nassau était d'une versatilité, d'une duplicité telles qu'on peut s'appuyer sur sa correspondance pour lui attribuer toutes les qualités ou tous les défauts.

Le débat semblait terminé quand M. Kervyn de Lettenhove a donné lecture de son étude : *Le Prince d'Orange* [2]. Il arrache tous les voiles, dissipe toutes les équivoques, et accumule, à l'appui de sa thèse, un magnifique faisceau de preuves. Dans cet homme qui, sur le point d'épouser une princesse réformée, proteste à Philippe II de ses sentiments foncièrement catholiques, et qui en même temps écrit au père de sa fiancée, l'électeur de Saxe : « Je laisserai ma femme pratiquer la vraie religion chrétienne de la confession d'Augsbourg ; » dans cet homme qui n'a pas d'édits assez sévères à publier contre les hérétiques d'Orange, et qui n'a pas de termes assez durs pour réprouver les *placards* de son prince dans les Pays-Bas ; dans cet homme qui s'unit à l'étranger pour démembrer le sol national et en assurer une part à sa dynastie, on peut reconnaître une habileté et une persévérance remarquables, mais on doit signaler une politique tortueuse, un langage dissimulé et une volonté inébranlable de parvenir, quels que fussent les moyens employés. Aussi peut-on souscrire au jugement que le cardinal Granvelle portait sur le Taciturne : « Il est dangereux, fin, rusé, tantôt catholique, tantôt calviniste ou luthérien, capable d'entreprendre sourdement tout ce qu'une vaste ambition et une extrême jalousie peuvent inspirer. »

— Passons à une période plus rapprochée et non moins agitée. MM. H. Francotte et Kuntziger ont montré dernièrement combien fut fatale à notre pays l'influence des littérateurs français qui vinrent s'établir dans nos villes au XVIIIe siècle et qui répandirent les doctrines du philosophisme dans nos classes bourgeoises et aristocratiques. Depuis lors M. Ch. Piot a étudié le rôle de deux publicistes, expulsés de Paris et réfugiés à Bruxelles, Maubert de Gouvest et Chevrier [3].

[1] *Bulletins de l'Académie de Belgique*, 3e série, t. I, 1881.

[2] *Bulletins de l'Académie de Belgique*, 3e série, t. II, 1881. Voir dans le même volume la réponse de M. A. Wauters : *La Révolution du XVIe siècle et Guillaume le Taciturne.*

[3] *J.-H. Maubert de Gouvest à Bruxelles. Bull. de l'Académie*, 2e série, t. XLVIII, 1879 ; *François Antoine Chevrier en Belgique.—Id.*, 2e série, L, 1880.

Digitized by Google

Il nous retrace leurs discordes, leurs intrigues et le succès de leurs publications satiriques. Ces journalistes ne restèrent pas isolés ; ils eurent des successeurs. Bientôt, toutes les institutions furent battues en brèche, et lorsque Joseph II, méconnaissant le péril qui menaçait son trône, eut fourni au peuple des griefs, la Révolution brabançonne éclata. Citons à ce propos une note de M. Juste sur les *Souvenirs historiques de Joseph Walter* [1]. On y fera ample moisson de détails inédits sur la déchéance et la restauration du gouvernement autrichien

— *La Biographie nationale* [2] publiée par les soins de l'Académie a été poussée avec certaine rapidité dans les derniers temps. Il est impossible d'analyser ici les mille notices, parfois bien superficielles et presque toujours écourtées, que contiennent les derniers fascicules livrés au public. Constatons seulement qu'on recherche vainement dans la liste des collaborateurs le nom de plusieurs personnalités que leurs études spéciales mettaient parfaitement à même de participer à cette œuvre. — Puisque nous parlons biographie, signalons dans les publications académiques deux opuscules de mérite : *Les deux Harrewyn graveurs hollandais*, par M. Ch. Piot, et *Bernard Van Orley, sa famille et ses œuvres*, par M. A Wauters [3]. Ces brochures, comme celle de M. A. Pinchart, *Un congrès de peintres en* 1468 [4], nous apprennent beaucoup sur les artistes de nos grands siècles. M. L. A. de Burbure nous fait passer à l'art musical et nous donne un curieux aperçu des mœurs de nos ancêtres [5]. Ne sortons pas de ce domaine sans admirer la patience que M. A. Govaerts a dû déployer pour mener à bonne fin l'*Histoire et Bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas* [6]. Après avoir relevé une erreur de Schmid et de Fétis, qui attribuent à Petrucci de Fossombrone l'honneur d'avoir le premier gravé des caractères pour l'impression des notes, l'auteur passe à l'histoire de tous les maîtres qui s'adonnèrent à la typographie musicale dans les Pays-Bas depuis l'introduction de cet art à Anvers en 1539. La partie bibliographique décrit minutieusement 1415 éditions sorties des presses belges et néerlandaises depuis le XVIe siècle jusqu'au commen-

[1] *Bulletins de l'Académie*, 3e série, t. I, 1881. Voir aussi dans le compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire, 4e série, t. IX, 1881, le Précis du procès politique de l'avocat Henri Van der Noot, par M. L. Gaalesloot.

[2] Bruxelles, 1878-1882, t. VI et VII.

[3] *Bulletins de l'Académie*, 3e série, t. I, 1881.

[4] *Ibid.*

[5] *Deux virtuoses français à Anvers. Bulletins de l'Académie*, 2e série, t. XLVIII, 1879.

[6] *Mémoires couronnés de l'Académie*, collection in-8°, t. XXIX, 1880, 608 p.

Digitized by Google

cement du XIXe. Un grand nombre de ces pièces sont maintenant introu vables ou n'existent plus qu'à un nombre très restreint d'exemplaires.

— M. J. Thonissen, dont les *Etudes sur le droit pénal dans l'antiquité* ont acquis une si légitime renommée, a commencé un vaste travail sur la Loi Salique. Il en a d'abord donné un extrait fort remarquable [1], dans lequel il renverse une proposition de M. Fustel de Coulanges. Ce savant, rompant avec les traditions, avait cru pouvoir affirmer que le mot *Romanus* signifiait, dans le texte de la loi salique, l'esclave affranchi suivant le mode romain. M. Thonissen reprend la thèse ancienne, et établit que *Romanus* avait une acception beaucoup plus large et désignait le Gallo-Romain en général. Cette petite dissertation n'était qu'un prélude. Le docte professeur de Louvain avait résolu d'approfondir la conception primitive du droit criminel des Francs [2]. A l'encontre de ses devanciers, il ne considère que la *lex antiqua* (5e siècle) et laisse de côté les additions de la *lex emendata* (8e siècle) rédigée à une époque où la civilisation chrétienne déjà puissante avait profondément mitigé la législation barbare. C'est donc à un point de vue entièrement original que se place l'auteur. Son introduction n'est pas moins neuve : il y étudie la position sociale des agents de l'autorité, des hommes libres, des classes vaincues, des serfs, de toutes les personnes en un mot qui interviennent dans la loi. Le terrain ainsi déblayé, il entre en plein dans le sujet, donne à beaucoup de difficultés des solutions personnelles et reconstitue le code pénal des Francs Saliens, comme il avait précédemment recomposé le code pénal des Hébreux d'après les indications disséminées dans le Pentateuque. Ce magnifique ouvrage est encore loin d'être achevé ; nous pouvons cependant le regarder dès à présent comme un des plus importants qui ait jamais été composé sur la matière.

— Le combat judiciaire, ce débris des législations barbares, était, en Belgique, tombé en désuétude avant la fin du XIVe siècle. Pourtant M. S. Bormans a trouvé dans un registre aux plaids du souverain bailliage de Namur une provocation en duel datant de 1412. Le juge du temps avait permis aux adversaires de descendre en champ-clos, mais il avait décidé que les champions n'auraient d'autre arme que « bastons de bos, sans fier ni achire. » La querelle se termina d'ailleurs sans effusion de sang. M. Bormans publie le procès-verbal très détaillé du greffier, un curieux état des frais que supportèrent les parties, et y joint un résumé succinct de l'histoire des juge-

[1] *Du sens réel du mot Romanus dans le texte de la loi salique. Bulletins de l'Académie*, 2e série, t. XLIX, 1880.

[2] *L'organisation judiciaire, le droit pénal et la procédure pénale de la loi salique*, Bruxelles, 1881, in-4° de 398 p.

Digitized by Google

ments de Dieu [1]. Enfin, M. A. Rivier se fait l'éditeur d'une série de consultations adressées de 1521 à 1549 au docteur bâlois Boniface Amerbach par Claude Chansonnette [2]. Elle est précédée d'une biographie aussi complète que possible de ce jurisconsulte messin dont on connaissait à peine le nom, et qui fut, comme ambassadeur de l'empereur, mêlé à toutes agitations politiques de la réforme. Sa correspondance attirera l'attention de tous ceux qui aiment l'histoire du droit.

— Au sein de l'Académie, la commission d'histoire instituée « pour rechercher et mettre au jour les Chroniques belges inédites » s'est toujours distinguée par son activité. Le nombre et la haute valeur de ses publications l'attestent assez éloquemment. Mais les travailleurs qui composent cette section ne se reposent point sur leurs lauriers. Leur zèle au contraire semble s'accroître de jour en jour. Six volumes parus, plusieurs en préparation ou en cours d'impression, voilà le bilan de l'année dernière.

M. Alph. Wauters a terminé le sixième tome de la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique* (1280-1300) [3]. Il n'est pas nécessaire d'épiloguer sur les inappréciables services qu'un tel répertoire rend à nos historiens. On y a recours à tout instant et avec d'autant plus de fruit que l'authenticité et la date de toutes les pièces y ont été soigneusement contrôlées par un maître critique, que l'analyse des documents est d'une exactitude minutieuse et que l'on trouve sur chacun d'eux tous les renseignements bibliographiques désirables. Nous eussions voulu voir figurer dans cette œuvre les noms des témoins qui assistèrent à la rédaction de ces diplômes. Peut-être nous taxera-t-on d'exigence, mais nous savons par expérience combien les recherches sont parfois pénibles et combien un guide aussi sûr que M. Wauters les eût facilitées. Quoi qu'il en soit, le sixième volume termine la liste des chartes du XIIIe siècle. A cette époque, les ordres religieux étaient dans toute leur splendeur, les communes à l'apogée de leur puissance, les associations patriciennes entamaient leurs premières luttes avec les petits métiers; dans le plat pays, le servage était aboli ou tout au moins considérablement atténué, l'agriculture, le commerce, l'industrie se développaient dans des proportions inouïes, nos marchands étendaient leurs relations avec les contrées du midi et de l'orient, les arts et la littérature reprenaient leur essor, le luxe pénétrait dans les mœurs et des fêtes magnifiques témoignaient de la richesse de nos bourgeois. A ce moment aussi, de profon-

[1] *Les combats judiciaires à propos d'un appel en champ clos à Namur en* 1412. *Bulletins de l'Académie*, 3e série, t. II, 1881.

[2] *Claude Chansonnette, jurisconsulte messin et ses lettres inédites. Mémoires de l'Académie*, in-8°, t. XXIX, 1880, 103 p.

[3] Bruxelles, 1881, in-4°, de CVIII-813 p.

Digitized by Google

des modifications s'opéraient dans la société : institutions féodales et militaires, magistratures locales, géographie politique, conditions économiques, rien n'échappait à ce mouvement. Dans son introduction, M. Wauters nous donne un aperçu de la situation de la Belgique pendant le dernier quart du XIIIe siècle et des tendances générales qui s'y manifestaient. On regrette dans ces pages l'absence du souffle chrétien mais il est de notre devoir de signaler cette synthèse du moyen âge, parce que trop souvent on néglige de lire les travaux originaux enfouis dans les épais in-4° de la commission royale d'histoire. D'ordinaire on n'ouvre ces volumes que pour y consulter quelques documents, et l'on accorde à peine un coup d'œil aux préliminaires où le contenu du livre est habilement condensé.

Ce n'est pas assez pour M. Wauters de nous épargner le soin de parcourir les collections diplomatiques; il met en outre à notre disposition les trésors qu'il a découverts dans ses patientes investigations. Les *Analectes de Diplomatique* [1] comprennent déjà cent vingt-deux pièces, embrassant une période de plus de trois siècles (1070-1405). La plupart de ces documents étaient restés inédits jusqu'à ce jour ; quelques-uns avaient été donnés par Butkens, Foppens ou Mirœus, mais leur texte était incomplet ou incorrect. L'ensemble de ces actes constitue une source très importante, surtout pour l'histoire du duché du Brabant.

— M. L. Devillers est conservateur des archives de Mons. C'est particulièrement aux annales du Hainaut que profitent ses labeurs. La première partie de son *Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière* [2], contient, au moins en substance, quatre cent vingt chartes, et relève les mandements des princes et de leurs principaux officiers. Signalons, comme modèles, les tables dressées avec un soin méticuleux, et gardons-nous d'oublier deux publications dues au même érudit et se rapportant encore à l'histoire du Hainaut. La première exhume quatorze chartes inédites de Baudouin IV et de ses deux successeurs (1164-1201) [3]; la seconde est une étude sur *le Hainaut depuis la mort de Marie de Bourgogne* (1482-1483) [4]. Elle est accompagnée de quatre-vingt-quatre pièces justificatives.

[1] *Analectes de diplomatique*, I, 40 pièces, 1070-1377. *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. VII, part. II, 82 pièces, 1088-1405, *id.*, 4e série t. VII, VIII.

[2] Bruxelles, 1881, in-4°, 800 p.

[3] *Quelques chartes des comtes de Hainaut, Baudoin IV, Baudoin V et Baudoin VI. Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. VIII.

[4] *Id.*, 4e série, t. VIII.

Digitized by Google

Le troisième volume de la *Collection des voyages des Souverains des Pays-Bas*, édité par MM. Gachard et Piot [1], concerne surtout Charles Quint. Il renferme une narration de la première visite de l'empereur à ses sujets espagnols (1517-1518) et l'histoire de ses expéditions contre les corsaires de Tunis et d'Alger. Un voyage de la reine Anne au delà des Pyrénées clôt cette série. Le tome IV et dernier est dû tout entier à M. Piot [2]. Il comprend, outre trois itinéraires de ducs du Brabant, le voyage de l'archiduc Albert en Espagne (1598), où Gilles du Faing décrit une grande partie de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne et rend compte des fêtes données en l'honneur du souverain des Pays-Bas, et le journal des voyages de Philippe II (1554-1559) par Jean de Vandenesse, augmenté d'un appendice de trois cent soixante-dix-sept pièces relatives au mariage du roi avec Marie Tudor. Toutes ces relations, enrichies de notes concises, nous initient aux mœurs, aux réjouissances, à la civilisation de l'époque et éclairent bien des points longtemps discutés.

— Pour réunir les 413 documents qui entrent dans le premier volume des *Relations politiques entre les Pays-Bas et l'Angleterre sous Philippe II* [3] et qui embrassent l'espace compris entre l'avènement de ce prince et son départ de notre patrie (1555-1559), M. Kervyn de Lettenhove a dû parcourir les archives de Bruxelles, le *Record Office*, le *British Museum*, les archives de Vienne et de Simancas. Mais si le travail était long et pénible, les résultats en sont inappréciables. M. Kervyn, par la comparaison des correspondances des diplomates anglais et espagnols et des envoyés belges près de la cour de Londres, obtient le tableau complet des relations qui existèrent entre Élisabeth et les chefs du gouvernement ou de la révolution dans les Pays-Bas. Mais l'intérêt de cet ouvrage n'est pas limité à nos provinces; les dépêches publiées ou analysées par notre savant compatriote se rapportent à des événements qui ont exercé une haute influence sur les destinées d'un grand peuple, et à ce titre, leur connaissance est indispensable à tous ceux qui étudient l'histoire générale et surtout l'histoire de la réforme. Philippe II avait épousé Marie Tudor, et le catholicisme, proscrit par Henri VIII, florissait de nouveau dans l'île des Saints. Cependant les protestants étaient nombreux dans le royaume ; chaque jour on découvrait leurs intrigues, leurs complots. Minée par la maladie, la Reine ne devait pas tarder à descendre au tombeau. Philippe, voulant à tout prix conserver à la Grande-Bretagne le trésor de la foi, décida son épouse à désigner

[1] Bruxelles, 1881, in-4° de XXXVII-606 p.
[2] Bruxelles, 1882, in-4° de XLII-770 p.
[3] Bruxelles, 1882, in-4° de XXXIV-630 p.

Digitized by Google

comme héritière du trône Élisabeth, qu'elle n'avait jamais voulu regarder comme sa sœur. Le roi d'Espagne pensait s'être attaché par les liens d'une reconnaissance éternelle la princesse ambitieuse qui allait ceindre la couronne. Et comment ne l'eût-il pas cru, quand Élisabeth protestait aux ambassadeurs de Philippe qu' « elle voulait du tout en tout soy conformer au vouloir de Sa Majesté, » et qu'elle ajoutait : « Aultrement seroie la plus ingrate personne qui fût oncques [1]. » Mais à peine Marie fut-elle morte que la nouvelle reine changea brusquement de dispositions. Son secrétaire d'État, son « Esprit » comme elle le nommait, Cécil, la poussa à reprendre l'œuvre néfaste de Henri VIII. Philippe II fit ouvrir des négociations en vue d'épouser Élisabeth et d'épargner ainsi un nouveau schisme à l'Angleterre. Mais la mission qu'ii avait confiée à ses diplomates échoua ; es novateurs triomphèrent, et bientôt s'ouvrit une atroce persécution religieuse.

Deux précédents courriers ont parlé de la *Correspondance du cardinal de Granvelle* reprise par M. E. Poullet [2]. Chaque année met au jour une partie des papiers de cet illustre personnage. Nous avons aujourd'hui sous les yeux les missives du cardinal pendant les 18 premiers mois de l'administration d'Alvarez de Tolède, duc d'Albe. Dans ce court espace de temps, les événements se succèdent avec une rapidité vertigineuse : arrestation, jugement et exécution des comtes d'Egmont et de Horne, institution du Conseil des troubles, rupture avec l'Angleterre, apparition *des gueux des bois* et pirateries des *gueux de mer*, guerre en Hollande, impôts vexatoires, indignation universelle, tels sont les points saillants de la tragédie dont les Pays-Bas étaient en ce moment le théatre. Les 243 documents reproduits par M. Poullet sont relatifs à tous ces faits. En considérant la profondeur des vues et la sagesse des conseils de Granvelle, on se persuade aisément qu'une longue suite de calamités eût été épargnée à nos provinces si cet homme d'État éminent était resté à la tête des affaires. Il faut joindre à la correspondance de Granvelle *les Documents relatifs à l'histoire du XVIe siècle* [3] que le même éditeur a collationnés. Ils ne sont pas nombreux; mais ils ne peuvent être négligés.

— Indépendamment de ses grands ouvrages, la Commission d'histoire publie, dans un recueil spécial, les communications plus restreintes qui lui sont faites par ses membres et ses correspondants. La collection

[1] Lettre de Christophe d'Assonleville au roi, du 13 novembre 1558, p. 282.

[2] Bruxelles, 1881, in-4° de 679 p.

[3] *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. VIII.

Digitized by Google

de ces bulletins forme une mine de renseignements précieux. Extrayons quelques titres des derniers volumes. M. Gilliots van Severen enrichit l'histoire des *Relations de la Hanse teutonique avec la ville de Bruges au commencement du XVIe siècle* de 25 pièces datant de 1500 à 1533 [1]. M. Ch. Piot, dont nous avons signalé l'an dernier les *Chroniques de Flandre et de Brabant,* a mis la main sur un feuillet détaché du manuscrit d'une des principales relations qu'il a publiées et a pu en combler une lacune [2]. Le même auteur nous met au courant de la correspondance qui s'échangea entre le protonotaire Christophe de Barroso et les conseillers du jeune Charles Quint [3] au moment où le premier de ces personnages, sous prétexte de négocier plusieurs combinaisons matrimoniales, cherchait à endormir la cour de Lisbonne dans une douce quiétude (1521-1522). Un autre travail du même écrivain permet de contrôler les *Relations véritables,* journal officiel du gouvernement espagnol en Belgique, et le récit qu'elles font des guerres qui ensanglantèrent les Pays-Bas pendant les dernières années du XVIIe siècle [4]. Les chroniques monacales de Forest et d'Heylissem, des rapports aux États, des sentences du grand conseil de guerre nous révèlent les souffrances inouïes qu'éprouvèrent les habitants de nos campagnes dévastées par les armées en présence. Notons encore une *Enquête sur la conduite des fonctionnaires sous le règne de Jean III duc de Brabant* [5]. Dans ces diverses études, M. Piot ne se borne pas à reproduire des textes : il les fait précéder de dissertations approfondies sur les époques que ces documents mettent en lumière [6].

— On est peut-être étonné de ne pas rencontrer ici le nom de M. S. Bormans. Nous ne devons pas en conclure qu'il ait cru pou-

[1] *Ibid.*, 4e série, t. VII.

[2] *Lacune d'une chronique en langue flamande. Compte rendu, etc.*, 4e série, t. VII.

[3] *Correspondance diplomatique entre Charles Quint et le Portugal* (1521-1522). *Compte rendu etc.* 4e série, t. VII.

[4] *Les querres en Belgique pendant le dernier quart du XVIIe siècle. Compte rendu etc.* 4e série, t. VIII.

[5] *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire.* 4e série, t. IX.

[6] Plusieurs volumes dus à la Commission d'histoire sont actuellement sous presse : le tome VII de la *Table chronologique des chartes et diplômes*, par M. A. Wauters ; le tome II du *Cartulaire des Comtes de Hainaut*, par M. L. Devillers ; l'*Histoire des causes et altérations des Pays-Bas de Renon de France*, par M. Piot ; le *Recueil des documents concernant les relations diplomatiques des Pays-Bas et de l'Angleterre, sous le règne de Philippe II*, tome II, par M. Kervyn de Lettenhove. — D'autres sont en préparation.

Digitized by Google

voir prendre quelque repos. Bien au contraire ; nous savons qu'il rédige actuellement d'immenses tables de matières pour guider le lecteur au milieu des fables rapportées par Jean d'Outremeuse, et qu'il élabore le plan d'un *Recueil des traités* qui modifièrent l'état de la Belgique au cours des âges. D'ailleurs, si nous abandonnons le terrain de l'Académie, nous retrouverons M. S. Bormans au premier rang des travailleurs. Nous avons déjà parlé du *Cartulaire de Dinant* [1]. La seconde partie, datée de 1881, est beaucoup plus importante que sa devancière. Elle n'embrasse qu'une courte période : trente ans. Mais dans ce court espace, Dinant est perpétuellement menacé par le duc Philippe le Bon, qui songeait à réaliser à son profit l'unité de nos provinces. Chaque journée apporte son sujet d'inquiétude ; aujourd'hui, la cité est abandonnée par l'évêque de Liége Louis de Bourbon, demain, elle le sera par le roi de France Louis XI. La guerre éclate, la bourgeoisie affolée ose insulter le prince héritier de Bourgogne, et bientôt, de cette commune florissante qui avait donné son nom à une industrie célèbre, il ne reste pas pierre sur pierre. Les cent quatorze pièces, inédites ou non, que M. Bormans imprime, respirent parfois la confiance, souvent le désespoir. On sent dans ces actes battre le cœur d'un peuple, et on ne peut les lire sans une émotion profonde.

Du reste, le malheur ne s'abattit pas sur les seuls Dinantais. A peine son père était-il mort, que Charles le Téméraire déclara la guerre aux Liégeois, vainquit leurs milices à Beusthem, entra dans leur ville par une large brèche pratiquée aux murailles d'enceinte, et abolit tous leurs privilèges, toutes leurs libertés. Les fiers communiers bannis, profitant de l'absence de leur vainqueur, rentrèrent à Liége, et y ameutèrent la populace ; mais l'ennemi revint à la charge, écrasa sous le nombre la valeur des rebelles, et après trois jours de meurtre et de pillage la soldatesque effrénée mit le feu aux quatre coins de la cité de saint Lambert. Le pape Paul II avait envoyé un légat, Onufrius, pour fléchir la fureur du duc : le succès ne couronna pas les efforts de ce médiateur ; après de pénibles négociations, il dut revenir à Rome accusé d'avoir voulu monter en usurpateur sur le trône épiscopal de Liége. Onufrius, pour se disculper, raconta la véritable portée de ses démarches. Cet écrit comtemporain a toute la valeur d'une source. M. le Dr Estrup de Copenhague le découvrit à Rome dans l'échoppe d'un bouquiniste, et l'analysa dans les *Annales historiques du Nord* (1828). Depuis, le manuscrit fut malheureusement égaré. La science belge devait pourtant être à même d'employer les révélations

[1] *Cartulaire de Dinant*, t. II, 1450-1482. Namur, 1881, in-8° de 380 p.

Digitized by Google

d'un des acteurs principaux de ce drame émouvant. M. Liebrecht fut chargé de traduire le travail du savant Danois. M. Bormans, dans *Liégeois et Bourguignons en 1468* [1], ajoute à cette version, avec des notes détaillées, une excellente revue des annales locales et étrangères concernant la terrible catastrophe de Liége au XVe siècle.

— La Révolution où s'engloutit, à la fin du XVIIIe siècle, l'indépendance de la principauté de Liége est l'objet d'une autre publication. Il s'agit des *Papiers de Jean Remy de Chestret* [2], encore un homme politique, intimement mêlé à toutes les intrigues, à toutes les délibérations, un témoin dont la déposition est capitale. Les deux ouvrages dont nous venons de parler, imprimés pour la *Société des Bibliophiles Liégeois*, ont été tirés à quelques exemplaires. Il est regrettable que les membres de ce cercle, pour le vain plaisir de posséder des raretés bibliographiques, n'appellent pas tout le monde à puiser dans leurs trésors, et réservent à un petit nombre de privilégiés des livres qui seraient si utiles à la science.

— Le même reproche ne peut être adressé à la Société brugeoise *l'Émulation*. Ses collections, accessibles à tous, prennent des proportions de plus en plus étendues : elles viennent encore de s'augmenter des *Trois Cartulaires de la Prévôté ou abbaye de Saint Martin à Ypres* [3]. Les cinq cent soixante-huit chartes ou extraits du premier volume contiennent, dans son essence, l'histoire de cette maison religieuse depuis sa fondation (1102) jusqu'en 1364. Saluons les résultats auxquels est arrivée, sans subsides officiels, une association privée qui aura bientôt fini de rassembler tous les documents originaux relatifs aux monastères de la Flandre Occidentale.

— Cette entreprise ne restera pas isolée. Plusieurs grandes œuvres, se rapportant plus spécialement à l'histoire religieuse, sont actuellement en préparation, et si leurs promoteurs tiennent leurs promesses, la Belgique aura édifié des monuments durables à la gloire de l'Église. Les RR. PP. Bollandistes continuent avec ardeur leurs travaux hagiographiques. Le nouveau volume qu'ils joindront bientôt à leur vaste recueil sera consacré aux vies de Saints honorés dans les premiers jours de novembre. Mais là ne se borne pas le zèle de ces savants infatigables. Sous le titre d'*Analecta Bollandiana*,

[1] *Liégeois et Bourguignons en* 1468, par le Dr Esdrup. Traduction du danois, publiée avec une introduction par M. Stanislas Bormans. Liége, 1881, in-8° (Publication de la Société des Bibliophiles liégeois).

[2] *Papiers de Jean Remy de Chestret pour servir à l'histoire de la Révolution liégeoise*, publiés par un de ses descendants, t. I. Liége, 1881, in-8° de XXXIX-378 p.

[3] Bruges. 1880, in-4° de 424 p.

Digitized by Google

ils ont résolu d'éditer une foule de pièces qui avaient échappé à leurs prédécesseurs, ou qui, pour différents motifs, n'avaient pu trouver place dans les in-f° des *Acta Sanctorum* [1]. Au moment où tant de travailleurs fouillent nos archives et nos bibliothèques, tirant de l'oubli nos chartriers et nos chroniques, les disciples de Saint Benoît ne pouvaient rester inactifs. Les traditions de leur ordre, des Martène, des Mabillon, des Bouquet, devaient les exciter et les encourager. Les cloîtres gothiques de Maredsous leur offrent une retraite paisible et solitaire, où l'esprit peut mûrir et mener à de grandioses conceptions. — Dom Gérard Van Caloen en annonce une qui sera digne des vastes travaux de ses devanciers. Dans une brochure-programme [1], il établit la liste des abbayes suivant la règle de Mont Cassin qui ont existé jadis en Belgique et dont l'histoire réunie formera le *Belgica Benedictina*. Puissent les laborieux religieux réaliser leur projet et se mettre à la tête de la renaissance que l'on signale de toutes parts dans l'activité littéraire bénédictine !

— De son côté, M. Claessens, chanoine de Malines, se propose de publier, sous ce titre : *la Belgique Chrétienne* [2], une série d'études où il mettra en relief les éléments de grandeur et de prospérité que notre patrie a empruntés au Christianisme. L'établissement et la propagation de la foi catholique, la fondation des premiers diocèses et les actes de leurs titulaires, l'origine et l'épanouissement des monastères, les relations de l'Église et de l'État au moyen âge, la création de nouveaux évêchés au XVIe siècle et leurs annales depuis cette époque, voilà les grandes lignes du plan suivi par l'historien. *Les Civilisateurs chrétiens de la Belgique* [3] (1872) avaient montré réunies en M. Claessens toutes les qualités désirables pour la réalisation d'un ouvrage si difficile. Depuis lors l'auteur n'a plus pris de repos. Il a rédigé une grande partie de son œuvre, et aujourd'hui il nous offre l'*Histoire des Archevêques de Malines* [4], en nous assurant que celle des Évêques d'Anvers est sur le point de paraître, et que plusieurs autres fragments considérables ne tarderont pas à voir le jour. L'histoire des Archevêques de Malines contient, avec la biographie des treize prélats qui ont occupé notre siège métropolitain de 1560 à 1867, un tableau de leurs luttes contre les hérésies et contre les em-

[1] On espère imprimer un volume par an. Au moment d'expédier ce courrier, nous recevons le premier fascicule de cette importante publication. Le temps nous manque pour en donner une appréciation détaillée.

[2] *Belgica Benedictina*. Bruxelles, 1881, brochure de 20 p. in-8°. Insérée aussi dans les *Wissenschaftliche Studien und Mittheilungen aus dem benedictiner Order*. Wurtzbourg et Vienne, 1881, in-8°.

[3] Liége-Malines, 1872, gr. in-8° de 282 p.

[4] Louvain, 1881, 2 vol. in-8° de 392-244 p.

Digitized by Google

piètements du pouvoir civil, des aperçus sur les principales erreurs des temps modernes et sur la vie religieuse des fidèles aux diverses périodes. Si M. Claessens parvint à parcourir toute la carrière qu'il s'est assignée, il méritera d'être classé avec feu Mgr de Ram, au premier rang de nos historiens ecclésiastiques.

— Une publication qui lui sera du plus grand secours, et qui ne jouit pas d'une vogue proportionnée à sa valeur, est le recueil publié à Louvain sous le titre d'*Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* [1]. Parcourez les volumes de cette revue (et c'est chose aisée depuis que les tables complètes de la première série ont été dressées avec soin), obituaires, nécrologes, annales monastiques, extraits de chartriers, visites pastorales, inventaires d'objets d'art, notices sur les églises, les couvents, les institutions, vous donnent mille renseignements inédits pour les annales religieuses de chacune de nos provinces.

— Notre tâche est loin d'être terminée. A défaut d'espace, nous nous sommes bornés à citer les publications académiques, les éditions de sources et quelques travaux relatifs à l'histoire ecclésiastique. Les nombreux ouvrages que nous avons dû cette fois passer sous silence seront examinés dans un prochain courrier.

LÉON LAHAYE.

[1] Louvain, in-8°. Cette revue paraît depuis 1864.

Digitized by Google

COURRIER ALLEMAND.

La question du *Jus primæ noctis,* depuis 1854, a donné lieu, surtout en France, à une vive polémique : la *Revue*, dans son premier volume, s'en est occupée. Elle vient d'être reprise par le docteur Carl Schmidt, conseiller à l'*Oberlandesgericht* de Colmar en Alsace [1]. L'auteur a consulté plus de six cents imprimés et reçu les communications d'environ quarante spécialistes ; la liste des ouvrages utilisés ne tient pas moins de trente-une pages. C'est assez dire le prix de ce travail ; chaque question est approfondie, les autres auteurs sont cités et critiqués, et cela avec un tel soin que le lecteur peut se former une opinion sur l'ensemble et sur les détails. Des trois chapitres de ce livre : *Exposé critique des théories modernes sur le Jus primæ noctis ; Exposé critique de chaque tradition sur le Jus primæ noctis ; Résumé et conclusion*, le second est le plus important : il passe en revue l'antiquité, — Asie, Afrique, Europe (p. 163-212), — le moyen âge, surtout la France, enfin les temps modernes. La conclusion est que le *Jus primæ noctis* est une invention du XVe ou du XVIe siècle, dont il faut chercher l'origine, soit dans certains faits de l'antiquité qu'on a pris à tort pour des usages, soit dans des récits de voyageurs sur la défloration des fiancées par les prêtres ou les chefs chez les peuples de différentes parties du monde, soit dans l'ignorance du véritable caractère des redevances payées dans la féodalité à l'occasion des mariages. On disait au XVIe siècle que c'était un reste du paganisme, et que le christianisme l'avait aboli : peu à peu on en vint à dire qu'il avait régné au moyen âge dans la plupart des pays de la chrétienté. C'est là une hérésie scientifique : la réfutation du docteur Schmidt est définitive.

[1] *Jus primæ noctis. Eine geschichtliche Untersuchung* von Dr Carl Schmidt. Freiburg in Brisgau, Herder, 1881, gr. in-8o de XLIII-397 p. — Il est bon de noter que l'historien officiel de la franc-maçonnerie, Henri Martin, traite ce droit de *notoriété historique* (*Hist. de France*, 4e édit., t. V, p. 569). Un tel mot classe son auteur. —*Note du traducteur.*

Digitized by Google

— L'*Histoire de l'Empire d'Allemagne depuis la fin du XIVe siècle jusqu'à la Réforme* [1], de M. Théodore Lindner, professeur à Münster, est un ouvrage de premier ordre. La première partie, comprenant deux volumes, a seule paru jusqu'ici : elle traite du règne de Wenzel. Le premier volume se divise en 28 chapitres, suivis de 22 digressions sur des points controversés ; le second volume, en 43 chapitres qui contiennent un grand nombre de communications nouvelles et intéressantes. On ne peut entrer ici dans l'examen particulier de chaque chapitre : ce sont des détails qui intéressent plutôt le lecteur allemand.

— On a souvent remarqué, dans ces derniers temps, l'importance décisive qu'avait eue sur la direction du concile de Constance l'alliance conclue contre la France, le 15 août 1416, à Canterbury, entre le roi des Romains Sigismond et Henri V, roi d'Angleterre. Le rôle joué par Sigismond dans ce changement de politique a été l'objet des appréciations les plus diverses. La questiona a été récemment reprise par le professeur J. Caro : son intéressante étude sur le *traité de Canterbury* [2] s'appuie en majeure partie sur une série de documents déjà publiés par lui dans le 59e volume de l'*Archiv für œsterreichische Geschichte* (p. 97-141), sous ce titre : *Extraits de la chancellerie de Sigismond ;* elle est surtout dirigée contre l'écrit du Docteur Lenz : *Le Roi Sigismond et Henri V d'Angleterre.* Cette polémique ne saurait manquer d'exciter en France un vif intérêt

L'histoire locale n'offre un intérêt général que si elle se rattache à l'ensemble dont elle expose une partie. Tel est le mérite du livre que vient de publier le curé de district Koch sur la ville d'Eschweiler et ses environs [3]. Topographie, antiquités romaines, Eschweiler domaine royal, Eschweiler fief de l'Église de Cologne, environs d'Eschweiler, statistique et généalogie, entre autres sa population du XVIe siècle, les armes des familles d'Eschweiler, et, en appendice, vingt chartes, actes et documents en partie inédits : telle est la substance de ce livre. Les digressions, celle notamment qui porte sur les rapports féodaux avec l'Église de Cologne, sont très réussies.

[1] *Geschischte des deutschen Reiches vom Ende des vierzehnten Jahrhunderts bis zur Reformation von Prof.* Dr THEODOR LINDNER. Erste Abtheilung : *Geschichte des deutschen Reiches unter König Wenzel.* Braunschweig, 1875-1880, 2 vol. gr. in-8° de XV-436, et XIX-545 p.

[2] *Das Bündniss von Canterbury. Eine episode aus der Geschichte des Constanzer Concils,* von J. CARO. Gotha, Perthes, 1880, in-8° de VIII-120 p.

[3] *Geschichte der Stadt Eschweiler und der benachbarten Ortschaften* von H.-H. KOCH, Divisionspfarrer in Frankfurt a. M. I Theil : *Die Ortsgeschichte.* Eschweiler, St-Peter u. Paul Verein, 1882, gr. in-8° de VIII-192 p.

Digitized by Google

— *Don Antonio de Acuña,* telle est la nouvelle surprise que nous devons à l'infatigable historien Constantin de Höfler, professeur et conseiller à Prague. C'est un complément de son ouvrage sur le Pape Adrien VI; il se rattache étroitement à son autre livre, *L'Insurrection des villes de Castille contre Charles Quint* (Prague, 1876)[1], dans lequel on trouve tant de détails nouveaux et le redressement de tant d'erreurs. Les mouvements qui agitèrent alors l'Espagne sont peu connus : la religion y était mêlée à la politique ; comme en Allemagne, des moines y prêchaient contre l'ancien ordre de choses ; le prolétariat se remuait dans les villes ; la haute noblesse favorisait le mouvement ou ne s'y opposait pas. Antonio de Acuña, évêque de Zamora, était l'âme de ces troubles. Léon X l'appelait le Luther espagnol. La situation du personnage montre assez l'importance de son histoire. Elle se divise en cinq chapitres : Don Antonio, évêque de Zamora ; Rapports de Don Antonio avec la Junte d'Avila et la Révolution ; Don Autonio à la tête de la Révolution ; Marche de Don Antonio sur Tolède ; il devient capitaine général du Royaume ; La Catastrophe du 23 mars 1526 : Don Antonio est exécuté à Simancas. Suivent des rapports inédits en espagnol, du 29 avril au 4 mai, sur les violences d'Antonio à Tolède. L'auteur établit de nombreux parallèles avec Luther. Comme l'*Histoire d'Adrien VI,* ce nouveau livre déplaira aux protestants : l'auteur s'y attend, et sans doute il s'en fait gloire.

— *L'histoire des agissements de Pack*[2], du docteur Stephan Ehses, intéresse l'histoire de la Réforme. On sait quels trouble suscita en 1528 la fable d'une alliance des catholiques pour la destruction des protestants : les protestants eux-mêmes sont d'accord pour en reconnaître la fausseté. Mais on ne savait si la charte apocryphe qui l'avait fait naître, était l'œuvre spontanée du docteur Pack, ou si c'était le landgrave Philippe de Hesse qui la lui avait inspirée. C'est ce point que le docteur Ehses cherche à mettre en lumière. Sa dissertation comprend trois chapitres : *Histoire des agissememts de Pack ; Recherche critique sur l'authenticité, l'auteur et le but de la charte d'alliance de Breslau; Les Réformateurs de Wittenberg.* Il a tiré des archives de Würzbourg de nouveaux résultats. Mais ses louanges pour Léopold de Ranke sont inadmissibles dans leur généralité. D'ailleurs le travail

[1] *Don Antonio de Acuña genannt der Luther Spaniens. Ein Lebensbild aus dem Reformations-Zeitalter. Aus grösztentheils unbekannten spanischen Quellen bearbeitet*, von Dr Constantin Ritter von Höfler. Wien, Braumuller, 1882, gr. in-8o de XII-120 p.

[2] *Geschichte der Pack'schen Händel. Ein Beitrag zur Geschichte der deutschen Reformation*, von Dr Stephan Ehses. Freiburg in B., Herder, 1881, gr. in-8o de IV-280 p.

Digitized by Google

est bien écrit : mérite d'autant plus précieux que la matière était plus rebelle. C'est un premier livre qui contient pour la carrière littéraire de l'auteur les plus belles espérances.

— *La correspondance de Sleidan* [1], le principal historien de la Réforme, est une publication importante du docteur Baumgarten, professeur à Strasbourg. Malgré toutes ses recherches, l'éditeur n'a pu réunir que 182 lettres écrites par Sleidan ou à lui adressées. La plus grande partie a été trouvée à Vienne : c'est la correspondance que Sleidan entretint dans ses dernières années avec Gaspard Nidbruck. Dans ses éclaircissements, le docteur Baumgarten étudie les rapports de Sleidan avec le cardinal du Bellay, son ambassade en Angleterre, la composition de ses *Commentarii de statu religionis Carolo V imperatori*. Tout cela est instructif, mais écrit au point de vue protestant, notamment l'injuste critique des appréciations du professeur Lampschulte sur les *Commentarii*. Sous cette réserve, l'édition est excellente.

— *La Correspondance du Landgrave Philippe de Hesse avec Bucer* [2] a plus d'importance encore que celle de Sleidan. Elle est tirée par M. Max Lenz des archives de Marbourg. Nous n'en avons encore que le premier volume: c'est le cinquième de la collection publiée depuis quelques années par l'administration prussienne des archives d'État. Ce volume va de 1529 à 1541. On y remarque, entre autres choses, de nouveaux détails sur la scandaleuse bigamie de ce Philippe que ses partisans ont surnommé le *Magnanime*, et sur la trahison du chevalier bavarois Léonhard de Eck à l'égard du parti catholique. A la suite de la correspondance, viennent quatre morceaux de l'éditeur sur Bucer et les Anabaptistes Hessois, le mariage en second (*Nebenehe*) du Landgrave Philippe, les tentatives des États d'Allemagne pour l'union politique et religieuse (1539-1546), et les négociations de Worms.

— De nouveaux documents sur la chute de Wallenstein continuent toujours à paraître[3]. Ce sont aujourd'hui deux volumes d'actes inédits, publiés par M. Hermann Hallwich. Ces actes se rapportent aux dernières années de Wallenstein, et sont surtout intéressants au point de vue militaire. Ils sont puisés aux archives d'État et aux archives du

[1] *Sleidan's Briefwechsel*, herausgegeben von HERMANN BAUMGARTEN. Strasbourg, Trubner, 1881, in 8° de XXXI-335 p.

[2] *Briefwechsel Landgraf Philipp's des Grossmüthigen von Hessen mit Bucer*, herausgegeben und erläutert von MAX LENZ. Erster Theil. Leipzig, Hirzel, 1880, in 8° de LIII-542 p.

[3] *Wallenstein's Ende Ungedruckte Briefe und Acten*, von HERMANN HALLWICH. Leipzig, Duncker und Humblot, 1877, 2 vol. in 8° de LVII-631 et CLXXXII-565 p.

Digitized by Google

ministère de la guerre à Vienne ; en Bohême, aux archives comtales de Waldstein et aux archives publiques. Il est regrettable que l'éditeur se soit trop réduit au rôle de copiste : son introduction mérite d'être lue.

— A côté de sa grande *Histoire de la guerre de trente ans*, encore inachevée, le professeur Gindely publie une histoire populaire de la même guerre en trois parties, dont deux ont paru cette année [1]. La première a pour titre spécial : *La Révolte de Bohème et sa punition* (1618-1621) ; la seconde : *La guerre basse saxonne, danoise et suédoise jusqu'à la mort de Gustave Adolphe* (1622-1632). L'auteur met à profit ses longues recherches, encore inédites, notamment sur Wallenstein et sur une conspiration espagnole, inconnue jusqu'ici, contre la vie de Gustave Adolphe (p. 257). Quant au sac de Magdebourg, il en décharge Tilly, et démontre la culpabilité de Falkenstein et des habitants.

— *La vie de Jean a Lasco* [2], par M. Hermann Dalton, touche à l'histoire de Pologne, d'Allemagne et d'Angleterre pendant la Réforme. Elle comprend trois parties : *Jean a Lasco catholique chez lui ; Jean a Lasco protestant en Allemagne et en Angleterre; Jean a Lasco protestant dans son pays.* L'ouvrage est d'un protestant, qui ne cite que rarement les auteurs catholiques. Sa connaissance de la langue polonaise lui a permis d'utiliser de nombreux documents. On peut lui reprocher souvent un ton de prédicant plutôt que d'historien, un trop vif enthousiasme pour son héros, et des lacunes regrettables : trop peu de détails, notamment, sur le retour de la Pologne au catholicisme.

— L'excellent ouvrage de M. Opitz sur Marie Stuart [3], se termine avec le second volume, qui vient de paraître. A propos du premier, nous reprochions à l'auteur de ne point citer ses sources : les citations se trouvent dans le tome second. Toutefois elles sont courtes. Quoique protestant, M. Opitz se pose en apologiste de la malheureuse reine. C'est aussi l'attitude du protestant Bekker dans son remarquable ouvrage : *Marie Stuart, Darley* (et non *Darnley*), *Bothwell* [4]. Quoique ses recherches aient été commencées dans l'intention de prouver la

[1] *Geschichte des dreissigjährigen Krieges*, in drei Abtheilungen, von Anton Gindely. Prag, Tempsky, 1882, 2 vol. de xii-267 et viii-282 p.

[2] *Johannes a Lasco. Beitrag zur Reformationsgeschichte Polens, Deutschlands u Englands*, von Hermann Dalton. Mit Portrait. Gotha, Perthes, 1881, gr. in 8° de xxvii-377 p.

[3] *Maria Stuart nach den neuesten Forschungen dargestellt*, von Theodor Opitz. Zweiter Band. Freiburg in Brisgau, Herder, 1882, in 8° de iv-432 p.

[4] *Maria Stuart Darley. Bothwell*, von Dr Ernst Bekker, durch ein Vorwort eingeführt von W. Onken (*Giessener Studien auf dem Gebiet der Geschichte I*). Giessen, Ricker, 1881, in-8° de xi-387 p.

Digitized by Google

culpabilité de Marie, M. Bekker déclare formellement qu'avant le meurtre de Darley il n'y eut entre elle et Bothwell aucun rapport criminel.

— Le second et dernier volume de l'*Histoire des États de l'Eglise*[1], par M. Moritz Brosch, vient de paraître : la tendance protestante y est plus sensible que dans le premier. L'auteur prétend démontrer l'impossibilité du pouvoir temporel : l'État de l'Église est une monstruosité politique. La thèse lui est d'autant plus facile à soutenir qu'il ignore les plus grands ouvrages catholiques et qu'il puise surtout aux sources vénitiennes. Ces sources ont de la valeur, mais elles sont d'une partialité dont il ne tient pas compte. Quant à son ignorance de la littérature catholique, elle est impardonnable : à propos du rôle des Papes dans la guerre de la succession d'Espagne, pas un mot de l'ouvrage de Klopp ! A propos des rapports des Papes avec le Piémont, pas un mot de celui du cardinal Hergenröther ! Même silence à l'égard de tant de travaux publiés dans les *Historisch-politische Blätter* de Munich. A l'inverse, de larges emprunts sont faits à la littérature anticatholique. Dans le dernier chapitre, consacré à la chute du pouvoir temporel, l'auteur perd jusqu'à la dignité de l'historien. Il admet toutes les fables, comme le cas Mortara ; il calomnie Pie IX ; il compare l'État de l'Église avec les Électorats ecclésiastiques d'Allemagne. Depuis la nouvelle attitude du prince de Bismarck dans cette question, il est à croire que M. Brosch modifierait ce chapitre.

Dr Louis Pastor.

Innsbruck, août 1882.

[1] *Geschichte des Kirchenstaates* von Moritz. Brosch. Zweiter Band : *Die Jahre* 1700 *bis* 1870. Gotha, Perthes, 1882, gr. in 8° de xi-469 p.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

SOMMAIRE : Un peu de théorie. Quatrième causerie : *De la tradition orale et des monuments non écrits.* — Prix décernés par l'Académie française. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Prix Gobert. Concours des antiquités nationales. Lectures et communications. — Académie des sciences morales et politiques. Prix décernés. Prix proposés. Communications. — Comité des travaux historiques. Questions proposées aux sociétés savantes. — Le Salon bibliographique. — Publications récentes ou en préparation. - Nécrologie : M. de Champagny, M. Dareste de la Chavanne, le R. P. Gagarin.

Nous aborderons aujourd'hui, en nous attachant toujours à suivre les pas du P. de Smedt, la question de l'autorité qu'il convient d'attribuer à la *tradition orale*. Mais nous commencerons par distinguer soigneusement de la *tradition historique naturelle*, la *tradition dogmatique surnaturelle*, dont l'Église catholique est dépositaire, avec un privilège d'infaillibilité dont toutes les attaques de l'incrédulité ne sauraient ébranler le fondement divin, consistant dans les promesses de Jésus-Christ, contre lesquelles aucun effort soit de la puissance, soit de l'intelligence humaine, n'a jamais prévalu et ne pourra jamais prévaloir. La *tradition orale naturelle* appelée aussi *vulgaire* ou *populaire*, peut être définie « la relation d'un fait par des témoins seulement médiats et de beaucoup postérieurs au temps où se place ce fait, les témoins immédiats et contemporains du fait, et même les témoins intermédiaires, par lesquels la connaissance en a été transmise, demeurant absolument inconnus. » Il faut remarquer que cette tradition vulgaire ne change pas de nature pour avoir été fixée plus tard par écrit. Le P. de Smedt rapporte à ce propos le passage suivant de Daunou, passage dont l'exactitude est d'ailleurs seulement relative : « Les traditions passent successivement par trois états distincts. D'abord elles ne sont que des récits qu'un père fait de vive voix à son fils, ou qu'une génération, composée de plusieurs familles, transmet à la génération suivante..... Le second état des traditions commence au moment où ces notions historiques, vraies ou fausses, pures ou altérées, donnent lieu à des usages domestiques ou publics, le fixent par des cérémonies, des coutumes, des institutions civiles ou religieuses, s'introduisent même dans le langage, s'attachent à des expressions communes, et contribuent à former le vocabulaire. Dans leur troisième et dernier état, elles sont représentées par des signes

Digitized by Google

quelconques, emblèmes, images, écriture hiéroglyphique ou alphabétique, registres enfin, mémoires ou annales. Il peut arriver même qu'elles soient recueillies, écrites, publiées par des étrangers. C'est ainsi que l'ouvrage d'Hérodote nous tient lieu des traditions de plusieurs peuples antiques, et qu'il en est pour nous le premier et le plus ancien fonds. Que tôt ou tard on ait fini par écrire les récits traditionnels, cette circonstance, sans laquelle nous ne les connaîtrions pas aujourd'hui, n'en change point la nature...; il n'y a toujours là originairement que des transmissions orales plus ou moins prolongées. »

Le P. de Smedt estime que l'autorité de la *tradition orale naturelle* peut être à peu près assimilée à celle de la *renommée* ou *rumeur populaire*. « Des deux côtés, dit-il [1], même foule innombrable de témoins intermédiaires entièrement inconnus, généralement d'accord sur la substance des faits, mais souvent très opposés entre eux dès qu'on vient aux détails ; des deux côtés aussi, même ignorance quant à la qualité des témoins primitifs ; enfin, des deux côtés, même expérience d'une multitude de cas où la nouvelle propagée s'est trouvée véritable, et d'une multitude d'autres où elle a été complètement démentie. Eh bien ! supposons un homme prudent qui a le plus grand intérêt à savoir exactement ce qui ce passe dans un pays lointain, et apporte un soin minutieux à s'en informer. Que fait-il, lorsqu'il apprend par la rumeur publique un événement important qu'on dit s'y être accompli ? Accepte-t-il de confiance tous les détails qui lui parviennent par cette voie ? Ou, au contraire, n'y prête-t-il aucunement l'oreille ? Ni l'un ni l'autre. Il recueille avidement les récits divers qu'on colporte, il les compare, il voit sur quels points ils s'accordent, sur quels points ils sont en divergence. Cependant il ne se hâte pas de conclure. Il suspend son jugement; il tâche de se procurer les rapports officiels ; il écrit à ses amis qui sont sur les lieux pour obtenir d'eux des nouvelles certaines, la confirmation des faits sur lesquels on s'accorde, la solution des difficultés qui naissent au contraire des versions discordantes. Le caractère des personnages chargés des rapports officiels est-il tel qu'il n'ose se fier à eux ? lui est-il impossible de correspondre avec ses amis, parce que les communications sont interrompues par la guerre ou pour toute autre cause ? en un mot, se trouve-t-il réduit aux seules informations de la rumeur publique ? il restera indéfiniment dans l'état de doute et se contentera d'une probabilité plus ou moins forte, jusqu'à ce qu'il trouve le moyen de mieux s'éclairer. Pourquoi n'agirions-nous

[1] *Études religieuses*, etc. 4e série, t. V, 1870, p. 82 et suiv.

Digitized by Google

pas de même en présence d'une tradition populaire ? N'a-t-elle pas les mêmes droits à notre attention, et n'avons-nous pas vis à vis d'elle les même motifs de défiance ? Ce secours n'a-t-il pas mis souvent des critiques sagaces sur la voie de découvertes importantes auxquelles ils ne seraient jamais parvenus par le seul moyen des monuments écrits ou figurés ? Et, d'un autre côté, ces critiques n'ont-il pas eu à constater, en étudiant des documents historiques, le mélange singulier et, s'il est permis de parler ainsi, capricieux, de vrai et de faux qui se rencontre à chaque pas dans les traditions populaires ? Ceux qui sont tant soit peu au fait des résultats obtenus par les restaurateurs de l'histoire ancienne de l'Orient et des magnifiques travaux de M. J. B. de Rossi sur les catacombes romaines, n'hésiteront pas à répondre affirmativement. Il serait donc également téméraire, et de ne tenir aucun compte des traditions orales pour s'en rapporter uniquement aux témoignages écrits et aux monuments contemporains, et d'ajouter à ces traditions une foi entière, à la seule condition qu'elles ne soient pas en contradiction formelle avec d'autres données de l'histoire, sans en recevoir d'ailleurs aucune confirmation. Jamais elles ne seront par elles-mêmes un fondement suffisant pour établir avec certitude la vérité d'un fait historique, à moins qu'il ne s'en rencontre plusieurs *de sources diverses*, dont l'accord ne peut s'expliquer que par l'existence de ce fait ; mais elles serviront de point de départ à des recherches fécondes, et quelquefois elles nous donneront de certaines énigmes historiques une explication que nous aurions vainement cherchée dans les écrits du temps. Souvent aussi, elles nous feront découvrir dans ceux-ci des détails précieux, que nous n'y aurions jamais remarqués, tant la mention en est brève ou obscure, mais dont le sens nous est éclairci et en quelque sorte révélé par elles. Recueillons donc avec soin les traditions populaires des différents pays et des différentes époques, comparons-les entre elles, examinons-en la valeur à la lumière des autres renseignements acquis par la science ; et lorsque cette lumière nous fera complètement défaut, ayons la patience d'attendre qu'elle nous soit apportée par de nouvelles découvertes, nous contentant jusque-là de la probabilité quelconque qui résulte de la tradition. Ce sera le moyen de ne rien perdre de nos richesses, sans nous exposer à en exagérer l'importance et à les rendre suspectes en y mêlant des pièces de mauvais aloi. »

Il est deux règles que l'on présente quelquefois comme de bons guides pour la critique dans l'appréciation de l'autorité des traditions populaires, et que le P. de Smedt ne trouve pas suffisamment sûres. L'une de ces règles recommande de tenir pour vraie la substance des

Digitized by Google

faits rapportés par ces traditions, en rejetant ou en tenant pour douteux les détails de ces faits et leurs circonstances accidentelles. Il est juste de reconnaître que cette règle se trouve exacte dans un grand nombre de cas. Mais il en est beaucoup aussi, dit le P. de Smedt, où la substance même du fait n'a d'autre fondement que la naïve hardiesse de l'imagination populaire. Parmi les curieux exemples qu'a rapportés de ces erreurs le savant jésuite[1], nous citerons une curieuse légende thuringeoise, « dont la première trace saisissable apparaît en 1584, mais qui ne tarda pas à se répandre par toute l'Allemagne et à trouver du crédit même chez les plus respectables historiens ; aujourd'hui encore, bien de braves Allemands ne doutent pas de son entière vérité. Vers 1227, un comte de Gleichen s'en alla guerroyer en Palestine, à la suite de son suzerain, le landgrave de Thuringe. Après maint beau fait d'armes, il y tomba au pouvoir des Sarrasins. Réduit à la dure condition d'esclave, le preux chevalier traînait douloureusement le poids de sa misérable existence, lorsque son heureuse étoile le mit sur le chemin de la fille du sultan. Celle-ci fut frappée de la bonne mine du captif, et ayant été informée de sa noble origine, elle se prit d'amour pour lui, tellement qu'elle n'eut plus d'autre pensée que de briser ses fers et de l'avoir pour époux. Bref, elle fit tant et si bien qu'un jour, après treize ans d'absence, on vit arriver au château de Gleichen le noble comte, accompagné de sa libératrice. Grande allégresse au manoir seigneurial, comme bien l'on peut penser ; force témoignages d'admiration et de reconnaissance prodigués à l'illustre étrangère. Mais, hélas ! au milieu de la joie générale, se révéla pour elle un obstacle à la réalisation de ses vœux, obstacle imprévu dont son compagnon de fuite avait probablement oublié de l'avertir, préoccupé qu'il était avant tout de se tirer des mains des mécréants. Le comte était marié, et sa femme vivait encore, toujours fidèle à la mémoire de l'époux qu'elle croyait avoir perdu. Celui-ci était trop bon chrétien et trop bon mari pour s'arrêter à la pensée d'une union criminelle. D'un autre côté, il lui était dur d'abandonner l'héroïque jeune fille à qui il devait la liberté et qui avait tout quitté pour le suivre. Dans son embarras, il ne vit rien de mieux que d'exposer le cas au Saint-Père, qui était pour lors Grégoire IX. Le bon Pape se laissa attendrir au touchant récit de ses aventures, et leva toute difficulté en lui accordant, en 1240 ou 1241, une dispense qui lui permettait d'épouser la princesse musulmane, tout en conservant sa première femme. Il poussa même la bienveillance jusqu'à envoyer à la fiancée un bijou, qu'on montrait encore au

[1] *Études religieuses*, etc., vol. cité., p. 84-86.

Digitized by Google

XVIIe siècle. Le mariage se fit, et s'il fallait croire la légende jusqu'au bout, le comte vécut ensuite de longues années avec ses deux femmes, sans que jamais le plus léger nuage de jalousie soit venu troubler la bonne harmonie entre elles. Veut-on savoir maintenant ce qui a donné lieu à cette romanesque histoire ? Tout simplement une pierre tumulaire, sur laquelle était représenté un chevalier entre deux figures de femme : l'une de celles-ci portait une coiffure d'une forme singulière et parsemée d'étoiles et de perles. Cette coiffure a été, aux yeux du peuple, un indice manifeste de l'origine orientale de celle qui en a été parée, et il ne lui en a pas fallu davantage pour réunir autour de cette donnée tout l'échafaudage de la légende. Le monument est très probablement celui d'un comte de Gleichen, mort en 1494, après avoir épousé successivement deux femmes, bien entendu sans devenir bigame. »

L'autre règle, dont le P. de Smedt réduit aussi la valeur, est celle qui recommande de tenir pour équivalant à un témoignage certain les traditions populaires relatives à un fait éclatant, public, qui a eu nécessairement un grand nombre de témoins, quand ces traditions ont été universellement admises pendant un laps de temps considérable, et que pendant tout ce temps il ne s'est élevé contre elles aucune réclamation, même de la part de ceux qui avaient tout intérêt à les contredire et qui étaient le plus à même de le faire. « Rien de plus facile, dit le savant critique, que de justifier cette règle par des considérations *a priori*. Elle pourra même sembler plutôt trop sévère qu'indulgente. Et cependant, prise dans sa généralité, elle ne peut tenir contre le témoignage de l'histoire. Celle-ci nous montre des faits absolument et évidemment faux, pour lesquels cependant se réunissent toutes les susdites conditions. » Le P. de Smedt cite à ce propos la fameuse tradition sur la papesse Jeanne, dont Jean Hus put se servir au concile de Constance comme d'un argument contre l'autorité pontificale, sans qu'aucun des Pères ou des théologiens du concile élevât la voix pour la nier, quoiqu'il ne fallût pas de bien laborieuses recherches pour démontrer la complète fausseté de cette écœurante histoire. Le P. de Smedt, d'ailleurs, notons-le bien, ne veut pas dire qu'une tradition populaire réunissant les conditions ci-dessus énumérées doive être, malgré la règle en question, considérée comme *fausse*, mais seulement que ces conditions seules, indépendamment de tout autre motif de crédibilité et de l'étude intrinsèque du fait ainsi transmis, ne suffisent pas pour élever ce fait d'une *probabilité* plus ou moins grande jusqu'à la *certitude historique* proprement dite.

Les faits historiques essentiellement liés avec la tradition dogmatique de l'Église universelle, faisant corps avec cette tradition, participent de la certitude absolue dont le divin fondateur du christia-

Digitized by Google

nisme a fait le privilège surnaturel du dépôt commis jusqu'à la fin des siècles à la garde vigilante et à l'infaillible interprétation de Pierre et de ses successeurs. Les traditions historiques des Églises particulières ne participent assurément point à ce privilège. Mais ne doit-on pas pourtant leur reconnaître une valeur tellement supérieure à celle des simples traditions populaires, qu'elles s'élèvent presque, par elles-mêmes et par elles seules, jusqu'à la certitude historique? Quoiqu'il faille, en tout état de cause, ne jamais mépriser à la légère aucune de ces traditions, mais au contraire les conserver, les recueillir, les étudier avec le plus grand soin, et, si la piété y est vraiment intéressée, les traiter toujours, dans la pratique, avec le plus grand respect, néanmoins, en théorie et dans la rigueur d'une méthode vraiment scientifique, le P. de Smedt ne pense pas qu'elles aient droit à autre chose qu'à la valeur d'une probabilité plus ou moins forte selon les cas, même quand elles ont été consignées depuis longtemps dans des documents écrits et dans des livres liturgiques, à moins qu'elles ne répondent dans une mesure suffisante aux deux conditions que le savant religieux formule en ces termes [1] : « D'abord que, depuis la génération témoin des faits jusqu'à l'apparition de ces mêmes faits dans les traditions d'une Église, celle-ci ait été organisée et administrée selon toutes les règles ; en second lieu que, pendant le même laps de temps, son clergé ait été tellement composé qu'on ne puisse aucunement le suspecter d'avoir rien admis à la légère, rien dénaturé... Lorsque les deux conditions indiquées se trouvent réunies, les traditions ecclésiastiques acquièrent une importance très considérable, même pour la connaissance des faits de beaucoup antérieurs à l'époque où l'on peut constater leur existence. Elles devront quelquefois être mises presque au même rang que les documents contemporains et publics. Du reste, on pourra, dans une certaine mesure, attacher cette importance à toutes celles qui se sont transmises dans des conditions analogues. » Les exigences du P. de Smedt au sujet des traditions, même ecclésiastiques, paraîtront peut-être bien dures à un certain nombre d'esprits; mais il n'est pas douteux que la juste réaction qui a eu lieu de notre temps contre les excès rationalistes de la critique janséniste des deux derniers siècles, est, suivant la pente humaine, tombée elle-même dans des excès fidéistes auxquels le moment paraît venu de poser des bornes. Nous ne devons pas en effet oublier que si la tradition, même purement humaine, est un instrument de vérité, le *traditionalisme* est une erreur, et, après tout, le *fidéisme* ne peut pas plus prétendre aux privi-

[1] *Études religieuses*, etc., vol. cité., p. 77-78.

Digitized by Google

lèges de la foi, que le *rationalisme* n'a droit aux égards qui sont dus à la raison.

Nous dirons seulement un mot des documents historiques appartenant à la classe des *monuments non écrits*. On appelle de ce nom tous les objets matériels faits dans les siècles passés et qui nous sont parvenus : édifices, tombeaux, meubles et ustensiles, vêtements, armes, statues, tableaux, sceaux, monnaies, médailles, etc. Les questions relatives à l'authenticité et à l'interprétation de ces monuments sont la matière de sciences spéciales, auxiliaires de la critique historique : *archéologie, numismatique, sphragistique*, etc. En ce qui concerne la valeur des conclusions historiques qu'on en peut tirer, l'appréciation de leur autorité doit être faite selon des règles analogues à celles que l'on suit pour les documents écrits, non seulement, ce qui va de soi, quand les objets en question portent quelque inscription gravée, mais aussi quand ils offrent la représentation figurative, en forme de sculpture ou de peinture, de l'événement ou du personnage dont ils sont destinés à conserver le souvenir. Cette représentation, en effet, équivaut au témoignage écrit de ceux qui ont fait exécuter ces objets. Quand, ce qui est très fréquent, les monuments de ce genre ne conservent directement par aucune représentation le souvenir d'aucun fait, on peut néanmoins en tirer par le raisonnement les plus précieux renseignements sur les mœurs, les institutions, les croyances des peuples anciens. Mais alors ce mode d'investigation semble se rattacher plutôt à une nouvelle catégorie des procédés de la critique historique : celle où, désirant apporter de nouveaux indices aux renseignements fournis par les témoignages extérieurs et directs, ou en l'absence de ces témoignages, elle scrute la nature propre et pèse la vraisemblance interne des faits qu'elle examine, celle aussi où, appliquant à la science historique toutes les ressources de la logique, elle conclut hardiment du connu à l'inconnu, et se donne carrière dans le champ noble et périlleux de l'induction et de la conjecture.

L'Académie française a maintenu, cette année, le grand prix Gobert à M. A. Chéruel pour son *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV* et pour le premier volume de son *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*. Elle a maintenu le second prix à M. Berthold Zeller pour ses deux ouvrages : *Richelieu et les ministres de Louis XIII* (1621-1624) ; — *Le Connétable de Luynes, Montauban et la Valteline*. — Elle a réparti le prix Thérouanne entre M. Forneron pour son *Histoire de Philippe II*, M. le comte de la Ferrière pour son *Introduction à la publication des lettres de Catherine de Médicis*, et

Digitized by Google

M. le comte de Luçay pour son ouvrage intitulé : *Les Secrétaires d'État depuis leur institution jusqu'à la mort de Louis XV*. Nous mentionnerons encore, comme se rapportant aux études d'histoire, les récompenses accordées, sur la fondation Marcelin Guérin, à M. Charles Yriarte, pour son ouvrage intitulé : *Un condottière au XVe siècle*, à M. Ernest Daudet, pour son *Histoire des conspirations royalistes du Midi*, à M. Emile Bos, pour son ouvrage intitulé : *Les Avocats au Conseil du Roi*, à M. l'abbé Fabre, pour son ouvrage sur *la Jeunesse de Fléchier*; — sur la fondation Bordin, à M. Vandal pour son étude sur *Louis XV et Élisabeth de Russie*, et à M. G. Pallain pour la publication de la *Correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII pendant le Congrès de Vienne*; — sur la fondation Montyon, à M. Albert Duruy pour son livre intitulé : *L'Instruction publique et la Révolution*, à M. Frédéric Masson, pour son étude sur *le marquis de Grignan*, à M. Victor Guérin, notre savant collaborateur, pour son ouvrage sur la *Terre Sainte*.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le grand prix Gobert à M. Paul Viollet, pour sa publication des *Établissements de Saint Louis*, avec une ample et importante *Introduction*. Elle a décerné le second à M. Frédéric Godefroy pour le premier volume de son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*. — La Commission des antiquités nationales a établi ainsi l'ordre de ses récompenses : la première médaille a été décernée à M. J. Guiffrey pour son étude sur *la tapisserie en France*; la seconde à notre savant collaborateur M. Antoine Héron de Villefosse et à M. l'abbé H. Thédenat pour le premier volume de leur publication intitulée : *Cachets d'oculistes romains*, la troisième à M. Kohler pour son *Etude sur la vie latine de sainte Geneviève*. La première mention a été accordée à M. Héron pour sa publication intitulée : *Œuvres de Henri d'Andeli* ; la seconde à M. Charles Molinier, pour son étude sur *l'Inquisition dans le Midi* ; la troisième à M. Perroud, pour son ouvrage intitulé : *Les Origines du duché d'Aquitaine*; la quatrième à M. de la Chauveluys pour son étude sur *les Armées des ducs de Bourgogne* ; la cinquième à M. Fierville pour sa publication de *Documents sur Philippe de Commynes* ; la sixième à M. d'Hermansart pour son étude sur *les Corporations de Saint-Omer*. — Parmi les lectures et communications faites à l'Académie, nous signalerons les suivantes. Dans les séances des 2 et 9 juin, M. Ch. Robert a achevé la lecture de son mémoire sur Gondovald et les monnaies à l'effigie de Maurice Tibère. — Dans la séance du 9, M. Miller a donné lecture d'une notice sur l'ouvrage d'Élien intitulé : *Histoires variées*, où se trouvent les plus curieux renseignements sur le prix des denrées et qui est de nature à faire la lumière

Digitized by Google

sur cette partie de l'état économique de l'antiquité. — Dans la séance du 16, M. de Grandmaison a fait une communication au sujet de chartes découvertes dans des reliures de registres de l'état civil du département d'Indre-et-Loire. Ce sont des pièces volées, on ne sait par qui ni quand, au dépôt des archives départementales : elles ont appartenu à l'abbaye Saint-Julien de Tours, et se rapportent généralement au derniers tiers du xe siècle. M. de Grandmaison est parvenu à reconstituer douze chartes entières, de 940 à 984. L'une d'elles porte une signature en grec. Il faut féliciter le savant archiviste du département d'Indre-et-Loire d'avoir si fructueusement suivi l'exemple donné par M. J. Delaville le Roulx et par M. Gauthier, greffier du tribunal de Loches, qui ont antérieurement retrouvé et reconstitué d'anciennes chartes par des procédés analogues. — Dans la séance du 23, M. Oppert a repris la lecture de ses études sur les textes chaldéens nouvellement découverts par M. de Sarzec. — Dans les séances des 23 et 29 juin, et dans celle du 7 juillet, M. Aubé a lu un mémoire sur *Polyeucte*, dans lequel il s'est proposé d'établir, par la discussion des documents contemporains des persécutions, que ce martyr a eu, quoi qu'on en ait dit, une existence historique certaine, et que, plusieurs chrétiens de ce nom ayant été martyrisés, il y a lieu de rechercher quel est celui d'entre eux que Corneille a choisi pour héros de sa tragédie. S'appuyant sur les *Actes du martyre de Polyeucte*, texte conservé dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, M. Aubé estime que Polyeucte a dû être martyrisé entre 250 et 260, sous le règne de Dèce ou de Valérien. — Dans les séances du 12 et du 21 juillet, M. Halévy a communiqué le résultat de ses études sur les inscriptions chaldéennes rapportées de Mésopotamie par M. de Sarzec. M. Ledrain a communiqué des observations sur l'une de ces inscriptions dans la séance du 12. — Dans les séances des 21 et 28 juillet, M. Le Blant a donné lecture d'un travail sur *Les Chrétiens dans la société païenne aux premiers âges de l'Église*. — Dans la séance du 4 août, M. Egger a communiqué à l'Académie quelques observations sur une inscription funéraire d'Athènes que M. Komnanoudis, correspondant de l'Institut, vient de publier dans le dernier fascicule de l'*Athenæum*. Cette inscription se compose d'une liste de soldats morts dans diverses guerres, dont la date se place dans les trente ou quarante années qui précèdent la guerre du Péloponèse, et de distiques en l'honneur de ces soldats. Elle présente de l'intérêt pour les historiens en trois points principaux : 1° par sa date et par certains caractères archaïques, notamment dans les distiques qui la terminent ; 2° pour quelques noms propres de citoyens athéniens, qui rappellent des victoires récentes de leur patrie, comme chez les Romains le surnom *Africanus* rappelait les victoires des Scipions sur les Carthaginois : 3° comme nouveau témoignage, après

Digitized by Google

quelques autres déjà connus, de l'attention patriotique des Athéniens à faire figurer sur les marbres des tombeaux les noms des guerriers morts pour la patrie, tandis que dans les oraisons funèbres prononcées sur les tombes, ce fut longtemps l'usage de ne pas les nommer, et d'honorer leur dévouement par des éloges d'un caractère tout à fait général, sans signaler aucun d'eux par la mention spéciale de son nom. Dans la séance du 18 août M de la Blanchère a lu un mémoire sur les *Djédar*, monuments situés à l'entrée des hauts plateaux qui s'étendent au sud du Tiaret, sur la Djébel Ladjdark et le Kendrat Héraoui. Ils sont au nombre de dix, divisés en deux groupes. Chaque monument consiste en une pyramide à base quadrangulaire, posée sur un soubassement carré en pierre de taille. On y pénètre par une porte pratiquée dans la face Est de la pyramide, et à laquelle on accédait par une avancée qui pouvait s'y relier par un pont volant. Dans l'intérieur est un système de galeries et de salles, parfois assez compliqué. Les dimensions de ces pyramides sont très variables. La plus grande avait 34 mètres de hauteur et 45 mètres de côté à la base. Leur technique annonce le temps du Bas-Empire. On remarque sur l'une d'elles une inscription de l'époque des Sévères. L'ornementation des portes rappelle les motifs usités du IVe au VIIIe siècle. On y rencontre de nombreux emblèmes chrétiens, tels que christs, poissons, lampes, colombes, tous assez mal exécutés. L'un de ces monuments renferme deux salles décorées de peintures, qui offrent les caractères du Ve et du VIe siècles. Suivant toute probabilité, les Djédar sont les tombeaux d'une dynastie indigène catholique, puissante dans la Mauritanie césarienne vers le Ve et le VIe siècles. On ne saurait guères fixer d'une façon certaine l'époque de son avènement et de sa chute. Son centre paraît avoir été le Sersou et Tiaret. Sous cette dynastie indigène, un grand État catholique et romain se maintint indépendant des empereurs de Constantinople, entre les Vandales et les nomades païens de Gétulie, dans la Mauritanie césarienne. On peut conjecturer qu'elle a dû, comme vassale des Romains, régner avant l'invasion des Vandales et, comme alliée des Byzantins, durer jusqu'à la venue des Arabes. Les Djédar auraient été bâtis successivement pendant cette période. Deux princes mentionnés par Procope, Méphanias et son fils Massonas, qui régnait en 534, appartiennent très probablement à cette dynastie. Ce Massonas est sans doute le même prince qui est désigné sous le nom de Masuna dans une inscription d'Altara, où, à la date de 508, il figure avec le titre de *Rex gentium Maurorum et Romanorum*. — Dans la même séance M. Heuzey, à propos des monuments de M. de Sarzec, a fait à l'Académie une communication sur les *ruines de Tello*, où se trouvent de très précieux vestiges de la période primitive de l'art chaldéen. —

Digitized by Google

Dans la séance du 25 août, M. Delaunay, au nom de M. Romanet Du Caillaud, a lu une étude sur la loi *Julia Norvana*, relative aux divers modes d'affranchissement en usage à Rome. Ce travail est une discussion approfondie de la date de cette loi, qui paraît être l'année 670 avant Jésus-Christ.— Dans la séance de 1er septembre, M. Lenormant a soumis à l'Académie une série de photographies exécutées par M. le capitaine d'état-major Marmier, d'après les cathédrales de Spionto et de Termoli, dans la Pouille. La première de ces églises date de la fin du xe siècle ou du commencement du xie, avant la conquête des Normands. Son architecture est un mélange des plus curieux des influences byzantine et arabe. La cathédrale de Termoli, qui non seulement n'a jamais été décrite, mais n'est même signalée jusqu'ici nulle part, date du pontificat de Pascal II, au commencement du xiie siècle. Une inscription en nomme l'architecte, *Johannes Grimaldi*. L'influence du roman français et particulièrement bourguignon est manifeste dans cet édifice. — Dans la même séance, M. Halévy a lu un mémoire intitulé : *De l'immortalité de l'âme chez les peuples sémitiques*. Plusieurs savants se sont demandé si les peuples sémitiques croyaient à l'immortalité de l'âme. Leur doute à cet égard se fonde sur ce que le mot par lequel les Hébreux désignaient l'âme signifie également *souffle*. Mais faut-il en conclure que l'âme n'était, dans leur pensée, que le souffle ? Tous les témoignages de l'histoire, dit M. Halévy, seraient en désaccord avec une semblable conclusion. Nous en avons un exemple dans le soin avec lequel les prophètes proscrivent les pratiques nécromanciennes, auxquelles les Juifs étaient si enclins. Ces pratiques avaient évidemment pour mobile la croyance à une seconde vie, puisqu'elles consistaient à offrir des sacrifices aux morts et à les interroger sur l'avenir. M. Halévy cite ensuite un certain nombre de monuments et d'usages des Assyriens et des Phéniciens, qui prouvent que ces peuples croyaient aussi à un monde surnaturel, où les âmes des morts se perpétuaient après la vie terrestre.

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix du Budget à M. Achille Luchaire. La question proposée était la suivante : *Histoire du pouvoir royal et des institutions françaises sous les premiers Capétiens jusqu'à Philippe-Auguste*. Elle a partagé le prix Bonjour entre MM. Léon Lallemand et Gustave Schelle. La question à traiter était l'*Histoire des établissements de charité avant et après 1789 en France*. Le sujet à traiter pour le prix Bordin était l'*Origine de la pairie en France*. Le prix n'a pas été décerné, mais une récompense de 2,000 francs a été accordée à M. Alfred Levesque. Le prix Halphen a été décerné à M. Maggiolo pour ses travaux sur l'histoire de l'enseignement primaire. Parmi les sujets proposés par l'Aca-

Digitized by Google

démie nous signalerons la question remise au concours pour le prix du Budget de 1884 : *les origines et le caractère de la chevalerie et de la littérature chevaleresque*. L'Académie a mis au concours pour le même prix en 1885 la question suivante : « Examiner quels furent les caractères distinctifs de la politique de Charles V : par quels moyens ce prince sut reconstituer la puissance royale et faire respecter son autorité sans recourir aux procédés de gouvernement qui étaient en usage sous ses prédécesseurs et qui se renouvelèrent après lui. » Le prix Rossi de 1885 sera décerné au meilleur mémoire sur le sujet suivant : « Les corporations d'arts et métiers en France et dans les principaux États de l'Europe. Exposer sommairement leur origine, les diverses phases de leur développement, les causes de leur décadence. Étudier les inconvénients et les avantages qu'elles pourraient avoir aujourd'hui ; si elles seraient favorables ou défavorables aux progrès industriels, quelle action elles pourraient exercer sur les conditions du travail. » — L'un des prix Bordin de 1884 sera décerné sur le sujet suivant, prorogé de 1880 : « Les grandes compagnies de commerce. Indiquer brièvement les origines des compagnies de commerce et des corporations commerciales avant le XVIe siècle ; exposer l'organisation et l'histoire des compagnies privilégiées fondées depuis le XVIe siècle en vue du commerce extérieur dans les principaux États de l'Europe, et notamment en Hollande en Angleterre et en France ; discuter les principes économiques sur lesquels elles étaient fondées ; rechercher les résultats qu'elles ont obtenus pour elles-mêmes, et l'influence, utile ou nuisible, qu'elles ont pu exercer sur le commerce de leur propre nation et sur le développement général de l'industrie et du commerce dans le monde. » — Parmi les lectures et communications faites à l'Académie nous signalerons les suivantes. Dans les séances du 17 et du 24 juin et dans celle du 29 juillet, M. Paul Pont a lu un mémoire de M. le vicomte d'Avenel sur le *budget de la France sous Louis XIII*. — Dans les séances du 15 et du 29 juillet, M. Rocquain a lu un travail sur le *mouvement d'opposition contre Rome et les premiers vœux de réforme sous les pontificats de Grégoire IX et d'Innocent IV*.

Voici le programme des questions destinées à être traitées au Congrès des Sociétés savantes en 1883, tel qu'il a été définitivement arrêté par le Comité des travaux historiques :

I. — Section d'histoire et de philologie. — 1° Quelle méthode faut-il suivre pour rechercher l'origine des noms de lieu en France ? — Quelle est la valeur des résultats déjà obtenus dans cette recherche ? — 2° A quelles époques, dans quelles provinces et sous quelles influences les villes neuves et les bastides ont-elles été fondées ? — 3° Histoire des milices communales au moyen âge. —

Digitized by Google

Date de l'organisation des milices communales et de l'introduction du tiers état dans les armées royales. — Autorité des magistrats municipaux sur ces milices et conditions de leur recrutement. — Mode de convocation, nature et durée du service auquel elles étaient assujetties. — Transformations des milices communales au commencement du XIVe siècle ; levées en masse ou appel de l'arrière-ban ; substitution de l'impôt à la prestation des sergents. — Origine et organisation des confréries d'archers et d'arbalétriers. — Institution, organisation, recrutement et rôle militaire des francs-archers de Charles VII à François Ier (1448-1521). — Faire connaître par les documents dans quelles conditions se firent la levée et l'organisation des milices provinciales à partir de 1668 et quel rôle ces milices eurent dans les guerres du règne de Louis XIV et de Louis XV. — 4° *Pèlerinages*. Quelles routes suivaient ordinairement les pèlerins français qui se rendaient en Italie ou en Terre-Sainte ? — 5° Signaler les documents antérieurs à la fin du XVe siècle qui peuvent faire connaître l'origine, le caractère, l'organisation et le but des confréries religieuses et des corporations industrielles. — 6° *Rédaction des coutumes*. Documents sur les assemblées qui ont procédé à cette rédaction, soit pour les coutumes générales, soit pour les coutumes locales, et sur les débats qui se sont élevés devant les Parlements à l'occasion de l'homologation desdites coutumes. — Rechercher dans les archives communales ou dans les greffes les coutumes locales qui sont restées inédites. — 7° *États provinciaux*. Documents inédits sur les élections des députés, l'étendue des mandats, les délibérations, les pouvoirs des députés et l'efficacité de leur action. — 8° Conditions de l'éligibilité et de l'électorat dans les communes, les communautés et les paroisses, soit à l'occasion des offices municipaux, soit pour la nomination des délégués chargés des cahiers des doléances. — 9° Quelles additions les recherches poursuivies dans les archives et dans les bibliothèques locales permettent-elles de faire aux ouvrages généraux qui ont été publiés sur les origines et le développement de l'art dramatique en France jusqu'au XVIe siècle inclusivement ? — 10° Signaler les documents importants pour l'histoire que renferment les anciens greffes, les registres paroissiaux et les minutes de notaires. — 11° Histoire des petites écoles avant 1789. Principales sources manuscrites ou imprimées de cette histoire. — Statistique des petites écoles aux différents siècles ; leur origine, leur développement, leur nombre dans chaque diocèse et dans chaque paroisse. — Recrutement et honoraires des maîtres et des maîtres adjoints. — Condition matérielle, discipline, programme et fréquentation des petites écoles. — Gratuité et fondations scolaires;

Digitized by Google

rapports entre la gratuité dans les petites écoles et la gratuité dans les universités. — Livres employés dans les petites écoles. — 12° Quelles villes de France ont possédé des ateliers typographiques avant le milieu du XVIe siècle? Dans quelles circonstances ces ateliers ont-ils été établis et ont-ils fonctionné?

II. — Section d'archéologie. — 1° Signaler les documents épigraphiques de l'antiquité et du moyen âge, en France et en Algérie, qui ont été récemment découverts ou dont la lecture comporte des rectifications. — 2° Quels sont les monuments qui, par l'authenticité de leur date, peuvent être considérés comme des types certains de l'architecture en France avant le milieu du XIIe siècle? — 3° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments des (plan, voûtes, etc.) — 4° Quels sont les monuments dont la date, attestée par des documents historiques, peut servir à déterminer l'état précis de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen âge? — 5° Signaler les œuvres de la sculpture française antérieures au XVIe siècle qui se recommandent, soit par la certitude de leur date, soit par des signatures d'artistes. — 6° Signaler et décrire les peintures murales antérieures au XVIe siècle existant encore dans les édifices de la France. — 7° Étudier les produits des principaux centres de fabrication de l'orfévrerie en France pendant le moyen âge et signaler les caractères qui permettent de les distinguer. — 8° Quels sont les monuments aujourd'hui connus de l'émaillerie française antérieurs au VIIIe siècle.

En parlant à nos lecteurs, dans notre dernière *Chronique*, de l'assemblée générale de la Société bibliographique, nous nous étions abstenu de leur faire connaître le *Salon bibliographique*, nouvellement ouvert par cette Société dans le magnifique local qu'elle occupe maintenant, et qui lui permettra de donner plus d'ampleur à la croissance des diverses branches de l'œuvre qu'elle a entreprise. En y réfléchissant, nous estimons aujourd'hui que notre réserve était excessive, et nous n'hésitons pas, non seulement à leur signaler, mais encore à leur recommander spécialement et vivement le *Salon bibliographique*, destiné à servir comme de centre et de point de réunion à tous les hommes d'intelligence et de cœur qui, sans distinction d'origine, de nuance philosophique ou de couleur politique, ne séparent pas les intérêts de l'orthodoxie religieuse et des saines doctrines sociales, des progrès et de la diffusion de la méthode scientifique et de la haute culture intellectuelle. La place considérable que la Société bibliographique a toujours fait dans ses préoccupations aux études d'histoire, et en particulier aux antiquités chrétiennes et aux antiqui-

Digitized by Google

tés nationales, est la mesure de la place qui leur sera donnée dans le nouveau *Salon*, où se rencontrent déjà, comme le prouve la liste de ses fondateurs et de ses premiers membres, beaucoup d'hommes distingués dans la science et dans les lettres, avec les représentants les plus éminents de la haute société française. Les conférences qui y seront prochainement inaugurées feront encore mieux ressortir le caractère scientifique et littéraire, et en particulier historique, du *Salon bibliographique*, attesté déjà par l'hospitalité qu'il donne à la *Conférence d'études historiques*, veritable pépinière de jeunes érudits chrétiens, dont nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs, et à ce *Comité historique franco-russe*, récemment fondé pour la recherche et l'étude des documents relatifs à l'histoire de l'émigration française en Russie durant la période révolutionnaire. Le cabinet de lecture et la bibliothèque annexées au Salon, et qui ont profité des relations littéraires et des riches collections de la Société bibliographique, offrent dès aujourd'hui aux travailleurs des ressources infiniment précieuses, et dont nous ne doutons pas qu'un nombre de jour en jour plus grand d'érudits et d'hommes du monde voudront et sauront profiter [1].

Parmi les publications récentes ou en préparation, nous signalerons les suivantes. Le *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, émanant du Comité fondé par l'heureuse initiative de S. E. le cardinal Guibert, paraîtra le 1er janvier 1883. Plusieurs travaux complètement achevés sont entre les mains du comité de rédaction. Nous citerons l'*Etat du diocèse de Paris en 1789*, par l'abbé Dufour; *les Charniers de l'Eglise de Paris ; le Charnier de Saint-Séverin*, par le même ; *le Cimetière mérovingien découvert à Montmartre*, par M. Rohault de Fleury ; *Gozlin*, par M. l'abbé O. Delarc. Nous citerons encore parmi les travaux en préparation : *Etude sur saint Ceraune et le cinquième concile de Paris*, par M. l'abbé Vigneron ; *les Curés et les confréries de la paroisse Saint-Eustache de 1223 à 1789*, par M. l'abbé Konig ; *Histoire de monseigneur de Juigné, archevêque de Paris*, par M. l'abbé de Madaune ; — *Histoire de l'église Saint-Laurent*, par M. l'abbé Delaage ; — *Histoire de saint Leu et de l'église de Saint-Leu*, par M. l'abbé Protois ; — *Etude sur le cardinal de Retz et les Gondi*, par M. l'abbé Bozon ; — *Histoire de la Sainte-Tunique d'Argenteuil*, par M. Lacombe. — Le Comité

[1] Le prix de la souscription au Salon bibliographique est, pour les personnes habitant Paris, 100 francs (plus l'impôt) ; pour les personnes de province qui n'ont pas de domicile fixe à Paris, 50 francs (*id.*). — Les habitants de la province qui ne viennent que passagèrement à Paris, peuvent être admis pour un mois, moyennant 10 fr., sous des conditions déterminées. — Pour faire partie du Salon bibliographique, il faut être membre de la Société bibliographique.

Digitized by Google

se propose aussi de publier un *Atlas du diocèse de Paris en 1789* qui sera dressé par MM. Longnon et Dufour, et un *Inventaire des chartes des évêques de Paris.* — Le tome VIII des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France* [1] renferme les travaux suivants : *Topographie historique de la seigneurie de Bercy par Charles-Henri de Malon, seigneur de Bercy*, par M. A. de Boislisle ; — *Les Etablissements de saint Louis dans le Beauvaisis*, par M. Paul Viollet ; — *Les Origines de la tapisserie de haute et basse lisse à Paris*, par M. Jules Guiffrey ; — *Le Carnet de dépense d'un Parisien en 1758*, par M. A. D ; — *L'Auteur du Grand Coutumier de France*, par M. Léopold Delisle ; — *La Prévôté des Marchands et le commerce de Paris au moyen âge*, par M. Frédéric Lecaron ; — *Fragments d'un inventaire du trésor de l'abbaye de Saint-Victor (XVe siècle)* ; *Inscription du regard de Belleville*, par M. Adr. de Longpérier ; — *Recherches sur les trois premiers exemplaires du plan de Paris de Verniquet*, par M. A. Bruel ; — *L'Abbé Claude Chastelain et son Diaire ou Journal*, par M. l'abbé Dufour. — S. E. le cardinal Pitra a mis au jour le VIIIe volume de ses savants *Analecta*, qui contient les œuvres de sainte Hildegarde [2]. — Notre savant collaborateur M. l'abbé Duchesne a publié chez Klincksieck le texte grec, jusqu'ici inédit, d'une *Vie de saint Polycarpe*, contenue dans un manuscrit du xe siècle. L'auteur de cette vie n'est pas connu : M. l'abbé Duchesne établit, par d'ingénieux rapprochements, qu'elle a dû être composée au IXe siècle, et il l'attribue à un certain Pionius, auquel nous sommes redevables d'autres compositions analogues. Quelques lignes de la préface rappellent avec beaucoup de charme la part qui revient dans cette publication à un jeune paléographe et érudit de grande espérance, M. Romuald Desbassayns de Richemont, fils de l'un des plus anciens amis et collaborateurs de la *Revue*, le comte Desbassayns de Richemont.

MM. Gaston Paris et Alphonse Bos viennent de publier, pour la Société des anciens textes français le poème français de la *Vie de saint Gilles* par Guillaume de Berneville [3]. Le texte est précédé d'une introduction étendue, importante au point de vue de la critique historique et hagiographique, et où l'on retrouve les qualités ordinaires et éminentes de M. Paris. Nous devons ajouter que l'esprit en est tout à fait rationaliste. La méthode suivie par le savant académicien est la même que celle mise en pratique par un jeune érudit protestant, M. Kohler, dans son *Étude latine sur la vie de sainte Geneviève* [2], travail d'un très réel mérite, mais que l'on préconise peut-être en ce mo-

[1] Librairie Champion, in. 8°.
[2] Librairie Roger et Chernovicz, in 8°.
[3] Librairie Firmin Didot, in 8°.

Digitized by Google

ment d'un certain côté avec quelque peu d'excès. Cette méthode, loin de nous répugner absolument, a, selon nous, des avantages dont nous estimons que la critique orthodoxe, suivant les pas de maîtres tels que le P. de Smedt, doit se mettre en mesure de profiter, afin d'éviter les dangers d'un fidéisme déraisonnable. Mais cette même méthode a ses dangers et nous ne saurions admettre la prétention de quelques-uns à ériger en dogmes de la science historique les erreurs du rationalisme. Par exemple, il nous paraît très vrai que les anciens hagiographes se sont souvent servis indiscrètement de l'Écriture sainte, et souvent aussi se sont copiés les uns les autres dans le récit des miracles de saints différents. Mais d'abord il ne suit pas de là qu'il faille établir en principe que le fond des récits dont la forme est imitée soit nécessairement faux. Il ne suit pas non plus de ce qu'un miracle ressemble, même dans ses circonstances essentielles, à un autre plus ancien, que le second doive être, par cela seul, considéré comme une fiction imaginée d'après le premier. Il est évident, par exemple, que les guérisons miraculeuses ont en tout état de cause des ressemblances qui tiennent à la nature des choses et aussi peut-être à certaines lois de l'ordre surnaturel, ressemblances qui se retrouveraient également dans les guérisons non miraculeuses. La fièvre typhoïde et la coqueluche suivent la même marche ou cèdent au même traitement chez beaucoup de malades. Dira-t-on que la plupart de ces cas sont des inventions de médecins en délire ? — La librairie de la Société bibliographique vient de mettre en vente le troisième volume des *Questions controversées de l'histoire et de la science*, collection dirigée par notre savant collaborateur, M. René Kerviler, que nous recommandons spécialement à nos lecteurs. — Nous ne leur recommandons pas moins la collection des *Petits Mémoires sur l'Histoire de France*, où vient de paraître le *Bayart* de M. Roman, et pour laquelle notre savant collaborateur M. Tamizey de Larroque prépare une édition comme il sait les faire des *Mémoires de Puységur*. — A la même librairie va paraître, à la fin d'octobre, le second volume de l'*Histoire de Charles VII*, de M. de Beaucourt, comprenant sous ce titre : *Le Roi de Bourges* (1422–1435), une des périodes les plus obscures, mais les plus intéressantes du règne de ce prince, dont la vie offre des caractères si multiples et de si dramatiques événements. — C'est également à la librairie de la Société bibliographique que notre savant collaborateur, le P. C. Sommervogel, se prépare à mettre au jour un *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* publiés par des religieux de la Compagnie de Jésus. — La librairie Victor Palmé met en vente une *Bibliothèque des écrivains*

[1] Librairie Vieweg, in 8°.

Digitized by Google

de la Congrégation de Saint-Maur, ouvrage publié par M. Charles de Lama, libraire à Munich, avec le concours d'un bénédictin de Solesmes, qui l'a enrichi d'une double préface retraçant l'histoire des auteurs et des libraires-éditeurs de tous les ouvrages composant la bibliothèque bénédictine de Saint-Maur, et de plusieurs appendices sur les manuscrits laissés par la célèbre Congrégation au moment de la Révolution. — M. A. de la Borderie vient de publier la *Chronique de Bretagne*, de Jean de Saint-Paul, chevalier breton, vivant au milieu du xve siècle. — M. Fillion, prêtre de Saint-Sulpice, vient de mettre au jour un *Atlas archéologique de la Bible*, d'après les meilleurs documents et les découvertes les plus récentes. — M. L. Favre, éditeur à Niort, met en souscription une nouvelle édition du *Glossaire* de Du Cange, qui reproduira la dernière édition publiée par Didot avec les annotations de Henschell. — M. Albert Babeau prépare, pour faire suite au *Village sous l'ancien régime*, un ouvrage sur *la Vie rurale dans l'ancienne France*. - M. D. Dumoulin, l'éditeur du *Saint Vincent de Paul*, va mettre en vente pour la fin de cette année un grand ouvrage sur *la Révolution française*, dont le texte, dû à M. Charles d'Héricault, est enrichi d'une nombreuse et curieuse illustration, d'après les documents originaux.

M. le comte de Champagny, de l'Académie française, en terminant sa longue carrière pleine de bonnes œuvres et d'écrits excellents, a laissé une mémoire chére à tous les catholiques, et en particulier à ceux qui cultivent les études historiques. Ses ouvrages sur l'histoire romaine, qui embrassent les trois siècles écoulés entre César et Constantin, offrent des qualités de science, de pensée et de style qui en recommanderont toujours la lecture. — M. Cléophas Dareste de la Chavanne, l'un des plus distingués parmi les anciens élèves de l'École des chartes, et en même temps un des membres les plus respectés de l'Université de France, où sa carrière fut brusquement close, il y quelques années, à la suite d'un acte de haute impartialité qui demeurera l'honneur de sa vie, laisse, entre autres travaux, une *Histoire de France* en neuf volumes que l'on considère à bon droit comme la meilleure que nous possédions, du moins en tant que résumé scientifique. — Nous devons enfin le pieux hommage de nos regrets à la mémoire vénérée de notre éminent collaborateur le R. P. Gagarin, de la Compagnie de Jésus, un de ces Russes qui, proscrits du sol natal où leur présence serait si utile, comme préservatif et comme remède à la fureur des sectes révolutionnaires, ont fait, sans oublier la Russie, si largement profiter la France et nos œuvres de leurs talents et de leurs vertus.

MARIUS SEPET.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES.

I

PÉRIODIQUES FRANÇAIS.

M. de Quatrefages vient de terminer une importante étude, commencée par lui l'année dernière, sur *Les Pygmées d'Homère, d'Aristote et de Pline* [1]. Il n'est probablement pas de nation, remarque l'éminent anthropologiste, qui n'ait cru à l'existence d'hommes de taille plus ou moins exigue, auxquels elle fait jouer un rôle dans ses légendes. Les Grecs n'ont pas échappé à la loi commune : ils ont eu les Pygmées. Homère les place vaguement en Afrique, où les grues leur livrent des combats acharnés ; Aristote les met aussi vers les sources du Nil ; Pline leur assigne comme patrie, tantôt la Thrace, tantôt l'Asie-Mineure ou l'Inde ; enfin il désigne aussi les sources du Nil comme le pays de ces petits êtres. Des auteurs modernes, comme Roulin, ont cru qu'il fallait reconnaître dans les Pygmées des anciens, les populations circumpolaires, comme les Esquimaux et les Lapons ; cependant tous les témoignages anciens concordent à les faire venir du sud. Hérodote raconte que de jeunes Nasamons ayant eu l'idée d'explorer les déserts de la Lybie, finirent, après de longues journées de marche, par rencontrer un peuple de nains dont ils ramenèrent avec eux quelques individus. « En présence de la précision du récit d'Hérodote, dit M. de Quatrefages, il faut admettre, ou bien que la petite race humaine vue par les Nasamons existe encore au nord du Niger, mais n'a pas, jusqu'ici, été découverte ; ou bien qu'elle a disparu de ces régions. » Mais d'autres données antiques mettent aussi dans d'autres parties de l'Afrique cette race de nains. « En somme, les anciens ont eu des renseignements plus ou moins inexacts, plus ou moins incomplets, mais aussi plus ou moins vrais sur trois populations de très petite taille dont ils ont fait leurs Pygmées. L'une était placée en Asie, dans l'extrême sud-

[1] *Journal des Savants*, livr. de février 1881. juin et août 1882.

Digitized by Google

est ; la seconde, au midi, vers les sources du Nil ; la troisième, en Afrique aussi, dans l'extrême sud-ouest du monde alors connu ou soupçonné. Ces trois populations se retrouvent, de nos jours, à une distance de la Grèce ou de Rome plus grande que ne l'admet la tradition, mais situées à peu près dans la même direction. Elles ne sont d'ailleurs que des fractions de deux groupes humains bien caractérisés comme race, occupant, l'un en Asie, l'autre en Afrique, une aire considérable. » Ce sont ces populations nègres d'une taille extrêmement petite, dont M. de Quatrefages poursuit l'histoire anthropologique, et dont il précise la distribution géographique actuelle.

— M. le vice-amiral Jurien de la Gravière, qui apporte dans l'étude des historiens de l'antiquité l'appoint de ses connaissances techniques, a commencé le récit des *deux dernières campagnes d'Alexandre* [1], la bataille de l'Hydaspe et la marche sur Babylone à travers la Gédrosie. L'auteur a mis à profit les récits des voyageurs en Orient, ses profondes connaissances géographiques, et sa science stratégique : les remarques qu'il fait sur les mouvements des armées antiques sont originales et instructives.

— Parmi les sanctuaires les plus illustres de la Grèce, il n'en est pas dont on connaisse aujourd'hui l'administration d'une manière aussi précise et détaillée que celui de Délos, grâce au mémoire de M. Th. Hommolle sur les *Comptes des Hiéropes du temple d'Apollon Délien* [2]. Ce qu'a recueilli M. Hommolle des archives sacrées de Délos constitue un volumineux et très intéressant dossier. Les pièces sont au nombre de soixante environ et ne représentent pas moins de quatre cents inscriptions dont quelques-unes dépassent cent lignes. Le plus ancien document de la série se rapporte à l'année 434 et les plus modernes sont du second siècle avant J.-C. Ils se répartissent ainsi sur toute la durée de l'histoire de Délos, qui commence avec l'Amphictyonie athénienne et finit par l'expédition de Ménophanès. Rien ne fait mieux pénétrer dans la vie religieuse des Grecs que ces comptes détaillés et au jour le jour, qui nous font connaître le salaire des prêtres, les offrandes des fidèles en espèces et en nature, et aussi les fonctions de tous les personnages attachés au service du temple.

— L'étude de géographie administrative que M. C. Jullian a consacrée à *la Réforme provinciale attribuée à Dioclétien* [3] est importante. L'auteur passe en revue les divisions territoriales de l'empire romain, telles qu'elles se trouvent mentionnées dans la *Notitia Dignitatum*, dont la rédaction est du temps de Valentinien III, et qui nous

[1] *Revue des deux mondes*, livr. des 1er et 15 juillet 1882.
[2] *Bulletin de correspondance hellénique*, 1re livr. de 1882.
[3] *Revue historique*, livr. de juillet-aout 1882.

Digitized by Google

donne des circonscriptions administratives remontant à Dioclétien. Mais jetant un regard rétrospectif sur l'organisation de l'empire avant Dioclétien, M. Jullian relève toutes les provinces qui furent créées depuis Trajan jusqu'à cet empereur, et qui ont ensuite persisté jusqu'à Justinien. Il en résulte que le nombre des provinces créées par Dioclétien est beaucoup moins grand qu'on le croit généralement. A l'avènement de ce prince, l'empire romain, accru de quinze provinces depuis Trajan, en comptait cinquante-sept ; un certain nombre d'entre elles furent divisées de manière à former trente-neuf nouveaux gouvernements, qui nous sont indiqués par la liste de Vérone; mais un bon nombre d'entre eux n'ont été créés que par les successeurs de Dioclétien. En terminant, M. Jullian montre combien est absurde la comparaison que l'on a souvent faite entre la réforme de Dioclétien et la création des départements par la Convention. « Le département, en France, a été créé en haine de la province, c'est à-dire de l'individualité traditionnelle ; et c'est avec cette individualité que la province romaine achève, sous Dioclétien, de s'identifier. En France, les vieux noms disparaissent comme les anciennes limites. Dans l'empire, les dénominations purement géographique sont infiniment rares ; quand on les rencontre, comme en Thrace, elles n'existent que par suite de l'impossibilité de toute autre dénomination générale. Le Département français, sans apprécier d'ailleurs la valeur politique du système, est un non-sens géographique et historique. La province romaine, depuis les réformes achevées sous Dioclétien, a son unité historique et géographique ; elle représente une nation qui a été indépendante et qui a conservé de son indépendance tout ce qui est compatible avec l'existence de l'empire romain. » .

— Les *Remarques sur le caractère et les conséquences du voyage d'Étienne III en France* [1], par M. C. Bayet, ont pour but de démontrer qu'on s'est mépris en général sur le caractère du voyage du pape passant les Alpes pour consacrer la royauté carolingienne qui venait de naître, et en même temps réclamer le secours de Pepin contre les Lombards. La plupart des historiens s'accordent à voir dans ce voyage du pape Étienne III un acte d'hostilité déclarée contre le pouvoir des empereurs de Constantinople : en implorant le secours des Francs, le pape aurait rompu avec l'empereur ; en conférant le titre de *patrice* à Pepin et à ses fils, il aurait fait acte d'usurpation. M. Bayet croit au contraire « qu'Étienne III, lorsqu'il entreprit le voyage de France, n'avait point le dessein arrêté de rompre avec Byzance, qu'il agissait peut-être de concert avec l'empereur, et que

[1] *Revue historique*, livr de septembre-octobre 1881.

Digitized by Google

sa politique ne se modifia que graduellement, sous l'influence des événements. »

— M. L Gilliodts van Severen a écrit une longue étude sur *Les Officialités au moyen âge* [1], dans laquelle il publie un grand nombre de documents inédits concernant particulièrement les juridictions ecclésiastiques en Flandre et les conflits qui s'élevèrent dans cette province entre les juges d'Église et les juges royaux ou féodaux. Les documents relatifs à la ville de Bruges sont fort intéressants. Il est seulement regrettable que M. Gilliodts n'ait pas connu la savante étude que M. Paul Fournier a consacrée aux Officialités en général, et qui a vu le jour dans le courant de l'année dernière.

— Sous le titre de *Fondations pieuses et charitables des marchands flamands en Espagne* [2], M. Hye Hoys nous fait connaître un côté des plus intéressants de l'histoire des marchands et des pèlerins au moyen âge et dans les derniers siècles. Les marchands flamands qui parcouraient le monde avaient des établissements importants notamment à Séville, à Cadix, à Malaga, à Barcelone, à Bilbao, à Burgos, à Madrid, à Lisbonne. Les premiers Flamands qui pénetrèrent en Espagne par la voie de terre furent des pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle, au Saint-Crucifix de Burgos, à Notre Dame del Pilar de Saragosse. Les croisades contre les Maures donnèrent naissance aux premières communications par mer, et par suite aux établissements des marchands flamands en Portugal et en Andalousie. Plus tard, quand les destinées politiques des Pays-Bas et de l'Espagne furent confondues, le commerce flamand en Espagne prit une extension extraordinaire. « Pénétrés de cet esprit d'association qui, de tout temps, avait rendu si florissantes les libres communes de la Belgique, leurs gildes et leurs confréries, les marchands flamands en Espagne s'y étaient constitués en communautés nationales sous l'autorité de *Majordomes* ou de proviseurs. Ils aimaient à assister ensemble aux cérémonies du culte dans leurs chapelles nationales et à entendre prêcher la parole de Dieu dans leur langue maternelle ; ils s'empressaient de venir en aide à ceux de leurs concitoyens qui avaient besoin de secours, à recueillir les voyageurs pauvres, les vieillards et les malades, dans des hôpitaux et des refuges dirigés par leurs compatriotes. » C'est cette organisation et ces fondations de chapelles, d'hôpitaux et de maisons de refuge que l'auteur du présent mémoire étudie avec détail, en passant en revue les villes où les marchands flamands avaient leurs principaux établissements.

[1] *La Flandre*, livr. de mars à juin 1882.
[2] *Précis historiques*, livr. de juin et juillet 1882.

Digitized by Google

— Dans son travail intitulé *La vie nomade et les routes d'Angleterre au moyen âge* [1], M. J. Jusserand étudie la vie des pèlerins de profession, des ménestrels et aussi des autres individus qui s'étaient voués, au moyen âge, à une existence errante, et qui commençaient, à peine au sortir de l'enfance, le voyage de leur vie tout entière. L'auteur se confine dans le XIVe siècle et en Angleterre. Dans la première partie de son étude, *les routes*, il passe en revue les chemins et les ponts, les frais d'entretien, l'organisation des confréries qui les réparaient, comme la *guild* de la Sainte-Croix de Birmingham, fondée sous Richard II; les taxes qu'on percevait au passage. M. Jusserand nous décrit jusqu'aux voitures qu'on employait alors dans la circulation, aussi bien celles des paysans que celles du roi et de sa cour, de l'évêque et du comte. L'hospitalité qui était, dans les monastères, un devoir religieux, s'exerçait aussi dans les châteaux. Nous trouvons ici le menu de la dépense d'un voyageur pour ses repas et l'abri qu'on lui donnait pendant la nuit dans les hôtelleries de village. Les routes étaient sûres en général, et ce n'était que par accident que les voyageurs se trouvaient attaqués et dévalisés comme dans les cas cités par M. Jusserand. Dans quelques provinces pourtant, il y avait des bandes de malfaiteurs organisées, contre lesquelles Édouard Ier, en 1285, dut prendre des mesures spéciales dans son statut de Winchester. Le droit d'asile était précieux pour les voleurs de grands chemins: quand ils se sentaient poursuivis de trop près par la police du roi, ils se réfugiaient dans une église où ils se trouvaient en sûreté, et d'où il était défendu de par le droit d'asile de les tirer, sous peine d'excommunication. Mais l'Église, qui accordait à tout venant le bénéfice de l'asile, se réservait le droit de l'enlever, si le félon ne jurait amende honorable et ne s'engageait à quitter la contrée, et même à sortir d'Angleterre.

— L'intéressante étude de M. Max. Quantin sur *les Ducs de Bourgogne, comtes de Flandre* [2], est tirée presque exclusivement des archives du département du Nord. L'auteur s'attache particulièrement à mettre en relief des scènes de mœurs et des usages féodaux qui rehaussent encore la valeur de son mémoire, car s'il y eut au moyen âge une famille représentant la plénitude du pouvoir féodal, ce fut assurément celles des ducs de Bourgogne Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire. M. Quantin énumère les officiers de la maison des ducs, leurs fonctions et leur

[1] *Revue historique*, livr. de juillet-août 1882.
[2] *Revue catholique* de Louvain, livr. de juillet et août 1882.

Digitized by Google

hiérarchie ; il passe en revue toutes les dépenses personnelles des ducs et de leurs agents en mission ; nous voyons ensuite le cérémonial des mariages, des funérailles, les origines de la Toison d'Or, ordre fondé, comme on sait, par Philippe le Bon à Bruges en 1430. Enfin, M. Quantin suit les ducs en voyage, dans leur séjour en différentes villes, et il nous décrit l'intérieur de leurs châteaux ; nous signalerons particulièrement les décorations que fit faire le duc Philippe le Bon, au château de Hesdin : « Jean de Moustier, d'Ypres et Jean le Voleur, ouvriers de carreaux peints et jolis, sont chargés par Melchior Broederlain, valet de chambre et peintre du duc de faire des carreaux et images et poissons et à devises et plaines couleurs. » Le devis approuvé par le duc est un des textes les plus intéressants que nous connaissions pour l'histoire de l'art au moyen âge.

— M. A. Laugel a fait ressortir, dans son étude sur *La correspondance de Catherine de Médicis* [1], les traits généraux qui caractérisent la politique de cette reine, d'après les récentes publications de M. le comte de La Ferrière et de M. de Reumont. L'auteur s'efforce de montrer qu'on a exagéré dans deux sens opposés, d'une part, quand on a voulu rendre Catherine de Médicis responsable de tous les malheurs de la guerre civile, d'autre part quand on a essayé d'établir qu'elle avait toujours été « une bonne Française, uniquement animée de ce que l'on ne peut pas encore nommer l'amour de la patrie, mais de ce que l'on peut déjà appeler l'amour de l'État. » Au surplus, voici le portrait assez bien crayonné qu'a tracé M. Laugel : « Quand on a dit qu'elle aimait les arts, qu'elle apporta en France la grande élégance italienne, qu'elle fut une reine laborieuse, pénétrée de ses devoirs, qu'elle apporta dans sa fonction du sérieux, de l'application et même une sorte de grandeur, on a dit à peu près tout ce qu'on peut dire à son éloge ; car, épouse, elle avilit, si cela se pouvait se dire, la fidélité conjugale par de longues et basses complaisances ; mère, elle déshonora l'amour maternel en corrompant ses enfants pour mieux les tenir dans sa dépendance jalouse ; reine enfin, elle plongea le royaume dans un abîme de maux par sa duplicité, ses retours, ses intrigues, ses faiblesses, par sa haine native des gens de bien. Si ses fautes furent grandes et purent à la fin s'appeler des crimes, son châtiment fut exemplaire. Elle vit tomber autour d'elle, frappés comme d'une main céleste, tous ces fils à qui elle avait voulu donner des couronnes. »

— Dans une nouvelle revue provinciale à laquelle nous souhaitons la bienvenue, nous avons remarqué une étude de M. Communay sur l'*Invasion du Béarn par Mongommery en 1569* [2]. L'auteur ra-

[1] *Revue des deux-mondes*, livr. du 1er mai 1882.
[2] *Revue historique du Béarn et de la Navarre*, livr. de juillet 1882.

Digitized by Google

conte, d'après de nombreux documents inédits, cette campagne dirigée par le lieutenant de Jeanne d'Albret, et son travail jette quelque lumière sur une des phases de l'histoire des guerres de religion dans le sud-ouest de la France.

— La lettre écrite par les bourgeois de Rethel au duc de Nevers en mars 1594, et qui vient d'être publiée sous ce titre : *Rethel sous la Ligue*[1] est intéressante pour l'histoire de la formation de la Ligue en Champagne. Née à Reims, cette association se répandit rapidement dans les villes voisines. Pourtant, Rethel hésitait ; mais La Vieuville ayant sommé les bourgeois de déclarer s'ils étaient amis ou ennemis, ces derniers s'assemblèrent le 30 mars 1580, et 758 habitants, sur une population totale de 3,500, jurèrent la Sainte-Union. C'est à ce fait que se rapporte le document inédit que nous signalons.

— Les notes de M. O. de Gourjault sur *le Maréchal de Saint-Paul*[2] font connaître les origines du fameux ligueur, dont la biographie a donné lieu à tant d'erreurs. On sait qu'une fin tragique vint interrompre la carrière de ce personnage, qui joua un rôle si important en Champagne, au moment où Henri IV eut été disposé à lui accorder son pardon et la paix. Antoine de Saint-Paul, maréchal de France, était fils d'Antoine de Saint-Paul, seigneur de Villers-Templon, gouverneur de Mézières ; il avait épousé Gabrielle de Poisieu.

— Les *Lettres inédites de Henri IV à M. de Pierrefitte*, publiées par M. L. Sandret[3], sont adressées par le roi à Julien de Beaurepaire, sieur de Pierrefitte. Henri IV, par ces lettres, confère à ce gentilhomme le poste de gouverneur de Saint-Maixant en Poitou (janvier 1589); il lui ordonne de lever des hommes d'armes et de faire des réquisitions pour l'armée ; il le nomme ensuite gouverneur de Saumur (avril 1590). Pierrefitte devint plus tard capitaine du château de Castillon-en-Vandelaye, place forte de la Bretagne.

— La courte notice de M. Vladimir Lamansky sur l'*Assassinat politique à Venise du XVe au XVIIIe siècle*[4] a pour base les documents publiés par M. de Mas Latrie sous ce titre : « Projets d'empoisonnement de Mahomet II et du pacha de Bosnie accueillis par la République de Venise. » M. Lamansky a réuni un assez grand nombre d'autres textes de même nature, dont il publie le contenu, et qui, dans l'ordre chronologique, vont de 1415 à 1768. Ce catalogue prouve que le Conseil des Dix n'hésitait pas, avec un effrayant cynisme, à ériger

[1] *Revue de Champagne et de Brie*, livr. de juillet 1882.
[2] *Revue de Champagne et de Brie*, livr. de juin 1882.
[3] *Revue d'histoire nobiliaire*, livr. de juin 1882.
[4] *Revue historique*, livr. de septembre-octobre 1882.

Digitized by Google

en principe l'assassinat politique. Ces délibérations sanguinaires du Conseil offrent parfois un intérêt pittoresque, en même temps qu'elles éclairent d'un nouveau jour la politique vénitienne.

— Nous ne ferons que signaler le mémoire technique de M. Donneau du Plan sur l'*Académie royale de marine de 1784 à 1793* [1], dans lequel l'auteur montre les efforts faits par le gouvernement de Louis XVI pour mettre la marine française au niveau de la marine anglaise. Nous n'insisterons pas non plus sur l'étude de M. F. Jégou, intitulée *Annales Lorientaises. Lorient, arsenal royal* (1704-1720) [2]. Les archives du ministère de la marine ont permis à l'auteur d'écrire, jusque dans les détails les plus minutieux, l'histoire de la création et du développement de l'un des principaux ports de la France sur l'Océan. C'est presque une histoire des colonies françaises sous Louis XIV, ou plutôt des relations administratives du gouvernement avec ces colonies ; on peut constater les efforts qui furent faits pour les rendre florissantes. La dernière partie du travail de M. Jégou concerne plus exclusivement les agrandissements et embellissements de la ville de Lorient elle-même.

— Les attaques dirigées par une certaine presse contre l'enseignement religieux et les écoles de l'ancien régime, ont eu au moins cet heureux résultat de pousser les érudits à rechercher ce qu'était l'enseignement en France avant 1789. On a déjà publié de nombreux ouvrages qui ont été à la fois le réquisitoire le plus écrasant pour la révolution, et la glorification la plus inattendue de la monarchie. Aujourd'hui nous signalerons encore un travail fort bien fait sur le même sujet, qui a paru en Belgique : c'est *l'Histoire de l'Instruction primaire en France et particulièrement dans le département de l'Yonne de 1790 à l'an VIII* [3], par M. Al. Ricordiau. Les matériaux qui ont servi à la composition de ce travail ont été empruntés en grande partie aux archives d'Auxerre ; sans entrer dans l'analyse de cette étude, toute de faits et de statistique, nous donnerons les conclusions de l'auteur : « Nous croyons avoir établi, dit-il, que la Révolution, au lieu d'organiser l'instruction primaire, a détruit le vieux cadre dans lequel elle se mouvait et qu'on n'avait qu'à perfectionner ; qu'elle a en vain essayé par des lois successives et contradictoires de remplacer ce que le temps avait fondé, et qu'il est démontré par les aveux universels de ses agents que l'instruction primaire n'existait plus sous le Directoire ; qu'elle a proscrit en fait la liberté de l'enseignement ; qu'elle a en vain

[1] *Revue maritime et coloniale*, livr. de février à juillet 1882.
[2] *Revue maritime et coloniale*, livr. d'avril à juin 1882.
[3] *Revue catholique* de Louvain, livr. de janvier et février 1882.

Digitized by Google

essayé de remplacer les livres d'enseignement chrétien par des ouvrages sans principes religieux, où la pauvreté de la forme le dispute au mauvais esprit de fond. »

— Signalons l'étude fort étendue que M. Folletête à consacrée au *régiment de l'Evêché de Bâle au service de France* [1] dans la période comprise entre 1758 et 1792, c'est-à-dire depuis sa formation jusqu'à l'époque où l'assemblée législative eut décrété la dissolution des régiments suisses. Le régiment du prince-évêque de Bâle, après une existence glorieuse de trente-quatre ans, se vit congédié, et c'est à peine si les indemnités qu'on devait à ces braves soldats furent réglées; la plupart d'entre eux reprirent isolément du service dans l'armée française.

— Un érudit distingué, M. Barthélemy Pocquet, vient de commencer une importante publication sur *le Parlement de Bretagne en 1788* [2]. On sait que la résistance du parlement de Bretagne aux édits royaux du 1er mai 1788, fut pour ainsi dire le dernier acte par lequel les Bretons protestèrent contre la centralisation administrative qui marque le dernier siècle de l'ancienne monarchie. M. Pocquet fait ressortir le caractère de cette résistance, qui motiva la comparution de douze magistrats du parlement de Rennes à Versailles, et l'envoi en Bretagne du comte de Thiard et de l'intendant Bertrand de Moleville. Nous n'insisterons pas ici longuement sur le travail de M. Pocquet, qui n'est pas encore achevé, et qui, pensons-nous, paraîtra en volume. Nous nous contentons de signaler ce mémoire comme puisé aux meilleures sources et rédigé avec soin.

—Nous avons remarqué et nous devons signaler une étude anonyme sur *L'autonomie provinciale de l'Alsace sous l'ancien régime* [3]. Le traité de Munster avait stipulé, au profit des États ci-devant immédiats et des villes libres impériales de la Haute et Basse-Alsace, le maintien de tous leurs droits et privilèges. Louis XIV s'efforça de restreindre ces privilèges par une foule d'institutions administratives et judiciaires installées en Alsace de 1648 à 1680. Enfin, le 22 mars 1680, Louis XIV fit rendre par le conseil supérieur les arrêts dits *de réunion*, par lesquels le roi était substitué à l'empereur dans tous les droits que celui-ci avait continué à exercer comme chef d'empire. Ce fut, remarque l'auteur, un bienfait pour l'Alsace : « Tandis que l'Alsace, à son grand désavantage, avait poursuivi jusque-là le fantôme décevant de son ancienne constitution germanique, elle allait trouver enfin dans l'autonomie coutumière que la France ne devait pas lui

[1] *Revue de la Suisse catholique*, livr. de janvier à août 1882.
[2] *Revue de Bretagne et de Vendée*, livr. de juillet 1882.
[3] *La Revue nouvelle d'Alsace-Lorraine*, livr. de septembre 1882.

Digitized by Google

refuser, un repos, une stabilité que l'empire, livré à l'anarchie depuis la réforme, eût été impuissant à lui assurer. »

— Dans sa note sur *l'État civil de Turgot* [1], M. Nourrisson a rassemblé des faits qui prouvent que, s'il n'est pas impossible que Turgot, qui se destinait à l'état ecclésiastique, ait dépassé les ordres mineurs, cela n'est pas néanmoins nettement démontré. Quoi qu'il en soit, de 1743 à 1751, Turgot a passé huit des plus belles années de sa jeunesse dans l'étude de la théologie et le commerce des théologiens.

— Notre savant collaborateur M. le comte de Puymaigre vient de commencer la publication des mémoires manuscrits de son père, le comte Alexandre de Puymaigre, mémoires où ont déjà puisé M. Alfred Nettement pour son *Histoire de la Restauration*, et M. Ernest Daudet pour le *Ministère de M. de Martignac*. Ces souvenirs embrassent une période qui va de 1789 à 1833. Émigré à onze ans, à seize ans aide de camp de son père, puis lieutenant aux chevaliers de la couronne, passant en Russie avec le corps de Condé, puis revenant en France ; occupant ensuite une fonction importante à Hambourg, interné pendant les Cent jours, enfin préfet sous la Restauration, le comte de Puymaigre a retracé tous les événements qui se sont déroulés sous ses yeux, et son récit renferme bien des faits nouveaux intéressants pour l'histoire générale [2].

— M. l'abbé E. Battendier a publié, sous ce titre : *Un prêtre poursuivi sous la Terreur* [3], le manuscrit de l'abbé Serpeille, vicaire de Saint-Péroy ; ce prêtre, poursuivi sous la révolution et traqué comme un bête fauve, a consigné par écrit sa longue odyssée, qui peut offrir quelque intérêt pour l'histoire de la Révolution dans le département de la Drôme.

— L'intéressante étude de M. L. Pingaud sur *Le duc de Richelieu en Russie* [4] met en lumière le rôle du duc de Richelieu dans la Russie méridionale, les grandes choses qu'il y fonda et la popularité dont il jouit dans ce pays. On sait que, investi de la confiance du tsar Alexandre, le futur ministre de Louis XVIII gouverna et colonisa pendant son exil un pays encore à demi-barbare, où il fonda Odessa, aujourd'hui la quatrième ville de l'empire russe.

— M. Paul Thureau-Dangin, poursuivant ses études politiques sur le gouvernement de Juillet, vient d'en commencer un nouveau chapitre sous ce titre : *La politique de résistance après la révolution*

[1] *Le Correspondant*, livr. du 25 août 1882.
[2] *Le Contemporain*, livr. du 1er aout 1882,
[3] *Revue de la Soc. litt. hist. et archéol. de l'Ain*. livr. de juillet-août 1882.
[4] *Le Correspondant*, livr. du 25 mai et 10 juin 1882.

Digitized by Google

de 1830 [1]. Il y passe en revue les événements du ministère Casimir Périer (13 mars 1831-16 mai 1832), et il se montre très ardent partisan de la politique de ce ministre. Sa conclusion sur les résultats de la révolution de 1830 est fort remarquable.

FR. DE FONTAINE.

II

PÉRIODIQUES RUSSES.

Le monde savant possède enfin une édition classique, définitive des œuvres de Jordan, attendue avec tant d'impatience et pendant de si longues années. Il la doit au rédacteur des *Monumenta Germaniæ*, le célèbre historien Mommsen [2]. La nouvelle édition, qui laissera dans l'ombre toutes les autres, sans excepter celle que M. Holder publiait [3] presque en même temps que M. Mommsen et indépendamment de lui, fait partie de la collection du cinquième volume des plus anciens auteurs que publient les continuateurs de Pertz. M. Vassilievski appelle là dessus l'attention du public russe, que l'historien des Goths intéresse à un si haut degré. Dans une notice fort instructive [4], il fait ressortir les mérites de la nouvelle édition et donne un résumé de l'introduction dont Mommsen a fait précéder le texte latin de Jordan. C'est un service qu'il a rendu à ses compatriotes, non seulement parce que les Russes trouveront dans l'histoire des Goths l'explication de plusieurs points relatifs à l'histoire primitive de leur propre pays et des peuples slaves, mais encore parce que la belle étude de l'éditeur berlinois étant écrite en latin leur offre moins d'attrait que la traduction russe, outre que la collection monumentale de Pertz n'est accessible qu'à un petit nombre de lecteurs. Pour donner un exemple des renseignements tout à fait nouveaux que contient le texte de Mommsen, il cite le passage du 52e chapitre, où jusqu'à présent on lisait que la région arrosée par le fleuve Dneper s'appellait *Hunnivar*, tandis que, d'après les meilleurs manuscrits, il faut lire : que les Huns ap-

[1] *Le Correspondant*, livr. du 25 juin au 10 août 1882.
[2] *Jordanis Romana et Getica* (*Monumenta Germaniæ historica*. Auctorum antiquissimorum tomi V, pars prior. Berolin. MDCCCLXXXII).
[3] *Jordanis de origine actibusque Getarum*. Freiburg, 1883.
[4] *Revue de l'instr. publique*, août 1882.

Digitized by Google

pellent *Var* [1], en séparant le mot *Hunnivar* en deux. Voilà donc le véritable nom hunnique de Dneper, demeuré jusqu'ici inconnu, et qui semble identique avec la nomination madjare d'un des cinq fleuves que reçoit la mer Noire et que nous a conservée Constantin Porphyrogenète (Βαρουχ). — Il serait aisé de multiplier les exemples; et déjà la nouvelle édition de Jordan a permis à M. Vassilievski de rectifier chez les historiens russes certains points en désaccord avec la vérité.

— En sa qualité de byzantiniste, M. Vassilievski ne pouvait laisser passer, sans y faire quelques remarques, les écrits de Jean, métropolite d'Euchaites, extraits d'un manuscrit du Vatican par le R. P. Bollig de la Compagnie de Jésus et publiés par Paul de Lagarde [2]. Il appelle l'attention des spécialistes sur les trois productions de cet écrivain dont on ne connaissait jusqu'ici que les titres, et qui offre un grand intérêt historique : ce sont deux sermons de circonstance, l'un sur saint Georges et le miracle récemment arrivé aux barbares, l'autre à l'occasion de la tyrannie vaincue, et une novelle ou acte législatif fait au nom de l'empereur Constantin Monomaque, touchant l'*enseignement des lois* [3]. Les barbares dont il s'agit sont les Petchenègues qui avaient passé le Danube sur la *glace*, et embrassèrent ensuite le christianisme, ce qui arriva en 1048. Le tyran en question doit être Léon Tornicius, qui avait usurpé le titre d'empereur en 1047. Le sermon de Jean, plein d'actualité, contient beaucoup de précieux détails sur cet épisode, connu d'ailleurs. Le manifeste impérial érigeant une chaire publique de jurisprudence est encore plus intéressant que les deux sermons.

— A propos d'une nouvelle édition des *Recherches sur les origines des Russes, servant d'introduction à l'histoire russe*, de M. Ilovaïski, qui y a ajouté en forme d'appendice un petit traité sur la question des Huns, le même savant professeur à l'université de Pétersbourg a soumis la théorie de l'auteur à un examen critique dont le but est clairement indiqué dans le titre de son étude : *Du prétendu slavisme des Huns, des Bulgares et des Roxolans* [4]. Nous n'avons pas à revenir sur le système historique de M. Ilovaïski, qui a été plus d'une fois exposé dans nos précédents articles. Rappelons seulement la marche qu'il a suivie dans le développement ultérieur de sa thèse fondamentale, laquelle consiste à nier le scandinavisme des Varégo-Russes. L'étude

[1] *Quam lingua sua Hunni Var appellant.*

[2] *Joannis Euchaitarum metropolitæ quæ in codice Vaticano græco 676 supersunt, etc.* Gottingae, 1882.

[3] *Revue de l'instruction publique*, août 1882.

[4] *Ibid.*, livraison de juillet.

Digitized by Google

de leur origine l'a conduit à celle des Roxolans d'abord, puis des Bulgares et des Huns, et ces évolutions successives, inévitables, l'ont conduit toujours au même résultat, constatant leur communauté de race. Elles peuvent se résumer ainsi : Les Russes, peuple éminemment slave et synonyme avec les Roxolans, s'identifient avec les Bulgares comme ceux-ci s'identifient avec les Huns ; donc les Bulgares et les Huns sont également de la race slave. M. Vassilievski préfère suivre, dans sa critique, l'ordre inverse ; il commence par établir l'origine touranienne des Huns, et ébranle ainsi l'édifice entier élevé par l'auteur des *Recherches*. A cet effet il reprend, un à un, les principaux arguments que M. Ilovaïski a demandés à l'histoire, à l'ethnologie et à la philologie en faveur du slavisme des Huns, en montre l'inconsistance, et arrive à une conclusion diamétralement opposée à celle de l'auteur. S'il y a une vérité historique placée hors de doute, dit-il, c'est bien l'origine touranienne des Huns, et la différence qui existe entre eux et les Slaves [1].—Passant ensuite à la question des Bulgares, dans lesquels M. Ilovaïski reconnaît les descendants des Huns, il s'attache à prouver qu'elle est traitée avec la même absence de critique, le même mélange d'idées préconçues et d'hypothèses que la précédente; d'ailleurs, le slavisme des Huns une fois écarté comme inadmissible, celui des Bulgares, leurs prétendus descendants, doit l'être aussi. Quant aux Roxolans, que M. Ilovaïski identifie avec les Russes, ils appartiennent, au dire de M. Vassilievski, à la nation sarmate, laquelle forme avec les Alans, ses principaux représentants, une branche de la famille iranienne, et n'ont rien de commun ni avec les Slaves ni avec les Varégo-Russes. — Tout en se séparant complètement des opinions de l'auteur, qu'il regrette de voir s'accréditer parmi les jeunes générations, M. Vassilievski rend justice à son mérite littéraire et parle avec éloge de son *Histoire*, à laquelle les Recherches sur cette interminable question des origines russes servent de préliminaires qui ont l'air d'un hors-d'œuvre.

— La théorie qui a aujourd'hui M. Ilovaïski pour son principal défenseur, date de loin. Elle eut, entre autres, un partisan ardent dans la personne de Georges Vénéline, si connu par son amour enthousiaste pour la nation bulgare, à laquelle du reste il n'appartenait pas. Déjà en 1836, trois ans avant sa mort prématurée, il publiait un écrit intitulé : *La scandinavomanie et ses adorateurs, ou recherches séculaires sur les Varègues*. Ce n'était qu'un fragment détaché d'un grand travail qu'il se proposait de publier sur le même sujet. On a de lui trois volumes de « Recherches critiques et historiques, »

[1] *Ibid.*, p. 172.

Digitized by Google

dont le troisième traite des Bulgares avant 968, et quantité d'autres écrits moins considérables consacrés presque exclusivement aux peuples slaves. M. Bezsonov, de Moscou, vient de donner une esquisse biographique et littéraire de ce bulgarophile par excellence [1], dont le nom est encore en vénération parmi les Bulgares. Son travail confirme le jugement qu'on a porté depuis longtemps sur Vé nlin e. L'esprit original et quelque peu incohérent de cet historien s'accommodait peu aux rigueurs de la méthode ; il se laissait, en outre, aisément entraîner par l'imagination au détriment de la froide réflexion, comme lorsque, par exemple, il soutenait la parenté des Russes avec les Huns, qu'il a rétractée depuis. Pour apprécier Vénéline à sa juste valeur, fait observer avec raison M. Bezsonov, il faut tenir compte de ce qu'il a fait pour les Bulgares et pour leur réveil social, plus encore que ce qu'il a écrit sur leur passé historique et leur littérature. On ne doit pas oublier non plus qu'à l'époque où il écrivait, il y avait des gens qui niaient l'existence même des Slaves en Bulgarie, et que ses écrits sur ce pays, abandonné et méconnu, ont été une sorte de découverte, au point qu'il fut comparé à Christophe Colomb.

— La même *Revue* contient la suite du travail posthume d'Ismaïl Sreznevski sur les plus anciens monuments de la littérature slave [2], en tant qu'ils renferment des témoignages relatifs à l'écriture. L'auteur distingue trois périodes, dont la première précède la conversion des Slaves à la foi chrétienne, la seconde va jusqu'au milieu du IXe siècle, et la troisième, époque des SS. Cyrille et Méthode, depuis là jusqu'au siècle suivant. Comme il admet que ces deux saints frères ont inventé l'écriture slavonne, comme d'ailleurs les témoignages historiques touchant la troisième période sont plus nombreux et plus positifs, il passe en revue toutes les sources où on les trouve consignés, en en indiquant la filiation ainsi que les divergences et en les ramenant toujours aux données contenues dans les deux *Légendes, dites pannoniennes*, leur source principale. De la sorte, ce travail tient à l'histoire des deux apôtres plus encore qu'à celle de l'écriture dont ils ont doté les peuples slaves ; il méritait d'autant plus d'être cité que l'auteur donne de copieux extraits de chaque pièce.

— M. Sobko a consacré [3] une notice à Louis Caravaque, un des nombreux artistes qui étaient venu chercher en Russie leur fortune. Il a réuni avec grand soin tous les renseignements qu'on a sur ce peintre si connu en Russie dans la première moitié du XVIIIe siècle ;

[1] *Ibid.*, juin 1882.
[2] Livraison d'août.
[3] *Messager historique*, avril-juin.

Digitized by Google

il en indique les sources ; mais ces sources, péniblement recherchées, suffisent à peine pour dresser la liste complète des œuvres du peintre français. Caravaque était originaire de Marseille, quoique son nom indique plutôt la nationalité espagnole : on connaît la ville et le fleuve de ce nom, dans la province de Murcie. Probablement il vint en Russie sous Pierre Ier, avec Leblond, Rastrelli et autres artistes que Lefort et Zotof étaient venu engager au service du tsar. Au moins il y a un portrait de Pierre Ier, peint par Caravaque, à Astrakan, et portant la date de 1716. Il en existe un autre, extrêmement remarquable, qui avait appartenu au couvent serbe de Remeta, et qui figure maintenant à l'Ermitage. Caravaque a fait le portrait de Catherine I, de Pierre II, d'Anne, de la Régente et d'Élisabeth. Ceux de l'impératrice Anne sont même assez nombreux. Les connaisseurs estiment que ces portraits manquent de vie et de goût, qu'ils sont maniérés ; mais ces défauts se rachètent par une grando ressemblance avec les originaux. Caravaque mourut en 1752. Une dame de ce nom, probablement sa femme, était mise dans la confidence des dessins du prince de Conti sur la personne même d'Élisabeth.

— Après avoir publié son travail sur Pouchkine dans la littérature française, M. Schulz nous en a offert un pareil sur Lermontov [1], poète également renommé. Plus de cent quarante titres lui ont permis de faire une notice assez étendue qui n'est pas encore achevée et qui se partage en quatre chapitres, contenant les petites poésies, les poèmes, les écrits en prose et les articles de bibliographie et de critique. Les traductions sont, en général, assez bonnes, quoique non sans additions exigées par le goût français. Elles portent la signature de noms illustres, parmi lesquels Al. Dumas, Xav. Marmier, Emile Deschamps, etc. On sera donc bien aise de pouvoir goûter, grâce à M. Schulz, les meilleures œuvres du poète russe, si prématurément enlevé par la mort, et dont les Français, il faut le dire, ont su apprécier le talent avant les Russes eux-mêmes.

— M. Sadov a achevé son étude sur Bessarion au concile de Florence [2], faite dans un esprit naturellement défavorable à l'Union, quoique puisée aux documents officiels. — Nous signalerons encore les deux articles parus dans le *Pélerin* [3], sur le retour des Grecs-Unis de Khelm à l'Église russe ; et à cette occasion nous félicitions l'Académie des sciences de la résolution qu'elle a prise de publier les mémoires de Joseph Sémachko, évêque apostat, relatifs à l'Union.

[1] *Antiquité russe*, avril, mai, juin.
[2] *Lecture chrétienne*, janvier-juin.
[3] Liv. d'avril et mai.

Digitized by Google

— Parmi les nombreuses esquisses biographiques, plus ou moins étendues, nous avons remarqué [1] celle de M. Karnovitch sur le prince Alexandre Galitzin (1775-1844), qui a joué sous le règne d'Alexandre Ier un rôle important, et dont le nom demeurera inscrit dans les annales de la vie intellectuelle et religieuse de l'époque. On a déjà beaucoup écrit sur ce personnage illustre, mais ces travaux sont dispersés un peu de tout côté, perdus dans une quantité de revues et des feuilles périodiques et par là même d'un accès difficile. Dernièrement un de ses anciens auxiliaires, M. Pierre de Goëtze [2], a essayé de nous donner un tableau plus complet, ou au moins un travail d'ensemble ; le volume qu'il a consacré à la mémoire de son chef est moins une biographie en règle qu'un recueil des souvenirs personnels de l'auteur, mort en 1880 à l'âge de 87 ans. Son ouvrage était écrit en allemand ; M. Karnovitch l'a pris pour base de son étude, en le complétant et au besoin en le rectifiant sur plusieurs points d'une importance, du reste, secondaire. Elle donne une idée suffisante du héros ; on pourrait la comparer à une bonne réduction d'un portrait de grandeur naturelle. Quant à la biographie complète du prince A. Galitzin, composée d'après les documents imprimés et inédits, elle est encore à faire. A l'heure qu'il est, on continue encore à en publier des matériaux. — La notice de M. Karnovitch nous fait connaître non-seulement la vie et les gestes de l'ami d'Alexandre Ier, mais encore les nombreux personnages de l'époque et les mœurs de la société contemporaine qui avait une physionomie particulière, complètement différente de celle de la société russe actuelle. Le prince Galitzin a été témoin de quatre règnes consécutifs, et jouissait presque toujours de la faveur des souverains : Catherine II, qui le protégeait, l'avait donné pour compagnon de jeux à son bien-aimé petit fils, Alexandre, futur empereur, et le fit chambellan. Paul Ier le créa commandeur de l'ordre de Malte, quoique plus tard, on ne sait trop pour quel motif, il ait exilé le prince de la capitale ; celui-ci y revint aussitôt après l'avènement d'Alexandre Ier avec lequel, il avait continué de correspondre secrètement. L'ami du jeune empereur était alors voltairien et menait une vie de plaisirs ; mais quand, en 1805, il fut nommé procureur du synode, l'ancien épicurien et libre penseur se changea en dévot, au point de passer dans le monde pour un saint et d'être respecté comme s'il était le plus haut représentant de l'Église. Lorsque l'empereur tomba dans le mysticisme et subit l'influence de la célèbre illuminée, la baronne de Krudener, le prince Galitzin fut également gagné

[1] *Messager historique*, avril, mai 1882.
[2] *Furst Alex. Nikol. Galitzin und seine Ziet.* Leipzig, 1882.

Digitized by Google

aux rêves de la prétendue prophétesse. Quoique ministre de l'instruction publique et des cultes étrangers, il faisait la propagande des idées mystiques et franc-maçonnes, sans s'en douter peut-être, et patronnait *la Société biblique*. Rien n'est plus curieux que sa correspondance avec l'archimandrite Photius [1], ce type de fanatique ignorant qui se donnait pour défenseur de l'orthodoxie, et qui finit par déterminer la chute de son cher fils spirituel, ou, comme il s'exprimait, par dissoudre l'œuvre du prince de ténèbres. L'ex-ministre n'en conserva pas moins l'amitié de l'empereur, qui lui confia la direction des postes, et auquel il survécut de plusieurs années. Il mourut en 1844, à Alexandrie, sa gracieuse villa, située au bord de la Mer Noire, en Crimée.

J. MARTINOV.

[1] *Antiquité russe*, avril, mai 1882.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Vie de saint Paul, apôtre des nations, *d'après les Livres Saints, les Pères, les interprètes et les monuments de la tradition*, par l'abbé P. Rambaud, prêtre du diocèse de Bordeaux. Paris et Bordeaux, librairie de l'œuvre de Saint Paul, 1882, in-12 de xii-352 pages.

Nous avons déjà en français un certain nombre de vies de saint Paul, entre autres celle de M. l'abbé Vidal, publiée en deux volumes en 1863, et celle de M. l'abbé Vix, qui a paru en 1879. M. l'abbé Rambaud a voulu donner une histoire du grand apôtre qui épargnerait au lecteur les longueurs et les redites de M. Vidal et les études trop développées de M. Vix sur les Épîtres. Il s'est proposé d'éviter les questions oiseuses, les digressions arides, les dissertations obscures et les polémiques intempérantes qui rompent la trame de l'histoire et nuisent à l'édification sans profiter à la science. Il a voulu peindre la personne de saint Paul, ses œuvres, sa sainteté, ses mérites, son rôle dans le monde juif et païen.

Ce travail est digne de recommandation. Il est écrit avec entrain et clarté. L'exposition est sobre et en même temps large. L'auteur nous fait connaître brièvement les lieux que visite saint Paul, les hommes avec qui il est en rapport, les mœurs de l'époque où il vit. M. Rambaud fait un usage discret des ressources que fournissent l'épigraphie et l'archéologie pour l'explication de l'histoire du grand apôtre. Il s'attache néamoins principalement à mettre en œuvre les matériaux fournis par le Nouveau Testament. Le style est bon, surtout quand il est simple et sans apprêt, comme il l'est presque partout.

Pour le fonds, la critique a peu de chose à relever Nous nous permettrons cependant de signaler quelques points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord avec l'auteur. N'est-ce pas une exagération de dire (p. 2) que Tarse « surpassait Athènes, Alexandrie et les académies les plus en renom ? » M. Rambaud paraît le reconnaître lui-même (p. 5, 46). — Il n'est guère possible d'accepter l'explication donnée (p. 3) du privilège de citoyen romain dont jouissait saint Paul.—La phrase : « saint Paul naquit deux ans après Jésus-Christ » (p. 4) trompera, croyons-nous, beaucoup de lecteurs. L'auteur veut dire l'an 2 de l'ère chrétienne. Par suite d'un faux calcul, l'ère chrétienne commence avant la naissance de Jésus-Christ, et saint Paul, si l'on accepte la chronologie de M. Rambaud, n'était pas né réellement après mais

Digitized by Google

avant la naissance de Notre-Seigneur. — Que signifie (p. 7) l'assertion suivante : « [Rabban Gamaliel], le premier, permit aux Juifs d'écrire la Bible en langue grecque ? » La Bible avait été traduite en grec par les Septante longtemps avant l'époque de Gamaliel. — Pages 17-18, on nous cite une longue révélation, mais sans en indiquer la source. Le lecteur aimerait à savoir d'où elle est tirée, pour juger de la confiance qu'elle mérite. — Nous lisons p. 22 : « La juridiction du sanhédrin sur Damas remontait au temps d'Achab, roi d'Israël. » D'après les meilleurs historiens, le sanhédrin n'existait pas encore à l'époque d'Achab. — Il est dit, p. 37 que le nom de Harêth ou Arétas « était commun aux rois arabes. » S'il faut entendre par là que tous les rois arabes (de l'Arabie Pétrée) portaient le titre ou le nom d'Arétas, ce n'est pas exact, car on connaît plusieurs rois de cette contrée qui portaient d'autres noms. — On est surpris de voir citer (p. 45), comme une autorité, l'écrit apocryphe des Récognitions, et de voir indiquer (p. 56) la prétendue épître de S. Clément à S. Jacques comme une épître authentique. M. Rambaud ne s'est pas toujours assez tenu en garde contre les documents apocryphes. — Le mot *mage* ne vient pas de l'hébreu, comme il est dit p. 74. — L'auteur se prononce (p. 112) pour l'opinion qui fait du Céphas auquel résista S. Pierre un des 72 disciples. Il a le droit de l'adopter, mais nous la croyons peu fondée. — Ce qui est, en tout cas, insoutenable, c'est l'authenticité des écrits qui portent le nom de S. Denys l'Aréopagite. La critique est, on peut dire, aujourd'hui unanime à placer l'origine de ces écrits au cinquième siècle (Voir Alzog, *Patrologie*, trad. franç., p. 597). On s'explique donc difficilement que M. Rambaud ait pu écrire (p. 139) que leur « authencité n'est plus en doute. » Tout ce qui est dit aux pages 138-143 repose par là même sur des fondements fort suspects. — La tradition sur les madones peintes par saint Luc et acceptée (p. 264), est aussi rejetée par la critique. — L'auteur de la *Vie de Saint Paul* n'exagère-t-il pas lorsqu'il assure (p. 275) que « toute la tradition ecclésiastique témoigne que, lorsqu'ils ne pouvaient s'aboucher, (Sénèque et Saint Paul) s'adressaient réciproquement des lettres ? » — Enfin la lettre de saint Denys l'Aréopagite, alléguée p. 298, n'est pas un document authentique.

Nous avons relevé minutieusement les points de détail sur lesquels nous ne sommes pas d'accord avec M. Rambaud, parce que son œuvre nous semble en valoir la peine. Il ne nous reste plus qu'à féliciter l'Œuvre de Saint Paul d'éditer des œuvres d'un tel mérite.

N. O.

—

Recherches sur les relations politiques de l'Allemagne, de 1292 à 1378, par Alfred Leroux. Paris, F. Vieweg, 1882, gr. in-8° de IX-291 p. (50e fascicule de la *Bibliothèque de l'école des Hautes-Etudes*).

M. A. Leroux a obtenu, par le présent mémoire, le titre d'élève diplomé de la section d'histoire et de philologie de l'École pratique des Hautes-Études. Cela atteste déjà la valeur du travail qui a passé sous les yeux de juges compétents. Plusieurs de ses devanciers avaient entrepris d'exposer l'histoire des relations politiques de la France et de l'Allemagne, de 1180

Digitized by Google

à 1292. L'auteur a continué cet exposé, et l'a conduit jusqu'à la mort de l'empereur Charles IV en 1378. Il ne prétend pas donner le dernier mot de la question : il avoue n'avoir pu consulter à fond les dépôts d'archives ; il n'a pas été à même de dépouiller toutes les collections publiées en France et en Allemagne depuis les *Regestes* de Boehmer; il néglige systématiquement certaines monographies récentes, qui auraient sans doute fourni d'utiles lumières à son sujet. Mais, dans cette mesure restreinte, il y avait encore un vaste champ de recherches, et le mémoire de M. Leroux aura le grand avantage de servir de point de départ à des investigations qui pourront ensuite être poussées plus loin. L'auteur n'a pas d'ailleurs l'ambition d'embrasser toute l'étendue de son sujet; il a voulu rassembler des matériaux pour une histoire qu'on pourra écrire un jour, quand tous les documents seront à la disposition des érudits.

Dans une *introduction* (p. 1-58), il résume la situation respective de la France et de l'Allemagne depuis les traités de Verdun (843) et de Mersen (870), jusqu'en 1292. La séparation se fait nettement entre les deux pays à l'avènement des Capétiens, et le règne de Philippe-Auguste est le point de départ d'une politique agressive ayant pour but de donner à la France ce qu'elle considère comme lui appartenant. Cette introduction, quelque intéressante qu'elle soit, nous a paru un peu trop développée, car l'auteur ne fait ici que résumer les renseignements connus, sans apporter aucune information personnelle.

Il entre ensuite dans l'histoire des quatre-vingt-six années qui s'écoulèrent de 1292 à 1378. Il met en présence Philippe le Bel et Adolphe de Nassau, et fait ressortir l'importance des relations politiques du roi de France, qui s'allie avec Othon de Bourgogne, Albert, duc d'Autriche, le roi d'Écosse, le roi de Norwège, parvient à rompre l'alliance de l'Empire avec l'Angleterre, et réduit l'empereur à la neutralité chaque fois qu'il se voit menacé par lui. Avec l'avènement d'Albert d'Autriche, la scène change : tous les efforts du nouvel empereur tendent à vivre en paix avec le roi de France. L'alliance des deux états est scellée par le mariage de Rodolphe, fils d'Albert, avec Blanche de France. Philippe le Bel en profite pour rattacher à sa cause les plus puissants prélats des pays rhénans et un certain nombre de princes, comme le duc de Brabant, le comte de Savoie, le comte de Nassau et beaucoup de seigneurs allemands.

A la mort d'Albert d'Autriche, la politique de Philippe le Bel reçoit un échec par l'élection de Henri de Luxembourg, que les électeurs de l'empire préfèrent à Charles de Valois. Philippe n'en poursuit pas moins l'exécution de ses desseins; il réunit Lyon à la couronne, et combat l'influence allemande en Italie. Mais Philippe et Henri disparaissent presque en même temps de la scène. Les relations avec l'Allemagne sont comme interrompues pendant dix années. La guerre de cent ans commence ; un traité d'alliance est conclu par Philippe de Valois avec Louis de Bavière. Cette alliance est bien précaire; un nouveau traité est signé en décembre 1437, pour aboutir à une rupture définitive un an plus tard. L'Empire se tourne du côté de l'Angleterre, et la France est entourée d'ennemis redoutables. Philippe de Valois s'allie aux ducs d'Autriche, à l'évêque de

Digitized by Google

Liège, au duc de Deux-Ponts, au comte de Flandre, au roi de Bohême, au duc Henri de Bavière, au duc de Lorraine enfin, qui s'interpose pour amener un rapprochement entre Louis de Bavière et Philippe. Cette tentative est infructueuse. Une entrevue de l'empereur et du roi d'Angleterre rejette plus que jamais Louis de Bavière dans la voie des hostilités. En outre, les ducs d'Autriche abandonnent la France pour se ranger du côté de l'Angleterre (1339) : c'est une veritable coalition qui se forme contre la France. Édouard III, qui s'est fait nommer vicaire de l'empire dans les provinces rhénanes, en est le chef. Grâce à l'intervention du pape Benoît XII, une trève est conclue le 25 septembre 1340. Philippe en profite pour négocier avec l'empereur ; il réussit à le ramener à sa cause; il détache également de l'Angleterre les archevêques de Trèves et de Mayence, et obtient une prorogation des trèves avec les ducs de Brabant et de Gueldre et le marquis de Juliers. Mais l'élection de Charles de Moravie amène un changement dans la situation de l'Allemagne. Tout en restant en relations amicales avec Louis de Bavière, Philippe ménage son compétiteur. Celui-ci a le champ libre par la mort de l'empereur (1347). Beau-père du fils de Philippe, il est animé de sentiments bienveillants pour la France, et promet d'être le fidèle allié de Jean. Toutefois il signe avec Edouard un traité qui accuse sa duplicité. A l'avènement du roi Jean, Charles IV renouvelle son alliance avec ce prince, malgré les efforts d'Édouard IV pour le maintenir dans son parti. Après le désastre de Poitiers l'empereur intervient, sur l'initiative du pape, pour ménager du moins une trève. Il a une entrevue à Metz avec le dauphin Charles. Une trève est conclue peu après, sous les auspices des légats du pape. L'empereur, en 1360, charge l'archevêque de Cologne de ménager une nouvelle trève de plus longue durée. Mais il ne paraît pas qu'il ait rien fait pour adoucir les conditions du traité de Brétigny. Sous le règne de Charles V, les relations avec l'Empire sont rares. Ce n'est qu'après les succès du roi sur les Anglais que les rapports se rétablissent : un traité est conclu le 28 mars 1372. Mais Charles V paraît plus occupé de tirer parti de ses relations avec les princes allemands que de son alliance avec l'empereur. Il le reçoit pourtant avec magnificence à Paris, au commencement de 1378. Mais Charles IV meurt le 29 septembre suivant.

Tel est le résumé du mémoire de M. Leroux; il y règne parfois un peu de confusion ; c'est plutôt une ébauche qu'un travail achevé. Toutefois, tel qu'il est, il sera très utile aux historiens, et nous ne pouvons qu'adresser à l'auteur nos remerciements et nos félicitations pour une étude aussi consciencieuse et d'une si solide érudition.

G. DE B.

—

Relations de Charles VII et de Louis XI, rois de France, avec les cantons suisses,—1444-1461.1461-1483,— *Étude historique*, par Bernard DE MANDROT, ancien élève de l'École des chartes. Zurich, impr. J-J. Ulrich, 1881, gr. in-8° de 200 pag. (Extr. du *Jahrbuch f. Schweizer. Geschichte*).

M. de Mandrot a pensé, et avec raison, que l'histoire de nos relations politiques avec la Suisse, sous Charles VII et Louis XI, méritait d'être l'objet d'un examen approfondi, fait

Digitized by Google

d'après les sources et les documents d'archives. Nul n'était mieux placé que lui pour entreprendre cette tâche, et nous sommes heureux de constater qu'il l'a parfaitement remplie.

Il fait remarquer, tout d'abord, que les relations de la royauté française avec la *Ligue de la Haute-Allemagne* n'eurent pas, sous Charles VII, le caractère suivi et personnel que Louis XI leur imprima plus tard. Toutefois, Charles VII sut ouvrir les voies à la politique française, et la réconciliation des Confédérés avec la maison d'Autriche, œuvre laborieuse dont l'importance ne saurait être méconnue, fut le résultat des efforts de ce prince. Il n'est pas jusqu'au dessein d'enrôler au service de la France une troupe d'auxiliaires suisses qui n'ait été conçu par Charles VII. Le point de départ de ces relations avec les Confédérés se trouve dans cette célèbre expédition de 1444, si bien mise en lumière dans l'*Histoire des Écorcheurs*, de M. A. Tuetey (voir t. XVII, p. 300).

Le 21 octobre 1444 était signé un traité stipulant une alliance réciproque entre la France et les cantons suisses, et ce traité était ratifié le 28 par le Dauphin. Nous ne partageons pas ici l'avis de M. de Mandrot : bien qu'il n'y ait pas trace de pouvoirs donnés par Charles VII, ce n'est pas en son nom personnel, mais comme lieutenant général du Roi qu'agissait le Dauphin.

Quelques années plus tard, Charles VII poursuivait la conclusion d'une convention qui lui assurait le concours du duc de Savoie et des Suisses dans la lutte qui devait bientôt recommencer contre les Anglais ; il intervint en 1448, de concert avec le duc de Bourgogne, dans un démêlé du canton de Fribourg avec le duc de Savoie et Berne, et bientôt un traité de paix s'ensuivit. Quand Gaucourt partit pour l'Allemagne conduisant à Innsbruck Eléonore d'Écosse, unie à Sigismond, il passa par la Suisse, avec une mission diplomatique pour la pacification du différend subsistant entre le duc d'Autriche et les Confédérés. Cette intervention de Charles VII aboutit à un accord, conclu en juin 1450. Deux ans plus tard, un traité liait étroitement les Confédérés à la France ; mais le Roi paraît avoir échoué dans tous ses efforts pour obtenir leur assistance armée. Dans les années postérieures, les relations se poursuivirent, principalement avec Berne. Charles VII semble avoir eu la pensée persistante d'étendre son royaume du côté de l'Alsace : c'est pour cela qu'il ne cessa de faire des avances aux Confédérés, et qu'il prit constamment le rôle de médiateur entre eux et le duc d'Autriche.

Louis XI, au début, montra moins de sympathie à l'égard des Confédérés ; il avait pour système de rompre avec tous ceux qui avaient eu l'amitié de son père ; la nécessité le ramena à d'autres sentiments, et un traité fut signé, entre lui et les Confédérés, le 20 février 1464. En 1469, les Confédérés, émus du voyage de Sigismond à la cour de France, firent partir une ambassade, qui fut reçue avec empressement ; après d'assez longs pourparlers, un nouveau traité fut conclu à la date du 13 août 1470, et ratifié par Louis XI le 23 septembre. L'histoire des relations des Confédérés avec Charles le Téméraire et avec Louis XI est trop compliquée pour que nous y entrions. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'elle est élucidée d'une manière très instruc-

Digitized by Google

tive par M. de Mandrot, et qui entre dans les détails les plus circonstanciés. C'est une page d'histoire fort curieuse.

Une remarque : M. de Mandrot parle (p. 20) de *Lezignan en Normandie*; c'est une double erreur. Il n'y a pas de *Lezignan* en Normandie, et il s'agit de *Lusignan* (Vienne). Mais, chose plus grave, le document qu'il cite ne peut être du 8 mai 1450, car l'itinéraire de Charles VII nous montre qu'il était en ce moment à Essay; il doit être du 8 mai 1453, époque où le Roi se trouvait à Lusignan, préparant sa seconde campagne de Guyenne. C'est une rectification que l'auteur devra faire.

G. DE B.

—

Étude historique sur Louise de Lorraine, reine de France, 1553-1601, par Edouard MEAUME. Paris, Léon Techener, 1882, in-8° de 186 p.

Si l'on reprochait à M. Meaume d'avoir trop vanté la princesse qu'il appelle (p. 7) « belle, modeste et vertueuse entre toutes, » il pourrait se contenter de répondre par la citation des trois épigraphes de son étude, empruntées à saint François de Sales *(Oraison funèbre du duc de Mercœur)*, au prince A. Galitzin *(Inventaire de Chenonceaux)*, à M. Paulin Paris *(Notes sur Tallemant des Réaux)*. Mais il n'aura pas besoin d'invoquer le triple témoignage du saint et des deux érudits : personne n'estimera que M. Meaume a eu trop de sympathie et d'admiration pour la princesse qui réunissait « dans ses veines le sang de saint Louis et de Gérard d'Alsace, » qui se montre toujours si digne de sa noble origine, et « qui fut si malheureuse qu'elle aurait dû mourir de chagrin, à la fleur de son âge, si elle n'avait été soutenue par la piété la plus solide et la plus éclairée. »

On sait depuis longtemps que le biographe de Sébastien Le Clerc est un de nos travailleurs les plus consciencieux. Autant il avait soigneusement étudié la vie et l'œuvre du grand artiste lorrain, autant il a soigneusement étudié la vie de la femme du roi Henri III. Sa monographie se divise en quatre chapitres, tous fouillés à fond, intitulés : *Avant le mariage* (1553-1573); *Le mariage* (février 1575); *La reine* (1575-1589); *La reine douairière* (1589-1601). M. Meaume ne nous laisse rien ignorer de la famille de son héroïne, de l'éducation de cette dernière, de ses voyages, de ses portraits, des cérémonies de son mariage, de son existence à la cour, de son veuvage, de sa mort et de ses funérailles. Tout en nous faisant on ne peut mieux connaître la vie si pure, si triste, si belle de Louise de Lorraine (née au château de Nomeny le 30 avril 1553, morte à Moulins le 29 janvier 1601, et non à Chenonceaux, comme le disent les *Mémoires de Cheverny*, et le 4 juillet, comme le dit le *Supplément de l'Estoile*), l'auteur nous fournit les renseignements les plus fidèles sur les personnages mêlés à l'histoire de celle dont le cardinal d'Ossat parlait ainsi : « Le roi n'eût jamais pu trouver, dans tout le monde chrétien, une princesse plus accomplie... » Il a consulté, en bibliophile consommé, les livres et les plaquettes les plus rares d'autrefois (Voir, par exemple, pp. 10, 15, 21, 33, 86, 113, 120, 138, 172), et aussi les meilleurs travaux de notre temps, y compris le récent ouvrage de M.

Digitized by Google

Forneron sur les *Ducs de Guise*, qu'il rectifie quelquefois (notamment p. 90, note 1). Il a encore mis à profit divers documents inédits de la Bibliothèque Nationale (fonds Dupuy, fonds français) et de la Bibliothèque de l'Institut (collection Godefroy). Les vastes et attentives lectures de M. Meaume lui ont permis de beaucoup ajouter aux récits des précédents historiens, et, en revanche, de beaucoup y supprimer. Au nombre des suppressions les plus notables et le mieux justifiées, il faut citer celle du document apocryphe sur la mort du roi Henri III, attribué par les ligueurs à Sixte Quint, document qui ne contient pas une seule phrase de la véritable harangue du Pape et qui a trompé certains historiens, Sismondi particulièrement, lequel a cru pouvoir déclarer *(Histoire des Français*, t. XXI, p. 42) que Sixte Quint loua en plein consistoire l'acte de Jacques Clément. Après avoir ainsi brisé l'arme déloyale forgée par le fanatisme, M. Meaume constate (p. 114) que « la fraude et le mensonge ne profitent jamais aux partis qui les ont employés. » Signalons encore (p. 137) une importante note rectificative au sujet des accusations exagérées dont le duc de Mayenne a été l'objet de la part de M Poirson, l'historien ordinairement plus judicieux du glorieux règne de Henri IV.

L'étude de M. Meaume, écrite avec élégance, a obtenu un grand succès auprès des lecteurs du *Bulletin du Bibliophile*, où elle a d'abord paru. Le même succès l'attend auprès de ces innombrables lecteurs que l'on appelle *Tout le monde*.

T. DE L.

—

Les vieux papiers du château de Cauzac, *documents inédits* publiés par Ph. TAMIZEY DE LARROQUE (1592-1627). Agen, imp. V. Lentheric, 1882, in-8° de XV-99 p. (tiré à 100 exempl.)

M. Tamizey de Larroque a eu la bonne fortune de pouvoir puiser dans les riches archives du château de Cauzac, qui lui ont été ouvertes par sa parente la comtesse de Raymond, et il en a extrait un certain nombre de documents qui ne sont pas seulement intéressants pour la biographie de Balthazar de Thoiras, seigneur de Cauzac, et de son fils François, mais qui apportent à l'histoire du temps des informations dont on pourra tirer profit. Ces documents vont de l'année 1592 à l'année 1627, et concernent pour la plupart Balthazar de Thoiras, ligueur ardent, rallié tardivement à la cause de Henri IV. On y trouve des détails sur la ligue en Agenois, en Quercy, en Languedoc, à l'époque où la royauté triomphait de toutes les oppositions qu'elle avait rencontrées, et en particulier sur la soumission du château de Montpezat en 1595. Les lettres adressées à Balthazar sont signées des noms du duc de Guise, du marquis de Villars (Emmanuel de Savoie), du marquis de Montpezat (Henri des Prez), du maréchal de Matignon, de la reine Marguerite, de la duchesse de Mayenne ; celles adressées à François émanent du maréchal de Roquelaure et du duc d'Épernon. — On rencontre aussi une lettre du marquis de Villars au duc de Mayenne et une lettre du maréchal de Matignon à Henri IV. A tous ces documents sont joints des notes abondantes, et une excellente préface nous fait connaître les seigneurs de Cauzac depuis le XVe siècle.

G. DE B.

—

Digitized by Google

Mémoires de Saint-Simon, nouvelle édition publiée par M. A. DE BOISLISLE. Tome III. Paris, Hachette, 1881, in-8° de VIII-583 p. (Collection des *Grands écrivains de la France*).

Dans un *avertissement* placé en tête de ce troisième volume, M. de Boislisle nous explique les motifs du long intervalle écoulé entre l'apparition des deux premiers volumes et celle du tome III. Un événement considérable s'est accompli. Ces arcanes dans lesquelles aucun éditeur de Saint-Simon n'avait pu pénétrer, malgré des efforts persistants et réitérés, ont été enfin ouvertes au public. Le consciencieux éditeur a pu pénétrer dans le riche Dépôt des affaires étrangères, et il s'est trouvé en présence de cette masse considérable de papiers, depuis longtemps l'objet de ses convoitises. Il a fallu examiner tous ces papiers, les classer, les transcrire pour en faire profiter la nouvelle édition; et si des publications partielles sont venues alléger sa tâche et mettre à sa disposition, comme à celle du public, un certain nombre de textes inédits, il n'en a pas moins eu un immense labeur, qui est venu s'ajouter à la préparation de son édition. D'un autre côté, il a dû prendre connaissance des *Mémoires du marquis de Sourches*, dont le premier volume, sur lequel nous appellerons bientôt l'attention de nos lecteurs, a paru, et de la *Relation de la cour de France*, d'Ézéchiel Spanheim, que M. Ch. Schefer publie sous les auspices de la Société de l'histoire de France. On voit que les fonctions d'éditeur de Saint-Simon ne sont point une sinécure.

Il suffit, d'ailleurs, de parcourir les pages de ce nouveau volume pour se rendre compte du gigantesque travail dont il est le résultat. C'est un commentaire perpétuel ajouté au texte de Saint-Simon, pour faire connaître au lecteur les innombrables personnages que l'auteur des *Mémoires* fait défiler devant lui, et sur lesquels l'auteur donne souvent des détails ou erronés ou empreints d'une partialité qu'il faut faire ressortir. C'est aussi, à côté des renseignements biographiques, un commentaire historique, où l'habile éditeur prodigue les trésors de son érudition. C'est enfin un commentaire philologique et grammatical, qu'il a demandé à M. Ad. Regnier de placer au bas des pages, sans préjudice du lexique qui accompagnera l'édition.

Nous avons ici le texte des *Mémoires* pendant l'année 1696; et l'on ne s'étonnera pas que la publication n'ait pas été poussée plus loin, quand on saura que souvent les pages de texte n'occupent que six, quatre, trois et jusqu'à deux lignes, pour laisser la place au travail original, si curieux et si érudit, de l'éditeur. A partir de la page 339, nous avons, dans un appendice, une première partie, offrant les additions de Saint-Simon au *Journal de Dangeau* (p. 339-375); et une seconde partie, contenant des fragments inédits de Saint-Simon, empruntés au Dépôt des affaires étrangères, et qui sont consacrés, entre autres sujets, à la principauté de Monaco, à la duchesse de Guise, à M. et Mme de Saint-Géran, à la marquise de Sévigné et aux Grignan, au procès des ducs et pairs, au marquis et à la marquise de Dangeau, au maréchal de Bellefonds et à sa famille, etc., etc. — Signalons en outre des documents et des notes sur Varillas; un long article contenant des fragments de la correspondance diplomatique de Pié-

Digitized by Google

mont; la correspondance du marquis d'Harcourt avec le maréchal de Choiseul; une longue note sur Nicolas de Frémont ; la correspondance relative à l'arrivée de la princesse de Savoie en France; une note sur le grand trésorier Morstin (p. 376-538). Viennent ensuite des *additions et corrections* (p. 539-548), et les tables : 1° table des sommaires qui sont en marge du ms. autographe (p. 549-554); 2° table alphabétique des noms propres et des mots et locutions annotés dans les mémoires (p. 555-576); 3° tables de l'*appendice*.

On peut, par cette brève analyse, apprécier l'étendue du travail de M. de Boislisle et la reconnaissance qui lui est due pour nous avoir mis ainsi en possession d'un répertoire complet de tout ce qui, de près ou de loin, touche aux questions soulevées par l'auteur des *Mémoires*. Il n'y a qu'à le féliciter, et à souhaiter que le public soit bientôt en possession du tome IV. G. DE B.

—

Les hommes de la Constituante. *Le général de La Fayette*, par Anatole de GALLIER. Paris, Levé, 1882, grand in-8° de 40 p. (Extrait du *Contemporain* du 1er juillet 1882.)

On composerait une bibliothèque, dit M. de Gallier (p. 39), avec les écrits inombrables publiés pour ou contre La Fayette. Parmi tant d'écrits, il n'en est pas un seul où ce personnage ait été plus sincèrement et plus finement jugé. M. de Gallier, résumant les principales choses déjà dites sur le général en chef des gardes nationales de France, par le marquis de Bouillé, Montlosier, Ferrières, le comte de Ségur, le gouverneur Morris, Mounier, La Marck, Mirabeau, Rivarol, Sainte-Beuve, etc., y ajoutant des témoignages nouveaux, tels que celui du comte d'Espinchal, dont les mémoires inédits sont conservés à la bibliothèque de Clermont-Ferrand, a fait la juste part du blâme et de l'éloge dans son récit de la vie politique au XVIIIe siècle de celui qui, avec de bonnes et patriotiques intentions, est « un des hommes qui ont fait à leur pays le plus de mal et de mal durable. » Tout à côté de cette sévère sentence, M. de Gallier rappelle, à la louange de La Fayette, que l'on a de lui une bien belle parole. C'est celle-ci : « La liberté des cultes est un principe si sacré qu'une nation entière n'aurait pas le droit d'en priver un seul individu. » M. de Gallier nous avait déjà donné un *Barnave* très ressemblant, qui avait fait vivement désirer la continuation de ses études sur les hommes de la Constituante. Son *La Fayette*, si heureusement saisi, fera encore plus vivement désirer que l'habile peintre introduise peu à peu dans sa galerie tous les principaux personnages d'une assemblée sur laquelle l'histoire n'a pas dit son dernier mot.

T. DE L.

—

Louis XVIII, par Oscar DE POLI, 4e édit. Paris, 1880, in-12 de 356 p.

Le livre de M. de Poli sur Louis XVIII a eu un légitime succès ; nous n'avons plus ici qu'à le constater, car il est à sa quatrième édition. Le Roi apparait, c'est-à-dire qu'on apprend comment les Bourbons ont sauvé la France accablée sous les désastres, avec quelle dignité ils savaient parler et avec quel esprit de justice ils l'ont gouvernée; mais ce quel'auteur a surtout cherché à mettre en relief, ce n'est pas le Roi, c'est l'homme, le lettré. Il y a ici une multitudes d'anecdotes, de traits, de renseignements qui font très bien connaître

Digitized by Google

cet esprit cultivé et les gens instruits ou spirituels qui eurent l'honneur de l'approcher. On y retrouve la physionomie de toute une époque. Des pièces inédites, comme des lettres du Louis XVIII au comte de Chabrillan, des instructions donnés en 1800 aux royalistes de France, etc., sont des documents intéressants : le dernier a une importance historique considérable ; il y a aussi des lettres de Ducis, des notes sur des écrivains, un peu oubliés aujourd'hui, mais qui eurent leur moment de vogue. Bref ce livre, où tous les détails sont très fouillés, se lit avec infiniment de plaisir, car tout est bien raconté et dit avec esprit, ce qui est une bonne manière de faire valoir les renseignements nombreux que l'auteur a entre les mains ou dans la mémoire. On le ferme l'esprit chrmé par tout ce qu'on a appris, car on a lu un chapitre d'histoire littéraire ; on le quitte aussi le cœur élevé, car, dans toutes les pages, il règne un souffle vivifiant de foi monarchique : la fidélité au malheur a sa poésie et sa haute moralité.

H. DE L'E.

—

L'Instruction primaire avant 1789 à Orléans et dans les communes de l'arrondissement, d'après des documents inédits, par Mlle A. DE FOULQUES DE VILLARET. Orléans, in-8° de 384 p. Herluison.

Parmi les livres nombreux et bien faits que ces dernières années ont vus éclore sur l'instruction publique en France avant la Révolution, celui de Mlle de Foulques de Villaret est digne de tenir une place d'honneur. Il répond à des préoccupations contemporaines, nées d'attaques aussi injustes que malveillantes qu'une certaine presse a adressées en même temps à la monarchie française et à la religion catholique. Mais ce n'est pourtant ni un réquisitoire ni une apologie ; l'auteur se contente de démontrer, avec de nombreux documents à l'appui, que l'instruction primaire était très répandue et déjà assez bien organisée dans les villes et les campagnes de l'Orléanais avant 1789. Mlle de Villaret a dépouillé les 2,531 registres de l'état civil d'Orléans qui commencent en 1539, afin d'y relever les noms des personnages qui y sont mentionnés comme maîtres d'école. Les archives communales et celles de l'ancienne Université d'Orléans, les minutes conservées dans les études des notaires, les archives des écoles de charité où se trouvent groupées toutes les pièces extraites des archives paroissiales des diverses églises, et enfin les papiers et registres de comptes des fabriques : telles sont les sources principales qui ont été utilisées par l'auteur. Aussi c'est en grande partie un livre de statistique que nous offre Mlle de Villaret, et, en pareille matière, c'est le meilleur éloge qu'on puisse faire. Son étude embrasse les trois derniers siècles ; avons-nous besoin de dire qu'elle est, comme les ouvrages analogues de M. l'abbé Allain et de tant d'autres, la réfutation éclatante de cet absurde préjugé qui consiste à dire que l'enseignement primaire ne date que de la Révolution, et qu'auparavant on maintenait systématiquement le peuple dans l'ignorance ? Les documents que cite Mlle de Villaret sont si nombreux, les écoles qu'elle fait revivre paraissent en général si régulièrement organisées, qu'on peut croire que, dans l'Orléanais, plus peut-être que partout ailleurs en France, l'instruction primaire était universellement répandue. Chacune des vingt paroisses d'Orléans et des paroisses de la banlieue

Digitized by Google

de cette ville avait au moins une école de garçons et une école de filles. Pour les communes rurales de l'arrondissement, nous voyons que soixante-neuf d'entre elles, les seules dont on ait conservé les titres d'archives, étaient également pourvues d'écoles. Toutes ces maisons d'instruction primaire avaient un budget régulier, et étaient généralement dotées par des fondations pieuses : nous ne citerons qu'un nom, celui de Masson de la Mannerie, qui légua 120,000 livres aux écoles d'Orléans.

Tout n'a pas encore été dit sur cette importante question de l'enseignement avant la Révolution ; bien des provinces n'ont encore été que peu ou point explorées par les érudits. Il n'est pas douteux que le dépouillement de leurs archives n'aboutisse au même résultat, et que la conclusion générale de tous ces travaux épars et de ces monographies ne soit celle que Mlle de Villaret a formulée pour l'Orléanais : savoir que la Révolution, qui aurait pu améliorer un état de choses déjà florissant, l'a détruit en haine de l'ancienne royauté, et sans rien mettre à la place.

EHN. B.

—

Histoire des milices provinciales sous l'ancien régime (1688-1791) par J. GEBELIN, ancien élève de l'Ecole normale supérieure. Paris, Hachette, 1882, in-8° de IV-296 p.

Le service militaire obligatoire n'est pas une institution nouvelle ; il a existé, obligatoire et gratuit, sous les Mérovingiens et les Carolingiens, avec les réserves, appelées *lantueri*. Le service personnel fut converti, après la féodalité, en une prestation pécuniaire. Les armées furent soldées et devinrent permanentes. Pendant la guerre de cent ans, les villes et les paroisses sont appelées à fournir de nombreux contingents; milices bourgeoises et confréries militaires s'organisent pour la résistance ; les francs archers sont institués pour créer une réserve nationale d'infanterie. Au XVIe siècle, le recrutement se fait par enrôlement volontaire ; puis cette mesure disparaît, sous l'influence des méfiances à l'égard des troupes nationales. Avec le triomphe de l'autorité monarchique, sous Richelieu et Mazarin, les milices bourgeoises disparaissent, et les milices provinciales sont instituées.

Organisées régulièrement par Louvois, les milices se distinguent à la bataille de la Staffarde, pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg ; mais, pendant la guerre de la succession d'Espagne, on abandonne la belle organisation de Louvois, et ce relâchement influe sur les désastres de cette guerre. La désorganisation et les abus continuant, on a successivement recours, pour y remédier, au remplacement et aux promotions des bas officiers jusqu'au grade de capitaine.

Le système régional avait toujours été la base de l'établissement des milices. En 1771, on les constitue comme les troupes réglées. Les régiments portent le nom de leurs villes et deviennent permanents. Paris, également, eut sa milice, recrutée par l'enrôlement volontaire.

Pendant la guerre de la succession de Pologne et pendant la guerre de la succession d'Autriche, les milices fournissent des recrues aux armées, puis y entrent en bataillons entiers. Les régiments de grenadiers royaux, créés par la réunion des compagnies de grenadiers de tous les bataillons de milice, sont réservés de préférence pour les entreprises qui demandent

Digitized by Google

de la décision, de la vigueur, de l'audace. Ils s'illustrent à Gand, Lawfeld, Berg-op Zoom. Dans la guerre de sept ans, ils se couvrent de gloire à Fritzlar.

Cependant, si les grenadiers royaux, l'élite de la milice, occupent le premier rang dans les armées, on ne peut en dire autant de la milice elle-même. Le peu de temps de son service, la mauvaise composition des corps d'officiers la font discréditer, et elle est peu à peu battue en brèche, comme toutes les institutions de l'ancien régime. L'enrôlement forcé, qui en est la base, est de plus en plus décrié. Maurice de Saxe oblige tout le monde au service; mais il devance son époque. Néanmoins l'élan est donné, et l'idée de l'obligation universelle apparaît avec la Révolution : le sort de la milice est décidé, elle est supprimée. Viennent les enrôlements volontaires, puis la levée en masse et la conscription. De nos jours, le service militaire obligatoire et personnel est considéré partout comme une nécessité et un devoir. Aujourd'hui comme au XVIIIe siècle, les mêmes causes ont ramené, avec l'armée territoriale, les milices régionales, avec cette différence qui sépare ces deux époques : l'égalité.

Tel est, dans sa substance, le remarquable livre de M. Gebelin. Les innombrables sources où il a puisé en font un document historique de premier ordre.

G. V.

—

Mémoires sur la vie publique et privée de Claude Pellot, *conseiller, maître des requêtes, intendant, et premier président du parlement de Normandie* (1619-1683) d'après de nombreux documents inédits, notamment sa correspondance avec Colbert et le chancelier Séguier, par E. O'Reilly, conseiller à la cour d'appel de Rouen. Tome second. *Claude Pellot premier président du parlement de Normandie.* Paris, Champion; Rouen, Cagniard, 1882; gr. in-8° de 754 p.

Nous avons rendu compte (t. XXX, p. 295) de la première partie de l'important ouvrage consacré par M. O'Reilly à Claude Pellot. Le second volume raconte la vie de l'ancien intendant à partir de sa nomination, en 1669, au poste de premier président du parlement de Normandie. C'était alors un personnage considérable qu'un premier président, surtout quand à l'éclat et aux prérogatives de sa charge il joignait, comme Pellot, un grand crédit, une expérience consommée des affaires, et la confiance intime d'un ministre tel que Colbert. Aussi l'histoire de la première présidence de Pellot se confond-elle, de 1669 à 1683, avec celle de la province de Normandie.

Les débuts du premier président furent heureux : il obtint un arrêt du grand conseil anéantissant de nombreuses poursuites pour sorcellerie pendantes devant son parlement. Un mot de cet arrêt est curieux : le roi, y est-il dit, ayant examiné le procès de quelques malheureux déjà condamnés pour ce crime, « a commué la peine de mort en un bannissement, ne trouvant pas qu'il y eût de preuves assez fortes pour asseoir lesdites condamnations à mort. » Commuer la peine au lieu de faire grâce, quand les preuves manquent, étrange justice ! On retrouve déjà dans cette affaire, où le rôle de Pellot fut si honorable, son procédé habituel quand il était en désaccord avec le parlement : il recourait au roi, qui lui donnait ordinairement raison. Ce n'était pas un corps facile à gouver-

Digitized by Google

ner que le parlement de Normandie. Quand il s'agissait d'enregistrer les édits ou ordonnances, il se montrait intraitable. Que l'objet de ces mesures gouvernementales fût avantageux ou onéreux pour la province, son premier mouvement était toujours un refus. Ce ne fut qu'à grand peine que Pellot obtint l'enregistrement de la célèbre ordonnance de 1670 sur la procédure criminelle, de l'édit de 1671 qui, « dans le but de rétablir la culture des terres et de les améliorer par les engrais, » déclarait pour un temps les bestiaux et bêtes de labour insaisissables, du fameux édit de Colbert sur les manufactures. Le parlement fut mieux inspiré dans sa résistance au rétablissement de l'impôt du *tiers et danger*. Il faut expliquer ici la nature et l'origine de cet impôt, spécial à la Normandie. « A la suite des invasions, la Normandie dépeuplée s'était couverte de forêts qui étaient entrées dans le domaine public. Aux xe et xie siècles, quand un état régulier commença à renaître, les ducs de Normandie d'abord, puis les rois de France, durent céder une partie de ces forêts ; mais ils ne le firent pas sans se réserver des redevances. Il en fut établi deux bien distinctes : 1° la redevance d'un tiers des coupes de bois qui se feraient, à l'avenir, sur le sol concédé ; 2° la redevance d'un dixième de ces mêmes coupes pour le gros et le menu gibier dont le souverain consentait à se priver, affranchissant ainsi le sol concédé d'une servitude de chasse fort regrettable. D'où le nom de tiers-et-danger qui fut donné à cette double redevance, le mot *dangerium*, dans la basse latinité, signifiant paiement pour exemption de dommages. » Ce droit, depuis longtemps tombé en désuétude, fut ressuscité par Colbert, qui remit aux trois intendants de Normandie le soin de son rétablissement. La province s'émut : très onéreux, puisqu'il atteignait près de la moitié de chaque coupe pour tous les bois d'origine domaniale, ce droit était encore aggravé par la prétention de Colbert de revenir sur le passé et de ne s'arrêter, pour la recherche et le rappel de l'arriéré, que devant la prescription trentenaire. A ce compte, certains propriétaires eussent été ruinés. La résistance du parlement fut d'autant plus vive qu'un grand nombre de ses membres allaient être atteints par l'impôt. Mais elle n'en était pas moins honorable dans son principe et fondée en raison. » Il faut lire dans M. O'Reilly le récit de toute cette affaire où Pellot est, au fond, de l'avis de son parlement, mais n'ose se prononcer avec trop de vivacité, et joue prudemment et habilement le rôle de modérateur. Le conflit se termina par une transaction : en 1695, le roi permit le rachat du droit, moyennant 20 livres par arpent de bois taillis et 60 livres par arpent de haute futaie.

Dans ces affaires, le rôle de Pellot, on le voit, touchait de bien près à la politique. Il eut quelquefois à s'en mêler très activement. La question du tiers-et-danger, et, dans le même temps, la levée de l'arrière-ban, avaient profondément mécontenté la noblesse normande, dont une partie était fort pauvre. Les émissaires du chevalier de Rohan et de La Tréaumont, vendus aux Hollandais, essayaient d'exciter un soulèvement. Une flotte hollandaise parut, en 1674, en vue des falaises du pays de Caux. Pellot surveillait avec attention ces périls ; sa correspondance avec Colbert était incessante. Ce fut lui qui fit arrêter

Digitized by Google

à Rouen La Tréaumont. M. O'Reilly publie, sur cet épisode important et peu connu, une correspondance inédite des plus curieuses, et promet de donner de nouveaux documents dans un volume qu'il fera prochainement paraître sur le procès du chevalier de Rohan.

Je ne puis suivre ici Pellot dans le détail de nombreuses affaires intéressant sa province dont il eut successivement à s'occuper. Il paraît ici gouverneur, intendant, au moins autant que premier président. Il était, en effet, intimement uni avec tous les représentants du pouvoir royal, avec le vice-gouverneur, M. de Beuvron, avec les intendants, à qui Colbert recommandait de prendre ses avis. Nous voyons Pellot dénoncer à Colbert les abus qui se commettaient dans la levée des droits de jauge et de courtage, réglementer la fabrication des toiles, travailler à conjurer la crise à laquelle l'introduction du monopole du tabac donna lieu en Normandie, où le tabac se cultivait et se fabriquait sur une grande échelle, s'occuper des mesures à prendre pour préserver Rouen des maladies épidémiques, y diriger, par son intervention directe ou par ses conseils, les travaux publics, la voirie, la police, les finances municipales. Il existe de lui, sur ce dernier sujet, une lettre curieuse. « Les habitants de cette ville, écrit-il à Colbert, ont résolu une imposition sur les denrées qui se consument dans la ville... Je les ay portez à prendre cette voye plutost que celle de la capitation, parce que les deux tiers de la ville, qui se prétendent privilégiés, s'en seroient exemptés; ainsi, elle seroit tombée sur les bons bourgeois et marchands seulement, ce qui les auroit accablez et chassé le commerce. »

M. O'Reilly n'a pas négligé de suivre son héros dans la vie privée. Les relations de Pellot avec Colbert lui donnent le sujet de plus d'un chapitre intéressant. Ainsi, Pellot fut chargé par le grand ministre, dont la passion pour les livres est bien connue, de rechercher dans les riches bibliothèques des abbayes normandes des ouvrages rares, qu'elles s'empressaient, bien entendu, d'offrir à Colbert, dès que son désir leur était manifesté. Le premier président eut plus d'une fois la main heureuse : c'est ainsi qu'il sauva de la destruction les œuvres manuscrites de Thomas Basin, l'historien de Charles VII et de Louis XI. Le fils aîné de Pellot, voyageant en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Portugal, envoie aussi à Colbert des cargaisons de livres : sa correspondance avec Baluze sur ce sujet est très curieuse. Enfin le fils du ministre, Nicolas Colbert, membre de l'Académie française à vingt-quatre ans, ayant été, à vingt-six, nommé coadjuteur de Rouen, Pellot fut chargé de remplir près du jeune prélat le rôle de mentor.

Les intérêts matériels de Pellot tiennent une grande place dans le livre de M. O'Reilly, comme dans la vie de son héros. Celui-ci se montre un vrai normand par sa passion de la terre, son âpreté à arrondir sans cesse ses domaines. En même temps il obtient du roi de nombreux cadeaux, ce qui ne l'empêche pas d'être quelquefois fort gêné. Il avait, en effet, beaucoup d'enfants à pourvoir. L'une de ses filles fut malheureuse : elle épousa le vicomte de Coserans, amant de La Voisin, et compromis dans l'affaire des poisons. Un de ses fils devint abbé commendataire de la Croix-Saint-Leufroy,

Digitized by Google

près d'Évreux : M. O'Reilly entrouvre pour nous la porte de l'abbaye tombée en commende, et le spectacle qui nous est donné n'est rien moins qu'édifiant. Le fils aîné fut un triste sire, qui accepta sous bénéfice d'inventaire la succession paternelle, et dut vendre, pour payer des dettes de jeu, sa charge de conseiller au parlement de Paris. Le second fils fut un valeureux soldat. Deux filles se firent religieuses. Ces personnages si divers sont l'occasion de chapitres pleins de détails d'une érudition piquante.

C'est par l'abondance des détails que se recommande le nouveau volume de M. O'Reilly. Plusieurs trouveront peut-être qu'il y en a trop, et que l'ouvrage eût gagné à une composition plus sobre. Ne nous plaignons pas, cependant. Il n'est si mince document qui n'ait son prix, et ne nous aide à nous former une idée plus precise du passé. M. O'Reilly n'a pas écrit une vie de Pellot, mais comme il le dit, des *Mémoires* sur ce curieux et important personnage ; dans ce cadre vaste et flottant, il a fait entrer bien des documents, il a versé tout le contenu de portefeuilles lentement et patiemment remplis. L'art en a souffert quelquefois, peut-être, mais notre curiosité y a certainement gagné.

ALLARD.

—

Histoire de l'abbaye de Feniers ou du Val-Honnête, en Auvergne, par AD. DE CHALVET DE ROCHEMONTEIX. Clermont-Ferrand, F. Thibaud, 1882, in-8° de VI-352 pages.

L'abbaye cistercienne de Feniers, dite aussi le Val-Honnête, située à Condat, dans la Haute-Auvergne, fut fondée vers 1173, par Béraud VII, seigneur de Mercœur. Son histoire n'avait jamais été l'objet d'aucune recherche sérieuse, et comme il n'est pas resté de cartulaire de cet établissement monastique, comme ses archives ont été pour la plus grande partie détruites ou dispersées, c'était loin d'être une œuvre facile que de reconstituer ses annales. De pareilles difficultés n'ont point arrêté M. Ad. de Chalvet de Rochemonteix. A force de laborieuses et patientes recherches, il est parvenu à retrouver les éléments les plus essentiels de l'histoire de ce monastère, et il en fait connaître tous les traits intéressants. Non content de mettre en œuvre les matériaux qu'il avait recueillis, il les a édités à la suite de son récit comme pièces justificatives. C'est donc non seulement l'histoire de Feniers, mais en quelque sorte son cartulaire qu'il met à la disposition du lecteur. On ne saurait trop louer le soin qui a présidé à cette publication, dont le luxe d'exécution matérielle fait honneur à l'éditeur qui s'en est chargé. Il témoigne des ressources que présentent aujourd'hui les imprimeries de plusieurs de nos villes de province, dignes de rivaliser avec celles de la capitale.

M. Ad. de Chalvet de Rochemonteix a inséré à la fin de son livre une brève mais intéressante notice sur les habitations celtiques dont les plateaux de la Haute-Auvergne conservent encore d'importants vestiges. Ces restes précieux et trop inexplorés méritent une étude approfondie. Qu'il nous soit permis d'exprimer le vœu de voir l'auteur de ce beau volume en faire l'objet de ses patientes et sagaces investigations.

L. DE N.

—

Digitized by Google

Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes. Tome IV. *Cartulaire de Montier-la-Celle*, par M. l'abbé Ch. LALORE, Paris, Thorin; Troyes, L. Lacroix, 1882, in-8° de LXII-424 p.

L'*ancien Cartulaire* et le *grand Cartulaire* de Montier la-Celle ayant disparu, M. l'abbé Lalore a reconstitué le premier de ces textes, en empruntant tous les actes qui le composaient à un inventaire fait au siècle dernier. La destruction de la plupart des chartes originales a fait que, pour le plus grand nombre, le savant éditeur n'a pu donner que la copie fournie par cet inventaire, copie qui paraît correcte.

L'abbaye de Montier-la-Celle remonte au VIIe siècle; l'*ancien Cartulaire* donnait un acte du VIIe siècle, un du VIIIe, trois du IXe, cinq du XIe, quatre-vingt-dix-neuf du XIIe et cent-soixante-dix-neuf du XIIIe. On voit que c'est un recueil précieux de textes pour cette partie de la Champagne. Dans les notes complémentaires, M. l'abbé Lalore analyse quelques diplômes et lettres des rois de France qui ne sont indiqués que dans l'*Inventaire*, quelques bulles pontificales; une copie d'un pouillé de l'abbaye transcrit par le moine Breyer. Comme pour les tomes précédents, le volume est complété par une table complète des noms d'hommes et des noms de lieux, dressée par M. L. Pigeotte avec le soin qu'il apporte à ce genre de travail si méticuleux et si utile.

ANATOLE DE B.

—

Histoire de la ville de Roquevaire, *et de ses seigneurs au moyen âge*, d'après de nombreux documents inédits, par l'abbé S.-H. ALBANÈS. Marseille, Camoin et Boy, 1881, gr. in-8° de 163-XLIV p., tiré à 110 exempl.

Cette savante monographie a paru dans la *Revue de Marseille et de Provence* de 1881. Elle est divisée en trois parties. Dans la 1re (origine de Roquevaire), l'auteur n'a pas de peine à démontrer que cette ville n'a pas été fondée par le chevalier romain Varus au Ier ou au IIe siècle, ni par les Marseillais à une époque indéterminée, mais par les seigneurs d'Auriol au XIIe siècle : la plus ancienne mention de son nom ne remonte qu'à l'année 1155: aux IXe et XIe siècles, ce qui forma son territoire constituait l'importante villa de Lasa. Son nom ancien n'était pas *Rupes Vari*, ni *Rupes variæ*, ni *Roquevaire* (qui signifierait vigie), mais *Rocavaire*, c'est-à-dire roche grise. La 2e partie traite des seigneurs de Roquevaire, dont M. Albanès a dressé la liste, à l'aide de persévérantes recherches dans les archives des Bouches-du-Rhône, et avec une grande sagacité; en voici les principaux : Bertrand de R. (1155-9), dont le nom a été indûment donné à un archevêque d'Aix (1178-9); Raymond d'Auriol (1164-71); Audibert Ier de R. (1200-56 et Hugues d'Auriol (1208 47), Pelet de Mimet (1242-1309), Audibert II de R. (1309-48), Audibert III (1348-60) et Bérenger de R. (1348-61), Audibert IV de R. (1361), Aycardette de R. et Bertrand de Marseille (1361-4), Guillaume de Marseille (1362-6). Ce dernier, dominicain, vendit sa co-seigneurie au pape Urbain V en 1364, qui acheva également la portion de Raymond Bernardi; la reine de Naples Jeanne Ire, comtesse de Provence, confirma cette acquisition l'année suivante. Une polémique assez vive contre un article de M. Gilles termine cette

Digitized by Google

3e partie. Nous signalons avec plaisir aux érudits une série de 25 documents (1056-1366), reproduits intégralement comme preuves, d'après les originaux ou des registres authentiques ; ils corroborent le récit, déjà étayé par des notes continues, et donnent une haute valeur a cette nouvelle production du docte historiographe de l'église de Marseille.

ULYSSE CHEVALIER.

—

La Picardie. — *Saint-Quentin en Vermandois. — Son histoire. — Sa population, ses rues, ses maisons et leurs propriétaires au* XVIIe *siècle. — Ses enseignes. — Nécrologe de son chapitre. — Ses maires*, par Charles DESMAZE, officier de la légion d'honneur.... Paris, Ernest Leroux, 1882, in-12 carré de 169 pages.

Voilà, à coup sûr, un titre qui promet beaucoup ; malheureusement une grande désillusion attend le lecteur qui compte trouver dans ce petit volume tout ce qui est annoncé sur la couverture, et après les travaux considérables auxquels se sont livrés, depuis trente ou quarante ans, les nombreux érudits qui se sont occupés de l'histoire de Saint-Quentin, il fallait faire mieux, ou ne rien faire du tout. En tout cas il était nécessaire de donner des renseignements exacts sur les points que l'on se proposait de traiter, et il n'en est pas ainsi. Aussi comprendra-t-on que nous ne nous arrêtions pas longtemps sur ce recueil. Le document le plus intéressant qu'il renferme, et qui occupe les pages 27 à 108, est qualifié sur le titre : rues, maisons et leurs propriétaires au *dix septième* siècle, et à la page 27, au *dix-huitième*. Il est vrai qu'en ce second endroit, l'auteur complète cette indication en mettant : *numéros* des maisons de la ville de Saint-Quentin au XVIIIe siècle, etc. et les numéros se suivent de 1 à 1780 (sans compter les faubourgs, numérotés à part). Que sont ces numéros ? les numéros de l'état ou ceux qui furent employés à l'époque révolutionnaire ? C'est ce que M. Desmaze aurait dû rechercher et, en même temps, il serait arrivé, grâce au grand nombre de noms d'ecclésiastiques et d'officiers ministériels, à nous donner une date précise. Celui de Huet, suivi de la qualification de mayeur, ne permet pas de remonter au delà de 1776, et à côté celui de Fizeaux, maire en 1794, permet de voir que cet état, fait sous Louis XVI, a continué à servir et a subi de nombreuses modifications, dont son éditeur n'a tenu aucun compte.

La liste des mayeurs et des maires donnée par Q. de la Fons a été imprimée en 1856, par M. Gomart, d'une manière plus complète. Enfin la bibliographie qui commence et termine cette publication est des plus incomplètes, et l'auteur ne cite même pas exactement les ouvrages auxquels il renvoie. Ainsi, pour D. Grenier, il donne encore la division *en paquets*, modifiée il y a plus de vingt ans, et il n'a fait probablement que copier l'analyse donnée par M. Ch. Dufour, dans le tom. II des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*.

Comme jurisconsulte et comme économiste, M. Desmaze a produit des travaux qui ne sont pas sans mérite ; mais ses publications sur le Vermandois sont dénuées de toute valeur, et les documents qu'il cite le sont même généralement d'une manière si inexacte qu'il n'est pas possible de les utiliser.

PARPEVILLE.

Digitized by Google

Notices sur la ville et les communes du canton de Salins, par Just TRIPARD. Paris, Dumoulin, 1881, in-8° de 633 p.

On est assez embarrassé pour caractériser, soit au point de vue de la critique, soit au point de vue de l'art, ce volume de plus de six cents pages. Si M. Tripard eût voulu faire un livre d'histoire proprement dit, il n'eût pas refait après tant d'autres le tableau général des annales comtoises; il n'eût pas dressé à nouveau le catalogue des hommes illustres de son département; il n'eût pas repris, dans un cadre restreint et sans additions notables, l'œuvre tentée par M. Rousset (*Dictionnaire des villes et communes du Jura*). Enfin et surtout il eût cité à chaque page ses sources et ses autorités, tandis qu'il n'a pas jugé à propos d'en indiquer une seule. Son livre est évidemment le résultat de longues et consciencieuses lectures; il respire cet amour sincère du sol natal qui fait qu'on s'intéresse au plus mince filet d'eau et au moindre coin de terre; il contient même une partie neuve, sinon bien complète : c'est le dictionnaire des hommes nés à Salins qui ont marqué à divers titres dans le monde; mais le défaut, au moins apparent, de critique, fait qu'on ne saurait ranger cet ouvrage parmi ceux qui épuisent la matière. M. Tripard a voulu sans doute créer, à son usage d'abord, puis à celui de ses compatriotes, un manuel, un répertoire commode où l'on pût trouver sans peine et à toute heure des renseignements sur la ville, le canton, le département et même la province. S'il n'a recherché que ce mérite, il a pleinement atteint son but.

L. P.

—

L'administration de la Gascogne, de la Navarre et du Béarn, en 1740 par le baron Louis DE BARDIES, docteur en droit, membre de plusieurs Sociétés savantes. Paris, librairie de la Société Bibliographique, 1882, in-18 de 176 pages.

Le classement des Archives départementales se poursuit avec activité, et met dès à présent à la disposition des érudits une série de documents non moins précieuse qu'abondante pour l'histoire administrative des deux derniers siècles. C'est dans le Dépôt du Gers que M. Louis de Bardies a trouvé le recueil qui fait l'objet de son étude. Il comprend la correspondance pendant huit mois (29 avril-29 décembre 1740) de l'intendant d'Auch, Mégret de Sérilly, avec ceux des ministres et chefs de service, chancelier, secrétaires d'état, contrôleur général, intendants des finances, sous les ordres desquels le plaçaient les fonctions aussi multiples que délicates qu'il exerçait. L'intendance d'Auch, créée en 1716, plusieurs fois remaniée, était à l'époque dont il s'agit composée à la fois de pays d'élection, de pays d'États et de villes abonnées. Cette diversité de régimes forma jusqu'en 1789 l'un des caractères de notre administration intérieure; la publication de M. de Bardies en présente un instructif aperçu. Peut-être les indications dont l'auteur a accompagné l'analyse de la reproduction des dépêches auraient-elles eu à gagner encore un peu en précision; telles qu'elles sont, elles n'en donnent pas moins à son ouvrage un sérieux intérêt, et justifient la distinction que lui a décernée la Société archéologique du midi de la France.

H. DE L.

—

Digitized by Google

Madame de Sévigné en Bretagne, par Léon DE LA BRIÈRE, ancien sous préfet de Vitré. — Paris, Jules Gérard, 1882, in 12 de VIII-386 p.

Étrangère par la naissance à la Bretagne, Mme de Sévigné y a acquis droit de cité par son mariage. Elle y fit de longs séjours, elle y noua de nombreuses relations. « Châtelaine bretonne, elle conte ses habitudes, ses voisins, ses voyages : elle s'intéresse aux hommes et aux choses de la contrée, elle dit, au jour le jour, l'histoire et la vie de la Bretagne au XVIIe siècle. » — M. Léon de la Brière, qui a débuté dans la carrière administrative — trop tôt fermée pour lui par l'invasion des *nouvelles couches* —en occupant la sous-préfecture de Vitré, a voulu en quelque sorte payer son tribut à cette Bretagne dans laquelle il n'avait fait que passer, en lui racontant tout ce que Mme de Sévigné a dit d'elle, et en traçant un tableau de la province à une époque dejà lointaine, mais moins éloignée pour les Bretons que pour les habitants d'autres provinces, car ils ont conservé le culte des traditions et des souvenirs. Les lecteurs du *Correspondant* avaient eu la primeur de cette étude pleine d'attrait, écrite d'une plume alerte et fine ; ils avaient même eu un privilège que les lecteurs du livre n'auront pas — et je le regrette : — les citations très nombreuses des lettres figuraient au bas des pages, ici elles sont supprimées.

C'est donc un livre de lecture courante que nous offre M. de la Brière ; mais c'est un livre qui n'en est pas moins très étudié, et qui, bien que dépourvu de tout appareil d'érudition, est le fruit d'une étude approfondie des documents. Nous ajouterons que cette étude a été faite de la façon la plus intelligente, et que les résultats sont de nature à satisfaire même les difficiles et à plaire à tous les esprits délicats. Nous sommes heureux, d'ailleurs, de constater le succès qu'a obtenu le livre, qui est déjà à sa seconde édition, et qui certainement ne s'arrêtera pas en si beau chemin. Espérons que l'auteur nous donnera bientôt quelque œuvre nouvelle, où ses rares qualités se feront jour, et qui lui vaudra, comme celle-ci, l'estime et la reconnaissance du public d'élite auquel il s'adresse.

G. DE B.

—

Un agent politique de Charles-Quint. Le Bourguignon Claude Bouton, seigneur de Corberon. *Notice sur sa vie et ses poésies*, avec le texte de son « Miroir des dames » et des pièces justificatives pour la plupart inédites, par M. E. BEAUVOIS. Paris, Leroux, 1882, in-12 de 16-CXCII et 231 p.

Claude Bouton, seigneur de Corberon, appartenait à la famille des Bouton de Chamilly, qui ont joué un grand rôle, et dont Paillet a écrit la généalogie. Sans atteindre aux mêmes honneurs que quelques-uns des siens, il occupa une bonne place dans l'histoire de son temps, moins par les fonctions dont il fut revêtu que par les services qu'il rendit dans les missions secrètes que lui confia Charles Quint. On oublierait volontiers l'écuyer d'écurie attaché dès l'âge de quinze ans à la maison de Bourgogne-Autriche, à la cour de laquelle il passa plus de soixante ans, si on ne le trouvait mêlé à une foule de négociations importantes ; ainsi c'est lui que Charles Quint chargea de solliciter l'appui de Henri VIII pour son élection à l'empire; on peut le consi-

Digitized by Google

dérer comme un des fondateurs de la Néerlande; la reine Marie eut fréquemment recours à lui. On le trouve sans cesse en Angleterre, en France, dans les Pays-Bas, en Frise, en Lorraine, appelé parfois à montrer son talent d'écrivain à côté de son habileté de diplomate. Il y a certainement beaucoup de renseignements pour les historiens dans cette biographie; mais nous y trouvons surtout une peinture vivante de la vie et des mœurs du temps. En nous faisant connaître par le menu le seigneur de Corberon, M. Beauvois nous peint une foule de gentilshommes de ce temps. Il fouille tous les recoins de sa vie, le montre sous toutes ses faces, et condense avec l'art d'un érudit de profession les nombreux documents que sa bonne fortune, aidée de sa sagacité, lui ont fait découvrir. Toutes les pages sont chargées de notes, et l'appendice ne renferme pas moins de 120 pièces. Les nombreux ouvrages cités sont relevés dans une table et, dans une autre, on trouve tous les noms propres.

R. DE ST-M.

—

Histoire de Menin, d'après les documents authentiques, par le Dr REMBRY-BARTH, architecte de la ville. Ouvrage orné de huit plans et vues gravées. Bruges, Edm. Guilliard, 1881, 4 vol. gr. in-8° de VIII-682, 522, 514 et 478 p.

M. le Dr Rembry-Barth nous donne ici une œuvre de longue haleine, de savante érudition, résultat d'innombrables et patientes recherches. On y trouve accumulés les plus minutieux détails sur la vie de nos pères, leurs usages et leurs mœurs, en même temps qu'un tableau précis et exact de l'ensemble et l'existence de l'industrieuse cité de Menin, qui passa comme tant d'autres par des phases de grandeur et de décadence.

Dans le premier volume, l'auteur expose la topographie, la géologie, l'étymologie de Menin, l'histoire de ses archives et de ses armoiries, les rouages de l'administration sous l'ancien régime : le grand bailli, ses origines, ses transformations, la « Verge » de Menin, sa banlieue rurale, la cour féodale et sa juridiction contentieuse et gracieuse, les gildes et les corps de métiers. Le second et le troisième comprennent l'histoire de la ville jusqu'en 1880 : on la voit naître sur les bords de la Lys, se développer sous la tutelle des comtes, et arriver à son apogée au XIVe siècle, grâce aux progrès rapides des drapiers ; ruinée par les guerres de religion, sur lesquelles on lira un chapitre très intéressant, elle se relève au dix-septième siècle, grâce à l'établissement des brasseries : mais les guerres incessantes arrêtent l'essor de l'industrie, tout en laissant subsister la vie locale, entretenue par les institutions politiques, les gildes, les associations religieuses et les établissements d'instruction auxquelles la révolution française donna un coup fatal. L'auteur nous fournit un précieux contingent de documents sur cette époque. — La fin du troisième volume et le quatrième sont consacrés à l'instruction publique, aux communautés religieuses, aux chapelles, à l'église paroissiale de Saint-Vaast et à la biographie Méninoise. Une table analytique des matières et une explication, au moyen des textes originaux, des vieux mots flamands cités dans le livre, terminent cet ouvrage; mais on y regrette l'absence d'une table alphabétique des matières et des noms cités, chose indispensable dans un ouvrage de

Digitized by Google

cette étendue et qui offre tant d'indications de toute nature. C'est une lacune que l'auteur voudra combler. Il acquerra ainsi un titre de plus à la reconnaissance du public, qu'il a si bien méritée d'ailleurs par le soin consciencieux apporté à la composition de son *Histoire de Menin*, et par la bonne exécution typographique de l'ouvrage.

R. DE ST-M.

—

L'Angleterre, son gouvernement, ses institutions par A. DE FONBLANQUE. Traduit de l'anglais sur la 14e édition par Ferd. DREYFUS. Paris, Germer-Baillière, 1881, in-8° de 280 p.

L'Angleterre forme un pays tout particulier, avec des institutions, des mœurs et une vie complètement originales et qui sont propres à piquer la curiosité des étrangers. ce qui fait qu'on accueille toujours avec une certaine bienveillance, mélangée de gratitude, tous ceux qui entreprennent de nous exposer les ressorts de son organisation et les détails de ses vieilles coutumes. Il nous reste cependant bien peu à apprendre après les remarquables travaux des Franqueville, des Le Play et des Gneist. Le livre de M. de Fonblanque, traduit par M. Dreyfus, n'a qu'un seul mérite : celui d'être un bon abrégé, tout à la fois clair et précis. La dernière partie, malheureusement, qui concerne l'organisation de la justice, renferme plusieurs inexactitudes qui nous ont profondément étonné sous la plume d'un Anglais. Il y est dit, par exemple, que le grand jury se compose de *trente* personnes, alors qu'il ne peut en comprendre que *vingt-trois* au maximum ; que les jurés civils ou criminels doivent être choisis parmi les personnes imposées à *trente* livres, tandis que les statuts ne demandent que *vingt* livres en règle générale. On y déclare aussi que ces mêmes jurés doivent, à Londres, posséder une boutique ou des bureaux « valant cent livres *par an*. » Singulière manière de s'exprimer pour traduire une loi qui exige des jurés de Londres, outre la possession d'un certain etablissement, une fortune mobilière ou immobilière de la valeur de 100 livres. Le chapitre de l'ouvrage qui est destiné à nous faire connaître l'agencement des divers rouages du gouvernement local, nous a également paru défectueux à plusieurs points de vue, et il est d'ailleurs tout à fait insuffisant pour nous donner une idée nette du mécanisme municipal, si compliqué, qui fonctionne en Angleterre.

J. VAN DEN HEUVEL.

—

Biographie des seigneurs de Graulhet, depuis 961 jusqu'à 1793, par L. M., avocat, notaire, membre correspondant de la Société archéologique du midi de la France. Toulouse, imprimerie A. Chauvin et fils, 1880, in-4° de 152 p.

Il n'y a aucunement témérité (comme semblerait le craindre l'auteur dans son *Introduction*,) pour celui que son travail quotidien retient attaché loin des grands centres littéraires, loin des lieux où sont monopolisées nos archives historiques, à « vouloir retracer non seulement la vie intime des illustres familles qui ont exercé leur domination sur une petite ville de province, mais encore la part prise par ces mêmes seigneurs dans les luttes guerrières de notre patrie... » L'épigraphe que le laborieux notaire de Las Graïsses (Tarn) a écrite en tête de son livre répond

Digitized by Google

d'avance à ce scrupule : « Si l'on veut (dit Augustin Thierry) que les habitants de la France retrouvent dans leur passé leur histoire domestique, il faut que nos Annales embrassent les souvenirs de toutes les provinces de ce vaste pays. » Nous ajouterons même que, sous ce rapport et dans ce but, rien ne peut remplacer les documents que recèlent nos Archives provinciales et les études des notaires ; et les infatigables pionniers qui veulent bien les ressusciter et les utiliser méritent toute notre reconnaissance, puisque, en définitive, comme nous l'avons dit ailleurs, c'est avec ces matériaux que se construira un jour le grand édifice d'une histoire de France complète et définitive.

C'est à cette classe de travaux qu'appartiennent les monographies du genre de celle de M. Mazens, couronnée par la *Société archéologique du midi de la France*. — Un modeste et savant professeur, M. Cuissard, publiait naguère à Châteaudun un intéressant travail sur *Les seigneurs du Puiset*, et dans ce cadre traçait un tableau pris sur le vif des mœurs féodales vers les confins de l'Ile-de-France. Aujourd'hui, un notaire, qui est en même temps un érudit, nous fait l'histoire des seigneurs de Graulhet, petite ville (actuellement chef-lieu de canton) de l'arrondissement de Lavaur (Tarn).

La biographie non interrompue des seigneurs de Graulhet embrasse plus de huit siècles, comme histoire authentique, puisque Pons Ier, comte de Toulouse, dans son testament de 961, lègue à Raymond, son fils puîné, quelques châteaux au nombre desquels figure celui de Graulhet. Après avoir fait retour aux comtes de Toulouse, au milieu du XIe siècle, cette seigneurie passe à la branche cadette, c'est-à-dire aux comtes de Rodez, puis aux Trencavel, vicomtes de Béziers, et successivement aux Montfort, aux Comminges, aux comtes de Foix, aux Alaman, aux Lautrec, aux Lévis, aux d'Amboise, et enfin aux Crussol d'Uzès.

Le modeste titre de *Biographie des seigneurs de Graulhet*, rigoureusement exact, ne semble pas d'abord promettre tout ce que nous donne en réalité le consciencieux tableau historique de M. Mazens; car c'est une vraie page d'histoire féodale, où se déroulent des chartes et des coutumes peu connues, et souvent entièrement inédites, dont se trouve désormais enrichi le domaine de notre histoire. C'est même en voulant comparer les législations de ces temps avec celles qui nous régissent, c'est en cherchant à comprendre la valeur et l'importance des instruments conservés depuis des siècles dans une étude de campagne, que l'attention de l'auteur a été éveillée, ainsi qu'il nous le fait connaître lui-même. Puisse son exemple être suivi, et puissent les trésors dont ses collègues sont les dépositaires n'être point perdus pour l'histoire !

J. Tolra de Bordas.

—

Histoire de la maison de Génas, *originaire du Dauphiné, et de quelques autres familles du Languedoc qui lui étaient alliées* 1260-1867, [par le comte de Balincourt]. Epinal, Bruyères-Melun, imprimé par l'auteur, 1879-82, gr. in-8° de 235 p. et 7 planches, tiré à 42 exempl.

La description de ce livre sera de nature à séduire les bibliophiles. Tout y est l'œuvre de l'auteur, chef d'escadrons au 1er chasseurs : recherches, rédaction, impression, clichés

Digitized by Google

et lithographie. Il mérite toutefois d'attirer l'attention à des titres plus sérieux que comme simple curiosité bibliographique. Voici d'ailleurs en quels termes l'auteur indique le but et l'esprit de cette étude : « Il est de mode, de nos jours, de contrôler l'histoire à l'aide des documents inédits trouvés dans les archives des particuliers. Les lettres intimes, les actes, les notes, les mémoires sont exhumés des tiroirs où les laissaient dormir les scrupules ou l'indifférence, et ces renseignements, d'autant plus sincères que leurs auteurs les destinaient à l'oubli, éclairent parfois d'un jour nouveau les hommes et les événements. Or, après avoir parcouru les cinq ou six cents pièces qui composent les titres des Génas, il nous a semblé voir, dans les alternatives de prospérité et de décadence d'une race, dans son origine, ses transformations et sa fin, autre chose qu'une aride nomenclature de générations et d'individus. C'est bien certainement un sentiment de fierté légitime et d'amour filial qui a déterminé nos recherches ; mais nous croyons qu'un plus haut intérêt peut souvent aussi s'y mêler, et que les esprits curieux de notre histoire locale pourront utilement y jeter les yeux. » Seigneurs de Beaulieu en Dauphiné, d'Eguilles et de Puyredon en Provence, de Beauvoisin, Durfort, Fressac, Saint Etienne et barons de Vauvert en Languedoc, les Génas remontent par filiation directe à 1260; le membre le plus marquant de la famille fut assurément François Ier de Génas, en même temps président de la chambre des comptes du Dauphiné et général des finances en Languedoc sous Louis XI. Les « Annexes et pièces justificatives » qui forment une bonne partie de ce volume renferment sa correspondance officielle et celle du roi (p. 149-77). Une bonne table alphabétique des noms propres termine cet ouvrage, qu'ornent six planches d'armoiries en couleur, des fac-simile de signatures et des vues des châteaux de Génas, Beauvoisin et Vauvert.

ULYSSE CHEVALIER, d. h.

—

Inventaire des sceaux de la Normandie, recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières des départements de la Seine-Inférieure, du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de l'Orne, par G. DEMAY Paris, Impr. nationale, 1881, in-4° de XLIV-434 p.

M. Demay, qui est aujourd'hui en France le savant le plus autorisé en sigillographie, vient d'ajouter un nouveau volume à la belle collection déjà commencée depuis plusieurs années ; cette fois, c'est la Normandie qui est la province favorisée : espérons que le tour des provinces de l'est viendra bientôt : la Champagne et la Bourgogne ont une riche moisson à faire.

Le volume que nous avons sous les yeux est rédigé dans l'ordre suivi par ceux qui le précèdent, et qui sera certainement adopté par toutes les personnes qui voudront publier des ouvrages analogues : les souverains, les grands feudataires et dignitaires, les seigneurs, les hommes de fiefs, paysans, manants, vavasseurs, les villes, les cours et tribunaux, les offices (comprenant les baillis, sénéchaux, vicomtes, sergents, etc.), les offices de guerre, les offices de finances, — voilà pour le civil Viennent ensuite, pour l'état ecclésiastique, les cardinaux, les auditeurs, trésoriers et notaires apostoliques, les archevêques et évêques, et leurs

Digitized by Google

officiers dans l'ordre spirituel et dans l'ordre temporel, les chapitres, les paroisses, les universités, les abbayes, les abbés en leur nom personnel, les juridictions des abbayes, les prieurés, les corporations religieuses, les ordres militaires et religieux, les hôpitaux, maladreries et confréries.

Nous avons tenu à rappeler ici les divisions du livre, parce que nos lecteurs pourront se fixer sur cette énumération pour les travaux qu'ils auraient à entreprendre.

Dans un avant propos, M. Demay fait un véritable cours de paléographie, appliqué aux sceaux de la Normandie ; il y passe en revue la forme des lettres, la ponctuation des légendes, la forme des monogrammes, la langue des légendes, les abréviations, et il termine par une liste alphaétique des mots abrégés. Lorsque notre savant confrère aura fait un travail analogue pour chaque province, il aura les matériaux tout préparés d'un travail d'ensemble qui n'existe pas encore.

L'inventaire des sceaux de la Normandie comprend la description de 3,187 types inédits; ce chiffre est éloquent pour montrer tout ce que cet ensemble de sceaux offre aux études des archéologues et des paléographes. Nous regrettons que l'on n'ait pu compléter cette belle publication par quelques planches ; mais, si nous en sommes privés, ce n'est certes pas la faute du savant et infatigable éditeur.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

—

Le prétendu jansénisme du P. de Sainte Marthe, *cinquième supérieur général de l'Oratoire*, par le P. INGOLD. Paris, Poussielgue frères, 1882, in-8° de 107 p.

Le travail du P. Ingold est un chapitre d'un livre qu'il rêve de faire : l'*Histoire du jansénisme*. S'il faut juger de ce que sera le livre par ce qu'est le chapitre, on est autorisé à déclarer d'avance que le livre sera excellent. Principes, méthode, appréciations, style, rien ne laisse à désirer dans l'étude de l'ancien bibliothécaire de l'Oratoire sur le prétendu jansénisme du Père Abel Louis de Sainte-Marthe. Déjà l'habile critique avait vengé la mémoire de son confrère du XVIIIe siècle dans l'*Oratoire et le jansénisme au temps de Massillon* (Paris, 1880. in-8°). Reprenant et développant une argumentation qui avait déjà paru triomphante aux meilleurs juges, il a complètement, définitivement établi que le P. de Sainte-Marthe ne mérite point les reproches qui lui ont été adressés pour la première fois dans les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le* XVIIIe *siècle* par Picot, et qui ont été trop complaisamment répétés par Rohrbacher et par la plupart des ouvrages ou manuels relatifs à l'histoire de l'Église à cette époque. Il recherche d'abord l'origine de l'accusation portée contre le cinquième supérieur général de l'Oratoire, et il réunit ensuite, en un indestructible faisceau, les preuves de l'orthodoxie de ce père, tirées successivement des témoignages mêmes des jansénistes, des actes du gouvernement de celui dont on avait si gratuitement fait leur complice, enfin « des marques multipliées de confiance et d'approbation que lui accordèrent, avec un ensemble qui frappera nos lecteurs, les personnages ecclésiastiques les plus considérables de l'époque, papes et cardinaux, évêques et supérieurs d'ordres religieux. » Le P. Ingold

Digitized by Google

ne se montre pas seulement équitable pour le P. de Sainte-Marthe : il rend justice à tous, et son impartialité est d'autant plus remarquable que l'on a moins souvent examiné sans passion les questions relatives à l'histoire ecclésiastique des deux derniers siècles. C'est toujours aux sources les plus sûres qu'a puisé le défenseur du P. de Sainte-Marthe; il s'est surtout servi des *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de la congrégation de l'Oratoire*, par le P. Batterel, dont l'autorité est indiscutable, car il n'avance rien qu'il ne prouve et il s'appuie constamment sur les documents originaux. Tous ceux qui liront le mémoire que Mgr l'évêque de Trèves, dans sa lettre à l'auteur (p. v) appelle un « beau plaidoyer *pro domo* », adopteront les conclusions du judicieux et savant apologiste (p. 106) : « Le P. de Sainte-Marthe a pu avoir dans le gouvernement de la congrégation tous les torts que l'on voudra. Ses excès de zèle, sa trop grande sévérité, *son tempérament de feu*, ont dû lui faire des ennemis. Il a été, dirons-nous encore, en doctrine augustinien trop zélé, exageré peut-être, pas plus cependant que tous les théologiens, grands et petits de son époque, jésuites exceptés. Mais il n'a pas été janséniste, il n'a pas été hérétique, c'est-à-dire révolté contre l'autorité de l'Église. » T. DE L.

—

Origine des idées politiques de Rousseau, deux Mémoires par M. Jules VUY. Genève, 1878-1881, in-8°.

Il y a de nos jours deux manières d'envisager la liberté. Les uns la voient avec les yeux de J.-J. Rousseau, comme un principe abstrait, souverain, également et immédiatement applicable à tous les peuples ; les autres, J. de Maistre à la main, en font le résultat très variable des mœurs et des vicissitudes de chaque nation, et la définissent, suivant les temps et les circonstances : « vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà. » Or, à en croire M. Jules Vuy, un compatriote de J. de Maistre qui écrit dans la ville de Rousseau, l'auteur du *Contrat social* aurait emprunté l'idée fondamentale de son livre à ce passé qu'il affectait de mépriser. Son principe de la souveraineté inaltérable du peuple se retrouverait formulé dans les franchises accordées en 1387 à la ville de Genève par son évêque Adémar Fabri, et M. Vuy en signale même des manifestations antérieures, témoin les franchises de cités voisines comme Crusilles. Il constate que Rousseau, dans des pages tenues secrètes de son vivant et récemment publiées, invoque nettement des traditions politiques remontant au moyen âge ; et, en étudiant les querelles intestines de la république genevoise au dix-huitième siècle, il montre que le souvenir des vieilles franchises épiscopales fut pour le parti populaire une arme efficace contre le régime aristocratique issu de Calvin. Tout le monde ne se rendra point peut-être à cette démonstration, malgré les textes curieux qui l'appuient et l'ingénieuse érudition de l'auteur; mais quiconque s'occupera à l'avenir de Jean-Jacques devra en tenir compte. Avec Rousseau comme avec Mme de Staël, à Genève comme en France, on pourra croire désormais que c'est la liberté qui est ancienne et le despotisme qui est nouveau. L. P.

L'Administrateur Gérant : VICTOR PALMÉ.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

TRENTE-DEUXIÈME VOLUME.

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1882.

TARSCHISCH, ÉTUDE D'ETHNOGRAPHIE ET DE GÉOGRAPHIE BIBLIQUE, par **M. François Lenormant** 5

LA TAILLE ROYALE AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES, par **M. Alphonse Callery** 41

HENRI DE ROHAN ET LE SIÈGE DE SAINT-JEAN D'ANGELY, 1611-1621, par **M. Denis d'Aussy** 98

LES FAUX LOUIS XVII, première partie, par **M. de la Sicotière** 147

MÉLANGES : Sidoine Appollinaire historien, par **M. L. Sandret** 210

Henri IV et les Suisses, par **M. Alfred Baudrillart** 225

Deux légendes républicaines : Barat et Viala, par **M. Gustave Bord** 233

COURRIER ANGLAIS, par **M. Gustave Masson** 258

COURRIER RUSSE, par **le R. P. Martinov**, S. J. . . . 297

CHRONIQUE, par **M. Marius Sepet**. 283

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Fr. de Fontaine** 298

BULLETIN BIBLIOGRAPHIE. 311

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1882.

Saint Thomas Becket, chancellier et homme d'état, d'après des documents nouvellement publiés, par **M. Albert du Boys** 353
L'enfance d'un baron, par **M. Léon Gautier**. 396
L'attitude de Henri II au lendemain de la journée de Saint-Quentin, par **M. Henri Furgeot**. 465
Les faux Louis XVII, seconde partie, par **M. de la Sicotière** 494
Mélanges : Une mystification diplomatique au XVIe siècle, par le **R. P. Pierling**, S. J. 592
Louis XIV au Parlement, d'après les registres manuscrits du Parlement, par **M. L. Vian**. 607
La dernière comtesse de Soissons, 1660-1717, par **M. D. d'Aussy** 615
Courrier anglais, par **M. Gustave Masson** 624
Courrier belge, par **M. Léon Lahaye** 633
Courrier allemand, par **M. le Dr Louis Pastor** . . . 648
Chronique, par **M. Marius Sepet**. 654
Revue des Recueils périodiques :
Périodiques français, par **Fr. de Fontaine** . . . 672
Périodiques russes, par le **R. P. Martinov**, S. J. 682
Bulletin bibliographique 689

Digitized by Google

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

La vie de N. S. Jésus-Christ, par l'abbé C. Fouard. . . . 311
Vie de saint Paul, apôtre des nations, d'après les Livres Saints, les Pères, les interprètes et les monuments de la Tradition, par l'abbé P. Rambaud. 609
La vie de sainte Reine d'Alise, précédée d'études critiques sur ses actes et ses historiens, et suivie de nombreuses recherches sur ses reliques, ses miracles et son culte, par l'abbé Fr. Grignard 312
Histoire de sainte Colette et des Clarisses en Bourgogne (Auxonne-et-Seurre), d'après des documents inédits et des traditions locales, par l'abbé J.-Th. Bizouard. 313
Vie de saint Vincent de Paul, fondateur des prêtres de la Mission et des Filles de la Charité. Nouvelle édition revue par un prêtre de la Mission 314
Deux découvertes historiques. Histoire de Clovis III, nouveau roi de France, 671-73 à 677-87. Authenticité et date précise de la translation du corps de saint Benoît en France, par M. Charles Grellet-Balguerie 315
Recherches sur les relations politiques de l'Allemagne, de 1293 à 1378, par M. Alfred Leroux. 690
Relations de Charles VI et de Louis XI, rois de France, avec les cantons suisses, 1444-1461 ; 1461-1483. Étude historique, par M. Bernard de Mandrot 692
Dissertation sur le traité de paix de Crépy, du 18 septembre 1544, par M. H. Joffroy 317
Étude historique sur Louise de Lorraine, reine de France, 1553-1601, par M. Édouard Meaume 694
Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, par M. le baron Alphonse de Ruble. Tome second 317
Histoire de Henri Ier, roi de France et de Pologne, par M. Ed. de la Barre Duparcq 319
Les vieux papiers du château de Cauzac, documents inédits, 1592-1627, publiés par M. Ph. Tamizey de Larroque . . 695
Mémoires de Saint-Simon. Nouvelle édition publiée par M. A. de Boislisle. Tome troisième. 696
Louis XV et Élisabeth de Russie. Étude sur les relations de la France et de la Russie au dix-huitième siècle, d'après les archives du ministère des affaires étrangères, par M. Albert Vandal 320

Digitized by Google

Les hommes de la Constituante. Le général de la Fayette, par M. Anatole de Gallier. 697
Histoire de la constitution civile du clergé (1790-1801). L'Église sous la Terreur et le Directoire par M. Ludovic Sciout. Tomes III et IV 322
Mémoires et récits de François Chéron, publiés avec lettres inédites des principaux écrivains de la Restauration, par M. F. Hervé-Bazin 325
Louis XVIII, par M. Oscar de Poli. 697
Les écoles et les collèges en province depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, par M. Charles Muteau. . . 326
L'instruction primaire avant 1789 à Orléans et dans les communes de l'arrondissement, par Mlle A. de Foulques de Villaret 698
Le livre de raison d'Étienne Benoist, 1426, publié et précédé d'une étude, par M. Louis Guibert 327
Histoires des milices provinciales sous l'ancien régime (1868-1791) par M. J. Gebelin 699
Mémoires sur la vie publique et privée de Claude Pellot, conseiller, maître des requêtes, intendant, et premier président du parlement de Normandie (1619-1683) d'après de nombreux documents inédits, notamment sa correspondance avec Colbert et le chancelier Séguier, par M. E. O'Reilly. Tome second. Claude Pellot premier président du parlement de Normandie. 700
Histoire de l'abbaye de Feniers ou du Val-Honnête, en Auvergne, par M. Ad. de Chalvot de Rechemonteix. . . 703
Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes, par M. l'abbé Ch. Lalore. Tome IV. Cartulaire de Montier-la-Celle 704
Coutumiers de Normandie, publiés par M. Ernest Joseph Tardif. Première partie : le Très Ancien Coutumier de Normandie, texte latin 328
Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté, par M. le président Clerc 329
Les Capucins en Franche-Comté, par M. l'abbé Morey . . 330
Histoire de la ville de Roquevaire et de ses seigneurs au moyen âge par l'abbé S. H. Albanès 704
La Picardie. — Saint-Quentin en Vermandois. — Son histoire. — Sa population, ses rues, ses maisons et leurs propriétaires au XVIIe siècle. — Ses enseignes. — Nécrologe de son chapitre. — Ses maires, par M. Charles Desmaze . . 705

Digitized by Google

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Tome X. 331
Notice sur la ville et les communes du canton de Salins, par M. Just Tripard 706
L'administration de la Gascogne, de la Navarre et du Béarn, en 1740, par le baron Louis de Bardies 706
Madame de Sévigné en Bretagne, par M. Léon de la Brière 707
Les Portugais en France ; les Français en Portugal, par M. R. Francisque-Michel 332
Collection des voyages des souverains des Pays-Bas, par M. Ch. Piot. Tome III 334
Un agent politique de Charles Quint. Le Bourguignon Claude Bouton, seigneur de Corberon. Notice sur sa vie et ses poésies avec le texte de son *Miroir des dames* et des pièces justificatives pour la plupart inédites, par M. E. Beauvois. 707
Histoire de Menin, d'après les documents authentiques, par le Dr Rembry-Barth 708
L'Angleterre, son gouvernement, ses institutions par A. de Fonblanque, traduit de l'anglais sur la 14e édition par M. Ferd. Dreyfus 709
La Sorbonne et la Russie (1717-1747), par le R. P. Pierling 335
Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison des Baux, par le Dr Barthélemy 336
Biographie des seigneurs de Graulhet, depuis 961 jusqu'à 1793, par L. M. 709
Généalogie de la maison de Sainte-Colombe, ses alliances et ses seigneuries. Nombreux documents intéressant le Beaujolais, le Foretz, le Lyonnais, le Dauphiné, le Poitou, le Charollais et autres provinces, par M. Paul de Varax . . 337
Histoire de la maison de Génas, originaire du Dauphiné et de quelques autres familles du Languedoc qui lui étaient alliées, par le comte de Balincourt 710
Inventaire des sceaux de la Normandie, recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières des départements de la Seine-Inférieure, du Calvados, de l'Eure, de la Manche et et de l'Orne, par M. G. Demay. . . . 711
Le Cardinal Guillaume Sudre. Note sur le lieu de sa naissance, par M. Louis Greil 388
Documents inédits sur Philippe de Commynes, par M. Ch. Fierville 339
Le Présidial de Saintes. Raimond de Montaigne, lieutenant et président (1568-1637), par M. Charles Dangibeaud. . 340
1576-1648. Pierre de Montmaur le Parasite. par M. Emile Fage 340

Digitized by Google

Les œuvres de Baluze cataloguées et décrites par René Fage. 340
Notes critiques et biographiques sur Rotrou, par M. Léonce Person. 342
Le prétendu jansénisme du P. de Sainte-Marthe, cinquième supérieur général de l'Oratoire, par le R. P. Ingold. . . 712
Le Marquis de Grignan, petit-fils de Mme de Sévigné, par M. Frédéric Masson 344
Origine des idées politiques de Rousseau, deux mémoires, par M. Jules Vuy 713
Gli ultimi Stuardi. La Comtessa d'Albany e Vittorio Alfieri. Memoria di Alfredo Reumont. 345
Le maréchal Bugeaud, d'après sa correspondance intime et des documents inédits, par le comte H. d'Ideville 346
Vie de Son Éminence le Cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, par Mgr Besson évêque de Nimes. 348
Lecture et transcription des vieilles écritures. Manuel de paléographie des XVIIe, XVIe et XVIIIe siècles, composé de pièces extraites des collections publiques et particulières et destiné aux instituteurs, par M. A. de Bourmont. 350

Digitized by Google

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Albanès (l'abbé S. H.) 704
Balincourt (le comte de), 710.
Bardies (le baron S. de), 706.
Barre-Duparcq (M. de la), 319.
Barthélemy (le Dr), 336.
Beauvois (M. E.), 707.
Besson (Mgr), 348.
Bizouard (l'abbé J. Th.), 313.
Boislisle (M. A. de), 696.
Bourmont (le comte A. de), 350.
Brière (M. Léon de la), 707.
Clerc (le président), 329.
Dangibeaud (M. Ch.), 340.
Demay (M. G.), 711.
Demaze (M. Ch), 705.
Dreyfus (M. Ferd.), 709.
Fage (M. Émile), 340.
Fage (M. René), 340.
Fierville (M. Ch.), 339.
Fonblanque (M. A. de), 709.
Fouard (l'abbé C.), 311.
Gallier (M. An. de), 697.
Gebelin (M. J.), 699.
Greil (M. Louis), 338.
Grellet-Bulguerie (M.Ch), 315.
Grignard (l'abbé Fr.), 312.
Guibert (M. Louis), 329.
Hervé-Bazin (M. F.), 325.
Ideville (le comte H. d'), 345.
Ingold (le R. P.), 712.
Joffroy (M. H), 317.
Lalore (M. l'abbé Ch.), 704.
Leroux (M. Alfred), 690.
Mandrot (M. Bernard de), 692.
Massore (M. Fréd.), 344.
Meaume (M. Éd.), 694.
Michel (M. R. Francisque), 332.
Morey (l'abbé), 330.
Muteau (M. Ch.), 326.
O'Reilly (M. E.), 700.
Person (M. Léonard), 342.
Pierling (le R. P.), 335.
Piot (M. Ch.), 332.
Poli (M. Oscar de), 697.
Rambaud (l'abbé P.), 689.
Rambry-Barth (le Dr), 708.
Reumont (M. Alfred de), 345.
Rochemonteix (M. Ad. de), 703.
Ruble (le baron A. de), 317.
Sciout (M. Ludovic), 322.
Tamizey de Larroque (M.), 696.
Tardif (M. J.), 328.
Tripard (M. J.), 706.
Vandal (M. Albert), 320.
Varax (M. Paul de), 337.
Villaret (Mlle de Foulques), 698.
Vuy (M. Jules), 713.

Bruxelles. — Impr. A. Vromant, 3, rue de la Chapelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MAR 7 - 1956

Digitized by Google

Digitized by Google